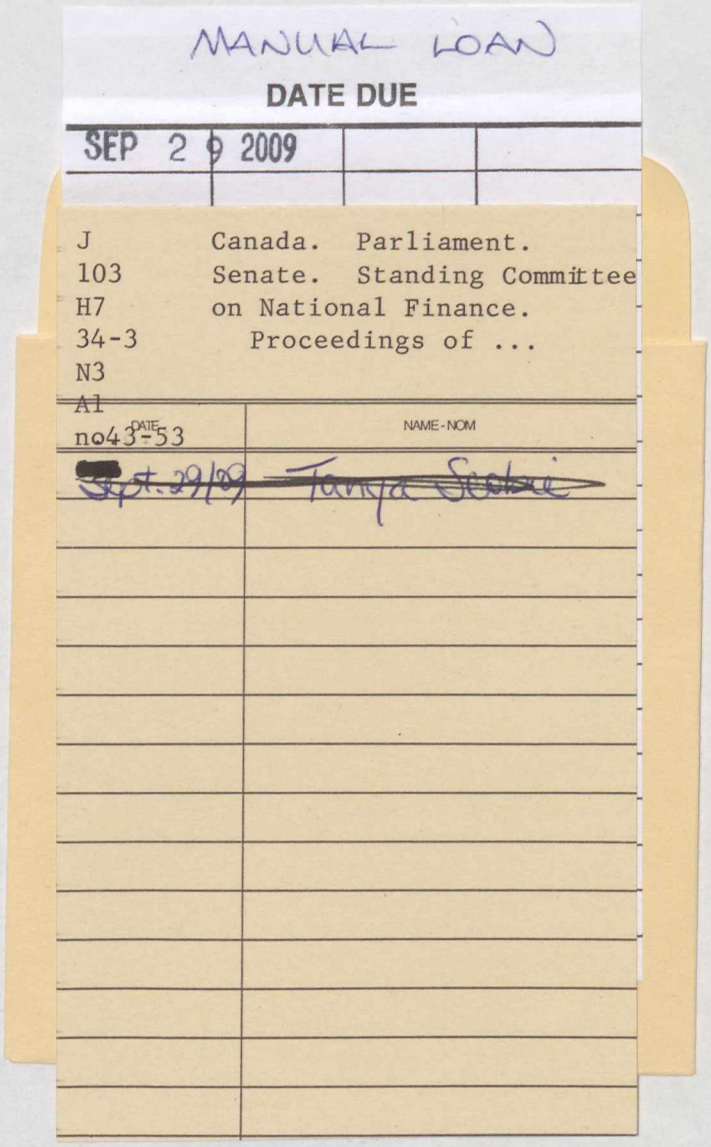

MANUAL LOAN

DATE DUE

SEP 2 9 2009

J
103
H7
34-3
N3
A1
no43-53

Canada. Parliament.
Senate. Standing Committee
on National Finance.
Proceedings of ...

DATE	NAME - NOM
[redacted] Sept. 29/09	~~Tanya Scalia~~

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, March 3, 1993

Le mercredi 3 mars 1993

Issue No. 43

First Proceedings on:
Bill C–76, An Act to amend the Budget Implementation (fiscal measures) Act, 1992

Fascicule n° 43

Premier fascicule concernant:
Le Projet de loi C–76, Loi modifiant la Loi budgétaire de 1992 (mesures fiscale)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28326

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools	Lavoie–Roux
Corbin	* Murray, P.C.
DeWare	(or Lynch-Staunton)
Doody	Oliver
* Frith (or Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Doody, Bolduc and Simard substituted for those of the Honourable Senators Poitras, Cochrane and Di Nino (March 2, 1993).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice–président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cools	Lavoie–Roux
Corbin	* Murray, C.P.
DeWare	(ou Lynch–Staunton)
Doody	Oliver
* Frith (ou Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Doody, Bolduc et Simard substitués à ceux des honorables sénateurs Poitras, Cochrane et Di Nino (Le 2 mars 1993).

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 2, 1993:

The Honourable Senator Balfour moved, seconded by the Honourable Senator Kelleher, P.C., that Bill C–76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992, be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du mardi 2 mars 1993:

L'honorable sénateur Balfour propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelleher, C.P., que le Projet de loi C–76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, March 3, 1993
(46)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:00 p.m. this day, in Room 356–S Centre Block, the Deputy Chairman, the Honourable Senator Bolduc, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Kinsella, Oliver, Simard and Stewart. (8)

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES

From the Department of Finance:

Mr. Mark Jewett, Assistant Deputy Minister, Law Branch;

Mr. Ted Roseman, Senior Policy Analyst, Federal–Provincial Relations and Social Policy Branch.

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:

Mr. Jacques Hains, Acting Director, Legislative Review Branch.

From the Secretary of State:

Ms Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch;

Ms Nicole Gendron, Legal Advisor, Legal Services.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 2, 1993, began its examination of Bill C–76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992.

Mr. Jewett made a statement and with Ms Meloshe, Mr. Roseman, Mr. Hains and Ms Gendron, answered questions.

At a later date, the Department of Finance will provide a written response to questions asked by the Honourable Senator Stewart.

At 6:25 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÉS-VERBAL

Le mercredi 3 mars 1993
(46)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à 17 heures, dans la salle 356–S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Bolduc (vice–président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Kinsella, Oliver, Simard et Stewart. (8)

Présent: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

M. Mark Jewett, sous–ministre adjoint, Direction juridique;

M. Ted Roseman, analyste principal en politique, Direction des relations fédérales–provinciales et de la politique sociale.

Du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales:

M. Jacques Hains, directeur intérimaire, Direction générale de la révision législative.

Du Secrétariat d'État:

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction générale de l'aide aux étudiants;

Mme Nicole Gendron, conseillère juridique, Services juridiques.

Conformément à son ordre de renvoi du 2 mars 1993, le Comité commence l'examen du projet de loi C–76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

M. Jewett fait un exposé et, avec Mme Meloshe, M. Roseman, M. Hains et Mme Gendron, répond aux questions.

À une date ultérieure, le ministère des Finances donnera une réponse écrite aux questions posées par l'honorable sénateur Stewart.

À 18 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
John Desmarais
Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, March 3, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-76, to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992, met this day at 5:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Roch Bolduc (*Acting Chairman*) in the Chair.

The Acting Chairman: Honourable senators, this is the first meeting of the committee to examine Bill C-76, an act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992. This bill was referred to this committee on March 2, 1993. Bill C-26 had the royal recommendation attached to it on first reading in the house.

We have tonight as witnesses from the Department of Finance, Mr. Mark Jewett, Assistant Deputy Minister. Mr. Jewett is prepared to take the committee through the bill and has with him colleagues from the Department of Finance, the Department of Consumer and Corporate Affairs and the Secretary of State.

Mr. Jewett, the floor is yours. I understand you will introduce your colleagues from the various departments.

Mr. Mark Jewett, Assistant Deputy Minister, Law Branch, Department of Finance: Thank you, Mr. Chairman. It is a pleasure to be here. My colleagues are: Mr. Ted Roseman and Mr. Doug Adlard, legal counsel, both from the Department of Finance; from the Department of the Secretary of State, is Mary Meloshe, Director General of the Student Assistance Branch, Laurent Marcoux, Director of Policy and Programs, and Nicole Gendron, legal counsel; from the Department of Consumer and Corporate Affairs, Jacques Haines, Director of the Consumer and Corporate Review Branch in the Department of Consumer and Corporate Affairs.

Perhaps an apology is in order for the number of people, but with an omnibus bill of this character, amending different legislation, I think you will find it useful to have these persons here who are expert in the subject matter.

Mr. Chairman, this omnibus bill implements three measures contained in the 1992 budget of the Minister of Finance, the budget of February 25. These fiscal measures deal with three matters: First, a decrease in expenditures under the Canada Student Loan Program; second, a decrease in ministerial pay and the Prime Minister's pay; and third, the introduction of

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 3 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C–76, modifiant d'autres lois en vue de la mise en vigueur de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, se réunit aujourd'hui à 17 heures pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Roch Bolduc (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, c'est la première réunion du comité ayant pour objet d'examiner le projet de loi C–76, modifiant d'autres lois en vue de la mise en vigueur de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992. Ce projet de loi a été renvoyé à ce comité le 2 mars 1993. Il était accompagné de la recommandation royale, lorsqu'il a été présenté en première lecture à la Chambre.

Nous entendrons ce soir, comme témoin du ministère des Finances, M. Mark Jewett, sous–ministre adjoint. M. Jewett est prêt à passer en revue le projet de loi pour le bénéfice du comité; il est accompagné de collègues du ministère des Finances, de Consommation et Corporations Canada, et du Secrétariat d'État.

M. Jewett, vous avez la parole. Vous allez, tout d'abord, je crois, nous présenter vos collègues.

M. Mark Jewett, sous–ministre adjoint, Direction juridique, ministère des Finances: Merci, monsieur le président. Nous nous réjouissons d'être ici. Mes collègues sont M. Ted Roseman et M. Doug Adlard, conseillers juridiques, appartenant tous les deux au ministère des Finances; Mary Meloshe, directrice générale, Direction générale de l'aide aux étudiants, Laurent Marcoux, directeur, Politiques et programmes, et Nicole Gendron, conseillère juridique qui représentent le Secrétariat d'État et Jacques Haines, directeur, Direction de la révision (Consommation et Corporations), qui représente le ministère de la Consommation et des affaires commerciales.

Peut–être devrais–je m'excuser de l'importance de notre groupe, mais étant donné le caractère de ce projet de loi omnibus modifiant des lois différentes, je crois que vous jugerez qu'il était utile d'entendre ces personnes qui sont des spécialistes de ces questions.

Monsieur le président, ce projet de loi omnibus met en oeuvre trois mesures contenues dans le budget présenté le 25 février 1992 par le ministre des Finances. Ces mesures fiscales portent sur trois questions: premièrement, une diminution des dépenses dans le cadre du Programme fédéral de prêts aux étudiants; deuxièmement, une réduction du salaire des

[*Text*]

enabling legislation for the charging of fees in respect of the Lobbyists Registration Program.

When the present bill was tabled in the House of Commons on May 1 last year, it contained a further measure, increasing the maximum loan limit for small businesses under the Small Business Loans Act. This provision of the bill was voted down at committee stage in the other place for the reason that Bill C-99, an act to amend the Small Business Loans Act was tabled in the house last December. This new bill increases the loan limit under the act from $100,000 to $250,000 rather than the $200,000 proposed last May. Accordingly, there was no need to proceed with the measure in Bill C-76.

If I could turn to the provisions of the bill, statute by statute. On the Canada Student Loans Act there are four basic goals to be accomplished by these amendments. The first is, starting with loans made post August 1, 1993, to eliminate the six-month interest-free period which is currently granted to students upon their ceasing to be a full-time student. The second provision relating to Canada student loans amends an obsolete formula with respect to the monies that are payable to a province when it opts out of the federal student loans program. The purpose of this amendment is to take into account federal expenses that will continue to be incurred by reason of previously authorized loans. A third provision increases to one year the period of notice that a participating province must give for opting out of the program. Finally, there is a provision which allows the determination of the necessary forms used in the program to be made by the Secretary of State, rather than by the Governor in Council by regulation, which gives greater flexibility in adjusting the program. I would say that this provision is appropriate, particularly in light of the removal of the six-month interest-free period.

The second set of amendments are to the Lobbyists Registration Act. These amendments allow for a cost-recovery program and the Governor in Council is given regulation-making power to enact regulations charging a fee to be paid by lobbyists when they register under the act, as they are required to do.

Finally, there is an amendment to the Salaries Act which provides for a statutory reduction effective April 1 last year of the Prime Minister's pay and the pay of ministers and ministers of state by 5 per cent. This will result in a reduction in the

[*Traduction*]

ministres et de celui du premier ministre, et troisièmement, la présentation d'une loi habilitante prévoyant la perception de droits dans le cadre du Programme d'enregistrement des lobbyistes.

Lorsque le présent projet de loi a été déposé à la Chambre des communes, le 1er mai de l'an dernier, il contenait une mesure supplémentaire prévoyant le relèvement du plafond des prêts aux petites entreprises en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette disposition du projet de loi a été rejetée par un comité de l'autre endroit parce que le projet de loi C–99, loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, avait été déposé à la chambre, en décembre dernier. Selon ce nouveau projet de loi, le plafond des prêts en vertu de la loi serait porté de 100 000 $ à 250 000 $, plutôt à 200 000 $, comme on l'avait proposé en mai dernier. Il n'était donc plus nécessaire de donner suite à la mesure proposée dans le projet de loi C–76.

Si vous me le permettez, j'examinerai successivement les dispositions du projet de loi telles qu'elles s'appliquent aux diverses Lois. Les modifications proposées à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants visent quatre objectifs essentiels. Le premier, à commencer par les prêts consentis après le 1er août 1993, est d'éliminer la période de grâce de six mois sans intérêt actuellement accordée aux étudiants lorsque ceux–ci cessent d'être étudiants à temps plein. La seconde disposition relative aux prêts aux étudiants modifie une formule désuète concernant les montants payables aux provinces lorsque celles–ci décident de se retirer du programme fédéral de prêts aux étudiants. L'objet de cette modification est de prendre en compte les dépenses fédérales qui continueront à être encourues du fait de l'existence de prêts approuvés antérieurement. Une troisième disposition étend à un an la période de préavis que doit donner une province participante lorsqu'elle décide de se retirer du programme. Une dernière disposition autorise le Secrétariat d'État à décider des formulaires à utiliser dans le programme, plutôt que d'exiger un décret du Gouverneur en conseil, ce qui donne plus de souplesse à l'aménagement du programme. Je dois dire que cette disposition est particulièrement appropriée, compte tenu de la suppression de la période d'exemption de six mois.

La seconde série de modifications concerne la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Elles prévoient un programme de recouvrement des coûts et l'octroi d'un pouvoir réglementaire au Gouverneur en conseil lui permettant de promulguer un règlement imposant le paiement d'un droit par les lobbyistes lorsqu'ils se font enregistrer en vertu de la loi, comme ils sont tenus de le faire.

Enfin, il y a une modification à la Loi sur les traitements prévoyant une réduction de 5 pour cent, à compter du 1er avril de l'an dernier, des traitements du premier ministre, des ministres et des ministres d'État. De ce fait, le traitement du

[*Text*]

Prime Minister's ministerial pay from $73,600 to $69,900 and in ministerial pay for cabinet ministers from $49,100 to $46,650.

That, Chairman, is an outline of the provisions in the bill. I and the officials here will try to answer any questions you may have.

Senator Stewart: Which clauses in the bill appropriate money?

Mr. Jewett: I do not believe any of these provisions appropriate money.

Senator Stewart: Was there a royal recommendation with this bill when it was introduced in Parliament?

Mr. Jewett: I do not recall. I would be surprised if there was one.

Senator Stewart: I do not have a copy of the bill, but the note I have here says that a royal recommendation was attached to Bill C-76 at first reading. I wonder if we could ascertain if that is correct and, if so, why. Yes, I have here the bill as it was at first reading on May 1, 1992. There is what now passes for a royal recommendation appended to the bill.

Mr. Jewett: I will certainly find out for you the reason that it did have the royal recommendation attached. I have just described the provisions to you, sir, and it is rather difficult for me at this point to understand the reason for that, but I will certainly get back to you.

Senator Stewart: I think your description is correct and it is a mystery why a royal recommendation was attached, but if there is some obscure reason, you will let us know.

Mr. Jewett: We will certainly get back to you on that, sir.

Senator Stewart: Could we start with clauses 14 and 15. First, I have a historical question. When were the salaries of ministers of the Crown in Canada made statutory?

Mr. Jewett: Again, on an historical question, I will have to get back to you. That is easy to find out.

Senator Stewart: I find it surprising because, as I recall, the standard parliamentary technique in the House of Commons of indicating displeasure with a minister was to move that the salary be reduced to $1. That was when it was in the Estimates, but now it is statutory and one would have to proceed by bill. If you can get that information, please do so. It is not vital at this point.

[*Traduction*]

premier ministre sera ramené de 73 600 $ à 69 900 $ et celui des ministres fédéraux, de 49 100 $ à 46 650 $.

Voilà, dans leurs grandes lignes, monsieur le président, ce que sont les dispositions de ce projet de loi. Les fonctionnaires qui m'accompagnent et moi–même nous efforcerons de répondre à vos questions.

Le sénateur Stewart: Quels sont les articles du projet de loi qui ont trait aux affectations de fonds?

M. Jewett: Je crois qu'aucune de ces dispositions n'a trait à une affectation de fonds.

Le sénateur Stewart: Une recommandation royale accompagnait–elle ce projet de loi lorsqu'il a été présenté au Parlement?

M. Jewett: Je ne m'en souviens pas. Cela me surprendrait.

Le sénateur Stewart: Je n'ai pas d'exemplaire du projet de loi devant moi, mais j'ai ici une note qui précise qu'une recommandation royale accompagnait le projet de loi C–76 en première lecture. Serait–il possible de nous en assurer et, si c'était bien le cas, d'en connaître la raison. Mais si, j'ai ici le texte du projet de loi présenté en première lecture le 1er mai 1992. Ce qui passe maintenant pour une recommandation royale lui est annexé.

M. Jewett: Je ferai le nécessaire pour trouver la raison pour laquelle la recommandation royale l'accompagnait. Je viens de vous décrire les dispositions et, de prime abord, il m'est difficile d'en comprendre la raison, mais je vous tiendrai informé du résultat de mes recherches.

Le sénateur Stewart: Je crois que ce que vous dites est exact; la raison pour laquelle une recommandation royale accompagnait ce document est un mystère, mais s'il en existe une, si obscure soit–elle, faites–nous le savoir.

M. Jewett: Nous ne manquerons pas de vous tenir informé, Monsieur.

Le sénateur Stewart: Pourrions–nous commencer par les articles 14 et 15? Je voudrais, tout d'abord, vous poser une question sur un point d'histoire. Quand a–t–on réglementé les traitements des ministres de la Couronne au Canada?

M. Jewett: Il faudra aussi que je me renseigne à ce sujet avant de vous répondre. C'est facile à trouver.

Le sénateur Stewart: Je trouve cela surprenant, car, si mes souvenirs sont exacts, la technique parlementaire traditionnelle à la Chambre des communes, pour manifester son déplaisir à l'égard d'un ministre, était de proposer que le traitement soit réduit à un dollar. C'était à l'époque où ce traitement apparaissait dans le budget des dépenses, mais il fait maintenant l'objet d'un règlement et il faudrait recourir à un projet de loi. Nous vous saurions gré d'obtenir ce renseigne-

[*Text*]

Mr. Jewett: We can do that. My legislative memory only goes back about 20 years.

Senator Stewart: How long will the new provision in the Salaries Act be in effect under the terms of this bill? Does this reduction in ministers' salaries expire at any fixed date?

Mr. Jewett: No, it does not.

Senator Stewart: So it is a permanent reduction?

Mr. Jewett: It is a permanent reduction.

Senator Stewart: The clauses of the bill are retroactive to the beginning of the current fiscal year?

Mr. Jewett: That is correct.

Senator Stewart: Will you be collecting interest from, let us say, the Prime Minister on money that was paid to him in the month of April, 1992, or is that a question for the courts?

Mr. Jewett: It is perhaps a question for the courts, sir. I can tell you the practice under the Income Tax Act in terms of those retroactive amendments has been generally not to collect interest.

Senator Stewart: Suppose a minister does not pay back? What provision is there in the law, either in this bill or elsewhere, to assure that the money is paid back?

Mr. Jewett: I assume your question is purely hypothetical?

Senator Stewart: No, no. Hard cases make bad law. We have some members who are no longer in the government to whom this will apply. Is that not correct? I do not want to mention any names because I suspect that all the particular persons would voluntarily rush in with their certified cheques.

Mr. Jewett: Senator, the cabinet ministers involved are all still in receipt of payments from the government for their other salaries and so on, even if some are not still in cabinet, so I think —

Senator Stewart: When you say "from the government", do you include the House of Commons?

Mr. Jewett: They have retired from the cabinet, but are still members of Parliament.

Senator Stewart: I know, but there is a distinction between ministers of the Crown and being members of the House of Commons and the Senate.

Mr. Jewett: Indeed.

[*Traduction*]

ment, si vous le pouvez, mais ce n'est pas absolument indispensable pour le moment.

M. Jewett: C'est possible de le faire. En matière législative, mes souvenirs ne remontent qu'à une vingtaine d'années.

Le sénateur Stewart: Combien de temps la nouvelle disposition de la Loi sur les salaires demeurera–t–elle en vigueur en vertu de ce projet de loi? Cette réduction du traitement des ministres prend–elle fin à une date déterminée?

M. Jewett: Non.

Le sénateur Stewart: Il s'agit donc d'une réduction permanente?

M. Jewett: Oui.

Le sénateur Stewart: Les articles du projet de loi sont rétroactifs au début de l'exercice financier en cours?

M. Jewett: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Exigerez–vous du premier ministre, par exemple, qu'il verse un intérêt sur le montant qui lui a été payé en avril 1992, ou cette question relève–t–elle des tribunaux?

M. Jewett: Elle en relève peut–être, Monsieur. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne ces modifications rétroactives, la coutume en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu a en général été de ne pas recouvrer d'intérêt.

Le sénateur Stewart: Supposons qu'un ministre ne rembourse pas? Y a–t–il une disposition, que ce soit dans ce projet de loi ou ailleurs, qui l'oblige légalement à le faire?

M. Jewett: Je suppose que votre question est purement hypothétique?

Le sénateur Stewart: Non, non. Les cas d'exception font de mauvaises lois. Nous avons un certain nombre de députés qui ne sont plus au gouvernement et à qui cela s'appliquera, n'est–ce pas? Je ne veux pas citer de nom car, bien entendu, tous les intéressés se précipiteraient d'eux–mêmes, un chèque certifié à la main.

M. Jewett: Sénateur, les ministres concernés continuent tous à percevoir un traitement, etc., du gouvernement, même si certains d'entre eux ne font plus partie du Cabinet; je pense donc...

Le sénateur Stewart: Lorsque vous dites «du gouvernement», cela s'applique–t–il à la Chambre des communes?

M. Jewett: Ils ne sont plus au Cabinet, mais ils sont encore députés.

Le sénateur Stewart: Je sais, mais il y a une différence entre être ministre et être député ou sénateur.

M. Jewett: En effet.

[*Text*]

Senator Stewart: Are you implying that their parliamentary indemnity could be reduced, garnisheed? Is that the word?

Mr. Jewett: I do not know whether there could be an offset or not, but there may well be.

Senator Stewart: In other words, you are telling us that this problem has not been anticipated.

Mr. Jewett: It is not a problem which we have anticipated is likely to arise.

Senator Simard: What is the usual procedure if any employee of the government is overpaid? I suppose you could deduct it —

Mr. Jewett: It is deducted from future payments.

Senator Simard: Do you think usual practice would apply to overpayments to ministers?

Mr. Jewett: It may apply, but there may be some special rules which apply in case of the parliamentary stipend.

Senator Stewart: Realize, Senator Simard, for example, Mr. Masse will no longer be receiving a salary as a minister of the Crown.

Senator Simard: I understand that, but it will come from the same source.

Senator Stewart: Yes, but you cannot violate the Parliament of Canada Act, which sets his indemnity and specifies the amount of his indemnity.

There may be a good answer to that and, if we could have it, Mr. Chairman, it would be most useful. I have various other questions, but I am sure other senators do too.

Senator Kinsella: I will limit myself to section 2 of the bill and subsequent sections dealing with Canada Student Loans Act. The first question should go to Ms Meloshe and her colleagues.

When you were preparing these amendments, were studies conducted by either the Department of Finance or by the Secretary of State into the cost to the individual student of university education this year, next year, in the past year? Have studies been done?

Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch, Secretary of State: We have certainly looked at the cost of post-secondary education, but not in the context of preparing amendments to legislation to accomplish the objectives of the budget in question.

Senator Kinsella: Do you have some data upon which you look at loan levels and you set the loan levels? Do you have any idea as to the average cost to an individual of

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Voulez–vous dire par là que leur indemnité pourrait être réduite, pourrait faire l'objet d'une saisie–arrêt, si c'est bien là le terme qui convient?

M. Jewett: Je ne sais pas s'il pourrait y avoir une défalcation, mais c'est possible.

Le sénateur Stewart: En d'autres termes, vous nous dites qu'on n'a pas prévu ce problème.

M. Jewett: Nous ne pensons pas que ce problème risque de se présenter.

Le sénateur Simard: Quelle procédure suit–on habituellement, lorsqu'un employé du gouvernement a été payé en trop? Je suppose que vous pourriez déduire...

M. Jewett: Le trop–perçu est déduit des futurs paiements.

Le sénateur Simard: Pensez–vous que l'on appliquerait la méthode habituelle aux paiements en trop faits aux ministres?

M. Jewett: Peut–être, mais il se peut que des règlements spéciaux s'appliquent dans le cas du traitement des parlementaires.

Le sénateur Stewart: Comprenez–bien, sénateur Simard, que M. Masse, par exemple, ne touchera plus un traitement de ministre.

Le sénateur Simard: Je comprends bien, mais la source de son traitement sera la même.

Le sénateur Stewart: Oui, mais vous ne pouvez pas enfreindre l'Acte du Parlement du Canada, qui fixe son indemnité et en détermine le montant.

Il se peut qu'il y ait une bonne réponse à cela, et il nous serait fort utile de l'obtenir, Monsieur le président. J'ai diverses autres questions à poser, mais je suis certain que les autres sénateurs en ont, eux aussi.

Le sénateur Kinsella: Je m'en tiendrai à l'article 2 du projet de loi et aux articles suivants, relatifs à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Ma première question s'adresse à Mme Meloshe et à ses collègues.

Lorsque vous prépariez ces modifications, le ministère des Finances ou le Secrétariat d'État ont–ils effectué des études sur ce que coûtent des études universitaires à un étudiant, cette année, l'année prochaine, l'année dernière? A–t–on fait des études?

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction de l'aide aux étudiants, Secrétariat d'État: Nous avons, bien sûr, examiné le coût de l'éducation postsecondaire, mais pas dans le contexte de la préparation de modifications de la loi dans le but d'atteindre les objectifs du budget en question.

Le sénateur Kinsella: Avez–vous des données sur lesquelles vous vous fondez pour étudier le montant des prêts et pour fixer celui–ci? Avez–vous une idée de ce que cela coûte, en

[*Text*]

university education in Canada? Does that come into your policy development at all?

Ms Meloshe: It comes into our policy development, but it did not come into our policy discussions for purposes of the amendments being considered in this act.

Senator Kinsella: Do you have an average cost for under-graduate university education in the country?

Ms Meloshe: As you know, the cost of university education varies from province to province and institution to institution, depending on tuition levels.

Senator Kinsella: My question was average.

Ms Meloshe: On average, I would say it probably costs around $8,000 per year. If you look at average tuition costs across the country now, we would probably be looking at under-graduate tuition costs for a student living away from home who is paying costs of food and shelter. That does not take into consideration costs of students with dependents. There are a whole variety of costs that could be factored in.

Senator Kinsella: But you have an idea of the average cost for the individual student in our Canadian university system per year of about $8,000. How does that compare to, let's say, five years ago? What was the average cost *grosso modo*? Was it more or less?

Ms Meloshe: Tuition costs have been rising over the last five years and so have living costs. I would say that it is more.

Senator Kinsella: Is university education in Canada more expensive today than it was five years ago, factoring in the inflation levels we have had? In other words, is accessibility reduced because of the cost of education, as we look at accessibility in 1992-1993 and, let's say, 1989-1990? Do we know?

Ms Meloshe: Clearly costs have risen. Has accessibility been reduced? I am not sure that I can comment on that. We know that we have a very high participation rate, relative to other western countries. Certainly our participation rate is second after the United States. I am not sure that I can say definitively that there has been an impact on access as a result of costs of post-secondary education.

Senator Kinsella: What about the data that may be available in terms of student finances? Do we have a handle on the situation of the average Canadian student's finances in the academic year 1992-93, compared with 1989-90, for example?

[*Traduction*]

moyenne, pour faire des études universitaires au Canada? En tenez–vous le moindrement compte dans l'élaboration de vos politiques?

Mme Meloshe: Oui, mais pas dans le contexte des modifications que l'on envisage d'apporter à cette loi.

Le sénateur Kinsella: Pouvez–vous nous dire ce qu'est le coût moyen des études universitaires de premier cycle dans notre pays?

Mme Meloshe: Comme vous le savez, le coût des études universitaires varie d'une province à l'autre et d'un établissement à l'autre, en fonction du montant des frais universitaires.

Le sénateur Kinsella: Ce que je voudrais avoir, c'est une moyenne.

Mme Meloshe: Je disais qu'en moyenne, ces études coûtent environ 8 000 $ par an. Lorsque vous considérez les coûts moyens actuels des études universitaires dans le pays, il s'agit probablement de ce qu'elles coûtent à un étudiant de premier cycle vivant loin de chez lui, qui doit donc payer son gîte et son couvert. Dans une telle moyenne, on ne tient pas compte des coûts encourus par un étudiant ayant des personnes à charge. On pourrait donc y incorporer une foule d'autres frais.

Le sénateur Kinsella: Selon vous, le coût moyen annuel, pour un étudiant de nos universités est d'environ 8 000 $. En comparaison, quel était–il, il y a cinq ans, par exemple? Quel était le coût moyen *grosso modo*? Était–il plus élevé ou moindre?

Mme Meloshe: Les frais universitaires ont augmenté au cours des cinq dernières années, et les frais de subsistance aussi. À mon avis, cela coûte plus cher aujourd'hui.

Le sénateur Kinsella: Les études universitaires au Canada coûtent–elles plus cher aujourd'hui qu'il y a cinq ans, si l'on tient compte des taux d'inflation? Autrement dit, l'accessibilité se trouve–t–elle réduite à cause du coût de l'éducation, si l'on compare ce qu'elle est en 1992–1993 et ce qu'elle était, par exemple, en 1989–1990? Le savons–nous?

Mme Meloshe: Les coûts ont manifestement augmenté. Quant à l'accessibilité, je ne suis pas sûre de pouvoir vous dire si elle a diminué. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que le taux de participation est très élevé chez nous, en comparaison d'autres pays occidentaux. Nous venons au deuxième rang, derrière les États–Unis. Je ne pourrais pas vous affirmer que les coûts des études postsecondaires ont eu des répercussions sur l'accès à celles–ci.

Le sénateur Kinsella: Qu'en est–il des données qui pourraient exister au sujet de la situation financière des étudiants? Avons–nous une idée précise de ce qu'est la situation financière de l'étudiant canadien moyen pour l'année universitaire 1992–1993, en comparaison de 1989–1990, par exemple?

[*Text*]

Ms Meloshe: We have information on student costs and student resources, yes.

Senator Kinsella: Is it a fair statement that your program makes a number of assumptions as to student finances?

Ms Meloshe: I would say all student aid programs, both federal and provincial, make certain assumptions about costs and resources that students bring to post-secondary education.

Senator Kinsella: Are there four or five major assumptions that you make which could be shared with the committee? I would be interested in knowing, if these assumptions are made, how they are used to arrive at a decision to make the amendments as proposed in Bill C-76? If assumptions were made on student finances, what were they?

Ms Meloshe: The amendments that are reflected in the legislation in respect of Bill C-76 reflect decisions taken by the Minister of Finance in his budget of February 1992. I would propose that my colleagues from the Department of Finance speak to that question.

Ted Roseman, Senior Policy Analyst, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance: In developing this measure, the key distinction we made was that the effect of the elimination of the six-month interest-free period would fall upon people who had already left school, graduated or left school for whatever reason, and would therefore be in a position to repay their loan.

A second assumption in that regard was simply the fact that, based on the average loan and the figures we had from the Secretary of State, we estimated that, if the individual chose to capitalize the six-month-interest subsidy into the value of the loan and pay it back over time, the impact would be an additional three-fifty each month over the remaining life of the loan.

Senator Kinsella: So it is an increased deferred cost. Would you say, from the Department of Finance' standpoint, that university education today is more of a cost burden on the Canadian student than it was five years ago?

Mr. Roseman: I can only comment in general terms. Presumably inflation, Senator, would mean that all prices have risen. I cannot give you anything specific aside from that.

Senator Kinsella: Mr. Chairman, I wonder whether either of the witnesses from the Department of the Secretary of State or from the Department of Finance is familiar with a treaty that Canada ratified in 1976, with the concurrence in writing of every provincial government, when Canada submitted the

[*Traduction*]

Mme Meloshe: Nous avons en effet des renseignements sur les frais encourus par les étudiants et sur leurs ressources.

Le sénateur Kinsella: Serait–il juste de dire que votre programme est fondé sur un certain nombre d'hypothèses concernant la situation financière des étudiants?

Mme Meloshe: Tous les programmes d'aide aux étudiants, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, sont fondés sur certaines hypothèses relatives aux coûts des études postsecondaires pour les étudiants et des ressources dont ceux–ci disposent.

Le sénateur Kinsella: Pourriez–vous décrire au comité quatre ou cinq des plus importantes, parmi ces hypothèses? Je voudrais savoir de quelle manière elles sont utilisées pour parvenir à une décision en ce qui concerne les modifications proposées dans le projet de loi C–76? S'il y avait des hypothèses concernant la situation financière des étudiants, par exemple, quelles étaient–elles?

Mme Meloshe: Les modifications qui apparaissent dans le projet de loi C–76 sont un reflet des décisions prises par le ministre des Finances dans son budget de février 1992. Je pense qu'il serait préférable que mes collègues du ministère des Finances vous parlent de cette question.

Ted Roseman, analyste principal en politique, Direction des relations fédérales–provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances: Lorsque nous avons élaboré cette mesure, la distinction clé que nous avons faite était que la suppression de la période d'exemption de six mois toucherait les personnes qui ont déjà quitté l'université, qui ont obtenu leur diplôme ou sont parties pour quelque raison que ce soit, et qui seraient donc en mesure de rembourser leur prêt.

Notre seconde hypothèse était simplement la suivante: compte tenu du prêt moyen et des chiffres que nous avons obtenus du Secrétariat d'État, nous avons estimé que si l'intéressé décidait d'intégrer la bonification de six mois au montant du prêt et de la rembourser progressivement, cela représenterait un montant mensuel supplémentaire de 3,50 $ pour le reste de la durée du prêt.

Le sénateur Kinsella: Cela représente donc un coût reporté supplémentaire. Dans l'optique du ministère des Finances, des études universitaires représentent–elles aujourd'hui une charge plus lourde pour l'étudiant canadien qu'il y a cinq ans?

M. Roseman: Je ne peux faire que des observations de caractère très général. Il est probable qu'à cause de l'inflation, sénateur, tous les prix ont augmenté. En dehors de cela, je ne peux rien vous dire de plus précis.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le président, je me demande si les témoins du Secrétariat d'État ou du ministère des Finances connaissent un traité ratifié par le Canada en 1976, avec l'accord écrit de tous les gouvernements provinciaux, lorsque notre pays a soumis l'instrument de ratification

[*Text*]

instrument of ratification of the United Nations International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

That international treaty, which has been binding on Canada since August 16, 1976, provides in article 3 that states parties to the present covenant — Canada is a party — recognize the right of everyone to education. Then article 13, section 2, continues by saying that states parties, including Canada, recognize that, with a view to achieving the full recognition of this right — the right to education — subsection (c):

> Higher education shall be made equally accessible to all on the basis of capacity by every appropriate means and, in particular, by the progressive introduction of free education.

I would be happy to table this, if you wish. There is a treaty to which Canada has bound herself that says that we, as a state, will take steps to progressively move in this direction. Mind you, it is non-justiciable, as we heard last fall. However, there is a reporting mechanism, as I understand it, whereby the Secretary of State helps to prepare the report that we make to the United Nations regarding the steps we have taken to implement this covenant.

The question is, if we have established international acceptance as a goal to progressively make higher education free, do we have any data to ensure that we are not falling out of compliance with this obligation? That is why I ask these questions. I do not want Canada to be embarrassed.

Ms Meloshe: I an aware of the covenant.

Senator Kinsella: In your opinion, are the measures contained in Bill C-76 covenant-proof? You hear about things being Charter-proof. Is Bill C-76 covenant-proof? Will we be judged to be going contrary to this right that we have accepted?

Ms Meloshe: As you know, Senator Kinsella, the federal government really does not determine tuition costs at post-secondary institutions. That is an area of provincial jurisdiction. However, we do contribute to the costs that students have to meet. Our program is intended to be complementary and to assist students along with resources which they bring to their studies from awards, summer employment, and family contributions, as well as from other levels of government.

To the extent that institutions charge tuition fees, we clearly are not fully in compliance with the covenant.

[*Traduction*]

du Pacte international des Nations unies aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'article 3 de ce traité international, qui lie le Canada depuis le 16 août 1976, prévoit que les États signataires du Pacte actuel — le Canada en fait partie — reconnaissent le droit de tous à l'éducation. Ensuite, l'article 13, paragraphe 2c) dispose que ces États, y compris le Canada, reconnaissent que, pour le droit à l'éducation soit pleinement reconnu:

> L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité.

Si vous le désirez, je vous laisserai ce document. Il y a donc un traité liant le Canada qui prévoit qu'en tant qu'État, nous prendrons les mesures nécessaires pour instaurer progressivement cette disposition. Cela dit, comme nous l'avons appris l'automne dernier, celle–ci ne donne pas ouverture à une action. Cependant, si je comprends bien, il existe un mécanisme de rapport selon lequel le Secrétariat d'État aide à préparer le rapport que nous présentons aux Nations unies au sujet des mesures que nous avons prises pour appliquer ce pacte.

La question qui se pose est la suivante: Si l'instauration progressive de la gratuité de l'enseignement supérieur est un objectif international établi, disposons–nous des données nécessaires pour nous éviter la non–observation de cette obligation? C'est la raison pour laquelle je pose ces questions. Je ne veux pas que le Canada soit embarrassé.

Mme Meloshe: Je connais l'existence de ce pacte.

Le sénateur Kinsella: À votre avis, les mesures contenues dans le projet de loi C–76 sont–elles «à l'épreuve du pacte», comme on le dit de certaines choses qui ne sont pas assujetties aux dispositions de la Charte? Jugera–t–on que nous enfreignons un droit que nous avons accepté de respecter?

Mme Meloshe: Comme vous le savez, sénateur Kinsella, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui fixe les frais universitaires dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cela relève de la compétence provinciale. Nous aidons cependant à couvrir les coûts que les étudiants doivent assumer. Notre programme est destiné à compléter les autres ressources dont ceux–ci disposent pour leurs études: bourses d'études, emplois d'été, contributions familiales, ainsi que l'aide d'autres ordres de gouvernement.

Dans la mesure où les établissements imposent des frais d'études, il est manifeste que nous ne respectons pas pleinement les dispositions de la Charte.

[*Text*]

Le sénateur Simard: Quel est le revenu total pour la première année complète qui va résulter de l'imposition d'intérêts pour la période de six mois qui étaient exemptés jusqu'à ce jour?

J'ai une autre question reliée au même sujet: qu'elle est le montant moyen de la dette de ces nouveaux contribuables qui vont être affectés? Combien cela peut représenter pour les nouveaux gradués qui devront payer sur les nouveaux prêts qui, je pense, vont être faits à partir de cette année?

Ms Meloshe: If we look at the average debt of the final-year student, it is around $6,000. If we take the interest accruing this year at a rate of 8.5 per cent, the cost of the interest over the six-month period would be about $261. Under the existing program, those costs are borne fully by the federal government for six months following the completion of the student's studies.

Under the proposal in the budget, interest would be payable by the borrower, but they would have the option of deferring the payment of the interest for six months. At the end of the six months they could either pay the interest outright or have that interest capitalized into their loan. If a student chose to have that $261.00 in interest capitalized into their loan, they would be looking at an additional monthly cost over the period of repayment of approximately $3.50.

The Deputy Chairman: Is that $260.00-figure that you are talking about for one year or six months?

Ms Meloshe: That is for the six-month period, assuming that the average value of student loans for students in their final year and current interest rates.

The Deputy Chairman: At current interest rates?

Senator Simard: You say that the total average indebtedness of each graduate is $6,000?

Ms Meloshe: On average. For final year students this year, the average debt load would be about $6,000.

Senator Simard: No more than that? What if someone went for four years and borrowed the full amount?

Senator DeWare: They cannot do that.

Senator Simard: Well, the maximum allowable. I thought that would total $20,000 or $30,000. You stated that it was $6,000. Are you standing by that figure?

Ms Meloshe: Yes. The majority of all students with Canada student loans have debts under $10,000. But at the same time — to speak to the concern you raised about the students who have higher debt loads — about 4 per cent of borrowers today in their final year would have debts over $15,000.

[*Traduction*]

Senator Simard: How much total revenue, in the first full year, will result from making interest payable for the six–month period that has been interest–free until now?

I have another question on the same topic: what is the average indebtedness of these new taxpayers who will be affected? How much could this measure represent for new graduates who will have to make payments on the new loans to be made, I think, starting this year?

Mme Meloshe: En moyenne, la dette de l'étudiant parvenu en dernière année d'études est de l'ordre de 6 000 $. Si nous appliquons le taux d'intérêt actuel de 8,5 pour cent, le coût de l'intérêt pour la période de six mois serait d'environ 261 $. Dans le programme actuel, ces coûts sont totalement assumés par le gouvernement fédéral pendant les six mois qui suivent l'achèvement des études.

Conformément à la proposition contenue dans le budget, le paiement de l'intérêt serait à la charge de l'emprunteur, mais celui–ci aurait la possibilité de reporter ce remboursement de six mois. Au bout des six mois, il pourrait, soit rembourser la totalité de l'intérêt, soit le capitaliser en l'intégrant au montant de son prêt. Si un étudiant décide de capitaliser ces intérêts de 261 $, les mensualités, pendant la période de remboursement, en seraient augmentées d'environ 3,50 $.

Le président suppléant: Ce chiffre de 260 $ couvre–t–il une période d'un an ou de six mois?

Mme Meloshe: Il correspond à la période de six mois, dans l'hypothèse du montant moyen des prêts aux étudiants de dernière année et des taux d'intérêt actuels.

Le président suppléant: Aux taux d'intérêt actuels?

Le sénateur Simard: Vous dites, qu'en moyenne, la dette d'un diplômé est de 6 000 $?

Mme Meloshe: En moyenne. Pour ceux qui sont en dernière année, la dette serait aujourd'hui en moyenne d'environ 6 000 $.

Le sénateur Simard: Pas plus que cela? Et si quelqu'un voulait faire quatre années d'université et emprunter le montant total de ses frais d'études?

Le sénateur DeWare: Ce n'est pas possible.

Le sénateur Simard: En tout cas, le maximum autorisé. Je pensais que cela atteindrait 20 000 $ ou 30 000 $. Or, vous avez dit que la dette serait de 6 000 $. Êtes–vous sûre de ce chiffre?

Mme Meloshe: Oui. La majorité des étudiants qui ont bénéficié d'un prêt fédéral ont des dettes inférieures à 10 000 $. Malgré tout — je réponds là au souci que vous avez exprimé au sujet des étudiants dont la dette est plus élevée — environ 4 p 100 des emprunteurs qui sont en dernière année d'études, ont aujourd'hui des dettes supérieures à 15 000 $.

[*Text*]

Senator Simard: There is a change that would affect the opting out section.

Ms Meloshe: Yes.

Senator Simard: Do we have indication that some provinces might be thinking of opting out? Have all the provinces joined in it? Are they all partners with the federal government in the student loan program?

Ms Meloshe: As you are aware, there is an opting out provision in the Canada Student Loans Act. It was written to anticipate that Quebec would opt out in 1964, and Quebec did opt out. In 1988, the Northwest Territories opted out of the program because they never made use of the program. There is a large Aboriginal population in the territories and the program was underutilized by the Territories. There have only been approximately 45 loans given outside.

The changes to the section of the act that provides for a payment to provinces that opt out is there to recognize that there was a problem in the provision for the alternative payment, which we had not recognized because no one had looked at this until the Northwest Territories opted out.

Briefly, the change would provide for in the future, where a province opts out that has been using the program, there would be an offset against the payment that the federal government would make to that province in recognition that we will have a number of years of payments to make against loans that will have been guaranteed to that province right up until the date of opting out.

When Quebec opted out, the federal government had no liabilities because they had never opted in. This provides for the program to be able to continue to operate and support students in participating provinces and at the same time make payments to opting-out provinces in line with the decline in costs of the federal government in that province. It is a housekeeping measure.

Senator Simard: In answer to Senator Stewart's question, which dealt with the reduced salary of ministers, you said that the cut was permanent. In other words, the base for next year will not be the base before the reduction.

Mr. Jewett: No. There is no springback provision, if that is your question.

Senator Simard: Is that the normal treatment that has been accorded to other situations in the past? Is it on the same basis as senators' salaries or salaries of members of Parliament, who have had at least one year of their salaries

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Voilà un changement qui aurait des répercussions sur l'article relatif au retrait du programme.

Mme Meloshe: Oui.

Le sénateur Simard: Y a–t–il des raisons de penser que certaines provinces songent à se retirer du programme? Participent–elles toutes à celui–ci? Sont–elles toutes associées au gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre du Programme de prêts aux étudiants?

Mme Meloshe: Comme vous le savez, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants prévoit la possibilité du retrait. On avait inclus cette clause parce que l'on pensait que le Québec se retirerait en 1964, ce qu'il a effectivement fait. En 1988, les Territoires du Nord–Ouest se sont retirés du programme parce qu'ils ne l'avaient jamais utilisé. Il y a une population autochtone importante dans les Territoires et ceux–ci ont sous–utilisé le programme. Quarante–cinq prêts seulement, environ, ont été accordés.

L'article de la loi prévoyant un paiement aux provinces qui se retirent du programme a été modifié parce que le versement du paiement de remplacement posait un problème, ce dont nous ne nous étions pas rendu compte auparavant, parce que personne ne s'était penché sur la question avant le retrait des Territoires du Nord–Ouest.

En bref, ce changement serait le suivant: à l'avenir, lorsqu'une province participante se retirerait du programme, un certain montant serait défalqué du paiement du gouvernement fédéral à cette province pour tenir compte du fait que, pendant un certain nombre d'années, nous devrons effectuer des paiements pour des prêts garantis à cette province jusqu'à la date de son retrait du programme.

Lorsque le Québec s'est retiré, le gouvernement fédéral a été dégagé de toute responsabilité dans ce domaine puisque la province n'y avait jamais participé au départ. Le programme peut ainsi continuer à fonctionner et à aider les étudiants des provinces participantes, tout en effectuant des paiements aux provinces qui ont décidé de se retirer, paiements correspondant à la diminution des coûts encourus par le gouvernement fédéral dans cette province. C'est une simple mesure d'ordre administratif.

Le sénateur Simard: Lorsque vous avez répondu à la question du sénateur Stewart concernant la réduction du traitement des ministres, vous avez dit que celle–ci était permanente. Autrement dit, la base pour l'an prochain ne sera pas celle qu'elle était avant la réduction.

M. Jewett: Un retour à la situation antérieure n'est pas prévu, si c'est cela que vous voulez dire.

Le sénateur Simard: S'agit–il là de la façon normale dont d'autres situations de ce genre ont été traitées dans le passé? Cela se situe–t–il sur le même plan que les salaires des sénateurs ou des députés, qui ont été réduits pendant au moins

[*Text*]

reduced? There was a springback provision there in that we were really suffering a one-year loss, as opposed to an accumulated series of losses.

Mr. Jewett: Yes. Whenever one does that, there are at least two ways of doing it. In this case the government opted to make it a permanent reduction.

Senator Simard: Yes. And that is treated on the same basis as the salaries for MP's were treated?

Mr. Jewett: In the current legislation, yes.

Senator Stewart: Staying with the matter of ministers' salaries for a moment, I happen to think that ministers of the crown are underpaid when you take into account their parliamentary indemnities and the salary amount. Consequently, I find these clauses of the bill offensive. It may be that there are too many ministers — that is another question — but when you compare the responsibilities of busy ministers of the crown with people in private industry, ministers are grossly underpaid.

How much money will be saved by the Crown to the Consolidated Revenue Fund in the current fiscal year by reason of these clauses?

Mr. Jewett: Do I not have an exact number, but a back-of-the-envelope calculation would say something in the order of $100,000.

Senator Simard: It would be $100,000, yes.

Senator Stewart: From my viewpoint we are going backwards in order to save $100,000. That is ridiculous.

Senator Cools: Absolutely!

Mr. Jewett: The only comment I can make is that the persons who are affected by this, namely the cabinet ministers, obviously took this decision unanimously.

Senator Stewart: Be that as it may, they are affecting all their successors regardless of their political persuasions. The amount is not great, I concede, but the direction is retrograde.

The Deputy Chairman: By that are you implying that the quality of the people could be affected by that new salary for the job?

Senator Stewart: It is conceivable. I have heard many discussions on what has happened to the quality of parliamentarians in Canada. The last serious discussion I had was with two big lawyers. They said, "Who would want to get into that? You are grossly underpaid, even worse than judges." We all know that judges live on a pittance. Furthermore, you would have to put up with all the demands of modern, public life. Only fools would seek cabinet life these days — unless they are possessed by ambition.

[*Traduction*]

un an? Un retour à la situation antérieure était prévu, en ce sens que dans notre cas, la réduction ne portait que sur une année, au lieu d'en couvrir plusieurs.

M. Jewett: Oui. Lorsqu'on prend une telle mesure, il y a au moins deux façons de procéder. Dans le cas présent, le gouvernement a décidé de lui donner un caractère permanent.

Le sénateur Simard: Oui. On procède de la même façon que pour les salaires des députés?

M. Jewett: Selon la loi actuelle, oui.

Le sénateur Stewart: Si vous me permettez de m'attarder un instant sur la question du traitement des ministres, j'estime que ceux–ci sont insuffisamment payés, eu égard à leurs indemnités parlementaires et au montant de leur traitement. Je trouve donc choquantes ces dispositions du projet de loi. Peut–être y a–t–il trop de ministres — c'est une autre question — mais lorsque vous comparez les responsabilités de ministres surchargés de travail avec celles des gens du secteur privé, les ministres sont terriblement mal payés.

Quel sera le montant de l'économie que l'État réalisera pour le Trésor, au cours de l'exercice financier actuel, en appliquant ces clauses?

M. Jewett: Je n'ai pas de chiffre exact, mais à vue de nez, je dirais que l'économie serait de l'ordre de 100 000 $.

Le sénateur Simard: En effet.

Le sénateur Stewart: À mon avis, nous régressons pour économiser 100 000 $. C'est ridicule.

Le sénateur Cools: Absolument!

M. Jewett: Tout ce que je peux dire c'est que les personnes que cette mesure touchent, à savoir, les ministres, ont manifestement pris cette décision à l'unanimité.

Le sénateur Stewart: Quoi qu'il en soit, leurs décisions auront des répercussions sur tous leurs successeurs, quelles que soient leurs appartenances politiques. Le montant n'est pas bien important, je le reconnais, mais cette décision a un caractère rétrograde.

Le président suppléant: Voulez–vous dire par là que ce nouveau traitement pourrait avoir un effet négatif sur la qualité des personnes qui occuperont de tels postes?

Le sénateur Stewart: C'est concevable. J'ai entendu dire bien des choses sur ce qui est advenu de la qualité des parlementaires au Canada. C'est avec deux avocats importants que j'ai eu la dernière discussion sérieuse à ce sujet. Ceux–ci m'ont dit, «Qui voudrait se lancer dans une telle carrière? Vous êtes terriblement mal payés, encore plus mal que les juges.» Nous savons tous que ces derniers sont réduits à la portion congrue. Ajoutez à cela que vous seriez obligés à vous soumettre à toutes les exigences de la vie publique d'au-

[*Text*]

I have put it in an exaggerated way, but I am quite serious. Ministers of the crown are badly underpaid. Consequently, this provision — particularly in view of the fact that it is a permanent provision — is retrograde and should be struck from the bill.

Senator DeWare: But they will get their 3 per cent, or whatever, when the time comes.

Senator Stewart: Yes, but as Senator Simard points out, it is on this reduced basis. And to save only $100,000? How petty can we get.

Senator Simard: In the future there will never be a good time to readjust those salaries.

Senator Stewart: That is right. There will never be a good time.

The Deputy Chairman: Any other questions for our witnesses?

Senator Simard: There will never be one day for that.

Senator Oliver: I wish to ask a question concerning what Senator Stewart was asking. How much money is saved from the other two bills? How much money will be gained from the new fees for the lobbyist registration and how much money, in gross sums, will be saved by the government on this $261.00 in interest for the six months on an annualized basis? What are the two lump sums?

Mr. Roseman: I can answer about the student loans. When it goes into effect — it will take a few years — the savings to the government will be $35 million per year on an annual basis.

Senator Oliver: In interest?

Mr. Roseman: In interest that we are not paying any longer.

Senator Oliver: What year will the $35 million kick in?

Mr. Roseman: It will take three or four years. Students are in school on average three or four years. It will take three or four years before it has full effect. It will take until all students coming out of school are subject to it.

Senator Oliver: What new money will come in with the Lobbyist Registration Act?

[*Traduction*]

jourd'hui. Seuls des sots voudraient devenir ministres, par les temps qui courent — à moins d'être dévorés par l'ambition.

J'ai exagéré à dessein, mais je ne plaisante pas du tout. Les ministres fédéraux sont très mal payés. Cette disposition — d'autant plus qu'elle a un caractère permanent — est donc rétrograde et devrait être radiée du projet de loi.

Le sénateur DeWare: Mais, ils obtiendront bien leurs 3 p. 100, le moment venu.

Le sénateur Stewart: Oui, mais comme le fait remarquer le sénateur Simard, sur un salaire réduit. Et tout cela pour n'économiser que 100 000 $? Quelle mesquinerie.

Le sénateur Simard: Il n'y aura jamais de moment propice au rajustement de ces traitements.

Le sénateur Stewart: C'est vrai. Il y en aura jamais.

Le président suppléant: Avez–vous d'autres questions à poser aux témoins?

Le sénateur Simard: Ce moment ne viendra jamais.

Le sénateur Oliver: Je voudrais moi–même revenir sur la question posée par le sénateur Stewart. Combien d'économies fait–on dans le cadre des deux autres lois visées par ce projet? Combien d'argent obtiendra–t–on du recouvrement des nouveaux droits versés par les lobbyistes pour s'inscrire, et combien d'argent, en chiffres bruts, le gouvernement économisera–t–il annuellement sur ces 261 $ d'intérêts sur six mois? Globalement, quels sont les deux montants?

M. Roseman: Je peux vous donner une réponse en ce qui concerne les prêts aux étudiants. Lorsque cette mesure fera sentir ses effets — il faudra attendre quelques années — le gouvernement réalisera une économie annuelle de 35 millions de dollars.

Le sénateur Oliver: Sur les intérêts?

M. Roseman: Sur des intérêts que nous ne payons plus.

Le sénateur Oliver: En quelle année cette économie de 35 millions de dollars commencera–t–elle?

M. Roseman: Cela demandera trois ou quatre ans. En moyenne, les étudiants passent de trois à quatre ans à l'université. Il faudra donc attendre trois ou quatre ans avant que le plein effet de la mesure se fasse sentir. Il faudra attendre que tous les étudiants qui quittent l'université soient assujettis à cette mesure.

Le sénateur Oliver: À combien se chiffrera la nouvelle rentrée d'argent assurée grâce aux nouvelles mesures dans le cadre de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes?

[*Text*]

M. Jacques Hains, directeur intérimaire, Direction générale de la révision législative: Cela dépendra du montant que le gouvernement décidera de récupérer, mais le coût d'opération actuellement de la direction de l'enregistrement des lobbyistes est d'environ 400 000 dollars par année.

Le sénateur Corbin: Vous voulez dire le revenu?

M. Hains: Non, sénateur Corbin, ce qu'il en coûte au gouvernement pour inscrire les lobbyistes au régistre. Comme cette mesure a été présentée dans le dernier budget comme une mesure pour récupérer les coûts, alors, si l'on récupère 100 p. 100 des coûts directs, cela s'élève à environ 400 000 dollars par année.

Le sénateur Corbin: Je n'ai pas une question spécifique à adresser aux fonctionnaires, mais vous me permetterai peut-être de m'enquérir si vous-même, monsieur le président ou si le greffier avez reçu des requêtes de personnes de l'extérieur pour comparaître devant ce comité lors de l'étude du projet de loi.

Est-ce qu'il y a eu des demandes en ce sens-là?

Le vice président: Demain à 11 heures nous aurons comme témoins la Fédération canadienne des étudiants. Je ne sais pas si nous avons reçu d'autres requêtes que celle-là. Le mercredi soir et le jeudi matin à 11 heures est généralement le temps alloué au Comité des finances nationales.

Le sénateur Corbin: Est-ce votre intention de faire rapport du projet de loi au Sénat demain à 14 heures?

Le vice président: Nous allons d'abord entendre le groupe de témoins que j'ai mentionné. Je n'ai pas d'idées préconçues. Comme ce projet de loi a des répercussions sur le budget de 1992, il faudrait, je pense bien, en terminer l'étude avant la fin de la session.

Je ne suis pas assez familier avec la procédure, mais peut-être faudrait-il que nous en ayons terminé l'étude avant le 31 mars, probablement, à cause, par exemple, de la question du salaire des ministres. Il nous faut aller chercher l'argent. Si l'on prolonge l'étude du projet de loi cela implique des sommes d'argent assez considérables. Comme le sénateur Stewart vient de nous l'expliquer, cela nous mettrait dans une situation un peu plus complexe.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas tellement le cas des ministres qui me préoccupe, c'est celui des pauvres étudiants.

Le vice président: Mais cela s'applique aux étudiants seulement à partir du mois d'août. Je ne veux pas plaider pour le projet de loi, j'essaye d'être le plus indépendant possible.

Senator Kinsella: I would like to return to the student loan program. This committee has been interested in the issue of program evaluation for many years. In fact, it has

[*Traduction*]

Mr. Jacques Hains, Acting Director, Legislative Review Branch: That will depend on the amount the government decides to recover, but the present operating cost of the Lobbyists Registration Branch is approximately $400,000 per year.

Senator Corbin: You mean the revenue?

Mr. Hains: No, Senator Corbin, that is what it costs the government to record lobbyists in the register. This measure was tabled in the latest budget as a cost–recovery measure, so if we recover 100 per cent of direct costs, that amounts to $400,000 per year.

Senator Corbin: I do not have a specific question to ask the officials, but perhaps you will allow me to inquire whether you yourself, Mr Chairman, or the Clerk have received requests from outside persons to appear before this Committee during consideration of the bill.

Have there been any such requests?

The Deputy Chairman: Tomorrow at 11:00 am we have the Canadian Federation of Students appearing as witnesses. I do not know whether we have received requests other than theirs. Wednesday evenings and Thursday mornings at 11:00 are the times usually allocated to the National Finance Committee.

Senator Corbin: Do you intend to report the bill to the Senate tomorrow at 2:00 pm?

The Deputy Chairman: We shall first hear the group of witnesses I mentioned. I do not have any preconceived ideas. Since this bill has repercussions on the 1992 budget, I do think we should finish our consideration of it before the end of the session.

I am not familiar enough with the procedure, but perhaps —probably — we should have finished our consideration of the bill by March 31, because of the issue of ministerial salaries, for example. We have to find money. If we extend the consideration of the bill, that involves quite considerable sums of money. As Senator Stewart just pointed out to us, that would put us in a somewhat more complicated situation.

Senator Corbin: I am not worried so much about the ministers as about the poor students.

The Deputy Chairman: But the bill applies to students only starting in August. I do not want to argue for the bill; I am trying to be as even–handed as possible.

Le sénateur Kinsella: Permettez–moi de revenir au Programme de prêts aux étudiants. Il y a des années que ce comité s'intéresse à son évaluation. En fait, c'est une question

[*Text*]

studied the issue of program evaluation. Has an evaluation ever been done on the Canada Student Loan Program?

Ms Meloshe: There is one underway.

Senator Kinsella: That is good news. When will that study be finished?

Ms Meloshe: The evaluation will be undertaken in phases and they will evaluate certain phases of the program. It is a multi-year evaluation. There will be reports on the different aspects over the next couple of years.

Senator Kinsella: If it is on different aspects, we will probably not see the whole model. How long has the Canada Student Loan Program been in place?

Ms Meloshe: Since 1964. There were some minor changes in 1983.

Senator Kinsella: So the basic model was conceptualized in 1964. Is there policy work that goes on in your department with regard to the model itself, to question whether or not it is the best model after almost 30 years? I am mindful that in the United States a new administration is giving significant focus to students and the cost of higher education. Is there work that goes on at the policy level in your department addressing the model?

Ms Meloshe: Yes.

Senator Kinsella: Why are we in this business at all?

Ms Meloshe: Let me start with why we are in the business and then I will tell you about the work underway. This program was conceived because there was a view back in 1964 — I believe it is still the view — that the government had an appropriate role to play in terms of equalizing opportunity for needy Canadians to gain access to post-secondary education. Given that premise, over the life of the program it has certainly contributed significantly to facilitating access for needy Canadians to post-secondary education.

However, a number of questions have been raised about the structure of the program, the nature of the aid made available, the level of the aid, the relationship between the federal program and provincial programs of students assistance. Over the last year to 18 months, there have been extensive consultations with provinces on a substantial or major overhaul of the program that would not only address the need for enhanced aid for students under the program, but different types of aid that might be made available to students who are facing financial barriers as a result of, for example, being disabled and incurring additional costs to get their education. At the same time the federal government has been engaged in discussions with financial institutions on a new financing

[*Traduction*]

qu'il a étudiée. A–t–on jamais évalué le programme fédéral de prêts aux étudiants?

Mme Meloshe: Il y a une évaluation en cours.

Le sénateur Kinsella: Voilà une bonne nouvelle. Quand cette étude sera–t–elle terminée?

Mme Meloshe: Elle se fera en plusieurs étapes, au cours desquelles on évaluera certaines phases du programme. Il s'agit d'une évaluation pluriannuelle. Au cours des deux prochaines années, des rapports seront présentés sur les divers éléments du programme.

Le sénateur Kinsella: S'ils portent sur divers éléments, nous ne verrons probablement pas le modèle dans son ensemble. Depuis quand le programme fédéral de prêts aux étudiants existe–t–il?

Mme Meloshe: Depuis 1964. On lui a apporté quelques changements mineurs en 1983.

Le sénateur Kinsella: Donc, le modèle de base a été conçu en 1964. Dans votre ministère, étudiez–vous des politiques ayant trait au modèle lui–même, afin de déterminer si celui–ci demeure le meilleur, au bout de près de 30 années? Je sais qu'aux États–Unis, la nouvelle administration s'intéresse de près aux étudiants et au coût des études universitaires. Travaille–t–on sur le modèle dans votre ministère, au niveau des politiques?

Mme Meloshe: Oui.

Le sénateur Kinsella: Pourquoi, en fait, nous occupons–nous de ces questions?

Mme Meloshe: Permettez–moi de vous expliquer, tout d'abord, pourquoi nous le faisons, après quoi, je vous parlerai des travaux en cours. On a conçu ce programme parce qu'en 1964, on pensait — et on le pense toujours, je crois — qu'il était normal que le gouvernement intervienne afin de donner aux Canadiens démunis des chances égales d'accéder à l'enseignement postsecondaire. Sur ces bases, il est certain que, depuis qu'il existe, le programme leur a beaucoup facilité l'accès à cet enseignement.

On a cependant posé un certain nombre de questions au sujet de la structure du programme, de la nature de l'aide offerte, du niveau de celle–ci, des rapports entre le programme fédéral et les programmes provinciaux d'aide aux étudiants. Au cours des douze à dix–huit derniers mois, nous avons activement consulté les provinces au sujet d'une révision importante, ou même majeure, du programme, afin de répondre non seulement à la nécessité d'une aide accrue aux étudiants, mais d'examiner les divers types d'aide qui pourraient être offertes à ceux qui sont confrontés à des obstacles financiers parce que, par exemple, ils sont handicapés et doivent assumer des frais supplémentaires pour poursuivre leurs études. Parallèlement, le gouvernement fédéral a entrepris l'examen, avec des

[*Text*]

structure for the program, recognizing that the existing structure needs to be reviewed and updated.

In his budget of February 1992 and again in the economic statement, the Minister of Finance signalled that the government was committed to introducing a new financing structure for the program. The negotiations with financial institutions are well-advanced at this stage. The expectation is that those negotiations with financial institutions that are seeking to provide for lender risk-sharing in the program will provide flexibility to enrich the aid available under the program, to update the allowances and the loan limits, to enhance aid to students and also to establish the program on a more solid financial footing.

Senator Kinsella: You mentioned that the negotiations with financial institutions are well-advanced. My understanding is that your counterparts have walked away from the table. Is that true?

Ms Meloshe: No.

Senator Kinsella: Could you characterize the relationship as we speak this evening?

Ms Meloshe: I would say the relationship is very warm. The financial institutions are actively engaged in discussions on a new financing structure.

Senator Kinsella: Mr. Chairman, I do not know how long you want to stay here, but I am interested in the student aid program and I am delighted to hear that that evaluation is underway. I am more interested in seeing the whole model evaluated rather than just aspects of it. I am glad Ms Meloshe mentioned the aspect of special needs to students, which raises the whole issue of equality. Maybe your legal counsel could explain what the bottom paragraph on page 4 is addressing. It is bringing in chronological age when it refers to 18 years of age and 25 years of age. When I see chronological age brought into a piece of legislation, the question that comes to mind is, "Why not 24 and why not 17 or 19 and 26?" How does that measure up to section 15 of the Charter, which says that everyone is to be treated equal before and under the law and have equal benefit of the law without discrimination, and in particular without discrimination because of age. Could someone explain what that section does and is it charter proof?

Mr. Jewett: Mr. Roseman will explain the provision, but I can say that it has nothing whatsoever to do with the Charter.

Mr. Roseman That provision pertains to the calculation of alternative payments to provinces that have opted out. The 18 to 24 age group is a proxy for the school age population. In other words, because they are compensated on the number of students of school age, they use that age group to come at per

[*Traduction*]

établissements financiers, d'un nouveau système de financement du programme, car il estime que la structure actuelle a besoin d'être revue et modernisée.

Dans son budget de février 1992 et également dans l'exposé économique, le ministère des Finances a signalé que le gouvernement avait décidé d'adopter un nouveau système de financement du programme. Les négociations avec les établissements financiers sont maintenant fort avancées. On pense que ces négociations, qui sont destinées à obtenir du prêteur qu'il partage les risques, permettront d'accroître l'aide fournie dans le cadre du programme, d'actualiser les allocations et les limites de prêt, d'étoffer l'aide aux étudiants et aussi, de donner une assise financière plus sûre au programme.

Le sénateur Kinsella: Vous avez dit que les négociations avec les établissements financiers étaient fort avancées. J'ai cru comprendre que vos interlocuteurs avaient rompu les négociations; est–ce vrai?

Mme Meloshe: Non.

Le sénateur Kinsella: Comment caractériseriez–vous ces rapports, en ce moment même?

Mme Meloshe: Je dirais que nos rapports sont très chaleureux. Les établissements financiers participent activement aux discussions portant sur un nouveau système de financement.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le président, je ne sais pas combien de temps vous voulez rester ici, mais je m'intéresse au Programme d'aide aux étudiants et je suis ravi d'apprendre que cette évaluation est en cours. Je préférerais que ce soit le modèle tout entier qu'on évalue, plutôt que certains de ses éléments. Je suis heureux que Mme Meloshe ait mentionné le cas des étudiants qui ont des besoins spéciaux, ce qui soulève toute la question de l'égalité. Votre conseiller juridique pourrait peut–être expliquer ce à quoi a trait le paragraphe du bas de la page 4. En mentionnant les étudiants de 18 ans et ceux de 25 ans, il fait intervenir la question de l'âge. Quand je vois cela dans un texte de loi, je me pose la question suivante, «Pourquoi pas 24 ans et pourquoi pas 17 ou 19 ans et 26 ans?» Comment concilier cela avec l'article 15 de la Charte qui dispose que la loi ne fait acception de personne et que tous ont droit au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur l'âge. Quelqu'un pourrait–il m'expliquer ce que vise cet article et s'il prévaut sur les dispositions de la Charte?

M. Jewett: Monsieur Roseman va vous l'expliquer, mais je peux vous dire qu'il n'a absolument rien à voir avec la Charte.

M. Roseman: Cette disposition a trait au calcul des paiements de remplacement en faveur des provinces qui ont décidé de se retirer. Le groupe d'âge de 18 à 24 ans représente, par substitution, la population d'âge universitaire. En d'autres termes, comme les versements aux provinces sont

[*Text*]

capita payments by the program in a given province. It has nothing to do with the eligibility of an individual for a loan.

Senator DeWare: When did we start giving the six months interest free?

Ms Meloshe: We have been providing students with an interest subsidy for the six months after they finish studies since 1964.

Senator DeWare: Not in every province.

Ms Meloshe: In every province that participates in the program. Just to make a distinction, the question Senator Kinsella raised had to do with the alternative payment. On the issue of the six-month interest subsidy, that is payable to all students in all participating provinces and has been since the inception of the program.

Senator DeWare: I thought that in New Brunswick — I was there when the program came in — it was because students were having a difficult time finding employment; unemployment was high at that particular time.

Ms Meloshe: New Brunswick does have its own provincial student aid program which works in a way that is complementary to this program. I might add one other thing. I mentioned earlier that students have the option of deferring the payment of the interest or adding it to the principal in their loan and paying it back over the repayment period. Students also benefit from an interest relief provision at the end of this program. If at the end of the six months after finishing their studies that student does not have employment and is not able to assume responsibility for payment, he still has the option of applying for interest relief and the government would cover its interest subsidy for a full 18 months, if necessary, after the end of that six-month period. So there is still that further safety net for students who are unemployed and unable to pay at the end of the six months.

Senator Stewart: Reference has been made to opting out. Am I correct in believing that no province has opted out?

Ms Meloshe: No. Quebec and the Northwest Territories have opted out.

Senator Stewart: When did Quebec opt out?

Ms Meloshe: The opting out provision was written into the act so that Quebec could opt out in 1964. They did shortly after the legislation was proclaimed.

[*Traduction*]

calculés d'après le nombre des étudiants appartenant à ce groupe d'âge, on utilise celui–ci pour déterminer les paiement par personne à une province donnée, dans le cadre du programme. Cela n'a rien à voir avec l'admissibilité d'une personne à un prêt.

Le sénateur DeWare: De quand date la disposition concernant ces six mois d'exemption?

Mme Meloshe: Depuis 1964, nous accordons une bonification d'intérêt aux étudiants pour les six mois qui suivent la fin de leurs études.

Le sénateur DeWare: Pas dans toutes les provinces.

Mme Meloshe: Dans toutes les provinces participantes. Il convient de distinguer entre la question du sénateur Kinsella, qui avait trait au paiement de remplacement, et la question de la bonification d'intérêts de six mois, payable à tous les étudiants de toutes les provinces participantes, et cela, depuis l'entrée en vigueur du programme.

Le sénateur DeWare: Je croyais qu'au Nouveau–Brunswick — j'étais là–bas lorsque le programme a débuté — cette disposition existait parce que les étudiants avaient des difficultés à trouver un emploi; à l'époque le chômage était élevé.

Mme Meloshe: Le Nouveau–Brunswick a son propre programme d'aide aux étudiants, qui fonctionne de manière complémentaire au programme fédéral. Permettez–moi d'ajouter une remarque. J'ai dit tout à l'heure que les étudiants pouvaient soit reporter le paiement de l'intérêt, soit ajouter celui–ci au montant du prêt et en étaler le paiement sur toute la période de remboursement. Les étudiants bénéficient également d'une disposition qui les libère du paiement de l'intérêt, à la fin du programme. Si, à l'expiration des six mois suivant la fin de ses études, un étudiant est sans emploi et ne peut pas assumer la responsabilité du paiement, il lui reste la possibilité de demander une exemption d'intérêt, à la suite de quoi le gouvernement couvrira sa bonification d'intérêt pendant 18 mois pleins, en cas de nécessité, à l'expiration de cette période de six mois. Cette mesure de sécurité supplémentaire existe donc pour les étudiants sans emploi, incapables de payer à la fin des six mois.

Le sénateur Stewart: On a tout à l'heure parlé de l'option de retrait. Ai–je raison de penser qu'aucune province ne s'en est prévalu?

Mme Meloshe: Non. Le Québec et les Territoires du Nord–Ouest se sont retirés du programme.

Le sénateur Stewart: Quand le Québec l'a–t–il fait?

Mme Meloshe: On a inclus la disposition relative à l'option de retrait dans la loi, de manière à ce que le Québec puisse se retirer en 1964, ce qu'il a fait, peu de temps après la promulgation de la loi.

[*Text*]

Senator Stewart: The reason I ask is if I recall correctly in the election of 1963, the leader of the Liberal Party proposed 10,000 scholarships. There was great clamour from Quebec and other provinces that this was an intrusion in education. Consequently the Canada Student Loan Bill was introduced under the banking provisions of the Constitution.

Ms Meloshe: You are absolutely right.

Senator Stewart: It surprises me that, even relying on banking as the constitutional foundation of the bill, there was a provision in it for a provincial government to opt out, but there was you say?

Ms Meloshe: There was.

Senator Stewart: And there is.

Ms Meloshe: There was. It is somewhat curious because the payments we make under the Canada Student Loans Act are payments of individuals. They are not transfers to provinces.

Senator Stewart: What happens in Quebec? Quebec presumably has a comparable program. The government of the province of Quebec makes the guarantee to the lender; is that right?

Ms Meloshe: That is right.

Senator Stewart: And the government of Canada compensates the government of the province of Quebec for the amount of the cost on the basis of a formula, or is it the actual cost?

Ms Meloshe: It is on the basis of a formula in the act. This bill proposes amendments to that formula.

Senator Stewart: What changes will this make insofar as provincial governments opting out.

Ms Meloshe: With respect to principal changes, in the case of provinces that opt out in the future, the cost that the federal government incurs in respect of loans authorized by that province up to the date of opting out, will be set off against the alternative payment we would make to the province opting out. It will not affect payments being made to provinces that have already opted out. They will not be penalized.

Senator Stewart: What is the average annual cost to the Government of Canada of the program, including payments to Quebec and the territories, if there are any?

Ms Meloshe: In total, the average costs are around $480 million a year.

Senator Stewart: Is that net? You are getting money back, I hope.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: La raison pour laquelle je pose cette question est que, si mes souvenirs sont exacts, lors des élections de 1963, le chef du Parti libéral avait proposé 10 000 bourses. Cela a provoqué un tollé au Québec et dans d'autres provinces qui considéraient que cela constituait une ingérence dans le domaine éducatif. Le projet de loi fédérale sur les prêts aux étudiants a donc été présenté dans le cadre des dispositions de la Constitution relatives aux établissements bancaires.

Mme Meloshe: Vous avez absolument raison.

Le sénateur Stewart: Je suis surpris de voir que, même si ces dispositions constituaient la fondation constitutionnelle du projet de loi, celui–ci prévoyait la possibilité de retrait pour un gouvernement provincial; pourtant, cette disposition existait–bien, dites–vous?

Mme Meloshe: Elle existait.

Le sénateur Stewart: Et elle existe toujours.

Mme Meloshe: Elle existait. C'est assez curieux, car les paiements que nous effectuons conformément à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants sont des paiements aux individus et non des paiements de transfert aux provinces.

Le sénateur Stewart: Que se passe–t–il au Québec? Je présume que celui–ci a un programme comparable. Le gouvernement de la province du Québec garantit le prêt, n'est–ce pas?

Mme Meloshe: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Et le gouvernement du Canada verse–t–il au gouvernement de la province du Québec un montant calculé d'après une formule, ou bien un montant correspondant au coût réel?

Mme Meloshe: La loi prévoit une formule. Ce projet de loi propose de la modifier.

Le sénateur Stewart: Quels changements cela apportera–t–il en ce qui concerne le retrait de gouvernements provinciaux?

Mme Meloshe: Pour ce qui est des changements principaux, dans les cas des provinces qui décideront de se retirer, le coût encouru par le gouvernement fédéral du fait des prêts autorisés par cette province jusqu'à la date de son retrait sera défalqué du paiement de remplacement qu'il ferait à cette province. Cela n'aura aucune influence sur les paiements aux provinces qui se sont déjà retirées. Elles ne seront pas pénalisées.

Le sénateur Stewart: Quel est le coût annuel moyen du programme pour le gouvernement du Canada, y compris les paiements au Québec et aux Territoires, s'il y en a?

Mme Meloshe: Au total, les coûts moyens sont de l'ordre de 480 millions de dollars par an.

Le sénateur Stewart: S'agit–il du chiffre net? Vous récupérez de l'argent, j'espère.

[*Text*]

Ms Meloshe: In the Estimates tabled last week, we forecasted that our expenditures in 1993-94 would be $489 million, inclusive of collection costs.

Next year, recoveries of loans in default will be around $135 million. So it is $489 million net of $135 million.

Senator Stewart: I want to go back to the question that Senator Kinsella raised about our international covenant. The answer was that compliance with the terms of the covenant depended on good performance by the provincial and federal governments. Has the federal government's contribution in the form of student loans — the cost you have just detailed — and in Established Programs Financing, increased in real terms and constant dollars?

Ms Meloshe: I did not come here today prepared to speak to expenditures under EPF, but I can tell you that the value of aid made available to students under this program has been increasing dramatically — on average between 14 and 16 per cent a year. For example, in the spending Estimates just tabled, the aid available in 1990-91 under this program was $640 million. In 1991-92, the aid was $740 million.

Senator Stewart: You imply that takes into account an increasing number of students participating in the program.

Ms Meloshe: It takes into account a number of factors. It is a factor of more students participating in the program, loan limit increases made in 1984-85 working their way through the program, and provinces putting Canada student loan money ahead of provincial aid.

Ontario announced that next year it will put Canada student loans ahead of provincial aid. It will be eliminating the provincial student grant in Ontario. That will have another significant impact on our costs.

So, over one year, the value of aid made available under the program has increased by $100 million. That is a significant additional contribution to accessibility.

At the same time, the government, the Minister of Finance and my minister in the house, have indicated they recognize the need to increase the value of aid made available to individual students under the program. That is hopefully one of the areas we will be able to improve on once we have this new financing structure worked out with financial institutions.

Senator Stewart: In several places in the clauses relating to student loans, I see the expression "subject to the

[*Traduction*]

Mme Meloshe: Dans le budget déposé la semaine dernière, nous prévoyions que nos dépenses, en 1993–1994, seraient de 489 millions de dollars, y compris les coûts de recouvrement.

L'an prochain, le recouvrement de prêts en souffrance sera de l'ordre de 135 millions de dollars. Il s'agit donc de 489 millions de dollars après déduction de ces 135 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Je voudrais revenir à la question posée par le sénateur Kinsella au sujet de notre pacte international. On nous a répondu que l'observation de ce lui–ci dépendait des résultats obtenus par les gouvernements fédéral et provinciaux. La contribution du gouvernement fédéral, sous la forme de prêts aux étudiants — dont vous venez de décrire le coût — et du Financement des programmes établis, a–t–elle augmenté en chiffres réels et en dollars constants?

Mme Meloshe: Je n'étais pas préparée à parler des dépenses au titre du FPE, mais je peux vous dire que le montant de l'aide offerte aux étudiants dans le cadre de ce programme, a considérablement augmenté — en moyenne, de 14 à 16 pour cent par an. Par exemple, dans le budget des dépenses qui vient d'être déposé, l'aide accordée en 1990–1991, était de 640 millions de dollars. En 1991–1992, elle a été de 740 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Vous voulez dire par là que l'on tient compte du nombre croissant d'étudiants participant au programme.

Mme Meloshe: Plusieurs facteurs entrent en jeu: le nombre plus élevé d'étudiants qui participent au programme, les augmentations des limites de prêts consentis en 1984–1985 dont les effets se répercutent dans le programme, et le fait que les provinces utilisent les fonds fédéraux destinés à ces prêts avant de faire intervenir l'aide provinciale.

L'Ontario a annoncé que c'est ce qu'il ferait l'an prochain. Il éliminera son programme d'aide financière provinciale. Cela aura également d'importantes répercussions sur nos coûts.

Donc, en l'espace d'un an, le montant de l'aide disponible en vertu du programme a augmenté de 100 millions de dollars. Cela constitue un apport supplémentaire important à l'accessibilité.

En même temps, le gouvernement, le ministère des Finances et mon ministre à la Chambre, ont reconnu la nécessité d'accroître le montant de l'aide offerte aux étudiants. C'est, nous l'espérons, un des domaines où nous pourrons apporter des améliorations, une fois que nous nous serons mis d'accord sur ce nouveau système de financement avec les établissements financiers.

Le sénateur Stewart: À plusieurs endroits, dans les articles relatifs aux prêts aux étudiants, je relève l'expression «sous

[*Text*]

regulations". I wonder why we bother having anything else. For example, clause 4(1) reads as follows:

> 4. (1) Subject to the regulations, no interest is payable by a borrower on a guaranteed student loan made before August 1, 1993 to a full-time student in respect of..."

"Subject to the regulations" is mentioned again in clause 4(2) and 4(3). A lot of clauses are "subject to the regulations".

Senator DeWare: When you are dealing with money, there must be regulations.

Senator Stewart: There is no question of the need for regulations. We have here the possibility of amending statutes by regulation. We are saying that the provision of the statute is to be subject to the regulations. One wonders why Parliament bothers to enact.

Ms Meloshe: I would like my legal counsel, Madam Gendron, to speak to that matter.

Mlle Nicole Gendron, conseillère juridique, Secrétariat d'État: J'aimerais vous faire remarquer que cette formulation est l'exacte réplique de l'article 4. tel qu'il existe en ce moment, d'une part. D'autre part, pour certains termes tel que «étudiant à temps plein» qui est utilisé à l'alinéa 4.(1)*a*), la définition se trouve au règlement.

Donc pour que cet article ait un sens, il faut nécessairement se référer au règlement. C'est principalement la chose que l'on entend par «sous réserve des règlements».

Senator Stewart: So it is subject to existing regulations. It is not subject to regulations that might be made in the future.

Madam Gendron: The act also contains regulatory power. When you have granted a power, you can also revoke what you did and start over.

Senator Stewart: Under the regulatory authority given, the regulations referred to here could be changed?

Madam Gendron: No. A regulation is a subsidiary mode of legislation that must abide by the act.

Senator Stewart: I understand that.

Madam Gendron: I cannot put forward or pass a regulation that would say — it would never survive the process that regulations go through, believe me. For example, I could not put forward a regulation saying that a student who obtained a loan before August 1, 1993, would not get a six-month interest period posted at the end of his or her studies.

The Deputy Chairman: You believe in your minister.

[*Traduction*]

réserve de règlements». Je me demande pourquoi nous nous donnons la peine d'en avoir. Par exemple, le paragraphe 4(1) dispose que:

> 4.(1) Sous réserve des règlements, les prêts garantis consentis à un étudiant à temps plein avant le 1er août 1993 ne porte pas intérêt pour l'emprunteur durant...».

«Sous réserve des règlements» réapparaît aux paragraphes 4(2) et 4(3). Il y a une foule d'articles applicables «sous réserve des règlements».

Le sénateur DeWare: Quand il s'agit d'argent, il faut des règlements.

Le sénateur Stewart: Bien entendu. Nous avons ici la possibilité d'utiliser les règlements pour modifier les lois. Nous déclarons en fait que telle ou telle disposition de la loi est applicable, sous réserve des règlements. On se demande pourquoi le Parlement se donne la peine de la promulguer.

Mme Meloshe: Je voudrais que Mme Gendron, ma conseillère juridique, vous réponde.

Ms Nicole Gendron, Legal Counsel, Secretary of State Department: I would like to point out to you, firstly, that this wording is exactly as found in the present section 4. Secondly, the definitions of certain terms such as "full–time student", used in paragraph 4(1)(*a*), are found in the regulations.

Therefore, for this clause to have any meaning, reference must necessarily be made to the regulations. That is primarily what is meant by "subject to the regulations".

Le sénateur Stewart: Cette disposition est donc applicable sous réserve des règlements existants et non des règlements qui pourraient être adoptés à l'avenir.

Mme Gendron: La loi prévoit également un pouvoir de réglementation. Lorsque vous accordez un pouvoir, vous pouvez également révoquer ce que vous avez fait et recommencer.

Le sénateur Stewart: En vertu du pouvoir réglementaire accordé, les règlements mentionnés ici pourraient être modifiés?

Mme Gendron: Non. Un règlement est un mode subsidiaire de législation qui est assujetti à la loi.

Le sénateur Stewart: Je comprends.

Mme Gendron: Je ne peux présenter un règlement qui stipulerait — croyez–moi, il ne survivrait jamais au processus auquel les règlements sont soumis. Par exemple, je ne pourrais pas présenter un règlement stipulant qu'un étudiant ayant obtenu un prêt avant le 1er août 1993, ne bénéficierait pas d'une période d'exemption de six mois à compter de la fin de ses études.

Le président suppléant: Vous avez bien confiance en votre ministre.

[*Text*]

Madam Gendron: My minister and the government.

The Deputy Chairman: In other words, the whole machinery.

Senator Stewart: She knows where the power resides.

What is the purpose of the provisions with regard to Canada student loans? The implication is that it will be financially beneficial to the government. Is there any other purpose?

Senator Simard: To Canada; to the taxpayer.

Senator Stewart: I use the expression "government", because some of the students will presumably be Canadian citizens and taxpayers too.

Are these changes an integral part of the revision of this program to which reference was made earlier? Are you laying the groundwork for the new regime?

Ms Meloshe: The measures proposed in this legislation are, first and foremost, intended to achieve the expenditure reductions that the Minister of Finance announced in his budget. I am speaking specifically to the issue of the elimination of the six-month interest subsidy.

We have attempted, in the amendments we are bringing forward to the act, to ensure that in eliminating that subsidy we respect the fact that there are students in school who had student loans prior to the coming into force of this amendment and that they have or should have a vested right to that interest subsidy on those student loans at any point in time when they consolidate their student loans in the future. We have tried to ensure that we respect vested rights in terms of the process for implementing this change.

The Deputy Chairman: In other words, there is no retroactivity?

Ms Meloshe: There is no retroactivity. It will also ensure that borrowers who are currently in repayment, will go into repayment of the student loans prior to the coming into effect of these provision. Their contract will say that at any point in the future, should they go back to school, they will be entitled to a six-month interest-free subsidy when they consolidate their loans. We will ensure that those vested rights are respected as well.

In terms of changes to the alternative payment, I have tried to emphasize that the change being made, first and foremost, is to ensure that we are not in a situation where a province opts out in the future and, by reason of making the alternative payment to that province, we are not able to continue to provide, within the funds identified, the support to provinces who continue to participate in the program. The simple reason for this is that we have a parallel stream of expenditures on

[*Traduction*]

Mme Gendron: En mon ministre et dans le gouvernement.

Le président suppléant: En d'autres termes, vous avez confiance dans tout l'appareil gouvernemental.

Le sénateur Stewart: Elle sait qui tient les rênes du pouvoir.

Quel est l'objet des dispositions relatives aux prêts fédéraux aux étudiants? Apparemment, elles seront financièrement profitables au gouvernement. Y a–t–il d'autres raisons?

Le sénateur Simard: Au Canada; au contribuable.

Le sénateur Stewart: J'utilise le terme «gouvernement», parce qu'on peut présumer que certains des étudiants seront des citoyens canadiens et, du même coup, des contribuables.

Tous ces changements font–ils partie intégrante de la révision du programme mentionnée tout à l'heure? Êtes–vous en train de jeter les bases du nouveau régime?

Mme Meloshe: Les mesures proposées dans ce texte de loi sont, avant tout, destinées à réduire les dépenses annoncées par le ministre des Finances dans son budget. Je parle là de la suppression de la bonification d'intérêt de six mois.

Dans les modifications à la loi que nous proposons, nous avons essayé de nous assurer qu'en supprimant cette bonification, nous respectons le fait qu'il y a des étudiants qui sont encore à l'université et qui avaient obtenu des prêts avant l'entrée en vigueur de cette modification et qu'ils ont donc ou devraient avoir droit à cette bonification d'intérêt sur ces prêts, quel que soit le moment où ils consolideront leurs prêts par la suite. Nous nous sommes efforcés de respecter les droits acquis dans le processus de mise en oeuvre de ce changement.

Le président suppléant: En d'autres termes, il n'y a pas de rétroactivité?

Mme Meloshe: Non. Cela garantit également que les emprunteurs qui remboursent actuellement leurs prêts, le feront avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Leur contrat stipulera que si, à un moment quelconque, ils reprennent leurs études, ils auront droit à une bonification d'intérêt de six mois lorsqu'ils consolideront leurs prêts. Nous veillerons à ce que ces droits acquis soient également respectés.

En ce qui concerne les changements prévus pour le paiement de remplacement, je me suis efforcée de montrer que ce changement est, avant tout, destiné à nous éviter d'être placés dans une situation où une province déciderait de se retirer et où, à cause du paiement de remplacement fait à cette province, il ne nous serait plus possible de continuer à fournir un soutien, dans les limites de l'enveloppe, aux provinces qui continuent à participer au programme. La raison en est simplement que

[*Text*]

interest payments and claims payments for students who have received a loan guarantee from that province.

The other change, purely housekeeping, relates to the issue of forms. At present, we have many forms under this program. For example, if I make a slight change in the wording of a form to improve the French, it must go all the way to Governor in Council and through a cabinet committee to make those adjustments. It is simply not an efficient way of working in 1993.

Senator Stewart: When does the government of the province of Quebec start collecting interest on its comparable loans?

Ms Meloshe: At present, the loan program in place in Quebec is a mere image of the federal loan program. Neither the federal government nor the province of Quebec collects interest on student loans. These are loans that are made by lenders to students and guaranteed by the government. We pay the interest while the borrowers are in school. They do as well.

Senator Stewart: Let us say this bill becomes law and the Government of Quebec leaves its provision with regard to its guarantee for loans the same as it is now. In other words, it leaves the six months in. What provision will you introduce to ensure compatibility there?

Ms Meloshe: Well, there already is compatibility. However, under the terms of the opting-out provision in the act, the provincial program does not have to be identical to the federal program for a province to receive their alternative payment. We are not insisting on compatibility from Quebec any more than we are insisting on compatibility from the Northwest Territories.

Senator Stewart: You have established that you are going to save a substantial sum of money. What I am doing is looking at the amount of interest that will be paid to the lender, then I am trying to relate that to your recoveries on defaulting loans.

You are going to have a more demanding program in Canada than Quebec now has. Is that right? They will still presumably have the six months.

Ms Meloshe: They currently have a six month subsidy, and I have not heard recently from Quebec, but I am assuming —

[*Traduction*]

nous avons un flux parallèle de dépenses entraînées par le paiement des intérêts et des prestations pour les étudiants qui ont reçu une garantie de prêt de cette province.

L'autre changement, qui est une simple question administrative, a trait à la question des formulaires. À l'heure actuelle, nous utilisons de nombreux formulaires dans le cadre du programme. Par exemple, si je veux légèrement modifier le libellé d'un formulaire afin d'améliorer le français, cette modification doit être soumise au Gouverneur en conseil et à un comité du Cabinet. En 1993, ce n'est pas une façon très efficace de fonctionner.

Le sénateur Stewart: Quand le gouvernement du Québec commencera–t–il à recouvrer l'intérêt sur les prêts comparables accordés par lui?

Mme Meloshe: Actuellement, le programme de prêts en vigueur au Québec correspond exactement au programme fédéral. Ni le gouvernement fédéral ni la province du Québec ne perçoivent d'intérêt sur les prêts aux étudiants. Il y a des prêts consentis par des prêteurs aux étudiants et garantis par le gouvernement. Nous en payons l'intérêt pendant que les emprunteurs poursuivent leurs études. Le Québec en fait autant.

Le sénateur Stewart: Supposons que ce projet de loi soit adopté et que le gouvernement du Québec ne change rien à ses dispositions concernant la garantie qu'il accorde pour les prêts. En d'autres termes, supposons qu'il maintienne la période de six mois. Quelle disposition adopterez–vous pour assurer la compatibilité entre les deux systèmes?

Mme Meloshe: Cette compatibilité existe déjà. Cependant, en vertu de la disposition de la loi relative au retrait, le programme d'une province ne doit pas nécessairement être identique au programme fédéral pour que cette province puisse recevoir son paiement de remplacement. Nous n'insistons pas plus pour que le programme du Québec soit compatible, que nous ne le faisons pour que celui des Territoires du Nord–Ouest le soit.

Le sénateur Stewart: Vous avez établi que vous allez réaliser une économie considérable. Ce que j'essaie de faire, c'est de considèrer le montant de l'intérêt qui sera payé au prêteur et de relier ensuite cela à vos recouvrements sur les prêts en souffrance.

Vous allez avoir un programme fédéral qui comporte plus d'exigences que le programme actuel du Québec. N'est–ce pas? Au Québec, la période de six mois sera probablement maintenue.

Mme Meloshe: Il y a actuellement une période de bonification d'intérêt de six mois dans cette province; je n'ai pas eu de contact récent avec le Québec, mais je suppose...

[*Text*]

Senator Stewart: So there will be a financial difference in so far as payments to lenders are concerned and presumably also in so far as recoveries are concerned.

Senator Simard: Maybe not for long.

Ms Meloshe: Perhaps I can just comment on how the payment is made to Quebec. The alternative payment to Quebec takes into account our expenditures on federal loans. To the extent that I decrease my expenditures a federal loans by, for example, $35 million in interest payments, that will have an impact on the payment that I make to Quebec and the Northwest Territories.

Should the province choose to provide for a more generous loan program or a less generous loan program with its own provincial funds, that is really at its discretion.

Senator Stewart: Thank you.

The Deputy Chairman: If there are no other questions, we will thank our witnesses. Did you have something to say, sir?

Mr. Jewett: Just one comment, perhaps, to Senator Stewart. Your first question was about the royal recommendation. I do not know if I have a complete answer, but the bill you have before you does not contain now the Small Business Loans Act provision which was in the house, and it increased the amount of the loans. I think that that is probably the reason it contained the royal recommendation.

Senator Kinsella: Mr. Chairman, tomorrow morning at 11, do we have other witnesses on the same subject?

The Deputy Chairman: Tomorrow morning, on the same subject, we have the Canadian Federation of Students.

Senator Kinsella: Is that the only witness we have tomorrow morning?

The Deputy Chairman: Yes.

Senator Kinsella: I wonder whether it might not be helpful if officials from the department could be here. We may want to recall them upon evidence we might hear tomorrow.

Senator Corbin: That is a good idea.

The Deputy Chairman: Are you willing to come back tomorrow?

Mr. Jewett: Certainly.

Senator Stewart: Will we have a minister of the Crown here to deal with this matter of reduction in salaries? I know that we are dealing with what looks like a trivial sum —

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Il y aura donc une différence financière en ce qui concerne les paiements aux prêteurs et probablement aussi, en ce qui concerne les recouvrements.

Le sénateur Simard: Peut–être pas pendant longtemps.

Mme Meloshe: Peut–être pourrais–je vous expliquer comment est conçu le paiement de remplacement au Québec. Ce paiement tient compte de nos dépenses au titre des prêts fédéraux. Dans la mesure où je réduis ces dépenses de, par exemple, 35 millions de dollars pour le paiement des intérêts, cela influera sur le versement que je fais au Québec et aux Territoires du Nord–Ouest.

Que la province décide d'offrir un programme de prêts plus généreux ou, au contraire, moins généreux, grâce aux fonds dont elle dispose elle–même, la décision lui appartient totalement.

Le sénateur Stewart: Merci.

Le président suppléant: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, le moment est venu de remercier nos témoins. Avez–vous quelque chose à dire, monsieur?

M. Jewett: Une petite remarque, peut–être, au sénateur Stewart. Votre première question avait trait à la recommandation royale. Je ne sais pas si je peux vous donner une réponse complète à ce sujet, mais le projet de loi que vous avez devant vous ne contient plus la disposition relative à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui s'y trouvait lorsqu'il a été soumis à la Chambre, et qui prévoyait une augmentation du montant des prêts. Je crois que c'est probablement la raison pour laquelle le projet de loi était accompagné de la recommandation royale.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le président, demain matin 11 h, entendrons–nous d'autres témoins sur le même sujet?

Le président suppléant: Demain matin, la Fédération canadienne des étudiants nous entretiendra du même sujet.

Le sénateur Kinsella: Est–ce le seul témoin, demain matin?

Le président suppléant: Oui.

Le sénateur Kinsella: Je me demande s'il ne serait pas utile que des représentants du Ministère soient présents. Après avoir entendu les témoignages de demain, nous voudrons peut–être les rappeler.

Le sénateur Corbin: C'est une bonne idée.

Le président suppléant: Accepteriez–vous de revenir demain?

M. Jewett: Certainement.

Le sénateur Stewart: Un ministre fédéral comparaîtra–t–il pour nous parler de cette réduction de salaires? Je sais qu'il s'agit d'une somme apparemment dérisoire...

[*Text*]

The Deputy Chairman: We cannot have one this week, senator. However, in the next few weeks we have to look at the Supplementary Estimates. We also have the minister for the Main Estimates. Would it be a good idea if we dealt with this at the same time we had the minister for the Main Estimates?

Senator Stewart: That is a possibility. In other words, what you are suggesting is that we will not pass this bill tomorrow.

The Deputy Chairman: No, no.

Senator Stewart: All right. That is fine.

Senator Kinsella: I thought that because we have a lot of other work, we wanted to proceed with Bill C-76.

The Deputy Chairman: Yes, but we cannot have a minister this week. Next week I understand the Senate is not sitting. I surveyed the members, and sitting next week on the Main Estimates is not very popular, so we go to the 22nd.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président suppléant: Nous ne pourrons pas entendre de ministre cette semaine, sénateur. Cependant, au cours des prochaines semaines, nous aurons à examiner le budget des dépenses supplémentaire. Nous accueillerons également le ministre pour discuter du budget principal. Il serait peut-être bon de discuter de cette question au moment où nous entendrons le ministre.

Le sénateur Stewart: C'est une possibilité. En d'autres termes, ce que vous dites, ce n'est pas demain que nous adopterons ce projet de loi.

Le président suppléant: Non, non.

Le sénateur Stewart: Bien. D'accord.

Le sénateur Kinsella: Étant donné que nous avons beaucoup d'autres questions à étudier, je croyais que nous voulions poursuivre l'examen du projet de loi C-76.

Le président suppléant: Oui, mais nous ne pourrons pas entendre de ministre cette semaine. Je crois que, la semaine prochaine, le Sénat ne siège pas. J'ai interrogé nos collègues et j'ai pu constater qu'ils n'étaient pas très favorables à l'idée de siéger la semaine prochaine pour examiner le budget des dépenses principal; nous reporterons donc cela au 22.

La séance est levée.

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

WITNESSES—TÉMOINS

M. Mark Jewett, sous-ministre adjoint, Direction juridique.

M. Ted Rosenman, analyste principal en politique, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

De ministère de la Consommation et des Affaires commerciales:

M. Jacques Hains, directeur intérimaire, Direction générale de la révision législative.

Du Secrétariat d'État:

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction générale de la de l'aide aux étudiants.

Mme Nicole Gendron, conseillère juridique, Services juridiques.

Issue No. 44

Second Proceedings on:
Bill C-76, An Act to amend the Budget Implementation (fiscal measures) Act, 1992

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES:
(See back cover)

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Fascicule n° 44

Deuxième fascicule concernant:
Le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi [illegible] de 1992
(mesures fiscales)

Disponible auprès du Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance

Mr. Mark Jewett, Assistant Deputy Minister, Law Branch;

Mr. Ted Roseman, Senior Policy Analyst, Federal–Provincial Relations and Social Policy Branch.

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:

Mr. Jacques Hains, Acting Director, Legislative Review Branch.

From the Secretary of State:

Ms Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch;

Ms Nicole Gendron, Legal Advisor, Legal Services.

Du ministère des Finances:

M. Mark Jewett, sous–ministre adjoint, Direction juridique;

M. Ted Roseman, analyste prinicipal en politique, Direction des relations fédérales–provinciales et de la politique sociale.

Du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales:

M. Jacques Hains, directeur intérimaire, Direction générale de la révision législative.

Du Secrétariat d'État:

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction générale de l'aide aux étudiants;

Mme Nicole Gendron, conseillère juridique, Services juridiques.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Thursday, March 4, 1993

Issue No. 44

Second Proceedings on:
Bill C–76, An Act to amend the Budget Implementation (fiscal measures) Act, 1992

WITNESSES:
(See back cover)

28328–1

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Le jeudi 4 mars 1993

Fascicule n° 44

Deuxième fascicule concernant:
Le projet de loi C–76, Loi modifiant la Loi budgétaire de 1992 (mesures fiscale)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools	Lavoie–Roux
Corbin	* Murray, P.C.
DeWare	(or Lynch-Staunton)
Doody	Oliver
* Frith (or Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice–président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cools	Lavoie–Roux
Corbin	* Murray, C.P.
DeWare	(ou Lynch–Staunton)
Doody	Oliver
* Frith (ou Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 2, 1993:

The Honourable Senator Balfour moved, seconded by the Honourable Senator Kelleher, P.C., that Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992, be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mardi 2 mars 1993:

L'honorable sénateur Balfour propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelleher, C.P., que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, March 4, 1993
(47)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 11:00 a.m. this day, in Room 256-S Centre Block, the Deputy Chairman, the Honourable Senator Bolduc, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Doody, Kinsella, Lynch-Staunton, Molgat, Oliver, Simard and Stewart. (11)

Other Senators present: The Honourable Senator Cochrane.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES:

From the Canadian Federation of Students:

Mr. Kelly Lamrock, Chairperson;

Ms Caryn Duncan, Researcher.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 2, 1993, continued its examination of Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992.

Mr. Lamrock made a presentation and with Ms Duncan, answered questions.

The Committee agreed that the letter addressed to the Chair from the University of Saskatchewan Students' Union, be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix "A" NF/44*)

It was moved by the Honourable Senator Corbin, that the brief, as well as 3 (three) set of tables presented by the Canadian Federation of Students, be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix "B" NF/44*)

The question being put on the motion, it was agreed.

It was agreed, that officials who were invited to be present today, should respond verbally to questions asked at the previous meeting of the Committee. Mr. Doug Adlard, Counsel, General Legal Services Division, Department of Finance, responded to the question asked by Senator Stewart in respect to the recovery of overpayments to Ministers.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 4 mars 1993
(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures, à la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Bolduc (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Doody, Kinsella, Lynch-Staunton, Molgat, Oliver, Simard et Stewart. (11)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Cochrane.

Également présents: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

De la Fédération canadienne des étudiant(e)s:

M. Kelly Lamrock, président;

Mme Caryn Duncan, recherchiste.

Conformément à son ordre de renvoi du 2 mars 1993, le Comité poursuit son étude du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

M. Lamrock fait un exposé et, avec Mme Duncan, répond aux questions.

Le Comité convient d'annexer la lettre adressée au président par l'*University of Saskatchewan Students' Union* au procès-verbal d'aujourd'hui. (*Voir l'annexe «A» FN/44*)

L'honorable sénateur Corbin propose que le mémoire ainsi que les 3 (trois) séries de tableaux présentés par la Fédération canadienne des étudiant(e)s soient annexés au procès-verbal d'aujourd'hui. (*Voir l'annexe «B» FN/44*)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que les représentants invités à comparaître aujourd'hui répondent oralement aux questions posées lors de la réunion précédente du Comité. M. Doug Adlard, conseiller juridique, Division des services juridiques généraux, ministère des Finances, répond à la question du sénateur Stewart concernant le recouvrement des paiements versés en trop aux ministres.

[*Text*]

It was moved by the Honourable Senator Kinsella that the Minister of Finance and the officials heard on March 3, 1993, be called to appear before the Committee on March 24, 1993 respecting Bill C-76.

The question being put on the motion, it was agreed.

At 12:55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

L'honorable sénateur Kinsella propose que le ministre des Finances et les représentants entendus le 3 mars 1993 soient invités à comparaître devant le Comité le 24 mars 1993 au sujet du projet de loi C-76.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Thursday 4, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-76, to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992, met this day at 11:00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Bolduc (*Deputy Chairman*) in the Chair.

The Deputy Chairman: Honourable senators, before we begin, I wish to draw the attention of senators to a letter received from the University of Saskatchewan Students Union in support of the position of the witnesses here today. This letter should be appended to the proceedings. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

(For text of document, see appendix "A" NF/44)

Honourable senators, this is the second meeting of the committee to examine Bill C-76, an act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992. This bill was referred to this committee on March 2, 1992.

Today, we have as witnesses representatives of the Canadian Federation of Students: Mr. Kelly Lamrock, National Chairperson, and Ms Caryn Duncan, Researcher.

I understand, Mr. Lamrock, that you have a brief. The floor is yours.

M. Kelly Lamrock, président, Fédération canadienne des étudiants: Monsieur le président, avant de débuter mes commentaires, je voudrais vous remercier de nous donner la possibilité de présenter notre mémoire aujourd'hui. Comme vous le savez, nous avons essayé très fort de nous faire entendre au niveau parlementaire. C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de vous présenter aujourd'hui les commentaires et les inquiétudes de nos membres au sujet de ce projet de loi.

Honourable senators, the Canadian Federation of Students is an organization of 72 student unions across the country representing some 450,000 students. Our policies and reactions to bills such as this one are voted on at semi-annual general meetings by our members. We have a lobby group here in town, as well as members across the country who work for fully accessible and high quality post-secondary education.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 4 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui on a confié le mandat d'étudier le projet de loi C-76 modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Bolduc (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président: Honorables sénateurs, avant de commencer, j'aimerais attirer votre attention sur une lettre que nous avons reçue de la *University of Saskatchewan Students Union* à l'appui de la position que défendront les témoins d'aujourd'hui. Cette lettre devrait être annexée aux délibérations. Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le texte du document figure à l'annexe «A» FN/44)

Honorables sénateurs, il s'agit de la deuxième réunion du comité chargé d'examiner le projet de loi C-76 modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992. L'étude de ce projet de loi a été confiée au comité le 2 mars 1992.

Aujourd'hui, nous accueillons des témoins qui représentent la Fédération canadienne des étudiants: M. Kelly Lamrock, président national, et Mme Caryn Duncan, recherchiste.

Monsieur Lamrock, je crois comprendre que vous avez préparé un mémoire. La parole est à vous.

Mr. Kelly Lamrock, Chairperson, Canadian Federation of Students: Mr. Chairman, before I begin, I would like to thank the committee for giving us the opportunity to present our brief at this time. As you know, we made every effort to be heard by the House committee. It is, therefore, a great pleasure and privilege for me to share with you today the comments and concerns of our members about Bill C-76.

Honorables sénateurs, la Fédération canadienne des étudiants est un organisme regroupant 72 associations d'étudiants de tout le pays. Nous représentons quelque 450 000 étudiants. Les réactions et les politiques que nous adoptons à l'égard de projets comme celui-ci font l'objet d'un vote à l'occasion des assemblées générales semestrielles tenues par nos membres. Ici, en ville, nous comptons sur les services d'un groupe de lobbyistes de même que sur des membres qui, dans tout le pays, travaillent en vue d'assurer une éducation postsecondaire pleinement accessible et de grande qualité.

[*Text*]

In the brief before the committee, I will point out that we have, in the introduction, an overview of the state of higher education today, as well as sections putting Bill C-76 in the context of other changes to the Canada Student Loans Program. We talk about the Student Assistance Program in Canada and, in particular, the Canada Student Loans Program.

In the brief, you will also find a section on the cost to students of going to school in this country and facts on debt loads. We mention myths about defaults, as well as our policy about student assistance and accessibility to post-secondary education in Canada. As well, we have made available figures on tuition fees, student unemployment and food banks on campus. If anyone is interested, we can make that available.

I want to open with a few comments and concerns about Bill C-76 overall. As many of the senators will know, this is a difficult time for students and young people across the country. We are, in many ways, a generation at risk of being the first generation in the history of our country left worse off than the previous generation. In many ways, this bill ties into that risk.

Youth unemployment is at an all-time high across the country. Young people are having difficulty finding jobs. In past generations, a high school diploma was enough to guarantee employment. Now, even one degree and sometimes two is no guarantee of success in the job market.

It is in this context that, to us, the message sent by Bill C-76 is unacceptable. By eliminating the six-month post- graduation interest subsidy for Canada student loan borrowers, the government has eliminated the one helping hand that many young people have — that very vital opportunity for us to find our footing, to have a chance to get employment and to be ready to repay our loans. At a time when our generation is searching for reasons not to be cynical, searching for hope and for reasons to continue to further our education, this bill clearly sends the wrong message.

Bill C-76 will add costs to groups already financially disadvantaged. A great number of students live below the poverty line. In fact, recent Statistics Canada figures show the poverty line in most regions of the country for a single person is over $200 a week. Yet, as we note in our brief and later in

[*Traduction*]

À propos du mémoire qui a été présenté au comité, je soulignerai qu'il contient, dans l'introduction, un aperçu de l'état de l'éducation supérieure ainsi que des parties qui situent le projet de loi C-76 dans le contexte des autres modifications apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous évoquons le Programme d'aide aux étudiants du Canada et, en particulier, le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Dans le mémoire, vous découvrirez également une partie consacrée aux coûts que doivent assumer les étudiants fréquentant l'école au Canada et des faits concernant l'endettement. Nous faisons état des mythes qui entourent les défauts de paiement ainsi que de notre politique concernant l'aide aux étudiants et l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada. De même, nous avons présenté des données concernant les frais de scolarité, le chômage étudiant et les banques alimentaires qu'on retrouve sur les campus. Si quelqu'un est intéressé, nous pouvons communiquer ces données.

Je voudrais commencer par quelques commentaires au sujet du projet de loi C-76 dans son ensemble et faire état des préoccupations qu'il suscite: comme nombre de sénateurs le savent déjà, nous vivons présentement une époque difficile pour les étudiants et les jeunes de tout le pays. À maints égards, nous formons une génération qui court le risque de devenir la première génération dans l'histoire de notre pays à se retrouver dans une situation pire que celle qu'a connue la génération qui l'a précédée. À maints égards, le projet de loi aggrave ce risque.

Dans tout le pays, le chômage chez les jeunes a atteint des sommets sans précédent. Les jeunes éprouvent de la difficulté à trouver du travail. Pour les générations passées, un diplôme d'études secondaires garantissait un emploi. Maintenant, même avec un diplôme universitaire — parfois même avec deux —, on n'est pas certain de connaître le succès sur le marché du travail.

C'est dans ce contexte que, pour nous, le message véhiculé par le projet de loi C-76 est inacceptable. En éliminant la période de six mois suivant l'obtention d'un diplôme au cours de laquelle les prêts consentis à un étudiant canadien ne portaient pas intérêt, le gouvernement a éliminé la seule forme d'aide dont de nombreux jeunes bénéficient — c'est-à-dire la possibilité pour eux vitale de retomber sur leurs pieds, d'avoir l'occasion de se trouver un emploi et d'être prêt à rembourser leurs prêts. À une époque où les membres de notre génération cherchent des raisons d'espérer et de ne pas faire preuve de cynisme tout en poursuivant des études, le projet de loi envoie manifestement le mauvais message.

Le projet de loi C-76 augmente les coûts auxquels des groupes déjà financièrement défavorisés ont à faire face. Un grand nombre d'étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté. En fait, des données récentes de Statistique Canada montrent que le seuil de la pauvreté pour une personne vivant seule dans

[*Text*]

this presentation, the average weekly limit on Canada student loans is $105 a week, meaning most students exist below the poverty line.

Bill C-76 will add to an ongoing problem; spiralling debt for students. For a great many us, the prospect of a $15,000 or $20,000 or $25,000 debt load is becoming all too real. It is becoming a very real deterrent to post-secondary education. It is also crippling a number of graduates who have gone to schools and find that things out there are tough. This bill will only exacerbate the problem.

We want to work with the government in order to solve these problems. In other words, what can we do to prevent students accumulating unmanageable debt simply to pursue their post-secondary educational goals?

We would like to provide you with some background respecting this bill. In the budget, the Minister of Finance announced plans to eliminate the six-month interest-free subsidy after graduation. He also made other promises to Canadian students. This was in February of 1992, when he said the 3-per-cent tax on student loans, something which students have mobilized on for a number of years now —

Senator Corbin: Not so fast. You are throwing dates and numbers around, and we barely have a chance to note them.

Mr. Lamrock: I apologize, senator.

The 3-per-cent tax was promised to be eliminated in February 1992. Yet, the tax is still there. Last September, students whose hopes had been lifted by this promise came to find that, once again, a tax which punishes the poorest students — those who have need of student loans — still exists. Even though those promises were made simultaneously, we find that the government has pushed ahead — at the committee level in Parliament, forcibly pushed ahead — on limiting the six-month interest-free subsidy, but has yet to come clean on their commitment to eliminate the unfair 3-per -cent tax.

Similar problems exist for Canada student loan limits. Students can presently borrow up to $105 a week. That amount has not changed since the 1984-85 school year. That was another commitment made by the Finance Minister, and it was

[*Traduction*]

la plupart des régions du pays se situe au-dessus de 200 $ par semaine. Pourtant, comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire et comme nous le répéterons plus tard dans le cadre du présent exposé, la limite moyenne hebdomadaire des prêts consentis aux étudiants du Canada s'établit à 105 $ par semaine, ce qui signifie que la plupart des étudiants vivent sous le seuil de la pauvreté.

Le projet de loi C-76 ajoutera à un problème continu, c'est-à-dire celui de la spirale de l'endettement des étudiants. Pour nombre d'entre nous, une dette de 15 000 $, 20 000 $ ou 25 000 $ devient une perspective bien trop réelle. Pour l'éducation postsecondaire, il s'agit d'un véritable facteur dissuasif. Ce phénomène coupe également les ailes de nombreux étudiants diplômés qui ont fait des études et qui réalisent que la situation n'est pas du tout rose. Le projet de loi ne fera qu'exacerber le problème.

Nous voulons collaborer avec le gouvernement pour régler ces problèmes. En d'autres mots, que pouvons-nous faire pour éviter que les étudiants n'accumulent une dette impossible à gérer à seule fin d'atteindre leurs objectifs en matière d'éducation postsecondaire?

Nous aimerions préciser le contexte qui a présidé à l'élaboration de ce projet de loi. Dans le budget, le ministre des Finances a annoncé des plans visant à éliminer la période de six mois sans intérêt suivant l'obtention d'un diplôme. Il a fait d'autres promesses aux étudiants canadiens. En février 1992, il a affirmé que la taxe de 3 p. 100 applicable aux prêts consentis aux étudiants, revendication qui mobilisait les étudiants depuis un certain nombre d'années, serait maintenant. . .

Le sénateur Corbin: Pas si vite. Vous lancez en l'air des dates et des chiffres, et c'est à peine si nous avons le temps de les noter.

M. Lamrock: Toutes mes excuses, sénateur.

En février 1992, on a promis d'éliminer la taxe de 3 p. 100. Pourtant, la taxe est toujours là. En septembre dernier, les étudiants qui s'étaient pris à espérer à la suite de cette promesse ont eu tôt fait de réaliser qu'une fois de plus, une taxe qui pénalise les étudiants les plus pauvres — ceux qui ont besoin des prêts étudiants — est toujours en place. Même si ces promesses ont été faites en même temps, nous nous rendons compte que le gouvernement est allé de l'avant — au niveau du comité au Parlement, il est même allé vigoureusement de l'avant — quant à la limitation de la période de six mois sans intérêt. Mais il n'a toujours pas respecté l'engagement suivant lequel il devait éliminer la taxe injuste de 3 p. 100.

Les limites de prêt imposées aux Canadiens représentent un problème analogue. À l'heure actuelle, les étudiants peuvent emprunter jusqu'à 105 $ par semaine. Cette somme est demeurée la même depuis l'année scolaire 1984-1985. Il s'agit

[*Text*]

made as well in a package of changes released by the Secretary of State called "Lending for Learning".

Few groups in Canada have not had an increase in the amount of money available to them since 1994-85; yet, that is the situation students find themselves in. We have serious concerns as to why these changes, which would be simple to implement, have not been made, while the six-month interest-free subsidy, which requires a number of negotiations with banks, has been pushed through. Our fear is that the House will adjourn this session leaving students only with the bad parts and that it will not do anything to address the real financial concerns we have.

Senator Corbin: Which house?

Mr. Lamrock: The House of Commons.

In the meantime, other changes are occurring that need to be addressed; for example, the "Lending for Learning" package. I would encourage committee members to look at the overall package. For instance, there is a government plan to cease fully guaranteeing student loans. If governments insist upon co-signers before students can get loans, we would like to know — and have asked repeatedly — how many students will find themselves in a position where they cannot get co-signers? What will the plan be for students in that situation, especially mature students, returning students, or students whose parents do not qualify for an ordinary bank loan? My university, St. Thomas University, which has one of the poorest per capita student populations in the country, is a very real concern for us.

Senator Corbin: That is in Fredericton.

Mr. Lamrock: That is right, sir. Proud of it.

Senator Corbin: Some people would not know that.

Mr. Lamrock: We would like to have these facts. It is important, before you vote on this bill, to get these facts.

We have asked for figures. We have asked for plans, and 11 months after that plan was announced, we have not received any answers from the government about how many students will be placed in jeopardy.

We also have concerns with respect to increasing the number of courses students must take before they are eligible to receive student loans. The plan is to increase the figure from 60 to 80

[*Traduction*]

d'un autre engagement pris par le ministre des Finances. En fait, cet engagement a également été pris dans le cadre de l'ensemble de modifications annoncées par le Secrétariat d'État dans «Un prêt pour étudier».

Au Canada, peu de groupes ont vu les sommes qui leur sont consacrées demeurer les mêmes depuis 1984-1985. Pourtant, c'est la situation dans laquelle se retrouvent les étudiants. Nous avons de sérieuses inquiétudes quant à la raison pour laquelle ces modifications, qui seraient pourtant simples à mettre en oeuvre, n'ont jamais été apportées, tandis que l'initiative visant la période de six mois sans intérêt, qui exigeait un ensemble de négociations avec les banques, a été mise de l'avant. Nous craignons que la Chambre n'ajourne la session, laissant ainsi les étudiants aux prises avec les mauvaises parties seulement, et qu'elle ne fasse rien pour régler les problèmes financiers bien réels que nous éprouvons.

Le sénateur Corbin: Quelle chambre?

M. Lamrock: La Chambre des communes.

Entre-temps, on assiste à d'autres modifications qui méritent qu'on s'intéresse à elles, par exemple la trousse «Un prêt pour étudier». J'aimerais encourager les membres du comité à examiner l'ensemble de la trousse. Par exemple, on y retrouve un plan gouvernemental visant à éliminer la garantie complète des prêts consentis aux étudiants. Si les gouvernements continuent de faire de l'obtention d'un cosignataire une condition préalable à l'obtention d'un prêt, nous aimerions savoir — et nous avons posé la question à de nombreuses reprises — combien d'étudiants seront incapables de trouver un cosignataire? Qu'a-t-on prévu pour les étudiants dans cette situation, particulièrement les étudiants plus âgés, les étudiants qui font un retour aux études, ou les étudiants dont les parents ne sont pas admissibles à un prêt bancaire ordinaire. Mon université, l'Université de St. Thomas, qui compte l'une des populations étudiantes les plus pauvres par personne au pays, nous préoccupe au plus haut point.

Le sénateur Corbin: C'est à Fredericton.

M. Lamrock: C'est juste, monsieur. Et j'en suis fier.

Le sénateur Corbin: Certaines personnes ne le savent peut-être pas.

M. Lamrock: Nous aimerions connaître ces faits. Avant que vous ne votiez sur le projet de loi, il est important que vous soyez mis au fait de la situation.

Nous avons demandé à voir les chiffres. Nous avons demandé à voir les plans, et 11 mois après l'annonce du plan, nous n'avons toujours reçu aucune réponse de la part du gouvernement quant au nombre d'étudiants dont les études seront mises en péril.

Le nombre croissant de cours que les étudiants doivent suivre avant d'être déclarés admissibles à des prêts nous préoccupe également. Dans le cadre du plan, on entend faire

[*Text*]

per cent of a full course load. This is one of the few expenditures in this country that has risen above the rate of inflation in the past few years. How will that affect students working part time to pay tuition fees? This must be take into consideration.

Finally, I would call the senators' attention to page 8 of our brief, where we look at accumulated debt load. Moving through from 1984-85 to 1988-89, the last year for which we have figures, I would ask senators to look at how many students are racking up debt loads of over $15,000. I add the further caveat that these are debt loads on the Canada Student Loans Program. This does not include provincial level loans that students are taking out.

If you look at the figure for 1984-85, you will find that 0.3 —

Senator Stewart: Mr. Chairman, I wonder if the witness would incorporate some of the figures to which he is referring in his testimony because it is difficult to follow the witness and to refer to the document we have just received. Moreover, anyone reading the record of this committee might find it difficult to understand the testimony without some of the figures being put on the record. Perhaps that could be done.

Mr. Lamrock: I would be more than happy to incorporate figures, if you wish.

Senator Stewart: The testimony would be much more luminous if specific figures were cited where it is appropriate.

Mr. Lamrock: Beginning with the table of figures on page 8 of our brief, if you look at the table entitled, "Accumulated Debt Load for Final Year Students with Canada Student Loans", I would ask the members of the committee to note that these are only the Canada student loan portions. This does not include debt racked up in provincial government loans.

You will note in 1984-85 that 0.3 per cent of students had debt loads over $15,000.

If you take a look at 1988-89, the last year for which this data is available, that number has increased exponentially to 5 per cent of borrowers. How that rate will continue to increase, and already has, is something I would ask you to note.

[*Traduction*]

passer cette proportion, chaque trimestre, de 60 à 80 p. 100 d'un programme d'études complet. Au cours des dernières années, il s'est agi de l'une des seules dépenses qui s'est accrue à un rythme plus élevé que celui de l'inflation. Quelles répercussions une telle mesure aura-t-elle sur les étudiants qui travaillent à temps partiel pour payer leurs frais de scolarité? On doit prendre ces problèmes en considération.

Finalement, j'aimerais attirer l'attention des sénateurs sur la page 8 de notre mémoire, où il est question de la dette accumulée. De 1984-1985 à 1988-1989, dernière année pour laquelle nous avons des données, j'aimerais que les sénateurs observent le nombre d'étudiants qui accumulent une dette de plus de 15 000 $. J'ajoute qu'il ne s'agit que des dettes contractées en vertu du Programme canadienne de prêts aux étudiants. Ces données ne tiennent pas compte des dettes contractées par les étudiants à l'endroit des gouvernements provinciaux.

Si vous examinez les données pour 1984-1985, vous constaterez que 0,3...

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je me demande si le témoin pourrait intégrer certaines des figures auxquelles il fait référence dans son témoignage parce qu'il est difficile de suivre le témoin et de faire référence au document que nous venons tout juste de recevoir. De plus, toute personne lisant la transcription des délibérations du comité aura de la difficulté à comprendre le témoignage sans que certaines des données soient intégrées dans la transcription. Peut-être cela pourrait-il être fait.

M. Lamrock: Je me ferai un plaisir d'intégrer les données, si vous le désirez.

Le sénateur Stewart: Le témoignage sera beaucoup plus éclairant si des données précises sont mentionnées au moment opportun.

M. Lamrock: Commençons par le tableau de la page 8 du mémoire. Si vous examinez le tableau de la dette accumulée par les étudiants ayant reçu un prêt aux étudiants du gouvernement du Canada qui en sont à leur dernière année d'études, on se rendra compte qu'il ne s'agit que des dettes contractées auprès du gouvernement fédéral. Les données ne tiennent pas compte des sommes prêtées par les gouvernements provinciaux.

Vous observerez qu'en 1984-1985, 0,3 p. 100 des étudiants avaient accumulé une dette de plus de 15 000 $.

Lorsqu'on examine l'année 1988-1989, c'est-à-dire la dernière année pour laquelle nous ayons des données, ce nombre s'est accru de façon exponentielle à 5 p. 100 des emprunteurs. J'aimerais que vous preniez en considération le taux de croissance que connaît actuellement la dette, ainsi que celui qu'il connaîtra.

[*Text*]

Given debt loads that frighten off Canadians from disadvantaged backgrounds, debt loads that make it hard for students to pay back loans, especially those who do not find employment instantaneously, I would ask you to look at how the elimination of the six-month post-graduation interest subsidy will continue to impact young Canadians as they attempt to find employment and pay back what are quickly becoming staggering debt loads in this country.

We note that Canada is one of the few western democracies without a national system of grants, which other countries have found helpful in alleviating the debt load problem.

Senator Simard: Is that a federal or provincial system of grants?

Mr. Lamrock: We are talking about a national system of grants.

Senator Simard: There is a provincial grant system in New Brunswick, is not there?

Mr. Lamrock: In New Brunswick, yes, there is.

Senator Simard: Is that the only province?

Mr. Lamrock: There are a number of others.

Mr. Lamrock: Before I go to our recommendations, I should add a final point about the lobbyist registration fee, which is also part of Bill C-76. While our main concern is the Canada Student Loans Program — which would only be logical given that we are a student organization — our membership has adopted a policy against the lobbyist registration fee. We would urge senators to weigh whether or not non-profit organizations who lobby for those kinds of public policy changes should be lumped in with paid full-time lobbyists, who lobby for corporate interests or other for-profit interests.

Our primary recommendations to the committee are that the Senate pass an amendment deleting all sections in Bill C-76 which repeal the six-month interest subsidy on Canada student loans, and that all members of the national advisory group on student financial assistance, which is a group encompassing all players in the system — bankers, administrators, teachers, et cetera — to make a presentation to the committee.

If the Senate deems that these are not proper recommendations, we would like to see the following changes to Bill C-76: First, the establishment of an appeals process to allow for the extension of the interest subsidy on Canada students loans for a six-month period if a student is unable to find employment

[*Traduction*]

Étant donné l'endettement qui effraie les Canadiens provenant de milieux défavorisés et les dettes qu'il est difficile de rembourser, particulièrement lorsqu'on ne trouve pas immédiatement du travail, je vous demande de songer aux répercussions que l'élimination de la période de six mois sans intérêt suivant l'obtention d'un diplôme continueront d'avoir sur les jeunes Canadiens qui tentent de trouver du travail et de rembourser ce qui, au pays, est rapidement en voie de devenir une dette insurmontable.

Nous remarquons que le Canada est l'une des seules démocraties occidentales à ne pas s'être dotée d'un système national de subventions, système qui, dans d'autres pays, s'est avéré utile pour atténuer le problème de l'endettement.

Le sénateur Simard: S'agit-il d'un système fédéral ou provincial de subventions?

M. Lamrock: Il s'agit d'un système national de subventions.

Le sénateur Simard: On retrouve un système provincial de subventions au Nouveau-Brunswick, n'est-ce pas?

M. Lamrock: Au Nouveau-Brunswick, oui. C'est bien le cas.

Le sénateur Simard: Est-ce la seule province?

M. Lamrock: Il y en a beaucoup d'autres.

M. Lamrock: Avant de passer à nos recommandations, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet des droits d'enregistrement des lobbyistes, qui font également partie du projet de loi C-76. Même si notre préoccupation principale demeure le Programme canadien de prêts aux étudiants — ce qui est tout à fait logique étant donné que nous sommes une association étudiante —, nos membres se sont prononcés contre les droits d'enregistrement des lobbyistes. Nous pressons les sénateurs de se demander si les organismes sans but lucratif qui agissent comme lobbyistes pour ce genre de modifications apportées aux politiques publiques devraient être traités sur le même pied que les lobbyistes à temps plein qui sont rémunérés et qui exercent leurs activités pour le compte de sociétés ou d'autres organismes cherchant à réaliser des profits.

Nos recommandations principales sont les suivantes: que le Sénat adopte une modification du projet de loi C-76 abrogeant toutes les parties qui ont pour effet d'éliminer la période de six mois sans intérêt applicable aux prêts consentis aux étudiants et que tous les membres du groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, qui regroupe tous les intervenants du système — les banquiers, les administrateurs, les professeurs, etc., — présentent un exposé devant le comité.

Si le Sénat juge qu'il ne s'agit pas de recommandations correctes, nous aimerions que les modifications suivantes soient apportées au projet de loi C-76: premièrement, l'établissement d'une procédure d'appel prévoyant la prolongation, pour six mois, de la période au cours de laquelle un

[*Text*]

upon graduation; and, second, a repeal of the 3-per-cent administrative fee — or 3- per-cent tax to which I referred to — levied on all Canada student loans.

I would be more than happy to answer any questions honourable senators might have.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I move that we append this document to today's proceedings.

Senator Doody: Only the document?

The Deputy Chairman: And the tables as well.

Senator Corbin: We also received another document. I would include that in my motion as well. We have the University of Saskatchewan Students Union letter to Senator Olson. We also have three separate documents from the Canadian Federation of Students. One is tuition fees for full-time art students. One is summer unemployment by province for returning students aged 15 to 24, and one is food banks on Canadian campuses. I would like to have those appended as well.

The Deputy Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(For text of documents, see appendix "B" NF/44)

Senator Stewart: The first question refers to the provisions in the bill concerning lobbyists. Is your organization now registered as a lobbyist organization?

Mr. Lamrock: Yes we are.

Senator Stewart: How do you decide how much to charge those on whose behalf you lobby?

Mr. Lamrock: Our membership fees, for example?

Senator Stewart: I do not know how you do it. I do not know what the model of the operation is. Do you charge, for example, $150,000 for successful enactment of a statute; or $100,000 for the defeat of a statute? Do you have a fee schedule as some of our distinguished lobbyists have? How do you operate?

Mr. Lamrock: Basically, it is one price fits all with us. Students hold a referendum on their campus to pay $4.00 a year to be members. With that they get our lobby work, as well as some services that we offer.

[*Traduction*]

étudiant ayant reçu un prêt du gouvernement fédéral n'a pas à payer d'intérêt, au cas où il serait incapable de trouver du travail après avoir obtenu son diplôme; et, deuxièmement, l'abrogation du droit administratif de 3 p. 100 — ou la taxe de 3 p. 100 à laquelle j'ai fait référence — prélevé sur tous les prêts consentis par le gouvernement du Canada aux étudiants.

Je répondrai avec plaisir aux questions des honorables sénateurs.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, je propose que nous annexions le document aux délibérations d'aujourd'hui.

Le sénateur Doody: Seulement le document?

Le vice-président: Les tableaux aussi.

Le sénateur Corbin: Nous avons également reçu un autre document. J'aimerais l'inclure dans ma proposition. Il s'agit de la lettre adressée au sénateur Olson par la *University of Saskatchewan Students Union*. Nous avons également reçu trois documents distincts de la Fédération canadienne des étudiants. L'un a trait aux frais de scolarité des étudiants à temps plein en arts. Un autre concerne le chômage estival par province pour les étudiants âgés de 15 à 24 ans qui font un retour aux études. Le dernier porte sur les banques alimentaires dans les campus canadiens. J'aimerais que ces documents soient aussi annexés.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Le texte des documents figure à l'annexe «B» NF/44)

Le sénateur Stewart: Ma première question a trait aux dispositions du projet de loi concernant les lobbyistes. Votre organisme est-il maintenant enregistré à titre d'organisme de lobbyistes?

M. Lamrock: Oui, il l'est.

Le sénateur Stewart: Comment établissez-vous le montant que vous ferez payer à ceux pour le compte de qui vous agissez comme lobbyiste?

M. Lamrock: Les droits d'affiliation, par exemple?

Le sénateur Stewart: Je ne sais pas comment vous procédez. Je ne sais pas quel est votre mode de fonctionnement. Exigez-vous, par exemple, 150 000 $ pour l'adoption réussie d'une loi; ou 100 000 $ pour l'échec d'une loi? Avez-vous un barème d'honoraires comme certains de nos distingués lobbyistes? Comment fonctionnez-vous?

M. Lamrock: Fondamentalement, nous utilisons le système du prix unique. Sur leur campus, des étudiants tiennent un référendum pour établir à 4 $ par année les droits d'affiliation. Avec cette somme, ils paient les coûts de notre travail de lobbyiste ainsi que certains autres services que nous offrons.

[*Text*]

Senator Stewart: Then you are not in the business of lobbying as some of the professional lobbyists are.

Mr. Lamrock: No, I do not work on that kind of basis. You are correct.

Senator Stewart: How suitable is it, then, that you should have to pay the fee which would seem to be entirely suitable in the case of professional lobbyists?

Mr. Lamrock: Our policy is that it is not suitable at all. Being a not-for-profit organization, as well as one that is democratic and representative of our membership, we simply want access to talk to members of Parliament. We are not getting paid on a hired-gun basis for this.

Senator Stewart: I am interested in this new growth industry of lobbying. When I was a member of the House of Commons, members of the House of Commons acted to assure that interests within their constituency and perhaps beyond were heard. Now it would seem that members of the House of Commons spend their time preparing householders and the business of representing interests in the constituencies has been farmed out to a new industry. In fact, I sometimes wonder why we do not simply abolish the House of Commons and let the lobbyists cut up the pie.

I am interested in this area. You are performing the old-fashioned function of addressing members of the two houses of Parliament on behalf of your interest. Although it may be convenient to call you a lobbyist group, that is a highly misleading designation.

Mr. Lamrock: It certainly is a different thing than the lobby industry is generally.

Senator Stewart: Would you favour an amendment that would provide that organizations such as yours, which do not aspire to make a profit from their activities, would be exempt from the requirement or the payment of a fee?

Mr. Lamrock: Yes, that is our position.

Senator Stewart: That is all I wanted to ask.

Senator Simard: I will not ask too many questions. However, I want to state that I am inclined to support the plight and the request of the Canadian Federation of Students.

Senator Corbin: Excellent.

Senator Cools: I am impressed.

Senator Simard: They are honestly praying that we not support that part of the bill that provides for the elimination of the six- month interest relief period. As you have pointed out,

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Par conséquent, vous ne vous concentrez pas sur le travail de lobbyiste comme d'autres lobbyistes professionnels le font.

M. Lamrock: Non, je ne travaille pas de cette façon. Vous avez raison.

Le sénateur Stewart: Donc, dans quelle mesure convient-il que vous payiez le droit qu'il semble tout à fait pertinent d'exiger des lobbyistes professionnels?

M. Lamrock: Nous considérons que cela n'est pas du tout acceptable. En tant qu'organisme sans but lucratif, démocratique et chargé de représenter nos membres, nous souhaitons simplement pouvoir parler aux membres du Parlement. Nous ne sommes pas spécifiquement payés pour ce faire.

Le sénateur Stewart: Cette nouvelle industrie de croissance qu'est le lobbyisme m'intéresse. Lorsque j'étais député à la Chambre des communes, les membres de la Chambre des communes s'efforçaient de faire entendre les intérêts des gens de leur circonscription, et peut-être d'ailleurs. Maintenant, il semble que les députés de la Chambre des communes consacrent leur temps à la préparation de bulletins parlementaires et que le soin de représenter les intérêts des gens des circonscriptions ait été confié en sous-traitance à une nouvelle industrie. En fait, je me demande parfois pourquoi nous n'éliminons pas tout simplement la Chambre des communes pour permettre aux lobbyistes de se partager le gâteau.

Cette question m'intéresse. Vous prenez la parole devant les membres des deux chambres du Parlement pour défendre vos propres intérêts, ce qui constitue une fonction additionnelle. Même s'il peut s'avérer commode de vous définir comme un groupe de lobbyistes, il s'agit là d'une désignation grandement trompeuse.

M. Lamrock: Il s'agit certainement d'un travail différent de celui qu'accomplit en général l'industrie du lobbyisme.

Le sénateur Stewart: Seriez-vous en faveur d'une modification qui prévoirait que des organismes comme le vôtre, qui n'espèrent pas tirer profit de leurs activités, soient exemptées des exigences ou du paiement d'un droit?

M. Lamrock: Oui, c'est la position que nous défendons.

Le sénateur Stewart: C'est tout ce que je voulais demander.

Le sénateur Simard: Je ne poserai pas trop de questions. Cependant, je tiens à dire que je comprends la situation difficile dans laquelle se trouve la Fédération canadienne des étudiants et que j'appuie sa demande.

Le sénateur Corbin: Excellent.

Le sénateur Cools: Je suis impressionnée.

Le sénateur Simard: Ils nous prient en toute honnêteté de ne pas soutenir la partie du projet de loi qui prévoit l'élimination de la période de six mois sans intérêt. Comme

[*Text*]

Mr. Lamrock, the present federal government has a vision on education as expressed by the initiative companion papers. That vision is for a well-educated and skilled work force.

I am shocked that your organization was not heard in the other place. If ever there was a time that a request to be heard by a Canadian association were to be denied, this was not the time. I share your concerns for your membership in relation to the declining possibilities of summer employment and even permanent employment for students.

For all these reasons I, for one, will be advocating the removal of this clause concerning the six-month period. I hope to be able to convince other colleagues on both sides.

We heard last night, as we did before, that perhaps this six-month period will not kick in for a couple of years. But even at a cost of $3.00 a month in a recapitalized formula, it is not acceptable. The government has indicated that it will extend an opportunity to students to commence repaying their debts six months hence, and so on. But that is not good enough. This is a time when the Senate can send a clear message that we will not put up with the sort of bulldozing that this bill represents.

This group has not even been heard.

Senator Kinsella: That is a shame.

Senator Simard: I will plead with my caucus. I will ask the House of Commons to reconsider that bill and to take out that portion. There are good things in this bill such as the 3 per cent, et cetera. I hope that I am successful. I can be convincing at times. I hope that will be the case in this matter. I rest my case. We are going away for two weeks, but I hope that we can reconsider this matter when we return.

In our party we have shown that we can be sensitive and we can reconsider things. This is something that we should reconsider.

Perhaps you may want to make a comment on that.

Mr. Lamrock: That is wonderful sober second thought, senator.

Senator Cochrane: Concerning your chart on page 8, concerning Canada student loans: Would you be able to provide for us the number of final-year students that come under this category from 1984-85 and from 1988-89? Could we assume that the enrolment has gone up?

[*Traduction*]

vous l'avez souligné, monsieur Lamrock, le gouvernement fédéral actuel a exposé sa position à l'égard de l'éducation dans les documents qui accompagnent l'initiative. Cette position va dans le sens d'une main-d'oeuvre qualifiée et bien formée.

Le fait que votre organisme n'ait pas été entendu à l'autre endroit me consterne. Il arrive qu'on doive refuser d'entendre une demande présentée par une association canadienne, mais ce n'était certainement pas le moment. Je partage vos préoccupations à l'égard de vos membres quant au nombre de moins en moins élevé d'emplois d'été, voire même d'emplois permanents, pour les étudiants.

Pour toutes ces raisons, je plaiderai en faveur de l'élimination du paragraphe concernant la période de six mois. J'espère être capable de convaincre d'autres collègues des deux côtés de la chambre.

Hier soir, nous avons entendu dire une fois de plus qu'il se pouvait que la période de six mois ne soit pas appliquée avant deux ans. Mais même au coût de 3 $ par mois, en vertu d'une formule axée sur une refonte du capital, cela n'est pas acceptable. Le gouvernement a indiqué qu'il donnerait aux étudiants l'occasion de commencer à rembourser leur dette six mois plus tard, et ainsi de suite. Mais ce n'est pas assez. Le Sénat a maintenant l'occasion de dire clairement qu'il ne tolérera pas qu'un projet de loi agisse de la sorte, c'est-à-dire comme un rouleau compresseur.

Notre groupe n'a pas même été entendu.

Le sénateur Kinsella: C'est une honte.

Le sénateur Simard: Je vais plaider auprès des membres de mon caucus. Je demanderai à la Chambre des communes d'examiner de nouveau le projet de loi et d'en éliminer cette partie. Le projet de loi contient de bons éléments, par exemple les 3 p. 100, etc. J'espère que j'aurai du succès. Il m'arrive d'être convaincant. Sur cette question, j'espère que ce sera le cas. Je conclus mon plaidoyer. Nous serons absents pendant deux semaines, mais j'espère que nous pourrons examiner de nouveau cette question à notre retour.

Dans notre parti, nous avons montré que nous pouvions être sensibles et que nous pouvions examiner les choses à nouveau. Il s'agit d'une chose que nous devrions examiner à nouveau.

Peut-être aimeriez-vous faire un commentaire sur cette question.

M. Lamrock: Sénateur, vos doutes sont d'un sérieux remarquable.

Le sénateur Cochrane: En ce qui concerne le tableau qu'on retrouve à la page 8, au sujet des prêts aux étudiants accordés par le gouvernement du Canada: seriez-vous en mesure de nous communiquer le nombre d'étudiants de dernière année qui se retrouvent dans cette catégorie à partir de 1984-1985 et à

[*Text*]

Mr. Lamrock: Yes, enrolment has gone up. Perhaps Ms Duncan could respond.

Ms Caryn Duncan, Researcher, Canadian Federation of Students: You would like to know what the actual figure constitutes?

Senator Cochrane: Yes.

Ms Duncan: Off the top of my head I cannot tell you, but we know that every year approximately 220,000 students borrow under the Canada Student Loan Program. That represents 42 per cent of students outside of Quebec because the Canada Student Loan Program does not work within Quebec. It only works within the other nine provinces and one of the two territories. We know that 42 per cent of students are borrowing under the Canada Student Loan Program. But in terms of the actual figure, I have it at my office but not off the top of my head.

Senator Cochrane: Is it is fair to assume that each year the number of enrolment does go up?

Ms Duncan: In terms of university and college enrolment?

Senator Cochrane: Yes.

Ms Duncan: Yes. There has been an increase of about 3 per cent. It is important to remember that Statistics Canada reflects an enrolment increase each year and the documents they produce do reflect that increase each year. But those numbers are based on September enrolment numbers and do not reflect dropouts. There are "x" number of students who will enrol each year. I would suspect that Statistics Canada is using summer numbers. How many will actually go to university in September and then drop out through the course of that academic year? We do not know that because Statistics Canada does not track those sorts of figures and the universities will not make those numbers available to us.

Senator Cochrane: I should also like to refer to the same chart; it is interesting to note that in 1984-85 there were approximately 53.8 per cent who borrowed less than $5,000. In 1988-89 there was still a high percentage, with 51.2 per cent borrowing less than $5,000.

That is good because it is not a good idea for children to have large loans on their shoulders when they come out of university. That is why we should set a ceiling for students as to the amount that they can borrow.

[*Traduction*]

partir de 1988-1989? Pouvons-nous tenir pour acquis que le nombre d'inscription a augmenté?

M. Lamrock: Oui, le nombre d'inscription a augmenté. Peut-être Mme Duncan pourrait-elle répondre à votre question.

Mme Caryn Duncan, recherchiste, Fédération canadienne des étudiants: Vous aimeriez connaître les chiffres réels?

Le sénateur Cochrane: Oui.

Mme Duncan: De mémoire, je ne pourrais vous le dire, mais nous savons que, chaque année, environ 220 000 étudiants empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants. Cela représente 42 p. 100 des étudiants de l'extérieur du Québec, parce que le Programme canadien de prêts aux étudiants ne s'applique pas au Québec. Il ne s'applique que dans les neuf autres provinces ainsi que dans l'un des deux territoires. Nous savons que 42 p. 100 des étudiants empruntent de l'argent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants. En ce qui concerne les chiffres réels, je les ai à mon bureau, mais je suis incapable de les citer de mémoire.

Le sénateur Cochrane: Aurait-on raison de tenir pour acquis que, chaque année, le nombre d'inscriptions augmente?

Mme Duncan: En ce qui a trait à l'inscription dans les universités et dans les collèges?

Le sénateur Cochrane: Oui.

Mme Duncan: Oui. On a observé une augmentation d'environ 3 p. 100. Il est important de se rappeler que Statistique Canada rapporte chaque année une augmentation du nombre d'inscriptions, et les documents que le ministère produit signalent chaque année une augmentation. Mais ces chiffres sont fondés sur le nombre d'inscriptions en septembre et ne tiennent pas compte des abandons. Chaque année, un nombre «x» d'étudiants s'inscriront. Je suppose que Statistique Canada utilise les chiffres de l'été. Combien d'étudiants iront à l'université en septembre pour ensuite abandonner au cours de l'année scolaire? Nous ne le savons pas parce que Statistique Canada ne recueille pas ce genre de données et que les universités refusent de nous les communiquer.

Le sénateur Cochrane: J'aimerais également faire référence au même tableau. Il est intéressant de noter qu'en 1984-1985, environ 53,8 p. 100 des étudiants empruntaient moins de 5 000 $. En 1988-1989, on observe toujours un pourcentage élevé, 51,2 p. 100 des étudiants empruntant moins de 5 000 $.

C'est bien, parce qu'il n'est pas bon que les jeunes sortent de l'université avec, sur les épaules, le poids d'une dette importante. C'est pourquoi nous devrions établir un plafond quant au montant total que les étudiants peuvent emprunter.

[*Text*]

Ms Duncan: It is important to remember that that $5,000 only relates to Canada student loan borrowings. Those students are also graduating with a complementary provincial loan debt because that is the way the program works. There would be a provincial loan also. You have to keep that in mind, namely, that it is a $5,000 Canada Student Loan debt, but there could be that much again provincially.

Senator Cochrane: I realize that. That is all the more reason why there should be a ceiling on it for students. While I am in favour of student loans because students cannot provide the financial benefits, I still think that we should make sure that students are not given large amounts that they can probably exceed.

Ms Duncan: But it is important to remember that if you put a ceiling on borrowing limits and do not put a ceiling on increasing costs, then students will not be able to go to university or college.

Senator Cochrane: I realize that.

Ms Duncan: You have to look at both the costs and the amounts that are being borrowed. There is a reason why students are borrowing so much money: The cost of an education is very high.

Senator Cochrane: Yes, I realize that tuition fees have gone up drastically. I recognize that fact.

Have you read the *Debates of the House of Commons* on Bill C-76? I will quote Mr. Dave Worthy, Parliamentary Secretary to Minister of Public Works. On page 15833 he states:

> The financial burden of eliminating the six-month interest subsidy should be minimal. For an average loan, the monthly payment will be increased by less than $3.50. . .

Is that of any help to you? Before you respond, I will go on. He states further:

> Borrowers will still have access to up to 18 months of interest relief which is a component of the program available at the end of the six-month grace period. If they are unemployed or temporarily disabled, they will continue to have access to interest relief.

Does that help you?

Mr. Lamrock: In a number of ways, it does not.

[*Traduction*]

Mme Duncan: Il est important de se rappeler que les 5 000 $ n'ont trait qu'aux prêts contractés auprès du gouvernement fédéral. Lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, ces étudiants doivent également de l'argent au gouvernement provincial, parce que c'est de cette façon que le programme fonctionne. Il y a aussi une dette contractée auprès du gouvernement provincial. Vous devez vous rappeler, en particulier, qu'il s'agit d'une dette de 5 000 $ contractée dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, mais le gouvernement provincial a prêté une somme équivalente.

Le sénateur Cochrane: Je comprends cela. Raison de plus pour établir un plafond quant à la somme totale que peuvent emprunter les étudiants. Je suis en faveur des prêts aux étudiants parce que les étudiants ne peuvent pas fournir des atouts financiers, mais je n'en pense pas moins qu'on devrait s'assurer que les étudiants ne touchent pas de sommes importantes au-delà desquelles ils peuvent probablement aller.

Mme Duncan: Mais il est important de se rappeler que si vous imposez un plafond quant à la somme qu'il est possible d'emprunter sans imposer un plafond à l'augmentation des coûts, les étudiants ne seront plus en mesure d'aller à l'université ni au collège.

Le sénateur Cochrane: Je réalise cela.

Mme Duncan: Vous devez prendre en considération à la fois les coûts et les sommes qui sont empruntées. Si les étudiants empruntent autant d'argent, c'est que les coûts de l'éducation sont très élevés.

Le sénateur Cochrane: Oui, je sais que les frais de scolarité ont augmenté de façon draconienne. Je le reconnais.

Avez-vous lu les *Débats de la Chambre des communes* au sujet du projet de loi C-76? Je citerai M. Dave Worthy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. À la page 15833, il affirme:

> Le fardeau financier qui découlera de la suppression de cette période de six mois devrait être minime. Pour la moyenne des prêts, le paiement mensuel augmentera de moins de 3,50 $ par mois [. . .]

Cela vous aide-t-il? Avant de vous laisser répondre, je poursuivrai. Il affirme plus loin:

> Les emprunteurs pourront toujours se prévaloir de l'exemption d'intérêt, pouvant durer jusqu'à 18 mois, qui est offerte dans le cadre du programme après la période de grâce de six mois. S'ils sont au chômage ou temporairement invalides, ils peuvent continuer à bénéficier de cette exemption.

Cela vous aide-t-il?

M. Lamrock: À maints égards, cela ne nous aide pas.

[*Text*]

First, any time you take a look at the accumulating burden — and as you already pointed out — you have to look at the overall debt load. What we have are debts which students find very difficult to pay back. His figures are calculated on today's interest rates as well. If interest rates were to rise, the debt load could easily increase a couple of hundred dollars.

In looking at that, as you pointed out, a number of students are having debts loads that are simply unimaginable. Perhaps capping the amount that students can borrow and adding grants after that would be a solution to keeping the debt loads down and access up, as we have advocated.

Yes, I did have a chance to read the *Debates*. On the second point that Mr. Worthy made, that is a very different kind of provision. It is not automatic and it is extremely hard to apply for. It has not been used in a great many cases, although I do not have the specific numbers before me.

Ms Duncan: It is really important to remember that there are two things about the Canada student loan program which make Canada student loans fundamentally different from traditional bank loans and every other kind of loan. The government guarantees the loan and pays the interest subsidy while a student is in university or college and traditionally for the following six-month period. It has been up to 18 months if a student had real difficulties finding work.

In my opinion, Bill C-76 is the beginning of the end of Canada student loans as we know them. There are two characteristics of Canada student loans which make them fundamentally different from other loans. It seems to me that the government is now calling on Canadians to take away that interest subsidy for the six-month period. Will the next step be abolishing the interest subsidy period? Will interest accrue from day one of borrowing? That is, as far as I am concerned, the crux of this argument.

Senator Cochrane: What I am reading, according to Mr. Worthy, is that they are not taking this interest away. They may be taking it away for those who are employed, but it states, if they are unemployed or temporarily disabled, they will continue to have access to interest relief.

Mr. Lamrock: Mr. Worthy is making a rosy scenario of how accessible and well advertized that period has traditionally been.

[*Traduction*]

D'abord, chaque fois qu'on examine le fardeau qui s'accumule — ainsi que vous l'avez déjà mentionné —, on doit prendre en considération l'ensemble de la dette. Ce qui se passe, c'est que les étudiants ont parfois beaucoup de difficulté à rembourser la dette. Les chiffres données sont aussi déterminés en fonction des taux d'intérêt applicables de nos jours. Si ces taux devaient augmenter, la charge pourrait facilement s'accroître de quelques centaines de dollars.

En étudiant la situation, on constate qu'un certain nombre d'étudiants, comme vous l'avez fait remarquer, accumulent des dettes qui sont tout simplement inimaginables. Fixer une limite quant au montant du prêt qu'un étudiant peut contracter et prévoir l'attribution de bourses par la suite serait peut-être une façon de réduire l'importance de la dette et d'améliorer l'accessibilité au programme, comme nous l'avons préconisé.

Oui, j'ai eu l'occasion de faire la lecture des débats. À propos du deuxième point que M. Worthy a avancé, la disposition en question est très différente. Il ne s'applique pas d'office, et il est extrêmement difficile de présenter une demande à ce sujet. Il n'a pas servi dans un très grand nombre de cas, quoique je n'aie pas les chiffres précis devant moi.

Mme Duncan: Il est très important de se rappeler, au sujet du Programme canadien de prêts aux étudiants, deux faits qui distinguent fondamentalement les prêts aux étudiants des prêts classiques contractés dans les banques et de toute autre forme de prêt. L'État garantit le prêt et s'occupe de la bonification d'intérêts au moment où l'étudiant fait ses études universitaires ou collégiales et, par tradition, pendant six mois par la suite. Cela va jusqu'à 18 mois si l'étudiant a vraiment de la difficulté à trouver du travail.

À mon avis, le projet de loi C-76 est le début de la fin du régime canadien de prêts aux étudiants tel que nous le connaissons. Le régime canadien de prêts aux étudiants présente deux caractéristiques qui le distinguent fondamentalement des autres régimes de prêts. Il me semble que le gouvernement demande maintenant aux Canadiens d'éliminer la bonification des prêts pour la période de six mois. La prochaine étape consistera-t-elle à abolir la période de bonification elle-même? Les intérêts commenceront-ils à courir dès le premier jour où l'emprunt est contracté? C'est la question qui se trouve, à mes yeux, au coeur de ce débat.

Le sénateur Cochrane: Selon ce que je vois, d'après M. Worthy, le gouvernement n'élimine pas cette bonification. Il l'élimine peut-être dans le cas des personnes qui ont un emploi, mais il est dit que ceux qui sont sans emploi ou souffrent d'une invalidité temporaire continueront à avoir accès à la bonification d'intérêts.

M. Lamrock: M. Worthy essaie de nous faire voir la situation en rose, en affirmant que la période en question a toujours été accessible et que le fait était bien connu.

[*Text*]

Senator Cochrane: We can only go by what the department tells us. We ask questions, of course. We can also back up our statements within this committee and other committees, with the minister's staff, et cetera. It is here in black and white that this is the case. I was hoping that would be of some assistance.

Mr. Lamrock: I can assure you that the six-month interest subsidy in the past has not been a redundancy. If the 18-month period was simple to get, if it was applied fairly, if students who were having trouble getting employment could access it easily, there would not have been a need for the automatic six-month grace period.

However, there has been a need simply because that does not apply to a great number of students. While I appreciate Mr. Worthy pointing that out, I would note that it has not been accessed in the past. It certainly is far from the helping hand that the government has promised. It is a real departure from the traditional idea of student loans which is that while a student is going to be school and until they have a reasonable chance to find employment, the government will allow that interest to be paid.

If we are to move away from that end of guaranteeing the loans, then we are moving towards a fundamental departure from what student loans have meant for us. Student loans should be real, guaranteed, not dependent upon filling out 18 forms, not dependent upon you going out to search it out, but a guaranteed hand-out that our generation will have to access post-secondary education.

Senator Kinsella: By way of preamble to my questions, I can say with a fair degree of confidence for our colleagues, Senators Deware, Simard, Corbin and myself, being senators from New Brunswick, that Mr. Lamrock does the province proud.

Some Hon. Senators: Hear, hear.

Mr. Lamrock: Thank you very much.

Senator Kinsella: Mr. Lamrock being a student at St. Thomas University also underscores the importance and the calibre of training that we have at smaller institutions in Canada, St. Thomas being a university with about 2,000 undergraduate students. I have noticed from *Maclean's* magazine this week that the present Prime Minister, being an alumnus of St. Thomas, in speculating on his future, has talked about fundraising activities for universities. I trust that he will not forget St. Thomas where he attended when it was in Chatham.

[*Traduction*]

Le sénateur Cochrane: Nous pouvons seulement nous fonder sur ce que le ministère nous dit. Bien sûr, nous posons des questions. Nous pouvons aussi étayer nos dires au sein de notre comité et d'autres comités — avec le personnel du ministre et ainsi de suite. C'est écrit ici, en noir sur blanc: c'est ça la situation. J'espérais que cela aurait été utile.

M. Lamrock: Vous pouvez me croire, la bonification d'intérêts de six mois qui s'est appliquée par le passé ne s'est pas révélée inutile. S'il était facile d'obtenir le délai de grâce de 18 mois, si on appliquait les choses équitablement, si les étudiants qui ont de la difficulté à obtenir un emploi pouvaient y accéder sans peine, le délai de grâce de six mois n'aurait pas été nécessaire.

Par contre, il s'est révélé nécessaire tout simplement parce que le nombre d'étudiants qui pouvait se prévaloir de cet avantage n'était pas très élevé. Je comprends M. Worthy quand il en fait mention, mais je tiens à souligner que cela n'a pas servi par le passé. C'est certainement loin de ce «coup de main» que le gouvernement avait promis. On s'écarte énormément de l'idée traditionnelle de prêts aux étudiants, c'est-à-dire que durant la période où l'étudiant fréquente un établissement d'enseignement et jusqu'au moment où il des possibilités raisonnables de trouver un emploi, le gouvernement permet cette bonification.

Si nous nous éloignons de l'idée de garantir les prêts, nous nous éloignons radicalement de ce que les prêts aux étudiants ont toujours représenté à nos yeux. Il faudrait que ce soit un vrai prêt, un prêt garanti qui n'oblige pas l'étudiant à remplir 18 formulaires, qui ne l'oblige pas à faire des recherches poussées. Il faudrait que ce soit une remise garantie versée à notre génération pour qu'elle puisse accéder aux études postsecondaires.

Le sénateur Kinsella: Avant de poser mes questions, j'affirmerais — en étant relativement sûre de pouvoir parler au nom de mes collègues, les sénateurs DeWare, Simard et Corbin, en plus de moi-même, car nous provenons tous du Nouveau-Brunswick — que les habitants du Nouveau-Brunswick peuvent être fiers de M. Lamrock.

Des voix: Bravo.

M. Lamrock: Merci beaucoup.

Le sénateur Kinsella: Comme il étudie à l'Université de St. Thomas, M. Lamrock fait voir l'importance et le calibre de la formation offerte dans les plus petits établissements d'enseignement du Canada, St. Thomas étant une université qui compte environ 2000 étudiants au premier cycle. En lisant le magazine *Maclean's* cette semaine, j'ai pu constater que l'ancien premier ministre avait fait ses études à St. Thomas et qu'il a fait allusion, en parlant de son avenir, à des campagnes de levée de fonds pour les universités. Je suis sûr qu'il n'oubliera pas St. Thomas, établissement qu'il a fréquenté à Chatham.

[*Text*]

Mr. Lamrock, first on the question of consultation raised by my colleague Senator Simard, does your association have a working relationship with the Department of the Secretary of State, the student aid section?

Mr. Lamrock: Yes, we do maintain a working relationship with them or at least we attempt to.

Senator Kinsella: So there is communication back and forth?

Mr. Lamrock: We were invited to the advisory group where the overall changes were released, and while certainly the department has been prompt in acknowledging our recent requests, the figures have not been as forthcoming as we would like them to be.

Senator Corbin: When you say the advisory group, are you referring to the national advisory group?

Mr. Lamrock: The advisory group on student assistance, yes.

Senator Kinsella: In your brief on page 1, the middle paragraph, you have written, "If the Senate committee will not respect these recommendations. . .". Clearly your recommendations will be respected. There is no no doubt on that. Maybe a better term could have been used.

However, I really like your point listed as number 1, establishment of an appeals process which allows extension of interest, et cetera. We put the question last night and I was pleased to hear from the ministry witnesses that they will set in place a serious program evaluation of the Canada student assistance program. That has never been done. The fundamental model was developed in 1964 and has not changed. Has your association been consulted about the evaluation issue?

Mr. Lamrock: No, we learned of those plans last night when we heard them presented to this committee.

Senator Kinsella: I would hope and assume that you will be consulted in the future.

It seems to me, and I would like your reaction, that one could look at Bill C-76 as an attempt by the government to fine-tune or to tinker with a program. Whether or not one agrees with the tinkering before us now, is another matter. However, there is no change to the model. Would you agree with that?

Mr. Lamrock: In the fundamental principle, other than within C-76, I would say the one menace would again be reducing the basic principle of interest relief and, of course, where the "lending for learning" change is adopted, the government ceasing to guarantee the loan would be a drastic change in the model.

[*Traduction*]

M. Lamrock — je veux vous parler d'abord de la consultation, question soulevée par mon collègue, le sénateur Simard — votre association entretient-elle des liens avec le Secrétariat d'État, et plus précisément la section d'aide aux étudiants?

M. Lamrock: Oui, nous entretenons des liens avec eux ou, du moins, nous essayons de le faire.

Le sénateur Kinsella: Il y a donc communication entre les deux parties?

M. Lamrock: Nous avons été invités à la séance où le groupe consultatif a annoncé les modifications d'ensemble et bien que le ministère ait vite fait d'accuser réception de nos dernières demandes, les données n'arrivent pas aussi vite que nous l'aurions souhaité.

Le sénateur Corbin: Quand vous parlez du groupe consultatif, parlez-vous du groupe consultatif national?

M. Lamrock: Oui, le groupe consultatif sur l'aide aux étudiants.

Le sénateur Kinsella: À la page 1 de votre mémoire, au paragraphe du milieu, vous dites que si le comité du sénat ne respecte pas ces recommandations. . . — Il est évident que nous allons respecter vos recommandations. Cela ne fait aucun doute. Un autre terme aurait peut-être été mieux choisi.

J'apprécie tout de même l'idée que vous avancez au point 1, soit l'établissement d'un processus d'appel qui permet une prolongation et ainsi de suite. Nous en avons parlé hier soir, et j'ai été heureux d'entendre les représentants du ministère dire qu'ils allaient procéder à une évaluation sérieuse du programme canadien d'aide aux étudiants. Cela ne s'est jamais fait. Le modèle de base a été élaboré en 1964 et est demeuré inchangé depuis. Votre association a-t-elle été consultée à propos de l'évaluation?

M. Lamrock: Non, nous avons pris connaissance de ce projet hier soir, au moment où on en a parlé à votre comité.

Le sénateur Kinsella: J'espère et je tiens même pour acquis que vous allez être consultés à l'avenir.

Il me semble — et j'aimerais savoir ce que vous en pensez — que le projet de loi C-76 pourrait être envisagé comme une façon pour le gouvernement de peaufiner ou de rafistoler un programme. On peut être d'accord ou non avec ce rafistolage. mais il demeure que le modèle n'est pas changé. Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. Lamrock: Fondamentalement, et ce n'est pas le cas du projet de loi C-76, je dirais encore une fois que le seul danger serait de réduire la bonification d'intérêts et, bien sûr, si jamais l'idée d'un «prêt pour étudier» est adopté, de cesser de garantir les prêts. Ce serait une modification très draconienne du modèle.

[*Text*]

Senator Kinsella: Have your councils from institutions across Canada been looking at different models of student assistance? Other countries have some interesting and exciting approaches to student aid. Ours is based on a 1964 model. Even the President of the United States in the new administration is bringing this issue to the front burner. Would you share with the committee, if you are looking at it, what is the orientation? Has it crystallized at all?

Mr. Lamrock: Certainly. The direction we come from in looking at any kind of student aid model is that it should guarantee access for everyone who is qualified to have a space in a university or college classroom and that the debt load should not be ridiculous.

We mailed out a paper recently which we would happily make available to senators. Most of the paper involved compromising access. It was a review of what some countries have looked at in terms of income contingency and how they have found that debt loads and default rates that occur under that plan simply do not improve access and do not improve administration.

We have also reviewed national grants programs including one which was tried in the United States. Ithad a tremendous impact on increasing the participation rates of non-traditional students. We study international models and we persistently look at our own.

A lot of provinces are switching the student loan amount provided by the federal government onto the front end, which means you must borrow the full amount before you can get any kind of provincial grant or bursary. That drives debt loads up.

We have noted for the department in the past, with some good results, that we need a system whereby we can standardize the provincial programs. The portability is out of whack. You have ten different systems, as Senator Simard noted. Some have grants, some do not. We have taken a look at those kinds of systems as well.

Senator Kinsella: On page 2 of the bill, section 4 (2) says that, subject to the regulations, no interest is payable by a borrower on a guaranteed student loan made on or after August 1, 1993, to a full-time student.

Regarding that date of August 1, 1993, what evidence can you give us as to the workability or as to any imposed hardship resulting from that date? Second, is the definition of "full-time student" in and by itself problematic?

Mr. Lamrock: I will take the second question first. The definition of "full-time student" is problematic when taken in context with the "lending for learning" proposals, which are

[*Traduction*]

Le sénateur Kinsella: Vos conseils, dans tous les établissements du Canada, ont-ils étudié divers modèles d'aide aux étudiants? Certains pays ont des façons très intéressantes et très stimulantes d'aborder la question. Notre régime est fondé sur le modèle de 1964. Même le nouveau président des États-Unis ramène la question à l'avant-plan. Si vous étudiez la question, pourriez-vous faire part au comité de l'orientation prise? Les idées ont-elles cristallisé?

M. Lamrock: Certainement. Notre idée, en étudiant tout modèle d'aide aux étudiants, c'est qu'il faut en garantir l'accès à tous ceux qui ont droit à une place dans une université ou dans un cégep et que la dette accumulée ne devrait pas être ridicule.

Nous avons diffusé récemment un document que nous ferions parvenir avec plaisir aux sénateurs. L'essentiel du texte traite de l'éventualité que l'accessibilité soit compromise. L'examen portait sur ce que certains pays ont envisagé au chapitre des revenus et fait voir que les dettes accumulées et les taux de défaut de paiement dans le cadre du régime n'améliorent tout simplement pas l'accessibilité ni l'administration.

Nous avons également étudié les programmes nationaux de subventions, y compris celui qui a été mis à l'essai aux États-Unis. Il y a été pour beaucoup dans l'augmentation du taux de participation des étudiants «non traditionnels». Nous étudions les modèles utilisés à l'étranger et nous scrutons constamment le nôtre.

Plusieurs provinces ont décidé de mettre en tête de liste le montant du prêt consenti par le gouvernement fédéral. Cela veut dire qu'il faut emprunter le montant maximal avant d'obtenir une subvention ou une bourse, quelle qu'elle soit, de la province. Les dettes sont ainsi plus élevées.

Nous avons fait remarquer au ministère par le passé, et les résultats ont été bons, qu'il nous fallait un régime qui nous permette d'uniformiser les programmes provinciaux. La question de la transférabilité est un fouillis. Vous appliquez dix régimes différents, comme le sénateur Simard l'a fait remarquer. Les uns utilisent des subventions, les autres, non. Nous avons aussi étudié ce genre de régime.

Le sénateur Kinsella: Le paragraphe 4(2) du projet de loi, à la page 2, se lit comme suit: sous réserve des règlements, les prêts garantis consentis à compter du 1er août 1993 à un étudiant à temps plein ne porte pas intérêt pour l'emprunteur. . .

À propos de cette date, le 1er août 1993, pouvez-vous établir que c'est une date viable ou encore que c'est une source de difficultés? J'ai une deuxième question: la définition d'«étudiant à temps plein» en elle-même pose-t-elle un problème?

M. Lamrock: Je vais d'abord répondre à la deuxième question. La définition d'«étudiant à temps plein» pose un problème dans le contexte des propositions «un prêt pour

[*Text*]

the overall changes. As we note, the government is intending to increase the threshold at which you are eligible for student loans from a 60-per-cent course load to an 80-per-cent course load.

One reason that the new definition is extremely problematic is, with tuition fees going up beyond the rate of inflation, a great many students have trouble making ends meet and need to take part-time work. I certainly experienced that. I made a number of subs at Subway in my day to get myself through school.

Students have been saying, "Look, we have a problem." They are not going full-time. They are slower at finishing their degrees, and they are having to work part-time because tuition fees are going up and federal cuts to funding have affected that. For a long time, the government said to students, "No, that is not a problem. Do not worry about that."

Now the government comes to us and says, "We have a problem. Students are finishing their degrees very slowly. They are only going to school part-time and they are working." We knew that would happen. However, the solution proposed by the government is essentially to disenfranchise those students who need to work part-time. Therefore, the definition is problematic.

The first part of your question regarded the date of implementation. Certainly it is our hope, and as I understand the clarification, students who are currently going through school on Canada student loans will continue to have access to the six-month interest-free period after graduation.

In general terms, that will also prove problematic for students who are now making that decision. It is an increase to the debt load. It lends further instability to the students I represent. They are saying, "Will the government keep guaranteeing my loan? Does the government care whether or not I come back next year? Will the government continue to give me a chance to complete this project, or will I find out two years into it that I do not have the money?" Especially for our generation, which quite frankly is very concerned about future prospects and the future of our country, that instability will send a strong message to prospective students, namely, "You might want to think twice before going to university or college."

[*Traduction*]

étudier», c'est-à-dire les modifications d'ensemble. Comme nous l'avons fait remarquer, le gouvernement a l'intention de porter de 60 p. 100 à 80 p. 100 la proportion de cours qu'il faut suivre, par rapport au nombre maximal, pour être admissible aux prêts.

Une des raisons pour lesquelles la nouvelle définition pose de graves problèmes, c'est qu'un très grand nombre d'étudiants, étant donné le fait que les frais d'inscription augmentent plus rapidement que le taux d'inflation, ont de la difficulté à joindre les deux bouts et doivent faire un travail à temps partiel. J'ai certainement vécu cette situation moi-même. J'en ai préparé des sous-marins chez Subway pour payer mes études.

Les étudiants disent: «Écoutez, il y a un problème.» Ils n'étudient pas à temps plein. Ils mettent plus de temps à obtenir leur diplôme et doivent travailler à temps partiel parce que les frais d'inscription augmentent et que les compressions budgétaires du gouvernement fédéral ont eu des effets sur le financement. Pendant longtemps, le gouvernement a dit aux étudiants: «Non, ce n'est pas un problème. Ne vous inquiétez pas.»

Maintenant, le gouvernement vient nous dire: «Il y a un problème. Les étudiants mettent beaucoup de temps à obtenir leur diplôme. Ils fréquentent seulement l'école à temps partiel et ils travaillent.» Nous savions que cela allait arriver. Néanmoins, le gouvernement propose pour solution, essentiellement, d'enlever leurs droits aux étudiants qui doivent travailler à temps partiel. La définition pose donc un problème.

Votre première question portait sur la date d'entrée en vigueur. Nous en avons certainement l'espoir — et je crois que les éclaircissements me donnent raison — que les étudiants qui fréquentent actuellement un établissement d'enseignement au Canada et qui bénéficient d'un prêt du gouvernement auront droit au délai de grâce de six mois sans intérêt une fois leurs études terminées.

Globalement, cela posera également un problème pour les étudiants qui prennent actuellement cette décision. La dette s'accumule. Les étudiants que je représente vivent une situation qui est encore plus instable. Ils demandent: «Le gouvernement va-t-il continuer à garantir mon prêt? Le gouvernement tient-il ou non à ce que je revienne l'année prochaine? Le gouvernement va-t-il continuer à me donner la possibilité de terminer ce projet ou vais-je apprendre au bout de deux ans que je n'ai pas l'argent en question?» Pour notre génération particulièrement, qui se préoccupe beaucoup, pour être franc, des perspectives d'avenir et de l'avenir de notre pays, cette instabilité laissera transparaître un message évocateur pour les étudiants éventuels; autrement dit, «vous allez peut-être vouloir y penser à deux fois avant d'aller à l'université ou au cégep».

[*Text*]

Senator Corbin: I also want to congratulate you on your eloquence, your excellent performance. I am proud to be a New Brunswicker.

With respect to the national advisory group on student financial assistance, you told us that you are occasionally consulted. Is there a formal process of consultation with your unions or is it haphazard, ad hoc? How does it operate?

Mr. Lamrock: The first meeting that I attended was held April 30, 1992, where the Lending for Learning changes were released. That was the first meeting in approximately two years that this group had held. Since then there has not been another meeting. In fact, I cannot think of one group at the table at that time that was not asking for some changes, yet the document was presented to the Estimates committee in the House pretty much as a fait accompli without any further meetings.

Senator Corbin: You may have answered this and I may have missed it, but were you consulted prior to these changes?

Mr. Lamrock: We were not consulted before the announcement of the elimination of the six-month interest-free subsidy. That was announced by the minister. As far as the overall changes, the Lending for Learning changes, we were invited to one meeting on April 30 and that has been it.

Senator Corbin: In 1992?

Mr. Lamrock: Yes.

Senator Corbin: You raise a great concern on privatization. You seem to think the government is deliberately slipping the program in that direction. Frankly, that would not surprise me considering all else that has been done in the name of privatization. How would that impact on you?

Mr. Lamrock: Essentially what allows students to get government loans is that the government guarantees them. For instance, I, like most 18-year-olds coming out of high school I would imagine, would not have had the collateral or credit history that would have allowed me to get a bank loan. That is why we have a special student loan program. That is why we do not send students straight to the banks to get a private loan. If the government were to cease guaranteeing those loans, it would operate very much like a private loan system. That is why it is so vital to us that we get some guarantees as to what happens to the students who do not have a co-signer for their loans or do not have parents who qualify for a bank loan. That is not a rare breed by any means in this country either.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Je tiens également à vous féliciter de votre éloquence: c'était un excellent exposé. Je suis fier d'être néobrunswickois.

Pour ce qui est du groupe consultatif national sur l'aide financière consentie aux étudiants, vous nous avez dit que vous êtes consultés à l'occasion. Est-ce qu'il existe un processus officiel de consultation de vos regroupements ou est-ce que cela se fait au hasard, de façon ponctuelle? Comment procède-t-on?

M. Lamrock: La première réunion à laquelle j'ai assisté a eu lieu le 30 avril 1992. C'est à ce moment-là que les propositions «un prêt pour étudier» ont été annoncées. C'est la première réunion que ce groupe a tenu en environ deux ans. Depuis, il n'y a pas eu d'autres réunions. De fait, je n'arrive pas à penser à un groupe parmi ceux qui sont ici présents qui ne demandait pas certaines modifications; néanmoins, le document a été présenté au comité chargé d'étudier le Budget des dépenses à la Chambre essentiellement comme un fait accompli, sans qu'il y ait d'autres réunions.

Le sénateur Corbin: Il est possible que vous ayez déjà répondu à cette question, mais que je n'aie pas entendu votre réponse: avez-vous été consultés avant les changements?

M. Lamrock : Nous n'avons pas été consultés avant l'annonce de l'élimination de la bonification d'intérêts valable pour six mois. C'est le ministre qui a fait cette annonce. Pour ce qui est des modifications d'ensemble, les propositions «un prêt pour étudier», nous avons été invités à une réunion tenue le 30 avril et c'est tout.

Le sénateur Corbin: En 1992?

M. Lamrock: Oui.

Le sénateur Corbin: Vous avez exprimé de graves réserves en ce qui concerne la privatisation. Vous semblez croire que le gouvernement cherche délibérément à pousser le programme dans ce sens. Franchement, cela ne m'étonnerait pas, avec tout ce qui a été fait par ailleurs au nom de la privatisation. Quels en seraient les effets pour vous?

M. Lamrock: Essentiellement, si les étudiants peuvent obtenir des prêts du gouvernement, c'est que le gouvernement les garantit. Par exemple, je n'ai pas moi-même, tout comme la plupart des adolescents qui sortent de l'école secondaire, j'imagine, de biens à offrir en garantie ni d'antécédents de crédit qui me permettraient d'obtenir un prêt d'une banque. C'est la raison pour laquelle il y a un programme particulier de prêts aux étudiants. C'est la raison pour laquelle nous n'envoyons pas les étudiants directement à la banque pour obtenir un prêt particulier. Si le gouvernement devait cesser de garantir les prêts, le régime ressemblerait beaucoup à un régime privé. C'est la raison pour laquelle il est si important que nous obtenions des garanties pour les étudiants qui n'ont pas de cosignataires ou dont les parents ne répondent pas aux

[*Text*]

Therefore, in many ways privatization of the program, or even moving toward a system where they operate like private loans, would be very detrimental to the students who count on these.

Senator Corbin: When I was a member of the House of Commons for 16 years, I occasionally got calls from students who were in difficulty with the reimbursement of their loans. The difficulty usually arose at the level of the banks. I was shocked to see how inhumane they were in their evaluation of a person's difficulties in reimbursing the loan. That came up every time.

The banks take the position that there is a bottom line and nothing else counts very much. With greater privatization of the exercise, the difficulties would increase considerably in terms of not having someone to take into account very humane considerations. That bothers me and I think it should bother you also.

Mr. Lamrock: Indeed it has been a problem. Without betraying any confidences, students have phoned me in tears because they are getting three calls a day from collection agencies. Students have told me that for health reasons, which are documented, they cannot make loan payments. They may be receiving $640 a month on welfare and are told that they have to pay $420 a month on student loans or will be termed in default.

These things are hard to listen to, as you would know as a former member of Parliament.

Senator Corbin: Member of the House of Commons. I am still a member of Parliament.

Mr. Lamrock: Yes, thank you for the civics lesson.

Senator Corbin: Unfortunately a lot of people do not make the distinction, but that is an aside.

I will go to page 8 and the table published by the Secretary of State. Why are we three and a half years late in the statistics? Those are far from fresh figures. If the trend indicated by the 1992 figures continues, we could be near the 7 per cent mark or over.

Ms Duncan: As a researcher, I cannot tell you how frustrating it is when you cannot get the numbers to do the analysis. This study was made available through the department of the Secretary of State internally because of our past good working relationship, I suspect. You are right. It is unfortunate that we do not have numbers past 1988-89. It would certainly give us a much better picture of what is happening if we did have up-to-date numbers. Ironically, the

[*Traduction*]

critères nécessaires pour obtenir un prêt à la banque. Là encore, ce n'est pas une espèce rare au Canada.

Par conséquent, sous bien des aspects, la privatisation du programme ou même l'évolution vers un régime qui s'apparente au régime privé nuirait énormément aux étudiants qui comptent sur ces prêts.

Le sénateur Corbin: J'ai été député à la Chambre des communes pendant 16 ans. Durant cette période, j'ai reçu de temps à autre des appels d'étudiants qui avaient de la difficulté à rembourser leur prêt. La difficulté naissait dans les succursales bancaires. Cela me choquait de constater à quel point on était inhumains dans l'évaluation des capacités de remboursement. C'était le cas chaque fois.

Les banques avancent que «les affaires, c'est les affaires» et qu'il n'y a pas grand-chose d'autre qui compte. Si le régime est privatisé davantage, les difficultés seraient considérablement plus grandes, et le côté humain des choses ne serait pas pris en considération. Cela me tracasse, et je crois que cela devrait vous tracasser aussi.

M. Lamrock: C'est justement un problème. Sans vouloir trahir qui que ce soit, il y a des étudiants qui m'ont téléphoné en pleurs parce qu'ils recevaient trois appels par jour d'une agence de recouvrement. Les étudiants m'ont dit que pour des raisons de santé, raisons qui sont étayées par des certificats médicaux, ils ne pouvaient s'acquitter de leurs paiements. Ils peuvent toucher des prestations de bien-être social de 640 $ par mois et se faire dire de verser 420 $ par mois pour rembourser un prêt, sinon ils seront considérés comme un payeur défaillant.

Il est difficile d'écouter ce genre de récit, comme vous devez le savoir, ayant déjà été parlementaire.

Le sénateur Corbin: J'ai été député à la Chambre des communes. Je suis encore parlementaire.

M. Lamrock: Oui, je vous remercie de m'éclairer sur cet aspect de notre régime parlementaire.

Le sénateur Corbin: Malheureusement, il y a peu de gens qui font la distinction — mais nous digressons.

Je prends le document à la page 8, au tableau publié par le Secrétariat d'État. Pourquoi ce retard de trois ans et demi dans les statistiques? Ces données sont loin d'être «fraîches». Si la tendance qui se dégage des données de 1992 se maintient, la donnée s'établit aujourd'hui à 7 p. 100 ou plus.

Mme Duncan: En tant que recherchiste, je ne peux vous dire à quel point il est frustrant de ne pas obtenir les chiffres nécessaires pour faire l'analyse. Nous avons pu obtenir cette étude par l'entremise du Secrétariat d'État parce que nous avons entretenu de bonnes relations de travail avec son personnel, j'imagine. Vous avez raison. Il est malheureux que les chiffres les plus récents remontent seulement à 1988-1989. Si les données étaient à jour, nous aurions certainement une

[*Text*]

Secretary of State has recently released a somewhat comprehensive study of the Canada Student Loan Program. We received it in our office a couple of months ago. However, again, the numbers are all from 1989 and previous. It is very difficult to gauge what is happening when you do not have the numbers. I am a bit sceptical. I wonder whether those numbers are available and are just not being released.

Senator Corbin: We will follow up on that with the officials who are present in the room. Thank you very much for that information.

Finally, I would like to refer you to page 10. We are looking into the future here. It has nothing specific as such to do with the bill before us. How well is the national system of grants working abroad in those jurisdictions which do have such?

Mr. Lamrock: In a number of cases they have been found to help. As I cited earlier, experimentation in the United States with the national system of grants in the late seventies and early eighties increased the number of non-traditional students. I would even cite a report from the Secretary of State in this country which talked about the costs of loaning money and the costs of collecting those loans. It actually winds up driving costs up more than a grants program might.

In other countries, national systems of grants have decreased the number of defaults. They have also led to an increase in the number of non-traditional students.

Ms Duncan: It is very important for us to look to the American model because they have a very high participation rate in post-secondary education, as have we. We did see great success in increasing participation rates in non-traditional students in the United States prior to the Republicans taking power. Throughout the eighties, the funding for the grant program in the United States was drastically reduced. As a consequence, there was a decline in the participation rates of those non-traditional students. There are very real examples of where a national grants program, nationally administered, available to all students, has enhanced participation.

The Europeans certainly are the forerunners of this model and we have studied their models extensively. The dilemma, however, is that their participation rates are much lower than ours in terms of numbers of students participating in post-secondary education.

In terms of enhancing access, grants play an important role in a model that is similar to ours. I would argue that this is an American model.

[*Traduction*]

meilleure idée de la situation. Fait paradoxal, le Secrétariat d'État a récemment publié une étude relativement complète du programme canadien de prêts aux étudiants. Nous l'avons reçue à nos bureaux il y a quelques mois. Par contre, encore une fois, les dernières données remontent à 1989. Il est très difficile de déterminer ce qui se passe en l'absence de chiffres. Je suis un peu sceptique. Je me demande si les chiffres en question ne sont pas bel et bien établis, mais que les autorités refusent de les diffuser.

Le sénateur Corbin: Nous allons interroger les représentants ici présents. Je vous remercie beaucoup de nous avoir donné ce renseignement.

Enfin, je vous renvoie à la page 10. Il y est question de l'avenir. Cela ne porte pas précisément sur le projet de loi que nous étudions. Comment fonctionnent les régimes nationaux de subventions des pays étrangers?

M. Lamrock: Ils se sont révélés utiles dans plusieurs cas. Je l'ai dit plus tôt, l'expérimentation aux États-Unis d'un régime national de subventions à la fin des années 70 et au début des années 80 a fait augmenter le nombre d'étudiants qui échappent au profil classique. Je citerais même un rapport du Secrétariat d'État de notre pays, où il était des questions des frais assumés pour prêter l'argent et recouvrer les prêts. Le tout peut finir par coûter plus cher qu'un programme de subventions.

Dans d'autres pays encore, le régime national de subventions a abouti à une diminution du nombre de débiteurs défaillants. Et à une augmentation du nombre d'étudiants qui échappent au profil traditionnel.

Mme Duncan: Il est très important pour nous d'étudier le modèle américain parce que le taux de fréquentation des établissements postsecondaires est, comme c'est le cas chez nous, très élevé. Avant que les républicains n'arrivent au pouvoir, il y a eu des progrès énormes quant à l'augmentation du nombre d'étudiants «non traditionnels» aux États-Unis. Tout au long des années 80, les fonds destinés au programme de subventions américain ont été réduits de manière draconienne. Par conséquent, il y a eu une baisse du taux de participation des étudiants qui échappent au profil traditionnel. Il existe des exemples concrets et confirmés où les programmes nationaux de subventions, administrés par un gouvernement national et accessibles à tous les étudiants, ont amélioré la participation.

Les Européens ont certainement tracé la voie dans le domaine, et nous avons étudié leurs modèles à fond. Il y a un paradoxe, toutefois: leur taux de participation est nettement inférieur au nôtre pour ce qui est du nombre d'étudiants qui fréquentaient un établissement postsecondaire.

Pour ce qui est d'améliorer l'accessibilité, les subventions jouent un rôle important dans un modèle qui ressemble aux nôtres. J'avancerais qu'il s'agit d'un modèle américain.

[*Text*]

Senator Cools: I have reviewed your table entitled, "Tuition Fees for Fulltime Arts Students." I saw some numbers that are rather staggering. For example, in 1985 tuition fees at McGill University were $570. I went to McGill University and in 1961 tuition fees were $650. Obviously, over a 25-year-period in Quebec tuition fees declined. All of a sudden, from 1985 to 1992, it jumps by a staggering 159 per cent and moves up to $1,481. I notice that also happened in Newfoundland, where there is a massive increase, and also happened at another university.

Do you know why those kinds of increases happened suddenly at that particular point in time?

Mr. Lamrock: For a number of years both of those governments did follow a low tuition fee policy and in fact did have considerable success with it. I met yesterday with the president of the Fédération des étudiants universitaires du Québec and he was talking about the great gains that Quebec was able to make by keeping those user fees low and having access.

If you look at Quebec society in terms of participation rates nowadays, in terms of Québecois owning their own businesses and of the education rate, you will see that it is all up. The Quebec government got rid of the tuition freeze a number of years ago and students in Quebec are somewhat concerned that there is a new plan to bring them up to the levels of the rest of Canada.

Newfoundland as well had a policy, in the Smallwood years I believe, of even moving toward elimination. That has changed through subsequent governments and students at Memorial have been noticing a similar drop in the number of non-traditional students enroling.

Ms Duncan: It is important to remember that these are not only specific policy decisions that were taken at the provincial level. We have also seen fundamental increases in tuition fees over the last number of years for another reason, and that is because of the freeze of the transfer payments for post-secondary education from the federal government to the provinces.

In the opinion of our organization, the federal government has abrogated some of its responsibility for financing post-secondary education. Those transfer payments have been reduced. People are citing the figure of $9 billion in terms of loss to post-secondary education between 1986-87 and 1994-95 or 1995-96. That has had fundamental effects on the provincial governments. Provincial government deficits are increasing. They do not have the same amount of revenue to pay for what is usually cited as health care and social assistance costs. Of

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: J'ai étudié votre tableau sur les frais de scolarité des étudiants à temps plein en arts. Les chiffres m'ont frappée. Par exemple, les frais de scolarité à l'Université McGill en 1985 s'établissaient à 570 $. J'ai déjà fréquenté moi-même l'Université McGill: en 1961, les frais de scolarité s'élevaient à 650 $. Évidemment, les frais de scolarité au Québec ont diminué sur une période de 25 ans. Tout à coup, entre 1985 et 1992, ils ont augmenté — et c'est stupéfiant — de 159 p. 100, pour passer à 1 481 $. J'ai remarqué que cela s'est produit aussi à Terre-Neuve, où il a eu une augmentation énorme, de même que dans une autre université.

Savez-vous pourquoi il y a eu tout à coup ce genre d'augmentation, à ce moment-là?

M. Lamrock: Pendant un certain nombre d'années, les deux gouvernements avaient pour politique de maintenir les frais de scolarité à un niveau bas, ce qui leur a d'ailleurs valu un succès considérable. J'ai rencontré hier le président de la Fédération des étudiants universitaires du Québec. Il a parlé des gains considérables que le Québec a pu faire en maintenant les frais à ce niveau et en s'assurant de l'accessibilité.

En étudiant la société québécoise aujourd'hui — il faut penser aux taux de participation, aux Québécois qui exploitent leur propre entreprise et aux taux d'éducation — on voit que tout est à la hausse. Le gouvernement québécois a décidé de ne plus geler les frais de scolarité il y a quelques années, et les étudiants québécois se préoccupent quelque peu de l'éventualité que le gouvernement les porte aux niveaux qui caractérisent le reste du Canada.

Terre-Neuve avait pour politique, à l'époque de l'administration Smallwood, je crois, de tendre même vers l'élimination des frais de scolarité. La politique a changé avec l'arrivée des administrations subséquentes, et les étudiants de l'Université Memorial ont constaté une baisse semblable du nombre d'inscriptions provenant d'étudiants qui échappent au profil traditionnel.

Mme Duncan: Il importe de se rappeler que ce ne sont pas seulement des orientations particulières qui ont été prises à l'échelon provincial. S'il y a eu une augmentation importante des frais de scolarité depuis quelques années, c'est aussi pour une autre raison, soit le gel des paiements de transfert en matière d'enseignement postsecondaire du gouvernement fédéral aux provinces.

Notre organisation est d'avis que le gouvernement fédéral s'est dérobé à certaines de ses responsabilités quant au financement des établissements postsecondaires. Les paiements de transfert ont été réduits. On cite la perte de neuf milliards de dollars au chapitre de l'enseignement postsecondaire entre 1986-1987 et 1994-1995 ou 1995-1996. Les répercussions pour les gouvernements provinciaux sont profondes. Les déficits provinciaux sont à la hausse. Les provinces ne disposent pas des mêmes sommes d'argent pour assumer les frais habituelle-

[*Text*]

course, people forget that transfer payments include not only health care but education, so it is affecting education.

At the local level, that means that if provincial governments have less money to spend on post-secondary education they have to find the revenue somehow, somewhere. That is why we have seen increases in tuition fees. Provincial governments have taken policy decisions to make up for the shortfall in that revenue and they have looked to the users of the system to do that.

There have been increases, in the median range, of about 60 per cent between 1985-86 and 1992-93; that is substantial.

Senator Cools: Do you have any profiles as to how students use the moneys that they borrow? Based on what I can see, the consumption of those loans would be primarily for living expenses.

Mr. Lamrock: The table that we have on page 7 would profile the expenditures that the average student would face. We hear of proposed tuition hikes for next year. Mount Allison, in my province, is pushing very close to the $3,000 mark. So you can see that, unlike in 1984-85 when the level of assistance was set, nearly all of the monies given to students through the Canada Student Loans Program are gulped up by tuition and books in the first week.

Senator Cools: This sample budget indicates that the bulk of students' expenses is living.

Mr. Lamrock: Yes, beyond tuition fees themselves.

Senator Cools: So essentially, if a student has the privilege of living at home, they have no problem. It is students who go away to school who have the problems?

Mr. Lamrock: For a student living at home, tuition and books would be covered by a Canada student loan, if they were to qualify for the maximum amount.

Senator Cools: I am assuming that most students can bring in some sort of income.

I was a student at McGill University a long time ago when the tuition was $600. It took earnings from the entire summer just to earn your fees.

I attended a seminar some weeks ago given by leading stars in the education field. They said we do not have to worry because all of these problems will be swept aside in the next few years. Apparently, as colleges and post-secondary institutions avail themselves of new technologies in telecommunica-

[*Traduction*]

ment associés à la santé et à l'aide sociale. Bien sûr, les gens oublient que les paiements de transfert touchent non seulement la santé, mais aussi l'enseignement. L'enseignement est donc touché.

À l'échelon local, si les gouvernements provinciaux disposent de moins d'argent pour financer l'enseignement postsecondaire, ils doivent trouver l'argent quelque part. Voilà pourquoi les frais de scolarité ont augmenté. Les gouvernements provinciaux ont changé leur politique pour combler le manque à gagner et se sont tournés vers les utilisateurs.

Il y a eu des augmentations d'environ 60 p. 100 en moyenne entre 1985-1986 et 1992-1993. C'est considérable.

Le sénateur Cools: Avez-vous un bilan qui vous dit comment les étudiants utilisent l'argent emprunté? Selon ce que je vois, les prêts doivent surtout servir à assumer les frais de subsistance.

M. Lamrock: Le tableau de la page 7 rend compte des dépenses de l'étudiant moyen. Nous avons entendu dire que des augmentations des frais de scolarité sont proposées pour l'an prochain. À l'Université Mount Allison, située dans ma province, ils frisent les 3 000 $. On peut donc constater qu'à l'encontre de l'année 1984-1985, où le montant des prêts a été établi, presque tout l'argent consenti aux étudiants dans le contexte du programme canadien de prêts aux étudiants est absorbé dès la première semaine par l'achat des livres et l'acquittement des frais de scolarité.

Le sénateur Cools: Cet exemple de budget montre que les frais de subsistance représentent l'essentiel des dépenses des étudiants.

M. Lamrock: Oui, après l'acquittement des frais de scolarité en tant que tel.

Le sénateur Cools: C'est donc dire que si l'étudiant a le privilège de demeurer chez ses parents, il n'a pas de problème. C'est l'étudiant qui déménage pour fréquenter l'école qui fait face à des difficultés?

M. Lamrock: Dans le cas de l'étudiant qui habite chez ses parents, le prêt permettrait d'assumer les frais de scolarité et d'acheter les livres nécessaires, dans le mesure où c'est le montant maximal qui est accordé.

Le sénateur Cools: Je présume que la plupart des étudiants peuvent apporter une forme quelconque de revenu à leur bilan.

J'ai étudié à l'Université McGill il y a longtemps, à l'époque où les frais de scolarité s'élevaient à 600 $. Il fallait travailler durant tout l'été juste pour payer ces frais.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à un séminaire dirigé par des chefs de file du domaine de l'éducation. Selon eux, il n'y a pas lieu de s'inquiéter parce que tous ces problèmes seront éliminés d'ici quelques années. Il paraît qu'à mesure que les collèges et les établissements d'enseignement postsecondai-

[*Text*]

tions, most university classrooms will be eliminated. A school such as Ryerson in Toronto is eager to move into these modern technologies where students can stay at home and receive an education from a computer monitor. You would only use classrooms for exams.

If these predictions are accurate, how do they impact on the bill before us today? I was unaware that anyone was thinking of doing away with the professor and the students in the classroom.

Mr. Lamrock: There are a number of points I would make. First of all, regarding summer employment, Stats Canada shows that in some regions of the country, up to 43 per cent of students were unemployed last summer. That figure came from Newfoundland. The rate was 18 per cent nationally. The rate was 25 per cent in Ontario and 25 per cent in the maritime provinces.

Those figures indicate that students are not only unemployed, but underemployed. Take, for instance, the Challenge Grant Program which gives the average student earnings of just over $3,000 in a summer. Most students find jobs of about eight weeks in length. At the employment centre on Rideau Street last year, at one point the only job was a job for an hour. A student was offered $10 to rake leaves. Jobs that pay $6,000 to $8,000 are just not there. In some cases jobs are not there, period.

The average student earns anywhere between the high 2,000s to the low 3,000s for a summer. Out of that amount, you might have to deduct summer living expenses.

The issue of whether or not students will be staying at home, certainly they will in some cases. We have seen a trend for a number of mature students going back to school for retraining. It is worth noting in many of those cases that they have families to support and will not be living at home.

I find intriguing the discussion about whether or not we will move towards more correspondence-based courses and study video cassettes of professors lecturing. I am not sure students at Ryerson would share the enthusiasm of others for that particular model. That concept has moved beyond the realm of necessity. For instance, if you take large Ontario universities right now, underfunding has lead to a scenario where undergraduates are walking into a hall with 600 people and watching a videotape of the professor. I would raise the concern that these so-called "technological improvements" are not brought about because they better educate our work force for the future or that they are better for the student or the user

[*Traduction*]

re se doteront de nouvelles technologies de télécommunication, la majorité des classes d'université seront éliminées. Les administrateurs d'une école comme Ryerson, à Toronto, sont impatients de se munir de ces technologies modernes qui permettent aux étudiants de rester à la maison et de suivre leurs cours à l'aide d'un ordinateur personnel. Les classes ne serviraient qu'aux examens.

Si ces prévisions se révèlent exactes, quelles conséquences auront-elles sur le projet de loi à l'étude? J'ignorais que l'on envisageait la possibilité d'éliminer le professeur et les étudiants de la classe.

M. Lamrock: J'aimerais soulever un certain nombre de questions. Tout d'abord, en ce qui concerne les emplois d'été, les chiffres de Statistique Canada révèlent que, dans certaines régions du pays, jusqu'à 43 p. 100 des étudiants étaient sans emploi l'été dernier. Ce chiffre provient de Terre-Neuve. À l'échelle nationale, le taux était de 18 p. 100. Il était de 25 p. 100 en Ontario et de 25 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique.

Ces chiffres montrent que les étudiants sont non seulement sans emploi, mais aussi sous-employés. Prenons, par exemple, le programme de subventions Défi, qui fournit à l'étudiant moyen un peu plus de 3 000 $ durant l'été. La plupart des étudiants se trouvent un emploi d'environ huit semaines. L'an dernier, à un moment donné, le Centre d'emploi de la rue Rideau n'avait qu'un poste d'une heure à offrir. On offrait à un étudiant dix dollars pour râteler des feuilles. Les emplois qui payent de 6 000 $ à 8 000 $ sont tout simplement inexistants. Dans certains cas, il n'y a pas d'emploi, un point c'est tout.

L'étudiant moyen gagne aux alentours de 3 000 $ durant l'été. De cette somme, on doit parfois déduire les dépenses courantes de l'étudiant durant l'été.

En ce qui concerne la possibilité que les étudiants demeurent chez leurs parents, c'est sûrement le cas de certains. Nous avons observé la tendance suivante: un certain nombre d'étudiants adultes retournent à l'école pour se recycler. Il vaut la peine de souligner que bon nombre de ces étudiants ont une famille à faire vivre et n'habitent pas chez leurs parents.

La tendance vers un accroissement des cours par correspondance et de l'enseignement à l'aide de cours magistraux sur vidéocassette me rendent perplexe. Je ne suis pas certain que l'étudiant de Ryerson partagerait l'enthousiasme d'autres personnes pour ce modèle particulier. Cette notion a dépassé les limites de l'essentiel. Par exemple, à l'heure actuelle, dans les grandes universités de l'Ontario, le financement insuffisant à donné lieu à un scénario où des étudiants de premier cycle se réunissent par groupes de 600 par classe pour regarder un vidéo où le professeur donne son cours. À mon avis, il y a lieu d'éprouver certaines préoccupations, étant donné que ces prétendues «améliorations technologiques» ne découlent pas

[*Text*]

of the system. These advances are coming on stream because funding is being slashed. That is worrisome.

I believe — as someone who has had the opportunity to attend a small university where you know your professors well — that having personal contact with your professor, being able to ask questions about a lecture, receive remedial help or develop a thesis and logical thought, are vital factors that we cannot afford to lose in the future.

Senator Cools: If you have any information on this matter, I would be interested. I am not an educator. I am not well informed with respect to educational trends, but based on what I heard two weeks ago, the justification for these advances is that greater numbers can be served and costs reduced significantly.

Mr. Lamrock: That approach would be interesting. However, I hope that educating great numbers cheaply is not seen by the government as a future direction when it talks about life-long learning and training of the work force.

I would be happy to discuss and share information with you, senator.

Senator Stewart: Section 3(1) of the Canada Student Loans Act reads as follows:

> Subject to this act and the regulations, a guaranteed student loan may be made by a lender to a qualifying student for a period of studies in an amount not exceeding...

We are then given the formula.

"Qualifying student" is defined in the act as a person:

> (*b*) who is qualified for enrolment or is enrolled at a specified educational institution as a full-time or part-time student for a period of studies at a post-secondary school level...

The act says that the minister will pay the interest on a guaranteed student loan for a qualifying student.

At page 3 of your brief, you make reference to a special operating agency to be established to administer the Canada Student Loans Program. One of the features of the new operation is that the risks of guaranteeing student loans will be shared with the banks.

[*Traduction*]

des avantages qu'elles présentent pour la formation de notre population active pour l'avenir, ni pour l'étudiant et le participant au programme. On réalise ces progrès à cause de la réduction du financement. C'est cela qui est inquiétant.

À mon avis — j'ai eu la chance de fréquenter le genre de petite université où les étudiants connaissent bien leurs professeurs — le fait d'avoir une relation personnelle avec son professeur et de pouvoir poser des questions au sujet d'un cours, de recevoir de l'aide pour combler certaines lacunes, de produire un mémoire et d'acquérir une pensée logique sont des facteurs essentiels que nous ne pouvons nous permettre de perdre.

Le sénateur Cools: Je serais intéressée d'apprendre tout ce que vous savez à ce sujet. Je ne suis pas une éducatrice. Je ne suis pas bien renseignée quant aux tendances en matière d'éducation; toutefois, d'après ce que j'ai entendu il y a deux semaines, on justifie ces progrès par le fait qu'ils permettent de rejoindre un plus grand nombre d'étudiants et de réduire considérablement les coûts.

M. Lamrock: Cette approche serait intéressante. Cependant, j'espère que le gouvernement ne compte pas axer sa politique sur l'éducation de grands nombres d'étudiants à faible coût, lorsqu'il fait allusion à l'apprentissage à vie et à la formation de la population active.

Sénateurs, je serais heureux de discuter et de partager des renseignements avec vous.

Le sénateur Stewart: Le paragraphe 3(1) de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants s'établit comme suit:

> Sous réserve des autres dispositions de la présente loi et de ses règlements, le prêteur peut, pour une période d'études donnée, consentir à un étudiant admissible un prêt garanti dont le maximum...

On nous présente ensuite la formule.

Selon la définition contenue dans la loi, l'«étudiant admissible» est une personne qui:

> est inscrite ou remplit les conditions d'inscriptions à un établissement d'enseignement agréé, en qualité d'étudiant à temps plein ou partiel, pour une période d'études au niveau postsecondaire...

La loi prévoit que le ministre paiera les intérêts afférents aux prêts garantis consentis aux étudiants admissibles.

À la page 3 de votre mémoire, vous faites allusion à la création d'un organisme administratif particulier, qui serait chargé d'administrer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le partage avec les banques des risques posés par la garantie des prêts aux étudiants constitue l'un des éléments de la nouvelle disposition.

[*Text*]

In earlier testimony, Ms Duncan said she was fearful that the change now contemplated is the beginning of the end of Canada student loans as we know them. Last night, Ms Meloshe said that changes were contemplated — I think I am quoting her accurately — "seeking to provide for lender risk sharing in the program". Let us see if we can pin down what it is both witnesses say they fear. Tell me if I am wrong in my understanding of the present arrangement.

A student goes to one of these institutions, which is certified by the appropriate authority in the province. He or she submits a record of qualifications and is given, if found eligible for administration, a certificate. That student goes to a financial institution, presents the certificate of eligibility, and is given a loan guaranteed by the Government of Canada; is that correct?

Mr. Lamrock: That is correct, senator.

Senator Stewart: In other words, the bank does not pass upon the eligibility of the student for a guaranteed loan.

Mr. Lamrock: That is correct.

Senator Stewart: But it would seem, from what you have said today and what we heard last night, that under the new arrangement, in addition to the educational institution, the banks will be passing judgment on the eligibility of the student; is that correct?

Mr. Lamrock: That is the understanding that the representative of the Canadian Bankers Association passed on to us at the national advisory group meeting. It would make sense. Bankers are not evil; but they are not stupid either.

Senator Stewart: Ask some trust companies around Toronto.

Mr. Lamrock: If the banks are asked to assume the risk of my loan, you can bet they will put me through the same rigours as anyone else applying for a loan. That includes everything you have mentioned.

Senator Stewart: In other words, to reverse the coin, if the guarantee by the Government of Canada is to be modified in some way, then they will want to make a "prudent" guess — we know what that means on Bay Street these days — as to the ability of the student to perform academically and eventually repay the loan?

Mr. Lamrock: Yes. The banks have indicated to us that there are three possibilities: One, you might qualify for a bank loan, by their means; second, you could get someone to co-sign for you — a parent — and that would allow to you

[*Traduction*]

Dans un témoignage antérieur, Mme Duncan a affirmé craindre que la modification actuellement envisagée signifie le commencement de la fin du programme actuel de prêts fédéraux aux étudiants. Hier soir, Mme Meloshe a déclaré que l'on songeait à apporter des modifications — je crois citer ses paroles exactes — qui «tenteraient de prévoir un partage du risque par le prêteur dans le cadre du programme». Essayons de déterminer les craintes que les deux témoins affirment éprouver. Voici mon interprétation des dispositions actuelles; corrigez-moi si je me trompe.

Un étudiant s'adresse à un établissement agréé par les autorités provinciales compétentes. Il présente un dossier de compétence et reçoit un certificat d'admissibilité, si on le juge admissible au programme. L'étudiant présente le certificat d'admissibilité à une institution financière et reçoit un prêt garanti par le gouvernement fédéral; est-ce exact?

M. Lamrock: C'est exact, sénateur.

Le sénateur Stewart: Autrement dit, la banque ne passe pas outre à l'admissibilité de l'étudiant à un prêt garanti.

M. Lamrock: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Toutefois, il semblerait, d'après ce que vous avez affirmé aujourd'hui et ce que nous avons entendu hier soir, qu'en vertu de la nouvelle disposition, outre l'établissement d'enseignement, les banques jugeront de l'admissibilité de l'étudiant; est-ce exact?

M. Lamrock: C'est là ce que le représentant de l'Association des banquiers canadiens nous a appris à la réunion du groupe consultatif national. Cette disposition serait logique. Les banques ne sont pas de mauvaise foi; cependant, elles ne sont pas stupides non plus.

Le sénateur Stewart: Vous n'avez qu'à le demander à certaines sociétés de fiducie de la région de Toronto.

M. Lamrock: Si l'on oblige la banque à assumer le risque de mon prêt, vous pouvez être certain qu'elle me soumettra à des critères aussi rigoureux que ceux qu'elle appliquerait à toute personne qui lui demanderait un prêt. Cela comprend toutes les mesures auxquelles vous avez fait allusion.

Le sénateur Stewart: Autrement dit, si nous abordons la question du point de vue opposé, si l'on doit modifier de quelque façon la garantie fournie par le gouvernement fédéral, les banques souhaiteront évaluer de façon «prudente» — nous savons ce que cela signifie sur Bay Street de nos jours — la capacité de l'étudiant de réussir ses études et de finir par rembourser le prêt. Est-ce exact?

M. Lamrock: Oui. Les banques nous ont laissé entendre qu'il existait trois possibilités: premièrement, vous pouvez être admissible à un prêt bancaire, selon leurs conditions; deuxièmement, vous pouvez demander à quelqu'un d'être votre

[*Text*]

get a loan; or, third, you will not get a loan. For some time now, we have been asking —

Senator Corbin: On what basis would you not get a loan?

Mr. Lamrock: If you do not qualify for an ordinary bank loan and do not have a co-signer, you will not get a loan.

Senator Stewart: So you are refused a loan on financial grounds rather than academic grounds?

Mr. Lamrock: Yes, sir.

Senator Stewart: That is interesting testimony.

In this committee today, we have four senators from New Brunswick, two from Newfoundland, two from Nova Scotia, one from Quebec, one from Ontario, and earlier we had one from Manitoba. In other words, Atlantic Canada can carry a vote here.

Senator Cools: Wonderful. I always support my Atlantic senators.

Senator Stewart: Senator Cools will make it unanimous.

Senator Corbin: United we stand.

Senator Stewart: Let me give you, Mr. Chairman, my experience.

I taught for a while in an Ivy League institution where the students were highly qualified. Then, for personal reasons, I returned to the area where I was born and brought up, Antigonish County in Nova Scotia. Some of you may have heard of it. The institution is St. Francis Xavier University.

I found the students at that institution quite different; the difference was that they seemed very cautious. Then, gradually, they came out of their shells.

I asked other members of the faculty if my experience was unique, and they said, "No, that is standard." We had students from the north shore of Quebec, rural Inverness County, and they did not have great confidence or much experience in performing in a classroom. It was not until their third or fourth year that they began to hit their pace. But, lo and behold, if you watch, these students go on to become ministers in provincial governments, ministers in Ottawa, even perhaps Prime Minister.

Senator Corbin: And Leader of the Government in the Senate.

[*Traduction*]

cosignataire, par exemple, un parent, ce qui vous permettrait d'obtenir un prêt, et, troisièmement, vous pouvez ne pas obtenir de prêt. Depuis quelque temps, nous demandons...

Le sénateur Corbin: Sur quels critères se fonderait-on pour vous refuser un prêt?

M. Lamrock: Si vous n'êtes pas admissible à un prêt bancaire ordinaire et que vous n'avez pas de cosignataire, vous n'obtiendrez pas de prêt.

Le sénateur Stewart: Donc, on vous refuse un prêt pour des motifs financiers, plutôt que pour des motifs scolaires.

M. Lamrock: Oui, monsieur.

Le sénateur Stewart: Votre témoignage est intéressant.

Aujourd'hui, notre comité compte quatre sénateurs du Nouveau-Brunswick, deux de Terre-Neuve, deux de la Nouvelle-Écosse, un du Québec et un de l'Ontario; le sénateur du Manitoba, qui était ici plus tôt, a dû nous quitter. Autrement dit, les provinces de l'Atlantique sont fortement représentées.

Le sénateur Cools: Merveilleux. J'appuie toujours mes collègues sénateurs des provinces de l'Atlantique.

Le sénateur Stewart: Le sénateur Cools rendra la décision unanime.

Le sénateur Gordon: L'union fait la force.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, j'aimerais vous faire part de mon expérience.

J'ai enseigné pendant quelque temps dans un établissement de l'*Ivy League*, où les étudiants étaient très forts. Puis, des motifs personnels m'ont obligé à retourner dans la région où je suis né et où j'ai grandi, le comté d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Certains d'entre vous connaissent peut-être cette région. Je suis allé enseigner à l'Université Saint-François-Xavier.

J'ai trouvé les étudiants de cet établissement très différents: ils semblaient très prudents. Puis, ils sont graduellement sortis de leur coquille.

J'ai demandé à d'autres membres du corps enseignant si j'étais le seul à avoir constaté ce comportement; ils m'ont répondu: «Non, c'est normal». Nous avions des étudiants de la Côte-nord du Québec et du comté rural d'Inverness; ces étudiants avaient très peu confiance en eux et n'étaient pas habitués à travailler en classe. Ce n'est que durant leur troisième ou leur quatrième année qu'ils atteignaient leur rythme de croisière. Cependant, qu'à cela ne tienne; si l'on s'y arrête un instant, on constate que ces étudiants deviennent ministres provinciaux, ministres fédéraux, voire premier ministre.

Le sénateur Corbin: Et leader du gouvernement au Sénat.

[*Text*]

Senator Stewart: But look at the implications of the suggestion I have just made. These youngsters arrive from high school. Their grades may not be very good. They may be potentially much more able than students who come from a big city high school.

The latter goes to the bank under this new proposal and gets or her or his student loan. The youngster from Guysborough County or Antigonish County or some place in New Brunswick or Newfoundland is turned down by the bank. It would not be prudent to make that loan.

The implications of this are very important, and this committee ought to stop this process until such time as we know what the government has in mind. The government, in fact, may not understand some of the implications.

The Deputy Chairman: Are you implying that people from rural areas have less initiative than people from big cities? I would not say that.

Senator Stewart: I do not say that they have less initiative, but they have less experience performing in the kind of competitive environment to which they have to become accustomed.

That is an important point for this committee. My second point is quite different. I wonder if the witnesses are familiar with a report done by this committee several years ago on the financing of post-secondary education in Canada.

Mr. Lamrock: I am not sure, no.

Ms Duncan: In 1977?

Senator Simard: No, in 1986 or 1987.

Senator Stewart: I think it was done in 1986 or 1987. The Honourable William Winegard told me that we produced what was the best piece of work that has been done on the financing of post-secondary education. Senator Tremblay was an active member of that committee, as was Senator Hicks. It was a unanimous report.

One of the things we became concerned about was the game that goes on between the provincial governments and Ottawa.

We have been told here that some of the provinces, perhaps all, are saying that in students' assistance, the Canada student loans go first. In other words, they are the bottom layer in the layer cake. In other words, the Government of Canada is the lender of first resort, not last. We have also been told that the Government of Canada is cutting down its contributions to the provincial governments for established program financing.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Examinons cependant les conséquences de la situation que je viens de décrire. Ces jeunes proviennent de l'école secondaire. Leurs notes ne sont pas nécessairement très bonnes. Ils sont parfois bien plus doués que certains étudiants issus des écoles secondaires des grandes villes.

En vertu de la nouvelle proposition, ces étudiants s'adressent à une banque et obtiennent un prêt. Le jeune du comté de Guysborough ou d'Antigonish ou d'une région quelconque du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve essuie un refus de la banque, qui juge imprudent de lui accorder un prêt.

Les conséquences de cette disposition sont très importantes; notre comité devrait interrompre le processus jusqu'à ce que nous connaissions les intentions du gouvernement. De fait, le gouvernement ignore peut-être certaines des conséquences.

Le président suppléant: Prétendez-vous que les habitants de régions rurales ont moins l'esprit d'initiative que les résidents des grandes villes? Je ne suis pas de cet avis.

Le sénateur Stewart: Je ne dis pas qu'ils ont moins l'esprit d'initiative, mais ils ont une expérience moindre du genre de milieu concurrentiel auquel ils doivent s'habituer.

Cette question est importante pour notre comité. La seconde question que j'aimerais soulever est très différente. Je me demande si les témoins sont familiarisés avec un rapport réalisé par notre comité il y a plusieurs années au sujet du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

M. Lamrock: Je ne suis pas certain qu'ils le sont.

Mme Duncan: En 1977?

Le sénateur Simard: Non, en 1986 ou 1987.

Le sénateur Stewart: Je crois que le rapport date de 1986 ou 1987. M. William Winegard m'a affirmé que nous avions produit le meilleur ouvrage relatif au financement de l'enseignement postsecondaire. Le sénateur Tremblay était un membre actif de notre comité, tout comme le sénateur Hicks. Le rapport du comité a fait l'unanimité.

Diverses questions ont éveillé chez nous des préoccupations, notamment, le jeu auquel s'adonnent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

On nous a affirmé que, selon certaines provinces, voire toutes les provinces, l'aide aux étudiants commence par les prêts fédéraux aux étudiants. Autrement dit, ils sont à la base du gâteau à étages. Autrement dit, le gouvernement fédéral est le premier prêteur auquel on s'adresse, plutôt que le dernier. On nous a également appris que le gouvernement fédéral réduisait les contributions qu'il allouait aux gouvernements provinciaux pour le financement des programmes établis.

[*Text*]

The committee came to the conclusion, if I recall correctly, that as far as post-secondary education was concerned, we could have abolished established programs financing and simply turned over tax points equalized to the provincial governments to yield the same amount and the result as far as the financing of post-secondary education would have remained exactly as it was before. In other words, the mode of transmitting money to the provincial governments made no difference. Money that Ottawa — the federal Parliament and the Government of Canada — thought was earmarked to some extent for education was being used as unearmarked money by provincial governments.

I can understand why the ministers here in Ottawa wonder what is happening and try to reduce their susceptibility to the discretionary actions made by provincial governments.

Have you addressed this problem? If you have, would you share your views with us?

Mr. Lamrock: Certainly we would. When we talk about overall funding of education, we have to talk about federal and provincial governments have some responsibilities here.

One issue that we have been big on and have advocated consistently, is provincial accountability for federal funds. We know that this happens occasionally, but there should be some accountability so that funds transferred for education do not end up paving roads around the province at election time.

Senator Stewart: I think at one point money was transferred to Newfoundland that was to be the federal share of the overall contribution to post-secondary education. The federal share alone was 113 per cent of the money that actually went to post-secondary education. At that time it was 79 per cent in Nova Scotia. It was not 50 per cent for Nova Scotia, it was 79 per cent. I wondered if the villain is not in the provincial cabinets, rather than here in Ottawa.

Mr. Lamrock: We have to look at both. First, when we talk about provincial accountability, I would not have the far-reaching anecdotal evidence in my bureau. But that is not an inconsistent figure with some of the ones that we have seen.

However, if we are to talk about ways of making the federal government and provinces accountable, you are talking about the federal government having the ability to use some kind of spending power to bring people in line. The same would go for

[*Traduction*]

Si ma mémoire est bonne, le comité a conclu qu'en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire nous aurions pu abolir le financement de programmes établis et simplement accorder des points d'impôt égalisés aux gouvernements provinciaux, représentant un montant équivalent; ainsi, pour ce qui est du financement de l'enseignement postsecondaire, le résultat serait demeuré exactement le même qu'auparavant. Autrement dit, le moyen de transférer des fonds aux gouvernements provinciaux ne faisait aucune différence. Les fonds que l'administration fédérale, c'est-à-dire le Parlement et le gouvernement fédéral, jugeait réservés, dans une certaine mesure, à l'éducation étaient utilisés par les gouvernements provinciaux comme s'ils n'étaient pas réservés.

Je peux comprendre pourquoi les ministres fédéraux se demandent ce qui se passe et tentent de devenir moins vulnérables aux mesures discrétionnaires prises par les gouvernements provinciaux.

Vous êtes-vous penchés sur ce problème? Si c'est le cas, nous aimerions connaître votre opinion.

M. Lamrock: Bien sûr. Lorsque nous parlons du financement global de l'éducation, nous devons parler des gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont certaines responsabilités à cet égard.

L'obligation des provinces de rendre compte de l'utilisation des fonds fédéraux est une question qui nous tient à coeur et que nous préconisons de façon soutenue. Nous savons que les provinces le font à l'occasion; toutefois, on devrait prévoir une obligation de rendre compte de façon à ce que les fonds destinés à l'éducation ne servent pas au pavage des routes provinciales en période électorale.

Le sénateur Stewart: Je crois me rappeler qu'à un moment donné on a transféré des fonds à Terre-Neuve, fonds qui devaient constituer la part fédérale du financement de l'enseignement postsecondaire. La contribution fédérale représentait à elle seule 113 p. 100 des fonds qui ont de fait été consacrés à l'enseignement postsecondaire. À l'époque, ces fonds représentaient 79 p. 100 en Nouvelle-Écosse. Le pourcentage n'était pas de 50 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse, mais de 79 p. 100. Je me suis demandé s'il ne fallait pas chercher le coupable dans un cabinet provincial, plutôt qu'ici, à Ottawa.

M. Lamrock: Nous devons chercher aux deux endroits. Tout d'abord, en ce qui concerne la responsabilisation des provinces, mes dossiers ne contiennent pas de preuves suffisamment anciennes. Cependant, ce chiffre n'est pas incohérent par rapport à certains autres que l'on nous a présentés.

Toutefois, si nous devons discuter de façons de responsabiliser les gouvernements fédéral et provinciaux, nous parlons de la capacité du gouvernement fédéral d'utiliser un certain pouvoir de dépenser pour exercer une influence sur les gens.

[*Text*]

the laudatory efforts that the government is talking about in coordinating some kind of portability in the same systems for student loans in the provinces. However, if the government's bills continue to pass at the rates that they are and the cuts to post-secondary education happen, the cash transfers that the federal government gives to the provinces to help pay for post-secondary education will be completely gone by the year 1994. There will only be tax points left. And if there are only tax points, how do we make provinces accountable for those funds? In other words, if you are to use federal spending power to get at this problem, that would be great.

We have called for the Ministry of State for higher education to try and get these kinds of things coordinated. But then you have to spend something. This government has traditionally gone the way of not spending something.

Senator Stewart: But is it not conceivable that the government has quietly, without announcing it, thrown up its hands and concluded that there is no way that the provincial governments can be made to spend this money as the Parliament of Canada intended that it would be spent?

Mr. Lamrock: If they have thrown up their hands they have done it in a funny way. What we are seeing with massive tuition increases are those federal cuts. It is not simply a matter of them throwing up their hands and saying, "We cannot make the provinces spend it." Actual cuts have worked their way through provincial governments into the pocket books of students. That is why those cuts are being handed down.

While there may be a federal government ready to throw up its hands about getting provinces prepared, by the same token simply cutting and slashing those funds — which we ultimately hope will go to students — is not the answer. Someone at some level of government must show some leadership here.

Senator Stewart: But is it not more complicated than that? We were told by the Minister of Education for Nova Scotia, my own province, that there was no constitutional room for a federal educational policy and that Canada's education policy was the policy of the ministers of education, of the 10 provinces. That is on the record. The position was more emphatic than what I would have expected from the Minister of Education in the province of Quebec.

Regardless of whether it is a Liberal, Conservative, New Democratic Party or Reform government here in Ottawa, how

[*Traduction*]

Nous pourrions dire la même chose des efforts louables dont il est question au gouvernement et qui visent à coordonner certaines mesures permettant de transférer aux provinces les programmes de prêts aux étudiants. Cependant, si l'on continue d'adopter les projets de loi gouvernementaux au rythme actuel et que l'on impose des restrictions à l'enseignement postsecondaire, les fonds transférés aux provinces par le gouvernement fédéral pour contribuer au financement de l'enseignement postsecondaire seront épuisés d'ici 1994. Il ne restera plus que des points d'impôt. Et, s'il ne reste que des points d'impôt, comment pourra-t-on obliger les provinces à rendre compte de leur utilisation? Autrement dit, si vous comptez utiliser le pouvoir de dépenser du fédéral afin de résoudre ce problème, vous prendrez une excellente initiative.

Nous avons demandé au ministre d'État à l'enseignement supérieur de coordonner ce genre de mesures. Toutefois, elles entraînent des dépenses. Traditionnellement, le gouvernement en place évite toute dépense.

Le sénateur Stewart: Cependant, serait-il possible que le gouvernement ait tout bonnement, sans tambour ni trompettes, baissé les bras et conclu qu'il n'y avait aucune façon d'obliger les gouvernements provinciaux à dépenser cet argent conformément aux directives du Parlement du Canada?

M. Lamrock: Si le gouvernement a baissé les bras, il l'a fait d'une drôle de façon. Nous voyons les restrictions fédérales augmenter en même temps que les hausses massives des frais de scolarité. Il ne s'agit plus simplement que de l'abandon du gouvernement fédéral devant son incapacité d'obliger les provinces à dépenser l'argent d'une certaine façon. Les restrictions réelles, initialement destinées aux gouvernements provinciaux, ont fini par toucher directement les étudiants. C'est pourquoi on se décharge de la responsabilité de ces restrictions.

Même s'il est possible qu'une administration fédérale soit prête à renoncer à préparer les provinces, par la simple réduction draconienne de ces fonds, qui, nous l'espérons, parviendront en bout de ligne aux étudiants, ce n'est pas non plus la solution. Le gouvernement, quel que soit l'ordre, doit prendre l'initiative à cet égard.

Le sénateur Stewart: Mais la question n'est-elle pas plus complexe que cela? Le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, ma province, nous a affirmé qu'il n'y avait pas de place pour une politique fédérale relative à l'éducation au sein de la Constitution et que le fédéral appliquait, en matière d'éducation, la politique des dix ministres provinciaux de l'Éducation. C'est ce que disent les dossiers. Le ministre de l'Éducation du Québec s'est montré plus résolu que je ne l'aurais cru.

Quel que soit le parti — Libéral, Conservateur, NPD ou Reform — au pouvoir au Canada, comment peut-on contourner

[*Text*]

do you get around that? They will take the money and spend it as they wish.

Senator DeWare: That is a mistake in consideration.

Mr. Lamrock: Ms Duncan will have some comments to make, but there are a number of things that have to be looked at.

First, there is utilizing federal spending power. It has not been done before. I was 11-years old at the time, but I seem to remember what the government did with user fees in hospitals. The federal government had some means of bringing the provinces in line because there was federal spending power involved. I do not deny that those attitudes exist in some provinces.

The Deputy Chairman: I think we are getting out of the focus of the bill now. This is an interesting area, though.

Senator Stewart: But are we? This concerns a reduction in the federal contributions to the cost of post-secondary education. It is true that the money does not go through the provincial treasurer in Nova Scotia and is then transmitted to the administration of the university. In other words, it gets to the educational process in a different way, namely, through a banking institution. And it certainly impacts upon what we have been told that the provinces do with regard to their student aid programs.

Senator Kinsella: Last night we invited the officials to be with us this morning. They will have more data than these witnesses. Perhaps we could conclude with these witnesses and then have the officials.

The Deputy Chairman: Before we do that, let us finish with the witnesses.

Senator DeWare: I have a quick comment. My university days go back to being the wife of a husband who was attending university in 1947 to 1951, under the DVA program. You are too young to remember that, but after the war you were allowed to go to university. We are talking 40 years ago.

This program started 30 years ago, in 1964. You are concerned about the disability of the program. The interest charged on your student loans have been in existence since 1964. I would suggest to you that this is stability, if I ever heard of stability. It has not been reduced since then. You were allowed interest-free loans for six months since that time. You are concerned that now this will be withdrawn and that this

[*Traduction*]

ce problème? Les provinces prendront l'argent et le dépenseront à leur guise.

Le sénateur DeWare: C'est là une erreur de jugement.

M. Lamrock: Mme Duncan vous en dira plus long à ce sujet; cependant, il faudra examiner un certain nombre de questions.

Tout d'abord, il y a l'utilisation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. On ne l'a encore jamais fait. Même si j'avais 11 ans à l'époque, je crois me souvenir de la façon dont le gouvernement utilisait les frais imposés par les hôpitaux. Le gouvernement fédéral avait certains moyens d'exercer une influence sur les provinces, puisque son pouvoir de dépenser entrait en ligne de compte. Je ne nie pas que l'on adopte cette attitude dans certaines provinces.

Le vice-président: Je crois que nous nous éloignons du projet de loi. Cette question n'en est pas moins intéressante.

Le sénateur Stewart: Nous en éloignons-nous vraiment? Cette question touche une réduction des contributions fédérales aux dépenses liées à l'éducation postsecondaire. Il est vrai que les fonds ne passent pas par le trésorier provincial de la Nouvelle-Écosse avant d'être transmis à l'administration des universités. Autrement dit, les fonds parviennent au secteur de l'éducation par une autre voie, notamment par l'entremise d'institutions bancaires. Cette façon de procéder a sûrement des conséquences sur les mesures que prennent les provinces, d'après ce que l'on nous a dit, au sujet de leurs programmes d'aide aux étudiants.

Le sénateur Kinsella: Hier soir, nous avons invité les représentants officiels à notre réunion de ce matin. Ils nous présenteront davantage de données que les témoins. Il y aurait peut-être lieu de mettre fin aux témoignages et d'écouter les représentants officiels.

Le vice-président: Auparavant, écoutons les derniers témoignages.

Le sénateur DeWare: J'aimerais formuler une brève remarque. Mon expérience universitaire remonte à la période de 1947 à 1951, à l'époque où mon mari fréquentait l'université dans le cadre du programme du ministère des Anciens combattants. Vous êtes trop jeunes pour vous souvenir de cette époque; toutefois, après la guerre, on pouvait fréquenter l'université. Il y a de cela 40 ans.

Le programme dont nous discutons a débuté il y a 30 ans, en 1964. Ce sont les lacunes du programme qui vous préoccupent. Les intérêts afférents aux prêts aux étudiants s'accumulent depuis 1964. Je n'ai jamais vu un programme aussi stable. Aucune réduction n'a été apportée depuis lors. Depuis cette époque, les détenteurs de prêts peuvent bénéficier d'une exemption d'intérêt de six mois. Vous craignez que l'on abroge

[*Text*]

will erode the program more and more. I want to be sure that you understand how long this program has been stable.

Getting back to your concern about bank loans, I will make one recommendation — and that is what we would like to hear from you people. If this system is not working, we want you to come up with a system that you think will work.

Senator Stewart talked about three avenues. First, you could get it on your own basis because you may have funds available to you or an account set up by your grandparents, or so on. Second, your parents could sign.

Concerning the third category, why could it not be that the Government of Canada request accountability for the loan? They will be co-signers to the bank. Or the teachers in your school where you are being recommended to go to university could give accountability of that student's performance over the years.

Getting back to 1947 and 1951, my husband only had a couple of years of university under the program, but was allowed to continue if he kept in the top 25 per cent of his class. That is a recommendation for your third category where the banks could say, "We will continue with your loan program providing you show that you are working hard to attain some kind of performance." If we all work together, there are ways around this.

You were in attendance last night. You understand where the government is coming from. It wants to reduce the debt load. You understand the figures that they used last night to say that there would be a savings in 1995 or 1996 of $35 million if we could start to have students pay their interest-free loans. But they also state in the bill — I read it, as did Senator Cochrane — that if you cannot get a job and you cannot pay, then you will be allowed up to 18 months interest free on your loan.

I have some concerns. I have children who have been through this program and I have been through some sort of program. I understand the need for student loans and I understand what a tough time it is to pay them back. I know that people hate paying six years later for a hamburger that they ate when they were in college, but that has to happen. That is the only way we can go. I want to know if you are overreacting on what the government is asking.

Mr. Lamrock: I would be happy to respond to those questions.

[*Traduction*]

maintenant cette mesure, ce qui réduirait graduellement le programme. Je veux que vous vous rendiez bien compte que ce programme est demeuré stable pendant très longtemps.

Pour en revenir à votre préoccupation quant aux prêts bancaires, j'ai une recommandation à formuler, et nous aimerions entendre votre opinion à ce sujet. Si ce système se révèle inefficace, nous aimerions que vous en élaboriez un qui, selon vous, fonctionnera.

Le sénateur Stewart a fait allusion à trois possibilités. Premièrement, vous pouvez obtenir un prêt par vos propres moyens, étant donné que vous disposez vous-même de fonds, qu'un compte a été établi par vos grands-parents, etc. Deuxièmement, vos parents pourraient signer votre demande.

Pour ce qui est de la troisième possibilité, pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas demander que l'on rende compte du prêt? Il sera cosignataire à la banque. En outre, les professeurs de l'université où l'on vous recommande en tant qu'étudiant pourraient rendre compte de votre rendement scolaire au fil des ans.

Revenons à la période de 1947 à 1951; le programme n'accordait que quelques années d'études universitaires à mon mari; cependant, il avait le droit de poursuivre ses études s'il demeurait dans le quart supérieur de sa classe. On pourrait recommander l'imposition de ce critère pour la troisième possibilité, de sorte que les banques pourraient dire aux étudiants: «Nous maintiendrons votre prêt à condition que vous vous efforciez de fournir un rendement satisfaisant.» Si tout le monde collabore, on peut toujours résoudre ce problème.

Vous avez assisté à la réunion d'hier soir. Vous comprenez la position du gouvernement. Il souhaite réduire la dette. Vous comprenez les chiffres utilisés hier soir afin de montrer que l'on économiserait 35 millions de dollars en 1995 ou 1996, si nous pouvions commencer à obliger les étudiants à rembourser leur prêt ne portant pas intérêt. Cependant, on précise également dans le projet de loi — je l'ai lu, tout comme le sénateur Cochrane — que si l'étudiant ne trouve pas d'emploi et ne peut pas payer, on lui accordera une exemption d'intérêt de 18 mois.

J'ai certaines préoccupations. Mes enfants ont participé à ce programme; j'ai moi-même participé à un certain type de programme. Je réalise la nécessité des prêts aux étudiants, et je comprends qu'il est très pénible de les rembourser. Je sais que les gens détestent devoir payer six ans plus tard le hamburger qu'ils ont mangé durant leurs études universitaires; mais ils n'ont pas le choix. Il n'y a pas d'autre moyen. J'aimerais savoir si votre réaction à la demande du gouvernement est exagérée.

M. Lamrock: Je serais heureux de répondre à ces questions.

[*Text*]

First, when we talk about stability of the program, you are right, the Canada student loan program has been with us for a long time. The interest-free subsidy has been with us for long-time, as has the guarantee that the government will ensure that any student who needs the money will get it.

But we start to get concerned about instability when we see a government setting a land speed record in taking apart, pillar-by-pillar, the very things that have held the program up. We have a government that marches into a room and says, "Guess what? We are not continuing to guarantee loans for students." Some 11 months later we have not been able to get an answer as to how many students that will turn away. There has been no answer as to what they will do for students who cannot get co-signers. Yes, that makes us worry about stability. It makes us concerned that this government is setting a land-speed record for changing a number of programs that have been stable for a great number of years. I think that has been consistent with what we have seen in education —

The Deputy Chairman: You have to put that in the light of the general problems with public finances in Canada. The debt is enormous and the deficit is extraordinary. Money must come from somewhere.

Mr. Lamrock: Yes, sir, it must.

The Deputy Chairman: If I were a student today, I would say to people of 50 and 60 who are in power in Quebec, Ottawa or elsewhere, "Take care of the debt and the deficit, otherwise I won't pay your pension." That is what I would do. I would not care about $200 for a small loan.

Mr. Lamrock: Let me throw a wrinkle at you, Mr. Chairman. Help me ensure that I can get an education or I will not pay for your pension. That is a different twist.

The government has said, and it was corroborated by the banks at the national advisory group meeting, "If you wouldn't qualify for an ordinary bank loan and don't get a co-signer, then you won't get a student loan." This is not a little detail.

For example, consider the university from which I come and consider the percentage of mature students and their economic backgrounds. Their backgrounds tell us that their parents would not qualify. What we are saying is that not getting a loan could wipe out 30 per cent of the student population.

Studies of the federal government show that as many as 65 per cent of jobs in the future will need some kind of post-secondary education. Yet, you are saying to us, "Not only are we going to leave with you a deficit, but it will be without

[*Traduction*]

Tout d'abord, pour ce qui est de la stabilité du programme, vous avez raison: le programme fédéral de prêts aux étudiants est en place depuis longtemps. La subvention sans intérêt est en place depuis longtemps, tout comme l'engagement du gouvernement à fournir des fonds à tout étudiant qui en a besoin.

Toutefois, l'instabilité commence à nous préoccuper, lorsque nous voyons un gouvernement détruire à une vitesse record chacun des piliers qui maintenaient le programme en place. Notre gouvernement nous apprend sans prévenir qu'il ne continuera pas de garantir les prêts aux étudiants. Quelque 11 mois plus tard, nous ne sommes toujours pas en mesure d'obtenir une réponse sur le nombre d'étudiants qui abandonneront leurs études. On n'a pas eu de réponse quant à ce qui sera fait pour les étudiants qui ne peuvent obtenir de cosignataire. Oui, cela nous amène des préoccupations quant à la stabilité. Nous nous demandons si le gouvernement tente d'établir le record du monde des changements apportés à des programmes qui sont ce qu'ils sont depuis bien des années. Je crois que cela va dans le même sens que ce que nous avons vu dans le domaine de l'éducation. . .

Le vice-président: Il ne faut pas oublier les problèmes généraux que connaissent les finances publiques au Canada. La dette est énorme, et le déficit est extraordinaire. Il faut bien prendre l'argent quelque part.

M. Lamrock: Oui, monsieur, il le faut.

Le vice-président: Si j'étais étudiant aujourd'hui, je dirais aux gens dans la cinquantaine et dans la soixantaine qui sont au pouvoir au Québec, à Ottawa ou ailleurs: «Freinez la dette et le déficit, sinon je ne paierai pas vos pensions.» C'est ce que je ferais. Je ne me préoccuperais pas d'un petit prêt de 200 $.

M. Lamrock: Permettez-moi de vous présenter les choses sous un jour différent, monsieur le président. «Faites en sorte que je puisse obtenir une éducation, ou je ne paierai pas vos pensions.» On peut aussi le voir de cet oeil.

Le gouvernement a dit, et cela a été corroboré par les banques à la réunion du groupe consultatif national: «Si vous ne pouvez remplir les conditions pour obtenir un prêt ordinaire à la banque et n'obtenez pas un cosignataire, vous ne pourrez obtenir un prêt pour vos études.» Ce n'est pas ce qu'on appelle un détail.

Par exemple, prenons l'université d'où je viens, sa proportion d'étudiants adultes et leur situation financière. Celle-ci est telle que leurs parents ne seraient pas admissibles. Ce que nous disons, c'est que l'absence de prêts pourrait éliminer 30 p. 100 de la population étudiante.

Des études réalisés par le gouvernement fédéral montrent qu'au moins 65 p. 100 des emplois de l'avenir exigeront une éducation postsecondaire quelconque. Pourtant, vous nous dites: «En plus de vous léguer le déficit, nous vous refusons les

[*Text*]

the fundamental tools to give you a skilled enough workforce that will allow you to deal with that deficit." How is that conscionable? I think that is the issue we have to look at.

What we are saying is let us get right back to a fundamental issue and make a commitment to it. Every student who is in need and is qualified to go, should be able to get a loan. Let us not say that the poorest students need to stay in the top 25 per cent of their classes while rich students can muddle by. Let us not say that maybe we can work something out.

We have been asking for 11 months. If we can make the commitment that the student in need who is qualified to go to school is able to go, then let us get down to talking about that and ensuring that a loan guarantee will be there.

Senator Corbin: I am not sure the witness got to the point where I would like to see him. It was touched on during the exchange with Senator DeWare.

I refer to the three-step qualifying procedure we have been talking about. Your needs warrant a loan. You have a co-signer. The last step involves risk sharing with the banks, which will eventually lead us to full privatization of the program.

Do you think it is fair for the bank to refuse a loan on the basis that it disagrees with the academic qualifications of a student? A student who is accepted by the university or is enroled, will find himself facing a bank which will requestion those qualifications before deciding if it will advance a loan. Are we not going in the direction of the elitism in this country if we take that next step?

Mr. Lamrock: I agree, and let me clarify. Far from monitoring just academic progress, if banks are asked to share the risk, there will not be any monitoring of academic progress. The students will get the door. The bank will say, "Either you qualify financially or there will be no loan."

Senator Cochrane: How do you know that?

Mr. Lamrock: The Canadian Bankers' Association has said it now for 11 months. Yet, the government has not responded to the simple request, "What will happen if the student does not qualify for an ordinary bank loan?"

The position of lending institutions in this country is that if the government is asking them to share the risk — and this is logical if you think about how banks work — they will ask that the students qualify for a loan or that they have a co-signer. After asking what will happen if the student does not meet those criteria, we have heard nothing in 11 months.

[*Traduction*]

outils fondamentaux qui feraient de vous une main-d'oeuvre suffisamment formée pour vous permettre de rembourser ce déficit.» Comment peut-on envisager une chose pareille? Je crois que c'est le problème sur lequel nous devons nous pencher.

Ce que nous disons, c'est revenons à la question fondamentale et engageons-nous face à elle. Tout étudiant dans le besoin qui remplit les conditions préalables devrait pouvoir obtenir un prêt. Nous n'allons pas exiger que les étudiants les plus pauvres aient à se situer dans le quart supérieur de leur classe tandis que les étudiants riches peuvent se la couler douce. Nous ne disons pas que nous pouvons peut-être faire quelque chose.

Nous faisons les mêmes demandes depuis 11 mois. Si nous pouvons nous engager à ce que l'étudiant dans le besoin qui est apte à étudier puisse être en mesure de le faire, alors parlons-en et assurons-nous de pouvoir lui garantir un prêt.

Le sénateur Corbin: Je ne suis pas sûr que le témoin ait bien répondu à ma question. Il en avait un peu parlé durant son échange avec le sénateur DeWare.

Je fais allusion à la procédure d'admissibilité en trois étapes dont nous parlions. Vos besoins sont tels qu'il vous faut un prêt. Vous avez un cosignataire. La dernière étape suppose le partage du risque avec les banques, ce qui mènera tôt ou tard vers la pleine privatisation du programme.

Croyez-vous qu'une banque puisse à raison refuser un prêt sous prétexte qu'elle n'est pas satisfaite des antécédents scolaires d'un étudiant? Un étudiant accepté dans une université ou effectivement inscrit pourra se retrouver dans la situation suivante: la banque remettra en question ses antécédents scolaires avant de décider de lui accorder un prêt. Si nous franchissons cette étape, n'allons-nous pas favoriser l'élitisme dans notre pays?

M. Lamrock: Certainement, et permettez-moi une précision. Si on demande aux banques de partager le risque, elles ne se contenteront pas d'évaluer les progrès scolaires, en fait elles ne le feront même pas. Les étudiants arriveront à la banque, et on leur dira: «Ou vous vous qualifiez sur le plan financier, ou vous vous passez de prêt.»

Le sénateur Cochrane: Comment savez-vous cela?

M. Lamrock: Ça fait 11 mois que l'Association des banquiers canadiens le dit. Pourtant, le gouvernement n'a pas répondu à cette simple question: «Que se passera-t-il si l'étudiant n'est pas admissible à un prêt bancaire ordinaire?»

La position des institutions prêteuses de notre pays est la suivante: si le gouvernement leur demande de partager les risques — et c'est logique de le penser quand on connaît la façon dont les banques fonctionnent — elles demanderont aux étudiants d'être admissibles à un prêt ou d'avoir un cosignataire. Ça fait 11 mois que nous demandons ce qui se passerait si

[*Text*]

Le sénateur Simard: Je ne voudrais pas tempérer votre enthousiasme lorsque vous réclamez un programme national de subvention. Lorsqu'on me parle d'un programme national, j'ai toujours peur. Ce n'est pas quelque chose d'idéologique, ce n'est pas parce que je ne suis pas natif du Québec. Dans ce domaine il y a la question de l'autonomie provinciale, je peux comprendre le point de vue du Québec. Ce n'est pas idéologique. Ce n'est pas génétique non plus. C'est parce qu'au Nouveau-Brunswick justement, nous avons vécu certaines situations. Mais le gouvernement libéral du premier ministre Robichaud à l'époque a vécu une situation qui était tellement différente de ce qui se passait ailleurs que c'est comme ça que nous avons créé un programme de bourse chez nous.

Le sénateur Corbin: J'étais au ministère de la Jeunesse à ce moment-là.

Le sénateur Simard: Oui donc on avait des besoins différents à cause probablement ou en grande partie surtout en raison de la question du salaire des parents. Il y avait un décalage important entre le salaire moyen des gens du Nouveau-Brunswick et celui des Canadiens.

J'aimerais peut-être que l'on mette des fonds si on en a mais il faudra laisser la flexibilité aux compagnies de déterminer ou de discuter en tout cas des critères nationaux. Deuxièmement, dans votre mémoire vous disiez que toute personne ait un accès égal à l'aide. Vos commentaires m'ont indiqué que ces personnes devaient être dans le besoin.

M. Lamerock: Oui, vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Simard: Je voulais tout simplement faire ce commentaire.

Le vice-président: Alors s'il n'y a pas d'autres questions, je remercie nos témoins.

As honourable senators know, we have officials from the Department of Finance and other ministries with us today. They were supposed to provide us with answers to some questions asked by Senator Stewart yesterday.

Senator Stewart: Would it be fair to ask the officials whom we have brought here today to say what they have to say clearly and succinctly on questions that were raised yesterday? We would agree not to raise new questions.

The Deputy Chairman: Is that agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: I understand that Mr. Doug Adlard from the Department of Finance is prepared to answer Senator Stewart's question regarding the possible overpayment of salaries to officials.

[*Traduction*]

l'étudiant ne répondait pas à ces critères, et on n'a pas encore de réponse.

Senator Simard: I do not wish to temper your enthusiasm. However you are calling for a national grants program and when someone mentions a national program to me, I always get somewhat uneasy. It is not a matter of ideology and it not because I am not a native of Quebec. When it comes to provincial autonomy over such matters, I can understand Quebec's position. It has nothing to do with ideology and where I come from. In New Brunswick, we have witnessed certain situations firsthand. The Liberal government of Premier Robichaud had to contend with a situation that was vastly different than anything elsewhere and this led to the creation of a provincial grant program.

Senator Corbin: I was with the Youth Ministry at the time.

Senator Simard: We had different needs, probably or largely because of the income level of parents. There was a considerable gap between the average income of New Brunswickers and that of Canadians in general.

Perhaps I would like grant funds to be made available if possible, but lending institutions should still have the flexibility to establish or at least discuss national standards. You also state in your brief that everyone should have equal access to assistance. I take it from your comments that those receiving assistance should be those in need of it.

Mr. Lamrock: Yes, that is quite correct.

Senator Simard: I merely wanted to make that comment.

The Deputy Chairman: If there are no further questions then, I would like to thank our witnesses.

Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons aujourd'hui avec nous des représentants du ministère des Finances et d'autres ministères. Ils doivent nous donner des réponses à certaines questions posées hier par le sénateur Stewart.

Le sénateur Stewart: Pourrait-on demander aux représentants ici présents de répondre clairement et succinctement aux questions qui ont été posées hier? S'ils faisaient cela, nous ne poserions pas de nouvelles questions.

Le vice-président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: D'après ce que je comprends, M. Doug Adlard, du ministère des Finances, est prêt à répondre à la question du sénateur Stewart concernant la possibilité de salaires versés en trop à des représentants.

[*Text*]

Mr. Doug Adlard, Legal Counsel, Law Branch, Department of Finance: Mr. Chairman, I have reviewed Part IV of the Parliament of Canada Act concerning the remuneration of members of parliament. There is no provision making the sessional allowances inviolable in any way, shape or form. They are capable of being set off by Her Majesty in respect of any debt outstanding to Her Majesty.

Senator Stewart: Is there a specific provision to that effect?

Mr. Adlard: There is simply nothing saying that they are free from set off. Therefore, in the absence of any provision protecting them from set off, it is a simple matter that Her Majesty, if owed a debt on the one hand and is paying out money with the other hand, can simply hold back part of that money.

Senator Stewart: Have you had a legal opinion to that effect?

Mr. Adlard: I am of that opinion. If nothing else, one can fall back on section 155 of the Financial Administration Act which gives general right to Her Majesty to set off or deduct moneys.

Senator Corbin: From any source?

Mr. Adlard: From any money that is going to that person.

In the case of a minister who continues to be a minister, you will simply deduct it from the ongoing payment of the salary. I am told that if it is a case where the person is no longer a minister, then you simply start deducting from the sessional allowance. If they are neither, then you will start deducting from the pension. There is nothing to prevent deducting from pension payments, if that is the last resort.

Senator Stewart: May I ask a question?

The Deputy Chairman: Is it related to this subject?

Senator Stewart: Yes. Under the salaries act, every minister, except the Prime Minister, am I correct, gets the same salary?

Mr. Adlard: That is correct.

Senator Stewart: They actually get the same salary?

Mr. Adlard: Yes. I have looked through it and they are all identical figures except for the Prime Minister.

Senator Stewart: That is helpful.

[*Traduction*]

M. Doug Adlard, conseiller juridique, Direction juridique, ministère des Finances: Monsieur le président, j'ai passé en revue la Partie IV de la Loi sur le Parlement du Canada concernant la rémunération des députés. Il n'y a aucune disposition qui fasse en sorte que les indemnités parlementaires ne puissent être modifiées de quelque façon que ce soit. Elles peuvent être retenues par Sa Majesté, pour toute dette qui lui est due.

Le sénateur Stewart: Y a-t-il une disposition particulière à cet effet?

M. Adlard: Il n'y a tout simplement rien qui dise qu'elles ne peuvent pas être retenues. Par conséquent, comme il n'y a aucune disposition qui les empêche d'être retenues, Sa Majesté peut décider, si la personne à qui elle doit de l'argent lui en doit elle aussi, de simplement retenir une partie de cet argent.

Le sénateur Stewart: Avez-vous obtenu une opinion juridique sur cette question?

M. Adlard: C'est mon opinion. De toute façon, on peut se reporter à l'article 155 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui comporte une disposition donnant le droit général à Sa Majesté de retenir ou de déduire des fonds.

Le sénateur Corbin: De toutes sources?

M. Adlard: À partir des fonds qui sont dus à cette personne.

Dans le cas d'un ministre qui continue à être ministre, vous déduisez simplement le paiement de ses émoluments. On m'a dit que si la personne n'est plus ministre, vous pouvez tout simplement commencer à déduire les fonds nécessaires de ses indemnités parlementaires. Si elle n'en a pas, alors vous déduirez de sa pension. Aucune disposition n'empêche les déductions à même les paiements des pensions, si c'est votre dernier recours.

Le sénateur Stewart: Puis-je poser une question?

Le vice-président: Est-elle en rapport avec le sujet?

Le sénateur Stewart: Oui. En vertu de la Loi sur les salaires, tous les ministres obtiennent le même salaire, sauf le premier ministre, n'est-ce pas?

M. Adlard: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Touchent-ils vraiment le même salaire?

M. Adlard: Oui. J'ai passé les chiffres en revue, et ils sont tous identiques, exception faite du salaire du premier ministre.

Le sénateur Stewart: Voilà qui est utile.

[*Text*]

Mr. Adlard: There was also the question as to why a Royal Recommendation was requested. That was in respect of the former part of the bill, increasing the lending limit of the Small Business Loans Act. Because the amount was increased, there could be outstanding loans that could drop on the CRF.

The Deputy Chairman: You confirm, then, what was said last by another official at the end of the meeting?

Mr. Adlard: Yes.

Senator Cochrane: I have a new question. I was not here last night, Mr. Chairman.

Senator Corbin: We have agreed not to ask new questions.

Senator Cochrane: This comes from what the witness has just said. They have just said, Mr. Chairman, that they feel that students will have problems assessing this interest relief. I wonder what your views are on that.

Senator Stewart: That is a new question.

Senator Corbin: We agreed not to ask new questions. Let us keep that for the next meeting.

Senator Corbin: Mr. Chairman, what are your intentions for the coming meeting? We would like to call some of the officials back.

The Deputy Chairman: We have a lot of work in front of us as a matter of fact. I suppose Senator Olson will be back next week.

I understand that Ms Meloshe has something to add.

Ms Meloshe: I was going to speak to some of the points raised this morning, senator. There is some factual information which I would like to put on the record in response to some of the points made by the Canadian Federation of Students.

Senator Corbin: You can put it in writing and send it to the clerk, he will distribute it to us.

The Deputy Chairman: No, no, you may come back with the minister at the next meeting.

Senator Corbin: However, if they are in the nature of statistics, they can be filed with the clerk.

Senator Stewart: Can we not deal with it next week? I can be here. This is a government bill and the minister presumably has some responsibility to Parliament for it. I do not think we should gratuitously take to ourselves the obligation for not expediting that minister's bill.

[*Traduction*]

M. Adlard: On avait aussi demandé pourquoi une recommandation royale était nécessaire. Cela avait trait à la première partie du projet de loi, l'augmentation de la limite de prêt prévue dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Du fait que le montant était augmenté, certains prêts en suspens pouvaient devoir être faits à même le Trésor.

Le vice-président: Vous confirmez donc ce qui a été dit en dernier par un autre représentant, à la fin de la réunion?

M. Adlard: Oui.

Le sénateur Cochrane: J'ai une nouvelle question à poser. Je n'étais pas ici hier soir, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Nous avons dit que nous ne poserions pas de nouvelles questions.

Le sénateur Cochrane: Elle découle de ce que le témoin vient juste de dire. Ils viennent juste de dire, monsieur le président que selon eux, les étudiants auront des problèmes à évaluer cette exemption d'intérêt. Je me demande ce que vous en pensez.

Le sénateur Stewart: C'est une nouvelle question.

Le sénateur Corbin: Nous avions décidé de ne pas poser de nouvelles questions. Gardons celle-là pour la prochaine réunion.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, quels sont vos projets pour la réunion qui vient? Nous aimerions demander à certains des représentants de revenir témoigner.

Le vice-président: À vrai dire, nous avons beaucoup de travail devant nous. Le sénateur Olson devrait être de retour la semaine prochaine.

Je crois que Mme Meloshe a quelque chose à ajouter.

Mme Meloshe: Je voulais parler de certains des points qui ont été soulevés ce matin, sénateur. J'aimerais consigner certaines informations factuelles au compte rendu en réponse à certaines des observations faites par le Fédération canadienne des étudiants.

Le sénateur Corbin: Vous pouvez les consigner par écrit et les faire parvenir au greffier, qui se chargera de nous les remettre.

Le vice-président: Non, vous pouvez revenir avec le ministre à la prochaine réunion.

Le sénateur Corbin: Cependant, s'il s'agit de statistiques, vous pouvez les remettre au greffier.

Le sénateur Stewart: Ne pourrions-nous pas en parler la semaine prochaine? Je puis venir. Il s'agit d'un projet de loi du gouvernement, et le ministre a supposément une certaine responsabilité à son égard envers le Parlement. Je ne crois pas que nous devrions inutilement nous obliger à nous attarder sur le projet de loi du ministre.

[*Text*]

Senator Kinsella: I move that we adjourn to our regular time on Wednesday, March 24, 1993, at which time we would invite back these officials and also attempt to have the minister. If the minister is anxious for his bill, I am sure he or she will arrive.

The Deputy Chairman: Is it agreed then, honourable senators?

Some Hon. Senators: Agreed.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le sénateur Kinsella: Je propose d'ajourner jusqu'à notre réunion normale prévue le mercredi 24 mars prochain; à ce moment-là, nous inviterons ces représentants à revenir et tenterons aussi d'inviter le ministre. Si le projet de loi le préoccupe, il viendra, j'en suis certain.

Le vice-président: Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le comité suspend ses travaux.

APPENDIX "A" NF/44

University of Saskatchewan Students' Union

Room 65 Place Riel Campus Centre
University of Saskatchewan
Saskatoon, Saskatchewan S7N 0W0
Phone (306) 966-6960 Fax (306) 966-6978

February 18, 1993

APPENDIX "A" NF/44

Senator Bud Olsen
Room 361E
Centre Block
Senate of Canada
K1A 0A4

Dear Senator:

I am writing on behalf of the students at the University of Saskatchewan with regards to Bill C-76 that will be presented to the Senate in the immediate future. I understand that you will be the chairperson of the finance committee that deals with the bill and it is extremely important that you are aware of our concerns.

As you may already be aware, students in Saskatchewan are opposed to the elimination of the six-month interest free period on student loans. We have circulated petitions on the campuses of the University of Saskatchewan, University of Regina and each SIAST institute and had over 7,000 signatures in a two week time span. These petitions were recently presented to the House of Commons and are reflective of student concern with the Canada Student Loan Program.

We are not blind to the problems of the current student loan program. We understand the need for the serious reform the Secretary of State mentioned in 1992, but we do not see the elimination of the interest-free period as positive reform. It will only serve to increase the already overwhelming debt loads of students and further remove the Canada Student Loan Program from any sort of a "student" loan program at all: one that is reflective of the unique needs and characteristics of students.

I hope that your committee will give Bill C-76 the consideration it deserves. I ask that witnesses be allowed to address the Committee as they were shut out of the House of Commons Finance Committee deliberations. I also request that Bill C-76 be amended to eliminate the withdrawal of the six-month interest free period on student loans. At a time when tuition are skyrocketing, living costs rising and access to post-secondary education seriously threatened, I hope that any student loan program reform be constructive rather than harmful.

Please do not hesitate to contact me if you have any questions or comments.

Sincerely,

JSletto.

Tracy Sletto
External Vice President
USSU

cc: John Desmarais
Clerk of the National Finance Committee

ANNEXE «A» FN/44

University of Saskatchewan Students' Union
Pièce 65, Place Riel Campus Centre
Université de la Saskatchewan
Saskatoon (Saskatchewan), S7N 0W0
Téléphone: (306) 966-6960 Télécopieur: (306) 966-6978

Le 18 février 1993

Le sénateur Bud Olsen
Pièce 361E
Édifice du Centre
Sénat du Canada
K1A 0A4

Monsieur,

Je vous écris au nom des étudiants de l'Université de la Saskatchewan à propos du projet de loi C-76 dont le Sénat sera bientôt saisi. Je crois savoir que vous présidez le comité sénatorial qui étudiera le projet de loi, et il m'apparaît extrêmement important que vous soyez au courant de nos préoccupations.

Comme vous le savez sans doute déjà, les étudiants de la Saskatchewan s'opposent à la suppression de la période d'exonération d'intérêt de six mois consentie à l'égard des prêts étudiants. Nous avons fait circuler des pétitions sur les campus de l'Université de la Saskatchewan, de l'Université de Regina et de chaque institut du *SIAST*. En deux semaines, nous avons réussi à recueillir au-delà de 7 000 signatures. Ces pétitions, qui ont récemment été présentées à la Chambre des communes, témoignent de l'inquiétude des étudiants au sujet du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Nous sommes conscients des problèmes posés par l'actuel programme de prêts aux étudiants. Nous comprenons l'utilité d'une réforme en profondeur, comme l'a mentionné le Secrétariat d'État en 1992, mais nous ne voyons rien de positif dans la suppression de la période d'exonération d'intérêt. Cette mesure ne fera qu'accroître l'endettement déjà lourd des étudiants et finira par enlever au Programme canadien de prêts aux étudiants tout caractère "particulier" qui en fait un programme vraiment axé sur les besoins et les caractéristiques propres aux étudiants.

J'espère que votre Comité accordera au projet de loi C-76 l'attention qu'il mérite. Je prie votre Comité de bien vouloir entendre les témoins à qui l'on a refusé l'accès aux audiences du Comité des finances de la Chambre des communes. Je demande aussi à ce que le projet de loi C-76 soit modifié de façon à empêcher la suppression de la période d'exonération d'intérêt de six mois consentie à l'égard des prêts étudiants. À un moment où les frais de scolarité montent en flèche, où le coût de la vie ne cesse d'augmenter et où l'accès à l'enseignement postsecondaire est sérieusement menacé, toute réforme du Programme de prêts aux étudiants doit, à mon humble avis, être constructive plutôt que néfaste.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou des commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-président externe de l'*USSU*,

Tracy Sletto

c.c. : John Desmarais
Greffier du Comité des finances nationales

APPENDIX "B" NF/44

APPENDIX "B" NF/44

Canadian Federation of Students
Fédération canadienne des étudiant-e-s

Food Banks on Canadian Campuses

Simon Fraser University - Vancouver, B.C.

Mount Royal College - Calgary, Alberta
University of Alberta Grads - Edmonton, Alberta

University of Winnipeg - Winnipeg, Manitoba
University of Manitoba - Winnipeg, Manitoba
Red River Community College - Winnipeg, Manitoba
Brandon University - Brandon, Manitoba

Glendon College Women's Centre (York University) - North York, Toronto
University of Toronto - Toronto, Ontario
Lakehead University - Thunder Bay, Ontario

Dalhousie University - Halifax, Nova Scotia
Mount St. Vincent University - Halifax, Nova Scotia
St. Francis Xavier University - Antigonish, Nova Scotia

Canadian Federation of Students
Fédération canadienne des étudiant-e-s

Summer Unemployment by Province for Returning Students Aged 15 to 24

	1990		1991		1992	
	4 month Average (000)	Rate (%)	4 month Average (000)	Rate (%)	4 month Average (000)	Rate (%)
Canada	119	10.6	169	14.5	210	17.9
B.C.	11	9.4	16	12.6	16	12.7
Alta.	11	10.3	14	14.0	14	13.7
Sask.	5	10.9	5	11.5	5	13.0
Man.	5	11.0	6	12.8	6	14.5
Ont.	49	9.8	73	14.5	101	20.3
Que.	28	11.6	41	15.8	45	16.9
N.B.	5	15.5	5	16.7	6	19.5
N.S.	5	12.6	6	16.5	9	23.8
Nfld.	5	17.6	6	30.9	6	29.5
P.E.I.	-	-	-	-	-	-

* when Statistics Canada chooses not to publish data because the statistical sample is too small, it uses this symbol - to denote that.
* estimates published by the Labour Force Survey are rounded to the nearest thousand, therefore, the sum of individual rounded items may not equal the total.

Source: Statistics Canada - Labour Force Survey, 71-001

170, rue Metcalfe Street, Suite 600, Ottawa, Canada, K2P 1P3, (613) 232-7394, Fax/Télécopieur: 232-0276

Canadian Federation of Students
Fédération canadienne des étudiant-e-s

Tuition Fees for Full-time Arts Students

Institution by Province	1985-86	1991-92	1992-93	85-86 to 92-93	91-92 to 92-93
		(dollars)		(% increase)	
Newfoundland					
*Marine Inst.	420	640	740	76.2	15.6
*Memorial Univ.	1006	1544	1700	69.0	10.1
Prince Edward Island					
*Univ. of P.E.I.	1350	2120	2280	68.9	7.5
Nova Scotia					
*Acadia Univ.	1460	2345	2625	79.8	11.9
*Dalhousie Univ.	1466	2195	2415	64.7	10.0
*King's College Univ.	1471-1510	2220-2300	2420-2485	64.5	8.5
*Mt. St. Vincent Univ.	1460	2105	2295	57.2	9.0
*N.S. C. of Art&Design	1606	2266	2492	55.2	10.0
*Sainte-Anne Univ.	1405	2035	2215	57.7	8.8
New Brunswick					
*Univ. de Moncton	1310	1915	2050	56.5	7.0
*Mount Allison Univ.	1470	2355	2705	84.0	14.9
*Univ. of New Brunswick	1400	2100	2350	67.9	11.9
*Saint Thomas Univ.	1290	1810	1950	51.2	7.7
Quebec					
*McGill Univ.	570	1397	1481	159.8	6.0

...2

Ontario					
*Carleton Univ.	1214	1769	1893	55.9	7.0
*Univ. of Guelph	1180	1770	1894	60.5	7.0
*Lakehead Univ.	1213	1769	1893	56.1	7.0
*Laurentian Univ.	1215	1770	1894	55.9	7.0
*McMaster Univ.	1214	1767	1894	56.0	7.2
*Univ. of Ottawa	1324	1770	1894	43.1	7.0
*Ryerson P.I.	878	1770	1894	115.7	7.0
*Trent Univ.	1215	1770	1895	56.0	7.1
*Univ. Windsor	1214	1770	1894	56.0	7.0
*York Univ.	1215	1770	1895	56.0	7.1
Manitoba					
*Brandon Univ.	893	1562	1803	101.9	15.4
*Univ. St-Boniface	893	1742	2040	128.4	17.1
*Univ. of Winnipeg	822	1710	1980	140.9	15.8
Saskatchewan					
*Univ. of Regina	1128	1896	2144	90.1	13.1
*Univ. Saskatchewan	1015	1830	2070	103.9	13.1
Alberta					
*Augustana Univ.(1)	1898	3106	3572	88.2	15.0
*Univ. of Lethbridge	892	1740	1970	120.9	13.2
British Columbia					
*North Island CC	480	900	900	87.5	0
*Northwest CC	315	900	900	185.7	0
*Simon Fraser Univ.	1290	1860	1860	44.2	0
*Vancouver C.C.-Langara	576	1035	1035	79.7	0
*Univ. of Victoria	1290-1548	1770	1770	14.3-37.2	0

(1) Formerly Camrose Luthern College

Source: Statistics Canada 81-219 and college tuition fee data collected by telephone.

Canadian Federation of Students
Fédération canadienne des étudiant-e-s

STUDENT ASSISTANCE AND THE PROPOSED AMENDMENTS TO THE CANADA STUDENT LOANS PROGRAM
PHASE ONE: BILL C-76

Submitted by
The Canadian Federation of Students

to
The Standing Senate Committee on National Finance

March 4, 1993

Caryn Duncan
CFS Researcher
cupe 1281

TABLE OF CONTENTS

RECOMMENDATIONS

The Canadian Federation of Students would like to offer the following recommendations to the Standing Senate Committee on National Finance:

I. Delete all sections in Bill C-76 which repeal the six-month interest subsidy on Canada Student Loans; and

II. Allow all of the members of the National Advisory Group on Student Financial Assistance to make a presentation to the committee.

If the Senate committee will not respect these recommendations, then the Canadian Federation of Students would like to see the following amendments to Bill C-76:

I. Establish an appeals process which would allow for the extension of the interest subsidy on Canada Student Loans for a six-month period, if a student is unable to find employment upon graduation; and

II. Include a repeal of the three percent administrative fee levied on all Canada Student Loans.

We would also like to call on the opposition members of this Senate committee, in conjunction with their colleagues in the House of Commons, to pressure the government to undertake extensive consultations with members of the National Advisory Group on Student Financial Assistance before any further changes are made to the Canada Student Loans Program.

The Canadian Federation of Students represents over 450,000 college and university students across the country. Student leaders meet twice a year to develop policy and identify the work of the Federation. Our goal is a post-secondary education system which is fully accessible and of high quality.

We would like to thank the Senate for taking the time to listen to students' concerns regarding the elimination of the post-graduate six-month interest subsidy for Canada Student Loan borrowers. Unlike the government members of the Legislative Committee dealing with Bill C-76, Senators obviously respect the open and democratic process which is intended to govern our parliamentary institutions.

I. INTRODUCTION

Higher education has become increasingly more accessible to people since the Second World War. Over the last few decades successive Canadian governments have espoused the objective of mass higher education and introduced student financial aid programs with the goal of encouraging greater participation. In spite of this, many people are not getting to college or university. And many of those who are find that the student financial aid presently available is inadequate.

Although we have seen an increase in the rate of participation of 18 to 24 year olds in post-secondary education and greater numbers of women enroled in colleges and universities, we have not witnessed any fundamental shift in the make-up of the student population. Today, as in the past, post-secondary students who have fathers with "professional" occupations or university educated parents are far more likely to be an undergraduate enroled in university. As well, students from more affluent families are more likely to go to university and less affluent young Canadians to attend college.

Students who are presently depending on financial aid to pursue their college or university education have identified a number of problems with Canada's student financial aid programs. Some of these criticisms include the unrealistically low weekly loan limit, a distressing trend over the last decade towards ever increasing student loan debt, the lack of flexibility for student borrowers, as well as the lack of national standards for the provision of financial assistance and the absence of a national grants program.

The Canadian Federation of Students believes that access to post-secondary education must be made free of barriers and today's student assistance programs do not achieve this goal. The federal government's proposed changes to the Canada Student Loans Program move us further away from this goal. Bill C-76 is the beginning of the end of the Canada Student Loans Program.

II. C-76: JUST ONE OF THE GOVERNMENT'S PROPOSED CHANGES TO CSLP

In the 1992 budget, the federal government announced its intention to renegotiate the terms of the present Canada Student Loans Program with lenders. As the government explained: "Negotiations are expected to result in a new rate structure for Canada Student Loans and lower costs to the government".

As outlined in the *Lending for Learning* document, the government intends to implement a number of specific changes to the Canada Student Loans Program. The following amendments have been proposed:

- a Special Operating Agency will be established to administer the Canada Student Loans Program;

- the risks of guaranteeing student loans will be "shared" with the banks;

- the course load requirement will be increased to 80% of full course load from 60% and require the successful completion of 60% of full course load for continued eligibility. As well, total borrowing will be limited to 340 weeks from 520 weeks;

- the weekly loan limit will be increased; and

- the three percent administrative fee on student loans will be eliminated.

It is our belief that the government's proposed changes to the Canada Student Loans Program will fundamentally alter the nature of the Program by diluting the government's responsibility for guaranteeing student loans and revoking the post-graduate interest subsidy. Ironically, it is these two important factors which distinguish the Canada Student Loan from other bank loans.

As well, the establishment of a Special Operating Agency to administer the Canada Student Loans Program will take the Program one step closer to privatization. The Agency will certainly be easier to privatize than a government department administered loans program.

The Federation welcomes the elimination of the 3 percent tax and an increase in the weekly loan limit. Unfortunately, these two very good initiatives are part of an overall package that contains many more unacceptable proposals, and the worst example is the elimination of the six-month interest subsidy.

Today, we are confronted with the first phase of these changes. The implementation of Bill C-76 means that the six-month interest relief period for students will be eliminated. Effective the 1993-94 academic year, loan interest will be calculated from **the date** the

student leaves school, while repayment will still begin six months later. Not only will this initiative cost students $10 million more than the 3% tax, but it is also a clear indication of the government's lack of sensitivity to the difficulty which many recent graduates have in finding employment.

These proposed changes are completely consistent with the federal government's "vision" of education, more recently put forward in the Prosperity Initiative companion papers. The government position is quite clear -- the objective of student financial assistance will be to produce a "well-educated, skilled and adaptable workforce", as reflected in the mission statement proposed under the revised loans program (*Lending for Learning*).

III. STUDENT ASSISTANCE IN CANADA

In Canada, the primary source of financial aid for students is the Canada Student Loans Program. However, many students also borrow from their provincial loan program and some are eligible for grants or bursaries. Provincial governments use the two terms -- grants and bursaries -- interchangeably. Eligibility for loans, grants and bursaries is needs-based. However, a loan must be repaid with interest over nine and a half years, and a grant or bursary is non-repayable. Scholarships are awarded solely based on merit.

Financial assistance for Registered Indian and Inuit students is administered under a separate program, the Post-Secondary Student Support Program. All eligible students applying for student assistance receive funding to cover expenses incurred for tuition and registration fees, books and supplies, shelter and living costs, counselling services and transportation. However, in 1987 the federal government departed from long standing policy of granting total assistance to First Nations students, and imposed a cap on the funds available for the program. This funding cap has resulted in eligible students being turned away from post-secondary institutions because financial assistance was unavailable. As well, per capita expenditures have decreased from $8,055 in 1988-89 to $6,877 in 1990-91.

The Federation believes that there are three major shortcomings of student assistance in Canada. First, student assistance is underfunded. Second, the decentralization of student assistance has resulted in twelve quite different student aid packages being offered to students across the country. This has created inequalities from region to region. Third, Canada holds the distinction of being one of the few countries in the industrialized world that does not offer students a national system of grants. It is interesting that the United States has witnessed a positive correlation between the availability of grants and access. Numerous American studies in the last few years have pointed out that a shift from grants to loans, and an overall decline in the grants available

has translated into less access for non-traditional students including African Americans, American Indians and low-income students.

IV. THE CANADA STUDENT LOANS PROGRAM

The Canada Student Loans Program was created in 1964 by the federal government and has assisted over 2 million Canadians with the financing of their post-secondary education.

Although the federal government funds the Canada Student Loans Program, the assessment of need and allocation of student aid is the responsibility of the provincial and territorial governments. Both Quebec and the Northwest Territories have opted out of the Canada Student Loans Program and each receives federal government revenue in order to operate their own student aid program. In 1990-91 the budget for the Canada Student Loans Program, including the "alternative payment" to Quebec and the Northwest Territories, totalled $337.2 million (Department of the Secretary of State).

Two important factors distinguish the Canada Student Loan from other bank loans: the federal government guarantees the loan, and covers the cost of the interest accruing on the loan while a student is attending college or university, and for six months after graduation or the cessation of study. After this six month period, the former student is responsible for repaying the loan over nine and a half years at an interest rate set by the government each year. In 1989-90 the interest rate applied to student loans was 11%.

Students have, year after year, continued to assume larger student loans under the Canada Student Loans Program. Throughout the last decade, no less than 220,000 students have borrowed under the Canada Student Loans Program each year. In 1990-91, of those 532,514 full-time post-secondary students who attended college or university outside of Quebec and the Northwest Territories, 223,500 borrowed under the Canada Student Loans Program -- 42% of full-time students in the nine provinces and the Yukon.

Although the cost of attending college and university has risen each year, the weekly loan limit has remained at $105, unchanged since the 1984-85 academic year.

In the 1989-90 school year the average Canada Student Loan totalled $2,700 and 56 percent of all borrowers were women. As well, the percentage of borrowers over 24 years of age increased to 27 percent. Canada Student Loan debt for final year student borrowers averaged $6,400 in 1990-91.

Year after year, the Canadian Federation of Students has raised concerns about the Canada Student Loans Program with federal and provincial government officials and

politicians. We are particularly concerned by the federal government's resistance to raise the weekly loan limit. As well student loan debt has continued to climb; there exists a lack of flexibility for student borrowers under the Program; eligibility requirements in terms of independence criteria and course load pose restrictions for students; expected family financial contributions are outdated and do not reflect the economic or social realities of the day; and the 3% administrative fee on student loans is an unjust tax.

In addition to the shortcomings of the loans program for full-time students, the part-time student loans program is not meeting the needs of part-time students. Part-time students may borrow a maximum of $2,500 and the loan must be repaid within two years starting thirty days after the loan is received. The fact that less than one percent of Canada's 300,000 part-time students use the part-time program is a clear indication of the program's inadequacy. For women -- who make up 63.5% of the part-time student population -- the shortcomings of the program represent yet another barrier.

V. THE FINANCIAL COST OF PURSUING AN EDUCATION

The estimated cost for one year of post-secondary education, for a student living away from home is $8,000 to $11,000. A recent article by the Globe & Mail pegged the cost of a year's study as a Canadian university between $7,381 and $10,588, depending upon the location of the university.

A growing part of the cost of a student's education is tuition fees. At Memorial University in Newfoundland tuition fees increased 69% between 1985-86 and 1992-93; Brandon University saw a 101.9% increase over the same period; and students as Northwest Community College in British Columbia experienced a fee increase of 185.7%.

As well as an increase in incidental fees such as athletic and health services fees, the cost of books and journals has risen. The GST on books and photocopying has also meant addition costs for students.

Sample Budget
Full-time University Arts Student

Tuition Fees	$1,700 to $2,700
Incidental Fees	$ 60 to $ 300
Rent (sharing off-campus) $350 per month	$2,800
Food $250 per month	$2,000
Books & Supplies	$ 700
Transportation $50 per month	$ 400
Utilities (telephone and heating) $50 per month	$ 400
Miscellaneous (personal items, laundry, entertainment) $175 per month	$1,400
Total	**$9,460 to $10,700**

Source: Statistics Canada, 81-219, *Globe & Mail, Canadian Living.*

VI. STUDENT LOAN DEBT LOAD: A REALITY FOR MANY STUDENTS

The Canadian Federation of Students believes that financial debt poses a barrier to full participation in post-secondary education. Increasingly, Canadians are not pursuing a college or university education because of a lack of financial resources, or the looming threat of a huge student loan that must be repaid after graduation. In fact, over the last five years the number of students with Canada Student Loans greater than $10,000 has continued to increase, as more students are forced to borrow larger amounts of money. The following table reveals that in 1988-89, 28.7% of final year students had debt loads of over $5,000, 13.9% over $10,000 and 5.6% over $15,000. When combined with provincial student loans, many more students had debt loads of over $15,000.

Accumulated Debt Load for Final Year Students with Canada Student Loans

	$5,000 or less	$5,000 -10,000	$10,000 -15,000	$15,000+
	(%)	(%)	(%)	(%)
1984-85	58.3	34.7	6.7	0.3
1985-86	53.5	33.0	12.1	1.4
1986-87	55.3	28.3	13.3	3.2
1987-88	52.2	29.3	13.9	4.6
1988-89(1)	51.2	28.7	13.9	5.6

(1) This is the most recent year for which data is available.

Source: Department of the Secretary of State

VII. STUDENT LOAN DEFAULT MYTHS

Myth # 1 MOST STUDENTS DO NOT REPAY THEIR CANADA STUDENT LOANS.

In fact, the vast majority of students repay their Canada Student Loans. The most recent default statistics available (as illustrated below) reveal that 24,808 students were classified as defaulters in 1988-89. In that same year, 251,000 full-time students were issued Canada Student Loans -- that means that approximately 10 percent of borrowers were classified as defaulters.

However, classification as a defaulter is not a clear-cut case of default. When the Auditor General reported a total of 170,000 defaulted accounts totalling $960 million, as he did in his 1991 Annual Report, he was not reporting a $960 million debt. Students who move or miss a payment are often heaped into the default pile because the banks immediately pass the problem on to the government, rather than deal with it as they do with other loan defaulters. Ironically, in the same Auditor General's Report, it was reported that over 90 percent of students repay their Canada Student Loans without incident. Why is it that the media rarely reports this fact and politicians choose not to refute the perception that so many are defaulting on student loans.

Canada Student Loan Defaults

Value of Outstanding Principal	Number of Defaulters and Percentage of Total				
	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
($)	#	#	#	#	#
2,500 or less	10,709	9,032	8,687	9,916	7,832
2,501 - 5,000	7,363	7,431	8,284	9,443	8,834
5,001 - 7,500	2,911	3,086	3,216	3,505	3,283
7,501 - 10,000	1,096	1,671	1,798	1,869	1,913
10,001+	397	1,045	1,833	2,328	2,946
Total	22,476	22,265	23,820	27,061	24,808

Source: Department of the Secretary of State

Myth # 2 ALL STUDENTS ARE IRRESPONSIBLE BORROWERS.

In fact, a federal government study on default rates and type of institutions attended found that in 1989-90 university students who defaulted made up 32 percent of defaulters, although they account for 56 percent of the student population. Perhaps the government should pay attention to its own findings, instead of propagating the myth that all students are irresponsible borrowers.

Relationship between Institution Attended and Default 1989-90

Type of Institution	% Attended	% Defaulted
University	56.0	32.0
Private Schools	10.0	26.0
Colleges and Institutes	32.0	41.0
Other	2.0	1.0

Source: The Department of the Secretary of State

VIII. SOME INTERESTING FACTS ABOUT ACCESSIBILITY

- a 1983-84 national post-secondary student survey undertaken by the federal government revealed that, of the 267,481 full-time undergraduate students interviewed, only 2 percent had fathers whose occupations were classified as laborers; 45 percent had fathers who performed managerial, semi-professional or professional work; 21 percent had fathers whose occupations were clerical, sales or service oriented; 27 percent had fathers whose occupations were skilled, semi-skilled crafts and trades; and the remaining 5 percent classified their fathers' occupations as "other" (Department of the Secretary of State);

- of the 1,166,177 full- and part-time students attending college and university in Canada in the 1990 academic year only 21,297 were First Nations (Statistics Canada & Assembly of First Nations);

- in 1991, approximately 4,000 First Nations students were denied funding under the federal government's student assistance program for Inuit and Registered Indian peoples (Assembly of First Nations);

- women were awarded only 11.5% of the total number of Engineering degrees granted by Canadian universities in 1989 (Science Council of Canada);

- women accounted for 42% of the graduate student population in 1992-93 (Statistics Canada);

- women made up the majority (63.5%) of part-time students at the undergraduate level in the 1992-93 academic year (Statistics Canada); and

- in 1989 women accounted for only 7% of full professors and 19% of associate professors (Statistics Canada).

IX. FEDERATION POLICY ON STUDENT ASSISTANCE

The Federation's alternative to the Canada Student Loans Program is the establishment of a national system of grants. We believe that the replacement of the present federal provincial and territorial assistance plans with an overarching national grants program will ensure that every student, regardless of location, will have equal access to financial assistance. A national grants program would mean that students would not be forced to go into debt to further their education. We have outlined in detail this alternative student

assistance program, as well as a post-secondary education funding model in a Federation document entitled *Strategy for Change*.

Until such a program is adopted, the government must address the problems which we have repeatedly identified with the present system. The following represents an overview of Federation student assistance policy:

- establish national standards for the provision of student assistance;

- oppose any privatization of the administration of the Canada Student Loans Program;

- oppose any administrative fee being levied on student loans and support the end to any such fee and the return of money collected to students;

- eliminate the part-time student loan program -- the amount of the loan borrowed should be pro-rated in accordance with course load;

- reinstate the interest relief program and extend it to the underemployed, those in apprenticeship or articling positions and those with parental responsibilities;

- determine loan limits solely on individual student need and eliminate the requirement of family contribution for loan eligibility;

- substantially increase the weekly loan allowance to reflect the present cost of living, and undertake an annual review of the amount of the loan allowance;

- ensure that the amount of summer earnings to be contributed reflects a given region's rate of student unemployment, wage levels and cost of living; and

- the Federation denounces the cutbacks implemented by the Post-Secondary Student Support Program for aboriginal students. The Federation sees this as a policy which will be catastrophic for not only aboriginal people, but all of Canadian society.

At the spring 1992 General Meeting, the members strongly condemned the government's proposed changes to the Canada Student Loans Program. The adopted policy includes our opposition to the following:

- the government's abandonment of the original objective of the Canada Student Loans Program -- enhanced access to post-secondary education;

- a Mission statement for the Canada Student Loans Program based upon speedy completion of program;

- the establishment of a Special Operating Agency to administer the Program;

- the elimination of the interest subsidy on student loans for the six month period after cessation of studies;

- the government's move to divest itself from the public responsibility of providing a 100% guarantee on Canada Student Loans;

- a federal government risk-sharing arrangement with lenders (financial institutions) as the means to guarantee Canada Student Loans;

- the application of commercial interest rates on Canada Student Loans;

- the increase from 60% of full course load to 80%, in order to be eligible for a loan;

- the reduction of the limit on total borrowing from 520 weeks to 340 weeks;

- the government's move to end forgiveness provisions for students with disabilities.

ANNEXE «B» FN/44

Banques alimentaires sur les campus canadiens

Université Simon Fraser – Vancouver (C.-B.)

Mount Royal College – Calgary (Alberta)
Université de l'Alberta – Edmonton (Alberta)

Université de Winnipeg – Winnipeg (Manitoba)
Université du Manitoba – Winnipeg (Manitoba)
Collège communautaire Red River – Winnipeg (Manitoba)
Université de Brandon – Brandon (Manitoba)

Centre des femmes du Collège Glendon (Université York) – North York, Toronto
Université de Toronto – Toronto (Ontario)
Université Lakehead – Thunder Bay (Ontario)

Université Dalhousie – Halifax (Nouvelle-Écosse)
Université Mount St. Vincent – Halifax (Nouvelle-Écosse)
Université St. Francis Xavier – Antigonish (Nouvelle-Écosse)

Chômage estival par province chez les étudiants poursuivant leurs études 15 à 24 ans

	1990		1991		1992	
	Moyenne de 4 mois (000)	Taux (%)	Moyenne de 4 mois (000)	Taux (%)	Moyenne de 4 mois (000)	Taux (%)
Canada	119	10,6	169	14,5	210	17,9
C.-B.	11	9,4	16	12,6	16	12,7
Alb.	11	10,3	14	14,0	14	13,7
Sask.	5	10,9	5	11,5	5	13,0
Man.	5	11,0	6	12,8	6	14,5
Ont.	49	9,8	73	14,5	101	20,3
Qué.	28	11,6	41	15,8	45	16,9
N.-B.	5	15,5	5	16,7	6	19,5
N.-É.	5	12,6	6	16,5	9	23,8
T.-N.	5	17,6	6	30,9	6	29,5
Î.-P.-É.	–	–	–	–	–	–

* lorsque Statistique Canada décide de ne pas publier des données en raison de la trop petite taille d'un échantillon, il utilise ce symbole – pour l'indiquer.

* les estimations tirées de l'Enquête sur la population active sont arrondies au millier près, par conséquent la somme des chiffres arrondis peut ne pas équivaloir au total.

Source : Statistique Canada - Enquête sur la population active, 71-001.

Frais de scolarité pour les étudiants en Arts à temps plein

Institution par province	1985-1986	1991-1992	1992-1993	1985-1986 à 1992-1993	1991-1992 à 1992-1993
		(dollars)		(% d'augmentation)	
Terre-Neuve					
*Marine Inst.	420	640	740	76,2	15,6
*Univ. Memorial	1006	1544	1700	69,0	10,1
Île-du-Prince-Édouard					
*Univ. de l'Î.-P.-É.	1350	2120	2280	68,9	7,5
Nouvelle-Écosse					
*Univ. Acadia	1460	2345	2625	79,8	11,9
*Univ. Dalhousie	1466	2195	2415	64,7	10,0
*Univ. King's College	1471-1510	2220-2300	2420-2485	64,5	8,5
*Univ. Mt. St. Vincent	1460	2105	2295	57,2	9,0
*C. of Art & Design de la N.É.	1606	2266	2492	55,2	10,0
*Univ. Sainte-Anne	1405	2035	2215	57,7	8,8
Nouveau-Brunswick					
*Univ. de Moncton	1310	1915	2050	56,5	7,0
*Univ. Mount Allison	1470	2355	2705	84,0	14,9
*Univ. du Nouveau-Brunswick	1400	2100	2350	67,9	11,9
*Univ. Saint Thomas	1290	1810	1950	51,2	7,7
Québec					
*Université McGill	570	1397	1481	159,8	6,0

Institution par province	1985-1986	1991-1992	1992-1993	1985-1986 à 1992-1993	1991-1992 à 1992-1993
		(dollars)		(% d'augmentation)	
Ontario					
*Univ. Carleton	1214	1769	1893	55,9	7,0
*Univ. de Guelph	1180	1770	1894	60,5	7,0
*Univ. Lakehead	1213	1769	1893	56,1	7,0
*Univ. Laurentienne	1215	1770	1894	55,9	7,0
*Univ. McMaster	1214	1767	1894	56,0	7,2
*Univ. d'Ottawa	1324	1770	1894	43,1	7,0
*Inst. poly. Ryerson	878	1770	1894	115,7	7,0
*Univ. de Trent	1215	1770	1895	56,0	7,1
*Univ. de Windsor	1214	1770	1894	56,0	7,0
*Univ. York	1215	1770	1895	56,0	7,1
Manitoba					
*Univ. de Brandon	893	1562	1803	101,9	15,4
*Univ. de St-Boniface	893	1742	2040	128,4	17,1
*Univ. de Winnipeg	822	1710	1980	140,9	15,8
Saskatchewan					
*Univ. de Regina	1128	1896	2144	90,1	13,1
*Univ. de la Saskatchewan	1015	1830	2070	103,9	13,1
Alberta					
*Univ. Augustana (1)	1898	3106	3572	88,2	15,0
*Univ. de Lethbridge	892	1740	1970	120,9	13,2
Colombie-Britannique					
*Col. comm. North Island	480	900	900	87,5	0
*Col. comm. Northwest	315	900	900	185,7	0
*Univ. Simon Fraser	1290	1860	1860	44,2	0
*Col. comm. de Vancouver – Langara	576	1035	1035	79,7	0
*Univ. de Victoria	1290-1548	1770	1770	14,3-37,2	0

(1) Ancien Collège Camrose Luthern

Source : Statistique Canada 81-219 et données sur les frais de scolarité des collèges recueillies par téléphone.

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS ET LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

PREMIÈRE ÉTAPE : PROJET DE LOI C-76

Présenté par
La Fédération canadienne des étudiant(e)s

au
Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le 4 mars 1993

Caryn Duncan
Recherchiste de la FCE
cupe 1281

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS

Le Fédération canadienne des étudiant-e-s aimerait présenter les recommandations suivantes au Comité sénatorial permanent des finances nationales:

I. Supprimer tous les articles du projet de loi C-76 qui abrogent la bonification d'intérêts de six mois sur les prêts fédéraux aux étudiants; et

II. Permettre à tous les membres du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants de faire un exposé devant le Comité.

Si le Comité sénatorial ne donne pas suite à ces recommandations, la Fédération canadienne des étudiant-e-s aimerait alors que les modifications suivantes soient apportées au projet de loi C-76:

I. Créer un mécanisme d'appel qui permettra de prolonger la bonification d'intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants pour une période de six mois, si un étudiant est incapable de se trouver du travail à la fin de ses études; et

II. Abroger la disposition prévoyant la perception de frais d'administration de 3 p. 100 sur tous les prêts fédéraux aux étudiants.

Nous aimerions également inviter les représentants de l'opposition au sein de ce comité sénatorial à se concerter avec leurs collègues de la Chambre des communes pour inciter le gouvernement à entreprendre une vaste consultation auprès des membres du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants avant d'apporter d'autres changements au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La Fédération canadienne des étudiant(e)s représente au-delà de 450 000 étudiants des niveaux collégial et universitaire d'un bout à l'autre du pays. Les leaders étudiants se réunissent deux fois l'an pour établir la politique de la Fédération et décider du travail à accomplir. Notre objectif est de faire en sorte que notre système d'enseignement postsecondaire soit pleinement accessible et de qualité supérieure.

Nous aimerions remercier le Sénat de bien vouloir prêter l'oreille aux préoccupations des étudiants concernant la suppression de la bonification d'intérêts de six mois consentie aux bénéficiaires de prêts fédéraux après la fin de leurs études. Contrairement aux députés conservateurs du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-76, les sénateurs respectent de toute évidence le processus ouvert et démocratique qui est censé régir nos institutions parlementaires.

I. INTRODUCTION

L'enseignement supérieur est devenu de plus en plus accessible depuis la Deuxième Guerre mondiale. Au cours des dernières décennies, les gouvernements canadiens successifs se sont efforcés d'ouvrir l'enseignement supérieur au plus grand nombre possible de personnes et ont créé des programmes d'aide financière aux étudiants afin de stimuler l'intérêt pour les études. En dépit de ces efforts, nombreux sont ceux qui font pas d'études collégiales ou universitaires, et ceux qui parviennent à en faire trouvent bien maigre l'aide financière actuellement offerte aux étudiants.

Même s'il y a de plus en plus de jeunes de 18 à 24 ans qui font des études postsecondaires et si le nombre de femmes inscrites dans les collèges et les universités a augmenté, il n'y a pas eu de changement fondamental dans la composition de la population étudiante. De nos jours, comme par le passé, les étudiants de niveau postsecondaire, dont le père est un «professionnel» ou dont les parents ont eux-mêmes fréquenté l'université, sont beaucoup plus susceptibles de faire des études universitaires. De même, les étudiants issus de familles aisées ont beaucoup plus de chances d'aller à l'université, tandis que les jeunes Canadiens moins bien nantis vont au collège.

Les étudiants qui sont actuellement tributaires d'une aide financière pour poursuivre leurs études collégiales ou universitaires ont relevé un certain nombre de lacunes dans les programmes canadiens d'aide financière aux étudiants. Certaines de ces critiques ont trait au caractère irréaliste de la limite de prêt hebdomadaire, à l'inquiétante tendance à la hausse de l'endettement étudiant observée au cours de la dernière décennie, au peu de marge de manoeuvre consentie aux emprunteurs étudiants, de même qu'à l'absence de normes nationales en matière d'aide financière et à l'inexistence d'un programme national de subventions.

La Fédération canadienne des étudiant(e)s croit que l'accès à l'enseignement postsecondaire devrait être libre de tout obstacle et que les programmes d'aide aux étudiants actuellement en vigueur ne contribuent pas à la réalisation de cet objectif. Les changements que le gouvernement fédéral se propose d'apporter au Programme canadien de prêts aux étudiants ne font au contraire que nous en éloigner. Le projet de loi C-76 marque le commencement de la fin pour le Programme canadien de prêts aux étudiants.

II. C-76 : UN ASPECT SEULEMENT DU PROJET DE MODIFICATION DU PCPÉ ENVISAGÉ PAR LE GOUVERNEMENT

Dans le budget 1992, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de renégocier avec les prêteurs les modalités de l'actuel Programme canadien de prêts aux étudiants. Comme l'a expliqué le gouvernement, «les négociations devraient aboutir à une nouvelle structure de taux pour les prêts fédéraux aux étudiants, ainsi qu'à des économies pour les gouvernements».

Comme l'indique le document *Des prêts pour apprendre*, le gouvernement a l'intention d'apporter un certain nombre de changements précis au Programme canadien de prêts aux étudiants. Les modifications suivantes ont été proposées :

- un organisme de service spécial sera créé pour administrer le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- les risques inhérents aux garanties d'emprunt seront "partagés" avec les banques;
- l'exigence relative à la charge de cours d'un étudiant à temps plein passera de 60 à 80 p. 100 et les étudiants devront réussir 60 p. 100 de leurs cours pour continuer à être admissibles. De même, la période totale d'emprunt sera limitée à 340 semaines au lieu de 520;
- la limite de prêt hebdomadaire sera accrue; et
- les frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts étudiants seront supprimés.

Nous croyons que les changements que le gouvernement se propose d'apporter au Programme canadien de prêts aux étudiants modifieront fondamentalement la nature du programme, au sens où ils restreindront la responsabilité du gouvernement en matière de garantie d'emprunt et révoqueront la bonification d'intérêt consentie aux étudiants après la fin de leurs études. Ironiquement, ce sont là deux aspects importants qui distinguent les prêts fédéraux aux étudiants des autres prêts bancaires.

De même, la création d'un organisme de service spécial pour administrer le Programme canadien de prêts aux étudiants constituera un premier pas vers la privatisation. Cet organisme sera certainement plus facile à privatiser qu'un ministère fédéral dûment mandaté à cette fin.

La Fédération se réjouit de l'élimination de la taxe de 3 p. 100 et de l'augmentation de la limite de prêt hebdomadaire. Malheureusement, ces deux initiatives heureuses s'inscrivent dans un cadre d'ensemble qui comporte beaucoup plus de désavantages, le pire étant sans doute la suppression de la période d'exonération d'intérêt de six mois.

En ce moment, nous en sommes à la première étape de ces changements. La mise en oeuvre du projet de loi C-76 signifiera l'élimination de la période d'exemption d'intérêts de six mois accordée aux étudiants. À compter de l'année scolaire 1993-1994, l'intérêt sur les prêts commencera à courir **dès le moment** où l'étudiant quittera son établissement d'enseignement, tandis que le début du remboursement restera fixé à six mois après la fin des études. Non seulement cette mesure coûtera aux étudiants 10 millions de dollars de plus que la taxe de 3 p. 100, mais elle dénote aussi clairement le manque de sensibilité du gouvernement à l'égard des difficultés éprouvées par bon nombre de nouveaux diplômés pour se trouver un emploi.

Ce projet de modification est tout à fait conforme à la «vision» du gouvernement fédéral en matière d'éducation, laquelle a récemment été énoncée dans les documents d'accompagnement relatifs à l'Initiative de la prospérité. La position du gouvernement est assez claire — l'objectif de l'aide financière aux étudiants consistera à créer une main-d'oeuvre bien instruite, compétente et adaptable, comme le veut l'énoncé de mandat proposé en vertu du programme de prêts révisé (*Des prêts pour apprendre*).

III. L'AIDE AUX ÉTUDIANTS AU CANADA

Au Canada, le Programme canadien de prêts aux étudiants est la principale source d'aide financière pour les étudiants. Toutefois, bon nombre d'étudiants profitent aussi des programmes de prêts provinciaux, et certains d'entre eux aussi ont droit à des subventions ou à des bourses. Les gouvernements provinciaux utilisent les deux termes — subventions et bourses — de façon interchangeable. L'admissibilité aux prêts, aux subventions et aux bourses est déterminée en fonction des besoins. Toutefois, un prêt doit être remboursé avec intérêt sur une période de neuf ans et demi, tandis qu'une subvention ou une bourse n'est pas remboursable. Les bourses d'étude sont accordées uniquement en fonction du mérite.

L'aide financière accordée aux Indiens inscrits et aux étudiants inuit relève d'un programme distinct, en l'occurrence le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire. Tous les étudiants admissibles qui présentent une demande d'aide reçoivent un montant pour couvrir leurs frais de scolarité et d'inscription, le coût de leurs livres et de leurs fournitures scolaires, leurs frais de logement et de subsistance, le coût des services d'orientation et du transport. En 1987, le gouvernement fédéral a toutefois dérogé à une politique en vigueur

depuis longtemps, qui consistait à accorder une aide globale aux étudiants des Premières Nations, et a décidé de limiter les fonds alloués au programme. À cause de ce plafonnement, des étudiants admissibles sont maintenant refusés des établissements d'enseignement postsecondaire faute d'aide financière. De même, les dépenses par habitant sont passées par de 8 055 $ en 1988-1989 à 6 877 $ en 1990-1991.

Selon la Fédération, l'aide aux étudiants au Canada comporte trois lacunes principales. D'abord, elle est insuffisante. Ensuite, à cause de la décentralisation de l'aide aux étudiants, il existe au pays 12 programmes d'aide passablement différents les uns des autres et qui ont pour effet de créer des inégalités d'une région à l'autre. Enfin, le Canada a le triste honneur d'être au nombre des quelques pays industrialisés qui n'offrent pas de système national de subventions à leurs étudiants. Il est intéressant de noter qu'aux États-Unis, on a observé une corrélation positive entre l'existence de subventions et l'accès. Beaucoup d'études américaines récentes montrent que le remplacement des subventions par des prêts et la diminution globale des subventions offertes a pour effet de réduire l'accès pour la population étudiante non traditionnelle, notamment les étudiants américains d'origine africaine et autochtone ainsi que les étudiants à faible revenu.

IV. LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été créé en 1964 par le gouvernement fédéral et a aidé plus de 2 millions de Canadiens à financer leurs études postsecondaires.

Bien que le gouvernement fédéral subventionne le Programme canadien de prêts aux étudiants, l'évaluation des besoins et l'attribution de l'aide aux étudiants relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest se sont retirés du Programme canadien de prêts aux étudiants et chacun reçoit une aide financière du gouvernement fédéral pour exploiter son propre programme d'aide aux étudiants. En 1990-1991, le budget du Programme canadien de prêts aux étudiants, y compris les «paiements de remplacement» au Québec et aux Territoires du Nord-Ouest, s'est élevé à 337,2 millions de dollars (Secrétariat d'État).

Deux facteurs importants distinguent les prêts fédéraux aux étudiants des autres prêts bancaires: le gouvernement fédéral garantit le prêt et paye l'intérêt sur les prêts tant que l'étudiant poursuit ses études collégiales ou universitaires et pendant les six mois suivant la fin de ses études. Après cette période de six mois, l'ancien étudiant est responsable de rembourser le prêt sur neuf années et demie à un taux d'intérêt établi par le gouvernement chaque année. En 1989-1990, le taux d'intérêt des prêts aux étudiants était de 11 p. 100.

Chaque année, des étudiants continuent à contracter des emprunts de plus en plus importants dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Au cours des dix dernières années, pas moins de 220 000 étudiants ont négocié des emprunts dans le cadre de ce Programme, chaque année. En 1990-1991, sur les 532 514 étudiants postsecondaires à temps plein qui fréquentaient le collège ou l'université en dehors du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, 223 500 ont contracté un emprunt dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants — soit, 42 p. 100 des étudiants à temps plein dans les neuf provinces et au Yukon.

Bien que le coût des études collégiales et universitaires ait augmenté chaque année, la limite hebdomadaire de prêt a été maintenue à 105 $, soit le même montant que depuis l'année universitaire 1984-1985.

Au cours de l'année universitaire 1989-1990, le prêt moyen aux étudiants s'est élevé à 2 700 $ et 56 p. 100 de l'ensemble des emprunteurs étaient des femmes. Par ailleurs, le pourcentage d'emprunteurs âgés de plus de 24 ans est passé à 27 p. 100. En 1990-1991, l'endettement moyen des bénéficiaires de prêts fédéraux aux étudiants au cours de leur dernière année d'études était de 6 400 $.

Année après année, la Fédération canadienne des étudiant(e)s a transmis aux responsables des gouvernements fédéral et provinciaux de même qu'aux politiciens ses préoccupations à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants. La réticence du gouvernement fédéral à augmenter la limite hebdomadaire de prêt inquiète particulièrement la Fédération. Par ailleurs, l'endettement des bénéficiaires de prêts aux étudiants continue de croître; les étudiants qui négocient des prêts en vertu du programme ne disposent pas d'une marge de manoeuvre suffisante; les conditions d'admissibilité, entre autres celles relatives à l'indépendance et à la charge de cours imposent des contraintes aux étudiants; s'attendre à ce qu'un étudiant puisse compter sur l'aide financière de sa famille est une idée dépassée qui ne traduit pas les réalités économiques ou sociales actuelles; enfin, les frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants constituent une taxe injuste.

Outre les lacunes du Programme de prêts aux étudiants à temps plein, le Programme de prêts aux étudiants à temps partiel ne répond pas aux besoins des étudiants à temps partiel. Les étudiants à temps partiel peuvent emprunter jusqu'à concurrence de 2 500 $ et doivent rembourser le prêt en deux ans, le remboursement devant commencer trente jours après la date de négociation du prêt. Le fait que moins de 1 p. 100 des 300 000 étudiants à temps partiel du Canada ont recours au Programme de prêts aux étudiants à temps partiel indique clairement les lacunes du programme. En ce qui concerne les femmes — qui représentent 63,5 p. 100 de la population étudiante à temps partiel — les lacunes du programme constituent un obstacle supplémentaire.

V. FAIRE DES ÉTUDES: CE QU'IL EN COÛTE

Le coût estimatif d'une année d'études postsecondaires, pour un étudiant qui ne vit pas dans sa famille, se situe entre 8 000 $ et 11 000 $. Un article récent publié par le *Globe and Mail* indique que le coût d'une année d'études dans une université canadienne oscille entre 7 381 $ et 10 588 $, selon la région.

Les frais d'inscription représentent un élément croissant du coût des études. À l'Université Memorial à Terre-Neuve, les frais d'inscription ont augmenté de 69 p. 100 entre 1985-1986 et 1992-1993; l'Université Brandon a affiché une augmentation de 101,9 p. 100 au cours de la même période; et les étudiants du Collège communautaire Northwest en Colombie-Britannique ont vu leurs frais d'inscription augmenter de 185,7 p. 100.

Non seulement les frais accessoires comme le coût des services de sport et de santé ont-ils augmenté mais le coût des livres et des journaux aussi. La TPS sur les livres et les photocopies a également entraîné des coûts supplémentaires pour les étudiants.

Exemple de budget
Étudiant universitaire à temps plein en art

Frais d'inscription	1 700 $ à 2 700 $
Frais accessoires	60 $ à 300 $
Loyer (partagé à l'extérieur du campus) 350 $ par mois	2 800 $
Nourriture 250 $ par mois	2 000 $
Livres et fournitures	700 $
Transport 50 $ par mois	400 $
Téléphone, électricité, chauffage 50 $ par mois	400 $
Divers (articles personnels, lavage, divertissement) 175 $ par mois	1 400 $
Total	**9 460 $ à 10 700 $**

Source : Statistique Canada, 81-219, *Globe and Mail, Canadian* Living.

VI. L'ENDETTEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS D'ÉTUDES : UNE RÉALITÉ POUR DE NOMBREUX ÉTUDIANTS

La Fédération canadienne des étudiant-e-s estime que l'endettement constitue un obstacle à la pleine participation aux études postsecondaires. De plus en plus, les Canadiens renoncent à faire des études collégiales ou universitaires parce qu'ils n'en ont pas les moyens ou parce qu'ils craignent d'être endettés jusqu'au cou une fois leurs études terminées s'ils demandent un prêt aux étudiants. En fait, au cours des cinq dernières années, le nombre d'étudiants qui ont négocié, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, des prêts supérieurs à 10 000 $ n'a cessé d'augmenter, car de plus en plus d'étudiants se voient obligés d'emprunter des sommes de plus en plus importantes. Le tableau suivant indique qu'en 1988-1989, 28,7 p. 100 des étudiants en dernière année affichaient un endettement de plus de 5 000 $, 13,9 p. 100 de plus de 10 000 $ et 5,6 p. 100 de plus de 15 000 $. Si l'on joint à ces chiffres les prêts provinciaux aux étudiants, le nombre d'étudiants dont l'endettement est supérieur à 15 000 $ se trouve à augmenter considérablement.

Endettement des étudiants en dernière année, bénéficiaires de prêts fédéraux aux étudiants

	5 000 $ ou moins	5 000 à 10 000 $	10 000 à 15 000 $	15 000 $ et plus
	(%)	(%)	(%)	(%)
1984–1985	58,3	34,7	6,7	0,3
1985–1986	53,5	33,0	12,1	1,4
1986–1987	55,3	28,3	13,3	3,2
1987–1988	52,2	29,3	13,9	4,6
1988–1989(1)	51,2	28,7	13,9	5,6

(1) L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Source : Secrétariat d'État

VII. LES MYTHES CONCERNANT LE NON-REMBOURSEMENT DES PRÊTS ÉTUDIANTS

Mythe nº 1 LA PLUPART DES ÉTUDIANTS NE REMBOURSENT PAS LEURS PRÊTS FÉDÉRAUX AUX ÉTUDIANTS

En fait, la grande majorité des étudiants remboursent leurs prêts d'études. Les statistiques les plus récentes dont on dispose sur les prêts en défaut (voir le tableau ci-dessous) indiquent qu'en 1988-1989, 24 808 étudiants étaient considérés comme des emprunteurs défaillants. Au cours de la même année, 251 000 étudiants à temps plein ont obtenu des prêts fédéraux aux étudiants, ce qui signifie qu'environ 10 p. 100 des emprunteurs étaient considérés comme des emprunteurs défaillants.

Cependant, le fait d'être catégorisé comme un emprunteur défaillant ne signifie pas qu'il s'agit forcément d'un cas de défaut de payer. Lorsque le vérificateur général a fait état, dans son rapport annuel de 1991, d'un total de 170 000 prêts en défaut d'une valeur totale de 960 millions de dollars, il ne s'agissait pas d'une dette de 960 millions de dollars. Les étudiants qui déménagent ou qui manquent un paiement sont souvent classés parmi les emprunteurs défaillants parce que les banques saisissent immédiatement le gouvernement du problème au lieu d'y donner suite elles-mêmes comme elles le font dans le cas d'autres débiteurs défaillants. Ironiquement, dans le même rapport du vérificateur général, on pouvait lire que plus de 90 p. 100 des étudiants remboursent leurs prêts d'études canadiens sans incident. Pourquoi, dans ce cas, les médias rapportent-ils rarement ce fait et les politiciens évitent-ils de réfuter la perception selon laquelle un nombre important de bénéficiaires de prêts fédéraux d'études manquent à leurs engagements?

Prêts d'études canadiens en défaut

Valeur du principal impayé	Nombre d'emprunteurs défaillants et pourcentage du total				
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
($)	#	#	#	#	#
2 500 ou moins	10 709	9 032	8 687	9 916	7 832
2 501 à 5 000	7 363	7 431	8 284	9 443	8 834
5 001 à 7 500	2 911	3 086	3 216	3 505	3 283
7 501 à 10 000	1 096	1 671	1 798	1 869	1 913
10 001 et plus	397	1 045	1 833	2 328	2 946
Total	22 476	22 265	23 820	27 061	24 808

Source : Secrétariat d'État

Mythe nº 2 TOUS LES ÉTUDIANTS SONT DES EMPRUNTEURS IRRESPONSABLES

En fait, une étude du gouvernement fédéral sur les taux de défaut de payer et le type d'établissement fréquenté a permis de constater qu'en 1989-1990, les étudiants du niveau universitaire dont les prêts d'études étaient en défaut représentaient 32 p. 100 des emprunteurs défaillants, bien qu'ils représentent 56 p. 100 de la population étudiante. Le gouvernement devrait peut-être prêter attention à ses propres constatations, au lieu de répandre le mythe voulant que tous les étudiants soient des emprunteurs irresponsables.

Comparaison de la population étudiante et des emprunteurs défaillants, selon le type d'établissement fréquenté, 1989-1990

Type d'établissement	% de la population étudiante	% des emprunteurs défaillants
Université	56,0	32,0
Écoles privées	10,0	26,0
Collèges et instituts	32,0	41,0
Autres	2,0	1,0

Source : Secrétariat d'État

VIII. QUELQUES FAITS INTÉRESSANTS À PROPOS DE L'ACCÈS

- une enquête nationale effectuée auprès des étudiants du niveau postsecondaire en 1983-1984 par le gouvernement fédéral a permis de constater que, sur les 267 481 étudiants à temps plein de premier cycle interviewés sur la profession exercée par leur père, seulement 2 p. 100 ont indiqué que leur père était un travailleur non spécialisé; 45 p. 100 ont indiqué que leur père exerçait une profession libérale, était un semi-professionnel ou occupait un poste de gestionnaire; 21 p. 100 ont indiqué que leur père exerçait un travail de bureau, ou travaillait dans le secteur des ventes ou des services; 27 p. 100 ont indiqué que leur père exerçait un métier spécialisé; et le reste, soit 5 p. 100, ont indiqué que leur père exerçait une «autre» profession (Secrétariat d'État);
- sur les 1 166 177 étudiants à temps plein et à temps partiel qui fréquentaient un collège ou une université au Canada au cours de l'année universitaire 1990, seulement 21 297 appartenaient aux premières nations (Statistique Canada et Assemblée des premières nations);
- en 1991, environ 4 000 étudiants des premières nations se sont vu refuser une aide financière en vertu du programme fédéral d'aide aux étudiants à l'intention des Inuit et des Indiens inscrits (Assemblée des premières nations);
- les femmes se sont vu décerner seulement 11,5 p. 100 du nombre total de diplômes en génie remis par les universités canadiennes en 1989 (Conseil des sciences du Canada);

- les femmes représentaient 42 p. 100 de la population étudiante de troisième cycle en 1992-1993 (Statistique Canada);
- les femmes représentaient la majorité (63,5 p. 100) des étudiants à temps partiel de premier cycle au cours de l'année universitaire 1992-1993 (Statistique Canada); et
- en 1989, les femmes représentaient seulement 7 p. 100 des professeurs titulaires et 19 p. 100 des professeurs agrégés (Statistique Canada).

IX. LA POLITIQUE DE LA FÉDÉRATION EN MATIÈRE D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

L'option de rechange proposée par la Fédération pour remplacer le Programme canadien de prêts aux étudiants consiste à mettre sur pied un système national de subventions. Nous estimons que le remplacement des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux d'aide actuels par un programme national de subventions permettra d'assurer à chaque étudiant, peu importe la région où il se trouve, un accès égal à l'aide financière. L'établissement d'un programme national de subventions signifierait que les étudiants ne seraient plus obligés de s'endetter pour poursuivre leurs études. Nous avons énoncé de façon détaillée cette nouvelle option en matière d'aide aux étudiants ainsi qu'un modèle de financement des études postsecondaires dans un document de la Fédération intitulé *Stratégie pour le changement.*

Jusqu'à ce qu'un tel programme soit adopté, le gouvernement devra s'attaquer aux problèmes que comporte le système actuel et que nous n'avons cessé de signaler. Voici un aperçu de la politique de la Fédération en matière d'aide aux étudiants:

- établir des normes nationales pour la prestation de l'aide aux étudiants;
- s'opposer à toute privatisation de l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- s'opposer à toute perception de frais administratifs sur les prêts aux étudiants et appuyer l'élimination de ces frais et le remboursement des sommes perçues aux étudiants;
- éliminer le Programme de prêts aux étudiants à temps partiel — le montant de l'emprunt devrait être calculé en fonction de la charge de cours;
- rétablir le Programme d'exonération d'intérêts et l'étendre aux travailleurs sous-employés, à ceux qui occupent des postes d'apprentissage ou de stagiaire et à ceux qui ont des responsabilités parentales;
- déterminer les limites de prêt uniquement en fonction des besoins de chaque étudiant et éliminer la condition d'admissibilité voulant que l'étudiant puisse compter sur les ressources provenant de sa famille;

- augmenter considérablement le montant hebdomadaire du prêt en fonction du coût actuel de la vie, et revoir chaque année ce montant;

- s'assurer que le montant des revenus provenant d'un emploi d'été que l'étudiant doit verser reflète le taux de chômage parmi les étudiants, les niveaux de rémunération et le coût de la vie dans une région donnée; et

- la Fédération dénonce les compressions apportées au Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire, qui visent les étudiants autochtones. La Fédération considère que cette mesure sera catastrophique non seulement pour les autochtones mais pour l'ensemble de la société canadienne.

À l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération, qui s'est tenue au printemps de 1992, ses membres ont vivement condamné les changements proposés par le gouvernement au Programme canadien de prêts aux étudiants. Dans le cadre de la politique adoptée par la Fédération, cette dernière s'oppose entre autres aux éléments suivants:

- à l'abandon par le gouvernement de l'objectif premier du Programme canadien de prêts aux étudiants, à savoir améliorer l'accès aux études postsecondaires;

- à la formulation d'un énoncé de mandat pour le Programme canadien de prêts aux étudiants fondé sur le principe de l'achèvement rapide des études dans le cadre du programme;

- à la mise sur pied d'un organisme de service spécial chargé d'administrer le programme;

- à l'élimination de la bonification d'intérêt sur les prêts aux étudiants pendant la période de six mois qui suit la fin des études;

- à l'intention du gouvernement de se décharger de sa responsabilité publique consistant à garantir intégralement les prêts fédéraux aux étudiants;

- à des modalités de partage des risques entre le gouvernement fédéral et les prêteurs (institutions financières) comme moyen de garantir les prêts fédéraux aux étudiants;

- à l'application de taux d'intérêt commerciaux aux prêts fédéraux aux étudiants;

- à l'augmentation de la charge de cours d'un étudiant à temps plein, qui passe de 60 p. 100 à 80 p. 100, comme condition d'admissibilité à un prêt;

- à la réduction de la période totale d'emprunt qui tombe de 520 semaines à 340 semaines;

- à l'intention du gouvernement de mettre fin à la remise de dette pour les étudiants handicapés.

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H. A. Olaf Hampel

Wednesday, March 24, 1993

Issue No. 49

Third and last Proceedings on:

Bill C-76, An Act to amend the Statute Law (Tax Court Implementation (fiscal measures) Act, 1992

APPEARING:
The Honourable Don Mazankowski, P.C., M.P.
Deputy Prime Minister and
Minister of Finance

INCLUDING:
THE NINETEENTH REPORT OF THE
COMMITTEE (BILL C-76)

WITNESSES:
(See back cover)

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Federation of Students:

Mr. Kelly Lamrock, Chairperson;

Ms Caryn Duncan, Researcher.

De la Fédération canadienne des étudiants(e)s:

M. Kelly Lamrock, président;

Mme Caryn Duncan, recherchiste.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, March 24, 1993

Issue No. 45

Third and last Proceedings on:

Bill C-76, An Act to amend the Budget Implementation (fiscal measures) Act, 1992

APPEARING:
The Honourable Don Mazankowski, P.C., M.P.
Deputy Prime Minister and
Minister of Finance

INCLUDING:
THE NINETEENTH REPORT OF THE COMMITTEE (BILL C-76)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Le mercredi 24 mars 1993

Fascicule nº 45

Troisième et dernier fascicule concernant:

Le Projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi budgétaire de 1992 (mesures fiscales)

COMPARAÎT:
L'honorable Don Mazankowski, C.P., député
Vice-premier ministre et
ministre des Finances

Y COMPRIS:
LE DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ (PROJET DE LOI C-76)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H..A. (Bud) OLSON, *Chairman*

The Honourable Roch BOLDUC, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senator:

Comeau	* Murray, P.C.
Cools	(or Lynch-Staunton)
Corbin	Oliver
Doody	Rossiter
* Frith (or Molgat)	Simard
Lavoie-Roux	Sparrow
	Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Comeau and Rossiter substituted for those of the Honourable Senators Kinsella and DeWare *(24th March, 1993)*.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H..A. (Bud) OLSON

Vice-Président: L'honorable Roch BOLDUC

et

Les honorables sénateur:

Comeau	* Murray, C.P.
Cools	(ou Lynch-Staunton)
Corbin	Oliver
Doody	Rossiter
* Frith (ou Molgat)	Simard
Lavoie-Roux	Sparrow
	Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Comeau et Rossiter substitués à ceux des honorables sénateurs Kinsella et DeWare *(Le 24 mars 1993)*.

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 2, 1993:

The Honourable Senator Balfour moved, seconded by the Honourable Senator Kelleher, P.C., that Bill C-76, "An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992", be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mardi 2 mars 1993:

L'honorable sénateur Balfour propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelleher, C.P., que le Projet de loi C-76, « Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992 », soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 24, 1993
(43)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:00 p.m. this day, in Room 356-S Centre Block, the Deputy Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Comeau, Cools, Corbin, Doody, Lavoie-Roux, Lynch-Staunton, Molgat, Oliver, Rossiter, Simard, Sparrow and Stewart. (14)

Other Senators present: The Honourable Senators Cochrane, Hays, Kelly, Murray and Perreault.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

APPEARING

The Honourable Don Mazankowski, P.C., M.P., Deputy Prime Minister and Minister of Finance.

WITNESSES

From the Department of Finance:

Mr. Ted Roseman, Officer, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

From the Secretary of State:

Ms Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 2, 1993, concluded its examination of Bill C-76, An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992.

The Minister made opening remarks and, with Ms Meloshe and Mr. Roseman, answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Bolduc, THAT Bill C-76, *"An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992"*, be reported without amendment.

The question being put on the motion, it was—

Adopted, on division, by a show of hands: YEAS: 7; NAYS: 3.

It was moved by the Honourable Senator Stewart, THAT the descriptive text together with tables 1-6, presented by the Department of Finance and the Secretary of State, be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix "A" NF/45*)

The question being put on the motion, it was agreed.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 24 mars 1993
(43)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P., (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Comeau, Cools, Corbin, Doody, Lavoie-Roux, Lynch-Staunton, Molgat, Oliver, Rossiter, Simard, Sparrow et Stewart. (14)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Cochrane, Hays, Kelly, Murray et Perreault.

Également présents: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

COMPARAÎT

L'honorable Don Mazankowski, C.P., député, vice-premier ministre et ministre des Finances

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

M. Ted Roseman, agent, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale

Du Secrétariat d'État:

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction de l'aide aux étudiants

Conformément à son ordre de renvoi du 2 mars 1993, le Comité termine son étude du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

Le ministre fait une déclaration liminaire et, avec les autres témoins, répond aux questions.

L'honorable sénateur Bolduc propose, — QUE le Comité fasse rapport, sans amendement, du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

Soumise à un vote à main levée, la motion est adoptée à la majorité: POUR: 7; CONTRE: 3.

L'honorable sénateur Stewart propose, — QUE le texte descriptif et les tableaux 1-6, présentés par le ministère des Finances et le Secrétariat d'État, soient annexés aux délibérations de ce jour. (*Voir l'appendice «A» NF/45*)

Mise aux voix, la motion est adoptée.

[*Text*]

It was moved by the Honourable Senator Corbin, THAT the letters received from various Canadian Universities, be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix "B" NF/45*)

The question being put on the motion, it was agreed.

At a later date, the Department of Finance will provide a written response to questions asked by the Honourable Senators Perreault and Stewart.

At 6:50 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair

[*Traduction*]

L'honorable sénateur Corbin propose, — QUE les lettres reçues de diverses universités canadiennes soient annexées aux délibérations de ce jour. (*Voir l'appendice «B» NF/45*)

Mise aux voix, la motion est adoptée.

Le ministère des Finances doit fournir, à une date ultérieure, des réponses écrites à des questions des honorables sénateurs Perreault et Stewart.

À 16 h 50, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du Comité
John Desmarais
Clerk of the Committee

REPORT OF COMMITTEE

THURSDAY, March 25, 1993

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

NINETEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-76, "An Act to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992", has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, March 2, 1993, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président
H.A. (Bud) OLSON,
Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 25 mars 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-76, « Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992 », a, conformément à son ordre de renvoi du mardi 2 mars 1993, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 24, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-76, to amend certain statutes to implement certain fiscal provisions of the budget tabled in Parliament on February 25, 1992, met this day at 3 p.m. to give consideration to the bill.

Senator H. A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We have a quorum. Before we begin with the witnesses, I would like to draw the attention of the members of the committee to five letters that have been received by the Chairman. They are from the Nova Scotia College of Art and Design, the University of Winnipeg Students' Association, the St. Francis Xavier University Students' Union, the St. Marys' University students and the Students Union of Nova Scotia. All support the position expressed by the Canadian Federation of Students.

I would like these letters appended to today's proceedings. If the members of the committee agree, I need a motion to that effect.

Senator Corbin: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(*For text of documents, see Appendix "A" NF/45 p. 45A:1*)

The Chairman: The second piece of business deals with the response from the Department of Finance to a request made on March 4. They were to put factual information on the record in respect to the Canada Student Loans Program. They have sent a considerable package which the clerk distributed to members either yesterday or the day before. You may want to append this material to the proceedings. If we do, I will need a motion. I have to tell you however that all members of the committee already have it. It is about 70 pages long in both English and French and that is quite a big order to add to the proceedings. If you are satisfied with having received it that is fine. If you insist that it should be appended, then we have to deal with that.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I think the information provided is interesting and useful. The first ten pages are descriptive text. I do think that those pages ought to be appended to the record. Reference is made from time to time or place to place in those pages to various tables. Some of those tables are from Part III of the Estimates. Perhaps the clerk of the committee could undertake where there is reference to a table in the Estimates, to put in the appropriate place in the eight or ten pages the location of the reference,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui a été renvoyé le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, se réunit aujourd'hui à 15 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nous avons le quorum. Avant de commencer l'audition des témoins, je voudrais attirer l'attention des membres du comité sur cinq lettres qui ont été adressées au président. Elles émanent du *Nova Scotia College of Art and Design*, de l'Association des étudiants de l'Université de Winnipeg, de la *St. Francis Xavier University Students' Union*, des étudiants de l'Université Ste-Marie et de la *Students Union of Nova Scotia*. Tous appuient la position de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Je voudrais que ces lettres soient annexées à nos procès-verbaux d'aujourd'hui. Si les membres du comité sont d'accord, j'ai besoin d'une motion à cet effet.

Le sénateur Corbin: Je propose la motion.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(*Le texte des documents figure à l'annexe «A» FN/45 p. 45A:21*)

Le président: En deuxième lieu, nous avons la réponse du ministère des Finances à une demande formulée le 4 mars. Il s'agissait d'une demande de renseignements concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le ministère a envoyé une documentation très volumineuse que le greffier a distribuée aux membres du comité hier ou avant-hier. Peut-être voudrez-vous que cette documentation soit annexée à nos procès-verbaux. Si c'est le cas, nous avons besoin d'une motion. Je dois toutefois préciser que tous les membres du comité l'ont déjà reçue. Il y a environ 70 pages, en anglais et en français, et c'est plutôt volumineux pour être ajouté aux procès-verbaux. S'il vous suffit de l'avoir reçue, c'est très bien. Si vous insistez pour que ces documents soient annexés, nous allons devoir régler cette question.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je crois que les renseignements fournis sont à la fois intéressants et utiles. Les dix premières pages présentent un exposé descriptif. Je crois qu'il faudrait les annexer au compte rendu. On y fait allusion, de temps à autre, à divers tableaux. Certains de ces tableaux sont tirés de la partie III du Budget des dépenses. Le greffier du comité pourrait peut-être insérer au bon endroit, dans ces huit ou dix pages, un renvoi disant par exemple: «Ce tableau figure à telle page». S'il s'agit d'un tableau qui ne

[*Text*]

saying for example "table to be found at such and such." If there is a table that does not draw upon a publicly available document, that particular table ought to be produced. We ought not get into the business of reproducing in our own records material that is already publicly available.

Senator Bolduc: We have in addition to those pages, five or six tables that could be appended as well.

Senator Stewart: If they have not already been produced, that is correct. That is my suggestion, Mr. Chairman and if it is acceptable, I so move.

The Chairman: You have heard the suggestion. There will be appended ten pages plus five or six pages of tables and charts. Is that agreed.

Hon. Senators: Agreed.

(For text of documents, see Appendix "B" NF/45 p. 45B:1)

The Chairman: At the end of this meeting we will deal with a six-month budget that I would like committee members to consider. Perhaps we can go all the way to approving it, but that will be up to the members.

We have with us today the Honourable Don Mazankowski, the Deputy Prime Minister and Minister of Finance. With him from the department is Mr. Mark Jewett, Mr Ted Roseman of the Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, from Consumer and Corporate Affairs, Mr. Jack Hains, Acting Director of the Consumer and Corporate Review Branch and from the Department of the Secretary of State, Ms Mary Meloshe.

Mr. Minister, please proceed with your opening remarks.

Hon. Don Mazankowski, Deputy Prime Minister and Minister of Finance: Thank you Mr. Chairman and honourable senators for the invitation to appear before the Senate committee examining Bill C-76. As you know, this bill is a product of the 1992 budget. It originally amended four acts, the Small Business Loans Act, the Lobbyists Registration Act, the Salaries Act and the Canada Student Loans Act. However, my economic statement in December contained a number of small business measures which subsequently replaced the small business section in this bill and that part of Bill C-76 was replaced by Bill C-99, which amends the Small Business Loans Act currently before your chamber awaiting passage and Royal Assent. As the bill now stands it amends the Salaries Act, the Canada Student Loans Act and the Lobbyists Registration Act. I will try to deal with the three sections briefly.

[*Traduction*]

figure pas dans un document public, nous devrions le publier. Par contre, il est inutile de réimprimer les documents qui sont déjà publiés.

Le sénateur Bolduc: En plus de ces pages, il y a cinq ou six tableaux qui pourraient également être annexés.

Le sénateur Stewart: S'ils n'ont pas déjà été publiés, je n'y vois pas d'inconvénient. Voilà ce que je suggère, monsieur le président, et si vous êtes d'accord, je propose une motion à cet effet.

Le président: Vous avez entendu cette suggestion. Nous allons annexer aux procès-verbaux dix pages, plus cinq ou six pages de tableaux et de diagrammes. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Le texte des documents figure à l'annexe «B» FN/45 p. 45B:6)

Le président: À la fin de cette réunion, je vais vous demander de vous pencher sur un budget qui couvre une période de six mois. Peut-être pourrons-nous l'approuver, mais cela dépend de vous.

Nous recevons aujourd'hui l'honorable Don Mazankowski, vice-premier ministre et ministre des Finances. Les représentants du ministère qui l'accompagnent sont M. Mark Jewett, M. Ted Roseman, de la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, M. Jack Hains, directeur intérimaire, Direction de la révision et, du Secrétariat d'État, Mme Mary Meloshe.

Monsieur le ministre, la parole est à vous.

L'honorable Don Mazankowski, vice-premier ministre et ministre des Finances: Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-76. Comme vous le savez, ce projet de loi résulte du budget de 1992. Il modifiait au départ quatre lois, soit la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur les traitements et la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Toutefois, mon exposé économique de décembre contenait plusieurs mesures touchant la petite entreprise qui, par la suite, ont remplacé les dispositions du projet de loi C-76 concernant ce secteur. Ces dispositions se trouvent maintenant dans le projet de loi C-99, qui modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises et qui attend d'être adopté par votre Chambre avant de recevoir la sanction royale. Tel qu'il se présente maintenant, le projet de loi C-76 modifie donc la Loi sur les traitements, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Je vais essayer de faire rapidement le tour de ces trois parties.

[*Text*]

First, the bill deals with the Salaries Act. This provision is advanced in an environment where many Canadians are faced with wage cuts and freezes and at a time when the public service sector is subjected to a freeze in salaries. In light of that and the difficulties we face, we believe it to be important for the political leadership in the country to demonstrate a commitment by sharing in the difficulties that society is going through. It was with that spirit in mind that the salaries of the Prime Minister and all cabinet ministers were reduced by 5 per cent, effective last April 1. It follows a freeze the year before in all ministerial, parliamentary and public service salaries.

I should say, one of the best kept secrets around this place is the fact that Members of Parliament and cabinet ministers have subjected themselves to a number of wage cuts or freezes. I think this is about the sixth one. If I may digress, on January 1, 1985 the Prime Minister's ministerial salary was cut by 5 per cent. Cabinet ministers' pay was reduced by 10 per cent. In 1986 the sessional allowance for MPs was reduced by $1,000. In 1992 the sessional allowance for MPs was frozen and that amounted to $2400. The expense for MPs was frozen as well. In 1993 the sessional allowances were limited to a .6 per cent increase, as well as the expense allowance. Then again on April 1, 1992, which we are referring to here, the Prime Minister's pay and ministerial pay was reduced by 5 per cent. On December 2 the sessional allowances and expenses for MPs were frozen for 1993-94 and as the legislation now reads, for 1995 as well. I put that on the record as a matter of interest as well as for background.

The second section deals with the Lobbyists Registration Act. Amendments here reflect our view that the Lobbyists Registration Program should operate on a cost recovery self-sustaining basis. Bill C-76 allows the Governor in Council to charge lobbyists a registration fee when registering under the Lobbyists Registration Program. The fee and the structure will be determined in consultation with the private sector.

Another provision in the bill proposes that fees owing be a debt to the Crown, so that the Crown can take the necessary legal action in the civil courts to recover unpaid fees. In addition, the current penalty avoidance incentives which exist to encourage compliance with the act will extend to registration fees and this should further encourage compliance.

Members in the other place raised concerns about the Lobbyists Registration Act which went beyond the narrow intent of the bill. They were reminded that the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations is currently conducting a mandatory review of the Lobbyists Registration Act and concerns of a broader nature would be best directed to that committee.

[*Traduction*]

Le projet de loi traite d'abord de la Loi sur les traitements. Ces mesures se situent dans un contexte où de nombreux Canadiens doivent faire face à des baisses ou à des gels de salaire et où la rémunération des travailleurs du secteur public reste bloquée au même niveau. Compte tenu des circonstances, nous croyons important que les dirigeants politiques du pays se montrent prêts à partager les difficultés que traverse l'ensemble de la société canadienne. C'est dans cet esprit que le traitement du premier ministre et de tous les ministres du Cabinet a été réduit de 5 p. 100, à compter du 1er avril dernier. Cela fait suite au gel déjà imposé l'année d'avant sur tous les traitements des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires.

J'ajoute qu'un des secrets les mieux gardés est que les députés et les ministres se sont déjà imposé plusieurs baisses ou gels de salaire. Je crois qu'il s'agit de la sixième mesure de ce genre. Si je peux me permettre une digression, le 1er janvier 1985, le traitement du premier ministre a été réduit de 5 p. 100 et celui des ministres, de 10 p. 100. En 1986, l'indemnité parlementaire des députés a été réduite de 1 000 $. En 1992, elle a été "gelée" et cela représentait un montant de 2 400 $. Les dépenses des députés ont également été bloquées au même niveau. En 1993, l'augmentation de l'indemnité parlementaire et de l'allocation pour frais a été limitée à 0,6 p. 100. De nouveau, le 1er avril 1992, la date mentionnée ici, le traitement du premier ministre et des ministres a été abaissé de 5 p. 100. Le 2 décembre, l'indemnité parlementaire et l'allocation pour frais des députés a été bloquée au même niveau pour 1993-1994 et, aux termes de ce projet de loi, également pour 1995. Je tenais à le mentionner de façon à placer cette mesure dans son contexte.

La deuxième partie du projet de loi concerne la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Les modifications qui figurent ici reflètent notre désir de voir le programme d'enregistrement des lobbyistes s'autofinancer. Le projet de loi C-76 autorise le Gouverneur en conseil à exiger des droits d'enregistrement des lobbyistes qui s'enregistrent. Nous établirons le barème des droits en consultant le secteur privé.

Une autre disposition du projet de loi porte que ces droits constituent une créance de la Couronne, ce qui permettra à celle-ci d'intenter les poursuites requises devant les tribunaux civils pour le recouvrement des droits impayés. De plus, les pénalités qui punissent les contraventions à la loi s'appliqueront aux droits d'enregistrement, ce qui devrait inciter davantage à respecter la loi.

À la Chambre des communes, certaines objections ont été soulevées au sujet de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, mais elles outrepassaient le cadre du projet de loi. Nous avons rappelé aux députés qui ont émis ces objections que le comité permanent de la consommation, des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale se livrait actuellement à l'examen prévu par la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes

[*Text*]

I turn to the third element of the legislation, the Canada Student Loans Program. In my 1992 budget I signalled the government's commitment to reform the Canada Student Loans Program and I reiterated this commitment in my December statement. My understanding is that officials who have already appeared before this committee have forwarded to you some additional information with respect to the Canada Student Loans Program which was the subject of an earlier discussion. I hope it will clarify a number of the issues raised.

This provision deals with three major elements of the Canada Student Loans Act. First, it eliminates the six-month post school interest-free period beginning with the 1993-94 loan year. Second, it updates the alternative payment formula for provinces which choose to opt out of the program in the future. The alternative payment formula compensates provinces which establish their own student aid programs, such as Quebec and the Northwest Territories, as an alternative to participating in the Canada Student Loans Program. The costs of previously authorized loans in a province will be deducted from any future alternative payments. Bill C-76 also increases the period of notice for such action. The third provision makes the program easier to administer by allowing the Secretary of State to prescribe the forms to be used.

Mr. Chairman, the Canadian Federation of Students have raised concerns before this committee about removing the six-month post graduation interest-free period. I would like to put a few points on the record to alleviate any concerns that may exist. First, the Canada Student Loans Program will continue to be an interest-free program to students for the entire time that they are in school. Second, removing the six-month interest subsidy will affect students only after they have left school at a time when most people are in a position to resume responsibility for repaying their loans. Third, we should add that the average debt load of the final year for students is about $6,100 and they can spread their loan repayments over a nine-and-a-half-year period. Four, the financial burden imposed on students by eliminating the subsidy will be minimal, an increase of less than $3.50 a month in the monthly payment for an average loan. Five, students will have up to six months after graduation to make repayment arrangements with their lenders. While interest will accrue during the period, students can opt to pay the interest in a lump sum or they can have it capitalized into the amount of their loan.

[*Traduction*]

et que les préoccupations d'ordre plus général devraient être adressées à ce comité.

J'en arrive au troisième élément de ce projet de loi, le Programme canadien de prêts aux étudiants. Dans mon budget de 1992, je signalais que le gouvernement s'engageait à réformer ce programme et c'est un engagement que j'ai réitéré dans mon exposé économique de décembre. Je crois que les fonctionnaires qui ont déjà comparu devant votre comité vous ont fait parvenir des renseignements complémentaires au sujet du Programme canadien de prêts aux étudiants sur lequel vous vous êtes déjà penchés. J'espère que ces renseignements éclairciront plusieurs des questions soulevées.

Cette disposition concerne trois éléments majeurs de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Premièrement, elle élimine à compter de 1993-1994, la période de six mois pendant laquelle l'étudiant est exempté du paiement des intérêts, à la fin de ses études. Deuxièmement, elle met à jour la formule de paiement pour les provinces qui choisiront de ne pas participer au programme. Cette formule de paiement indemnise les provinces, comme le Québec et les Territoires du Nord-Ouest, qui établissent leur propre programme d'aide aux étudiants au lieu de participer au Programme canadien de prêts aux étudiants. Le coût des prêts déjà autorisés dans une province sera déduit de tout paiement futur. Le projet de loi C-76 prolonge également la période d'avis pour ces paiements. La troisième disposition rend le programme plus facile à administrer en permettant au Secrétaire d'État de prescrire les formulaires à utiliser.

Monsieur le président, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a émis des inquiétudes, devant votre comité, à l'égard de la suppression de la période d'exemption de six mois qui était accordée, à la fin des études, en ce qui concerne le paiement des intérêts. Je tiens à mentionner certains faits pour dissiper ces inquiétudes. Premièrement, le Programme canadien de prêts aux étudiants demeurera un programme de prêts sans intérêt pendant toute la durée des études. Deuxièmement, les étudiants seront touchés par l'élimination des six mois d'exemption uniquement après avoir terminé leurs études, à une période où la plupart d'entre eux sont en mesure d'assumer le remboursement de leur prêt. Troisièmement, la dette moyenne des étudiants de dernière année se chiffre à environ 6 100 $ et le remboursement du prêt peut être réparti sur une période de neuf ans et demi. Quatrièmement, l'élimination de cette exemption n'imposera aux étudiants qu'un fardeau financier minime, car cela augmentera le remboursement mensuel moyen de moins de 3,50 $. Cinquièmement, les étudiants auront jusqu'à six mois, après l'obtention de leur diplôme, pour s'entendre sur des modalités de remboursement avec leurs prêteurs. Les intérêts s'accumuleront pendant cette période, mais les étudiants pourront les rembourser globalement ou les capitaliser dans le montant de leur prêt.

[*Text*]

As well, borrowers repaying loans who are encountering financial difficulty, will continue to be eligible for up to 18 months of interest relief after the six-month grace period. Interest relief will continue to be available to students who are unemployed or temporarily disabled.

We should also not lose sight of the fact that as a rule, post-secondary graduates enjoy higher family incomes and lower rates of unemployment than Canadians in general. Thus, there is always that added advantage to upgrade one's education because it pays dividends.

Since 1964, when the Canada Student Loans Program was initiated, it has assisted over 2.5 million Canadians to pursue post-secondary studies. Needy students in 1991-92 received an additional $100 million in Canada student loans. That is an increase of 16 per cent in assistance available under the program compared to the previous year.

As I said, while it is essential that the Canada Student Loans Program continue to provide assistance to needy students, it is also necessary to update and to improve the program.

It is for these reasons that the government entered into negotiations with lenders on a new financing structure for the Canada Student Loans Program. That negotiation is currently under way. Mary Meloshe will have further explanation as to that process.

We entered into negotiations to establish a new financing structure in order to reduce the high default costs and to improve the overall efficiency of the program. In this regard, the government recently released a request for financing and as of the March 12 deadline we have received a number of responses. It is expected that the new financing arrangements will include lender risk sharing, a new rate structure and administrative streamlining.

It is also expected that financial restructuring will enable the government to increase the aid to needy students and to eliminate the 3 per cent guarantee fee on new loans. This was another issue of concern to the Canadian Federation of Students.

I want to assure all honourable senators that under the new financing arrangements, needy students will continue to have access to Canada student loans so they can pursue their post-secondary studies. The government will continue to provide subsidized loans while students are in school and borrowers will have reasonable repayment costs.

The legislation establishing the new financing arrangement is expected to be introduced shortly. I would like to remind the committee that the opportunity will present itself to debate

[*Traduction*]

D'autre part, les emprunteurs qui auront de la difficulté à rembourser leur prêt continueront à avoir droit à une exonération d'intérêt pendant une période maximale de 18 mois, après la période de grâce de six mois. Les étudiants en chômage ou temporairement handicapés continueront à bénéficier de cette exonération d'intérêt.

N'oublions pas qu'en général, les diplômés du postsecondaire ont un revenu familial plus élevé et un taux de chômage plus bas que l'ensemble des Canadiens. Par conséquent, il reste toujours avantageux d'améliorer son niveau d'instruction étant donné que cela rapporte des dividendes.

Depuis 1964, l'année où a été instauré le Programme fédéral d'aide aux étudiants, ce programme a aidé plus de 2,5 millions de Canadiens à faire des études postsecondaires. En 1991-1992, les étudiants nécessiteux ont obtenu 100 millions de dollars de plus en prêts aux étudiants. L'aide offerte dans le cadre de ce programme a donc augmenté de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Comme je l'ai dit, il est essentiel que le Programme canadien de prêts aux étudiants continue à venir en aide aux étudiants nécessiteux, mais il faut également le mettre à jour et l'améliorer.

C'est pour ces raisons que le gouvernement a entamé des négociations avec les prêteurs dans le but de mettre au point une nouvelle structure de financement pour ce programme. Ces négociations sont en cours. Mary Meloshe va vous fournir des explications supplémentaires à ce sujet.

Nous avons entamé ces négociations de façon à réduire le coût élevé des défauts de paiement et à améliorer l'efficacité générale du programme. À cet égard, le gouvernement a récemment émis une demande de financement et, à la date d'expiration, le 12 mars, nous avions reçu un bon nombre de réponses. Nous nous attendons à ce que les nouvelles modalités de financement comprennent le partage des risques avec le prêteur, un nouveau barème tarifaire et une rationalisation administrative.

Cette restructuration financière devrait également permettre au gouvernement d'aider davantage les étudiants dans le besoin et d'éliminer les frais de garantie de 3 p. 100 sur les nouveaux prêts. Cette question préoccupait également la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Je tiens à vous assurer que ces nouvelles modalités de financement permettront aux étudiants désargentés de continuer à obtenir des prêts pour poursuivre leurs études postsecondaires. Le gouvernement continuera à offrir des prêts subventionnés aux étudiants et les frais de remboursement resteront raisonnables.

Le projet de loi établissant ces nouvelles modalités de financement devrait être déposé sous peu. Je rappelle au comité qu'il aura l'occasion de discuter de ces questions et de

[*Text*]

these and other issues not dealt with in the narrow focus of Bill C-76, when the new legislation is introduced.

I will turn the floor back over to you. We will be happy to entertain any questions that honourable senators have. If I cannot answer them, I have a lot of help here who can. They know all the intricacies of this legislation.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Senator Stewart.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I will follow the order that the minister followed. I raised what may have been a surprising concern about the proposed reduction in the salary of the Prime Minister and the salary of the ministers. What Mr. Mazankowski has just now said makes me realize that I should have been more vociferous in what I said on that occasion. He reminds me that this is not the first time a retrogressive step has been taken. My argument, as I put here the last time, was that I find it unfortunate.

Let me say, Mr. Chairman, that I understand what the minister says about perception, particularly in these times. However, I have a serious concern when I see the salary, for example, of the Minister of Finance going down so that it is considerably below the salary of, perhaps, 10 executive vice-presidents at one of our commercial banks.

It is true that the salaries of executive vice-presidents at commercial banks are not exposed to the same kinds of public scrutiny to which the salaries of ministers are exposed. Nevertheless, the fact remains that we want competent people as ministers of finance, and we want them to stay there regardless of their political persuasion.

How far can we ask a Prime Minister or a minister of the Crown to go in terms of making a financial sacrifice? How far can we expect him to make a financial sacrifice for his family in order to perform a public service? Regardless of how willing the minister is, there comes a point when he has to say, "I have to get out." The minister has told us that this has gone on again and again.

That is the main point to which I would like the minister to respond.

I have a factual question as well. The minister has told us about the cappings and reductions on the parliamentary indemnity. He has told us about the cappings and reductions on ministerial salaries and controls on ministerial and House of Commons expenses. Did I understand the minister to say that not only were the indemnities and salaries capped in some instances and reduced in others, but the total repayment, whether it takes the form of the non-accountable allowance or any other accountable allowance made to Members of the House of Commons, has gone down since 1984?

[*Traduction*]

celles qui n'entrent pas dans le cadre étroit du projet de loi C-76 lorsque cette nouvelle mesure sera présentée.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Si je ne peux pas y répondre, j'ai avec moi des personnes qui pourront le faire. Elles connaissent toutes les subtilités de ce projet de loi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Sénateur Stewart.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je vais procéder dans le même ordre que le ministre. J'ai émis des objections peut-être étonnantes à propos de la réduction du traitement du premier ministre et des ministres. Étant donné ce que M. Mazankowski vient de dire, j'aurais peut-être dû parler plus fort. Il me rappelle que ces baisses de salaire ne sont pas les premières. Comme je l'ai dit la dernière fois, cela me paraît regrettable.

Monsieur le président, je comprends très bien l'importance de donner une bonne impression, surtout par les temps qui courent. Toutefois, quand je vois que le traitement du ministre des Finances, par exemple, est nettement inférieur à celui des dix vice-présidents exécutifs de l'une de nos banques commerciales, par exemple, je ne suis vraiment pas d'accord.

Il est vrai que le salaire des vice-présidents exécutifs des banques commerciales n'est pas soumis à l'examen du public comme celui des ministres. Quoi qu'il en soit, nous voulons avoir des gens compétents comme ministres des Finances et nous voulons qu'ils restent en poste quelle que soit leur affiliation politique.

Jusqu'à quel point pouvons-nous demander à un premier ministre ou à un ministre de consentir à un sacrifice financier? Dans quelle mesure pouvons-nous lui demander de sacrifier les intérêts financiers de sa famille pour servir le public? Quelle que soit la bonne volonté du ministre, à un moment donné, il ne peut plus l'accepter. Le ministre nous a dit qu'il y a déjà eu de nombreux précédents.

Voilà la principale question à laquelle je voudrais que le ministre réponde.

J'aurais également une question concernant les faits. Le ministre nous a parlé du plafonnement et de la réduction de l'indemnité parlementaire. Il nous a parlé également du plafonnement et de la réduction du traitement des ministres et de la limitation des dépenses des ministres et des députés. Le ministre a-t-il bien dit que non seulement les indemnités et les traitements étaient plafonnés dans certains cas et réduits dans d'autres, mais que le remboursement des dépenses des députés, qu'elles exigent ou non des états de compte, avait diminué depuis 1984?

[*Text*]

Mr. Mazankowski: I would not say that it has gone down. There has been an increase. Not taking into account the initiatives that were taken in the December 2 economic statement, sessional and expense allowances of MPs would have increased by 2.9 per cent over the period 1984 to date.

Senator Stewart: The implication of your response is that this covers all payments to Members of Parliament on account of expenses which they have incurred?

Mr. Mazankowski: Sessional and expenses allowances that they have incurred, that is right. That would include salary and expenses.

Senator Stewart: Expense payments of all kinds?

Mr. Mazankowski: Yes.

Senator Stewart: My main point was how will you justify cutting your own salary?

Mr. Mazankowski: It is pretty difficult.

The thought behind it was this: During the process of restructuring and adjustment there have been massive lay-offs. Tiers of management have been withdrawn literally from within the private sector. CEOs and other management people were taking salary cuts and reductions in benefits. There was a strong feeling around the cabinet table that we, too, had to demonstrate that we realized that such an exercise was occurring and that government had to show some leadership in that regard as well. We were asking our own public servants to take salary freezes or to reduce their indemnities. Therefore, we believed it was important for the Government of Canada, through the Prime Minister and the ministers, to share in that pain.

As we saw it back in 1985, we continued to be cognizant of it. We felt that while it would not make a whole lot of difference in terms of reducing the size of the deficit, it was a clear acknowledgement of the fact that we all had to contribute to the process.

Senator Stewart: I understand that point. In making a decision, it is some times like a cobweb which flows in different directions.

Did you take into account the point I made earlier that while the total savings may not have been much, what you were doing was moving away from a situation in a market? You were saying to people, "Don't take that job. Don't seek that job."

Mr. Mazankowski: I guess none of us are really drafted to take on the job of being a member of the House of Commons, a senator or, indeed, a cabinet minister. Again, it is a demonstration of the fact that we in government sense the difficulty, understand what is going on out there and want to contribute in the sharing of that difficult adjustment period that we are going through.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Je ne dirais pas que ces paiements ont diminué. Ils ont augmenté. Sans tenir compte des initiatives annoncées dans mon exposé économique du 2 décembre, les indemnités parlementaires et les allocations pour frais des députés auraient augmenté de 2,9 p. 100 depuis 1984.

Le sénateur Stewart: Vous laissez entendre que cela couvre tous les remboursements des dépenses faites par les députés?

M. Mazankowski: L'indemnité parlementaire et l'allocation pour frais, en effet. Cela comprend le traitement et les dépenses.

Le sénateur Stewart: Le paiement de toutes les dépenses?

M. Mazankowski: Oui.

Le sénateur Stewart: Je voulais surtout savoir comment vous justifiez la baisse de votre propre traitement?

M. Mazankowski: C'est assez difficile.

Notre raisonnement est le suivant: au cours de la restructuration économique, il y a eu des licenciements massifs. Le secteur privé a perdu littéralement le tiers de ses dirigeants. Les PDG et autres directeurs ont accepté une réduction de leurs salaires et de leurs avantages sociaux. Les membres du Cabinet étaient convaincus qu'ils devaient se montrer solidaires et que le gouvernement devait donner le bon exemple. Nous avons demandé à nos propres fonctionnaires d'accepter un gel de leurs salaires ou une réduction de leurs avantages. Par conséquent, nous avons jugé important que le gouvernement canadien, par l'entremise du premier ministre et des ministres, partage leurs difficultés.

Comme en 1985, nous avons montré que nous en étions conscients. Nous nous sommes dit que cela ne contribuerait pas énormément à réduire le déficit, mais que nous montrerions clairement que nous devions tous y contribuer.

Le sénateur Stewart: Je comprends très bien. Quand il faut prendre une décision, vos intérêts sont parfois très divergents.

Avez-vous tenu compte de ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir que cela ne représemte pas une grosse économie, mais que vous avez pu dissuader des candidats? Vous dissuadez les gens de briguer ce genre de poste.

M. Mazankowski: Aucun d'entre nous n'est vraiment obligé d'accepter un poste de député, de sénateur ou de ministre. Encore une fois, cela montre que le gouvernement est conscient des difficultés des gens, qu'il comprend la situation et qu'il veut faire sa part pendant cette période d'adaptation difficile que nous traversons.

[*Text*]

While I appreciate your sympathetic words, I think that, with respect, your views would not be shared by the vast number of Canadians.

Having said that, I take your point. I suppose there is a point which you cross over where you may discourage people from entering public life and participating in the process. I am not sure that we have reached that. I will take your admonition and refer it to the appropriate authorities. I will bear it in mind as I write my next budget.

Senator Stewart: If there are no more questions on this particular point, Mr. Chairman, I would like to turn to the matter of the lobbyist fee.

If I heard the minister correctly, he said that in fixing the amount of the fee required, there would be consultation with the private sector. What does that mean?

Do you mean that there is a comparable experience in the private sector which could serve as a guide? Or do you mean you will go to them to see how much they are willing to pay? Will you talk to Dr. Fred Doucet, for example, and ask how much he is willing to pay? What do you mean?

Mr. Mazankowski: Perhaps in terms of the finite technical details, I will ask the officials to comment. As I understand it, there are two tiers. Tier 1 involves the for-hire lobbyists, the professional lobbyists who make a living at lobbying. Tier 2 involves the associations and employees who work on behalf of their employers as lobbyists for their particular firm. Then there is the non-profit and the charities.

I suspect that in the review that is currently taking place on the Lobbyists Registration Act, there will obviously be some views coming forth in that regard. In terms of the whole process of the promulgation of regulations, there is a provision whereby regulations are drafted and submitted to the public for consideration and to await any public comment or reaction.

I suspect that this is the process that will be followed. If that is different, then perhaps Mr. Hains would like to comment further. However, that is my understanding of the process.

Mr. Jacques Hains, Acting Director, Consumer and Corporate Review Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs: You are correct, sir.

Senator Stewart: The minister has told us something which I do not think we were told last time. That is, a distinction will be made between people who hang out their shingles and say, "We are lobbyists, come and pay us hundreds and thousands of dollars", and the Canadian Federation of Students, for example, which is not in the business of lobbying, but certainly could act in a lobbying capacity.

[*Traduction*]

J'apprécie vos paroles de sympathie, mais je ne pense pas que la majorité des Canadiens partageraient votre point de vue.

Cela dit, vous avez raison. Il y a sans doute un point au-delà duquel vous pouvez dissuader les gens de se lancer dans la politique. Je ne suis pas sûr que nous en soyons arrivés là. Je tiendrai compte de vos remarques et je les transmettrai aux autorités compétentes. J'en tiendrai compte lorsque je préparerai mon prochain budget.

Le sénateur Stewart: S'il n'y a pas d'autre question à ce sujet, monsieur le président, j'aimerais passer aux droits d'enregistrement des lobbyistes.

Si j'ai bien entendu le ministre, il a dit que le secteur privé serait consulté pour l'établissement du montant de ces droits. Que faut-il comprendre?

Voulez-vous dire qu'il existe, dans le secteur privé, des circonstances semblables qui pourraient servir d'exemple? Ou allons-nous plutôt lui demander combien il est prêt à payer? Allez-vous demander à Fred Doucet, par exemple, combien il est prêt à payer? Que voulez-vous dire exactement?

M. Mazankowski: Je pourrais peut-être demander aux fonctionnaires du ministère de vous fournir certains détails pratiques. Si j'ai bien compris, il y a deux catégories. Les lobbyistes de la première catégorie sont les lobbyistes professionnels qui vivent du lobbying. Ceux de la deuxième catégorie sont les associations et les employés qui font du lobbying pour le compte de leur employeur. Viennent ensuite les organismes sans but lucratif et les oeuvres de bienfaisance.

Je suppose que l'examen de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, qui se déroule actuellement, va donner lieu à certaines recommandations à cet égard. Pour ce qui est de la promulgation des règlements, la loi prévoit qu'ils doivent être soumis à l'examen du public et que ce dernier pourra faire ses commentaires.

C'est sans doute la voie qui sera suivie. Si je me trompe, M. Hains aura peut-être quelque chose à ajouter. Je crois toutefois que nous allons procéder ainsi.

M. Jacques Hains, directeur intérimaire, Direction de la révision (Consommation et Corporations): Vous avez raison, monsieur.

Le sénateur Stewart: Le ministre nous a dit une chose qui n'avait pas été dite la dernière fois, je crois. Une distinction sera faite entre les lobbyistes professionnels qui sont payés des centaines de milliers de dollars et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, par exemple, dont le lobbying n'est pas la principale activité, mais qui peut certainement en faire à l'occasion.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: I would not want you to take that as a given, but my sense is that it would certainly be a matter for consideration, because I believe the two have to be viewed in a completely different context. I am not sure what Minister Vincent has said about that, but because of the difference between the two types of lobbyists, my sense is that there would obviously be some difference in the way the fees would be handled.

Senator Stewart: I appreciate your understanding of the distinction. I am uneasy because Senator Murray, on a couple of occasions, has said, "You must not take seriously what a minister or even a deputy minister says. It is what the words of the statute say." The proposed statute does not make the distinction.

Mr. Mazankowski: But he only said that when he was in opposition.

Senator Stewart: No. He said that as leader of the government.

Mr. Mazankowski: I used to be in opposition, and I used to make the same point. The honourable chairman used to respond, "That just provides the framework. The regulations will tell you how to do it." It is really nice having that background. It comes in very handy.

Senator Stewart: Is it not wonderful how honest members of parliament become ministers.

Mr. Mazankowski: Then they have to use the tricks they learned as they come through the process.

Senator Stewart: Mr. Chairman and members of the committee, I think it is important that we recognize what the minister has said, namely that there is a distinction between two or three different kinds of lobbyists and that it must be understood that the fees levied should take into account the difference in the nature of the operation.

I think all members understand that and we will be shocked if the regulations do not conform to that understanding.

Mr. Mazankowski: As well, we are not putting in place a lottery here or some way to make a lot of money. We are putting in place a regime that pays for the costs incurred to set this up, which we think is a laudable objective.

Senator Cochrane: Mr. Minister, at the last meeting, some of us as well as the Canadian Federation of Students who appeared before us, had concerns regarding the third element of this bill which is the Canada student loan.

I had some correspondence with your office, and in your reply on March 10, you refer to the effects of eliminating the six-month interest subsidy after graduation or withdrawal from studies. You suggested that the effect would be minimal. You

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Ce n'est pas absolument certain, mais j'ai l'impression que la question va être examinée étant donné que ces deux types de lobbyistes doivent être considérés dans un contexte totalement différent. Je ne sais pas exactement ce que le ministre, M. Vincent, en a dit, mais étant donné la différence entre les deux types de lobbyistes, je ne crois pas qu'ils seront assujettis aux mêmes droits.

Le sénateur Stewart: Je me réjouis de vous voir comprendre la distinction. Je ne suis pas très rassuré, car le sénateur Murray a déjà dit à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas prendre au sérieux les déclarations d'un ministre ou même d'un sous-ministre. Ce qui compte, c'est ce que dit la loi. Le projet de loi ne fait pas cette distinction.

M. Mazankowski: Mais il disait cela uniquement lorsqu'il siégeait dans l'opposition.

Le sénateur Stewart: Non. Il l'a dit à titre de leader du gouvernement.

M. Mazankowski: Je disais la même chose quand je siégeais dans l'opposition. Le président avait l'habitude de répondre que la loi n'était qu'une trame et que les règlements précisaient comment procéder. C'est commode d'avoir cette expérience. Cela peut être très pratique.

Le sénateur Stewart: N'est-il pas merveilleux de voir d'honnêtes députés devenir ministres.

M. Mazankowski: Ils peuvent alors se servir de tous les trucs qu'ils ont appris.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président et membres du comité, je crois important de reconnaître que le ministre a établi une distinction entre les deux ou trois différentes catégories de lobbyistes et que les droits perçus devraient tenir compte de cette distinction.

C'est une chose que nous comprenons tous et si les règlements ne sont pas conformes à ce principe, nous trouverons cela scandaleux.

M. Mazankowski: D'autre part, il ne s'agit pas d'instaurer une loterie ou une façon quelconque de gagner beaucoup d'argent. Nous mettons en place un régime qui va s'autofinancer, ce que nous croyons être un objectif louable.

Le sénateur Cochrane: Monsieur le ministre, à la dernière réunion, certains d'entre nous, ainsi que les représentants de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, ont émis des inquiétudes au sujet de la troisième partie de ce projet de loi qui concerne la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

J'ai eu un échange de correspondance avec votre bureau et, dans votre réponse du 10 mars, vous parlez des conséquences de l'élimination de l'exemption d'intérêt de six mois, après l'obtention du diplôme ou la fin des études. Vous dites que ces

[*Text*]

say here that, for an average loan, the monthly payment will be increased by less than $3.50 per month, about $42 per year, an amount which is well within the financial capacity of most, if not all, of graduated students.

You also stated earlier that loans would be paid back over a period of nine and a half years. I would like to know whether this estimate of costs, this $3.50 or $42 per year, is an estimate of costs based on that re-payment period. Because if it is, if you have this $42 per year, times nine and a half years, that would be $400. I would like to have clarified whether or not this cost is based on that nine-and-a-half-year repayment time?

Ms Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch, Secretary of State: The $3.50 per month figure referred to the additional costs to a student who chooses to capitalize the interest of their loan. We talked about an average loan for a final-year student, which is approximately $6,100. A student can choose to capitalize that into their loan at the end of the six months and repay over nine and a half years, paying together principle and interest payments.

The cost of the six-months' interest at the current student loan rate would be about $261. The additional cost of paying that $261 over the nine-and-a-half-year repayment period would work out to a further $135. So the total cost to the student is $396 over nine and a half years.

Under the current program, a student can make a prepayment of principle at any time during repayment, so a student could pay down the principle on their loan and reduce the interest costs.

Senator Cochrane: So you are saying that the total amount of this six-month period would be how much?

Ms Meloshe: The total amount of interest that the government would be paying on the average student loan over a six-month period would amount to $261.

Senator Cochrane: You did mention another figure of $134?

Ms Meloshe: If the student took the $261 of interest they owed at the end of the six months and they added it to the principle at the end of the six months, at the point that they go into repayment, then obviously the cost of their loan would then increase to $6,261. Over the life of the repayment period, that borrower would pay an additional $131 on the interest that they capitalized into the loan.

We simply took that amount, over nine and a half years, and the additional monthly cost to the borrower on top of the payment that they would otherwise have to make on that $6,000 is roughly $3.50.

[*Traduction*]

conséquences seront minimes. Vous déclarez que, pour un prêt moyen, le remboursement mensuel augmentera de moins de 3,50 $ soit d'environ 42 $ par an, ce qui est tout à fait à la portée de la majorité, sinon de la totalité, des étudiants diplômés.

Vous avez également dit tout à l'heure que les prêts seraient remboursés sur une période de neuf ans et demi. Je voudrais savoir si les 3,50 $ par mois ou 42 $ par an dont vous parlez ont été calculés en fonction de cette période de remboursement. Car si c'est le cas, si vous multipliez 42 $ par neuf ans et demi, cela donne 400 $. Je voudrais savoir si ce montant est calculé ou non en fonction d'une période de remboursement de neuf ans et demi?

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction générale de l'aide aux étudiants, Secrétariat d'État: Le chiffre de 3,50 $ par mois représente le coût supplémentaire que doit assumer un étudiant qui décide de capitaliser l'intérêt sur son prêt. Nous avons parlé d'un prêt moyen de 6 100 $ pour la dernière année d'étude. Un étudiant peut choisir de capitaliser l'intérêt sur son prêt, à la fin des six mois, et de rembourser sur neuf ans et demi, à la fois le principal et l'intérêt.

Le coût de ces six mois d'intérêt, au taux actuellement en vigueur pour les prêts aux étudiants, serait d'environ 261 $. Pour rembourser ces 261 $ sur une période de neuf ans et demi, l'étudiant devrait débourser un montant supplémentaire de 135 $. Par conséquent, le coût total pour l'étudiant est de 396 $ sur neuf ans et demi.

Dans le cadre du programme actuel, un étudiant peut rembourser le principal par anticipation à n'importe quel moment, ce qui lui permet de réduire ses frais d'intérêt.

Le sénateur Cochrane: Par conséquent, le coût total de ces six mois d'intérêt se chiffrerait à combien?

Mme Meloshe: Le montant total de l'intérêt que le gouvernement paierait sur un prêt moyen, sur une période de six mois, se chiffrerait à 261 $.

Le sénateur Cochrane: Vous avez mentionné un autre montant de 134 $?

Mme Meloshe: Si l'étudiant prend les 261 $ d'intérêt qu'il doit à la fin des six mois et l'ajoute au principal qu'il doit rembourser, le coût de son prêt passera évidemment à 6 261 $. Au cours de la période totale de remboursement, cet emprunteur paiera 131 $ de plus sur l'intérêt qu'il a fait ajouter au principal.

Nous avons simplement pris ce montant, réparti sur neuf ans et demi ainsi que les frais mensuels supplémentaires que l'emprunteur devra débourser en plus du paiement sur ce montant de 6 000 $, et cela donne environ 3,50 $.

[*Text*]

Senator Perrault: Mr. Minister, a number of conferences have been held in the past five years which have emphasized the importance of education in making Canada competitive in today's world.

I recall some of the statistics from a Pacific Rim conference in which nation after nation reported higher expenditures for post-secondary education in order to make themselves competitive, such as the Japanese and the Koreans. It concerns me that we seem to be moving in the opposite direction in Canada.

A new president has taken office in the United States. One of his first statements was that the students of the United States are suffering, and that they would find a way to enable them to repay their loans by doing community work and by relating it to the skills they have acquired at taxpayer expense in the universities and post-secondary institutions.

Here we seem to be tightening the thumbscrews on students. There is a lot of suffering out there. I have a number of questions that I would like to ask you. I will ask a group of them, and perhaps you can deal with them if we have time. I am sure you have done this kind of exhaustive research before introducing your bill and that the figures are available at your desk.

In an eight-year period, 1984 to 1992 inclusive, what has been the increase in student fees across this country? What has been the increase in student debt? What has been the increase in tuition fees? What has been the yield from the 3 per cent tax on student loans, that dubious impost that you established. It is difficult to understand why, but what has been the total yield to this point from that tax resource centre?

We heard some questions a few moments ago about the impact of the cancellation of the six-month interest subsidy. What is the total figure? It seems to me that this amounts, when one bundles it in with the 3-per-cent up-front charge, represents an increase in taxation on the student.

Can you provide us any material in the committee regarding the part-time student aid program? Has it been a success, a failure? What does it cost?

I have another question which the students have brought to me. They say that student expense criteria have not been altered since 1984, since you took office. Is this true or false? Are you operating on the basis of what it costs a student to get through college, post-secondary education, in 1984? You have not changed it in eight years? Everything else has changed.

[*Traduction*]

Le sénateur Perrault: Monsieur le ministre, depuis cinq ans, il y a eu plusieurs conférences qui ont souligné le rôle important que l'éducation pouvait jouer pour rendre le Canada compétitif dans le monde d'aujourd'hui.

Je me souviens de certains chiffres cités à une conférence réunissant les pays en bordure du Pacifique qui, les uns après les autres, disent avoir augmenté le budget de l'enseignement postsecondaire pour devenir compétitifs comme les Japonais et les Coréens. J'ai bien peur que le Canada ne s'oriente dans la direction opposée.

Un nouveau président a pris le pouvoir aux États-Unis. Dans l'une de ses premières déclarations, il a dit que devant les difficultés des étudiants américains, il chercherait un moyen de leur permettre de rembourser leur prêt en faisant du travail communautaire qui ferait appel aux compétences qu'ils avaient acquises aux frais du contribuable dans les universités et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il semble que nous serrions la vis à nos étudiants. Ils éprouvent beaucoup de difficultés. J'aurais plusieurs questions à vous poser. Je vais en poser quelques-unes auxquelles vous pourrez peut-être répondre si nous en avons le temps. Je suis certain que vous avez fait une étude approfondie avant de présenter votre projet de loi et que vous avez ces chiffres à portée de la main.

Entre 1984 et 1992 inclusivement, quelle a été l'augmentation des frais de scolarité des étudiants, dans l'ensemble du pays, au cours de cette période de huit ans? De combien la dette des étudiants a-t-elle augmenté? De combien les frais de scolarité ont-ils augmenté? Combien a rapporté la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, cet impôt contestable que vous avez instauré? Il est difficile d'en comprendre la raison, mais quel a été le rendement total de cette taxe?

Tout à l'heure, des questions vous ont été posées quant aux répercussions de l'annulation de l'exemption d'intérêt de six mois. Quel est le chiffre total? Si l'on ajoute ce montant à la taxe de 3 p. 100, j'ai l'impression que le fardeau fiscal des étudiants a été alourdi.

Pourriez-vous fournir au comité des renseignements sur le Programme d'aide aux étudiants à temps partiel? Ce programme a-t-il été une réussite ou un échec? Combien coûte-t-il?

Je voudrais poser une autre question sur laquelle les étudiants ont attiré mon attention. Ils disent que le calcul des dépenses des étudiants n'a pas été modifié depuis 1984, depuis votre arrivée au pouvoir. Est-ce vrai ou faux? Vous basez-vous sur ce qu'il en coûtait aux étudiants de fréquenter un collège ou un établissement d'enseignement postsecondaire en 1984? Vous n'avez pas modifié les chiffres depuis huit ans? Tout le reste a changé.

[*Text*]

There is concern about privatization; at least that is the term applied to the shape of the future. Who will set the loan criteria? Will it be the banks? What will be the role of the banks in delineating these criteria?

That is for starters. I would appreciate having your responses to these questions. I have a number of others.

Mr. Mazankowski: Perhaps I can deal more specifically with the legislation that we have before us first, and I will try to answer as much as I can. Those questions that I cannot answer, we will certainly get the information to you.

In terms of this program, the growth has been at an annual rate of 11.9 per cent. In 1984-85, the federal government spent some $207 million on this program. That has now increased to $454 million, or an annual increase of 11.9 per cent, bearing in mind that program expenditures of the government have grown at a rate of less than 4 per cent. Clearly, this has been a priority vis-a-vis other program expenditures.

As well, in a general way, our transfers to the provinces which fund education and health and welfare, the three programs of EPF, CAP and equalization, have grown at an analyzed rate of 5.2 per cent per year or 60 per cent since we have come into office.

In terms of our receivables, they are currently at a figure of $965 million for this year. That is a concern and that is why some of these things we are proposing need to be modified.

Mr. Chairman, you may want some data on what the federal government is providing in support of learning. I think you will find in a general way that the growth rate will be much greater than the increase in annual program expenditures covering all aspects of government. Our total support for learning, from the federal government, for this year is $13.4 billion.

Perhaps I can put this on the record, Senator Perrault, because I think it does address some of the things to which you referred.

The financing of post-secondary education, that is transfers through the EPF, amounts to $6 billion; university research granting councils, $800 million; student aid and scholarships, $700 million; direct federal responsibilities, for example, programs for natives and special groups, $1 billion; official languages, $300 million; and other programs, $400 million.

[*Traduction*]

La privatisation suscite également des inquiétudes, en tout cas pour l'avenir. Qui va établir les critères de prêt? Les banques? Dans quelle mesure les banques vont-elles déterminer ces critères?

Voilà pour commencer. J'aimerais beaucoup que vous répondiez à ces questions. J'en ai plusieurs autres.

M. Mazankowski: Je pourrais peut-être commencer par le projet de loi que nous avons sous les yeux, et je vais essayer de répondre de mon mieux. Pour ce qui est des questions auxquelles je ne peux pas répondre, nous allons certainement vous obtenir les renseignements demandés.

En ce qui concerne ce programme, il a eu un taux de croissance annuelle de 11,9 p. 100. En 1984-1985, le gouvernement fédéral y a consacré 207 millions de dollars. Ce chiffre est maintenant passé à 454 millions, ce qui donne une croissance annuelle de 11,9 p. 100, alors que les dépenses de programme du gouvernement ont augmenté de moins de 4 p. 100. Le gouvernement a certainement accordé la priorité à ce programme par rapport aux autres.

D'autre part, nos paiements de transfert aux provinces qui servent à financer l'éducation et la santé, les trois programmes du FPE, le Régime d'assistance publique du Canada et la péréquation, ont augmenté de 5,2 p. 100 par an, soit de 60 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir.

En ce qui concerne les sommes qui nous sont dues, elles s'élèvent actuellement à 965 millions de dollars pour cette année. Cela pose un problème et voilà pourquoi nous proposons certains changements.

Monsieur le président, peut-être désirez-vous quelques précisions sur les montants que le gouvernement fédéral débourse pour l'éducation. Vous constaterez qu'en général, le taux de croissance de ces dépenses est nettement supérieur à l'augmentation des dépenses de programme annuelles pour l'ensemble des activités gouvernementales. Cette année, le gouvernement fédéral consacre 13,4 milliards de dollars à l'éducation.

Peut-être devrais-je entrer dans les détails, sénateur Perrault, car je crois que cela répond à certaines de vos questions.

Le financement de l'enseignement postsecondaire, que nous faisons dans le cadre du FPE, s'élève à 6 milliards de dollars; nous octroyons 800 millions de dollars aux conseils de subventions à la recherche universitaire; 700 millions à l'aide aux étudiants et aux bourses d'études; pour ce qui est des responsabilités fédérales directes, par exemple à l'égard des programmes pour les autochtones et les groupes spéciaux, nous déboursons un milliard de dollars, pour les langues officielles, 300 millions et pour les autres programmes, 400 millions.

[*Text*]

The second category is the School to Work, Transitions for Youth, the Canadian Jobs Strategy, the Stay in School and Co-op Education and Career Information, which is just under $.5 billion; and unemployment insurance development uses, youth, which is $300 million.

Then we go to adult training. The Canadian Jobs Strategy, Basic Skills, is $1.2 billion; unemployment insurance development uses, $1.9 billion, which is up to $2.2 billion in the current fiscal year. These are 1992-93 figures. Training of federal employees is $200 million; and then other programs such as language training for immigrants and literacy amount to $200 million, for a total of $13.4 billion.

The transfers to the provinces in the form of cash and tax transfers amounted to $25.6 billion in 1984-85 and this year they will amount to $40.5 billion.

Senator Perrault: These figures are all very enlightening.

Mr. Mazankowski: They are, and very impressive too.

Senator Perrault: You put your facts on the table, but the students can also put facts on the table that tuition fees are becoming almost beyond their means. When I compare the cost of being a student with what they were when I was a student just after the ice age, the increases are beyond all reasonable limits.

Is it the intention of the government eventually to run the Canada Student Loans Program as a self-financing program? Is the idea really to get full cost-recovery out of this?

Mr. Mazankowski: That would hardly be the indication judging on the facts.

Senator Perrault: I am talking about the future. You say we are going to have a bill before Parliament and we will soon realize the full details of the bill. I am asking what your philosophy is in the long term.

Mr. Mazankowski: We are talking about better administration. We are talking about getting a better handle on this so that we can deal with those loans that are in default. We want to get a better deal with the lending institutions. We are looking at how we can remove the 3 per cent fee. On balance, we are trying to put in place an operation that will provide access to the students at a reasonable cost, that will provide a reasonable return to the lenders and will provide a reasonable level of cost to the taxpayers.

Mr. Chairman and senators, as we go through this period of adjustment and having to address the issue of getting better

[*Traduction*]

La deuxième catégorie de dépenses comprend les initiatives visant à faciliter la transition école-travail, la Planification de l'emploi, le Programme d'incitation à la poursuite des études, l'option Alternance travail-études, les centres d'information sur les carrières auxquels nous consacrons près d'un demi milliard de dollars, ainsi que l'utilisation des fonds d'assurance-chômage pour fins de formation de la jeunesse à laquelle nous consacrons 300 millions.

Puis vient la formation des adultes. La Planification de l'emploi, compétences de base, nous coûte 1,2 milliard; l'utilisation des fonds d'assurance-chômage pour fins de formation, 1,9 milliard et pour l'exercice en cours, nous en sommes à 2,2 milliards. Ce sont là les chiffres pour 1992-1993. La formation des employés fédéraux coûte 200 millions et d'autres programmes comme les cours de langue pour les immigrants et l'alphabétisation absorbent 200 millions, ce qui donne un chiffre total de 13,4 milliards.

Les paiements de transfert aux provinces en espèces et en transferts fiscaux qui s'élevaient à 25,6 milliards, en 1984-1985, atteindront, cette année, 40,5 milliards de dollars.

Le sénateur Perrault: Ces chiffres sont très intéressants.

M. Mazankowski: Et ils sont également très impressionnants.

Le sénateur Perrault: Vous avez cité vos chiffres, mais les étudiants peuvent également en citer pour montrer que les frais de scolarité sont presque au-dessus de leurs moyens. Si je compare combien il en coûte pour faire des études actuellement avec ce qu'il en coûtait de mon temps, juste après l'ère glaciaire, cela a énormément augmenté.

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire en sorte que le Programme canadien de prêts aux étudiants s'autofinance? Désire-t-il, en réalité, rentrer entièrement dans ses frais?

M. Mazankowski: Les faits permettraient difficilement de le conclure.

Le sénateur Perrault: Je veux parler de l'avenir. Vous dites que vous allez bientôt déposer au Parlement un projet de loi qui énoncera tout cela en détail Je veux savoir quelles sont vos intentions futures.

M. Mazankowski: Il s'agit d'assurer une meilleure administration. Nous voulons pouvoir mieux administrer les prêts en souffrance. Nous voulons obtenir de meilleures conditions des institutions de prêt. Nous cherchons un moyen de supprimer les frais de 3 p. 100. Dans l'ensemble, nous essayons de mettre en place un régime qui permettra aux étudiants d'obtenir des prêts à un coût raisonnable, tout en assurant aux prêteurs un rendement satisfaisant, sans qu'il en coûte trop cher aux contribuables.

Monsieur le président et sénateurs, voilà le genre de réalité auquel le gouvernement doit faire face en cette période de

[*Text*]

value for the dollars that are spent on behalf of the taxpayers, these are the kinds of things we in government have to face.

When there is an average annual growth of 12 per cent in a specific program and when we are faced with the challenge of containing our program expenditures to bring more of a fiscal balance into play, clearly education and assistance to students has not been one of those issues upon which we have fought the deficit.

Senator Perrault: No one with any common sense would criticize the difficulties facing finance ministers today, not only here but in other countries. In the United States they have had a comparable recession, but they are trying to find more imaginative ways to help students repay their obligations. You cannot assure us today that the government is at least giving consideration to a system whereby when the student is making money, loan payments will be deducted along with income tax? They are said to be looking at that proposal in the province of Ontario.

Mr. Mazankowski: We obviously like the idea of students getting an education and thereby making more money so we can collect more revenue. Comparing the education system in the United States versus Canada, in Canada 75 to 80 per cent of the education system is funded by the public. In the United States it is probably closer to 40 or 50 per cent, which means that on a per capita basis, the private sector is carrying a much larger burden. I suspect the students are as well.

Senator Perrault: That is avoiding the question. There are a number of collection agency gum shoes all over Canada today harassing young people who cannot find jobs after getting their degrees at university. They are harassing them and demanding payment in the most forceful terms. It is a very difficult emotional experience for these students, many of whom have come to me.

Mr. Mazankowski: I agree, and that is why I think we have to put in place a better system. The weakness of the current system is that there are defaults at such a level. The lending institutions just turn the account over to a collection agency, wipe their hands of it and submit the bill to the federal government. We want to change that.

Senator Perrault: I hope you are able to change it.

Mr. Mazankowski: I will ask Mary to comment on that because I think that is really getting at the heart of the problem of the existing structure.

Ms Meloshe: On the issue of privatization, this program has always used private sector capital to finance student loans. Since the inception of the program, we have provided for lending institutions to make available loans to students

[*Traduction*]

redressement où nous devons tirer le meilleur parti possible de l'argent des contribuables.

Quand on voit que le budget de ce programme a augmenté de 12 p. 100 annuellement, en moyenne, alors que nous devons limiter nos dépenses de programme pour mieux équilibrer notre budget, on peut conclure que le gouvernement n'a pas cherché à résorber le déficit aux dépens de l'éducation et de l'aide aux étudiants.

Le sénateur Perrault: Aucune personne sensée ne contestera les difficultés que les ministres des Finances connaissent actuellement, non seulement au Canada, mais dans les autres pays. Les États-Unis sont aux prises avec la même récession, mais ils essaient de faire preuve d'imagination pour aider leurs étudiants à rembourser leurs dettes. Ne pouvez-vous pas nous assurer que le gouvernement envisage au moins un régime qui permettra aux étudiants de déduire le remboursement de leur prêt de leur impôt sur le revenu lorsqu'ils commenceront à gagner de l'argent? Apparemment, c'est ce que l'Ontario envisage de faire.

M. Mazankowski: Nous voyons certainement d'un très bon oeil que les étudiants s'instruisent pour pouvoir gagner plus d'argent afin que nous puissions percevoir davantage de recettes fiscales. Si vous comparez notre système d'éducation avec celui des États-Unis, au Canada, l'éducation est financée de 75 à 80 p. 100 par le public. Aux États-Unis, c'est sans doute à 40 ou 50 p. 100 si bien que, par habitant, le secteur privé assume un fardeau beaucoup plus lourd. J'ai l'impression que les étudiants aussi.

Le sénateur Perrault: Vous ne répondez pas à ma question. Il y a actuellement, dans tout le pays, des agences de recouvrement qui harcèlent les jeunes qui ne peuvent pas trouver un emploi à la fin de leurs études universitaires. Elles les harcèlent et exigent un remboursement par toutes sortes de moyens contestables. Cela place ces étudiants, dont un bon nombre se sont adressés à moi, dans une situation très pénible.

M. Mazankowski: Je le reconnais, et c'est pourquoi nous devons instaurer un meilleur système. La faiblesse du système actuel est qu'il entraîne des défauts de paiement. Les institutions de prêt confient alors le dossier à une agence de recouvrement, elles s'en lavent les mains et présentent la facture au gouvernement fédéral. Nous voulons changer les choses.

Le sénateur Perrault: J'espère que vous pourrez les changer.

M. Mazankowski: Je vais demander à Mary de vous en parler, car c'est là que résident, je crois, les principaux problèmes du régime actuel.

Mme Meloshe: En ce qui concerne la privatisation, ce programme a toujours fait appel aux capitaux du secteur privé pour financer les prêts aux étudiants. Depuis sa création, nous avons offert aux institutions financières, une garantie gouverne-

[*Text*]

subject to a 100 per cent government guarantee and during the period of time the student is in school the government pays the interest subsidy on that loan.

The intent of the new financing structure is to arrive at a better arrangement with the lenders in terms of the financing that they make available to students and the cost of that financing to government.

As the minister pointed out, the lending institutions have certainly been subject to criticism by the Auditor General in his report to Parliament. We were criticized before the Public Accounts Committee last year for not being more demanding of lending institutions in terms of the diligence that they exercise in servicing and collecting student loans. We know that a lot of student loans go into default that should not. It is not a question of the borrower not having the ability to pay, it is a question of the borrower not being aware of the responsibility and/or not paying through inadvertence and/or the reticence of the banks to pursue that borrower. The banks are not currently motivated to do that. The intent of the financing structure is to shift some of the risk to the lending institutions and to do so within a framework whereby the government will continue to set the eligibility criteria. The lenders or lender who is successful in entering into a contract with the government will be subject to terms and conditions of a contract. We currently have no contract with lending institutions. There is a certain amount of discretion left to lending institutions in terms of who they will and will not lend to.

We think that the best way to reduce the cost to taxpayers of this program is by putting the lenders on the hook for doing some of the follow-up in recovery of those loans. We also think it is time to re-establish the compensation available under the program. We are currently paying to two lending institutions 8.5 per cent on loans to students in schools and students this year are consolidating their loans at 9.5 per cent. As you know, prime is currently at 6 per cent. This is not necessarily the best compensation scheme for either the student borrower who is going into repayment or the government in terms of the cost of funds.

Senator Perrault: I have only two final queries, Mr. Chairman, if you will permit me. I want to ask the minister to comment on this. In a publication of the Canadian Federation of Students we read:

> In Finance Minister Mazankowski's last budget, he promised to increase loan limits (the amount students can borrow) and eliminate the 3% tax on student loans. Yet the government has taken no action whatsoever on these desperately needed improvements, but has moved swiftly ahead with eliminating the six-month interest free subsidy. For a government to so brazenly break its promise to

[*Traduction*]

mentale de 100 p. 100 pour qu'elles accordent des prêts aux étudiants et pendant toute la période où l'étudiant poursuit ses études, le gouvernement verse la subvention d'intérêt sur ce prêt.

Le nouveau régime de financement doit permettre de s'entendre avec les prêteurs sur de meilleures modalités de financement pour les étudiants comme pour le gouvernement.

Comme le ministre l'a souligné, le vérificateur général a critiqué les institutions financières dans son rapport au Parlement. On nous a également reproché, au comité des comptes publics, l'année dernière, de ne pas exiger de ces institutions qu'elles fassent preuve de plus de zèle pour obtenir le remboursement des prêts aux étudiants. Nous savons que de nombreux prêts non remboursés auraient dû l'être. L'emprunteur a les moyens de payer, mais il ne le fait pas parce qu'il n'est pas conscient de ses obligations, parce qu'il est négligent ou parce que les banques hésitent à réclamer l'argent. À l'heure actuelle, les banques ne sont pas incitées à le faire. Le nouveau régime de financement doit faire assumer une partie du risque aux institutions prêteuses tout en laissant au gouvernement le soin d'établir les critères d'admissibilité. Le prêteur qui arrive à conclure un contrat avec le gouvernement sera assujetti aux modalités de ce contrat. Pour le moment, nous n'avons pas de contrat avec les institutions prêteuses. Nous laissons à ces dernières certains pouvoirs discrétionnaires pour l'octroi des prêts.

À notre avis, la meilleure façon de réduire le coût de ce programme pour les contribuables est d'obliger les prêteurs à s'occuper eux-mêmes du recouvrement des prêts. Il est temps également de revoir la subvention accordée. À l'heure actuelle, nous payons à deux institutions de prêt 8,5 p. 100 sur les prêts aux étudiants qui poursuivent leurs études et 9,5 p. 100 pour les étudiants qui rééchelonnent leur dette. Comme vous le savez, le taux bancaire est actuellement de 6 p. 100. Ces conditions ne sont pas nécessairement les plus avantageuses pour l'étudiant qui emprunte ou pour le gouvernement.

Le sénateur Perrault: J'ai deux dernières questions à poser, monsieur le président, si vous le permettez. Je voudrais avoir l'opinion du ministre. Dans une publication de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, nous pouvons lire ceci:

> Dans son dernier budget, le ministre des Finances, M. Mazankowski, a promis d'augmenter le plafond des prêts (le montant que les étudiants peuvent emprunter) et d'éliminer la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Cependant, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour apporter ces améliorations dont nous avons désespérément besoin et il s'est plutôt empressé d'éliminer l'exemption

[*Text*]

Canadian students, many of whom live below the poverty line, smacks of contempt for Canada's young people.

The article continues and I would like the minister's reaction to it. These are pledges, I presume, that were made by the minister but have not been fulfilled.

Student unemployment last summer was 17.9% nationally, as high as 43% in some parts of the country. Tuition has more than doubled at many schools since the re-election of the Conservative government. The Tory administration has set two dubious firsts by becoming the first government to tax student loans and textbooks.

That indicates, at the very least, a lack of faith and confidence in your government by the students. Is that a unfair comment?

Mr. Mazankowski: I think it is unfair because doubling assistance under the Canada Student Loans Act during the period of being in office, an increase of 12 per cent per year, is less than being contemptuous, I would suggest.

We hope to introduce a new regime that will remove the 3 per cent premium and we hope to introduce a regime that will make loans to students more accessible rather than less accessible.

Senator Perrault: So you are putting that 3 per cent commitment on the record here before the committee.

Mr. Mazankowski: It was put on the record once and can you put it on the record as many times as you want.

Senator Perrault: It has been put on before and nothing happened.

Mr. Mazankowski: That is because we have not completed the process. The deadline for proposals was March 12, I believe and the Secretary of State is currently looking at all these issues.

This was not dreamt up overnight in the bowels of the Ministry of Finance. There have been ongoing discussions with the previous Secretary of State and financial institutions to try to work out a better system.

Senator Perrault: Why were representatives of the post-secondary institutions virtually eliminated from your planning process? They say they have not been consulted. You say this was not produced in the backrooms of the Department of Finance, yet educators say they have not been consulted.

Mr. Mazankowski: I would suspect that before a final plan is introduced there will be that kind of consultation.

[*Traduction*]

d'intérêt de six mois. Un gouvernement qui rompt ainsi sa promesse envers les étudiants canadiens, dont un bon nombre vivent en dessous du seuil de la pauvreté, affiche un mépris total pour la jeunesse canadienne.

L'article continue dans la même veine et je voudrais savoir ce que le ministre en pense. Je suppose qu'il s'agit de promesses que le ministre a faites, mais qu'il n'a pas tenues.

L'été dernier, le taux de chômage atteignait 17,9 p. 100 chez les étudiants, pour l'ensemble du pays, et 43 p. 100 dans certaines régions. Les frais de scolarité ont largement doublé dans de nombreux établissements d'enseignement depuis la réélection du gouvernement conservateur. Ce gouvernement a innové dans deux domaines, en devenant le premier gouvernement à taxer les prêts aux étudiants et les manuels scolaires.

Cela révèle pour le moins un manque de confiance dans votre gouvernement, de la part des étudiants. Ces propos ne sont-ils pas justifiés?

M. Mazankowski: J'estime que non, car nous avons doublé l'aide accordée dans le cadre de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants depuis que notre gouvernement est au pouvoir en l'augmentant de 12 p. 100 par an, ce qui, selon moi, n'a rien d'une marque de mépris.

Nous espérons instaurer un nouveau régime qui éliminera les frais de 3 p. 100 et qui rendra les prêts aux étudiants plus accessibles.

Le sénateur Perrault: Vous vous engagez donc, devant le comité, à supprimer la taxe de 3 p. 100.

M. Mazankowski: Cet engagement a déjà été pris et je peux le réitérer autant de fois que vous voudrez.

Le sénateur Perrault: Il a déjà été pris et il ne s'est rien passé.

M. Mazankowski: C'est parce que nous n'avons pas terminé le processus. La date limite pour les propositions était le 12 mars, je crois, et le Secrétariat d'État se penche actuellement sur ce dossier.

Ces mesures n'ont pas été concoctées, du jour au lendemain, par le ministère des Finances. Nous avons eu des discussions avec l'ancien Secrétaire d'État et les institutions financières pour essayer de mettre au point un meilleur régime.

Le sénateur Perrault: Pourquoi les représentants des établissements postsecondaires n'ont-ils pratiquement pas participé à votre planification? Ils disent ne pas avoir été consultés. Vous prétendez que cela n'a pas été concocté au ministère des Finances, mais les éducateurs se plaignent de ne pas avoir été consultés.

M. Mazankowski: Je suppose que ce genre de consultations auront lieu avant qu'un plan définitif ne soit présenté.

[*Text*]

Senator Simard: Mr. Roseman was good enough to send me some figures which I requested at one o'clock. They were on my desk at two o'clock, and I appreciate that.

I was trying to find out what the reduction in interest expenditure of the government would be in 1993-94. You said that a cancellation of the six months interest free would mean $10 million. Is it only on new loans made in 1993 or 1992 that the students, upon graduation, will have to pay the six months interest?

Mr. Ted Roseman, Senior Policy Analyst, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch: It will be only the new loans made in 1993 when this measure goes through.

Senator Simard: And only those new loans that will become due because the students will graduate in 1994, after a year.

Mr. Roseman: Yes.

Senator Simard: So how can it be $10 million? I find that a very high figure if it applies only to new loans made in 1993, which would become due when the students graduate in 1994.

The Chairman: Do you understand the question?

Ms Meloshe: I think I understand the question and will happily speak to it.

As I mentioned the last time, Senator Simard, borrowers who are in school prior to August 1, 1993, will have a vested right to that interest subsidy on any loans they borrow prior to August 1. The first year that the elimination of the subsidy would come into play would be 1994-95.

Senator Simard: That is right.

Ms Meloshe: We are looking at about six months of interest on loans negotiated by students probably in their final year as at August 1, 1993. So you have got a final year of borrowing. We had to do some calculations based on the numbers of students who stay in school beyond that point. It works out roughly to about $10 million. It takes about four years to get to $35 million.

Senator Simard: I have in chart in front of me, but I want to be sure I have the right figure. Why do you think the total loans will be made in 1993-94 or guaranteed by the government and made by the banks on which this new measure might apply? The student would graduate.

As well, I wish to make a comment.

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: M. Roseman a eu l'amabilité de me faire parvenir quelques chiffres que j'avais demandés à 13 heures. Ils étaient sur mon bureau à 14 heures, et je l'en remercie.

J'essayais de voir de combien les dépenses d'intérêt du gouvernement diminueraient en 1993-1994. Vous dites que l'annulation de l'exemption d'intérêt de six mois représente 10 millions de dollars. Est-ce seulement sur les nouveaux prêts accordés en 1993 ou 1992 que les étudiants devront payer les six mois d'intérêt, une fois leur diplôme obtenu?

M. Ted Roseman, analyste politique principal, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale: Ce sera seulement pour les nouveaux prêts accordés en 1993, une fois cette mesure adoptée.

Le sénateur Simard: Et seulement pour les nouveaux prêts qui arriveront à échéance parce que les étudiants auront obtenu leur diplôme en 1994, après un an.

M. Roseman: Oui.

Le sénateur Simard: Alors comment peut-il s'agir de 10 millions? Ce chiffre me paraît très élevé s'il s'applique seulement aux nouveaux prêts accordés en 1993 et qui arriveront à échéance lorsque les étudiants obtiendront leur diplôme, en 1994.

Le président: Comprenez-vous la question?

Mme Meloshe: Je crois comprendre la question et je vais me faire un plaisir d'y répondre.

Comme je l'ai dit la dernière fois, sénateur Simard, les emprunteurs qui n'auront pas terminé leurs études avant le 1er août 1993 auront droit à cette exemption d'intérêt sur tout prêt contracté avant le 1er août. C'est l'année 1994-1995 que la subvention sera éliminée pour la première fois.

Le sénateur Simard: C'est exact.

Mme Meloshe: Il s'agit là d'environ six mois d'intérêt sur les prêts que les étudiants auront obtenus probablement au cours de leur dernière année d'études, avant le 1er août 1993. C'est donc la dernière année du prêt. Nous avons dû faire des calculs en fonction du nombre d'étudiants qui poursuivront leurs études après cette date. Cela représente environ 10 millions de dollars. Au bout de quatre ans, cela donne 35 millions.

Le sénateur Simard: J'ai sous les yeux un tableau, mais je veux être certain d'avoir le chiffre exact. Pourquoi pensez-vous que la totalité des prêts sera accordée en 1993-1994 ou garantie par le gouvernement et consentie par les banques auxquelles cette nouvelle mesure s'appliquera? L'étudiant va obtenir son diplôme.

Je voudrais également faire une observation.

[*Text*]

Mr. Minister, you are quite welcome here today. As usual, you are volunteering good information.

I want to state for the record that I do not have much sympathy for lobbyists, but I have more sympathy for students who might be affected by this 6 per cent measure.

As a senator who has supported — since my coming here in 1985 — every deficit reduction measure starting with several UI bills, tax increases, extensive program reduction measures, I did that because I thought Canadians could not mortgage the future of generations to come.

The government took a lot of flack, but it showed a lot of courage. I had problems with joining opposition members here who fought every measure since 1984. Whether it was a tax increase or an expenditure program reduction, the senators on the other side of this committee room fought all of them. We know that provincial governments must do the same thing.

As one who has defended every government measure, fiscal or otherwise, to keep control of the deficit and perhaps have it reduced over the years, I have a little problem with this measure and would like to plead with you. Students are doing their share.

I come from a province where there are not as many jobs as in other provinces. The poor students have to borrow more than the average Canadian, I suspect. Summer jobs and permanent jobs for graduates are not as plentiful as we would like. For all of these reasons, I wonder if the government would reconsider this measure for a two-year period until the regime has been looked at and improved?

I agree that there are problems with this measure. One of them is the administration of the system. People are in default and unable to pay. Surely the banks and the government can catch those people.

I do not think the figure is $10 million. So if it is not a reduction measure, why send the message that we are going after a group of Canadians citizens trying to get an education?

Mr. Mazankowski: Senator Simard, the best way of securing our future is getting our fiscal house in order. The best way of securing a future for students and reducing their cost of education is bringing interest rates down.

Interest rates today are the lowest they have been in 20 years. The prime rate is 6 per cent. I see no reason why that cannot be sustained if we continue our vigilance against inflation and inflationary pressures, but we must also deal with the challenge of the debt. I did not create the massive debt that we have to deal with, but I am responsible for tackling it.

[*Traduction*]

Monsieur le ministre, vous êtes le bienvenu ici aujourd'hui. Comme d'habitude, vous nous avez fourni des renseignements utiles.

Je tiens à mentionner que je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les lobbyistes, mais que j'en ai davantage pour les étudiants qui peuvent être touchés par cette mesure.

Depuis mon arrivée au Sénat, en 1985, j'ai appuyé toute mesure visant à réduire le déficit, à commencer par plusieurs projets de loi sur l'assurance-chômage, des hausses d'impôts, d'importantes réductions des programmes, et cela parce que j'estimais que les Canadiens ne pouvaient pas hypothéquer l'avenir des générations futures.

Ces mesures ont été très impopulaires, mais le gouvernement a fait preuve de beaucoup de courage. J'ai eu de la difficulté à me joindre aux représentants de l'opposition qui se sont battus contre chaque mesure de ce genre, depuis 1984. Qu'il s'agissait d'une hausse d'impôt ou d'une réduction du programme de dépenses, les sénateurs qui siègent de l'autre côté se sont battus contre toutes ces mesures. Nous savons que les gouvernements provinciaux doivent en faire autant.

Ayant défendu toutes les mesures gouvernementales fiscales ou autres visant à limiter le déficit et qui ont peut-être contribué à le diminuer au cours des années, j'ai quand même quelques difficultés à accepter cette mesure-ci. Les étudiants font déjà leur part.

Je viens d'une province où il n'y a pas autant d'emplois qu'ailleurs. Les étudiants pauvres doivent sans doute emprunter plus que le Canadien moyen. Il n'y a pas autant d'emplois d'été et d'emplois permanents pour les diplômés que nous le voudrions. Pour toutes ces raisons, je me demande si le gouvernement ne pourrait pas différer cette mesure de deux ans jusqu'à ce que le régime ait été révisé et amélioré?

Je reconnais que cette mesure soulève des difficultés. L'une d'elles est due à l'administration du régime. Certaines personnes ne peuvent pas rembourser. Les banques et le gouvernement peuvent certainement les pincer.

Je ne crois pas que le chiffre véritable soit de 10 millions. Par conséquent, si cela ne vise pas à réduire le déficit, pourquoi donner l'impression que nous nous en prenons à un groupe de citoyens canadiens qui essaient de s'instruire?

M. Mazankowski: Sénateur Simard, la meilleure façon d'assurer notre avenir est d'assainir nos finances. La meilleure façon d'assurer un bel avenir aux étudiants et de réduire le coût de leur instruction est d'abaisser les taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt actuels n'ont jamais été aussi bas depuis 20 ans. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas être maintenus à ce niveau si nous restons vigilants vis-à-vis de l'inflation, mais nous devons également nous attaquer à la dette. Je n'ai pas créé la dette considérable que nous devons assumer, mais c'est à moi de m'y attaquer.

[*Text*]

I just met with the Deputy Premier of the province of Saskatchewan. When I saw what they had to do and what we are doing, if we had been more vigorous in reducing government expenditures, we may be in a better situation today.

We have not, for example, cut payments to education; we have not cut payments to health; we have not cut payments to welfare. I can tell you that the provinces bringing their budgets in today are doing that.

I just looked at the budget Saskatchewan brought down. Their transfers to education, hospitals and hospital care, transfers to rural municipalities, and transfers to urban municipalities are cut anywhere from 3 per cent to 8 per cent. Cuts! Reductions! Not reductions in the level of increases, but absolute reductions. That is what we are faced with. If we do not get our house in order in a collective way, we will pay through the nose somewhere else.

Reference has been made to students locked into an interest rate of 15 to 20 per cent. Surely to goodness what we must do is act in a responsible way to ensure that we can keep interest rates down so people can afford an education and so that we can provide revenues in terms of basic education and post-secondary education.

As a country, we spend as much as any other industrialized nation in the world on a per capita basis —

Senator Bolduc: Second in the world.

Mr. Mazankowski: Some will say that we do not spend enough on post-secondary education. That might very well be, but in the last budget and the last economic statement, I did not cut spending just for the sake of trying to bring down the deficit. We reallocated a number of dollars. We reallocated money to training and skills upgrading. Today, the training expenditure, directly, is $3.8 billion between the Canada Jobs Strategy and the Developmental Uses of Unemployment Insurance Fund. We are looking at provisions for $250 million to encourage more on-the-job training with the private sector. We are attempting to forge partnerships where the federal government, the provincial governments, the learning institutions and the private sector can work more closely together. What we are faced with is trying to put in place a regime that will be more cost effective.

I am sure that students do not like the thought of being reminded of the fact that we have almost $1 billion worth of student loan receivables, not necessarily because there is an indifference towards repayment, but we have a structure that does not motivate and does not work. That is what we must do, and that is what we are trying to do.

[*Traduction*]

Je viens de rencontrer le vice-premier ministre de la Saskatchewan. Quand j'ai constaté ce que cette province a dû faire et les mesures que nous prenons, je me suis dit que si nous avions réduit plus énergiquement les dépenses publiques, nous serions peut-être dans une meilleure situation aujourd'hui.

Par exemple, nous n'avons pas réduit les paiements pour l'éducation, pour la santé ou pour l'aide sociale. Je peux vous dire que les provinces qui présentent actuellement un budget doivent prendre ce genre de mesures.

Je viens d'examiner le budget présenté par la Saskatchewan. Ses paiements de transfert pour l'éducation, les hôpitaux et les soins hospitaliers, les municipalités rurales et les municipalités urbaines sont amputées de 3 à 8 p. 100. Partout des coupes et des réductions! Il ne s'agit pas d'une réduction du taux d'augmentation, mais d'une réduction absolue. Voilà les réalités auxquelles il faut faire face. Si nous n'assainissons pas nos finances collectivement, la note sera très lourde sur un autre front.

Il a été question des étudiants qui doivent assumer un taux d'intérêt de 15 à 20 p. 100. Nous devons certainement agir intelligemment de façon à garder nos taux d'intérêt à un bas niveau pour les Canadiens puissent s'instruire et que nous puissions financer l'éducation et l'enseignement postsecondaire.

Notre pays dépense autant que tout autre pays industrialisé par habitant...

Le sénateur Bolduc: Il occupe le deuxième rang dans le monde.

M. Mazankowski: Certains diront que nous en dépensons pas assez pour l'enseignement postsecondaire. C'est peut-être vrai, mais dans le dernier budget et le dernier exposé économique, je n'ai pas réduit les dépenses pour le simple plaisir d'essayer de résorber le déficit. Nous avons réaffecté des crédits. Nous avons redirigé de l'argent vers la formation et le recyclage. Aujourd'hui, nous consacrons directement à la formation 3,8 milliards, entre la Planification de l'emploi et l'utilisation des fonds d'assurance-chômage pour fins de formation. Nous prévoyons de fournir 250 millions de dollars au secteur privé pour l'inciter à faire davantage de formation en cours d'emploi. Nous essayons d'établir des partenariats qui permettront au gouvernement fédéral, aux provinces, aux établissements d'enseignement et au secteur privé de travailler en collaboration plus étroite. En fait, nous essayons de mettre en place un régime qui sera plus rentable.

Les étudiants n'aiment sans doute pas qu'on leur rappelle qu'ils nous doivent près d'un milliard de dollars, mais si ces prêts aux étudiants ne sont pas remboursés, ce n'est pas nécessairement par négligence, mais parce que la structure actuelle n'incite pas à le faire et ne donne pas de bons résultats. Nous devons donc l'améliorer et c'est ce que nous essayons de faire.

[*Text*]

Senator Rossiter: Mr. Minister, you said we have a structure that does not work. I wanted to ask a question about how many students have outstanding loans in arrears and what are the reasons they are not paying? Is it all part of the structure that does not work?

Mr. Mazankowski: Part of the problem is that, as the structure now exists, when a loan goes into arrears, it is turned over to a collection agency. Sometimes it is not even turned over to a collection agency. When it goes into arrears, my understanding is the bill is sent to the government, and we make a refund on behalf of the student to the financial institution.

In terms of specific numbers, perhaps Ms Meloshe could help us.

Ms Meloshe: As the minister stated, as of this year there is $964 million in outstanding receivables. That would represent claims paid in about 180,000 student loans.

Reference was made to collection agencies. We do use collection agencies to recover student loans. We also pursue litigation through the Department of Justice. This year we implemented income tax set-offs whereby we set-off refunds payable to borrowers who have defaulted on student loans and who have made no efforts to repay and have an ability to repay. Those measures will result this year in about $130 million in recoveries against those receivables. A significant portion of those receivables are in repayment now.

Senator Rossiter: Before the Government of Canada goes to a collection agency, has it already reimbursed the financial lenders?

Ms Meloshe: Yes. The lenders have a 100 per cent guarantee. They only have to send one letter. If the student has moved back home, gone elsewhere to find a job, or gone to a different school, they are not motivated to go beyond sending one letter and then the loan is subject to the guarantee provisions of our act.

Senator Rossiter: I am a parent of children who have benefited from this program for 20 years. My three children attended university. I do hope they are all paying back their student loans.

Ms Meloshe: The majority of students do pay back. This program has served us very well for many years. Well over 80 per cent of borrowers repay on time and without difficulty. Among those who do not repay, there are a number who have the ability to do so and have not seen it as very important to make arrangements to repay. We are finding those daily as we set-off their income tax refund. There are also a number who simply cannot repay. In those cases, we write-off the

[*Traduction*]

Le sénateur Rossiter: Monsieur le ministre, vous dites que le régime actuel ne fonctionne pas. Je voudrais savoir combien d'étudiants ont un prêt en souffrance et pour quelles raisons ils ne remboursent pas? Est-ce parce que le régime actuel ne fonctionne pas?

M. Mazankowski: En partie, parce que les prêts en souffrance sont confiés à des agences de recouvrement. Ce n'est même pas toujours le cas. Quand l'étudiant cesse de rembourser, la facture est envoyée au gouvernement et nous remboursons l'institution financière au nom de l'étudiant.

Pour ce qui est des chiffres précis, Mme Meloshe pourrait peut-être nous aider.

Mme Meloshe: Comme le ministre l'a dit, cette année, les prêts en souffrance atteignent 964 millions de dollars. Ce montant représente les remboursements effectués sur environ 180 000 prêts aux étudiants.

Il a été question des agences de recouvrement. Nous faisons appel à elles pour recouvrer les prêts aux étudiants. Le ministère de la Justice se charge également de notre contentieux. Cette année, nous avons instauré un système selon lequel nous saisissons le remboursement d'impôt payable aux emprunteurs qui n'ont pas remboursé leur prêt alors qu'ils ont les moyens de le faire. Cette année, ces dispositions nous permettront de recouvrer 130 millions de dollars sur ces créances. Une bonne partie d'entre elles sont actuellement en cours de remboursement.

Le sénateur Rossiter: Avant que le gouvernement canadien ne s'adresse à une agence de recouvrement, rembourse-t-il la banque prêteuse?

Mme Meloshe: Oui. Les prêteurs bénéficient d'une garantie de 100 p. 100. Il leur suffit d'envoyer une lettre. Si l'étudiant a regagné son domicile, s'il a déménagé ailleurs pour trouver un emploi ou s'il est allé dans une autre école, rien n'incite la banque à faire plus que d'envoyer cette lettre et elle fait alors intervenir la garantie prévue dans la loi.

Le sénateur Rossiter: Mes enfants ont bénéficié de ce programme pendant 20 ans. Mes trois enfants ont fréquenté l'université. J'espère qu'ils remboursent tous leur prêt.

Mme Meloshe: La majorité des étudiants remboursent. Ce programme nous a rendu d'excellents services pendant de nombreuses années. Plus de 80 p. 100 des emprunteurs remboursent à temps et sans difficulté. Parmi ceux qui ne remboursent pas, il y en a un certain nombre qui ont les moyens de le faire, mais qui ne jugent pas très important de prendre des dispositions pour rembourser. Nous les repérons quotidiennement et nous saisissons leur remboursement d'im-

[*Text*]

loan or forgive the loan in the case of borrowers with disabilities.

Mr. Mazankowski: Where there is financial difficulty, we have a provision to accommodate that in a flexible manner.

Senator Corbin: We have been talking in terms of final year graduates. Surely there are a significant number of university drop-outs from first, second and even third years who do not necessarily go on to other courses or other university faculties. These are real personal human tragedies. They try to get themselves employment and with the labour market being what it is, it has been tough for many of them. Are those people receiving special treatment under the program or are they treated in the same manner as a medical graduate who will get good employment, get rich and pay good taxes?

Mr. Mazankowski: There is a provision for needy students who have a difficult time. There is provision for flexibility of the program. Ms Meloshe could perhaps define the criteria a little more specifically. She is more familiar with it than I am.

Ms Meloshe: There certainly is flexibility to deal with borrowers who do not have an ability to repay. If anything, we were lax over the first 20 odd years of the program in not being more aggressive in writing off our accounts receivables. We have started to do that on a annual basis. Through the set-off program, we are daily writing off and deleting from our accounts, people who have for a number of years been indigent or unable to pay. We are cleaning up the accounts in that manner.

I should point out in the area of people who drop-out, the United States has done extensive research. We have only done a very limited study. There is a correlation between students who do not complete and who complete less than two years of a non-degree program and default. In fact, the majority of defaults are on loans of less than $5,000. Obviously there are a number of reasons why people drop-out. Among them we certainly have situations where borrowers drop-out early in their program after their student loan is disbursed. We are looking at ways to prevent or to better control that situation. We also have people who go into short-term private-sector training programs where they come out and do not have the expertise or the skill base to move into the labour force. There are a number of issues around borrowers who do not complete and the reasons why they may not.

Senator Stewart: I would like to ask for an explanation of some of the figures. On page four of the material that has been provided, we read that over the eight-year period, total

[*Traduction*]

pôt. Il y en a aussi qui n'ont tout simplement pas les moyens de payer. Dans ces circonstances, nous leur accordons une remise de dette, dans le cas des emprunteurs handicapés.

M. Mazankowski: Lorsque les gens ont des difficultés financières, nous pouvons faire preuve de souplesse.

Le sénateur Corbin: Nous avons parlé des diplômés de dernière année. Il y a certainement un bon nombre d'étudiants qui abandonnent l'université au bout d'un an, deux ans ou même trois ans et qui ne suivent pas nécessairement d'autres cours. Il s'agit là de situations tragiques. Ces personnes essaient de trouver un emploi, mais le marché du travail étant ce qu'il est, la plupart d'entre elles ont beaucoup de difficultés. Leur accordez-vous un traitement particulier ou sont-elles traitées sur le même pied que le diplômé en médecine qui va obtenir un bon emploi, s'enrichir et payer beaucoup d'impôts?

M. Mazankowski: Le programme prévoit des dispositions pour les étudiants nécessiteux qui éprouvent des difficultés. Il offre une grande souplesse. Mme Meloshe pourrait peut-être définir les critères de façon un peu plus précise. Elle les connaît mieux que moi.

Mme Meloshe: Le programme offre certainement la souplesse voulue pour tenir compte des emprunteurs incapables de rembourser. En tout cas, nous avons été très laxistes au cours des 20 premières années du programme en ne cherchant pas à recouvrer avec plus d'énergie les prêts en souffrance. Nous avons commencé à le faire sur une base annuelle. Grâce à la saisie des remboursements d'impôt, nous radions quotidiennement des dettes que, depuis plusieurs années, les gens n'avaient pas pu payer. Nous sommes en train de faire le ménage dans nos comptes.

Pour ce qui est des décrocheurs, je dois signaler que les États-Unis ont fait une étude approfondie dans ce domaine. Nous ne disposons que d'une étude très limitée. Il existe une corrélation entre les étudiants qui ne terminent pas leurs études ou qui suivent un programme pendant moins de deux ans, sans obtenir de diplôme et le défaut de paiement. En fait, la majorité des prêts en souffrance sont de moins de 5 000 $. De toute évidence, si les étudiants décrochent, c'est pour diverses raisons. Il y a certainement le cas des emprunteurs qui abandonnent rapidement leur programme d'études après avoir obtenu leur prêt. Nous cherchons des moyens de prévenir cette situation ou de mieux la contrôler. Il y a également ceux qui vont suivre, dans le secteur privé, des programmes de formation de courte durée qui ne leur permettent pas d'acquérir les compétences voulues pour entrer sur le marché du travail. Il y a diverses raisons pour lesquelles les emprunteurs ne peuvent pas rembourser.

Le sénateur Stewart: Je voudrais une explication au sujet de certains chiffres. À la page 4 de la documentation fournie, nous pouvons lire que, sur une période de huit ans, les

[*Text*]

program expenditures have increased from $207 million in the 1984-85 loan year to $487 million in the 1991-92 loan year, an average annual growth rate of 11.9 per cent. The minister made use of that figure.

Presumably that is due to several factors, such as an increasing number of students. Table two gives the number of students for 1987-88 and the following years, but it does not go back to 1984-85 for the number of students. I wonder if we could have the figures for those three missing years?

Mr. Mazankowski: We can certainly provide that, Mr. Chairman.

Senator Stewart: Table three on the following page deals with 1984-85, 1991-92. Interest payments go up by 8.8 per cent. How is the fact that there are more students involved in the program related to the 8.8 per cent?

Ms Meloshe: The cost of interest is a factor of the number of students who have loans at any given time and the interest rates in effect. Unfortunately, there is not a chart that shows the changes in interest costs which obviously have been up and down.

Senator Stewart: I am looking at 1987-88, 1991-92. Let us say that the number of students has gone up by 25 per cent over that 1984 to 1991 period. That 8.8 per cent increase shown there is a little deceptive. I know from the viewpoint of the Minister of Finance that it is money that goes out, but in terms of the number of students serviced it is not that impressive; is that correct?

Mr. Mazankowski: I understand what you are getting at and I would not want to prejudge that until I saw the figures. I think the figures that you are after are justifiable. As Ms Meloshe stated, the interest payments would be a factor of two issues, the increase in applications or the variation in the level of interest rates.

Senator Stewart: If it is indeed true that the number of students is going up and that they are bona fide students doing good work, we ought to rejoice in the fact that the program is costing more; is that not correct?

Mr. Mazankowski: Yes. We are not arguing. We are simply stating that what we have to do is put in place a better system. I do not make light of the fact that there has been a 12 per cent increase per year. If it is covering more students, obviously that is good.

With all of these programs, and this is what every government and every school board is doing, we are looking at how we can improve our systems to ensure we get better value for the dollars spent.

[*Traduction*]

dépenses totales du programme sont passées de 207 millions de dollars, pour 1984-1985, à 487 millions, pour 1991-1992, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen de 11,9 p. 100. Le ministre a cité ce chiffre.

En principe, cette croissance est attribuable à plusieurs facteurs tels que l'augmentation du nombre d'étudiants. Le deuxième tableau indique le nombre d'étudiants pour 1987-1988 et les années suivantes, mais sans remonter à 1984-1985. Pourrions-nous obtenir les chiffres pour les trois années manquantes?

M. Mazankowski: Certainement, monsieur le président.

Le sénateur Stewart: Le troisième tableau, à la page suivante, se rapporte à la période allant de 1984-1985, à 1991-1992. Les paiements d'intérêt ont augmenté de 8,8 p. 100. Quel est le rapport entre l'augmentation du nombre d'étudiants participant à ce programme et ces 8,8 p. 100?

Mme Meloshe: Le coût d'intérêt est fonction du nombre d'étudiants qui ont obtenu des prêts à un moment donné et des taux d'intérêt en vigueur. Malheureusement, nous n'avons pas de tableau montrant les fluctuations des frais d'intérêt qui ont évidemment connu des hauts et des bas.

Le sénateur Stewart: Je regarde les chiffres pour 1987-1988, 1991-1992. Disons que le nombre d'étudiants ait augmenté de 25 p. 100 entre 1984 et 1991. Cette croissance de 8,8 p. 100 est assez trompeuse. Je sais que, du point de vue du ministre des Finances, c'est de l'argent qui sort, mais pour ce qui est du nombre d'étudiants desservis, ce n'est pas si impressionnant; est-ce exact?

M. Mazankowski: Je vois où vous voulez en venir, et je ne peux pas vous répondre avant d'avoir vu les chiffres. Je crois que ces chiffres sont justifiables. Comme l'a dit Mme Meloshe, les paiements d'intérêt dépendent de deux facteurs soit l'augmentation du nombre de demandes et les fluctuations des taux d'intérêt.

Le sénateur Stewart: S'il est vrai que le nombre d'étudiants augmente et qu'il s'agit d'étudiants de bonne foi qui font du bon travail, il faudrait se réjouir de ce que le programme nous coûte plus cher, n'est-ce pas?

M. Mazankowski: Oui. Nous ne le contestons pas. Nous disons simplement qu'il faut mettre en place un meilleur régime. Le fait est qu'il y a eu une croissance annuelle de 12 p. 100. Si davantage d'étudiants en profitent, tant mieux.

Pour tous ces programmes, nous cherchons des moyens d'améliorer les choses de façon à en obtenir plus pour notre argent, et c'est ce que font tous les gouvernements et tous les conseils scolaires.

[*Text*]

Senator Stewart: The next line on the table in 3 is claims paid, where we have 17.5 average annual growth rate. Could you explain the claims paid?

Mr. Mazankowski: Well, that is clearly where the defaults have been paid out by the Government of Canada in lieu of accounts that have gone into arrears. Then you see the recoveries down on the bottom.

Senator Stewart: I am sure you have the figure showing not the average annual, but what the claims paid in each year has been so that we can get a profile of how that relates to the state of the economy.

Mr. Mazankowski: I asked Mary the same question before we came over here.

Ms Meloshe: We attached the excerpt from Part 3 of the estimates to the package, and we do show five years of claims paid in Figure 49, senator, but we can go all the way back to 1984 if you want those numbers.

Senator Stewart: No. All right. Now, the payments to Quebec and the Northwest Territories seem to be roughly in line with the payments to the other jurisdictions, but then we have a very high average annual collection cost of 17.1 per cent. It seems to me that the problem that is being identified by these figures is in defaults and attempts to collect on defaults.

Mr. Mazankowski: Obviously if you have a banking institution that merely sends out one letter and does no more and then you have to turn over to a collection agency, collection costs get pretty high.

What we have to do is set up a structure here where the banks deal with the client in a way in which they would deal with a normal client. That is clearly not the case, again because of some deficiencies within the system.

Senator Stewart: So we have identified the real problem. It is the rising costs of defaults. I see some heads bobbing up and down, which in this culture means yes.

Mr. Mazankowski: Is that recorded?

Senator Stewart: Is that correct?

Mr. Mazankowski: That is clearly part of the problem.

Senator Corbin: Let us have a vocal answer.

Mr. Mazankowski: I said that is one part of the problem.

Senator Stewart: How big a part of the problem is it?

Mr. Mazankowski: Well, the figures are there.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: À la ligne suivante du tableau figurent les règlements effectués et nous avons là un taux de croissance annuelle moyen de 17,5 p. 100. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est?

M. Mazankowski: Il s'agit, bien entendu, des mauvaises créances que le gouvernement canadien a remboursées aux banques. Vous pouvez voir ensuite les montants recouvrés au bas du tableau.

Le sénateur Stewart: Vous avez certainement des chiffres indiquant non pas la moyenne annuelle, mais le montant des règlements effectués chaque année afin que nous puissions voir comment cela se compare à la situation économique.

M. Mazankowski: J'ai posé la même question à Mary avant de venir ici.

Mme Meloshe: Nous avons joint l'extrait de la partie III du budget des dépenses à la documentation et la figure 49 indique le montant des règlements effectués sur cinq ans, mais nous pouvons remonter jusqu'en 1984 si vous le désirez.

Le sénateur Stewart: Non, ce n'est pas la peine. Les paiements faits au Québec et aux Territoires du Nord-Ouest semblent à peu près correspondre à ceux des autres provinces, mais nous avons un coût moyen de recouvrement annuel très élevé, de 17,1 p. 100. J'ai l'impression que ces chiffres correspondent aux efforts déployés pour recouvrer les prêts en souffrance.

M. Mazankowski: Bien entendu, si la banque se contente d'envoyer une lettre et si vous devez alors vous adresser à une agence de recouvrement, les frais de recouvrement se chiffrent à un montant assez élevé.

Nous devons mettre en place une structure qui incitera les banques à traiter avec leurs clients comme elles le feraient avec un client ordinaire. Ce n'est certainement pas le cas pour le moment, encore une fois, à cause des lacunes du système en place.

Le sénateur Stewart: Nous avons donc identifié le véritable problème. Il s'agit du coût de plus en plus élevé des paiements en souffrance. Je vois des hochements de tête, que j'interprète comme un acquiescement.

M. Mazankowski: Vous l'avez enregistré?

Le sénateur Stewart: Et j'ai raison?

M. Mazankowski: De toute évidence, c'est l'un des facteurs.

Le sénateur Corbin: Répondez verbalement.

M. Mazankowski: J'ai dit que c'était l'un des facteurs.

Le sénateur Stewart: Quelle est son importance?

M. Mazankowski: Les chiffres sont là.

[*Text*]

Senator Stewart: But the figures say the defaults and the costs of collecting are the major problem.

Mr. Mazankowski: That is why we think that we can remove the 3 per cent premium and do some trading here to have a more effective and better system in place.

Senator Stewart: When was this problem identified? Surely this did not come up on the eve of your last budget.

Mr. Mazankowski: No. It has been kicking around. The Auditor-General has been drawing attention to it directly or indirectly, and you have heard and seen this $900 million figure on many television screens. I am sure it does not make students feel good.

Senator Stewart: So you say it has been around a long time, and you now tell us legislation will be introduced shortly, so that this, the new financial arrangements for the program, can proceed. What does "shortly" mean?

Mr. Mazankowski: Well, perhaps Mary can respond to that. I am not trying to dodge the question. She has been involved in the direct discussions and negotiations with the lending institutions.

I should say to an earlier question, I think from Senator Perrault, the former Secretary of State Mr. de Cotret did meet with the organization which is referred to, the National Advisory Group, which involves colleges and post secondary and I believe the students as well. There were discussions in a preliminary way with them. I suspect that there will be further discussions as this thing evolves. Perhaps Mary can just bring us up to date as to where we are since the March 12 deadline.

Ms Meloshe: Well, in line with Mr. Mazankowski's announcement in the economic statement before Christmas that we would introduce enabling legislation to give effect to the new financing structure, we have been working diligently with our colleagues in the Department of Justice to development that legislation. My minister, Madame Landry, indicated in an interview to the *Globe and Mail* on Friday that she planned to table it very soon. It is critical to being able to put in place the new financing structure that we bring forward some amendments to our existing act which provide for the hundred per cent guarantee and the current financing.

Senator Stewart: So the introduction of the bill is imminent. Why, then, go through the agony of this particular part of this bill?

Mr. Mazankowski: This is not agony. This is very constructive. It is trying to put the whole thing into perspective. Then when the bill comes down, you won't have to study it again.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Mais les chiffres disent que les défauts de paiement et les frais de recouvrement constituent le principal problème.

M. Mazankowski: Voilà pourquoi nous pensons pouvoir supprimer les frais de 3 p. 100 et nous arranger pour instaurer un système plus efficace et meilleur.

Le sénateur Stewart: Quand avez-vous pris conscience de ce problème? Ce n'est certainement pas à la veille de votre dernier budget.

M. Mazankowski: Non. La question est revenue à plusieurs reprises sur le tapis. Le vérificateur général en a parlé, directement ou indirectement, et vous avez pu voir ou entendre ce chiffre de 900 millions de dollars à de nombreuses émissions de télévision. Je suis certain que les étudiants ne se sentent pas très à l'aise.

Le sénateur Stewart: Vous dites qu'il en est question depuis longtemps et que vous allez présenter bientôt un projet de loi de façon à ce que les nouvelles modalités de financement du programme puissent être instaurées. Qu'entendez-vous par «bientôt»?

M. Mazankowski: Mary pourra peut-être répondre à cela. Je n'essaie pas d'éluder la question. Elle a participé aux discussions et aux négociations avec les institutions financières.

En réponse à la question posée tout à l'heure par le sénateur Perrault, je crois, je dois dire que l'ancien Secrétaire d'État, M. de Cotret, a rencontré l'organisme mentionné, soit le Groupe consultatif national, où sont représentés les collèges, les établissements d'enseignement postsecondaire et aussi les étudiants. Il a eu des discussions préliminaires avec eux. Je suppose qu'il y en aura d'autres. Mary pourrait peut-être nous dire où nous en sommes depuis l'échéance du 12 mars.

Mme Meloshe: M. Mazankowski ayant annoncé dans son exposé économique de décembre que nous allions déposer un projet de loi pour la mise en place de la nouvelle structure financière, nous avons travaillé assidûment avec nos collègues du ministère de la Justice à la préparation de ce projet de loi. La ministre, Mme Landry, a déclaré lors d'une interview donnée au *Globe and Mail*, vendredi, qu'elle comptait le déposer très prochainement. Pour pouvoir instaurer la nouvelle structure de financement, il est essentiel de modifier la loi actuelle qui prévoit une garantie de 100 p. 100 et les modalités de financement actuellement en vigueur.

Le sénateur Stewart: Par conséquent, ce projet de loi sera déposé d'un jour à l'autre. Dans ce cas, pourquoi s'embêter avec ce projet de loi?

M. Mazankowski: Ce n'est pas un embêtement, mais un projet de loi très constructif. Il essaie de placer la situation dans sa juste perspective. Quand le projet de loi sera déposé, vous n'aurez pas à l'étudier de nouveau.

[*Text*]

Senator Stewart: I think that is not the attitude of what I think are called stakeholders, the students. We are told that there is a great change which is going to cure defects in the system, yet here we have a bill which tells us that this change is coming shortly and which is going to impose this interest payment requirement for this six months.

Ministers of finance generally use the technique of coating their bitter pills. Why not do so in this case?

Mr. Mazankowski: With respect, this is also going to eliminate the 3 per cent fee.

Senator Stewart: This legislation is going to eliminate the per cent?

Mr. Mazankowski: The new financing structure will remove the 3-per-cent fee as well.

Senator Stewart: This bill? We are talking about this bill now, the bill now before us.

Mr. Mazankowski: You were talking about pending legislation that was going to remove the interest-free provision, but it is also going to remove the 3-per-cent fee.

Senator Stewart: That is part of it.

Mr. Mazankowski: You are not arguing about that, but you are arguing about the other thing.

Senator Stewart: Yes. Why go through the agony of this new imposition when you could have done the whole thing at once, the good and the bad together?

Mr. Mazankowski: It will all be done together if we get the cooperation of the House of Commons and the senators. It is just a matter of moving on with this. The sooner we can move on with this, the sooner we can move on with the other legislation. It is a step-by-step process.

Senator Stewart: I do not think it is fair to say that the government is being held up in this program by either the House of Commons or the Senate. The bill to make the major change has not yet been introduced in either place. In fact, the negotiations probably have not been completed. I am not saying the negotiations are easy. I think I understand some of the complexities.

Mr. Mazankowski: But until we know that we can move forward on the basis of this, that this will be implemented, it makes the negotiation and the drafting of the other legislation very difficult if not impossible.

Senator Stewart: You are saying that without the imposition of this interest for the 6 months, the drafting of the new legislation will be very difficult?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: À mon avis, ce n'est pas ce que pensent les premiers intéressés, à savoir les étudiants. On nous dit qu'un grand changement va être apporté pour remédier aux lacunes du système, et cela sous peu, mais ce projet de loi va obliger à payer les intérêts pendant cette période de six mois.

En général, les ministres des Finances s'efforcent de dorer la pilule pour mieux la faire avaler. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait dans ce cas-ci?

M. Mazankowski: Je me permets de vous faire remarquer que ce projet de loi va également éliminer les droits de 3 p. 100.

Le sénateur Stewart: Ce projet de loi va éliminer les droits?

M. Mazankowski: La nouvelle structure de financement supprimera les frais de 3 p. 100.

Le sénateur Stewart: Ce projet de loi? Nous parlons maintenant du projet de loi à l'étude.

M. Mazankowski: Vous parliez du nouveau projet de loi qui va supprimer l'exemption des intérêts, mais également les droits de 3 p. 100.

Le sénateur Stewart: Cela en fait partie.

M. Mazankowski: Vous ne vous y opposez pas, mais vous vous opposez au reste.

Le sénateur Stewart: En effet. Pourquoi se donner la peine d'adopter ce projet de loi alors que vous auriez pu tout faire d'un seul coup, le bon et le mauvais?

M. Mazankowski: Tout sera fait d'un coup si nous obtenons la coopération de la Chambre des communes et du Sénat. Il s'agit simplement de joindre le geste à la parole. Plus tôt nous adopterons cette mesure, plus tôt nous pourrons passer à l'autre. Il faut procéder étape par étape.

Le sénateur Stewart: Vous ne pouvez certainement pas dire que la Chambre des communes ou le Sénat retarde le gouvernement à l'égard de ce programme. Le projet de loi prévoyant ce changement important n'a pas encore été déposé à l'autre endroit. En fait, les négociations n'ont sans doute pas été terminées. Je ne dis pas que ce soit facile. Je crois comprendre certains des problèmes que cela pose.

M. Mazankowski: Mais tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir sur cette mesure, les négociations et la préparation de l'autre projet de loi seront très difficiles, sinon impossibles.

Le sénateur Stewart: Vous dites que si vous n'imposez pas ces intérêts pendant six mois, vous aurez beaucoup de difficultés à préparer la nouvelle loi?

[*Text*]

Mr. Mazankowski: It is part and parcel of the negotiating that is taking place with the financial institutions, and we cannot prejudge Parliament.

Senator Stewart: That is a new attitude on the part of the government majority in both houses.

Mr. Mazankowski: I happen to be a student of Parliament and respect the British parliamentary system. I learned a lot from the chairman, because he used to be a house leader and he was also Minister of Agriculture. Over the years, I learned to respect both government and opposition.

Senator Stewart: Frankly, I do not think a government with a majority and allocation of time procedures and closures in both houses can very well say that it is being crippled and retarded by Parliament.

Senator Perrault: Mr. Minister, we appreciate the way you have shared your time with us. Earlier you gave some statistics about all the loan aid from the federal government to students. It sounded as though you were describing some well endowed cornucopia. However, when I look at the costs facing students, I see a crisis between what you are trying to do and what the students are being asked to do for themselves — tuition fees, $1700 to $2700, incidental fees, food at $2,000 per year. It totals $9,460 to $10,700 a year, and it is going up. In my home province of British Columbia, the average selling price for a home on the lower mainland is now over $300,000. We have a whole generation of young people saying, "The system is not working for me. I am leaving university and I have $15,000 worth of debt; I will never be able to afford a home." It is a crisis. You say you are pouring out this aid to the students. It is getting more difficult for them to get through university. Only two per cent of the young people whose father or mother are so-called working people with below average incomes get to university. Forty thousand of our aboriginal people were denied aid a couple of years ago. We have a crisis situation here. Your words really do not provide that much comfort for any of us.

What do you say to the approximately 4,000 First Nation students who were denied funding under the Federal Government Student Assistance Program for Inuit and Registered Indian Peoples for 1991? Why were they cut back when they are labouring to find a place for themselves in society?

Mr. Mazankowski: Of all the areas where there has been tremendous growth, it is in post-secondary education for aboriginal people. If you want to talk about another area that has really grown in terms of public expenditures that is

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Cela fait partie intégrante des négociations que nous avons actuellement avec les institutions financières et nous ne pouvons pas prévoir d'avance ce que le Parlement décidera.

Le sénateur Stewart: Voilà une nouvelle attitude de la part du gouvernement qui est majoritaire dans les deux Chambres.

M. Mazankowski: J'ai étudié attentivement le Parlement et le régime parlementaire britannique. J'ai beaucoup appris du président étant donné qu'il a déjà été leader parlementaire ainsi que ministre de l'Agriculture. Au cours des années, j'ai appris à respecter tant le gouvernement que l'opposition.

Le sénateur Stewart: Je ne vois pas comment un gouvernement qui profite de sa majorité pour imposer des attributions de temps et la clôture dans les deux Chambres peut se dire retardé par le Parlement.

Le sénateur Perrault: Monsieur le ministre, nous vous remercions de partager votre temps avec nous. Tout à l'heure, vous avez cité des chiffres quant au montant total des prêts que le gouvernement fédéral accorde aux étudiants. On avait l'impression de vous entendre décrire un programme extrêmement généreux. Toutefois, si j'examine les dépenses auxquelles les étudiants doivent faire face, je vois un écart énorme entre l'aide que vous accordez et les frais que les étudiants doivent débourser que ce soit pour les frais de scolarité, qui atteignent de 1 700 $ à 2 700 $, les frais accessoires ou la nourriture, qui coûtent 2 000 $ par an. Cela donne en tout 9 460 $ à 10 700 $ par an et ces frais ne cessent d'augmenter. Dans ma province, la Colombie-Britannique, le prix moyen d'une maison, dans le sud de la partie continentale, dépasse maintenant 300 000 $. Nous avons toute une génération de jeunes qui se sentent trahis. Ils se disent qu'à leur sortie de l'université ils auront 15 000 $ de dette et qu'ils ne pourront jamais se payer une maison. Il s'agit d'une véritable crise. Vous dites que vous aidez généreusement les étudiants, mais il est de plus en plus difficile à ces derniers de faire des études universitaires. Seulement 2 p. 100 des jeunes dont le père ou la mère sont des travailleurs ayant un revenu inférieur à la moyenne vont à l'université. Il y a deux ans, on a refusé de l'aide à 40 000 autochtones. La situation a pris des proportions de crise. Vos paroles ne vont pas vraiment réconforter qui que ce soit.

Qu'allez-vous dire aux 4 000 étudiants des Premières nations à qui on a refusé une aide financière, dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants du gouvernement fédéral, pour les Inuits et les Indiens inscrits, en 1991? Pourquoi refuse-t-on de les aider alors qu'ils s'efforcent de se tailler une place dans la société?

M. Mazankowski: S'il est un domaine qui a connu une croissance considérable, c'est bien l'accès des autochtones à l'enseignement postsecondaire. S'il est un domaine dans lequel les dépenses publiques ont vraiment augmenté, c'est

[*Text*]

another one. The growth rate has been in excess of 8 per cent per year since 1984-85. I can certainly give you numbers on growth in the number of aboriginal people enroled in post-secondary education. I do not have them here, but there has been a dramatic growth. You talk about a crisis; let's put things into perspective.

Senator Perrault: For these individuals it is a crisis.

Mr. Mazankowski: You are talking about a crisis. An additional $3.50 per month payment does not make a crisis. If that constitutes a crisis, then we really are in bad shape and we had better go back to the drawing board.

Senator Perrault: I think the minister is out of touch with reality.

Mr. Mazankowski: No, I am not.

Senator Perrault: There are people out there who owe $15,000 in student loans and they can only get a job paying $2.50 an hour working for a hamburger stand and they have the gum shoes after them to repay it.

Mr. Mazankowski: I have a young family too and I know that young people are responsible. I repeat, I do not think students and young people appreciate seeing the $965 million in arrears flashed on television on a periodic basis. We are trying to take steps to correct that. This is not unreasonable, it is responsible, particularly in terms of our other objectives that have to be met. The best way we can serve our students is to put in place a regime where you have low interest rates, sustained growth and price stability and that is exactly what we are trying to achieve.

This is part of the process of some difficult decision-making. You will see a lot more of this kind of restructuring and this kind of change and it has to be implemented to ensure that value for the tax dollar is being secured. It is affecting all governments.

Senator Perrault: You talked about the publicity — and this is my final observation — flashed across television screens in the evening. Students are rather sensitive about this. I want to quote from one of their documents:

> ...classification as a defaulter is not a clear-cut case of default. When the Auditor General reported a total of 170,000 defaulted accounts totalling $960 million, as he did in his 1991 Annual Report, he was not reporting a $960 million debt. Students who move or miss a payment are often heaped into the default pile because the banks immediately pass the problem on to the government,

[*Traduction*]

bien celui-là. Le taux de croissance a dépassé 8 p. 100 par an depuis 1984-1985. Je peux certainement vous citer des chiffres montrant l'augmentation du nombre d'autochtones inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Je ne les ai pas sous la main, mais il y a eu une croissance spectaculaire. Vous parlez d'une crise, mais voyons la réalité telle qu'elle est.

Le sénateur Perrault: Pour ces personnes, il s'agit d'une crise.

M. Mazankowski: Vous parlez de crise. Ce n'est pas un paiement mensuel supplémentaire de 3,50 $ qui va causer une crise. Si c'est le cas, la situation est vraiment catastrophique et nous ferions mieux de revoir ces mesures.

Le sénateur Perrault: Je crois que le ministre a perdu tout contact avec la réalité.

M. Mazankowski: Non.

Le sénateur Perrault: Il y a des gens qui doivent des prêts aux étudiants de 15 000 $, qui ne peuvent trouver qu'un emploi rémunéré à 2,50 $ de l'heure dans un restaurant qui sert des hamburgers et qui se font harceler par les agences de recouvrement.

M. Mazankowski: Moi aussi j'ai des enfants et je sais que les jeunes sont conscients de leurs responsabilités. Comme je l'ai dit, je ne pense pas que les étudiants et les jeunes soient très contents d'entendre répéter périodiquement à la télévision qu'ils doivent 965 millions de dollars de prêts en souffrance. Nous essayons de prendre des mesures pour remédier à cette situation. Cela n'a rien de déraisonnable, au contraire, d'autant plus que nous avons d'autres objectifs à atteindre. La meilleure façon d'aider les étudiants et d'instaurer un régime qui offrira de faibles taux d'intérêt, une croissance soutenue et la stabilité des prix et c'est exactement ce que nous essayons de faire.

Il y a des décisions difficiles à prendre et celle-là en fait partie. Vous verrez d'autres exemples de restructuration de ce genre, car c'est nécessaire pour que nous tirions un meilleur parti de l'argent des contribuables. Cela vaut pour tous les gouvernements.

Le sénateur Perrault: Vous avez parlé de la mauvaise publicité — et ce sera ma dernière observation — que l'on peut voir, le soir, à la télévision. Les étudiants y sont très sensibles. Je voudrais vous citer un extrait d'un de leurs documents:

> ...catalogué comme prêt en souffrance n'est pas toujours un cas de défaut de paiement. Lorsque le Vérificateur général a signalé qu'il y avait en tout 170 000 prêts en souffrance, d'un montant total de 960 millions de dollars, comme il l'a fait dans son rapport annuel de 1991, il ne faisait pas état d'une dette de 960 millions. Les étudiants qui déménagent ou qui ratent un paiement se retrouvent

[*Text*]

rather than deal with it as they do with other loan defaulters. Ironically, in the same Auditor General's Report, it was reported that over 90 per cent of students repay their Canada Student Loans without incident. Why is it that the media rarely reports this fact and politicians chose not to refute the perception that so many are defaulting on student loans.

I wanted to put that on record.

Mr. Mazankowski: I appreciate that. It is exactly what we have said. The system that is in place today promotes the sort of arrears and figures that we see bandied about and we want to change that.

The Chairman: Mr. Minister, we appreciate that you have gone 15 minutes past the time you agreed to stay.

Senator Bolduc: I move that we report the bill without amendment.

The Chairman: Any discussion on the motion? All in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: There are some who say no. I am obliged to record the names, if you insist.

All those in favour of the motion please identify themselves.

Mr. John Desmarais, Clerk of the Committee: Seven senators for the motion.

The Chairman: Those opposed.

Mr. Desmarais: Three senators against.

The Chairman: I declare the motion carried.

Perhaps we can proceed to the proposed budget. The important change is that we have a six-month budget rather than a 12-month budget. It has been reduced from $125,200 to $64,100. That is not exactly half. Does anyone want an explanation?

If no member wishes an additional explanation about the proposed budget, it has been moved by Senator Bolduc that the budget for six months in the amount of $64,100 be approved. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I want to tell you that there are some other matters. For example, tomorrow morning at 11 a.m. we will examine Supplementary Estimates (C).

The following week, beginning on Wednesday evening, March 31 and continuing on Thursday morning, we will start our examination of the Main Estimates. There are some other matters that may be coming to the committee. One of them is

[*Traduction*]

souvent dans la pile des prêts en souffrance parce que les banques s'empressent de se décharger du problème sur le gouvernement au lieu de chercher à le régler comme elles le font avec les autres emprunteurs. Dans ce même rapport, le Vérificateur général mentionne d'ailleurs que plus de 90 p. 100 des étudiants remboursent leurs prêts sans incident. Comment se fait-il que les médias en fassent rarement état et que les élus ne s'empressent pas de dissiper l'impression selon laquelle de nombreux étudiants omettent de rembourser leurs prêts.

Je tenais à ce que ce soit dit.

M. Mazankowski: C'est exactement ce que nous avons dit nous-mêmes. Le système actuel favorise le genre d'arrérages et de chiffres qui sont brandis par les médias et nous tenons à y remédier.

Le président: Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir bien voulu rester 15 minutes de plus que prévu.

Le sénateur Bolduc: Je propose que nous fassions rapport du projet de loi sans amendement.

Le président: Voulez-vous débattre de la motion? Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Certains sénateurs sont contre. Si vous insistez, je suis obligé de procéder par appel nominal.

Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien le dire.

M. John Desmarais, greffier du comité: Sept sénateurs sont pour la motion.

Le président: Ceux qui sont contre.

M. Desmarais: Trois sénateurs sont contre.

Le président: Je déclare la motion adoptée.

Peut-être pourrions-nous passer au budget proposé. Le principal changement est qu'il vise une période de six mois au lieu de douze. Il a été réduit de 125 200 $ à 64 100 $. Ce n'est pas exactement la moitié. Quelqu'un désire-t-il des explications?

Si personne n'a besoin d'explications supplémentaires, le sénateur Bolduc propose que le budget de 64 100 $ pour six mois soit approuvé. Est-ce d'accord, sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous avons quelques autres questions à examiner. Par exemple, demain matin, à 11 heures, nous allons étudier le Budget supplémentaire (C).

La semaine suivante, à compter de mercredi soir, le 31 mars, et jeudi matin, nous entamerons notre examen du Budget principal des dépenses. Le comité sera peut-être saisi d'autres questions. Il y a notamment le projet de loi C-93, la loi de

[*Text*]

Bill C-93, which is the budget implementation bill, a different part from that which we discussed today. There is also Bill C-113, the government expenditure restraint bill which deals primarily with the Unemployment Insurance Commission. Then we will have Bill C-117, the borrowing authority.

Honourable senators will recall that on a number of occasions we have alluded to the fact that we need to have some time for a discussion about which items members want to discuss under the Main Estimates. I have some suggestions that I could put before you now. However, perhaps we should have that discussion tomorrow. It is rather important that we have some lead time to make arrangements for the proper witnesses to be here.

Senator Stewart: Could we hear what are the topics and think about them overnight?

The Chairman: I want your suggestions for the topics. One of them, of course, is the administrative costs of the GST. Someone suggested that they wanted to examine some aspects of the Department of National Defence.

Senator Bolduc: Do you want us to discuss this matter now?

The Chairman: Someone said if we could mention them now, they would think about them. We will have a meeting about them tomorrow. During the meeting tomorrow we will, perhaps, have a more definitive explanation of which items we will be discussing.

Senator Bolduc: I will have a few to suggest, but I do not want to take the time of the committee now to outline them.

Senator Corbin: I want to make an observation that Senator Marshall made two attempts in the Senate today to pull out of our general estimates a number of items which he wants referred to the sub-committee of the Social Affairs committee.

The Chairman: That did not happen.

Senator Corbin: It happened with respect to the first one because we were caught off guard. The second one was blocked by Senator Lynch-Staunton who adjourned the debate.

Senator Marshall spoke and his intentions are of the nature of a vendetta against certain personalities in Canada. I hope that we will not let that happen. This committee does not engage in that type of exercise.

Surely, as members of this committee we should ascertain that we get all of the estimates to this committee so as to get the full picture and not allow one senator, at his whim, to pull out parts so that he can square off with people he does not like for some reason or another.

That is all I have to say at this time.

[*Traduction*]

mise en oeuvre du budget, qui diffère de la mesure que nous avons examinée aujourd'hui. Il y a aussi le projet de loi C-113, portant compression des dépenses publiques, qui traite surtout de l'assurance-chômage. Et nous avons ensuite le projet de loi

Vous vous souviendrez qu'à plusieurs reprises, nous avons mentionné qu'il faudrait examiner les questions dont nous discuterons dans le cadre de l'étude du Budget principal des dépenses. J'ai quelques suggestions à vous faire. Si vous le voulez, nous pourrons toutefois remettre cette discussion à demain. Il est important que nous ayons le temps de convoquer des témoins.

Le sénateur Stewart: Pourriez-vous nous dire quels sont les sujets afin que nous y pensions d'ici demain matin?

Le président: Je vous demande de suggérer des sujets. Les frais d'administration de la TPS en font évidemment partie. Quelqu'un a dit qu'il serait bon d'examiner certains aspects du ministère de la Défense nationale.

Le sénateur Bolduc: Voulez-vous que nous en discutions maintenant?

Le président: Quelqu'un a suggéré de proposer ces sujets maintenant afin de vous laisser le temps d'y réfléchir. Nous allons en discuter demain. Au cours de notre réunion de demain nous pourront peut-être nous entendre de façon plus précise sur les sujets que nous aborderons.

Le sénateur Bolduc: J'en ai quelques-uns à suggérer, mais je ne veux pas retarder le comité en en parlant maintenant.

Le sénateur Corbin: Aujourd'hui, au Sénat, le sénateur Marshall a essayé, à deux reprises, d'extraire du budget général plusieurs questions qu'il voulait renvoyer au sous-comité du comité des affaires sociales.

Le président: Il n'y est pas parvenu.

Le sénateur Corbin: Il a réussi pour le premier, parce que nous n'étions pas sur nos gardes. Le deuxième a été bloqué par le sénateur Lynch-Staunton, qui a ajourné le débat.

Le sénateur Marshall semble vouloir se lancer dans une vendetta contre certaines personnalités canadiennes. J'espère que nous le laisserons pas faire. Ce comité ne se livre pas à ce genre d'activité.

En tant que membres du comité, nous devons veiller à obtenir tous les budgets des dépenses de façon à avoir un tableau complet de la situation au lieu de laisser un sénateur en extraire certains éléments de façon à pouvoir régler des comptes avec des gens qu'il n'aime pas pour une raison ou pour une autre.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

[*Text*]

The Chairman: I think the motion passed on the floor of the Senate today had been on the Order Paper for some time.

Senator Corbin: But we do not know the impact of such motions until the senator gets up to tell us why he wants them. The first one slipped; the second one did not.

I do not deny Senator Marshall's quest to settle scores with Canadian personalities, but I do not think the estimates is the way to do it. He can do that through some other means.

The Chairman: You have made your point. I will not comment on it.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je crois que la motion adoptée aujourd'hui au Sénat était inscrite au *Feuilleton* depuis un certain temps.

Le sénateur Corbin: Mais nous ignorons les conséquences de ces motions tant que le sénateur ne nous explique pas leur raison d'être. Nous avons laissé passer la première, mais pas la deuxième.

Je ne refuse pas au sénateur Marshall le droit de s'attaquer à certaines personnalités canadiennes, mais je ne pense pas qu'on puisse le faire lors de l'examen du budget des dépenses. Il peut recourir à d'autres moyens.

Le président: Vous avez dit ce que vous aviez à dire. Je m'abstiens de tout commentaire.

La séance est levée.

APPENDIX "A" NF/45

FACTS ON THE CANADA STUDENT LOANS PROGRAM

Submitted by
The Department of the Secretary of State and the Department of Finance

to
the Standing Senate Committee on National Finance

March 19, 1993

EXECUTIVE SUMMARY

Current Program

- Current program information, which includes five years of comparative data, is available in the 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada.

- Objective of the program is to ensure that needy students have access to the financing required to pursue post-secondary education.

- Program provides needy students access to credit, an interest rate subsidy for students in school, generous repayment terms, and interest relief for borrowers who have difficulties in repaying their loans.

- Individuals with post-secondary education have the greatest earning potential and the lowest unemployment risk of all Canadians.

- In 1991-92, nearly 250,000 full-time students negotiated $742 million of Canada student loans. This represented an increase of over $100 million from 1990-91.

- Total statutory program spending was $454 million in 1991-92.

- Claims paid to lenders for defaulted loans in 1991-92 were $147 million. Claims have grown at an average rate of 17.5% per year since 1984-85.

- Accounts receivable were $965 million at the end of the 1991-92 fiscal year.

- Majority of borrowers were 18-24 years old in 1991-92, but 28% were over 25 years of age.

- In 1991-92, the average debt of final year students was $6,130.

- Although the vast majority of borrowers repay their loans to the lenders on time and without difficulty, the cost of claims has grown rapidly.

Bill C-76

- Bill C-76 has four measures in respect of the Canada Student Loans Program:

    - Elimination of the six-month post-graduation interest-free period currently granted students upon completion of their studies;

- Amendment of the formula for compensating provinces that choose not to participate in the Canada Student Loans Program;

- Increasing the period of notice that must be given by any province opting out of the program to one year; and

- Allowing forms used in the program to be determined by the Secretary of State, rather than prescribing them by regulation.

New Financing Arrangements

- In the February 1992 Budget and in the December 1992 Economic and Fiscal Statement, the government announced its intention to establish new financing arrangements for the Canada Student Loans Program. Legislation will be introduced shortly so that this can proceed.

- The object of the new financing arrangements is to reduce the cost of the program, particularly the rising cost of defaults. This is expected to lower costs and provide scope to improve the program for needy students.

- Even with new financial arrangements, needy students will continue to have access to Canada Student Loans, the government will continue to provide subsidized loans while the student is in school, and borrowers will have reasonable costs while in repayment.

FACTS ON THE CANADA STUDENT LOANS PROGRAM

The purpose of this Submission is to set out basic facts on the Canada Student Loans Program and to respond to points made by the Canadian Federation of Students in testimony before the National Finance Committee of the Senate on Thursday, March 4, 1993.

PROGRAM AIM

- To ensure that needy students have access to the financing required to pursue post-secondary education.

GENERAL: THE EXISTING PROGRAM

- Introduced in 1964.

- Determination of student eligibility and the issuance of loan certificates is done by the provinces and territories. The provinces and territories also administer their own aid programs, which are stacked on the federal program. The eligibility of applicants for CSLP is judged by comparing their financial needs to their resources using administrative criteria established following federal-provincial consultation. Their needs include tuition fees, books and living expenses as determined. For full-time students, the current maximum loan limit is $105 per week of study with an overall lifetime limit of 520 weeks of study.

- The federal government guarantees loans made to full-time students by lending institutions, and subsidizes these loans by assuming the interest costs while the students are at school. The interest rate paid by the government (i.e. the "Minister's Rate") while the student is in school is based on the yield of mid-term (1 - 5 years) Government of Canada Bonds over a 6-month averaging period.

- Six months after students have left school, they must enter into a consolidated repayment agreement with their bank (or other lending institutions). The total repayment period allowed varies according to the total indebtedness, but cannot exceed 9½ years. The interest rate in effect at the time the borrower makes the repayment agreement is fixed throughout the repayment term. The maximum interest rate that can be charged to the (i.e., the "students' rate) borrower is fixed annually by a formula set out in the regulations under the Canada Student Loans Act: it is based on the yield of mid-term (5-10 years) Government of Canada Bonds over a 6-month averaging period.

- If a borrower fails to enter into a repayment agreement as required or fails to maintain payments under an agreement, the federal guarantee is honoured, the lending institution is paid, and the borrower's debt becomes due to the federal government. The Department of Secretary of State, which administers the CSLP, attempts to collect these debts and makes use of collection agencies to do so. If the collection agencies fail in their efforts, the federal government uses income tax set-offs (i.e., income tax refunds of

borrowers are set off against their Canada student loans; there is provision for hardship cases).

- Former students are eligible to apply for up to eighteen months of interest relief if they are unemployed by reason of inability to find employment, or because of temporary illness or disability. During the period of interest relief, interest payments are made by the federal government.

- Since 1983, a federal guarantee for a more limited period and amount has been available to qualified part-time post-secondary students, but this program provides no interest subsidy. The part-time students' loans are intended for education expenses, not living expenses, and the federal guarantee has a limit of $2,500 principal outstanding.

KEY FACTS

Benefits of Program

- Student loan recipients receive a number of benefits, including access to credit that would not otherwise be available, an interest rate subsidy, generous repayment terms and additional assistance if they encounter difficulties in repaying the loan.

- The key advantages to students, however, result from the increased earning power and employability attributable to post-secondary education. As table 1 indicates, **post-secondary graduates have the greatest earning potential and the lowest unemployment risk of all Canadians.**

- The Canada Student Loans Programs assists large numbers of post-secondary students. For the 1991-92 loan year, it is estimated that **273,179 students**, about 42 per cent of the full-time post-secondary population (excluding Quebec and the Northwest Territories) received guaranteed loans. In the same loan year, 1,461 part-time students also received loans. Table 2 sets out the number of full-time and part-time borrowers for the last five years.

- The amount of assistance provided by the program is substantial and has grown rapidly. The value of full-time loans negotiated increased from $304 million in 1984-85 to $742 million in 1991-92 -- an average annual growth rate of nearly 13.6%. Loans negotiated jumped from $640 million in the 1990-91 loan year to $742 million the following year.

Costs of Program

- The Canada Student Loans Program is **a major government expenditure**. Not only are total program expenditures high ($454 million in 1991-92), but they are growing rapidly as shown in table 3 which sets out the major cost elements of the program for the 1984-85 loan year (when the loan ceiling was raised to $105 per week) and the 1991-92 loan year. Over the eight-year period, total program expenditures have increased from **$207 million in the 1984-85 loan year to $454 million in the 1991-92 loan year -- an average annual growth rate of 11.9%**. Over the same period, program expenditures by the government increased at the rate of 3.7% per year.

Delinquency Rates

- The vast majority of borrowers repay their student loans to the lenders on time and without difficulty.

- However, as indicated in the Auditor General's 1990 Report to Parliament, the high number of borrowers defaulting on Canada student loans is a concern.

- As table 3 indicates, the most rapidly growing category of program expenditure is the **payment of claims to lenders.** Over the eight-year period, claims paid increased at an average rate of 17.5% per year.

- Due to the rapid growth in claims, the Department of the Secretary of State has made a major effort to improve the recovery of defaulted loans through the use of private collection agencies, and more recently, the set-off of income tax refunds against the debts owed to the government. As a consequence, recoveries have grown markedly from $31 million in 1984-85 to $84 million in 1991-92 -- an average annual growth rate of 15.3%.

- Canada student loan receivables were $965 million in 1991-92.

Age Distribution of Canada Student Loan Recipients

- **The average age of Canada Student Loan recipients has been increasing. Borrowers over twenty-five years of age represent 28% of all loan recipients.**

- The age distribution of Canada Student Loan recipients for the last five loan years is set out in Table 4. Over this period, students 24 years of age and under accounted for the largest proportion of loans -- 79.8% in 1987-88, and

71.9% in 1991-92. Students 25 years of age have accounted for an increasing proportion of the loans over this period.

Debt Loads of Borrowers

- **The average debt load of final year students is $6,130.**

- Table 5 sets out the distribution of indebtedness for full-time students over the five-year period to 1991-92. While the debt loads of final-year students have increased, and approximately 5% have debts in excess of $15,000, about 85% have debts less than $10,000 and nearly 60% have debts less than $5,000.

BILL C-76
Removal of Six-Month Post-Graduation Interest-Free Period

- The elimination of the interest-free period will affect borrowers **only after** completion of studies when they are usually in a position to repay their loans.

- Former students will continue to have up to six months to make repayment arrangements with lenders. During the six-month period, interest on the loan will accrue. The first payment on the loan will not be due until the end of the six-month period.

- Borrowers will have the option of either paying the accrued interest at the end of the six months or capitalizing it into the loan.

- **For former students, the financial burden of eliminating the six-month post-graduation interest-free period should be minimal.** For a student finishing school with an average loan of $6,130, the monthly payment will increase by less than $3.50 as result of capitalizing the accrued interest -- an amount well within the financial capacity of most borrowers.

- Borrowers encountering difficulty in repaying their loans will continue to have **access to interest relief** for up to eighteen months. While receiving interest relief, interest payments are made by the federal government.

- **The interest relief program has been responsive to economic conditions.** In the mid-eighties, when there was strong economic growth, there was only moderate use of the program. However, with the onset of the recession in 1990, the program has been utilized more extensively by former students. During the period, 1989-90 to 1991-92, there was average growth of 38% per year in interest relief.

PROGRAM REFORM

New Financing Arrangements for the Program

- The object of the negotiations with the financial institutions is to reduce the cost of the program, particularly the rising cost of defaults, and to use the resulting savings to modernize and to revitalize the program.

- The government signalled its commitment to establish a new financing structure for the Canada Student Loans Program in the February 1992 Budget and in the December 1992 Economic Statement.

- The new financing structure, based on lender risk-sharing, should result in lower costs to the taxpayer, improved aid for needy students, and elimination of the 3% fee.

- **Legislation will be introduced shortly so that this can proceed.**

- The Request for Financing, which was released to financial institutions on February 9, 1992, should be seen in this context.

- Even with new financial arrangements, the objective of the program will still be to ensure that needy students have access to the financing required to pursue post-secondary education.

- Therefore, **needy students will continue to have access to Canada Student Loans under the new arrangements**. Moreover, the government will continue to provide subsidized loans while the student is in school, and borrowers will have reasonable costs in repayment.

- Senators will have the opportunity to consider the new arrangements when the enabling legislation is brought before the Senate.

Eligibility Requirements

- In cooperation with the provinces, the federal government is considering a proposal to change the definition of a full-time student under program. Under the proposal, students will have to take 80% of the course load requirements in order to be considered full-time students.

- Student assistance programs in Quebec and New Brunswick already have an 80% course load requirement and all other provinces have mechanisms for determining the maximum period of studies during which students can benefit from public funding. Course load requirements are intended to encourage

students to complete their studies in a timely fashion and control program costs.

- Students unwilling to take on full-time status will have access to part-time assistance under the program and there will be special provisions for persons who, by reason of disability, are unable to take on full-time status.

BACKGROUND ON ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING (EPF)

- The EPF program was set up in 1977 as part of the change-over from cost-sharing arrangements to the block funding of federal contributions to provincial health and post-secondary education programs.

- EPF entitlements are equal *per capita* in all provinces. This *per capita* entitlement is frozen through 1994-95; thereafter the Fiscal Arrangements Act provides for it to increase at the rate of growth of GNP minus 3 percentage points.

- Since its inception, EPF transfers have always included both cash and tax transfer components. As part of the launching of EPF, coordinated action was taken under which the federal government reduced its personal and corporate income taxes and provinces raised theirs, thereby transferring tax room from the federal government to the provinces.

  - It should be noted that the value of federal taxes transferred to the provinces in this way has exactly the same impact on federal and provincial spending as an equivalent all-cash EPF transfer would have had.

  - The value of those tax points (including any Equalization payments associated with them) is deducted from each province's total EPF entitlement to determine the amount of the EPF cash contribution.

- To the extent that the value of the tax transfer grows faster than overall entitlements, the cash portion of EPF transfers may decline — though this would not affect the total value of overall entitlements under the EPF formula, which will continue to grow in line with the growth of each province's population through 1994-95 and in line with the "GNP minus 3%" *per capita* escalator thereafter.

- In recent years, the value of EPF tax transfers has grown as fast as total EPF entitlements, so that the cash portion of EPF transfers has not grown. In the next few years, growth of the tax transfer component is likely to grow somewhat faster than overall entitlements, so that EPF cash would begin to decline.

- If current trends were to continue, the decline in EPF cash would be gradual and would vary by province:

  - The cash portion of EPF would not likely disappear in most provinces until well into the next decade.

- Because Quebec opted in the early 1960s to take more of its federal health and post-secondary education contributions in the form of tax transfers, the cash portion of EPF transfers to that province is correspondingly smaller than elsewhere. As a result, its EPF cash would disappear somewhat sooner (though still not until the end of the current decade).

- It should be noted that the precise timing for the disappearance of the cash portion in any province depends on the current value of the tax transfer and its future rate of growth (which is itself a function of provincial economic growth).

ATTACHMENTS

Tables

Excerpt on the Canada Student Loans Program from 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada

TABLE 1

Annual Family Income and Unemployment Rate by Education, 1990

Education	Annual Family Income	Unemployment Rate (%)
High School Graduate	$51,000	12.2
Diploma	$53,800	6.3
University	$75,400	3.7

Source: Statistics Canada

TABLE 2

Caanda Student Loans Program

Number and Value of Loans Negotiated by Full- and Part-Time Students

Loan-year	Number of Students			Value ($M)		
	Full-Time	Part-Time	Total	Full-Time	Part-Time	Total
1987-88	223,370	620	222,990	612.0	0.9	612.9
1988-89	203,047	320	203,367	551.0	0.5	551.5
1989-90	215,034	730	215,764	599.2	1.2	600.4
1990-91	223,505	803	224,308	639.9	1.4	641.3
1991-92 (estimated)	247,044	757	247,801	741.8	1.3	743.1

Source: 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada.

TABLE 3

Canada Student Loans Programs

Statutory Expenditures

	1984-85	1991-92	Average Annual Growth Rate
	($ 000)		(%)
Costs			
Interest Payments	108,349	195,704	8.8
Claims Paid	48,612	150,436	17.5
Alternative Payments to Quebec and Northwest Territories	42,885	87,529	10.7
Collection Costs	6,705	20,255	17.1
TOTAL	206,551	453,924	11.9
Revenues			
Recoveries by Collection Agencies and Legal Agents	31,434	84,170	15.3
Guarantee Fees	-	21,524	-
TOTAL	31,434	105,694	18.9

Source: 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada.

TABLE 4

Canada Student Loans Program

Percentage Distribution of Full-Time Loans Negotiated by Age Group

Age Group	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92 (estimated)
24 and under	79.8	78.6	72.7	72.2	71.9
25-29 yrs	11.5	12.0	15.8	16.1	16.0
30-34 yrs	4.9	5.2	6.1	6.1	6.2
35 and over	3.8	4.2	5.3	5.7	5.8

Source: 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada.

TABLE 5

Canada Student Loans Program

Percentage Distribution of Indebtedness of Full-Time Students

Indebtedness	1987-88 (%)	1988-89 (%)	1989-90 (%)	1990-91 (%)	1991-92 (estimated) (%)
Under $5,000	59.9	60.1	59.2	59.3	59.6
$5,000-$10,000	26.4	25.4	25.6	25.5	25.6
$10,000-$15,000	10.4	10.5	10.6	10.4	10.1
Over $15,000	3.3	4.0	4.6	4.8	4.7
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Average Value of Negotiated Loans ($)					
- Full Time Students	2,752	2,713	2,787	2,863	3,003
- Part-Time Students	1,514	1,572	1,663	1,691	1,667

Source: 1993-94 Estimates, Part III, Department of the Secretary of State of Canada.

TABLE 6

Canada Student Loans Program

Interest Relief

Loan Year	Number of Recipients	Value of Interest Relief Approved ($000)
1984-85	9,171	2,659.3
1985-86	11,225	3,442.6
1986-87	13,572	4,141.8
1987-88	12,084	3,453.8
1988-89	13,747	3,857.6
1989-90	16,883	6,106.8
1990-91	21,518	7,982.2
1991-92	30,627	11,571.9

Source: Canada Student Loans Program Annual Reports 1984-85 to 1989-90 and Program Files 1990-91 to 1991-92

ANNEXE «A» FN/45

RÉALITÉS AU SUJET DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Présentation du
Secrétariat d'État et du ministère des Finances

au

Comité sénatorial permanent des finances nationales

23 mars 1993

SOMMAIRE

Programme actuel

- Les renseignements au sujet du programme actuel, qui incluent des données comparatives sur cinq ans, se trouvent dans le Budget des dépenses 1993-1994, partie III, Secrétariat d'État du Canada.

- Le programme vise à assurer que les étudiants dans le besoin ont accès au financement nécessaire pour poursuivre des études postsecondaires.

- Le programme assure aux étudiants dans le besoin un accès au crédit, une bonification d'intérêt aux étudiants qui poursuivent leurs études, des modalités généreuses de remboursement, et une exemption d'intérêts pour les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts.

- Parmi tous les Canadiens, ce sont les étudiants qui ont complété leurs études postsecondaires qui ont le potentiel le plus élevé de gagner un revenu et le risque le moins élevé de chômage.

- En 1991-1992, près de 250 000 étudiants à temps plein ont négocié des prêts d'études s'élevant à 742 millions de dollars. Il s'agissait là d'une augmentation de plus de 100 millions de dollars par rapport à 1990-1991.

- Les dépenses législatives du programme se sont élevées à 454 millions de dollars en 1991-1992.

- Les réclamations payées aux prêteurs pour les prêts en souffrance en 1991-1992 se sont élevées à 147 millions de dollars. Elles ont augmenté à un rythme moyen de 17,5 p. 100 par année depuis 1984-1985.

- Les comptes débiteurs s'élevaient à 965 millions de dollars à la fin de l'exercice 1991-1992.

- La majorité des emprunteurs étaient âgés de 18 à 24 ans en 1991-1992, mais 28 p. 100 étaient âgés de plus de 25 ans.

- En 1991-1992, la dette moyenne des étudiants en classe terminale s'établissait à 6 130 $.

- Même si la grande majorité des emprunteurs remboursent leurs prêts aux prêteurs à temps et sans difficulté, le coût des réclamations a augmenté rapidement.

Projet de loi C-76

- Le projet de loi C-76 comprend quatre mesures qui touchent le Programme canadien de prêts aux étudiants :

- L'élimination de la période d'exemption d'intérêts de six mois dont bénéficient actuellement les étudiants à la fin de leurs études;

- la modification de la formule de compensation des provinces qui choisissent de ne pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants;

- la période d'avis que doit donner une province qui choisit de se retirer du programme est portée à un an;

- les formules utilisées dans le cadre du programme seront déterminées par le Secrétariat d'État plutôt que d'être prescrites par voie de règlement.

Nouveaux arrangements de financement

- Dans le budget de février 1992 et dans l'exposé économique et financier de décembre 1992, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention d'établir de nouveaux arrangements de financement pour le Programme canadien de prêts aux étudiants. Des mesures législatives seront instaurées sous peu de manière à donner suite à cette intention.

- Les nouveaux arrangements de financement ont pour but de réduire le coût du programme, particulièrement les coûts à la hausse en raison des défauts de remboursement. Ces nouveaux arrangements devraient réduire les coûts et assurer la marge de manoeuvre voulue pour améliorer le programme en faveur des étudiants nécessiteux.

- Même lorsque les nouveaux arrangements de financement s'appliqueront, les étudiants dans le besoin continueront de pouvoir obtenir des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement continuera de consentir des prêts subventionnés pendant la période au cours de laquelle l'étudiant est aux études, et les coûts de remboursement des emprunteurs seront raisonnables.

RÉALITÉS AU SUJET DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Cette présentation a pour objet d'exposer les faits fondamentaux au sujet du Programme canadien de prêts aux étudiants et de répondre aux points soulevés par la Fédération canadienne des étudiants lorsqu'elle a témoigné devant le Comité sénatorial des finances nationales le jeudi, 4 mars 1993.

BUT DU PROGRAMME

. Assurer que les étudiants dans le besoin ont accès au financement nécessaire pour poursuivre des études postsecondaires.

GÉNÉRALITÉS : LE PROGRAMME ACTUEL

. Le programme a été instauré en 1964.

. Ce sont les provinces et les territoires qui déterminent l'admissibilité des étudiants et qui émettent les titres de prêt. Les provinces et les territoires administrent aussi leurs propres programmes d'aide, qui s'ajoutent au programme fédéral. L'admissibilité des requérants dans le cadre du programme est déterminée en comparant leurs besoins financiers à leurs ressources à l'aide de critères administratifs établis suite à des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Leurs besoins comprennent les frais de scolarité, l'achat des livres et les frais de subsistance déterminés. Actuellement, pour les étudiants à temps plein, le maximum des prêts est fixé à 105 $ par semaine d'études, compte tenu d'un maximum à vie de 520 semaines d'études.

. Le gouvernement fédéral garantit les prêts consentis à des étudiants à temps plein par des institutions prêteuses, et subventionne ces prêts en assumant les frais d'intérêt pendant que les étudiants poursuivent leurs études. Le taux d'intérêt payé par le gouvernement (c.-à-d. le «taux du ministre») pendant que l'étudiant poursuit ses études est fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada à moyen terme (1 à 5 ans) sur une période d'étalement de six mois.

. Six mois après que les étudiants ont parachevé leurs études, ils doivent conclure un accord de remboursement consolidé avec leur banque (ou d'autres institutions prêteuses). La période totale de remboursement permise varie selon l'endettement total, mais elle ne peut dépasser 9 1/2 ans. Le taux d'intérêt en vigueur au moment où l'emprunteur conclut l'accord de remboursement est fixe pendant toute la période de remboursement. Le taux d'intérêt maximal qui peut être imposé à l'emprunteur (c.-à-d. le taux des «étudiants») est fixé chaque année selon une formule exposée dans les règlements établis en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants : ce taux est fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada à moyen terme (5 à 10 ans) sur une période d'étalement de six mois.

. Si un emprunteur ne conclut pas d'accord de remboursement comme il le doit ou qu'il n'effectue pas les paiements prévus en vertu d'un accord, le gouvernement fédéral honore sa garantie, l'institution prêteuse est remboursée, et la dette de l'emprunteur devient due au gouvernement

fédéral. Le Secrétariat d'État, qui administre le Programme canadien de prêts aux étudiants, essaie de percevoir ces dettes et il fait appel aux services d'agences de recouvrement pour le faire. Si les agences de recouvrement échouent dans leurs efforts, le gouvernement fédéral utilise des compensations fiscales (c.-à-d. que les prêts aux étudiants sont compensés à même les remboursements d'impôt des emprunteurs; une disposition s'applique aux étudiants en difficulté).

. Les étudiants peuvent demander une exemption d'intérêts pour une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois s'ils sont sans travail parce qu'ils ne peuvent se trouver un emploi, ou qu'ils sont temporairement malades ou handicapés. Pendant la période d'exemption d'intérêts, les paiements d'intérêt sont assumés par le gouvernement fédéral.

. Depuis 1983, une garantie fédérale s'appliquant pour une période plus limitée et dont le montant est moins élevé est offerte aux étudiants de niveau postsecondaire à temps partiel admissibles, mais ce programme n'offre aucune bonification d'intérêt. Les prêts consentis à des étudiants à temps partiel visent à leur permettre d'assumer des frais d'études, et non des frais de subsistance, et la garantie du gouvernement fédéral ne s'applique qu'à un montant du principal impayé de 2 500 $.

PRINCIPAUX FAITS

Avantages du programme

. Les bénéficiaires de prêts aux étudiants reçoivent un certain nombre d'avantages, dont l'accès à du crédit auquel ils n'auraient par ailleurs pas accès, une bonification d'intérêt, des modalités généreuses de remboursement et une aide additionnelle s'ils ont de la difficulté à rembourser leur prêt.

. Cependant, les principaux avantages pour les étudiants proviennent de l'augmentation de leur pouvoir de gagner un revenu et de leur employabilité attribuable au fait qu'ils ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires. Comme le tableau 1 l'indique, **les diplômés de niveau postsecondaire ont le plus grand potentiel de gagner un revenu et le plus faible risque de chômage de tous les Canadiens.**

. Le Programme canadien de prêts aux étudiants aide un grand nombre d'étudiants de niveau postsecondaire. Pour l'année de prêt 1991-1992, on estime que **273 179 étudiants**, soit environ 42 p. 100 des étudiants à plein temps au niveau postsecondaire (Québec et Territoires du Nord-Ouest exclus) ont reçu des prêts garantis. Au cours de la même année de prêt, 1 461 étudiants à temps partiel ont aussi reçu des prêts. Le tableau 2

présente le nombre d'emprunteurs à temps plein et à temps partiel au cours des cinq dernières années.

- L'aide accordée dans le cadre du programme est importante et elle a augmenté rapidement. La valeur des prêts d'études à temps plein négociés est passée de 304 millions de dollars en 1984-1985 à 742 millions de dollars en 1991-1992 -- soit un taux annuel moyen de croissance de près de 13,6 p. 100. Les prêts négociés ont bondi de 640 millions de dollars au cours de l'année de prêt 1990-1991 à 742 millions de dollars l'année suivante.

Coûts du programme

- Le Programme canadien de prêts aux étudiants constitue une **dépense importante pour le gouvernement**. Non seulement les dépenses totales du programme sont-elles élevées (454 millions de dollars en 1991-1992), mais elles augmentent rapidement comme le montre le tableau 3 qui présente les principaux éléments de coûts du programme pour l'année de prêt 1984-1985 (année au cours de laquelle le plafond des prêts a été porté à 105 $ par semaine) et l'année de prêt 1991-1992. Au cours de cette période de huit ans, les dépenses totales du programme sont passées de **207 millions de dollars au cours de l'année de prêt 1984-1985 à 454 millions de dollars au cours de l'année de prêt 1991-1992 -- soit un taux annuel moyen de croissance de 11,9 p. 100**. Au cours de la même période, les dépenses de programmes du gouvernement ont augmenté de 3,7 p. 100 par année.

Comptes en souffrance

- La grande majorité des emprunteurs remboursent leurs prêts d'études aux prêteurs à temps et sans difficulté.

- Cependant, comme l'indiquait le vérificateur général dans le rapport qu'il déposait au Parlement en 1990, le grand nombre d'emprunteurs défaillants est une cause d'inquiétude.

- Comme le tableau 3 l'indique, la catégorie des dépenses du programme qui affiche la croissance la plus rapide est le **paiement des réclamations aux prêteurs**. Au cours de la période de huit ans, les réclamations payées ont augmenté à un rythme moyen de 17,5 p. 100 par année.

- En raison de la croissance rapide des réclamations, le Secrétariat d'État a déployé des efforts importants pour améliorer le recouvrement des prêts en souffrance en recourant à des agences privées de recouvrement et, plus récemment, grâce à la compensation des dettes envers le gouvernement à même les remboursements d'impôt sur le revenu. En conséquence, les recouvrements ont augmenté de façon marquée, passant de 31 millions de

dollars en 1984-1985 à 84 millions de dollars en 1991-1992 -- soit un taux annuel moyen de croissance de 15,3 p. 100.

. Les prêts à recouvrer s'élevaient à 965 millions de dollars en 1991-1992.

Répartition par groupe d'âge des bénéficiaires de prêts d'études

. **L'âge moyen des bénéficiaires de prêts canadiens d'études a augmenté. Les emprunteurs âgés de plus de 25 ans représentent 28 p. 100 de tous les bénéficiaires.**

. La répartition par groupe d'âge des bénéficiaires de prêts canadiens d'études au cours des cinq dernières années de prêt est présentée au tableau 4. Au cours de cette période, les étudiants âgés de 24 ans et moins intervenaient pour la partie la plus importante des prêts -- 79,8 p. 100 en 1987-1988, et 71,9 p. 100 en 1991-1992. Les étudiants âgés de 25 ans intervenaient pour une partie de plus en plus grande des prêts au cours de cette période.

Endettement des emprunteurs

. **L'endettement moyen des étudiants en classe terminale s'élève à 6 130 $.**

. Le tableau 5 présente la répartition de l'endettement des étudiants à temps plein au cours de la période de cinq allant jusqu'en 1991-1992. Même si l'endettement des étudiants en classe terminale a augmenté et qu'environ 5 p. 100 ont des dettes supérieures à 15 000 $, près de 85 p. 100 ont des dettes inférieures à 10 000 $ et près de 60 p. 100 ont des dettes inférieures à 5 000 $.

PROJET DE LOI C-76

Suppression de la période d'exemption d'intérêts de six mois

- L'élimination de la période d'exemption d'intérêts ne touchera les emprunteurs qu'à la fin de leurs études et lorsqu'ils seront habituellement en mesure de rembourser leurs prêts.

- Les étudiants qui ont déjà terminé leurs études continueront de bénéficier d'une période pouvant aller jusqu'à six mois pour conclure des arrangements de remboursement avec leurs prêteurs. Pendant cette période de six mois, les intérêts sur le prêt s'accumuleront. Le premier remboursement du prêt ne sera dû qu'à la fin de la période de six mois.

- Les emprunteurs auront le choix soit de payer les intérêts courus à la fin de la période de six mois, soit de les capitaliser.

- **Pour les étudiants qui ont déjà terminé leurs études, le fardeau financier résultant de l'élimination de la période d'exemption d'intérêts de six mois devrait être minime.** Pour un étudiant dont le prêt moyen à la fin de ses études s'élève à 6 130 $, la mensualité n'augmentera que de 3,50 $ en raison de la capitalisation des intérêts courus -- un montant bien en deçà de la capacité financière de la plupart des emprunteurs.

- Les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts continueront de pouvoir bénéficier de l'exemption d'intérêts pour une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois. Pendant cette période, les paiements d'intérêt sont effectués par le gouvernement fédéral.

- **Le programme d'exemption d'intérêts a été sensible à la conjoncture économique.** Au milieu des années 80, alors que la croissance de l'économie était forte, l'utilisation du programme était modérée. Cependant, avec le début de la récession en 1990, le programme a été utilisé de façon plus importante par les étudiants qui avaient déjà terminé leurs études. Pendant la période allant de 1989-1990 à 1991-1992, l'utilisation du programme d'exemption d'intérêts a affiché une croissance moyenne de 38 p. 100.

RÉFORME DU PROGRAMME

Nouveaux arrangements de financement

. Les négociations avec les institutions financières ont pour objet de réduire le coût du programme, particulièrement les coûts à la hausse attribuables aux défauts de remboursement, et d'utiliser les économies qui en résulteront pour moderniser et revitaliser le programme.

. Le gouvernement a signalé son engagement d'établir une nouvelle structure de financement du Programme canadien de prêts aux étudiants dans le budget de février 1992 et dans l'exposé économique et financier de décembre 1992.

. La nouvelle structure de financement, fondée sur le partage des risques par le prêteur, devrait entraîner une baisse des coûts pour le contribuable, une amélioration de l'aide accordée aux étudiants nécessiteux et l'élimination des frais de 3 p. 100.

. Des mesures législatives seront instaurées sous peu de manière à donner suite à cet engagement.

. La demande de financement, qui a été remise aux institutions financières le 9 février 1992, devrait être envisagée dans ce contexte.

. Même lorsque les nouveaux arrangements de financement seront en vigueur, le programme visera toujours à assurer que les étudiants nécessiteux ont accès au financement dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires.

. En conséquence, **les étudiants nécessiteux continueront de recevoir des prêts d'études dans le cadre des nouveaux arrangements.** En outre, le gouvernement continuera à consentir des prêts subventionnés pendant que l'étudiant est aux études, et les coûts de remboursement des emprunteurs seront raisonnables.

. Les sénateurs auront l'occasion d'étudier les nouveaux arrangements lorsque la législation de mise en oeuvre sera présentée au Sénat.

Critères d'admissibilité

. En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral étudie une proposition visant à modifier la définition d'un étudiant à temps plein dans le cadre du programme. Selon cette proposition, les étudiants devront suivre

80 p. 100 du programme d'études pour être considérés comme des étudiants à temps plein.

. Les programmes d'aide aux étudiants au Québec et au Nouveau-Brunswick comportent déjà une telle exigence et toutes les autres provinces ont des mécanismes en place pour déterminer la période maximale d'études pendant laquelle les étudiants peuvent profiter du financement public. Les exigences concernant le programme d'études visent à encourager les étudiants à parachever leurs études dans des délais raisonnables et à maîtriser les coûts du programme.

. Les étudiants qui ne désirent pas étudier à temps plein auront accès à l'aide accordée aux étudiants à temps partiel dans le cadre du programme et des dispositions spéciales seront prévues pour les personnes qui, parce qu'elles sont handicapées, ne peuvent étudier à temps plein.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU SUJET DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS (FPE)

- Le programme de FPE a été établi en 1977 dans le cadre du passage des arrangements à frais partagés au financement en bloc des contributions fédérales aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement postsecondaire.

- Les droits au titre du programme sont égaux par habitant dans toutes les provinces. Ces droits par habitant sont bloqués jusqu'en 1994-1995; par la suite, la Loi sur les arrangements fiscaux prévoit qu'ils augmenteront en fonction du taux de croissance du PNB, moins 3 points de pourcentage.

- Depuis la création du programme, les transferts ont toujours inclus des transferts en espèces et de points d'impôt. Dans le cadre du lancement du FPE, des mesures coordonnées ont été prises en vertu desquelles le gouvernement fédéral réduisait ses impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et les provinces augmentaient les leurs, transférant partant un champ d'imposition du gouvernement fédéral aux provinces.

  - Il convient de souligner que la valeur des impôts fédéraux transférés aux provinces de cette façon a exactement le même impact sur les dépenses du fédéral et des provinces qu'aurait un transfert équivalent entièrement en espèces.

  - La valeur de ces points d'impôt (y compris les paiements de péréquation qui y sont associés) est déduite du droit total de chaque province au titre du FPE afin de déterminer la contribution en espèces.

- Dans la mesure où la valeur du transfert de points d'impôt augmente plus rapidement que les droits dans l'ensemble, le transfert en espèces peut diminuer -- même si cela n'influerait pas sur la valeur totale des droits selon la formule du programme, qui continuera d'augmenter en fonction de la croissance démographique de chaque province jusqu'en 1994-1995 et en fonction par la suite du facteur de progression par habitant «PNB moins 3 p. 100».

- Au cours des dernières années, la valeur des transferts de points d'impôt dans le cadre du FPE a augmenté aussi rapidement que les droits dans le cadre du programme, de sorte que les transferts en espèces n'ont pas augmenté. Au cours des quelques prochaines années, les transferts de points d'impôt augmenteront probablement un peu plus rapidement que les droits, de sorte que les transferts en espèces au titre du FPE commenceront à diminuer.

. Si les tendances observées actuellement se maintiennent, la baisse des transferts en espèces au titre du FPE se ferait graduellement et elle varierait d'une province à l'autre :

. La plupart des provinces continueraient probablement de recevoir des transferts en espèces dans le cadre du FPE jusqu'à une période assez avancée au cours du prochain siècle.

. Parce que le Québec a choisi de se retirer du programme au début des années 60 pour obtenir une plus grande partie de ses contributions fédérales au titre des programmes de santé et de l'enseignement postsecondaire sous la forme de transferts de points d'impôt, les transferts en espèces versés à cette province sont en conséquence moins élevés que pour les autres provinces. En conséquence, ses transferts en espèces seraient éliminés un peu plus tôt (bien que ce ne soit pas le cas avant la fin de la présente décennie).

. Il convient de souligner que le moment précis de l'élimination des transferts en espèces dans le cas de toute province est fonction de la valeur actuelle du transfert de points d'impôt et de son taux futur de croissance (qui est lui-même fonction de la croissance de l'économie de la province).

PIÈCES JOINTES

Tableaux

Renvoi	Titre
Tableau 1	Revenu familial annuel et taux de chômage par niveau d'études, 1990
Tableau 2	Nombre et valeur des prêts négociés par des étudiants à temps plein et à temps partiel
Tableau 3	Dépenses législatives
Tableau 4	Répartition en pourcentage des prêts d'études à temps plein négociés par groupe d'âge
Tableau 5	Répartition en pourcentage de l'endettement des étudiants à temps plein
Tableau 6	Exemption d'intérêts

Extrait du Budget des dépenses 1993-1994, partie III, Secrétariat d'État du Canada, Programme canadien de prêts aux étudiants

TABLEAU 1

Revenu familial annuel et taux de chômage par niveau d'études, 1990

Études	Revenu familial annuel	Taux de chômage (%)
Diplôme d'études secondaire	$51 000	12,2
Diplôme	$53 800	6,3
Grade universitaire	$75 400	3,7

Source: Statistique Canada

TABLEAU 2

Programme canadien de prêts aux étudiants

Nombre et valeur des prêts négociés par des étudiants à temps plein et à temps partiel

	Nombre d'étudiants			Valeur (en millions de dollars)		
Année de prêt	Plein temps	Temps partiel	Total	Plein temps	Temps partiel	Total
1987-88	223 370	620	222 990	612,0	0,9	612,9
1988-89	203 047	320	203 367	551,0	0,5	551,5
1989-90	215 034	730	215 764	599,2	1,2	600,4
1990-91	223 505	803	224 308	639,9	1,4	641,3
1991-92 (estimation)	247 044	757	247 801	741,8	1,3	743,1

Source: Budget des dépenses 1993-94, partie III, Secrétariat d'état du Canada.

TABLEAU 3

Programme canadien de prêts aux étudiants

Dépenses législatives

	1984-85	1991-92	Taux annuel moyen de croissance (en milliers de dollars)
	($ 000)		
Coûts			
Paiements d'intérêt	108 349	195 704	8,8
Réclamations payées	48 612	150 436	17,5
Autres paiements au Québec et au Territoires de Nord-Ouest	42 885	87 529	10,7
Frais de recouvrement	6 705	20 255	17,1
TOTAL	206 551	453 924	11,9
Recettes			
Recouvrements par des agences de recouvrement et des mandataires	31 434	84 170	15,3
Frais de garantie	-	21 524	-
TOTAL	31 434	105 694	18,9

Source: Budget des dépenses 1993-1994, partie III, Secrétariat d'état du Canada.

TABLEAU 4

Programme canadien de prêts d'études à temps plein

Répartition en pourcentage des prêts d'études à temps plein négociés par groupe d'âge

Groupe d'âge	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92 (estimation)
24 ans et moins	79,8	78,6	72,7	72,2	71,9
25-29 ans	11,5	12,0	15,8	16,1	16,0
30-34 ans	4,9	5,2	6,1	6,1	6,2
35 ans et plus	3,8	4,2	5,3	5,7	5,8

Source: Budget des dépenses 1993-1994, partie III, Secrétariat d'État du Canada.

TABLEAU 5

Programme canadien de prêts aux étudiants

Répartition en pourcentage de l'endettement des étudiants à temps plein

Endettement	1987-88 (%)	1988-89 (%)	1989-90 (%)	1990-91 (%)	1991-92 (estimation) (%)
Moins de $5 000	59,9	60,1	59,2	59,3	59,6
$5 000-$10 000	26,4	25,4	25,6	25,5	25,6
$10 000-$15 000	10,4	10,5	10,6	10,4	10,1
Plus de $15 000	3,3	4,0	4,6	4,8	4,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Valeur moyenne des prêts négociés ($)					
- Étudiants à temps plein	2 752	2 713	2 787	2 863	3 003
- Étudiants à temps partiel	1 514	1 572	1 663	1 691	1 667

Source: Budget des dépenses 1993-1994, partie III, Secrétariat d'État du Canada.

TABLEAU 6

Programme canadien de prêts aux étudiants

Exemption d'intérêts

Année de prêt	Nombre de bénéficiaires	Valeur de l'exemption d'intérêts approuvée (en milliers de dollars)
1984-85	9 171	2 659,3
1985-86	11 225	3 442,6
1986-87	13 572	4 141,8
1987-88	12 084	3 453,8
1988-89	13 747	3 857,6
1989-90	16 883	6 106,8
1990-91	21 518	7 982,2
1991-92	30 627	11 571,9

Source: Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants, 1984-1985 à 1989-90 et dossiers du programme, 1990-1991 à 1991-1992.

APPENDIX "B" NF/45

Telephone 902 422 7381 Office of the President Nova Scotia College of Art and Design

5163 Duke Street
Halifax, Nova Scotia
Canada
B3J 3J6

March 12, 1993

Senator Bud Olsen
Liberal Committee Chair
Room 361-E, Centre Block
Senate of Canada
Ottawa, K1A O4A

Re: Bill C-76

Dear Senator Olsen,

On behalf of the College Community, I am writing to express the dismay at the possible removal of the six month interest free period for pay-back of student loans. This seems to come at an inopportune time when there is much unemployment, making it far more difficult for students to secure jobs upon graduation. This is not to necessarily say that support would be forthcoming for the removal of the six month interest free period in a better economic climate, only to point out the added stress placed upon our students at this point in time.

It is also our understanding that the budget presentation by the Minister of Finance to the House of Commons last year stated that the six month period would not be removed until the weekly loan limit was increased. To our knowledge the loan limit has not been increased since 1984 and that there is no action underway to procure an increase.

All of this is to say we support the students campaign to amend Bill C-76 to preserve the six month interest free period and hope that this will be taken into consideration as the Senate reviews Bill C-76.

Sincerely,

Deborah McLean

Deborah McLean, MCIP
Chair of Board of Governors
Nova Scotia College of Art and Design

cc John Desmarais, Clerk of the Senate Committee on National Finance
Maritime Senators

STUDENTS' UNION
St. Francis Xavier University
P.O. Box 271, St. F.X.U.
Antigonish, Nova Scotia
B2G 1C0
Tel.: (902) 867-2495
Fax: (902) 867-5138

February 11, 1993

Senator H.A. Olson
Room 361-E, Centre Block
Ottawa, ON
K1A 0A4

Dear Mr. Olson:

I am writing you to bring attention to something important that will be coming up very soon in the Senate National Finance Committee. I have been told that **Bill C-76** will be soon voted on at the committee stage. Bill C-76 would remove the six-month interest-free grace period after graduation for students who have to pay back student loans.

Hopefully you are aware of the inadequacy of the Canada Student Loan Program. Maximum assistance levels have not increased since 1984, and tuition fees have more than doubled since then. When we think of how much students studying in Nova Scotia are forced to pay because of a discriminatory funding formula employed by the federal government, the inadequacy of our country's student aid system becomes even more glaring. Students are forced to assume debt loads which sometimes exceed $20,000.

The policy used to be that the government would pay the interest on a student loan while that student was in school and for six months after that. The intention of Bill C-76 is to get rid of this six-month grace period. Please keep in mind that, two years ago, the federal government imposed a 3% administrative tax on student loans. It is still unclear whether this 3% tax would be removed.

So that as many students as possible will be able to afford a university education and contribute to their country's economic and social well-being, I urge you to consider the negative impact of Bill C-76. Students from your province attend St.F.X., and they, along with many others, will suffer should Bill C-76 pass intact.

Thanks very much for your consideration, and my best wishes for spring weather in Ottawa.

Sincerely,

Pierre LeBlanc

Pierre LeBlanc
President, St.F.X. Students' Union

Saint Mary's University
Students' Association Inc.

March 16, 1993

Senator H. A. Olson
Room 361-E CB
Senate of Canada
Ottawa, On K1A 0A4

Fax: 1-613-995-3286

Dear Senator H. A. Olson:

I am writing to you today in opposition to Bill C-76 that is now before the Senate. Bill C-76 will mean the removal of the six month interest free grace period on Canada Student Loans. This will create another hardship for students.

Employment is very difficult to find after graduation today in our economy. Interest relief is needed for that transition period between graduation and finding employment. If this Bill passes it will create another deterrent for people considering attending university who rely on Canada Student Loans.

I strongly urge you to stand in opposition to Bill C-76 and voice the concerns of your student constituents. Please feel free to contact me if you have any questions or comments.

Sincerely,

Craig Fearon

Craig Fearon
President
SMUSA, Inc.

/rs

Saint Mary's University Students' Association, Fifth Floor, Student Centre, Saint Mary's University, Halifax, N.S. Canada B3H 3C3
Telephone (902) 422-1201 Fax (902) 425-4638

Senator H.A. Olson
Room 361-E, Centre Block
Senate of Canada, Ottawa
K1A 0A4

Tuesday, March 9, 1993

Dear Senator Olson,

It has come to our attention that bill C-76 is now being considered by the Senate's National Finance Committee. This bill is of particular concern to the Students' Union of Nova Scotia(SUNS) because it proposes the elimination of the 6 month post-graduation subsidy on student loans. Thousands of university and college students in Nova Scotia would be adversely affected by such an elimination.

Students' hopes of gaining employment upon graduation are at present somewhat slim. Those who cannot afford their education are forced to obtain student loans and face the added burden of debt when they graduate. By eliminating the 6 month subsidy, you would be forcing those who cannot afford their education in the first place to pay even more! Thus, the subsidy elimination would only serve to make a desperate situation even worse.

It is our understanding that their is strong Liberal support on your committee for an amendment that would preserve the six month interest-free period. I would like to take this opportunity to thank you for your support so far, and to encourage you to continue your opposition to the elimination proposal.

If you have any questions regarding our position on this or any other student-related issue, please do not hesitate to contact our office or the office of the Canadian Federation of Students(CFS) in Ottawa. Once again, thank you for your continued understanding and cooperation.

Robert Chambers

Deputy Chairperson
SUNS

6136 University Avenue, Halifax, Nova Scotia B3H 4J2 (902) 494-6655

THE UNIVERSITY OF WINNIPEG
STUDENTS' ASSOCIATION INC.
234 LOCKHART HALL 515 PORTAGE AVENUE
WINNIPEG, CANADA R3B 2E9 PHONE 786 9792

The Senate Committee on National Finance;

I am writing to inform you of students' aggravation and anger at the prospect of the elimination of the six month interest free subsidy for CSLP recipients.

The prospect of paying back a loan under the strict guidelines which are presently set out is already a barrier for students who initially can not afford a post-secondary education. Removing the interest free subsidy for those students will result in either an increased number of defaulters who simply will not have the financial stability to begin paying back their loan following graduation, or a decision by these Canadians not to improve themselves, or their contribution to society, with a post-secondary education.

The federal government must maintain consistency between policy and practice. It is the goal of Canadian society that its citizens be well educated. Therefore, it is up to the government to encourage its youth to attend post-secondary institutions and encourage others to pursue life-long learning. Bill C-76 will only act as a deterrent to those who know the only possibility of receiving an education is a substantial debt load.

This is merely another example of the Federal government encouraging elitism in our post-secondary institution. If an education exclusively for the rich is sincerely not your goal then I encourage you to think about how Bill C-76 will effect our future and act to prevent its implementation. Elimination of the six-month interest free period, followed by implementation of the remaining Student Aid reform proposals outlined by the Secretary of State will transform our post-secondary institutions into the "ivory towers" of old, and less competitive for those that can buy their way into Canada's publicly funded universities.

Sincerely
Jeff Waldman

J. Waldman

UWSA V.P. Advocate

ANNEXE «B» FN/45

NOVA SCOTIA COLLEGE OF ART AND DESIGN
Bureau du président

le 12 mars 1993

Sénateur Bud Olson
Président libéral du comité
Pièce 361-E, Édifice du Centre
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A O4A

Objet : Projet de loi C-76

Monsieur le sénateur,

Au nom de la communauté du collège, je vous écris pour vous dire combien je suis consterné par l'éventuelle abolition de la période de grâce relative au paiement des intérêts sur les prêts aux étudiants. Cette mesure tombe très mal à un moment où il y a beaucoup de chômage, ce qui fait que les étudiants ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi après avoir terminé leurs études. Je ne dis pas que la suppression de la période de grâce de six mois serait justifiée dans un meilleure conjoncture économique; je tiens tout simplement à faire remarquer les ennuis que causera cette mesure aux étudiants en ce moment.

Nous croyons comprendre que, dans son budget de l'an passé, le ministre des Finances a déclaré que la période de grâce de six mois ne serait pas abolie avant que le plafond des prêts ne soit augmenté. À notre connaissance, le plafond des prêts est resté inchangé depuis 1984 et rien n'est fait en ce moment pour le relever.

Tout cela pour dire que nous appuyons la campagne des étudiants en vue de modifier le C-76 de manière à conserver la période de grâce de six mois et que nous espérons que le Sénat en tiendra compte dans son étude du C-76.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du conseil d'administration du
Nova Scotia College of Art and Design,
Deborah McLean, MCIP

c.c. John Desmarais
Greffier
Comité sénatorial permanent des finances nationales

STUDENTS' UNION
St. Francis Xavier University

le 11 février 1993

Le sénateur H.A. Olson
Pièce 361-E, Édifice du Centre
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

Je tiens à attirer votre attention sur quelque chose d'important dont sera très bientôt saisi le Comité sénatorial permanent des finances nationales. On m'informe que le **projet de loi C-76** sera bientôt mis aux voix à l'étape du comité. Ce projet de loi aurait pour effet d'abolir la période de grâce de six mois dont bénéficient les finissants qui ont des prêts aux étudiants à rembourser.

J'espère que vous êtes au courant de l'insuffisance du Programme canadien des prêts aux étudiants. Les plafonds d'aide sont restés inchangés depuis 1984 et les frais de scolarité ont plus que doublé depuis. Compte tenu de ce que les étudiants de la Nouvelle-Écosse sont forcés de payer à cause de la formule de financement discriminatoire du gouvernement fédéral, l'insuffisance de notre système national d'aide aux étudiants devient encore plus flagrante. L'endettement des finissants dépasse parfois 20 000 $.

Auparavant, le gouvernement payait les intérêts sur les prêts aux étudiants pendant que les étudiants fréquentaient l'école et pendant six mois après l'obtention du diplôme. Le C-76 a pour but d'abolir cette période de grâce de six mois. Rappelez-vous que, il y a deux ans, le gouvernement fédéral a imposé une taxe administrative de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. On ne sait pas encore au juste si cette taxe de 3 p. 100 serait abolie.

Pour qu'un nombre aussi grand que possible d'étudiants aient les moyens de fréquenter l'université et de contribuer au bien-être économique et social de leur pays, je vous engage à considérer les répercussions négatives du C-76. Les étudiants de votre province fréquentent l'Université Saint-Francis Xavier et, comme beaucoup d'autres, ils souffriraient si le C-76 était adopté tel quel.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et vous souhaite un beau printemps à Ottawa.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la
St.F.X. Students' Union

SAINT MARY'S UNIVERSITY STUDENTS' ASSOCIATION INC.

le 16 mars 1993

Sénateur H.A. Olson
Pièce 361-E, Édifice du Centre
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Télécopieur : 1-613-995-3286

Monsieur le sénateur,

Je vous écris pour protester contre le projet de loi C-76 dont est saisi le Sénat. Le C-76 aurait pour effet d'abolir la période de grâce de six mois dont sont assortis les prêts aux étudiants canadiens. Il ajouterait donc aux difficultés qu'éprouvent les étudiants.

Il est très difficile aujourd'hui de trouver un emploi après avoir terminé ses études. L'exemption du paiement des intérêts est nécessaire pendant la transition entre la collation des grades et l'obtention d'un emploi. S'il était adopté, ce projet de loi créerait un autre obstacle pour ceux qui comptent fréquenter l'université à l'aide de prêts aux étudiants.

Je vous engage à continuer de vous opposer au C-76 et à exprimer les préoccupations de vos commettants étudiants. Si vous avez des questions à poser ou des observations à faire, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la
SMUSA Inc.,
Craig Fearon

STUDENTS' UNION OF NOVA SCOTIA

Sénateur H.A. Olson
Pièce 361-E, Édifice du Centre
Sénat du Canada, Ottawa
K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

Nous avons appris que le Comité sénatorial permanent des finances nationales est en train d'étudier le projet de loi C-76. Ce projet de loi inquiète la Students' Union of Nova Scotia (SUNS) dans la mesure où il a pour effet d'abolir la période de grâce de 6 mois dont sont assortis les prêts aux étudiants.

À l'heure actuelle, les perspectives d'emploi sont assez sombres. Ceux qui n'ont pas les moyens de suivre des études sont obligés d'obtenir des prêts aux étudiants et d'ajouter ainsi à leur endettement une fois le diplôme obtenu. En abolissant la période de grâce de 6 mois, vous forceriez ceux qui n'ont pas les moyens de suivre des études à payer encore plus! Par conséquent, l'abolition de cette subvention ne servirait qu'à empirer une situation déjà désespérée.

Nous croyons comprendre que les membres libéraux de votre Comité sont fortement en faveur du maintien de la période de grâce de 6 mois. Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre appui et pour vous encourager à continuer de vous opposer à ce projet.

Si vous avez des questions concernant notre position dans ce dossier ou dans d'autres dossiers estudiantins, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau ou avec le bureau de la Fédération canadienne des étudiants (FCE) à Ottawa. Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

Le vice-président de la
SUNS,
Robert Chambers

THE UNIVERSITY OF WINNIPEG STUDENTS' ASSOCIATION INC.

Au Comité sénatorial permanent des Finances nationales :

Je tenais à vous dire combien les étudiants sont exaspérés et furieux du projet de suppression de la période de grâce de six mois dont bénéficient les participants au Programme canadien des prêts aux étudiants.

L'obligation de rembourser un prêt conformément aux lignes directrices actuelles constitue déjà un obstacle pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de suivre des études postsecondaires. L'abolition de la période de grâce ne fera qu'augmenter le nombre des étudiants qui n'ont pas la stabilité financière nécessaire pour rembourser leur prêt après avoir obtenu leur diplôme ou des Canadiens qui décident de ne pas se perfectionner ou de ne pas contribuer davantage à la société en poursuivant leurs études.

Le gouvernement fédéral doit maintenir une certaine cohérence entre la politique et la pratique. L'objectif de la société canadienne, c'est que ses membres soient bien instruits. Il incombe donc au gouvernement d'encourager les jeunes à fréquenter les établissements d'enseignement postsecondaire et d'encourager les autres à ne jamais cesser d'apprendre. Le C-76 ne fera que décourager ceux qui savent qu'il est impossible de s'instruire sans s'endetter lourdement.

Voilà un autre cas où le gouvernement fédéral encourage l'élitisme dans nos établissements d'enseignement postsecondaire. Si votre objectif n'est vraiment pas de permettre seulement aux riches de s'instruire, je vous encourage à réfléchir aux répercussions du C-76 sur notre avenir et à en empêcher l'adoption. L'abolition de la période de grâce de six mois et la mise en oeuvre des autres propositions de réforme de l'aide aux étudiants mises de l'avant par le Secrétariat d'État vont faire de nos établissements d'enseignement postsecondaire des "tours d'ivoire" et vont les rendre moins compétitives pour ceux qui ont l'argent pour fréquenter les universités canadiennes financées par l'État.

Salutations cordiales,

Le vice-président à la promotion de l'
UWSA,
Jeff Waldman

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Thursday, March 25, 1993

Issue No. 46

First and last proceedings on:
Supplementary Estimates (C)
laid before Parliament for the
fiscal year ending March 31st, 1993

WITNESS:

(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Le jeudi 25 mars 1993

Fascicule n° 46

Premier et dernier fascicule concernant:
Le Budget des dépenses supplémentaires (C)
déposé au Parlement pour l'exercice
se terminant le 31 mars 1993

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

Mr. Ted Roseman, Officer, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

From the Secretary of State:

Ms Mary Meloshe, Director General, Student Assistance Branch.

Du ministère des Finances:

M. Ted Roseman, agent, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale.

Du Secrétariat d'État:

Mme Mary Meloshe, directrice générale, Direction de l'aide aux étudiants.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (BUD) OLSON, P.C.

Thursday, March 25 1993

Issue No. 46

First and last proceedings on:
Supplementary Estimates (C)
laid before Parliament for the
fiscal year ending March 31st, 1993

WITNESS:

(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (BUD) OLSON, P.C.

Le jeudi 25 mars 1993

Fascicule nº 46

Premier et dernier fascicule concernant:
Le Budget des dépenses supplémentaires (C)
déposé au Parlement pour l'exercice
se terminant le 31 mars 1993

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

28341

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Comeau
Cools
Corbin
Doody
* Frith (or Molgat)
Lavoie-Roux
* Murray, P.C.
(or Lynch-Staunton)
Oliver
Rossiter
Simard
Sparrow
Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice-Président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Comeau
Cools
Corbin
Doody
* Frith (ou Molgat)
Lavoie-Roux
* Murray, P.C.
(ou Lynch-Staunton)
Oliver
Rossiter
Simard
Sparrow
Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 23, 1993:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Lynch–Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuck, that the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending the 31st March, 1993 (Sessional Paper No. 343–931).

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du mardi 23 mars 1993:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lynch–Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuck, que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993 (document parlementaire n° 343–931), et à en faire rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, March 25, 1993
(49)

The Standing Senate Committee on National Finance met at 11:00 a.m. this day, in Room 256-S Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Cools, Corbin, Doody, Lavoie-Roux, Oliver, Sparrow and Stewart. (9)

Other Senators present: The Honourable Senator Hays.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESS:

From the Treasury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 23, 1993, examined Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending the 31st March, 1993.

Mr. Cappe made opening remarks, and answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Corbin, that the responses received from the Treasury Board to questions asked of them on December 3 and December 9, 1992, in respect to Supplementary Estimates (A) and (B), 1992-93, be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix "A" NF/46*)

The question being put on the motion, it was agreed.

It was moved by the Honourable Senator Bolduc, that the Chair present a report on these estimates to the Senate.

The question being put on the motion, it was agreed.

At a later date Treasury Board will provide written responses to questions asked by the Honourable Senators Stewart, Hays, Corbin and Cools.

At 1:00 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair

PROCESS VERBAL

OTTAWA, le jeudi 25 mars 1993
(49)

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures, à la pièce 256-S de l'édifice du Centre, l'honorable sénateur Olson, C.P., (président) au fauteuil.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Cools, Corbin, Doody, Lavoie-Roux, Oliver, Sparrow et Stewart. (9)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Hays.

Aussi présent du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOIN:

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes

Conformément à son ordre de renvoi du 23 mars 1993, le Comité examine le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993.

M. Cappe fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

Il est proposé par l'honorable sénateur Corbin que les documents envoyés par le Conseil du Trésor en réponse aux questions qui lui avait été posées les 3 et 9 décembre 1992 concernant les Budgets des dépenses supplémentaires (A) et (B) pour 1992-1993 soient annexés aux délibérations d'aujourd'hui. (*Voir annexe "A" FN/46*)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par l'honorable sénateur Bolduc que le président présente au Sénat un rapport sur ces budgets.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Conseil du Trésor répondra plus tard par écrit aux questions posées par les honorables sénateurs Stewart, Hays, Corbin et Cools.

À 13 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
John Desmarais
Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 25, 1993

The Standing Senate Committee on National Finance, met this day at 11:00 a.m. to examine Supplementary Estimates (C) laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 1993.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We have a quorum. It is not quite as large as last night, but it is satisfactory.

Today, as you all know, we are going to begin the study of Supplementary Estimates (C).

For the information of senators, we have a portion of the Treasury Board Management Training Group, Mr. Evan Mann, with us this morning. He is on an exchange to the Treasury Board from Australia. He is here to observe how a good committee of Parliament, with good witnesses, should work. We welcome you. I hope you were here last night. That was an outstanding example of a good committee at work. It is pretty important that one knows how to count situations such as occurred then.

We received some responses from the Treasury Board to questions asked at meetings of the committee on December 3 and 9, 1992, during an examination of Supplementary Estimates (A) and (B). As is the usual practice, I ask a senator to move a motion to append these replies to today's proceedings.

Senator Corbin: So moved.

The Chairman: Is that agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Motion agreed to.

(*For text of documents, see Appendix p. 46A:1*)

The Chairman: As I said, this is the first meeting of the committee to examine Supplementary Estimates for the year 1992-93. While my notes do not say this, I think they are the final Supplementary Estimates for this fiscal year. Therefore, we will open the examination this morning with a brief opening statement by the Deputy Secretary, Program Branch, Mr. Cappe. Please proceed.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 25 mars 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales s'est réuni aujourd'hui à 11 h pour étudier le Budget des dépenses supplémentaire (C) déposé devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

Le sénateur H. A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nous avons le quorum. Nous ne sommes pas aussi nombreux qu'hier soir, mais nous sommes en nombre suffisant.

Aujourd'hui, comme vous n'êtes pas sans le savoir, nous amorcerons l'étude du Budget des dépenses supplémentaire (C).

Pour votre information, nous accueillons ce matin un membre du groupe de formation des cadres du Conseil du Trésor, M. Evan Mann. Monsieur Mann a été prêté au Conseil du Trésor par l'Australie. Il assiste à notre réunion pour observer la façon dont un comité parlementaire efficace, qui entendrait de bons témoins, devrait fonctionner. Monsieur Mann, soyez le bienvenu. J'espère que vous avez assisté à notre réunion d'hier soir. Si c'est le cas, vous avez eu un exemple exceptionnel d'un comité efficace à l'oeuvre. Il est très important de savoir évaluer le genre de situation qui s'est alors produite.

Le Conseil du Trésor a répondu à quelques-unes des questions qui avaient été posées à nos réunions des 3 et 9 décembre 1992, au cours desquelles nous avions étudié les Budget des dépenses supplémentaires (A) et (B). Conformément à la pratique courante, je vous invite à proposer que l'on joigne ces réponses au procès-verbal des délibérations d'aujourd'hui.

Le sénateur Corbin: J'en fais la proposition.

Le président: Sénateurs, la proposition est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

La proposition est adoptée.

(*Voir à la page 46A:11 de l'Annexe pour connaître le contenu des documents*)

Le président: Comme je le précisais, c'est la première fois que notre comité se réunit pour étudier le Budget des dépenses supplémentaire pour l'exercice 1992-1993. Bien qu'on ne le précise pas dans mes notes, je crois qu'il s'agit de la version finale du Budget des dépenses supplémentaire pour le présent exercice financier. Nous amorcerons donc les travaux de ce matin par une courte déclaration liminaire du sous-secrétaire de la Direction générale des programmes, M. Cappe. Nous vous écoutons.

[*Text*]

Monsieur Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor: Je vous remercie, monsieur le président. Nous avons maintenant le dernier budget des dépenses supplémentaire, comme vous l'a dit, monsieur le président.

I want to emphasize that the amounts that are tabled for passage in the Supplementary Estimates are within the limits of the planned federal spending that the Minister of Finance announced in his budget of February, 1992, and then reiterated in December, 1992 in his economic statement.

The amounts that you have before you do not constitute additional spending beyond that which was planned at the time of the budget. Rather, this represents moneys which had been reserved at the outset in the spending plan and for which program details were not available at the time of the tabling of Main Estimates. Therefore, the moneys were in the fiscal framework, but we are only now coming to Parliament for approval of that spending.

There are $255 million worth of budgetary expenditures in Supplementary Estimates (C) and $27 million additional non-budgetary expenditures. Those are the amounts we are asking Parliament to vote in this package.

For information purposes, honourable senators will find a net increase of $1.72 billion of budgetary and non-budgetary changes to statutory programs. Those programs include a net increase in transfer payments to the provinces of $2.2 billion as a result of changes to data regarding population growth and other such measures, and a decrease of $700 million in public debt charges as a result of lower interest rates previewed.

In addition, I will touch on the three big items in the voted expenditures. They are $68 million in Transport Canada due largely, but not entirely to decline in the air transport tax; $65 million for External Affairs largely due to changes in the value of the Canadian dollar vis-à-vis their spending abroad; and $25 million for non-budgetary expenditures related to Hibernia.

Those are the three major voted items. Of course honourable senators will find all of the items in the package.

Senator Corbin: Could you repeat the External Affairs item please.

[*Traduction*]

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch, Treasury Board: Thank you, Mr. Chairman. As you indicated, the final Supplementary Estimates for this fiscal year have been tabled.

Je tiens à souligner que les affectations proposées dans le Budget des dépenses supplémentaire sont conformes aux limites des dépenses fédérales prévues que le ministre des Finances a annoncées dans son budget de février 1992 et répétées dans son exposé économique de décembre 1992.

Les sommes que nous vous présentons aujourd'hui ne sont pas des dépenses qui viennent s'ajouter à celles qui avaient été prévues dans le budget. Il s'agit plutôt de fonds qui avaient été réservés dans le plan des dépenses original et dont nous ignorions les détails d'application lorsque nous avons déposé le Budget des dépenses principal. Ces dépenses étaient donc prévues dans le cadre financier; toutefois, ce n'est que maintenant que nous demandons au Parlement de les approuver.

Le Budget des dépenses supplémentaire (C) prévoit des dépenses budgétaires représentant 255 millions de dollars, ainsi que des dépenses extrabudgétaires totalisant 27 millions de dollars. Ce sont là les crédits que nous demandons au Parlement d'affecter dans les documents que nous vous présentons.

Sénateurs, à titre d'information, je souligne que l'augmentation nette correspondant aux modifications budgétaires et extrabudgétaires apportées aux programmes législatifs s'établit à 1,72 milliards de dollars. Ces modifications comportent une augmentation nette de 2,2 milliards de dollars des paiements de transfert aux provinces, augmentation qui a découlé de la modification de diverses données, notamment celles qui touchent la croissance de la population, de même qu'une diminution de 700 millions de dollars des frais de la dette publique, diminution suscitée par la baisse envisagée des taux d'intérêts.

J'aimerais également aborder les trois principaux postes pour lesquels on a voté des crédits. Il s'agit d'un crédit de 68 millions de dollars destiné à Transports Canada, que nous pouvons attribuer presque entièrement à la baisse de la taxe sur le transport aérien, d'un crédit de 65 millions de dollars pour le ministère des Affaires extérieures, somme imputable en grande partie à la fluctuation du dollar canadien au regard des dépenses du ministère à l'étranger et d'un crédit de 25 millions de dollars affecté à des dépenses extrabudgétaires liées au projet Hibernia.

Ce sont là les trois principaux postes. Bien entendu, sénateurs, vous retrouvez tous les postes dans les documents que vous avez en main.

Le sénateur Corbin: Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît, la somme affectée aux Affaires extérieures?

[*Text*]

Mr. Cappe: External Affairs was $65 million, largely for changes in the value of the Canadian dollar. The Department of External Affairs is buying goods and services and hiring staff abroad and paying in local currency. We have an arrangement whereby we deal with exchange fluctuations that way.

Deuxièmement, à la page 22 du document sur les subsides où l'on trouve le sommaire...

This is the Treasury Board contingencies vote and here, pursuant to the seventh report of the committee, we have, for the second or third time now, provided honourable senators with a summary of where we have used TB Vote 5. We continued the practice which we had before of putting footnotes in the actual tables identifying the TB Vote 5 items, but you can now make easy reference to them up front.

Le sénateur Corbin: Vous avez mentionné la page 22, mais c'est à la page 24 du document français.

M. Cappe: Vous avez raison, sénateur Corbin, c'est à la page 24. Nous sommes prêt, monsieur le président, monsieur Everest et moi-même à répondre à vos questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Cappe. Please proceed, Senator Stewart.

Senator Stewart: Thank you chairman. I have a series of questions and I propose, when I get to questions related to particular departments or agencies, to follow the order of the presentation in the blue book, but I have three more general questions with which I would like to start.

Just to get it on the record early and get it out of the way, Chairman, you will recall that yesterday at another meeting of this committee the Deputy Prime Minister talked about payments to members of the cabinet. He said:

> — we believe it to be important for the political leadership in the country to demonstrate a commitment by sharing in the difficulties that society is going through. It was with that spirit in mind that the salaries of the Prime Minister and all cabinet ministers were reduced by 5 per cent, effective last April 1.

That was one of the provisions in the bill that was being discussed last night. Then he went on to say:

> I should say, one of the best kept secrets around this place is the fact that Members of Parliament and cabinet ministers have subjected themselves to a number of wage cuts or freezes. I think this is about the sixth one.

[*Traduction*]

M. Cappe: Nous avons affecté 65 millions de dollars aux Affaires extérieures, surtout à cause de la fluctuation du dollar canadien. Le ministère des Affaires extérieures achète des biens et des services et embauche du personnel à l'étranger et paye en devises locales. Nous avons conclu un accord selon lequel nous devons composer ainsi avec la fluctuation des taux de change.

Next, on page 22 of the Supplementary Estimates, we find a summary...

Il s'agit du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor; en outre, sénateurs, conformément au septième rapport du comité, nous vous fournissons, pour la deuxième ou la troisième fois, un résumé de l'affectation du crédit nº 5 du Conseil du Trésor. Nous avons procédé comme nous le faisions auparavant, c'est-à-dire que nous avons intégré des notes au bas des tableaux qui présentaient l'affectation réelle du crédit nº 5 du CT; cependant, vous pouvez maintenant vous y reporter facilement.

Senator Corbin: You mentioned page 22, but I believe the summary is on page 24 in the French version.

Mr. Cappe: You are correct, Senator Corbin, the summary is on page 24. Mr. Chairman, Mr. Everett and I are now prepared to answer your questions.

Le président: Merci, M. Cappe. Sénateur Stewart, la parole est à vous.

Le sénateur Stewart: Merci, monsieur le président. J'ai une série de questions à poser, dont certaines touchent un ministère ou un organisme particulier; si vous le voulez bien, je poserai ces questions selon l'ordre dans lequel ces entités figurent dans le Livre bleu; j'aimerais toutefois commencer par trois questions plus générales.

Monsieur le président, j'aimerais simplement citer, au départ et une fois pour toutes, une déclaration faite par le vice-premier ministre, lorsqu'il a parlé des paiements versés aux députés — vous vous en souviendrez — à une autre réunion d'hier. Je le cite:

> — [...] nous croyons important que les dirigeants politiques du pays se montrent prêts à partager les difficultés que traverse l'ensemble de la société canadienne. C'est dans cet esprit que le traitement du premier ministre et de tous les ministres du Cabinet a été réduit de 5 p. 100, à compter du 1er avril dernier.

Cette disposition du projet de loi compte parmi celles que nous avons étudiées hier soir. Le vice-premier ministre a ajouté ce qui suit:

> J'ajoute qu'un des secrets les mieux gardés est que les députés et les ministres se sont déjà imposé plusieurs baisses ou gels de salaire. Je crois qu'il s'agit de la sixième mesure de ce genre.

[*Text*]

Then he undertook to give us, in a discursive way, information starting with the first of those which went into effect as of January 1, 1985. The Parliament of Canada Act talks about remuneration of members of Parliament. Section 55 prescribes a sessional allowance and another section deals with expenses. We have provision here for expenses which says that "there shall be paid to each of the members of the Senate and the House of Commons an allowance for expenses incidental to the discharge of the duties of the member". So we have two general categories of what I would call payment — sessional allowance and the sessional expense account.

I wonder if the Treasury Board could put together for us a table starting where Mr. Mazankowski started, namely, January 1, 1985, and showing each of the freezes or reductions which apply to members of Parliament and to ministers from that date to the present. Show each of the steps and the cumulative effect of each of those steps.

It is interesting to note that Mr. Mazankowski, in response to a question, said that the changes there had not been alleviated by any other measure which may have been taken in either the Senate or the House of Commons. I would like that information on the record.

Mr. Cappe: We would be pleased to put together a listing of all changes to the items. It is important to note that, as Senator Stewart pointed out, the salaries are statutory. We will put together the list of all changes, as well as any other elements of remuneration which may have been affected.

Senator Stewart: What I am asking for does not include payments covered by section 63. (1) of the Parliament of Canada Act, which says:

> For each session of Parliament, there shall be allowed to every member of each House of Parliament such actual —

I emphasize the word "actual —

> — moving, transportation, travel and telecommunication expenses as that House may, by order, prescribe.

I want now to return to a question I started earlier. As members of the Senate will recall, I described the national referendum last fall as "national madness". I am anxious to demonstrate that I was not too far wrong on the financial side, as well as the substantive side. I projected that the referendum must fail because of internal defects.

I previously asked for information concerning the costs, both direct and indirect, of the referendum. I believe there is one item in the Supplementary Estimates — there may be more — which deals directly with the cost of the referendum. I do not

[*Traduction*]

Ensuite, il nous a fourni quelques renseignements informels au sujet de la première de ces mesures, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1985. La Loi sur le Parlement du Canada vise la rémunération des parlementaires. L'article 55 prévoit le versement d'une indemnité de session, tandis qu'un autre article touche les dépenses. Nous avons ici une disposition relative aux dépenses, qui prévoit que «[...] les parlementaires reçoivent une indemnité annuelle de fonction». Il existe donc deux catégories générales de ce que je qualifierais de paiement: l'indemnité de session et les indemnités de fonction.

Je me demande si le Conseil du Trésor ne pourrait pas nous préparer un tableau qui commencerait à la date où M. Mazankowski a commencé son étude, soit le 1er janvier 1985, et qui présenterait tous les gels et toutes les baisses de salaire qui ont touché les députés et les ministres depuis cette date. Ce tableau nous présenterait toutes les étapes, une à une, ainsi que leurs conséquences cumulatives.

Il est intéressant de souligner que lorsqu'on l'a questionné à ce sujet M. Mazankowski a affirmé que ni le Sénat, ni la Chambre des communes n'avait pris d'autre mesure visant à atténuer les modifications salariales. J'aimerais que l'on consigne cette information dans le compte rendu.

M. Cappe: Nous serions heureux de dresser une liste de toutes les modifications apportées aux postes. Il faut souligner que, comme le sénateur Stewart l'a précisé, les salaires sont prévus par la loi. Nous préparerons une liste de toutes les modifications, ainsi que de tous les autres aspects de la rémunération susceptibles d'avoir été touchés.

Le sénateur Stewart: La liste que j'aimerais obtenir ne comporte pas les paiements prévus au paragraphe 63(1) de la Loi sur le Parlement du Canada, qui prévoit ce qui suit:

> Les parlementaires ont droit, pour le remboursement, au cours de chaque session d'une législature, des frais exposés...

Je souligne le terme «exposés»...

> ... en matière de déménagement, déplacement, transport et télécommunications, aux indemnités fixées par ordre de la Chambre dont ils font partie.

J'aimerais maintenant revenir à une question que j'ai amorcée plus tôt. Sénateurs, comme vous vous en souviendrez, j'ai qualifié le référendum national de l'automne dernier de «folie nationale». Je tiens à prouver que j'étais loin d'avoir tort, tant sur le plan financier que sur le plan concret. J'avais prévu que des failles internes causeraient l'échec du référendum. internes.

J'ai demandé des renseignements au sujet des coûts, tant directs qu'indirects, du référendum. Je crois qu'un poste — il y en a peut-être d'autres — du Budget des dépenses supplémentaire touche directement les coûts du référendum. J'ignore si

[*Text*]

know if that can be given to us orally now, but could it all be drawn together so we could say, "This is what the referendum cost, both directly and indirectly"? I could then use it for my purposes; other senators could use it for their purposes, which might be diametrically opposed to mine.

Mr. Cappe: This is a perfect role for public servants, to provide factual information which honourable senators can use as they chose. Indeed, the letter which you opened with, Mr. Chairman, that I sent to you March 5, included a table that identified all of the costs, including the costs in these Supplementary Estimates, which could be seen to be part of the referendum.

I want to be clear that the referendum costs are represented by the statutory item of $103.9 million in the Supplementary Estimates. There are ancillary costs, which I provided in the attachment to that letter which refers to information and communications spending of $44.7 million. That, we would argue, is the cost of the referendum to the Government of Canada.

I want to add the footnote that there was other government spending in that period related to national unity. I would not characterize that spending as directly related to the referendum, but it relates to the costs, for instance, of running the multilateral ministerial conversations that Mr. Clark chaired, and the costs of celebrating Canada 125. In the interests of being complete, we have provided that information as well, although I would suggest that that was not directly the referendum costs.

Senator Stewart: I can understand why you say that. How would you include the feel-good ads run by the Department of National Defence in that period? Was that just to overcome the shortening days of the fall?

Mr. Cappe: I would suggest that that spending was made pursuant to the Vote in the Department of National Defence and, therefore, was for the purpose of the defence of Canada.

Senator Stewart: We may have to reduce that particular Vote if it can be used that loosely.

In this preliminary gambit, I wanted to deal with one other topic that we touched on before.

The Chairman: Before you do that, Senator Stewart, I want to clarify what you mean by the word "indirect".

Senator Stewart: Yes.

The Chairman: Are you perfectly clear on what you are referring to when you say "indirect"?

[*Traduction*]

quelqu'un peut nous préciser ce coût oralement maintenant; toutefois, pourrait-on réunir toutes les données, de façon à nous exposer clairement les coûts directs et indirects liés au référendum? Je pourrais ensuite utiliser ces données à ma guise, et d'autres sénateurs pourraient faire de même, à des fins parfois totalement opposées aux miennes.

M. Cappe: Voilà un rôle parfait pour un fonctionnaire: fournir des renseignements factuels que les sénateurs peuvent utiliser à leur guise. De fait, monsieur le président, ma lettre du 5 mars, que vous avez mentionnée au début, contenait un tableau de tous les coûts, y compris ceux que l'on trouve dans le Budget des dépenses supplémentaire à l'étude, susceptibles d'être imputables au référendum.

Je tiens à préciser que les coûts du référendum sont représentés par le crédit législatif de 103,9 millions de dollars contenu dans le Budget des dépenses supplémentaire. Il y a aussi des coûts connexes, que j'ai fournis dans un document joint à ma lettre, où il était question de dépenses de 44,7 millions de dollars liées à l'information et aux communications. Nous pourrions dire que c'est là le coût du référendum du gouvernement fédéral.

J'aimerais ajouter que, durant cette période, le gouvernement a effectué d'autres dépenses liées à l'unité nationale. Sans affirmer que ces dépenses étaient directement liées au référendum, je dirais qu'elles avaient trait, par exemple, à l'organisation des discussions ministérielles multilatérales présidées par M. Clark, ainsi qu'aux célébrations du 125e anniversaire du Canada. Par souci d'exhaustivité, nous vous avons également fourni des renseignements à cet égard, même si, à mon avis, ces dépenses n'étaient pas directement liées au référendum.

Le sénateur Stewart: Je peux comprendre ce qui vous incite à dire cela. Comment vous y prendriez-vous pour intégrer à ces dépenses la campagne de publicité positive menée par le ministère de la Défense nationale durant cette période? Visait-elle simplement à nous aider à accepter l'ensoleillement décroissant des journées d'automne?

M. Cappe: À mon avis, ces dépenses ont été effectuées en vertu du crédit alloué au ministère de la Défense nationale et étaient donc consacrées à la défense du Canada.

Le sénateur Stewart: Nous serons peut-être forcés de réduire ce crédit, si l'on peut l'utiliser aussi librement.

Avant d'aborder des questions plus détaillées, j'aimerais parler d'un autre sujet que nous avons déjà effleuré.

Le président: Sénateur Stewart, avant d'aborder cette question, j'aimerais que vous nous précisiez ce que signifie pour vous le terme «indirect».

Le sénateur Stewart: Oui.

Le président: Êtes-vous tout à fait certain de ce à quoi vous faites allusion lorsque vous utilisez le terme «indirect»?

[*Text*]

Senator Stewart: Yes. I have a pretty good idea, but I would not want to say that I understand all the extremes to which the departments and agencies went. Introducing this colossal negative result — if there was more money to spend, the result would have been even more highly negative.

The Chairman: I understand that is your opinion, and it is probably a good one.

Mr. Cappe indicated that he would supply a number of other costs that were not statutory or direct.

Mr. Cappe: That is right.

The Chairman: He indicated that we, as members of the Parliament of Canada, could sort that information out and use it as we wish. However, I want to be clear. Is there another area where you would like to have the Treasury Board compile these costs?

Senator Stewart: I do not think Mr. Cappe will play a cat and mouse game with us. If Treasury Board feels that it is something that probably would not have been done at that particular time, in that particular way, then it is indirectly attributable to the costs of producing the negative result.

The Chairman: I do not think he will either, but you have an opportunity now to make clear what it is you want.

Senator Stewart: Then let me ask, Mr. Chairman, since you reminded me, about this newspaper story that the Government of Canada is suing the Yes Committee for GST payment. Let me read a paragraph or two from the Montreal *Gazette* of March 8, 1993:

> In January, the committee —

That is, the Yes Committee —

> — submitted its goods and services tax returns. After a few phone calls, it received three refund cheques totalling about $527,000.

What department would have paid out that money? Was Treasury Board consulted?

> But before Locke —

That is, Nicholas Locke, Chief Financial Officer of the Yes Committee —

> — used the money to pay suppliers, he checked again with Revenue Canada to be sure the refund was in order.
>
> A Revenue Canada manager assured him by telephone that "there ought to be no problem," so he spent the money.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Oui, j'en ai une assez bonne idée. Toutefois, cela ne signifie pas que j'approuve tous les excès que les ministères et les organismes se sont permis. En ce qui a trait à ce résultat désastreux..., si l'on avait disposé de plus d'argent, le résultat aurait été encore plus catastrophique.

Le président: Je vous comprends, vous avez probablement raison.

M. Cappe a affirmé qu'il nous fournirait d'autres coûts qui n'étaient ni prévus par la loi, ni directs.

M. Cappe: C'est exact.

Le président: Il a affirmé qu'en tant que membres du Parlement canadien, nous pourrions trier ces renseignements et les utiliser à notre guise. Toutefois, j'aimerais préciser une chose. Y a-t-il un autre secteur pour lequel vous aimeriez que le Conseil du Trésor rassemble les coûts?

Le sénateur Stewart: Je ne crois pas que M. Cappe jouera au chat et à la souris avec nous. Si le Conseil du Trésor juge que c'est là quelque chose qui n'aurait probablement pas été fait à ce moment-là et de cette façon précise, alors, nous pouvons l'attribuer indirectement aux dépenses liées au résultat négatif.

Le président: Je ne crois pas non plus que M. Cappe le fera; cependant, vous avez maintenant l'occasion de nous dire clairement ce que vous voulez.

Le sénateur Stewart: Alors, Monsieur le président, puisque vous me l'avez rappelé, j'aimerais poser une question au sujet d'un article de journal où l'on précisait que le gouvernement canadien avait intenté une poursuite contre le Comité du Oui au sujet du paiement de la TPS. Je vais vous lire un ou deux paragraphes de cet article tiré de la *Gazette* de Montréal du 8 mars 1993:

> En janvier dernier, le comité...

C'est-à-dire le Comité du Oui...

> ... a présenté sa déclaration de TPS. Quelques appels téléphoniques plus tard, il recevait trois chèques de remboursement totalisant environ 527 000 $.

Quel ministère aurait payé cette somme? A-t-on consulté le Conseil du Trésor?

> Toutefois, avant que Locke...

C'est-à-dire Nicholas Locke, le directeur principal des finances du Comité du Oui...

> ... n'utilise les fonds pour rembourser les fournisseurs, il s'est assuré de nouveau auprès de Revenu Canada que le remboursement était en règle.
>
> Un directeur de Revenu Canada lui a assuré au téléphone qu'«il ne devrait y avoir aucun problème»; M. Locke a donc dépensé l'argent.

[*Text*]

About a week later, Revenue Canada conducted an audit and reassessed the committee, demanding repayment of the refund.

What has happened?

Mr. Cappe: First of all, it is very important to understand that the Yes Committee was not an agent of the Government of Canada and was not a department of the Government of Canada. Therefore, it was a private sector entity. I believe it was a not-for-profit corporation. I am not sure of that, though. It was that entity which then raised funds and purchased goods and services and, in so doing, would have paid GST and, as well, would have received a rebate for the GST paid on the purchases it made in carrying out its activities. I believe that it is in respect of the purchases it made that it received a refund and was since found that it was not eligible, or it may have been its not-for-profit status. I do not know the answer to that.

I do not think I can get the answer to that question, senator, because it is a tax matter. It would be commercially confidential to the individuals or privy to the Department of Customs and Excise as they conduct their activities in enforcing the GST.

Senator Stewart: Are you saying that the Yes Committee comes under one of those categories of commercial activity?

Mr. Cappe: I did not mean to imply that this was a commercial activity. I am suggesting that as they carried out their activities, the Customs and Excise Department would be enforcing the law. This is a question of law enforcement.

Senator Stewart: Evidently the government has concluded that it ought not to have paid out the $527,000, and would be prepared to take legal action to get that money back except that the Yes Committee has become a nonentity in the interim. So $527,000 is down the drain.

Mr. Cappe: That would apply in cases of bankruptcy as well and other walk-aways, where private sector companies have a residual debt that cannot be collected. So I am not sure that there is anything unique in that story. It is a question of law enforcement.

Senator Stewart: It may not be unique, but it certainly makes an interesting footnote.

The Chairman: What is the legal basis upon which the Yes Committee claimed the refunds? They had to have some basis upon which to claim it and someone must have agreed that that basis was sound. I am not asking for your opinion. Everyone who has a right to claim a refund has a statutory legal basis for doing so.

[*Traduction*]

Environ une semaine plus tard, Revenu Canada a effectué une vérification et réévalué le cas du comité pour ensuite exiger que ce dernier lui remette l'argent.

Qu'est-il advenu de cette affaire?

M. Cappe: Tout d'abord, il est très important de comprendre que le Comité du Oui n'était ni un représentant, ni un ministère du gouvernement fédéral. Il s'agissait donc d'un organisme privé. Je crois qu'il s'agissait d'une société sans but lucratif. Cependant, je n'en suis pas certain. Cet organisme a levé des fonds et acheté des biens et des services, pour lesquels il aurait payé de la TPS; en outre, il aurait bénéficié d'une remise de la TPS payée pour les achats qu'il aurait effectué dans le cadre de ses activités. Je crois que c'est pour les achats qu'il a effectués que le comité a reçu un remboursement et que, depuis, on a découvert qu'il n'y était pas admissible pour une raison quelconque, peut-être à cause de son statut d'organisme sans but lucratif. Je ne peux vous le préciser.

Sénateur, je ne crois pas pouvoir obtenir la réponse à cette question, puisqu'il s'agit d'une question fiscale. Elle constituerait un renseignement commercial à caractère confidentiel auquel seuls les intéressés et les représentants de Douanes et Accise, dans le cadre de leurs activités liées à l'application de la TPS, auraient accès.

Le sénateur Stewart: Voulez-vous dire que le Comité du Oui appartient à l'une des catégories d'organismes qui ont des activités commerciales?

M. Cappe: Je ne voulais pas laisser entendre qu'il avait des activités commerciales. À mon avis, le ministère des Douanes et Accise veillerait à l'exécution de la loi, dans le cadre des activités du comité. Il s'agit d'une question d'exécution de la loi.

Le sénateur Stewart: Manifestement, le gouvernement, ayant conclu qu'il n'aurait pas dû payer les 527 000 $, aurait été prêt à intenter des poursuites judiciaires pour se faire rembourser; toutefois, entre temps le Comité du Oui a été dissous, C'est donc 527 000 $ qu'on ne pourra plus récupérer.

M. Cappe: Cette situation s'applique aussi aux cas de faillite de sociétés privées et autres abandons d'affaires, où il est impossible de percevoir la dette résiduelle de la société concernée. Je ne suis donc pas certain que cette affaire ait quoi que ce soit d'unique. C'est une question d'exécution de la loi.

Le sénateur Stewart: Même si elle n'est pas unique, elle constitue sûrement une note intéressante.

Le président: Sur quels motifs légaux le Comité du Oui s'est-il fondé pour demander le remboursement? Il devait se fonder sur des motifs quelconques pour le demander, et quelqu'un doit avoir convenu qu'ils étaient solides. Je ne vous demande pas votre opinion. Toute personne qui a le droit de demander un remboursement dispose de motifs légaux pour le faire.

[*Text*]

Mr. Cappe: I would suggest that you call Mr. Locke because I cannot tell you. I am assuming, based on the story that Senator Stewart read, that it was for their purchases and the GST embodied in them.

The Chairman: The question is, why did the Yes Committee have a legal basis for claiming a refund.

Mr. Cappe: I am suggesting that everyone has a legal basis for claiming a refund, to get a rebate on the tax you have paid for goods that you are further processing. I do not know if that is the particular circumstance, but all businesses continue to pay tax and collect rebates. I just do not know the circumstances of this particular case.

The Chairman: I do not think that what you have suggested applies to the Yes Committee.

Senator Stewart: Are you saying that if I make a claim for a refund, I will get my checque and that subsequent to that Revenue Canada may think it over and decide they want the money back? Is that what you are saying? You are emphasizing the legal right to claim a refund. You are not dealing with the other side, the right of the Government of Canada to make the refund.

Mr. Cappe: Certainly in the case of personal income tax, by way of example, we rely on self-enforcement, people file and the government does ex-post audits. Similarly with the Manufacturers Sales Tax before the GST was in force, we would process the paper and then do ex-post audits. I assume that the example to which Senator Stewart referred is just that, an ex-post audit, and that when the paper is filed and it appears that there is a legitimate claim the payment goes out.

Senator Stewart: It is interesting that Mr. Locke questioned the legitimacy of his claim. He did so twice.

Mr. Cappe: I can only suggest that you call Mr. Locke.

Senator Stewart: The Government of Canada throws up its hands.

Mr. Cappe: No, I think we have in place in the administration of the GST a system that is based on an enforcement strategy. It involves recognizing legitimate claims by the public for rebates and it is coupled with an ex-post audit which involves going out and verifying, after the fact, that those payments have been made legitimately. Millions of dollars are recovered through those ex-post audits.

[*Traduction*]

M. Cappe: Je vous suggère de téléphoner à M. Locke, parce que je ne peux pas vous l'affirmer. Je suppose, d'après l'article dont le sénateur Stewart nous a fait la lecture, que c'était pour les achats que le comité avait effectués et la TPS qui s'y rattachait.

Le président: Nous devons nous demander pourquoi le Comité du Oui disposait de motifs légaux pour demander un remboursement.

M. Cappe: À mon avis, nous disposons tous de motifs légaux pour demander un remboursement, pour obtenir une remise de la taxe payée pour des produits que nous transformerons par la suite. J'ignore s'il en a été ainsi dans cette situation particulière, mais toutes les entreprises continuent de payer de la taxe et de bénéficier de remises. J'ignore simplement les circonstances de cette situation particulière.

Le président: À mon avis, ce que vous venez d'affirmer ne s'applique pas au Comité du Oui.

Le sénateur Stewart: Dites-vous que si je demande un remboursement j'obtiendrai mon chèque et que Revenu Canada pourra ensuite réfléchir et décider de reprendre l'argent? Est-ce exact? Vous soulignez le droit légal de demander un remboursement. Vous négligez l'envers de la médaille: le droit du gouvernement canadien de payer un remboursement.

M. Cappe: En ce qui concerne l'impôt des particuliers, par exemple, nous comptons évidemment sur le fait qu'ils s'obligent eux-mêmes à faire leur déclaration de revenus, que le gouvernement soumet ensuite à des vérifications ex-poste. De même, à l'époque où la taxe sur les ventes des fabricants était en vigueur, avant la TPS, nous nous occupions de la paperasse, puis nous procédions à des vérifications ex-poste. Je suppose que l'exemple cité par le sénateur Stewart est simplement une vérification ex-poste et qu'une fois la déclaration faite, si elle semble contenir une réclamation légitime, le paiement est versé.

Le sénateur Stewart: Il est intéressant de voir que M. Locke a remis en question la légitimité de cette réclamation particulière. Il l'a fait à deux reprises.

M. Cappe: Je ne peux que vous suggérer de téléphoner à M. Locke.

Le sénateur Stewart: Le gouvernement canadien baisse les bras.

M. Cappe: Non, je crois que sur le plan de l'administration de la TPS nous disposons d'un système fondé sur une stratégie axée sur l'exécution de la loi. Elle comporte des mesures permettant de reconnaître les demandes de remise légitimes présentées par le public et est complétée par une vérification ex-poste, qui suppose qu'on aille vérifier, après coup, si les paiements effectués étaient légitimes. Ces vérifications ex-poste permettent de récupérer des millions de dollars.

[*Text*]

The Chairman: I understand that. There is also a problem here and I am sure you can get the reply for me. In almost all cases that I know of — commercial businesses, farmers and so on — they pay the GST and they claim it back. It is usually or almost entirely for goods they buy for their further production, a value- added process. When they sell that service to someone else, GST is collected again for the final product. That does not seem to fit with the Yes Committee. I do not know that they sold their services to anybody. Did they?

Mr. Cappe: I do not know one way or the other, but I would be pleased to provide the committee with an outline of how the Department of Customs and Excise has been administering the GST in general and how in principle they would deal with such entities.

Senator Oliver: Senator Stewart was reading from a press release. I recall reading what is probably a subsequent press release quoting the Minister of Revenue, Mr. Jelinek. In that story I read that Mr. Jelinek would not go after the Yes Committee because he had determined that the committee was *functus* and therefore he had no jurisdiction to go after them.

Senator Stewart: It was no longer an entity. I have the quotation here.

Senator Corbin: What does that prove?

The Chairman: It proves that we do not know on what basis they made the refund in the first place.

Senator Stewart: At our last meeting on estimates I asked for information concerning the Westray loan to Curragh Resources and we have been given a reply which I would like to read in part as the basis for a question. It appears in the material we accepted today and reads:

> The Westray loan guarantee of approximately $80.6 million is included as part of the $211.99 million of loan guarantees issued under the Atlantic Enterprise Program. The Westray guarantee has been called and a cheque to discharge the government's liability under this guarantee has been issued. This amount will be included as part of a statutory budgetary expenditure item in the final 1992-93 Supplementary Estimates within the Department of Industry, Science and Technology.

[*Traduction*]

Le président: Je comprends. Un problème se pose aussi dans le cas qui nous occupe. Je suis certain que vous pouvez me fournir la réponse. À ma connaissance, presque tous les entrepreneurs — commerçants, agriculteurs, etc. — payent la TPS et réclament ensuite un remboursement. Le remboursement touche habituellement, voire dans presque tous les cas, des produits qu'ils achètent afin de les transformer, ce qui représente un processus à valeur ajoutée. Lorsqu'ils vendent ce service à quelqu'un d'autre, on prélève de nouveau la TPS sur le produit final. Cette façon de procéder ne semble pas s'appliquer au Comité du Oui. J'ignore s'il a vendu ses services à qui que ce soit. L'a-t-il fait?

M. Cappe: Je ne peux pas du tout vous répondre; cependant, toutefois, je serais heureux de vous fournir des détails au sujet de la façon dont Douanes et Accise administre généralement la TPS et la façon dont il s'occuperait en principe de ce genre d'organisme.

Le sénateur Oliver: Le sénateur Stewart nous a lu un extrait d'un communiqué. Je me rappelle avoir lu un communiqué sans doute ultérieur, où l'on citait le ministre du Revenu, M. Jelinek. J'ai lu dans cet article que M. Jelinek avait renoncé à intenter des poursuites judiciaires contre le Comité du Oui, parce qu'il avait déterminé que le comité n'existait plus et qu'il n'avait donc aucune autorité pour le poursuivre.

Le sénateur Stewart: Il avait été dissous. J'ai la citation en main.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce que cela prouve?

Le président: Cela prouve que nous ignorons les motifs sur lesquels on s'est fondé pour accorder le remboursement à l'origine.

Le sénateur Stewart: À notre dernière réunion consacrée au Budget, j'ai demandé des renseignements au sujet du prêt consenti à la Westray, de *Curragh Resources*; j'aimerais, avant de poser ma question, lire un extrait de la réponse qu'on nous a fournie. Elle figure dans les documents que nous avons reçus aujourd'hui; en voici un extrait:

> La garantie de prêt d'environ 80,6 millions de dollars consentie à la Westray fait partie des garanties de prêt représentant 211,99 millions de dollars émises dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique. On a demandé le remboursement de la garantie de la Westray, et un chèque a été émis afin de décharger le gouvernement de ses responsabilités prévues par cette garantie. Cette somme sera intégrée à un poste de dépenses budgétaires législatives du Budget des dépenses supplémentaire final pour l'exercice 1992-1993 du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

[*Text*]

If we turn to page 52 of the blue block, under Industry, Science and Technology we have a statutory item for $49.5 million. In the explanatory notes we have a net additional payment with respect to the Westray-Curragh Project. For the record, may I say that the Westray mine is a coal mine in Nova Scotia which was opened up on what is regarded as an extraordinarily dangerous scene because of methane gas. Just a little less than a year ago there was an explosion in the mine and 26 miners were killed. Most of the bodies have not been recovered and there have been innumerable questions concerning the conduct of that mining operation.

The Government of Canada had made a guarantee of $80.6 million. Would you explain the relationship between the $80.6 million and the $49.5 million provided for in the statutory information on page 52?

Mr. Cappe: Mr. Chairman, if I can draw honourable senators attention to the page 52, it can be seen in the left-hand column that in previous estimates there was an information item of $49.5 million, which included some money from Supplementary Estimates (A) as well as $32.5 million which was in the Main Estimates. Those were our estimates as at the period of time we introduced Supplementary Estimates (B) of how much would be paid out this year on the guarantee regarding the Westray loan. It was only later in the year that we found we actually had to make the payment this year. In so doing, we have then indicated the total.

On the far right-hand column will be seen the total estimates of $98.75 million, which are composed of the Westray payment to the Bank of Nova Scotia for $80.75 million, the Eastern Gypsum loan guarantee which was paid out for $17 million, Air Atonobee for $500,000 regarding the purchase of a Dash-8 and a Dash-7 and Maislin Industries which was another claim made under this statutory program. It is in respect of those claims which we have indicated the total of $98.75 million.

Senator Stewart is absolutely correct that in there is the $80 million for the payment for the Westray mine.

Senator Stewart: Am I correct that you stated there was some money in the Main Estimates?

Mr. Cappe: There was some money in the Main Estimates for the program and indeed in the Main Estimates at the beginning of the year we had anticipated that we would require $32.5 million to be paid under the program, without having a specific —

[*Traduction*]

Si nous nous reportons à la page 52 du Livre bleu, nous remarquons, sous la rubrique «Industrie, Sciences et Technologie», une affectation législative de 49,5 millions de dollars. Dans les notes explicatives, nous remarquons un paiement additionnel net relatif au projet Westray-Curragh. Aux fins du compte rendu, j'aimerais préciser que la mine Westray est une mine de charbon creusée sur ce que l'on considère comme un terrain extrêmement dangereux en Nouvelle-Écosse, à cause des émanations de méthane. Il y a tout juste moins d'un an, une explosion a coûté la vie à 26 mineurs à la Westray. La plupart des corps n'ont pas été retrouvés, et l'on continue de se poser de multiples questions au sujet de l'exploitation de cette mine.

Le gouvernement fédéral avait fourni une garantie de 80,6 millions de dollars. Pourriez-vous nous expliquer le lien entre les 80,6 millions de dollars et les affectations législatives de 49,5 millions de dollars prévues à la page 52?

M. Cappe: Monsieur le président, si vous me permettez d'attirer l'attention des honorables sénateurs sur la page 52, on peut y voir dans la colonne de gauche que dans le budget précédent un poste de 49,5 millions de dollars était réservé à l'information, ce qui comprenait des fonds du Budget des dépenses supplémentaire (A) ainsi qu'une somme de 32,5 millions de dollars qui provenait du Budget des dépenses principal. Il s'agissait là de nos prévisions au moment où nous avons présenté le Budget des dépenses supplémentaire (B) quant à ce qui serait payé cette année sur la garantie concernant le prêt consenti à la Westray. Ce n'est que plus tard dans l'année que nous avons découvert qu'il nous fallait faire le paiement cette année. Ce faisant, nous avons donc indiqué le total.

Sur la colonne de l'extrême droite, on voit un budget total de 98,75 millions de dollars, qui se répartit comme suit: un paiement de 80,75 millions de dollars versé à la Banque de Nouvelle-Écosse concernant la Westray, la garantie de prêt pour l'Eastern Gypsum de 17 millions de dollars, une somme de 500 000 $ consentie à Air Atonobee pour l'achat d'un Dash-8 et d'un Dash-7 et une somme pour Maislin Industries qui avait aussi présenté une demande en vertu de ce programme législatif. C'est à cause de ce genre de demande que nous en arrivons à un total de 98,75 millions de dollars.

Le sénateur Stewart a tout à fait raison de dire que 80 millions de dollars étaient prévus pour un paiement à la mine Westray.

Le sénateur Stewart: Ai-je raison de dire que vous avez affirmé qu'il y avait des fonds au Budget des dépenses principal?

M. Cappe: Il y avait bien de l'argent au Budget des dépenses principal pour le programme et, à vrai dire, au début de l'exercice, nous avions prévu dans le Budget des dépenses principal qu'une somme de 32,5 millions de dollars devrait être versée en vertu du programme, sans nécessairement préciser —

[*Text*]

Senator Stewart: — company in mind or a loan?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: You drew down on that and then you got more money in Supplementary Estimates (B) and now you are asking for the balance.

Mr. Cappe: Just to be precise, we are providing the information to Parliament.

Senator Stewart: Yes, that is correct. It is statutory. Do you anticipate any more statutory or appropriation information or requests on account of the guarantee to Curragh Resources Inc. for the Westray mine?

Mr. Cappe: No.

Senator Stewart: What steps are being taken to recover this $80 million?

Mr. Cappe: I am not au courant with the legal status of the claim of the Bank of Nova Scotia on the mine. The issue then of the Crown's claim on the bank for recovery of the payment of the loan guarantee would be contingent on that. However, my understanding of the program is that we owed the money and cannot recover it because the loan was guaranteed, irrespective of the recoveries that the bank would make. I will verify that since I am not certain.

Senator Stewart: Before we leave Curragh Resources Inc., I notice in the information given to us from the public accounts of 1991-92 that this is not the only loan guarantee which has been favourable to Curragh Resources Inc. There is an item under "Other explicit guarantees" in the statement of contingent liabilities which states: "Guarantee of electricity sales by Yukon Energy Corporation to Curragh Resources Inc." This is in the information provided in Table 11.13 of the public accounts. Could we have information as to when that loan guarantee was made and for what purpose? I do not expect you to have that information right now.

Mr. Cappe: Yes, we will provide that information.

Senator Hays: Mr. Chairman, I should point to the witnesses that I am not a member of the committee. I am here to make an inquiry, or at least get direction on how I might assemble some information that gives me an answer to the question of the cost of implementing and administering the goods and services tax. It seems to me that it will certainly be an issue in the 1993 election. I appreciate that it does not relate directly to the Supplementary Estimates (C) that are before this committee at this time, although there is a item for

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: — une entreprise ou un prêt particulier?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: Vous avez pris de l'argent à même ce poste, puis vous en avez obtenu d'autre dans le Budget des dépenses supplémentaire (B), et maintenant vous demandez le reste.

M. Cappe: Pour être tout à fait exact, nous fournissons l'information au Parlement.

Le sénateur Stewart: Oui, c'est exact. C'est une disposition législative. Prévoyez-vous une autre disposition législative ou d'autres informations ou demandes concernant les crédits relatifs à la garantie accordée à *Curragh Resources Inc.* pour la mine Westray?

M. Cappe: Non.

Le sénateur Stewart: Quelles mesures avez-vous prises pour récupérer les 80 millions de dollars?

M. Cappe: Je ne suis pas au courant du statut juridique de la créance de la Banque de la Nouvelle-Écosse sur la mine. L'avenir de la créance de la Couronne sur la banque relativement au paiement de la garantie de prêt en dépendra. Cependant, d'après ce que je sais du programme, nous devions l'argent et ne pouvions le recouvrer parce que le prêt était garanti, quels que soient les montants que la banque pourrait elle-même recouvrer. Je vérifierai cela, car je n'en suis pas certain.

Le sénateur Stewart: Avant que nous puissions en finir avec Curragh Resources Inc., j'aimerais ajouter que j'ai remarqué, dans les informations qui nous ont été remises concernant les comptes publics de 1991-1992 qu'il ne s'agit pas là de la seule garantie de prêt qui a été consentie à *Curragh Resources Inc.* Il y a un poste sous «autres garanties explicites» dans l'énoncé des éléments de passif éventuel qui se lit comme suit: «Garantie relative à la vente d'électricité de la Yukon Energy Corporation à Curragh Resources Inc.». On retrouve cela dans l'information fournie dans le tableau 11.13 des comptes publics. Pourriez-vous nous dire quand la garantie de prêt a été faite et à quelle fin elle l'a été? Je ne m'attend pas à ce que vous puissiez me fournir cette information dès maintenant.

M. Cappe: Oui, nous vous l'enverrons plus tard.

Le sénateur Hays: Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer aux témoins que je ne suis pas un membre du comité. Je suis ici pour faire une enquête, ou à tout le moins pour obtenir des directives sur la façon dont je pourrais réunir quelques informations qui me permettraient d'avoir une idée de ce qu'il en coûte pour mettre en place et administrer la taxe sur les produits et services. Il me semble que cela sera certainement un enjeu de l'élection de 1993. Je comprends qu'il n'y a pas de lien direct entre cette question et le Budget

[*Text*]

National Revenue and the item does touch on some GST matters. The largest I see of an administrative nature is a transfer for joint administration to the province of Quebec.

I am aware from the media that the Auditor General has identified an implementation cost of approximately $800 million. I am aware of the last fiscal period having concluded with some 5,600 person-years used by Revenue Canada to presumably administer the tax. I am aware of recent amendments. I am aware of the evolution of the tax to the point where we now have or are about to have a rulings division.

By way of further background, the question is motivated by the impression I have always had that this type of value-added, multi-stage tax is one that one could almost always find to be inefficient at anything less than the levels at which one finds that tax imposed in other jurisdictions, that is, between 10 per cent and 15 per cent. Of course, the government originally proposed the tax at 9 per cent and dropped it to 7 per cent.

As election issues, there are ideas on how to eliminate the tax, one of which involves a phasing-out of the tax, which seems to me to be a bad idea in that at 2 per cent it is just as costly as it is at 15 per cent or 10 per cent, the level at which it can be justified.

I have made a general statement by way of preamble. Perhaps, Mr. Chairman, if it is appropriate I could ask for a response to my preamble and then ask some specific questions.

Mr. Cappe: Mr. Chairman, Senator Hays may be interested in some earlier testimony that I gave to this committee because of course the goods and services tax has been the focus of much attention especially in the Senate. When we were preparing for the implementation of the goods and services tax during the planning stages prior to the passage of the legislation, we brought forward supplementary estimates for each of two years prior to the implementation asking for money to prepare, and after the tax was imposed and passed, for the cost of administration. Indeed, I had tabled with the committee a list of the amounts of money that distinguished between the amounts that were done in planning, the amounts that were one-time start-up costs, and the amounts for ongoing administration. I do not have that information with me, but we can certainly provide it to the committee and perhaps that will deal with Senator Hay's concerns.

[*Traduction*]

des dépenses supplémentaire (C) qui est soumis à l'étude du comité en ce moment, même si le budget comprend un poste pour le ministère du Revenu et que ce poste concerne la TPS sous certains aspects. Le plus important poste que je puisse voir qui soit de nature administrative a trait à un paiement de transfert consenti à la province de Québec pour une administration conjointe.

J'ai appris dans les médias que le vérificateur général a constaté qu'on avait consacré à la mise en place une somme approximative de 800 millions de dollars. Je sais qu'au cours du dernier exercice financier quelque 5 600 années-personnes auraient été utilisées par Revenu Canada pour administrer la taxe. Je sais que des modifications y ont été apportées récemment. Je sais que la taxe en est rendue à un point où il y aura division quant aux décisions, si ce n'est déjà fait.

D'après ce que j'en sais, la question tire son origine de l'impression que j'ai toujours eue que ce genre de taxe à valeur ajoutée, à plusieurs étapes, est du genre de celle qu'on pourrait toujours considérer comme inefficace à un taux le moindrement inférieur à celui qui est imposé ailleurs, c'est-à-dire entre 10 et 15 p. 100. Évidemment, le gouvernement avait à l'origine proposé que la taxe soit établie à 9 p. 100, pour ensuite décider de la fixer à 7 p. 100.

Pour des motifs électoraux, on parle d'éliminer la taxe, de façon progressive, ce qui ne me semble pas une bonne idée, compte tenu du fait qu'elle coûte aussi cher à administrer à 2 p. 100 qu'elle ne le coûte à 15 p. 100 ou à 10 p. 100, taux qui permettent de la justifier.

En guise de préambule, j'ai fait une déclaration générale. Si vous me le permettez, monsieur le président, je pourrais demander une réaction à mon préambule pour ensuite poser certaines questions précises.

M. Cappe: Monsieur le président, le sénateur Hays pourrait être intéressé par un témoignage que j'ai fait plus tôt devant votre comité du fait que la taxe sur les produits et services a bien évidemment suscité bien des débats, particulièrement au Sénat. Lorsque nous nous préparions à la mise en place de la taxe sur les produits et services aux étapes de planification qui précédaient l'adoption de la loi, nous avons déposé des budgets des dépenses supplémentaires pour chacune des deux années précédant la mise en place afin d'obtenir de l'argent pour préparer cette mise en place et, une fois cela fait, pour l'administrer. À vrai dire, j'ai déposé devant le comité une liste des montants qui pouvaient être répartis entre les sommes consacrées à la planification, celles qui seraient affectées à des activités uniques de démarrage et, enfin, celles qui seraient dépensées pour l'administration courante. Je n'ai pas apporté avec moi les détails à ce sujet, mais nous pourrons certainement les fournir au comité, ce qui pourrait répondre aux questions du sénateur Hays.

[*Text*]

Senator Hays raised the issue of efficiency. I do not want to leave the impression that I believe that efficiency is in the eyes of the beholder. We have done some analysis of international comparisons with respect to the administrative costs of the GST in Canada vis-à-vis the value-added taxes which exist in other countries. Indeed, ours is among the lowest of the industrialized countries that have VATs. It is not the lowest, I do not believe, but it is by that standard a relatively efficient collection mechanism.

Senator Hays: Is the measurement of efficiency the cost in terms of the percentage of a dollar collected to a dollar spent to administer that tax? I appreciate you cannot account for the compliance cost of the taxpayer.

Mr. Cappe: That is correct.

Senator Hays: We can estimate it to be very high because of the complexity of the tax. Could you tell me how that comparison is done?

Mr. Cappe: There are two ways that we used to make the comparison, Mr. Chairman. The first was, as Senator Hays suggested, the perhaps misleading number of administrative costs over dollars collected. If the rate of the tax is raised that ratio can be brought down to a fairly low level. A better representation of efficiency is to look at the administrative costs to the number of registrants, the number of people who were paying the tax. That could also be looked at vis-à-vis population or vis-à-vis any number of other examples. We did not only look at administrative cost to dollars collected.

We did look at number of persons to registrants and number of persons to payers.

Senator Hays: You have approximately 1.7 million registrants. Do you remember the number per registrant?

Mr. Cappe: I do not have the number with me, but I can provide it to the committee.

The Chairman: When you bring those numbers back, in case it has not been specifically asked for already, would you bring the amount of dollars as well as person years, please?

Mr. Cappe: Absolutely.

Senator Hays: My specific question relates to the item on Supplementary Estimates (C), and that is the contribution to the province of Quebec. Quebec is, as I understand it, the only province that is doing something towards integration of its tax into the federal regime.

[*Traduction*]

Le sénateur Hays a parlé de l'efficience. Je ne veux pas donner l'impression de croire que l'efficience est une notion subjective. Nous avons analysé quelques comparaisons internationales relatives aux coûts administratifs de la TPS au Canada comparativement aux taxes sur la valeur ajoutée qui existent dans d'autres pays. À vrai dire, notre taxe est parmi les plus basses des pays industrialisés qui ont ce genre de taxe. Ce n'est pas la plus basse, du moins je ne le crois pas, mais elle a en définitive un mécanisme de perception relativement efficient.

Le sénateur Hays: Mesure-t-on l'efficience en calculant la part en pourcentage d'un dollar perçu consacrée à l'administration de cette taxe? Je suis conscient du fait que vous ne pouvez établir ce qu'il en coûte pour que le contribuable s'y conforme.

M. Cappe: C'est exact.

Le sénateur Hays: Nous pouvons supposer que ce coût est très élevé du fait de la complexité de la taxe. Pourriez-vous me dire de quelle façon on procède à la comparaison?

M. Cappe: Monsieur le président, nous nous sommes servis de deux méthodes pour l'établir. Tout d'abord, comme l'a donné à entendre le sénateur Hays, il y a le chiffre des frais administratifs par rapport au dollar perçu, chiffre qui peut être trompeur. Si l'on augmente le taux de la taxe, ce rapport peut être ramené à un niveau très bas. Si l'on veut obtenir une meilleure représentation de l'efficience, il faut voir ce qu'il en coûte en frais d'administration par rapport au nombre d'inscrits, c'est-à-dire au nombre de personnes qui paient la taxe. On pourrait aussi établir cette comparaison par rapport à la population ou par rapport à d'autres valeurs. Nous n'avons pas simplement considéré les frais d'administration au regard des sommes perçues.

Nous avons effectivement étudié le rapport entre le nombre de personnes et le nombre de personnes inscrites, d'une part, et le nombre de personnes et le nombre de personnes qui paient, d'autre part.

Le sénateur Hays: Environ 1,7 million de personnes sont inscrites. Vous rappelez-vous les chiffres par personne inscrite?

M. Cappe: Je n'ai pas ce chiffre avec moi, mais je pourrais le fournir au comité.

Le président: Au cas où on ne vous l'aurait pas déjà demandé spécifiquement, au moment où vous fournirez ces chiffres, pourriez-vous les présenter en dollars ainsi qu'en années-personnes, s'il vous plaît?

M. Cappe: Absolument.

Le sénateur Hays: Ma question précise a trait au poste inscrit dans le Budget des dépenses supplémentaire (C), c'est à dire la contribution faite à la province de Québec. D'après ce que je comprends, le Québec est la seule province qui travaille à harmoniser sa taxe avec celle du fédéral.

[*Text*]

When the GST was brought forward, we were told that the problem I have raised would not be a problem because within a short period of time, months, certainly no more than a year or two, it was anticipated all of the provinces would integrate their sales tax systems into the GST and thereby answer the criticism that I am trying to get numbers for; that it is a very inefficient way to raise tax dollars other than that above 10 per cent.

First, I gather Quebec is the only provincial jurisdiction attempting to do this, and second, I gather there are a number of problems. By way of elaboration on sharing this $13 million item and maybe by way of general comment if you have the information — and if you do not, I would appreciate it — could you comment on how the integration of the tax there is working in terms of doing that which obviously it is intended to do, and that is making it more efficient?

Mr. Cappe: For this, Mr. Chairman, one has to look at what a simplified administration would be where you combine the two taxes. Obviously harmonization is required to have genuine efficiencies, and we have some harmonization, but not entire harmonization. Quebec indeed is the only jurisdiction which is collecting the tax for the federal government.

The simplification which will take place will take place over time, because the up-front administrative and start-up costs of training the officers and integrating the federal officials who were transferred into the Quebec administration are costs which will decline as a result of the learning curve after they carry out the activity for some time. Therefore, the savings, if you will, from a single jurisdiction doing the collection of both taxes, will take some time to come to fruition.

The efficiency of collecting the tax by one jurisdiction, either the federal government collecting the provincial tax or the provincial government collecting the federal tax, comes in managing a single payer and having integrated filing systems and a simple administrative processes of moving paper through the system. A lot of these systems are done electronically now.

We do not have estimates of the savings yet. We are confident they are there. While I do not believe the government is actively pursuing further harmonization with any jurisdiction, it is still the government's intention to try to integrate as much as possible, which requires both harmonization and joint collection.

I can provide the information that you have asked for to the extent to which I have it.

[*Traduction*]

Lorsque la TPS a été présentée, on nous a dit que le problème dont j'avais parlé ne se concrétiserait pas parce qu'on prévoyait que toutes les provinces harmoniseraient en peu de temps, c'est-à-dire en quelques mois et certainement pas plus de un an ou deux, leur régime de taxe de vente sur la TPS et que cela réglerait le problème pour lequel j'essayais d'obtenir des chiffres, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une façon très inefficace de lever une taxe si le taux est inférieur à 10 p. 100.

Tout d'abord, je crois comprendre que le Québec est la seule province qui essaie de le faire et, ensuite, je crois savoir qu'il y a un certain nombre de problèmes. En nous donnant des précisions sur la ventilation de ce poste de 13 millions de dollars et en formulant un commentaire général si vous avez l'information avec vous — et si ce n'est pas le cas, j'aimerais que vous nous la procuriez —, pourriez-vous nous dire comment l'harmonisation de cette taxe permet de réaliser les objectifs pour lesquels elle a manifestement été établie et comment elle favorise l'efficience?

M. Cappe: Pour répondre à cette question, monsieur le président, il nous faut tenir compte de l'administration simplifiée que permettrait une combinaison des deux taxes. Manifestement, il faut une harmonisation si on veut obtenir une véritable efficience, et nous avons bien une harmonisation, mais elle n'est pas complète. Le Québec est bien la seule province qui perçoit la taxe au nom du gouvernement fédéral.

La simplification que cela amènera se fera graduellement, parce que les frais d'administration et de démarrage directs nécessaires à la formation des agents et à l'intégration des fonctionnaires fédéraux qui ont été mutés dans l'administration québécoise sont des frais qui diminueront à mesure que l'apprentissage se fera et que l'activité aura été effectuée durant quelque temps. Par conséquent, les économies, si on peut les appeler ainsi, que permettra la perception des deux taxes par une seule administration prendront quelque temps à se concrétiser.

L'efficience que permet la perception des taxes par une seule administration, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral qui perçoit la taxe provinciale ou du gouvernement provincial qui perçoit la taxe fédérale, découle de l'administration d'un seul bassin de payeurs et de l'intégration des systèmes de classement, ainsi que d'une simplification des méthodes administratives liées à la circulation des documents. Beaucoup de ces activités se font maintenant par voie électronique.

Nous n'avons pas encore évalué les économies. Nous sommes sûrs qu'elles existent. Même si je ne crois pas que le gouvernement cherche activement à pousser l'harmonisation avec d'autres administrations, je crois qu'il a toujours l'intention de réaliser la plus grande intégration possible,qui exige à la fois une harmonisation et une perception conjointe.

Je vous fournirai toutes les informations que vous m'avez demandées si je peux les obtenir.

[*Text*]

Senator Sparrow: Supplementary on the cost efficiency of raising the dollar, you said you had it broken down in a number of ways. What is the cost per dollar raised percentage-wise now on the broad scope, and what is the cost of each dollar raised in the provinces other than Quebec, and how much is that cost now for Quebec?

Mr. Cappe: As I said, I do not have that information with me. I am not sure I will be able to provide the committee with the information by province since we have a national scheme outside of Quebec. I would be able to provide whatever the measure we choose for Quebec and for the rest of Canada.

With respect to the measure that we use, this year over last year, if you look at 1992-93 over 1991-92, the administrative cost, the efficiency measure that Senator Sparrow referred to, would actually show that we were becoming less efficient. The reason for that is that we were collecting almost $2 billion less than we did the year before as a result of the decline in economic activity. Similarly, next year, as the economy comes out of the recession in robust fashion, then we will find that all of a sudden we become more efficient because we are collecting so much more money just because of the increased economic activity.

The challenge will be in coming up with the right measure, because you want to have a measure which is in a sense independent of the level of economic activity and the rate of the tax. If you use the measure of dollars raised per dollar spent in collection, you would end up with a provision that, if you lowered the tax, would appear to be less efficient, as Senator Hays has suggested.

I want to make one other comment about efficiency, if I may, Mr. Chairman. The enforcement strategy that one uses in collecting the tax is very important in determining that notional efficiency. We have auditors that carry around notebook computers that go out and do the audits on the premises as opposed to bringing back huge volumes of paper and the like, so we have an administrative process which is relatively efficient and modern.

We have an enforcement strategy the Department of Customs and Excise has spent a good deal of time working on which is intended to be very selective. They are doing random sampling on a very carefully designed basis that looks at who are most likely to be causing problems or where there are most likely to be fraud or evasion tactics taken by the potential payer. Therefore, by being fairly selective in that approach, they can keep their costs down and maintain a very vigilant and active enforcement strategy.

[*Traduction*]

Le sénateur Sparrow: En ce qui concerne l'efficience de la perception de la taxe, vous avez dit que vous l'aviez envisagé d'un certain nombre de façons. Quel est le coût en pourcentage par dollar perçu de façon générale? Quel est le coût pour chaque dollar perçu dans les provinces autres que le Québec? Et à combien ce coût s'établit-il maintenant pour le Québec?

M. Cappe: Comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai pas ces renseignements avec moi. Je ne suis pas sûr que je pourrai fournir au comité des renseignements par province, étant donné que nous avons une perspective nationale qui ne comprend pas le Québec. Je pourrai vous fournir les chiffres que nous avons obtenus par la mesure de la situation au Québec et ailleurs au Canada.

En ce qui concerne la méthode de mesure que nous avons utilisée, si on compare cette année avec l'année précédente, c'est-à-dire 1992-1993 par rapport à 1991-1992, le coût administratif, c'est-à-dire la mesure de l'efficience à laquelle a fait allusion le sénateur Sparrow, montrerait en fait que nous perdons notre efficience. La raison en est bien simple: nous avons perçu près de 2 milliards de dollars de moins que l'année précédente en raison du déclin de l'activité économique. De même, l'an prochain, tandis que l'économie sortira de la récession avec une vigueur renouvelée, nous constaterons tout à coup que notre efficience est plus grande tout simplement parce que nous percevons plus d'argent en raison d'une activité économique plus forte.

Le défi consistera à établir la bonne mesure, parce que, dans un certain sens, il faut qu'elle soit indépendante de l'ampleur de l'activité économique et du taux de la taxe. Si vous vous contentez de regarder le montant perçu moins le montant dépensé pour la perception, vous en arriverez à une situation où, comme le sénateur Hays le disait plus tôt, si vous abaissez la taxe, vous semblerez moins efficient.

J'aimerais, si vous me le permettez, monsieur le président, formuler un autre commentaire sur l'efficience. La stratégie d'exécution dont on se sert pour percevoir la taxe joue un rôle très important lorsqu'il s'agit de déterminer cette efficience spéculative. Certains vérificateurs partent, avec leur ordinateur portatif, faire des vérifications sur les lieux plutôt que de ramener avec eux des liasses de papier; le processus administratif que nous avons établi est donc relativement efficient et moderne.

Nous avons une stratégie d'exécution sur laquelle le ministère des Douanes et Accise a passé beaucoup de temps à travailler et qui vise à être très sélective. Ils font des vérifications au hasard selon un plan soigneusement établi qui tient compte de ceux qui sont le plus susceptibles de causer des problèmes ou des activités les plus susceptibles d'être frauduleuses ou d'être des tactiques d'évasion utilisées par un payeur potentiel. Par conséquent, en adoptant une approche très sélective, on peut maintenir les coûts au plus bas tout en

[*Text*]

One comes to a judgment about how efficient it is not only by how many people they have or do not have, but by really how strong the enforcement is as a result of the resources expended. It is a very complex process one has to go through in coming to a judgment on that notional efficiency.

Senator Sparrow: I am assuming the Income Tax Act would have a breakdown of the cost spent in collecting the income tax. I am sure we have had that.

Mr. Cappe: Yes.

Senator Sparrow: There must be an efficiency aspect to it. That particular efficiency aspect should really relate to GST. You can use the argument that yes, the percentage of cost will be reduced as the tax goes up, and I understand that, but that does not mean that the measure is wrong measuring it that way.

It appears to me that the only real criteria for the public to understand is what it costs to raise a dollar. That is the question I am asking, is that cost to raise that dollar. Whether it is $13 billion raised or $18 billion raised, what is that cost, and what is the difference in the breakdown of all of the provinces from Quebec?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Hays: My last question follows up on something you touched on, and that is enforcement. For the last period, the revenue generated or amount of GST paid is something like $29 billion.

The amount retained in the general revenues is something in the order of $16 billion. We churn out a lot of money. Tracking all that is one of the things that makes the tax expensive. I would like to deal with enforcement. My sense is that enforcement really has not matured yet. It is an unpopular tax and everyone knows that. The amendments proposed amount to something in the order of 400 pages, amendments which propose to address problems that existed in its original manifestation. It is likely that another 400 pages will be required in a few years.

My sense is that there are a lot of people innocently not complying as well as those who do not comply deliberately. Can you provide a breakdown of enforcement over the two periods for which we have numbers? That information would be most helpful.

Mr. Cappe: We can certainly put together as rich a piece of information on that as we can.

[*Traduction*]

mettant de l'avant une stratégie d'exécution active et marquée par la vigilance.

Cette façon de faire permet de juger de l'efficience non seulement en ce qui concerne le nombre de personnes qui y travaillent ou non, mais aussi en ce qui concerne la qualité de l'exécution qui découle de l'utilisation des ressources. On doit passer par un processus très complexe si l'on veut juger de cette efficience spéculative.

Le sénateur Sparrow: Je présume que la Loi de l'impôt sur le revenu contiendrait une ventilation des dépenses consacrées à la perception de l'impôt. Je suis sûr que nous avons cette ventilation.

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Sparrow: Une notion d'efficience doit y être rattachée. Cette notion d'efficience particulière devrait réellement être en rapport avec la TPS. Vous pouvez toujours dire que, oui, le pourcentage du coût sera réduit à mesure que la taxe augmentera, et je le comprends bien, mais cela ne signifie pas qu'il est incorrect de le mesurer de cette façon.

Il me semble que le seul critère que devrait réellement comprendre le public, c'est ce qu'il en coûte pour percevoir un dollar. C'est la question que je pose. Combien est-ce que ça coûte pour percevoir un dollar? Qu'on perçoive 13 ou 18 milliards de dollars, à combien s'établit ce coût, et quelle est la différence entre la ventilation de chacune des provinces et le Québec?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Hays: Ma dernière question concerne quelque chose dont vous avez déjà parlé, c'est-à-dire l'exécution. Pour la dernière période, le revenu généré ou le montant payé en TPS s'établit à quelque chose comme 29 milliards de dollars.

Le montant inscrit aux recettes générales s'établit à quelque chose comme 16 milliards de dollars. Nous produisons beaucoup d'argent. Une des choses qui rend la taxe coûteuse, c'est qu'il nous faut garder le suivi de tout cela. J'aimerais parler de l'exécution. À mon avis, elle n'est pas encore à son meilleur. La taxe est impopulaire, tout le monde le sait. Les modifications proposées font quelque chose comme 400 pages, et elles visent à régler des problèmes qui existaient dans la version initiale de la loi. Il est probable qu'il nous faudra 400 autres pages dans quelques années.

À mon avis, beaucoup de gens ne se conforment pas à la loi, soit inconsciemment, soit sciemment. Pourriez-vous nous donner une idée de l'exécution pour les deux périodes pour lesquelles nous avons des chiffres? Cette information serait des plus utiles.

M. Cappe: Nous pouvons certainement vous obtenir un bon lot d'informations à ce sujet.

[*Text*]

Senator Hays: As rich as possible for me. I am anxious to understand just the facts, as the TV program says. When we go through them in this important election year, it will be helpful to have the right numbers.

Mr. Cappe: I mentioned the enforcement strategy, Mr. Chairman. I should call it a compliance strategy, one element of which is enforcement. A lot of the resources that have been spent in collection have not gone into enforcement in the audit sense, but have gone into ensuring compliance by providing information. Therefore, we have a large number of tax experts on the lines providing advice and assistance to clients who, indeed, are facing a new tax, and a relatively complex one I will say. They are increasing returns to the FISC by providing that information.

If one looks at a compliance strategy which includes enforcement on the one hand and information and service on the other, you have really to look at both and recognize that you are doing both things at the same time.

Le sénateur Lavoie-Roux: Monsieur Cappe, je regarde à la page 70 de la version française du document et vous retrouverez l'équivalent à la page 60 de la version anglaise. Vous pouvez me répondre en anglais mais c'est plus facile et plus clair pour moi lorsque je parle français.

Je trouve étonnant l'écart entre ce qui avait été prévu au transfert de paiements pour la santé et l'éducation qui était de 6,185 millions de dollars et qui, tout-à-coup, est rendu à huit milliards. Ceci fait une augmentation de pratiquement 25 p. 100.

Comment se fait-il que l'on ne fasse pas des prévisions un peu plus exactes. Il n'y a pas dû y avoir autant de changements entre le moment où les prévisions originales ont été faites et aujourd'hui. C'est un écart considérable.

M. Cappe: Malheureusement, j'ai regardé dans mes notes mais est-ce que vous pourriez répéter la question, s'il vous plaît, car je n'ai suivi que le préambule de votre question.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je voulais simplement avoir la raison de l'écart considérable entre les prévisions précédentes et le total des prévisions d'ici la fin de l'année, je l'imagine.

M. Cappe: Est-ce que vous parlez du programme de l'administration ou d'un autre?

Le sénateur Lavoie-Roux: C'est à la page 70.

M. Cappe: D'accord, sénateur, c'est le programme de Santé...

Le sénateur Lavoie-Roux: Oui, c'est le programme de Santé nationale et du Bien-être social.

[*Traduction*]

Le sénateur Hays: Essayez de m'en obtenir le plus possible. J'ai hâte de comprendre les faits, comme on le dit à la télé. Lorsqu'on passera les chiffres en revue en cette importante année d'élection, il sera utile d'avoir les bons chiffres.

M. Cappe: J'ai parlé de la stratégie d'exécution, monsieur le président. Je devrais plutôt l'appeler stratégie de conformité, dont l'un des éléments est l'exécution. Une bonne part des ressources qui ont été consacrées à la perception n'ont pas servi à l'exécution au sens où l'entendent les vérificateurs, mais ont servi à favoriser la conformité par la transmission d'informations. Par conséquent, nous avons un important effectif de fiscalistes qui fournissent au téléphone des conseils et de l'aide à des clients qui, à vrai dire, se débattent avec une nouvelle taxe que je qualifierais de relativement complexe. En fournissant cette information, ces fiscalistes accroissent les revenus du fisc.

Si l'on étudie une stratégie de conformité qui comprendrait, d'une part, l'exécution et, d'autre part, des informations et des services, il nous faudra réellement étudier les deux composantes et reconnaître que les deux sont mises de l'avant en même temps.

Senator Lavoie-Roux: Mr. Cappe, I am looking on page 70 of the French version. The equivalent text can be found on page 60 of the English version. You can answer my question in English, but it is easier for me to speak French.

I am surprised at the difference between the projection of $6.185 billion in transfer payments for health and education and the sudden jump to $8 billion. This is an increase of nearly 25 per cent.

How is it that projections cannot be a little more accurate? Surely there were not that many changes between the time the original estimates were tabled and the supplementary estimates were. This is a considerable gap.

Mr. Cappe: I apologize, I was referring to my notes. Could you repeat the question, since I missed your preamble.

Senator Lavoie-Roux: I simply wanted to know the reason for the considerable discrepancy between earlier projections and the total projections to year's end.

Mr. Cappe: Are you referring to the Administration Program or to some other one?

Senator Lavoie-Roux: I am looking on page 70.

Mr. Cappe: Then you are referring to the Health Program...

Senator Lavoie-Roux: That is right, to the National Health and Welfare Program.

[*Text*]

Dans le domaine des transferts de paiements, il y a un écart considérable. Ma question était: Qu'est-ce qui explique cette écart et comment se fait-il que l'on ne puisse pas faire des prévisions qui soient un peu plus près de ce qui est finalement la réalité? Il ne me semble pas que les choses soient modifiées assez considérablement pour expliquer un écart de près de 25 p. 100 entre les prévisions originales et celles d'aujourd'hui.

M. Cappe: La majeure partie de l'écart entre les prévisions budgétaires que l'on avait au mois de février et les dépenses actuelles que l'on a maintenant vient de l'augmentation des coûts pour le programme de la Santé. Il y a aussi un écart entre... Je vais parler en anglais parce qu'il y a des mots techniques comme "taxe point". On parle des points de taxation accordés par le gouvernement fédéral aux provinces.

A cause de la baisse de ...

Le sénateur Corbin: De la population!

M. Cappe: Non, ce n'est pas à cause de la population. Cela vient de l'économie.

The problem here is that the economy has not been performing as well as one would have expected. Therefore the value of the tax points is not as high for the provinces as was expected back in February. The result is that the provinces have an entitlement which stays the same based on the population and the difference is made up in cash. So that the cash requirements for the statutory program have increased because the value of the tax points have diminished.

Senator Lavoie-Roux: I understand that. However, is this almost $2 billion figure explained only by the tax points?

M. Cappe: Oui, c'est la distinction entre les points de taxation.

Senator Lavoie-Roux: So we were optimistic last February, I understand.

Mr. Cappe: That is right. There are difficulties in expecting the costs of the piece because there also was a change in the population as well. Senator Corbin talked about the population change. The change in data because of the differential expenditures by province as population fluctuates by province, leads to an augmentation of the payments as well. It is largely the tax points, but also the population.

Senator Lavoie-Roux: Could we have a breakdown by province as to how this $2 billion is being distributed? You can send us that information later, if you do not have it now.

Mr. Cappe: Okay. I will send it to the committee with a breakdown by taxation.

[*Traduction*]

In the area of transfer payments, there is a considerable difference. My question was this: what is the reason for this discrepancy and why is it that projections cannot be a little more accurate? The situation would have had to change considerably to explain a discrepancy of nearly 25 per cent between the original projections and the estimates before us today.

Mr. Cappe: The discrepancy between the February estimates and these supplementary estimates is due to an increase in the costs associated with the Health Program. There is also a difference in terms of tax points. We refer to tax points awarded by the federal government to the provinces.

Because of the decline in...

Senator Corbin: In population?

Mr. Cappe: No, the reason is not the decline in population, but rather the declining economy.

Le problème dans ce cas-ci, c'est que l'économie n'a pas connu un rendement aussi élevé que prévu. Par conséquent, la valeur des points d'impôt n'est pas aussi élevée pour les provinces que ce à quoi nous nous attendions en février. Le résultat est que les provinces ont droit à une somme qui demeure la même compte tenu de la population, et la différence est comblée en argent comptant. Ainsi, les besoins en argent comptant du programme législatif ont augmenté parce que la valeur des points d'impôt a diminué.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je comprends cela. Cependant, ce chiffre de presque 2 milliards de dollars s'explique-t-il uniquement par les points d'impôt?

Mr. Cappe: Yes, it is a matter of the difference in the value of the tax points.

Le sénateur Lavoie-Roux: Alors, d'après ce que je comprends, nous étions optimistes en février dernier.

M. Cappe: C'est exact. Nous avons des difficultés à établir les coûts de la mesure parce qu'il y a également eu des changements dans la population. Le sénateur Corbin a parlé de ces changements. Les données qui changent en raison de la différences des dépenses qu'a chaque province à mesure que sa population fluctue amènent elles aussi une augmentation des paiements. Principalement, ce sont les points d'impôt, mais la population y joue aussi un rôle.

Le sénateur Lavoie-Roux: Pourrions-nous obtenir une ventilation par province de la façon dont ces 2 milliards de dollars ont été répartis? Pouvez-vous nous faire parvenir cette information plus tard, si vous ne l'avez pas maintenant?

M. Cappe: D'accord. Je l'enverrai au comité accompagnée d'une ventilation établie en fonction de l'imposition.

[*Text*]

Senator Corbin: I wish to ask you to produce something here, and I do not know if it will be possible for you to produce it. You have been talking of savings because recessionary influences have caused some ups and downs. On the other hand you have registered savings because of declining interest rates. Revenues for Transport Canada from airport operations, et cetera, are in a deficit position because traffic has decreased.

Factors such as those have changed drastically the previous forecasts. For that reason, you have come forward in the Supplementary Estimates (B) and (C), as well as in the general budget requirements, with a modified aim to meet certain legislative or budgetary requirements.

Can you produce a paper telling us by how much more than expected, costs have increased because of these various factors, and by how much your revenues have been diminished because of the same sort of general factors? Can you produce an overall balance sheet where we can weigh the pros and cons of these various factors which have been at play since the beginning of the recession, since the start of the lowering of the interest rates, and various other components that come into this?

I am sure that if the Economic Council of the Canada were still alive, they would be delighted to produce that sort of thing and we do not have it now. I certainly do not expect the right-wing Fraser Institute out west to produce that kind of tally sheet. I wonder if you could do it. Because we lack that kind of information, and I would dearly like to see it.

Mr. Cappe: Mr. Chairman, I would propose to do this and, indeed, I have some assistance in this because the Minister of Finance in his December statement did disclose, in large measure, the nature of those fluctuations. So I would be pleased to put together an explanation and a breakdown of how the spending forecasts for 1992-93 have varied and how different factors have risen and fallen.

I would only point out that those kinds of judgments are made at the beginning of the year as well. The Minister of Finance noted in the December economic statement that total spending was still within the limits specified in the Spending Control Act, so that the Parliamentary-required limits are respected, that on balance, you do get these fluctuations, but that total spending was still going to be what was expected in the February budgets. Therefore, you end up by meeting the spending plan of the government, and sometimes you find the money by reallocation. There are elements in there which are spending money not specified to be spent at Main Estimates and, in particular, in the reserves. The reserves are there to deal with those kinds of contingencies. I would be pleased to provide that kind of breakdown.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: J'aimerais vous demander de produire un certain document, et je ne sais pas si vous serez en mesure de le faire. Vous avez parlé des économies réalisées en raison des hauts et des bas causés par la récession. De même, vous avez réalisé des économies en raison de la baisse des taux d'intérêt. Les recettes que retire Transport Canada de l'exploitation des aéroports et ainsi de suite sont insuffisantes parce que le trafic a diminué. Il y a donc un déficit.

Des facteurs de cette même nature ont modifié de façon draconienne les prévisions. C'est pourquoi vous avez apporté, dans les Budgets des dépenses supplémentaires (B) et (C) ainsi que dans les besoins budgétaires généraux, des modifications visant à satisfaire certains objectifs législatifs ou budgétaires.

Pourriez-vous produire un document qui nous dirait dans quelle mesure par rapport aux prévisions les coûts ont augmenté du fait de la variation de ces facteurs, et de quel montant vos recettes ont été diminuées en raison de facteurs généraux semblables? Pourriez-vous produire un bilan global où nous pourrions voir les avantages et les inconvénients de ces divers facteurs depuis le début de la récession, depuis le début de la baisse des taux d'intérêt et autres facteurs du même genre?

Je suis sûr que, s'il existait toujours, le Conseil économique du Canada serait ravi de produire ce genre de rapport. Mais il n'existe plus. Je ne m'attends certainement pas à ce que le Fraser Institute, qui est à droite tout autant que dans l'Ouest, puisse produire ce genre de bilan. Je me demande si vous pourriez le faire. Ce genre d'information nous manque, et j'aimerais énormément pouvoir y accéder.

M. Cappe: Monsieur le président, je proposerai de le faire et, à vrai dire, je jouis d'un certain appui à cet égard parce que le ministre des Finances, dans sa déclaration du mois de décembre, a dévoilé dans une large mesure la nature de ces fluctuations. Je serais alors heureux d'établir la nature des variations qu'ont connues les prévisions des dépenses pour 1992-1993, de les expliquer, et de faire ressortir l'effet des divers facteurs en cause.

J'aimerais simplement vous faire remarquer qu'on fait aussi ce genre de jugement depuis le début de l'année. Le ministre des Finances a fait remarquer en décembre au cours de son allocution sur l'économie que le total des dépenses ne dépassait toujours pas les limites précisées dans la Loi sur la limitation des dépenses publiques, que les limites établies par le Parlement étaient toujours respectées et que, en définitive, ces fluctuations se concrétiseraient réellement, mais que les dépenses totales continueraient à respecter les prévisions établies dans les budgets du mois de février. Par conséquent, vous respectez les prévisions des dépenses du gouvernement et trouvez quelquefois de l'argent par une simple réaffectation. Parfois il s'agit de dépenser de l'argent qui n'était pas prévu dans le Budget des dépenses principal et, en particulier, dans

[*Text*]

Senator Corbin: And will you have specific dollar figures attached to that?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Corbin: Could you indicate for the committee the various lapses and other items which have been identified to ensure that total budgetary expenditures for the 1992-93 fiscal year will remain within the expenditure framework of $158.4 billion? That is a question prepared by our research staff.

Mr. Cappe: Yes, Mr. Chairman, I would be pleased to explain the distinction and show how the $162.3 billion, which is the total spending that will be referred to in all of the Estimates that have been tabled, accords with $158.4 billion which was the amount that was specified in December.

There are essentially three elements to which one can point to make that distinction. The first is the projected lapse in valuation adjustments which have been made. Just to be clear about that, every year there are lapses which will take place where Parliament has voted the money and the money will not be spent because of demand or restrictions by the government or whatever.

In other circumstances, there are valuation adjustments which are being made, or have been made, to cover the payments that have been required during the course of the year where you have a capital asset revaluation, for instance.

The second area is in multilateral debt reduction, where we have amounts which are shown in the estimates, but which are covered again in valuation adjustments. Then there is a provision for the actuarial surplus in the pension accounts, which is an example of an amount which has been shown as budgetary expenditure in the Main Estimates but which, indeed, as a result of the passage of C-55, is not a budgetary expenditure thereafter.

So there are a number of elements like that which have us then coming to Parliament and saying that the government expects to spend this amount of money and, in fact, we will spend less because those elements have been taken out as it were. I can provide a reconciliation table that makes that clear.

Senator Corbin: I will take you to transport, and I am using page 82 in French, whatever that is in English. I would like you to explain the budgetary items, 1c, 15c, 25c, 35c. To account for these increases in previous expectations. Some of them are rather significant. Begin with 1c, transport, the previous estimate was $478.5. It is up to $586.13.

[*Traduction*]

les réserves. Les réserves sont là pour ce genre de cas d'urgence. Je me ferai un plaisir de vous fournir ce genre de ventilation.

Le sénateur Corbin: Aurez-vous des chiffres en dollars pour accompagner le tout?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Corbin: Pourriez-vous indiquer au comité les divers fonds non utilisés et les autres postes qui font en sorte que les dépenses budgétaires totales pour l'exercice financier de 1992-1993 demeureront en-deçà de la somme prévue de 158,4 milliards de dollars? C'est notre personnel de recherche qui a préparé cette question.

M. Cappe: Oui, monsieur le président, je me ferai un plaisir d'expliquer la distinction et de montrer comment le chiffre de 162,3 milliards de dollars, qui est le total des dépenses auxquelles il sera fait allusion dans tous les budgets des dépenses qui ont été déposés est conforme au montant de 158,4 milliards de dollars qui avait été précisé au mois de décembre.

Essentiellement, trois éléments expliquent cette distinction. Tout d'abord, il y a les fonds qu'on prévoit ne pas dépenser compte tenu des redressements de l'évaluation qui ont été faits. Je vous explique: chaque année, des crédits approuvés par le Parlement ne seront pas dépensés soit à cause d'une modification de la demande, soit à cause de restrictions apportées par le gouvernement, soit encore pour une autre raison.

Dans d'autres cas, des redressements de l'évaluation auront été faits, ou l'ont déjà été, pour couvrir les paiements qui ont été nécessaires durant l'année dans les cas, par exemple, de réévaluations de l'immobilisation.

Le deuxième cas est une réduction multilatérale de la dette, où des montants sont prévus aux budgets, mais sont aussi couverts dans les redressements de l'évaluation. Ensuite, vous avez une disposition concernant les surplus actuariels des caisses de retraite, qui est un exemple des montants qui sont inscrits comme dépense budgétaire dans le Budget de dépenses principal mais qui, à vrai dire, ne se révèlent pas être des dépenses budgétaires à cause de l'adoption du projet de loi C-55.

Il y a donc un certain nombre d'éléments qui nous amènent à dire au Parlement que le gouvernement s'attend à dépenser cette somme et que, en fait, nous en dépenserons moins parce que ces éléments ont été retirés. Je pourrais vous fournir un tableau de rapprochement qui éclaircirait la situation.

Le sénateur Corbin: Je vais maintenant passer à la question des transports et je fais référence à la page 82 de la version française, je ne sais pas à quelle page de la version anglaise. J'aimerais que vous nous expliquiez les postes budgétaires 1c, 15c, 25c et 35c. J'aimerais que vous nous expliquiez ces augmentations par rapport aux prévisions. Certaines d'entre

[*Text*]

Mr. Cappe: This is an example where the Department of Transport, as I had indicated earlier, has suffered a decline in its vote-netted revenues that it does not have to spend. This was anticipated, actually, at the beginning of the fiscal year. However, we did not know the amount that would be required, and the Treasury Board works with the department to force them to attempt to meet their requirements from within their appropriation as best they can.

During the course of the year then, we had worked with the department to come up with the possibility of finding money from within their existing votes that they could transfer to make the payments for operating expenditures. That is where the $38,867,000 comes from. Then, in the new appropriation, we had to make money from the reserves to provide for the supplement, in order for them to meet their bills. That is largely a result of the decline in the air transport tax.

Senator Corbin: That is an astounding figure, is it not?

Mr. Cappe: The air transport tax, as I recall, is on the order of several hundreds of millions of dollars, $800 million or so. So this year, it is several hundred million dollars less.

Senator Corbin: Is there included in that, money owing by such people as Nationair?

Mr. Cappe: In the shortfall, there would be monies that were not collected that were owed to the account, that is true.

Senator Corbin: How much overall?

Mr. Cappe: I do not have the number on that but I know that, unequivocally, the largest portion is due to a decline in economic activity because they are getting still a large portion of the air transport tax. I am sorry. I should be very careful here because the air transport tax is only one element of the revenues which the department is receiving. When Nationair was being discussed in the newspaper, there were other monies owing.

Senator Corbin: Monies owed for use of the facilities.

Mr. Cappe: That is right, which would not necessarily be vote-netted. I want to make a distinction between them. The department has the ability to spend some of that money and does not have Parliamentary authority to spend others of it. So yes, there would be a decline in the revenues to the Government of Canada, but the department would not be affected by all of that decline from nonpayment.

[*Traduction*]

elles sont très importantes. Commençons avec le poste 1c, les transports: le montant prévu à l'origine était de 478,5 millions de dollars. Il atteint maintenant 586,13 millions de dollars.

M. Cappe: Voilà un exemple dans lequel le ministère des Transports, comme je l'ai mentionné plus tôt, a dû accuser une baisse de ses recettes nettes en vertu d'un crédit, recettes qu'il ne peut dépenser puisqu'il ne les a pas. En réalité, cette situation était prévue dès le début de l'exercice financier. Cependant, nous ne savions pas quel montant serait nécessaire, et le Conseil du Trésor a tenté d'amener le ministère à répondre du mieux qu'il le pouvait à ses besoins avec le crédit qui lui était affecté.

Ainsi, au cours de l'exercice, nous avons tenté avec le ministère de voir s'il était possible pour lui de trouver de l'argent dans ses crédits existants, argent qu'il aurait pu transférer pour payer les dépenses de fonctionnement. C'est de là que vient le chiffre de 38 867 000 $. Ensuite, pour la nouvelle affectation, il nous fallait prendre de l'argent dans les réserves pour payer le supplément et permettre au ministère de payer ses factures. Cette situation était largement attribuable à la baisse des taxes sur le transport aérien.

Le sénateur Corbin: C'est un chiffre énorme, n'est-ce pas?

M. Cappe: Autant que je me souvienne, la taxe sur le transport aérien est de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars, 800 millions de dollars ou quelque chose de la sorte. Cette année, c'est donc plusieurs centaines de millions de dollars de moins.

Le sénateur Corbin: Inclut-on dans ce chiffre l'argent que doivent des gens comme Nationair?

M. Cappe: Le déficit comprend de l'argent qui devait être versé au compte et qui ne sera pas perçu, c'est vrai.

Le sénateur Corbin: Combien, dans l'ensemble?

M. Cappe: Je n'ai pas de chiffre à ce sujet, mais je sais que assurément, la plus grande part est attribuable à une baisse de l'activité économique, parce que nous obtenons encore une grande part de la taxe sur le transport aérien. Je suis désolé. Je devrais faire bien attention ici, parce que la taxe sur le transport aérien n'est qu'un élément des recettes du ministère. Quand on parlait de Nationair dans les journaux, il y avait aussi d'autres sommes qui étaient dues.

Le sénateur Corbin: Des dettes pour l'utilisation des installations.

M. Cappe: C'est exact, des sommes qui n'étaient pas nécessairement des recettes nettes en vertu d'un crédit. Je veux bien établir une distinction entre les deux. Le ministère a la capacité de dépenser une certaine part de cet argent et n'a pas le pouvoir parlementaire de dépenser les autres parties. Alors, oui, il y a eu une baisse des recettes du gouvernement du Canada, mais le ministère ne serait pas touché par toutes les baisses attribuables à un non-paiement.

[*Text*]

It is important to make that distinction, but the vote netting is on the air transport tax and the moneys not remitted would form a part of that, but I do not have the exact number with me.

Senator Corbin: What about the second item, 15c, Canarctic Limited?

Mr. Cappe: This is a payment to Canarctic Shipping, which is a Crown corporation.

Senator Corbin: Is that attributable to the poor economic performance again?

Mr. Cappe: There is a shareholders agreement establishing a joint venture between Canarctic and private sector joint venturers. This is to pay for their operations. The increased operating deficit is a result of reduced revenues because of fewer voyages in the north. Again, that is partly as a result of reduced economic activity generally. As well, there are increased vessel repair and maintenance costs which have resulted in a shortfall of $2.4 million in their operating costs. Pursuant to the shareholders agreement, the federal government is obligated to make those payments. So this is asking for the money to make that payment, found from within the transport appropriations.

Senator Corbin: Mr. Chairman, would there be any merit in at some point calling, with reference to 35c, VIA Rail officials before this committee in order to examine their operations and see what is happening in that area of transport in Canada, because the whole railway system is going to hell in this country.

The Chairman: Which one did you say?

Senator Corbin: Vote 35c.

Mr. Cappe: Vote 35c refers to losses on VIA remote services as well as other Crown corporations losses, but largely in respect of the VIA Remote. That is money which again has been found from within, but they are continuing to run an operating deficit in managing some of those remote lines.

The Chairman: I do not have any problem with that request. There is, however, a bit of a time constraint.

Senator Corbin: I appreciate that. We could do it next year.

The Chairman: We could do it on the Main Estimates. We will certainly respond to your request, but these are the Supplementary Estimates (C).

[*Traduction*]

La distinction est importante, mais les recettes nettes en vertu d'un crédit s'appliquent à la taxe sur le transport aérien, et l'argent non perçu en fait partie — mais je n'ai pas les chiffres exacts ici.

Le sénateur Corbin: Quel est le deuxième poste, 15c, Canarctic Limitée?

M. Cappe: C'est un paiement destiné à la Compagnie de navigation Canarctic Limitée, une société d'État.

Le sénateur Corbin: Est-ce encore imputable au piètre rendement de l'économie?

M. Cappe: Une entente avec les actionnaires a permis d'établir une entreprise conjointe à laquelle participent Canarctic et des sociétés du secteur privé, en vue de payer pour ses activités. Si le déficit d'exploitation s'est accru, c'est que les recettes ont diminué parce que les voyages dans le Nord ont été moins nombreux. Encore une fois, c'est imputable en partie à une réduction générale de l'activité économique. Il y a eu aussi des réparations plus nombreuses sur les bateaux et des frais d'entretien plus élevés qui ont entraîné un manque à gagner de 2,4 millions de dollars du point de vue des frais d'exploitation. Conformément à l'entente conclue avec les actionnaires, le gouvernement fédéral est obligé de s'acquitter de ces paiements. Cette demande de crédit vise donc à débloquer les fonds nécessaires pour faire ce paiement sur les crédits affectés au transport.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, est-ce que cela vaudrait la peine de convoquer, à un moment donné, en rapport avec le point 35c, des représentants de VIA Rail en vue d'étudier l'exploitation de cette société et de voir ce qui se passe dans le domaine des transports au Canada: tout le réseau ferroviaire de notre pays s'en va au diable.

Le président: Quel poste?

Le sénateur Corbin: Le crédit 35c.

M. Cappe: Le crédit 35c a trait aux pertes de VIA pour les services dans les régions éloignées comme aussi aux pertes d'autres sociétés d'État, mais surtout au service de VIA Rail dans les régions éloignées. C'est de l'argent qui a été réaffecté, encore une fois, mais l'exploitation de certaines de ces voies dans les régions éloignées continue à être déficitaire.

Le président: Cette demande me paraît acceptable. Il y a tout de même le temps qui est une contrainte.

Le sénateur Corbin: Je le sais. Nous pourrions le faire l'en prochain.

Le président: Nous pourrions le faire dans le Budget des dépenses principal. Nous allons certainement répondre à votre demande, mais nous travaillons au Budget des dépenses supplémentaire (C) en ce moment.

[*Text*]

Senator Corbin: I would like to have VIA Rail and CN. I do not suppose we can request a command performance by CP since they are in the private domain.

Mr. Cappe: If I may, Mr. Chairman, obviously you can call them as you choose, but there will be appropriations in the Main Estimates for VIA. That would give you the opportunity to have them in. Of course there will not be appropriations for the other railways.

The Chairman: That is what I was trying to get at. We would be very happy to make sure they are here. Is it specific to the additional $5.4 million that is asked for here?

Senator Corbin: No, no.

The Chairman: It is a broader question.

Senator Corbin: That is just a crack in the door.

The Chairman: I understand that and we will try to make arrangements for that.

Senator Corbin: I think Parliament ought to look into this. Something dreadful is happening to the whole railway establishment in Canada; people are letting the water run under the bridge.

The Chairman: We will certainly do that, but whether we should hold up Supplementary Estimates (C) until we can arrange it is the question.

Senator Corbin: I am flexible.

The Chairman: It will be done.

Senator Corbin: As a final comment, if I read correctly, all of these transfers in Transport amount to $72 million. Why did you have all that fat there to begin with in Vote 5?

Mr. Cappe: Mr. Chairman, I would suggest that indeed there was not fat in the system at all, but rather that the department had to scrimp and save to find the money in order to pay the costs. As I said earlier, we worked with the department to find sufficient funds to pay for these Crown corporations. The department put a hiring freeze on very early in the fiscal year to save salary dollars and put on a spending freeze early in the fiscal year to save O&M dollars so that it would have money in its operating vote to enable it to handle some of these, because many of these liabilities were anticipated. The amounts were not known. We worked with the department to come up with a contingency plan to provide for some of this. In addition, we looked at capital as source and have tried to preserve the capital vote, but there are one or two cases where that has been the case. I do not think there was fat, but rather the department had to take extraordinary measures and in the end there are things not done that have provided for this money because these were liabilities which

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: J'aimerais convoquer les représentants de VIA Rail et du CN. Je suppose que nous ne pouvons pas demander aux représentants du CP de nous honorer de leur présence puisqu'ils sont dans le secteur privé.

M. Cappe: Si vous me le permettez, monsieur le président, je dirais que vous pouvez convoquer qui vous voulez, cela est évident, mais le Budget des dépenses comportera des crédits destinés à VIA Rail. Cela vous donnera l'occasion d'en inviter les représentants. Bien sûr, il n'y aura pas de crédit pour les autres compagnies ferroviaires.

Le président: C'est là que je voulais en venir. Nous serions très heureux de les accueillir. Parlez-vous précisément des 5,4 millions de dollars supplémentaires qui sont demandés ici?

Le sénateur Corbin: Non, non.

Le président: C'est une question plus vaste.

Le sénateur Corbin: Ce n'est qu'une fente dans le plancher.

Le président: Je le sais. Nous allons essayer de prendre les dispositions voulues.

Le sénateur Corbin: Je crois que le Parlement devrait étudier la question. Il y a quelque chose d'abominable qui se passe dans le domaine des chemins de fer au Canada. Les gens laissent l'eau couler sous le pont.

Le président: Nous allons certainement l'étudier, mais il reste à savoir s'il faudrait mettre le Budget des dépenses supplémentaire (C) de côté entre-temps.

Le sénateur Corbin: Je suis ouvert aux propositions.

Le président: Cela va se faire.

Le sénateur Corbin: Une dernière observation: si je ne m'abuse, tous les paiements de transfert prévus au chapitre des transports totalisent la somme de 72 millions de dollars. Pourquoi y avait-il tant de gras au départ, au crédit 5?

M. Cappe: Monsieur le président, je dirais qu'il n'y avait pas de gras dans le système du tout. C'est plutôt que le ministère a dû faire des économies pour couvrir ses frais. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons collaboré avec le ministère en vue de trouver les fonds qui suffiraient à défrayer ces sociétés d'État. Le ministère a cessé d'embaucher du personnel très tôt au cours de l'exercice financier, pour économiser au chapitre des dépenses salariales, et a gelé les dépenses tôt au cours de l'exercice financier, pour économiser sur le plan de l'entretien et du fonctionnement, pour que son crédit de fonctionnement suffise à assumer certains éléments du passif. Nombre d'entre eux avaient été prévus. Ce sont les sommes qui n'étaient pas connues. Nous avons collaboré avec le ministère en vue de dresser un plan d'urgence sur ce point. De plus, nous avons envisagé les immobilisations comme source et essayé de préserver les crédits pour dépenses en capital, mais il y a eu un ou deux cas où cela a été possible. Je ne pense qu'il y ait eu de gras. C'est plutôt que le ministère a

[*Text*]

we knew would have to be covered. The only other point I would make, Mr. Chairman, is that the total Estimates of the Department of Transport are quite significant. It is one of the largest departments. It has the largest non-defence capital budget of all the departments of government. It is a very large entity. This does not mean there is fat in it. It means it has some flexibility to reallocate.

Senator Corbin: It has a nice cushion.

Mr. Cappe: I can assure you that the department and I would not agree that there is a nice cushion, rather the department has to make very difficult priority judgments on what it can and cannot do. The way the department dealt with the Coast Guard by reassigning vessels in order to maintain its capacity to reallocate money into other needs, is a measure not of the fat and flexibility of the system, but rather the difficult measures it had to take.

Senator Corbin: What is External Affairs' explanation of humanitarian aid to central and western Europe and to the former Soviet Union?

Mr. Cappe: There are two separate elements. The money going to the former Yugoslavia is Canada's response to the UN appeal for a coordinated and consolidated inter-agency approach to dealing with the problems there. The UN asked member countries to provide shelter and food to the victims of the crisis. The Government of Canada is providing this through the United Nations High Commission on Refugees, the World Food Program, the Children's Relief Fund, the World Health Organization and the Red Cross. These are moneys which Canada has given to international organizations to flow through to the people of the former Yugoslavia.When we observe on television UN troops, including Canadian troops, trying to escort humanitarian relief into Sarajevo and elsewhere, that is through the contribution of Canada, among other countries.

The central and eastern European portion, which is about $5 million, is closer to $10 million going to central and eastern European countries for the treatment of rape trauma victims in the former Yugoslavia. It is also money which goes via the UN to fight malnutrition among children in Ukraine and to deal with people who are caught in the Armenian and Georgian conflict.

[*Traduction*]

dû prendre des mesures extraordinaires et, à la fin, il y a des choses qui ne se sont pas faites, d'où la source de l'argent qui permet de couvrir ce passif que nous avons vu venir. L'autre point que je voulais soulever, monsieur le président, c'est que la totalité du Budget des dépenses du ministère des Transports est considérable. C'est l'un des plus gros ministères. Il est doté du plus important budget d'immobilisations de tous les ministères gouvernementaux, à l'exception de la Défense. C'est une très grande entité. Il ne faut pas en déduire qu'il y a du gras. Il faut en déduire qu'il y a une certaine souplesse qui permet de réaffecter les fonds.

Le sénateur Corbin: Il a un bon coussin.

M. Cappe: Je vous l'assure, moi-même et mes collègues au ministère n'y voyons pas de bon coussin. C'est plutôt que le ministère a dû prendre des décisions très difficiles et déterminer ce qu'il pouvait faire et ce qu'il ne pouvait pas faire. Sa façon de procéder dans le cas de la Garde côtière — il a réaffecté les vaisseaux de façon à conserver la possibilité de réaffecter des fonds à d'autres fins — montre non pas le gras et la souplesse du système, mais plutôt le besoin qu'il y a eu d'adopter des mesures difficiles.

Le sénateur Corbin: Comment le ministère des Affaires extérieures explique-t-il les sommes affectées sur le plan de l'aide humanitaire en Europe centrale et occidentale et en ancienne Union soviétique?

M. Cappe: Ce sont deux éléments distincts. L'acheminement de fonds vers l'ancienne Yougoslavie est la réponse du Canada à un appel lancé par l'ONU en faveur d'une approche interorganismes coordonnée et consolidée face aux problèmes qui s'y présentent. L'ONU a demandé aux pays membres de fournir refuge et nourriture aux victimes de la crise. Le gouvernement du Canada le fait par l'entremise du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial, du *Children's Relief Fund*, de l'Organisation mondiale de la santé et de la Croix-Rouge. Ce sont des fonds que le Canada a donnés à des organisations internationales, qui doivent les acheminer aux habitants de l'ancienne Yougoslavie. Quand on voit les troupes de l'ONU à la télévision, y compris les troupes canadiennes, en train d'escorter les convois humanitaires à destination de Sarajevo, par exemple, c'est grâce à la contribution du Canada, entre autres pays.

La partie destinée à l'Europe centrale et orientale, fixée à environ 5 millions de dollars, se rapproche plus de 10 millions de dollars et doit servir à financer le traitement des victimes de viol en ancienne Yougoslavie. L'ONU se sert aussi de cet argent pour lutter contre la malnutrition chez les enfants en Ukraine et pour aider les gens pris dans le conflit en Arménie et en Georgie.

[*Text*]

Given the large expansion of challenges in central and eastern Europe, the government is providing a great deal of money and effort in trying to deal with the crisis there, in terms of troops and through international organizations, in direct aid.

Senator Bolduc: There is $8 million in additional operating costs for the Canadian Security Intelligence Service, which represents about a 5 per cent difference with the original forecast. Is that due to the same reason, the External Affairs change because of Canadian dollars?

Mr. Cappe: No, it is not. The agency is building a new facility. They are actually on track, under budget and ahead of schedule. This is to provide them with moneys to continue that construction at an aggregate cost that would be lower than originally expected. That accounts for the largest part of that difference. There are equipment purchases in there as well.

Senator Cools: I have a question regarding page 67 of the Supplementary Estimates. If Senator Stewart has already placed this question and if the witness has responded, I would take that response.

Under "Privy Council", if you come down three lines, you will see "Additional resources for activities to support the Canadian Unity Initiative." What was that about? Did Senator Stewart deal with that?

Mr. Cappe: Part of it, yes.

In the discussion of the referendum at the outset, I indicated that, in my response to the committee and in consideration of Supplementary Estimates (B), I provided a measure of how much was spent in Main Estimates (A), (B) and (C). That $4 million is part of the amount that was indicated, $153 million, including the Chief Electoral Officer's costs. I believe the clerk has distributed a table which shows the $4.8 million cross-referenced on that table.

Senator Cools: On the same page you will see "Professional and Special Services". Perhaps this is a style or habit, but I have observed that the phrase "Professional and Special Services" is recurring. What are "special services"?

Mr. Cappe: Those are usually contracts with individuals or companies to carry out activities. The nature of that might be hiring a computer services company to install software, or it could be a lawyer who is hired to provide consultant services.

[*Traduction*]

Avec toute l'ampleur que les conflits prennent en Europe centrale et orientale, le gouvernement consacre des sommes considérables d'argent et d'énergie à essayer d'y enrayer la crise, au moyen de soldats et par l'entremise d'organisations internationales, sous forme d'aide directe.

Le sénateur Bolduc: Il y a 8 millions de dollars de plus qui sont prévus dans les frais d'exploitation du Service canadien du renseignement de sécurité, ce qui représente un écart d'environ 5 p. 100 par rapport à la prévision initiale. Est-ce pour la même raison, le changement aux Affaires extérieures — les dollars canadiens?

M. Cappe: Non, ce n'est pas le cas. L'organisme est en train de faire construire de nouvelles installations. De fait, les travaux vont bon train, il y a eu des économies budgétaires, et on est en avance sur le calendrier. Ce sont des fonds qui lui permettront de poursuivre les travaux à un coût qui, pour l'ensemble, sera inférieur à la prévision initiale. C'est ce qui compte pour la majeure partie de l'écart. Il y a aussi l'achat de matériel.

Le sénateur Cools: J'ai une question à propos de ce qui se trouve à la page 67 du Budget des dépenses supplémentaire. Si le sénateur Stewart a déjà posé la question et que le témoin y a répondu, j'accepterai cette réponse-là.

Sous la rubrique «Conseil privé», trois lignes plus bas, on voit qu'il y a eu des ressources supplémentaires affectées aux activités ayant permis d'appuyer le projet d'unité canadienne. De quoi s'agit-il? Le sénateur Stewart en a-t-il parlé?

M. Cappe: Oui, en partie.

Quand nous avons parlé du référendum au début, j'ai donné — en réponse au comité et en rapport avec le Budget des dépenses supplémentaire (B) — une idée des sommes qui ont été consacrées aux volets A, B et C du Budget des dépenses principal. Les 4 millions de dollars en question font partie de la somme qui avait été indiquée, 153 millions de dollars, et comprennent les frais du Directeur général des élections. Je crois que le greffier a distribué un tableau où il y a un renvoi aux 4,8 millions de dollars de ce tableau.

Le sénateur Cools: À la même page, on parle de services professionnels et spéciaux. C'est peut-être une question de style ou d'habitude, mais je constate que l'expression «services professionnels et spéciaux» revient de plus en plus. Quels sont ces «services spéciaux»?

M. Cappe: Ce sont habituellement des contrats intervenus avec des particuliers ou avec des entreprises en vue de l'exécution de certaines activités. Il peut s'agir d'une société informatique qui a été chargée d'installer des logiciels ou encore d'un avocat qui a fourni des services d'expert-conseil.

[*Text*]

Senator Cools: So professional and special services are the same? Are the two interchangeable? I assume that "professional" means the hiring of a professional.

Mr. Cappe: That is right.

Senator Cools: My real question is what are "special services"?

Mr. Cappe: Special services are the contracts for other than professional contracts.

Senator Cools: Of that number, $1 million and change, how much of that would be special services? Would it be possible to find out the names of people who received these contracts or the names of organizations?

Mr. Cappe: Sure.

Mr. Chairman, as Senator Cools notes, the term is a term of art, in effect. In the Main Estimates, it identifies a standard object of account in the accounts of Canada. So it is a basket, if you will, in which go all of these kinds of contracts.

In the Main Estimates, there is a definition on page 1-11 of the term of art, if you will. That is the definition we use in the accounting of the Government of Canada for the way it spends its money.

My answer is that I cannot break down "Professional and Special Services" any further in the Estimates.

The answer to Senator Cools' other question is that if the senator were to submit a request for the contracts with the Access to Information and Privacy Acts, responses to such questions are dealt with in that context.

Senator Cools: So I would have to go to Access to Information? Certainly that is not so.

Mr. Cappe: I am not suggesting that is necessary. I am merely saying that is the way most people access information, so that the people for whom the contracts are with, are subject to the Access to Information Act. Some exceptions are outlined in the acts, and that is why I am hesitating.

The Chairman: Senator Cools, the suggestion has been made to you of one way that you can get specific information.

Mr. Cappe: I am sure a letter would be sufficient.

The Chairman: Mr. Cappe, I am merely suggesting that you could probably give us examples of what was involved in this $1.101 million without violating anything that is available under the other route. Perhaps you could do that.

Mr. Cappe: Certainly.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Les services professionnels et les services spéciaux sont dont la même chose? Les deux sont interchangeables? Je présume que les services «professionnels» font allusion à l'engagement d'un professionnel.

M. Cappe: C'est juste.

Le sénateur Cools: Ma question, à ce moment-là, est de savoir ce que sont les «services spéciaux»?

M. Cappe: Les services spéciaux sont les contrats autres que des contrats professionnels.

Le sénateur Cools: De cette somme, soit un million de dollars et des poussières, combien d'argent serait affecté aux services spéciaux? Serait-il possible de trouver le nom des personnes qui ont reçu ces contrats ou le nom des organisations?

M. Cappe: Certainement.

Monsieur le président, comme le sénateur Cools le fait remarquer, il s'agit effectivement d'un terme technique. Dans le Budget des dépenses principal, il sert à désigner un poste comptable normalisé dans les comptes du Canada. Si vous voulez, c'est comme un panier où on met tous les contrats de ce genre.

Le Budget des dépenses principal donne, à la page 1-11, une définition de ce terme technique. C'est cette définition qui sert à la comptabilité du gouvernement du Canada, à sa façon de dépenser son argent.

Je dois dire que je ne peux ventiler de façon distincte les services professionnels et les services spéciaux du Budget.

Pour répondre à son autre question, si le sénateur Cools demandait de voir les contrats en invoquant les lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, elle pourrait obtenir une réponse à ces questions.

Le sénateur Cools: Il faudrait donc que j'invoque la Loi sur l'accès à l'information? Ce n'est sûrement pas vrai.

M. Cappe: Je ne dis pas que vous devez forcément le faire. Je dis simplement que c'est la façon dont la plupart des gens accèdent à l'information en question, que les parties aux contrats sont assujetties à la Loi sur l'accès à l'information. La loi prévoit certaines exceptions: voilà pourquoi j'hésite.

Le président: Sénateur Cools, on vous propose une façon d'obtenir des renseignements précis.

M. Cappe: Je suis certain qu'une lettre suffira.

Le président: Monsieur Cappe, je vous demande simplement de nous donner des exemples de l'usage qui est fait de cette somme, 1,101 million de dollars, sans porter atteinte au droit de qui que ce soit. C'est ce que vous pourriez peut-être faire.

M. Cappe: Certainement.

[*Text*]

The Chairman: You can try that first, Senator Cools, and if you are not satisfied, you can go the other route.

Mr. Cappe: I did not mean to be evasive. I can give you examples of where that money was going. It went into the hiring of text editors for some of the material that went out. If you recall, during the referendum, a mailout was sent to all households in Canada. With respect to that kind of material, some of the editorial work would have been done in government and some of it would have been contracted for. The distribution was contracted for. So a large number of those kinds of activities would appear in there as contracts.

I should note that large contracts are reported individually in the public accounts. So the government does make public to Parliament contracts over a certain number. I do not know off hand what the number is.

The Chairman: Are you satisfied with that answer?

Senator Cools: For the time being.

If one turns over to page 34, under "External Affairs", "Professional and Special Services", you will see a much larger amount. It is $17 million. What would that be?

Mr. Cappe: That could be any number of things related to contracts for computer support, computer services, and all measure of other elements of operating costs. The running of the department, with 106 missions abroad, requires a large expenditure on —

Senator Cools: Special services?

Mr. Cappe: No, of all manner of spending. The particular circumstances relate to the preparation of materials for the implementation of the free trade agreement and the negotiation of the North American Free Trade Agreement. During the course of the negotiations, we had lawyers on contract in Canada and abroad advising the Government of Canada. Those would appear in there, as well as the contracts for printing and other things that went into the distribution.

Senator Cools: Again on the same page, down one line, "Rentals". There is a figure of $9.407 million. What does the Department of External Affairs rent that costs $9 million?

Mr. Cappe: The Department of External Affairs rents space all over the world. Indeed, these are rentals for facilities abroad.

Senator Cools: So this is rental of facilities, not equipment.

[*Traduction*]

Le président: Vous pourriez y aller de cette façon d'abord, sénateur Cools, et emprunter l'autre voie par la suite, si vous n'êtes pas satisfaite.

M. Cappe: Je ne cherchais pas de faux-fuyant. Je peux vous donner quelques exemples de l'usage qui est fait de l'argent. Il a servi à engager les réviseurs qui se sont penchés sur certains des textes que nous avons publiés. Si vous vous rappelez bien, au cours du référendum, nous avons fait un envoi dans tous les ménages du Canada. Une partie de la révision de ces textes a été faite au gouvernement même, et une partie, à l'extérieur. La distribution a été confiée à quelqu'un de l'extérieur. Il y a donc un grand nombre des activités du genre qui feraient partie de ces contrats.

Je devrais souligner que les contrats d'envergure font l'objet d'un rapport distinct dans les comptes publics. Le gouvernement révèle donc la nature d'un contrat au Parlement quand il vaut plus d'un certain montant. Je ne me rappelle pas spontanément la somme.

Le président: Cette réponse vous convient?

Le sénateur Cools: Pour le moment.

À la page 34, sous la rubrique «Affaires extérieures», «Services professionnels et spéciaux», on voit que la somme est beaucoup plus importante. C'est 17 millions de dollars. De quoi s'agit-il?

M. Cappe: La somme pourrait avoir trait à beaucoup de ces choses qui font l'objet d'un contrat — les services informatiques et tous les autres éléments du fonctionnement. Le fonctionnement du ministère, avec ses 106 missions à l'étranger, suppose l'affectation de sommes considérables aux dépenses —

Le sénateur Cools: Affectées aux services spéciaux?

M. Cappe: Non, aux dépenses de tous genres. Un cas particulier serait la préparation des textes nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange et la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans le courant de ces négociations, il y avait des avocats contractuels qui conseillaient le gouvernement du Canada, au Canada même comme à l'étranger. Ces services s'y trouveraient, comme aussi les contrats d'impression et autres qui ont abouti à la distribution des textes.

Le sénateur Cools: À la même page encore une fois, une ligne plus bas, il y a les «locations». Le chiffre est de 9,407 millions de dollars. Qu'est-ce que le ministère des Affaires extérieures peut bien louer à raison de 9 millions dollars?

M. Cappe: Le ministère des Affaires extérieures loue des locaux partout dans le monde. Il est justement question de location de locaux ici.

Le sénateur Cools: Ce sont donc des locaux qui sont loués et non du matériel.

[*Text*]

Mr. Cappe: No, this is staff quarters for foreign service officers, often the rentals of missions themselves. For instance we rent space in Dallas for the consulate there.

Senator Cools: So that is referring to property and leases?

Mr. Cappe: Yes. This is the measure of currency fluctuations I spoke of earlier.

Senator Cools: If we come up the page again to United Nations peacekeeping operations, we have a figure there of $6.2 million. We are frequently told that the UN is supposed to reimburse the Canadian government on the basis of a formula. Are there any such reimbursements?

Mr. Cappe: The answer to this question is complicated. For officially sanctioned UN activities, we are partially recompensed. There is a formula for which our Canadian officers abroad engaged in peacekeeping activities are paid for through the UN. There are other missions in which the UN engages which are not official UN "paid-for" activities. For example, there are two UNPROFOR missions in former Yugoslavia. The first mission of approximately 1,000 troops is an official ""paid-for" UN mission. The second element that went into Bosnia is not a "paid-for" UN mission. Rather, Canada is volunteering and we therefore pay the cost without compensation. It depends on the particular circumstances. This item is not for the Department of National Defence because it would appear in their estimates. This is the assessed contribution for missions, such as the first UNPROFOR activity in the former Yugoslavia, which are sanctioned. They assess a contribution on each of the member countries and use that money to pay the countries actually participating.

Senator Cools: On page 36 under CIDA, the second item at vote 37c, I read that to mean the forgiveness of a debt of some kind.

Mr. Cappe: Yes.

Senator Cools: What is that about?

Mr. Cappe: During the Gulf War a coalition of nations participated in the action. A number of countries collaborated to allow less wealthy countries to participate. Egypt was one of those countries. They were facing financial difficulty and as a result Canada agreed to forgive some of their debt to allow them the capacity to finance their participation. A number of countries did that with a number of other countries.

[*Traduction*]

M. Cappe: Ce sont les locaux des agents du Service extérieur à l'étranger, souvent les locaux où les missions elles-mêmes sont situées. Par exemple, nous louons les locaux où le consulat est installé à Dallas.

Le sénateur Cools: Est-ce qu'il s'agit de la propriété et des baux?

M. Cappe: Oui. C'est la mesure des fluctuations du taux de change, comme j'en ai parlé plus tôt.

Le sénateur Cools: En remontant la page jusqu'au point concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, on voit qu'il y a la somme de 6,2 millions de dollars. On nous dit souvent que l'ONU doit rembourser le gouvernement canadien selon une formule déterminée. Est-ce que ces remboursements se font?

M. Cappe: La réponse est compliquée. Dans le cas des activités sanctionnées officiellement par l'ONU, nous obtenons un dédommagement partiel. Il y a une formule qui sert à payer le salaire des officiers canadiens engagés à l'étranger dans des activités du maintien de la paix pour le compte de l'ONU. Il y a aussi d'autres missions dans lesquelles l'ONU s'engage, qui ne représentent pas des activités officielles et «financées» de l'ONU. Par exemple, les forces de protection de l'ONU remplissent deux missions en ancienne Yougoslavie. La première, qui fait appel à environ 1 000 soldats, est une mission officielle et «financée» de l'ONU. Les troupes qui se sont rendues en Bosnie ne remplissent pas une mission «financée» de l'ONU. C'est plutôt le Canada qui s'est porté volontaire. Nous en assumons donc les coûts sans être remboursés. Cela dépend de la situation particulière en cause. Le poste ne concerne pas le ministère de la Défense nationale, car autrement il figurerait dans son Budget des dépenses. C'est la contribution évaluée en rapport avec les missions sanctionnées, par exemple la première activité de l'UNPROFOR en ancienne Yougoslavie. On demande une contribution à chacun des pays membres et on se sert de l'argent obtenu pour défrayer les pays qui participent effectivement à l'exercice.

Le sénateur Cools: À la page 36, sous la rubrique ACDI, le second poste à côté du crédit 37c, il s'agit d'une sorte de renonciation à une créance, j'imagine.

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Cools: De quoi s'agit-il?

M. Cappe: C'est une coalition de nations qui a participé à la guerre du Golfe. Plusieurs pays ont prêté leur collaboration pour que les pays moins riches y participent. L'Égypte était l'un de ces pays. Elle faisait face à des difficultés financières et, par conséquent, le Canada a consenti à renoncer à une partie des sommes qu'elle lui devait pour qu'elle puisse financer sa participation. Plusieurs pays ont posé le même geste à l'endroit

[*Text*]

The original debt was under Official Development Assistance Expenditures which took the form of a loan to Egypt.

Senator Bolduc: Is it one way of paying for the use of their bases?

Mr. Cappe: That was part of the consideration.

Senator Corbin: This had to do with an act of war initially and here it is turning up under CIDA.

Mr. Cappe: I was trying to be careful to say that the write-off was to allow them to deal with the economic impact for their participation. The important thing here is that there was an outstanding loan to Egypt.

Senator Corbin: Before the war in the gulf?

Mr. Cappe: It went back a number of years. The countries of the Paris Club, of which Canada is a member, tried to provide assistance to some of the less developed countries to allow for them to have a more robust economy; to allow them to free up resources to participate in the gulf. This is not the purchase of Egyptian participation but, rather, the forgiveness of existing debt so that Egypt would not have to face the interest payments and, therefore, be in a position to reallocate those payments to participate in the coalition activity.

The Chairman: Mr. Cappe, will you provide some examples on all matters where this form of art, this special services —

Mr. Cappe: This is the only one that appears.

The Chairman: The senator has asked about a number of other areas.

Senator Cools: This "special services" situation has appeared about a half a dozen times.

Mr. Cappe: This is not a special service. I want to be clear on that.

The Chairman: We understand that. In several areas Senator Cools has asked for a more detailed description of what is involved in the payment for professional and special services. Therefore, I would like you to provide the committee with an expanded definition of that work. I am not asking you to go through the whole book, just the ones the senator has identified. If that is not sufficient, the senator can go the other route through of the Privacy Act.

Mr. Cappe: We will provide generic examples of professional and special services. That is no problem.

[*Traduction*]

d'autres pays. La dette initiale figurait au chapitre de l'aide publique au développement et prenait la forme d'un prêt consenti à l'Égypte.

Le sénateur Bolduc: C'est une façon de payer pour l'usage de leurs bases militaires?

M. Cappe: C'est un facteur qui est entré en ligne de compte.

Le sénateur Corbin: Cela avait trait, à l'origine, à un acte de guerre. Maintenant, cette somme se trouve sous la rubrique ACDI.

M. Cappe: J'essayais de faire attention, de préciser que la radiation devait lui permettre d'assumer sa participation sur le plan économique. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que l'Égypte avait un prêt impayé.

Le sénateur Corbin: Avant le déclenchement de la guerre dans le Golfe?

M. Cappe: Cela remonte à plusieurs années. Les pays membres du Club de Paris — le Canada en fait partie — ont essayé de fournir une forme d'aide aux pays en développement pour qu'ils bénéficient d'une économie plus robuste, pour leur permettre de libérer les ressources nécessaires à leur participation dans le Golfe. Ce ne sont pas des sommes versées en contrepartie de la participation égyptienne, mais plutôt la renonciation à une créance existante, renonciation qui allait dispenser l'Égypte des paiements d'intérêt et lui permettre, du même coup, de réaffecter ses économies à sa participation à la coalition.

Le président: Monsieur Cappe, donnez-nous des exemples de tous les cas où ces services spéciaux —

M. Cappe: C'est le seul cas qui figure ici.

Le président: Le sénateur s'interroge sur plusieurs autres domaines.

Le sénateur Cools: Ces «services spéciaux» reviennent cinq ou six fois.

M. Cappe: Il ne s'agit pas ici d'un service spécial. Je veux que ce soit clair.

Le président: Nous comprenons. Sur plusieurs points, le sénateur Cools a demandé une description plus détaillée de la nature des paiements consignés sur le plan des services professionnels et spéciaux. J'aimerais donc que vous donniez au comité une définition élargie des travaux en question. Je ne vous demande pas de parcourir le Budget en entier. Regardez seulement les points que le sénateur a mis en relief. Si ça ne suffit pas, le sénateur peut choisir l'autre voie — la Loi sur la protection des renseignements personnels.

M. Cappe: Nous allons fournir des exemples généraux de services professionnels et spéciaux. Cela n'est pas un problème.

[*Text*]

The Chairman: Specifically to the questions she has raised.

Mr. Cappe: Yes, no problem.

Senator Cools: Who would have negotiated the forgiving of this loan and when?

Mr. Cappe: That was forgiven in 1991 for debts owed to the Canadian Wheat Board and to the Export Development Corporation by Egypt, outstanding loans for many years past. The negotiation took place multilaterally. It was not Canada and Egypt, but through the Paris Club, composed of industrialized countries. They collaborate to manage their debts to less developed countries.

Senator Stewart: Before we leave the item, I notice you are asking for $10.5 million in new appropriation, but are finding $44.6 million from two other votes. In one case you take $41.6 million from External Affairs vote 35 of the Appropriation Act, No. 2. I suppose you will give us the same answer, that poor diplomats had to live in garrets and so on, to caricature your answer.

Mr. Cappe: As long as it is acknowledged as a caricature, I recall that while appearing before this committee in the past on Main Estimates, we engaged in this debate when a number of senators expressed concern about the luxurious living styles of public servants.

I would say that is the managing of their liabilities in such a manner that allows them to move money to their highest priority.

Senator Stewart: And you had not anticipated they would do it in that efficient way!

Let us go to Energy, Mines and Resources, Vote L25c on page 31 for financing regional electrical interconnections. What is that for?

Mr. Cappe: This is money which we pay to the province of Manitoba as the result of an agreement we signed with them in 1977 to provide a loan where we cover 50 per cent of the capital costs of connecting the electrical generating facilities on the Nelson River with the electrical system of southern Manitoba. It allows for interprovincial transmission.

Senator Stewart: Could we have in writing to the Clerk of the Committee a very brief statement as to what is the Micronutrient Initiative by the IDRC? That is an agency for

[*Traduction*]

Le président: Des exemples précis qui ont rapport avec les questions qu'elle a soulevées.

M. Cappe: Oui. Ce n'est pas un problème.

Le sénateur Cools: Qui aurait négocié la renonciation à cette créance et à quel moment l'aurait-il fait?

M. Cappe: C'est en 1991 qu'on a renoncé à cette créance. Elle concernait des sommes dues par l'Égypte à la Commission canadienne du blé et à la Société pour l'expansion des exportations. Les prêts restaient impayés depuis bien des années. C'étaient des négociations multilatérales. Il n'y avait pas seulement le Canada et l'Égypte à la table, mais aussi les membres du Club de Paris, qui se compose de pays industrialisés qui se concertent pour aider les pays en développement à gérer leurs dettes.

Le sénateur Stewart: Avant d'aborder le prochain poste, je constate que vous demandez un nouveau crédit de 10,5 millions de dollars, alors qu'il y a déjà 44,6 millions de dollars affectés à deux autres crédits. D'un côté, vous prenez 41,6 millions de dollars sur le crédit 35 des Affaires extérieures pour la Loi de crédits — nº 2. Je suppose que vous allez nous donner la même réponse, c'est-à-dire que ces pauvres diplomates sont presque tombés dans l'indigence et ainsi de suite, si vous me permettez de tomber moi-même dans la caricature.

M. Cappe: Du moment que vous reconnaissez que c'est une caricature. Je me souviens que la dernière fois où je me suis adressé à ce comité à propos du Budget des dépenses principal, nous nous sommes lancés dans un débat où plusieurs sénateurs se sont dits préoccupés du mode de vie luxueux de fonctionnaires.

Je dirais que c'est de s'occuper du passif d'une façon qui lui permet de consacrer ses fonds aux questions les plus importantes.

Le sénateur Stewart: Et vous n'aviez pas prévu que ce serait si efficace!

Parlons maintenant d'Énergie, Mines et Ressources, plus particulièrement du crédit L25c, à la page 31. Il est question du financement des interconnexions régionales du réseau électrique. De quoi s'agit-il exactement?

M. Cappe: Ce sont des fonds que nous versons à la province du Manitoba en raison d'une entente que nous avons conclue avec elle en 1977. L'entente prévoit un prêt qui nous fait assumer 50 p. 100 des frais d'immobilisation liés à l'interconnexion d'installations de production d'électricité le long du fleuve Nelson, avec le réseau électrique du sud du Manitoba. Le projet prévoit la transmission de courant entre diverses provinces.

Le sénateur Stewart: Pourrait-on faire rédiger une note très brève à l'intention du greffier du comité à propos de ce projet d'oligoéléments du CRDI? De quoi s'agit-il? J'ai énormément

[*Text*]

which I have great respect. I am sure this is a very worthwhile expenditure, but I would like to know a little more about it.

Mr. Cappe: It is a curiosity. We will send the information. It has to do with international research.

Senator Stewart: On page 39, under the Department of Finance, why was not the need for $10 million for a payment to the International Development Association anticipated?

Mr. Cappe: This was again a rebalancing of encashments by the IDA. The way Canada deals with these issues is we issue notes and we pay the encashments on them. This was a rebalancing of where we were going to make our international payments between Finance and CIDA. There are a number of different facilities that we use to transfer that money. This was not anticipated in the Main Estimates that we would do it this way.

Senator Stewart: In the Department of Finance, under "Fiscal Transfer Payments Program", you explained why more money was going out from National Health and Welfare, but look what is happening under the EPF and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act. You record a reduction there. Why is it going up in one column and coming down in another?

Mr. Cappe: The savings as a result of this are actually due to fiscal stabilization. It is pursuant to the formula and a result of slower growth in the economy in 1992, unanticipated in the Estimates. We had to revise the data used in determining the payments resulting in a saving of $900 million.

Senator Stewart: To the federal government. The stabilization did not apply in the case of the medical transfers?

Mr. Cappe: No.

Senator Corbin: You will reflect those figures in the paper I have asked you to prepare?

Mr. Cappe: Absolutely. What goes up and what goes down.

Senator Stewart: Under the Department of Fisheries and Oceans, there is wharf reconstruction at Bailey's Brook in Pictou County, Nova Scotia. Could we have a paragraph or two in writing on what is being done at Bailey's Brook and any complications which may have arisen?

Senator Corbin: Is it a liberal or PC riding?

[*Traduction*]

de respect pour cet organisme. Je suis sûr qu'il s'agit d'une dépense très louable, mais j'aimerais en savoir un peu plus.

M. Cappe: C'est curieux. Nous allons faire parvenir les renseignements. Cela a trait à la recherche internationale.

Le sénateur Stewart: À la page 39, pour le ministère des Finances, pourquoi n'avait-on pas prévu les 10 millions de dollars qu'il fallait payer à l'Association internationale du développement?

M. Cappe: Cela visait, encore une fois, à rééquilibrer les encaissements de l'Association. Dans ces cas, le Canada émet des billets, et nous assumons les encaissements. Nous avons rééquilibré les paiements internationaux entre le ministère des Finances et l'ACDI. Nous utilisons plusieurs établissements distincts pour transférer l'argent. Nous n'avions pas prévu le faire de cette façon dans le Budget des dépenses principal.

Le sénateur Stewart: Pour ce qui touche le ministère des Finances, sous la rubrique concernant le programme de transferts fiscaux, vous avez expliqué pourquoi plus d'argent sortait de Santé et Bien-être social, mais regardez donc les sommes inscrites sous le FPE et la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il y a une diminution ici. Pourquoi une diminution dans une colonne, et une augmentation, dans l'autre?

M. Cappe: Les économies qui sont ici exprimées sont le fait de la stabilisation financière. C'est le résultat de la formule qui s'applique et d'une croissance de l'économie qui a été plus lente que prévue en 1992, ce que l'on n'avait pas vu venir dans le Budget des dépenses. Nous avons dû réviser les données qui ont servi à déterminer le montant des paiements, d'où les économies de 900 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Pour le gouvernement fédéral. La stabilisation n'a pas eu d'effets sur les paiements de transfert liés aux services médicaux?

M. Cappe: Non.

Le sénateur Corbin: Allez-vous tenir compte de ces données dans le document que je vous ai demandé de préparer?

M. Cappe: Absolument. Ce qui augmente et ce qui diminue.

Le sénateur Stewart: Dans la partie sur le ministère des Pêches et Océans, on parle de la reconstruction d'installations portuaires à Bailey's Brook, dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse. Pourrait-on faire rédiger un paragraphe ou deux qui décrit les travaux à Bailey's Brook et toute complication qui peut y être survenue?

Le sénateur Corbin: Le député de l'endroit est-il libéral ou conservateur?

[*Text*]

Senator Stewart: That is Mr. MacKay's program.

I will not ask questions about the crossing.

Senator Corbin: This is an election year, let us not forget that.

Senator Stewart: There is litigation involved.

Mr. Cappe: We can provide a status report. This is under small craft harbours.

Senator Stewart: In the Department of Public Works, on page 72, is "Payments backlog and new Quebec legislation impact on grants to municipalities." Yesterday in the chamber there was an answer to a question by Senator Bosa concerning Toronto, which was that we did not adjust our payments to a direct response to changes in municipal taxation. What is going on here in Quebec legislation impact on grants to municipalities $54.4 million?

Mr. Cappe: The federal government pays what the province alleges that it is owed, based on our preference to pay for the services we receive from the municipality via the Municipal Grants in Lieu of Taxes Act. The government of Quebec has changed the way it rates federal properties. Therefore, it has changed the base on which it taxes those properties by changing it from institutional to commercial, the effect of which is an increase in the taxes.

Senator Stewart: So federal institutions in Quebec are now commercial institutions?

Mr. Cappe: That is the claim the Quebec government is making.

Senator Stewart: You are acknowledging it in these Estimates?

Mr. Cappe: We are making these payments pursuant to the statute which we are obliged to pay. As honourable senators are aware, the December Economic Statement talked about freezing the aggregate payments of grants in lieu of taxes and there would be legislation or regulations which will change the amounts that would be required to flow, so that the federal government would be able to rebalance the way it is taxed.

Senator Stewart: When you say "the aggregate", do you mean the aggregate payment to the government of the province of Quebec or to the aggregate of governments of the 10 provinces?

Mr. Cappe: All provinces. The wording there was fixing the amounts that were to be expended pursuant to the statute at some $400 odd million.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: C'est le programme de M. MacKay.

Je ne poserai pas de questions sur la traversée.

Le sénateur Corbin: Les élections s'en viennent cette année, ne l'oublions pas.

Le sénateur Stewart: La question est en litige.

M. Cappe: Nous pouvons obtenir un rapport d'étape. Cela a trait aux ports pour petites embarcations.

Le sénateur Stewart: Au ministère des Travaux publics, à la page 72, il y a l'arriéré des paiements et les répercussions de la nouvelle législation québécoise sur les subventions accordées aux municipalités. Hier, à la Chambre, le sénateur Bosa a posé une question à propos de Toronto. La réponse qui a été donnée, c'est que nous ne rajustons pas nos paiements directement en fonction de la modification du régime fiscal municipal. Qu'en est-il ici? En quoi la législation québécoise se répercute-t-elle sur les subventions accordées aux municipalités — ces 54,4 millions de dollars?

M. Cappe: Le gouvernement fédéral verse ce qu'elle réclame à la province; nous aimons mieux assumer les frais des services que nous recevons de la municipalité par l'entremise de la loi sur le versement de subventions municipales tenant lieu de taxes. Le gouvernement du Québec a changé sa façon d'évaluer les immeubles fédéraux. Il a donc changé l'assiette fiscale sur laquelle il s'appuie pour imposer ces immeubles en en faisant des établissements commerciaux plutôt que des organismes, avec l'effet d'accroître les taxes.

Le sénateur Stewart: Les établissements fédéraux au Québec sont donc des établissements commerciaux maintenant?

M. Cappe: C'est ce qu'affirme le gouvernement du Québec.

Le sénateur Stewart: Vous le reconnaissez dans ce Budget des dépenses?

M. Cappe: Nous acquittons ces paiements que nous sommes obligés de verser selon la loi. Comme les honorables sénateurs le savent, l'exposé économique présenté en décembre traitait du gel des paiements d'ensemble versés sous forme de subventions tenant lieu de taxes et du fait que les lois ou les règles allaient changer le montant des sommes qui circuleraient, de sorte que le gouvernement fédéral allait pouvoir rééquilibrer la formule selon laquelle il est imposé.

Le sénateur Stewart: Lorsque vous parlez des «paiements d'ensemble», parlez-vous des paiements d'ensemble versés au gouvernement de la province de Québec ou encore à l'ensemble des gouvernements des dix provinces?

M. Cappe: Je parle de toutes les provinces. D'après le libellé, les sommes versées selon la loi devaient s'élever à quelque 400 millions de dollars.

[*Text*]

Senator Stewart: Quebec has stolen the march on the other provinces by change its evaluation first?

Mr. Cappe: That is correct. However, it is not the only province that has done that. We have similar problems in some provinces in Atlantic Canada.

Senator Stewart: There is no urgency, but we ought to have a piece of paper on this one.

Senator Corbin: What is the breakdown between the payments backlog and the new legislation impact? Those are two different items.

Mr. Cappe: Yes, they are. There is approximately $13.2 million which is backlog payments and $28 million for the impact on the real property tax structure change in Quebec.

Senator Corbin: Is the federal government going to contest that before the courts?

Mr. Cappe: No. It is a legitimate claim on the basis of the wording of the act now. Remember, the Crown is not going to be taxed in Quebec and therefore the federal government, Parliament, has passed legislative authority that states we will pay grants pursuant to the following rules. One could argue that those rules give too much discretion to the alleged taxor and that is the nature of the change we are talking about bringing, pursuant to the December Economic Statement which is to tighten that up.

Senator Corbin: Could you clarify in a note to us the difference between an institution and a commercial operation in this context?

Mr. Cappe: I am not sure that it matters. If I may Mr. Chairman, because the issue, if I understand Senator Corbin's question, is: Are we paying these moneys legitimately pursuant to the statute?

The Chairman: Pursuant to our statute.

Mr. Cappe: That is my point. It is pursuant to our statute that we are making legitimate payment. We acknowledge that we will pay the amounts that the province says we owe.

Senator Bolduc: Having been deeply involved in that type of thing for municipal assessments, I can tell you that the federal government, contrary to what the senator says, is not a very good citizen as far as paying for the value of their property, at least in the province of Quebec.

Senator Corbin: You do not appreciate having all those nice buildings.

Senator Bolduc: I noticed, at least in the 1960s and 1970s, that the federal government was not paying its correct due in terms of the value of the property compared to the provincial government, and always thinking in terms of municipal

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Le Québec a damé le pion aux autres provinces en changeant son évaluation le premier?

M. Cappe: Oui. Tout de même, ce n'est pas la seule province à le faire. Nous avons eu des difficultés semblables avec certaines provinces de l'Atlantique.

Le sénateur Stewart: Il n'y a pas d'urgence, mais il nous faudrait un texte de fond là-dessus.

Le sénateur Corbin: Quelle est la répartition des paiements, entre l'arriéré et les paiements consentis en vertu de la nouvelle législation? Ce sont deux postes distincts.

M. Cappe: Oui, c'est juste. Il y a environ 13,2 millions de dollars imputables à l'arriéré, et 28 millions de dollars, à la modification du régime fiscal touchant l'impôt foncier au Québec.

Le sénateur Corbin: Le gouvernement fédéral va-t-il contester ce geste devant les tribunaux?

M. Cappe: Non. C'est une revendication légitime qui se fonde sur le libellé actuel de la loi. Rappelez-vous, la Couronne ne sera pas imposée au Québec et, par conséquent, le gouvernement fédéral, le Parlement, a adopté des mesures législatives affirmant qu'il versera des subventions suivant les règles prescrites. On pourrait avancer que ces règles donnent trop de marge de manoeuvre à celui qui exige l'impôt — c'est la nature de la modification que nous nous proposons d'apporter, dans la foulée de l'exposé économique de décembre, c'est-à-dire que nous voulons resserrer la vis.

Le sénateur Corbin: Pourriez-vous faire rédiger une note qui nous expliquerait la distinction, dans le contexte, entre un organisme et un établissement commercial?

M. Cappe: Je ne suis pas sûr que cela ait de l'importance. Si vous le permettez, monsieur le président, il faut savoir, si je comprends bien la question du sénateur Corbin, si cet argent est exigé légitimement, conformément à la loi?

Le président: Conformément à notre loi.

M. Cappe: Voilà où je veux en venir. C'est conformément à notre loi que nous versons ces paiements qui sont exigés bien légitimement.

Le sénateur Bolduc: Comme j'ai beaucoup participé moi-même à ce genre d'évaluation municipale, je peux vous dire que le gouvernement fédéral, contrairement à ce que le sénateur affirme, n'est pas un très bon citoyen quand il s'agit de payer une propriété selon sa valeur, du moins au Québec.

Le sénateur Corbin: Vous n'aimez pas tous ces beaux édifices.

Le sénateur Bolduc: J'ai remarqué, du moins au cours des années 60 et 70, que le gouvernement fédéral ne donnait pas sa juste valeur aux propriétés, par rapport au gouvernement provincial — il pensait toujours aux évaluations municipales

[*Text*]

assessment done by professional people. We had a problem with the federal government in many cities.

Senator Corbin: Now everyone wants a post office in their town, so in gratitude, they tax us.

Senator Stewart: This is most interesting.

Senator Bolduc: The province also did not pay for a long time. They began to pay only 10 or 15 years ago.

Mr. Cappe: This is the problem with the Crown volunteering to either do what the demander demands or volunteers to do what it wants to do.

Senator Stewart: Under Supply and Services, we have a debt forgiveness, the principal balance owed by EXPRO Chemical Products Inc., and to forgive the accrued interest and service charges, $26.6 million. What is that?

Mr. Cappe: EXPRO Chemical Products Limited was formerly a Crown corporation. The plant was built in Valleyfield, Quebec, by the Canadian government in 1941. It was privatized in 1964. The federal government loaned the money to EXPRO. In order to help the company not lay off employees as it got into financial difficulty, the loan was forgiven, and it was forgiven on the basis that the monies would go into eliminating safety and health hazards. The plant was upgraded as a result of the forgiveness of the loan so that it could meet with occupational safety and health requirements. The loan is $24.6 million.

Senator Stewart: What has happened to the plant now? Has it gone out of business?

Mr. Cappe: No, no. The plant continues. It is my understanding the company essentially used the debt forgiveness as working capital.

Senator Stewart: That forgiveness took place recently?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Corbin: What do they produce?

Mr. Cappe: They produce ammunition, gun powder.

Senator Corbin: That is interesting.

The Chairman: Thank you very much.

I need a motion to allow the chair to present the report on these Estimates to the Senate without amendment.

Senator Bolduc: I so move.

The Chairman: That is moved by senator Bolduc. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

[*Traduction*]

faites par des experts. Le gouvernement fédéral nous causait des difficultés dans beaucoup de villes.

Le sénateur Corbin: Maintenant, tout le monde veut son bureau de poste — donc, plein de gratitude, on nous impose.

Le sénateur Stewart: C'est très intéressant.

Le sénateur Bolduc: Les provinces elles non plus n'ont rien payé pendant longtemps. Elles ont commencé à payer il y a seulement dix ou quinze ans.

M. Cappe: C'est le problème qui survient quand la Couronne décide volontairement soit d'acquiescer aux exigences du demandeur, soit de faire ce qu'elle veut.

Le sénateur Stewart: Pour ce qui touche le ministère des Approvisionnements et Services, nous voyons qu'il y a eu une renonciation de créance, le solde principal étant imputable aux Produits chimiques Expro Inc. Les intérêts courus et les frais de service ont aussi été effacés. Le montant est de 26,6 millions de dollars. De quoi s'agit-il?

M. Cappe: Produits chimiques Expro Inc. a déjà été une société d'État. Le gouvernement fédéral a fait construire l'usine à Valleyfield, au Québec, en 1941. L'entreprise a été privatisée en 1964. Le gouvernement fédéral a prêté l'argent à Expro. Pour que la société ne mette pas à pied ses employés au moment où elle avait des difficultés financières, on a renoncé à la dette, l'entente étant que l'argent servirait à éliminer les risques pour la santé et la sécurité. La renonciation a permis de moderniser l'usine et de répondre aux normes établies en matière de santé et de sécurité. Le prêt était de 24,6 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Qu'en est-il de l'usine aujourd'hui? A-t-elle fermé ses portes?

M. Cappe: Non, non. L'usine fonctionne toujours. Si je comprends bien, essentiellement, la société s'est servie des sommes économisées grâce à la renonciation comme fonds de roulement.

Le sénateur Stewart: La renonciation est récente?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qu'on y fabrique?

M. Cappe: Des munitions, de la poudre à canon.

M. Corbin: C'est intéressant.

Le président: Merci beaucoup.

Il faut une proposition pour que je puisse présenter ce rapport sur le Budget des dépenses au Sénat sans modification.

Le sénateur Bolduc: J'en fais la proposition.

Le président: C'est proposé par le sénateur Bolduc. Qui est d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much. The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup. La séance est levée.

Le comité suspend ses travaux.

APPENDIX "A" NF/46

Treasury Board of Canada Secretariat
Conseil du Trésor du Canada Secrétariat

Ottawa, Canada
K1A 0R5

MAR - 5 1993

The Honourable H.A. Olson, P.C.
Chairman of the Senate National
Finance Committee
The Senate
Room 361-E, Centre Block
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Senator Olson:

I am writing this letter to provide you with the additional information regarding Supplementary Estimates "A" and "B" 1992-93 requested at the Senate Finance Committee Meetings of December 3 and December 9, 1992.

I trust you will find this information useful. If you have any further questions, I will be pleased to respond.

Yours sincerely,

Mel Cappe
Deputy Secretary
Program Branch

Att.

Canada

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

1. What was the initial estimate of the federal government's share in the Lloydminster Heavy Oil Upgrader project and what is the schedule of appropriations.

Answer:

The initial estimate of the federal government's share in the project was $401,259,000 for the capital costs representing approximately 31.67% of the total estimated cost of the project which was initially estimated at $1,267 billion.

In 1991, the upgrader was provided with $175 million in supplemental funding to cover a cost overrun. The federal share of this first cost overrun was $55,423,000. This brought the federal share of the project to $456,682,000 (approximately 31.67% of $1.442 billion).

The current requirement for additional funding is the result of a new cost overrun of $190 million. The federal share of this new requirement is $60,167,000 which brings the total federal government share of the project to $516,855,000 (approximately 31.67% of $1.632 billion).

Answer 2.

Parliament provided a budgetary appropriation of $3,200,000 for the Lloydminster project in the 1988-89 through the vehicle of Special Governor General's Warrants; Parliament was requested to confirm these expenditures were included in the first appropriation Act of 1989-90.

Subsequent appropriations from Parliament were in the form of non-budgetary appropriations as follows:

1989-90	$51,100,000 in the Main Estimates;
1990-91	$141,900,000 in the Main Estimates; $7,300,000 in Supplementary Estimates (C);
1991-92	$154,800,000 in the Main Estimates; $90,000,000 in Supplementary Estimates (B);
1992-93	$30,705,000 in the Main Estimates; $94,622,000 in Supplementary Estimates (A).

The total cost of the project is now estimated at $1,632,000,000, of which Canada's share is $516,855,000 plus $12,763,000 for Saskatchewan's share of the overrun.

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

2. What does the abbreviation MIL mean and is the program of update and modernization for that particular class of frigates being done only at that one yard - that is it is not shard with any other yard, for example, St.John Shipbuilding.

Answer:

MIL refers to Marine Industries Limited. In the case of these supplementary estimates all expenditure are related to the MIL shipyards at Lauzon, Quebec.

The TRUMP initiative relates to Tribal Class Update and Modernization Program which is being carried out at the Lauzon shipyards for the Canadian Navy on the four tribal class destroyers (Algonquin, Iroquois, Athabaskan, and Huron).

In 1991, an Entente was signed with province of Quebec as principal shareholder of MIL, for an assistance package to ensure the orderly and timely completion of the federal government's TRUMP (Tribal Class Update and Modernization Project) and CPF (Canadian Patrol Frigate). Towards this end, total federal assistance over the 1991-92 to 1994-95 period not to exceed $293 million was approved. (NOTE: Provincial assistance during the same period is expected to total $115 million).

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

3. These Supplementary Estimates contain $19.3 million to finance language instruction to immigrants coming to Canada. What would be the breakdown, if any, between French and/or English and are there any transfers to Quebec entailed in this credit?

Answer:

The purpose of language training for immigrants is to provide them with sufficient knowledge of the official language that is predominant in the community in which they settle in order to allow them to function effectively in Canadian society. Many immigrants speak neither French nor English. Where English is predominant they are offered English training; where French is predominant French training is offered.

Unfortunately, a breakdown of the costs between French and English is not available. Under the terms of the Canada-Quebec Accord on Immigration, the Province of Quebec is responsible for all immigrant language training in Quebec. Only French training is offered in Quebec, and figures are not available. In the rest of Canada almost all of the language training is in English; however under the policy, if there is sufficient demand, French training could be provided in New Brunswick, the only bilingual province, and other areas.

The $19.3 million dollars included in Supplementary Estimates (A) has been tentatively allocated as follows:

Province	$ thousands
Newfoundland	$ 172.3
Nova Scotia	$ 181.2
New Brunswick	$ 116.3*
Prince Edward Island	$ 55.2
Ontario	$11,862.3
Manitoba	$ 626.6
Saskatchewan	$ 660.0
Alberta	$ 1,993.5
British Columbia	$ 3,562.0
Contingency (Unallocated)	$ 90.6
Total	$19,320.0

In these supplementary estimates there are no funds destined for Quebec.

* Currently these funds are destined only for English language training; however if the need arises a portion could be allocated to French language training.

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

4. I wonder if the Treasury Board could draw together in one place all the costs within the fiscal year of the constitutional initiative that led up to the Charlottetown accord and then the expenditures related to the constitutional referendum.

Answer:

The attached table provides details on the 1992-93 expenditures associated with constitutional negotiations and referendum spending. The first part of the table indicates that during the period April to August 1992 for expenditures for constitutional negotiations and consultations that culminated in the Charlottetown Accord total $41.8 million. During the period September to October 1992, expenditures related to informing Canadians of the details of the Accord and the National Referendum total $153.5 million. Of this combined amount, $86.5 million is contained within Supplementary Estimates A. The amount of $103.9 million representing costs incurred by the Chief Electoral Officer will appear as a statutory expenditure in the supplementary estimates documents that are currently scheduled to be tabled in the House of Commons in early March 1993. The additional $4.9 million in the Privy Council Office will appear in the March supplementary estimates.

CONSTITUTIONAL NEGOTIATIONS/REFERENDUM SPENDING FISCAL YEAR 1992-93

CONSTITUTIONAL NEGOTIATIONS/CONSULTATION - April to August 1992

	$ Millions
- Information and Communications	18.6
- Constitutional Conferences	3.9
- Aboriginal Support	8.0
- Privy Council Support - Research, Analysis, etc	11.3
Sub-total	**41.8**

CHARLOTTETOWN ACCORD/REFERENDUM - September to October 1992

- Chief Electoral Officer (Statutory)	103.9
- Information/Communications	44.7
- Privy Council Referendum Support Costs	4.9*
Sub-total	**153.5**
TOTAL	**195.3**

* This is the only item yet to be supplemented. It will be included in the final 1992-93 Supplementary Estimates.

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

5. Could the Committee have a list of the outstanding bank loan guarantees in case we have to make good, as we will in the case of Westray.

Answer:

Attached for the Committee's use is a copy of Table 11.13 from the 1991-92 Public Accounts; the Public Accounts were tabled in the House of Commons on December 9, 1992. The table identifies the various loan guarantee initiatives of the Government, the maximum amount that may be guaranteed under the initiative, and the amount, as at March 31, 1992, that the Government is actually liable for should a guarantee be called.

As at March 31, 1992 the Government has authorized the issuance of up to a maximum of $22.5 billion of loan guarantees; from this limit an amount $8.0 billion of guarantees are considered known Contingent Liabilities.

The Westray loan guarantee of approximately $80.6 million is included as part of the $211.99 million of loan guarantees issued under the Atlantic Enterprise Program. The Westray guarantee has been called and a cheque to discharge the Government's liability under this guarantee has been issued. This amount will be included as part of a statutory, budgetary expenditure item in the final 1992-93 Supplementary Estimates within the Department of Industry, Science and Technology.

PUBLIC ACCOUNTS, 1991-92

Contingent Liabilities

A contingent liability is a potential liability which may become an actual liability when one or more future events occur or fail to occur.

For the purpose of reporting contingent liabilities, the Government of Canada is defined as all organizations which are accountable for the administration of their affairs and resources either to a Minister of the Government or directly to Parliament, and which are owned or controlled by the Government. Except for Government enterprises, all Government organizations are accounted in the financial statements by consolidation. Government enterprises are accounted for by the cost method and are defined to be those corporate organizations that sell goods and services to individuals and non-government organizations as their principal activity, and are not appropriation-dependent.

Consequently, the contingent liabilities of consolidated Crown corporations are included with those of the Government in Table 11.13 but in summary form only. For further details of contingent liabilities of consolidated Crown corporations,refer to Table 5.4—"Contingent Liabilities of Consolidated Crown Corporations". Particulars of contingent liabilities of enterprise Crown corporations are not consolidated with those of the Government but details of these contingencies may be found in Table 6.10—"Contingent Liabilities of Enterprise Crown Corporations". Some Crown corporations also operate insurance programs. Information regarding these insurance programs can be found in Table 11.12 of this section.

The contingent liabilities of the Government comprise explicit guarantees by the Government, which include borrowings by other than Crown corporations, both from agent Crown corporations and from other than agents. Such explicit guarantees consist of guarantee programs of the Government, explicit guarantees by the Government for loans, financial arrangements and other potential liabilities, insurance programs of the Government and other explicit guarantees. They also comprise potential losses arising from pending and threatened litigation relating to claims and assessments in respect of breach of contract, damages to persons and property, and like items. Pending and threatened litigation is reported in total as are the contingent liabilities of consolidated Crown corporations in the following table. This table is also summarized in Note 16 to the audited financial statements of the Government in Section 2 of this volume.

TABLE 11.13

STATEMENT OF CONTINGENT LIABILITIES AS AT MARCH 31, 1992

	Authorized limit (where applicable)[1]	Contingent liability[2]	Percentage of net claims to outstanding guarantees (where applicable)[3]
	$	$	%
EXPLICIT GUARANTEES BY THE GOVERNMENT OF—			
Borrowings by Crown corporations which are not agents of Her Majesty—			
Canadian National Railway Company—Bonds and notes	130,500	130,500	
Borrowings by other than Crown corporations—			
From agents—			
Loans to Indians by the Canada Mortgage and Housing Corporation and the Farm Credit Corporation, for on-reserve housing	1,000,000,000	70,417,833[4]	4.2
From other than agents—			
Guarantee programs of the Government—			
Canada Student Loans Act	7,603,323,375	3,361,755,018	2.5
Small Businesses Loans Act	1,073,571,012[5]	483,001,306	6.2
Atlantic Enterprise Program	211,993,369	211,993,369[6]	4.4
Advance Payments for Crops Act	400,000,000	145,634,586	0.2
Farm Improvement Loans Act and Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act	301,039,385[5]	139,888,034	1.0
Enterprise development program and Canadian Industrial Renewal Board	909,751,689	9,820,252[7]	8.8
Fisheries Improvement Loans Act	6,946,250[5]	4,755,116	4.1
Regional Development Incentives Act	20,304,075	2,476,374	60.3
Loans to Indians by approved lenders for on-reserve housing	[8]	621,770,979[4]	0.1
Financial obligations incurred by air carriers regarding purchase of The de Havilland Aircraft of Canada, Limited DHC-7 and DHC-8 aircraft	922,300,000[9]	504,967,960[9]	1.9
Indian economic development	33,808,675[10]	3,807,689[4]	6.5
Aboriginal Economic Program	3,650,000	3,102,500	
	11,486,687,830	*5,492,973,183*	

TABLE 11.13

STATEMENT OF CONTINGENT LIABILITIES
AS AT MARCH 31, 1992—*Continued*

	Authorized limit (where applicable)[1]	Contingent liability[2]	Percentage of net claims to outstanding guarantees (where applicable)[3]
	$	$	%
Other explicit loan guarantees—			
Loans to NewGrade Energy Inc to finance construction of a heavy oil upgrader	275,000,000	273,229,006	
Loans to construct coal handling and terminal facilities by Ridley Terminals Inc	230,000,000	199,500,000	
Loans to Marine Industries Limited for acquisition of assets	55,000,000	40,000,000	
Loan to St Marys Paper Inc to modernize and expand a paper making facility at Sault Ste Marie, Ontario	15,000,000	15,000,000	
Loans for the restructuring of Maislin Industries Ltd	7,894,942[9]	7,894,942[9][11]	
Loan to Seafreez Food Limited for acquisition of assets	15,000,000	5,100,000	
Loans for the financing of Cheticamp Fishermen's Co-operative Society Ltd	360,000	65,045	
	598,254,942	*540,788,993*	
Insurance programs of the Government—[12]			
Insurance against accidents at nuclear installations under the Nuclear Liability Act[13]	675,000,000	663,962,979	
Insurance under the Fishing Vessel Insurance Plan[14]	25,393,816	264,384,000	
Accounts administered for the Government by the Export Development Corporation—Insurance and related guarantees	7,000,000,000[15]	132,000,000	
	7,700,393,816	*1,060,346,979*	
Other explicit guarantees—[16]			
Guarantees under the Prairie Grain Advance Payments Act		673,337,440	[17]
Contribution of up to 25% of eligible construction costs under the Hibernia Development Project Act	1,666,000,000	101,499,000	
Guarantees under the Agricultural Products Cooperative Marketing Act		47,484,687	2.3
Guarantee of electricity sales by Yukon Energy Corporation to Curragh Resources Inc	1,500,000	1,500,000[18]	
Guarantee to the City of Toronto of payment by H&D International Group of 25% of the estimated cost of a pedestrian bridge connecting Skydome Stadium to Harbourfront Corporation property	500,000	500,000	
	1,668,000,000	*824,321,127*	
Total explicit guarantees	22,453,467,088	7,988,978,615	
CLAIMS AND PENDING AND THREATENED LITIGATION		16,179,940,595[9][19]	
COMPREHENSIVE NATIVE LAND CLAIMS		1,956,807,142[20]	
Sub total[21]		26,125,726,352	
CONTINGENT LIABILITIES OF CONSOLIDATED CROWN CORPORATIONS		100,031,000[22]	
Total		26,225,757,352	

(1) The authorized limits indicated in the above statement, represent the aggregate total of various types of authorities of Government bodies as stipulated in legislation, legal agreements or other documents that may be in force at any one time.

(2) A contingent liability is a potential liability which may become an actual liability when one or more future events occur or fail to occur.

(3) Represents the average percentage over the most recent 5 years of net claims to the average amount of outstanding guarantees for the same period computed as at March 31, 1992. In some situations, where historical data is not readily available, departmental estimates have been used.

(4) Includes committed guarantees for the following loans to be made: to Indians for on-reserve housing, $94,951,524 and for Indian economic development, $473,802. As at March 31, 1992, no loans had been issued for these amounts.

(5) The Act places limits on the maximum amount of guarantee for loans made by eligible lenders over different loan periods. The maximum amount of guarantee by lender is expressed in legislation as a percentage of aggregate loans made to qualified borrowers and varies according to the dollar value range of aggregate loans made by the lender. The authorized limits for given loan periods are included in the figure reported until all qualified loans made by all eligible lenders in the given periods are no longer outstanding, and are not adjusted for loan repayments nor payments made by the Government for guaranteed amounts in which default has occurred.

(6) The Atlantic Enterprise Program offers loan insurance on new term loans for the establishment, expansion or modernization of commercial operations in eligible sectors in the Atlantic provinces where the Program is administered by the Atlantic Canada Opportunities Agency ($106,416,975 as at March 31,1992) and in the Gaspé Peninsula and Magdalene Islands of Québec where administration of the Program is the responsibility of the Federal Office of Regional Development (Quebec) ($7,944,544 as at March 31, 1992). Industry, Science and Technology has responsibility for all capital projects in excess of $20 million in the Atlantic provinces ($97,631,850 as at March 31, 1992).

(7) Includes $62,034 attributable to the Canadian Industrial Renewal Board.

(8) The authorized limit for loan guarantees for on-reserve housing totals $1 billion (as shown above) for loans made by the Canada Mortgage and Housing Corporation, the Farm Credit Corporation and other approved lenders.

(9) Amount denominated wholly or partially in a foreign currency and translated at the closing rate of exchange as at date of the statement.

SENATE NATIONAL FINANCE COMMITTEE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A) AND (B) 1992-93

Question:

6. Under Industry, Science and Technology we have $33.3 million as additional operating costs. What is that about and can you give us a breakdown of these costs?

Answer:

This item consists of 17 separate items that were considered and approved for inclusion in Supplementary Estimates by the Treasury Board during the course of the fiscal year. The major categories of supplementary funding are:

	($millions)
Communications Plan for the Government's Economic & Prosperity Agenda	12.00
Operational Plan - Prosperity Secretariat	7.05
Federal Provincial Tourism and Development Agreements (7 separate agreements)	5.68
Economic Council and Science Council Wind-up (3 separate approvals)	4.11
Convert transfer payments to operating funds	2.66
Federal Economic Development in Northern Ontario	0.62
Extension of the Strategic Technologies Program	0.50
National Biotechnology Strategy	0.34
Amendments to the Advanced Manufacturing Technology Application Program	0.33
TOTAL	33.29

ANNEXE «A» FN/46

Treasury Board of Canada
Secretariat

Ottawa, Canada
K1A 0R5

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

MAR - 5 1993

L'honorable H.A. Olson, p.c.
Président du Comité sénatorial permanent
des finances nationales
Le Sénat
Pièce 361-E, Édifice du Centre
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

La présente vise à vous fournir les autres renseignements concernant les Budgets des dépenses supplémentaire "A" et "B", 1992-1993 qui ont été demandés lors des réunions du 3 décembre et du 9 décembre 1992 du Comité sénatorial des finances.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous adresser à moi.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mel Cappe
Le Sous-secrétaire
Direction des programmes

p.j.

Canada

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

1. À l'origine, à combien estimait-on la part des dépenses liées au projet de l'usine de valorisation du pétrole brut de Lloydminster que devait assumer le gouvernement fédéral et à combien se chiffrent ces dépenses dans la loi de crédits?

Réponse

À l'origine, la part des dépenses du projet que devait assumer le gouvernement fédéral s'établissait à 401 259 000 $ pour les coûts en capital, soit environ 31,67 p. 100 des coûts estimatifs totaux qui s'élevaient à 1 267 000 000 $.

En 1991, le projet de l'usine de valorisation a obtenu un financement supplémentaire de 175 000 000 $ pour couvrir le premier dépassement des coûts. Dans ce cas, la part du gouvernement fédéral s'établissait à 55 423 000 $, faisant passer sa contribution globale à 456 682 000 $ (environ 31,67 p. 100 de la somme de 1 442 000 000 $).

D'autres fonds supplémentaires doivent maintenant être consentis pour couvrir un nouveau dépassement de coûts de 190 000 000 $. La part du gouvernement fédéral s'établit cette fois-ci à 60 167 000 $, faisant passer sa contribution globale à 516 855 000 $ (environ 31,67 p. 100 de la somme de 1 632 000 000 $).

Réponse 2

Le Parlement a autorisé un crédit budgétaire de 3 200 000 $ pour le projet de l'usine de valorisation du pétrole brut de Lloydminster en 1988-1989, au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général. Le Parlement a été prié de confirmer que ces dépenses étaient incluses dans la première loi de crédits de 1989-1990.

Les sommes qui ont été accordées ultérieurement par le Parlement prenaient la forme des crédits non budgétaires suivants :

1989-1990	51 100 000 $ dans le Budget des dépenses principal;
1990-1991	141 900 000 $ dans le Budget des dépenses principal; 7 300 000 $ dans le Budget des dépenses supplémentaire (C);
1991-1992	154 800 000 $ dans le Budget des dépenses principal; 90 000 000 $ dans le Budget des dépenses supplémentaire (B);
1992-1993	30 705 000 dans le Budget des dépenses principal; 94 622 000 $ dans le Budget des dépenses supplémentaire (A).

Le coût total du projet est maintenant estimé à 1 632 000 000 $, dont 516 855 000 $ représentent la part du Canada et 12 763 000 $ la part de la Saskatchewan du dépassement du coût.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

2. Que veut dire le sigle MIL et mène-t-on le programme de révision et de modernisation de cette classe particulière de frégates dans un seul chantier naval - autrement dit, ce programme n'est pas partagé avec un autre chantier, comme celui de St-John ?

Réponse

Le sigle MIL signifie Marine Industrie Limitée. En ce qui concerne les Budgets des dépenses supplémentaires à l'étude, toutes les dépenses ont trait aux chantiers navals de MIL, à Lauzon (Québec).

Le projet TRUMP, relatif à la révision et à la modernisation de quatre destroyers de classe Tribal (Algonquin, Iroquois, Athabascan et Huron), est mené aux chantiers navals de Lauzon, pour le compte de la Marine canadienne.

En 1991, une entente a été signée avec la province de Québec, principal actionnaire de MIL, en vue d'une aide qui allait permettre de mener à bien, c'est-à-dire de façon ordonnée et dans les délais prévus, les projets fédéraux TRUMP (révision et modernisation de la classe Tribal) et FCP (frégate canadienne de patrouille). À cette fin, pour la période allant de 1991-1992 à 1994-1995, une aide fédérale ne dépassant pas 293 000 000 $ a été approuvée. (NOTA : l'aide que consentira la province de Québec pendant la même période devrait se chiffrer en tout à 115 000 000 $.)

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

3. Dans le présent Budget des dépenses supplémentaire, on prévoit 19 300 000 $ pour financer les cours de langue destinés aux immigrants. Comment se répartit cette somme, le cas échéant, entre les cours d'anglais et les cours de français? Ce crédit comporte-t-il des transferts au Québec?

Réponse

Cette formation linguistique sert à fournir aux immigrants une connaissance suffisante de la langue officielle qui prédomine dans la collectivité où ils s'établissent afin qu'ils puissent fonctionner efficacement au sein de la société canadienne. Bien des immigrants ne parlent ni français ni anglais. Lorsque la collectivité où ils s'établissent est à prédominance anglaise, ce sont des cours d'anglais qui leur sont donnés, et inversement, lorsque le français prédomine, ce sont des cours de français qui leur sont donnés.

Malheureusement, il n'existe pas de ventilation entre les coûts liés aux cours d'anglais et ceux liés aux cours de français. En raison de l'accord Canada-Québec sur l'immigration, la province de Québec se charge de dispenser tous les cours de langue aux immigrants au Québec. Dans cette province, seuls des cours de français sont offerts, et l'on n'a pas de chiffres à leur sujet. Dans le reste du Canada, on offre presque seulement des cours d'anglais. Toutefois, d'après la politique, des cours de français pourraient être donnés au Nouveau-Brunswick, la seule province bilingue, et dans d'autres régions si la demande le justifiait.

La somme de 19 300 000 $ inscrite au Budget des dépenses supplémentaire (A) a été provisoirement répartie de la façon suivante :

Province	en milliers de dollars
Terre-Neuve	172,3
Nouvelle-Écosse	181,2
Nouveau-Brunswick	116,3*
Île-du-Prince-Édouard	55,2
Ontario	11,862,3
Manitoba	626,6
Saskatchewan	660,0
Alberta	1,993,5
Colombie-Britannique	3,562,0
Imprévus (sommes non allouées)	90,6
Total	19,320,0

Dans le présent Budget des dépenses supplémentaire, aucune somme n'est prévue pour le Québec.

*Ces fonds sont actuellement destinés exclusivement aux cours d'anglais, mais une partie pourrait être appliquée, au besoin, au cours de français.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

4. Le Conseil du Trésor pourrait-il regrouper d'une part, tous les coûts pour l'exercice financier pendant lequel a eu lieu l'activité constitutionnelle qui a débouché sur l'accord de Charlottetown, et d'autre part, les dépenses liées au référendum sur la Constitution?

Réponse

Le tableau ci-joint fournit des précisions sur les dépenses prévues en 1992-1993 pour les négociations constitutionnelles et le référendum. Dans la première partie du tableau, on peut voir qu'au cours de la période allant d'avril à août 1992, les dépenses au titre des négociations et des consultations constitutionnelles qui ont débouché sur l'accord de Charlottetown ont totalisé 41 800 000 $. En septembre et octobre 1992, les sommes dépensées pour informer les Canadiens des détails de l'accord et pour mener le référendum pancanadien se sont établies à 153 500 000 $. De cette somme combinée, une partie représentant 86 500 000 $, est inscrite au Budget des dépenses supplémentaire (A). La somme de 103 900 000 $, qui représente les coûts supportés par le directeur général des élections apparaîtra comme dépense législative dans les documents du Budget des dépenses supplémentaire qui devraient normalement être déposés à la Chambre des communes au début de mars 1993. Le solde, soit la somme de 4 900 000 $, consacrée au Bureau du Conseil privé, apparaîtra seulement dans le Budget des dépenses supplémentaire de mars.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

NÉGOCIATIONS ET CONSULTATIONS CONSTITUTIONNELLES
avril - août 1992

	en millions de dollars
- Information et communication	18,6
- Conférences constitutionnelles	3,9
- Soutien des autochtones	8,0
- Bureau du Conseil privé - Recherche, analyse et autres	11,3
Total partiel	**41,8**

ACCORD DE CHARLOTTETOWN
septembre - octobre 1992

- Directeur général des élections (dépense législative)	103,9
- Information et communication	44,7
- Bureau du Conseil privé - Soutien de la campagne référendaire	4,9*
Sub-total	**153,5**
TOTAL	**195.3**

* Il s'agit de l'unique poste auquel des fonds pourraient être affectés. Il sera inscrit au dernier Budget des dépenses supplémentaire de 1992-1993.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

5. Le Comité pourrait-il obtenir la liste de toutes les garanties de prêts bancaires, pour le cas où il nous faudrait suppléer l'insuffisance de fonds, comme nous devrons le faire dans le cas de la mine Westray?

Réponse

Le Comité trouvera en annexe une copie du tableau 11.13 des Comptes publics de 1991-1992, lesquels ont été déposés à la Chambre le 9 décembre 1992. Ce tableau précise notamment les divers projets pour lesquels le gouvernement a garanti des prêts bancaires, le montant maximal pouvant être garanti dans le cadre chaque projet, et le montant (au 31 mars 1992) pour lequel le gouvernement serait tenu responsable, s'il devait honorer la garantie.

Au 31 mars 1992, le gouvernement avait autorisé l'émission d'un maximum de 22 500 000 000 $ en garanties de prêts. Des garanties d'une valeur de 8 000 000 000 $ ont été émises.

Dans le cas de Westray, la garantie de prêt s'élève à environ 80 600 000 $; elle est incluse dans les garanties de prêts de 211 990 000 $ émises en vertu du Programme Entreprise Atlantique. Devant honorer la garantie, le gouvernement a émis un chèque pour s'acquitter de sa responsabilité. La garantie de Westray a été appelée et un chèque libérant le gouvernement de sa responsabilité à l'égard de cette garantie a été émis. Cette somme sera ajoutée au poste des dépenses budgétaires législatives du dernier Budget des dépenses supplémentaire de 1992-1993 du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

COMPTES PUBLICS 1991-92

Passif éventuel

Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

Pour fins de rapport du passif éventuel, le gouvernement est défini comme étant l'ensemble des organismes responsables devant un ministre du gouvernement ou au Parlement, pour l'administration de ses affaires et ressources et qui sont la propriété et sont administrés par le gouvernement. À l'exception des entreprises gouvernementales, tous les organismes sont comptabilisés par voie de consolidation. Les entreprises du gouvernement sont comptabilisées au coût et sont définies comme étant les organismes corporatifs qui ont comme activité principale de vendre des biens et services aux particuliers et aux organismes non gouvernementaux et ne sont pas dépendantes de crédits.

Par conséquent, les éléments de passif éventuel des sociétés d'État consolidées sont compris avec ceux du gouvernement au tableau 11.13, mais selon une forme sommaire seulement. Pour de plus amples renseignements concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées voyez le tableau 5.4—"Passif éventuel des sociétés d'État consolidées". Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État "entreprises" n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 6.10—"Passif éventuel des sociétés d'État entreprises". Certaines sociétés d'État administrent également des programmes d'assurance. L'information concernant ces programmes d'assurance apparaît dans le tableau 11.12 de cette section.

Le passif éventuel du gouvernement comporte les garanties formelles par le gouvernement, qui comprennent les emprunts par des entités autres que les sociétés d'État, provenant de sociétés mandataires de l'État de même que de celles non mandataires. De telles garanties formelles se composent de programmes de garantie du gouvernement, de garanties formelles par le gouvernement pour des prêts, arrangements financiers et autres éléments de passif possible, de programmes d'assurance du gouvernement et d'autres garanties formelles. Il comporte aussi les pertes possibles résultant de causes en instance et imminentes relatives à des demandes d'indemnités et d'évaluations à l'égard de l'inexécution de contrats, de dommages causés à des personnes et à un bien, et d'éléments connexes. Un montant total pour les causes en instance et imminentes et pour les passifs éventuels des sociétés d'État consolidées est inscrit dans le tableau suivant. Ce tableau est également résumé dans la note 16 afférente aux états financiers vérifiés du gouvernement à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.13

ÉTAT DU PASSIF ÉVENTUEL AU 31 MARS 1992

	Limite autorisée (s'il y a lieu)[1]	Passif éventuel[2]	Rapport entre les indemnités nettes et les garanties en vigueur (s'il y a lieu)[3]
	$	$	%
GARANTIES FORMELLES PAR LE GOUVERNEMENT POUR—			
Emprunts par des sociétés d'État qui ne sont pas mandataires de Sa Majesté—			
Chemins de fer nationaux du Canada—Obligations et effets	130,500	130,500	
Emprunts effectués par des entités autres que des sociétés d'État—			
De sociétés mandataires—			
Prêts consentis aux Indiens par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société du crédit agricole, pour habitations sur les réserves	1,000,000,000	70,417,833[4]	4.2
De sociétés non mandataires—			
Programmes de garantie du gouvernement—			
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants	7,603,323,375	3,361,755,018	2.5
Loi sur les prêts aux petites entreprises	1,073,571,012[5]	483,001,306	6.2
Programme Entreprise Atlantique	211,993,369	211,993,369[6]	4.4
Loi sur le paiement anticipé des récoltes	400,000,000	145,634,586	0.2
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	301,039,385[5]	139,888,034	1.0
Programme d'expansion des entreprises et Office canadien pour un renouveau industriel	909,751,689	9,820,252[7]	8.8
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche	6,946,250[5]	4,755,116	4.1
Loi sur les subventions au développement régional	20,304,075	2,476,374	60.3
Prêts consentis aux Indiens par des prêteurs agréés pour habitations sur les réserves	[8]	621,770,979[4]	0.1
Dettes encourues par des transporteurs aériens concernant l'achat des aéronefs DHC-7 et DHC-8 de The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	922,300,000[9]	504,967,960[9]	1.9
Développement économique des Indiens	33,808,675[10]	3,807,689[4]	6.5
Développement économique des autochtones	3,650,000	3,102,500	
	11,486,687,830	*5,492,973,183*	

TABLEAU 11.13

ÉTAT DU PASSIF ÉVENTUEL AU 31 MARS 1992—*Suite*

	Limite autorisée (s'il y a lieu)[1]	Passif éventuel[2]	Rapport entre les indemnités nettes et les garanties en vigueur (s'il y a lieu)[3]
	$	$	%
Autres garanties formelles de prêts—			
Prêts à la société NewGrade Energy Inc pour financer la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd	275,000,000	273,229,000	
Prêts pour la construction d'installations de manutention du charbon et de terminus par Ridley Terminals Inc	230,000,000	199,500,000	
Prêts à Marine Industries Limited pour l'acquisition de biens	55,000,000	40,000,000	
Prêt à St Marys Paper Inc pour moderniser et agrandir une papeterie à Sault-Ste-Marie, Ontario	15,000,000	15,000,000	
Prêts pour la réorganisation de Maislin Industries Ltd	7,894,942[9]	7,894,942[9][11]	
Prêt à Seafreez Food Limitée pour l'acquisition de biens	15,000,000	5,100,000	
Prêts pour le financement de Cheticamp Fishermen's Co-operative Society Ltd	360,000	65,045	
	598,254,942	*540,788,993*	
Programmes d'assurance du gouvernement—[12]			
Assurance en prévision des accidents aux installations nucléaires en vertu de la Loi sur la responsabilité nucléaire[13]	675,000,000	663,962,979	
Assurance aux termes du régime d'assurance des bateaux de pêche[14]	25,393,816	264,384,000	
Comptes administrés par la Société pour l'expansion des exportations au nom du gouvernement—Assurances et garanties connexes	7,000,000,000[15]	132,000,000	
	7,700,393,816	*1,060,346,979*	
Autres garanties formelles—[16]			
Garanties en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies		673,337,440	[17]
Contribution maximale de 25% des coûts de construction admissibles selon la Loi sur le projet de développement Hibernia	1,666,000,000	101,499,000	
Garanties en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles		47,484,687	2.3
Garantie de vente d'électricité par la société Yukon Energy Corporation à Curragh Resources Inc	1,500,000	1,500,000[18]	
Garantie à la ville de Toronto concernant le paiement par H&D International Group de 25% du coût estimé d'un passage à piétons reliant le Stade Skydome à la propriété de la société Harbourfront Corporation	500,000	500,000	
	1,668,000,000	*824,321,127*	
Total des garanties formelles	22,453,467,088	7,988,978,615	
REVENDICATIONS ET CAUSES EN INSTANCE ET IMMINENTES		16,179,940,595[9][19]	
REVENDICATIONS GLOBALES DE TERRAINS		1,956,807,142[20]	
Sous-total[21]		26,125,726,352	
PASSIFS ÉVENTUELS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES		100,031,000[22]	
Total		26,225,757,352	

(1) Les limites autorisées indiquées dans l'état ci-dessus désignent le montant total des divers genres d'autorisations utilisés par des organismes gouvernementaux, tels que stipulés dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

(2) Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

(3) Représente le rapport au cours des cinq derniers exercices entre la moyenne des indemnités nettes et la moyenne des garanties en cours pour la même période, calculé au 31 mars 1992. Dans les cas où les données d'origine ne sont pas facilement disponibles, les prévisions ministérielles ont été utilisées.

(4) Comprend les engagements de garanties à être effectués concernant les prêts suivants: aux Indiens pour habitations sur les réserves $94,951,524 et pour le développement économique des Indiens $473,802. Aucun prêt n'avait été consenti en raison de ces montants au 31 mars 1992.

(5) La Loi limite la somme maximum de la garantie pour prêts effectués par des prêteurs admissibles sur différentes périodes de prêts. La somme maximum de la garantie accordée à chaque prêteur est énoncée, d'après la Loi, comme étant un pourcentage du total des prêts consentis aux emprunteurs autorisés, et varie selon la valeur totale des prêts effectués par le prêteur. Les limites autorisées pour des périodes de prêts données sont comprises dans le chiffre divulgué jusqu'à ce que tous les prêts approuvés et consentis par les prêteurs admissibles dans la période donnée, soient réglés. Ces limites ne sont pas redressées par les remboursements de prêts ni par les paiements effectués par le gouvernement pour les montants garantis en souffrance.

(6) Le Programme Entreprise Atlantique offre des assurances de prêts sur de nouveaux prêts à terme pour établir, moderniser ou agrandir des opérations commerciales dans les secteurs éligibles des provinces de l'Atlantique où le Programme est administré par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ($106,416,975 au 31 mars 1992) et pour la péninsule de Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine du Québec où le Bureau fédéral de développent régional (Québec) a la responsabilité de l'administration du Programme ($7,944,544 au 31 mars 1992). Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie à la responsabilité de tous les projets d'immobilisation dépassant $20 millions des provinces de l'Atlantique ($97,631,850 au 31 mars 1992).

(7) Comprend un montant de $62,034 imputable à l'Office canadien pour un renouveau industriel.

(8) La limite autorisée sur les prêts garantis pour habitations sur les réserves s'élève à $1 milliard (voir ci-haut) pour les prêts effectués par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole et par d'autres prêteurs agréés.

(9) Montant libellé entièrement ou partiellement en une devise étrangère et converti au cours du change en vigueur à la date de comptabilisation.

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) ET (B) DE 1992-1993

Question

6. Sous la rubrique Industrie, Sciences et Technologie figurent des coûts d'exploitation additionnels de 33 300 000 $. À quoi correspondent ces coûts et pouvez-vous nous en donner la ventilation?

Réponse

Cette rubrique comprend 17 postes que le Conseil du Trésor a examinés et dont il a approuvé l'inscription au Budget des dépenses supplémentaire pendant l'année financière. Les principales catégories de fonds supplémentaires sont:

	en millions de dollars
Plan des communications du programme de renouveau économique et de la prospérité du gouvernement	12,00
Plan opérationnel - Secrétariat de la prospérité	7,05
Ententes fédérales-provinciales sur le tourisme et le développement (7 ententes distinctes)	5,68
Liquidation du Conseil économique et du Conseil des sciences (3 approbations distinctes)	4,11
Conversion des paiements de transfert en fonds de fonctionnement	2,66
Développement économique fédéral pour le nord de l'Ontario	0,62
Prolongation du Programme des technologies stratégiques	0,50
Stratégie nationale en matière de biotechnologie	0,34
Modification du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier	0,33
TOTAL	33,29

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Tuesday, March 30, 1993

Issue No. 47

First and last Proceedings on:
Bill C-120, An Act to provide for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the fiscal year ending the 31st March 1994

INCLUDING:
THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE (BILL C-120)

WITNESSES:
(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Le mardi 30 mars 1993

Fascicule nº 47

Premier et dernier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994

Y COMPRIS:
LE VINGT-ET-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ (PROJET DE LOI C-120)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

WITNESS—TÉMOIN

From the Trearury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch.

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Tuesday, March 30, 1993

Issue No. 47

First and last Proceedings on:
Bill C-120, An Act to provide for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the fiscal year ending the 31st, March 1994

INCLUDING:
THE TWENTY-FIRST REPORT OF THE COMMITTEE (BILL C-120)

WITNESSES:
(See back cover)

28343

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le mardi 30 mars 1993

Fascicule nº 47

Premier et dernier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994

Y COMPRIS:
LE VINGT–ET-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ (PROJET DE LOI C-120)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, P.C, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cochrane
Cools
Corbin
Doyle
* Frith (or Molgat)
Lavoie-Roux
* Murray, P.C. (or Lynch-Staunton)
Ottenheimer
Poitras
Ross
Sparrow
Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in Membership of the Committee

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Cochrane, Doyle, Ottenheimer and Poitras substituted for those of the Honourable Senators Rossiter, Oliver, Doody and Simard *(30th March, 1993)*.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice-président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cochrane
Cools
Corbin
Doyle
* Frith (ou Molgat)
Lavoie-Roux
* Murray, C.P. (ou Lynch-Staunton)
Ottenheimer
Poitras
Ross
Sparrow
Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Cochrane, Doyle, Ottenheimer and Poitras substitués à ceux des honorables sénateurs Rossiter, Oliver, Doody and Simard *(Le 30 mars 1993)*.

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Thursday, March 25, 1993:

The Honourable Senator Lynch–Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that Bill C–120, "An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending the 31st March, 1994, be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du jeudi 25 mars 1993:

L'honorable sénateur Lynch–Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen que le Projet de loi 120, «Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994», soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Ottawa, Tuesday, March 30, 1993
(50)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:00 a.m. this day, in Room 250-EB, East Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Cochrane, Cools, Corbin, Doyle, Lavoie-Roux, Ottenheimer, Poitras, Ross and Stewart. (11)

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES

From the Treasury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch;

Mr. Dennis Kam, Director, Estimates Division.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 25, 1993, examined Bill C-120, "An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending the 31st March, 1994.

Mr. Cappe made opening remarks, and with Mr. Kam answered questions.

The Chair called clause by clause, the scheduled, the title.

It was moved by the Honourable Senator Bolduc, that Bill C-120, "An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending the 31st March, 1994, be reported without amendment.

The question being put on the motion, it was agreed.

At 10:10 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

Ottawa, Le mardi 30 mars 1993
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 heures, à la pièce 250-EB de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P. (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Cochrane, Cools, Corbin, Doyle, Lavoie-Roux, Ottenheimer, Poitras, Ross et Stewart. (11)

Aussi présent du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes;

M. Dennis Kam, directeur, Division des prévisions budgétaires.

Conformément à son ordre de renvoi du 25 mars 1993, le Comité examine le projet de loi C-120, «Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994».

M. Cappe fait une déclaration préliminaire et, avec M. Kam, répond aux questions.

Le président appelle, un à un, les articles, l'annexe, le titre.

Il est proposé par l'honorable sénateur Bolduc qu'il soit fait rapport du projet de loi C-120, «Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994», sans amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

REPORT OF COMMITTEE

MONDAY, March 29, 1993

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTIETH REPORT

Your Committee, to which were referred Supplementary Estimates (C), 1992-93, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, March 23, 1993, examined the said Estimates and herewith presents its report.

Your Committee held one meeting to review these supplementary estimates, on Thursday, March 25th, at which officials of the Treasury Board Secretariat appeared as witnesses. Several tables were supplied by the Secretariat to the Committee and form part of this report. As well, the Committee expects to receive written replies to a number of questions at a later date and will consider appending them to its Proceedings at that time.

Supplementary Estimates (C) are the final supplementary estimates for the 1992-93 fiscal year. They consist of $282.6 million in appropriations to be voted, of which $255.2 million is budgetary and $27.4 million non-budgetary, and $1,725.9 million in statutory expenditures ($1,661.2 million budgetary and $64.7 million non-budgetary), which appear in the estimates for information only. The budgetary and non-budgetary totals are $1,916.4 million and $92.1 million respectively, for a grand total of $2,008.5 million in Supplementary Estimates (C).

The attached table provided by the Treasury Board, "Summary of Expenditure Framework and Estimates for 1992-93," shows that total estimates tabled for the 1992-93 fiscal year, including these supplementary estimates, amount to $162.941 billion, consisting of $162.252 billion in budgetary expenditures and $688 million in non-budgetary. However, total budgetary expenditure projected in the February 1992 Budget and the 1991-92 Main Estimates, also called the expenditure framework, is $158.4 billion, or $3.9 billion less than total estimates tabled. A footnote in the Treasury Board table indicates that the two totals are expected to be

RAPPORT DU COMITÉ

Le LUNDI 29 mars 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Budget des dépenses supplémentaire (C) de 1992-1993, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 23 mars 1993, examiné ledit budget et présente son rapport.

Votre Comité a tenu une réunion pour examiner ce Budget des dépenses supplémentaire, le mardi 25 mars, réunion où ont comparu des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor. En outre, le Comité compte recevoir ultérieurement des réponses par écrit à un certain nombre de questions; il verra alors s'il y a lieu de les annexer à ses Procès-verbaux.

Le Budget des dépenses supplémentaire (C) est le dernier du genre pour l'exercice 1992-1993. Il comprend des crédits à voter de 282,6 millions de dollars, dont 255,2 millions en crédits budgétaires et 27,4 millions en crédits non budgétaires. Il comporte aussi des dépenses législatives de 1 725,9 millions de dollars (1 661,2 millions en crédits budgétaires et 64,7 millions en crédits non budgétaires), qui ne figurent qu'à titre d'information. Les totaux budgétaires et non budgétaires sont de 1 916,4 millions et de 92,1 millions respectivement, soit un grand total de 2 008,5 millions de dollars pour le Budget des dépenses supplémentaire (C).

Le tableau ci-joint, fourni par le Conseil du Trésor et intitulé « Sommaire du cadre de dépenses et des prévisions pour 1992-1993 », montre que les budgets déposés pour l'exercice 1992-1993, y compris ce budget des dépenses supplémentaire, s'élèvent à 162,941 milliards de dollars, dont 162,252 milliards en dépenses budgétaires et 688 millions en dépenses non budgétaires. Toutefois, le total des dépenses budgétaires prévues dans le Budget de février 1992 et dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992, appelé aussi Cadre de dépenses, est de 158,4 milliards de dollars, soit 3,9 milliards de moins que le total des budgets

brought into agreement by adjustments, not reflected in the estimates, for such items as anticipated lapses, budgetary reductions and amounts charged to prior years. Indeed, when the National Finance Committee reviewed Supplementary Estimates (C), 1991-92 in March 1992, the corresponding table included a precise accounting of these various items to show how budgetary expenditures were being kept within the expenditure framework for 1991-92. The Treasury Board was unable to provide comparable figures for this year's table but has undertaken to make them available to the Committee as soon as possible.

The table on pages 22-23 of the Supplementary Estimates itemizes the advances made to departments from Treasury Board Vote 5, the Government Contingencies Vote. The total of the advances included in Supplementary Estimates (C), each of which is indicated as well in a footnote under the relevant department, is $174.187 million. If the supplementary estimates are approved without change by Parliament, these advances will be repaid to Vote 5, which will then total $417.710 million and presumably remain at that level until the end of the fiscal year on March 31st. Of the $450 million approved by Parliament for the Government Contingencies Vote in the 1992-93 Main Estimates, $32.29 million has been allocated permanently for paylist and other requirements, while $551.12 million ($376.93 million in Supplementary Estimates (A) and $174.19 million in Supplementary Estimates (C)) was advanced to provide temporary funding for departmental initiatives prior to approval of the supplementary estimates by Parliament. By way of information, $450 million has been requested in the Government Contingencies Vote in the 1993-94 Main Estimates.

An additional table of "Exemptions Pursuant to the *Spending Control Act*" appeared in Supplementary Estimates (A). That there is no comparable table in Supplementary Estimates (C) suggests that there are no proposed expenditures that

déposés. Selon une note au bas du tableau présenté par le Conseil du Trésor, on prévoit à concilier les deux totaux au moyen de rajustements qui ne figurent pas dans les budgets, pour des postes comme les péremptions prévues, les réductions budgétaires et les sommes imputées aux années antérieures. De fait, lorsque le Comité des finances nationales a examiné le Budget des dépenses supplémentaire (C) de 1991-1992, en mars 1992, le tableau correspondant comportait un compte rendu comptable précis de ces divers postes pour montrer comment les dépenses budgétaires ne dépassaient pas le cadre de dépenses pour 1991-1992. Le Conseil du Trésor n'a pu fournir des chiffres comparables pour le tableau de cette année, mais il s'est engagé à les mettre à la disposition du Comité dès que possible.

Le tableau exposé aux pages 24 et 25 du Budget des dépenses supplémentaire (C) énumère les avances accordées aux ministères au moyen du Crédit 5 du Conseil du Trésor, appelé Éventualités du gouvernement. Ces avances qui totalisent 174,187 millions de dollars, apparaissent aussi dans des notes en bas de page pour chaque ministère concerné. Si le Parlement approuve le Budget des dépenses supplémentaire sans modification, ces avances seront remboursées au Crédit 5, dont le total sera alors de 417,710 millions de dollars et qui demeurera probablement à ce niveau jusqu'au 31 mars, fin de l'exercice. Des 450 millions de dollars approuvés par le Parlement comme crédit pour les Éventualités du gouvernement dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993, 32,29 millions constituent des allocations permanentes pour la liste de paye et d'autres besoins, tandis que 551,12 millions (376,93 millions dans le Budget des dépenses supplémentaire (A) et 174,19 millions dans le Budget des dépenses supplémentaire (C)) ont été avancés pour financer temporairement les initiatives ministérielles avant l'approbation du Budget des dépenses supplémentaire par le Parlement. Notons, pour information, que dans le Budget des dépenses principal de 1993-1994, on a également demandé 450 millions de dollars comme crédit pour les Éventualités du gouvernement.

Le Budget des dépenses supplémentaire (A) contenait un tableau additionnel, intitulé « Exemptions conformément à la *Loi limitant les dépenses publiques* ». Le fait qu'il n'y ait aucun tableau comparable dans le Budget des dépenses

contravene the guidelines of the *Act* and that would have to be certified by the President of the Treasury Board as being justified for reasons of good management.

Your Committee conducted its usual thorough review of these supplementary estimates. Questions were addressed by the members to the witnesses on a variety of subjects, including: the costs of the constitutional referendum in October 1992; the loan guarantees paid by the government to private-sector lenders under the former Enterprise Development and Industrial and Regional Development Programs, in particular the $81 million paid out so far with respect to the closure of the Westray coal mine of Curragh Inc.; the forgiveness of loans of $55 million to Egypt and $24.6 million to EXPRO Chemical Products, an ammunition manufacturer and former Crown corporation that has experienced financial difficulties; United Nations peacekeeping operations; and transfer payments from the federal government to the provinces with respect to stabilization, health and post-secondary education. With respect to the latter two categories, the officials informed the Committee that, since the Established Programs Financing formula is based on provincial population and the tax-points component of the transfer has declined because of reduced economic activity, the cash portion, which appears in the estimates, had to be correspondingly increased.

supplémentaire (C) indique qu'on ne compte engager aucune dépense qui pourrait enfreindre les lignes directrices de la Loi et qui devrait être approuvée par le Président du Conseil du Trésor pour des raisons de bonne gestion.

Votre Comité a examiné à fond, selon son habitude, ce Budget des dépenses supplémentaire. Ses membres ont interrogé les témoins sur divers point, notamment le coût du référendum constitutionnel d'octobre 1992; les garanties d'emprunt payées par le gouvernement aux prêteurs du secteur privé, en vertu des anciens programmes d'expansion des entreprises et de développement industriel et régional, en particulier les 81 millions de dollars versés jusqu'ici pour la fermeture de la mine de charbon Westray de Curragh Inc.; l'exonération de remboursement pour un prêt de 55 millions de dollars à l'Égypte et un autre de 24,6 millions à EXPRO Chemical Products, fabricant de munitions et ancienne société d'État qui a éprouvé des difficultés financières; les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces en matière de stabilisation, de santé et d'enseignement postsecondaire. Pour ce qui est des deux dernières catégories, les témoins ont informé le Comité qu'étant donné, d'une part, que la formule du Financement des programmes établis se fonde sur la population des provinces et que, d'autre part, les points d'impôt du transfert ont diminué par suite du ralentissement économique, on a dû augmenter en conséquence la portion en espèces figurant au budget.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président

H.A. (Bud) OLSON
Chairman

SUMMARY OF EXPENDITURE FRAMEWORK AND ESTIMATES FOR 1992-93

Expenditure Framework	
Budgetary Main Estimates	$160.5 billion
Budgetary Estimates to-date	$162.3 billion*
Projected Budgetary Expenditure	$158.4 billion

ESTIMATES TABLED TO DATE FOR 1992-93

	TO BE VOTED	STATUTORY	TOTAL
		(in thousands of dollars)	
Main Estimates			
Budgetary	$48,756,244	$111,761,135	$160,517,379**
Non-Budgetary	146,140	336,747	482,887
	$48,902,384	$112,097,882	$161,000,266
Supplementary Estimates (A)			
Budgetary	$ 1,387,919	(1,594,666)	$ (206,747)
Non-Budgetary	113,067	-	113,067
	$ 1,500,986	(1,594,666)	$ (93,680)
Supplementary Estimates (B)			
Budgetary	$ 25,000	$ -	$ 25,000
Non-Budgetary	-	-	-
	$ 25,000	$ -	$ 25,000
Supplementary Estimates (C)			
Budgetary	$ 255,205	$ 1,661,194	$ 1,916,399
Non-Budgetary	$ 27,379	$ 64,700	$ 92,079
	$ 282,584	$ 1,725,894	$ 2,008,478
TOTAL ESTIMATES TABLED			
Budgetary	$50,424,368	$111,827,663	$162,252,031
Non-Budgetary	286,586	401,447	688,033
	$50,710,954	$112,229,110	$162,940,064

* Estimates will always differ from Total Budgetary Expenditures due to adjustments not reflected in Estimates for such items as anticipated lapses, budgetary reductions and amounts charged to prior years.

** Numbers differ from Part II of the Estimates (General Summary) due to rounding.

SUPPLY TO DATE FOR 1992-93

Three Appropriation Acts have been approved in respect of Estimates for 1992-93:

Supply Approved to Date:

Appropriation Act No. 1, 1992-93 granted Interim Supply for the 1992-93 Main Estimates equal to an initial allocation of 3/12ths for all Votes plus 35 additional proportions	$13,987,844,162.99
Appropriation Act No. 2, 1992-93 granted Supply for the balance of Main Estimates for 1992-93	$34,914,539,389.01
Appropriation Act No. 3, 1992-93 granted Supply for the whole of Supplementary Estimates (A) for 1992-93	$ 1,500,986,236.00
and	
Supply for the whole of Supplementary Estimates (B) for 1992-93	$ 25,000,001.00
Sub-Total	$50,428,369,789.00

Awaiting Approval:

Supply for the whole of Supplementary Estimates (C) for 1992-93	$ 282,584,317.00
TOTAL	$50,710,954,106.00

Summary of Items ($5 million or greater by Vote included in Supplementary Estimates (C) 1992-93

DEPARTMENT Program Item	Gross	Transfer	Net Appropriation	Vote Increase
AGRICULTURE				
Grains and Oilseeds				
Extension of the Cash Flow Enhancement Program	14,100,000	14,099,999	1	25c
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION				
Employment and Insurance				
Additional contributions	10,379,681	10,379,680	1	10c
ENERGY, MINES AND RESOURCES				
Payments in respect of Canada's equity interest in the Hibernia Project	25,000,000	-	25,000,000	L32c
EXTERNAL AFFAIRS				
Canadian Interests Abroad				
Effect of currency changes	27,686,000	15,069,000	12,617,000	1c
International Trade Initiatives	10,084,000	-	10,084,000	1c
Additional operating costs	6,208,000	-	6,208,000	1c
Humanitarian assistance for Central and Eastern Europe and the former Soviet Union	24,248,000	-	24,248,000	10c
United Nations Peacekeeping Operations	6,210,000	-	6,210,000	10c
Additional grants and contributions	6,050,000	-	6,050,000	10c

Summary of Items ($5 million or greater by Vote included in Supplementary Estimates (C) 1992-93

DEPARTMENT Program Item	Gross	Transfer	Net Appropriation	Vote Increase
EXTERNAL AFFAIRS (Cont'd)				
Canadian International Development Agency				
Class grant for international development institutions and organizations	12,980,000	(12,980,000 available within Vote 35c)	-	35c
Class grant for humanitarian assistance	15,000,000	(15,000,000 available within Vote 35c)	-	35c
Debt forgiveness for Egypt	55,075,532	44,604,462	10,471,070	37c
FISHERIES AND OCEANS				
Increased income support grants to fishermen, plant workers and trawlermen affected by the two-year moratorium on the northern cod fishery	23,000,000	18,117,500	4,882,500	10c
Contributions for vessel maintenance and storage costs during the northern cod fishery moratorium	7,500,000	-	7,500,000	10c
FORESTY				
Canada/Quebec Subsidiary Agreement on forest development	8,330,400	8,330,399	1	10c
INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT				
Indian and Inuit Affairs				
Kanesatake Land Purchases	5,637,000	5,636,999	1	10c
Additional grant requirements	20,142,935	(20,142,934 available within Vote 15c)	1	15c

Summary of Items ($5 million or greater by Vote included in Supplementary Estimates (C) 1992-93

DEPARTMENT Program Item	Gross	Transfer	Net Appropriation	Vote Increase
NATIONAL HEALTH AND WELFARE				
Departmental Administration				
Additional operating costs	5,503,000	5,502,999	1	1c
Health				
Additional operating costs	44,796,000	18,932,000	25,864,000	5c
NATIONAL REVENUE				
Customs and Excise				
Additional payment to Quebec in respect of the joint administration costs of federal and provincial sales tax	13,000,000	12,999,999	1	10c
PRIVY COUNCIL				
Commissions of Inquiry and Task Forces	6,357,925	-	6,357,925	1c
PUBLIC WORKS				
Real Property				
Forgiveness of debt - Sydney Steel Corporation	5,300,000	5,299,999	1	6c
SOLICITOR GENERAL				
Additional operating costs	7,132,000	7,131,999	1	1c
Canadian Security Intelligence Service				
Additional operating costs	8,528,300	-	8,528,300	10c
Royal Canadian Mounted Police	23,305,100	23,305,099	1	35c

Summary of Items ($5 million or greater by Vote included in Supplementary Estimates (C) 1992-93

DEPARTMENT Program Item	Gross	Transfer	Net Appropriation	Vote Increase
SUPPLY AND SERVICES				
Forgiveness of debt due to the Crown	24,600,000	-	24,600,000	2c
TRANSPORT				
Additional operating costs	107,540,000	38,667,000	68,873,000	1c
Canada Ports Corporation - Increased operating requirements	10,050,000	10,049,999	1	25c
VIA Rail Canada Inc. Additional operating costs	5,488,000	5,487,999	1	35c
St. Lawrence Seaway Authority - Additional cost of the Valleyfield Bridge rehabilitation Program	11,000,000	10,999,999	1	41c

LIST OF ONE DOLLAR VOTES INCLUDED IN SUPPLEMENTARY ESTIMATES (C), 1992-93

The forty-one One Dollar Votes included in these Estimates are listed in Appendix I by ministry and agency along with the page number where each vote may be located in the Estimates.

These One Dollar Votes are grouped below into categories according to their prime purpose. The votes are also identified in Appendix I, according to these categories. The category for each vote has been designated by an "X". In those instances where a vote falls into more than one category, the prime category is designated by an "X" and other categories by an "*".

A. Twenty-nine votes which authorize the transfer of funds from one vote to another. (An explanation of the new requirement and the source of funds is provided in the Supplementary Estimates).

B. Eight votes which authorize the payment of grants. (An explanation of the new requirement and the source of funds is provided in the Supplementary Estimates).

C. Four miscellaneous votes. (Additional explanations are provided in Appendix II).

- two votes which adjust the Accounts of Canada to remove debts due Her Majesty in Right of Canada - Employment and Immigration and Solicitor General - Correctional Service; and

- two votes which forgive debts due Her Majesty - Public Works (Sydney Steel Corporation) and Transport Canada (Prince Rupert Port Corporation).

Estimates Division
March 1993

APPENDIX 1

LIST OF ONE DOLLAR VOTES IN SUPPLEMENTARY ESTIMATES (C), 1992-93

Page	Department and/or Agency	Vote	Categories A	B	C
24	Agriculture	10c		X	
25	Agriculture	25c	X		
26	Communications	1c	X		
27	Communications - Canadian Broadcasting Corporation	35c	X		
29	Employment and Immigration	10c	X		
30	Employment and Immigration	15c	X		
30	Employment and Immigration	16c			X
32	Environment	1c	X		
33	Environment	15c		X	
36	External Affairs - Canadian International Development Agency	35c		X	
46	Forestry	10c	X		
47	Indian Affairs and Northern Development	1c	X		
48	Indian Affairs and Northern Development	10c	X		
48	Indian Affairs and Northern Development	15c		X	
50	Indian Affairs and Northern Development	35c	*	X	
51	Indian Affairs and Northern Development	45c	X		
53	Industry, Science & Technology - National Research Council of Canada	55c	X		
53	Industry, Science & Technology - National Research Council of Canada	60c		X	
54	Industry, Science & Technology - Natural Sciences & Engineering Research Council	70c	*	X	
60	National Health and Welfare	1c	X		
62	National Health and Welfare	25c	X		

Page	Department and/or Agency	Vote	Categories A	B	C
64	National Health and Welfare - Federal Office of Regional Development - Quebec	30c	X		
66	National Revenue - Customs and Excise	5c	X		
66	National Revenue - Customs and Excise	10c	X		
71	Public Works	1c	X		
72	Public Works	6c			X
73	Public Works - National Capital Commission	25c	X		
75	Secretary of State - Public Service Commission	15c	X		
76	Solicitor General	1c	X		
78	Solicitor General - Correctional Service	16c	*		X
78	Solicitor General - Correctional Service	20c	X		
80	Solicitor General - Royal Canadian Mounted Police	35c	X		
82	Transport - Canarctic Shipping Company Limited	15c	X		
82	Transport - Canada Ports Corporation	25c	X		
82	Transport - VIA Rail Canada Inc.	35c	X		
82	Transport - St. Lawrence Seaway Authority	41c	X		
82	Transport - Atlantic Pilotage Authority	47c	X		
83	Transport - Great Lakes Pilotage Authority Ltd.	49c	X		
83	Transport - Laurentian Pilotage Authority	50c	X		
83	Transport - Prince Rupert Port Corporation	51c			X
88	Treasury Board	15c		X	

APPENDIX II

Additional Explanation

Category C - Miscellaneous $1.00 Votes

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Vote 16c Immigration - Pursuant to Section 25(2) of the Financial Administration Act, to write-off from the Accounts of Canada 903 debts due Her Majesty in Right of Canada amounting in the aggregate to $505,750.00 in regards to transportation loans issued pursuant to section 119 of the Immigration Act - To authorize the transfer of $505,749 from Employment and Immigration Vote 20, Appropriation Act No. 2, 1992-93 for the purposes of this Vote.

Explanation: TB 819589, February 11, 1993.

This item authorizes the write-off of 903 transportation loans with an outstanding balance of $505,750. These loans are being written off for the following reasons:

1.	$226,000	-	the debtors were discharged due to bankruptcy.
2.	$ 87,000	-	the debtors were incapacitated.
3.	$ 85,000	-	the debtors were deceased.
4.	$ 41,000	-	the debtors could not be located.
5.	$ 41,000	-	the balance was too small too warrant collection.
6.	$ 26,000	-	collection would generate undue hardship.

A similar item is included in final Supplementary Estimates each year.

APPENDIX II

Additional Explanation

Category C - Miscellaneous $1.00 Votes

PUBLIC WORKS

Vote 6c — Real Property - Pursuant to Section 24.1 of the Financial Administration Act to forgive a debt due to Her Majesty in Right of Canada in respect of the Sydney Steel Corporation in the principal amount of $5,300,000 and to forgive the interest owing thereon in the amount of $20,373,062 - To authorize the transfer of $5,299,999 from Public Works Vote 5, Appropriation Act No. 2, 1992-93 for the purposes of this Vote.

Explanation — This item will authorize a loan forgiveness of $5,300,000 of principle and $20,373,062 of interest to Sydney Steel Corporation. The loans, made from 1972-1976, were used to construct a loading dock at Sydney, Nova Scotia. The forgiveness is part of a 1981 financial assistance package to Sydney Steel aimed at stimulating the Cape Breton economy. In May 1991 the Financial Administration Act was amended to provide legal authority to forgive this type of debt. Sydney Steel is 100% owned by the Nova Scotia Government.

APPENDIX II

Additional Explanation

Category C - Miscellaneous $1.00 Votes

CORRECTIONAL SERVICE

Vote 16c Correctional Service - Pursuant to Section 25(2) of the Finanancial Administration Act, to write-off from the Accounts of Canada 322 debts due to Her Majesty in Right of Canada amounting in the aggregate to $8,900.00 in regards to parolee and mandatory assistance loans issued pursuant to Solicitor General Vote L14b Appropriation Act No. 3, 1982-83 - To authorize the transfer of $8,899.00 from Solicitor General Vote 15, Appropriation Act No. 2, 1992-93 for the purposes of this Vote.

Explanation TB 819255.

This item authorizes the write-off of several hundred loans to released inmates of $100 or less, with an outstanding balance of $8,845.35. All of these loans are being written off because the Solicitor General has determined that further costs of collection are not justified. Since the debts are written off, and not forgiven, they remain debts receivable which can be collected should the opportunity arise.

APPENDIX II

Additional Explanation

Category C - Miscellaneous $1.00 Votes

TRANSPORT

Vote 51c Pursuant to Section 24.1(1)(b) of the Financial Administration Act, to forgive the Prince Rupert Port Corporation the principle amount of repayable contributions totalling $48,300,000 authorized by Transport Vote 35, Appropriation Act No. 2, 1982-83 and Transport Vote 35, Appropriation Act No. 2, 1983-84.

Explanation The recoverable contribution was made in 1982 to help finance the construction costs of Ridley Terminals Inc. (RTI), located in the Port of Prince Rupert. Repayment of the contribution was to commence in 1989, using surcharge revenues levied on coal shipped from the Quintette and Bullmoose mines. Such revenues have been insufficient to make principal and interest payments, so the full amount appears as a liability on PRPC books. Forgiveness of the contribution is part of the current refinancing package for RTI.

SOMMAIRE DU CADRE DE DÉPENSES ET DES PRÉVISIONS POUR 1992-1993

Cadre de dépenses actuel:

Prévisions du Budget des dépenses principal	$160.5 milliards
Prévisions budgétaire à ce jour	$162.3 milliards*
Dépenses budgétaires projetées	$158.4 milliards

ÉTAT DES PRÉVISIONS DÉPOSÉES À CE JOUR POUR 1992-1993

	À VOTER	AUTORISATIONS LÉGISLATIVES	TOTAL
		(en milliers de dollars)	
Budget des dépenses principal			
Budgétaire	$48,756,244	$111,761,135	$160,517,379**
Non-budgétaire	146,140	336,747	482,887
	$48,902,384	$112,097,882	$161,000,266
Budget des dépenses supplémentaire (A)			
Budgétaire	$ 1,387,919	(1,594,666)	$ (206,747)
Non-budgétaire	113,067	-	113,067
	$ 1,500,986	(1,594,666)	$ (93,680)
Budget des dépenses supplémentaire (B)			
Budgétaire	$ 25,000	$ -	$ 25,000
Non-budgétaire	-	$ -	$ -
	$ 25,000	$ -	$ 25,000
Budget des dépenses supplémentaire (C)			
Budgétaire	$ 255,205	$ 1,661,194	$ 1,916,399
Non-budgétaire	$ 27,379	$ 64,700	$ 92,079
	$ 282,584	$ 1,725,894	$ 2,008,478
BUDGET TOTAL DÉPOSÉ			
Budgétaire	$50,424,368	$111,827,663	$162,252,031
Non-budgétaire	286,586	401,447	688,033
	$50,710,954	$112,229,110	$162,940,064

* Le Budget des dépenses d'un exercice diffère toujours des dépenses totales réelles en raison d'ajustements qui ne sont pas compris dans le Budget des dépenses pour certains postes comme les péremptions prévues, les réductions budgetaires et les sommes imputées aux années antérieures.

** Les chiffres varient la Partie II du Budget des dépenses (sommaire général) dû à l'arrondissement.

ÉTAT DES CRÉDITS À CE JOUR POUR 1992-1993

Trois lois de crédits ont été approuvées touchant les prévisions budgétaires pour 1992-1993:

Crédits approuvés à ce jour:

Loi de crédits n° 1 pour 1992-1993 qui prévoyait les crédits provisoires du Budget des dépenses principal de 1992-1993 égaux à une répartition initiale de 3/12 pour tous les crédits plus 35 proportions supplémentaires.	13 987 844 162,99 $
Loi de crédits n° 2 de 1992-1993 qui prévoyait les crédits pour le reste du Budget des dépenses principal de 1992-1993	34 914 539 389,01 $
Loi de crédits n° 3 de 1992-1993 Crédits pour l'ensemble du Budget des dépenses supplémentaire (A) de 1992-1993	1 500 986 236,00 $
et	
Crédits pour l'ensemble du Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1992-1993	25 000 001,00 $
Sous-total	50 428 369 789,00 $
Approbation en suspens:	
Crédits pour l'ensemble du Budget des dépenses supplémentaire (C) de 1992-1993	282 584 317,00 $
TOTAL	**50 710 954 106,00 $**

État Récapitulatif des Postes (Égal ou plus de 5M$ par crédit inscrit au Budget des dépenses supplémentaires (C) 1992-1993

MINISTERE Programme Poste	Brut	Transfert	Crédit net	Augementation
AFFAIRIES EXTÉRIEURES				
Programme des interêts du Canada à l'étranger				
Répercussions des fluctuations de change	27,686,000	15,069,000	12,617,000	1c
Initiatives du commerce extérieur	10,084,000	-	10,084,000	1c
Coûts de fonctionnement supplémentaires	6,208,000	-	6,208,000	1c
Aide humanitaire à l'Europe centrale et orientale et à l'ancienne Union Soviétique	24,248,000	-	24,248,000	10c
Opérations du maintien de la paix des Nations Unies	6,210,000	-	6,210,000	10c
Subventions et contributions supplémentaires	6,050,000	-	6,050,000	10c
Agence canadienne de développement international				
Augmentation de la subvention versée aux institutions de même qu'aux organisations internationales de développement	12,980,000	(12,980,000 disponible du crédit 35c)	-	35c
Augmentation de la subvention à l'assistance humanitaire	15,000,000	(15,000,000 disponible du crédit 35c)	1	35c
Remise de dette de l'Égypte	55,075,532	44,604,462	10,471,070	37c

État Récapitulatif des Postes (Égal ou plus de 5M$ par crédit inscrit au Budget des dépenses supplémentaires (C) 1992-1993

MINISTERE Programme Poste	Brut	Transfert	Crédit net	Augementation
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN				
Programme des affaires indiennes et inuit				
Achat des terres à Kanesatake	5,637,000	5,636,999	1	10c
Besoins additionnels en subvention	20,142,935	(20,142,934 disponible du crédit 15c)	1	15c
AGRICULTURE				
Programme des céréales et oléagineux				
Prolongement du Programme d'amélioration de l'autofinancement	14,100,000	14,099,999	1	25c
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES				
Remise d'une dette envers l'État	24,600,000	-	24,600,000	2c
CONSEIL PRIVÉ				
Ressources additionnelles pour le fonctionnement des différentes commissions d'enquête et groupes de travail	6,357,925	-	6,357,925	1c
EMPLOI ET IMMIGRATION				
Programme d'emploi et d'assurance				
Contributions supplémentaires	10,379,681	10,379,680	1	10c
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES				
Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	25,000,000	-	25,000,000	L32c
FORETS				
Entente auxiliaire Canada/Québec sur le développement forestier	8,330,400	8,330,399	1	10c

État Récapitulatif des Postes (Égal ou plus de 5M$ par crédit inscrit au Budget des dépenses supplémentaires (C) 1992-1993

MINISTERE Programme Poste	Brut	Transfert	Crédit net	Augementation
PECHES ET OCÉANS				
Subventions additionnelles pour augmenter le revenu des pêcheurs, travailleurs d'usine et membres d'équipage de chalutiers affectés par le moratoire de deux ans sur la pêche de la morue du nord	23,000,000	18,117,500	4,882,500	10c
Contributions pour les coûts d'entretien et d'entreposage des navires durant le moratoire sur la pêche de la morue du Nord	7,500,000	-	7,500,000	10c
REVENU NATIONAL				
Douanes et Accise				
Paiement supplémentaires au Québec concernant les coûts d'administration commune des taxes de vente fédérale et provinciale	13,000,000	12,999,999	1	10c
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ETRE SOCIAL				
Programme de l'administration centrale				
Coûts de fonctionnement supplémentaires	5,503,000	5,502,999	1	1c
Programme de santé				
Coûts de fonctionnement supplémentaires	44,796,000	18,932,000	25,864,000	5c

État Récapitulatif des Postes (Égal ou plus de 5M$ par crédit inscrit au Budget des dépenses supplémentaires (C) 1992-1993

MINISTERE Programme Poste	Brut	Transfert	Crédit net	Augementation
SOLLICITEUR GÉNÉRAL				
Coûts de fonctionnement supplémentaires	7,132,000	7,131,999	1	1c
Service canadien du renseignement de sécurité				
Coûts de fonctionnement supplémentaires	8,528,300	-	8,528,300	10c
Gendarmerie royal du Canada				
Coûts en capital supplémentaires	23,305,100	23,305,099	1	35c
TRANSPORTS				
Coûts de fonctionnement supplémentaires	107,540,000	38,667,000	68,873,000	1c
Société canadienne des ports - Augmentation des besoins de fonctionnement	10,050,000	10,049,999	1	25c
VIA Rail Canada Inc. - Coûts additionnels d'exploitation	5,488,000	5,487,999	1	35c
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent - Coûts additionnels pour le programme de réfection du pont de Valleyfield	11,000,000	10,999,999	1	41c
TRAVAUX PUBLICS				
Programme des biens immobiliers				
Remise d'une créance - Corporation Sydney Steel	5,300,000	5,299,999	1	6c

LISTE DES CRÉDITS DE UN DOLLAR COMPRISE DANS LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C), 1992-1993

Les quarante-et-un crédits de un dollar compris dans ce Budget des dépenses supplémentaire sont énumérés à l'appendice I ci-joint par portefeuille et par organisme. On y indique également le numéro de la page où figure chaque crédit dans le document original.

Ces crédits se répartissent en trois grandes catégories et sont également énumérés à l'appendice suivant ces catégories: la catégorie dans laquelle s'inscrit le crédit est indiquée par un «X» et, lorsqu'un crédit donné relève de plusieurs catégories, la catégorie principale est indiquée par un «X» et les secondaires, par un astérisque (*).

A. Vingt-neuf crédits concernent le virement de fonds entre des crédits budgétaires courants. (Le Budget des dépenses supplémentaire explique le nouveau besoin et indique la provenance des fonds).

B. Huit crédits concernent le versement de subventions. (Le Budget des dépenses supplémentaire explique le nouveau besoin et indique la provenance des fonds).

C. Quatre crédits concernent les cas divers suivants (pour lesquels des explications supplémentaires sont données à l'appendice II):

- deux crédits pour radier certaines dettes de Comptes du Canada envers sa Majesté du Chef du Canada - Emploi et Immigration et Service correctionnel (Solliciteur général);
- deux crédits pour remettre des dettes à Sa Majesté - Travaux publics (Société Sydney Steel) et Transports Canada, Société du port de Prince Rupert).

Division des prévisions budgétaires
Mars 1993

APPENDICE 1

LISTE DES CRÉDITS D'UN DOLLAR COMPRIX DANS LES BUDGETS DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (C), 1992-1993

Page	Portefeuille/Organisme	Crédit	Catérories A	B	C
28	Affaires Extérieures - Agence canadienne de développement international	35c		X	
31	Affaires indiennes et du nord canadien	1c	X		
32	Affaires indiennes et du nord canadien	10c	X		
32	Affaires indiennes et du nord canadien	15c		X	
34	Affaires indiennes et du nord canadien	35c	*	X	
35	Affaires indiennes et du nord canadien	45c	X		
36	Agiculture	10c		X	
37	Agriculture	25c	X		
39	Communications	1c	X		
40	Communications - Société Radio-Canada	35c	X		
41	Conseil du Trésor	15c		X	
47	Emploi et Immigration	10c	X		
48	Emploi et Immigration	15c	X		
48	Emploi et Immigration	16c			X
51	Environnement	1c	X		
52	Environnement	15c		X	
58	Fôrets	10c	X		
60	Industrie, Sciences et Technologie - Conseil national de recherches du Canada	55c	X		
60	Industrie, Sciences et Technologie - Conseil national de recherches du Canada	60c		X	
62	Industrie, Sciences et Technologie - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	70c	*	X	
68	Revenu national - Douanes et Accise	5c	X		
68	Revenu national - Douanes et Accise	10c	X		
69	Santé nationale et Bien-être social	1c	X		
71	Santé nationale et Bien-être social	25c	X		

Page	Portefeuille/Organisme	Crédit	Catérories A	B	C
73	Santé nationale et Bien-être social - Bureau fédéral de développement régional (Québec)	30c	X		
76	Secrétariat d'état - Commission de la fonction publique	15c	X		
77	Solliciteur général	1c	X		
79	Solliciteur général - Service correctionnel	16c	*		X
79	Solliciteur général - Service correctionnel	20c	X		
81	Solliciteur général - Gendarmerie royal du Canada	35c	X		
82	Transports - Compagnie de navigation Canarctic Limitée	15c	X		
82	Transports - Société canadienne des ports	25c	X		
82	Transports - VIA Rail Canada Inc.	35c	X		
82	Transports - Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	41c	X		
83	Transports - Administration de pilotage de l'Atlantique	47c	X		
83	Transports - Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée	49c	X		
83	Transports - Administration de pilotage des Laurentides	50c	X		
83	Transports - Société du port de Prince Rupert	51c			X
90	Travaux publics	1c	X		
91	Travaux publics	6c			X
92	Travaux publics - Commission de la Capitale nationale	25c	X		

APPENDICE II

Explications additionnelles

Catégorie C - Crédits de un dollar divers

Travaux publics

Crédit 6c : Biens immobiliers - Conformément à l'article 24.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, remettre certaines dettes envers Sa Majesté du Chef du Canada pour ce qui concerne la Corporation Sydney Steel le montant principal de $5,300,000 et remettre l'intérêt à payer d'un montant $20,373,062 - Pour autoriser le virement au présent crédit de $5,299,999 du crédit 5 (Travaux publics de la Loi de crédits nº 2 pour 1992-1993.

Explication : Ce poste autorise une remise de dette de $5,300,000 sur le capital et de $20,373,062 au titre des intérêts à la Sydney Steel Corporation. Ces prêts ont été contractés entre 1972 et 1976 pour la construction d'un quai de chargement à Sydney (Nouvelle-Écosse). La remise de dette fait partie d'une série de mesures d'aide financière adoptées en 1981 au bénéfice de la société Sydney Steel en vue de stimuler l'économie de Cap-Breton. La *Loi sur la gestion des finances publiques* a été modifiée en mai 1991 de façon à autoriser la remise de ce type de dette. La société Sydney Steel appartient à 100 % au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

APPENDICE II

Explications additionnelles

Catégorie C - Crédits de un dollar divers

Transports

Crédit 51c : Aux termes de l'article 24.1(1)(b) de la Loi sur la gestion des finances publiques, radier pour la Société du port de Prince Rupert le principal des contributions remboursables s'élevant à $48,300,000, comme autorisé par le crédit 35 (Transports) de la Loi de crédits nº 2 pour 1982-1983 et le crédit 35 (Transports) de la Loi de crédits nº 2 pour 1983-1984.

Explication : Ces contributions remboursables ont été accordées en 1982 pour aider à financer la construction de l'établissement Ridley Terminals Inc. (RTI), dans le port de Prince Rupert. Le remboursement devait commencer en 1989, avec les recettes provenant de la surtaxe perçue sur les expéditions de charbon des mines Quintette et Bullmoose. Ces recettes se sont avérées insuffisantes pour payer le capital et les intérêts de sorte que le montant intégral figure au passif dans les registres comptables de la Société du port de Prince Rupert. L'actuel plan de refinancement de RTI prévoit la remise de ces contributions.

APPENDICE II

Explications additionnelles

Catégorie C - Crédits de un dollar divers

Emploi et Immigration

Crédit 16c : Immigration - Conformément à l'article 25(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, radier 903 dettes des Comptes du Canada envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent $505,750.00 concernant des prêts pour le transport émis selon l'article 119 de la Loi sur l'immigration - Pour autoriser le virement au présent crédit de $505,749 du crédit 20 (Emploi et Immigration) de la Loi de crédits nº 2 pour 1992-1993.

Explication : CT 819589, le 11 février 1993

Ce poste autorise la radiation de 903 dettes, d'une valeur totale de $505,750, concernant des prêts pour le transport. Voici les motifs qui ont conduit à la radiation, pour chacune de ces dettes :

1.	$226,000	-	Les débiteurs ont été libérés de leur dette parce qu'ils étaient en faillite.
2.	$ 87,000	-	Les débiteurs ont été privés de capacité légale.
3.	$ 85,000	-	Les débiteurs sont décédés.
4.	$ 41,000	-	Les débiteurs ne peuvent être retracés.
5.	$ 41,000	-	Le solde était trop peu important pour que l'on procède au recouvrement.
6.	$ 26,000	-	Le recouvrement occasionnerait des difficultés excessives.

Un poste similaire est inclus chaque année dans les derniers crédits supplémentaires.

APPENDICE II

Explications additionnelles

Catégorie C - Crédits de un dollar divers

Service correctionnel

Crédit 16c : Service correctionnel - Conformément à l'article 25(2) de la Loi sur la gestion des finances publiques, raider 322 dettes des comptes du Canada envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent $8,900.00 concernant des prêts aux libérés conditionnels et aux personnes sous surveillance obligatoire établis par le crédit L14b (Solliciteur général) de la Loi de crédits nº 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits - Pour autoriser le virement au présent crédit de $8,899 du crédit 15 (Solliciteur général) de la Loi de crédits nº 2 pour 1992-1993.

Explication : CT 819255

Ce poste autorise la radiation de plusieurs centaines de dettes concernant des prêts aux libérés conditionnels de $100 ou moins, pour un total de $8,845.35. Ces dettes sont radiées parce que le solliciteur général a établi qu'il n'était pas justifié d'engager d'autres frais de recouvrement. Du fait qu'il s'agit d'une radiation et non d'une remise de dettes, il reste des sommes à recevoir qui pourraient éventuellement être recouvrées.

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, March 30, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-120, Appropriation Act No. 1, 1993-94, met this day at 9 a.m. to give consideration to the bill.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I appreciate starting almost exactly on time because this is an extraordinary or unusual meeting in that we are meeting on a Tuesday morning. I appreciate your attendance here this morning. I should also tell you that there are some members, including me, who had some other commitments this morning. Perhaps we can keep the meeting within some reasonable length such as one hour.

We are dealing with the first tranche — three-twelfths in most cases, but in some cases a little more — of the Main Estimates for 1993-94 in Bill C-120. It is not for me to say that you should set any precedent, but in the past the opening tranche for appropriation bills or The Estimates such as Bill C-120, have not come before the committee because we study the whole of the Main Estimates, which includes everything involved in Appropriation Bill C-120, the interim supply.

But there are some unusual pieces in this interim supply bill. One good example that Senator Stewart pointed out is that the government is asking for nine-twelfths, not three-twelfths, of Vote 5, the reserve fund — at least it used to be called that. The other fact is that we did not have an opportunity, for a number of reasons, including being busy with other legislation and also an adjournment for a few days, to look at this bill. Therefore, we never got to it. We did not have a chance to look at the Main Estimates at all until this bill came to the floor of the Senate. That is primarily why it is being dealt with here today.

Tomorrow afternoon at 5 o'clock, when the president of the Treasury Board, Mr. Loiselle, is here to deal with the main introduction to the 1993-94 Estimates it would be useful — though I do not want to be presumptuous in suggesting how you frame your questions — to wait until after that occurs before presenting those types of questions. There are some special features for interim supply, which is what Bill C-120 is all about. Perhaps that is where we should direct our questions today.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 30 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-120, Loi de crédits nº 1 pour 1993-1994, se réunit aujourd'hui à 9 h, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Je suis heureux que nous commencions presque exactement à l'heure convenue, car il s'agit d'une séance extraordinaire ou inhabituelle du fait qu'elle a lieu un mardi matin. J'apprécie votre présence ici ce matin. Permettez-moi aussi de mentionner que certains membres, dont moi-même, avaient pris d'autres engagements pour ce matin. Peut-être pourrions-nous limiter cette séance à une durée raisonnable, disons une heure.

Nous nous penchons sur la première tranche — les trois douzièmes dans la plupart des cas, mais un peu plus dans certains cas — du Budget des dépenses principal de 1993-1994 dans le projet de loi C-120. Il ne me revient pas de dire que vous devez créer un précédent, mais la première tranche pour les lois de crédits ou les budgets de dépenses principaux tels que le projet de loi C-120 n'a pas été soumise au comité jusqu'à présent, car nous étudions dans son ensemble le budget des dépenses principal, qui comprend tous les éléments visés par le projet de loi de crédits provisoires C-120.

Cependant, ce projet de loi de crédits provisoires renferme des éléments inhabituels. Par exemple, le sénateur Stewart a signalé que le gouvernement demande les neuf douzièmes, et non pas les trois douzièmes, du crédit nº 5, le fonds de prévoyance — du moins c'est ainsi qu'on avait l'habitude de le nommer. Par ailleurs, nous n'avons pas eu la possibilité d'étudier ce projet de loi, pour plusieurs raisons, notamment parce que nous étions en train d'étudier d'en étudier d'autres et que nous n'avons pas siégé pendant quelques jours. C'est pourquoi nous ne l'avons pas encore étudié. Nous n'avons pas eu l'occasion de jeter le moindre coup d'oeil au Budget des dépenses principal avant que ce projet de loi soit renvoyé au Sénat. C'est la principale raison pour laquelle nous l'examinons ici aujourd'hui.

Demain après-midi, à 17 heures, lorsque le président du Conseil du Trésor, M. Loiselle, sera ici pour présenter les grandes lignes du Budget de 1993-1994, il serait utile — bien que je n'aie pas la prétention de vous proposer comment formuler vos questions — d'attendre que ce soit fait avant de poser ce genre de questions. Les crédits provisoires présentent certaines caractéristiques particulières et c'est bien là l'objet du projet de loi C-120. Peut-être est-ce sur cet aspect que nous devrions orienter nos questions aujourd'hui.

[*Text*]

With us from the Treasury Board are Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary Program Branch; Mr. David Good, Assistant Secretary Expenditure Management Sector; Mr. Dennis Kam, Director Estimates Division; and Mr. Norm Everest, Estimates Advisor. Are they all in the room?

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch, Treasury Board: Yes they are.

The Chairman: Please come up to the table.

I must remember to ask for a motion to report the bill at the end of this meeting. Mr. Cappe, do you have an opening statement or should we begin with the questions?.

Mr. Cappe: I am tempted to ask that you begin with the questions, but I would begin by saying that you identified at the outset that the order is a bit unusual because ordinarily the National Finance committee of the Senate would have already begun its consideration of Main Estimates and it was because of an adjournment that this is occurring in reverse order.

Because you identified Senator Stewart's concern about Treasury Board Vote 5, the contingencies reserve — I would say, yes, we are asking for nine-twelfths of that money. I would merely note that in every year since 1982 the government has asked for nine-twelfths with two exceptions: In 1983, when we asked for eight-twelfths and I do not know why; and in 1989, when we asked for eleven-twelfths. That was the year when we had the use of Governor General's Special Warrants, an extraordinary year all around in terms of resource management.

The answer to the question, whether this is unusual or not, is that it is not unusual to ask for that money because the government would like to have the flexibility of dealing with unforeseen financial requirements and the contingencies reserve. The contingencies vote of the Treasury Board is the way government deals with those unforeseen events.

I would be pleased to answer questions, but first I wish to mention that I have a book I would be pleased to present to the committee. It deals with two of the issues that came up in the Senate chamber discussion of Bill C-120. The first element deals with how much of the Treasury Board contingencies vote had actually been used in the early years for the last three years. Therefore, it takes 1990, 1991, 1992, and so on, and shows in summary form what we already reported in Parliament in Supplementary Estimates in those years regarding the utilization of the Treasury Board contingencies vote. You will notice that in a number of those years, we actually had to use more than three-twelfths of the vote to deal with

[*Traduction*]

Nous comptons parmi nous des représentants du Conseil du Trésor, en l'occurrence M. Mel Cappe, sous-secrétaire de la Direction des programmes; M. David Good, sous-secrétaire du Secteur de la gestion des dépenses; M. Dennis Kam, directeur de la Division des prévisions budgétaires; et M. Norm Everest, conseiller des prévisions budgétaires. Sont-ils tous dans la salle?

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor: Oui, ils y sont.

Le président: Veuillez venir à la table.

Je dois me rappeler de demander une motion pour le renvoi du projet de loi à la fin de la séance. M. Cappe, avez-vous une déclaration préliminaire ou devrions-nous commencer à poser des questions?

M. Cappe: Je suis tenté de vous demander de commencer par les questions, mais je voudrais d'abord dire que vous avez indiqué au début que l'ordre des points abordés est légèrement inhabituel. En effet, le Comité sénatorial des finances nationales aurait d'habitude déjà commencé à examiner le Budget des dépenses principal et c'est en raison d'un ajournement que l'ordre est inversé.

Puisque vous avez signalé l'appréhension du sénateur Stewart au sujet du crédit nº 5 du Conseil du Trésor, le fonds pour éventualités — j'aimerais vous dire, oui, que nous demandons les neuf douzièmes de ces fonds. Je mentionnerais simplement que le gouvernement a demandé les neuf douzièmes tous les ans depuis 1982, sauf dans deux cas: en 1983, lorsque nous avons demandé les huit douzièmes, je ne sais pourquoi; et en 1989, lorsque nous avons demandé les onze douzièmes. C'était l'année où nous avons eu recours à des mandats spéciaux du gouverneur général, une année extraordinaire à tous les égards sur le plan de la gestion des ressources.

Pour répondre à la question, à savoir si c'est inhabituel ou non, il n'est pas inhabituel de demander ces crédits parce que le gouvernement souhaite avoir la souplesse nécessaire afin de répondre à des besoins financiers imprévus et d'avoir recours au fonds pour éventualités. Le crédit pour éventualités du Conseil du Trésor est le moyen par lequel le gouvernement fait face à ces événements imprévus.

Je serais heureux de répondre aux questions, mais je souhaite d'abord mentionner que j'ai en main un registre que je serais heureux de présenter au comité. Il met en évidence deux points qui ont été soulevés dans les débats du Sénat relatifs au projet de loi C-120. Le premier point porte sur la mesure dans laquelle on a utilisé le crédit pour éventualités du Conseil du Trésor en début d'exercice au cours des trois dernières années. Donc, pour 1990, 1991, 1992 et ainsi de suite, il donne un résumé de l'information que nous avons présentée au Parlement dans les budgets des dépenses supplémentaires en ce qui touche l'utilisation du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor. Vous constaterez qu'au cours de plusieurs de ces

[*Text*]

contingencies. I have identified which of those expenditures have been funded by Treasury Board Vote 5.

The second tab of the book provides a one-line explanation for each vote in excess of three-twelfths. We explain why we have asked for more than three-twelfths for each of those elements. I apologize for not having enough copies for the committee, but by putting that on the record perhaps that will provide some comfort. I am certainly prepared to address those issues with the committee.

The Chairman: I have one other question before we begin the examination of C-120. A number of questions were asked at the last meeting about Supplementary Estimates (C). That appropriation bill was passed at third reading last night, but the senators still want the answers to those questions. We had a brief conversation concerning that. Could you repeat, in more detail, when those replies will be forthcoming while all the senators are here?

Mr. Cappe: Typically we try to put the answers together to all the questions at once and send them to you for the committee's use. To collect the information required sometimes takes a good deal of time. This year I would propose to respond as we get the information available. I have sent you a letter this morning which responds to one set of questions; Senator Stewart's questions about the Minister of Finance's testimony regarding the MP's salaries and the restrictions on MP's salaries and allowances. I propose to respond to Senator Cools' concern on the use of special services within the next few days. As we collect the information, I would be pleased to send it as it is developed.

Senator Corbin: I have a point of clarification. Did you say that the eleven-twelfths request was for 1989?

Mr. Cappe: Yes, 1989-90.

Senator Corbin: Thank you. And the first one, eight-twelfths, was for 1983?

Mr. Cappe: It was 1984.

Senator Corbin: Thank you.

Senator Stewart: Mr. Cappe is quite right that the request for a larger portion of Treasury Vote No. 5 is not unusual. But what we found missing in the Senate was the opportunity to get any information, either in the second reading speech or, alternatively, in a committee of the whole Senate.

[*Traduction*]

exercices, nous avons effectivement dû utiliser plus des trois douzièmes du crédit pour parer aux éventualités. J'ai répertorié les dépenses qui ont été imputées au crédit nº 5 du Conseil du Trésor.

Le seconde section du registre donne une brève explication en regard de chaque crédit qui dépasse les trois douzièmes. Nous expliquons pourquoi nous avons demandé plus des trois douzièmes pour chacun de ces éléments. Je m'excuse de ne pas avoir un nombre suffisant de copies pour le comité, mais on pourra consulter ce document à loisir car il sera consigné au compte rendu. Je suis évidemment disposé à examiner ces questions avec le comité.

Le président: J'ai une autre question à poser avant que nous commencions à examiner le projet de loi C-120. Au cours de la dernière séance, on a posé plusieurs questions concernant le Budget des dépenses supplémentaire (C). Le projet de loi de crédits a été adopté à la troisième lecture hier soir, mais les sénateurs veulent encore obtenir réponse à ces questions. Nous avons eu une brève conversation à ce sujet. Pendant que tous les sénateurs sont ici, pourriez-vous répéter, plus en détail, quand on obtiendra ces réponses?

M. Cappe: En règle générale, nous tentons de réunir les réponses à toutes les questions et de vous les transmettre pour les besoins du comité. Il faut parfois beaucoup de temps pour recueillir l'information nécessaire. Cette année, j'ai l'intention de répondre dès que nous aurons obtenu l'information disponible. Ce matin, je vous ai acheminé une lettre qui répond à un certain nombre de questions; les questions du sénateur Stewart concernant le témoignage du ministre des Finances au sujet du traitement des députés et des restrictions relatives au traitement et aux indemnités des députés. J'ai l'intention de répondre au cours des prochains jours aux questions soulevées par le sénateur Cools en ce qui touche le recours aux services spéciaux. Au fur et à mesure que nous recueillerons l'information, je serai heureux de vous la transmettre.

Le sénateur Corbin: J'aimerais obtenir une précision. Avez-vous dit que la demande d'onze douzièmes était pour 1989?

M. Cappe: Oui, 1989-1990.

Le sénateur Corbin: Merci. Et la première, huit douzièmes, était pour 1983?

M. Cappe: C'était pour 1984.

Le sénateur Corbin: Merci.

Le sénateur Stewart: M. Cappe a bien raison d'affirmer que le fait de demander une plus grande proportion du crédit nº 5 du Conseil du Trésor n'est pas inhabituel. Mais une des lacunes du Sénat est qu'on n'a pas eu la possibilité d'obtenir quelque information que ce soit, ni au moment de la

[*Text*]

Now that we have touched on that subject, am I correct in thinking that the Treasury Board strategy is really to operate what I will call two expenditure lines throughout the year? First, there is the main artery that carries the expenditure itemized in advance in the Estimates; and then there is Treasury Vote 5, which is money that can be expended for any appropriate topic without prior parliamentary approval. We know that this vote is recruited every time there is a new set of supplementary estimates. Is that roughly accurate?

Mr. Cappe: I do not want to have words put in my mouth and I certainly do not want to put words in Senator Stewart's mouth. It is a fairly accurate assessment.

Just to recall, when the government tables the Main Estimates, it looks at the amount of money in each vote that it thinks it will need to run government operations. Only as far as the government has been able, in some significant detail, to identify how the money will be spent will we put it in the Main Estimates. We are not always right and we make adjustments throughout the year, but if the program details are not adequately defined at the time of the tabling of the Main Estimates, we will usually withhold that request for spending authority until we do know how the money will be spent.

Having said that, we then have to be able to provide for that program detail and that spending. In some circumstances we would then use the reserves, which are identified in the Main Estimates. At page 11 of Part I of the Main Estimates we identify $2.6 billion in reserves, which the government holds for spending that will arise during the course of the year. That is money for which we have not asked Parliament's authority.

During the course of the year, as program design and detail get specified, we then come forward to Parliament and ask Parliament to vote that money. Sometimes it is possible that a new program is consistent with the existing vote authority and the department would spend that money and we would tell the department to cash manage, understanding that we would be coming to Parliament for that authority at a later date. In other circumstances, a department might not have the flexibility to cash manage or the particular vote wording might not be consistent with the expenditure of that money. In that case we would apply the test of whether or not it is consistent with the vote wording of Treasury Board Vote 5 and is minor or unforeseen expenditures that are consistent with the wording of

[*Traduction*]

seconde lecture ni dans le cadre d'une séance plénière du Sénat.

Maintenant que nous avons abordé ce sujet, ai-je raison de penser que la stratégie du Conseil du Trésor consiste véritablement à gérer ce que j'appellerai deux types de dépenses tout au long de l'exercice? Tout d'abord, les dépenses prévues au Budget sont imputées à la source de financement principale; et puis il y a le crédit nº 5 du Conseil du Trésor, qui est constitué de fonds qu'on peut dépenser pour tout objet approprié sans l'approbation préalable du Parlement. Nous savons qu'on prélève des fonds dans ce crédit chaque fois qu'il y a un nouveau budget de dépenses supplémentaire. En gros, est-ce exact?

M. Cappe: Je ne veux pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit, mais je ne veux évidemment pas faire dire au sénateur Stewart ce qu'il n'a pas dit. C'est une évaluation assez exacte.

J'aimerais rappeler que lorsque le gouvernement dépose le Budget de dépenses principal, il examine le montant correspondant à chaque crédit dont il pense avoir besoin pour l'administration publique. C'est uniquement dans la mesure où le gouvernement peut déterminer d'une manière assez détaillée comment l'argent sera dépensé qu'il l'indique au Budget de dépenses principal. Nous nous trompons parfois et nous effectuons des redressements tout au long de l'exercice; toutefois, les détails relatifs aux programmes ne sont pas définis de manière adéquate au moment du dépôt du Budget de dépenses principal, en règle générale, nous n'approuverons pas la demande d'autorisation de dépenser avant de savoir comment cet argent sera dépensé.

Ceci étant dit, nous devons donc être en mesure de pourvoir aux détails relatifs aux programmes et aux dépenses qui y sont liées. En certaines circonstances, nous utiliserions alors les réserves, qui sont prévues au Budget de dépenses principal. À la page 11 de la Partie I du Budget des dépenses principal, nous indiquons 2,6 milliards dans les réserves, montant que le gouvernement garde pour des dépenses qui surviendront au cours de l'exercice. Il s'agit de crédits pour lesquels nous n'avons pas demandé l'autorisation parlementaire.

Pendant l'exercice, à mesure que la conception des programmes et les détails se précisent, nous allons devant le Parlement pour lui demander de voter ces crédits. Il est parfois possible qu'un nouveau programme soit compatible avec l'autorisation de crédits existante, que le ministère dépense cet argent et que nous lui disions d'assurer la gestion de la trésorerie, en tenant pour acquis que nous irons devant le Parlement pour obtenir cette autorisation à une date ultérieure. En d'autres circonstances, il se peut qu'un ministère n'ait pas la souplesse nécessaire pour assurer la gestion de la trésorerie ou que le libellé du crédit visé ne permette pas de dépenser cet argent. En pareil cas, nous aurions recours au test qui consiste à se demander si la dépense visée est compatible ou non avec

[*Text*]

Vote 5. If so, the Treasury Board ministers would give the department the authority to have access to Treasury Board Vote 5.

To be precise about Senator Stewart's comment, there are two sources of spending authority for new programs. The first one is the existing vote wording, where the funding of it or the source of funds would come out of that reserve line. The second is the authority to spend, which is either the existing vote wording or the Treasury Board Vote 5.

Senator Stewart: That is very helpful. Perhaps this has never happened, but you do not recruit a Vote 5 in the main appropriation bill. What you get in this instance is the remaining one-quarter.

Mr. Cappe: That is correct. The Main Estimates Appropriation Act would provide for the balance of what is remaining.

Senator Stewart: Perhaps it has not happened, but if there were an unusual requirement that had to be met from Treasury Vote No. 5 close to the deadline in the middle of June and the main appropriation bill is before Parliament, do you bring in a new appropriation bill?

Mr. Cappe: Mr. Chairman, if I were following the logic of Senator Stewart's suggestion, we would ask for twelve-twelfths of Treasury Board Vote No. 5 at the very outset and that would provide the government with more flexibility. We do not think that it would be appropriate to prejudge the parliamentary consideration of Treasury Board Vote No. 5, therefore, it would be extraordinary for us to ask for 100 per cent. In that circumstance, where we think we will have requirements which exceed the normal 1 per cent of voted appropriations so that the $450 million that we are asking for in the Main Estimates for Treasury Board Vote No. 5 is about 1 per cent of voted appropriations, we would then actually ask Parliament in Main Estimates for more than that.

In 1990 we asked for more than the 1 per cent because we knew in advance that we were going to have pay equity payments exceeding the $450 million. We asked Parliament for $775 million at that time in Main Estimates and still came in for nine-twelfths in the interim supply bill. If we are actually incapable of forecasting that and coming close to the end of June before full supply has been voted, we would either come forward to Parliament with an extraordinary supplementary estimate request, obviously attaching some urgency to it and hope that Parliament would give it quick passage; or we would have to find other ways of dealing with it and in some

[*Traduction*]

le libellé du crédit nº 5 du Conseil du Trésor et constitue une menue dépense ou une dépense imprévue compatible avec le libellé du crédit nº 5. Dans l'affirmative, les ministres du Conseil du Trésor autoriseraient le ministère à avoir accès au crédit nº 5 du Conseil du Trésor.

Pour être précis au sujet de l'observation du sénateur Stewart, il existe deux sources d'autorisation de dépenser pour de nouveaux programmes. La première est le libellé de crédit existant, c'est-à-dire qu'on prélèverait les fonds dans cette réserve. La seconde est l'autorisation de dépenser, c'est-à-dire soit le libellé de crédit existant ou le crédit nº 5 du Conseil du Trésor.

Le sénateur Stewart: Ces précisions sont très utiles. Peut-être cela ne s'est-il jamais produit, mais vous ne prélevez pas des fonds sur le crédit nº 5 dans le principal projet de loi de crédits. Ce que vous obtenez dans ce cas est le quart qui reste.

M. Cappe: C'est exact. La loi de crédits relative au Budget des dépenses principal pourvoirait au solde.

Le sénateur Stewart: Peut-être cela ne s'est-il pas produit, mais si on avait un besoin inhabituel auquel il faudrait répondre au moyen du crédit nº 5 du Conseil du Trésor peu avant la date limite de la mi-juin et que le principal projet de loi de crédits avait déjà été soumis au Parlement, présenteriez-vous un nouveau projet de loi de crédits?

M. Cappe: Monsieur le président, si je suivais la logique de la suggestion du sénateur Stewart, nous demanderions les douze douzièmes du crédit nº 5 tout au début et le gouvernement y gagnerait en souplesse. Comme nous ne pensons pas qu'il serait approprié de préjuger de l'examen du crédit nº 5 du Conseil du Trésor par le Parlement, il serait extraordinaire pour nous de demander 100 p. 100. En ces circonstances, lorsque nous prévoyons des besoins qui dépasseront le 1 p. 100 habituel des crédits votés de sorte que les 450 millions de dollars que nous demandons dans le Budget de dépenses principal pour le crédit nº 5 du Conseil du Trésor représente environ 1 p. 100 des crédits votés, nous demanderions alors au Parlement un montant plus élevé.

En 1990, nous avons demandé plus de 1 p. 100 parce nous savions d'avance que nous aurions à effectuer des versements de parité salariale supérieurs à 450 millions de dollars. Nous avons alors demandé 775 millions de dollars au Parlement dans le Budget des dépenses principal et avons quand même demandé les neuf douzièmes dans le projet de loi de crédits provisoires. Si nous étions vraiment incapables d'établir des prévisions à cet égard et de nous rendre près de la fin juin avant que tous les crédits soient votés, nous présenterions au Parlement une demande de budget des dépenses supplémentaire extraordinaire, qui serait de toute évidence assez urgente à

[*Text*]

circumstances perhaps if the vote wording existing was not sufficient and Parliament did not give authority, we would not be able to make the payment.

Senator Stewart: That is very helpful. I would like to ask another general question. The little research I have had time to do shows me that almost invariably in recent years the interim supply bill is dealt with before the end of the preceding fiscal year. That goes back only a little way. I notice that the Treasury Board secretariat is said to attach some urgency to Bill C-120. I do not think that there is any need to be uneasy about it, but in order that we understand the situation, is it true that technically, if Royal Assent is not given before April 1, no expenditures for which appropriation is required may be incurred in 1993-94? I ask the question because in the old days — I will not say the good old days — in the bad old days, interim supply was very often voted on April 8 to 10, with the idea that there was a payroll due on the 12, 13 or 14. This idea of getting it through before the end of the fiscal year, which is a good idea, goes back to the reform of the supply process in the House of Commons in 1968. Regardless of how it is dealt with, the basic question remains: If you did not get it through, and if you do not have resort to Governor General's special warrants, can you make contracts as of midnight March 31-April 1?

Mr. Cappe: Mr. Chairman, for the last decade interim supply has always been approved before Main Estimates except in the circumstances of 1989, when Governor General's special warrants were used. I do not have any information prior to that, therefore, I cannot comment on the old days, be they good or bad.

On the issue of whether the government can actually spend money, I would like to make a few distinctions. The first is between statutory and voted spending. Clearly, it is the view of the government that Parliament, having authorized the expenditures in statute, we would be able to make old age security payments. In respect of the voted spending, however, we would suggest that the Financial Administration Act is quite clear. In section 26 it states:

> Subject to the Constitution Acts, 1867 to 1982, no payments shall be made out of the Consolidated Revenue Fund without the authority of Parliament.

We would take that as a relatively absolute prohibition for the spending of voted money.

[*Traduction*]

nos yeux, en espérant que le Parlement l'adopte rapidement; ou nous devrions trouver d'autres moyens d'y faire face et, en certaines circonstances, si le libellé du crédit existant n'était pas suffisant et que le Parlement ne donnait pas l'autorisation, nous serions peut-être dans l'incapacité d'effectuer le paiement.

Le sénateur Stewart: C'est très utile. J'aimerais poser une autre question d'ordre général. Le peu de recherches que j'ai eu le temps de faire m'ont permis de constater que presque invariablement au cours des dernières années le projet de loi de crédits provisoires est déposé avant la fin de l'exercice précédent. On ne revient pas loin en arrière. D'après ce que j'ai remarqué, il semble que le projet de loi C-120 présente une certaine urgence aux yeux du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'inquiéter à ce sujet, mais pour bien comprendre la situation, est-il vrai que, en théorie, si on n'obtient pas la sanction royale avant le 1er avril, aucune dépense pour laquelle un crédit est nécessaire ne peut être engagée pendant l'exercice 1993-1994?. Je pose cette question parce qu'autrefois — je ne dirai pas au bon vieux temps —, à une sombre époque, on votait très souvent les crédits provisoires entre le 3 et le 10 avril, en songeant qu'il y avait une paie à verser le 12, le 13 ou le 14. L'idée brillante de faire voter les crédits avant la fin de l'exercice financier remonte au remaniement du processus d'affectation des crédits à la Chambre des communes en 1968. Peu importe la façon dont on s'y prend, la grande question demeure: Si vous n'avez pu faire voter les crédits, et si vous ne pouvez recourir aux mandats spéciaux du gouverneur général, pouvez-vous établir des contrats à minuit entre le 31 mars et le 1er avril?

M. Cappe: Monsieur le président, pour la dernière décennie, les crédits provisoires ont toujours été approuvés avant le Budget des dépenses principal, sauf dans le cas de 1989, où on a eu recours à mandats spéciaux du gouverneur général. Comme je ne possède aucun renseignement antérieur à cette période, je ne peux faire aucune observation sur l'époque précédente, qu'elle ait été bonne ou mauvaise.

Quant à savoir si le gouvernement peut vraiment dépenser ces crédits, j'aimerais faire quelques distinctions. Distinguons tout d'abord les dépenses législatives et les dépenses votées. De toute évidence, le gouvernement est d'avis que puisque le Parlement a autorisé les dépenses dans une loi, nous pourrions verser les prestations de sécurité de la vieillesse. Cependant, en ce qui a trait aux dépenses votées, nous estimons que la Loi sur l'administration financière est très claire. L'article 26 affirme:

> Sous réserve des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, tout paiement sur le Trésor est subordonné à l'autorisation du Parlement.

Cette disposition constituerait à nos yeux une interdiction relativement absolue de dépenser des crédits votés.

[*Text*]

Having said that, section 32(1) of the Financial Administration Act states:

> No contract or other arrangement providing for a payment shall be entered into with respect to any program for which there is an appropriation by Parliament or an item included in Estimates then before the House of Commons to which the payment will be charged unless there is a sufficient unencumbered balance available out of the appropriation...

Then it goes on in subsection (2) to provide for a control of commitments.

That states that the government would be able to make commitments against the money which was then before the House of Commons not yet approved, but that the government would not be able to take the money out of the Consolidated Revenue Fund and make the payment.

Senator Stewart: That is a very reasonable exposé of the situation.

The Chairman: You do not have any problem paying the bills that come along out of money that has been appropriated for those programs in the previous fiscal year, even though the cheques would not be written until some time in April, do you?

Mr. Cappe: As much, Mr. Chairman, as I might like to answer yes — and I can assure the committee that I would like to answer yes — the answer is unfortunately no, because there is a provision in section 37 which states:

> ...the balance of an appropriation granted for a fiscal year that remains unexpended at the end of the fiscal year shall lapse.

That is absolute, everything lapses. Therefore, on April 1 any money left unexpended in the Consolidated Revenue Fund that was appropriated by Parliament for spending would not be available for the government to spend.

Senator Stewart: How are you defining the word "expended"? Does the cheque actually have to go out before midnight?

Mr. Cappe: My colleague Mr. Kam is reminding me about payable at year end and perhaps he could respond.

Mr. Dennis Kam, Director Estimates Division, Treasury Board: Under Treasury Board policy, providing goods and services are received before the end of the fiscal year, payment can be made and charged to the old year as appropriation, indeed under PAYE, as long as there is an unencumbered balance in the old appropriation.

[*Traduction*]

Par ailleurs, le paragraphe 32(1) du la Loi sur l'administration financière affirme:

> Il ne peut être passé de marché ou autre contrat prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme affecté d'un crédit ou d'un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit [...]

Ensuite, le paragraphe (2) prévoit un contrôle des engagements.

Cette loi précise que le gouvernement pourrait prendre des engagements imputables sur les crédits soumis alors à l'examen de la Chambre des communes et non encore approuvés, mais qu'il ne pourrait pas prélever ces crédits sur le Trésor pour effectuer le paiement.

Le sénateur Stewart: Voilà un exposé très acceptable de la situation.

Le président: Vous n'avez aucun problème à régler les factures reçues au moyen des crédits votés pour les programmes de l'exercice précédent, même si les chèques ne sont émis qu'au cours du mois d'avril, n'est-ce-pas?

M. Cappe: Même si, monsieur le président, j'aimerais répondre «oui» — et je peux garantir au comité que j'aimerais répondre «oui» — la réponse est malheureusement «non», car une disposition de l'article 37 précise:

> ... la partie non utilisée d'un crédit à la fin d'un exercice [...] est annulée.

C'est indiscutable, tout est annulé. Donc, le 1er avril, le gouvernement ne pourrait dépenser les crédits du Trésor non dépensés qui ont été votés par le Parlement pour être dépensés.

Le sénateur Stewart: Qu'entendez-vous par «dépensé»? Le chèque doit-il réellement être émis avant minuit?

M. Cappe: Mon collègue, M. Kam, me signale le cas des comptes à payer à la fin de l'exercice; il pourrait peut-être répondre.

M. Dennis Kam, directeur de la Division des prévisions budgétaires, Conseil du Trésor: En vertu de la politique du Conseil du Trésor, pourvu que les produits et services aient été reçus avant la fin de l'exercice financier, le paiement peut être effectué et imputé à l'exercice précédent à titre de crédit voté, au titre des CAPAFE, pour autant que l'ancien crédit ne comporte aucun solde non grevé.

[*Text*]

Senator Stewart: Therefore, you could go on for several weeks making payments, but you cannot make any contract for purchase in that case?

Mr. Kam: We could make commitments if the Estimates were before Parliament or before the House of Commons, but we could not make the payment for those commitments.

Senator Stewart: Quite aside from new commitments, if you have an appropriation, you could go on making payments provided there was an unencumbered balance?

Mr. Kam: And the services had been provided in the previous fiscal year. Goods and services had to be delivered and received.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I would like the committee to consider this possibility. The House of Commons has a rule which provides for a supply guillotine on or before March 26, which is put there to accommodate the weekend. It seems to me that allows too short a time for the Senate. It is assuming that the Senate will be sitting and will act with extraordinary alacrity. If that were pushed back even three or four days in the House of Commons, it would help a bit.

Mr. Cappe: If I may, Mr. Chairman, I would rather reword the nature of the assumption. I think the assumption is that the Senate has been considering the matter at the same time as the House of Commons and that certainly the subject matter of the appropriation act is being considered in the Senate before third reading.

Senator Stewart: Yes, good point. In other words this year our problem was that we did not get into the Main Estimates quickly enough in the Senate.

Mr. Cappe: I think that is fair.

Senator Corbin: I would like to ask some very brief questions about the nomenclature used and the purposes for which this money is requested. You use such terms as "government contingencies". The French is very interesting; "contingencies" is "éventualité". What is a contingency?

Mr. Cappe: In this circumstance, I would revert back to two elements. The first is that the side notes or the head note which describe the nature of the commitment is not the critical wording, but rather the vote wording itself is what I would point to and therefore the nature of a contingency is defined as "other requirements to provide for miscellaneous, minor and unforeseen expenditures not otherwise provided for." That is the actual vote wording in Treasury Board Vote No. 5. There is a more elaborate description of that on page 1-6 of Part II of the Main Estimates, which gives a non-legal

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Donc, en pareil cas, vous pourriez continuer pendant plusieurs semaines d'effectuer des paiements, mais vous ne pourriez passer aucun contrat d'achat?

M. Kam: Nous pourrions prendre des engagements si le Budget des dépenses avait été déposé devant le Parlement ou la Chambre des communes, mais nous ne pourrions effectuer les paiements pour ces engagements.

Le sénateur Stewart: Exception faite des nouveaux engagements, si vous avez des crédits, vous pourrez continuer d'effectuer des paiements pourvu qu'il n'existe aucun solde non grevé?

M. Kam: Et que les services aient été fournis au cours de l'exercice financier précédent. Les produits et services doivent avoir été fournis et reçus.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, j'aimerais que le Comité examine cette possibilité. La Chambre des communes possède une règle selon laquelle on cesse d'accorder des crédits le 26 mars ou avant, pour tenir compte de la fin de semaine. Il me semble que cela laisse trop peu de temps au Sénat. On assume que le Sénat siégera et qu'il délibérera avec une célérité extraordinaire. Si cette date était devancée ne serait-ce que de trois ou quatre jours pour la Chambre des communes, cela aiderait un peu.

M. Cappe: Si je peux me permettre, monsieur le président, je reformulerais de cette hypothèse. À mon avis, l'hypothèse est que le Sénat a examiné cette question en même temps que la Chambre des communes et que le Sénat examine certainement le contenu de la loi des crédits avant la troisième lecture.

Le sénateur Stewart: Oui, c'est un bon point. Autrement dit, cette année, notre problème est que le Budget des dépenses principal pas parvenu au Sénat assez rapidement.

M. Cappe: Je pense que c'est juste.

Le sénateur Corbin: J'aimerais poser quelques brèves questions au sujet du vocabulaire utilisé et des raisons pour lesquelles on demande ces crédits. Vous employez dans la version anglaise des termes tels que «government contingencies». Le français est très intéressant; «contingencies» se rend par «éventualité». Qu'est-ce qu'une éventualité?

M. Cappe: Dans ces circonstances, je reviendrais sur deux éléments. Tout d'abord, les notes marginales ou la note liminaire qui déterminent la nature de l'engagement ne constituent pas le libellé le plus déterminant, mais c'est plutôt sur le libellé du crédit lui-même que j'attirerais l'attention; donc, la nature d'une éventualité est définie comme «d'autres besoins pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu». C'est le libellé réel du crédit nº 5 du Conseil du Trésor. On trouve une description plus détaillée à la page 1-6 de la Partie II du

[*Text*]

and non-technical description of what the purpose of that contingency vote is and the même chose —

La même chose existe en français aussi pour montrer qu'il y a des éventualités non prévues par le gouvernement avant le dépôt de la Loi portant octroi à Sa Majesté de crédit.

Le sénateur Bolduc: Par exemple, une signature de convention collective?

M. Cappe: C'est exact, d'habitude on a des changements pendant l'année pour augmenter les salaires mais depuis les deux dernières années, il n'y a pas eu d'augmentation. On a aussi d'autres exemples comme les paiements pour répondre à des choses comme...

We have examples where there are floods or other damages which require immediate response and which we cannot respond to quickly enough using parliamentary authority. This gives us the capacity to deal with it.

The reason I tried to distance the vote wording from the word "contingencies" is that the vote wording itself includes pay list shortfalls and awards under the Public Service Inventions Act. Therefore, it is little more than just the contingencies. That is meant to be a short form to help parliamentarians deal with it.

Senator Corbin: To quote Senator Stewart in his speech last week in the house, and not to put too cynical an interpretation on what I am about to say, are the costs of a general election covered in these contingencies?

Mr. Cappe: There are two types of costs of a general election to which Senator Stewart was alluding. Let me try and make a precise distinction.

The cost of an election is statutory under the Chief Electoral Officer's authorizing statute. Therefore, as the Chief Electoral Officer carries on his statutory duties, that is a statutory expenditure.

As I recall reading the discussion in the Senate *Hansard*, there were suggestions that the government would be able to use this money for preparation for the election or other kinds of spending. I go back to the fact that there is an additional 1 per cent of voted spending which is provided. Certainly, we have done that for the last decade. I believe we have increased it only twice in the last decade, as the total appropriations have increased. We have total appropriations this year of $49 billion and we are asking for a little less than 1 per cent, or $450 million.

[*Traduction*]

Budget des dépenses principal, qui fournit une description non juridique et non technique de l'objet d'un crédit pour éventualités et la même chose —

The same thing is in the French as well, to indicate that there are contingencies the government cannot foresee when it tables a Bill to grant moneys to Her Majesty.

Senator Bolduc: A collective agreement being signed, for example?

Mr. Cappe: Exactly — there are usually changes during the year that push salaries up, but for the past two years there haven't been any salary increases. There are other examples as well, like payments in response to certain things.

Il y a des cas d'inondations ou d'autres dommages qui exigent une intervention immédiate et auxquels il nous est impossible de réagir assez rapidement si nous n'avons pas recours à l'autorisation parlementaire. Ainsi, nous pouvons y faire face.

Si j'ai essayé de distinguer le libellé du crédit du mot «éventualités», c'est parce que le libellé du crédit proprement dit englobe les manques de fonds pour les salaires et les primes attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires. De ce fait, ce ne sont guère plus que des éventualités. C'est censé être un raccourci pour aider les parlementaires à y faire face.

Le sénateur Corbin: Pour citer le sénateur Stewart dans son allocution de la semaine dernière devant la Chambre, et pour qu'on n'interprète pas d'une manière trop cynique les paroles que je suis sur le point de prononcer, est-ce que ces éventualités englobent les coûts d'élections générales?

M. Cappe: Les coûts d'élections générales auxquels faisait allusion le sénateur Stewart se divisent en deux types de coûts. Permettez-moi d'essayer de les distinguer de manière précise.

Les coûts d'élections constituent une dépense législative engagée en vertu de la loi qui habilite le directeur général des élections. Donc, puisque le directeur général des élections remplit une obligation d'origine législative, il s'agit d'une dépense législative.

D'après ce que je me rappelle, le compte rendu officiel des débats donne à penser que le gouvernement pourrait utiliser ces crédits pour préparer les élections ou effectuer d'autres types de dépenses. Je reviens au fait qu'une proportion supplémentaire de 1 p. 100 des crédits votés est prévue. Bien sûr, c'est ce que nous avons fait au cours de la dernière décennie. Je crois que nous n'avons augmenté cette proportion que deux fois au cours de la dernière décennie, alors que le total des crédits a augmenté. Nous avons cette année un total des crédits qui atteint 49 milliards de dollars et nous demandons un peu moins de 1 p. 100, soit 450 millions.

[*Text*]

We would argue that the vote wording is still fairly precise; that is, it has to deal with miscellaneous, minor and unforeseen expenses.

Senator Corbin: Among the other terms used are payments, grants, capital expenditures, expenditures on works, buildings and equipment, operating expenditures, contributions and authority to make recoverable expenditures, which is an interesting one. In that "other" item is used the term "recoverable advances". There is also payment of commissions for revenue collection, authority to spend revenue received during the year and transfer payments.

Outside this litany are there other uses for which this money is put? Or does this cover the whole spectrum?

Mr. Cappe: A list of the nature of expenditures is provided in the appendix to Chapter 1, Part II of the Main Estimates which is found at page 1-10. There is a list of the 12 standard objects of account. Following on that, there is a description of the nature of expenditures which is legitimate. This is not technical language and it is not meant to be legal requirements. However, it does give a description of the nature of the spending, which includes the kinds of elements Senator Corbin has read off.

Senator Corbin: If I can butt in, then, that means there is a definite difference between a capital expenditure and an expenditure on works, buildings and equipment. I use the precise words of the schedules.

Mr. Cappe: Not necessarily. I should be very clear that capital is more all-encompassing than the other two terms, so that an expenditure on a building could be a maintenance issue, but the capital would be the construction of the building, for example. The capital would also be the purchase of a computer. Anything that has a duration longer than a year and costs more than $500 would be considered capital. When the Senate purchased these pitchers, they might have been considered capital because we expect them to last.

Senator Corbin: Do you have a special terminology for the purchasing of outside services, outside being non-governmental?

Mr. Cappe: Yes, that was part of the discussion which we had concerning Supplementary Estimates. Senator Cools raised the issue of professional and special services. Contract work would fall under that category. On page 1-11 of the appendix to Chapter 1 of Part II of the Main Estimates, there is a description which includes provision for all professional services, for instance, lawyers and accountants, but also for teachers at various levels of education, for management, data

[*Traduction*]

Nous soutenons que le libellé du crédit demeure assez précis; il doit englober diverses menues dépenses imprévues.

Le sénateur Corbin: On trouve parmi les autres termes utilisés paiements, subventions, dépenses en capital, dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, dépenses de fonctionnement, contributions et autorisation d'engager des dépenses recouvrables, qui constitue un terme intéressant. À l'égard de cet «autre» poste, on utilise le terme «avances recouvrables». On mentionne aussi le paiement de commissions pour le recouvrement de recettes, l'autorisation de dépenser les recettes reçues dans l'année et les paiements de transfert.

En dehors de cette litanie, les crédits servent-ils à d'autres fins? Ou est-ce que cette liste est complète?

M. Cappe: Une liste de la nature des dépenses est fournie à l'annexe du chapitre 1, Partie II du Budget des dépenses principal, qui figure à la page 1-10. On y trouve une liste des douze articles courants. Dans cette la même optique, on indique ce qu'on entend par des dépenses de nature légitime. Ce n'est pas un vocabulaire technique; ces renseignements ne visent pas à servir de prescription. Cependant, on décrit la nature des dépenses, qui comprend le genre d'éléments que le sénateur Corbin a lus.

Le sénateur Corbin: Si je peux me permettre, alors comment se fait-il qu'il y a une nette différence entre une dépense en capital et une dépense ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel. J'emploie les mots précis qui figurent dans les annexes.

M. Cappe: Pas nécessairement. Je dois dire très clairement que le terme «dépense en capital» recouvre une plus vaste notion que les deux autres termes, de sorte qu'une dépense ayant trait à un bâtiment pourrait se rapporter à des travaux de maintenance, mais qu'une dépense en capital porterait sur la construction du bâtiment, par exemple. La dépense en capital pourrait aussi servir à l'achat d'un ordinateur. Tout ce qui dure plus d'un an et coûte plus de 500 $ serait considéré comme un bien immobilisé. Lorsque le Sénat a acheté ces pichets, on aurait pu les considérer comme des biens immobilisés car nous nous attendions à ce qu'ils durent longtemps.

Le sénateur Corbin: Outre le terme «non gouvernemental», avez-vous une terminologie spéciale pour désigner l'achat de services à l'extérieur?

M. Cappe: Oui, nous en avons discuté au cours des échanges concernant le Budget des dépenses supplémentaire. Le sénateur Cools a soulevé la question des services professionnels et spéciaux. Le travail à contrat entre dans cette catégorie. À la page 1-1 de l'annexe du chapitre 1 de la Partie II du Budget des dépenses principal, on trouve une description qui englobe tous les services professionnels, par exemple, les services d'avocats et de comptables, mais aussi

[*Text*]

processing and other research consultants, and for other outside technical, professional and expert assistance.

There is a fairly extensive description. It goes beyond that. That is where to find the nature of contracts the government enters into with the private sector, for instance.

Senator Corbin: On page 14, under Vote 1 for Supply and Services, there is a paragraph outlining recoverable expenditures on behalf of the Canada Pension Plan, the Unemployment Insurance Act and the Optional Services Revolving Fund. What is that?

Mr. Cappe: Perhaps I could go back to the issue of a recoverable expenditure. A recoverable expenditure is where one agent of the government may spend the money on the understanding that it will be recovered from someone at some point.

Senator Corbin: Is that the same as a "recoverable advance"?

Mr. Cappe: No. A recoverable advance is an advance in advance of the authorized expenditure. A recoverable advance would be, for example, when a public servant goes on a voyage to wherever and they would get a recoverable advance which says, "Here are a few hundred dollars to cover your expenses. Make a claim at the end of the day and we will recover that money from you."

Senator Corbin: The same applies to members of Parliament.

Mr. Cappe: Precisely. An example I would point to is the Operating Services Revolving Fund. Under this fund, the Department of Supply and Services, for example, would expend moneys and then recover them from their client departments. Treasury Board might hire the Consulting and Audit Canada Special Operating Agency to do a management consulting contract for us. The agency would go out and spend the money and then submit a bill to the Treasury Board and we would pay them. This is just identifying that the expenditures there are recoverable.

Senator Ottenheimer: I think the witness has answered my question already, but just to be sure I will ask it again. Am I right in understanding that Vote 5, the contingency fund in its totality, is usually and has been for the past seven to nine years, 1 per cent of the total estimates?

Mr. Cappe: Roughly, yes.

[*Traduction*]

ceux de professeurs de divers niveaux d'enseignement, d'experts-conseils en gestion, en informatique ou en recherche ainsi que de spécialistes de l'extérieur fournissant des services techniques, de l'aide professionnelle ou d'autres services d'experts-conseils.

Il s'agit d'une description assez complète. Elle va plus loin encore. C'est cet aspect qui permet de déterminer la nature des contrats que passe le gouvernement avec le secteur privé, par exemple.

Le sénateur Corbin: À la page 14, sous crédit nº 1 pour Approvisionnements et Services, un paragraphe indique les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la Loi sur l'assurance-chômage et du fonds renouvelable des services facultatifs. De quoi s'agit-il?

M. Cappe: Peut-être pourrais-je revenir à la question des dépenses recouvrables. Une dépense est recouvrable lorsqu'un représentant du gouvernement peut dépenser des crédits en tenant pour acquis qu'ils seront recouvrés auprès de quelqu'un à un moment donné.

Le sénateur Corbin: Est-ce la même chose qu'une «avance recouvrable»?

M. Cappe: Non, une avance recouvrable est une avance consentie à l'égard d'une dépense autorisée. On consentit une avance recouvrable, par exemple, lorsqu'un fonctionnaire part en voyage; en fait, quand il touche cette avance recouvrable, c'est tout comme si on lui disait «Voici quelques centaines de dollars pour couvrir vos dépenses. Présentez une demande de remboursement à la fin de la journée et nous recouvrerons cet argent auprès de vous.»

Le sénateur Corbin: Le cas est le même pour les députés.

M. Cappe: Précisément. Je mentionnerais à titre d'exemple le fonds renouvelable des services facultatifs. Avec ce fonds, le ministère des Approvisionnements et des Services, par exemple, peut dépenser des crédits et les recouvrer ensuite auprès de ses ministères clients. Le Conseil du Trésor pourrait faire passer un contrat avec l'organisme de service spécial de Conseils et Vérification Canada pour des services de conseil en gestion. Cet organisme faisait le travail et dépenserait les crédits, puis il présenterait une facture au Conseil du Trésor et nous le paierions. On constate donc qu'il s'agit de dépenses recouvrables.

Le sénateur Ottenheimer: Je pense que le témoin a déjà répondu à ma question, mais pour être plus certain, je la poserai de nouveau. Ai-je raison de croire que le crédit nº 5, le fonds pour éventualités dans son ensemble, représente d'ordinaire et a représenté pour sept des neuf dernières années 1 p. 100 du Budget des dépenses global?

M. Cappe: En gros, oui.

[*Text*]

Senator Ottenheimer: In supplementary supply, has it been shown that this has been enough for Vote 5, or has supplementary supply also been sought for the contingency fund?

Mr. Cappe: It is the practice of the Treasury Board not to charge permanent charges against Treasury Board Vote 5, but always to come to Parliament for the authorization eventually in Supplementary Estimates. The only exception to that is for those things that are specifically identified in Treasury Board Vote 5, being the awards under the Public Service Inventions Act and pay list shortfalls. Under pay list shortfalls, at the end of the year if there is inadequate money to pay salaries in a department, we might take that as a department hit against Treasury Board Vote 5.

Where we were authorizing out of Treasury Board Vote 5 the spending of moneys for other programs, we would always come back to Parliament for the authorization to then replenish Treasury Board Vote 5. Therefore, at the end of Supplementary Estimates (A), for instance, we essentially have Treasury Board Vote 5 replenished by the voted moneys that Parliament would have authorized for the spending of the money which had been advanced out of Treasury Board Vote 5. In a sense, we are respending the Treasury Board Vote 5 in the period between Supplementary Estimates (A) and (B).

As to whether it is enough or not, I did not go into a further explanation when Senator Stewart raised the question. However, I note that in a number of cases, Treasury Board Vote 5 has not been sufficient. Two years ago we came to Parliament for authorization for farm income support prior to the final passage of full supply because we needed authority to make payments early in the year to farmers who were in need. Sometimes it is not enough. We work very carefully to try to manage it so that we do not have to come for extraordinary supplementary estimates. Occasionally, we are not prescient enough to be able to anticipate the claims required.

Senator Ottenheimer: During the times when it has been necessary to seek supplementary supply under Vote 5, has the ratio of approximately 1 per cent still been operative, or has it changed significantly?

Mr. Cappe: No, it has not changed significantly. It is still operative.

The Chairman: Do you have a reserve, as distinct from the contingency fund, from where you can vote the money and not try to get it back into Vote 5. That is what you do with the contingency.

[*Traduction*]

Le sénateur Ottenheimer: En ce qui a trait aux crédits supplémentaires, a-t-on montré que cela a été suffisant pour le crédit nº 5, ou est-ce qu'on aussi demandé des crédits supplémentaires pour le fonds pour éventualités?

M. Cappe: Est-ce la pratique au Conseil du Trésor de ne pas imputer de charges permanentes au titre du crédit nº 5 du Conseil du Trésor, mais de toujours aller devant le Parlement pour en arriver à obtenir une autorisation dans le Budget des dépenses supplémentaire. La seule exception à cet égard se rapporte aux éléments qui sont mentionnés précisément dans le crédit nº 5 du Conseil du Trésor, à savoir les primes attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires et le manque de fonds pour les salaires. Si un ministère n'a pas à la fin de l'exercice les crédits suffisants pour verser la rémunération, nous pourrions considérer que c'est pour lui une façon de prélever des fonds sur le crédit nº 5 du Conseil du Trésor.

Dans les cas où nous autoriserions au titre du crédit nº 5 du Conseil du Trésor des dépenses relatives à d'autres programmes, nous reviendrions toujours devant le Parlement pour obtenir alors l'autorisation de renflouer le crédit nº 5 du Conseil du Trésor. Donc, à la fin du Budget de dépenses supplémentaire (A), par exemple, nous renflouerions essentiellement le crédit nº 5 du Conseil du Trésor au moyen des crédits votés que le Parlement aurait autorisés pour dépenser les fonds prélevés sur le crédit nº 5 du Conseil du Trésor. En un sens, nous dépensons de nouveau le crédit nº 5 du Conseil du Trésor pendant la période comprise entre les budgets des dépenses supplémentaires (A) et (B).

Quant à savoir si ce crédit est suffisant ou non, je n'ai pas explicité lorsque le sénateur Stewart a soulevé la question. Cependant, je constate que dans plusieurs cas, le crédit nº 5 du Conseil du Trésor n'est pas suffisant. Il y a deux ans, nous sommes allés devant le Parlement en vue d'obtenir l'autorisation de financer des revenus agricoles avant le dépôt définitif de tous les crédits, car il nous fallait l'autorisation de verser des paiements aux fermiers dans le besoin dès le début de l'exercice. Quelquefois, cela ne suffit pas. Nous mettons beaucoup de soin à faire en sorte que nous n'ayons pas à présenter de budgets des dépenses supplémentaires extraordinaires. Nous ne sommes parfois pas en mesure de prévoir les créances nécessaires.

Le sénateur Ottenheimer: Les fois où on a dû demander des crédits supplémentaires au titre du crédit nº 5, le rapport est-il demeuré à environ 1 p. 100 ou a-t-il beaucoup varié?

M. Cappe: Non, il n'a pas beaucoup changé. Il est demeuré le même.

Le président: Avez-vous une réserve, en dehors du fonds pour éventualités, sur laquelle vous pouvez prélever des crédits sans essayer de les récupérer au moyen du crédit nº 5? C'est ce que vous faites avec les éventualités.

[*Text*]

I remember being on Treasury Board, and I am not trying to recall that specifically, but there was a reserve from which you could authorize expenditures for a new program or expanded funding for an existing program. Once it was voted, however, that was the end of it.

Mr. Cappe: That is right. Mr. Chairman, what we have — we are fairly open about this — on the first page of Chapter 2 of Part I of the Main Estimates, we identify reserves as a line item in the reconciliation of Main Estimates with the budget. The total budgetary expenditures in the fiscal plan for 1993-94 is $160.7 billion. However, the total budgetary Main Estimates is $161.1 billion. We reconcile that by noting that there is about $1.8 billion of adjustments not in the Estimates, that we expect a lapse of about $1.25 billion, which are negative items, and then we have a positive item of $2.6 billion, which is held in reserves. This amount is less than we had in previous years.

We hold those reserves in the fiscal framework. The distinction I make is with respect to a source of funds in the fiscal plan. The Minister of Finance sets the fiscal plan or the fiscal framework. Within that, cabinet allocates the moneys. The distinction I make then is to Parliament authorizing the expenditure. Although the Treasury Board says, "Yes, we will authorize you to spend this money and we will allocate the money out of the reserve," the money cannot be spent unless it is funded from a vote for which Parliament has actually appropriated the money.

The only vote that is capable of handling those kinds of contingencies is Treasury Board Vote 5. I place this caveat on that. If the vote wording of the Department of Transport, for example, were sufficiently broad to cover a new program so that the new program fit within that Vote wording, then the Department of Transport might be able to implement the new program under its existing Vote and we would tell them to cash manage.

With that caveat I would say the only money we can spend on items which are not otherwise voted by Parliament is from Treasury Board Vote 5. There are other sources of funds in the fiscal framework for which we will come to Parliament for authority during the course of the year in Supplementary Estimates. The distinction here is between the fiscal framework and parliamentary authority.

[*Traduction*]

Je me rappelle avoir été membre du Conseil du Trésor, et je n'essaie pas de me rappeler cela précisément, mais il y avait une réserve au titre de laquelle on pouvait autoriser des dépenses à l'égard d'un nouveau programme ou l'accroissement des dépenses d'un programme existant. Toutefois, lorsque ces crédits étaient votés, c'en était fini.

M. Cappe: C'est juste. Monsieur le président, ce que nous faisons — nous sommes assez ouverts à ce sujet — à la première page du chapitre 2 du Budget des dépenses principal, nous indiquons les réserves à titre d'articles d'exécutions aux fins du rapprochement du Budget des dépenses principal avec le Budget. Selon le plan financier pour 1993-1994, les dépenses budgétaires totales sont de 160,7 milliards de dollars. Cependant, le total du budgétaire du Budget des dépenses principal atteint 161,1 milliards. Nous effectuons un rapprochement et signalons à cette fin des redressements d'environ 1,8 milliards de dollars qui ne figurent pas dans le Budget des dépenses, nous prévoyons des fonds périmés d'environ 1,25 milliards, qui correspondent aux postes négatifs, et nous avons un poste positif de 2,6 milliards, qui est gardé dans les réserves. Ce montant est inférieur à celui que nous avons au cours des dernières années.

Nous gardons ces réserves dans le cadre financier. La distinction que je fais ici porte sur la provenance de fonds dans le plan financier. Le ministre des Finances établit le plan financier ou le cadre financier, à l'intérieur desquels le Cabinet affecte les crédits. La distinction que je fais est que le Parlement autorise la dépense. Bien que le Conseil du Trésor affirme «Oui, nous vous autoriserons à dépenser ces crédits et nous les prélèverons sur la réserve, ces fonds ne peuvent être dépensés à moins qu'ils aient été prélevés sur un crédit pour lequel le Parlement a bel et bien voté les crédits.

Le seul crédit qui permet de faire face à ce genre d'éventualités est le crédit n° 5 du Conseil du Trésor. Je formule une restriction à cet égard. Si le libellé du crédit du ministère des Transports, par exemple, n'était pas assez général pour englober un nouveau programme qui aurait pu s'y intégrer, le ministère des Transport pourrait alors mettre en oeuvre le nouveau programme en faisant appel à des crédits existants et nous leur dirions d'assurer la gestion de la trésorerie.

En ce qui touche cette restriction, je dirais simplement que le crédit n° 5 du Conseil du Trésor représente le seul montant que nous pouvons dépenser au titre de postes qui sont votés uniquement par le Parlement. Le cadre financier comporte d'autres sources de financement à l'égard desquelles nous irions devant le Parlement pour obtenir une autorisation au cours de l'année dans le Budget des dépenses supplémentaire. La distinction ici se fait entre le cadre financier et l'autorisation parlementaire.

[*Text*]

Senator Stewart: Mr. Chairman, let us see if we have a case in point at page 9, Transport. When we looked at the final Supplementary Estimates for 1992-93, we found that authorization was being sought to transfer money from one Transport vote to another Transport vote.

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: I asked why you had surplus money available in a vote which could be transferred to another vote within the same department.

The answer was that we created that surplus by being very economical in our spending and by planning our expenditures appropriately. Now we come to the new fiscal year and we see that under Vote 1 of Transport there is a request for five-twelfths of the total. Is this a case of expenditure which is being brought forward early in the new fiscal year to compensate for expenditure which was not made in the previous fiscal year by reason of the need to find that money in one vote and transfer it to another vote in that previous fiscal year?

Mr. Cappe: No, this is not money which has been pushed from one year to the other. That is not to say that does not happen, I want to be clear. In part, the Department of Transport was able to reallocate within last year by postponing some spending to this coming year that they would otherwise have made last year. There is that element of changing over time the profile of their expenditures.

That is not the justification for the additional two-twelfths in the Transport vote in operating for the C-120 money. Rather, Transport is vote netted on their operating vote and the revenue generating capacity of the department is dependent on the timing of the payments that they receive. Therefore, their authority to re-spend the money would require them to have all the money come in as the spending is done. This just gives them the flexibility of recognizing they will not actually get the money until the companies pay them at a later date.

Senator Stewart: Why does the Solicitor General's department, under Vote 5, want six-twelfths of its money for the grants listed in the Estimates and contributions?

Mr. Cappe: My recollection is that that is for native policing. The program, as run out of the Solicitor General's office, is contributions made to band councils and others for providing on-reserve policing. It is the same justification as for Indian and Northern Affairs, which has asked for more

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, voyons si nous avons un cas à mentionner en exemple à la page 9, Transports. En examinant le Budget des dépenses supplémentaire définitif de 1992-1993, nous avons constaté que l'autorisation demandée visait à transférer des fonds d'un crédit du ministère des Transports à un autre crédit du même ministère.

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: J'ai demandé pourquoi vous aviez un excédent disponible dans un crédit qui pourrait être transféré à un autre crédit au sein du même ministère.

La réponse était que nous avions créé ce surplus en dépensant avec parcimonie et en planifiant correctement nos dépenses. Nous approchons maintenant de la nouvelle année financière et nous constatons qu'aux termes du crédit 1 pour les Transports, les cinq douzièmes du total sont requis. S'agit-il d'un cas où une dépense est reportée au début de la nouvelle année financière pour compenser une dépense qui n'a pas été effectuée au cours de l'année financière précédente, en raison de la nécessité de trouver cet argent dans un crédit et de le transférer dans un autre crédit pendant ladite année précédente?

M. Cappe: Non, cet argent n'a pas été reporté d'une année à une autre. Ce qui ne signifie pas que cela n'arrive jamais, je tiens à être clair sur ce point. D'une part, le ministère des Transports a été en mesure de réaffecter à l'intérieur de la dernière année, en remettant à l'année qui vient certaines dépenses qui, autrement, auraient été faites l'année dernière. Ce changement temporel du profil des dépenses du ministère apporte un élément de réponse.

Cependant, là n'est pas la justification des deux douzièmes supplémentaires des crédits de fonctionnement des Transports dans le cadre du projet de loi C-120. Plus exactement, les crédits de fonctionnement des Transports sont des crédits nets, et la capacité de produire des recettes du ministère dépend de l'échelonnement des paiements qu'il reçoit. Par conséquent, son pouvoir de dépenser de nouveau présuppose que la totalité des recettes doit avoir été perçue au moment où la dépense est effectuée. Cette mesure donne tout simplement au ministère une marge de manoeuvre, compte tenu du fait qu'il n'obtiendra pas réellement les montants prévus tant que les sociétés débitrices ne l'auront pas payé à une date ultérieure.

Le sénateur Stewart: Pourquoi le ministère du Solliciteur général, aux termes du crédit 5, veut-il affecter les six douzièmes de ses crédits aux subventions inscrites au Budget et contributions?

M. Cappe: Autant que je m'en souvienne, ces crédits sont destinés aux services de police autochtones. Le programme, tel qu'il est administré en dehors du bureau du Solliciteur général, consiste en des contributions versées aux conseils de bande et à d'autres pour financer des services de police sur les réserves.

[*Text*]

than three-twelfths because a lot of their money flows out at the beginning of the fiscal year as well.

Senator Corbin: I do not want to deal specifically with Bill C-120. I want to raise something that the witness talked about a little earlier; the contents of the letter providing information to the committee on questions asked at the previous meeting. You specifically alluded to the answer given by Mr. Mazankowksi, the Minister of Finance, regarding the salaries and allowances of members of Parliament. Would you object to providing us with that information now?

Mr. Cappe: Not at all. I would be pleased to. I was proposing to give a copy of this letter after the meeting, but perhaps I could just put it on the record. Depending on how one counts the number of actions, one can count six or seven restrictions on the restraint initiatives in regard to sessional allowances and other allowances of the Prime Minister, cabinet ministers and MPs. The first would be in November of 1984, in the economic statement where the salary of the Prime Minister was reduced by 15 per cent.

Senator Corbin: Excuse me, that is not specifically what I am arriving at. I realize that I am getting into Senator Stewart's territory. He initially raised the matter, but I am also preparing for the next meeting.

When Mr. Mazankowksi answered, did he mean to include the reimbursement of expenditures paid to members of the House of Commons and members of the Senate?

Mr. Cappe: You would have to ask Mr. Mazankowksi what his intention was. I do not know the answer. The matters which I have here deal with the allowances which are not the expenses. I believe Senator Stewart made the distinction, when he asked the question, between the allowances which are statutory and the authorization for the allowances which are recoverable as travel advances. I do not think it is that, if that is what you are suggesting, senator.

Senator Corbin: Travel, residence, hotels?

Mr. Cappe: I really do not know what Mr. Mazankowksi was proposing, but I can provide the actions that were taken on the sessional allowances that were made in budgets and other fiscal action during the course of the last eight years.

Senator Stewart: I think perhaps I can help a little. Mr. Mazankowksi came before this committee to deal with a bill which cuts the salaries of ministers of the Crown, including the Prime Minister. I had previously said I think that is probably a bad thing. I am not talking about the merits

[*Traduction*]

C'est la même justification que pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, qui a demandé un montant supérieur aux trois douzièmes parce qu'une grande partie de ses crédits est également écoulée au début de l'année financière.

Le sénateur Corbin: Je ne veux pas parler du projet de loi C-120 en particulier. J'aimerais soulever un point dont le témoin a fait mention un peu plus tôt; le contenu de la lettre communiquant des renseignements sur les questions posées lors de la réunion précédente. Vous avez fait allusion spécifiquement à la réponse donnée par monsieur Mazankowski, le ministre des Finances, au sujet des traitements et allocations des députés. Avez-vous objection à nous communiquer cette information maintenant?

M. Cappe: Pas du tout. Je le ferai avec plaisir. Je me proposais de laisser une copie de cette lettre après la réunion, mais peut-être puis-je tout simplement en parler maintenant. Selon la méthode employée pour calculer le nombre d'actions, on peut dénombrer six ou sept restrictions dans les initiatives de restriction concernant les indemnités parlementaires et autres allocations du premier ministre, des ministres et des députés. La première de ces mesures aurait été annoncée en novembre 1984, dans l'exposé économique où le salaire du premier ministre a été réduit de 15 pour 100.

Le sénateur Corbin: Veuillez m'excuser, mais ce n'est pas exactement à cela que je voulais en venir. Je me rends compte que j'empiète sur le territoire du sénateur Stewart. Il a été le premier à soulever la question; cependant, je me prépare aussi pour la prochaine réunion.

Dans sa réponse, monsieur Mazankowski avait-il l'intention d'inclure le remboursement des dépenses des députés de la Chambre des communes et des membres du Sénat?

M. Cappe: Vous devrez demander à monsieur Mazankowski quelle était son intention. Je ne connais pas la réponse. Les questions dont je peux traiter ici portent sur les allocations qui ne sont pas des remboursements de dépenses. Je crois que le sénateur Stewart a fait la différence, lorsqu'il a posé la question, entre les affectations législatives et les autorisations concernant les allocations qui sont récupérables à titre d'avances de déplacement. Je ne crois pas qu'il s'agisse de cela, si c'est bien ce que vous avez voulu dire, sénateur.

Le sénateur Corbin: Déplacement, résidence, hôtels?

M. Cappe: Je ne sais vraiment pas ce que suggérait monsieur Mazankowski, mais je peux citer les gestes qui ont été posés au sujet des indemnités parlementaires, dans les budgets et dans le cadre d'autres mesures financières, au cours des huit dernières années.

Le sénateur Stewart: Je crois pouvoir vous être utile à ce propos. Monsieur Mazankowski s'est présenté devant ce comité pour parler d'un projet de loi qui sabre dans les salaires des ministres, y compris celui du premier ministre. J'ai déjà dit qu'à mon avis, ce n'était probablement pas une bonne idée. Je

[*Text*]

of any particular Prime Minister or minister, but generally speaking I think that ministers of the Crown in Canada are underpaid. I gave a couple of examples.

He said that he saw the point, however, the government felt that it ought to cut back and has done so in several steps, which it thinks is the right thing to do.

Consequently, I asked him there was a cutback, had there been any compensation. The answer was no. Then I asked Mr. Cappe if he would be good enough to draw together the figures starting with the first of these either freezes or reductions and show us how much ministers and members of both houses have forgone in the way of either sessional indemnity or expenses. I may well have limited it to the non-accountable expense allowance, not going into other payments for actual expenses, which I understand to be expenses for which there is a receipt which might have been made under the Senate and House of Commons Act.

Mr. Cappe: The Board of Internal Economy in the House and the analogous committee of the Senate provides for what those actual expenses are, but I am able to provide the committee an itemization of the actions taken over the last years as well as the actual authorized payments made over the course of that period; the sessional allowance, the tax-free expense allowance and the Prime Minister's and the ministerial supplement. It should be in your office now, Mr. Chairman.

Senator Corbin: I am doing this questioning under the umbrella of Schedule F, Vote 1 in the Senate, program expenditures. To what use is the non-accountable expense allowance to members of the House of Commons and members of the Senate to be put, in the opinion of Treasury Board? You have to interpret the law before you come forward with any of these dollar figures. You have to ascertain that the law of the country is respected. Was it not the original intention of Parliament to cover, under the non-accountable allowance expenses, residency requirements in Ottawa for members who come from all parts of the country?

Mr. Cappe: The Treasury Board does two things and does not do one thing which you have alleged. When a department requests more than three-twelfths of interim supply, we apply our judgment to that and decide whether it is legitimate. If it is not, we do not come forward with the request. So there are circumstances where a department will ask for it.

[*Traduction*]

ne parle pas des mérites d'un premier ministre ou d'un ministre en particulier, mais de façon générale, je suis d'avis que les ministres de l'État sont sous-payés. J'ai fourni quelques exemples.

Il a dit qu'il comprenait mon point de vue, mais que le gouvernement avait le sentiment de devoir réduire et qu'il l'avait fait en plusieurs étapes, étant d'avis que c'était la meilleure solution.

En conséquence, je lui ai demandé si une forme quelconque d'indemnisation était prévue en compensation d'une éventuelle réduction. Il a répondu non. J'ai alors demandé à M. Cappe s'il aurait la bonté de rassembler les chiffres pertinents en commençant par le premier de ces gels ou de ces réductions, et de nous indiquer jusqu'où les ministres et les membres des deux chambres sont allés en ce qui concerne les indemnités parlementaires ou les dépenses. Il est bien possible que je me sois limité, en l'occurrence, aux allocations pour frais non soumises à une justification, en laissant de côté les autres paiements couvrant les dépenses réelles, pour lesquels un reçu pourrait avoir été émis aux termes de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

M. Cappe: Le Bureau de régie interne de la Chambre des communes et le comité qui remplit des fonctions analogues pour le Sénat voient à ces dépenses réelles, mais je suis en mesure de fournir au comité un relevé détaillé des actions entreprises au cours des dernières années ainsi que des paiements réels autorisés au cours de cette période; l'indemnité parlementaire, l'indemnité non imposable et les indemnités supplémentaires versées au premier ministre et aux ministres. Ce relevé doit se trouver dans votre bureau, à présent, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Je pose ces questions en m'appuyant sur l'annexe F, crédit 1 du Sénat, touchant les dépenses de programmes. À quel usage les allocations pour frais non soumises à une justification des députés de la Chambre des communes et des membres du Sénat doivent-elles être destinées, de l'avis du Conseil du Trésor? Vous devez interpréter la loi avant de présenter l'une ou l'autre de ces statistiques financières. Vous devez vous assurer que la législation du pays est respectée. Le Parlement n'avait-il pas précisément l'intention, au départ, de couvrir les frais de résidence à Ottawa des députés provenant de toutes les régions du pays en utilisant les allocations pour frais non soumises à une justification?

M. Cappe: Deux des actions que vous avez mentionnées sont bien le fait du Conseil du Trésor, et l'autre ne peut pas lui être attribuée. Lorsqu'un ministère demande davantage que les trois douzièmes des crédits provisoires, nous usons de notre jugement et établissons si la demande est fondée ou non. Si nous jugeons qu'elle ne l'est pas, nous la rejetons. Il y a donc

[*Text*]

I do not want to say that the Senate gets special treatment, but certainly we treat the House of Commons and the Senate with kid gloves and we would not second guess Parliament, asking for that money of itself. I just want to make sure that it is clear that we are not the custodians of propriety in the Senate.

Senator Corbin: You make a distinction between the Crown, Parliament and the government.

Mr. Cappe: That is right.

The justification for the request for more than three-twelfths of the Senate vote which we would not second guess too much, was to cover the costs of printing, paid in April to provide for a discount that the Senate gets from the printer.

Senator Corbin: I am sorry —

Mr. Cappe: I am not trying to duck your question, senator, but —

Senator Corbin: Well I wish you would come to it.

Mr. Cappe: — the issue of the residence is not why this is here. I do not have the answer to your question of whether the statute authorizes or whether Parliament votes the money for the residences of senators.

Senator Corbin: Put plainly, what is the purpose of the non-accountable and non-taxable expense allowance? Why was that there from the beginning?

Mr. Cappe: I am not in a position to provide that answer.

Senator Corbin: Who would be?

Mr. Cappe: I would guess that the honourable senators who put that provision into the statute would be. That is a statutory allowance. Therefore, Parliament passed a law which authorized that expenditure. I am not in a position to interpret why it did that. One could go back and look at *Hansard*. I have not and I would really rather not hazard a guess, Mr. Chairman.

Senator Corbin: I will not belabour the point. All your answers are excellent. Let us leave it at that for now.

Mr. Cappe: Thank you.

Senator Stewart: I have one follow-up question. Did I understand you to say that the government does not assume responsibility for the Estimates of the House of Commons and the Senate?

Mr. Cappe: If you look at Part III of the House of Commons and Part III of the Senate, you will notice that there is a slightly different printing format. We accept what the

[*Traduction*]

des circonstances particulières dans lesquelles un ministère fera une telle demande.

Je ne veux pas dire que le Sénat obtient un traitement de faveur, mais il est certain que nous mettons des gants blancs avec la Chambre des communes et le Sénat, et que nous n'allons pas relancer le Parlement en réclamant ces montants comme tels. Je veux seulement m'assurer qu'il est clair que nous ne sommes pas les gardiens de la rectitude au Sénat.

Le sénateur Corbin: Vous différenciez la Couronne, le Parlement et le gouvernement.

M. Cappe: C'est exact.

La justification, en ce qui concerne la demande de plus des trois douzièmes des crédits du Sénat, que nous n'avons pas reconsidérée outre mesure, visait le paiement des frais d'imprimerie, payés en avril pour s'assurer d'obtenir un rabais que l'imprimeur accorde au Sénat.

Le sénateur Corbin: Je m'excuse...

M. Cappe: Je ne veux pas éluder votre question, sénateur, mais...

Le sénateur Corbin: Bien, j'aimerais que vous en veniez au fait.

M. Cappe: La question des frais de résidence n'est pas ce qui nous occupe ici. Je ne saurais vous dire si les indemnités de résidence des sénateurs sont octroyées par la loi ou votées par le Parlement.

Le sénateur Corbin: En clair, quel est l'objet des allocations pour frais non soumises à une justification et non imposables? Dans quel but ont-elles été créées au départ?

M. Cappe: Je ne suis pas en position de répondre à cette question.

Le sénateur Corbin: Qui le pourrait?

M. Cappe: Je présume que les honorables sénateurs qui ont mis cette disposition dans la loi pourraient vous répondre. Il s'agit d'une affectation législative. Par conséquent, le Parlement a voté une loi qui autorise cette dépense. Je ne suis pas en position d'analyser les raisons qui l'ont poussé à agir ainsi. Il y aurait peut-être lieu de consulter le hansard. Je n'en ai vraiment pas la moindre idée, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Je n'insisterai pas davantage. Toutes vos réponses sont excellentes. Laissons cela pour l'instant.

M. Cappe: Merci.

Le sénateur Stewart: J'ai une question pour faire suite à vos propos. Vous ai-je bien entendu dire que le gouvernement n'assume pas la responsabilité des Budgets des dépenses de la Chambre des communes et du Sénat?

M. Cappe: Si vous examinez la Partie III du Budget des dépenses de la Chambre des communes et la Partie III de celui du Sénat, vous constaterez que le format d'impression est

[*Text*]

House of Commons and the Senate provide outside the normal check that we provide against departments. The Board of Internal Economy and the analogous institution in the Senate provide that check. If you look at the front logo, it looks entirely different because it has the seal of the House of Commons, which is different from the Crest of Canada. There are a number of differences and we do not go in and check.

The President of the Treasury Board traditionally sits on the Board of Internal Economy in the House and obviously the secretary provides him with advice, but we do not provide that second guessing that we provide to departments.

The Chairman: I do not have any other names so I think we are ready for a motion to report the bill.

Senator Bolduc: So moved.

The Chairman: It has been moved by Senator Bolduc that Bill C-120 be reported without amendment.

Senator Corbin: Are we not going to do clause-by-clause?

The Chairman: If you want to do clause-by-clause, we certainly will.

Senator Corbin: I am always suspicious when Senator Bolduc moves that we report the bill without amendment.

Senator Bolduc: I thought I had more credibility than that.

Senator Corbin: It has nothing to do with credibility. It has a lot to do with propriety and a way of doing things in an orderly fashion in government. I want clause-by-clause.

Senator Cools: That is a good idea. We used to do clause-by-clause in the Senate.

The Chairman: Shall clause one pass?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall clause two pass?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall clause three pass?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall clause four pass?

Hon. Senators: Carried.

[*Traduction*]

légèrement différent. Nous acceptons la marge de manoeuvre que s'octroient la Chambre des communes et le Sénat en dehors des vérifications courantes auxquels nous soumettons les ministères. Le Bureau de régie interne de la Chambre des communes et le comité qui remplit des fonctions analogues pour le Sénat assurent cette vérification. Si vous regardez l'emblème qui orne la première page, les deux documents diffèrent totalement, car l'un est orné du sceau de la Chambre des communes et l'autre des armoiries du Canada: ce sont deux symboles distincts. Il y a un certain nombre de différences et nous n'entrons pas dans les détails pour tout contrôler.

Par tradition, le président du Conseil du Trésor siège au Bureau de régie interne de la Chambre des communes et, bien entendu, le secrétaire lui fait part de tout ce qui est pertinent, mais nous ne faisons pas les vérifications auxquelles nous soumettons les ministères.

Le président: Je n'ai pas d'autre nom, alors je crois que nous sommes prêts à présenter une motion pour rapporter le projet de loi.

Le sénateur Bolduc: Je fais une proposition dans ce sens.

Le président: Il est proposé par le sénateur Bolduc que le projet de loi C-120 soit rapporté sans amendement.

Le sénateur Corbin: N'allons-nous pas examiner le projet de loi article par article?

Le président: Si vous voulez que nous l'examinions article par article, nous allons le faire, bien sûr.

Le sénateur Corbin: Je me méfie toujours lorsque le sénateur Bolduc propose que nous rapportions un projet de loi sans amendement.

Le sénateur Bolduc: Je croyais bien avoir plus de crédibilité que cela.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas du tout une question de crédibilité. C'est avant tout une question de respect des convenances, qui a beaucoup à voir avec une certaine façon harmonieuse de procéder dans le gouvernement. Je veux que le projet de loi soit examiné article par article.

Le sénateur Cools: C'est une bonne idée. Auparavant, il était d'usage d'examiner les projets de loi article par article au Sénat.

Le président: L'article un est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article deux est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article trois est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article quatre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

[*Text*]

The Chairman: Clause five?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: And shall the title carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: And shall the bill carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: I should like to ask senators to bring Parts I and II of the Main Estimates that have been sent to your offices if there is any particular item in either one of them that you want to discuss.

There is then Part III, which consists of about 83 books. I do not think those have been distributed to senators but some of them — that is within reason — are available from distribution. They contain a more detailed explanation of every department. If you want a copy, you could send over to distribution receive it.

Senator Corbin: Could we ask the Clerk to have a set of these books available in the committee when we do the Estimates?

The Chairman: If you limit it to one set we can do that. But we do not want to bring a set for every member to each meeting.

Senator Cools: No, just one set.

Senator Corbin: We should have one set when we have specific queries or points we want to examine that will be available in the room. That is reasonable. Committees should have a locker in their rooms where they can keep that sort of stuff.

The Chairman: We will see what we can do about that.

Senator Corbin: We on this side want to do a proper job of examining the Estimates and not do it en bloc like the other side wants to do. They settle everything in caucus.

Senator Ottenheimer: The clerk might need a wheel barrel.

Senator Corbin: Then we will supply him with one.

The Chairman: We have the bill passed and tomorrow afternoon we will meet again at 5 o'clock in room 356-S with

[*Traduction*]

Le président: L'article cinq?

Des voix: Adopté.

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le président: Et le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Et le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: J'aimerais demander aux sénateurs d'amener les Parties I et II du Budget des dépenses qui ont été livrées à vos bureaux si vous voulez discuter d'un article en particulier dans l'un ou l'autre de ces documents.

Il y a ensuite la Partie III, qui est composée de quelque 83 volumes. Je ne pense pas que des exemplaires de ce document aient été distribués aux sénateurs, mais un certain nombre de copies, c'est-à-dire une quantité raisonnable, sont disponibles au service de distribution. Ils contiennent une explication plus détaillée du Budget pour chaque ministère. Si vous désirez en obtenir une copie, adressez-vous au service de distribution.

Le sénateur Corbin: Pouvons-nous demander au greffier de mettre une série de ces livres à la disposition du comité lorsque nous examinons le Budget des dépenses?

Le président: Si vous limitez votre demande à un exemplaire de chaque volume, nous pouvons y agréer. Mais nous ne voulons pas amener à chaque réunion une série complète pour chacun des membres.

Le sénateur Cools: Non, seulement un exemplaire.

Le sénateur Corbin: Il serait bon qu'un exemplaire complet soit mis à notre disposition dans la salle de réunion lorsque nous avons des questions ou des points bien précis à examiner. C'est une demande raisonnable. Les comités devraient disposer d'un casier dans leur salle pour conserver ce genre de choses.

Le président: Nous verrons ce que nous pouvons faire à ce sujet.

Le sénateur Corbin: De notre côté, nous tenons à examiner soigneusement le Budget des dépenses, comme il se doit, au lieu d'expédier ce travail en bloc comme le voudraient nos vis-à-vis. Ils décident tout en caucus.

Le sénateur Ottenheimer: Le greffier aura peut-être besoin d'un chariot.

Le sénateur Corbin: Alors, nous lui en fournirons un.

Le président: Le projet de loi est adopté et demain après-midi, nous nous réunirons à nouveau à 17 h dans la salle

[*Text*]

an explanation from the President of the Treasury Board regarding the Main Estimates. Thank you very much.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

356-S pour entendre les explications du président du Conseil du Trésor au sujet du Budget principal des dépenses. Merci beaucoup.

La séance est levée.

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Wednesday, March 31, 1993

Issue No. 48

First Proceedings on:
The examination of Estimates
laid before Parliament
for the fiscal year ending 31st March, 1994

APPEARING:
The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P.
President of the Treasury Board

WITNESSES:
(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Le mercredi 31 mars 1993

Fascicule n° 48

Premier fascicule concernant:
L'étude du Budget des dépenses
déposé au Parlement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994

COMPARAÎT:
L'honorable Gilles Loiselle, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

WITNESSES—TÉMOINS

From the Trearury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch;

Mr. Dennis Kam, Director, Estimates Division.

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes;

M. Dennis Kam, directeur, Division des prévisions budgétaires.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, March 31, 1993

Issue No. 48

First Proceedings on:
The examination of Estimates
laid before Parliament
for the fiscal year ending 31st March, 1994

APPEARING:
The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P.
President of the Treasury Board

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le mercredi 31 mars 1993

Fascicule n° 48

Premier fascicule concernant:
L'étude du Budget des dépenses
déposé au Parlement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994

COMPARAÎT:
L'honorable Gilles Loiselle, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C., *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Berntson	* Murray, P.C.
Cools	(or Lynch-Staunton)
Corbin	Oliver
Forrestall	Simard
* Frith (or Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart
Lavoie-Roux	

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Berntson and Forrestall substituted for those of the Honourable Senators Cochrane and Doody (31st March, 1993).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Vice-Président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Berntson	* Murray, C.P.
Cools	(ou Lynch-Staunton)
Corbin	Oliver
Forrestall	Simard
* Frith (ou Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart
Lavoie-Roux	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Berntson et Forrestall substitués à ceux des honorables sénateurs Cochrane et Doody *(Le 31 mars 1993).*

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Thursday, February 25th, 1993.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Bolduc, that the Standing Senate Committee on National Finance, be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Estimates for the fiscal year ending the 31st March, 1994.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du 25 février 1993:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Bolduc, que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994, et à en faire rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, March 31, 1993
(51)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:00 p.m. this day, in Room 356-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Berntson, Bolduc, Cools, Corbin, Forrestall, Kinsella, Lynch-Staunton, Simard, Sparrow and Stewart. (11)

Other Senators present: The Honourable Senator Stratton.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

APPEARING:

The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P., President of the Treasury Board.

WITNESSES:

From the Treasury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch.

From the Office of the Comptroller General:

Mr. J.A. Macdonald, Comptroller General.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated February 25th, 1993, began the examination of Main Estimates, laid before Parliament for the fiscal year ending March 31st, 1994.

The Minister made an opening statement and, with Messrs. Cappe and Macdonald, answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Corbin, that the responses to questions asked by the Honourable Senator Stewart of the Treasury Board on March 25th, 1993, in respect to MPs and Ministers salaries since 1985, be appended to this day's Proceedings. *(See Appendix NF/48)*

The question being put on the motion, it was adopted.

At a later date Officials from the Treasury Board will provide written responses to questions asked by Senators Sparrow and Stewart.

At 6:50 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 31 mars 1993
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 17 heures, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Berntson, Bolduc, Cools, Corbin, Forrestall, Kinsella, Lynch-Staunton, Simard, Sparrow et Stewart. (11)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Stratton.

Présent: Du Centre parlementaire: M. Edward J. D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

COMPARAÎT:

L'honorable Gilles Loiselle, C.P., député et président du Conseil du Trésor.

TÉMOINS:

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes.

Du Bureau du contrôleur général:

M. J.A. Macdonald, contrôleur général.

Conformément à l'ordre de renvoi du 25 février 1993, le Comité entame l'étude du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994.

Le ministre fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions avec MM. Cappe et Macdonald.

L'honorable sénateur Corbin propose que les réponses aux questions posées au Conseil du Trésor par l'honorable sénateur Stewart le 25 mars 1993, au sujet des allocations aux députés et ministres depuis 1985, soient annexées aux délibérations de ce jour. (*Voir Annexe FN/48*)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À une date ultérieure, les représentants du Conseil du Trésor donneront des réponses écrites aux questions posées par les sénateurs Sparow et Stewart.

À 18 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, March 31, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, met this day at 5 p.m. to examine the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 1994.

Senator Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I am aware of another committee on Foreign Affairs where members who would like to be at this meeting are still in attendance. But we are pressed for time. We appreciate the minister appearing before us to begin our examination of the Main Estimates.

I also wish to advise committee members that we want to get on with that because later on during this meeting we will go from one end to the other. We will have Bill C-113 before us later. That is called for 7 o'clock, as stated in the notices. We will also provide you with a lunch between the time that we finish this meeting and before starting the other one on Bill C-113.

I should also advise the committee that we are receiving a large number of requests for witnesses to appear before this committee. We need to get to this as soon as possible.

Mr. Minister, thank you very much for attending. I hope you will not be disappointed if we do not exhaust all the questions that we have for you tonight because there are some other things that we have to accomplish tonight. I have mentioned at least one of them to you.

I understand you have an opening statement and have passed out some notes on your opening statement. We may have a few minutes after you finish your statement but we may not have as many as we usually do. Please proceed.

Mr. Gilles Loiselle, President of the Treasury Board: Thank you very much. I am a forgiving person so I will forgive you if you do not ask me all the questions that you would otherwise do.

Je suis tout à fait heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour vous aider en temps que membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales, à examiner le Budget des dépenses principal que j'ai déposé à la Chambre des communes le 25 février dernier pour le prochain exercice.

Je suis accompagné de monsieur Mel Cappe et du contrôleur général, monsieur Andy Macdonald, qui pourront m'aider le cas échéant à trouver les réponses aux questions que vous voudrez me poser.

Si vous le permettez, je vous dirai tout d'abord quelques mots et je répondrai ensuite à vos questions.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 31 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 17 heures pour examiner le Budget des dépenses principal déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

Le sénateur Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Je sais qu'il y a actuellement une réunion du Comité des affaires étrangères où sont retenus des membres qui souhaiteraient être ici. Mais nous ne pouvons attendre. Nous remercions le ministre d'être venu pour cette première séance d'examen du Budget principal.

Je tiens également à prévenir les membres du comité que nous souhaitons nous mettre tout de suite à l'oeuvre parce que nous allons tenir 2 séances bout à bout. Plus tard, nous aurons à examiner le projet de loi C-113. Cela est prévu à 19 h, comme c'est indiqué dans l'avis. Nous vous servirons une collation entre la fin de cette réunion et le début de la suivante sur le projet de loi C-113.

Je tiens également à informer les membres du Comité que nous avons reçu un grand nombre de demandes à comparaître. Il faudra régler cela le plus tôt possible.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être venu. J'espère que vous ne serez pas déçu si nous n'allons pas jusqu'au fond de toutes les questions que nous souhaitons vous poser ce soir, car nous avons encore d'autres choses à faire. J'ai en mentionné au moins une.

Je crois savoir que vous avez une déclaration liminaire et que vous avez fait distribuer des notes. Nous aurons peut-être quelques minutes lorsque vous aurez terminé votre déclaration, mais peut-être pas autant que d'habitude. Allez-y.

M. Gilles Loiselle, Président du Conseil du Trésor: Je vous remercie. Je suis très compréhensif, et je vous pardonnerai volontiers si vous ne me posez pas toutes les questions que vous auriez souhaité poser.

I am pleased to be here today to assist the Standing Committee on National Finance with its review of the government's Main Estimates for the upcoming fiscal year that I tabled in the House of February 25.

With me today to help answer your questions, where necessary, are Mr. Mel Cappe and the Comptroller General, Mr. Andy Macdonald.

With your indulgence, I would like to make a few brief remarks and then I will answer your questions.

[*Text*]

Le Budget des dépenses principal de 1993-1994 concrétise l'Exposé économique et financier fait par le ministre des Finances le 2 décembre 1992. Il décrit comment le programme de dépenses du gouvernement prévoit atteindre les objectifs de l'Exposé.

Le Budget des dépenses principal apporte des renseignements sur la manière dont le gouvernement se propose de dépenser la somme de 160,7 milliards de dollars en 1993-1994. Le gouvernement demande au Parlement l'autorisation de dépenser 48,9 milliards de dollars; le reste relève des pouvoirs d'ordre législatif déjà accordés par le Parlement.

Committee members will recall that the purpose of the December 2 Economic and Fiscal Statement was to stimulate growth and employment, rebuild the confidence of Canadians and help them adjust to the new economic realities. At the same time, it aimed to contain the deficit.

The Economic and Fiscal Statement was the Government of Canada's response to lower-than-expected economic growth and the concerns and needs of Canadians. It brought real support to the economic recovery while ensuring strict fiscal management.

In this regard, the 1993-94 Main Estimates provide further evidence that the government has been able to adapt to changing public priorities, while at the same time holding to a policy of tight management of spending.

It did so through a realignment of its spending. In this manner, the government has been able to carry out a program of strategic investment — in people, infrastructure, broadened trade opportunities and enhanced competitiveness — to assist the country's economic recovery.

The major spending reduction program announced on December 2, 1992, will have an impact on the operating costs of the government, the cost of programs offered directly by the federal government, transfers to individuals and grants and subsidies to organizations and companies.

This action was required, given that transfers to individuals, to organizations and corporations account for almost half of the federal government's program spending.

You are well aware that we are proposing a freeze on average unemployment insurance benefits effective April 1, 1993, to control costs and increase equity in the system.

Grants to a large number of organizations and special interest groups will be cut by an average of 10 per cent in 1993-1994 and 1994-95. However, old age security, the Guaranteed Income Supplement, Spouses' Allowances, programs for people with disabilities, War Veterans' Allowances, Veterans' Disability Pensions and major transfer payments to

[*Traduction*]

The 1993-94 Main Estimates implement the Economic and Fiscal Statement delivered by the Minister of Finance on December 2, 1992. They provide details about the government's spending plans to achieve the goals of that Statement.

The Main Estimates provide information on how the government plans to spend $160 billion in 1993-94. The government is seeking authority from Parliament to spend $48.9 billion; the remaining expenditures are covered by on-going legislative authorities previously granted by Parliament.

Les membres de ce comité se souviendront certainement que l'Exposé économique et financier du 2 décembre avait pour but de favoriser la croissance et l'emploi, de redonner confiance aux Canadiens et de les aider à s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Il visait également à contenir le déficit.

L'Exposé économique et financier était la façon choisie par le gouvernement pour tenir compte d'une croissance économique plus lente que prévu ainsi que des préoccupations et des besoins des Canadiens. Il favorisait vraiment la reprise économique tout en assurant une gestion fiscale rigoureuse.

À cet égard, le Budget des dépenses principal de 1993-1994 démontre une fois encore que le gouvernement a su s'adapter aux nouvelles priorités des Canadiens tout en continuant de privilégier une politique stricte de contrôle des dépenses.

Il y est parvenu en réorganisant ses dépenses. Cela lui a permis de mettre en oeuvre un programme d'investissements stratégiques — dans les ressources humaines, l'infrastructure, de plus vastes débouchés commerciaux et une compétitivité accrue — pour favoriser la reprise économique du pays.

Le programme de réduction des dépenses annoncé le 2 décembre 1992 aura un impact majeur sur les frais de fonctionnement de l'État, sur le coût des programmes offerts directement par le gouvernement, sur les transferts aux particuliers et sur les subventions et les contributions aux organisations et aux entreprises.

Ces deux dernières mesures s'imposaient, étant donné que les transferts aux particuliers, aux organisations et aux sociétés représentent presque la moitié des dépenses de programmes du gouvernement fédéral.

Vous savez que nous proposons de geler les prestations d'assurance-chômage à compter du 1er avril 1993, ceci afin de contrôler les coûts et de rendre le système plus équitable.

Les subventions accordées à des nombreux organismes et groupes d'intérêts spéciaux seront réduites de 10 p. 100 en moyenne en 1993-1994 et en 1994-1995. Cependant, cette réduction ne touchera pas la sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti, les allocations aux conjoints, les programmes pour les personnes handicapées, les allocations

[*Text*]

provinces will not be affected by this reduction. And there will be no reduction in famine relief that Canada provides around the world or in programs specifically for people with disabilities.

In 1993-94, these program spending reductions will result in savings of $2.2 billion even after accounting for the cost of initiatives to stimulate growth.

These actions will ensure a significant reduction in the structural component of the deficit and will, in fact, bring the deficit down to $32.6 billion in 1993-94. Spending will be kept within the limits set in the *Spending Control Act*. Total federal spending will increase only 1.5 per cent in 1993-94, one of the lowest rates of growth in three decades.

Conformément à l'Exposé économique et financier et aux prévisions faites dans le Budget de février 1992, les dépenses de fonctionnement du gouvernement seront réduites d'un milliard de dollars en 1993-1994 et de 1,7 milliard en 1994-1995.

À cause du contrôle serré des dépenses, les ministères et les organismes ont dû faire de plus en plus de travail avec de moins en moins de ressources. Les compressions ou les gels apportés à leurs budgets de fonctionnement et d'entretien ont été un élément important de tous les budgets déposés depuis 1985.

Parce que les dépenses liées au personnel représentent près des deux tiers des frais de fonctionnement du gouvernement, nous nous sommes efforcés de réduire la masse salariale. C'est pour cette raison que la politique de contrôle des salaires introduite en 1991 est prorogée de deux ans pour tous les secteurs d'activité de l'administration fédérale.

Le projet de loi C-113 s'applique à quelque 390 000 employés. En plus des fonctionnaires, il vise le gouverneur général, le premier ministre, les ministres, les députés, les sénateurs et leur personnel, le Cabinet, les juges des cours fédérales, les employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la bibliothèque du Parlement, les employés nommés par le gouverneur en conseil et les membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada.

Les employés des sociétés d'État non commerciales dont les crédits sont votés sont eux aussi touchés par cette mesure.

En plus de réduire la masse salariale, le gouvernement a été contraint de sabrer dans d'autres éléments des budgets de fonctionnement des ministères et organismes. En conséquence, ces budgets seront réduits d'un pourcentage additionnel de 3 p. 100 en 1993-1994.

[*Traduction*]

aux anciens combattants, les pensions d'invalidité des anciens combattants et les principaux paiements de transfert aux provinces. Aucune réduction ne touchera non plus l'aide alimentaire que le Canada donne partout dans le monde, ni les programmes qui s'adressent expressément aux personnes handicapées.

Même en tenant compte du coût des mesures prises pour favoriser la croissance, ces réductions des dépenses de programmes permettront d'économiser 2,2 milliards en 1993-1994.

Ces mesures assureront une réduction sensible de la composante structurelle du déficit et, en fait, ramèneront ce dernier à 32,6 milliards de dollars en 1993-1994. Les dépenses resteront dans les limites fixées par la Loi sur le contrôle des dépenses. Elles n'augmenteront que de 1,5 p. 100 en 1993-1994, l'un des taux d'accroissement les plus bas en trois décennies.

In keeping with the Economic and Fiscal Statement, federal government operating expenditures will be cut in relation to the February 1992 Budget projections by $1 billion in 1993-94 and $1.7 billion in 1984-95.

The tight management of spending has meant that departments and agencies have had to handle increasing workloads with fewer and fewer resources. Freezes or cuts to their operating and maintenance budgets have been a major element in spending reduction in every Budget since 1985.

Since personnel-related spending represents almost two-thirds of the operating costs of the federal government, we have acted to reduce the total payroll. For this reason, the wage restraint policy introduced in 1991 has been extended for an additional two years for all sectors of the federal government.

Bill C-113 covers some 390,000 employees. In addition to Public Service employees, the bill applies to the Governor General, the Prime Minister, ministers, members of Parliament, senators and their staff, Cabinet, federal judges, employees of the House of Commons, the Senate and the Library of Parliament, those appointed by the Governor in Council, and members of the Canadian Forces and the Royal Canadian Mounted Police.

Employees of appropriation-dependent and non-commercial Crown corporations are also affected by this measure.

In addition to payroll reductions, the government has been forced to reduce other elements of departmental and agency operating budgets. Consequently, these budgets will be reduced a further three per cent in 1993-94.

[*Text*]

With the measures announced in the Economic and Fiscal Statement, the government is continuing to pursue a course of action that builds on our past efforts to secure sustained economic growth and improved standards of living for Canadians.

They include: The maintenance of a sound monetary and fiscal policy; measures to help Canada adapt to the changing nature of world markets; measures to streamline and continue the process of renewal of the public sector; building on the strengths of Canadians; and targeted measures to stimulate the spirit of enterprise and initiative in the private sector to sustain our economic progress.

In response to the Economic Statement, the government introduced a series of initiatives to encourage growth.

We launched a Small Business Employment and Investment Package; allocated funds to research and development; strengthened our investment in human resources; confirmed our intention to continue investing to broaden our trade opportunities and to maintain a sound monetary, fiscal and budgetary policy as the only basis for sustainable economic growth; and chose to reallocate resources to focus on strategic investments and optimize the results of those investments.

There are strong indications that the course the government has set in the Economic and Fiscal Statement has been the right one, and that the recovery is gathering momentum.

Prime interest rates have fallen three and three-quarters percentage points in the last three months and the Canadian dollar has stabilized. At 6 per cent, the prime rate is down to its lowest level since 1973.

Canada's inflation rate in 1992 was the lowest among the G-7 countries and the OECD predicts that Canada will have the fastest growing G-7 economy over the next two years.

Retail sales have also been rising steadily over the last year, with a 1.8 per cent advance in January. Export volumes have been setting knew monthly records. Recent gains in real GDP have been broadly based, and pre-recession output peaks have been recovered.

While we all agree that too many Canadians are still unemployed, the employment situation has been improving almost continuously since last April. In fact, more than 155,000 new jobs have been created since then.

These accomplishments are very important. We have been able to reduce the rate of growth of program spending significantly. In 1984, program expenditures accounted for 19.6 per cent of our gross domestic product. In 1993-94, through the

[*Traduction*]

Grâce aux mesures annoncées dans l'Exposé économique et financier, le gouvernement maintient une ligne de conduite qui suit l'orientation des mesures prises dans le passé pour arriver à une croissance économique durable et à un meilleur niveau de vie pour les Canadiens.

Par exemple, nous avons maintenu une saine politique monétaire et financière; pris des mesures pour aider le pays à s'adapter aux marchés mondiaux en évolution et pour rationaliser et approfondir le processus de renouveau dans la fonction publique; tirer parti des points forts des Canadiens; adopter des mesures précises visant à stimuler l'esprit d'entreprise et l'esprit d'initiative dans le secteur privé pour que notre économie continue de progresser.

Pour donner suite à l'Exposé économique et financier, nous avons introduit une série de mesures qui favorisent la croissance.

Nous avons ainsi lancé un programme d'emploi et d'investissement pour les petites entreprises; affecté des fonds à la recherche et au développement; investi davantage dans nos ressources humaines; réitéré notre intention de continuer d'investir pour accroître les débouchés commerciaux et maintenir une politique monétaire, financière et budgétaire judicieuse, condition sine qua non d'une croissance économique durable; décidé de réaffecter des ressources dans le but de faire des placements stratégiques et de les rentabiliser.

Nous avons tout lieu de croire que la voie tracée par le gouvernement dans l'Exposé économique et financier était la bonne et que la reprise est amorcée.

Le taux préférentiel a chuté de 3,75 points au cours des trois derniers mois et le dollar canadien s'est stabilisé. À 6 p. 100, le taux préférentiel est à son plus bas niveau depuis 1973.

En 1992, le taux d'inflation au Canada était le plus bas parmi les pays du Groupe des sept et, d'après l'OCDE, au cours des prochaines années le rythme de croissance de l'économie canadienne surpassera celui des autres pays du G-7.

Les ventes au détail augmentent régulièrement depuis un an et, en janvier, elles ont progressé de 1,8 p. 100. Les volumes de nos exportations ont établi de nouveaux records mensuels. Les gains récents réalisés, en termes réels, au chapitre du PIB l'ont été de façon généralisée, et on est revenu aux niveaux maximums de production atteints avant la récession.

Nous nous entendons tous pour dire qu'il y a trop de Canadiens au chômage, mais la situation de l'emploi s'améliore presque constamment depuis avril dernier. En fait, plus de 155 000 nouveaux emplois ont été créés depuis lors.

Ce sont là des réalisations très importantes. Nous avons réussi à réduire sensiblement le taux de croissance des dépenses de programmes. En 1984, elles représentaient 19,6 p. 100 de notre produit intérieur brut. En 1993-1994,

[*Text*]

control measures that we have implemented, this figure will be lowered to 16.8 per cent.

Sound management of the federal government goes beyond simply reducing spending. It includes rethinking programs and activities and their impacts on the public and business community.

In this regard, the introduction of operating budgets in 1993-94 is a concrete example of how the government is focusing on the most cost-effective way of doing business.

Funds for salaries, operations, maintenance and minor capital expenses will be combined in a single budget — an operating budget — for each federal department or agency. This gives a truer bottom line to the cost of delivering programs. After all, what really counts to taxpayers is the cost-effectiveness of the program. With operating budgets, departments will also have greater flexibility to improve their efficiency and to adapt their products to the changing needs of their clients.

The old concept of person-year control thus looses relevance with the introduction of operating budgets, and becomes part of the terminology of the past. In any case, person-years was largely an artificial measurement of the size — but not the cost — of government, since person-years made no distinction whether an employee was earning $25,000, $50,000 or $75,000 per year.

By giving departments greater latitude in choosing how best to manage their resource sources, the operating budget concept allows them to concentrate on providing improved service and paring the cost of providing those services to their client.

Je terminerai, monsieur le président, en disant que le gouvernement reste fidèle à ses principes de saine gestion financière et de renouvellement de l'ensemble de la fonction publique fédérale. Le plan d'action présenté le 2 décembre dernier est axé sur la reprise économique et présente des façons responsables d'atteindre cet objectif. Parce que l'accent y est mis sur la réaffectation des ressources et le contrôle du déficit, il s'en dégage déjà des résultats positifs.

C'est avec plaisir, monsieur le président, que je répondrai maintenant à vos question. Comme je vous l'ai dit au départ, je suis accompagné de monsieur Mel Cappe et de monsieur Macdonald que vous connaissez bien déjà j'en suis sûr, qui pourront, si vous le désirez, vous donner des explications ou des détails additionnels. Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

While the committee members organize and collect their thoughts on your opening comments, I want to ask the committee members to allow a motion to append to the record of today's proceedings a reply I received from Mr. Cappe. It is

[*Traduction*]

grâce aux mesures de contrôle que nous avons prises, ce chiffre sera ramené à 16,8 p. 100.

Une saine gestion de la machine gouvernementale ne consiste pas simplement à réduire les dépenses. Il faut aussi revoir nos programmes et nos activités, et leur impact sur le public et sur le monde des affaires.

À cet égard, l'introduction des budgets de fonctionnement en 1993-1994 est un autre bon exemple des efforts que fait le gouvernement pour trouver la façon la plus économique possible de gérer ses affaires.

Les fonds pour les salaires, les opérations, l'entretien et les dépenses d'immobilisation mineures seront regroupés en un seul budget — un budget de fonctionnement — pour chaque ministère ou organisme fédéral. On pourra ainsi mieux établir le véritable coût des programmes. Après tout, l'important pour les contribuables, c'est qu'un programme soit rentable. Grâce aux budgets de fonctionnement, les ministères seront mieux en mesure d'accroître leurs bénéfices et d'adapter leurs produits aux besoins changeants de leurs clients.

Avec les budgets de fonctionnement, l'ancien concept du contrôle par les années-personnes perd toute sa pertinence et devient périmé. De toute manière, les années-personnes étaient avant tout un moyen artificiel de mesurer la taille — mais non le coût — de l'appareil gouvernemental, étant donné qu'elles ne faisaient aucune distinction entre les employés gagnant 25 000 $, 50 000 $ ou 75 000 $ par année.

En laissant aux ministères davantage de latitude dans la gestion de leurs ressources, le concept du budget de fonctionnement leur permet de tout mettre en oeuvre pour améliorer les services à la clientèle, tout en contrôlant les coûts.

In conclusion, Mr. Chairman, our government remains firmly committed to sound financial management and to continuing its comprehensive renewal of the federal Public Service. The action plan presented last December 2 supports economic recovery and proposed responsible ways of achieving that goal. With a focus on reallocation of resources, it keeps the deficit in check and is already showing positive results.

I would now be pleased to answer any questions you may have. As I mentioned at the outset, with me here today are Mr. Mel Cappe and Mr. Macdonald with whom, I am certain, you are well acquainted. They will be able to provide you with additional explanations or details, if you wish. Thank you, Mr. Chairman

Le président: Je vous remercie, M. le ministre.

Pendant que les membres du comité s'organisent et réfléchissent à votre déclaration, je vais leur demander de proposer une motion pour annexer au compte rendu de la séance d'aujourd'hui la réponse que m'a fait parvenir

[*Text*]

a summary of the restraint measures affecting MPs and ministers for the period, 1985 to 1995. I need a motion to append the letter.

Senator Corbin: I move that we append the aforementioned reply to the record of today's proceedings.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

(For text of document, see Appendix 48, p. 48A:1)

The Chairman: Mr. Minister, what is the total cost of servicing the public debt estimated to be this year?

Mr. Loiselle: The number is $39.8 billion. It is 1 per cent less than it was in the Main Estimates last year.

The Chairman: That would be primarily because of lower interest rates?

Mr. Loiselle: You are correct.

The Chairman: And some bond issues maturing and being renewed at lower rates?

Mr. Loiselle: Exactly. Of course, in the management of the debt, when a bond matures, we try to profit from lower interest rates.

The Chairman: I understand that.

Senator Sparrow: The percentage is less; the debt was greater?

Mr. Loiselle: Yes.

Senator Sparrow: How much increase in the debt was there?

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Programs Branch, Treasury Board of Canada: The increase in the debt would be the amount of the deficit of last year, which would be about $34 billion.

The Chairman: Would it be the amount of what is called the deficit, or is it the cash requirements?

Mr. Cappe: That is correct, Mr. Chairman. You are much more precise than I. Indeed, it is the cash requirements of last year.

Senator Sparrow: So servicing the debt is now at what per cent?

Mr. Loiselle: It is 25 per cent, I believe, of the overall expenses.

Senator Sparrow: What was the percentage the previous year?

Mr. Loiselle: It must have been 26 per cent. It decreased by 1 per cent. Last year, the cost was $457.2 billion. That is the total debt. The total debt this year is $489.7 billion.

[*Traduction*]

M. Cappe. Elle résume les mesures de compression qui touchent les membres du Parlement et les ministres pour la période de 1985 à 1995. Il me faut une motion pour annexer cette lettre au compte rendu.

Le sénateur Corbin: Je propose que la réponse susmentionnée soit annexée au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Pour le texte du document, se reporter à l'Annexe 48, page 48A:4)

Le président: M. le ministre, à combien estime-t-on pour cette année le coût du service de la dette publique?

M. Loiselle: Il est calculé à 39,8 milliards de dollars. Cela représente un pour cent de moins de ce qui était prévu au budget principal de l'an dernier.

Le président: Cela est-il dû essentiellement à la baisse des taux d'intérêt?

M. Loiselle: C'est exact.

Le président: Et à certaines obligations arrivées à échéance et renouvelées à des taux plus bas?

M. Loiselle: Exact. Bien entendu, dans le cadre de la gestion de la dette, lorsqu'une obligation arrive à échéance, nous essayons de tirer profit des taux d'intérêt plus faibles.

Le président: Cela se comprend.

Le sénateur Sparrow: Le pourcentage est plus faible, mais la dette est-elle plus élevée?

M. Loiselle: Oui.

Le sénateur Sparrow: De combien la dette a-t-elle augmenté?

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor du Canada: La dette a augmenté du déficit de l'an dernier, soit environ 34 milliards de dollars.

Le président: Est-ce ce qu'on appelle le déficit, ou plutôt les besoins de trésorerie?

M. Cappe: C'est exact, M. le président. Vous êtes beaucoup plus précis que moi. Ce sont effectivement les besoins de trésorerie de l'an dernier.

Le sénateur Sparrow: Quel pourcentage représente donc maintenant le service de la dette?

M. Loiselle: Il me semble que c'est 25 p. 100 des dépenses globales.

Le sénateur Sparrow: Et quel pourcentage cela représentait-il l'an dernier?

M. Loiselle: Ça devait être 26 p. 100. La baisse était de 1 p. 100. L'an dernier, la dette totale était de 457,2 milliards de dollars. Cette année, elle s'élève à 489,7 milliards.

[*Text*]

Senator Stewart: You say "this year". At the beginning of the fiscal year, or at the end of the projected fiscal year?

Mr. Loiselle: At the end of the fiscal year 1993-94.

Senator Sparrow: The percentage cost is down, but the actual cost is up?

The Chairman: No.

Senator Sparrow: He just said "yes".

Mr. Loiselle: The actual cost is up. Inasmuch as we carry a deficit from one year to another, it goes up.

Senator Sparrow: So the cost of servicing the debt is up?

Mr. Loiselle: Is down.

Senator Sparrow: No, the per cent is down; the cost is up.

Mr. Cappe: The cost of servicing the debt, as the minister said, is down.

Senator Sparrow: Percentage wise as well as dollar wise?

Mr. Cappe: It is 1 per cent less than it was last year, as the minister said. As a per cent of total spending?

Senator Sparrow: No, as a per cent of the debt. The cost of servicing the debt is down 1 per cent of the total budget.

Mr. Loiselle: Yes, but the budget is changing.

Senator Sparrow: But the actual dollar amount to service the debt is down as well?

Mr. Cappe: The total amount of servicing the debt last year was $39.5 billion. That is for the 1992-93 year. That is our forecast for the end of this fiscal year.

Mr. Loiselle: And this year it is $39.8 billion. So it is up slightly as part of overall expenditures.

Senator Simard: Mr. Chairman, I have a supplementary to your question.

When Senator Sparrow questioned the percentage of the debt, a more pertinent question would be this: What was the cost of borrowing money in 1984 and what is the cost today? What was the average cost of a $100 bond on a debt in 1984 and what is it today? We know that the debt has increased.

Mr. Loiselle: It is much less now, I would gather, than it was in 1984.

Senator Simard: It was less than before. Interest rates were very high in 1984.

Mr. Cappe: The point about nominal interest rates in 1984 is that they were indeed much higher.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Vous dites «cette année». Au début de l'exercice ou à la fin?

M. Loiselle: À la fin de l'exercice de 1993-1994.

Le sénateur Sparrow: Le pourcentage a baissé, mais le coût a augmenté?

Le président: Non.

Le sénateur Sparrow: Il vient de dire «oui».

M. Loiselle: Le coût réel a augmenté. Puisque le déficit est reporté d'une année à l'autre, il augmente.

Le sénateur Sparrow: Ainsi le coût du service de la dette a augmenté?

M. Loiselle: Il a diminué.

Le sénateur Sparrow: Non, le pourcentage qu'il représente a diminué, mais le coût a augmenté.

M. Cappe: Comme l'a dit le ministre, le coût du service de la dette a baissé.

Le sénateur Sparrow: En pourcentage ainsi qu'en dollars?

M. Cappe: Comme l'a dit le ministre, c'est 1 p. 100 de moins que l'an dernier. En pourcentage des dépenses totales?

Le sénateur Sparrow: Non, en pourcentage de la dette. Le coût du service de la dette a diminué de 1 p. 100 par rapport au budget total.

M. Loiselle: Oui, mais le budget n'est pas le même.

Le sénateur Sparrow: Mais le coût réel en dollars du service de la dette a-t-il aussi diminué?

M. Cappe: L'an dernier, le service de la dette a coûté 39,5 milliards de dollars. C'était pour l'exercice de 1992-1993. C'est ce que nous prévoyons pour la fin de l'exercice.

M. Loiselle: Et cette année, il coûtera 39,8 milliards de dollars. C'est donc une légère augmentation dans les dépenses globales.

Le sénateur Simard: M. le président, j'ai une question complémentaire.

La question du sénateur Sparrow portait sur le pourcentage de la dette. Mais la véritable question serait celle-ci: combien en coûtait-il d'emprunter en 1984 et combien en coûte-t-il aujourd'hui? Quel était le coût moyen d'une obligation de 100 $ sur la dette en 1984 et de combien est-il aujourd'hui? Nous savons que la dette a augmenté.

M. Loiselle: J'imagine que le coût est beaucoup plus faible qu'il ne l'était en 1984.

Le sénateur Simard: Il est inférieur. Les taux d'intérêt étaient très élevés en 1984.

M. Cappe: Le fait est que les taux d'intérêt nominaux étaient effectivement beaucoup plus élevés en 1984.

[*Text*]

Senator Simard: Even long-term bonds.

Mr. Loiselle: About 12 per cent.

The great difficulty is some of our papers are long-term. As soon as they mature, we try to negotiate them at a lower rate.

Senator Simard: I simply wanted to place that figure on the record.

Senator Stewart: The minister has anticipated me slightly. I wanted to ask about the time structure of the debt and how much debt is in bonds. We will start with that. How much debt is in Canada savings bonds and how much in treasury bills?

Mr. Loiselle: I do not have that information at my fingertips. This information is in the Public Accounts. It is all there and, to be frank, I do not have these books with me. I would have to look that information up.

Senator Stewart: But as you point out, the structure of the debt is very significant because we may be locked in with long-term bonds, whereas with treasury bills, the term is short. Canada savings bonds are, from the government's viewpoint, very precarious because people can cash them in if the interest rate in the market goes up.

Mr. Loiselle: That is a very reasonable and pertinent question.

We have, in the Department of Finance, developed a direction that manages the debt. Its very purpose is balance bonds and treasury bills and improve our situation all the time.

Senator Stewart: I am beginning to get discouraged about the deficit and the debt. Does the minister really believe we will ever get out from under this debt load? Does he really think that if we do not get out from under the debt load that it will be fatal? Or do you prefer to drive the piece of road ahead of you and not anticipate what may be around the next turn?

Mr. Loiselle: No. I believe that we must get out from under this debt. It is a very difficult and challenging problem. However, you must not forget that this problem is also a function of the GDP. If you take the starting point of our government, given the deficit at that time, and compound interest, it would be higher if we had not started chipping away at operating costs. We have been able to do that, but it is an excruciatingly long process.

Our goal is to stop borrowing to pay for interest on the debt. We set a course which would next year allow us to stop borrowing. Unfortunately, with the recession being much longer than anyone expected, our time frame has slipped, but it

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Même pour les obligations à long terme.

M. Loiselle: Il était d'environ 12 p. 100.

La difficulté vient du fait que nous avons des papiers à long terme. Dès qu'ils arrivent à échéance, nous essayons de renégocier un taux plus bas.

Le sénateur Simard: Je voulais simplement que ce chiffre paraisse au compte rendu.

Le sénateur Stewart: Le ministre m'a quelque peu devancé. J'allais lui demandé quel était l'étalement de la dette et quelle part est constituée d'obligations. Commençons par là. Quelle part de la dette est-elle représentée par des obligations d'épargne du Canada et quelle part par des bons du Trésor?

M. Loiselle: Je n'ai pas ces renseignements à portée de main. Ils figurent dans les Comptes publics. Tout y est. J'avoue que je ne les ai pas avec moi. Il faudrait que je vérifie.

Le sénateur Stewart: Mais comme vous l'avez fait remarquer, la structure de la dette est très importante car il se pourrait que nous soyons pris avec des obligations à long terme, tandis qu'avec les bons du Trésor, l'échéance est brève. Du point de vue du gouvernement, les obligations d'épargne du Canada sont des effets très précaires, car si les taux d'intérêt augmentent, on peut les encaisser.

M. Loiselle: La question est tout à fait raisonnable et pertinente.

Au ministère des Finances, nous avons établi une direction chargée de la gestion de la dette. Elle a justement pour mission d'équilibrer le mélange des obligations et des bons du Trésor afin d'améliorer notre situation en tout temps.

Le sénateur Stewart: Le déficit et la dette commence à me décourager. Le ministre croit-il vraiment que nous nous en sortirons un jour? Pense-t-il que si nous ne nous débarrassons pas de ce fardeau, il nous suffoquera? Ou préfère-t-il continuer à aller droit devant lui, sans se demander ce qui nous attend au prochain tournant?

M. Loiselle: Non. J'estime que nous devons nous sortir de cette dette. Ce sera extrêmement difficile. Toutefois, il ne faut pas oublier que le problème dépend également du PIB. Si l'on considère le point de départ de notre gouvernement, compte tenu de ce qu'était le déficit à l'époque et des intérêts composés, la situation serait encore plus grave si nous ne nous étions pas attaqué aux coûts de fonctionnement. Nous l'avons fait, mais le processus a été long et extrêmement pénible.

Ce que nous voulons, c'est de ne plus avoir à emprunter pour assurer le service de la dette. Nous avons établi un plan qui nous permettra d'atteindre cet objectif l'an prochain. Malheureusement, la récession se prolongeant plus longtemps

[*Text*]

is still our commitment to maintain this approach and one day not have to continue borrowing.

We have been able to pay part of the cost of the debt from our own savings on operating costs, but it will take as much time to repair this problem as it took to create it. We have control over a certain number of elements of this debt and of the overall economy. We have, as a government, done our share, and we have made this problem very central to our policy. It has not been easy to stay this course, given the nature of the federal government and the fact that we have, over the years, become a transfer agency. We collect a large amount of money which we then hand out to the provinces. Much of our spending falls into a sacred category that we cannot touch.

In the little piece of the pie that comes under our authority, we have been very aggressive at solving the problem of interest payments on the debt. Obviously, we must move beyond this goal, but to go beyond, you need a certain measure of acceptance for government policies in this regard. People have become concerned with this problem, and it creates room for us to proceed further.

Our goals can be achieved, but it is difficult. It is frustrating to enter a recession and have a slippage in revenues a not of our own making. The recession has been a long one. The retail trade has not performed well. The GST has not brought in the amount of money we expected. Many people are unemployed, which means less income tax. Corporations have gone bankrupt or have had bad performances, which means less corporate income tax. This is part of the reality, and one must look at the progress we have made.

While the debt is increasing, the economy is also increasing. So we must maintain this course and eventually accelerate our efforts. However, this is not merely an academic exercise; our policies must be accepted. The reality is that every time we want to cut $1 million, we are fought all the way in the other house and in this house. That is why this matter is a big problem, but we are committed to staying the course.

Senator Stewart: I am sorry that you brought up the political aspect of this matter. I suppose it is inevitable. We are reminded that what you said — not you personally — before the election of 1984 as to where the debt would be unless a proper government took over and, lo and behold, it is precisely there with the present government.

Mr. Loiselle: I do not want to think where the debt would be without the present government.

Senator Forrestall: Right on.

[*Traduction*]

que prévu, nous avons dû modifier nos échéances, mais nous maintenons fermement notre orientation afin d'être en mesure, un jour, de ne plus emprunter.

Nous avons pu défrayer une partie du coût de la dette à même les économies réalisées sur les coûts de fonctionnement, mais il faudra beaucoup plus de temps pour redresser la situation qu'il n'en a fallu pour créer le problème. Nous contrôlons certains éléments de la dette et de l'économie générale. En tant que gouvernement, nous avons fait notre part et nous avons fait de ce problème notre préoccupation centrale. Il n'a pas été facile de maintenir le cap, vu la nature du gouvernement fédéral et le fait que, au cours des années, nous sommes devenus un organisme de transfert. Nous percevons de grosses sommes que nous redistribuons aux provinces. Une grande partie de nos dépenses entrent dans la catégorie des vaches sacrées, des dépenses intouchables.

Sur la petite part de gâteau que nous contrôlons, nous nous sommes vigoureusement attaqués à ce problème du service de la dette. De toute évidence, nous devons aller encore plus loin, mais pour cela, il faut que les politiques du gouvernement en la matière soient acceptées dans une certaine mesure. Le problème commence à préoccuper le public, et cela nous donne une marge de manoeuvre.

Nos objectifs sont atteignables, mais ce sera difficile. Il est frustrant d'avoir à faire face à une récession, avec la perte de recettes que cela entraîne, sans n'y rien pouvoir. La récession a été longue, la performance du commerce de détail faible. La TPS n'a pas rapporté autant que nous l'espérions. Il y a beaucoup de chômeurs, ce qui diminue les recettes fiscales. Des entreprises ont fait faillite, ou ont obtenu de mauvais résultats, ce qui a réduit les recettes fiscales provenant des sociétés. Ce sont des réalités dont il faut tenir compte et nous devons considérer les progrès réalisés.

Si la dette augmente, l'activité économique est elle aussi en hausse. Nous devons donc maintenir le cap et, à terme, donner un coup d'accélérateur. Toutefois, ce n'est pas un exercice abstrait; il faut que nos politiques soient acceptées. Le fait est que chaque fois que nous proposons de réduire les dépenses d'un million, nous rencontrons une opposition acharnée dans l'autre Chambre et ici. C'est pour cela que le problème est si difficile, mais nous maintiendrons le cap.

Le sénateur Stewart: Je regrette que vous ayez introduit un élément politique dans la discussion. J'imagine que s'était inévitable. Cela nous rappelle ce que vous avez dit — je ne veux pas dire vous, personnellement — avant les élections de 1984, quant au niveau qu'atteindrait la dette à moins que le pays n'ait un gouvernement compétent. Et voilà que c'est précisément où nous en sommes avec l'administration actuelle.

M. Loiselle: Je n'ose pas imaginer quels sommets la dette aurait atteints sans le gouvernement actuel.

Le sénateur Forrestall: Bien dit.

[*Text*]

Senator Stewart: No, but that was the forecast.

Senator Sparrow: Oh, you mean we would have had a balanced budget?

Senator Stewart: I should not have responded to the minister's political jibes, and I withdraw my response.

Senator Corbin: I wish to address the minister in his capacity as "Father Superior", if he would allow me to use that term. He is the man in charge of the people who work for the Government of Canada. The Treasury Board is the head office of Personnel.

You have decided to change some terminology. Person-year control is now terminology of the past, you say.

With respect to personnel, you have compressed significantly, not only their numbers, but the room for manoeuvre within departments.

The story I get from civil servants — who will remain unnamed because that is the way they want it — is that your employees are overburdened, they suffer from unusual stress, and although you may think that all these measures improve productivity, the personal output does not appear to be of the quality that one would expect because of these various compressions. In other words, you have a lot of very unhappy civil servants on your hands.

Do you not think that you have introduced certain measures or attempts at reform a little too fast and not given sufficient time to the bureaurocracy to progressively adapt itself to this new imposed political environment?

Mr. Loiselle: Again, as the largest employer in Canada, this is a very important question to raise and is probably very central to my mandate as President of Treasury Board. You say that our employees are overburdened. They are hard working. I would not necessarily agree with you that they are as demoralized as some would —

Senator Corbin: Let me be a little more specific in terms of added pressures. I am stating that top management and mid-level management seem to be overburdened. In fact, they have stated that to me, but I do not know whether they have stated that to others.

Mr. Loiselle: Mel has never mentioned that to me. He is a shy one!

Senator Corbin: I still wonder how he manages to do all he does.

Mr. Loiselle: I will not deny the civil service has to go through a period of adjustment, but all Canadians have to go through a period of adjustment. Compared to what is

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Non, mais c'était ce qui avait été prévu.

Le sénateur Sparrow: Oh, vous voulez dire que vous auriez un budget équilibré?

Le sénateur Stewart: Je n'aurais pas dû réagir devant les flèches partisanes du ministre, et je retire ma réponse.

Le sénateur Corbin: S'il me le permet, j'aimerais m'adresser au ministre en sa qualité de «Père supérieur», puisqu'il est responsable de tous ceux qui travaillent pour le gouvernement du Canada. Le Conseil du Trésor, c'est le bureau central du personnel.

Vous avez décidé d'utiliser une nouvelle terminologie. Vous dites qu'on ne parle plus désormais de contrôle des années-personnes.

En ce qui concerne le personnel, vous avez exercé des compressions importantes, non seulement dans les chiffres, mais dans la marge de manoeuvre des ministères.

Ce que me disent les fonctionnaires — qui resteront anonymes, selon leur souhait — c'est que vos employés sont surchargés de travail, que le stress a atteint des niveaux inhabituels et que même si pour votre part vous pensez que toutes ces mesures améliorent la productivité, en raison de ces diverses compressions, le rendement individuel ne semble pas atteindre la qualité qu'on pourrait espérer. Autrement dit, vous avez sur les bras un grand nombre de fonctionnaires fort insatisfaits.

Ne pensez-vous pas que vous avez introduit certaines de ces mesures, ou certaines de ces réformes, un peu trop rapidement, sans donner à l'administration le temps nécessaire pour s'adapter à ce nouvel environnement qu'on lui impose?

M. Loiselle: Comme nous sommes le plus grand employeur au Canada, la question est très importante, et elle touche probablement un des principaux aspects de ma mission de président du Conseil du Trésor. Vous dites que nos employés sont surmenés. Ce sont de grands travailleurs. Je ne dirais pas nécessairement avec vous qu'ils sont démoralisés comme certains voudraient. . .

Le sénateur Corbin: Permettez-moi de décrire avec un peu plus de précision ces nouvelles pressions. J'ai dit que les hauts fonctionnaires et les cadres moyens semblent surmenés. De fait, c'est ce qu'ils m'ont dit, mais je ne sais pas s'ils l'ont dit à d'autres aussi.

M. Loiselle: Mel ne m'en a jamais parlé. C'est un timide!

Le sénateur Corbin: Je me demande comment il parvient à faire tout ce qu'il fait.

M. Loiselle: Je ne nie pas que la fonction publique devra traverser une période d'ajustement, mais c'est le cas pour tous les Canadiens. Si l'on compare avec le reste du monde, je

[*Text*]

happening in the rest of the world, I think on the whole, civil servants realize it is not as easy as it used to be; it is tougher. It is not with pleasure that we have had salary freezes. It is not as a punishment, because they do not deserve to be punished. It is part of the new reality. We have to learn to do more with less, but also to do less with less. We have created a government structure that is way beyond our means and we have, as we say in French, "détricoter", and it is a very difficult exercise to do because Canadians would prefer to have more services for less money.

On the whole, civil servants have fared well. I travel across Canada and meet with them on a regular basis. As a former civil servant, I am very attentive to this. To me, human resources are central, much more so than financial resources. We have been asking a lot from them and they have given a lot. Unfortunately, at times certain of our decisions and policies were seen as aggression. I was sad about that and I attempted to state that it was not the case. However, in a way they are well protected; they have much more job security; they are doing something very central to the life of Canada and there is a lot of reward in this.

We have been tough on our managers. We have decreased the number of managers by 10 per cent over the last two years. We have asked them to do more. We have tried to spend less time, effort and money on relating to the central government here in Ottawa and more services to citizens to rediscover what we are all about. I would not deny that this is a stressful process, but I would say I am very proud and pleased with the manner in which it is now unfolding. I have been in a position to observe this across the country and on the whole, it is unfolding very well.

Senator Corbin: Are you satisfied?

Mr. Loiselle: I am satisfied.

Senator Corbin: I have to accept that, I suppose. I get another message.

I will leave it at that now, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to refer you to page 5 where it states that personnel-related spending represents about two-thirds of the operating costs of the federal government and so you have acted to reduce the total payroll. The next paragraph states that Bill C-113 covers some 390,000 employees and that is explained in the next paragraph.

Do you have the number of the overall reduction of federal civil servants, not only those who are defined as civil servants but the payroll in terms of (a) dollars and (b) numbers of persons?

[*Traduction*]

dirais que dans l'ensemble, les fonctionnaires se rendent bien compte que les choses ne sont plus aussi faciles qu'autrefois; la situation est plus difficile. Ce n'est pas par plaisir que nous avons gelé les salaires. Ce n'est pas non plus une punition, car nos fonctionnaires ne méritent pas d'être punis. Cela fait partie de la nouvelle réalité. Nous devons apprendre à faire plus avec moins, mais aussi à faire moins avec moins. Nous avons une structure administrative qui dépasse de loin nos moyens et, comme on dit en français, nous avons «détricoté», et c'est très difficile parce que les Canadiens préféreraient qu'on leur donne davantage de services pour moins d'argent.

Dans l'ensemble les fonctionnaires se sont bien adaptés. Je les rencontre régulièrement un peu partout au Canada. Comme je suis moi-même un ancien fonctionnaire, je suis particulièrement sensible à ces choses. Les ressources humaines sont essentielles, à mes yeux, beaucoup plus importantes que les ressources financières. Nous leur en demandons beaucoup, et ils donnent beaucoup. Malheureusement, il est arrivé que nos décisions et nos politiques soient perçues comme des agressions. J'en ai été attristé et j'ai essayé d'expliquer que ce n'était pas le cas. Toutefois, ils sont aussi bien protégés. Ils ont une plus grande sécurité d'emploi; ils jouent un rôle essentiel dans la vie des Canadiens et cela apporte beaucoup de satisfaction.

Nous avons été durs pour nos gestionnaires. Nous avons réduit leur nombre de 10 p. 100 au cours des deux dernières années. Nous leur avons demandé de travailler davantage. Nous avons essayé de consacrer moins de temps, d'effort et d'argent aux relations avec le gouvernement central, ici à Ottawa, pour nous concentrer davantage sur le service aux citoyens, afin de redécouvrir notre véritable mission. Je ne nierai pas que c'est stressant, mais j'ajouterai que je suis extrêmement fier et heureux de la manière dont se passent les choses. J'ai pu le constater dans tout le pays, cela se passe très bien, dans l'ensemble.

Le sénateur Corbin: Êtes-vous satisfait?

M. Loiselle: Je suis satisfait.

Le sénateur Corbin: Je suppose que je dois m'en contenter. J'entends pourtant un autre son de cloche.

J'en resterai là pour l'instant, M. le président.

Le président: Vous dites à la page 3 que les dépenses liées au personnel représentent près des deux tiers des frais de fonctionnement du gouvernement et que pour cette raison vous avez pris des mesures afin de réduire la masse salariale. Au paragraphe suivant, vous dites que le projet de loi C-113 touche quelque 390 000 employés, et vous expliquez de qui il s'agit.

Pouvez-vous nous donner des chiffres sur la réduction globale de la fonction publique, non seulement pour ceux qui sont considérés comme des fonctionnaires, mais pour la masse salariale exprimée en dollars et en nombre de personnes?

[*Text*]

Mr. Loiselle: Yes, we have these numbers. However, they vary considerably, whether it is from the Public Service Commission which addresses one aspect. We have part-time employees. The number of bodies at any one time may vary considerably. The number we gave you is the what we captured at one time and again it does not mean much.

The Chairman: We will be addressing the estimates once or twice more before we are finished. Perhaps we could have those figures later. To be defined as a civil servant, one needs to meet certain qualifications; that is he or she has to have a fulltime job. There is a concern that there is a larger and larger number of people who are doing contract work who work for the government, but they are not in the civil service. Perhaps we could have some explanation of the structure.

I am not being critical at the moment, because it is not only happening in government but in many private sector arrangements.

Senator Kinsella: Minister, on the human resources side, this is probably the first full year of operating under the new philosophy of the government's initiative with PS 2000 and that legislation which was passed last year. What is your evaluation on the effectiveness of the delegation of more responsibility to the deputies and out from the deputies to the fields? When will an attempt be made to evaluate that?

Mr. Loiselle: We have started evaluating certain aspects. Not all of PS 2000 has been implemented. Without revealing secrets, for example, this afternoon at Treasury Board we authorized some policies that flow from PS 2000. On April 1 we will be beginning a central piece of PS 2000, which is an operating budget. All departments of the Government of Canada will be under operating budgets so we will know how much it costs to deliver a service. Prior to that, there were many impediments. The government was seen mostly as an employment agency and people would ask, "Are you hiring people?" We do not hire people for the sake of hiring them. We have to find the best way of delivering services. Therefore, going through an operating agency creates this momentum.

In the same manner, we have reduced the number of layers in our administration from deputy ministers in some instances directly to the regional director, the person who is in the region of Canada where they can make the policy and get in touch with each other every month. We have reduced the number of managers and put them closer to the services they have to provide. It is unfolding and we are following all the parts that have been implemented.

[*Traduction*]

M. Loiselle: Oui, nous avons ces chiffres. Toutefois, ils varient considérablement s'ils viennent de la Commission de la fonction publique, qui s'occupe d'un aspect. Nous avons des employés à temps partiel. Le nombre de personnes varient considérablement. Le chiffre que nous avons mentionné représente la situation à un moment donné et il ne veut pas dire grand-chose.

Le président: Nous allons nous pencher sur le budget principal encore une ou deux fois avant d'en avoir terminé. Peut-être pourriez-vous nous transmettre ces chiffres plus tard. Pour être considéré comme un fonctionnaire, il faut répondre à certains critères, il faut avoir un emploi à plein temps. L'augmentation marquée du nombre de travailleurs qui ont un contrat avec le gouvernement fédéral mais qui n'appartiennent pas à la fonction publique est préoccupante. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cette structure.

Ce n'est pas une critique que j'exprime, car cela ne se constate pas seulement au gouvernement, mais bien souvent aussi dans le secteur privé.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le ministre, en ce qui concerne les ressources humaines, c'est probablement la première année complète de fonctionnement sous le nouveau régime philosophique de FP 2000 et de la loi adoptée l'an dernier. Comment jugez-vous l'efficacité de la délégation des responsabilités aux sous-ministres et, de là, aux exécutants? Quand va-t-on essayé d'évaluer cette nouvelle situation?

M. Loiselle: Nous avons déjà commencé à en évaluer certains aspects. Toute l'initiative FP 2000 n'a pas encore été mise en oeuvre. Sans révéler de secret, je peux vous dire que cet après-midi, par exemple, le Conseil du Trésor a autorisé la mise en oeuvre de politiques découlant de FP 2000. Au 1er avril, nous mettrons en place un des éléments centraux de cette initiative, le budget de fonctionnement. Tous les ministères fédéraux auront un budget de fonctionnement, et nous saurons ainsi exactement combien coûte la prestation d'un service. Auparavant, il y avait trop d'obstacles. Le gouvernement était considéré essentiellement comme une agence d'emploi et les gens demandaient: «Est-ce que vous embauchez?». Nous n'embauchons pas pour le plaisir. Nous devons trouver la meilleure façon d'assurer la prestation des services. Le recours à un organisme de service spécial permet de créer cet élan.

De la même manière, nous avons réduit le nombre d'échelons dans l'administration, passant parfois directement du sous-ministre au directeur régional, qui est sur place dans la région où il peut adopter des politiques, et il y a un contact mensuel. Nous avons réduit le nombre de gestionnaires et nous les avons rapprochés du niveau de la prestation des services. Des modifications sont en cours, et nous suivons de près tous les éléments qui ont été mis en oeuvre.

[*Text*]

A couple of months ago there was a positive report on PS 2000 published by the Clerk of the Privy Council.

When there is such a cultural change, there is possibly some resistance, lack of faith, civil servants would very much like to see it happen and yet they do not know whether or not it will happen, so time is needed to implement it, to make it real. It is happening at a very good rate, faster in some departments and slower in others.

The Auditor General indicated in his last report that he would be following this very carefully and he is monitoring progress as we are speaking.

On the whole, we are following it. But much of the policy remains to be implemented.

Senator Kinsella: With respect to the downsizing of the management categories, given the fact that the employees in the management categories are generally not members of bargaining units, are people losing employment with the Public Service Commission of Canada through this downsizing?

Mr. Loiselle: Yes. We have a policy where they are offered something else at a lower level, or we negotiate a settlement with them. We have had a target of 10 per cent that was supposed to be reached by April 1. The report I received today indicates we are nearly there; it is only a question of a few dozen. For members of unions we have a signed, agreed-to workforce adjustment policy whereby, for example, we can contract out, whereas before it was illegal, according to the courts. Now, as much as we had adjustment by the Public Staff Revision Board, we have made the changes and we have a signed agreement with the union whereby we shall separate ourselves from employees and there are conditions attached to it. That is also working well.

Senator Kinsella: Minister, in terms of the Estimates, a question was raised in committee as to whether focusing attention on the revenue side ought to be an area of some deep exploration and special study by committee. In terms of this budget and the Estimates, you have told us and we have been hearing from the OECD and others predicting that Canada ought to do quite well in terms of the growth in the economy, relatively speaking to other countries.

What rate of growth is this based upon? Is it based on a rate of growth that is higher or lower than what the OECD is expecting in the economy here?

Mr. Loiselle: Yes. The financial projections that were used in the budget are in the mid range of all the private sector projections we had and the OECD is ahead of us.

[*Traduction*]

Il y a quelques mois, le greffier du Conseil privé a publié un rapport positif sur FP 2000.

Une telle modification dans la culture d'une entreprise suscite probablement des résistances, des doutes, et les fonctionnaires qui d'un côté souhaitent que les choses changent ne savent pas très bien si cela va vraiment changer, et par conséquent il faut un certain temps avant que la réalité ne s'impose. Les choses évoluent à bon rythme, plus rapidement dans certains ministères et plus lentement dans d'autres.

Le vérificateur général a indiqué dans son dernier rapport qu'il suivrait tout cela de très près et il vérifie la progression en ce moment-même.

Dans l'ensemble, nous appliquons le plan, mais il y a encore beaucoup de choses à mettre en place.

Le sénateur Kinsella: En ce qui concerne la réduction des échelons de gestion, comme les employés de ces catégories-là n'appartiennent généralement pas à une unité de négociation, perdent-ils leur emploi au sein de la fonction publique du Canada?

M. Loiselle: Oui. Nous leur offrons un autre poste à un niveau inférieur, où nous négocions un règlement. Nous nous étions fixé un objectif de 10 p. 100 pour le 1er avril. D'après le rapport que j'ai reçu aujourd'hui, nous y sommes presque arrivés; il n'en manque que quelques douzaines. En ce qui concerne les employés syndiqués, nous avons signé une politique de réaménagement des effectifs qui a été acceptée et qui nous permet, par exemple, d'affermer du travail, alors que c'était autrefois illégal, selon le tribunaux. Maintenant, lorsque la Commission des relations de travail dans la Fonction publique procède à des réaménagements, nous avons une entente avec le syndicat qui nous permet de licencier des employés, sous certaines conditions. Cela aussi fonctionne très bien.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le ministre, notre comité s'est demandé si dans le cadre de notre examen du Budget principal nous devrions faire une étude spéciale et approfondie des recettes. À propos de ce budget et du budget principal, vous nous avez dit, et c'est ce que disent également l'OCDE et d'autres, que le Canada devrait connaître une assez bonne croissance économique, comparée à d'autres pays.

Sur quel taux de croissance économique vos chiffres sont-ils fondés? Sont-ils basés sur un taux de croissance plus élevé ou plus faible que celui que prévoit l'OCDE pour notre économie?

M. Loiselle: Oui. Les projections financières que nous avons retenues pour le budget sont dans la moyenne des projections exprimées par le secteur privé et inférieures à celles de l'OCDE.

[*Text*]

We are very sober in our provision of growth, basically more on the spending side than on the revenue side. On the revenue side our projection —

Senator Kinsella: If the OECD number becomes the reality, do you have an indication as to what the part of the budget on the revenue side that is sensitive to revenues and would be sensitive to the increase, might look like? Where will that money go if there is increased revenue?

Mr. Loiselle: An increase beyond what we have factored in as our average?

Senator Kinsella: Yes.

Mr. Loiselle: I suppose it would go to decrease the deficit. We have in place legislation that limits spending, et cetera. We have legislation pertaining to GST that says we cannot use it for purposes other than that in our accounting. Therefore, it would go to deficit reduction. We are very close to budget, and we do the corrective action needed during the year if we slip. On the spending side we will not go beyond, and if the revenue side is higher, so much the better, the deficit will decrease.

Le sénateur Bolduc: Vous avez parlé tantôt d'un certain nombre de changements dans la fonction publique particulièrement en ce qui concerne Fonction publique 2 000 et la mise en place de la réforme. Lorsque l'on a étudié cette question-là, le nouveau plan de classification était en fabrication. On nous avait donné une vue un peu générale de cela et j'avais été frappé par la réduction du nombre de classes ou de catégories là-dedans. Est-ce que le plan est relativement terminé maintenant? Où est-ce que vous en êtes?

M. Loiselle: On est à peu près à la fin de l'exercice. Mon secrétaire adjoint n'est pas là présentement malheureusement mais l'exercice est à peu près terminé au niveau d'une réduction tout à fait considérable du nombre de classifications que nous aurons dans la fonction publique. D'autant plus que nous aurons maintenant, avec la Loi sur la Fonction publique, la possibilité de déplacer les gens avec leur accord, alors nous avons beaucoup plus de souplesse dans la gestion et cela est merveilleux pour les employés qui sont des femmes en particulier. Elles vont avoir la chance de franchir des barrières qui avaient été érigées au fil des années.

Le sénateur Bolduc: Les employés ne sont pas encore intégrés dans le moule?

M. Loiselle: Non, ce n'est pas encore fait, c'est en train d'être fait.

Le sénateur Simard: J'ai quelques questions courtes à poser et à votre habitude nous aurons des réponses courtes car M. Loiselle sait fort bien résumer sa pensée habituellement. Ma première question concerne les budgets d'opération à la page neuf. Vous dites que dorénavant on aura un budget séparé pour les budgets d'opération de chaque ministère et

[*Traduction*]

Nous sommes très prudents dans nos prévisions de croissance, plus encore sur les dépenses que sur les recettes. Pour les recettes, nous prévoyons...

Le sénateur Kinsella: Si la projection de l'OCDE devait se réaliser, pouvez-vous nous dire ce que donnerait la partie recette du budget, celle qui serait sensible à cette augmentation? Où cet argent irait-il si les recettes sont plus élevées que prévues?

M. Loiselle: Au-delà de ce que nous avons calculé dans notre moyenne?

Le sénateur Kinsella: Oui.

M. Loiselle: J'imagine que cela servirait à réduire le déficit. Nous avons adopté une loi qui limite les dépenses. La loi concernant la TPS prévoit que les recettes provenant de cette taxe ne peuvent servir à autre chose. Par conséquent, tout serait affecté à la réduction du déficit. Nous respectons le budget de très près, et en cas de recul, nous prenons les mesures correctives qui s'imposent pendant l'année. Nous ne dépasserons pas les dépenses prévues, et si les recettes dépassent les projections, tant mieux, cela diminuera le déficit.

Senator Bolduc: You spoke earlier of a certain number of changes in the Public Service, particularly as regard Public Service 2000 and the renewal process. When we reviewed this matter, the new classification plan was still being drawn up. We were given a general overview and I was struck by the reduction in the number of classifications or categories. Is the plan nearing completion? What is the current status of this undertaking?

Mr. Loiselle: We are nearly finished. Unfortunately, my Assistant Secretary is not here today. However, I can say that we have nearly completed the process that will result in a significant reduction in the number of job categories in the Public Service. Under the public service legislation, we will now be able to move people around, with their consent, and we will enjoy considerably more management flexibility. This is wonderful for employees, and for women in particular. They will have an opportunity to overcome obstacles that have been thrown in their paths over the years.

Senator Bolduc: Have some employees been reclassified already?

Mr. Loiselle: No, not yet, but the process is under way.

Senator Simard: I have a few brief questions and I am confident that as is customary for him, Mr. Loiselle will supply brief answers. He usually knows how to summarize his thoughts very well. My first question pertains to the operating budgets on page 9. You state that from now on, there will be a separate operating budget for each department and agency. I

[*Text*]

agence. J'ai de la difficulté à croire que cette information n'était pas disponible avant aujourd'hui. Évidement on parlait de certaines statistiques, de certains chiffres, du nombre de personnes qui travaillent. Je suis d'accord avec vous que ce n'est peut-être pas le meilleur critère aujourd'hui pour se guider et évaluer les ministères. Cette information n'était peut-être pas disponible au public mais avant d'établir un programme et lorsqu'il a été établi, il y avait quelqu'un à l'intérieur de chacun des ministère qui connaissait le coût de ces programmes-là.

M. Loiselle: Vous avez parfaitement raison, les données étaient tout à fait disponibles, même publiquement. La différence c'est que maintenant les administrateurs des ministères ont la responsabilité de gérer ces budgets. Ce n'est plus par exemple le Conseil du Trésor. Avant ça, il y avait un budget global. Chaque fois qu'ils devaient engager du monde, ils venaient nous demander l'autorisation. Là, on leur dit voilà, pour les petites dépenses d'opérations, les petites dépenses de capital etc. allez-y et on vous jugera sur votre performance et on va voir le coût de livraison du service. Alors c'est plutôt dans la façon de gérer ces budgets.

Le sénateur Simard: Ces chiffres vont inclure, j'imagine, les coûts de logement.

M. Loiselle: Oui, cela comprend tous les coûts de ce que l'on sait vraiment, ce que cela coûte de donner un service.

Le sénateur Simard: Vous avez parlé des 150 000 emplois qui auraient été créés depuis avril dernier. Est-ce un chiffre net, emplois créés, moins les emplois perdus. Comment en êtes-vous arrivés à ce chiffre? Ces chiffres ne sont peut-être pas strictement reliés mais vous avez choisi de les mettre dans votre exposé. Cela est heureux. Cela nous donne une idée des résultats de nos efforts, de notre ouverture, même en raison du contrôle des prix etc.

M. Loiselle: C'est un chiffre fourni par Statistique Canada. C'est la création de nouveaux postes, des emplois créés. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas qui disparaissent.

Le sénateur Simard: Il faudrait voir les statistiques mensuelles.

M. Loiselle: Oui.

Le sénateur Simard: Il faudrait voir les statistiques concernant les gens qui travaillent au Canada, à la fin de chaque mois. Il y a deux compagnies qui ont quitté Toronto dernièrement et mon ministre était bien heureux et mon gouvernement était bien heureux et la population de Madawaska-Victoria était bien heureuse de voir des gens quitter Toronto et s'en venir chez nous pour continuer une opération qui se faisait à Toronto et en ajouter d'autres. Je pense qu'ils laissaient Toronto à cause du NPD mais ils viennent chez nous ils sont bien heureux. C'est dans ce sens-là que je voulais poser ma question. Il y a de nouveaux emplois qui sont créés mais il y en a d'autres qui sont peut-être disparus.

[*Traduction*]

find it hard to believe that this information was not available until now. Of course, we referred to certain statistics and figures and to the number of people working. I agree with you that this is perhaps not the best criterion today with which to evaluate departments. This information may not have been available to the public. However, before setting up a program, and after the fact, there had to be someone in each department who knew what the costs of these programs were.

Mr. Loiselle: You are quite right, the figures were available, even to the public. The difference is that now, departmental managers are responsible for managing these budgets. Treasury Board no longer has this responsibility. Before now, it managed an overall budget. Each time departments wanted to hire more people, they had to obtain our authorization. Now we are telling them that for small operating and capital expenditures, they can proceed on their own. We will judge them on their performance and on the cost of delivering service. The difference is in the way these budgets will be managed.

Senator Simard: I would imagine these figures include accommodation costs?

Mr. Loiselle; Yes, they include all costs associated with providing a service.

Senator Simard: You mentioned that 150,000 jobs have been created since last April. Is this a net figure, that is the number of jobs created minus the number of jobs lost. How did you arrive at this figure? They may not be strictly connected, but you chose to include these figures in your presentation. That is fortuitous. It gives us some idea of the results of our efforts, even with price controls and the like.

Mr. Loiselle: This figure was supplied to us by Statistics Canada. It refers to the number of new jobs created. Which is not to say that some jobs have not disappeared.

Senator Simard: We would have to see the monthly figures.

Mr. Loiselle: Yes.

Senator Simard: We would have to see the month-end statistics on the number of people working in Canada. Two companies left Toronto recently. My minister and my government were very pleased with this turn of events and the residents of Madawaska-Victoria were very pleased to see companies move from Toronto to our region and set up new operations. I believe they left Toronto because of the NDP government, but in any event, they are happy to be moving to our region. That is what I was getting at. Some new jobs may have been created, while some others may have disappeared.

[*Text*]

M. Loiselle: Oui effectivement, Statistique Canada nous donne des données mais il s'agit de nouveaux emplois qui ont été créés, donc des emplois qui n'existaient pas avant. Mais il y en a qui existaient et qui sont disparus.

Le sénateur Simard: J'ai une dernière question concernant les emprunts étudiants. C'est à la page 9 du document concernant les «main estimates highlighted by Ministry.» C'est un sujet dont on a discuté aujourd'hui et peut-être allons-nous en discuter encore demain. Vous avez mentionné «an increase of 8 milions dollars in statutory payments under the Canada Student Loans Act». Est-ce que ce montant représente le montant net après avoir crédité les intérêts qu'on a perçus des étudiants et après avoir calculé les mauvais comptes qui ont été payés aux banques et ainsi de suite.

M. Loiselle: Le montant net qui est payé aux banques, c'est ce coût.

Le sénateur Simard: Payé aux banques et incluant l'administration, j'imagine. Cela ne prend peut-être pas beaucoup de monde, mais il y a sûrement quelqu'un ici à Ottawa qui. . .

M. Loiselle: Oui, effectivement, ce coût-là n'est pas comptabilisé à la banque.

Le sénateur Simard: Oui.

M. Loiselle: Au Secrétariat d'État et il y a des coûts évidemment au niveau de la gestion du programme mais dans ce cas-ci, c'est la somme qui a été payée selon les statuts aux banques. En plus de ça il y a d'autres sommes aussi, on le saura probablement l'année prochaine avec le budget d'opérations.

Le sénateur Simard: On nous a prédit que la mesure contenue dans C-76 allait occasionner des revenus qui seraient probablement crédités à cela de dix millions. On sait que cela est disparu aujourd'hui parce que la loi, au lieu d'être adoptée en 1992, sera adoptée en 1993. Effectivement, cela ne représentera aucun coût aux étudiants parce qu'il s'agit de nouveaux prêts qui ne seront pas dus avant l'année prochaine. Si c'était l'intention de créditer ce dix millions, on parlerait plutôt d'une augmentation de dix millions au lieu de huit millions. Est-ce qu'on peut vérifier ça?

M. Loiselle: Oui et grâce au nouveau budget d'opérations, l'année prochaine, on saura ce que coûte ou combien d'argent dépense le Secrétariat d'État pour gérer ce programme. Donc on aura vraiment le coût parce qu'on oublie souvent des coûts qui sont extrêmement lourds à porter et cela nous amène à prendre des décisions quant à la gestion. Là-dessus, je pourrais regarder à moins que M. Cappe ne veuille ajouter quelque chose.

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor: Je veux confirmer que l'augmenta-

[*Traduction*]

Mr. Loiselle: The figures were supplied to us by Statistics Canada. They refer to the number of jobs created, that is to jobs that did not already exist. However, it is a fact that some existing jobs have disappeared.

Senator Simard: I have one final question concerning student loans. The item is on page 9 under "main estimates highlighted by Ministry". We discussed this matter today and perhaps we will do so again tomorrow. You mentioned "an increase of 8 million dollars in statutory payments under the Canada Student Loans Act". Is this the net amount after crediting interest collected from students and calculating the bad debts paid to banks and so forth.

Mr. Loiselle: This figure represents the net amount paid to banks.

Senator Simard: Paid to the banks. I would imagine it includes administration costs. It may not involve a large number of people, but surely there is someone here in Ottawa who. . .

Mr. Loiselle: No, administration costs are not included in this figure representing payments to the banks.

Senator Simard: I see.

Mr. Loiselle: The Secretary of State Department obviously incurs some costs for managing the program, but in this particular instance, the figures represents the statutory payments made to the banks. Others sums of money are involved and with the operating budget concept, the exact amounts will probably be known next year.

Senator Simard: We also heard that the measures contained in Bill C-76 would probably generate revenues in excess of $10 million. We know that this is no longer the case today because rather than being adopted in 1992, the legislation will be passed in 1993. This legislation will not mean additional costs to students since we are dealing with new loans that will not be due until next year. If the intent was to credit these ten million, we would be talking about an increase of $10 million, rather than $8 million. Can this be verified?

Mr. Loiselle: Yes, and as a result of the new operating budget concept, next year we will know what this program costs and how much money the Secretary of State Department spends on program management. We will know the exact costs because we often overlook costs which are extremely burdensome and which influence management decisions. Perhaps Mr. Cappe would like to add something.

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch, Treasury Board: I can confirm that there will be an increase

[*Text*]

tion des montants versés aux banques pour les dépôts des prêts aux étudiants. Il y a aussi les revenus. . .

Le sénateur Simard: Que vous anticipiez.

M. Cappe: Oui, nous utilisons des agences de recouvrement pour les paiements qui sont dus.

Le sénateur Simard: Étant donné que cela a été vite, j'aurais peut-être une dernière question. Dans le document, peut-être que M. Loiselle n'est pas responsable de cela, il a également fait allusion aux mesures visant à la restriction de la limite des salaires des députés et des ministres. Nous avons le document devant nous.

M. Loiselle: Oui c'est vrai.

Le sénateur Simard: C'est suite à une demande du sénateur Stewart.

M. Loiselle: Oui.

The Chairman: I should remind you that we are on the Main Estimates, we are not on Bill C-113.

Senator Simard: That is okay, but the minister just referred to all those good measures that led to an increase of 1.5 per cent, so I thought that was connected. But if it is not, I will leave it to another day.

The Chairman: No, no, I thought you were under a misunderstanding on what bill we were on. We are going to be on both of them tonight.

Senator Simard: I think we are on both.

The Chairman: No, we are not on both now. We are on the Main Estimates only now.

Senator Simard: I am in your hands.

The Chairman: Go ahead.

Senator Simard: We have this document in front of us and you referred in your speech to your efforts. Reference is made to salaries of ministers and members of Parliament, sessional allowances and other allowances. I do not see the $6,000 that the members of Parliament voted themselves two years ago.

Senator Stewart: What $6,000?

Senator Simard: I think you know what I am referring to.

Senator Stewart: I do not see any line in the budget which shows that.

Senator Simard: But it is included in there, is it not? I may be out of bounds, but I think reference should have been made to the recovery from members of Parliament of the

[*Traduction*]

in statutory payments to banks under the student loans programs. Revenues will also. . .

Senator Simard: Projected revenues.

Mr. Cappe: We are using collecting agencies to recover payments that are due.

Senator Simard: Since that did not take very much time, perhaps I could ask one last question. In the document - and perhaps Mr. Loiselle is not responsible for this - reference is made to measures aimed at restricting the salaries of Members of Parliament and ministers. We have the document in front of us.

Mr. Loiselle: Yes, that is correct.

Senator Simard: It relates to something Senator Stewart said.

Mr. Loiselle: Yes.

Le président: Je vous rappelle que nous examinons le Budget principal, pas le projet de loi C-113.

Le sénateur Simard: D'accord, mais le ministre vient juste de mentionner toutes ces excellentes mesures qui ont permis une augmentation de 1,5 p. 100, et j'ai donc cru qu'il y avait un lien. Mais si ce n'est pas le cas, je poserai ma question une autre fois.

Le président: Non, non, je croyais que vous vous mépreniez sur le projet de loi à l'étude, puisque nous allons aborder les deux sujets ce soir.

Le sénateur Simard: Il me semble que c'est fait.

Le président: Non, nous ne parlons pas des deux choses maintenant. Pour le moment, nous nous en tenons au budget principal.

Le sénateur Simard: Je m'en remets à vous.

Le président: Allez-y.

Le sénateur Simard: Nous avons ce document sous les yeux et dans votre déclaration, vous avez parlé de vos efforts. Vous avez mentionné les salaires des ministres, des membres du Parlement, des indemnités parlementaires et autres. Je ne vois rien sur les 6 000 $ que les députés se sont accordés il y a deux ans.

Le sénateur Stewart: Quel 6 000 $?

Le sénateur Simard: Je crois que vous savez de quoi je veux parler.

Le sénateur Stewart: Je ne vois aucun poste pour cela dans le budget.

Le sénateur Simard: Mais c'est compris, n'est-ce pas? Ma remarque dépasse peut-être le cadre de la discussion, mais il me semble qu'on aurait dû mentionner le recouvrement des

[*Text*]

additional $6,000 they though voted themselves two years ago. I am not going to make a big issue of it.

Senator Cools: Let it be known that "Members of Parliament" here means "members of the House of Commons".

Senator Simard: That is what this document is all about, other allowances, Senator Stewart.

The Chairman: Do you want to make any further comment?

Mr. Loiselle: Not being a spokesman for the Board of Internal Economy, I would rather —

Senator Simard: It am not talking about Internal Economy. It must be there somewhere. Someone is paying for it.

Senator Forrestall: Do not shatter my faith. I thought you told them what to do.

Senator Stewart: May I ask a question that follows right on this one? I will be very careful not to bring in new ground. I asked Mr. Cappe about the relationship between the domestic economy arrangements in the House of Commons and in the Senate — I use that language so as to avoid the different specific languages — and the government. Mr. Cappe, in effect, said that Treasury Board incorporates into the Estimates what comes to it from each of the separate houses. I am not asking the minister to say anything new, but I would like to have it from him that this is what happens, if indeed it is what happens.

Mr. Loiselle: I do not think the Treasury Board would dare second guess decisions of the Senate or of the House of Commons. If the Speaker comes to us and eventually the decision is made, we take it into account. We do not decide, as you know very well. We try to indicate to the various sectors of Parliament that we would like them to follow certain guidelines. When we cut, they cut, and they have been very accommodating, but that is the limit of our authority.

Senator Stewart: The minister, of course, realizes that his answer has very important constitutional implications as to the relationship of the houses to the Crown.

Mr. Loiselle: I have stated the principle of independence.

Senator Stewart: That is exactly where you may be breaking new ground.

Mr. Loiselle: I said I recognize the independence. If you want to question that —

Senator Stewart: Oh no, it is nice to have these authoritative statements.

Senator Forrestall: How do we stack up in what we are doing in some of these initiatives? We have taken very serious steps in each of the budgets brought down by successive governments over the past seven or eight years. How do we

[*Traduction*]

6 000 $ supplémentaires que les députés s'étaient accordés il y a deux ans. Je ne vais cependant pas en faire toute une histoire.

Le sénateur Cools: Qu'il soit bien clair que l'on parle des députés à la Chambre des communes.

Le sénateur Simard: C'est bien de cela qu'il s'agit ici, sénateur Stewart, et d'autres indemnités.

Le président: Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Loiselle: Comme je ne peux parler au nom du Bureau de régie interne, je préfère...

Le sénateur Simard: Je ne parle pas de la régie interne. Cela doit figurer quelque part. Quelqu'un paie la facture.

Le sénateur Forrestall: Ne brisez pas ma confiance. Je croyais que vous leur aviez expliqué comment faire.

Le sénateur Stewart: Puis-je poser une question complémentaire? Je vais faire très attention à ne pas introduire un nouvel élément. Je vais poser à M. Cappe une question sur le lien entre l'économie interne de la Chambre des communes et du Sénat — je veille bien à ne pas utiliser les termes précis — et le gouvernement. En effet, M. Cappe a déclaré que le Conseil du Trésor inclut dans le Budget principal les chiffres qu'il reçoit des deux chambres. Je ne demande pas au ministre d'apporter des informations nouvelles, mais j'aimerais qu'il nous dise lui-même que c'est bien le cas, si ça l'est effectivement.

M. Loiselle: Le Conseil du Trésor ne se permettrait pas de mettre en doute les décisions du Sénat ou de la Chambre. Si le président nous présente la décision, nous en tenons compte. Vous savez très bien que la décision ne nous appartient pas. Nous essayons de dire aux divers secteurs du Parlement quelles lignes directrices nous souhaiterions voir adopter. Quand nous réduisons nos dépenses, ils réduisent les leur; ils se sont montrés très arrangeants, mais notre autorité s'arrête là.

Le sénateur Stewart: Le ministre sait bien que sa réponse a des répercussions constitutionnelles extrêmement importantes, en ce qui concerne le lien entre les Chambres et la Couronne.

M. Loiselle: J'ai affirmé le principe d'indépendance.

Le sénateur Stewart: C'est bien par là que vous introduisez peut-être une nouveauté.

M. Loiselle: J'ai dit que je reconnaissais leur indépendance. Si vous mettez cela en doute...

Le sénateur Stewart: Oh non, c'est bien agréable d'avoir des déclarations qui font autorité.

Le sénateur Forrestall: Comment nous situons-nous par rapport à certaines de ces initiatives? Nous avons pris des mesures très importantes dans chacun des budgets présentés par les gouvernements successifs des sept ou huit dernières

[*Text*]

compare with the Unites States or Great Britain or other countries? Has everyone embarked on similar programs of reduction and restraint? If so, where do we stand?

Mr. Loiselle: To begin with, we did not start at the same place. There is no question whatsoever that the federal government over the last decade, or a little less, has taken more aggressive measures that have been cited as models even in the United States by the present President. That does not mean that the problem has been completely solved, but we are in the way of solving it.

We can compare the management of our government deficit with the United States from 1984-85 onwards to now. I have a table here in the budget document which shows, for example, in 1984-85 Canada's was 6.7 per cent of GDP, in the United States 5.3. We have taken action. Now in Canada it is 4 per cent, in the United States 6.8 per cent.

We have a clear line of action that is covered by this table, and it has to be continued. On the whole, we have made good progress. Some people would like us to do more. I think maybe more would be needed, but it is easier said than done for all kinds of reasons which you understand.

You have the example of countries that have failed to address the problem. If you look at Sweden, there is a sudden run. The fact that we are doing what is right, shows in the fact that we have low interest rates and inflation and increased investments, even though we have a very worrying problem of debt. People are convinced that we are going at it the right way and they have confidence. It is a very fragile thing, but they have it. The rates of interest are not 22 per cent; they are down considerably.

On the whole, the measures which we have taken are very tough, politically very difficult, but necessary, and those measures have taken us to a point. We have to continue to put this in order. It is a very difficult problem. But that does not mean we cannot tackle it. I think we can. We do not have as much room as the Americans. If we look at taxes, ours are very high on cigarettes, and gas. They have a lot of room to move. We have not. We have to cut and taxed at the same time to try to address this.

Senator Forrestall: You are frequently asked questions that call upon you to say — as Senator Cools said a few moments ago — "Well, we still owe the money." Where would we be if, by 1986, we had not embarked upon this process? Where would we be now in terms of servicing the debt? Has anybody done an estimate what would hapen if we had continued at that constant level?

[*Traduction*]

années. Comment nous comparons-nous aux États-Unis, à la Grande-Bretagne ou à d'autres pays? Tout le monde a-t-il adopté des programmes semblables d'austérité ou de compression? Le cas échéant, où nous situons-nous?

M. Loiselle: Il faut préciser d'abord que le point de départ n'était pas le même. Il ne fait aucun doute qu'au cours des dix dernières années, ou un peu moins, le gouvernement fédéral a pris des mesures beaucoup plus dynamiques, qui ont été citées en exemple même par l'actuel président des États-Unis. Cela ne veut pas dire que nous ayons complètement réglé le problème, mais nous sommes dans la bonne voie.

Nous pouvons comparer la gestion de notre déficit avec celle des États-Unis à partir de 1984-1985. Nous avons ici, dans le texte du budget, un tableau où l'on voit, par exemple, qu'en 1984-1985, le déficit représentait 6,7 p. 100 du PIB au Canada et 5,3 p. 100 aux États-Unis. Nous avons pris des mesures. Maintenant, il représente 4 p. 100 au Canada et 6,8 p. 100 aux États-Unis.

Ce tableau montre que nous avons un plan d'action très clair et que nous devons poursuivre sur cette voie. Dans l'ensemble, nous avons réalisé des progrès. Certains souhaiteraient que nous en fassions davantage. Il faut peut-être en faire encore plus, mais pour toute sorte de raisons que vous comprenez, c'est plus facile à dire qu'à faire.

Il y a d'autres pays qui n'ont pas su s'attaquer aux problèmes. Prenez la Suède, qui est en plein dérapage. La preuve que nous avions raison, c'est que les taux d'intérêt et d'inflation sont bas, que les investissements sont en hausse, et cela en dépit d'une dette extrêmement inquiétante. Les gens sons convaincus que nous sommes sur la bonne voie et ils ont confiance. Cette confiance est très fragile, mais elle existe. Les taux d'intérêt ne sont plus à 22 p. 100; ils ont considérablement baissés.

Dans l'ensemble, nous avons pris des mesures très dures, très difficiles sur le plan politique, mais nécessaires, et elles nous ont permis d'arriver jusqu'ici. Nous devons continuer à mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Le problème est extrêmement difficile. Mais cela ne veut pas dire que nous ne soyons pas à la hauteur. Je crois que nous pouvons le résoudre. Nous avons moins de marge que les Américains. Nos taxes sur les cigarettes et l'essence sont déjà très élevées. Ils ont une marge de manoeuvre beaucoup plus grande que nous. Pour nous en sortir, nous devons taxer et couper en même temps.

Le sénateur Forrestall: On vous pose souvent des questions qui vous obligent à dire — comme l'a dit le sénateur Cools, il y a quelques instants — «Nous avons toujours une dette à payer.» Où en serions-nous si, en 1986, nous ne nous étions pas engagés sur cette voie? Où en serions-nous aujourd'hui dans le service de la dette? Quelqu'un a-t-il calculé ce qu'il en serait si nous avions maintenu ce niveau constant?

[*Text*]

Mr. Loiselle: Yes. If you had taken the previous 15 years and continued, the deficit today would be $80 billion, and the debt would be around $600 billion.

The debt we have, compound interest only, not touching it, would be higher today than it is now. We have been able to chip it a little by paying on the cost of this compound interest on the debt, by our savings.

But again, we are trying to address the piece of the pie which is directly under our authority in cutting our salaries and getting our house in order. You have to change legislation to do it; a very difficult exercise. You cannot sit down and academically say, "I will cut that." You have to change the rules of the game. You have signed agreements. It is a constant exercise.

The first year we arrived in power, we cut $8 billion. Therefore, from a pattern of an average of 15 per cent increase, we have cut it down to 3.64 per cent. This is not easy, but it is the way, and it should, in my view, be continued and increased.

Senator Stewart: I am interested, Mr. Chairman, in the statutory transfers to provincial governments and the impact on the projected transfers of the estimated economic activity as reflected in tax revenues.

Let us start with the transfer for fiscal equalization. Am I correct in thinking that, in this case, the impact of the economic activity on federal revenue is relatively small? Perhaps you should take us through that.

Mr. Loiselle: If we stick to equalization payments, which is the one you are referring to, the purpose of this is to maintain a relative comparability between provinces, and the impact of economic activity can be very high.

We have indicated that we were going to make adjustments. For example, Ontario had always been very high, so to the provinces being poorer, we have to pour in a lot of money. Everybody is coming more in line now, so, for us, Ontario will start receiving payments and others will receive much less because the disparity lessens. The purpose of this is to equalize not at any particular level, but in a relative way. If the point of comparison decreases, then the cost is lower.

Senator Stewart: Which of the provinces go now to make up the average up to which you equalize?

Mr. Loiselle: We do not have rich provinces anymore. You may have B.C. and Alberta in a way, and Ontario in comparison to other provinces.

Senator Stewart: What is the par up to which you are equalizing?

[*Traduction*]

M. Loiselle: Oui, si l'on avait maintenu le niveau des 15 années précédentes, le déficit atteindrait aujourd'hui 80 milliards de dollars, et la dette serait d'environ 600 milliards.

La dette, en comptant seulement l'intérêt composé, sans y ajouter, serait plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous avons pu la réduire un peu en remboursant une partie de l'intérêt composé, grâce à nos économies.

Mais je le répète, nous essayons d'agir dans le domaine qui relève directement de notre autorité en réduisant les salaires et en remettant de l'ordre dans nos affaires. Pour cela, il faut des modifications législatives, et c'est très difficile. Il ne suffit pas de dire «Je vais couper cela.» Il faut modifier les règles du jeu. Nous avons signé des accords. C'est un effort constant.

La première année où nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons éliminé 8 milliards de dollars de dépenses. Alors que par le passé la croissance était en moyenne de 15 p. 100, nous l'avons ramenée à 3,64 p. 100. Ça n'est pas facile, mais c'est la seule façon et à mon avis, il faut persévérer et aller encore plus loin.

Le sénateur Stewart: M. le président, je m'interroge sur les transferts législatifs aux gouvernements provinciaux et l'incidence sur ces transferts de l'activité économique telle qu'elle se traduit dans les recettes fiscales.

Parlons d'abord des paiements de péréquation. Ai-je raison de penser que, dans ce cas, l'incidence de l'activité économique sur les recettes fédérales est relativement modeste? Peut-être pourriez-vous nous expliquer cela.

M. Loiselle: Si nous nous en tenons aux versements de péréquation, dont vous avez parlé, leur but est d'assurer une égalité relative entre les provinces, et dès lors l'activité économique peut avoir une très forte incidence.

Nous avons déjà dit que nous allions faire des ajustements. Par exemple, l'Ontario a toujours connu une forte activité économique, nous devions verser beaucoup d'argent aux provinces plus pauvres. Les écarts sont plus faibles maintenant, et l'Ontario va commencer à recevoir des versements tandis que les autres provinces en recevront beaucoup moins, puisque l'écart est plus faible. Le but des versements de péréquation n'est pas d'amener tout le monde à un certain niveau, mais d'assurer une égalité relative. Si le point de référence baisse, il nous en coûte moins cher.

Le sénateur Stewart: Quelles sont les provinces qui tirent la moyenne vers le haut?

M. Loiselle: Il n'y a plus de provinces riches. Il y a peut-être la Colombie-Britannique et l'Alberta, d'une certaine manière, et encore l'Ontario comparée à certaines autres.

Le sénateur Stewart: Quel est le point de référence pour la péréquation?

[*Text*]

Mr. Loiselle: The formula is a complicated one; the wealth of a particular province and its industrial production and the potential revenue they can get from their base. If the base weakens, we make up for it but always in a comparative way. It is not an absolute number. A province may grow poorer and receive less because the comparative note is lower. The economy does have an impact on the equalization transfers.

Senator Stewart: I appreciate that, but the economic impact of the economy on federal revenue as distinct from provincial revenue, does not enter into this particular account.

Mr. Loiselle: It does not enter into account.

Senator Stewart: There you were projecting, I see, an increase of $154 million in fiscal equalization payments to the provinces. Will you explain why you think there will be a need for that increase in fiscal equalization?

Mr. Loiselle: Poor provinces are much poorer. The richer provinces have come down, but the poorer provinces are even poorer. So we make an estimate of it in a projection and every few years we take corrective action.

Senator Stewart: I am asking for more specific information. How much do you anticipate having to pay to Ontario, which you have just now mentioned?

Mr. Loiselle: I do not have that here now.

Senator Simard: I hope you will not have to pay anything to Ontario.

Mr. Loiselle: All I have is the cost of the adjustment for population. One of the factors taken into account in the transfers is the population movement, increase or decrease. We have this here. We had to make some adjustments because Statistics Canada came forward with massive changes. The other numbers I do not have. We can forward that to you, Senator, without a difficulty.

Senator Stewart: If you would, please explain that increase which you forecasted, the $154 million.

Then let us go to page 18 of your highlights, National Health and Welfare. Here we are dealing with a transfer based on a different formula. You are anticipating an increase of $949 million on behalf of the Canada Assistance Plan.

This is a big sum of money, almost a billion dollars. What is driving that increase?

Mr. Loiselle: This is the CAP. Are you talking about the $949 million? That is the Canada Assistance Program. We pay 50 per cent of the costs of all provinces, except three

[*Traduction*]

M. Loiselle: La formule est complexe. On tient compte des richesses d'une province, de sa production industrielle et des recettes potentielles qu'elle peut tirer de sa base économique. Si celle-ci s'affaiblit, nous compensons, mais toujours en comparant avec les autres. Il n'y a pas de chiffres absolus. Une province peut s'appauvrir et recevoir moins d'argent parce que l'écart est plus faible. L'économie a donc une incidence sur les paiements de péréquation.

Le sénateur Stewart: Je comprends, mais l'incidence de l'activité économique sur les recettes fédérales, en dehors des recettes provinciales, n'entre pas en ligne de compte.

M. Loiselle: Elle n'entre pas en ligne de compte.

Le sénateur Stewart: Je vois que vous prévoyez ici une augmentation de 154 millions de dollars dans les versements de péréquation aux provinces. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous pensez qu'une telle augmentation sera nécessaire?

M. Loiselle: Les provinces pauvres sont beaucoup plus pauvres. Les provinces riches sont moins riches, mais les pauvres se sont appauvries encore davantage. Nous faisons donc une estimation, d'après nos projections, et au bout de quelques années, nous corrigeons le tir.

Le sénateur Stewart: Je voulais des renseignements beaucoup plus précis. Combien pensez-vous devoir verser à l'Ontario, que vous venez de mentionner?

M. Loiselle: Je n'ai pas ces chiffres sous la main.

Le sénateur Simard: J'espère que vous n'aurez rien à verser à l'Ontario.

M. Loiselle: Je n'ai que le coût des corrections en fonction de la population. Nous tenons compte notamment, pour le calcul des transferts, des mouvements démographiques, à la hausse ou à la baisse. Nous avons ces chiffres ici. Nous avons dû apporter des corrections car Statistique Canada a indiqué qu'il y avait eu des changements importants. Nous n'avons pas les autres chiffres, mais nous pourrons vous les transmettre sans difficulté, Sénateur.

Le sénateur Stewart: Pourriez-vous nous expliquer cette augmentation de 154 millions de dollars que vous avez prévue.

Passons alors à la page 18, à Santé et Bien-être Canada. Ici, la formule pour calculer les transferts est différente. Vous prévoyez une augmentation de 949 millions de dollars au Régime d'assistance publique du Canada.

Cela fait beaucoup d'argent, presque un milliard. Pourquoi cette augmentation?

M. Loiselle: Il s'agit là du RAPC. Vous voulez parler des 949 millions de dollars? C'est pour le Régime d'assistance publique du Canada. Nous payons 50 p. 100 des coûts pour

[*Text*]

provinces where the growth is capped at 5 per cent, as you know, in Ontario, Alberta, and B.C.

In our Estimates and in discussions with these provinces, there is an additional demand for social services and assistance. We tailor that in.

Senator Stewart: I understand that. Do you have any breakdown as to the causes of this increase in need? These used to be categorical programs, if I recall. I am looking to see if we could sort out welfare into healthy people who are willing to work but are on welfare, as opposed to blind persons or widows.

Mr. Loiselle: I suppose the department of health would probably be in a position to provide you with this. I am afraid I do not have these categories, but I think the statistics do exist.

Senator Stewart: So we will be given that information. Let us go to the next paragraph where you forecast an increase of $838 million for health care payments. This is increasing the cash transfer, is it?

Mr. Loiselle: Yes.

Senator Stewart: Why is that? Because of decrease in the yield from tax points to the provincial governments?

Mr. Loiselle: Yes.

Mr. Cappe: Mr. Chairman, as a result of the recession, the value of the tax points is less to the provinces. Therefore, the way the formula works, pursuant to the legislation, the federal government makes it up in additional cash transfers. Therefore, the cash transfers due to Established Program Financing — Health has gone up.

Senator Stewart: The percentage that is transferred to a particular province in the form of yield from tax points would vary from province to province; is that right?

Mr. Cappe: That is true. It is worth noting that there is no net increase in the burden on the taxpayer as a result. It is rather an issue of who makes the payment.

Senator Stewart: Could we be told, for example, in the case of the government of the province of Nova Scotia, how much of the federal transfer for health care payments now takes the form of cash as against the yield from equalized tax points?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: Could we do that for each of the provinces right across the country so we can see what is happening?

Mr. Cappe: We can certainly try to provide that. It may well be in Part III of the Estimates.

[*Traduction*]

toutes les provinces, sauf les trois où nous avons imposé un plafond de 5 p. 100 à la croissance, comme vous le savez, c'est-à-dire l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Suite à nos discussions avec ces provinces, nous avons tenu compte dans notre budget principal d'une hausse de la demande des services sociaux et de l'assistance.

Le sénateur Stewart: Je comprends. Avez-vous des détails sur ce qui cause cette augmentation des besoins? Si je me souviens bien, il y avait autrefois des programmes par catégories. J'essaie de voir si l'on peut faire la différence entre les personnes en bonne santé, prêtes à travailler, qui reçoivent l'assistance sociale, et des aveugles ou des veufs.

M. Loiselle: J'imagine que le ministère de la Santé pourrait vous donner cette information. Je crains de ne pas avoir ces catégories, mais je pense que les statistiques doivent exister.

Le sénateur Stewart: Nous recevrons donc ces renseignements. Passons au paragraphe suivant où vous prévoyez une augmentation de 838 millions de dollars pour les soins de santé. Cela représente une augmentation dans les transferts de fonds, n'est-ce pas?

M. Loiselle: Oui.

Le sénateur Stewart: Pourquoi? Est-ce à cause de la baisse des revenus des gouvernements provinciaux provenant des points d'impôt?

M. Loiselle: C'est cela.

M. Cappe: M. le président, la récession a fait que les points d'impôt rapportent moins aux provinces. Par conséquent, selon la formule, et conformément à la loi, le gouvernement fédéral doit compenser la perte par des transferts de fonds supplémentaires. C'est pourquoi les transferts de fonds prévus pour le Financement des programmes établis — Santé, est en hausse.

Le sénateur Stewart: Le pourcentage qui est transféré à une province sous forme de rendement provenant des points d'impôt peut varier d'une province à l'autre, n'est-ce pays?

M. Cappe: C'est exact. Il faut signaler qu'il n'en résulte aucune augmentation nette du fardeau du contribuable. C'est plutôt une question de savoir qui fait le paiement.

Le sénateur Stewart: Pourrait-on nous dire, par exemple, quelle part du transfert fédéral à la province de la Nouvelle-Écosse pour les paiements des soins de santé prennent actuellement la forme d'un transfert de fonds plutôt que d'un paiement de péréquation des points d'impôt?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: Pouvez-vous nous donner la même information pour toutes les provinces, afin que nous puissions nous faire une idée de la situation?

M. Cappe: Nous pouvons certainement essayer. C'est peut-être même dans la Partie III du budget.

[*Text*]

Senator Stewart: We now go to Secretary of State. I ask the same question with regard to transfers for post-secondary education.

Mr. Cappe: The answer is the same. Largely, the Established Programs Financing legislation provides for those kinds of responsive increases.

Senator Stewart: Is there any distinction with regard to preventing precipitous declines in transfers which make a difference between these two portions of the EPF?

Mr. Cappe: I am not aware of them. I believe the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and the Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act are perfectly formula driven and the value is the same to the province, irrespective of how the money is paid; through tax points or cash.

Mr. Loiselle: The provinces can do what they want. They can build highways with this money if they choose.

Senator Stewart: With the yield from the tax points and the cash?

Mr. Loiselle: From the contributions.

Senator Stewart: That is the position of the Government of Canada?

Mr. Loiselle: It is not the position, it is the reality.

Senator Stewart: This has been debated over the years. Traditionally, the Government of Canada has said that it is transferring these tax points and this cash for a specific purpose. Whereas the government of Nova Scotia, let us say, says, "But certainly the yield from the tax points is our money." It seems to me you are breaking new ground.

Mr. Loiselle: No. There was a point when the Government of Canada, feeling probably very rich, decided that it would pay whatever half of the cost was, which is no way of managing because the costs went up by 20 per cent. At one point we said, "We will make a contribution to your services."

The reality is that they spend much more than we transfer in these areas, so they make up for it in their budget one way or another. It is for them to decide.

Senator Stewart: That is interesting. Why do we tell the taxpayer that this is for post-secondary education or for health or what have you? It is an illusion, is it not?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Passons maintenant au Secrétariat d'État. Je repose la même question en ce qui concerne les paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire.

M. Cappe: La réponse est la même. Essentiellement, la Loi sur le financement des programmes établis prévoit ce type d'augmentation.

Le sénateur Stewart: Y a-t-il une distinction, visant à éviter les chutes soudaines dans les transferts, qui explique la différence entre ces deux parties du FPE?

M. Cappe: Pas à ma connaissance. Je crois que la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé sont soumises à une formule et la valeur des paiements aux provinces reste la même, quelle que soit la forme qu'ils prennent: transferts de fonds ou points d'impôt.

M. Loiselle: Les provinces sont libres d'agir comme elles veulent. Elles peuvent utiliser cet argent pour construire des autoroutes, si elles le souhaitent.

Le sénateur Stewart: Avec les revenus des points d'impôt et les transferts de fonds?

M. Loiselle: Avec les contributions.

Le sénateur Stewart: Est-là la position du gouvernement du Canada?

M. Loiselle: Ce n'est pas une position, c'est une réalité.

Le sénateur Stewart: On en débat depuis des années. Traditionnellement, le gouvernement du Canada a fait valoir que les points d'impôt et les fonds transférés devaient être utilisés dans des buts précis. Tandis que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par exemple, estimait que les revenus provenant des points d'impôt lui appartenait. Il me semble que vous innovez.

M. Loiselle: Non. À une certaine époque, le gouvernement du Canada, se sentant probablement très riche, a décidé qu'il paierait la moitié du coût, quel qu'il soit, ce qui n'est certainement pas une manière sensée de gérer ses affaires, car le coût a ensuite augmenté de 20 p. 100. Nous avons fini par dire: «Nous allons verser une contribution au financement de vos services.»

Le fait est que les gouvernements provinciaux dépensent beaucoup plus que nous ne leur transférons dans ces domaines, et ils récupèrent la différence dans leur budget, d'une manière ou d'une autre. La décision leur appartient.

Le sénateur Stewart: C'est intéressant. Pourquoi disons-nous aux contribuables que ces contributions sont versées pour l'enseignement postsecondaire ou la santé, ou autre chose? C'est une illusion, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Loiselle: I would say that the reality is that in most cases it goes in that direction. It is put in the budget of the provinces for that purpose. It is our contribution and when they come to us to ask for increases, they plead in these areas. We have no way of ensuring that they use it for these purposes.

Senator Stewart: Why do we not just tell the truth and take these moneys, if we have them, and put them in under equalization.

Mr. Loiselle: A richer equalization program is one way of looking at it. We will be revisiting all the transfer programs with the provinces over the coming months and years. We have legislation called the Canada Health Act which asks us to make these transfers, and we follow it.

I would not disagree with you that the time has come for us to revisit this and allow each level of government to have a share in the capacity to fulfil its mandate. These programs have evolved over the years. One is in a particular position and there is a need. It is provided for. Then, it slips and people say, "It doesn't matter whether you are broke or not, we want the money." We have said that we cannot create it.

I think we need to revisit that topic to have a more stable base, but that is not a topic for today.

Senator Stewart: The question that is beginning to haunt me, one which I never anticipated, is this: Are we saying that we recognize what you call the reality, that provincial governments can use these moneys whether they come from tax points or from cash as they will? Consequently, are we saying that the role of the government and Parliament of Canada, in the area of national health and post-secondary education, has virtually evaporated?

Mr. Loiselle: Not at all. If they did not have this money, they would not be able to provide the services.

Senator Stewart: But they can use the money as they will.

Mr. Loiselle: Yes, if they use it as they will and do not use their own money otherwise than for health, then they have more money for health.

Senator Stewart: That is why I say you are virtually saying that it does not make any difference whether we put a specific label on the tax points and the cash. If we just leave them tax room and give them cash, you say that it is within their constitutional right to make the decision as to how it is used.

Mr. Loiselle: As much as the largest demand for their own budgets and spending is in those areas, one would think that this is where they would apply it.

[*Traduction*]

M. Loiselle: En réalité, dans la plupart des cas c'est à cela que l'argent est utilisé. Il est versé au budget des provinces dans ce but. C'est notre contribution, et quand on nous demande de l'augmenter, c'est en invoquant ces secteurs. Nous n'avons cependant aucun moyen de nous assurer que l'argent sert bien à cela.

Le sénateur Stewart: Pourquoi ne disons-nous pas tout simplement la vérité et ne versons-nous pas ces sommes, si nous les avons, dans le cadre des paiements de péréquation.

M. Loiselle: Enrichir le programme de péréquation, c'est une possibilité. Nous allons réexaminer tous les programmes de transferts aux provinces au cours des prochains mois et des prochaines années. Une loi, la Loi canadienne sur la santé, nous oblige à faire ces versements, et nous la respectons.

Je conviens avec vous que le moment est venu de réexaminer la question et de permettre à chaque palier de gouvernement de faire sa part pour s'acquitter de ses responsabilités. Ces programmes sont le résultat d'une évolution sur plusieurs années. On se trouve dans une situation donnée, et le besoin existe. On le satisfait. Et puis on perd le contrôle et les gens continuent d'exiger l'argent qu'on ait ou non les moyens de payer. Nous avons dit que nous ne pouvons pas le fabriquer.

Il nous faudra réexaminer toute cette question afin d'arriver à une base plus stable, mais nous en reparlerons un autre jour.

Le sénateur Stewart: La question qui commence à me hanter, que je n'avais même pas imaginée, est celle-ci: Reconnaissons-nous ce que vous appelez la réalité, c'est-à-dire que les gouvernements provinciaux peuvent faire ce qu'ils veulent de l'argent qu'on leur verse, qu'il provienne des points d'impôt ou de transferts pécuniaires? En conséquence, cela signifie-t-il que le gouvernement et le Parlement du Canada n'ont en réalité plus aucun rôle dans le domaine de la santé et de l'éducation postsecondaire?

M. Loiselle: Pas du tout. Sans cet argent, il leur serait impossible de fournir ces services.

Le sénateur Stewart: Mais ils font ce qu'ils veulent de cet argent.

M. Loiselle: Oui. S'ils n'utilisent pas leur propre argent pour autre chose que pour la santé, ils ont davantage d'argent pour les soins de santé.

Le sénateur Stewart: Cela revient donc effectivement à dire que les étiquettes que nous pouvons apposer sur ces points d'impôt ou ces transferts pécuniaires n'ont aucune importance. Si nous leur donnons la marge fiscale et nous leur versons l'argent, ils ont constitutionnellement le droit de l'utiliser comme ils l'entendent, dites-vous.

M. Loiselle: Puisque c'est dans ces secteurs que la demande et les dépenses sont les plus fortes, on peut imaginer que c'est là qu'ira l'argent.

[*Text*]

Senator Bolduc: Mr. Chairman, I should like to ask a supplementary question, if I may.

Do I understand correctly that the criteria for the equalization payments and the criteria for the Established Programs Financing are not the same?

Mr. Loiselle: They are not the same at all.

Senator Stewart: In terms of Public Works, you are forecasting an increase of $68.5 million for statutory payments in grants-in-lieu-of-taxes to municipalities and other taxing authorities. Why is this going up?

Mr. Loiselle: We have legislation that will come before you shortly. In the Estimates, we do not anticipate such legislation. The adjustment will be made eventually.

Senator Stewart: What will it be?

Mr. Loiselle: It will be about $14 or $15 million.

Senator Stewart: You will be reducing it. I see. We will raise it on the Estimates.

Senator Forrestall: Why do you not ask why they are reducing it?

Senator Stewart: As I say, we can sort that out on the Estimates.

Senator Forrestall: I thought that is what you were after.

The Chairman: Senator Cools, please.

Senator Cools: Mr. Chairman, I shall be very brief.

Mr. Minister, I asked a question of Mr. Cappe when he last appeared before the committee regarding the forgiveness of a loan in the amount of $55 million to Egypt. Mr. Cappe told me that money was basically for Egypt's involvement in the Gulf War.

My question to you is twofold. First, how do you as President of the Treasury Board reconcile that sort of expenditure with the rest of your theme, which is sound fiscal management?

Mr. Loiselle: Very easily.

Senator Cools: Who would make that decision to forgive that loan? Are you involved in that decision?

Mr. Loiselle: I suppose I am, sooner or later. I would say that the Treasury Board and the Minister of Finance are involved in this decision.

To begin with, forgiveness is very often an acceptance of the fact that you will never get the money anyway. In particular circumstances, all industrial countries have decided that gestures should be made to assist this country along and you contribute. There are many considerations taken into account.

[*Traduction*]

Le sénateur Bolduc: M. le président, avec votre permission, je voudrais poser une question supplémentaire.

Ai-je bien compris que les critères utilisés pour les paiements de péréquation et les critères pour le financement des programmes établis ne sont pas les mêmes?

M. Loiselle: Ils ne sont pas du tout les mêmes.

Le sénateur Stewart: Pour les Travaux publics, vous prévoyez une augmentation de 68,5 millions de dollars de versements législatifs aux municipalités et autres administrations fiscales au titre des subventions en remplacement d'impôts. Pourquoi cette augmentation?

M. Loiselle: Nous vous soumettrons prochainement un projet de loi. Le budget n'en tient pas compte. Ce chiffre sera corrigé.

Le sénateur Stewart: Que sera-t-il?

M. Loiselle: Il atteindra 14 ou 15 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Vous allez le réduire. Je vois. Nous en reparlerons dans le cadre du budget.

Le sénateur Forrestall: Pourquoi ne demandez-vous pas la raison de cette réduction?

Le sénateur Stewart: Comme je le disais, nous pourrons tirer cela au clair dans le cadre du budget.

Le sénateur Forrestall: Je croyais que c'était ce que vous cherchiez.

Le président: Sénateur Cools, s'il vous plaît.

Le sénateur Cools: M. le président, ce ne sera pas long.

M. le ministre, lors de la dernière comparution de M. Cappe devant ce comité, je lui avais posé une question concernant une remise de dette de 55 millions de dollars en faveur de l'Égypte. Il m'a dit alors que cela représentait essentiellement une indemnisation pour la participation de l'Égypte à la Guerre du golfe.

Je voudrais vous poser une question en deux volets. Tout d'abord, en tant que président du Conseil du Trésor, comment conciliez-vous ce type de dépense avec votre philosophie de bonne gestion financière?

M. Loiselle: Sans difficulté.

Le sénateur Cools: Qui décide de remettre une dette? Participez-vous à cette décision?

M. Loiselle: Tôt ou tard, oui. Ce sont le Conseil du Trésor et le ministre des Finances qui prennent la décision.

Disons d'abord que renoncer à une créance, c'est souvent reconnaître le fait que de toute manière la dette ne sera pas remboursée. Dans ces circonstances, tous les pays industrialisés ont décidé qu'il fallait faire un geste pour venir en aide à ce pays, et nous avons fait notre part. Bien des considérations

[*Text*]

We had already made provisions for the loan anyway because we knew it probably would not be paid back. At one point we removed this loan from the other government which gives them room to proceed with their development. If we were to maintain it, it would look nice on our books, but we will never get the money. This is part of the picture that we have in front of us when we make such decisions.

Senator Cools: You said it is a decision that other industrialized countries have made. Can you trace for me how their decision is binding on Canada?

Mr. Loiselle: It is not binding. We are free to do it or not. In those circumstances, as part of the overall Middle East exercise at the time, we were part of a United Nations effort and we tried to share and help in whatever flowed from this.

Senator Cools: Are there any more such about-to-be-forgiven loans?

Mr. Loiselle: Possibly.

Senator Cools: Can I leaf through the Estimates and find more?

Mr. Loiselle: They are not in the Estimates. If such decisions are made, they are very seldom kept secret. You will find out about them.

Senator Cools: I know that they are not kept secret. Members of Parliament only discover them about two years later.

Mr. Loiselle: It is usually well known. We did it, for example, for the African countries out of the Sahara. You carry this on your books for a certain time and then you say, "Well, these countries have great difficulty borrowing, and in any case the money will not be coming back and they are asking us for more." At least that will give them a chance to proceed and get on with development.

One could question such actions at a time when we are cutting back in Canada. However, I think Canada has a duty because we are more dependent on the outside world. Not having much of a national market, we need to be very present in the rest of the world.

Senator Cools: We needed to be very present in the Gulf War; is that what you are telling me?

Mr. Loiselle: Yes, we were very present.

Senator Sparrow: I believe you said that the public debt is $489 billion. Is the debt that is owed to the Bank of Canada, which is about $50 billion, included in that figure?

[*Traduction*]

entrent en ligne de compte. Nous avions de toute manière fait des provisions pour cette créance car nous savions qu'elle ne serait probablement pas remboursée. Puis nous avons fini par remettre la dette à ce gouvernement, afin de lui permettre d'oeuvrer à son développement. Nous aurions pu continuer de l'inscrire dans nos livres, cela aura fait bonne impression, mais nous n'aurions jamais encaissé l'argent. Voilà le genre de choses dont il faut tenir compte quand on prend ces décisions.

Le sénateur Cools: Vous avez dit que la décision avait été prise par d'autres pays industrialisés. Pouvez-vous m'expliquer en quoi leur décision lie le Canada?

M. Loiselle: Elle ne nous lie pas. Nous sommes libres d'agir comme nous l'entendons. Dans ce cas particulier, dans le contexte de l'intervention au Moyen-Orient, nous avons participé à l'effort des Nations unies et nous avons essayé de faire notre part à tous les niveaux.

Le sénateur Cools: Y a-t-il d'autres créances auxquelles on s'apprête à renoncer?

M. Loiselle: C'est possible.

Le sénateur Cools: En trouverais-je d'autres si je cherchais dans le budget?

M. Loiselle: Vous ne les trouverez pas dans le budget. Ces décisions là sont rarement secrètes. Vous en entendrez parler.

Le sénateur Cools: Je sais qu'elles ne sont pas tenues secrètes. Les membres du Parlement n'en sont informés que deux ans plus tard.

M. Loiselle: C'est généralement très public. Nous l'avons fait, par exemple, pour les pays africains en dehors du Sahara. On inscrit la créance dans nos comptes pendant un certain temps puis on finit par se dire que ces pays ont le plus grand mal à emprunter, et que puisqu'ils continuent de nous en demander, ils ne nous rembourseront probablement jamais cet argent. Au moins nous leur donnons ainsi une chance d'aller de l'avant et de se développer.

On peut se demander si ces décisions sont justifiées alors que nous effectuons des compressions au Canada. Toutefois, il me semble que c'est notre devoir, parce que nous sommes tributaires du monde extérieur. Comme nous n'avons pas un grand marché national, il est important que nous ayons une forte présence dans le reste du monde.

Le sénateur Cools: Vous voulez dire que nous nous devions d'être très présents dans la Guerre du golfe?

M. Loiselle: Oui, nous étions très présents.

Le sénateur Sparrow: Vous avez dit, me semble-t-il, que la dette publique atteint 489 milliards de dollars. Les 50 milliards environ que nous devons à la Banque du Canada sont-ils compris dans ce chiffre?

[*Text*]

Mr. Loiselle: It is a debt; do we owe it to ourselves?

Senator Sparrow: Yes. There is a $50 billion debt to the Bank of Canada.

Mr. Loiselle: If there is a debt, then I suppose we say it is there.

Senator Sparrow: But you do not know whether it is in this figure or not, do you?

Mr. Cappe: This is the net public debt. It is the amount of money the Government of Canada owes to bond holders.

The Chairman: The Bank of Canada is a bond holder, is it not?

Senator Sparrow: Could you provide us with those figures for later this day?

Mr. Cappe: We could have them for you tomorrow. I believe we are coming back to your committee shortly.

The Chairman: For the information of the committee members, I believe that we will cancel our meeting on the Main Estimates scheduled for tomorrow at 11 a.m. in favour of proceeding with the consideration of Bill C-113.

Senator Sparrow: We have provisions for writing off debts owed by Third World countries, or other countries. Is there a provision to write off a debt owing to the Bank of Canada itself?

Mr. Cappe: No.

Senator Sparrow: It will remain there. If the debt to the Bank of Canada were increased, and if you doubled that $50 billion —

Mr. Loiselle: Why not triple it?

Senator Sparrow: Okay, take it all. But we would be talking about a great problem with inflation if we did that.

Mr. Cappe: You are now getting into an area of monetary policy as opposed to fiscal policy directly because you are starting to get into the issue of the Bank of Canada's control over the money supply and how the money supply is held and circulated.

You are quite right in your line of questioning because you are starting to get at the issues of would that be inflationary and cause prices to rise.

Mr. Loiselle: It is probably money in circulation. I think it is a technical thing. In any case, if we owe it, we will have to pay it. I wish there was an easy way.

Senator Sparrow: I would appreciate it if you would get that figure for me, as well as where it came from and what

[*Traduction*]

M. Loiselle: C'est une dette; est-ce que c'est de l'argent que nous nous devons à nous-mêmes?

Le sénateur Sparrow: Oui, nous devons 50 milliards de dollars à la Banque du Canada.

M. Loiselle: Si c'est une dette, j'imagine qu'elle est comprise.

Le sénateur Sparrow: Mais vous ne savez pas si c'est compris dans ce chiffre ou non?

M. Cappe: Ce chiffre représente la dette publique nette. C'est le montant que le gouvernement du Canada doit aux obligataires.

Le président: La Banque du Canada n'est-elle pas un obligataire?

Le sénateur Sparrow: Pourriez-vous nous donner ces chiffres plus tard dans la journée?

M. Cappe: Nous pourrons vous les donner demain. Je crois que nous devons recomparaître prochainement devant votre comité.

Le président: J'informe les membres du comité que la réunion prévue demain à 11 h pour l'examen du Budget des dépenses principal sera probablement annulée pour nous permettre de nous consacrer à l'examen du projet de loi C-113.

Le sénateur Sparrow: Nous avons des provisions pour les créances que nous remettons à des pays du tiers monde ou d'autres pays. A-t-on des provisions pour nous permettre de rayer la dette que nous devons à la Banque du Canada?

M. Cappe: Non.

Le sénateur Sparrow: J'en resterai là. Si on augmentait la dette à la Banque du Canada et si on doublait ces 50 milliards dollars...

M. Loiselle: Pourquoi ne pas les tripler?

Le sénateur Sparrow: Bon, jouons le va tout. Mais cela pourrait causer d'énormes problèmes sur le front de l'inflation.

M. Cappe: C'est là une question de politique monétaire et non plus de politique fiscale, puisque vous parlez en fait du contrôle qu'exerce la Banque du Canada sur la masse monétaire, et sur sa distribution.

Vous visez juste avec vos questions, car vous demandez quel effet cela pourrait avoir sur l'inflation et la hausse des prix.

M. Loiselle: C'est probablement de l'argent en circulation. C'est une considération technique. De toute manière, si nous devons cet argent, il faudra le rembourser. Je voudrais tellement que ce soit simple.

Le sénateur Sparrow: Je vous serais reconnaissant de me transmettre ce chiffre, et j'aimerais aussi savoir d'où il vient et

[*Text*]

provision there would be for increasing that share held by the Bank of Canada.

If you are not the people to ask about the inflationary repercussions of increase, I will ask somebody else.

Mr. Loiselle: No. That is Department of Finance.

Senator Sparrow: I will ask that further question when you get me those figures.

If I talk about the Official Languages Act and I talk about bilingualism, am I talking about the same thing? Are Bilingualism and the Official Languages Act in the same budgetary provision?

Mr. Loiselle: No. The Official Languages Act states the rights of Canadians. Then, as we provide certain services, they appear in various departments, "la Prime au Bilinguisme", the Secretary of State intervention, and the school system. They are in various departments.

The act states the rights as regards languages in Canada, and from this flows obligation to this and to the House.

Senator Corbin: But you are responsible for bilingualism in the civil service?

Mr. Loiselle: In the civil service, which is a particular case.

Senator Sparrow: Is it possible to have a breakdown of the cost, then, of bilingualism from all departments?

Mr. Loiselle: If we were to stop using English, we would make a huge amount of savings.

Senator Sparrow: Exactly my next question. My next question was, if you stopped the use of English, how much would it be?

Mr. Loiselle: It is not calculated that way. We have services which are provided, such as translation services, and you do not have an act that flows from it. You have programs and translations today, and so on. I suppose you can find it.

Mr. Cappe: I do not think you really can find it. There are a number of programs which touch on the Official Languages Act. One program is Official Languages and Education. Another is Treasury Board's role in Official Languages, "la Prime au Bilinguisme". There is a whole range of things which flow from the Official Languages Act. I do not think I could put my hands around the Official Languages Act costs that are reflected in here as such because it touches on a broad array of programs.

Senator Simard: I think if someone in the government tried to get that figure, I am sure you could come up with a figure. After all, although it is a Liberal government in New

[*Traduction*]

quelles dispositions on pourrait prendre pour accroître la part de la dette détenue par la Banque du Canada.

Si ce n'est pas à vous qu'il faut demander si l'augmentation pourrait avoir un effet inflationniste, je m'adresserai à quelqu'un d'autre.

M. Loiselle: Il faudrait poser la question au ministère des Finances.

Le sénateur Sparrow: Je poserai la question quand vous m'aurez donné ces chiffres.

La Loi sur les langues officielles et le bilinguisme, est-ce la même chose? Le bilinguisme et la Loi sur les langues officielles entrent-ils dans le même poste budgétaire?

M. Loiselle: Non. La Loi sur les langues officielles énonce les droits des Canadiens. Ensuite, les services que nous fournissons figurent dans les budgets des divers ministères: il y a la prime au bilinguisme, l'intervention du Secrétariat d'État, l'enseignement. Cela relève de ministères différents.

La loi établit les droits en matière linguistique au Canada, et il en découle des obligations pour nous et pour la Chambre.

Le sénateur Corbin: Mais vous êtes responsable du bilinguisme dans la fonction publique?

M. Loiselle: Dans la fonction publique, ce qui est un cas bien précis.

Le sénateur Sparrow: Dans ce cas, serait-il possible d'avoir le détail du coût du bilinguisme dans tous les ministères?

M. Loiselle: Si nous cessions de parler anglais, nous économiserions des sommes énormes.

Le sénateur Sparrow: C'était justement ce que j'allais vous demander. Si on ne parlais plus l'anglais, combien cela représenterait-il?

M. Loiselle: Ce n'est pas ainsi que c'est calculé. Nous fournissons des services, comme les services de traduction, et il n'en découle pas une loi. Nous avons des programmes, de la traduction, ainsi de suite. Je suppose qu'on peut se renseigner.

M. Cappe: Je ne crois pas qu'on puisse vraiment savoir. Il y a un certain nombre de programmes qui découlent de la Loi sur les langues officielles, notamment le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Il y a aussi la prime au bilinguisme, qui relève de la responsabilité du Conseil du Trésor et qui découle de la Loi sur les langues officielles. Il y a toute sorte d'autres choses également. Je ne crois pas que je pourrais calculer combien coûtent les programmes découlant de la Loi sur les langues officielles, car cela touche un trop grand nombre de programmes.

Le sénateur Simard: Je suis sûr que si on essayait, on pourrait obtenir ce chiffre. Après tout, bien que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit libéral, il faut reconnaître

[*Text*]

Brunswick, there is one thing we have to give them credit for. They came out with a figure. There were people who wanted that figure, and the government did make an honest effort and came out with a figure that I do not think is being disputed by a great majority of people. We could do it in the federal government, I am sure.

Mr. Cappe: My colleagues remind me that the Commissioner of Official Languages does produce an annual report, and in his annual report he makes reference to some of the costs and benefits of the official languages policy of the government and the implications of the act. I do not have that, but I —

Senator Sparrow: The new annual report is out on that. It is just out. As far as I would be aware, that does not go into the individual departments of their cost of the programs. As Senator Simard says, you look at that aspect, and every year when the question is asked we get sort of the same answer that, well, there is really no way of knowing.

Mr. Loiselle: I think the information is in the annexes we have provided. It is all there. It is not classified that way, but you do have translation services.

Senator Sparrow: I appreciate that, but that does not relate to the individual departments.

Mr. Loiselle: We do not account for it that way. We do not account for any language issue.

Senator Sparrow: Each department must have a cost within their department, would they not?

Mr. Cappe: I am not sure what costs you are referring to.

Senator Sparrow: The cost would be if they would send an employee on a language training program. Surely they have a cost to that.

Mr. Cappe: We have the cost of the translation bureau. We have the costs of the Official Languages and Education Program. We have the costs expended on translation.

Senator Sparrow: The cost to the department for the loss of the employee for the month or period of time is not recorded in here, but the department itself must know.

J. Andrew Macdonald, Comptroller General, Office of the Comptroller General of Canada: Mr. Chairman, we do not classify expenditures that way, so there is no way of giving an exact answer, in the same way we do not classify expenditures relating to other employment equity programs of government, aid to minorities, et cetera. We simply do not classify it that way. When we get questions like this, there is no way one can go into the accounts of Canada and do an

[*Traduction*]

qu'il a su faire ce calcul. Certains voulaient savoir ce que cela coûtait, et le gouvernement a fait un véritable effort pour trouver la réponse, réponse que ne contestent pas la majorité des gens. Je suis sûr que le gouvernement fédéral pourrait en faire autant.

M. Cappe: Mes collègues me rappellent que le commissaire aux Langues officielles publie un rapport annuel, et qu'il fait état dans ce rapport de certains coûts et avantages découlant de la politique fédérale des langues officielles, et des exigences de la loi. Je n'ai pas le rapport, mais je. . .

Le sénateur Sparrow: Le rapport annuel vient juste de sortir. À ma connaissance, il n'entre pas dans le détail du coût des programmes de chaque ministère. Comme l'a dit le sénateur Simard, chaque année quand on pose la question, la réponse est la même: il n'y a pas vraiment moyen de savoir.

M. Loiselle: Je crois que vous trouverez ces renseignements dans les annexes que nous vous avons remises. Tout y est. Les catégories ne sont pas les mêmes, mais vous avez les services de traduction.

Le sénateur Sparrow: Oui, je sais, mais nous n'avons pas les chiffres pour chaque ministère.

M. Loiselle: Nous ne tenons pas la comptabilité de cette façon là. Nous ne tenons pas compte des coûts relatifs aux langues officielles.

Le sénateur Sparrow: Chaque ministère doit bien avoir un coût, n'est-ce pas?

M. Cappe: Je ne vois pas très bien de quel coût vous voulez parler.

Le sénateur Sparrow: Ce qu'il en coûte d'envoyer un employé en formation linguistique. Ils doivent bien savoir ce que cela coûte.

M. Cappe: Nous avons le coût pour le Bureau des traductions. Nous avons le coût pour le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Nous avons les dépenses en traduction.

Le sénateur Sparrow: Ce qu'il en coûte à un ministère qui perd un employé pendant un mois, ou pendant une période donnée, n'est pas indiqué ici, mais le ministère doit bien savoir ce qu'il en est.

J. Andrew Macdonald, contrôleur général, Bureau du contrôleur général du Canada: M. le président, les dépenses ne sont pas classées ainsi, et il est donc impossible de donner une réponse précise, tout comme nous n'avons pas de catégorie pour les dépenses découlant des programmes d'équité en matière d'emploi, d'aide aux minorités, etc. Les dépenses ne sont tout simplement pas classées ainsi. Devant une question comme celle-ci, il nous est impossible d'aller fouiller dans les

[*Text*]

analysis of the expenditure patterns and give you a definitive answer.

To go out to departments and ask for the survey, when one does that, it sounds like it is easy to do in principle. In practise, it is very difficult, and if you do it two weeks, one after the other to different people, you would probably get a different answer. It requires people to make judgments on an expenditure history that is not recorded the way your question is stated.

Senator Sparrow: If I ask the Department of Agriculture for the employees that went on a training program, went to conventions, or were away travelling, they will give me that information. If the directions are that they do not give that number of employee days off on education training or sabbatical, then I say that happens to be wrong. I say they have that information.

Mr. Loiselle: Overall training, yes, but there are all kinds of training programs. We do not ask whether they went there to study the milking of cows or whatever. It does not go down into these details.

Senator Sparrow: They do.

Mr. Loiselle: If they do, so much the better.

Senator Sparrow: I am not satisfied with that one, but I will —

The Chairman: You are going to get lots more chances.

Senator Corbin: You pay bonuses to some of your employees. To whom do you pay bonuses, how much do you pay and when?

Mr. Loiselle: We did not pay them this year nor last year because everything has been frozen. On the managers area, at one point a decision was made to take the wage bill of the managers and to cut a percentage of that particular wage bill, 10 per cent, remove it from the wage bill, and instead of giving it in the scales as they proceed from one grade to another, or as they improve, they were cut lower, and we took this 10 per cent and we said we attribute it on merit.

Instead of allowing them to go to higher salaries, we cut the top off the scales and took that money and said now it will be distributed to the managers according to merit. This is how it works.

Senator Corbin: Merit. That is —

Mr. Loiselle: They are evaluated as in every corporation. It is not a bonus. It is part of their salary. It was part of their salary, and —

Senator Corbin: Is this what you were alluding to earlier when you said —

[*Traduction*]

comptes publics du Canada et de faire une analyse des dépenses afin d'obtenir une réponse catégorique.

Demander aux ministères de faire un sondage, cela peut paraître simple, en principe. Dans les faits, c'est extrêmement difficile, et si vous posez la question à deux personnes différentes, à une semaine d'intervalle, vous obtiendrez probablement des réponses différentes. Cela oblige les gens à évaluer des dépenses qui ne sont pas inscrites selon les catégories que vous mentionnez dans votre question.

Le sénateur Sparrow: Si je demande au ministère de l'Agriculture de me dire combien on a dépensé pour envoyer des employés en formation, à des congrès, en déplacement, on pourra me répondre. S'ils ont pour instruction de ne pas donner à ces employés des journées de congés pour formation, alors c'est une erreur. Je suis sûr qu'ils ont cette information.

M. Loiselle: Pour la formation en général, oui, mais il y a toute sorte de programmes de formation. Nous ne leur demandons pas de préciser s'ils sont allés apprendre à traire des vaches. Ils n'ont pas ces détails-là.

Le sénateur Sparrow: Si.

M. Loiselle: Dans ce cas, tant mieux.

Le sénateur Sparrow: Je ne suis pas satisfait de la réponse, mais je...

Le président: Vous aurez encore bien des occasions.

Le sénateur Corbin: Vous versez des primes à certains employés. À qui versez-vous ces primes, combien payez-vous et quand?

M. Loiselle: Nous n'avons pas versé de primes cette année, ni l'an dernier, puisque tout a été gelé. Pour les gestionnaires, on a décidé de prendre la masse salariale des gestionnaires et de la réduire de 10 p. 100; au lieu d'accorder l'augmentation à mesure qu'ils passent d'un échelon à l'autre, ou qu'ils améliorent leur performance, nous avons réduit les échelles et nous avons attribué ces 10 p. 100 au mérite.

Au lieu de leur permettre d'atteindre des salaires plus élevés, nous avons éliminé les échelons supérieurs, et nous avons décidé de distribuer cet argent selon le principe du mérite. C'est ainsi que cela fonctionne.

Le sénateur Corbin: Le mérite. C'est...

M. Loiselle: Leur rendement est évalué, comme dans n'importe quelle entreprise. Ce n'est pas une prime. Ça fait partie du salaire. Ça faisait partie du salaire, et...

Le sénateur Corbin: Est-ce à cela que vous faisiez allusion tout à l'heure quand vous avez parlé...

[*Text*]

Mr. Loiselle: When we freeze their salary, with respect, and we do not give them a bonus, it is the equivalent on average of 5 per cent decrease. It is very harsh.

Senator Corbin: Five per cent of what? What sort of pay scale are we talking about here?

Mr. Cappe: As someone who has been directly affected by this, I can speak relatively knowledgably. If you take the wage bill of executives, as Mr. Loiselle said, there is 5 percent of that which is allocated to re-earnable bonuses every year. This is performance pay, not bonuses. This is the regime which existed prior to C-29 and —

Senator Corbin: C-29 was the wage freeze?

Mr. Cappe: The freeze, and the previous one now reflected again in C-113. That 5 per cent of performance pay was 5 per cent of the wage bill and was re-earnable every year. When you freeze the salary and do not pay for performance, then the implication, as Mr. Loiselle indicated, is that you are fixed at the level at which you were going into the freeze program. Therefore, on average, the average public servant was able to earn that 5 per cent. Indeed, it was not distributed to everyone equally, but was earned on the basis of their performance appraisals. The range was up to 10 per cent. Some people were earning a 10 per cent performance pay. Others were earning zero. There was a full range within that.

Mr. Loiselle: He got 10.

Mr. Cappe: I got zero this year.

Senator Bolduc: He had a nice letter, and he sent that to the bank.

Mr. Cappe: Thank you. The other point I would make is that Mr. Macdonald reminds me that indeed it is performance pay. I could mention that there is a recent publication of the OECD which arrays a number of countries including Canada and describes the performance pay regimes that existed over the last number of years. Indeed, Canada's is about average for countries which —

Senator Corbin: Did you say above average or about average?

Mr. Cappe: About average. It was about the middle range of countries who have performance pay for executives; countries such as Australia, the United States, Sweden and France.

Senator Corbin: So in a sense the bonus is still there.

Mr. Loiselle: It is not paid. The performance pay, because of the budget measures, was abolished or suspended for this period, so they are not getting anything, but the system is

[*Traduction*]

M. Loiselle: Je me permets de vous signaler qu'en gelant leur salaire et en n'accordant pas de prime, nous leur avons imposé l'équivalent d'une réduction moyenne de salaire de 5 p. 100. C'est très dur.

Le sénateur Corbin: Cinq pour cent de quoi? De quelle échelle salariale parlons-nous?

M. Cappe: Je suis assez bien informé puisque j'ai été directement touché. Dans la facture salariale pour la catégorie de la direction, comme l'a dit M. Loiselle, il y a 5 pour cent réservés aux primes réoctroyables chaque année. C'est une rémunération au rendement, pas une prime. C'était ainsi avant l'entrée en vigueur du C-29 et...

Le sénateur Corbin: Le C-29, était-ce la loi sur le gel des salaires?

M. Cappe: Sur le gel, et le précédent qui est maintenant réaffirmé dans le projet de loi C-113. Cette rémunération au rendement de 5 p. 100 représentait 5 p. 100 de la facture salariale et était réoctroyable chaque année. Si l'on gèle le salaire et que l'on ne paye pas la rémunération au rendement, cela signifie, comme l'a dit M. Loiselle, que vous restez au niveau auquel vous étiez au moment où le gel a été imposé. Par conséquent, cela veut dire que le fonctionnaire moyen a pu obtenir ces 5 p. 100. Il est vrai qu'ils n'ont pas été distribués également entre tous, mais attribués en fonction du rendement de chacun. Cela pouvait aller jusqu'à 10 p. 100. Certains ont obtenu une rémunération au rendement de 10 p. 100, d'autres n'ont rien eu du tout, avec toute la gamme entre les deux.

M. Loiselle: Il a eu 10 p. 100.

M. Cappe: Je n'ai rien eu cette année.

Le sénateur Bolduc: Il a reçu une gentille lettre et il l'a envoyée à sa banque.

M. Cappe: Merci. M. Macdonald me rappelle qu'il s'agit bien de rémunération au rendement. Je vous signale qu'une publication récente de l'OCDE cite un certain nombre de pays, parmi lesquels le Canada, et décrit les programmes de rémunération au rendement qui y ont été pratiqués au cours des dernières années. Le Canada est à peu près dans la moyenne des pays qui...

Le sénateur Corbin: Avez-vous dit à peu près dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne?

M. Cappe: À peu près dans la moyenne. Il est à peu près dans la moyenne des pays qui ont des régimes de rémunération au rendement pour les cadres supérieurs, c'est-à-dire des pays comme l'Australie, les États-Unis, la Suède et la France.

Le sénateur Corbin: En un sens, c'est donc une prime.

M. Loiselle: Elle n'est pas versée. Suite aux mesures annoncées dans le budget, la rémunération au rendement a été abolie, ou suspendue, pour cette période, et les cadres ne

[*Text*]

there. The salaries will be increased one day, but not this year or next.

Senator Corbin: How many people are normally entitled to these bonuses?

Mr. Cappe: There were roughly 4,200 members of the executive category, and in the excluded, I do not have the number, but there are several hundred.

Mr. Loiselle: 5,000 would be a good number.

The Chairman: We will get back to this another time. I am going to adjourn the meeting now. Thank you very much, Mr. Minister.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

reçoivent donc rien, mais le système existe toujours. Les salaires augmenteront un jour, mais pas cette année ni l'an prochain.

Le sénateur Corbin: Combien de fonctionnaires ont normalement droit à ces primes?

M. Cappe: Il y avait environ 4 200 personnes dans la catégorie de direction, et je n'ai pas les chiffres exacts pour la catégorie exemptée, mais elle recouvre plusieurs centaines d'employés.

M. Loiselle: Disons 5 000.

Le président: Nous en reparlerons une autre fois. Je vais maintenant lever la séance. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La séance est levée.

APPENDIX "NF/48"

Treasury Board of Canada
Secretariat

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

Ottawa, Canada
K1A 0R5

MAR 30 1993

The Honourable H.A. Olson, P.C.
Chairman of the Senate National
Finance Committee
The Senate
Room 361-E, Centre Block
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Dear Senator Olson:

I am writing this letter to provide you with additional information regarding measures that have affected MPs and Ministers salaries since 1985 as requested at the Senate Finance committe Meeting of March 25, 1993. The additional information is provided in the attached Annex A.

I trust you will find this information useful. If you have any further questions, I will be pleased to respond.

Yours sincerely,

Mel Cappe
Deputy Secretary
Program Branch

Att.

c.c.: The Honourable John Stewart

Canada

Annex A

Summary of Restraint Measures Affecting MPs and Ministers' Allowances for the Period 1985-1995

Details of the restraint initiatives taken with regard to the sessional allowances and other allowances of the Prime Minister, Cabinet Ministers, and MPs are as follows:

1. Pursuant to the November 1984 Economic Statement, the salary of the Prime Minister was reduced by 15% (from $62,300 to $52,955) and the salaries of Cabinet Ministers were reduced by 10% (from $41,700 to $37,530) for 1985.

2. In January 1986, the government decided to freeze the 1986 salaries of the Prime Minister and Ministers at 1985 levels.

3. The sessional indemnity for 1986 was reduced by $1,000 for all MPs at that time as well.

4. Pursuant to the restraint initiatives announced in the 1991 Budget and Bill C-29, the 1992 the sessional indemnity and the tax-free allowances of all MPs were frozen at the level paid in 1991.

5. Pursuant to the 1992 Budget, the salaries of the Prime Minister and Cabinet Ministers were reduced by 5%, effective April 1, 1992.

6. Pursuant to the December 1992 Economic Statement, the sessional indemnity and the tax-free allowances of all MPs were frozen at their 1993 levels for 1994 and 1995. This measure is comparable to the general two year wage freeze announced for all federal public servants at that time.

Furthermore, the 1993 levels for these allowances were to have increased by 0.6%, pursuant to Bill C-29. However, pursuant to Bill C-113, the government decided to forego this increase.

As well, the 5% cut in Ministerial salaries was extended through to 1995 as a result of the two year wage freeze announced in the 1992 Economic Statement.

Annex A

Allowances Reflecting Restraint Measures Listed Above

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993-95
Sessional Indemnity	54,600	55,100	57,400	58,300	60,000	62,100	64,400	64,400	64,400
Tax-Free Expense Allowance	18,200	18,700	19,100	19,400	19,900	20,600	21,300	21,300	21,300
Prime Minister	52,955	52,955	65,500	66,600	68,600	71,000	73,600	70,840*	69,920
Ministers	37,530	37,530	43,800	44,500	45,800	47,400	49,100	47,259*	46,645

* This amount represents a 5% reduction for 9 months only given that this measure came into force on April 1, 1992.

ANNEXE «FN48»

Treasury Board of Canada
Secretariat

Conseil du Trésor du Canada
Secrétariat

Ottawa, Canada
K1A 0R5

MAR 30 1993

L'honorable H.A. Olson P.C.
Président du Comité sénatorial permanent
des finances nationales
Le Sénat
Pièce 361-E, Édifice Centre
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

La présente vise à vous fournir des renseignements supplémentaires en ce qui a trait aux mesures de compressions budgétaires ayant touché les allocations des députés et ministres depuis 1985, tel que demandé lors de la réunion du Comité permanent des finances nationales du 25 mars dernier. Vous trouverez les renseignements additionnels à l'annexe A ci-jointe.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Si vous avez d'autres questions, il me fera plaisir d'y répondre.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mel Cappe
Sous-secrétaire
Direction des programmes

p.j.

c.c. L'honorable John Stewart

Canada

Annexe A

Résumé des mesures de compressions budgétaires ayant touché les allocations des députés et ministres

Les mesures précises de compressions budgétaires prises à l'égard des diverses allocations accordées au Premier ministre, aux ministres et aux députés, sont les suivantes:

1. En vertu de l'énoncé économique de novembre 1984, le salaire du Premier ministre fut réduit de 15% (soit de 62 300 $ à 52 955 $) et le salaire des ministres fut réduit de 10% (soit de 41 700 $ à 37 530 $) pour 1985.

2. En janvier 1986 le gouvernement décida de maintenir les salaires du Premier ministre et des ministres au niveau de 1985.

3. L'indemnité de session ainsi que l'allocation de dépenses non-taxable furent réduites de 1 000 $ au même moment.

4. En vertu des mesures de compressions budgétaires annoncées dans le budget de 1991 et le projet de loi C-29, l'indemnité de session et l'allocation de dépenses non-imposable des députés pour 1992 furent gelées à leur niveau de 1991.

5. Suite au budget de 1992 les salaires du Premier ministre et des ministres furent réduits de 5% à compter du 1er avril 1992.

6. L'énoncé économique de décembre 1992 bloque l'indemnité de session ainsi que l'allocation de dépenses non-imposable au niveau de 1993 pour les années 1994 et 1995. Cette mesure correspond au gel général des salaires décrété à la même occasion pour l'ensemble de la fonction publique.

De plus, ces allocations devaient augmenter de 0,6% en 1993 en vertu du projet de loi C-29. Cependant, dans son projet de loi C-113 le gouvernement a décidé de ne pas accorder cette augmentation.

La réduction de 5% aux salaires des ministres s'étendra également jusqu'en 1995 suite à ce gel de deux ans.

Annexe A

Allocations après l'application des mesures énoncées plus haut

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993-95
Indemnité de session	54,600	55,100	57,400	58,300	60,000	62,100	64,400	64,400	64,400
Allocation de dépenses non-imposable	18,200	18,700	19,100	19,400	19,900	20,600	21,300	21,300	21,300
Premier Ministre	52,955	52,955	65,500	66,600	68,600	71,000	73,600	70,840*	69,920
Ministres	37,530	37,530	43,800	44,500	45,800	47,400	49,100	47,259*	46,645

* Ce montant représente une réduction de 5% pour 9 mois seulement puisque cette mesure entre en vigueur le 1er avril 1992.

National Finance

Finances nationales

WITNESSES—TÉMOINS

From the Treasury Board:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch.

From the Comptroller General Office:

Mr. J.A. MacDonald, Comptroller General..

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes.

Du Bureau du Contrôleur général:

M. J.A. Macdonald, contrôleur général..

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, March 31, 1993

Issue No. 49

First Proceedings on:
Bill C-113, "An Act to provide for government expenditure restraint"

WITNESSES:
(See back cover)

28351-1

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le mercredi 31 mars 1993

Fascicule n° 49

Premier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-113, «Loi portant compression des dépenses publiques»

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Berntson	* Murray, P.C. (or Lynch-Staunton)
Cools	Oliver
Corbin	Simard
Forrestall	Sparrow
* Frith (or Molgat)	Stewart
Kelly	
Kinsella	

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Kelly substituted for that of the Honourable Senator Lavoie-Roux (31st March, 1993).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice-président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Berntson	* Murray, C.P. (ou Lynch-Staunton)
Cools	Oliver
Corbin	Simard
Forrestall	Sparrow
* Frith (ou Molgat)	Stewart
Kelly	
Kinsella	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Kelly substitué à celui de l'honorable sénateur Lavoie-Roux (le 31 mars 1993).

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 30, 1993.

The Honourable Senator Bolduc moved, seconded by the Honourable Senator Robertson, that Bill C-113, "An Act to provide for government expenditure restraint", be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 30 mars 1993:

L'honorable sénateur Bolduc propose, apppuyé par l'honorable sénateur Robertson, que le Projet de loi C-113, «Loi portant compression des dépenses publiques», soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, March 31, 1993
(52)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 7:00 p.m. this day, in Room 356-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Berntson, Bolduc, Cools, Corbin, Forrestall, Kelly, Kinsella, Lynch-Staunton, Molgat, Simard, Sparrow and Stewart. (13)

Other Senator present: The Honourable Senator Stratton.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES:

From the Department of Employment and Immigration:

Mr. Nick Mulder, Deputy Minister;

Mr. Gordon McFee, Director, Policy and Legislation Development;

Ms Julie Zahoruk-Tanner, Chief, Ancillary Policy and Programs;

Mr. Martin Low, General Counsel;

Mr. Bernard Sutet, Director, Unemployment Insurance Analysis Directorate, Stratetic Policy and Planning.

From the Department of Agriculture:

Mr. Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning.

From the Department of Finance:

Mr. Doug Wyatt, General Counsel, General Legal Services.

From the Department of Transport:

Mr. Clyde McElman, Director, Railway Policy and Programs.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 30th, 1993, began its examination of Bill C-113, "An Act to provide for Government expenditure restraint".

Mr. Mulder made opening remarks and, with Messrs. McFee, Low, Sutet and Ms Zahoruk-Tanner, answered questions.

Mr. Brian Paddock answered questions.

Mr. Wyatt answered questions.

Mr. McElman answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

Le mercredi 31 mars 1993
(52)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 19 heures, à la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Berntson, Bolduc, Cools, Corbin, Forrestall, Kelly, Kinsella, Lynch-Staunton, Molgat, Simard, Sparrow et Stewart. (13)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Stratton.

Également présent: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

M. Nick Mulder, sous-ministre;

M. Gordon McFee, directeur, Élaboration de la politique et de la législation;

Mme Julie Zahoruk-Tanner, chef, Politiques et programmes auxiliaires;

M. Martin Low, avocat général;

M. Bernard Sutet, directeur, Direction de l'analyse de l'assurance-chômage, Politique stratégique et planification.

Du ministère de l'Agriculture:

M. Brian Paddock, directeur, Planification et coordination sectorielles.

Du ministère des Finances:

M. Doug Wyatt, avocat général, Division des services juridiques généraux.

Du ministère des Transports:

M. Clyde McElman, directeur, Politique et programmes — Voie ferrée.

Conformément à son ordre de renvoi du 30 mars 1993, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-113, «Loi portant compression des dépenses publiques».

M. Mulder fait un exposé et, avec MM. McFee, Low, Sutet et Mme Zahoruk-Tanner, répond aux questions.

M. Brian Paddock répond aux questions.

M. Wyatt répond aux questions.

M. McElman répond aux questions.

[*Text*]

The Chairman reviewed a list of names of people who had requested to appear before the Committee.

Following discussion, It was moved by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the list of seven (7) witnesses, proposed for April 1st, 1993, be accepted.

The questions being put on the motion, it was agreed.

It was moved by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the National Finance Committee be deemed to have completed its hearings of witnesses in relation to Bill C-113 by 1:00 o'clock p.m. on Thursday, April 1st, 1993.

It was moved, in amendment, by the Honourable Sparrow, that the date of April 6 be the date on which the National Finance Committee shall be deemed to have completed hearing in relation to Bill C-113.

The question being put on the amendment, it was
Negatived by a show of hands: NAYS 7; YEAS 5.

The question being put on the main motion, it was
Agreed by a show of hands: YEAS 7; NAYS 5.

It was moved by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that following the last witness tomorrow, 1st April, 1993, the Committee shall begin clause by clause and report to the Senate forwith.

The question being put on the motion, it was
Agreed by a show of hands: YEAS 7; NAYS 5.

It was moved by the Honourable Senator Sparrow, that the Committee adjourn until 1:30 p.m. tomorrow, 1st April, 1993.

The question being put on the motion, it was
Negatived by a show of hands: NAYS 7; YEAS 5.

At a later date, Officials from the Department of Transport will provide written responses to questions asked by Senator Stewart.

At 9:55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

Le président passe en revue la liste des personnes qui ont demandé à comparaître devant le comité.

Après discussion, l'honorable sénateur Lynch-Staunton propose que la liste des sept (7) témoins appelés à comparaître le 1er avril 1993 soit approuvée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose que le Comité des finances nationales termine l'audition des témoins sur le projet de loi C-113 à 13 heures, le jeudi 1er avril 1993.

L'honorable Sparrow propose l'amendement suivant, à savoir que le Comité des finances nationales termine l'audition des témoins sur le projet de loi C-113 le 6 avril.

L'amendement est mis aux voix et, après un vote à main levée, est rejeté par sept voix contre cinq.

La motion principale est mise aux voix et, après un vote à main levée, est adoptée par sept voix contre cinq.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose qu'à la suite de l'audition du dernier témoin, le 1er avril 1993, le Comité entreprenne une étude article par article du projet de loi et présente un rapport au Sénat.

La motion est mise aux voix et, après un vote à main levée, est adoptée par sept voix contre cinq.

L'honorable sénateur Sparrow propose que le comité s'ajourne à 13 h 30 demain, le 1er avril 1993.

La motion est mise aux voix et, après un vote à main levée, est rejetée par sept voix contre cinq.

Les représentants du ministère des Transports conviennent de fournir plus tard des réponses écrites aux questions posées par le sénateur Stewart.

À 21 h 55, le comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier du Comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 31, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-113, to provide for government expenditure restraint, met this day at 7 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable members of the committee, you will realize that this is the first meeting of the committee to examine Bill C-113, an act to provide for government expenditure restraint .I must tell you at the outset that we have had a large number of requests from witnesses to appear before this committee. I am not exactly sure how many, but there were more requests coming in tonight .I think that the Clerk of the Committee and my office have received 25 or 30 requests and the number keeps changing.

We have done a couple of things. First, we have extended the time tomorrow as far as it is reasonable to do it. We have now scheduled a meeting to begin at 9 o'clock in room 256-S, a slightly larger room than the one we are in now. I want to accommodate as many as possible, but I guessed it was an arbitrary decision to some extent. If you are to give someone an opportunity come before the committee and explain why they want to make a submission to the committee and leave any reasonable time at all for questions, then they need about 30 minutes. My experience is that if you start cutting it any further, they do not have a chance to express themselves. That means that we can have witnesses starting at 9 o'clock. We would also have to start on time, even though it is early in the morning. We could hear about seven witnesses until 1 o'clock tomorrow. We then need a few minutes if we are to report the bill tomorrow.

Senator Molgat: Report the bill tomorrow?

The Chairman: We do not have to report the bill tomorrow.

Senator Molgat: I hope not.

The Chairman: I am just putting this before the committee.

The staff and your chairman need a few minutes to prepare a report for the committee, along with some appropriate remarks depending on what takes place during those four hours.

If we are to follow any other pattern we can do that, too, but it is up to the committee to give your chairman some advice as to what you would like me to try to do with this situation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 mars 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, sachez qu'il s'agit de la première réunion où le comité doit examiner le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques. Je dois vous dire dès le départ que le nombre de témoins qui ont demandé de comparaître devant le comité est élevé. Je ne sais pas combien il y en a au juste, mais il y a encore des demandes qui nous parviennent ce soir. Je crois que le greffier du comité et mon bureau ont reçu 25 ou 30 demandes, et le nombre continue d'augmenter.

Nous avons pris quelques mesures en conséquence. Premièrement, nous avons allongé le calendrier des travaux pour demain dans la mesure de ce qui est raisonnable. La réunion doit maintenant débuter à 9 heures dans la pièce 256-S, qui est un peu plus grande que celle-ci. Je veux permettre au plus grand nombre possible de personnes d'assister à la séance, mais j'imagine que c'était une décision un peu arbitraire. Si on donne à quelqu'un la possibilité de comparaître devant le comité pour expliquer son point de vue et que l'on veut prévoir suffisamment de temps pour les questions, il faut allouer environ 30 minutes. D'après mon expérience, si on essaie de couper encore plus que cela, les témoins n'ont pas la possibilité de faire valoir leur point de vue. C'est donc dire que nous allons devoir accueillir des témoins à compter de 9 heures. Aussi, il va falloir commencer à l'heure dite, même si c'est tôt le matin. Nous pourrions accueillir sept témoins avant 13 heures. Ensuite, il va falloir compter quelques minutes pour faire rapport du projet de loi demain.

Le sénateur Molgat: Faire rapport du projet de loi demain?

Le président: Nous ne sommes pas obligés de faire rapport du projet de loi demain.

Le sénateur Molgat: J'espère que non.

Le président: Je le propose simplement au comité.

Le personnel et moi-même devons disposer de quelques minutes pour préparer le rapport du comité et formuler quelques observations appropriées, suivant ce qui va s'être passé durant ces quatre heures.

S'il y a une autre façon de procéder, nous pouvons la choisir aussi, mais il appartient aux honorables sénateurs de me préciser leur volonté.

[*Text*]

Senator Molgat: With a large number of people who want to appear before the committee, we should make every effort to hear them. If we cannot finish by 1 o'clock tomorrow then we should schedule whatever time we require. There was not that opportunity in the other place, which cut off hearings. The Senate should be prepared to give that opportunity to people who want to appear.

Senator Stewart: How will next week will be used? Are there bills that the government simply has to have before the Easter adjournment which would prevent us from dealing with this bill early next week?

The Chairman: I cannot answer for what the government it needs — maybe someone here can. Probably the Deputy Leader of the Government in the Senate can do that.

Senator Stewart: If we could have that information, it would provide us with a shoe into which we could try to fit our foot.

Senator Lynch-Staunton: There is this bill and there is C-76, which we will be voting on tomorrow. Bill C-76 is now subject to an amendment, which will come up for a vote tomorrow, Friday, or next week. It and this bill are the two bills the government would like to see passed before the Easter break.

Senator Stewart: So we have plenty of time.

Senator Simard: You said that on your list you had 24 or 25 names. The numbers keep changing.

The Chairman: These are requests that have come to us.

Senator Simard: We know that sometimes you can get five or six requests from one sector or union where people repeat themselves. Essentially they are the same briefs. In your study of the list, is it agreeable to think that there are only 8, 10 or 12 that could cover the whole spectrum of support or opposition to the bill? Maybe we would have a better idea of how to share and spend our time tomorrow and possibly finish for 1 o'clock.

The Chairman: I cannot answer that question completely. I can give a partial answer. We have had requests from some organizations that are affiliated with each other. To some extent, we have tried to put those groups together. We could advise you about that, but as far as your inquiry about whether or not they are all together, you cannot group all labour unions and say that they speak for each other. I cannot give you any answer to your question as to whether people are for or against the bill. I simply do not know. I have not tried to find out in order to balance it.

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Il y a beaucoup de gens qui veulent comparaître devant le comité — nous devrions faire de notre mieux pour les accueillir. Si ce n'est pas terminé à 13 heures demain, à ce moment-là, il faudrait trouver tout le temps nécessaire. Cela n'a pas été possible à l'autre endroit, où les audiences sont assujetties à un délai fixe. Le Sénat devrait être disposé à donner cette possibilité aux gens qui veulent comparaître.

Le sénateur Stewart: Quel sera notre emploi du temps dans la semaine à venir? Est-ce qu'il y a des projets de loi que le gouvernement tient absolument à faire adopter avant le congé de Pâques, ce qui nous empêcherait de traiter de ce projet de loi particulier au début de la semaine prochaine?

Le président: Je ne saurais dire ce que le gouvernement veut, mais il y a peut-être ici quelqu'un qui peut le faire. Le leader suppléant du gouvernement au Sénat peut probablement le faire.

Le sénateur Stewart: Si nous le savions, nous aurions certainement une idée de la direction qu'il faut prendre.

Le sénateur Lynch-Staunton: Il y a ce projet de loi et le projet de loi C-76, qui sera mis aux voix demain. Le projet de loi C-76 doit maintenant faire l'objet d'une modification, qui sera mise aux voix demain, vendredi, ou la semaine prochaine. Le projet de loi C-113 et le projet de loi C-76 sont ceux que le gouvernement aimerait faire adopter avant le congé de Pâques.

Le sénateur Stewart: Nous avons donc amplement de temps.

Le sénateur Simard: Vous avez dit qu'il y avait 24 ou 25 noms sur votre liste. Le chiffre change toujours.

Le président: Nous avons reçu des demandes.

Le sénateur Simard: On sait qu'il y a parfois cinq ou six personnes qui veulent venir parler au nom d'un même secteur ou d'un même syndicat. Elles présentent essentiellement le même mémoire. Vous avez étudié la liste. Êtes-vous d'accord pour dire que seulement huit, dix ou douze témoins pourraient couvrir l'ensemble des points de vue face au projet de loi, pour et contre? À ce moment-là, nous aurions une meilleure idée de la façon de structurer notre emploi du temps demain et nous pourrions peut-être finir à 13 heures.

Le président: Je ne peux donner une réponse complète à cette question. Je ne peux donner qu'une réponse partielle. Nous avons reçu des demandes d'organisations qui sont affiliées. Dans une certaine mesure, nous avons essayé de les regrouper. Nous pourrions vous en parler, mais à savoir si elles sont toutes regroupées, disons qu'on ne peut regrouper tous les syndicats et affirmer qu'ils parlent tous l'un pour l'autre. Je ne peux vous dire qui est pour ou contre le projet de loi. Je ne sais tout simplement pas. Je n'ai pas essayé de le savoir pour équilibrer les choses.

[*Text*]

Senator Simard: You are trying to balance that?

The Chairman: No, I am not trying to balance that. I do not know the answer to that.

Senator Bolduc: Would it be appropriate that we have a look at the list?

The Chairman: Of the 25?

Senator Bolduc: Yes, or of the ones that you have chosen.

The Chairman: We did some condensation of the requests because we thought might be asked about it, but it is not up to me to recommend it. To some extent we did that because I had indications we have enough witnesses for not only all day tomorrow, but also for several days beyond that.

Senator Bolduc: I suspect that if there is a tentative choice, there must be some tentative criteria that were used to make that choice.

The Chairman: That is a good try, but you will not lay it on me that these are the people I recommend. The committee will decide.

Senator Simard: We need to have the list to examine it.

The Chairman: We do not have a recommended list, we have some of our working papers. If you would like to have a copy of that, you are welcome to it.

Senator Lynch-Staunton: Do I understand you have invited seven witnesses to appear tomorrow?

The Chairman: We have indicated to seven witnesses — and I apologize, but we had to do some preliminary work because we only recently received the bill.

Senator Lynch-Staunton: But they will be available tomorrow morning as soon as they get the approval?

The Chairman: We will get in touch with them again tonight and get them here if the committee agrees.

Senator Lynch-Staunton: Are you satisfied that they represent both sides of the issue to the extent that — concerning Senator Bolduc's question — there has to be criteria to select them? Obviously, tonight we will hear one view.

The Chairman: I cannot take responsibility for the answer because I simply do not know. That is all there is to it. I know that we did some condensation based on one criteria, namely that there were several groups who applied. We were able to establish as best we could that they are affiliated. Therefore, we invited them.

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Vous essayez d'équilibrer les choses?

Le président: Non, je n'essaie pas d'équilibrer les choses à ce point de vue là. Je n'ai pas la réponse.

Le sénateur Bolduc: Est-ce qu'il conviendrait pour nous de jeter un coup d'oeil sur la liste?

Le président: Les 25 noms?

Le sénateur Bolduc: Oui, ou encore ceux que vous avez choisis.

Le président: Nous avons résumé les demandes en pensant qu'il y aurait peut-être des questions, mais il ne m'appartient pas de faire une recommandation. Dans une certaine mesure, nous l'avons fait parce que nous savions qu'il y avait déjà assez de témoins pour toute la journée de demain, mais aussi pour plusieurs journées par la suite.

Le sénateur Bolduc: S'il y a eu un choix préliminaire, je soupçonne que certains critères préliminaires ont présidé à ce choix.

Le président: Je vous félicite de votre tentative, mais vous n'allez pas me faire dire que je recommande ces gens. C'est le comité qui va décider.

Le sénateur Simard: Il nous faut étudier la liste.

Le président: Nous n'avons pas de liste de personnes recommandées, mais nous avons des documents de travail. Si vous en voulez un exemplaire, nous serions heureux de vous le donner.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ai-je bien compris que vous avez invité sept témoins à comparaître demain?

Le président: Nous avons fait signe à sept témoins — je m'excuse, mais nous avons dû faire certains travaux préliminaires parce que nous avons seulement reçu le projet de loi récemment.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vont-ils pouvoir comparaître demain matin, dès que l'approbation est donnée?

Le président: Nous allons communiquer de nouveau avec eux ce soir et faire en sorte qu'ils viennent si le comité est d'accord.

Le sénateur Lynch-Staunton: Êtes-vous convaincu qu'ils représentent les deux côtés de la médaille, c'est-à-dire — comme le sénateur Bolduc l'a dit — il y a des critères qui ont présidé à ce choix? Évidemment, nous allons entendre un point de vue ce soir.

Le président: Il ne m'appartient pas de donner une réponse, car je ne le sais tout simplement pas. C'est tout. Je sais que les choses ont été résumées en fonction d'un critère, il y a plusieurs groupes qui ont fait une demande. Nous avons pu établir au mieux de nos connaissances qu'ils étaient affiliés. Nous les avons donc invités.

[*Text*]

Senator Simard: Perhaps we could just have the names.

Senator Lynch-Staunton: Maybe you could read off the names.

The Chairman: Do we have some copies of this list?

Senator Kinsella: It is not a secret?

The Chairman: No, it is not a secret, but it is in our working papers.

Senator Bolduc: I understand, Mr. Chairman, that we do not want to push you to the wall.

The Chairman: I have been getting that feeling.

Senator Bolduc: This is delicate work, and we know you are doing it very well.

The Chairman: Perhaps we can pass the list around for members to look at it. Perhaps members of the committee can indicate why they are satisfied that these groups represent several witnesses condensed into one group.

Senator Bolduc: I see that the prairie pools are first.

The Chairman: Yes, there are two representatives.

Senator Bolduc: Am I right, Mr. Clerk, in saying that *La coalition populaire régionale de l'Outaouais* at 11:20 is a grouping of various associations?

Senator Stewart: Mr. Chairman, I wish to ask a question.

The Chairman: You may ask your question while the Clerk is finding an answer to Senator Bolduc's question.

Senator Stewart: I look at the list, and it looks as if these people will be dealing with only one of the parts of the bill; the Unemployment Insurance Act.

The Chairman: I do not know, but doubt the prairie pools will be dealing with that matter.

Senator Stewart: What about the Parliament of Canada Act? Will we have evidence on sessional allowances and the Salaries Act? The judge who is unhappy with the process, will he be appearing before the committee?

These are what Senator Finlay MacDonald calls the "symbolic parts" of the bill. Will we simply treat them as symbolic, or will we ask for information?

The Chairman: The working paper before you is a list of witnesses we attempted to fit into the time allotted for tomorrow.

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: On pourrait peut-être nous donner simplement les noms.

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous pourriez lire les noms.

Le président: Avez-vous un exemplaire de la liste?

Le sénateur Kinsella: Ce n'est pas un secret?

Le président: Non, ce n'est pas un secret, mais ça se trouve dans les documents de travail.

Le sénateur Bolduc: C'est entendu, monsieur le président, nous ne voulons pas vous acculer au pied du mur.

Le président: C'est l'impression que j'ai.

Le sénateur Bolduc: C'est une tâche délicate, et nous croyons que vous vous en acquittez très bien.

Le président: Nous pourrions peut-être faire circuler la liste pour que les membres y jettent un coup d'oeil. Les membres du comité pourraient peut-être indiquer pourquoi ils sont convaincus que ces groupes représentent plusieurs points de vue regroupés.

Le sénateur Bolduc: Je constate que les pools des Prairies viennent en premier.

Le président: Oui, il y a deux représentants.

Le sénateur Bolduc: Ai-je raison, monsieur le greffier, d'affirmer que la Coalition populaire régionale de l'Outaouais, qui doit témoigner à 11 h 20, est un regroupement de diverses associations?

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, j'aimerais poser une question.

Le président: Vous pouvez poser votre question pendant que le greffier cherche la réponse à la question du sénateur Bolduc.

Le sénateur Stewart: À regarder la liste, il me semble que ces gens ne s'intéressent qu'à un aspect du projet de loi, soit la Loi sur l'assurance-chômage.

Le président: Je ne sais pas, mais je doute que les pools des Prairies traitent de cette question-là.

Le sénateur Stewart: Qu'en est-il de la Loi sur le Parlement du Canada? Sera-t-il question de l'indemnité parlementaire et de la Loi sur les traitements? Le juge mécontent va-t-il pouvoir comparaître devant le comité?

C'est ce que le sénateur Finlay MacDonald appelle les aspects «symboliques» du projet de loi. Est-ce que nous allons les considérer simplement comme symboliques ou est-ce que nous allons chercher à nous renseigner?

Le président: Le document de travail que vous avez devant vous est une liste de témoins que nous avons essayé de «faire entrer» dans le temps alloué pour demain.

[*Text*]

To answer the rest of your question as to why, how, or who will be there, I do not know the answer.

Senator Bolduc, did you get an answer to your question?

Mr. John Desmarais, Clerk of the Committee: The answer is yes.

The Chairman: Any other comments on what we will do?

Honourable senators, we must, even before this meeting is adjourned tonight —

Senator Corbin: At what time.

The Chairman: I do not know at what time.

Senator Corbin: If you want me here at 9 a.m. tomorrow morning, I want to know how much sleep I can get.

The Chairman: I will adjourn the meeting when someone moves that it be adjourned.

The more important issue for the moment is that the witnesses on the right-hand side of the list must be notified tonight if they are to be here tomorrow.

Senator Lynch-Staunton: I move that we accept this list of witnesses for tomorrow so that they can be advised accordingly.

Senator Molgat: It is reasonable to give them as much advance notice as we can. As it is, it is short notice. I have no objection to proceeding with this list, with the clear understanding that other witnesses have asked to appear and that we will have an opportunity to hear other witnesses. This does not close off the list of witnesses. This is simply our work for tomorrow morning.

The Chairman: What you are doing is asking me to give you an assurance that I will not get a motion tomorrow to adjourn. I cannot guarantee that. I am sorry.

The motion, as I heard it, is that this working paper be accepted for tomorrow. Beyond that I cannot tell you.

Senator Molgat: If what we are talking about is that these will be the witnesses for tomorrow morning and that does not foreclose, in any way, the work of the committee and further witnesses, I am prepared to accept this list for tomorrow morning.

Senator Lynch-Staunton: My motion is not along those lines. My motion is that they be accepted as tomorrow's witnesses.

Senator Molgat: As tomorrow's witnesses without cutting off further witness?

The Chairman: The motion does not say that.

Senator Molgat: The motion is simply our work for tomorrow morning?

[*Traduction*]

Pour finir de répondre à votre question — à savoir qui sera là, pourquoi et comment — je n'ai pas la réponse.

Sénateur Bolduc, avez-vous eu la réponse à votre question?

M. John Desmarais, greffier du Comité: La réponse est «oui».

Le président: Y a-t-il d'autres observations à propos de nos travaux?

Honorables sénateurs, il nous faut, avant que la séance soit levée ce soir...

Le sénateur Corbin: À quelle heure?

Le président: Je ne sais pas à quelle heure.

Le sénateur Corbin: Si vous voulez me voir ici à 9 h demain matin, je veux savoir combien d'heures de sommeil je vais avoir.

Le président: Je vais faire en sorte que la séance soit levée quand quelqu'un en fera la demande.

Pour le moment, il est plus important de savoir que les témoins dont le nom se trouve du côté droit de la liste reçoivent leur avis ce soir, s'ils doivent comparaître ici demain.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je propose que nous acceptions cette liste de témoins pour demain, pour que ces derniers reçoivent leur avis en conséquence.

Le sénateur Molgat: Il est raisonnable de les avertir le plus vite possible. Le préavis est déjà très court. Je ne m'oppose pas à l'idée d'utiliser cette liste, dans la mesure où on comprend bien que d'autres témoins ont demandé de comparaître et que nous allons avoir l'occasion de les entendre. Ce n'est pas la liste définitive des témoins. C'est simplement pour préparer nos travaux demain.

Le président: En fait, vous me demandez de vous assurer qu'il n'y aura pas de motion d'ajournement demain. Je ne peux le garantir. Je suis désolé.

La motion, si je ne m'abuse, consiste à adopter ce document de travail pour demain. Je ne saurais vous en dire plus.

Le sénateur Molgat: S'il est clair que ce sont les témoins qui doivent comparaître demain matin et que cela n'empêche aucunement le comité de procéder à d'autres travaux et de convoquer d'autres témoins, je suis prêt à adopter cette liste de témoins qui comparaîtront demain matin.

Le sénateur Lynch-Staunton: Ma motion n'est pas du même ordre. Ma motion, c'est que ces témoins soient acceptés comme étant les témoins pour demain.

Le sénateur Molgat: Les témoins pour demain, sans dire qu'il n'y aura pas d'autres témoins?

Le président: La motion n'en dit rien.

Le sénateur Molgat: La motion concerne simplement nos travaux demain matin?

[*Text*]

Senator Lynch-Staunton: Correct, so they can be advised as soon as possible.

Senator Molgat: Then we should, very shortly, consider the further work of the committee so that other witnesses can also be advised when they will be able to appear.

The Chairman: Are you suggesting that be done tonight?

Senator Molgat: We could do it first thing tomorrow morning, but it should not go beyond that.

Senator Lynch-Staunton: I wish to recommend that we decide on the complete agenda for this committee hearing. We must know exactly where we are going, when the time comes to end the committee hearings and when we can report back. This is so we can all work on the same schedule, rather than operating on an ad-hoc, hour-by-hour basis.

Senator Stewart: I understand the point being made, but we ought not to cut our cloth until we know how big the body is. Why do we not see where we are at the end of the meeting and tomorrow and what questions are haunting us; whether the judges, the Governor General's people and the freight-rate people need to be heard.

The Chairman: I have allowed discussion beyond what was actually in the motion.

Do all members understand the motion? It relates to this list for tomorrow's meeting. There is nothing in the motion giving Senator Molgat the guarantees he is seeking because I do not have authority to give him those assurances. The motion does not provide for those assurances. It provides for these witnesses to be called between 9 and 1 o'clock tomorrow. Is that clear?

All those in favour of the motion?

Those opposed?

Carried.

Senator Lynch-Staunton: Mr. Chairman, again, hoping that we can set an agenda for these hearings, can we have an idea who the other witnesses will be to determine whether they are really needed. Perhaps these witnesses are representative enough for these hearings. It is all well and good that many witnesses wish to be heard. However, we have been through that before, where we find they are repeating or not adding much to our deliberations.

The Chairman: I have asked the Clerk of the Committee to bring the entire list of witnesses in. It will take a long time to even read the whole list. There are 20 more witnesses.

[*Traduction*]

Le sénateur Lynch-Staunton: Oui, pour que nous puissions aviser les témoins dès que possible.

Le sénateur Molgat: À ce moment-là, nous devrions, en faisant très vite, envisager les autres travaux du comité, pour que les autres témoins puissent être avisés du moment où ils pourront comparaître.

Le président: Laissez-vous entendre qu'il faudrait le faire ce soir?

Le sénateur Molgat: Nous pourrions le faire en tout premier lieu demain matin, mais pas plus tard.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je recommanderais que nous établissions l'ordre du jour complet de cette audience du comité. Il nous faut savoir exactement où on s'en va, à quel moment l'audience se termine et à quel moment on fait rapport du projet de loi. De cette façon, nous avons tous le même horaire, plutôt que de fonctionner de façon ponctuelle, de décider des choses d'heure en heure.

Le sénateur Stewart: Je comprends le point de vue qui est avancé, mais il ne faut mettre la charrue devant les boeufs. Pourquoi ne pas regarder où on en est à la fin de la réunion et à la fin de la journée demain, voir à ce moment-là les questions qui se posent; savoir si les juges, les représentants du gouverneur général et ceux qui s'intéressent au tarif de transport par train doivent être entendus.

Le président: J'ai permis au débat de déborder du cadre de la motion.

Les membres comprennent-ils tous la motion? Elle a trait à la liste des témoins pour demain. Elle ne donne en rien au sénateur Molgat les garanties qu'il recherche parce que je n'ai pas les pouvoirs nécessaires pour les lui donner. La motion ne prévoit pas ces garanties. Elle prévoit que ces témoins seront convoqués entre 9 heures et 13 heures demain. Est-ce clair?

Qui est en faveur de la motion?

Qui s'y oppose?

Adopté.

Le sénateur Lynch-Staunton: Monsieur le président, encore une fois, en espérant que nous allons établir l'ordre du jour de ces audiences, est-ce que nous pourrions savoir un peu qui seront les autres témoins, de façon à déterminer si leur témoignage est vraiment nécessaire. Ces témoins-ci représentent peut-être un échantillon suffisamment représentatif. Que les témoins désireux de comparaître soient nombreux, c'est bien beau, mais nous avons déjà vécu cette situation, celle où les gens se répètent ou n'ajoutent pas grand-chose à nos délibérations.

Le président: J'ai demandé au greffier du comité d'apporter la liste complète des témoins. Ce serait long de même en faire la lecture. Il y a plus de 20 témoins.

[*Text*]

Senator Lynch-Staunton: Can I assume this list has been culled from a larger working list?

The Chairman: Has there been some culling? "Culling" is the wrong word. It means throwing out inferior for the superior. Have the same affiliated groups been represented?

Senator Lynch-Staunton: This list is broadly representative of a greater number of representations and one can be satisfied that these people may reflect the views of those who are not on this list, at least for the moment.

Senator Molgat: That is an assumption far beyond what we can accept.

Senator Lynch-Staunton: Representative may be closer to my way of thinking.

Senator Molgat: We have not seen the list, so how can we determine it is representative?

The Chairman: I can see that we are going to have difficulty with some of these interpretations and what certain things mean. That is not unusual. We have had it before.

I may take Senator Molgat's suggestion and throw it out for consideration. Can we proceed tomorrow until one o'clock or a few minutes after one o'clock and then see where we are?

Senator Molgat: The first order of business tomorrow morning would be to determine what other witnesses we may wish to hear and give them time to be present.

The Chairman: If we start out with that as the first item on the agenda, we may never get to the second item.

Senator Forrestall: There is a lot of talent sitting around here and it is not on overtime. Can we get on with it?

Senator Lynch-Staunton: Perhaps I could bring it to a head, Mr. Chairman, by making the following motion:

> That the Standing Committee on National Finance be deemed to have completed hearing all witnesses in relation to this bill by one o'clock on Thursday, April 1.

Senator Sparrow: That is a little much.

Senator Molgat: My friend is imposing closure here again as he did in the Senate.

The Chairman: We have a motion. Please go ahead and speak to the motion.

[*Traduction*]

Le sénateur Lynch-Staunton: Puis-je présumer que cette liste a été établie à partir d'une liste provisoire qui était plus longue?

Le président: Y a-t-il eu sélection? «Sélection» n'est pas le bon mot. Cela veut dire jeter ce qui n'est pas bon pour garder ce qui est bon. Les mêmes groupes affiliés ont-ils été représentés?

Le sénateur Lynch-Staunton: Cette liste est en général représentative du nombre de groupes représentés, et on a toutes les raisons d'être convaincu que ces gens peuvent avoir les mêmes opinions que ceux qui ne sont pas sur la liste, du moins pour le moment.

Le sénateur Molgat: Voilà une présomption qui va bien au-delà de ce que nous pouvons accepter.

Le sénateur Lynch-Staunton: J'aurais peut-être dû dire représentatif.

Le sénateur Molgat: Nous n'avons pas vu la liste: comment pouvons-nous déterminer si elle est représentative?

Le président: Je constate que nous allons avoir des problèmes quant à certaines interprétations et quant à ce que veulent dire certaines choses. Ce n'est pas nouveau. C'est déjà arrivé.

Je peux me conformer à la suggestion du sénateur Molgat et prendre la chose en délibéré. Pouvons-nous poursuivre demain jusqu'à 13 heures ou quelques minutes après 13 heures, puis voir où nous en sommes?

Le sénateur Molgat: La première chose à faire dans les travaux de demain matin consisterait à déterminer quels autres témoins nous désirons entendre et leur donner le temps de venir.

Le président: Si nous inscrivons cela comme premier point à l'ordre du jour, nous pourrions ne jamais arriver au deuxième.

Le sénateur Forrestall: Il y a beaucoup de gens talentueux assis autour de cette table, et ils ne sont pas payés en heures supplémentaires. Pourrions-nous poursuivre?

Le sénateur Lynch-Staunton: Je pourrais peut-être faire avancer les choses, monsieur le président, en formulant la motion suivante:

> Qu'on juge que le Comité permanent des finances nationales a entendu tous les témoins en relation avec ce projet de loi à 13 heures le jeudi 1er avril.

Le sénateur Sparrow: N'est-ce pas exagéré?

Le sénateur Molgat: Mon ami essaie d'imposer la clôture encore une fois, comme il l'a fait au Sénat.

Le président: Nous avons une motion. Veuillez poursuivre et vous prononcer sur elle.

[*Text*]

Senator Stewart: It is not so much speaking to the motion, although formally that is what it is. Could we ask Senator Lynch-Staunton what is the motivation of the motion? Sometimes we proceed in an exploratory way. I do not think we can argue that the Senate has been overburdened with days of sitting in the calendar year. We are here and we are ready to work. If there are witnesses — even witnesses who are past the point of marginal return — who want to be heard, is it not a part of our function as paid parliamentarians to make a real effort to hear them? I agree, after a certain point it becomes utterly repetitious. None of us wish to reach that point.

When people want to be heard and are refused, it has a serious effect on the way people conform to the law. It has a serious effect on the reputation, the authority of the Parliament of Canada. The substance of a bill may be perfectly good, but if it is perceived that it has been rammed through, the substance may be irrelevant to the judgment of the quality of the bill in the public mind.

I ask Senator Lynch-Staunton, why is it that he feels we have to wrap this up tomorrow at the hour he specified?

Senator Lynch-Staunton: We have been given a list of seven witnesses, plus the officials this evening which, to my mind, will give us a broad appreciation of the pros and cons of the key sections of the bill. I am not convinced that adding more witnesses, just to add numbers, will add much more to our intelligence on what preoccupies us.

Senator Bolduc: This is a budgetary measure. It is included in the budget of 1992. Tomorrow is the end of the year and each week of delay of the bill costs $50 million. That means $8 million a day.

Senator Cools: There has been no delay. We just got the bill.

The Chairman: Everyone will get a chance. Senator Corbin and then Senator Simard.

Senator Corbin: I do not think we can take the usual straight government approach to this type of legislation as it pertains to the unemployment insurance fund. We should be mindful of the fact that over and above all the other taxes, contributors to the fund pay, they are players in this case. I would find it really cheap on the part of Parliament not to listen to their comments. This is not so-called straight government money. It is government money, but it is also very much the money that the employers and the employees

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Il ne s'agit pas tant de se prononcer sur la motion, même si, officiellement, c'est de cela qu'il s'agit. Pourrions-nous demander au sénateur Lynch-Staunton ce qui le motive à faire cette motion? Parfois, nous procédons d'une façon exploratoire. Je ne pense pas que nous pourrions prétendre que le nombre de jours de séance a surchargé le Sénat au cours de la dernière année civile. Nous sommes ici et sommes prêts à travailler. Si des témoins désirent qu'on les entende — même des témoins dont la déclaration pourrait ne plus être aussi utile —, ne devons-nous pas, à titre de parlementaires rémunérés, faire un effort réel pour les satisfaire? Bien sûr, après un certain point, cela devient extrêmement répétitif. Aucun d'entre nous ne désire en arriver là.

Lorsque des gens veulent venir témoigner et qu'on le leur refuse, ce refus a un effet délétère sur la façon dont les gens obéissent à la loi. Il a un effet délétère sur la réputation et l'autorité du Parlement du Canada. La substance d'un projet de loi peut être parfaitement convenable, mais si les gens ont l'impression que son adoption est imposée, le public ne tiendra pas compte de sa qualité.

J'aimerais que le sénateur Lynch-Staunton réponde à la question suivante: pourquoi a-t-il l'impression qu'il faut absolument que nous en ayons terminé demain, à l'heure qu'il a proposée?

Le sénateur Lynch-Staunton: On nous a remis une liste de sept témoins, en plus des représentants officiels que nous entendrons ce soir, ce qui, à mon avis, devrait nous donner une bonne idée des avantages et des inconvénients des principaux articles du projet de loi. Je ne suis pas convaincu que l'ajout de témoins supplémentaires, pour la simple raison d'en augmenter le nombre, nous permettra de mieux comprendre ce qui nous préoccupe.

Le sénateur Bolduc: Il s'agit d'une mesure budgétaire. Elle est incluse au budget de 1992. Demain, c'est la fin de l'exercice, et chaque semaine de retard dans l'adoption du projet de loi coûte 50 millions de dollars. Cela veut dire 8 millions de dollars par jour.

Le sénateur Cools: Il n'y a pas eu de retard. Nous commençons à peine à étudier le projet de loi.

Le président: Tout le monde aura une chance de parler. Le sénateur Corbin, puis le sénateur Simard.

Le sénateur Corbin: Je ne pense pas que nous puissions adopter l'approche directe que prend le gouvernement face à ce genre de texte législatif, car il a trait au fonds d'assurance-chômage. Nous devons bien nous rappeler que, contrairement à toutes les autres taxes que les cotisants au fonds paient, dans ce cas précis, ils sont directement touchés. Je trouverais mesquin de la part du gouvernement de ne pas écouter leurs commentaires. Il ne s'agit pas là de ce qu'on appelle de l'argent versé directement par le gouvernement. Ce sont des

[*Text*]

put into the fund. In all decency, there ought to be the largest possible audience for those people to put their comments on the record and, if need be, to convince us to attempt to amend the bill.

If half of the senators here come to the meeting with a closed mind and do not want to hear witnesses, I say shame. I come with an open mind and I am willing to hear arguments on both sides. I would like to hear them before coming to a final decision.

The Chairman: The motion is before you. Is there any further comment?

Senator Sparrow: I suppose I could amend the motion to read April 8 instead of April 1.

Senator Cools: It sounds great to me.

Senator Sparrow: That is still within the confines of the adjournment for Easter.

The Chairman: If you wish to move an amendment to the motion that is in order.

Senator Sparrow: That would put us within the time frame that the Senate is sitting before the Easter break. It would still give us time in the house.

Senator Lynch-Staunton: Our unofficial break day would be Tuesday or Wednesday next, April 6 or 7. It has been the understanding between both caucuses that we may adjourn no later than Tuesday night. However, that is unofficial.

Senator Molgat: Good Friday is April 9 and Thursday is April 8.

Senator Sparrow: I will set the date further ahead and make it Tuesday which would allow a Friday hearing or a Monday hearing for additional witnesses.

Senator Bolduc: Tuesday is Passover.

Senator Corbin: It is also my grandmother's birthday. Let's get on with it. Are we going to sit here and defend the workers, or not?

The Chairman: Are you moving your motion for April 8 or April 6?

Senator Sparrow: I will make it for April 6.

Senator Simard: You are negating the motion. The date is what is important about the motion. I do not think that amendment is in order.

The Chairman: A motion can be amended, I know that. If you like it, you vote for it; if you do not like it, you vote against it.

Senator Sparrow: For the amendment then I would substitute April 6 for April 8.

[*Traduction*]

fonds gouvernementaux, mais il s'agit aussi en grande partie de l'argent que les employeurs et les employés y mettent. Il ne serait que décent de permettre au plus grand nombre possible de ces gens de venir inscrire leur commentaire au compte rendu et, le cas échéant, de nous convaincre de tenter de modifier le projet de loi.

Si la moitié des sénateurs ici présents sont venus à la réunion avec l'idée toute faite de ne pas entendre de témoins, alors je trouve ça honteux. Je viens ici avec un esprit ouvert, et j'entendrai volontiers des arguments de la part des deux camps. J'aimerais les entendre avant de prendre une décision finale.

Le président: La motion est devant vous. Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Sparrow: Je crois qu'on pourrait la modifier de façon à ce qu'on y lise le 8 avril plutôt que le 1er avril.

Le sénateur Cools: Je trouve que c'est une excellente idée.

Le sénateur Sparrow: Cela peut encore se faire avant le congé de Pâques.

Le président: Si vous voulez modifier la motion, vous pouvez le faire.

Le sénateur Sparrow: Cela correspondrait aux jours de séance du Sénat avant le congé de Pâques. Cela nous donnerait encore du temps en chambre.

Le sénateur Lynch-Staunton: De façon non officielle, le jour de congé a été fixé à mardi ou mercredi prochain, soit le 6 ou le 7 avril. Les deux caucus ont convenu qu'on ne pouvait ajourner plus tard que mardi soir. Cependant, ce n'est pas officiel.

Le sénateur Molgat: Le Vendredi saint tombe le 9 avril, et jeudi est le 8 avril.

Le sénateur Sparrow: J'avancerai donc la date, et proposerai mardi, ce qui nous permettra de tenir une audience vendredi ou lundi, afin d'entendre d'autres témoins.

Le sénateur Bolduc: Mardi, c'est la Pâque juive.

Le sénateur Corbin: C'est aussi l'anniversaire de ma grand-mère. Poursuivons. Allons-nous siéger et défendre les travailleurs, oui ou non?

Le président: Présentez-vous votre motion pour le 8 avril ou le 6 avril?

Le sénateur Sparrow: Je la ferai pour le 6 avril.

Le sénateur Simard: Vous rejetez la motion. La date est le sujet de la motion. Je ne crois pas que cette modification soit permise.

Le président: Je sais qu'on peut modifier une motion. Si vous l'aimez, vous votez pour; si vous ne l'aimez pas, vous votez contre.

Le sénateur Sparrow: Alors, pour la modification, je changerais la date du 8 avril pour le 6 avril.

[*Text*]

The Chairman: I caution senators to be very careful here. We might have a close vote.

Senator Molgat: Are all the members present who are entitled to vote?

Clerk of the Committee: Yes, they are.

The Chairman: The Clerk will record this.

All those in favour of the amendment?

All those opposed to the amendment?

The amendment has been defeated seven to five.

The Chairman: The main motion is as stated by Senator Lynch-Staunton. All those in favour please indicate.

As chairman, I have to call for those who are opposed to the motion.

I declare the motion carried, seven to five.

Senator Lynch-Staunton: Since we have gone this far, can we agree to have clause-by-clause and report the bill back to the Senate tomorrow afternoon?

Senator Molgat: No.

Senator Cools: We can't agree to that at all.

The Chairman: We will not be able to hear any more witnesses if that motion is passed.

Senator Cools: Senator Lynch-Staunton, you may hear something that may cause you to change your mind.

Senator Lynch-Staunton: We can do that at the report stage during clause-by-clause.

The Chairman: Do you want the clause-by-clause examination to begin after the last witness is heard?

Senator Lynch-Staunton: Yes.

The Chairman: Are you clear on what the motion is?

Senator Molgat: Yes, it is more of ramming through the whole process.

Senator Stewart: Could we hear the motion again please?

Sentor Lynch-Staunton: I have a vague wording that reads:

> That the said committee shall begin the clause-by-clause consideration of the said bill after the last witness has been heard and,
>
> That it will complete all consideration of said bill and report the same, with or without amendment, to the Senate at the beginning of its sitting tomorrow afternoon.

[*Traduction*]

Le président: Je demande aux honorables sénateurs de faire bien attention. Nous pourrions avoir un vote serré.

Le sénateur Molgat: Tous les membres ont-ils le droit de voter?

Le greffier du comité: Oui, ils l'ont.

Le président: Le greffier enregistrera le vote.

Qui est en faveur de la modification?

Qui s'oppose à la modification?

La modification est rejetée par sept voix contre cinq.

Le président: La motion principale est celle qu'a proposée le sénateur Lynch-Staunton. Tous ceux qui sont en faveur, veuillez lever la main.

À titre de président, je dois demander à ceux qui s'y opposent de lever la main.

Je déclare la motion adoptée, par sept voix contre cinq.

Le sénateur Lynch-Staunton: Maintenant que nous en sommes là, pourrions-nous convenir de faire une étude article par article et de faire rapport du projet de loi au Sénat demain après-midi?

Le sénateur Molgat: Non.

Le sénateur Cools: C'est absolument hors de question.

Le président: Si nous adoptions votre motion, nous ne pourrions plus entendre d'autres témoins.

Le sénateur Cools: Sénateur Lynch-Staunton, vous pourriez entendre un témoignage qui pourrait vous amener à changer d'idée.

Le sénateur Lynch-Staunton: Nous pouvons faire cela à l'étape du rapport, durant l'étude article par article.

Le président: Voulez-vous que l'étude article par article commence après que nous avons entendu le dernier témoin?

Le sénateur Lynch-Staunton: Oui.

Le président: Avez-vous bien compris la motion?

Le sénateur Molgat: Oui, il s'agit encore une fois de faire adopter quelque chose à toute vapeur.

Le sénateur Stewart: Pourrions-nous réentendre la motion, s'il vous plaît?

Le sénateur Lynch-Staunton: J'ai une ébauche de texte qui se lit comme suit:

> Que ledit comité commence l'étude article par article du projet de loi en question après avoir entendu le dernier témoin, et
>
> Qu'il complète toute l'étude dudit projet de loi et en fasse rapport au Sénat, avec ou sans amendement, au début de sa séance de demain après-midi.

[*Text*]

Senator Molgat: The effect of that will be not only to force the clause-by-clause, it would also limit further discussion by members of the committee. Under this proposal it would have to be reported by 2 o'clock. Not only are we cutting off witnesses, we are cutting off any debate by members of this committee.

Senator Corbin: There is no time to write the report.

Senator Simard: You can adjourn it in the house.

The Chairman: Is there any further comment?

Senator Corbin: I find that kind of action unprecedented. It is not correct. It is attempting to impose conditions when we have not even begun to study the bill. I have never seen anything so foolish.

Senator Cools: Is this procedure proper, that we can make a conclusion before we have had a look at the substance of the matter? It seems to me we are asking to vote on the conclusion. Is that in order?

Senator Corbin: That is out of order. That type of motion should have been made in the house with the reference to this committee.

Senator Lynch-Staunton: The house has no jurisdiction over the committee. The committee is master of its own rules.

Senator Simard: Question.

The Chairman: If you are asking me whether the motion is in order, I believe it is. It is not a break from tradition with respect to parliamentary procedure to move a motion dealing with time allocation. That is what has happened and that has happened before in both houses of Parliament.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I am not talking to the point of order; as you have ruled. However I find it quite astounding, shocking, almost scandalous, that we should be cutting off the work of the committee in this way simply to suit the convenience of senators who do not want to sit next week.

The Chairman: Any further comment on the motion?

Senator Simard: We may have to sit next week anyway, even with that report tomorrow. Therefore, what you have said is not exactly correct.

Senator Stewart: Let's see what happens, Senator Simard.

Senator Simard: Question.

The Chairman: It is in the hands of the committee. Do all members of the committee understand the motion?

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: L'effet de cette motion sera non seulement d'imposer l'étude article par article, mais aussi de limiter les discussions par les membres du comité. En vertu de cette proposition, il faut faire rapport au plus tard à 14 heures. En plus de limiter les témoignages, nous limitons les débats du comité.

Le sénateur Corbin: Nous n'aurons pas le temps de rédiger le rapport.

Le sénateur Simard: Vous pouvez faire l'ajournement en chambre.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Corbin: Je trouve que ce genre de mesure est inhabituel. Elle n'est pas correcte. Elle suppose l'imposition de conditions alors que nous n'avons même pas commencé l'étude du projet de loi. Jamais je n'ai vu quelque chose d'aussi ridicule.

Le sénateur Cools: Cette procédure est-elle permise? Pouvons-nous avoir une conclusion avant d'avoir considéré l'essentiel de la question? Il me semble que nous demandons un vote sur la conclusion. Est-ce permis?

Le sénateur Corbin: Ça ne l'est pas. Ce genre de motion devrait avoir été fait en Chambre, et avoir été déféré à notre comité.

Le sénateur Lynch-Staunton: La Chambre n'a pas juridiction sur le comité. Le comité fait lui-même ses règlements.

Le sénateur Simard: Aux voix!

Le président: Si vous me demandez si la proposition est recevable, je crois qu'elle l'est. Ce n'est pas une procédure parlementaire inhabituelle de mettre aux voix une motion ayant trait à la répartition du temps. C'est ce que nous avons fait, cela s'est déjà produit dans les deux Chambres du Parlement.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je ne veux pas me prononcer sur le Règlement; vous l'avez déjà fait. Cependant, je trouve particulièrement étonnant, choquant, presque scandaleux que nous coupions de cette façon dans le travail du comité simplement pour donner satisfaction à des sénateurs qui ne veulent pas siéger la semaine prochaine.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion?

Le sénateur Simard: Nous pourrions devoir siéger la semaine prochaine de toute façon, même si nous faisons rapport demain. Par conséquent, ce que vous avez dit n'est pas tout à fait exact.

Le sénateur Stewart: Voyons voir ce qui se produit, sénateur Simard.

Le sénateur Simard: Aux voix!

Le président: C'est au comité de décider. Est-ce que tous les membres du comité comprennent la motion?

[*Text*]

Senator Molgat: Let us be very clear, Mr. Chairman; this is cutting off any members of the committee from having any further debate after we have heard witnesses. It is a drastic action by the government. It is cutting off any opportunity for members of this committee to have further debate or discussion after the witnesses have been heard. There simply will not be any time if it is compulsory that we report by 2 o'clock.

Senator Simard: Members can debate it in the house.

Senator Cools: How can we?

The Chairman: All those in favour of the motion hold your hand up so the clerk can count the votes.

The Chairman: Those opposed?

The yeas have it, seven to five.

Senator Sparrow: I move that this committee adjourn until 1:30 tomorrow afternoon. There is no sense in hearing these witnesses if we do not have some choice. It is great for the Wheat Pool to come or these other witnesses to come but this is absolute nonsense. If an important witness comes and wants to be heard and we are not able to hear him, I think that is just garbage. That motion will probably be defeated by the majority, but there is no sense in us putting up with this nonsense. There is no sense in hearing those witnesses. If the Wheat Pool comes, I will tell them the same thing — "There is no sense in hearing you because it does not make any difference". Thank you.

The Chairman: Senator Sparrow has moved that the committee adjourn. All those in favour please raise your hand.

Those opposed to the motion?

I declare the motion defeated, seven to five.

We have a couple of other decisions to make. What is the preference of the committee as to how you want to deal with Bill C-113 tonight? There are two fairly distinct categories. One is the unemployment insurance part and then there is the other part, the non-unemployment insurance part. We have representatives from the Department of Finance. Is Mr. Bouchard here?

Mr. Douglas R. Wyatt, General Counsel, Department of Finance: No, he is not.

Senator Kinsella: I suggest we hear from the officials who have expertise in that part of the bill dealing with unemployment insurance first.

The Chairman: Are Mr. Nick Mulder and Mr. Gordon McFee from Employment and Immigration here?

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Soyons très clair, monsieur le président. Cela empêchera des membres du comité de poursuivre les débats une fois que nous aurons entendu les témoins. Il s'agit d'une mesure draconienne du gouvernement. Elle empêche complètement les membres de notre comité de poursuivre les débats ou les discussions après avoir entendu les témoins. Il n'y aura tout simplement plus de temps pour le faire si nous devons obligatoirement faire rapport à 14 heures.

Le sénateur Simard: Les membres peuvent en débattre en Chambre.

Le sénateur Cools: De quelle façon?

Le président: Ceux qui sont en faveur de la motion sont priés de lever la main pour que le greffier puisse compter les votes.

Ceux qui s'y opposent?

Le oui l'emporte, sept voix contre cinq.

Le sénateur Sparrow: Je propose que notre comité ajourne jusqu'à 13 h 30 demain après-midi. Il est inutile d'entendre ces témoins si nous n'avons pas de choix à faire. Le Pool du blé et les autres témoins peuvent très bien trouver fort utile de venir comparaître, mais c'est un non-sens total. Si un témoin important arrive et veut être entendu et que nous ne pouvons l'entendre, je crois que tout l'exercice est complètement futile. Cette motion sera probablement rejetée par la majorité, mais il est absolument illogique que nous acceptions cette absurdité. Il est illogique d'entendre ces témoins. Si les témoins du Pool du blé viennent, je leur dirai la même chose. «Il est absurde de vous entendre, parce que ça ne fera aucune différence.» Merci.

Le président: Le sénateur Sparrow a proposé que le comité suspende ses travaux. Tous ceux qui sont en faveur sont priés de lever la main.

Ceux qui s'y opposent?

Je déclare que la motion est rejetée, par sept voix contre cinq.

Nous avons une ou deux autres décisions à prendre. Quelles sont les préférences des membres du comité quant à la façon d'étudier le projet de loi C-113 ce soir? Cette étude se divise en deux catégories distinctes. Une partie est consacrée à l'assurance-chômage, et l'autre partie est consacrée à d'autres sujets. Des représentants du ministère des Finances sont ici. M. Bouchard est-il ici?

M. Douglas R. Wyatt, avocat général, ministère des Finances: Non, il n'est pas ici.

Le sénateur Kinsella: Je propose que nous entendions d'abord les hauts fonctionnaires qui connaissent bien la partie du projet de loi qui traite de l'assurance-chômage.

Le président: MM. Nick Mulder et Gordon McFee, d'Emploi et Immigration, sont-ils ici?

[*Text*]

Mr. Nick Mulder, Deputy Minister, Department of Employment and Immigration: Yes.

Mr. Gordon McFee, Director, Policy and Legislation Development, Department of Employment and Immigration: Yes.

The Chairman: The usual practice is to begin with an opening statement. Before you begin, we want to give an opportunity to members of the committee who may want to ask some questions about Transport Canada. If Mr. Clyde McElman is here, please raise your hand? He is the Director of Railway Policy Programs.

He is the Director of the Railway Policy Programs and there is a portion of the bill that deals with that. Is Mr. Howard Migie from Agriculture Canada here?

Mr. Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning: I am replacing Mr. Migie.

The Chairman: Mr. Don Love from the Treasury Board is here as is Jean Ste-Marie.

Does the committee agree with Senator Kinsella's suggestion that we begin with the unemployment insurance part and call on Mr. Mulder from the Department of Employment and Immigration to lead off?

Senator Sparrow: Could we just dispense with their statements and go into questions? There is not much sense in hearing their statements.

The Chairman: The usual courtesy of all committees I have ever been to, Senator Sparrow, is to allow witnesses to make an opening statement. You can certainly ask that it be brief.

Senator Stewart: This is an omnibus bill and presumably someone from the government will introduce the bill to the committee and then we can go into the various parts, so perhaps if a minister would lead off.

The Chairman: We do not have a minister here.

Senator Stewart: Everything is out of order.

The Chairman: Pardon me?

Senator Stewart: Everything seems to be out of order.

Senator Kinsella: Let us call on the deputy minister who is here and has been sitting here for a long time.

Senator Stewart: He can talk about the Governor General, parliamentary allowances and things like that, presumably.

The Chairman: Doug Wyatt is here. Mr. Bouchard from the Department of Finance is apparently not here.

[*Traduction*]

M. Nick Mulder, sous-ministre, ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Oui.

M. Gordon McFee, directeur, Élaboration de la politique et de la législation, ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Oui.

Le président: D'habitude, le témoin commence par une déclaration liminaire. Avant que nous ne le fassiez, nous voulons donner aux membres du comité qui le veulent l'occasion de poser des questions sur Transport Canada. Si M. Clyde McElman est ici, je le prie de lever la main. Il est directeur de la division de la politique et des programmes — voie ferrée.

Il est directeur de la division de la politique et des programmes — voie ferrée, et une partie du projet de loi a trait à cette question. M. Howard Migie, d'Agriculture Canada, est-il ici?

M. Brian Paddock, directeur, Planification et coordination sectorielles: Je remplace M. Migie.

Le président: M. Don Love, du Conseil du Trésor, est ici, tout comme Jean Ste-Marie.

Les membres du comité sont-ils d'accord avec la suggestion du sénateur Kinsella? Pouvons-nous commencer par la partie consacrée à l'assurance-chômage et demander à M. Mulder, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de commencer?

Le sénateur Sparrow: Pourrions-nous les dispenser de leurs déclarations liminaires et passer directement aux questions? Il ne serait pas tellement utile d'entendre leurs déclarations.

Le président: Selon l'étiquette de tous les comités auxquels j'ai siégé, sénateur Sparrow, il faut permettre aux témoins de faire une déclaration liminaire. Mais on peut certainement leur demander d'être bref.

Le sénateur Stewart: Il s'agit d'un projet de loi omnibus, et l'on peut croire qu'un membre du gouvernement présentera le projet de loi au comité pour que nous puissions ensuite en étudier les diverses parties; il serait peut-être logique de demander à un ministre de commencer.

Le président: Il n'y a pas de ministre ici.

Le sénateur Stewart: Tout ceci est antiréglementaire.

Le président: Pardon?

Le sénateur Stewart: Tout semble être antiréglementaire.

Le sénateur Kinsella: Appelons le sous-ministre qui est ici présent et qui attend depuis si longtemps.

Le sénateur Stewart: Il peut parler du gouverneur général, des allocations parlementaires et de choses comme ça; du moins, on peut le croire.

Le président: Doug Wyatt est ici. Il semble que M. Bouchard, du ministère des Finances, n'y soit pas.

[*Text*]

Did you wish to make an opening statement, Mr. Mulder?

Senator Cools: Excuse me. You are the deputy minister from which department?

Mr. Mulder: Employment.

Senator Molgat: The ministers are not sufficiently interested in this bill to appear before the committee. The whole thing is all set in any case. We are wasting the time of the people who came here. We are wasting the time of all the witnesses, because all we are doing is window dressing.

Senator Cools: Absolutely. Just out of curiosity, when we had the last go round on UI, the minister was a gentleman named Arthur Kroeger. What happened to him? I was expecting him tonight.

Mr. Mulder: He retired. He was worn out.

Senator Cools: Is he on UI?

Senator Stewart: Chairman, we had another omnibus bill before this committee, I believe flowing from the same budget, and the deputy Prime Minister came before the committee.

The Chairman: He came on Bill C-76.

Senator Stewart: Yes. Why is this bill being treated so lightly?

The Chairman: I cannot answer that. In any event, we can get on with it now. Mr. Mulder, I asked a couple of times, but never heard your reply. Did you give a reply as to whether you have an opening statement?

Mr. Mulder: Mr. Chairman, I did not have an opportunity to reply, but the answer is no, I do not have an opening statement.

Senator Sparrow: Oh, thank God.

Mr. Mulder: However, I do want to refer briefly to this. All the members of the committee should have received this book. I see that a number of the members of the committee have it in front of them. It might facilitate the questions if I highlight just a bit of the documentation in there.

I am, by the way, accompanied by Mr. Martin Low, Senior General Counsel from the Department of Justice, and also by Julie Zahoruk Tanner who is the Chief of Ancillary Policies and Programs.

The Chairman: Thank you very much. Those were not on my list.

[*Traduction*]

Désirez-vous commencer par une déclaration liminaire, monsieur Mulder?

Le sénateur Cools: Excusez-moi. Vous êtes sous-ministre dans quel ministère?

M. Mulder: Emploi.

Le sénateur Molgat: Les ministres ne sont pas suffisamment intéressés par le projet de loi pour comparaître devant le comité. Tout est déjà réglé, de toute façon. Nous faisons perdre du temps aux gens qui sont venus ici. Nous faisons perdre du temps à tous les témoins, parce que tout ce que nous faisons n'est qu'une simple formalité.

Le sénateur Cools: Tout à fait. Par simple curiosité, lorsque nous avons étudié l'assurance-chômage pour la dernière fois, le ministre était un homme du nom de Arthur Kroeger. Que lui est-il arrivé? Je m'attendais à le voir ce soir.

M. Mulder: Il a pris sa retraite. Il était épuisé.

Le sénateur Cools: Reçoit-il des prestations d'assurance-chômage?

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, le comité devait étudier un autre projet de loi omnibus, qui, je crois, découlait du même budget, et le vice-premier ministre est venu comparaître devant le comité.

Le président: C'était au sujet du projet de loi C-76.

Le sénateur Stewart: Oui. Pourquoi ce projet de loi n'est-il pas traité avec plus de sérieux?

Le président: Je ne peux répondre à cette question. Quoi qu'il en soit, nous pouvons aller de l'avant à ce sujet maintenant. Monsieur Mulder, je vous ai posé une question à deux ou trois reprises, mais je n'ai jamais entendu votre réponse. M'avez-vous dit si vous aviez l'intention de faire une déclaration liminaire?

M. Mulder: Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de répondre, mais je vous dis que non, je n'aurai pas de déclaration liminaire à faire.

Le sénateur Sparrow: Oh, Dieu soit loué.

M. Mulder: Cependant, j'aimerais faire une brève allusion à ceci. Tous les membres du comité devraient avoir reçu ce livre. Je constate qu'un certain nombre des membres du comité l'ont devant eux. Il pourrait être plus facile pour vous de poser des questions si je précise un peu ce qui est contenu dans la documentation que vous avez.

En passant, je suis accompagné par M. Martin Low, avocat général principal du ministère de la Justice, et aussi par Julie Zahoruk Tanner, chef des politiques et programmes auxiliaires.

Le président: Merci beaucoup. Ces témoins n'étaient pas inscrits sur ma liste.

[*Text*]

Mr. Mulder: Could I highlight, Mr. Chairman, the main elements in the book you have before you? At tab 1 there is a short summary of the legislation from the early 1940s, the main events and developments over the last 50 years. You already have the actual bill. I want to stress that half of the bill has to do with the unemployment insurance provisions and the others deal with the taxation part; grants to municipalities, the Western Grain Transportation Act and the freezing of salaries and some others.

We have at the next tab the clause-by-clause analysis. There is a description of what each clause means.

We have given the members of the committee eight brief descriptions of some of the key issues that are addressed in the bill; how rates are calculated and what we mean by "just cause" when people quit with or without just cause. We have also given a detailed explanation of how we will administer the just cause provisions which have attracted a fair amount of attention in both the Senate and the House of Commons. There is a fairly detailed report that outlines exactly how we will, in a humane and effective manner, deal with legitimate reasons for why people quit with just cause.

Finally, tab 5 explains how we will manage the implementation of the unemployment insurance provisions and particularly how we will ensure that our staff is trained adequately to deal with the concerns that have been raised by members of the public and others about how we will administer that.

Members should have a separate document entitled "Background Information Related to Bill C-113", a document of about 26 pages which includes statistical data on the extent of the unemployment insurance program, the rate increases we have had over the last 30 to 40 years, reasons why people go on unemployment insurance and also some information on people who are fired for misconduct or quit for just cause.

The Chairman: Do all members of the committee present have copies of the second document?

Senator Stewart: I have this grey book entitled "Bill C-113", and I have a document on background information respecting the UI amendments. Is there another book dealing with the rest of the bill?

Mr. Mulder: Senator Stewart, I am not familiar with that. I see a "no" from the Department of Agriculture and from

[*Traduction*]

M. Mulder: Pourrais-je faire ressortir, monsieur le président, les principaux éléments du livre que vous avez devant vous? À l'onglet 1, vous retrouverez un court résumé des textes législatifs parus depuis le début des années 40, ainsi que les principaux événements et faits nouveaux qui ont marqué la situation et la façon dont elle a évolué depuis les 50 dernières années. Vous avez déjà le projet de loi proprement dit. J'aimerais préciser que la moitié de ce projet de loi a trait à des dispositions relatives à l'assurance-chômage et que le reste a trait à la taxation, aux subventions accordées aux municipalités, à la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, au gel des salaires et à quelques autres questions.

À l'onglet suivant, nous retrouvons l'analyse article par article. On y retrouve une description de ce que signifie chaque article.

Nous avons remis aux membres du comité huit brèves descriptions de certaines des principales questions qui sont abordées dans le projet de loi; la façon dont les taux sont calculés et la signification de «motif valable» lorsque des gens démissionnent avec ou sans motif valable. Le document contient également une explication détaillée de la façon dont nous administrerons les dispositions relatives aux motifs valables qui ont suscité tant d'attention de la part du Sénat et de la Chambre des communes. Vous y retrouverez aussi un rapport très détaillé qui expose la façon exacte dont nous traiterons, de façon humaine et efficace, les raisons légitimes dont peuvent se prévaloir les personnes qui démissionnent pour un motif valable.

Enfin, à l'onglet 5, on explique la façon dont on appliquera les dispositions relatives à l'assurance-chômage et, particulièrement, la façon dont nous ferons en sorte que notre personnel reçoive la formation adéquate pour remédier aux préoccupations soulevées par le public, entre autres, à ce sujet.

Les membres devraient aussi avoir à leur disposition un document distinct intitulé «Information relative au projet de loi C-113», qui fait environ 26 pages et qui comprend des statistiques sur l'ampleur du programme d'assurance-chômage, des augmentations du taux que nous avons connues au cours des 30 à 40 dernières années, des raisons pour lesquelles les gens demandent des prestations d'assurance-chômage et aussi quelques informations sur les personnes qui sont congédiées pour inconduite ou qui démissionnent pour un motif valable.

Le président: Tous les membres du comité ont-ils un exemplaire du deuxième document?

Le sénateur Stewart: J'ai bien un livre gris intitulé «Projet de loi C-113», et j'ai un document d'information générale concernant les modifications de l'assurance-chômage. Y a-t-il un autre livre qui traite des autres dispositions du projet de loi.

M. Mulder: Sénateur Stewart, je ne suis pas familiarisé avec cela. Je constate que les représentants du ministère de

[*Text*]

Transport Canada. Does the Department of Finance have anything?

Mr. Wyatt: There is not a book, but there is a document which has been circulated, copies of which are on the back table, which explain the legislative provisions other than unemployment insurance.

The Chairman: We will have them passed around.

Senator Kinsella: I want to have made perfectly clear the impact of these amendments in the situation of an employee who feels that he or she is in a poisoned work environment because of the apprehension of either sexual harassment or racial harassment. There have been an awful lot of things reported by the media around this issue and I think we have to clear this up once and for all. I will just ask the question in general terms.

Mr. Mulder: Certainly, Senator Kinsella, when people find conditions in the workplace unsatisfactory for reasons of health, safety and so on, if they can document that, that is a valid reason for quitting with just cause, so they will qualify for unemployment insurance.

In terms of sexual or other harassment, the process in the bill and our administration would allow us to deal effectively with that.

I will call on Mr. Low, our legal counsel, to explain how the provision works and how we have dealt with the Canadian Human Rights Commission and the Status of Women to assure our provision and the implementation of itn will deal with those issues. If necessary, Gordon McFee could probably answer some of the questions as well.

Mr. D. Martin Low, Senior General Counsel, Employment and Immigration Canada: The position of the government is quite clear that, in respect of situations where allegations of sexual or other harassment are at the root of the separation of the employee from his or her position, despite the person leaving of his or her own will, just cause for leaving exists. The person should not be under an apprehension that, where they are subject to harassment to an intolerable situation, they may lose their access to unemployment insurance benefits by leaving.

The corollary to that, Mr. Chairman, is a procedural one where the issue must be litigated in some way. Sensitivity to the interests of the victim suggests that the victim of sexual harassment in particular, but any form of harassment in general, should not be put in a position where they are subjected to a confrontation with the alleged perpetrator of the harassment.

[*Traduction*]

l'Agriculture et de Transport Canada disent «non». Ceux du ministère des Finances ont-ils quelque chose?

M. Wyatt: Nous n'avons pas de livre, mais nous avons un document que nous avons fait circuler, dont des exemplaires se trouvent sur la table située à l'arrière, et qui explique les dispositions législatives qui concernent autre chose que l'assurance-chômage.

Le président: Nous les ferons circuler.

Le sénateur Kinsella: Je veux éclaircir de façon parfaite les répercussions de ces amendements sur la situation d'un employé qui a l'impression de vivre dans un milieu de travail empoisonné en raison d'une appréhension de harcèlement sexuel ou racial. Les médias ont parlé abondamment de la question, et je veux que cela soit clair une fois pour toute. Je me contenterai de poser la question en termes généraux.

M. Mulder: Bien sûr, sénateur Kinsella, lorsque les gens jugent insatisfaisantes leurs conditions de travail pour des motifs de santé, de sécurité et ainsi de suite, s'ils peuvent étayer ces raisons, il s'agit d'un motif valable pour démissionner, et ils ont droit à l'assurance-chômage.

En ce qui concerne le harcèlement, sexuel ou autre, le processus prévu dans le projet de loi et dans notre administration permettrait de traiter efficacement la question.

Je demanderai à M. Low, notre conseiller juridique, de nous expliquer le fonctionnement de la disposition et les ententes que nous avons prises avec la Commission canadienne des droits de la personne et le ministre responsable de la Condition féminine pour faire en sorte que notre disposition et sa mise en place permettent un traitement adéquat de ces problèmes. Au besoin, Gordon McFee pourra probablement répondre à certaines questions à ce sujet.

M. D. Martin Low, avocat général principal, Emploi et Immigration Canada: Le gouvernement a adopté une position très claire: en ce qui concerne les situations où des allégations de harcèlement, sexuel ou autre, sont à la base de la démission d'un employé, que la personne quitte ou non de son propre chef, on considère qu'il s'agit d'un motif valable. La personne ne devrait pas craindre, si elle est soumise à un harcèlement ou placée dans une situation intolérable, de perdre son accès à des prestations d'assurance-chômage si elle quitte son emploi.

Ce principe comporte un corollaire, monsieur le président: il s'agit d'une question de procédure en ce sens que la question peut être soumise à un quelconque litige. Quiconque est sensible aux intérêts de la victime fera en sorte qu'une victime de harcèlement, de harcèlement sexuel en particulier, mais de toute forme de harcèlement en général, ne soit pas placée dans une position où elle doit confronter l'auteur présumé du harcèlement.

[*Text*]

Provision is therefore made in the bill for a hearing process that enables the parties to be kept separate, but in circumstances where both parties will have access to the information that is made available to the Board of Referees or to the Umpire, about these circumstances. It is a case of ensuring that there is an opportunity to know the case that is being made and to have a fair opportunity to rebut it.

Senator Kinsella: If a worker, feeling victimized by sexual harassment, was to file a complaint under either the federal or provincial human rights codes, depending upon the area of application, would that constitute a *prima facie* case in the view of the Unemployment Insurance Commission that the worker has left the employment for just cause?

Would a complaint filed with the Human Rights Commission constitute *prima facie* evidence of just cause, so that there would be no break, there would be no having to carry the burden of proof that this was sexual harassment? What about the fact that one has gone and used an instrument of law, either from the human rights code of the province or of Canada? What would be your opinion of that, Mr. Low?

Mr. Low: Let me preface that I am not giving legal opinions to the Senate because there are some concerns about the relationship of the Department of Justice to Parliament in that regard.

However, the situation you pose is certainly one where the fact of filing a complaint could be taken into account by the decision-maker as some substantiation of the claim that just cause exists by virtue of sexual harassment. On the other hand, I do not want to suggest that the filing of a complaint with a human rights commission, either federal or provincial, is a condition which a claimant must meet. Rather, that is a fact which can be taken into account in making a decision that just cause would exist.

Senator Kinsella: One is concerned about not placing that worker in a situation of double jeopardy, of being victimized by the poison environment, and not wanting to lose one's benefits. By filing a complaint with the human rights commission, as the agency of the commission that will take carriage of his or her complaint, the worker is not on his or her own. The officers of the commission will carry forward the investigation.

Mr. Low is an expert in the field of human rights law, so I think it is important to have this testimony from him. Is it not true that most human rights statutes in Canada also provide for an anti-retaliation provision? If someone has filed a complaint, no one can fire that person for filing a complaint. So the worker has a lot of protection, in my opinion. What is your comment on that?

[*Traduction*]

Le projet de loi contient donc une disposition visant un processus d'audience où les deux parties ne se rencontrent pas, mais dans les situations où les deux parties auront accès à l'information qui est mise à la disposition du conseil arbitral ou de l'arbitre, — dans ces situations. Il s'agit de faire en sorte d'avoir une occasion d'être saisi de l'affaire, d'avoir une occasion honnête de la contester.

Le sénateur Kinsella: Si un travailleur désire, parce qu'il se croit victime de harcèlement sexuel, adresser une plainte en vertu des chartes fédérales ou provinciales des droits de la personne, selon la sphère d'application, cela constitue-t-il un cas *prima facie* dans la mesure où la Commission d'assurance-chômage considère que le travailleur a quitté son emploi pour un motif valable?

Une plainte déposée à la Commission des droits de la personne constituerait-elle une preuve *prima facie* de motif valable, qui ferait en sorte qu'il n'y aurait aucune rupture, que la personne en cause n'aurait pas à assumer le fardeau de la preuve qu'il s'agissait de harcèlement sexuel? Qu'en est-il si une personne utilise un instrument de droit, qu'il s'agisse de la Charte des droits de la personne de la province ou de celle du Canada? Quelle serait votre opinion à ce sujet, monsieur Low?

M. Low: Permettez-moi tout d'abord de préciser que je ne donne pas d'opinion juridique au Sénat, car il existe certaines préoccupations concernant la relation du ministère de la Justice et du Parlement à cet égard.

Cependant, dans la situation dont vous parlez, le dépôt d'une plainte pourrait être pris en considération par le décideur, qui pourrait s'en servir pour étayer la prétention selon laquelle il y avait motif valable, du fait du harcèlement sexuel. Par contre, je ne dis pas que le dépôt d'une plainte auprès d'une commission des droits de la personne, que ce soit au fédéral ou au provincial, est une condition imposée à un demandeur. Il s'agit plutôt d'un fait qui doit être pris en considération au moment de décider s'il y a eu motif valable.

Le sénateur Kinsella: On fait bien attention de ne pas placer le travailleur dans une situation de double incrimination, c'est-à-dire d'être placé dans un milieu empoisonné par peur de perdre ses prestations. En déposant une plainte auprès d'une commission des droits de la personne, le travailleur ne sera plus laissé à lui-même, car la commission ou son organisme d'exécution prendra sa plainte en charge. Les agents de la commission procéderont à l'enquête.

M. Low est un expert des aspects juridiques des droits de la personne, alors je crois qu'il est important d'entendre son témoignage. N'est-il pas vrai que la plupart des lois concernant les droits de la personne au Canada contiennent aussi une disposition qui empêche les représailles? Si une personne a déposé une plainte, personne ne peut la congédier pour l'avoir fait. Alors, à mon avis, le travailleur a beaucoup de protection. Qu'en pensez-vous?

[*Text*]

Mr. Low: Senator, I would have said that filing a complaint is not determinative. It does not determine the issue one way or the other because at the filing stagem there is an allegation which ultimately remains to be substantiated and there are issues between the parties that remain to be determined.

However, for the purposes of whether or not just cause exists for having left the employment voluntarily, I would have thought that the filing of the complaint in itself would be a *prima facie* basis on which the decision-maker could decide.

Senator Corbin: How much do you expect to save by these measures?

Mr. Mulder: Senator Corbin, during the first year, from the total provisions of the bill, not only from the voluntary quits and the misconduct, the estimate is that we would save roughly $600 million. In the second year, the estimate is $850 million, once it is geared up and going.

Senator Corbin: How much do you expect to save under the misconduct category?

Mr. McFee: Senator, the voluntary-quit and misconduct provisions are lumped together in terms of the projected savings. I think it is correct to say that the overall two-year projected saving, counting everything in the bill, voluntary quit, misconduct and others, would be about $2.5 billion, composed roughly of $900 million or $1 billion in the first year and the rest in the second year.

On the voluntary-quit/misconduct side, I believe the figures for that are about $300 million in the first year and $600 million of what is called a mature year, being a full year. That is $900 million to $1 billion for those two and the rest would be based on the benefit rate reduction.

Senator Corbin: On what basis have you come up with these figures?

Mr. Mulder: Mr. Sutet, if you would like more details on it, could explain. We have a basic tracking model that keeps track of the unemployment insurance claim. We put the policy changes through that model and out comes an estimate.

Senator Corbin: Is that the best estimate you can come up with?

Mr. Mulder: Yes, it is, senator, because in part we also do not know the behaviour of people, but it is a standard model that we use for a lot of forecasting. It has been reasonably reliable.

[*Traduction*]

M. Low: Sénateur, je dirais que le dépôt d'une plainte n'exerce aucun effet déterminant. Il n'influe pas sur la question d'une façon ni d'une autre, parce qu'à l'étape du dépôt, une allégation doit encore être étayée en bout de ligne, et la nature des différends entre les parties doit encore être déterminée.

Cependant, en ce qui concerne l'existence d'un motif valable pour la démission d'un employé, je serais porté à croire que le dépôt d'une plainte en lui-même constituerait un fondement *prima facie* sur lequel pourrait se fonder le décideur.

Le sénateur Corbin: Combien espérez-vous économiser grâce à ces mesures?

M. Mulder: Sénateur Corbin, pour la première année, toutes les dispositions du projet de loi, et pas seulement celles qui découlent de départ volontaire ou d'inconduite, nous permettraient d'économiser un montant évalué grosso modo à 600 millions de dollars. La deuxième année, ce montant serait porté à 850 millions de dollars, une fois le rodage fait.

Le sénateur Corbin: Combien espérez-vous économiser en vertu des dispositions sur l'inconduite?

M. McFee: Sénateur, on a regroupé les économies projetées en ce qui concerne les dispositions relatives au départ volontaire et à l'inconduite. Je crois que l'on peut affirmer que les économies globales prévues sur deux ans, si l'on compte toutes les dispositions du projet de loi, le départ volontaire, l'inconduite et autre, s'établiraient à environ 2,5 milliards de dollars, qui seraient répartis ainsi: environ 900 millions ou un milliard de dollars pour la première année, et le reste pour la deuxième année.

En ce qui concerne le départ volontaire et l'inconduite, je crois que les chiffres s'établiraient à environ 300 millions de dollars pour la première année et à 600 millions de dollars pour ce qu'on appelle une année complète. Le montant s'établit à 900 millions ou à un milliard de dollars pour ces deux années, et le reste découlerait des réductions du taux de prestation.

Le sénateur Corbin: Sur quoi vous êtes-vous fondé pour obtenir ces chiffres?

M. Mulder: M. Sutet pourrait vous expliquer cela, si vous voulez obtenir plus de détails. Nous utilisons un modèle fondamental de suivi qui nous permet de retracer les demandes d'assurance-chômage. Nous inscrivons les modifications de politique dans ce modèle, et nous obtenons l'estimation.

Le sénateur Corbin: Est-ce la meilleure estimation que vous pouvez obtenir?

M. Mulder: Oui, sénateur, c'est le cas, en partie parce que nous ne connaissons pas non plus le comportement des gens, mais aussi parce qu'il s'agit d'un modèle normalisé que nous utilisons énormément pour obtenir des prévisions. Il s'est révélé raisonnablement fiable.

[*Text*]

Senator Corbin: I will read from a list reasons given by employees who leave their jobs. I want you to tell me, for each of these reasons, what percentage were penalized when they applied for UI and what percentage qualified without penalty? Surely, you must have facts in reality and not facts in theory on which to base the figures you have just given me.

I will begin with sexual or other harassment. How many were penalized when they applied for UI and what percentage qualified without penalty? Do you have the figures?

Mr. Mulder: Starting about eight or nine years ago, we stopped keeping track administratively of such data. We have decided that as soon as this bill comes into effect, we will do it. We know when people quit for just cause or not. We have data on that and it is in the documentation we provided to members.

We do not have administrative data in terms of the 40 reasons or so that qualify people for unemployment insurance, even though they have quit their jobs. If we went through each file, documented it and put the data on a computer, then we would have an answer. We have not done that for the last number of years.

Senator Corbin: Why? How can you establish policy if you do not have hard figures?

Mr. Mulder: We have data on why people quit for just cause or not. We do not have the detailed reasons.

Senator Corbin: I am giving you the reasons.

Mr. Mulder: We know the reasons, we just do not have the answers.

Mr. McFee: Senator, you mentioned the specific legislative provision why people who quit their jobs are not cut off UI, if they meet certain conditions. You mentioned one already: sexual or other harassment. That was not in the legislation until 1990. In fact, those elements have been in the jurisprudence since 1941 and have been used by the commission since that time in adjudicating claims when voluntary quit or misconduct was involved. They were never specifically set out in the legislation.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Je vous donnerai une liste de motifs que les employés peuvent donner pour quitter leur emploi. J'aimerais que vous me disiez, pour chacun de ces motifs, quel pourcentage de gens ont été pénalisés lorsqu'ils ont demandé de l'assurance-chômage et quel pourcentage ont obtenu des prestations sans pénalité. Je suis convaincu que les chiffres que vous venez tout juste de me donner sont fondés sur des faits réels, et non seulement sur des faits théoriques.

Je commencerai par le harcèlement sexuel ou les autres formes de harcèlement. Combien de personnes ont été pénalisées lorsqu'elles ont demandé des prestations d'assurance- chômage, et quel pourcentage d'entre elles ont été jugées admissibles sans pénalité? Avez-vous ces chiffres?

M. Mulder: Il y a huit ou neuf ans, nous avons cessé, du point de vue administratif, de compiler de telles données. Nous avons décidé de recommencer à le faire aussitôt que le projet de loi entrera en vigueur. Nous savons qui sont les personnes qui quittent leur emploi pour des motifs valables, et qui sont les autres. Nous disposons de données sur cette question, et on les retrouve dans la documentation que nous avons fournie aux membres.

Quant aux quelque 40 raisons qui rendent des personnes admissibles à l'assurance-chômage même si elles ont quitté leur emploi, nous ne disposons d'aucune donnée administrative. Si nous consultions chaque dossier, que nous le documentions et que nous entrions les données dans un ordinateur, nous serions en mesure de vous donner une réponse. Nous ne le faisons pas depuis quelques années.

Le sénateur Corbin: Pourquoi? Comment pouvez-vous établir une politique si vous ne disposez pas des chiffres exacts?

M. Mulder: Nous disposons de données au sujet de personnes qui quittent leur emploi pour des motifs valables et sur les autres. Nous ne possédons aucun détail quant aux raisons.

Le sénateur Corbin: Les raisons, je vous les donne.

M. Mulder: Nous connaissons les raisons. Ce qui nous manque, ce sont les réponses.

M. McFee: Sénateur, vous avez fait référence aux dispositions législatives précises qui font que les personnes qui quittent leur emploi ne sont pas déclarées non admissibles aux prestations d'assurance-chômage si elles répondent à certaines conditions. Vous en avez déjà mentionné une: le harcèlement sexuel ou d'autres formes de harcèlement. Jusqu'en 1990, on ne retrouvait pas de telles précisions dans les dispositions législatives. En fait, ces éléments font partie de la jurisprudence depuis 1941. Depuis, la commission a fait appel à cette jurisprudence pour trancher dans les cas des personnes qui avaient volontairement quitté leur emploi ou dans ceux où

[*Text*]

Since they were never set out in the legislation, there was never a requirement in those days to keep a detailed list of the various reasons that could be used for quitting a job.

For the benefit of the committee, there are approximately 33 to 35 different reasons that exist as to why a claimant for UI can be cut off UI. Yhere are another 35 on the other side of the coin why they can receive UI, if they did not do the other things.

When you are talking in terms of 4 million claims and 7 million decisions a year, the record keeping would be onerous.

With respect to Senator Corbin's point on the just cause issue, in the current bill there are 13 specified justifications for quitting a job voluntarily. They are derived from a total of over 40 reasons that exist in the jurisprudence. As Mr. Mulder said, the coding to keep track of all that does not yet exist.

Since none of these motives were even in the legislation until 1990, there was no requirement to keep records because it was not an issue. Either the claim was allowed or it was not. As Mr. Mulder intimated, we know how many claims are disallowed because a person voluntarily quit without just cause. We know how many claims are disallowed because a person was fired for misconduct, for example. We also know how many claims were allowed.

What we do not know in a detailed fashion yet, but what we will know over the next period of time — I think this is the point you are getting at, senator — is the qualitative analytical breakdown of the reasons put forward by claimants and the reasons accepted or not by the commission.

I am sorry for having gone on so long. I thought the information would be helpful.

Senator Corbin: Do you have that list of reasons?

Mr. Mulder: Yes, it is in the documentation provided for the committee. It has a summary of all the reasons why people can qualify for unemployment insurance if they quit their job. There is a page or two on each one of those reasons.

If it is of interest to members of the committee, I would point out that on page 17 of the other documentation, the background information respecting UI amendments, there is a chart which shows how many job separations there are in Canada and which ones deal with those who quit without good

[*Traduction*]

l'inconduite était en cause. Ces conditions n'ont jamais été énoncées de façon spécifique dans les mesures législatives.

Comme elles ne l'étaient pas, il n'était pas nécessaire, à cette époque, de tenir une liste détaillée des divers motifs pouvant être invoqués pour quitter un emploi.

À titre d'information pour le comité, je rappellerai qu'il existe, en gros, de 33 à 35 motifs différents qui peuvent entraîner le rejet d'une demande de prestations d'assurance-chômage. Par ailleurs, en ce qui concerne la situation des autres personnes, il existe 35 motifs pouvant justifier l'admissibilité à l'assurance-chômage.

Étant donné qu'on traite 4 millions de demandes et qu'on rend 7 millions de décisions chaque année, la compilation de ces données serait une lourde tâche.

En ce qui a trait à la question soulevée par le sénateur Corbin au sujet du caractère «raisonnable» des motifs, on retrouve dans le projet de loi actuel 13 raisons précises pouvant motiver un départ volontaire. Elles ont été tirées de l'ensemble des quelque 40 raisons qu'on retrouve dans la jurisprudence. Comme l'a dit M. Mulder, on ne dispose pas encore d'un codage pouvant permettre de compiler de telles données.

Étant donné que, jusqu'en 1990, ces motifs ne figuraient pas dans les dispositions législatives, il n'était pas nécessaire de compiler ces données, tout simplement parce que le problème ne se posait pas. La demande était autorisée, ou elle ne l'était pas. Comme M. Mulder l'a laissé entendre, nous savons que de nombreuses demandes sont rejetées parce que des personnes quittent volontairement leur emploi sans motif valable. Nous savons combien de plaintes sont rejetées parce que, par exemple, une personne a été congédiée pour cause d'inconduite. Nous savons également combien de demandes ont été autorisées.

Les détails qui nous manquent toujours — mais la situation devrait être corrigée sous peu — je pense que c'est ce à quoi vous vouliez en venir, sénateur — c'est une ventilation analytique qualitative des motifs invoqués par les demandeurs et ceux qui ont été admis ou rejetés par la commission.

Je suis désolé d'avoir pris tant de temps. J'ai pensé que cette information pourrait être utile.

Le sénateur Corbin: Avez-vous en main la liste des motifs?

M. Mulder: Oui, on la retrouve dans la documentation qui a été fournie au comité. Il s'agit d'un résumé de l'ensemble des motifs qui assurent l'admissibilité à l'assurance-chômage des personnes qui quittent leur emploi. On retrouve une page ou deux sur chacune de ces raisons.

Avec la permission des membres du comité, je soulignerai qu'à la page 17 de l'autre document qui présente des renseignements généraux des modifications apportées à l'assurance-chômage on retrouve un tableau qui montre combien de départs surviennent chaque année au Canada et combien de ces

[*Text*]

reason. There are roughly 7 million job separations in Canada per year. That is people who shift jobs within a firm or an industry, or who move from one part of the country to another. About 3.5 million of them established unemployment insurance claims. About 3 million people then get unemployment insurance. Some 650,000 of those 3 million quit their jobs. Within that 650,000 who quit, approximately 450,000 are deemed to have quit for good reason, such as transportation problems, sick children, harassment in the workplace, et cetera. According to our data, there are 190,000 deemed by our unemployment insurance agents to have quit without good reason.

Senator Corbin: By your agents.

Mr. Mulder: By our unemployment insurance agents.

Senator Corbin: What agents specifically?

Mr. Mulder: At our Canada Employment Centres, for example, in St. Leonard or Edmunston, we have officers, who are predominantly female, who judge the claims. They listen to the case of the applicant and decide whether or not they quit for good reason. If the agent is wrong, then the claimant can appeal. The appeal is taken to people within the Canada Employment Centres, or they can go to a board of referees or the Federal Court umpires.

Senator Bolduc: May I ask a supplementary question, Mr. Chairman?

Senator Corbin: You are breaking my train of thought, but go ahead.

Senator Bolduc: Suppose we have a case of sexual harassment and the woman says, "I was sexually harassed." The employer or superior says that was not the case. The agent has to have information from both sides. They do not have to meet together, but he has to make a decision.

Is the benefit of the doubt given to the woman?

Mr. Mulder: Yes, the benefit of the doubt is given to the claimant. If there are reasonable grounds on either side, then we give the benefit of the doubt to the claimant. We emphasize with our staff that whenever there are two sides to the story, and if the claimant seems to have just as good a case as someone else, then we give the benefit of the doubt to the claimant. In this case the person who alleged sexual harassment would receive the benefit of the doubt.

Senator Corbin: Do you have a breakdown by province in terms of what you mentioned just prior to Senator Bolduc's question?

Mr. Mulder: Yes, we do. It is in the documentation provided.

[*Traduction*]

départs ne sont pas motivés par de bonnes raisons. Chaque année, au Canada, on compte environ 7 millions de départs. Il s'agit de personnes qui changent d'emploi au sein d'une société ou d'une industrie, ou qui vont d'une partie du pays à une autre. Quelque 3,5 millions d'entre elles présentent une demande de prestations d'assurance-chômage. Quelque 3 millions d'entre elles obtiennent des prestations d'assurance-chômage. De ces 3 millions de personnes, 650 000 quittent leur emploi. Des 650 000 personnes qui ont quitté leur emploi, 450 000 sont réputées avoir agi pour des motifs valables, par exemple des problèmes de transport, des enfants malades, le harcèlement en milieu de travail, etc. Selon nos propres données, les agents de l'assurance-chômage jugent que 190 000 d'entre elles ont quitté leur emploi sans motif valable.

Le sénateur Corbin: Il s'agit de vos agents.

M. Mulder: Il s'agit de nos agents de l'assurance-chômage.

Le sénateur Corbin: De quels agents s'agit-il précisément?

M. Mulder: Dans nos Centres d'emploi du Canada, par exemple, à St. Leonard ou à Edmunston, on retrouve des agents, pour la plupart des femmes, qui prennent des décisions relativement aux demandes. Ces agents entendent la cause du demandeur et décident s'il a quitté son emploi pour des motifs valables ou non. S'il conteste la décision de l'agent, le demandeur peut porter sa cause en appel. L'appel est entendu par des personnes des Centres d'emploi du Canada, un conseil arbitral ou des arbitres de la Cour fédérale.

Le sénateur Bolduc: Puis-je poser une question additionnelle, monsieur le président?

Le sénateur Corbin: Vous interrompez mon raisonnement, mais allez-y.

Le sénateur Bolduc: Imaginons un cas de harcèlement sexuel. La femme affirme: «J'ai été victime de harcèlement sexuel.» L'employeur ou son supérieur soutiendra le contraire. L'agent doit entendre les deux versions. Les deux parties n'ont pas à se réunir, mais l'agent doit rendre une décision.

Donne-t-on le bénéfice du doute à la femme?

M. Mulder: Oui, il ne fait aucun doute que la femme a le bénéfice du doute. Lorsqu'on retrouve des motifs valables des deux côtés, le bénéfice du doute est accordé au demandeur. Nous rappelons avec insistance aux membres de notre personnel que lorsqu'il existe deux versions, et que le dossier du demandeur semble relativement solide, le bénéfice du doute doit être accordé au demandeur. Dans un tel cas, la personne qui affirme avoir été victime de harcèlement sexuel aurait le bénéfice du doute.

Le sénateur Corbin: Pour ce qui est de ce que vous avez dit juste avant que le sénateur Bolduc ne pose sa question, disposez-vous d'une ventilation par province?

M. Mulder: Oui. Cela fait partie de la documentation qui vous a été fournie.

[*Text*]

Senator Corbin: I am no robot. This came across my desk this morning. I have had a busy day even without this. Forgive me for not knowing everything in the book. I am afraid I will not have time to read it all before the report is tabled.

Senator Stewart: It does not make any difference.

Senator Corbin: It makes no difference, but it could have been useful. Where is it?

The Chairman: It is in the supplementary one which was passed out.

Mr. Mulder: It is found at table 4 on page 12 of the handout I referred to earlier.

Senator Stewart: What is the title of the handout?

Mr. Mulder: "Eligibility Changes". It has a breakdown by province of those who quit voluntarily and those who were fired because of misconduct.

Senator Corbin: As defined by the agent, the appeal board, the arbitrator or by whom?

Mr. Mulder: All those. About 99 per cent of the decisions our officers in the Canada Employment Centres make are not appealed. Only 1 per cent are appealed, and 90 per cent of those are dealt with by the board of referees in the local area. Only 10 per cent of those go on to the umpires; one-tenth of 1 per cent. We think that in most cases we administer fairly because we get relatively few appeals.

Senator Sparrow: What is the unemployment rate in Canada now?

Mr. Mulder: It is 10.5 or 10.6 per cent; in that range.

Senator Sparrow: That is the figure for those who are registered for employment or who are on unemployment insurance now; is that correct?

Mr. Mulder: No, they are not necessarily the same. The unemployment rate is not necessarily the same as those who claim for unemployment insurance. For example, people on unemployment insurance for maternity benefits are not deemed by Statistics Canada to be unemployed. If they are at home, they are either waiting for a birth or looking after the child for a period of time. They are not necessarily the same.

Senator Sparrow: So they are not considered on the unemployment rolls, then?

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Je ne suis pas un robot. J'ai reçu la documentation ce matin. J'ai eu une journée chargée, sans compter la présente séance. Pardonnez-moi de ne pas savoir par coeur tout ce qu'on retrouve dans le livre. J'ai bien peur de n'avoir pas le temps de le lire en entier avant que le rapport ne soit déposé.

Le sénateur Stewart: Cela ne change rien.

Le sénateur Corbin: Cela ne change rien, mais ces données auraient pu être utiles. Où sont-elles?

Le président: On les retrouve dans le document supplémentaire qui a été distribué.

M. Mulder: On les retrouve au tableau 4 qui figure à la page 12 du document auquel j'ai fait référence plus tôt.

Le sénateur Stewart: Quel est le titre du document?

M. Mulder: «Modifications de l'admissibilité». On y retrouve une ventilation par province des personnes qui ont quitté volontairement leur emploi et de celles qui ont été congédiés pour cause d'inconduite.

Le sénateur Corbin: Tel qu'établi par l'agent, par la commission d'appel ou par l'arbitre? Ou alors par qui?

M. Mulder: Par tous ces intervenants. Environ 99 p. 100 des décisions rendues par les agents des Centres d'emploi du Canada ne sont pas portées en appel. Seulement 1 p. 100 des décisions sont portées en appel, et le conseil arbitral local s'occupe de 90 p. 100 de ces appels. D'entre eux, seulement 10 p. 100 sont présentés devant les arbitres, soit un dixième de 1 p. 100. Dans la plupart des cas, nous pensons que nous administrons équitablement parce que le nombre d'appels est relativement peu élevé.

Le sénateur Sparrow: Quel est le taux de chômage actuel au Canada?

M. Mulder: Il oscille autour de 10,5 ou de 10,6 p. 100, ou dans les environs.

Le sénateur Sparrow: Ce nombre comprend les personnes qui ont présenté une demande de prestations d'assurance-chômage ou qui reçoivent maintenant des prestations d'assurance-chômage. Est-ce exact?

M. Mulder: Non, ce n'est pas nécessairement la même chose. Le taux de chômage ne correspond pas nécessairement à celui des personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage. Par exemple, Statistique Canada ne considère pas comme étant sans emploi les femmes qui reçoivent de l'assurance-chômage à la suite d'une grossesse. Si elles sont à la maison, elles attendent la naissance d'un enfant ou s'occupent de l'enfant pendant un certain temps. Ce n'est pas nécessairement la même chose.

Le sénateur Sparrow: Ainsi donc, on ne les considère pas comme faisant partie des chômeurs.

[*Text*]

Mr. Mulder: We have at any one time roughly 1.5 million claimants per month, but they are not necessarily comparable.

The person who helped me with the figure, and I apologize, Mr. Chairman, for not following procedures, is Bernard Sutet, Director of Unemployment Insurance.

The Chairman: Thank you very much.

M. Bernard Sutet, directeur, politiques de l'assurance-chômage, ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Sénateur, nous avons à peu près 3.6 millions de personnes qui réclament de l'assurance-chômage par année et à peu près 1,5, 1,4 par mois.

Senator Sparrow: There are 190,000 who quit without cause or without good cause, and those are the ones that would not be entitled to Unemployment Insurance. Does that 190,000 relate to the money saved?

Mr. Sutet: That would be about $600 million.

Senator Sparrow: It seems to me with the unemployment rates so high in this country, that for a person who quit voluntarily and went on Unemployment Insurance, his position would normally be filled by someone who was on Unemployment Insurance presently. If that is the case, there is no cost differential. How can you say that by reducing that $190 thousand, that this is savings if someone who is presently on Unemployment Insurance takes that position?

Mr. McFee: Senator, the analysis that has been done up to now indicates that people who voluntarily quit their jobs without just cause or are fired for misconduct, end up drawing $1 billion a year in Unemployment Insurance benefits. There is no indication that there is any kind of cross-migration or trans-migration where other people, other claimants or whatever, end up taking their jobs.

The number may seem to be small, 190,000, and there are arguments about whether it is 190,000 or 200,000. The amount of money involved, in the opinion of the government, at least, $1 billion, is a large number. There is no indication that this is compensated by other people taking their jobs.

Senator Sparrow: There has to be some realism in that. There has to be.

Mr. Mulder: I think the senator is right to some extent; if the person were to quit and the job is vacant, that somebody else would come take the job, but that person need not have been on Unemployment Insurance.

[*Traduction*]

M. Mulder: Bon an mal an, nous recevons environ 1,5 million de demandes par mois, mais ce n'est pas nécessairement comparable.

La personne qui m'a aidé à colliger ces données, et je m'excuse, monsieur le président, de ne pas suivre la procédure, est Bernard Sutet, directeur de l'Assurance-chômage.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Bernard Sutet, Director, Unemployment Insurance Policies, Department of Employment and Immigration: Senator, we have about 3.6 million people claiming unemployment insurance benefits every year and about 1.5 or 1.4 every month.

Le sénateur Sparrow: Il y a 190 000 personnes qui quittent leur emploi sans motif ou sans motif valable, et ce sont celles qui n'auraient pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Quelle incidence cela a-t-il du point de vue des économies réalisées?

M. Sutet: On parle d'environ 600 millions de dollars.

Le sénateur Sparrow: Compte tenu du taux de chômage élevé que connaît le pays actuellement, il me semble que le poste de la personne qui quitte volontairement son emploi et reçoit des prestations d'assurance-chômage devrait normalement être comblé par quelqu'un qui recevait des prestations d'assurance-chômage. Si tel est le cas, cela n'aura aucune incidence sur les coûts. Comment pouvez-vous dire que le fait de réduire le nombre de ces 190 000 personnes se traduira par des économies si c'est une personne qui bénéficie de prestations d'assurance-chômage qui reprend l'emploi?

M. McFee: Sénateur, les analyses que nous avons réalisées jusqu'à présent montrent que les personnes qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable ou qui sont congédiées pour inconduite reçoivent chaque année un milliard de dollars en prestations d'assurance-chômage. Rien n'indique qu'il existe une sorte de mouvement grâce auquel d'autres personnes, d'autres demandeurs ou qui que ce soit finissent par occuper les emplois ainsi quittés.

Le nombre peut sembler petit, c'est-à-dire 190 000, et on se demande parfois s'il s'agit bien de 190 000 ou de 200 000 personnes. La somme en cause, du moins de l'avis du gouvernement, c'est-à-dire un milliard de dollars, est considérable. Rien n'indique que cette somme est compensée par le fait que d'autres personnes occuperaient les emplois en question.

Le sénateur Sparrow: Pourtant, cela doit bien être vrai en partie. C'est inévitable.

M. Mulder: Je pense que le sénateur a raison dans une certaine mesure. Si une personne quitte son emploi et que le poste est vacant, quelqu'un d'autre viendra le combler, mais ce ne sera pas forcément quelqu'un qui recevait des prestations d'assurance-chômage.

[*Text*]

Senator Sparrow: But the chances are pretty great that he or she would have been on Unemployment Insurance.

Mr. Mulder: As I said earlier, those who are unemployed are not necessarily those who are on Unemployment Insurance. There is not a direct match. Now, as to what the direct match is, I have no idea in detail, but there is no direct match.

Senator Sparrow: You cannot use that figure, then, as a true figure of savings if in fact they are replaced with people who are on Unemployment Insurance. Obviously, normally people who are on Unemployment Insurance are the first ones seeking the jobs that become vacant.

Mr. Mulder: I realize that there is some merit in what the senator is saying, but there is no direct match. Certainly we have saving estimates, about $1 billion now given to people who quit without just cause, because they get a penalty on average of about eight and a half weeks, but after that they draw unemployment insurance.

As the minister said publicly and in Parliament, the other reason why the measure was taken, not only for financial savings, but also the view of the government that those who quit without just cause should not be qualified as a matter of principle. There are other reasons besides the savings as to why the government has decided to put this into legislation. It was deemed you should not qualify for a payment if you quit your job without any good reasons. If you just quit to stay at home, why should you draw UI?

Senator Corbin: Do you reimburse their contributions?

Mr. Mulder: No, much the same as you do not get the contributions reimbursed if you set your house on fire.

Senator Corbin: It is not the same thing.

Mr. Mulder: That is not the intent.

Senator Sparrow: Out of 190,000 people, there has to be a high percentage of those jobs which would be replaced by —

Mr. Mulder: Right. That is why the total is $1 billion, and we have allowed for $400 million of slippage, of people who might come back in. The overall estimate is $1 billion. We

[*Traduction*]

Le sénateur Sparrow: Mais il est fort probable que la personne en question recevait des prestations d'assurance-chômage.

M. Mulder: Comme je l'ai dit plus tôt, ceux qui sont sans emploi ne reçoivent pas nécessairement des prestations d'assurance-chômage. Il n'y a pas de lien direct. Maintenant, quant à savoir s'il existe des liens, je n'ai pas d'idée précise, mais il n'y a pas de lien direct.

Le sénateur Sparrow: Si les personnes qui quittent ainsi leur emploi sont remplacées par d'autres personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, vous ne pouvez pas affirmer que ce chiffre représente les économies réalisées. De toute évidence, les personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage sont normalement celles qui sont à l'affût des postes devenus vacants.

M. Mulder: Je reconnais que les propos du sénateur comportent une part de vérité, mais il n'y a pas de lien direct. Nous pouvons certes compter sur une estimation des économies, c'est-à-dire le quelque un milliard de dollars actuellement versé aux personnes qui quittent leur emploi sans motif valable, parce qu'elles subissent une pénalité de huit semaines et demie en moyenne, après quoi elles reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Comme le ministre l'a indiqué publiquement et devant le Parlement, la mesure a été prise en raison des économies qu'elle permettra de réaliser, mais aussi en raison du principe selon lequel, de l'avis du gouvernement, les personnes qui quittent sans motif valable sont jugées inadmissibles à l'assurance-chômage. La décision qu'a prise le gouvernement d'inclure cet élément dans les dispositions législatives ne s'explique pas que par les économies qu'il permettra de réaliser. On a estimé qu'une personne ne devrait pas avoir droit à des prestations si elle a quitté son emploi sans motif valable. Si une personne quitte son emploi pour demeurer à la maison, pourquoi devrait-elle obtenir des prestations d'assurance-chômage?

Le sénateur Corbin: Leur remboursez-vous leurs cotisations?

M. Mulder: Non, de la même façon qu'on ne vous rembourse pas vos primes d'assurance si vous incendiez votre propre maison.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas la même chose.

M. Mulder: Telle n'est pas l'intention visée.

Le sénateur Sparrow: Parmi ces 190 000 personnes, il doit bien se trouver un pourcentage élevé d'emplois qui seront repris par. . .

M. Mulder: C'est juste. C'est pourquoi le total est de un milliard de dollars, et nous avons prévu un flottement de 400 millions de dollars pour les personnes qui pourraient

[*Text*]

have allowed for $400 million. The rough estimate is $600 million.

Senator Stewart: I have a supplementary question to the question Senator Corbin asked earlier. It relates to the Table 4 entitled "Eligibility Changes". We have "Estimates of cases of voluntary quit without just cause and misconduct as share of all new UI claimants by province." There is a 1993-94 forecast.

We glance down, and we find that starting in the far east, in Newfoundland, the number of voluntary quit cases as a percentage of new claimants was 2.6; Prince Edward Island, 2.6; Nova Scotia 3.5; New Brunswick 3.6; Quebec 3.5; Ontario, 5.3; Manitoba, 6.1, Saskatchewan, 6.9, Alberta, 8.4, B.C., 9.1, and then the Yukon and Northwest Territories, 10.4. We could do the same thing with the misconduct cases as a percentage of new claimants, and roughly the same pattern appears. Let us put aside the misconduct ones and concentrate on the voluntary quit ones.

I call your attention to the fact that there is a distinct pattern here, and that suggests that the word "voluntary" is misleading. There must be some other causal element which explains this pattern. Presumably if it were strictly voluntary, the percentage of new cases quitting in each of the provinces would be roughly the same, unless one wants to allege that the people in some parts of the country are more prone to leave their jobs voluntarily than in other parts. I suppose it could be attributed to original sin or something, whatever the government thinks.

What is the explanation for this? It cannot simply be attributed to the casual operation of the human will. There must be some general factor which explains this pattern which shows that, according to the government, the number of quitters in the east is considerably lower than the number in the west. For example, in British Columbia, 9.1 per cent, in Alberta, 8.4 per cent, as against 2.6 in Newfoundland. What is the explanation?

Senator Bolduc: Is there any relationship to personal income, for example?

Mr. Mulder: Senator, there appears to be two broad reasons, one of which is factual and the other is a behaviour of the industrial structure.

[*Traduction*]

réintégrer le système. L'estimation d'ensemble est de un milliard de dollars. Mais nous avons prévu 400 millions de dollars. En gros, l'évaluation est donc de 600 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: J'aimerais poser une question dans la foulée d'une question posée plus tôt par le sénateur Corbin. Elle a trait au tableau 4 intitulé «Modifications de l'admissibilité». On y retrouve une estimation du nombre de cas de personnes qui quittent leur emploi sans motif valable et pour d'inconduite par rapport à l'ensemble des personnes qui, dans chaque province, demandent des prestations d'assurance-chômage. On y retrouve des prévisions pour 1993-1994.

Lorsqu'on jette un coup d'oeil sur ce tableau, on se rend compte, si on part de l'extrémité est du pays, c'est-à-dire de Terre-Neuve, que le nombre de cas de départs volontaires par rapport à l'ensemble des demandeurs s'établit à 2,6 p. 100; à l'Île-du-Prince-Édouard, ce pourcentage s'élève à 2,6 p. 100; en Nouvelle-Écosse, à 3,5 p. 100; au Nouveau-Brunswick, à 3,6 p. 100; au Québec, à 3,5 p. 100; en Ontario, à 5,3 p. 100; au Manitoba, à 6,1 p. 100; en Saskatchewan, à 6,9 p. 100; en Alberta, à 8,4 p. 100; en Colombie-Britannique, à 9,1 p. 100; et, enfin, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, à 10,4 p. 100. Si on se livrait à un même exercice pour ce qui est des cas d'inconduite par rapport à l'ensemble des demandeurs, un modèle à peu près analogue émergerait. Mettons de côté les cas d'inconduite pour nous concentrer sur les départs volontaires.

J'attire votre attention sur le fait qu'il existe un modèle distinct ici, modèle qui laisse entendre que le mot «volontaire» est trompeur. Ce modèle doit pouvoir s'expliquer par certaines autres causes. S'il s'agissait de départs strictement volontaires, on peut imaginer que le pourcentage des nouveaux cas dans chacune des provinces serait à peu près le même, à moins que l'on ne soit enclin à soutenir que les gens sont plus portés à quitter leur emploi volontairement dans certaines régions du pays que dans d'autres. J'imagine qu'un tel phénomène pourrait être imputé au pêché originel ou à quelque chose du genre, suivant la ligne de pensée du gouvernement.

Comment expliquer une telle situation? Elle peut être imputée à la simple activité de la volonté humaine. Un quelconque facteur général doit bien pouvoir expliquer ce modèle qui montre que, selon le gouvernement, le nombre de personnes qui quittent leur emploi est considérablement moins élevé dans l'est que dans l'ouest. Par exemple, 9,1 p. 100 en Colombie-Britannique, 8,4 p. 100 en Alberta, contre 2,6 p. 100 à Terre-Neuve. Quelle est l'explication?

Le sénateur Bolduc: Y a-t-il un lien avec le revenu personnel, par exemple?

M. Mulder: Sénateur, il semble y avoir deux grandes raisons, l'une factuelle et l'autre tributaire du comportement de la structure industrielle.

[*Text*]

The first reason has to do with the degree of seasonality, particularly in the Atlantic provinces and eastern Quebec. There are relatively many more seasonal industries that have short-term job attachment than there are elsewhere in the country. Also, the less urbanized an area is, also tends to increase the amount of seasonality. You have a bigger turnover and more people going on unemployment insurance with legitimate reasons.

The other reason, and I think the senator and I both come from the Atlantic region — just hearsay anecdotal evidence — there may be more turnover being generated in the industry itself in order to make sure that everybody in a certain community gets access to jobs. We have no data on that, but we do know that in the fishing industry, in the forest industry, in the tourism industry, certainly if you talk to people in the community, if you talk to businessmen, if you talk to workers there, that pattern seems to be there.

The main reason seems to be because of the seasonality and the degree of lack of urbanization in Atlantic region versus the rest of the country.

Senator Stewart: Would you apply urbanization in the case of Alberta?

Mr. Mulder: It is urbanization, but also degree of seasonality. Certainly the construction industry in the Atlantic provinces is much less today than it is in southern Ontario or Vancouver. You can only work on the highways generally for five months in Newfoundland and you can work for eight months in British Columbia.

Senator Stewart: Set aside the Atlantic provinces. Look at Ontario, which has 5.3 per cent. We then march up to 6.1, 6.9, 8.4 and 9.1. We will not take Yukon and the Northwest Territories, but as the sun goes west your percentage figures go up. There must be some subtle but important factor operating here.

Mr. Mulder: Being both a senator and a former academic, I am sure that you will have a better capacity to analyze that. There are a number of factors at work. Bernard Sutet could comment on that. He is more familiar with the workings of that system.

M. Sutet: Si vous regardez à la page 14, tableau 6, vous avez l'évolution du nombre de cas de départs volontaires sans raison valable. On note qu'il y a une évolution qui va dans le sens d'un plus grand nombre de personnes qui quittent leur emploi sans raison valable dans les périodes de très bonne condition économique au niveau national.

[*Traduction*]

La première raison a trait à l'importance des fluctuations saisonnières, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Est du Québec. Par rapport au reste du pays, on y retrouve un nombre sensiblement plus élevé d'industries saisonnières qui procurent des emplois de courte durée. En outre, moins une région est urbanisée, et plus cet aspect est important. On fait face à des taux de roulement plus grands, et davantage de personnes ont recours à l'assurance-chômage pour des motifs valables.

L'autre raison, et je pense que le sénateur et moi venons tous deux de la région de l'Atlantique — c'est du moins ce que j'ai entendu dire —, est que l'industrie elle-même favorise un taux de roulement élevé de façon à permettre à toutes les personnes de certaines collectivités d'avoir accès à un emploi. Nous ne disposons d'aucune donnée sur cette question, mais nous savons que dans l'industrie des pêches, ainsi que dans l'industrie forestière et touristique, un tel modèle semble exister, de l'avis certainement des personnes des collectivités, et des gens d'affaire et des travailleurs.

Par rapport au reste du pays, les fluctuations saisonnières et la faible urbanisation qu'on observe dans la région de l'Atlantique semblent être la raison principale.

Le sénateur Stewart: Appliqueriez-vous le problème d'urbanisation à l'Alberta?

M. Mulder: L'urbanisation est un problème, mais l'importance des fluctuations saisonnières l'est aussi. De nos jours, il est certain que l'industrie de la construction est beaucoup moins active dans les provinces de l'Atlantique qu'elle ne l'est dans le sud de l'Ontario ou à Vancouver. En règle générale, on peut travailler aux autoroutes cinq mois à Terre-Neuve et huit mois en Colombie-Britannique.

Le sénateur Stewart: Laissons de côté les provinces de l'Atlantique. Examinons le cas de l'Ontario, où la proportion s'établit à 5,3 p. 100. Puis les chiffres augmentent pour passer à 6,1 p. 100, 6,9 p. 100, 8,4 p. 100 et 9, 1 p. 100. Nous ne nous pencherons pas sur les situations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, mais plus on se déplace vers l'Ouest, plus les pourcentages augmentent. Quelque facteur subtil mais important doit être en cause ici.

M. Mulder: Comme vous êtes sénateur et ex-professeur, je suis convaincu que vous serez mieux en mesure d'analyser cette situation. De nombreux facteurs sont en cause. Bernard Sutet pourrait faire certains commentaires. Il connaît mieux les rouages de ce système.

Mr. Sutet: If you look at page 14, table 6, you have there the evolution in the number of people who leave their jobs voluntarily without just cause. As you see, the pattern is that more people do this when the economy is booming across the country.

[*Text*]

Par contre, dans les périodes de récession vous avez une diminution du nombre. Si l'on prend l'exemple de 1989 qui a été une bonne année de situation économique, on avait 303 000 personnes qui avaient quitté leur emploi sans raison valable. En 1991, vous avez 191 000 personnes. Ce que je veux dire, c'est que vous avez une certaine corréllation entre la situation économique du Canada et cela se reproduit au niveau des provinces également.

Dans l'Est du Canada, vous avez une situation économique où le marché du travail est moins favorable que dans l'Ontario et dans l'Ouest. C'est l'un des facteurs. Monsieur Nick Mulder en a mentionné d'autres mais c'est la combinaison de tous ces facteurs qui permet d'expliquer. Evidemment, les facteurs sont interreliés mais si l'on regarde à travers, disons, la situation économique des différentes provinces, on met une certaine explication de l'évolution de l'Est vers l'Ouest où il y a une croissance du pourcentage.

Senator Stewart: That is very revealing.

The Chairman: That is all the names that I have on the list.

Senator Corbin: I wish to follow up on something because I yielded to my colleagues. I have one simple question.

The Chairman: You can have two if you want, but we have not dealt with agriculture and all the other things besides unemployment.

Senator Stewart: The day is young.

Senator Corbin: The thing is that there is work here for two weeks solid and because of the actions of the government, we cannot defend workers.

Do you have a profile of voluntary quitters or misconductors, based of their wage earnings? I should like to refer particularly to people working at provincial or federal minimum wages. Do you think there would be an incident of higher quitters in that category, compared to people who earn more than the minimum wage? Minimum wage earners are usually abused left and right by everyone. You know that. You are human. You know what goes on in the real world in some of these shops. A lot of the time these people are defenceless in spite of your 40 reasons.

Mr. Mulder: Perhaps Mr. Sutet could comment on the income data, but I wish to draw your attention to page 18 of the statistical document. On that section we start giving the primary —

[*Traduction*]

On the other hand, in times of recession the number of voluntary departures drops. If you take the example of 1989, which was a good year for the economy, we had 303,000 people who left their jobs without just cause. In 1991 we had 191,000. I'm saying that there's a certain correlation with the state of the Canadian economy and at the provincial level as well.

In Eastern Canada you have an economic situation where the labour market is less favourable than in Ontario and the West. That's one of the factors. Mr. Mulder mentioned some of the others, but it's the combination of them all that gives us an explanation. Obviously the factors are inter-related, but if we look at, say, the economic situation of the different provinces, there's a certain explanation for the trend from east to west where the percentage goes up.

Le sénateur Stewart: C'est très révélateur.

Le président: Ce sont là tous les noms qui figurent sur la liste.

Le sénateur Corbin: J'aimerais donner suite à une question parce que j'ai cédé la place à mes collègues. J'aimerais poser une question toute simple.

Le président: Vous pouvez en poser deux si vous voulez, mais nous n'avons pas encore parlé de l'agriculture et des questions autres que le chômage.

Le sénateur Stewart: La journée est encore jeune.

Le sénateur Corbin: Le problème, c'est que nous avons devant nous deux bonnes semaines de travail et que, en raison de l'attitude du gouvernement, nous ne pouvons défendre les travailleurs.

Disposons-nous d'une sorte de profil des personnes qui quittent leur emploi volontairement pour cause d'inconduite, compte tenu de leur salaire? J'aimerais tout particulièrement m'intéresser au cas des personnes qui travaillent au salaire minimum imposé par les gouvernements fédéral ou provinciaux. Croyez-vous qu'il existe un nombre plus élevé de personnes qui quittent leur emploi dans cette catégorie, comparativement aux personnes qui gagnent plus que le salaire minimum? Les personnes qui gagnent le salaire minimum sont habituellement exploitées de tout côté par à peu près tout le monde. Vous le savez. Vous êtes humain. Vous connaissez la situation en vigueur dans le monde réel, derrière les portes de certaines de ces entreprises. Très souvent, ces personnes sont sans défense malgré vos 40 raisons.

M. Mulder: Peut-être M. Sutet pourrait-il commenter la question des données relatives aux revenus, mais je tiens à attirer votre attention sur la page 18 du document statistique. Dans ce document, nous commençons à faire état des données primaires. . .

[*Text*]

Senator Corbin: Which one is that?

Mr. Mulder: The one that we have been dealing with all along. It is on page 18, Table 7, entitled: "Estimate of the number and percentage of cases of voluntary quit without just cause". The first one is age. It shows a breakdown by the different ages of people who quit without just cause, based on our rulings. The next one has cases based by gender, a male and female breakdown.

Senator Corbin: Let us take a second look at that.

Mr. Mulder: That is on the next table on page 18 and 19 and shows the male\female breakdown.

Senator Corbin: This is all new to us around the table. We have not seen them yet.

Mr. Mulder: We also have Table 9, a combination of those two. It shows you by age, the male and female breakdown.

Senator Corbin: You say "it shows". Summarize the showing. What does it say?

Mr. Mulder: For example, let us take Table 9. Approximately 47 per cent of the voluntary quits in 1991—

Senator Corbin: These are not forecasts?

Mr. Mulder: No, they are actual numbers. There were 185,000 at that time who were voluntary quits for 1991, based on these numbers. Approximately 47 per cent were male, 52 per cent female.

Senator Corbin: Is that significant?

Mr. Mulder: No.

Senator Corbin: There is no significance attached?

Mr. Mulder: In percentages of the labour force, more males.

Mr. Sutet: This is the representation of males.

Mr. Mulder: There are more men in the labour force than women, so proportionately more of the voluntary quitters are females.

Senator Corbin: That is probably because they are subjected to more and varied abuse.

Senator Kelly: Oh.

Senator Cools: Is that Senator Kelly sighing?

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Lequel est-ce?

M. Mulder: Celui dont nous parlons depuis le début. Le tableau 7 figure à la page 18 et porte sur une estimation du nombre et du pourcentage de personnes qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable. Le premier facteur a trait à l'âge. Il présente une ventilation des personnes qui quittent leur emploi sans motif valable en fonction des diverses catégories d'âge, compte tenu de nos propres décisions. Le suivant présente une ventilation en fonction du sexe.

Le sénateur Corbin: Examinons de plus près ces données.

M. Mulder: Elles figurent dans le tableau suivant, qu'on retrouve aux pages 18 et 19, et qui présente la ventilation en fonction du sexe.

Le sénateur Corbin: Pour nous il s'agit de données nouvelles. Nous ne les avions pas encore vues.

M. Mulder: Il y a aussi le tableau 9, qui constitue une sorte de combinaison des deux points. Il présente une ventilation en fonction de l'âge et du sexe.

Le sénateur Corbin: Vous dites «le tableau présente». Résumez ce que le tableau nous présente. Que nous apprend-il?

M. Mulder: Prenons le tableau 9, par exemple. Quelque 47 p. 100 des personnes qui ont volontairement quitté leur emploi en 1991...

Le sénateur Corbin: Ce ne sont pas des prévisions?

M. Mulder: Non, ce sont les chiffres réels. Selon ces chiffres, 185 000 personnes ont volontairement quitté leur emploi. Environ 47 p. 100 d'entre elles étaient des hommes, et 52 p. 100, des femmes.

Le sénateur Corbin: Cela est-il significatif?

M. Mulder: Non.

Le sénateur Corbin: Cela a-t-il une signification dans le contexte?

M. Mulder: En pourcentage, par rapport à la main-d'oeuvre, il y a plus d'hommes.

M. Sutet: Il s'agit de la représentation des hommes.

M. Mulder: Au sein de la main-d'oeuvre, on retrouve plus d'hommes que de femmes, si bien que, proportionnellement, un plus grand nombre de femmes que d'hommes quittent volontairement leur emploi.

Le sénateur Corbin: C'est probablement parce qu'elles sont soumises à un plus grand nombre de formes d'exploitation.

Le sénateur Kelly: Oh.

Le sénateur Cools: Est-ce le sénateur Kelly que j'entends soupirer?

[*Text*]

Senator Corbin: I should like to take you to some of the plants back home where I took the Prime Minister of Canada. I cannot put any comments on the record, but it would stun you.

Senator Cools: Yes, to go to some of the fish plants.

Senator Corbin: You did not answer my question.

Mr. Mulder: We do not have it in these tables, but could make that available to the senator if he wishes. We have aggregate groupings by income. It shows that for the first three main ranges — I am doing this from memory — for the lower income group and the middle, and so on, the proportion of voluntary quitters is roughly the same. It is only when you get into higher income groups that the number drops off. That is because many more people are educated and may have less reason to quit or may be able to get a job faster than people who tend to be in the middle or lower income range.

We could get that information for you.

Senator Corbin: They probably have savings that poor, low paid people do not.

At any rate, this is your legislation. Take it. Run with it. I will have nothing to do with it, sir.

Senator Cools: A term we keep hearing is "just cause". It is reflected in clause 18 of the bill.

My question is this: How long has the term "just cause" been in the statute?

Mr. McFee: "Just cause" has been in the statute at least since 1971 and possibly before. Its connotative meaning has not changed significantly over that period of time.

Senator Cools: One could have used a variety of phraseology and terminology. Since 1975, there has been a proliferation of litigation in labour. The terms "just cause" and "wrongful dismissal" constantly occur. Do you know why the term "just cause" would have been used to describe that state in the statute?

Mr. McFee: I can answer that question in an anecdotal manner.

The essence of the legislation was two-fold. The first issue looked at was whether or not the person quit voluntarily. There are situations, as I am sure you are aware, senator, where a person has no choice but to quit. In other words, they are

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: J'aimerais vous faire visiter certaines des usines où j'ai amené le premier ministre du Canada. Je ne peux faire de commentaires, car ils seraient consignés au compte rendu, mais vous seriez sidérés.

Le sénateur Cools: Oui, par exemple lorsqu'on se rend dans certaines usines de transformation du poisson.

Le sénateur Corbin: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Mulder: Ces données ne figurent pas dans les tableaux, mais nous pourrions les procurer au sénateur s'il le souhaite. Nous avons également regroupé les personnes en fonction de leur revenu. Les données montrent que pour les trois premiers groupes principaux — je cite de mémoire —, c'est-à-dire le groupe de personnes dont le revenu est le moins élevé, le groupe médian et ainsi de suite, la proportion de personnes qui quittent volontairement leur emploi est en gros la même. Ce n'est que dans les groupes à revenu plus élevé que les chiffres diminuent. Le phénomène s'explique de la façon suivante: un plus grand nombre de personnes possèdent une bonne éducation; ces personnes peuvent avoir moins de raisons de quitter leur emploi ou être mieux en mesure de trouver rapidement du travail que celles qui occupent des emplois à revenu moyen ou peu élevé.

Nous pourrions obtenir ces informations pour vous.

Le sénateur Corbin: Contrairement aux travailleurs à faible revenu, ces personnes ont probablement des économies.

Quoi qu'il en soit, c'est votre projet de loi. Prenez-le. Vivez avec. Quant à moi, monsieur, je ne veux en rien y être mêlé.

Le sénateur Cools: Nous entendons sans cesse parler de motifs valables, ainsi que le donne à entendre l'article 18 du projet de loi.

Ma question est la suivante: depuis combien de temps la notion de motifs valables figure-t-elle dans la loi?

M. McFee: Elle s'y trouve depuis au moins 1971, et peut-être même avant. Pendant tout ce temps, sa signification est demeurée la même, ou peu s'en faut.

Le sénateur Cools: On aurait pu utiliser un grand nombre d'expressions et de termes. Depuis 1975, le monde du travail se caractérise par la prolifération des conflits. Les termes «motifs valables» et «congédiement non fondé» reviennent constamment. Savez-vous pourquoi la notion de motifs valables a été utilisée dans la loi pour décrire une telle situation?

M. McFee: Je ne peux répondre à cette question d'une manière anecdotique.

La loi repose essentiellement sur deux critères. La première question était de savoir si la personne avait quitté volontairement son emploi ou non. Comme vous le savez sans doute, sénateur, il y a des cas où une personne n'a d'autre choix que

[*Text*]

almost coerced or forced into quitting. That is not construed to be a voluntary quit. If there is no voluntary quit, then the issue of just cause does not arise.

Once there is a voluntary quit, then we must look at whether or not the person acted as a reasonable person ought to have acted in doing what he or she did.

The expression coined to describe that situation was "just cause". It is not inconceivable that another expression could have been coined. It was coined in the Unemployment Insurance Act of 1971, but the essence of the message was that the person acted as a reasonable person ought to have acted, that the person in the workplace was faced with an intolerable situation and tried to remedy the situation. If those conditions were met, if the person was put into a position where things were unacceptable and tried to correct the situation was unsuccessful, if that person quit, that would be construed as "just cause". That was more or less a definitional matter.

From that point on, the expression has been constantly refined and defined by the jurisprudence. The correct answer to your question would be this: The expression was used originally to connote a situation where the person had no choice to do what they did. At least they had a reason in doing what they did. That expression was then defined more profoundly and refined by the jurisprudence.

Mr. Mulder pointed out the way the appeal system works and the various court levels. The essence is always that the person had no alternative than to do what they did; they did not have much other choice by the time they got to that position. The jurisprudence then delineated the situations that applied. Those are the situations you see in the bill.

Senator Cools: That is quite interesting. However, it is regrettable that these terms have turned out to be coincidental because, outside of this act, one only hears the expression "just cause" in litigation in terms of wrongful dismissal. Perhaps in another time and place, when we form the government, we may want to look at that.

The other question I wish to put relates to the issue of "reasonable governments" and what reasonable governments do and how reasonable governments behave.

Senator Corbin: That is a reasonable question.

Senator Cools: This is a question I have been pondering for some time.

UI is a special thing. UI is not a tax. UI is even beyond an assurance. It is a special relationship the government has with the people, whereby the government utilizes employers or

[*Traduction*]

de quitter son emploi. En d'autres mots, ces personnes sont presque contraintes de quitter leur emploi. Ces cas ne sont pas définis comme des départs volontaires. Si le départ n'est pas volontaire, la notion de motifs valables est non pertinente.

Lorsqu'on parle de départ volontaire, on doit se demander si la personne a agi ou non comme une personne raisonnable aurait agi dans une situation analogue.

Pour décrire cette situation, on a retenu la notion de motifs valables. On aurait pu concevoir l'utilisation d'une autre expression. Elle a été retenue dans la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, mais le message essentiel était qu'une personne devait agir comme une personne raisonnable, que le travailleur faisait face à une situation intolérable qu'il a tenté de corriger. Si ces conditions étaient réunies, que la personne était placée dans une situation inacceptable qu'elle avait tenté sans succès de corriger, et qu'elle quittait son emploi, on jugeait qu'elle avait agi pour des motifs valables. C'était plus ou moins une question de définition.

De ce point de vue, l'expression a été constamment raffinée et définie par la jurisprudence. La réponse correcte à votre question serait la suivante: au départ, l'expression a été utilisée pour définir une situation dans laquelle la personne n'avait aucune autre porte de sortie. Elle avait à tout le moins une raison d'agir de la sorte. Puis, l'expression a été raffinée et définie plus en profondeur par la jurisprudence.

M. Mulder a fait référence au fonctionnement du système d'appels et aux tribunaux des diverses instances. Ce qu'il faut retenir essentiellement, c'est que la personne n'avait d'autre choix que d'agir comme elle l'a fait; au moment où elle s'est retrouvée dans cette situation, elle n'avait d'autre choix. La jurisprudence a par la suite délimité les situations applicables. Telles sont les situations qui se présentent dans le projet de loi.

Le sénateur Cools: Tout cela est fort intéressant. Cependant, il est regrettable que l'expression ait été utilisée un peu à tort et à travers parce que, hors du cadre de cette loi, on n'entend parler que de motifs valables dans les conflits portant sur les congédiements non fondés. En d'autres temps et en un autre lieu, lorsque nous formerons le gouvernement, nous voudrons peut-être examiner cette question.

L'autre question que je veux poser a trait aux problèmes des «gouvernements raisonnables», à ce que font les gouvernements raisonnables et à la façon dont de tels gouvernements se comportent.

Le sénateur Corbin: C'est une question raisonnable.

Le sénateur Cools: C'est une question que je me pose depuis un certain temps.

L'assurance-chômage est particulière. L'assurance-chômage n'est pas une taxe. L'assurance-chômage est même plus qu'une assurance. C'est une relation particulière que le gouvernement

[*Text*]

instructs employers to make deductions on behalf of the individual. In recent years, the government's role and contributions have so diminished.

I wonder if our legal counsel could tell us as what moral and philosophical authority the government has to restrict and penalize people whose money —

Senator Forrestall: Mr. Chairman, that question is quite out of order.

The Chairman: I should draw to your attention —

Senator Cools: Do you want me to put the question another way?

Senator Forrestall: You cannot put it another way.

The Chairman: I understand your curiosity, Senator Cools.

Senator Cools: We discussed this. Some of these wounds are still open, Senator Forrestall.

Senator Forrestall: Yes, but you are asking the wrong people.

Senator Cools: I can rephrase the question. I do not have a problem if one set of words does not work. We can try another.

The real issue is this: What is the moral, intellectual and philosophical basis on which these decisions are being made?

The last time around, we attempted to find the numerical basis for your studies. I am sure you have read the Senate committee reports. I think I can ask this question: What is the moral basis for this act?

Senator Forrestall: On a point of order, Mr. Chairman!

Senator Cools: They can share with us their thinking as the legislation was articulated and drafted.

Senator Forrestall: I will ask the chairman to rule on this.

Senator Cools: You are out of order, senator!

Senator Forrestall: I will not take that kind of lip! There is a proper course of action and a course that is not proper. You know the difference.

Senator Cools: Sure I do.

Senator Forrestall: Well, then, do not persist. If the chairman does not call you out of order, I will.

[*Traduction*]

entretient avec les gens, relation dans le cadre de laquelle le gouvernement utilise les employeurs ou demande aux employeurs de faire des retenues au nom des personnes. Ces dernières années, le rôle et la contribution du gouvernement ont ainsi diminué.

Je me demande si notre conseiller juridique peut nous dire au nom de quelle autorité morale et philosophique le gouvernement peut se permettre de restreindre l'admissibilité des gens et de pénaliser ceux dont l'argent. . .

Le sénateur Forrestall: Monsieur le président, la question est irrecevable.

Le président: J'aimerais attirer votre attention. . .

Le sénateur Cools: Voulez-vous que je reformule la question?

Le sénateur Forrestall: Vous ne pouvez pas la reformuler.

La président: Je comprends votre curiosité, sénateur Cools.

Le sénateur Cools: Nous avons discuté de cette question. Certaines de ces blessures ne sont pas encore cicatrisées, sénateur Forrestall.

Le sénateur Forrestall: Oui, mais vous posez la question aux mauvaises personnes.

Le sénateur Cools: Je peux reformuler la question. Si je n'ai pas utilisé les bons mots, ce n'est pas un problème. Je peux essayer d'en utiliser d'autres.

La véritable question est la suivante: sur quels fondements moral, intellectuel et philosophique de telles décisions sont-elles prises?

La dernière fois, nous avons tenté de fonder nos analyses sur des assises numériques. Je suis certaine que vous avez lu les rapports du comité du Sénat. Je pense que je peux poser la question: quel est le fondement moral d'une telle loi?

Le sénateur Forrestall: Monsieur le président, j'invoque le Règlement!

Le sénateur Cools: Ils peuvent partager leur point de vue avec nous quant à la façon dont les dispositions législatives ont été articulées et rédigées.

Le sénateur Forrestall: Je demanderai au président de bien vouloir rendre une décision sur cette question.

Le sénateur Cools: Vous enfreignez le Règlement, sénateur!

Le sénateur Forrestall: Je ne tolérerai pas ce genre d'impertinence! Il y a une bonne et une mauvaise façon de se conduire. Vous savez la différence.

Le sénateur Cools: Bien sûr que oui.

Le sénateur Forrestall: Eh bien, dans ce cas, ne persistez pas. Si le président ne vous rappelle pas au Règlement, je le ferai.

[*Text*]

Senator Cools: We have a chairman. We are quite satisfied with him.

Senator Forrestall: I am beginning to wonder what we have for a chairman.

Senator Cools: Oh, no, I am quite satisfied.

Who is getting lippy now?

The Chairman: Order.

I am not interested in what you think of the chairman — either one of you, for that matter.

I can tell you this: You can legitimately ask officials from these departments matters of fact and numbers and policy. There was a time when it was improper to ask bureaucrats matters of policy. However, we do not have a minister here. That was their responsibility.

What you are asking now, as I understood it, is the motivation that went into the policy. That is stretching it a little, if I may say so, Senator Cools.

Senator Cools: I am quite happy to accept what you have to say.

Mr. Mulder: In terms of policy, the ministers finally made their decisions in cabinet with respect to the December 2 Economic Statement made by the Minister of Finance. In those statements, there were a number of provisions, some of which are reflected in this legislation.

The government attempted to do two things: First, to stimulate the economy; second, to generate what it thought was a more balanced system, not only unemployment insurance, but elsewhere, and also to generate savings in order to control the deficit.

With respect to unemployment insurance provisions, for example, the Minister of Finance announced at that time a premium rate holiday for all small businesses. Ninety-five per cent of all small businesses in Canada will get relief from paying $1,600 per person in unemployment insurance premiums for any additional person they engage at work.

The government also increased to $300 million the amount of money to go through the unemployment insurance system to deal with displaced workers and people affected by industrial restructuring.

The government also announced a $350-million initiative to deal with training in major industrial sectors, which is underway.

The government, in order to contain the deficit in the unemployment insurance program, thought that benefits should be reduced from 60 to 57 per cent. That does not mean that the

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Nous avons un président. Nous sommes très satisfaits de ses services.

Le sénateur Forrestall: Je commence à me demander quel genre de président nous avons.

Le sénateur Cools: Oh! Non, je suis plutôt satisfaite.

Qui fait maintenant preuve d'impertinence?

Le président: À l'ordre!

Ce que vous pensez du président ne m'intéresse pas — et cela vaut pour vous deux.

Je vous dirai ceci: vous pouvez en toute légitimité poser des questions aux représentants de ces ministères au sujet des faits, des chiffres et des politiques. Mais il y avait une époque où il était inapproprié de poser à des bureaucrates des questions ayant rapport aux politiques. Toutefois, aucun ministre n'est ici présent. Or, c'était la responsabilité des ministres.

Si j'ai bien compris, ce que vous demandez, c'est ce qui a motivé une telle politique. Si je peux me permettre, sénateur Cools, vous forcez un peu les choses.

Le sénateur Cools: J'accueille assez volontiers vos propos.

M. Mulder: En ce qui a trait aux politiques, les ministres ont finalement rendu leur décision au Cabinet en ce qui a trait à l'exposé économique présenté par le ministre des Finances le 2 décembre. Dans cet exposé, le ministre a fait référence à des dispositions dont certaines ont trouvé écho dans le texte de loi.

Le gouvernement a tenté d'accomplir deux choses: premièrement, de stimuler l'économie; deuxièmement, de créer ce qui est apparu comme un système mieux équilibré, non seulement du point de vue de l'assurance-chômage, mais dans d'autres domaines également, tout en permettant de réaliser des économies visant à maîtriser le déficit.

En ce qui a trait aux dispositions relatives à l'assurance-chômage, par exemple, le ministre des Finances a annoncé un allégement des taux des cotisations pour l'ensemble des petites entreprises. Pour toute nouvelle personne embauchée, 95 p. 100 des petites entreprises du Canada seront exemptées de verser 1 600 $ par personne en cotisations d'assurance-chômage.

Le gouvernement a également fait passer à 300 millions de dollars la somme qui, par l'intermédiaire du système d'assurance-chômage, sera consacrée aux travailleurs déplacés et aux personnes touchées par une restructuration industrielle.

Le gouvernement a également annoncé une initiative de 350 millions de dollars visant à faire face aux problèmes de la formation dans les principaux secteurs industriels. Cette initiative est actuellement en cours.

Le gouvernement, pour contenir le déficit du programme d'assurance-chômage, a jugé que les prestations devraient être ramenées de 60 à 57 p. 100. Cela ne signifie pas que les

[*Text*]

weekly benefits go down. The normal system would have allowed for an increase in the weekly rates and then by reducing the 57 per cent, in most cases people get the same weekly benefits.

The final provision in this legislation was to deal with just causes and there are two reasons for that. One is in order to generate savings in the deficit; second, the government felt strongly that people who quit without just cause should not be allowed to access the unemployment insurance program.

In summary, those are the main initiatives and some of the rationales.

The Chairman: That is a good answer. A great deal of that was already known from the minister's statement. The problem that I had was with the senator asking the moral behind all that.

Mr. Mulder: I am certainly not a moral judge of anything.

Senator Cools: At least the thinking behind it, the development of thought. We know how these fellows operate.

The Chairman: As I said, that is a little beyond the fringe.

Senator Forrestall: May I welcome you to your new responsibilities, minister.

Mr. Mulder: Thank you, senator.

Senator Forrestall: If you continue like this, you will do very well.

Mr. Mulder: I hope I live up to that billing.

Senator Forrestall: I am sure you have done a tremendous job with this.

On February 26, the minister wrote to you reflecting some concerns that had been received about the fairness with which certain forms of harassment might be dealt with. He wrote to alert you to a growing number of concerns and expressions he was receiving and asked to you take all appropriate measures to ensure that all such cases were dealt with, with care and understanding.

In your response to the minister of March 8, you not only recognized the need for care and concern in this field, you also laid out a number of things you were prepared to do and were suggesting to the minister should and would be done. On page two of your letter to the minister you state:

[*Traduction*]

prestations hebdomadaires baisseront. La procédure normale aurait prévu une hausse des taux hebdomadaires; ensuite, la réduction du taux, établi à 57 p. 100, fait en sorte que la majorité des gens obtiennent les mêmes prestations hebdomadaires.

La dernière disposition du projet de loi devait porter sur la justification, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, elle devait permettre de réduire le déficit; en outre, le gouvernement était fermement convaincu que les personnes qui quittent leur emploi sans justification ne devraient pas avoir accès au programme d'assurance-chômage.

Voilà, en résumé, les principales initiatives qui sous-tendaient le projet de loi, ainsi que certaines explications à ce sujet.

Le président: Vous avez bien répondu. La déclaration du ministre nous avait déjà fourni une grande partie de ces renseignements. Mon problème avait trait à la question du sénateur au sujet du principe sous-jacent du projet de loi.

M. Mulder: Je ne me permettrai jamais de juger du caractère moral de quoi que ce soit.

Le sénateur Cools: Au moins le raisonnement qui sous-tend le projet de loi. Nous connaissons les méthodes de ces gens.

Le président: Comme je l'ai déjà dit, cela est quelque peu inhabituel.

Le sénateur Forrestall: Monsieur le ministre, permettez-moi de vous féliciter de vos nouvelles responsabilités.

M. Mulder: Merci, sénateur.

Le sénateur Forrestall: Si vous poursuivez dans cette voie, vous réussirez très bien.

M. Mulder: J'espère être à la hauteur de ces attentes.

Le sénateur Forrestall: Je suis certain que vous vous êtes très bien acquitté de cette tâche.

Le 26 février, le ministre vous a fait part, dans une lettre, de certaines préoccupations qu'on lui avait exprimé au sujet de l'équité avec laquelle on pourrait résoudre certaines formes de harcèlement. Il vous a écrit pour vous sensibiliser au nombre croissant de préoccupations et de commentaires dont on lui faisait part et pour vous demander de prendre toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que l'on donne suite à tous ces témoignages, de manière sensible et compréhensive.

Dans votre réponse au ministre en date du 8 mars, non seulement avez-vous reconnu le besoin de régler cette question avec délicatesse et compréhension, mais vous avez aussi établi un certain nombre de mesures que vous étiez prêt à prendre, mesures qui, selon vous, s'imposaient et seraient prises. À la page 2 de votre lettre au ministre, vous précisez ce qui suit:

[*Text*]

At the present time, there are specially trained Claimant Services Officers (CSOs) who assist claimants. As well, 140 additional CSOs will be brought on strength.

What is the status of that?

Mr. Mulder: Senator Forrestall, if I may, Senator Stewart was wondering which section you were referring to. It is section 5, a letter that the minister wrote to me and then my reply a week or week and a half later.

As Senator Forrestall pointed out, the minister wrote to me because a number of people in the public thought perhaps we should make sure that this program was being administered. Since 1941, we have administered this program, I think, on balance, well. We provide about 4 million claimants unemployment insurance and make 24 million payments per year. We have an extensive program that we think is well managed and administered, but there is always room for improvement and hence the effort we are making. We have put in place or are in the process of putting in place all those provisions. We have provided additional training on the assumption that the legislation will go into effect on April 4, if it is dealt with this week. If the Senate, with or without amendments, deals with it next week, it may not be implemented until April 11. Programs always start on a Sunday. We cannot start a program like this in the middle of the week. Our unemployment insurance program runs week by week. On whatever date it is implemented, we are ready. We are bringing on stream additional Claimant Services Officers to ensure that we have well-trained staff available to deal with the extra work load or with the sensitivity of those cases.

Senator Forrestall: Specifically, Mr. Chairman, I was asking the deputy minister whether or not the additional 140 CSOs have now been brought on?

Mr. Mulder: No, they are being brought on stream now. Largely, it is people who are already on the unemployment insurance program who are being upgraded or reassigned and we will then back fill elsewhere.

Senator Forrestall: The toll free access to claimants continues in place?

Mr. Mulder: We have that in place and we are advertising more. We have an 800 number or, in some cases where we do not have a 1-800 number access, we inform people that they can call us collect.

Senator Forrestall: You indicated in terms of training and upgrading of training that this is currently taking place?

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, les agents des services aux prestataires, dont la formation est expressément axée sur ce genre de travail, aident les prestataires. En outre, 140 agents viendront s'ajouter à l'effectif.

Où en est-on sur ce plan?

M. Mulder: Sénateur Forrestall, j'aimerais souligner que le sénateur Stewart s'interrogeait au sujet de l'article auquel vous faisiez allusion. S'agit-il de l'article 5, d'une lettre que le ministre m'a écrite et à laquelle j'ai répondu une semaine ou une semaine et demie plus tard?

Comme l'a souligné le sénateur Forrestall, le ministre m'a écrit parce qu'un certain nombre de personnes jugeaient que nous devrions peut-être veiller à ce que ce programme soit bien administré. À mon avis, nous réussissons, depuis 1941, à administrer relativement bien ce programme. Nous fournissons de l'assurance-chômage à quelque 4 millions de prestataires, ce qui représente 24 millions en prestations par année. Nous appliquons un programme exhaustif, qui, selon nous, est bien géré et bien administré; toutefois, un programme peut toujours être amélioré, d'où nos efforts actuels en ce sens. Nous avons mis en place certaines de ces dispositions ou sommes en train de le faire. Nous avons fourni une formation supplémentaire en présumant que la loi entrera en vigueur le 4 avril, si le projet de loi est étudié cette semaine. Si le Sénat l'étudie la semaine prochaine, qu'il le modifie ou non, la loi pourrait n'entrer en vigueur que le 11 avril. Les programmes débutent toujours un dimanche. Nous ne pourrions pas faire en sorte qu'un programme de ce genre entre en vigueur au milieu de la semaine. Notre programme d'assurance-chômage fonctionne sur une base hebdomadaire. Nous sommes prêts, quelle que soit la date de son entrée en vigueur. Nous augmentons l'effectif de gens des services aux prestataires pour nous assurer de disposer d'un personnel qui ait reçu la formation nécessaire pour assumer le volume de travail supplémentaire et composer avec la nature délicate des nouveaux cas.

Le sénateur Forrestall: Monsieur le président, je demandais spécifiquement au sous-ministre si les 140 agents supplémentaires étaient déjà en place ou non?

M. Mulder: Non, nous sommes en train de les affecter. Il s'agit, en grande partie, de personnes qui travaillent déjà au programme d'assurance-chômage, qui se recyclent ou sont réaffectées, et qui iront ensuite combler un autre poste.

Le sénateur Forrestall: Les prestataires ont-ils toujours accès au service d'appels sans frais d'interurbain?

M. Mulder: Le service est en place, et nous l'annonçons davantage. Nous avons une ligne du Service 800; pour ce qui est des personnes qui n'ont pas accès à cette ligne, nous les avisons qu'elles peuvent nous téléphoner à frais virés.

Le sénateur Forrestall: Avez-vous dit que les programmes de formation et de perfectionnement étaient en cours?

[*Text*]

Mr. Mulder: Yes, it has taken place over the last month. We are ready with that and we will provide refresher training or additional training as required.

Senator Forrestall: You suggest in one of your undertakings to the committee that the Status of Women are assisting. In what manner are they assisting you?

Mr. Mulder: The Status of Women and others have helped us in reviewing all the documentation with respect to training, so that we are sensitive to the issues that they and others feel are important. They also participated with us in putting together an excellent video of roughly a half hour, which we have used for training. This video goes through the various reasons and includes some of the experts involved in the Status of Women Canada. They are available nationally and regionally to help us out in the day-to-day administration. If our unemployment insurance agents or officers need assistance on certain cases, they can call on members of the Status of Women Canada and other such groups to help out with interpretation, administration and dealing with sensitive cases.

Senator Forrestall: Are the 140 additional CSOs new employees or are they employees who are upgrading or transferring within your current overall system?

Mr. Mulder: They are both. The majority will probably be officers already in the organization familiar with the unemployment insurance program and then as their positions are freed up, we will bring in other people. There are some people we would engage elsewhere within the federal civil service or through other recruitment processes. They are people who are knowledgeable in dealing with complicated cases, for example, sexual harassment cases.

Senator Forrestall: Would the CSOs generally have a university level education? I am not talking about people who have been in the system for quite a while.

Mr. Mulder: My associate Ms Tanner says no, but I am sure some are bound to be.

Ms Julie Zahoruk-Tanner, Chief, Ancillary Policies and Programs, Benefit Entitlement Directorate, Canada Employment and Immigration Commission: Essentially in terms of recruitment, we are looking for people who can handle these situations very sensitively, who are aware of the situation and will be able to help the claimant to articulate the situation. Claimants do not necessarily know what is required of them, so it is to elicit enough information from the

[*Traduction*]

M. Mulder: Oui, ils ont eu lieu le mois dernier. Nous sommes prêts sur ce plan et fournirons, au besoin, des cours de recyclage et de perfectionnement.

Le sénateur Forrestall: Vous affirmez, dans l'une de vos déclarations au comité, que Condition féminine Canada vous aide dans vos démarches. De quelle manière cet organisme vous aide-t-il?

M. Mulder: Condition féminine Canada et d'autres organismes nous ont aidé à étudier toute la documentation relative à la formation, afin de nous sensibiliser aux problèmes qu'ils jugent importants. Ces organismes nous ont également aidé à réaliser un excellent vidéo d'environ une demi-heure, que nous avons utilisé durant les cours de formation. Ce vidéo porte sur les diverses raisons invoquées et contient le témoignage de quelques-uns des spécialistes de Condition féminine Canada. Ces derniers nous offrent leur aide pour l'administration quotidienne du programme aux échelles nationale et régionale. Lorsqu'un de nos agents d'assurance-chômage a besoin d'aide pour résoudre un dossier délicat, il peut demander aux membres de Condition féminine Canada et d'autres groupes de ce genre à interpréter le problème et à prendre les mesures nécessaires pour régler le cas en question.

Le sénateur Forrestall: Les 140 agents des services aux prestataires supplémentaires sont-ils de nouveaux employés, ou s'agit-il plutôt d'employés affectés à diverses sections du programme actuel qui se recyclent ou sont mutés?

M. Mulder: Certains employés sont nouveaux, et d'autres ne le sont pas. Ce sont pour la plupart des agents qui appartiennent déjà à l'organisation et qui sont déjà familiarisés avec le programme d'assurance-chômage; à mesure que leur poste se libère, nous engageons d'autres personnes. Nous recrutons certaines personnes ailleurs au sein de la fonction publique fédérale, tandis que nous en recrutons d'autres par d'autres procédés. Ce sont des personnes qui savent comment résoudre des affaires complexes, par exemple, des situations de harcèlement sexuel.

Le sénateur Forrestall: En général, les agents des services aux prestataires détiennent-ils un diplôme universitaire? Je ne parle pas des personnes qui sont affectées au programme depuis longtemps.

M. Mulder: Même si ma collègue, Mme Tanner, affirme que cela n'est pas le cas, je suis certain que quelques-uns détiennent un diplôme universitaire.

Mme Julie-Zahoruk Tanner, chef, Politiques et programmes auxiliaires, Direction de l'admissibilité aux prestations, Commission de l'emploi et de l'Immigration du Canada: En ce qui concerne le recrutement, nous recherchons essentiellement des personnes qui peuvent régler ces situations avec le plus grand soin, qui sont au courant de la situation et qui seront en mesure d'aider le prestataire à la présenter. Étant donné que les prestataires ne savent pas nécessairement ce qu'on exige

[*Text*]

claimant so that just cause can be established. These are people who know how to handle the psychology of the unemployed to deal with fact finding in a sensitive manner, to be able to help claimants in terms of their process through the UI system. Essentially, these are the type of people we would like to have. Some of them are university graduates, some are recruited internally.

Senator Corbin: Is it not a fact that the whole thrust of this legislation is to scare people?

Mr. Mulder: I am not aware of that, senator.

Senator Corbin: In the desk drop there is a paragraph on the second page entitled, "Impact on claimants."

It states in that paragraph that those who wish to leave their jobs without just cause will be less likely to quit once the legislation takes effect. Isn't that a scare tactic?

Mr. Mulder: No. The assumption is that once people realize that under certain circumstances they will not get unemployment insurance, they will not quit their jobs if they do not have good reason to quit. I do not think that is a scare tactic, it is a statement of fact.

Senator Corbin: It does not matter if they are up to their neck in fish guts and they hate their job.

Mr. Mulder: No. The just cause feature says that if the work place is unsafe, unhealthy or if working conditions are not normally what would be expected, those are reasons based on jurisprudence, upon which we will allow people to draw unemployment insurance. If they have a normal job, get normal pay, are treated well and they decide to quit because they do not want to work, this law says they do not get unemployment insurance.

The Chairman: I want to call the Departments of Agriculture and Transport as soon as I can, but Senator Stewart has indicated he has another question.

Senator Stewart: We should express appreciation to Senator Forrestall for calling our attention to the delightful exchange of correspondence between the Minister of Employment and Immigration and his deputy. One wonders if the deputy wrote the letter and the minister signed it and then the deputy wrote the reply.

Senator Molgat: To himself.

Senator Stewart: It is so congratulatory. They are not going to rest on their laurels, where are the laurels? We end up with this paragraph.

[*Traduction*]

d'eux, les agents doivent donc leur demander suffisamment de renseignements, afin de pouvoir établir un motif valable. Ces personnes comprennent la psychologie du chômeur et savent comment obtenir des renseignements avec tact et aider les prestataires à franchir les étapes du programme d'assurance-chômage. C'est essentiellement ce type d'agents que nous recherchons. Certains détiennent un diplôme universitaire, et d'autres sont recrutés à l'interne.

Le sénateur Corbin: N'est-il pas vrai que le projet de loi ne vise qu'à effrayer les gens?

M. Mulder: Je ne saurais vous répondre, sénateur.

Le sénateur Corbin: La deuxième page comporte un paragraphe qui porte sur les conséquences pour les prestataires.

Ce paragraphe précise que ceux qui souhaitent quitter leur emploi sans motif valable seront moins susceptibles de le faire, une fois la loi en vigueur. N'est-ce pas là une mesure qui vise à effrayer les gens?

M. Mulder: Non. On présume qu'une fois que les gens réaliseront qu'ils n'auront pas droit à l'assurance-chômage dans certaines circonstances ils ne quitteront pas leur emploi, s'ils n'ont pas un motif valable de le faire. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une mesure visant à les effrayer; nous ne faisons qu'énoncer un fait.

Le sénateur Corbin: Le fait qu'ils soient jusqu'au cou dans les entrailles de poisson et qu'ils détestent leur travail n'a aucune importance.

M. Mulder: Non. L'article relatif à la justification prévoit que si l'employé travaille dans un milieu qui n'est pas sécuritaire, est malsain, ou encore si ses conditions de travail ne sont pas celles auxquelles il s'attendrait normalement, ce sont là des motifs qui, selon la jurisprudence, lui permettront de retirer de l'assurance-chômage. Si une personne a un travail ordinaire, qu'elle est payée normalement et qu'elle est bien traitée, et qu'elle décide de quitter son emploi parce qu'elle ne veut pas travailler, selon le projet de loi à l'étude, elle n'aura pas droit à l'assurance-chômage.

Le président: Je veux appeler les ministères de l'Agriculture et des Transports dès que possible; cependant, le sénateur Stewart a une autre question à poser.

Le sénateur Stewart: Nous devrions remercier le sénateur Forrestall d'avoir attiré notre attention sur la correspondance délicieuse échangée entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et son sous-ministre. On dirait presque que le sous-ministre a rédigé la lettre, que le ministre l'a signée et que le sous-ministre a ensuite rédigé la réponse.

Le sénateur Molgat: La réponse adressée à lui-même.

Le sénateur Stewart: Elle est tellement élogieuse. J'espère qu'ils n'ont pas l'intention de s'asseoir sur leurs lauriers! Quels lauriers? Il nous reste le paragraphe qui suit:

[*Text*] .

I believe these measures demonstrates our continued commitment to providing the most professional and fair service possible to our clientele. As you know, that long has been our goal —

Minister; I insert the word "minister"

— as embodied in our Philosophy —

It is hilarious.

Mr. Mulder: If I may senator, we are proud of the fact that we have 9,000 persons across the country, three quarters of whom are women, who do a good job —

Senator Stewart: And the minister did not know that?

Mr. Mulder: No.

Senator Stewart: So you had to communicate that to him. Well, Congratulations.

Mr. Mulder: We decided to do that because a lot of people were saying that we were not administering the program well and accusing our staff of not administering it well. They were indicating that we do not do it fairly and justly and we think we do.

Senator Stewart: So you call yourself as witness to the fact that you are performing well.

Mr. Mulder: No. We think that these 9,000 employees who work for the Government of Canada who administer the program daily do a good job and deserve to get credit for it.

Senator Stewart: That may be true. All I am saying is that the form in which you adduce the evidence is very suspect.

Mr. Mulder: I do not believe it is suspect to indicate the various measures we are taking to make sure the program is well administered and to give credit to the 9,000 dedicated civil servants who do so.

Senator Corbin: We should congratulate them; they also have employment security. That is just great.

The Chairman: I would like to draw to your attention that you should direct your remarks to the Chair.

Senator Stewart: Yes, Mr. Chairman. Table 13 is entitled "Benefits, Adjudications, Appeal Decisions and Appeals as % of Adjudications, 1992". We have it by province and territory. What does the expression "adjudication" mean as a heading there?

Mr. McFee: Adjudication is the expression used for deciding on a claim for benefits, whether or not the claim will be allowed.

[*Traduction*]

Je crois que ces mesures prouvent que nous maintenons notre engagement à fournir le service le plus professionnel et le plus équitable possible à notre clientèle. Comme vous le savez, nous en faisons depuis longtemps notre objectif. . .

Ministre; j'intègre le mot «ministre»

. . . enchâssé dans notre énoncé de principe. . .

C'est hilarant.

M. Mulder: Sénateur, si vous me le permettez, j'aimerais dire que nous sommes fiers d'employer, d'un bout à l'autre du pays, 9 000 personnes, dont les trois-quarts sont des femmes, qui ont un bon travail. . .

Le sénateur Stewart: Et le ministre ne savait pas cela?

M. Mulder: Non.

Le sénateur Stewart: Vous avez donc dû lui en faire part. Eh bien, félicitations.

M. Mulder: Nous avons décidé de le faire parce que bien des gens affirmaient que nous n'administrions pas bien le programme et accusaient notre personnel de mal l'administrer. Ces personnes affirmaient que nous ne l'administrions pas de manière juste et équitable, alors que nous croyons le faire.

Le sénateur Stewart: Vous attestez donc vous-même votre efficacité.

M. Mulder: Non. Nous croyons que ces 9 000 employés du gouvernement fédéral qui administrent le programme quotidiennement font un bon travail et méritent d'être reconnus à cet égard.

Le sénateur Stewart: Vous avez peut-être raison. Je dis simplement que la manière dont vous présentez les preuves est très douteuse.

M. Mulder: Je ne crois pas agir de manière douteuse en exposant les diverses mesures que nous prenons pour veiller à ce que le programme soit bien administré et pour reconnaître le travail des 9 000 fonctionnaires dévoués qui l'administrent.

Le sénateur Corbin: Nous devrions les féliciter; ils jouissent également d'une certaine sécurité d'emploi. C'est tout simplement merveilleux.

Le président: J'aimerais vous signaler que vous devez adresser vos remarques au président.

Le sénateur Stewart: Oui, monsieur le président. Le tableau 13 est intitulé «Prestations, arbitrage, décisions d'appel et pourcentage des appels par rapport à l'arbitrage pour 1992». Les données sont réparties par province et par territoire. Que signifie le terme «arbitrage» dans le titre?

M. McFee: Le terme «arbitrage» signifie la décision d'approuver ou de rejeter une demande de prestation.

[*Text*]

Senator Stewart: Does that mean you will have an adjudication even if there is no dispute?

Mr. McFee: It means that the claimant files a claim for benefits, presents certain facts, the agent considers the facts and makes a decision. The decision is called an "adjudication".

Senator Stewart: Then you have appeals in certain instances. Am I correct in thinking that there are two ways in which appeals can be dealt with?

Mr. McFee: The normal procedure is that a claimant who is dissatisfied with the decision can either go to the officer who made the decision and attempt to get it changed or, if that does not succeed, the claimant can appeal to the Board of Referees, which is the first level of appeal. That would be the statistics displayed on your chart.

Senator Stewart: And that is the end of the process?

Mr. McFee: No, it is not. If the claimant is dissatisfied with the decision of the Board of Referees, which means they lose — about 75 per cent of the cases — they can appeal to the next level which is the Umpire. Those are judges of the Federal Court. They can then appeal to the Federal Court of Appeal and following that, if they so desire, they can appeal to the Supreme Court of Canada.

Senator Stewart: I want to tie that back to the information we were given in relation to the earlier table on the geographic basis. I notice that the number of appeals as a percentage of adjudication is somewhat higher in Quebec than in the four Atlantic provinces, although only a little, but there is a big jump in Ontario. In Newfoundland and Prince Edward Island it is .6, .7 in New Brunswick, .8 in Quebec, but it bounces to 1.2 in Ontario and then Alberta and British Columbia are provinces in which there is a high rate of appeal. Any explanation?

Mr. McFee: I may be missing the point, but the figures you have in front of you do not deal only with voluntary quits, they deal with all claims.

Senator Stewart: I understand that. Again, I am looking for patterns here. I got what I thought was a satisfactory answer earlier with regard to geographic pattern. I wonder if there is some explanation as to why you have higher rates of appeal in Ontario, Alberta and British Columbia than in the other provinces.

Mr. McFee: I am not aware of a specific reason. I have certain intimations, but they would not be very helpful to you.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Cela signifie-t-il qu'il y a arbitrage, même lorsqu'il n'y a aucun conflit?

M. McFee: Cela signifie, d'une part, qu'une personne demande des prestations et présente certains faits et, d'autre part, que l'agent étudie les faits et prend une décision. On appelle la décision «arbitrage».

Le sénateur Stewart: En fait, dans certains cas, un appel est interjeté. Ai-je raison de dire qu'il existe deux façons de résoudre un appel?

M. McFee: La procédure normale prévoit qu'un prestataire qui n'est pas satisfait de la décision prise à son égard peut demander à l'agent qui a pris la décision de la modifier ou, si cette démarche échoue, interjeter appel devant le conseil d'arbitrage, qui constitue la première instance d'appel. Ces démarches donneraient lieu aux statistiques présentées dans le tableau.

Le sénateur Stewart: Et la procédure s'arrête-t-elle là?

M. McFee: Non. Si le prestataire n'est pas satisfait de la décision rendue par le conseil d'arbitrage, ce qui signifie qu'il a perdu sa cause — c'est le cas de 75 p. 100 des personnes — il peut interjeter appel devant une instance supérieure, c'est-à-dire l'arbitre. Ce sont les juges de la Cour fédérale qui jouent ce rôle. Ensuite, la personne peut interjeter appel devant la Cour d'appel fédérale, puis, si elle le désire, devant la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Stewart: J'aimerais établir un lien entre cette question et les renseignements qui nous ont été fournis au sujet du tableau divisé en régions géographiques dont nous avons parlé plus tôt. Je remarque que le pourcentage des appels par rapport aux causes d'arbitrage est légèrement plus élevé au Québec que dans les quatre provinces de l'Atlantique; cependant, on constate une hausse importante du pourcentage en Ontario. Il s'élève à 0,6 à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, à 0,7 au Nouveau-Brunswick, à 0,8 au Québec, mais il grimpe à 1,2 en Ontario; ensuite, en Alberta et en Colombie-Britannique, le taux d'appel est élevé. Pouvez-vous expliquer ces écarts?

M. McFee: Je ne comprends peut-être pas bien la question; toutefois, les chiffres que vous avez devant vous ne touchent pas que les demandes liées à un départ volontaire, mais touchent toutes les demandes.

Le sénateur Stewart: Je comprends. Encore une fois, je tente de relever des tendances. J'ai obtenu, tout à l'heure, une réponse que j'ai jugée satisfaisante au sujet des tendances géographiques. Je me demande si l'on peut expliquer pourquoi les taux d'appel sont plus élevés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique que dans les autres provinces.

M. McFee: J'ignore s'il existe une raison précise. Je pourrais vous fournir quelques explications, mais elles ne vous seraient pas très utiles.

[*Text*]

Senator Stewart: Then we have the number of appeals allowed. I assume that means that the appeal was successful.

Mr. McFee: On the part of the claimants, yes.

Senator Stewart: Would anyone other than a claimant make an appeal?

Mr. McFee: At the Board of Referees level, the two people who tend to appeal are the claimants or the employers, the latter being extremely infrequently. The number is very small. It is roughly 75-25, the decisions at that level.

Senator Stewart: You show here that in the cases that went to the Board of Referees almost 25 per cent were successful. Does that suggest to you that there is something wrong below where the adjudications were made?

Ms Tanner: When a decision is made on a claim, the claimant is given a decision in the form of a letter. They are told that if they have additional information, they are to come to the office and provide the information. As Mr. McFee has indicated, often the agent will change the decision. If he does not change the decision, it will go to the Board of Referees. The Board of Referees level is very informal. The three members of the board are also members of the community and they are usually able to obtain additional information. So the claimant is more comfortable in providing more clarification, more explanation and that information perhaps was not available in the first instance. The fact that a claimant wins at the Board of Referees does not necessarily mean that the agent's decision was incorrect. It simply means that the agent's decision was based on information that was not available.

Senator Stewart: The number of appeals in Prince Edward Island is less than 1 per cent, which means that in the case of the other 99 per cent —

Mr. Mulder: Yes, 99.4.

Senator Stewart: — they did not have a chance to put forward —

Mr. Mulder: No, they chose not to appeal. They accepted the decision.

Ms Tanner: In terms of the percentage of adjudications, that includes adjudications to allow benefits in terms of all decisions made.

Senator Stewart: To allow benefits?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Ensuite, il y a le nombre d'appels accueillis. Je suppose que cela signifie que ces appels se sont révélés fructueux.

M. McFee: Oui, pour les demandeurs.

Le sénateur Stewart: Est-ce que seuls les demandeurs peuvent interjeter appel?

M. McFee: Les deux parties qui tendent à interjeter appel devant le conseil d'arbitrage sont les demandeurs et les employeurs, quoique ces derniers le fassent très rarement. Les employeurs interjettent très peu d'appels. Les décisions rendues par cette instance sont d'environ 75 rejets pour 25 approbations.

Le sénateur Stewart: Vous expliquez ici que près de 25 p. 100 des causes portées en appel devant le conseil d'arbitrage se sont révélées fructueuses. À votre avis, ce pourcentage porte-t-il à croire qu'il y a une erreur sur le plan des décisions d'arbitrage rendues?

Mme Tanner: Lorsqu'une décision est rendue au sujet d'une demande, le demandeur en est avisé par lettre. On l'informe que s'il dispose de renseignements supplémentaires, il doit se rendre au bureau pour les fournir à un agent. Comme M. McFee l'a souligné, il arrive souvent que l'agent modifie la décision. S'il ne la modifie pas, la décision est portée devant le conseil d'arbitrage. Le conseil d'arbitrage est un organe très informel. Les trois membres du conseil sont recrutés parmi la collectivité et sont habituellement en mesure d'obtenir des renseignements supplémentaires. Le demandeur se sent donc plus à l'aise pour fournir des précisions et des explications supplémentaires, renseignements qui n'ont peut-être pas été soumis en première instance. Le fait que le conseil d'arbitrage rende une décision favorable au demandeur ne signifie pas nécessairement que la décision rendue par l'agent était incorrecte. Cela signifie simplement que l'agent a fondé sa décision sur les seuls renseignements auxquels il avait accès.

Le sénateur Stewart: À l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre d'appels est de moins de 1 p. 100, ce qui signifie que, pour les 99 p. 100 qui restent. . .

M. Mulder: Oui, 99,4 p. 100.

Le sénateur Stewart: . . .les personnes n'ont pas eu la chance de porter leur cause en appel. . .

M. Mulder: Non, elles ont choisi de ne pas interjeter appel. Elles ont accepté la décision.

Mme Tanner: En ce qui concerne le pourcentage de décisions d'arbitrage, il comporte les décisions d'accorder des prestations par rapport à toutes les décisions rendues.

Le sénateur Stewart: Les décisions d'accorder des prestations?

[*Text*]

Ms Tanner: That is right. Every time an agent makes a decision to allow benefits, these are all percentages. So it is also based on cases allowed.

Mr. McFee: Put another way, the commission makes 7 million decisions a year and of those, an extremely small fraction are contested. I am not going to pretend to know exactly why that is, but appeals are a very small percentage. Roughly 99.4 per cent of decisions of the commission are accepted by the parties concerned without contest.

Senator Stewart: The figure you just cited may be obvious to you, and I am sure you will make it obvious to us. I am looking at the bottom of the column entitled "Adjudications" where it says 3.8 million adjudications.

Mr. McFee: That is the number of what we call initial and renewal claims that are received in a given year. "Initial claim" means the first time a person files. "Renewal claim" means that a person is already on claim, is off for a while or does not report for a while, then files again.

I said 7 million decisions a minute ago, senator, and I do not want to mislead you. By that I meant that arising from those 3.819 million claims, one gets about 7 million decisions because some claims have more than one decision required. That is the point I was trying to make. And of those 7 million decisions, the small fraction that you see there are appealed.

Senator Stewart: I have a very different kind of question. The word "significant" appears in clause 19. On page 8 of the bill, I see it twice, "significant modifications of terms, "significant changes in work duties". I am not being facetious here. I am looking for the legal meaning. Linguistically the word "significant" meant that something was a sign of something else. Whether that something else was important or not was another question. You might see a cloud in the heavens and it might just be a rain cloud, or it might be a smoke signal. The latter would be significant.

What does the word "significant" mean in law in this proposed subsection?

Mr. Low: Senator, I do not suggest to you that there is a precise meaning of the word "significant". I suggest, however, that the person who makes the decision has to be satisfied that the person has not left for some consideration that is trivial or, should I say, insignificant. There has to be

[*Traduction*]

Mme Tanner: C'est exact. Chaque fois qu'un agent décide d'autoriser des prestations, sa décision s'ajoute au pourcentage. Le pourcentage est donc également fondé sur les dossiers approuvés.

M. McFee: Autrement dit, la commission rend 7 millions de décisions par année, dont une fraction infime fait l'objet de contestation. Je ne prétendrai pas en connaître la raison exacte, mais les appels représentent un pourcentage très faible. Environ 99,4 p. 100 des décisions de la commission sont acceptées par les parties en cause, sans être contestées.

Le sénateur Stewart: Le chiffre que vous venez tout juste de citer peut vous sembler évident, et je suis certain que vous nous le rendrez aussi évident. Je me reporte au bas de la colonne intitulée «Arbitrage», où l'on précise «3,8 millions d'arbitrages».

M. McFee: Il s'agit du nombre de demandes initiales et «de renouvellements», comme nous les qualifions, reçues durant une année donnée. L'expression «demandes initiales» signifie que c'est la première fois qu'une personne présente une demande. L'expression «demande de renouvellement» signifie que le demandeur reçoit déjà des prestations, que ces prestations sont suspendues ou encore qu'il ne se manifeste pas pendant quelque temps, puis qu'il présente une nouvelle demande.

Sénateur, je parlais à l'instant de 7 millions de décisions; je ne veux pas vous dérouter. Je voulais dire que ces 3,819 millions de demandes suscitent environ 7 millions de décisions, puisque certaines demandes exigent plus d'une décision. C'est ce que je tentais de vous expliquer. Ensuite, parmi ces 7 millions de décisions, la petite fraction que vous voyez dans le tableau fait l'objet d'un appel.

Le sénateur Stewart: J'ai une question très différente à poser. Le terme «important» figure dans l'article 19. À la page 8 du projet de loi, je vois à deux reprises: «modifications importantes de ces conditions» et «modifications importantes des fonctions». Je ne blague pas. J'aimerais savoir la signification juridique du terme. Sur le plan linguistique, le terme «important» signifie qu'une chose peut influer sur une autre. Que cette autre chose soit importante ou non est une autre histoire. Lorsque vous voyez un nuage dans le ciel, il peut simplement s'agir d'un nuage de pluie, comme il peut aussi s'agir d'un signal de fumée. Dans le second cas, le nuage aurait de l'importance.

Quelle est la signification juridique du terme «important» dans le paragraphe proposé?

M. Low: Sénateur, je ne dis pas que le terme «important» a une signification précise. Toutefois, je crois que la personne qui prend la décision doit être convaincue que l'intéressé n'a pas quitté son emploi pour une raison banale ou, si j'ose dire, une raison qui n'a aucune importance. Il doit y avoir un certain

[*Text*]

some substance to the matter to make it justifiable for the person to be leaving his or her employment.

Senator Stewart: How does it differ from the legal term "material"? Suppose it were "material modification of terms", material changes in work duties". Do not ask me to defend the lawyers' use of the word "material" there, but I know it is a term of art and the courts know what it means. I just wonder if you are not starting a new word where you already have one with which the courts are familiar.

Mr. Low: Senator, in law school I was never very good at remembering case names, but I was not bad on the principles.

Senator Stewart: You can become Prime Minister without being good in law school.

Mr. Low: But I am sure he remembered his case names, senator.

The point is that, as I recollect the jurisprudence, this term is drawn from the case law. There are lots of synonyms that you could use to suggest that there needs to be some substance to the matter.

Senator Stewart: Did you have any experience, under the Unemployment Insurance Act, at the Westray mine in Pictou, Nova Scotia, where working conditions seemed to be a subject of controversy?

Mr. Mulder: We are not familiar with whether any of those miners were involved in an unemployment insurance claim.

Senator Stewart: I am not talking about the ones who were killed.

Mr. Mulder: No, but of all the workers, I am sure that some of them might have been off and on unemployment insurance. We could check into that.

Senator Stewart: It would be interesting to know.

I have another very different question. I understand that when this bill was introduced in the other place, it bore a royal recommendation. Could you specify the clauses of the bill which appropriate money?

Mr. Wyatt: Mr. Chairman, there is no appropriation of money. The royal recommendation, on my understanding, was based on the fact that there was an expansion of the benefits available in relation to the provision on workforce adjustment. Those workers are now getting full benefits whereas they would not have before. Therefore, there may

[*Traduction*]

fondement à la raison qui a poussé la personne à quitter son emploi pour justifier son acte.

Le sénateur Stewart: En quoi ce terme est-il différent du terme juridique «matérielle»? Supposons que le projet de loi précise une «modification matérielle des conditions» et une «modification matérielle des fonctions». Ne me demandez pas de défendre l'utilisation du terme «matérielle» par les avocats à cet égard; cependant, je sais que c'est un terme de loi et que les tribunaux en connaissent la signification. Je me demande simplement si vous n'employez pas un nouveau mot là où s'applique déjà un terme avec lequel les tribunaux sont familiarisés.

M. Low: Sénateur, durant mes études de droit, je n'ai jamais très bien pu me souvenir du nom des arrêts; par contre, je n'étais pas mauvais pour ce qui est des principes.

Le sénateur Stewart: On peut devenir premier ministre sans avoir été bon à la faculté de droit.

M. Low: Cependant, sénateur, je suis certain que le premier ministre se souvenait du nom des arrêts.

En fait, si je me souviens bien de la jurisprudence, ce terme en est tiré. Vous pourriez utiliser de nombreux synonymes d'«important» pour signifier qu'un facteur doit avoir un certain fondement.

Le sénateur Stewart: Êtes-vous intervenu, étant donné vos responsabilités liées à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage, dans l'affaire de la mine Westray à Pictou, en Nouvelle-Écosse, où les conditions de travail ont semblé susciter une controverse?

M. Mulder: Nous ignorons si ces mineurs ont présenté une demande d'assurance-chômage.

Le sénateur Stewart: Je ne parle pas de ceux qui ont perdu la vie.

M. Mulder: Non, mais de l'ensemble des travailleurs; je suis sûr que certains d'entre eux ont pu bénéficier de l'assurance-chômage de façon sporadique. Nous pourrions le vérifier.

Le sénateur Stewart: Il serait intéressant de le savoir.

J'ai une autre question très différente à poser. D'après ce que je comprends, lorsque le projet de loi a été présenté à l'autre endroit, il portait une recommandation royale. Pourriez-vous préciser quelles sont les clauses du projet de loi qui prévoient une affectation de fonds?

M. Wyatt: Monsieur le président, le projet de loi ne prévoit aucune affectation de fonds. D'après ce que je comprends, la recommandation royale était fondée sur un élargissement des prestations offertes par rapport à la disposition relative à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Les travailleurs obtiennent maintenant des prestations complètes, alors que cela n'aurait

[*Text*]

have been some expenditures out of the Consolidated Revenue Fund.

Senator Stewart: So you are saying that there was not a new appropriation, but rather an enlarged appropriation?

Mr. Wyatt: There may be an enlarged appropriation in the next supply bill, but this provision allowed for further expenditures and therefore required a royal recommendation. It was the statutory authority, but not necessarily the appropriation.

Senator Stewart: But if it is not the appropriation, there was no need for a royal recommendation.

Mr. Wyatt: The appropriation will come in a supply bill, if necessary.

Senator Stewart: But you have the royal recommendation on this bill.

Mr. Wyatt: Yes.

Senator Stewart: But you say, and I am not sure that you are right, that it does not appropriate money, that that will need another act.

Mr. Wyatt: If are you using that word in the sense that a supply bill appropriates money, and can you put a dollar figure on that, then this does not. What it does is authorize expenditures which Parliament may have to then appropriate —

Senator Stewart: This committee has had long experience on this matter and has pretty much concluded that to set up an office and to say that the salary shall be such and such, does not appropriate. You have to follow up with an appropriation bill which in fact authorizes the withdrawal of money from the Consolidated Revenue Fund and makes its expenditure appropriate to that particular appointment. I do not want to make a big thing of it, but this committee is fairly sensitive to the practice of putting a royal recommendation on bills so that they can be called money bills.

Mr. Wyatt: I believe that the expenditures would come out of the unemployment insurance fund, and it may not be subject to a supply bill.

Senator Stewart: I will not press you further on that. Is there any appropriation involved with regard to the tax credits for small business employers?

Mr. Wyatt: That is in another bill, Mr. Chairman.

Senator Stewart: Okay, but I read in here about a small business UI premium holiday. That is in the folder you circulated. I read that the assistance measure will be delivered

[*Traduction*]

pas été le cas auparavant. Certains fonds peuvent donc avoir été tirés du Trésor.

Le sénateur Stewart: Vous dites donc que le projet de loi ne prévoit pas de nouvelles affectations, mais qu'il prévoit une affectation élargie.

M. Wyatt: Le prochain projet de loi de crédits pourrait avoir une affectation élargie; cependant, la disposition en question prévoyait des dépenses supplémentaires et exigeait donc une recommandation royale. Il s'agissait des pouvoirs légaux, mais pas nécessairement de l'affectation.

Le sénateur Stewart: Mais s'il ne s'agissait pas de l'affectation, la recommandation royale n'était pas nécessaire.

M. Wyatt: L'affectation sera prévue dans un projet de loi de crédits, s'il y a lieu.

Le sénateur Stewart: Cependant, le projet de loi qui nous occupe porte la recommandation royale.

M. Wyatt: Oui.

Le sénateur Stewart: Cependant, vous dites — et je ne suis pas certain que vous ayez raison — que le projet de loi ne prévoit aucune affectation de fonds, qu'une affectation devra faire l'objet d'une autre loi.

M. Wyatt: Si vous parlez du fait qu'un projet de loi de crédits prévoit les affectations de fonds, dont les montants peuvent être évalués, alors je dirai que cela n'est pas le cas du projet de loi. En fait, il approuve des dépenses, que le Parlement pourrait devoir affecter. . .

Le sénateur Stewart: Notre comité a une longue expérience de ce domaine et a plus ou moins conclu que le fait d'établir un bureau et de déterminer le salaire ne signifie pas que l'on affecte des fonds. Vous devez ensuite créer un projet de loi de crédits, qui autorisera de fait le retrait des fonds du Trésor et adaptera la dépense à l'affectation particulière. Je ne veux pas grossir la question outre mesure; toutefois, notre comité est relativement sensibilisé à la pratique d'apposer une recommandation royale aux projets de loi de façon à ce qu'ils puissent être qualifiés de mesures financières.

M. Wyatt: Je crois que les fonds proviendraient du compte d'assurance-chômage, qu'ils ne feront pas nécessairement l'objet d'un projet de loi de crédits.

Le sénateur Stewart: Je ne vous poserai pas d'autres questions à ce sujet. Le projet de loi prévoit-il une affectation de crédits en ce qui a trait aux crédits fiscaux des petits employeurs?

M. Wyatt: Monsieur le président, cette question est prévue dans un autre projet de loi.

Le sénateur Stewart: D'accord, mais j'ai remarqué que l'assurance-chômage prévoyait une prime de vacances pour les petites entreprises. Je l'ai vu dans le dossier que vous nous

[*Text*]

through a refundable tax credit administered by Revenue Canada. Does that refer to this bill or to some other bill?

Mr. Wyatt: It is in another bill relating to other tax measures announced in the economic statement.

Senator Stewart: So this book does not cover all the clauses of the bill. It covers some of the clauses of this bill and some clauses in another bill?

Mr. Wyatt: That is correct.

Senator Stewart: Thank you, Chairman.

The Chairman: I wonder if we could switch gears now to the other provisions.

Senator Corbin: I would not want to oppose that, but the government is giving us so little time.

The Chairman: You can take whatever action you feel is appropriate. I am suggesting that we switch over to agriculture and transport.

Senator Corbin: We are caught between a rock and a hard place. I understand how the government mind ticks. If I do not ask questions, they will say our whole performance at the beginning of this meeting was just a sham. But I do have questions, and that is being unfair to witnesses who have been sitting here —

The Chairman: We will proceed with your questions. I can tell you that I am getting a little weary. I see it is 9:15 p.m. I do not know about you, Senator Corbin.

Senator Corbin: I have been sitting on the same thing you have been sitting on and it is getting tired, too.

Why have you put in this briefing book under tab 6, security considerations related to Bill C-113?

Mr. Mulder: Because, senator, in the public at large, some of those issues were raised. Over a number of years also, in our offices, there have been problems with security. Therefore we thought we would provide information to the members about the security measures. This is not unique to this bill. In our immigration offices, employment offices, there have been security problems from time to time. We want to ensure that we satisfy our employees and the public that whatever is necessary is being, or will be done.

Senator Corbin: Specifically for this bill?

Mr. Mulder: No, no, I said this has been going on for a long time.

[*Traduction*]

avez distribué. J'ai lu que le soutien sera fourni à l'aide d'un crédit fiscal remboursable administré par le ministère du Revenu fédéral. Cette mesure est-elle prévue dans le projet de loi qui nous occupe ou dans un autre projet de loi?

M. Wyatt: Elle est prévue dans un autre projet de loi portant sur d'autres mesures fiscales annoncées dans l'exposé économique.

Le sénateur Stewart: Le livre que nous avons en mains ne contient donc pas toutes les dispositions du projet de loi. Il contient certaines clauses du projet de loi à l'étude et certaines clauses d'un autre projet de loi.

M. Wyatt: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Merci, monsieur le président.

Le président: Je propose que nous passions maintenant aux autres dispositions.

Le sénateur Corbin: Je suis d'accord avec vous, mais le gouvernement nous concède si peu de temps.

Le président: Vous pouvez faire tout ce que vous jugez bon de faire. Je propose que nous passions à l'agriculture et au transport.

Le sénateur Corbin: Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce. Je comprends la façon de raisonner du gouvernement. Si je ne pose pas de questions, on dira que tout le travail que nous avons accompli au début de la présente séance n'était que de la frime. J'ai cependant des questions à poser, et cela est injuste pour les témoins qui se sont présentés ici. . .

Le président: Nous allons passer à vos questions. Je dois cependant vous dire que je commence à être un peu fatigué. Je constate qu'il est 21 h 15. Je ne sais pas comment vous vous sentez, vous, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Je suis assis sur la même chose que vous et la fatigue commence à se faire sentir également.

Pourquoi avez-vous inscrit dans le présent cahier de référence à l'onglet 6, des considérations sur la sécurité se rapportant au projet de loi C-113?

M. Mulder: Parce que, sénateur, certaines de ces questions ont été portées à l'attention du public en général. En outre, depuis plusieurs années, dans nos bureaux, il y a eu des problèmes de sécurité. Par conséquent, nous avons pensé pouvoir fournir de l'information aux membres du comité en ce qui a trait aux mesures de sécurité. Nous ne faisons pas une exception pour le présent projet de loi. Dans nos bureaux de l'immigration et de l'emploi, des problèmes de sécurité ont surgi de temps à autre. Nous voulons assurer nos employés et le public que toutes les mesures nécessaires seront prises.

Le sénateur Corbin: En particulier, pour le présent projet de loi?

M. Mulder: Non, non, j'ai dit que cela durait depuis un certain temps.

[*Text*]

Senator Corbin: This is related to Bill C-113.

Mr. Mulder: I know, because it came up in the public domain. There were some groups in Montreal who alleged there might be problems. Some of the unions said there might be problems. Some of our employees thought there might be problems. We wanted to ensure we had taken the necessary steps to deal with the issue, to the extent it exists.

Senator Corbin: So because you had a supposed bomb in Montreal, which included a timing device and birdseed, you concluded you needed these special measures?

Mr. Mulder: No, that was done before. We did a security check throughout the department, in the immigration offices, the employment offices, in all of our properties, over the last six months. In those areas where there was not enough security, we have taken steps to make sure it is secure. There have been recent incidents, but there are incidents all the time. They are not major, but they do take place.

Senator Corbin: They are not major. They are infrequent. I suppose they are not any more frequent that in many other government offices.

Mr. Mulder: I am not aware of other government offices. Certainly in our offices they are infrequent, as in immigration offices for detention purposes or deportation purposes, or in the employment offices.

Senator Corbin: How about telephone threats? I get some of those and I have to make a judgment as to whether I inform the authorities or not.

Mr. Mulder: Yes, telephone threats, physical threats. We have to be sure the public and our staff are satisfied that appropriate measures are taken.

Senator Corbin: I am all for staff security. How much will all of this cost?

Mr. Mulder: It is a fairly minimal amount. So far we have been carrying it through our normal budgetary procedures. If anything more is required, it will be made available.

Senator Corbin: I would like to come back to my initial intervention. I find that you have come up with figures which are based on hypotheses only. I do not feel it is a very good basis for dealing with the bill. It is regrettable that, over the years, the commission has stopped keeping certain statistics.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Cela se rapport au projet de loi C-113.

M. Mulder: Je le sais, parce que cela est devenu de notoriété publique. Certains groupes de Montréal ont prétendu qu'il pouvait y avoir des problèmes. Certains syndicats ont dit qu'il pouvait y avoir des problèmes. Certains de nos employés ont pensé qu'il pouvait y avoir des problèmes. Nous voulions nous assurer que nous avions pris les mesures nécessaires pour régler ce problème, si problème il y a.

Le sénateur Corbin: Donc, parce qu'il existait une prétendue bombe à Montréal, contenant un mécanisme d'horlogerie et de la grenaille, vous en êtes arrivé à la conclusion qu'il fallait des mesures spéciales?

M. Mulder: Non, cela a été fait auparavant. Nous avons procédé à des vérifications dans tout le ministère, dans les bureaux de l'immigration, les bureaux d'emploi, dans tous nos établissements, au cours des six derniers mois. Dans les secteurs où la sécurité n'était pas suffisante, nous avons pris les mesures pour qu'elle soit assurée. Il y a eu certains incidents récemment, mais il y en a toujours. Ils ne sont pas très importants, mais il y en a.

Le sénateur Corbin: Ils ne sont pas très importants, ni très fréquents. Je suppose qu'ils ne sont pas plus fréquents que dans beaucoup d'autres bureaux du gouvernement.

M. Mulder: Je ne suis pas au courant en ce qui concerne les autres bureaux du gouvernement. Chose certaine, dans nos bureaux, ils sont rares, comme dans les bureaux de l'immigration qui servent à des fins de détention ou d'expulsion, ou dans les bureaux d'emploi.

Le sénateur Corbin: Et que dire des menaces qui sont faites par téléphone? J'en ai reçu et je dois juger s'il faut en informer les autorités ou non.

M. Mulder: Oui, les menaces faites par téléphone, les menaces physiques. Nous devons nous assurer que le public et notre personnel sont convaincus que les mesures qui conviennent sont prises.

Le sénateur Corbin: Je suis tout à fait en faveur de la sécurité pour les membres du personnel. Combien tout cela coûtera-t-il?

M. Mulder: Il s'agit d'une somme relativement minime. Jusqu'à maintenant, nous avons pu nous en charger tout en respectant les procédures budgétaires normales. S'il en faut davantage, il sera possible de faire plus.

Le sénateur Corbin: J'aimerais revenir à mon intervention première. Je constate que vous avez présenté des chiffres qui reposent seulement sur des hypothèses. Je ne trouve pas que cela constitue un fondement solide pour traiter du projet de loi. Il est regrettable qu'au cours des années, la commission ait arrêté d'accumuler certaines statistiques.

[*Text*]

Mr. Mulder: Perhaps it is. Those are decisions made at that time. Mr. McFee indicated that these just causes only came into legislation. The last amendment was three years ago. Perhaps it should have been done then but, it certainly will be done now. Our rough estimates for a lot of these provisions are reasonably accurate.

Senator Corbin: Can you make a commitment to this committee or to the Senate that, once you have a good run of statistics on the basis of reasons for quitting, et cetera, you will make them available?

Mr. Mulder: Once we have collected administrative data, normally, as part of our regular reporting of the unemployment insurance program, we make that available to the public, so we can certainly make it available to the Senate.

Senator Corbin: On the basis of those 40 reasons, itemized?

Mr. Mulder: Whatever number we keep track of. There are a number of others that are not covered in these particular provisions. We certainly intend to collect them and we will make them available.

Senator Corbin: We cannot make a judgment on the decision to go ahead with this unless those figures are available. We are not in a position to do that tonight. You come forward with your best estimates. I do not fault you for that, sir, but it is not good enough for us.

The Chairman: Can I now call the other witnesses from the Department of Agriculture and from Transport?

Senator Corbin: Will we have another run with the officials before the bill is reported?

The Chairman: At 9:00 in the morning we will start hearing the outside witnesses. You know the motion passed earlier in this meeting. I do not know of any opportunity to recall them.

Senator Stewart: Will the minister appear tomorrow? This is a government bill. These are officials.

The Chairman: I cannot answer that. You cannot, without a motion, change what the committee has decided until now. They decided that this working paper is a list of the witnesses to be called up until 1:00.

In addition to that, we have another motion for clause-by-clause consideration of the bill at 1:00 and we will try to get it finished by the time the Senate meets at 2:00. That is fairly restrictive. I cannot answer whether the minister will come and

[*Traduction*]

M. Mulder: Cela est probablement regrettable. Ce sont des décisions qui ont été prises à une certaine époque. M. McFee a montré que les motifs valables n'ont été que tout récemment enchâssés dans la loi. La dernière modification remonte à il y a trois ans. Peut-être que cela aurait dû être fait à ce moment-là; cela sera fait maintenant. Nos évaluations approximatives en ce qui a trait à beaucoup de ces dispositions sont assez justes.

Le sénateur Corbin: Pouvez-vous assurer notre comité ou le Sénat que, lorsque vous posséderez une quantité suffisante de données s'appuyant sur les motifs d'abandon, etc., vous les rendrez publiques?

M. Mulder: Habituellement, quand nous avons terminé de colliger les données administratives, dans le cadre de notre rapport normal en ce qui concerne le programme d'assurance-chômage, nous les rendons publiques, donc nous pouvons certainement le faire pour le Sénat.

Le sénateur Corbin: En s'appuyant sur les 40 raisons, prises séparément?

M. Mulder: Quel qu'en soit le nombre, nous nous en occupons. Il y en a une quantité d'autres qui ne sont pas visées par ces dispositions particulières. Nous sommes bien décidés à les colliger et nous les rendrons publiques.

Le sénateur Corbin: Nous ne pouvons pas décider de continuer à moins que ces chiffres ne soient rendus publics. Nous ne sommes pas en mesure de faire ça ce soir. Vous nous avez présenté vos meilleures évaluations. Je ne vous le reproche pas, monsieur, mais cela ne nous suffit pas.

Le président: Puis-je maintenant inviter les prochains témoins des ministères de l'Agriculture et du Transport?

Le sénateur Corbin: Aurons-nous une autre occasion de rencontrer les fonctionnaires avant de faire rapport sur le projet de loi?

Le président: Au cours de la matinée, à 9 heures, nous commencerons à entendre les témoins de l'extérieur. Vous connaissez la motion qui a été adoptée plus tôt au cours de la séance. Je ne crois pas qu'il soit opportun de les convoquer à nouveau.

Le sénateur Stewart: Le ministre témoignera-t-il demain? Il s'agit d'un projet de loi du gouvernement. Ce sont des fonctionnaires.

Le président: Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Sans une motion, vous ne pouvez pas changer ce que le comité a décidé jusqu'à maintenant. Il a décidé que le présent document de travail constitue une liste de témoins à convoquer jusqu'à 13 heures.

En plus, nous avons une autre motion proposant l'étude article par article du projet de loi à 13 heures et nous essaierons de terminer avant que le Sénat ne se réunisse à 14 heures. Cette façon de faire est assez contraignante. Je ne suis pas en mesure

[*Text*]

fill in. Maybe all these witnesses will not take the full 30 minutes that has been applied, so that we will get an accumulation of time at the end and something could happen. I do not hold much hope for that.

Senator Stewart: Is there a briefing book to be distributed?

Mr. Doug Wyatt, General Counsel, General Legal Services, Department of Finance: Mr. Chairman, there is no briefing book. There is material which I understand the clerk distributed earlier. There are copies behind the clerk. It is a brief summary of the legislative provisions.

The Chairman: Let us take agriculture first. Do we have some comments about what is in the bill that affects agriculture? You do not need to give any long explanation, just introduce it.

Mr. Paddock: Very briefly, the bill reduces the subsidy which is available for movement of grain off the prairies under the Western Grain Transportation Act by 10 per cent below what it would otherwise have been. That amounts to a change in subsidy of about $2.11 per tonne.

The Chairman: Ten per cent or $2.11 per tonne.

Mr. Paddock: That is correct. The cuts come into effect on August 12, 1993, and will run for two crop years from that time.

The Chairman: Is anyone from Transport prepared to give a preview of what we should be looking at in the bill?

Mr. Clyde McElman, Director, Railway Policy Programs, Department of Transport: Mr. Chairman, the similar purpose of the legislation is to effect a reduction of established and continuing subsidies. As originally presented, it was for a direct 10-per-cent reduction across the board. As subsequently amended, and as it is now before you, there is some selectivity within the established subsidy provisions under the Maritime Freight Rates Act and the Atlantic Region Freight Assistance Act. It is not a uniform 10 per-cent reduction, but has been modified to establish differing levels of reduction, but with the same overall effect financially of a 10-per-cent reduction in total expenditures.

The Chairman: As far as I can tell, we can proceed to questions if the committee is satisfied with those very brief explanatory remarks.

[*Traduction*]

de dire si le ministre se présentera. Peut-être que tous les témoins prévus n'utiliseront pas la totalité des 30 minutes qui leur ont été allouées, et que, par conséquent, le temps s'accumulera à la fin et que nous pourrions faire quelque chose. Mais j'en doute.

Le sénateur Stewart: Allez-vous nous remettre un cahier d'information?

M. Doug Wyatt, avocat général, Division des services juridiques généraux, ministère des Finances: Monsieur le président, il n'y a pas de cahier d'information. Si j'ai bien compris, le greffier a distribué de la documentation un peu plus tôt. Il en reste des exemplaires derrière lui. Il s'agit d'un bref résumé des dispositions législatives.

Le président: Commençons par l'agriculture. Y a-t-il des commentaires concernant des points du projet de loi qui auraient des répercussions sur l'agriculture? Il n'est pas nécessaire que vous fournissiez des longues explications; ne faites qu'une simple introduction.

M. Paddock: Très brièvement, le projet de loi réduit à 90 p. 100 du montant prévu par ailleurs le financement pour le transport des céréales des Prairies en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il s'agit d'un changement du financement qui équivaut à environ 2,11 $ la tonne.

Le président: Dix pour cent ou 2,11 $ la tonne.

M. Paddock: C'est juste. Les compressions entrent en vigueur le 12 août 1993 et vaudront pour deux campagnes agricoles à partir de ce moment-là.

Le président: Y a-t-il quelqu'un au ministère des Transports qui est prêt à nous exposer ce que nous devrions regarder dans le projet de loi?

M. Clyde McElman, directeur, Politique et programmes — Voie ferrée, ministère des Transports: Monsieur le président, le projet de loi a aussi pour but de réduire les subventions établies et continues. Comme nous l'avons indiqué au départ, il s'agissait d'abord d'une réduction directe de 10 p. 100 sur toute la ligne. Telles que modifiées ultérieurement, de la façon dont vous les voyez maintenant, les dispositions concernant les subventions établies procèdent d'une certaine sélection conformément à la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et à la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Ce n'est pas une réduction uniforme de 10 p. 100. Elle a été modifiée de façon à établir diverses réductions, mais l'effet financier global est le même, soit une réduction de 10 p. 100 des dépenses totales.

Le président: Je crois que nous pouvons passer aux questions si les explications très brèves qui ont été présentées satisfont le comité.

[*Text*]

Senator Stewart: I will start, Mr. Chairman, and I will not take up at all the amendment to the Western Grain Transportation Act because I am sure people from that part of the country will want to ask questions about it.

There are two clauses relating to the Atlantic region. Could we have a resumé of that part of the Atlantic Region Freight Rate Assistance Act that is being amended by this bill?

Mr. McElman: Yes. I will proceed by indicating the general structure of the legislation. There are three subsidy elements that are carried between two pieces of legislation. The two pieces of legislation have what is referred to as a basic westbound subsidy for movements out of a region covered by the act, generally the Atlantic provinces and the Gaspé region of Quebec. For movements westbound, there is under the legislation a provision for a reduction of the carriers' rates by 30 per cent and the replacement of those revenues by the subsidy at 30 per cent of the published freight rate.

There is a further selective westbound subsidy of 20 per cent on specified goods, generally farm, food and forestry products. That is cumulative so that if a particular product is eligible for both the basic westbound and the selective the aggregate under the present legislation is 50 per cent.

Senator Stewart: It is westbound to where, Lévis, Quebec?

Mr. McElman: The legislative language refers to the select territory. That includes the four Atlantic provinces and a portion of the Province of Quebec, roughly at Lévis.

Senator Stewart: What is the justification for the introduction of these subsidies?

Mr. McElman: As originally passed, senator, the Maritime Freight Rates Act was the first piece of legislation. You will have to forgive me, I am not sure of the exact date, but I believe it was in 1927. At that time there was a great deal of controversy over the economic conditions in the Maritime provinces and the disadvantages that were seen by local producers in placing their goods in what they considered their primary markets of Ontario and Quebec. The purpose of the subsidy was to assist their access to those primary markets as they were seen at that time.

As it started out, it was a railway subsidy. Somewhat later there was the introduction of the Atlantic Region Freight Assistance Act whose primary change was to bring trucking into the legislation. There is a mixture between the two pieces

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Je vais commencer, monsieur le président. Je n'essaierai pas de voir tout ce qu'il y a dans la modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest: je suis sûr que des gens de cette région du pays vont vouloir poser des questions à ce sujet.

Il y a deux clauses qui ont trait à la région de l'Atlantique. Serait-il possible d'avoir un résumé de cette partie de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique qui est modifiée dans le projet de loi?

M. McElman: Oui. Je vais commencer par décrire la structure générale de la législation. Il existe trois éléments de subvention qui figurent dans deux textes de loi. Les deux textes parlent d'une subvention de base pour le trafic en direction de l'Ouest dans le cas d'une région prescrite par la loi, habituellement les provinces de l'Atlantique et la Gaspésie, au Québec. Les dispositions législatives visant le trafic vers l'Ouest prévoient une réduction de 30 p. 100 du tarif des transporteurs et le remboursement des recettes perdues au moyen d'une subvention correspondant à 30 p. 100 du tarif de fret publié.

Il y a aussi une subvention pour le trafic en direction de l'Ouest qui correspond à 20 p. 100 du tarif en ce qui concerne certains biens, habituellement les produits agricoles, alimentaires et forestiers. L'effet est cumulatif, si bien que pour les cas où un produit particulier est admissible à la fois à la subvention de base et à la subvention particulière, le tarif global prévu dans la loi est de 50 p. 100.

Le sénateur Stewart: C'est pour le trafic en direction de l'Ouest qui aboutit où, à Lévis, au Québec?

M. McElman: On dit qu'il s'agit de certains territoires dans la loi. Cela comprend les quatre provinces de l'Atlantique et une partie de la province de Québec, jusqu'à Lévis environ.

Le sénateur Stewart: Comment justifie-t-on l'introduction de ces subventions?

M. McElman: À l'origine, sénateur, la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes était le premier texte de loi à avoir été adopté. Pardonnez-moi si je ne me souviens pas exactement de la date, mais je crois que c'était en 1927. À ce moment-là, il y avait beaucoup de controverse entourant les conditions économiques des Maritimes et les désavantages perçus par les producteurs locaux, qui voulaient mettre leurs produits sur ce qu'ils considéraient comme étant les marchés primaires de l'Ontario et du Québec. Le but de la subvention était de faciliter leur accès à ces marchés primaires, comme ils étaient considérés à l'époque.

Au début, c'était une subvention au transport par train. À un moment donné, il y a eu l'adoption de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, dont le changement principal était d'intégrer le

[*Text*]

of legislation now in terms of subsidy for both rail and trucking.

When Newfoundland entered Confederation there was the further extension of the territories to include the Province of Newfoundland as it came into Canada. There were some specific adjustments at that time to extend those subsidies.

The view of the subsidies has changed somewhat over the years. The notion of selectivity under the subsidies was introduced to bring into play the idea, essentially, that value-added activities from the originating region should be significant in determining which products were actually subsidized for movement.

Senator Stewart: Are you talking about the Atlantic Region Freight Rate Assistance Act as distinct from the Freight Rates Act?

Mr. McElman: For the selective subsidies, yes.

There is a third subsidy movement, which I should now. It was called the intra subsidy, which simply means that goods moving within the originating area for the other subsidies, but not leaving that region of the country, also have access to a 10-per-cent subsidy support.

Senator Stewart: How much is paid out on account of these subsidies?

Mr. McElman: The payments were slightly in excess of $100 million. I believe the figure is $106 million. Therefore, the subsidy reduction that was intended to be produced by these changes was roughly 10.6.

Senator Stewart: Have you had any representation from the government of the Province of Nova Scotia in relation to this?

Mr. McElman: We have had representations from and discussions with all the provincial governments involved. There has been a consultation process with industry, principally through the Atlantic Provinces Transportation Commission, and with those provincial governments.

Senator Stewart: Would it be fair to say that the government of Nova Scotia is happy with — perhaps "happy" is too strong a word — that it shrugs its shoulders and says, "All right"?

Mr. McElman: I would not characterize their position. I will leave that to them, senator. The consultations were quite extensive. The decision of the government to come forward with some modifications in the actual application was as a

[*Traduction*]

transport par camion à la loi. Les deux lois prévoient maintenant les deux modes de transport, c'est-à-dire le transport par train et le transport par camion.

Quand Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, les territoires visés ont été étendus pour inclure la nouvelle province à son entrée au pays. Il y a eu, à l'époque, des modifications particulières qui ont permis de rajuster les subventions.

La façon dont les subventions sont conçues a changé quelque peu au fil des ans. La notion de sélectivité appliquée aux subventions a été amenée, essentiellement, pour faire valoir l'idée que les activités à forte valeur ajoutée dans la région d'origine devraient être un facteur déterminant quand il s'agit d'établir quels produits feront l'objet du transport subventionné.

Le sénateur Stewart: Est-ce que vous parlez de la Loi sur les subventions au transport, par opposition à la Loi sur les taux de transport?

M. McElman: Pour le cas des subventions particulières, oui.

Il y a une troisième forme de mouvement qui est visée par les subventions, comme je devrais maintenant le savoir. C'est le transport à l'intérieur de la région, c'est-à-dire simplement le cas des marchandises qui partent de la zone d'origine, mais qui ne quittent pas cette région du pays. On applique également une subvention de 10 p. 100 à ce sujet.

Le sénateur Stewart: Quelles sont les sommes versées du point de vue de ces subventions?

M. McElman: Les paiements dépassent un peu 100 millions de dollars. Je crois que ça s'établit à 106 millions de dollars. Par conséquent, la réduction de la subvention qui devait aboutir au résultat voulu était d'environ 10,6 millions de dollars.

Le sénateur Stewart: Avez-vous eu droit à des représentations de la part du gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse en rapport avec cette question?

M. McElman: Nous avons eu des discussions avec tous les gouvernements des provinces et avons recueilli le point de vue de chacun d'entre eux. Il y a eu des consultations avec l'industrie, surtout par l'entremise de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, et avec ces gouvernements provinciaux.

Le sénateur Stewart: Serait-il juste d'affirmer que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est heureux — le terme «heureux» est peut-être trop fort — s'en accommode, qu'il hausse les épaules et qu'il dit: «Ça va»?

M. McElman: Je ne saurais caractériser leur position. Je leur laisse le soin de le faire, sénateur. Les consultations ont été très poussées. La décision pour le gouvernement d'aller de l'avant avec certaines modifications dans l'application propre-

[*Text*]

result of those consultations, with provincial governments, including Nova Scotia, and the industry.

Senator Stewart: If the line of railway from Truro, Nova Scotia to North Sydney, Nova Scotia is sold to a private company, will these subsidies be available to that private company?

Mr. McElman: That subject is touched upon in the report that was recently provided by the commission reviewing the National Transportation Act, and they have tabled a proposal that that be the case. Those recommendations, as you will know, have been referred to a committee of the House of Commons for examination. The Minister of Transport has indicated that he is having these proposals examined within the department, and there will be consultations with parties outside the department, obviously.

Senator Stewart: There is a reduction being proposed here. Is this simply a money-saving operation, or does it respond to some change in transportation in the region?

Mr. McElman: The fundamental purpose of the bill, senator, is as a financial measure, so its principal objective is to achieve a reduction of public expenditures. The decisions about selectivity are reflecting an established element of this particular subsidy machinery that allows for some products to receive subsidy and others not to receive subsidy. Selectivity is in fact responsive to that.

Senator Stewart: You have referred to "selectivity" several times. Could you say just a word more about that so our record is clearer?

Mr. McElman: Selectivity is in relation to farm produce, food, and forestry products.

Senator Stewart: Are they the same specified goods you mentioned earlier? I think you earlier talked about specified goods.

Mr. McElman: What I mean to indicate is that those particular commodity groups are given the additional 20 per cent subsidy over and above the basic westbound subsidy. Other products, for instance those that do not have a particular value added in the Maritimes or in the Atlantic region, would not be eligible for that subsidy.

Senator Stewart: You mentioned $106 million, and for what year was that?

Mr. McElman: This is the 1992 estimate. I have located the page and, if you like, I can give you the components of that.

Senator Stewart: Yes, that would be helpful, but it would be nice to know if that $106 million is a declining figure. If it is a declining figure, it would suggest that the traffic moving

[*Traduction*]

ment dite de la loi est le fruit de ces consultations avec les gouvernements provinciaux, y compris celui de la Nouvelle-Écosse, et avec l'industrie.

Le sénateur Stewart: Si la voie ferrée entre Truro, en Nouvelle-Écosse, et Sidney-Nord, en Nouvelle-Écosse toujours, est vendue à une entreprise privée, cette entreprise aura-t-elle droit aux subventions?

M. McElman: On aborde ce sujet dans le rapport produit récemment par la commission étudiant la Loi nationale sur les transports. Les auteurs ont établi une proposition en ce sens. Les recommandations, comme vous le savez, ont été renvoyées pour examen à un comité de la Chambre des communes. Le ministre des Transports a fait savoir que les propositions sont à l'étude au sein de son ministère et qu'il y aura des consultations avec les parties extérieures au ministère, évidemment.

Le sénateur Stewart: On propose une réduction ici. Est-ce simplement pour faire des économies ou est-ce parce qu'il y a une évolution du transport dans la région?

M. McElman: Fondamentalement, sénateur, le projet de loi est une mesure financière: son objectif principal est de réduire les dépenses publiques. Les décisions concernant la sélectivité tiennent compte d'un élément établi de ce régime particulier de subventions, qui permet que certains produits fassent l'objet de subventions, et d'autres, non. D'où l'idée de sélectivité.

Le sénateur Stewart: Vous avez déjà parlé plusieurs fois de «sélectivité». Pourriez-vous seulement en parler un peu plus pour mieux nous éclairer, aux fins du compte rendu?

M. McElman: La sélectivité a trait aux produits agricoles, alimentaires et forestiers.

Le sénateur Stewart: Est-ce que ce sont les mêmes marchandises particulières que vous avez mentionné plus tôt? Je pense que vous avez parlé de marchandises particulières auparavant.

M. McElman: Ce que je veux dire, c'est que ces groupes particuliers de denrées bénéficient d'une subvention de 20 p. 100 qui s'ajoute à la subvention de base pour le trafic en direction de l'Ouest. Les autres produits, notamment ceux qui n'ont pas une forte valeur ajoutée dans les Maritimes ou dans la région de l'Atlantique, ne seraient pas admissibles à cette subvention.

Le sénateur Stewart: Vous avez parlé de 106 millions de dollars en subventions. C'était pour quelle année?

M. McElman: C'est l'estimation pour 1992. J'ai trouvé la page, si vous voulez voir de vous-même, et je peux vous en préciser les composantes.

Le sénateur Stewart: Oui, ce serait une bonne idée, mais il serait bon de savoir si les 106 millions de dollars représentent un chiffre qui est à la baisse. Si c'est un chiffre à la baisse, on

[*Text*]

by these modes is not as great as it once was, and that would suggest that the need for the subsidy is not as great as it once was.

Mr. McElman: The $106 million for 1992 is neither the highest nor the lowest that it has been, but it is representative of the levels that have been involved in the last few years. There have been some areas that have grown a bit, and some that have fallen off, but the overall level of $100 million is representative.

Senator Stewart: There used to be a subsidy that was introduced during the Second World War for the movement of western grain to the Maritime provinces, and I believe then to Newfoundland. The idea was to help feeders in Atlantic Canada and also to help western grain producers. Is that still in effect, or has that gone?

Mr. Paddock: What you are referring to, senator, is the Livestock Feed Assistance Act, and it is still in effect.

Senator Stewart: Is that changed in any way by this measure?

Mr. Paddock: The expenditures under that program will be reduced by 10 per cent as well.

Senator Stewart: I do not see any direct reference in the bill to that.

Mr. Paddock: There is no need to amend the Livestock Feed Assistance Act to achieve those cuts, so there is no reference in this bill to that legislation.

Senator Stewart: Is it done by regulation?

Mr. Paddock: Yes.

Senator Stewart: How much saving to the Consolidated Revenue Fund, or wherever, will that represent?

Mr. Paddock: About $1.85 million.

Senator Stewart: That is paid, if I recall correctly, not only to the railways, but to any carrier who moves the feed grain.

Mr. Paddock: In fact, it is paid to the person who buys the feed. It would be paid, for example, to a feed mill, which would then provide a bill of lading that they had bought grain.

Senator Stewart: Here again, the purpose is not to reflect changes in the economy but rather to satisfy the desire to reduce the deficit?

Mr. Paddock: That is correct.

Senator Corbin: My colleague has asked most of the questions that I had. He did very well.

[*Traduction*]

pourrait être porté à croire que le trafic n'est pas aussi important qu'il l'a déjà été pour ces modes de transport et conclure que la subvention n'est pas aussi nécessaire qu'elle l'a déjà été.

M. McElman: Les 106 millions de dollars pour 1992 ne représentent ni le montant le plus élevé, ni le montant le plus bas, mais c'est un chiffre qui est représentatif des quelques dernières années. Certains secteurs ont connu une faible croissance, d'autres une faible diminution, mais le chiffre global de 100 millions de dollars est représentatif.

Le sénateur Stewart: On a commencé à appliquer, au cours de la Seconde Guerre mondiale, une subvention au transport du grain de l'Ouest vers les Maritimes, et ensuite à Terre-Neuve, je crois. L'idée était d'aider les engraisseurs de la région atlantique aussi bien que les producteurs céréaliers de l'Ouest. Est-ce que ça existe toujours ou est-ce qu'on l'a éliminé?

M. Paddock: Vous parlez, sénateur, de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, qui est toujours en vigueur.

Le sénateur Stewart: Cette mesure modifie-t-elle la loi de quelque façon que ce soit?

M. Paddock: Les dépenses à ce chapitre seront aussi réduites de 10 p. 100.

Le sénateur Stewart: Je ne vois pas où on en parle directement dans le projet de loi.

M. Paddock: Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme pour réaliser ces compressions? Il n'y a donc pas de référence à cette loi dans le projet de loi.

Le sénateur Stewart: C'est fait par règlement?

M. Paddock: Oui.

Le sénateur Stewart: Quelles seraient les économies pour le Trésor ou je ne sais trop quel compte?

M. Paddock: Environ 1,85 million de dollars.

Le sénateur Stewart: C'est versé, si je ne m'abuse, non seulement aux chemins de fer, mais aussi aux transporteurs qui acheminent le grain destiné aux engraisseurs.

M. Paddock: En fait, c'est versé à la personne qui achète le grain. Ce serait versé, par exemple, à un moulin à provende, qui prouverait ensuite par un connaissement qu'il a acheté le grain.

Le sénateur Stewart: Encore une fois, l'idée n'est pas de s'adapter à l'évolution de l'économie, mais plutôt de chercher à réduire le déficit?

M. Paddock: Tout à fait.

Le sénateur Corbin: Mon collègue a posé la plupart des questions que je me posais moi-même. Il a très bien fait.

[*Text*]

Would it be possible to supply the clerk with the pay-outs for the last ten years under these various programs?

Mr. McElman: Certainly. I do not have it with me, but that can be supplied.

Senator Corbin: If you make it available to the clerk of the committee, he will pass it on.

One of the pertinent questions that Senator Stewart asked is one which also interests me. In light of the recession, it seems to me that your pay-outs would have diminished over these last few years; have they or have they not?

Mr. McElman: This has certainly not been a notable factor in the MFRA and ARFA subsidies.

Senator Corbin: You have been paying at pretty well the same level year after year since 1988?

Mr. McElman: As I indicated earlier, there has been movement year by year in recent years, but one cannot equate that in any noticeable way to economic conditions.

Senator Corbin: It would be a rather steady trend with some ups and downs?

Mr. McElman: Yes, with a trough here and a hill there. As you would be aware, under the Western Grain Transportation Act, and I have some knowledge of that, that depends on the crop to quite a degree. Sales, of course, influence it as well, but the size of the crop is equally important, which has no relation to economic conditions.

Senator Stewart: I do not notice any provision in this bill with regard to the St. Lawrence Seaway Corporation. Is that subsidized in any way by the Government of Canada, directly or indirectly, now?

Mr. McElman: You are slightly outside my area of immediate knowledge. The corporation functions as a separate Crown corporation and carries on its business separately in the same manner as Canadian National. I simply do not know the answer.

Senator Stewart: Perhaps the information could be obtained and the representative of the government could disclose it to us, together with knowledge about any reduction which is to apply to that entity as a deficit reduction measure.

Mr. McElman: I am given to understand that if there are annual losses of that corporation, they are covered through appropriation.

[*Traduction*]

Est-ce qu'il serait possible de faire parvenir au greffier la ventilation des sommes déboursées depuis dix ans dans le contexte de ces divers programmes?

M. McElman: Certainement. Je n'ai pas les renseignements avec moi, mais cela peut se faire.

Le sénateur Corbin: Si vous les fournissez au greffier du Comité, il nous les communiquera.

Le sénateur Stewart a posé une question pertinente qui m'intéresse moi aussi. Étant donné la récession, il me semble que les sommes que vous déboursez ont diminué depuis quelques années. Est-ce bien le cas?

M. McElman: Cela n'a certainement pas été un facteur notable pour ce qui touche les subventions consenties en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique.

Le sénateur Corbin: Les sommes sont à peu près les mêmes depuis 1988?

M. McElman: Comme je l'ai dit plus tôt, il y a eu une certaine évolution d'année en année depuis quelques années, mais on ne peut pas vraiment faire le lien avec les conditions économiques.

Le sénateur Corbin: Ce serait donc assez stable, avec quelques hauts et quelques bas?

M. McElman: Oui, avec un sommet par-ci et un creux par-là. Comme vous devez le savoir, conformément à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et je connais cette loi, ça dépend de la récolte dans une assez grande mesure. Le facteur des ventes entre aussi en jeu, bien sûr, mais l'ampleur de la récolte est aussi importante, et elle n'est pas du tout liée aux conditions économiques.

Le sénateur Stewart: Je n'ai pas vu de dispositions dans ce projet de loi au sujet de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. L'Administration est-elle subventionnée d'une façon ou d'une autre par le gouvernement du Canada, directement ou indirectement?

M. McElman: Vous débordez légèrement de mon champ de connaissances immédiat. L'Administration fonctionne de façon distincte à la manière d'une société d'État et exerce son activité d'une façon distincte, à l'exemple du Canadien National. Je ne saurais tout simplement pas vous le dire.

Le sénateur Stewart: Il serait peut-être possible d'obtenir le renseignement auprès du représentant du gouvernement, et de connaître aussi toute réduction qui s'appliquerait à cette entité en raison de la mesure de compression.

M. McElman: On me dit que les pertes annuelles de cette administration peuvent être compensées par des crédits.

[*Text*]

Senator Stewart: Presumably that appropriation will be cut, in line with these reductions.

Mr. McElman: That would not immediately follow, senator.

Senator Stewart: I am afraid you are entirely right.

Mr. McElman: The reductions that are applied here were to a class of expenditures. Correct me if I am wrong, but it is to grants and contributions. Payments to Crown corporations are, from the standpoint of the accounts of Canada, a somewhat different thing. It would be treated differently. There are reductions, to my certain awareness, to payments to Crown corporations, but not necessarily on the exact same basis as to grants and contributions.

Senator Stewart: Thank you.

Senator Corbin: You said you consulted with the APTC, the Atlantic Provinces Transportation Commission.

Mr. McElman: That is correct.

Senator Corbin: You did not tell us what their reaction was. They speak for the provinces. They are a creature of the provinces.

Mr. McElman: I do not think they would agree with you as to their composition. They do have assistance from the provinces, but they are an industry association.

Senator Corbin: The provinces shell out quite a bit of money to keep them going.

Mr. McElman: That is correct.

Senator Corbin: In that sense, they know pretty well what the provincial government's thinking is because the provincial government gives them money. To me, they are not a totally independent body. They usually address mostly federal transportation matters. However, let us leave that aside. What was their reaction?

Mr. McElman: Their principal reaction was that the subsidy reduction should not be applied on an across-the-board basis. They had been in discussions with government over many years on the use of these subsidies and their effects, and, over time, their views have been well known on possible changes to the subsidies. Their fundamental argument is to pursue any particular financial goal by being selected in the way in which it is applied and do that across the board. As is indicated by the amendments since May, a way has been found to some considerable degree to accommodate that view.

Senator Corbin: So they are not supportive of these measure years to that degree?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Il est à présumer que les crédits seront coupés aussi, à l'instar des réductions.

M. McElman: Ce ne serait pas immédiatement le cas, sénateur.

Le sénateur Stewart: Je crains que vous ayez tout à fait raison.

M. McElman: Les réductions qui nous intéressent ici s'appliquent à une catégorie particulière de dépenses. Si je ne m'abuse, ce sont les subventions et contributions. Les paiements versés aux sociétés d'État, du point de vue des comptes du Canada sont quelque peu différents. Le traitement serait différent. À ma connaissance, les paiements destinés aux sociétés d'État sont réduits, mais pas forcément selon la même formule que les subventions et contributions.

Le sénateur Stewart: Merci.

Le sénateur Corbin: Vous dites que vous avez consulté la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

M. McElman: Oui.

Le sénateur Corbin: Vous n'avez pas parlé de sa réaction. La Commission parle au nom des provinces. C'est pour ainsi dire une créature provinciale.

M. McElman: Je ne pense pas que les membres soient d'accord avec vous pour ce qui est de la composition de la Commission. Elles obtiennent l'aide des provinces, il est vrai, mais c'est une association industrielle.

Le sénateur Corbin: Les provinces versent des sommes assez importantes pour maintenir la Commission.

M. McElman: C'est vrai.

Le sénateur Corbin: Elle connaît donc bien le point de vue du gouvernement provincial parce que le gouvernement provincial lui donne de l'argent. À mes yeux, ce n'est pas un organisme tout à fait indépendant. Elle se penche habituellement sur les questions de transport de compétence fédérale. Tout de même, oublions cela. Quelle a été sa réaction?

M. McElman: Elle a surtout pensé que la réduction de la subvention ne devait pas s'appliquer sur toute la ligne. Elle discutait depuis de nombreuses années avec le gouvernement de l'usage de ces subventions et de leur effet et, avec le temps, on a fini par bien connaître son point de vue sur les modifications possibles en ce qui concerne les subventions. Son argument fondamental était le suivant. Quel que soit le but financier qui est visé, il faut choisir sa façon de l'appliquer et le faire sur toute la ligne. Comme le montrent les modifications qui ont été apportées depuis le mois de mai, on a trouvé dans une grande part une façon de tenir compte de ce point de vue.

Le sénateur Corbin: Ses représentants ne sont donc pas en faveur de ces années où la mesure est en vigueur, jusqu'à un certain point?

[*Text*]

Senator Stewart: Presumably if they are not, then they do not want to be heard.

Mr. McElman: They can speak on their own behalf. I do not claim to represent their views. They were involved in the consultations, and all of the parties feel that the consultations were productive; that the resultant changes to the legislation bear a measure of support from all of the parties that were involved in those discussions.

Senator Corbin: These are so-called temporary measure years. Are we to assume that these subsidies will go back to their normal levels after the period? There is no commitment whatsoever; it is just left hanging.

Mr. McElman: I would have to disagree with you, senator. The operative language establishes in each case the 24-month period within which the changes have effect, after which these changes are expired and the original provisions would prevail.

Senator Corbin: Unless you get new orders from cabinet, you are going ahead with the regular subsidy?

Senator Stewart: The deficit will be wiped out!

Senator Corbin: I did not take that into account.

Senator Forrestall: There has not been any suggestion anywhere along the line — that is, not in evidence that was given by anyone from government, or by other witnesses appearing with respect to this bill — that anything other than that was the case at this point in time. There is a 24-month reduction, and at the end of that period the 30 per cent would come back into play before it would rise back up to the levels that we have enjoyed. Something else has to happen before this measure can become permanent.

Mr. McElman: This particular legislation, by its wording, cannot become permanent. It expires.

Senator Forrestall: That is what I mean. You have not heard anything to the contrary?

Mr. McElman: Not from anyone in a position that is credible.

Senator Forrestall: That word scares me.

Senator Stewart: What is magic about 24 months? Why was it not 36 months? There must be some rationale behind the choice of that period. What was it?

Mr. Wyatt: I do not have an answer, except that it is within the context of the Economic Statement where all the measures were 24 months. Other than that, I cannot give you an answer as to why that period of time was chosen. It might be in the statement; I have not read it recently.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Il faut présumer que s'ils ne le sont pas, ils ne tiennent pas à être entendus.

M. McElman: Ils peuvent prêcher pour leur propre paroisse. Je ne saurais représenter leur point de vue. Ils ont participé aux consultations, et toutes les parties ont jugé les consultations utiles et conclu que les modifications apportées au projet de loi ont obtenu au moins un quelconque soutien de toutes les parties aux discussions.

Le sénateur Corbin: Il s'agit donc d'années où la mesure temporaire sera en vigueur. Faut-il présumer que les subventions reviendront à la normale après cette période? Le gouvernement ne s'est aucunement engagé à ce sujet. La question reste en suspens.

M. McElman: Je dois exprimer mon désaccord, sénateur. Le libellé établit pour chaque cas une période de 24 mois où les modifications sont valables. Au terme de cette période, elles prennent fin et ce sont les dispositions initiales qui s'appliquent.

Le sénateur Corbin: À moins d'autres décrets du Cabinet, vous allez continuer à appliquer la subvention habituelle?

Le sénateur Stewart: Le déficit aura été éliminé!

Le sénateur Corbin: Je n'en avais pas tenu compte.

Le sénateur Forrestall: On n'a jamais laissé entendre — du moins, pendant le témoignage d'un quelconque représentant du gouvernement ni d'un autre témoin comparaissant en rapport avec ce projet de loi — qu'il pourrait en être autrement à un moment donné. Il y a la réduction de 24 mois — au terme de cette période, les 30 p. 100 seraient appliqués de nouveau, avant que les subventions ne remontent au niveau qu'il y a déjà eu. Il faut autre chose encore pour que la mesure soit permanente.

M. McElman: Ce texte de loi particulier, avec son libellé, ne peut devenir permanent. Il est appelé à cesser d'être en vigueur.

Le sénateur Forrestall: C'est ce que je veux dire. Vous n'avez jamais entendu le contraire?

M. McElman: Pas d'une quelconque autorité crédible.

Le sénateur Forrestall: Ce terme me fait peur.

Le sénateur Stewart: Qu'y a-t-il de magique dans les 24 mois? Pourquoi pas 36 mois? Le choix de cette période doit avoir été fondé. Quel était le fondement?

M. Wyatt: Je n'ai pas la réponse à cette question, sauf que cela s'est fait dans le contexte de l'exposé économique dont toutes les mesures étaient valables pour 24 mois. Outre ce fait, je ne pourrais vous dire pourquoi c'est cette période qui a été choisie. C'est peut-être expliqué dans l'exposé; je ne l'ai pas lu récemment.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much for appearing before the committee tonight. We do not normally run committee meetings this long, but there were some problems about deadlines that have been set up for tomorrow, so we had to keep it going.

Senator Stewart: When will we hear with regard to the salaries of judges? I understand that that is a matter on which at least one judge has spoken out, not so much about the amount but the process. Surely the Parliament of Canada is interested if a judge of the Supreme Court feels that due process has not been observed.

The Chairman: I do not doubt that.

Senator Simard: What more can he tell us, other than what he said, as reported in the papers?

Senator Stewart: I do not know. I cannot read his mind.

Senator Cools: Can we bring him as a witness?

The Chairman: I do not know the answer to all those questions. What I do know is that this meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie énormément d'avoir comparu devant le comité ce soir. Nous ne permettons pas habituellement que les réunions se prolongent de cette façon, mais il y a des échéances que nous devions respecter pour demain. Il fallait donc continuer.

Le sénateur Stewart: À quel moment allons-nous entendre parler du traitement des juges? Il paraît qu'il y a au moins un juge qui a élevé la voix à ce sujet, pas tant pour contester les sommes données, mais plutôt le processus. Le Parlement du Canada tient certes à savoir pourquoi un juge de la Cour suprême estime que les voies régulières du droit n'ont pas été observées.

Le président: Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Le sénateur Simard: Qu'est-ce qu'il peut nous dire, mis à part ce qu'il a déjà dit, ce qui a été déjà dit dans les journaux?

Le sénateur Stewart: Je ne le sais pas. Je ne peux pas lire dans ses pensées.

Le sénateur Cools: Est-ce que nous pouvons le convoquer comme témoin?

Le président: Je n'ai pas la réponse à toutes ces questions. Il y a une chose que je sais, c'est que la séance est levée.

Le comité suspend ses travaux.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Employment and Immigration:

Mr. Nick Mulder, Deputy Minister;

Mr. Gordon McFee, Director, Policy and Legislation Development;

Ms Julie Zahoruk-Tanner, Chief, Ancillary Policy and Programs;

Mr. Martin Low, General Counsel;

Mr. Bernard Sutet, Director, Unemployment Insurance Analysis Directorate, Stratetic Policy and Planning.

From the Department of Agriculture:

Mr. Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning.

From the Department of Finance:

Mr. Doug Wyatt, General Counsel, General Legal Services.

From the Department of Transport:

Mr. Clyde McElman, Director, Railway Policy and Programs.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

M. Nick Mulder, sous-ministre;

M. Gordon McFee, directeur, Élaboration de la politique et de la législation;

Mme Julie Zahoruk-Tanner, chef, Politique et programmes auxiliaires;

M. Martin Low, avocat général;

M. Bernard Sutet, directeur, Direction de l'assurance chômage, Politique stratégique et planification.

Du ministère de l'Agriculture:

M. Brian Paddock, directeur, Planification et coordination sectorielles.

Du ministère des Finances:

M. Doug Wyatt, avocat général, Division des services juridiques généraux.

Du ministère des Transports:

M. Clyde McElman, directeur, Division de la politique et programmes — Voie ferrée.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Thursday, April 1, 1993

Issue No. 50

Second, Third and last Proceedings on:
Bill C-113, An Act to provide for government expenditure restraint

INCLUDING:
THE TWENTY-SECOND REPORT OF THE COMMITTEE (BILL C-113)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le jeudi 1er avril 1993

Fascicule n° 50

Deuxième, troisième et dernier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-113,
Loi portant compression des dépenses publiques

Y COMPRIS:
LE VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ (PROJET DE LOI C-113)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Barootes	Lavoie-Roux
Cools	* Murray, P.C.
Corbin	(or Lynch-Staunton)
Di Nino	Simard
Forrestall	Sparrow
* Frith (or Molgat)	Stewart
Kinsella	

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Hébert substituted for that of the Honourable Senator Cools *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Cools substituted for that of the Honourable Senator Hébert *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Hébert substituted for that of the Honourable Senator Stewart *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Stewart substituted for that of the Honourable Senator Hébert *(1st April 1993).*

The names of the Honourable Senators Lavoie-Roux, Di Nino and Barootes substituted for those of the Honourable Senator Kelly, Forrestall and Oliver *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Forrestall substituted for that of the Honourable Senator Berntson *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Cogger substituted for that of the Honourable Senator Kinsella *(1st April 1993).*

The name of the Honourable Senator Kinsella substituted for that of the Honourable Senator Cogger *(1st April 1993).*

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice-président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Barootes	Lavoie-Roux
Cools	* Murray, C.P.
Corbin	(ou Lynch-Staunton)
Di Nino	Simard
Forrestall	Sparrow
* Frith (ou Molgat)	Stewart
Kinsella	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Hébert substitué à celui de l'honorable sénateur Cools *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Cools substitué à celui de l'honorable sénateur Hébert *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Hébert substitué à celui de l'honorable sénateur Stewart *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Stewart substitué à celui de l'honorable sénateur Hébert *(Le 1er avril 1993).*

Les noms des honorables sénateurs Lavoie-Roux, Di Nino, et Barootes substitués à ceux des honorables sénateurs Kelly, Forrestall et Oliver *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Forrestall substitué à celui de l'honorable sénateur Berntson *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Cogger substitué à celui de l'honorable sénateur Kinsella *(Le 1er avril 1993).*

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella substitué à celui de l'honorable sénateur Cogger (*Le* 1er *avril 1993).*

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Tuesday, March 30, 1993:

The Honourable Senator Bolduc moved, seconded by the Honourable Senator Robertson, that Bill C–113, "An Act to provide for government expenditure restraint", be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du 30 mars 1993:

L'honorable sénateur Bolduc propose, apppuyé par l'honorable sénateur Robertson, que le Projet de loi C–113, « Loi portant compression des dépenses publiques », soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, April 1st, 1993
(53)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:00 a.m. this day, in Room 256-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Corbin, Hébert, Lavoie-Roux, Sparrow and Stewart. (7)

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES:

From the Prairie Pools Inc:

Mr. Leroy Larsen, Vice Chairman;

Mr. Bryn Davidson, Executive Director.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 30th, 1993, continued its examination of Bill C-113, "An Act to provide for Government expenditure restraint".

It was moved by the Honourable Senator Stewart — THAT the Committee adjourn now.

At 9:05 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 1st, 1993
(54)

The Standing Senate Committee on National Finance met at 10:00 a.m. this day, in Room 256-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Barootes, Bolduc, Cools, Corbin, Di Nino, Forrestall, Kinsella, Lavoie-Roux, Lynch-Staunton, Molgat, Simard, Sparrow and Stewart. (14)

Other Senators present: The Honourable Senators Cogger, Hébert and Sylvain.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 1er avril 1993
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 heures, à la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P. (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Corbin, Hébert, Lavoie-Roux, Sparrow et Stewart. (7)

Également présent: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

De Prairie Pools Inc.:

M. Leroy Larsen, vice-président;

M. Bryn Davidson, directeur exécutif.

Conformément à son ordre de renvoi du 30 mars 1993, le Comité poursuit son étude du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

L'honorable sénateur Stewart propose — QUE la séance soit levée maintenant.

À 9 h 5, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 1er avril 1993
(54)

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures, à la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, C.P. (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Barootes, Bolduc, Cools, Corbin, Di Nino, Forrestall, Kinsella, Lavoie-Roux, Lynch-Staunton, Molgat, Simard, Sparrow et Stewart. (14)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Cogger, Hébert et Sylvain.

Également présent: Du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

[*Text*]

WITNESSES:

From the Prairie Pools Inc.:

Mr. Leroy Larsen, Vice-Chairman;

Mr. Bryn Davidson, Executive Director.

From the Canadian Dehydrators' Association:

Mr. Allan Lindsey, President, Alberta Dehydrating Company.

From the Canadian Labour Congress:

Mr. Jean-Claude Parrot, Executive Vice President;

Mr. Kevin Hays.

From the International Association of Machinists and Aerospace Workers:

Mr. Val Bourgeois, Canadian Vice President;

Mr. Louis Erlichman, Research Director.

From *la Coalition populaire régionale de l'Outaouais:*

Mr. Benoit Fortin;

Ms Nicole Grenier-Duguay, representative of *Table ronde des OVEP de l'Outaouais;*

Ms Sylvie Simard, representative of *Mouvement Action–chômage de l'Outaouais;*

Ms Gemma Morissette, representative of *Groupe des femmes de l'Outaouais;*

Mr. Gilles Paquette, *representative of la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.*

From *Mouvement Action-chômage de Montréal:*

Mr. William de Merchant;

Mr. Jean Leduc;

Ms Diane Rainville.

From the *Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance chômage:*

Ms Lisa Novak;

Ms Régine Laurent;

Ms Rachel Décarie;

Ms Ginette Bernier.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated March 30th, 1993, concluded its examination of Bill C-113, "An Act to provide for Government expenditure restraint".

The witnesses made statements and answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Corbin, that the briefs presented to the Committee by the witnesses, in respect to Bill C-113), be appended to this day's Proceedings. (*See Appendix NF/50*)

[*Traduction*]

TÉMOINS:

De Prairie Pools Inc.:

M. Leroy Larsen, vice-président;

M. Bryn Davidson, directeur exécutif.

De la Canadian Dehydrators' Association:

M. Allan Lindsey, président, Alberta Dehydrating Company.

Du Congrès du Travail du Canada:

M. Jean-Claude Parrot, vice-président exécutif;

M. Kevin Hays.

De l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale:

M. Val Bourgeois, vice-président canadien;

M. Louis Erlichman, directeur de la Recherche.

De la Coalition populaire régionale de l'Outaouais:

M. Benoit Fortin;

Mme Nicole Grenier-Duguay, représentante de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais;

Mme Sylvie Simard, représentante du Mouvement Action-chômage de l'Outaouais;

Mme Gemma Morissette, représentante du Groupe des femmes de l'Outaouais;

M. Gilles Paquette, représentant de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Du Mouvement Action-chômage de Montréal:

M. William de Merchant;

M. Jean Leduc;

Mme Diane Rainville.

Du Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage:

Mme Lisa Novak;

Mme Régine Laurent;

Mme Rachel Décarie;

Mme Ginette Bernier.

Conformément à son ordre de renvoi du 30 mars 1993, le Comité termine son étude du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Les témoins font des observations et répondent aux questions.

L'honorable sénateur Corbin propose que les mémoires présentés par les témoins au sujet du projet de loi C-113 soient annexés au procès-verbal d'aujourd'hui (*Voir l'annexe FN/50*).

[*Text*]

The question being put on the motion, it was agreed.

It was agreed, that the Chair would not see the clock.

The Committee proceeded with clause by clause consideration of Bill C-133.

WITNESSES:

From the Treasury Board of Canada Secretariat:

Mr. Jean Ste-Marie, General Counsel;

Mr. Donald L. Love, Director, Policy Development and Legislation, Staff Relations Division, Personnel Policy Branch.

From the Department of Finance:

Mr. Douglas Wyatt, General Counsel, General Legal Services.

The Chairman called clauses 2 and 3;

Clauses 2 and 3 carried.

The Chairman called clauses 4 through 7;

Clauses 4 through 7 carried, on division.

The Chairman called clause 8;

Mr. Jean Ste-Marie and Mr. Donald L. Love answered questions.

Clause 8 carried, on division.

The Chairman called clause 9;

Mr. Ste-Marie answered questions.

Clauses 9 carried, on division.

The Chairman called clause 10;

Mr. Ste-Marie answered questions.

Clause 10 carried, on division.

The Chairman called clause 11;

Mr. Ste–Marie answered questions.

Clause 11 carried, on division.

The Chairman called clause 12;

Mr. Wyatt answered questions.

Clause 12 carried, on division.

The Chairman called clause 13;

Mr. Wyatt answered questions.

Clause 13 carried, on division.

The Chairman called clauses 14 through 28;

Clauses 14 through 28 carried, on division.

The Chairman called clause 1 and the title of the Bill;

Clause 1 and the title of the Bill carried, on division.

[*Traduction*]

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le président ne tiendra pas compte de l'heure.

Le Comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-113.

TÉMOINS:

Du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

M. Jean Ste-Marie, avocat général;

M. Donald L. Love, directeur, Élaboration de la politique et législation, Division des relations de travail, Direction de la politique du personnel.

Du ministère des Finances:

M. Douglas Wyatt, avocat général, Division des services juridiques généraux.

Le président appelle les articles 2 et 3;

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Le président appelle les articles 4 à 7;

Les articles 4 à 7 sont adoptés avec dissidence.

Le président appelle l'article 8;

MM. Jean Ste-Marie et Donald L. Love répondent aux questions.

L'article 8 est adopté avec dissidence.

Le président appelle l'article 9;

M. Ste-Marie répond aux questions.

L'article 9 est adopté avec dissidence.

Le président appelle l'article 10;

M. Ste-Marie répond aux questions.

L'article 10 est adopté avec dissidence.

Le président appelle l'article 11;

M. Ste-Marie répond aux questions.

L'article 11 est adopté avec dissidence.

Le président appelle l'article 12;

M. Wyatt répond aux questions.

L'article 12 est adopté avec dissidence.

Le président appelle l'article 13;

M. Wyatt répond aux questions.

L'article 13 est adopté avec dissidence.

Le président appelle les articles 14 à 28;

Les articles 14 à 28 sont adoptés avec dissidence.

Le président appelle l'article 1 et le titre du projet de loi;

L'article 1 et le titre du projet de loi sont adoptés avec dissidence.

[*Text*]

It was moved by the Honourable Senator Barootes — THAT Bill C-113, "An Act to provide for Government expenditure restraint", be reported to the Senate without amendment.

It was moved, in amendment, by the Honourable Senator Molgat — THAT in the report to the Senate, briefs received at this morning session, be appended.

The question being put on the motion, in amendment, it was-

Resolved by a show of hands in the negative: YEAS 5; NAYS 8.

The question being put on the main motion, it was-

Resolved by a show of hands in the affirmative: YEAS 8; NAYS 6.

At a later date Officials from the Treasury Board will provide written responses to questions asked by Senator Stewart regarding judges salaries.

At 2:00 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

[*Traduction*]

L'honorable sénateur Barootes propose qu'il soit fait rapport au Sénat, sans propositions d'amendement, du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

L'honorable sénateur Molgat propose l'amendement suivant: QUE les mémoires reçus à la séance de ce matin soient annexés au rapport présenté au Sénat.

La motion d'amendement, mise aux voix à main levée, est rejetée à 8 contre 5 voix.

La motion principale, mise aux voix à main levée, est adoptée à 8 contre 6 voix.

À une date ultérieure, les représentants du Conseil du Trésor donneront des réponses écrites aux questions posées par le sénateur Stewart au sujet des traitements des juges.

À 14 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
John Desmarais
Clerk of the Committee

REPORT OF COMMITTEE

THURSDAY, April 1st, 1993

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-SECOND REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-113, "An Act to provide for government expenditure restraint" has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, March 30, 1993, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président
H.A. (Bud) OLSON
Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 1er avril 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi Projet de loi C-113, « Loi portant compression des dépenses publiques », a, conformément à son ordre de renvoi du mardi 30 mars 1993, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 1st, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-113, to provide for government expenditure restraint, met this day at 9:00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: It is 9 o'clock, honourable senators, and we have a quorum. I expect more senators will be attending, but we are operating under time limitations today. We must complete our hearing today by 1 o'clock and begin the clause by clause process.

We have with us this morning Mr. Leroy Larsen, Vice-Chairman of the Prairie Pools, and Mr. Bryan Davidson, Executive-Director of the Prairie Pools. They are the first witnesses.

Gentlemen, I presume you have been to hearings such as this before and you know how they run. We ask you to give an opening statement, after which we will ask you some questions.

Honourable senators, I do not want to get into other diversions because every minute we talk, we use valuable time. Our next set of witnesses is scheduled for 9:35.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I wish to make a motion to rescind the motion adopted by this committee last evening with respect to reporting the bill not later than 1 o'clock today.

The Chairman: That motion is not in order.

Senator Corbin: What is your basis for saying that, sir?

The Chairman: My basis is that we have done a lot of preparation for this bill, and to undo that by rescinding the motion is not possible at this time.

Senator Corbin: Quote your authority, sir.

The Chairman: I do not have any authorities to quote.

Senator Stewart: You are talking off your cuff! That means nothing!

The Chairman: You are exactly right, and I am running an orderly meeting.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I move that the committee do now adjourn.

The Chairman: The committee will not adjourn.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1er avril 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-113 portant compression des dépenses publiques, se réunit aujourd'hui à 9 h pour étudier le projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Il est 9 h, honorables sénateurs, et nous avons un quorum. Je m'attends à ce que d'autres sénateurs assisteront à cette réunion, mais nous sommes pressés par le temps, aujourd'hui. Il faut que notre audience soit terminée à 13 h afin que nous puissions commencer l'examen du projet de loi, article par article.

Ce matin, nous entendrons M. Leroy Larsen, vice-président de *Prairie Pools*, et M. Bryan Davidson, directeur exécutif de *Prairie Pools*. Ce sont nos premiers témoins.

Messieurs, je présume que vous avez déjà assisté à des audiences de ce genre auparavant et que vous savez comment elles se déroulent. Nous vous invitons donc à faire une déclaration préliminaire, après quoi, nous vous poserons quelques questions.

Honorables sénateurs, je ne veux pas qu'il y ait d'autres diversions car chaque minute de bavardage nous coûte un temps précieux. Le prochain groupe de témoins doit comparaître à 9 h 35.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, je voudrais présenter une motion d'abrogation de la motion adoptée par ce comité, hier soir, visant à ce qu'il soit fait rapport du projet de loi à 13 h au plus tard.

Le président: Cette motion est contraire au Règlement.

Le sénateur Corbin: Sur quoi vous fondez-vous pour dire cela, monsieur?

Le président: Sur le fait que nous avons fourni un travail de préparation considérable pour ce projet de loi, et que défaire tout cela en abrogeant la motion n'est pas possible maintenant.

Le sénateur Corbin: Citez votre source, monsieur.

Le président: Je n'en ai pas à citer.

Le sénateur Stewart: Ce sont là des propos en l'air! Cela ne veut rien dire!

Le président: Vous avez tout à fait raison, et je dirige une réunion disciplinée.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je propose de lever la séance.

Le président: La séance ne sera pas levée.

[*Text*]

Senator Sparrow: Mr. Chairman, you cannot do that.

The Chairman: You can make all the guerilla warfare you want, but this committee will be run according to reasonable —

Senator Stewart: I move that the meeting do now adjourn!

Senator Corbin: That is not debatable.

Senator Sparrow: You must accept that motion.

Senator Corbin: You are acting just like the former president of the CPR.

Senator Sparrow: It sounds as though you have joined the Tory party.

A motion was moved by Senator Corbin, and you gave a response without any rationale whatsoever. Consequently, I move that the committee do now adjourn.

The Chairman: I heard you say that.

Senator Stewart: It is not a debatable motion.

Senator Lavoie-Roux: I want to ask for information. I am not debating your motion to adjourn, Senator Stewart.

I apologize for not having been here last night. I understand that last night a motion was adopted to the effect that we should report this afternoon at 1 o'clock; is that so?

The Chairman: Yes, that is so.

Senator Lavoie-Roux: This was adopted in a democratic way.

The Chairman: I guess so.

Senator Lavoie-Roux: We hope so, anyway.

Senator Hébert: Closure being a democratic process for your party, then it could be called "democratic".

Senator Sparrow: Mr. Chairman, there is a motion on the floor.

The Chairman: In any event, I think the motion is in order. A motion to adjourn, according to my understanding of parliamentary rules, is in order at any time. It is a non-debatable motion. I am trying to think of the consequences of passing that motion, but perhaps that is not my job.

Those in favour of the motion to adjourn?

Count them, Mr. Clerk.

Mr. John Desmarais, Clerk of the Committee: Four.

[*Traduction*]

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, vous ne pouvez pas faire cela.

Le président: Vous pouvez vous livrer à toutes les opérations de harcèlement que vous voulez, mais ce comité fonctionnera conformément à des critères raisonnables —

Le sénateur Stewart: Je propose de lever immédiatement la séance!

Le sénateur Corbin: Il n'en est pas question.

Le sénateur Sparrow: Vous êtes obligé d'accepter cette motion.

Le sénateur Corbin: Vous vous comportez exactement comme l'ancien président du CP Rail.

Le sénateur Sparrow: À vous entendre, on dirait que vous êtes devenu membre du parti Tory.

Le sénateur Corbin a présenté une motion, et vous lui avez fourni une réponse qui ne tient pas debout. Je propose donc qu'on lève maintenant la séance.

Le président: J'ai bien entendu.

Le sénateur Stewart: C'est une motion qui n'est pas discutable.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je voudrais un renseignement. Je ne discute pas votre motion d'ajournement, sénateur Stewart.

Je vous prie de m'excuser pour mon absence, hier soir. Je crois comprendre qu'on avait alors adopté une motion en faveur de la présentation de notre rapport, cet après-midi, à 13 h; c'est bien cela?

Le président: Oui, c'est exact.

Le sénateur Lavoie-Roux: Cette motion a été adoptée de manière démocratique.

Le président: Je pense, en effet.

Le sénateur Lavoie-Roux: En tout cas, nous l'espérons.

Le sénateur Hébert: La clôture étant considérée comme un processus démocratique dans votre parti, on pourrait, je suppose appeler cela une décision «démocratique».

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, une motion a été déposée.

Le président: Quoi qu'il en soit, je pense que la motion est conforme au règlement. Si je comprend bien les règles de procédure parlementaire, une motion d'ajournement est toujours conforme au règlement. C'est une motion qui n'est pas contestable. J'essaie de penser aux conséquences de l'adoption d'une telle motion, mais ce n'est peut-être pas là ma tâche.

Qui est en faveur de la motion d'ajournement?

Veuillez les compter, monsieur le greffier.

M. John Desmarais, le greffier du comité: Quatre.

[*Text*]

Le sénateur Bolduc: Je pense que ce n'est pas sérieux ce que l'on fait.

Le sénateur Hébert: Comment cela, ce n'est pas sérieux, c'est ce que vous faites qui n'est pas sérieux.

Le sénateur Bolduc: Hier, ici nous étions en comité et nous avons décidé...

The Chairman: Those opposed?

Senator Corbin: The motion is in process and it cannot be interrupted.

The Chairman: I understand that.

Those opposed?

Senator Lavoie-Roux: I am opposed.

The Clerk of the committee: Two.

Le sénateur Bolduc: Je vous dis que cela n'est pas sérieux par rapport à ce que nous avons fait hier. Écoutez.

Senator Corbin: What is the result of the vote?

The Chairman: You moved to adjourn the meeting. The motion is carried, four votes to two.

Senator Hébert: It is carried, absolutely.

The Chairman: The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, April 1st, 1993

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-113, to provide for government expenditure restraint, met this day at 10:00 a.m. to continue its consideration of the bill.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, it is now 10 o'clock. A notice has been delivered by hand to every member by the committee's office. Indeed, they were advised by telephone and fax earlier than that. I am satisfied that everyone knows that this meeting was called for 10 o'clock.

We are now down to three hours and we have invited seven witnesses to appear this morning. If you divide seven into 180 minutes, that is 24 minutes per witness. The motion made last night says that we are to be finished at one o'clock. I hope members of the committee will support me in trying to adhere to the 24 minutes. After opening statements there will only be 10 or 12 minutes left for questioning. I have to ration that time amongst the members. I intend to try to do that.

Senator Corbin: Mr. Chairman, could we agree at this stage to append to today's proceedings all written presentations witnesses will undoubtedly want to summarize?

[*Traduction*]

Senator Bolduc: I don't think what we're doing is proper.

Senator Hébert: What do you mean, not proper? It's what you're doing that's not proper.

Senator Bolduc: Yesterday, we were in committee here, and we decided...

Le président: Qui est contre?

Le sénateur Corbin: La motion est engagée et ne peut pas être interrompue.

Le président: Je le sais.

Qui est contre?

Le sénateur Lavoie-Roux: Je suis contre.

Le greffier du comité: Deux.

Senator Bolduc: I'm telling you that it's not very proper with respect to what we did yesterday. Look.

Le sénateur Corbin: Quel est le résultat du vote?

Le président: Vous avez proposé de lever la séance. Je crois que la motion est adoptée par quatre voix contre deux.

Le sénateur Hébert: Absolument.

Le président: La séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 1er avril 1993

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été référé le projet de loi C-113 portant compression des dépenses publiques, se réunit aujourd'hui à 10 h pour poursuivre son examen du projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, il est maintenant 10 h. Un avis a été remis en mains propres à chacun des membres par le bureau du comité. Ils avaient, en fait, déjà été informés par téléphone et par télécopieur. Je considère donc que tout le monde savait que la convocation était prévue pour 10 h.

Il ne nous reste donc que trois heures et nous avons invité sept témoins à comparaître ce matin. Si vous divisez 180 minutes par sept, cela vous donne 24 minutes par témoin. Selon la motion d'hier soir, nous sommes censés avoir terminé à 13 h. J'espère que les membres du Comité m'aideront à respecter cette limite de 24 minutes. Après les déclarations préliminaires, il ne restera que de 10 à 12 minutes pour les questions. Il faudra donc que je rationne le temps imparti aux membres. C'est bien mon intention.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, pourrions-nous convenir, dès maintenant, d'annexer aux procès-verbaux d'aujourd'hui tous les mémoires écrits que les témoins tiendront certainement à résumer?

[*Text*]

The Chairman: Yes, with the usual summarization.

(For text of documents see Appendix NF50A–G)

Senator Molgat: Mr. Chairman, in your comments you stated that we are limited to three hours. I would point out that there is no need to be limited to three hours.

The Chairman: I have to accept that we have a motion to that effect.

Senator Molgat: We on this side attempted last night to make it clear that we are prepared to have more hearings. This morning we attempted to rescind that motion to give us more time. The only reason there is not more time is that the government has decided that it does not want to sit next week. There is no reason that we cannot sit next week and hear all the witnesses who want to appear before this committee.

Senator Di Nino: You have wasted an hour this morning.

Senator Molgat: Our proposal this morning to adjourn was exactly that. We wanted to rescind the order because we want more time. Don't tell me we wasted an hour this morning. I am telling you we are prepared to sit Saturday, Sunday, Monday, Tuesday, Wednesday to hear witnesses. It is the government that doesn't want to sit next week. They want a long Easter holiday. That is the only reason for not sitting.

Senator Simard: You can have all your members here next week.

The Chairman: Order.

Senator Molgat: We are prepared to hear witnesses tonight, tomorrow, and take whatever time is required. It is the government that wants an Easter holiday.

The Chairman: Thank you, Senator Molgat. Your opinion is on record. I have to tell you that the Chairman is obliged to follow the committee's decisions. Last night the committee passed a motion that we complete hearing witnesses at 1 o'clock today and proceed to clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Sparrow: Mr. Chairman, you said we would go clause by clause, when?

The Chairman: At 1 o'clock.

Senator Sparrow: For how long.

The Chairman: Until we are finished. We have to report to the house at 2 o'clock.

[*Traduction*]

Le président: Oui, avec les résumés habituels.

(Pour le texte des documents, voir annexe FN50A-G)

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, vous avez dit que nous ne disposions que de trois heures. Je vous signale que nous ne sommes pas obligés de nous soumettre à cette contrainte.

Le président: Je suis obligé d'accepter la motion adoptée à cet effet.

Le sénateur Molgat: De notre côté, nous avons tenté, hier soir, de montrer clairement que nous étions prêts à prolonger les audiences. Ce matin, nous avons tenté d'abroger cette motion afin de disposer de plus de temps. La seule raison pour laquelle nous manquons de temps c'est que le gouvernement a décidé qu'il ne tenait pas à siéger la semaine prochaine. Il n'y a aucune raison pour que nous ne siégeons pas la semaine prochaine pour entendre tous les témoins qui veulent comparaître devant ce comité.

Le sénateur Di Nino: Vous avez gaspillé une heure, ce matin.

Le sénateur Molgat: C'était précisément le problème ce que visait notre motion d'ajournement, ce matin. Nous voulions infirmer l'ordre parce que nous voulons disposer de plus de temps. Ne me dites pas que nous vous avons gaspillé une heure, ce matin. Je vous le répète, nous sommes prêts à siéger samedi, dimanche, lundi, mardi, et mercredi pour entendre des témoins. C'est le gouvernement qui ne veut pas siéger la semaine prochaine. Ce qu'il veut, c'est un long congé de Pâques. C'est la seule raison pour ne pas siéger.

Le sénateur Simard: Si vous le désirez, vous pouvez avoir tous vos membres ici présents, la semaine prochaine.

Le président: À l'ordre.

Le sénateur Molgat: Nous sommes prêts à entendre des témoins ce soir, demain, et à y consacrer le temps nécessaire. C'est le gouvernement qui veut s'offrir des vacances de Pâques.

Le président: Merci, sénateur Molgat. Votre opinion figurera au compte rendu. Je suis contraint de vous dire que le président est tenu de se soumettre aux décisions du comité. Hier soir, celui-ci a adopté une motion voulant que nous terminions l'audience des témoins à 13 h, aujourd'hui, et que nous passions ensuite à un examen, article par article, du projet de loi.

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, vous avez dit que nous effectuerions cet examen quand?

Le président: À 13 h.

Le sénateur Sparrow: Pendant combien de temps?

Le président: Jusqu'à ce que nous l'ayons terminé. Il faut que nous présentions notre rapport à la Chambre à 14 h.

[*Text*]

Senator Sparrow: There would be an hour there?

The Chairman: Yes, but I hope you will not take that long.

Senator Sparrow: No longer than an hour.

The Chairman: I need some time to prepare the report, you understand, and I am just asking you to be reasonable.

Senator Sparrow: You are asking me to be reasonable! Good heavens, what do you think we have been doing in here? Tell me this: are you saying that we have no opportunity after 2 o'clock to discuss the provisions of this bill in this committee.

The Chairman: You will have an opportunity in the house at third reading.

Senator Sparrow: I mean in this committee.

The Chairman: The motion of the committee, moved and passed, says that the Chairman is to report the bill at the sitting at 2 o'clock today.

Senator Hébert: That is called "closure".

The Chairman: Whatever you want to call it. I think we called it "limitation of time".

Senator Simard: Do you want to hear the witnesses or not?

The Chairman: Order.

Senator Sparrow: There are numerous witnesses that we will not be able to hear because of closure.

The Chairman: Order, please.

Senator Sparrow: I am sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry, too, but you are restricting the time of the witnesses.

Senator Corbin: This government has done that.

Senator Sparrow: That's right; we are not doing it. Some witnesses who want to appear will not be able to. I want to tell the witnesses here that there is little sense in their being here because there is nothing we can do with their evidence.

There is no opportunity for us to make amendments to the legislation through your proposals. You are wasting your time and money and that of Parliament, because there is a closure motion on the legislation. Your proposals will have no effect. We have to report the bill at 2 o'clock this afternoon, after hearing you and being closed out from hearing other witnesses. You came at great cost to the Saskatchewan Wheat Pool and to the Parliament of Canada, in both time and money, but we are not going to be able to deal with your proposals.

[*Traduction*]

Le sénateur Sparrow: Nous disposerions donc d'une heure?

Le président: Oui, mais j'espère que cela ne vous demandera pas autant de temps.

Le sénateur Sparrow: Pas plus d'une heure.

Le président: Comprenez bien que j'ai besoin d'un peu de temps pour préparer le rapport; je vous demande simplement de vous montrer raisonnable.

Le sénateur Sparrow: Vous me demandez d'être raisonnable! Que diable croyez-vous que nous faisons? Répondez-moi: Voulez-vous dire par là qu'après 14 h nous ne pourrons plus discuter des dispositions de ce projet de loi au sein de ce comité?

Le président: Vous aurez l'occasion de le faire à la Chambre, en troisième lecture.

Le sénateur Sparrow: J'entends, au sein de ce comité.

Le président: Selon la motion du comité, qui a été adoptée, le président doit présenter son rapport sur le projet de loi à la séance de 14 h, aujourd'hui.

Le sénateur Hébert: C'est ce qu'on appelle une «clôture».

Le président: Appelez cela comme vous voulez. Je crois que nous avons appelé cela une «limitation du temps imparti».

Le sénateur Simard: Voulez-vous entendre les témoins, oui ou non?

Le président: À l'ordre.

Le sénateur Sparrow: À cause de cette clôture, il y a de nombreux témoins que nous ne pourrons pas entendre.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Sparrow: Je vous prie de m'excuser, monsieur le président.

Le président: Je m'excuse aussi, mais vous écourtez le temps dont disposent les témoins.

Le sénateur Corbin: C'est la faute du gouvernement.

Le sénateur Sparrow: C'est vrai, ce n'est pas la nôtre. Certains témoins, qui veulent comparaître, ne pourront pas le faire. Je tiens à leur dire, ici même, que leur présence ne signifie pas grand-chose de toute façon, car nous ne pourrions rien faire de leurs témoignages.

Il ne nous sera pas possible de nous inspirer de vos propositions pour apporter des modifications à la loi. Vous gaspillez votre temps et votre argent, et aussi celui de la Chambre, car il y a une motion de clôture pour ce projet de loi. Vos propositions sont sans effet. Nous devrons faire rapport du projet de loi à 14 h, cet après-midi, après vous avoir entendu et avoir été empêchés d'entendre d'autres témoins. Pour rencontrer le *Saskatchewan Wheat Pool* puis pour pouvoir comparaître devant le Parlement du Canada, vous avez

[*Text*]

We will sit and listen, but I want it to be clear that the closure on this committee means that what the government decides is good for the Canadian people is good for them. That is not necessarily so. There are many provisions in this bill on which we will not be able to hear the views of witnesses. You are one of those lucky enough to appear, but that will not make a bit of difference.

The Chairman: The first witnesses are from the Prairie Pools; Mr. Leroy Larson, Vice-Chairman, and Mr. Brian Davidson, Executive Director.

Gentlemen, I invite you to make your opening statements. As I mentioned, we hope to have some time left to ask you some questions?

Senator Barootes: They have just lost seven minutes.

Senator Molgat: There is ample time next week.

The Chairman: Order. I have invited Mr. Larson to address the committee. No one else is in order now.

Mr. Leroy Larson, Vice-Chairman, Prairie Pools Inc.: Thank you, Mr. Chairman, members of the committee. We appreciate this opportunity to make this submission to you. I hope that there will be consideration of the things we are saying as to the impact of this bill on western Canadian grain farmers relative to our area of focus, that is, the impact on western grain transportation.

In his December Economic Statement, Finance Minister Don Mazankowski announced that the federal government would reduce its contributions to the grain and oilseed industry in western Canada as part of an overall package of expenditure cuts.

As outlined in Bill C-113, in each of the two crop years, and those are from August to July 1993-94 and 1995, about $72.6 million will be cut from federal government assistance for the transportation of grains and oilseeds. This translates to an extra freight cost for producers, and results in an average drop in the farm-gate price of $2.14 per tonne for prairie grain and oilseed producers.

Prairie Pools Inc., which represents the Alberta Wheat Pool, Saskatchewan Wheat Pool and Manitoba Pool Elevators, and through them more than 100,000 prairie farmers, is very disturbed at this decision for three main reasons.

[*Traduction*]

consacré beaucoup de temps et d'argent, mais nous ne pourrons pas donner suite à vos propositions.

Certes, nous vous écouterons, mais je tiens à ce qu'il soit bien clair pour vous que la clôture imposée à ce comité signifie que le gouvernement décide de ce qui est bon pour lui et bon pour les Canadiens. Ce n'est pas nécessairement le cas. Ce projet de loi contient de nombreuses dispositions au sujet desquelles il ne nous sera pas possible d'entendre l'avis des témoins. Vous faites partie de ceux qui auront eu la chance de comparaître, mais cela ne changera absolument rien.

Le président: Les premiers témoins représentent les *Prairie Pools*; il s'agit de M. Leroy Larson, vice-président, et de M. Brian Davidson, directeur exécutif.

Messieurs je vous invite à faire vos déclarations préliminaires. Comme je l'ai déjà dit, nous espérons qu'il nous restera un peu de temps pour vous poser quelques questions.

Le sénateur Barootes: Ils ont déjà perdu sept minutes.

Le sénateur Molgat: Ce n'est pas le temps qui manque, la semaine prochaine.

Le président: À l'ordre. J'ai invité M. Larson à prendre la parole devant le comité. Personne d'autre n'a la parole.

M. Leroy Larson, vice-président, Prairie Pools Inc.: Merci, monsieur le président et membres du comité. Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ce mémoire. J'espère que l'on tiendra compte de ce que nous avons à dire au sujet des répercussions de ce projet de loi sur les céréaliculteurs canadiens de l'Ouest dans le domaine qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir, les répercussions sur le transport du grain de l'Ouest.

Dans son exposé économique de décembre, le ministre des Finances, Don Mazankowski, a annoncé que le gouvernement fédéral réduirait ses contributions au secteur des céréales et des oléagineux de l'Ouest du Canada dans le cadre d'un train global de mesures de compression des dépenses.

Comme l'indique le projet de loi C-113, pour chacune des deux campagnes de récolte, c'est-à-dire d'août à juillet 1993-1994 et 1995, l'aide fédérale au transport des céréales et des oléagineux sera réduite d'environ 72,6 millions de dollars. Cela se traduit par une augmentation des frais de transport pour les producteurs et par une diminution moyenne du prix à la ferme de 2,14 $ la tonne pour les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies.

Prairie Pools Inc., qui représente l'*Alberta Wheat Pool*, le *Saskatchewan Wheat Pool* et les *Manitoba Pool Elevators*, et par leur intermédiaire, plus de 100 000 agriculteurs des Prairies, s'inquiète beaucoup de cette décision pour les trois principales raisons suivantes:

[*Text*]

First, the reduction in the federal government commitment is contrary to the spirit in which the Western Grain Transportation Act was negotiated in the 1980s. The WGTA was a compromise on the part of the government, the railways and farmers. The railways committed themselves to the provision of efficient grain transportation services. Farmers reluctantly accepted to pay increasing freight rates, and the federal government committed itself to the provision of a constant amount of assistance in perpetuity. Bill C-113, in our view, reneges on that commitment.

Second, the government is currently in the midst of an intensive review of grain transportation policy. Everything from the method of paying the grain transportation subsidy to the future configuration of prairie branch lines is under review. A decision to cut federal support while the review is under way is, in our opinion, very badly timed and can only have a negative effect on the review.

Third, the decision to cut WGTA assistance by 10 per cent removes more than $145 million from the prairie grain and oilseed industry over the next two years. The impact on the financial situation of grain and oilseed producers and on the economies of prairie communities will be devastating.

On page 2 of our submission we have some graphs and figures that identify the downward trend in grain and oilseed prices. The table identifies the percentage of rail transportation costs that a producer must bear related to the Canadian Wheat Board initial price of wheat. At the bottom of the page we state that the drop in prices will have a direct impact on all prairie grain and oilseed producers. The average prairie farm family, which produces 500 tonnes of eligible crop, will see its net income drop by $1,070 in each of the next two years as a direct result of the federal government's transportation expenditures cuts. This is in addition to the already drastically reduced farm income, which has resulted from the international trade war and will be felt throughout the prairie farm and rural economies.

I appeared on behalf of the Saskatchewan Wheat Pool before the Standing Committee on Agriculture in the House of Commons earlier this week to identify the farm income crisis we are facing in Saskatchewan and basically all of the prairie region because of the international trade war and the low international price that we receive.

[*Traduction*]

Premièrement, la réduction de l'aide fédérale est contraire à l'esprit dans lequel la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été négociée dans les années 1980. La LTGO était le fruit d'un compromis entre le gouvernement, les compagnies de chemin de fer et les agriculteurs. Ces compagnies s'étaient engagées à assurer des services efficients de transport du grain. Les agriculteurs avaient accepté, à contrecoeur, de payer des tarifs-marchandises croissants, et le gouvernement fédéral avait pris l'engagement de fournir à perpétuité une aide d'un montant constant. À notre avis, le projet de loi C-113 trahit cet engagement.

Deuxièmement, le gouvernement est en plein milieu d'un examen approfondi de la politique de transport du grain. On étudie tout, depuis la méthode de paiement de la subvention au transport du grain jusqu'à la configuration future des embranchements des Prairies. À notre avis, le moment est très mal choisi pour décider de couper l'aide fédérale alors que cet examen est en cours, ce qui ne pourra avoir qu'un effet négatif sur celui-ci.

Troisièmement, la décision de réduire de 10 p. 100 l'aide en vertu de la LTGO enlèvera plus de 145 millions de dollars au secteur des céréales et des oléagineux au cours des deux prochaines années. Les répercussions sur la situation financière des producteurs de céréales et d'oléagineux ainsi que sur les économies des collectivités des Prairies seront désastreuses.

À la page 2 de notre mémoire, nous présentons des graphiques et des figures qui illustrent la tendance à la baisse du prix des céréales et des oléagineux. Le tableau représente le pourcentage des coûts de transport ferroviaire qu'un producteur doit assumer par rapport au prix initial du blé payé par la Commission canadienne du blé. Au bas de la page, nous indiquons que la baisse des prix aura des répercussions directes sur tous les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies. La famille agricole moyenne, dans les Prairies, qui produit 500 tonnes de récolte admissible, verra son revenu net diminuer de 1 070 $ au cours de chacune des deux prochaines années, sous l'effet direct des compressions des dépenses du gouvernement fédéral au titre du transport du grain. Cela réduit encore un revenu agricole déjà très sérieusement entamé à cause de la guerre économique internationale et les effets seront ressentis dans l'ensemble de l'économie agricole et rurale des Prairies.

Au début de la semaine, j'ai comparu au nom du *Saskatchewan Wheat Pool* devant le Comité permanent de l'agriculture à la Chambre des communes afin d'apporter des précisions sur la crise du revenu agricole à laquelle nous sommes confrontés en Saskatchewan et d'ailleurs, dans toute la région des Prairies, à cause de la guerre économique internationale et du faible prix à l'exportation qui nous est versé.

[*Text*]

Senator Barootes: What was the figure per farm family?

Mr. Larsen: It was $1,070 based on grain sales of 500 tonnes.

On page three, using information provided by Statistics Canada, the following table illustrates the recent income situation of specialized prairie grain and oilseed producers. We identify that 90 per cent of the gross farm receipts are from grains and oilseeds. Table II identifies the impact basis comparison of 1990-91 figures.

Net operating income does not take into account the cost of investment in machinery, equipment and buildings, or the cost of depreciation, that must be made if the productivity of the industry is to be maintained.

Over the past four years, the depreciation has accounted for about 16 per cent of the total cost for western Canadian farmers. If depreciation costs, at that level, had been included in the total operating expense of the farms defined above, they would have had an average net income of between $4,400 and $8,000 with which to cover living expenses in 1991. In Canada, average family income was about $30,000 in 1991. Statistics Canada established for 1991 the low-income cut-off poverty line for a family of four at $20,192.

In recognition of the significant impact that transportation costs have on farm income, the WGTA contains a provision which limits farmer's freight rates to no more than 10 per cent of the weighted average price of the six major grains. The "shipper share limitation" provisions of WGTA ensure that farmers are not faced with unbearable freight costs in relation to the return from the sales of grain.

Recognizing the increase in freight rates which will result from the expenditure cuts and the possibility that the shipper share limitation may be triggered as a result, the government has chosen to disable the shipper share limitation provision for the next two crop years.

It is interesting to note from Table I that the expenditure cuts will put the average freight rate at 12 per cent of the initial price of wheat. Remember that shipper share limitations are on a basket price of the six major grains, so these comparisons are on the initial price of wheat only.

The expenditure cuts could have a significant impact on prairie communities. Each dollar in increased costs for farmers is a dollar that will not be spent in the local community. One Saskatchewan farmer has calculated the total potential cost to his community as follows: An average of about 60,000 tonnes

[*Traduction*]

Le sénateur Barootes: Quel était le chiffre par famille agricole?

M. Larsen: 1 070 $ pour la vente de 500 tonnes de grain.

À la page trois nous avons utilisé les renseignements fournis par Statistique Canada pour établir le tableau suivant, qui illustre la situation récente du revenu des producteurs spécialisés de céréales et d'oléagineux des Prairies. Nous précisons que 90 p. 100 des recettes agricoles brutes sont assurées par les céréales et les oléagineux. Le tableau II offre une comparaison entre les chiffres de 1990 et ceux de 1991 qui illustre les répercussions sur le revenu.

Le bénéfice d'exploitation net ne tient pas compte du coût des investissements en matériel, en équipement et en bâtiments, ni de l'amortissement, indispensables pour maintenir la productivité du secteur.

Ces quatre dernières années, l'amortissement représentait environ 16 p. 100 du coût total encouru par les agriculteurs de l'Ouest du Canada. Si les coûts d'amortissement, à ce niveau, avaient été inclus dans le montant total des dépenses d'exploitation des établissements agricoles définis ci-dessus, ceux-ci auraient disposé d'un revenu net moyen de 4 400 $ à 8 000 $ pour couvrir les frais de subsistance en 1991. Au Canada, le revenu familial moyen était d'environ 30 000 $ en 1991. Statistique Canada a fixé pour 1991 le seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes à 20 192 $.

Afin de tenir compte des importantes répercussions des frais de transport sur le revenu agricole, on a inclus dans la LTGO une disposition qui limite les taux de fret payés par les agriculteurs à un maximum de 10 p. 100 du prix moyen pondéré des six céréales principales. Ces dispositions limitant la «part de l'expéditeur» garantissent que les agriculteurs ne devront pas assumer des frais de transport excessifs par rapport aux recettes tirées de la vente de leur grain.

Se rendant compte que l'augmentation des taux de fret qui résulteront de la réduction des dépenses et de la possibilité que cela déclenche le processus de limitation de la part de l'expéditeur, le gouvernement a décidé d'invalider cette disposition pour les deux prochaines années de récolte.

Il est intéressant de noter que le tableau I montre que ces réductions des dépenses porteront le taux de fret moyen à 12 p. 100 du prix initial du blé. Comme les restrictions relatives à la part de l'expéditeur portent sur le prix d'un panier constitué par les six céréales principales, ces comparaisons ont uniquement trait au prix initial du blé.

Les compressions des dépenses pourraient avoir de fortes répercussions sur les collectivités des Prairies. Chaque dollar supplémentaire ajouté aux coûts encourus par les agriculteurs est un dollar qui ne sera pas dépensé dans la collectivité locale. Un agriculteur de la Saskatchewan a calculé que le coût total

[*Text*]

of grains and oilseeds pass through the town of Porcupine Plain, Saskatchewan. There are two grain companies in that location. If an extra $2.14 per tonne in freight costs must be paid by farmers there, that is about $128,000 in each of next two years that farmers in that area will not have to spend in the community. The impact can be broken down to the individual and to the community with this type of discount.

As a producer, I am also concerned that with this legislation the producers are picking up the total discount and the railroads are still being compensated at the full level of transportation.

In conclusion, Mr. Chairman, I would like to thank you for the opportunity to make this submission. I hope that it does get consideration and is identified as one of the things that are having an impact on the agricultural community, the grain and oilseed community in western Canada, with this reduction at this difficult economic time to the grains and oilseeds sector of the prairie economy.

Senator Sparrow: I would like to thank the representatives of the wheat pools for that excellent statement and proposal. This bill has a further impact on the agricultural industry, certainly in western Canada.

I suppose the obvious question to ask the people on the other side is if they really care, because I guess they do not care what happens to the agricultural industry.

Senator Barootes: Come on, that is nothing but political bullshit. I will not stand for it.

The Chairman: Order, please.

Senator Corbin: This is a democracy. He is entitled to his views.

Senator Barootes: Speak for yourself, not for the other side.

The Chairman: Order, Senator Barootes.

Senator Sparrow: It appears that the other side does not care about the agricultural industry in this country, certainly in western Canada. I, and perhaps others, absolutely believe that this portion should have been removed from the provisions of this bill. It is unfortunate that we will not have any opportunity to bring in amendments, and I am thoroughly disgusted at that.

Gentlemen, I appreciate very much your appearing here this morning, and I understand the dilemma you are in. I hope you understand the dilemma we are in. There is basically nothing we can do about it.

The Chairman: I do not detect any question there.

Senator Stewart: I think we heard of a model brief. It was succinct, and it was extraordinarily clear. I have one question.

[*Traduction*]

potentiel pour sa collectivité serait le suivant: en moyenne, quelque 60 000 tonnes de céréales et d'oléagineux transitent par la ville de Porcupine Plain, en Saskatchewan, où il y a deux compagnies céréalières. Si les agriculteurs doivent payer là 2,14 $ de plus la tonne pour le transport de leurs produits, ils auront environ 128 000 $ de moins à dépenser dans cette collectivité, au cours de chacune des deux prochaines années.

Par extrapolation, je crains également que cette loi n'oblige les producteurs à assumer le total de la différence alors que les compagnies de chemin de fer continueront à être indemnisées en fonction du prix intégral de transport.

En conclusion, monsieur le président, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de faire cet exposé. J'espère qu'il en sera tenu compte, ainsi que du fait que cette réduction est un des facteurs dont les effets se font sentir dans les milieux agricoles, dans le secteur des céréales et des oléagineux de l'Ouest du Canada, à une période si difficile pour ce secteur de l'économie des Prairies.

Le sénateur Sparrow: Je tiens à remercier les représentants des *Wheat Pools* pour l'excellence de leur exposé et de leur proposition. Ce projet de loi a des répercussions plus graves sur le secteur agricole, en particulier dans l'Ouest du Canada.

Je suppose que la question qui s'impose, consiste à demander à ceux qui se trouvent de l'autre côté si cela les touche vraiment, car j'ai bien l'impression qu'ils se soucient peu du sort de notre secteur agricole.

Le sénateur Barootes: Allons, ce n'est là que de la base propagande politique. C'est inacceptable.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Corbin: Nous vivons en démocratie. Il a le droit d'exprimer son opinion.

Le sénateur Barootes: Parlez pour vous-même, pas pour l'autre côté.

Le président: À l'ordre, sénateur Barootes

Le sénateur Sparrow: Il me semble bien que l'autre côté n'est pas totalement indifférent à la situation de notre secteur agricole, tout particulièrement dans l'Ouest du Canada. Je suis absolument convaincu, comme d'autres, peut-être, que cette disposition aurait dû être exclue de ce projet de loi. Il est regrettable que nous ne puissions pas présenter d'amendement, et je trouve cela scandaleux.

Messieurs, je vous remercie très vivement d'avoir bien voulu comparaître ce matin, et je comprends votre dilemme. J'espère que vous comprendrez également le nôtre. Nous ne pouvons pratiquement rien faire.

Le président: Où donc est votre question, là-dedans?

Le sénateur Stewart: Je crois que ce que nous venons d'entendre, c'était un mémoire modèle. Il était succinct et extraordinairement clair. J'ai une question à poser.

[*Text*]

The witness said when the Western Grain Transportation Act was being germinated, if I can use that word, the government committed itself to a certain level of support. As I understood the argument, this provision of the bill now before the committee backs off from the level of commitment.

What form did the commitment take? Was it just an understood commitment, or was there some documentation?

Mr. Larsen: The commitment is within the WGTA legislation, about the contribution from what we call the Crow benefit, and there is the methodology for determining the level of support that comes from the federal government, and it also identities for the shipper the share that he must pay.

The share for the individual producer has been increasing because the individual shipper, which is the producer, picks up the inflation costs that have been incurred since the legislation was introduced in 1984 up to a level of 6 per cent. The first couple of years it was a smaller percentage, but it has been set at 6 per cent.

The producer has basically been picking up the increasing costs, and that is why we identify in that one table the growing share that the producer picks up. The introduction of this legislation will increase his cost considerably, by $2.14 a tonne. In the midpoint in Saskatchewan, the producer's share for the current year is very close to $12, and that will go up in excess of $2 as of August 1 of this year.

Senator Stewart: In other words, the commitment was not just a negotiated understanding; it was actually a commitment which was formulated by the government and by Parliament in a statute. The Parliament of Canada is retreating from that commitment?

Mr. Larsen: Yes, and that is what we are arguing in our presentation. It is in a statute.

Senator Molgat: My question is along the lines of Senator Stewart's. I note that in your brief you highlight the word "perpetuity", saying that that was the commitment by the federal government.

Mr. Larsen: Yes. It is in legislation, and I guess "perpetuity" means until they change the legislation. That is the stage we are at now.

Senator Molgat: It depends, I suppose, on one's definition of "perpetuity". To me it means something else.

In the meanwhile, the farmers' portion is locked in. The increase is locked in under that agreement?

Mr. Larsen: Yes. The calculations are clearly spelled out on who pays what.

[*Traduction*]

Le témoin a dit que lorsque la Loi sur le transport du grain de l'Ouest était en gestation, si je puis me permettre d'utiliser ce mot, le gouvernement s'était engagé à apporter une aide d'une certaine importance. Si j'ai bien compris la discussion, cette disposition du projet de loi qui nous a été soumis représente une dérobade de la part du gouvernement.

Quelle forme cet engagement avait-il pris? S'agissait-il d'un engagement tacite, ou était-il étayé par des documents?

M. Larsen: Cet engagement est une disposition de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui prévoit ce que nous appelons la subvention du Nid-de-Corbeau, ainsi que la méthode permettant de déterminer le niveau de l'aide fédérale, et qui fixe également la part que l'expéditeur doit payer.

La part du producteur a augmenté du fait que l'expéditeur, qui est la même personne, doit faire les frais de l'inflation intervenue depuis l'adoption de la loi en 1984, jusqu'à concurrence de 6 p. 100. Les deux premières années, le pourcentage était plus faible, mais il a été fixé à 6 p. 100.

Dans la pratique, c'est le producteur qui a absorbé l'augmentation des coûts, et c'est pourquoi nous utilisons ce tableau pour le montrer. L'adoption de ce projet de loi accroîtra de 2,14 $ la tonne le coût assumé par lui, ce qui est considérable. Au point milieu en Saskatchewan, la part du producteur pour l'année en cours est très voisine de 12 $, et elle augmentera de plus de 2 $ à partir du 1er août de cette année.

Le sénateur Stewart: Autrement dit, l'engagement n'était pas simplement une entente issue d'une négociation; c'était un engagement formulé par le gouvernement et par le Parlement dans une loi. Le Parlement du Canada renierait-il donc cet engagement?

M. Larsen: Oui, et c'est ce que nous faisons valoir dans notre exposé. Cet engagement est enchâssé dans une loi.

Le sénateur Molgat: Ma question est du même ordre que celle du sénateur Stewart. Je note que, dans votre mémoire, vous soulignez le terme «à perpétuité», en disant qu'il caractérisait l'engagement pris par le gouvernement fédéral.

M. Larsen: Oui. Ce terme apparaît dans la loi, et je suppose qu'«à perpétuité» signifie que l'engagement demeure valable tant que la loi n'aura pas été modifiée. Or, nous sommes aujourd'hui parvenus à ce stade.

Le sénateur Molgat: Cela dépend, je suppose, de ce que l'on entend par «à perpétuité». Pour moi, cela a un sens différent.

Entre-temps, la part des agriculteurs est immobilisée. L'augmentation est immobilisée en vertu de cet accord?

M. Larsen: Oui. Les calculs montrent clairement de quelle manière se répartit la responsabilité des paiements.

[*Text*]

Senator Molgat: So the farmers have no choice, and they have to keep on paying an increasing cost, but the government's share is flexible under this provision?

Mr. Larsen: It is flexible if you change or reduce the contribution by 10 per cent, which is what is in this legislation.

Senator Molgat: Thank you very much. I particularly want to thank you for bringing it down to something that is so easily understood when you take the case of Porcupine Plains and outline the effect on one village. That is a very helpful presentation.

Mr. Larsen: Every community that is based on grain and oilseed production will have that kind of impact. We have an example here of $1,070 per farm, the impact on the community, and it goes right across the total prairie region.

Senator Corbin: Were you consulted before these changes were made?

Mr. Larsen: No, we were not. As a matter of fact, the Minister of Agriculture, when speaking to our Saskatchewan Wheat Pool delegates' annual meeting just prior to the early December announcement, made no mention that there would be these kinds of cutbacks, but that is understandable with regard to budgetary matters. No, we were not consulted about a cutback at that time.

We identified, though, that a transportation review has been going on in this agrifood policy review, and we have been participating in that. We think this will impact that review to a large degree as well.

Senator Corbin: Do you consider that changes of this nature should be done in the context of a partnership and, therefore, you ought to have been consulted?

Mr. Larsen: We would like to argue that the grains and oilseed economy has been very severely impacted with the international trade war, and that is something that is happening beyond our borders. We think it is the federal responsibility to make sure that the industry remains healthy and to maintain the grains and oilseed sector in this country at a level of productivity, because we do have a lot of economic benefits for this country. Since a lot of our grains and oilseeds are exported, the balance of payments and that sort of thing are severely impacted. If we do not keep the production unit in a position to be productive when some common sense comes to the international marketplace, Canadians in total will suffer because the plant will be unable to produce.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Larsen and Mr. Davidson, for your appearance here this morning.

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Donc, les agriculteurs n'ont pas le choix; ils sont obligés de continuer à assumer un coût de plus en plus élevé alors que la part du gouvernement est variable, conformément à cette disposition?

M. Larsen: Elle l'est en effet, si vous modifiez ou réduisez la contribution de 10 p. 100, ce qui est prévu par cette loi.

Le sénateur Molgat: Merci beaucoup. Je tiens tout particulièrement à vous remercier d'avoir ramené le problème à quelque chose de très facile à comprendre, en nous donnant l'exemple de Porcupine Plains et en décrivant les répercussions sur ce village. Votre exposé a été très utile.

M. Larsen: Toutes les collectivités qui vivent de la production de céréales et d'oléagineux subiront les mêmes répercussions. Cet exemple de 1 070 $ par exploitation agricole, est représentatif des répercussions sur la collectivité, et il est valable pour l'ensemble de la région des Prairies.

Le sénateur Corbin: Avez-vous été consulté avant que l'on apporte ces changements?

M. Larsen: Non. En fait, lorsque le ministre de l'Agriculture a pris la parole à notre réunion annuelle des délégués du *Saskatchewan Wheat Pool*, juste avant l'annonce faite au début de décembre, il n'a pas mentionné ce genre de réductions, mais c'est compréhensible lorsqu'il s'agit de questions budgétaires. Non, nous n'avons pas alors été consultés à ce sujet.

Nous avons cependant pu établir qu'une étude des questions de transport est en cours dans le cadre de cet examen de la politique agro-alimentaire, et nous y avons participé. Nous pensons que cela aura également des effets importants sur cet examen.

Le sénateur Corbin: Pensez-vous que des changements de cette nature devraient être décidés dans l'esprit d'une association et que vous auriez dû être consultés?

M. Larsen: Ce que nous voudrions faire valoir c'est que le secteur économique des céréales et des oléagineux a beaucoup souffert de la guerre économique internationale, c'est-à-dire de ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières. Nous pensons qu'il appartient au gouvernement fédéral de s'assurer que notre secteur demeure viable et de maintenir la productivité de celui-ci dans notre pays, car nous lui apportons beaucoup d'avantages sur le plan économique. Comme nous exportons une grande partie de nos céréales et de nos oléagineux, la balance des paiements, notamment, est gravement compromise. Si nous ne maintenons pas la capacité de production de l'unité, lorsque la raison prévaudra à nouveau sur le marché international, tous les Canadiens en souffriront, car l'usine sera incapable de produire.

Le président: Merci beaucoup, M. Larsen et M. Davidson, d'avoir bien voulu comparaître ce matin.

[*Text*]

Senator Sparrow: May I ask a supplementary?

The Chairman: The time is up. I am sorry. You had one round. That is the problem that we have to face when we have a restriction of time. I am sorry, Senator Sparrow, the time is over.

I want to introduce Mr. Alan Lindsay and Mr. David Humphreys. Mr. Lindsay is the president of the Alberta Dehydrating Company.

Gentlemen, the normal procedure is for you to give a brief opening statement, and then we will ask you some questions. I have to tell you, though, that because of events that happened earlier today, there is a restriction of time, and for both your statement and the questions we have a little over 20 minutes. Please proceed.

Mr. Alan Lindsay, President, Alberta Dehydrating Company: Thank you very much, honourable senators, and thank you, Mr. Chairman, for the invitation to be present here this morning.

I have been asked to appear on behalf of the Board of Directors of the Canadian Dehydrators' Association to speak about the proposed cutback in WGTA funds which affects our industry. Most of the directors of our association live in western Canada, and that reflects the fact that the industry is predominantly, but not exclusively, located in the prairies. There are alfalfa plants in Ontario. We have one in Renfrew, Ontario. I have the advantage of living in Renfrew and having a process plant in Vauxhall, Alberta. I am here today, as I said, as a representative of the CDA.

We have distributed a short brief that touches on the great concern we are facing as to whether we, as a value-added industry, could lose our share of the WGTA benefit entirely as a result of changes in the method of payment.

I apologize that we do not have the addresses translated into French, but I am actually appearing here on very short notice.

The Chairman: We understand that.

Mr. Lindsay: I will not read the brief, but I will try to go into it in a very broad sense. I do not propose to go over the background, because you have it. I will draw your attention to our main points, and I will be glad to answer any questions that you may have, subject to your time limitations.

It is important to realize that the prospect of sharply increasing shipping costs for our industry cannot be seen in isolation. That is to say, the dehydrator industry has often been

[*Traduction*]

Le sénateur Sparrow: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Le temps dont nous disposions est épuisé. Je regrette. Vous avez eu votre tour. Voilà le problème qui se pose à nous lorsque le temps est limité. Je vous prie de m'excuser, sénateur Sparrow, c'est terminé.

Je voudrais maintenant présenter M. Alan Lindsay et M. David Humphreys. M. Lindsay est président de l'*Alberta Dehydrating Company.*

Messieurs, conformément à la procédure normale, nous vous invitons à présenter une brève déclaration préliminaire après laquelle nous vous poserons quelques questions. Je dois cependant vous avertir qu'à cause de ce qui s'est passé plus tôt aujourd'hui, nous ne disposons que d'un peu plus de 20 minutes pour votre exposé et pour les questions. Vous avez la parole.

M. Alan Lindsay, président, Alberta Dehydrating Company: Merci beaucoup, honorables sénateurs et merci, monsieur le président, de nous avoir invités à comparaître ce matin.

On m'a demandé de comparaître au nom du conseil d'administration de la *Canadian Dehydrators' Association* afin de vous parler de la coupure proposée des fonds prévus au titre de la LTGO, qui touche notre secteur. La plupart des administrateurs de notre association vivent dans l'Ouest du Canada, ce qui est logique, étant donné que notre industrie est surtout implantée dans les Prairies, encore que pas exclusivement. Il y a des usines de transformation de la luzerne en Ontario, nous en avons une à Renfrew, en Ontario. J'ai l'avantage de vivre à Renfrew et d'avoir une usine de transformation à Vauxhall, en Alberta. Je suis ici aujourd'hui, comme je l'ai dit, en tant que représentant de la CDA.

Nous vous avons soumis un bref mémoire qui fait état de notre profonde inquiétude devant le fait que nous qui appartenons à une industrie à valeur ajoutée, risquons de perdre notre part des avantages accordés en vertu de la LTGO à cause des changements de la méthode de paiement.

Je m'excuse de n'avoir pas fait traduire ce mémoire en français, mais le préavis a été très bref.

Le président: Nous comprenons.

M. Lindsay: Je ne vais pas vous lire le mémoire, mais je vais essayer de vous en présenter les grandes lignes. Je n'ai pas l'intention de faire l'historique de notre industrie puisque vous l'avez sous les yeux. J'attirerai simplement votre attention sur les points principaux, après quoi, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions, sous réserve du temps dont vous disposez.

Il est important de comprendre que la perspective d'une forte augmentation des coûts d'expédition pour notre industrie ne peut pas être considérée isolément. En effet, l'industrie de

[*Text*]

held up as a model for value-added industry in the West. We are one of the success stories of the WGTA. That does not mean we are strong enough to weather any storm. It means we are constantly struggling to compete internationally, mainly in Japan, to develop new processing techniques and new products.

We are a collection of some 25 plants in western Canada and some 10 smaller plants in eastern Canada, including the Maritimes. A lot of the plants are scattered around the edge of the growing areas. But we are not a small factor in the western agricultural business. We are constantly alert that we not be overlooked by the federal government in its search for its overall budget problems.

For our exports, which account for most of our production, we must emphasize that we compete with other products that are sold in Japan, Korea and Taiwan by other countries. We have built up these markets on the assumption that one of the few constants in this world of variables, one of the things we could count on, was a predictable inland transportation cost. My perception of perpetuity has changed.

Nevertheless, those transportation costs have been rising. As the Prairie Pools representative pointed out, the rate from Tisdale, Saskatchewan, to Vancouver in 1984 was $9.44 and it cost the government some $22. That shipper share rose to $10, then to $11 and $13, and is now $14. The government's share is $2 less than it was then.

In effect, we are talking about a program which was capped. Now, while we scramble to find out what will happen to the method of payment, we face additional transportation charges that could not come at a worse time for many of our operators.

After pretty good increases since 1982, total crop production in Canada dropped by about 18 per cent last year. Those who are from the Prairies recognize that it was a very difficult season with the snow in August. With the resulting poor hay the Japanese have left many of our plants. They will not buy their products from them because they perceive quality is not satisfactory. Thus, our total sales are down 18 per cent. That is based on the figures for last year.

We are hurting from the recession. We are hurting from market prices affected by the prices of other commodities. We are concerned about the increased transportation costs.

[*Traduction*]

la déshydratation a souvent été présentée comme modèle d'industrie à valeur ajoutée dans l'Ouest. Nous représentons une des réussites de l'application de la LTGO. Cela ne signifie cependant pas que nous sommes assez forts pour étaler n'importe quelle tempête. Cela signifie que nous nous efforçons constamment, face à la concurrence internationale, en particulier au Japon, d'élaborer de nouvelles techniques de transformation et de nouveaux produits.

Nous représentons un groupe de 25 usines, environ, dans l'Ouest du Canada et quelque 10 petites usines dans l'Est du pays, y compris les Maritimes. Beaucoup de ces usines sont éparpillées aux abords des zones de culture. Nous ne sommes cependant pas un facteur de peu d'importance dans l'agro-industrie de l'Ouest. Nous veillons constamment à ce que le gouvernement fédéral ne nous oublie pas dans sa recherche de solutions à ses problèmes budgétaires globaux.

Sur le plan des exportations, qui absorbent la plus grande partie de notre production, nous devons souligner le fait que nous affrontons la concurrence d'autres produits vendus au Japon, en Corée et à Taïwan par d'autres pays. Nous avons créé ces marchés en prenant pour hypothèse qu'une des rares constantes de ce monde de variables, une des choses sur lesquelles nous pouvions compter, c'était un coût de transport terrestre prévisible. La notion de perpétuité a pris un sens nouveau pour moi.

Néanmoins, ces coûts de transport ont augmenté. Comme le représentant de *Prairie Pools* le faisait observer, le tarif de Tisdale, en Saskatchewan, à Vancouver en 1984, était de 9,44 $ et la part du gouvernement, d'environ 22 $. Celle de l'expéditeur est passée à 10 $, puis à 11 $ et à 13 $, et elle est maintenant de 14 $. Par contre, la part du gouvernement est de 2 $ inférieure à ce qu'elle était alors.

Dans la pratique, il s'agit d'un programme qui a été plafonné. Maintenant, tandis que nous essayons désespérément de savoir ce qu'il adviendra de la méthode de paiement, nous nous trouvons confrontés à des frais de transport supplémentaires qui ne pourraient pas survenir à un plus mauvais moment pour beaucoup de nos exploitants.

Après des augmentations assez sensibles depuis 1982, la production totale au Canada a diminué d'environ 18 p. 100, l'an dernier. Ceux d'entre vous qui venez des Prairies savez que la saison a été très difficile à cause de la neige tombée en août. À cause de la mauvaise qualité du foin ainsi obtenu, les Japonais ont abandonné beaucoup de nos usines auxquelles ils ne veulent pas acheter les produits dont ils ont besoin parce qu'ils estiment que la qualité est insuffisante. Donc, nos ventes ont diminué de 18 p. 100, pourcentage calculé d'après les chiffres de l'an dernier.

Nous souffrons des effets de la récession et aussi, des prix commerciaux qui ont été affectés par ceux d'autres produits. L'augmentation des coûts de transport nous inquiète.

[*Text*]

It is not easy to figure out the proposed cut-back, and I would not question the Pools' figure. We think it is somewhere between $2 and $2.50 a tonne, which would work our industry costs out to $1.5 million for each of the next two years.

One of our studies shows the cost of production per tonne is $10 higher for smaller plants than it is for larger plants. They are the ones that will drop out. I can tell you that I know of a plant in Manitoba in that small category that is closing its doors.

In the case of alfalfa, we can assume that the cost cannot simply be passed back to the producer. In other words, we cannot just lower the price of hay that we are paying the farmer. We have some disadvantages already compared with other crops with which we must compete.

Speaking quickly about what I see as an owner-operator, and not speaking on behalf of my organization, I think this measure has affected my decision-making as to what extent we can depend on indications that we are given for support from the government. The effect of the omnibus bill in our industry will be to raise inland freight by $2 to $2.50 a tonne. In the case of the most efficient plants, it will cut our present profits in half. In the case of the inefficient plants, they are already operating at a loss. It will take some of the least efficient plants out of production. It will reduce the $100 million we presently export. It will save the federal government $1.5 million in WGTA payments.

In terms of making decisions in our company, it will certainly affect my future investment in the industry. It puts a flashing red light in front of me with respect to where our inland costs are going as it indicates to me that the present federal government is trying to get out of the WGTA altogether.

Interestingly, the American hay industry considers that this has been a resounding victory for them resulting from their lobbying pressure.

Based on my past experience and knowledge of the industry, as well as on three studies done by the University of Saskatchewan in 1989, Harvest Foods in 1990 and USITC in 1991, I conclude that what will happen is that smaller plants in the more distant locations — and not surprisingly that will be Manitoba — that sell through our export consortiums will cease operations. Some have already done so.

If you wish me to summarize briefly those three studies and state why I am pessimistic about our industry, I will be glad to do that. If you wish to have any ideas on where I think the

[*Traduction*]

Il n'est pas facile de calculer la réduction proposée, et je ne me permettrai pas de douter des chiffres fournis par le représentant des Pools. Nous pensons qu'elle est de l'ordre de 2 $ à 2,50 $ la tonne, ce qui porterait les coûts de notre industrie à 1,5 million de dollars au cours de chacune des deux prochaines années.

Une de nos études révèle que le coût de production à la tonne est de 10 $ plus élevé dans les petites usines que dans les grandes. Les petites usines sont celles qui vont disparaître. Je peux vous dire que j'en connais une, au Manitoba, qui est en train de fermer.

Dans le cas de la luzerne, nous pouvons considérer que le coût ne peut pas simplement être répercuté sur le producteur. Autrement dit, nous ne pouvons pas nous contenter de réduire le prix du foin que nous payons à l'agriculteur. Nous sommes déjà désavantagés par rapport à d'autres cultures avec lesquelles nous sommes en concurrence.

Je me contenterai de vous dire quelques mots de ce que je vois en tant que propriétaire exploitant, et je vous dirai qu'à titre personnel, je pense que cette mesure rend mes décisions plus difficiles du fait que je ne sais pas dans quelle mesure nous pouvons compter sur les promesses d'aide du gouvernement. Pour notre industrie, le projet de loi omnibus aura pour effet d'augmenter le prix de transport terrestre de 2 $ à 2,50 $ la tonne. Dans le cas des usines les plus efficientes, cela signifie que les profits actuels seront réduits de moitié. Quant aux usines qui ne le sont pas, elles fonctionnent déjà à perte. Certaines des moins efficientes d'entre elles seront obligées de fermer. Nos exportations actuelles de 100 000 $ diminueront et le gouvernement fédéral fera une économie de 1,5 million de dollars sur ses paiements au titre de la LTGO.

En ce qui concerne les décisions que je prendrai dans notre entreprise, cette situation influera certainement sur mes investissements futurs dans l'industrie. L'évolution du coût du transport terrestre est, pour moi, une signal d'alarme, car elle signifie, à mon avis, que le gouvernement fédéral est en train d'essayer de se débarrasser complètement de la LTGO.

Chose intéressante, l'industrie américaine de la production de foin considère cela comme une victoire retentissante, et croit qu'elle est due aux pressions exercées par ses lobbyistes.

Si j'en juge d'après mon expérience et ma connaissance de l'industrie, ainsi que d'après trois études effectuées par l'Université de la Saskatchewan en 1989, *Harvest Food* en 1990 et USITC en 1991, je conclus que les petites usines les plus éloignées — elles sont au Manitoba, ce qui n'a rien de surprenant — qui vendent leurs produits par l'intermédiaire de nos consortiums d'exportation, seront obligées de fermer leurs portes. Certains l'ont déjà fait.

Si vous désirez que je résume brièvement ces trois études et que je vous dise pourquoi je suis si pessimiste à l'égard de l'avenir de notre industrie, je serai heureux de le faire. Si vous

[*Text*]

WGTA or the balance that is left is heading, I will be glad to give you my ideas on how it will affect our industry.

The Chairman: Does that complete your opening statement?

Mr. Lindsey: Yes, Mr. Chairman. Thank you very much.

Senator Stewart: Where do you think this Western Grain Transportation Act subsidy is going? What is your projection as to the future?

Mr. Lindsey: It seems to me that the emphasis at the present time is on rolling the WGTA into some type of NISA program. This topic was discussed and put out in a circular a few weeks ago arising out of an Alberta-federal meeting.

Processed alfalfa that is sold by our growers is not eligible for NISA now. Companies such as ours are not eligible for NISA now. So, it is not comforting at all to me to see this fund heading toward NISA.

The second concern we have in terms of changing the WGTA into a NISA-type program is that a broad, commodity-based program, one which is so-called commodity neutral, will change from a program that helps the railroads and some specific commodities by reducing internal freight rates to a somewhat controversial social program based on NISA, which we seem to be frozen out of. Our company would prefer that what is left of the WGTA be kept for GATT negotiations. As other countries make concessions, Canada can at least continue to have the WGTA to put on the table. We are not so concerned if other countries drop their subsidy programs. As they do it, the WGTA could be reduced and we would be on that proverbial level playing-field.

If WGTA disappears, what is left for the Canadian government in our GATT talks to give away but, perhaps, our system of supply management. Briefly, those are my concerns.

The honourable senator to my right made a comment that this is sheer speculation. The fact that a program, which was set up supposedly in perpetuity, can be chopped by 10 per cent points out to me as a nervous investor in an industry that is under pressure that this is a very negative signal.

Senator Stewart: The witness said something which I did not quite hear, about American lobbying perhaps being behind this part of the bill. Is that just speculation, or do you have some tangible evidence? Would you explain why any

[*Traduction*]

désirez que je vous donne des idées sur ce qui va advenir de la LTGO et de ce qui reste, je me ferai un plaisir de vous dire quelles seront les répercussions sur notre industrie.

Le président: Votre déclaration préliminaire est-elle terminée?

M. Lindsay: Oui, monsieur le président. Merci beaucoup.

Le sénateur Stewart: Selon vous, que va-t-il advenir de cette subvention prévue par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest? Que prévoyez-vous pour l'avenir?

M. Lindsay: Il me semble qu'on a actuellement l'air de vouloir transformer la LTGO en une sorte de programme de type CSRN. C'est une question qui a déjà été discutée et a fait l'objet d'une circulaire, il y a quelques semaines, à la suite d'une réunion entre des représentants de l'Alberta et du gouvernement fédéral.

La luzerne transformée vendue par nos producteurs ne bénéficie pas actuellement des dispositions du CSRN. Des sociétés telles que la nôtre ne peuvent pas non plus y prétendre. Il n'est donc pas rassurant du tout pour nous de voir ce fonds prendre cette direction.

La seconde inquiétude que nous inspire la transformation de la LTGO en un programme de type CSRN est due au fait qu'un programme général, basé sur les produits agricoles, qualifié de neutre, cessera d'être un programme de soutien aux compagnies de chemin de fer et à certains produits agricoles, grâce à la réduction des tarifs-marchandises internes, pour devenir un programme social quelque peu contestable, inspiré du CSRN, dont nous semblons être totalement exclus. Notre société préférerait que ce qui reste de la LTGO soit conservé pour les négociations du GATT. Lorsque d'autres pays feront des concessions, cela permettra au moins au Canada d'utiliser la LTGO comme atout. Cela ne nous inquiète pas tellement que d'autres pays abandonnent leurs programmes de subventions. Lorsqu'ils le feront, il sera toujours possible de réduire la LTGO, ce qui nous permettra de nous retrouver avec les proverbiales règles du jeu équitables.

Si la LTGO disparaît, que restera-t-il au gouvernement canadien à concéder, lors des entretiens du GATT sinon, peut-être, notre système de régulation de l'offre. En résumé, voilà ce qui m'inquiète.

L'honorable sénateur assis à ma droite a dit que c'est là pure spéculation. Le fait qu'un programme, soi-disant établi à perpétuité, puisse être réduit de 10 p. 100, constitue un indice très inquiétant pour l'investisseur nerveux que je suis, membre d'une industrie en difficulté.

Le sénateur Stewart: Les témoins ont dit quelque chose que je n'ai pas très bien saisi à propos de la possibilité que les lobbyistes américains aient inspiré cette partie du projet de loi. Est-ce là pure spéculation, ou en avez-vous des preuves

[*Text*]

American company, which I presume might be in competition with your own, would be benefited by the results of this bill?

Mr. Lindsey: The American processed alfalfa industry is approximately 50 per cent larger than ours and competes vigorously with us for European markets. The grower-producers in Northwestern United States contacted their trade representative or their senator. Carla Hills requested the United States International Trade Commission to undertake a study to investigate WGTA, along with government subsidies of all kinds, and its impact in the industry.

The USITC spent a great deal of money. Every processor in the United States and Canada made submissions as to what the outcome should be. The conclusion reached by the USITC was that, if WGTA is taken out, the sale of Canadian cubes will drop 18 per cent and the sale of pellets by 15 per cent, and that market share will be picked up by the United States.

Not surprisingly then, there has been some pressure on the Canadian government to reduce the WGTA, just as there has been pressure on hog producers, just as there has been pressure on special crops, just as there has been pressure on wheat. As I said, the key player in this was the National Hay Association and they perceived the change that we are talking about here to be a victory in their program.

Senator Stewart: They are rejoicing over there?

Mr. Lindsey: Yes, they announced that at a convention which I attended a few weeks ago.

Senator Di Nino: I wonder if you could just clarify a point for me. I think on two occasions you mentioned the word "perpetuity". Is that a term or a condition that exists in legislation, or is this an understanding that may have been given in the past?

Mr. Lindsey: It is an understanding that I had, as an investor, maybe with limited knowledge of all the factors. I assumed the WGTA was a long-run commitment.

Senator Di Nino: To my knowledge, I do not believe that that is a legislated or a regulated term. I am trying to figure out where you got it from, because I have not seen it anywhere.

Mr. Lindsey: I could not say. I just get it from spending 40 years in the business, and without a complete knowledge of *Hansard* or the implications of legislation, it is just my understanding. You would understand the law better than I would, I am sure.

Senator Di Nino: I am not sure, because it is not an area with which I am totally conversant.

[*Traduction*]

tangibles? Pourriez-vous m'expliquer pourquoi une société américaine qui, je présume, pourrait être l'une de vos concurrentes, bénéficierait de l'adoption de ce projet de loi?

M. Lindsey: L'industrie américaine de la luzerne transformée est environ 50 p. 100 plus importante que la nôtre et nous fait une concurrence vigoureuse sur les marchés européens. Les planteurs-producteurs du nord-ouest des États-Unis ont pris contact avec leurs représentants commerciaux ou leurs sénateurs. Carla Hills a demandé que la *United States International Trade Commission* entreprenne une étude sur la LTGO, ainsi que sur les subventions gouvernementales de tout type, ainsi que sur ses effets sur l'industrie.

La USITC a dépensé beaucoup d'argent. Chaque transformateur des États-Unis et du Canada a présenté un mémoire décrivant le résultat qu'il souhaitait. La commission américaine a conclu que, si la LTGO était abrogée, la vente de cubes canadiens diminuera de 18 p. 100 et celle de granulés, de 15 p. 100, part du marché qui serait récupérée par les États-Unis.

Il n'est donc pas surprenant que des pressions aient été exercées sur le gouvernement canadien pour que celui-ci réduise l'application de la LTGO, au même titre que des pressions ont été exercées sur les éleveurs de porcs, sur les producteurs de cultures spéciales, et sur les producteurs de blé. Comme je le disais, l'intervenant clé a été la *National Hay Association* et pour les Américains, le changement dont nous parlons ici représente une victoire de leur programme.

Le sénateur Stewart: Ils s'en réjouissent là-bas?

M. Lindsey: Oui, ils l'ont annoncé à un colloque auquel j'ai assisté il y a quelques semaines.

Le sénateur Di Nino: Pourriez-vous préciser un point. Je crois que vous avez mentionné à deux reprises le terme «à perpétuité». S'agit-il d'une terme ou d'une condition existant dans la loi, ou simplement d'une assurance qui a pu être donnée dans le passé?

M. Lindsey: C'est ainsi que j'avais compris les choses, en tant qu'investisseur n'ayant peut-être qu'une connaissance limitée de tous les facteurs. J'avais pris comme principe que la LTGO était un engagement à long terme.

Le sénateur Di Nino: À ma connaissance, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un terme ayant une valeur juridique. Ce que j'essaie de savoir, c'est où vous l'avez trouvé, parce que je ne l'ai vu nulle part.

M. Lindsey: Je ne sais pas. Je tiens cela de mes 40 années d'expérience de cette industrie et, sans connaître parfaitement le *Hansard* ou tous les effets de la loi, c'est simplement ce que je croyais. Je suis certain que vous comprendriez mieux cette loi que moi.

Le sénateur Di Nino: Je n'en suis pas certain, car ce n'est pas un domaine que je connais parfaitement.

[*Text*]

Do you not see this as a sharing of the tough consequences of the economic problems this country has, and that this segment of Canadians, along with all the others, is being asked to share in these consequences? Do you not see it that way?

Mr. Lindsey: That is an interesting point. I guess I feel like Mr. Larson, that the railroads were not asked to share, and the expenditures into NISA were not reduced. One program was targeted, the WGTA, and that affects us directly. The long-run benefit is that, yes, the government saved a million and a half over two years; but, as an investor, I can tell you that we have not seen the real long-run investment. With all the discussions about WGTA, it puts up a flashing red light that says, "What is going on here? We do not understand this." I am telling you as an investor, we are nervous.

Senator Di Nino: I hope you will not be nervous for long. I hope that what you are speculating upon will not happen.

Senator Molgat: One of the purposes of the WGTA was specifically to encourage further processing and value-added production, such as in alfalfa?

Mr. Lindsey: I could only speculate on that. I guess it went back to the Crow agreement, which goes back in our history to 1896, and it was a government program originally to compensate for the vast distances we are from port.

Some would tell us that dropping WGTA will have the advantage of improving value-added industry. Some will even say that it is a payment that will reduce the price of grain on the prairies so the cattlemen will have a lower cost to work with. It seems to me that is bad timing, because right now the cattlemen are enjoying one of their better years and the grain farmers are in a negative position.

I can say that, the way it was, it did help our industry. It did help processing in our industry. Arguments can be made that reducing prices on the prairies for grains, which is the long-run effect of this, will help processing on the prairies. But it will also reduce land values on the prairies.

In our case, I forgot to emphasize that, although our industry is pretty small, there is a lot of value added and we affect some small communities heavily because of our locations.

[*Traduction*]

Ne voyez-vous pas là l'acceptation commune des dures conséquences des problèmes économiques vécus par notre pays, et ne croyez-vous pas que ce que l'on demande à ce segment de la population canadienne, comme à tous les autres, c'est d'assumer en commun ces conséquences; n'est-ce pas ainsi que vous voyez les choses?

M. Lindsey: Voilà un point intéressant. J'ai l'impression, comme M. Larson, qu'on n'a pas demandé aux compagnies de chemin de fer de les partager, et que les fonds versés au CSRN n'ont pas été réduits. Un seul programme était visé, celui qui existe en vertu de la LTGO, et cela nous touche directement. À long terme, il est certain que le gouvernement économisera 1,5 million de dollars sur deux ans; mais en tant qu'investisseur, je puis vous assurer que nous n'avons pas vu ce qu'était l'investissement à long terme réel. Toutes ces discussions au sujet de la LTGO déclenchent un véritable signal d'alarme qui nous amène à nous demander, «Qu'est-ce qui se passe ici? Nous ne comprenons pas». Je vous le dis en tant qu'investisseur, nous sommes nerveux.

Le sénateur Di Nino: J'espère que vous ne le serez pas longtemps. J'espère que ce que vous craignez ne se produira pas.

Le sénateur Molgat: Un des objets de la LTGO était précisément d'encourager la production de produits plus ouvrés et de produits à valeur ajoutée, tels que la luzerne, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Je ne peux que faire des conjectures à ce sujet. Je crois que cela remonte à l'accord du Nid-de-Corbeau en 1896, et que c'était un programme gouvernemental qui, à l'origine, était destiné à compenser le fait que nous étions très éloignés des ports.

Certains nous dirons que l'abandon de la LTGO aura l'avantage d'améliorer l'industrie à valeur ajoutée. Certains diront même que c'est un paiement qui réduira le prix du grain dans les Prairies et donc, les coûts des éleveurs de bétail. Il me semble que l'instant est mal choisi, car en ce moment même, ceux-ci connaissent l'une de leurs meilleures années alors que les céréaliculteurs sont en mauvaise position.

Je peux dire que le système qui existait jusqu'à présent a aidé notre industrie. Il a aidé le segment de la transformation dans notre industrie. On peut faire valoir que la réduction du prix des céréales dans les Prairies, qui sera la conséquence à long terme de tout cela, favorisera la transformation dans cette région. Mais cela fera également baisser la valeur des terres dans les Prairies.

Dans notre cas, j'ai oublié de souligner le fait que, bien que notre industrie soit relativement petite, la valeur ajoutée joue un rôle important et à cause des endroits où nous sommes implantés, nous exerçons une forte influence sur certaines petites collectivités.

[*Text*]

Senator Molgat: Your brief does indicate that. However, WGTA has substantially assisted your industry in developing. Yours is largely an export business, is that correct?

Mr. Lindsey: Yes, 90 per cent.

Senator Molgat: So you are a dollar-earner for Canada, and you are heading in the direction which we are constantly told Canadians must go, which is to get into the export markets. Assuming you had stability in perpetuity, would your industry keep on developing?

Mr. Lindsey: Yes, the prediction by Harvest Food Study was that they would expect a 50 per cent growth in the industry by the year 2000.

Senator Barootes: Thank you for an excellent presentation. Your industry has grown a great deal and you have just mentioned that it is an export industry. There is no doubt that the changes outlined in the WGTA will affect your profitability, now that your industry has grown fourfold in the export branch in the decade.

Although you will have some impacts that are unfavourable, have you made any assessment of the favourable impact of the Canadian dollar devaluation of these export markets? Because there has been a ten to twelve per cent drop in the Canadian dollar. Tell us how it affects your industry.

Mr. Lindsey: In Japan, dehydrated pellets have historically been priced on the Canadian dollar and Canada enjoys most of the market. In the case of dehydrated alfalfa, after the reduction in the Canadian dollar we will still likely get paid in Canadian dollars, so it will not have a big effect. On the other hand, in the case of cubes of double compressed hay, it probably puts us in a better competitive position with the Americans.

At the same time, we have found that as the dollar goes down, the cost of our natural gas seems to go up. Certainly, the cost of the parts we get from the States goes up. It gives you a short-term advantage, but gradually these advantages start to erode.

Senator Barootes: Insofar as you export to some areas using American dollar values, there is some advantage, but where you are using Canadian dollar values, you have to raise your price to compensate for that. Leaving out repairs and parts, do you think that, overall, the devaluation of the Canadian dollar has been helpful in obtaining increased exports or increased profits?

Mr. Lindsey: It has been a long time since I took my agricultural economics, but on those products that are based on U.S. dollars we have a short-run advantage. When I say short-run I mean until the costs catch up. Generally this year,

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Votre mémoire l'indique. La LTGO a cependant considérablement contribué au développement de votre industrie qui est surtout axée sur l'exportation, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Oui, à 90 p. 100.

Le sénateur Molgat: Vous gagnez donc des devises pour le Canada, et la direction que vous avez prise est celle que les Canadiens devraient également prendre, comme on nous le répète constamment, à savoir, l'exportation. À supposer que la stabilité soit assurée à perpétuité, votre industrie continuerait-elle à se développer?

M. Lindsey: Oui, l'étude de *Harvest Food* prédit une augmentation de 50 p. 100 de notre industrie d'ici l'an 2000.

Le sénateur Barootes: Je vous remercie de votre excellent exposé. Votre industrie s'est considérablement développée et vous venez de nous dire que c'est une industrie axée sur l'exportation. Il est indéniable que les changements visés dans la LTGO influenceront votre rentabilité, maintenant que vos exportations ont quadruplé au cours de la décennie.

Bien que certains effets vous seront défavorables, avez-vous évalué l'effet positif de la dévaluation du dollar canadien sur ces marchés d'exportation? Notre dollar a en effet baissé de 10 à 12 p. 100. Dites-nous quelles sont les répercussions pour votre industrie.

M. Lindsey: Au Japon, le prix des granulés déshydratés a toujours été calculé en dollars canadiens et le Canada accapare la plus grande partie du marché. Dans le cas de la luzerne déshydratée, après la baisse de votre dollar, il est probable que nous continuerons à être payés en dollars canadiens, si bien que cela n'aura guère d'effet. En revanche, dans le cas des cubes de foin surcompacté, cela améliore probablement notre position concurrentielle par rapport aux Américains.

Nous avons également constaté que lorsque le dollar baisse, le coût de notre gaz naturel semble augmenter. En tout cas, celui des pièces que nous recevons des États-Unis augmente. Cela nous donne un avantage à court terme, mais celui-ci disparaît graduellement.

Le sénateur Barootes: Dans les régions où le prix de vos exportations est calculé en dollars américains, cela représente un certain avantage, mais dans celles où c'est notre dollar qui est utilisé, vous êtes obligés d'augmenter vos prix pour compenser. Si l'on laisse de côté les réparations et les pièces de rechange, pensez-vous que, dans l'ensemble, la dévaluation du dollar canadien nous a aidés à accroître nos exportations ou nos profits?

M. Lindsey: Mon cours d'économie agricole remonte à bien longtemps, mais pour les produits dont la vente est calculée en dollars américains, nous jouissons d'un avantage à court terme. Quand je dis à court terme, j'entends jusqu'au moment où les

[*Text*]

though, despite the fact that the Canadian dollar has devalued, our processed alfalfa exports are down 18 per cent, which is sort of surprising in light of lumber and some other things. It has more to do with production conditions.

Senator Barootes: And some bad crops.

Mr. Lindsey: Yes.

Senator Sparrow: How many processors do you believe are affected? How many processors are there in western Canada now?

Mr. Lindsey: There are 25 processors in western Canada. There are seven in Ontario and Quebec and in this general area there are a couple of processors in P.E.I. and one in Nova Scotia. In fact, the Harvest Food study indicates that, given the right conditions, there could be a future in the Maritimes for processing double-compressed hay and shipping it to markets. In fact, they are doing so right now.

Senator Sparrow: What percentage do you anticipate will go out of business?

Mr. Lindsey: I think you could almost chart it. It is amazing how close the results and estimations of these three studies are. With regard to small producers starting out, I would not question the U.S. figures if the WGTA disappears. They did an regression analysis based on U.S. and Canadian costs.

If the WGTA disappears, they estimate that the Canadian industry will drop by 15 to 18 per cent.

Senator Sparrow: Which would destroy a large number of our processors.

Mr. Lindsey: The least efficient, or those that are least able to handle a bad year, will go first. Someone was telling me that south of Highway 1 in southern Alberta, of 12 producers that started up, there are only six of us left. I can remember two in Brooks going. I can remember the Medicine Hat plant going twice, and two or three others.

I don't want to cry. I guess that is the history of private enterprise. It is no wonder that some of us are nervous people. It is not a sure thing.

Senator Sparrow: In 1991-92 or 1990-91, $85 million was generated on exports. Have you projected, as we proceed, what the loss would be in those export dollars? Can we be faced with a 100 per cent loss of export dollars? What would you project our loss could be?

[*Traduction*]

coûts comblent le retard. D'une façon générale cette année, cependant, en dépit du fait que le dollar canadien a été dévalué, nos exportations de luzerne transformée ont baissé de 18 p. 100, ce qui est assez surprenant, étant donné ce qui se passe pour le bois d'oeuvre et d'autres produits. Cela tient plus aux conditions de production.

Le sénateur Barootes: Et au fait qu'il y a eu quelques mauvaises récoltes.

M. Lindsey: Oui.

Le sénateur Sparrow: À votre avis, combien de transformateurs sont-ils touchés par cette situation; combien il y en a-t-il actuellement dans l'Ouest du Canada?

M. Lindsey: Il y en a 25. Il y en a sept autres en Ontario et au Québec, et dans cette région, il y en a deux à l'Î.-P.-É. et un en Nouvelle-Écosse. En fait, l'étude de *Harvest Food* montre que si les conditions appropriées étaient réunies, la transformation de foin surcompacté et son expédition sur les marchés pourrait avoir un avenir dans les Maritimes. En fait, c'est ce qui s'y passe, en ce moment même.

Le sénateur Sparrow: Quel est, selon vous, le pourcentage des transformateurs qui font faillite?

M. Lindsey: Je crois qu'il serait presque possible d'en dresser la liste. C'est étonnant à quel point les résultats et les estimations de ces trois études sont proches les uns des autres. En ce qui concerne les petits producteurs qui démarrent, je ne contesterais pas les chiffres américains si la LTGO disparaît. Les Américains ont effectué une analyse de régression fondée sur leurs coûts et les nôtres.

Si la LTGO disparaît, ils estiment que l'industrie canadienne diminuera de 15 à 18 p. 100.

Le sénateur Sparrow: Ce qui sonnerait le glas d'un grand nombre de vos transformateurs.

M. Lindsey: Les moins efficients, ou ceux qui sont le moins bien armés pour survivre à une mauvaise année, seront les premiers à disparaître. Quelqu'un me disait qu'au sud de la Route 1 dans le sud de l'Alberta, il ne reste plus que six producteurs sur 12. Je me souviens de deux qui ont disparu à Brooks. Je me rappelle que l'usine de Medicine Hat a deux fois fermé ses portes, et je me souviens aussi de deux ou trois autres.

Je ne veux pas me répandre en lamentations. C'est après tout normal pour de petites entreprises. Et il n'est pas surprenant que certains d'entre nous soient nerveux. La sécurité n'existe pas.

Le sénateur Sparrow: En 1991-1992 ou 1990-1991, les exportations ont rapporté 85 millions de dollars. Avez-vous projeté le montant que nous perdrions à l'exportation? Pourrait-il atteindre 100 p. 100? Qu'en pensez-vous?

[*Text*]

Mr. Lindsey: At the present loss of $2 on the WGTA, I know of one plant that is definitely going out. The greater effect is that there will be fewer plants starting up. It will stop growth. I cannot tell you exactly.

Senator Sparrow: You were projecting that the U.S. producers would pick up on that.

Mr. Lindsey: They project that they will pick up most of that.

Senator Sparrow: So they think that they would pick up most of that $85 million in export earnings?

Mr. Lindsey: Well, no, they would pick up most of the 18 per cent drop, if you know what I mean. Assuming dollars stay the same, the U.S. ITC say, if it goes out, Canadians are going to drop 18 per cent. So $100 million would become $82 million, and they will pick up that $18 million.

Senator Sparrow: Where is the market for your product?

Mr. Lindsey: It is 90 per cent export and, of that 90 per cent, 75 per cent goes to Japan, although there are important markets in Korea and Taiwan. Some is shipped to Morocco. We have five or six strong export consortia doing a good job. It could be improved a little, but basically they are doing a good job.

Senator Sparrow: Could you estimate the number of employees that might be affected?

Mr. Lindsey: We calculate that there are 600 direct employees in the industry. Again, I am talking about the total effect of WGTA. If there is an 18 per cent drop, we would lose 150 direct employees. There are 600 full-time employees and 600 part-time employees. So if the WGTA effect continued, and if the calculations made are correct, there would be an 18 per cent drop in the 600 full-time and 600 part-time jobs.

Senator Molgat: And this is largely in small centres?

Mr. Lindsey: Yes, this is in small centres. And that does not count the fact that we spend a lot of money with the local repair shops, on contracting out our work, with the machine shops, on natural gas and that sort of thing.

The Chairman: Thank you very much. We have come to the end of our time. I thank you, Mr. Lindsey and Mr. Humpreys, for appearing. As you pointed out, you had rather short notice, like everyone else, but I appreciate that you were able to come. Then we had a snowstorm on top of it. We did not predict that either.

[*Traduction*]

M. Lindsey: Compte tenu de la perte actuelle de 2 $ dans le cadre de la LTGO, je connais une usine qui va certainement fermer. L'effet se fera surtout sentir sous la forme d'une diminution du nombre des ouvertures d'usines nouvelles. Cela va arrêter la croissance. Je ne peux cependant pas vous donner de chiffres précis.

Le sénateur Sparrow: Vous prévoyez que les producteurs américains en profiteraient.

M. Lindsey: Selon leurs projections, ils récupéreront la plus grande partie de ces gains à l'exportation.

Le sénateur Sparrow: Ils pensent donc qu'ils récupéreraient la plus grande partie de ces 85 millions de dollars?

M. Lindsey: Non, mais ils récupéreraient la plus grande partie de la baisse de 18 p. 100, si vous comprenez ce que je veux dire. À supposer que les montants en dollars demeurent les mêmes, l'USITC dit que notre industrie connaîtrait une baisse de 18 p. 100. Donc, 100 millions de dollars deviendraient 82 millions de dollars, et les Américains récupéreraient la différence de 18 millions de dollars.

Le sénateur Sparrow: Où est le marché pour votre produit?

M. Lindsey: Nous exportons 90 p. 100 de notre production; 75 p. 100 de celle-ci sont destinés au Japon, encore qu'il y ait des marchés importants en Corée et à Taïwan. Nous faisons également des expéditions au Maroc. Nous avons cinq ou six consortiums d'exportation puissants qui font un bon travail. Quelques améliorations seraient possibles, mais dans l'ensemble, ils font du bon travail.

Le sénateur Sparrow: Pouvez-vous estimer le nombre d'employés qui pourraient être touchés?

M. Lindsey: Selon nos calculs, 600 personnes sont directement employées dans l'industrie. Encore une fois, je parle là de l'effet total de la LTGO. S'il y a une diminution de 18 p. 100 de nos activités, nous perdrons 150 emplois directs. Il y a 600 employés à plein temps et 600 employés à temps partiel. Si l'effet de la LTGO continuait à se faire sentir, et si les calculs effectués sont corrects, il y aurait une diminution de 18 p. 100 des 600 emplois à temps plein et des 600 emplois à temps partiel.

Le sénateur Molgat: Ces emplois existent-ils surtout dans de petits centres?

M. Lindsey: Oui, sans compter le fait que nous dépensons beaucoup d'argent dans les ateliers locaux de réparation, pour les travaux sous contrat, dans les ateliers d'usinage, pour l'achat de gaz naturel, etc.

Le président: Merci beaucoup. Le temps dont nous disposions est épuisé. M. Lindsey et M. Humpreys, je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître. Comme vous le faisiez remarquer, on ne vous a pas donné beaucoup de temps pour vous préparer, ce qui a été le cas pour tout le monde, mais je suis heureux que vous ayez pu venir. Pour couronner le tout,

[*Text*]

I would now like to call on Mr. Jean-Claude Parrot from the Canadian Labour Congress.

Thank you very much, Mr. Parrot, for coming on such short notice. I am not sure whether you are familiar with what has happened this morning. We have only about 24 or 25 minutes for each group of witnesses. With you is Mr. Kevin Hayes, Senior Economist with the Canadian Labour Congress. Would you proceed with your opening comments and leave us a little time for some questions, please.

Mr. Jean-Claude Parrot, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress: Honourable senators, the Canadian Labour Congress, as you know, represents 2.4 million workers in virtually every sector of the economy and in every part of the country. As a movement, we represent employed and unemployed workers. Our role as a national institution is to promote a broad economic and social agenda. We have a particular responsibility to advance and defend workers' rights and the income security of workers.

No two areas are more central to workers' rights and their income security than collective bargaining and unemployment insurance. Both are under attack in this bill.

This bill renews the 1991 assault on the free collective bargaining rights of federal government employees. It is the same legislation which the ILO condemned last year as a flagrant violation of international labour standards. Workers for the federal government will again be denied their rights to free collective bargaining with the extension of the salary freeze to 1994.

As if that were not enough, this bill does the unspeakable. It will confiscate the insurance money of millions of unemployed. It singles out the victims of the worst economic crisis in 60 years. By any measure, the sums are staggering. The benefit rate reduction from 60 per cent to 57 per cent alone confiscates $1.6 billion. Workers who voluntarily quit or are fired will lose nearly $1 billion. Individually, the losses will range from hundreds of dollars to thousands.

No matter what Canadians think of this legislation, the government is determined not to listen but do everything possible to silence all opposition and limit parliamentary debate.

[*Traduction*]

il y a eu une tempête de neige. Ça non plus, nous ne l'avions pas prévu.

J'appelle maintenant M. Jean-Claude Parrot, du Congrès du travail du Canada.

Merci beaucoup, M. Parrot, d'être venu à si bref délai. Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qui s'est passé ce matin. Nous ne disposons que de 24 ou 25 minutes pour chaque groupe de témoins. Vous êtes accompagné de M. Kevin Hayes, économiste principal du Congrès du travail du Canada. Veuillez faire vos déclarations préliminaires, mais, s'il-vous-plaît, réservez-nous un peu de temps pour que nous puissions vous poser quelques questions.

M. Jean-Claude Parrot, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada: Honorables sénateurs, comme vous le savez, le Congrès du travail du Canada représente 2,4 millions de travailleurs appartenant à pratiquement tous les secteurs de l'économie et à toutes les régions du pays. Notre mouvement représente aussi bien ceux qui ont un emploi que ceux qui n'en ont pas. Notre rôle, en tant qu'organisme national, est de promouvoir un large programme économique et social. Nous sommes, en particulier, responsables de faire valoir et de défendre les droits des travailleurs et la sécurité de leur revenu.

Il n'y a pas de domaine plus important pour les droits des travailleurs et pour la sécurité de leur revenu que les négociations collectives et l'assurance-chômage. Or, les deux sont menacés par ce projet de loi.

Ce projet de loi renouvelle le travail de matraquage entrepris contre les droits de négociation collective des employés du gouvernement fédéral. C'est la même loi que l'OIT a condamné, l'an dernier, parce qu'elle constituait une violation manifeste des normes de travail internationales. Encore une fois, les employés fédéraux se verront priver de leurs droits à de libres négociations collectives du fait de la prolongation du blocage de leurs traitements jusqu'en 1994.

Comme si tout cela n'était pas suffisant, ce projet de loi commet quelque chose d'inqualifiable. Il confisquera l'argent du fonds destiné à des millions de chômeurs. Il isole les victimes de la pire crise économique de ces 60 dernières années. Quel que soit le point de vue, les sommes en cause sont énormes. La réduction du taux de prestation de 60 p. 100 à 57 p. 100 permet, à elle seule, de confisquer 1,6 milliard de dollars. Les travailleurs qui quittent volontairement leur emploi ou sont congédiés perdront près de un milliard de dollars. Individuellement, les pertes iront de centaines de dollars à des milliers de dollars.

Quelle que soit l'opinion qu'ont les Canadiens de ce projet de loi, le gouvernement est décidé à ne pas les écouter et à faire tout son possible pour faire taire toute opposition et limiter le débat parlementaire.

[*Text*]

Since 1988, the government has used closure routinely on every bill. The opposition in Parliament has virtually no power to change legislation. Not only are the opposition in Parliament and their voters being silenced, increasingly, this government is attempting to exclude ordinary citizens from accessing and speaking directly to parliamentary committees. The legislative committees want only to hear from so-called "experts" and Ottawa-based organizations.

Despite the fact that this bill will affect every worker in every community, the House of Commons refuses to travel across the country to meet the victims of this bill. In addition to shutting out the ordinary citizen, the government is now limiting free speech before parliamentary committees. I am of course referring to the action by government members on the legislative committee on Bill C-113. The entire brief of the International Association of Machinists and Aerospace Workers was struck from the record. That was done because the committee did not like the statistics about confiscation, which are public records. No wonder Canadian citizens, as we saw in the debate on the Constitution, have lost a lot of respect in our political institutions. They have a right to expect that parliamentary committees are serious institutions that deal with the problems citizens transmit to MPs. They want to see their problems dealt with by these committees, but when these committees cannot even hear witnesses and they do not have the time — as we saw this morning with this committee — to even look at what is being said, no wonder people are losing respect and confidence in political institutions.

Senator Hébert: D'accord.

Mr. Parrot: Someone asked this morning if other organizations had been consulted. The Canadian Labour Congress was not consulted. The Canada Labour Force Development Board, which is a committee composed of employers, and other groups, with the participation of government members, was not consulted either. They have denounced in writing to the government, and through a press release, the fact that their board, which deals with many aspects of unemployment insurance, including training, has not been consulted. It seems that lobbying is becoming more important than parliamentary committees in this institution.

Coming from Montreal, I cannot recall a larger demonstration against a piece of federal legislation than the 50,000 people who marched on the streets on February 7. The outrage and anger of Canadians does not stop the confiscation of their insurance. They know there is a deeper current at work in this bill. They know that the federal deficit is not the total

[*Traduction*]

Depuis 1988, le gouvernement utilise couramment la clôture pour chaque projet de loi. L'opposition est pratiquement impuissante à obtenir des modifications. Cette opposition et ses électeurs sont non seulement bâillonnés mais, de plus en plus, le gouvernement s'efforce d'empêcher les citoyens ordinaires d'avoir accès aux comités parlementaires et de leur parler directement. Les comités législatifs ne veulent entendre que les soi-disant «experts» et les organismes ayant leur siège à Ottawa.

En dépit du fait que ce projet de loi aura des répercussions sur la vie de tous les travailleurs dans toutes les collectivités, la Chambre des communes refuse de parcourir le pays pour rencontrer les victimes de ce projet de loi. Outre qu'il exclut ainsi le citoyen ordinaire, le gouvernement impose maintenant les limites à la libre expression devant les comités parlementaires. Je fais bien entendu là allusion à la mesure prise par les membres du gouvernement qui siègent au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113. Le mémoire tout entier de l'*International Association of Machinists and Aerospace Workers* a été exclu du compte rendu. Le comité a pris cette mesure parce que les statistiques concernant les confiscations ne lui plaisaient pas, alors qu'il s'agit de documents publics. Il n'est donc pas surprenant que les citoyens canadiens, comme nous l'avons vu lors du débat sur la Constitution, aient perdu beaucoup de respect pour nos institutions politiques. Ils ont le droit de s'attendre à ce que les comités parlementaires soient des instances sérieuses qui traitent les problèmes que les citoyens soumettent à leurs députés. Ces citoyens veulent que ces comités s'occupent de leurs problèmes, mais lorsque ceux-ci n'entendent même pas les témoins et n'ont même pas le temps — comme nous l'avons vu ce matin — d'examiner les déclarations, il n'est pas surprenant que les gens ne respectent plus nos institutions politiques et n'aient plus confiance en elles.

Le sénateur Hébert: Right.

M. Parrot: Quelqu'un a demandé ce matin si d'autres organismes avaient été consultés. Le Congrès du travail du Canada ne l'a pas été. Le *Canada Labour Force Development Board*, qui est un comité composé d'employeurs, et d'autres groupes, avec la participation de membres de gouvernement, n'a pas non plus été consulté. Il a dénoncé dans une lettre au gouvernement, et dans un communiqué de presse, le fait qu'il ne l'avait pas été, bien qu'il s'occupe de nombreuses questions relevant de l'assurance-chômage, y compris la formation. Apparemment, le lobbying est en train de devenir ici plus important que les comités parlementaires.

Moi qui viens de Montréal, je ne me souviens pas d'avoir jamais vu une manifestation plus importante contre un projet de loi fédéral que celle des 50 000 personnes qui ont défilé dans les rues, le 7 février. L'indignation et la colère des Canadiens n'empêchent pas la confiscation de leur assurance. Ils savent qu'un courant plus profond anime ce projet de loi.

[*Text*]

motivation behind this bill. Why would the government propose to spend half a billion dollars from the government's general revenue to pay the UI premiums for business, if the deficit were the only driving force behind this bill?

Canadians see the proposal to permanently disentitle workers for UI for voluntarily leaving a job or being fired as part of a larger agenda. The first part of the agenda is to develop a negative public view of the unemployed as lazy cheats and abusers of the UI system.

The second part is more insidious. It is intended to shift the balance of power in the workplace. Every worker and workplace will be affected. No matter how degrading a job is, the worker will be forced to think twice before quitting. This will be coupled with increased powers to fire workers.

Further, it is intended to harmonize our UI program with that in the United States, a poor program which offers minimal protection to unemployed workers.

The three changes introduced in Bill C-113 following the Montreal demonstration and the government's confusion over voluntary layoffs in no way address the reasons why the labour movement opposes this bill. Our opposition to total disentitlement is much deeper than a few bandaids added to the definition of "just cause" and the appeal process for sexual harassment.

I want to move now to the conclusion of our brief. I would like to read it in French. It is on page 17.

La proposition visant à exclure totalement les travailleurs et les travailleuses qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés en raison d'une mauvaise conduite présumée est fondée sur des hypothèses imparfaites concernant les travailleurs et les travailleuses, le milieu de travail, la façon dont les travailleurs et les travailleuses s'y prennent pour trouver un emploi, les motifs qui les poussent à quitter un emploi et les raisons qui mènent à leur congédiement. Ce projet de loi repose sur une vision consternante des prestataires d'assurance-chômage, ainsi que de la façon dont le régime d'assurance-chômage fonctionne et devrait fonctionner.

On accepte au pied de la lettre le fait que les statistiques concernant le nombre de travailleurs et de travailleuses pénalisés sont le reflet du nombre de personnes qui ont quitté un emploi pour des motifs frivoles ou qui ont été congédiées. La confusion du gouvernement au sujet des «licenciements

[*Traduction*]

Ils savent que le déficit fédéral n'est pas le seul motif qui l'inspire. Pourquoi le gouvernement proposerait-il de dépenser un demi milliard de dollars de ses recettes générales afin de payer les cotisations d'assurance-chômage pour les entreprises, si le déficit était le seul facteur qui motive la présentation de ce projet de loi?

Pour les Canadiens, la proposition visant à dépouiller définitivement du droit à l'assurance-chômage les travailleurs qui quitteront volontairement leur emploi ou seront congédiés, est un des éléments d'un programme plus général. La première partie de celui-ci a pour objet de rendre les chômeurs impopulaires auprès du public en les présentant comme des paresseux et des tricheurs qui abusent du régime d'assurance-chômage.

Le second élément est plus insidieux. Son objet est de modifier l'équilibre du pouvoir dans le milieu de travail. Chaque travailleur et chaque milieu de travail seront touchés. Si avilissant que soit l'emploi, le travailleur sera obligé d'y réfléchir à deux fois avant de le quitter. À cela viendra s'ajouter le fait que les pouvoirs de congédiement seront accrus.

De plus, l'objectif visé est d'harmoniser notre régime d'assurance-chômage avec celui des États-Unis, régime médiocre qui offre une protection minimale aux chômeurs.

Les trois modifications apportées au projet de loi C-113 après la manifestation de Montréal et l'embarras du gouvernement à propos des départs volontaires ne lèvent absolument pas les objections de notre mouvement à l'égard de ce projet de loi. Notre opposition à l'exclusion totale est bien trop profonde pour que nous nous contentions du simple replâtrage de la définition de «motif valable» et du processus d'appel en cas de harcèlement sexuel.

Je voudrais maintenant passer à la conclusion de notre mémoire et je vais vous lire la page 17, en français.

The proposal to totally disqualify workers who quit or are fired for alleged misconduct is based on flawed assumptions about workers, the workplace, how workers find jobs, why workers leave jobs and why workers are fired. This bill is based on an appalling view of UI claimants, and how the UI system operates and ought to operate.

The statistics on the number of workers penalized is accepted at face value as a measure of claimants who have quit for frivolous reasons, or who have been fired. We saw in the government's confusion over "voluntary lay-offs", that it does not know or understand the industrial relations system and

[*Text*]

volontaires», nous a montré qu'il ne connaît ou ne saisit pas bien le régime des relations industrielles et la place qu'y occupe l'assurance-chômage. Les prestataires dont on tient compte dans ce projet de loi sont ceux-là même que l'on accusait de fraude et d'abus il y a à peine quelques semaines.

Le plan du gouvernement visant à exclure les travailleurs et travailleuses qui quittent leur emploi est non seulement fondé sur une connaissance nettement incomplète du domaine des relations industrielles mais encore il part de l'hypothèse que les modalités actuelles de règlement des demandes sont fiables. Il tient pour acquis que le mécanisme servant à déterminer la justification et les motifs de quitter un emploi est équitable et fonctionne efficacement. Il suppose que toute situation d'inefficacité ou d'iniquité ou toute erreur commise au cours du processus de règlement peut facilement être corrigé dans le cadre d'un mécanisme d'appel. Il présume que le mécanisme d'appel est expéditif et ne comporte aucun frais pour le prestataire.

Les gens comme nous qui sont réalistes savent tous qu'aucune de ces assertions n'est vraie. Le processus de règlement est inéquitable et comporte de graves lacunes. Pour vous en convaincre, nous n'avons qu'à rappeler la définition du terme justification, la question du fardeau de la preuve et le point de vue inique selon lequel un travailleur ou une travailleuse ne devrait pas être autorisé à quitter volontairement un emploi.

Ce projet de loi tient également pour acquis que si l'on précise le motif de départ, même s'il s'agit d'un des quarante motifs acceptables, les coûts ou les conséquences sont nuls. Dans la vraie vie, il est quasi obligatoire d'être en mesure de présenter une lettre de référence de son ancien employeur, et le fait de préciser les vrais motifs de départ nuit souvent aux possibilités d'obtenir un autre emploi. Il n'est pas nécessaire d'être en présence de motifs aussi graves que le harcèlement sexuel ou la discrimination pour qu'un employeur tire parti d'une situation de pouvoir relatif sur un employé ou une employée.

La raison pour laquelle un travailleur ou une travailleuse quitte un emploi dans une société libre et démocratique peut être très simple, comme trouver un emploi plus convenable et plus intéressant ailleurs. En réalité, la mobilité, la satisfaction au travail et la motivation sont autant de valeurs qui sont favorisées et appréciées dans notre société, mais qui sont apparemment condamnées dans ce projet de loi.

Même si le processus servant à déterminer le motif valable était sans reproche et ne comportait pas de coût pour le travailleur ou la travailleuse, nous n'en continuerions pas moins à nous opposer à l'élimination de l'assurance-rémunération dans le cas des travailleurs et travailleuses qui quittent volontairement un emploi. Nous nous y opposons parce que cette démarche est contraire à certaines valeurs très

[*Traduction*]

where UI fits in that system. The very claimants who are now being accommodated in this bill were only a few weeks ago being described as cheaters and abusers.

The government's plan to disqualify workers who quit is not only based on less than a full knowledge of industrial relations, it assumes that the current UI system for determining claims is foolproof. It assumes that the system for determining just cause and the reasons for leaving is fair and works efficiently. It assumes that any unfairness or inefficiency or errors in the determination process can be easily rectified by an appeal system. It assumes that the appeal system is speedy and costless to the claimant.

As those of us who live in the real world know, none of this is true. The determination process is unfair and badly flawed. We need to cite only the definition of just cause, the onus of proof and the perverse view that a worker should not be allowed to voluntarily leave a job as proof of this.

This bill also assumes that stating the reason for leaving — even if it is for one of the forty reasons that is acceptable — is without cost or consequence. In the real world, a reference from the former employer is almost mandatory and stating the real reason often jeopardizes future job prospects. The real reasons do not have to be as grave as sexual harassment or discrimination for an employer to take advantage of a position of relative power over an employee.

The reasons workers quit in a free and democratic society are as simple as finding more suitable and rewarding work elsewhere. In fact, mobility, job satisfaction and motivated workers are all championed and valued in our society but apparently condemned in this bill.

Even if the process for determining just cause was flawless and without any cost to the worker, we are opposed to eliminating earnings insurance for workers who voluntarily leave a job. We are opposed because this view is contrary to some very basic and democratic values. To leave a job without being placed in total financial hardship is fundamentally a worker's right. We don't punish people in powerful positions

[*Text*]

fondamentales et démocratiques. La possibilité de pouvoir quitter un emploi sans être placé dans une situation financière très difficile constitue fondamentalement un droit du travailleur ou de la travailleuse. On ne punit pas les gens qui occupent des postes de commande lorsqu'ils s'en vont. Au contraire, on leur accorde un «cadeau de départ», une pension lucrative et d'autres avantages pour faciliter leur ajustement.

Qu'en est-il des abus et de la fraude? Dans le cadre du régime d'assurance-chômage, l'élément de protection contre l'abus correspond à l'obligation pour le prestataire de chercher activement un emploi. Les prestations sont versées hebdomadairement si le prestataire fait la preuve qu'il a activement cherché un emploi et qu'il était disponible pour travailler. Même si aucun emploi n'est disponible, le prestataire doit activement en chercher un. Le mouvement ouvrier a toujours accordé son appui à cette condition.

L'objectif fondamental du régime d'assurance-chômage est d'assurer le soutien du revenu en cas d'arrêt de rémunération. Les travailleurs et travailleuses versent des primes pour se protéger contre une perte totale de revenus attribuable au chômage et, reconnaissons-le, à un départ volontaire lorsqu'un emploi ne convient pas.

Si l'on tient compte du fait qu'il y a eu chaque mois au cours des trois dernières années un million et demi de sans-emploi, presque chaque travailleur et travailleuse a été affecté par une perte d'emploi. Cette situation se reflète dans la hausse croissante des paiements d'assurance-chômage.

La réduction du taux des prestation à 57 p. 100 de la rémunération rapprochera notre régime d'assurance-chômage du régime américain, mais il l'éloignera de presque tous les autres régimes en vigueur dans tous les autres pays industriels avancés.

L'exclusion du bénéfice de quelque prestation d'assurance-chômage que ce soit, des gens qui quittent volontairement un emploi ou qui sont congédiés, constitue une attaque contre les droits les plus fondamentaux de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Elle exercera un effet corrupteur et venimeux sur tout notre régime de relations industrielles et tyrannisera des millions de femmes et d'hommes dans leur milieu de travail. Ce projet de loi attaque de plein fouet d'importants idéaux canadiens en matière d'équité et de compassion. En période faste comme en période difficile, nous nous attendons à ce que notre gouvernement s'inspire de ces idéaux dans le traitement qu'il accorde à tous les citoyens et citoyennes et particulièrement à ceux et à celles qui sont les plus vulnérables. Il s'agit là d'une notion qui a totalement été rejetée par le gouvernement.

Nous nous opposons à ce projet de loi et nous réclamons qu'il soit retiré. Ce document ne correspond à rien d'autre qu'une machination politique visant à faire des travailleurs et travailleuses, des agriculteurs et agricultrices et des fonction-

[*Traduction*]

for leaving. On the contrary, we reward them with "golden handshakes", lucrative pensions, generous severance and other means to smooth the adjustment.

What about abuse and cheating? The safety valve against abuse in the UI system is the requirement that the claimant undertake an active job search. The benefits are paid weekly if the claimant demonstrates that he or she has actively looked for a job and was available for work. Even if there are no jobs available, the claimant must be actively looking for work. The labour movement has always supported this feature.

The fundamental purpose of Unemployment Insurance is to provide income support for the interruption of earnings. Workers pay premiums to insure against the total loss of income due to unemployment and, yes, for voluntarily leaving an unsuitable job.

With a million and a half unemployed each month over the past three years, almost every worker has been touched by job loss. It is reflected in the rising level of UI payments.

The cutting of the benefit rate to 57 per cent of earnings will move our UI system closer to the U.S. system, but away from that of virtually every other advanced industrial country.

The disqualification of workers who voluntarily quit or are fired from any UI benefits is an attack on the most fundamental rights of all workers. It will corrupt and poison our industrial relations system and victimize millions of women and men in the workplace. This bill strikes at the heart of important Canadian ideals of fairness and compassion. In both good and bad times we expect our government to demonstrate those ideals in the treatment of all citizens, but particularly citizens who are most vulnerable. This is a concept which has been totally rejected by this government.

We are opposed to this bill and ask that it be withdrawn. Its purpose is nothing more and nothing less than a political device to scapegoat unemployed workers, farmers and federal government workers. To confiscate the insurance of the

[*Text*]

naires fédéraux des boucs émissaires. Confisquer l'assurance des sans-emploi pour financer la dette est une attitude qui est tout aussi insensée sur le plan financier qu'elle est inconciliable sur le plan moral.

Jamais au cours des 52 années d'histoire du programme d'assurance-chômage, on n'a vu un changement d'une telle grandeur être introduit sans qu'il y ait de consultation avec les travailleurs et avec les employeurs et sans qu'il y ait d'audition à travers le pays. Lorsqu'on pense qu'ici on parlait d'un projet, d'un changement permanent dans un projet qui a été publicisé comme étant des mesures temporaires de restriction. Comme vous le savez, le Congrès du travail du Canada a demandé au premier ministre et a demandé au ministre de l'Emploi et à tous les membres du Parlement qu'il n'y ait aucun changement à l'assurance-chômage sans qu'il n'y ait entente entre les travailleurs et les employeurs. Lorsqu'on pense aux droits de propriété, ceux qui paient les primes étaient mieux respectés lorsque le gouvernement contribuait au fonds. Cela est un peu drôle. Maintenant que seuls les employeurs et les travailleurs paient le coût entier, on ne nous demande même pas notre avis. Apparemment, le gouvernement a décidé que ce comité ne voyagerait pas à travers le pays pour entendre les travailleurs et les travailleuses et les gens dans les communautés, lesquelles sont dévastées par les fermetures d'usines, les mise-à-pied massives et les pertes permanentes d'emplois, telles que l'on n'en a pas vues depuis de nombreuses décennies.

En d'autres mots, le gouvernement ne permettra pas au comité de rencontrer les victimes des politiques économiques du gouvernement et de cette récente initiative.

I have one last point. It is not only cowardly, but it says something about the deterioration of our parliamentary institutions over the past few years. The government and the committees of Parliament are increasingly accessible only to paid lobbyists and Ottawa-based organizations. The poor and the unemployed are denied a direct voice, and with this approach the government is redefining access of the citizen to Parliament.

The Chairman: Thank you. I have a number of questioners. I know we will not get to all of them, because Mr. Parrot's time expires at 11:21. Please try to be fair to each other.

Senator Hébert: I am at the end of the list and I may be shut off.

The Chairman: I have to make a change at 11:21. I am asking committee members to be fair to each other.

Senator Hébert: I should like people to know that this is no longer a democracy.

[*Traduction*]

unemployed to finance the debt is as fiscally foolish as it is morally repugnant.

Never in the 52 years of history of the unemployment insurance program have we seen a change of such scope introduced without consulting workers on employers and without hearings across the country. When we think that we are here talking about a bill, a permanent change in a bill that has been publicized as providing temporary restrictive measures... As you know, the Canadian Labour Congress has asked the Prime Minister and the Minister of Employment and all members of Parliament to make no changes to unemployment insurance without agreement between workers and employers. When you think about property rights, those who pay the premiums were more respected when the government contributed to the fund. That's a bit odd. Now that employers and workers alone are paying the entire cost, we are not even asked for our opinion. The government has apparently decided that this committee will not travel across the country to hear workers or people in the communities, who have been devastated by plant closings, massive lay-offs and permanent job losses such as we have not seen in many decades.

In other words, the government will not permit the committee to meet the victims of its economic policies and of this recent initiative.

J'ai une dernière remarque à faire. Ce n'est pas seulement là une marque de lâcheté, mais c'est aussi un triste témoignage de la détérioration de nos institutions parlementaires au cours de ces dernières années. De plus en plus, le gouvernement et les comités parlementaires ne sont accessibles qu'aux lobbyistes rémunérés et aux organismes implantés à Ottawa. Les pauvres et les chômeurs ne peuvent pas se faire entendre directement, et c'est avec de telles méthodes que le gouvernement redéfinit l'accès du citoyen au Parlement.

Le président: Merci. Plusieurs personnes voudraient vous poser des questions. Je sais que nous ne pourrons pas les entendre toutes, car M. Parrot doit terminer à 11 h 21. Essayez donc de vous partager équitablement le temps qui nous reste.

Le sénateur Hébert: Je suis en bout de liste et je risque de ne pas pouvoir poser de question.

Le président: Il faut que je change de témoin à 11 h 21. Je demande donc aux membres du comité de partager équitablement le temps qui reste.

Le sénateur Hébert: Je tiens à ce que l'on sache que cela montre que nous ne sommes plus en démocratie.

[*Text*]

Senator Simard: We have heard you say that before.

The Chairman: Senator Simard, we have heard you too much.

Senator Corbin: Mr. Chairman, this whole process is unfair. The government members have deliberately cut off the time for these hearings and now they are hogging time for questioning. I resent that.

The Chairman: Lets get on with it so we don't waste the rest of the time.

Le sénateur Simard: M. Parrot, vous nous dites que le gouvernement a confisqué les fonds de l'assurance-chômage. Vous dites qu'il s'agit des argents des contribuables et que le gouvernement ne devrait pas vouloir même améliorer ou modifier légèrement et même se servir d'une partie de ces fonds pour la formation. M. Dumoulin dans une déclaration récente disait que son groupe l'A.F.L. C.I.O., appuyait le système actuel et voudrait que les syndiqués puissent continuer à vivre avec ce système, avec les mécanismes actuels.

C'est faire fi pas mal des besoins des Canadiens et des travailleurs que vous représentez. Je pense que le gouvernement ne se désengage pas tout d'abord, et parce qu'il ne se désengage pas du déficit éventuel et parce que le fond doit être comblé, ne croyez-vous pas que le fait que le gouvernement canadien, fiduciaire de ces fonds et également responsable vis-à-vis des Canadiens dans l'éventualité d'un déficit considérable et un déficit considérable il y en a eu...

Le sénateur Hébert: Le sénateur Simard nous fait un discours, ce n'est pas une question.

Le sénateur Simard: Écoutez, vous poserez vos questions. Quand le président me le dira, je me tairai. Alors je vous demande la question suivante, je continue ma question.

Le sénateur Hébert: Prenez le temps qu'il vous faut.

Le sénateur Simard: Si le sénateur Hébert veut se taire pour une fois, j'aurai l'occasion de terminer ma question. Je veux que vous me disiez si d'une part, vous croyez que le gouvernement continue d'être responsable et se doit d'être responsable vis-à-vis les Canadiens, si vous croyez que les travailleurs ou que les fonds de l'assurance-chômage peuvent être employés pour la formation et aussi si vous ne croyez pas que la déclaration du président de la Commission canadienne des droits de la personne est fondée, juste et reflète possiblement ce que les humanistes et les gens qui s'occupent de cette question pensent, c'est-à-dire que ceux qui quittent volontairement, sans juste cause, ne devrait pas avoir accès aux bénéfices.

Senator Molgat: Is Senator Simard a witness?

[*Traduction*]

Le sénateur Simard: Nous vous avons déjà entendu le dire.

Le président: Sénateur Simard, nous vous avons trop entendu.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, ce processus est totalement injuste. Les membres du parti du gouvernement ont délibérément amputé le temps dont nous disposions pour ces audiences et maintenant ils veulent accaparer celui qui reste pour les questions. Cela me déplaît fort.

Le président: Continuons, pour ne pas gaspiller le temps qui nous reste.

Senator Simard: Mr. Parrot, you say that the government has confiscated the unemployment insurance fund. You say that this is taxpayers' money and that the government should not even want to improve or amend slightly or even use part of those funds for training. Mr. Dumoulin said in a recent statement that his group the A.F.L-C.I.O. supported the present system and would like unionized workers to be able to continue to live with that system with the present mechanisms.

This is disregarding the needs of the Canadians and workers you represent. I believe that the government is not withdrawing, first of all, and because it is not withdrawing from the eventual deficit, and because the fund must be topped up. Don't you believe that the fact the Canadian government, the trustee of these funds and also the party accountable to Canadians in the case of a considerable deficit, and there has been a considerable deficit...

Senator Hébert: Senator Simard is making a speech. This is not a question.

Senator Simard: Look, you'll ask your questions. I'll stop talking when the Chairman tells me to do so. So I am asking you the following question; I'll continue with my question.

Senator Hébert: Take the time you need.

Senator Simard: If Senator Hébert would like to be quiet for once, I'll have the opportunity to complete my question. I want you to tell me whether, on the one hand, you believe that the government is continuing to be responsible and should be responsible toward Canadians, whether you believe that workers or that the unemployment insurance fund can be used for training, and also whether you do not believe that the statement of the Commissioner of the Canadian Human Rights Commission is correct, fair and possibly reflects what the humanists and people who concern themselves with this question think, that is that those who voluntarily leave without just cause should not have access to benefits.

Le sénateur Molgat: Le sénateur Simard est-il témoin?

[*Text*]

The Chairman: Senator Simard, you wish to be fair, don't you?

Senator Simard: Yes. Those were my questions.

M. Parrot: Je vais répondre très brièvement. Il est sûr que l'on veut que le gouvernement prenne ses responsabilités mais je pense que le gouvernement en place a perdu toute crédibilité lorsqu'il prétend que tout cela, c'est pour aider le fonds des travailleurs et des travailleuses. Nous n'avons qu'à regarder les montants d'argent qui vont être dépensés pour couvrir les primes des gens d'affaires alors que l'on nous dit que tout cela est pour aider le déficit. Déjà là, il y a un problème de crédibilité et qu'il n'y ait pas eu aucune consultation avec les intéressés, avec ceux qui justement paient dans le système, on ne peut pas parler de prendre des responsabilités ici. On parle d'un gouvernement qui a décidé d'aller de l'avant avec ses politiques, peu importe qui cela frappe, peu importe qui cela blesse, peu importe l'impact que cela peut avoir chez les gens un peu partout à travers le pays.

Le sénateur Simard: C'est votre avis et je le respecte mais vous avez choisi d'introduire un élément que je voulais soulever moi-même lorsque vous avez dit que vous vous opposez à ce que le gouvernement donne un congé, une exonération de primes pour une certaine période aux gens d'affaires. M. Parrot, croyez-vous que vos syndicats et vous-même êtes les principaux moteurs de la création d'emplois au pays? A mon avis, ce sont plutôt les petits hommes d'affaires.

M. Parrot: Je ne sais pas lesquels.

Le sénateur Simard: Ce sont eux qui devraient être applaudis par nos syndiqués.

M. Parrot: Je ne sais pas lesquels vous avez consultés. Ce ne sont sûrement pas les employeurs qui font partie du *Canada Labor Force Development Board.* C'est le comité de mise en marché de la main d'oeuvre.

Le sénateur Simard: Je vous remercie.

Senator Cools: Mr. Chairman, I am always reminded that this country is truly marching towards being a banana republic. I must say, Senator Simard, you are insistent that Idi Amin will have nothing on you.

The Chairman: Address your comments to the witness, please.

Senator Cools: Last night I attempted to find out from the officials, quite unsuccessfully, a little bit about the moral basis of this particular initiative. Two or three years ago we looked at the UI bill. I am sure our witnesses are very familiar with it since they appeared before us. At the time we had an impressive collection of witnesses, including a Roman Catholic Bishop, the Most Reverend Charles Valois, who stated: "Emasculating the unemployment insurance plan at

[*Traduction*]

Le président: Sénateur Simard, vous voulez vous montrer équitable, n'est-ce pas?

Le sénateur Simard: Oui. C'étaient là mes questions.

Mr. Parrot: I am going to answer very briefly. We certainly want the government to shoulder its responsibilities, but I believe the government in power has lost all credibility when it claims that all this is designed to aid the workers' fund. We need only look at the amounts of money that are going to be spent to cover employers' premiums, when we are told that all this is to help the deficit. There is already a credibility problem there, and there has been no consultation with the parties concerned, with those who pay into the system. We can't say it is shouldering its responsibilities here. We are talking about a government that has decided to go ahead with its policies, no matter whom they hit, no matter whom they hurt, no matter the impact they may have on people across the country.

Senator Simard: That's your opinion, and I respect it, but you have chosen to introduce an element which I wanted to raise myself, when you said that you object to the government giving employers a premium holiday or exemption for a certain period. Mr. Parrot, do you believe that your unions and yourself are the prime movers in job creation in this country? In my view, it's rather the small employers.

Mr. Parrot: I don't know which ones.

Senator Simard: It is they who should be applauded by our unions.

Mr. Parrot: I don't know which ones you consulted. It certainly wasn't the employers who belong to the Canada Labour Force Development Board. That is the Labour Marketing Committee.

Senator Simard: Thank you.

Le sénateur Cools: Monsieur le président, cela me fait toujours penser que ce pays est vraiment en passe de devenir une république de troisième ordre. Je dois dire, sénateur Simard, que vous tenez à tout pris à faire jeu égal avec Idi Amin.

Le président: Veuillez adresser vos remarques au témoin, s'il vous plaît.

Le sénateur Cools: Hier soir, j'ai essayé, d'ailleurs sans grand succès, d'obtenir des fonctionnaires quelques explications sur le fondement moral de cette initiative. Il y a deux ou trois ans, nous avons étudié le projet de loi sur l'assurance-chômage. Je suis certain que nos témoins le connaissent fort bien. A l'époque, nous avions entendu un groupe impressionnant de témoins, dont un évêque catholique, le très révérend Charles Valois, qui avait déclaré qu'il était moralement et

[*Text*]

the very time that it is most needed is unacceptable morally and politically."

It is interesting that the majority of witnesses, including the Canadian Banker's Association at the time, sent out large alarms.

You stated in your remarks this morning that the government is basically financing the debt on the backs of the unemployed. At the same time, you used the term that it is "confiscating the benefits of the unemployed." It has confiscated our powers. As far as we are concerned, this matter should not even be before us today.

A few years ago the Senate of Canada took a position and insisted on amendments. In parliamentary procedure that meant the bill was dead. This government retabled the bill and with the assistance of a whole set of people currently sitting across the room passed the bill. Theoretically, that issue should have been dead.

The Senate of Canada took a position that senators opposite and the government had no respect for, and still have no respect for, the Parliament of Canada.

The Chairman: The time is running out, if you wish the witnesses to answer.

Senator Cools: Some years ago we had grave suspicion, doubts and questions about the economic and mathematical basis on which the government took its decision. At the time your organization was able to provide us with some sound numbers and a numerical analysis. Have you done any such analysis this time and, if so, could you share some of it with us?

The Chairman: We are already over time.

Senator Cools: This is an important group, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not care how important it is. The time has run out.

Senator Cools: Perhaps, Mr. Chairman, we could make an exception.

Senator Corbin: Do not blame the Chairman. Blame the government members.

Senator Cools: The CLC is an important organization in this country and should be heard.

The Chairman: I understand that as well as you do.

Mr. Kevin Hayes, Canadian Labour Congress: Mr. Chairman, again we ran into a problem with the government on obtaining information on this particular bill. One day after Mr. Mazankowski delivered his Economic Statement, we requested from the department the actual numbers of people who quit a job for one of the 40 reasons

[*Traduction*]

politiquement inacceptable d'émasculer le régime d'assurance-chômage au moment même où on en a le plus besoin.

Il est intéressant de noter que la majorité des témoins, y compris l'Association des banquiers canadiens, avaient, à l'époque, tiré la sonnette d'alarmes.

Vous avez déclaré ce matin qu'en fait, le gouvernement finance la dette sur le dos des chômeurs. Vous avez également dit qu'il «confisque les prestations des chômeurs.» Il a confisqué nos pouvoirs. En ce qui nous concerne, nous ne devrions même pas à avoir à examiner cette question, aujourd'hui.

Il y a quelques années, le Sénat du Canada a pris position et a réclamé des amendements. Compte tenu de la procédure parlementaire, cela signifiait que le projet de loi était condamné. Le gouvernement l'a déposé à nouveau et, avec l'aide d'une bande de personnes actuellement assises de l'autre côté, dans cette salle, il a fait adopter le projet de loi. En théorie, cette question aurait dû être liquidée.

Le Sénat du Canada a jugé que les sénateurs d'en face et le gouvernement n'avaient aucun respect pour le Parlement du Canada, attitude qu'ils ont toujours.

Le président: Si vous voulez que les témoins répondent, le temps va nous manquer.

Le sénateur Cools: Il y a quelques années, nous nourrissions des doutes graves à l'égard des fondements économiques et mathématiques de la décision gouvernementale. À cette époque, votre organisme avait pu nous fournir des chiffres fiables et une analyse chiffrée. Avez-vous fait le même genre d'analyse cette fois et, si c'est le cas, pourriez-vous nous en faire profiter?

Le président: Le temps dont nous disposions est déjà écoulé.

Le sénateur Cools: C'est un groupe important, monsieur le président.

Le président: Je me moque de son importance. Le temps est écoulé.

Le sénateur Cools: Peut-être pourrions-nous faire une exception, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Ne blâmez pas le président, blâmez les membres du gouvernement.

Le sénateur Cools: Le CTC est un organisme important dans notre pays et devrait être entendu.

Le président: Je le sais aussi bien que vous.

M. Kevin Hayes, Congrès du travail du Canada: Monsieur le président, le gouvernement nous a encore créé des difficultés lorsque nous avons essayé d'obtenir des renseignements sur ce projet de loi. Le lendemain du jour où M. Mazankowski a présenté son exposé économique, nous avons demandé au ministère quel était le nombre effectif de

[*Text*]

that are in fact listed as reasons for quitting. We wanted to know two categories: those who in fact qualify for unemployment insurance benefit without penalty, and those who are penalized. The government denied that it had the data. We subsequently learned that it could provide the data, but that it would cost the department $350,000 to collect it.

The effect of this bill on those who quit and those who are fired is about $1 billion. We are not talking about peanuts here. Not only that, there are estimated to be between 100,000 and 200,000 who quit a job who do qualify for benefits without penalty. The government has no figures on those who in fact qualify. It is a very curious situation that we are paying out billions of dollars and we do not know the reasons that we are paying the money. More important in this case is the fact that there will be hundreds of thousands — up to 300,000 people — denied benefits with absolutely no factual evidence whatsoever.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Cools: Mr. Chairman, may I put one quotation on the record.

The Chairman: We are way past the time. What you are doing is chiselling into the time of the following witnesses who are already in the room.

Senator Corbin: Maybe we could extend the hearings. That's the fault of the evil deal.

The Chairman: Order, please.

Senator Cools: Mr. Chairman, it is very important, because what these and other witnesses have told us before is that the government is taking decisions on very false mathematical bases.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Parrot.

Senator Hébert: Mr. Chairman, what about my question? I have not even asked one question yet. How many names are you shutting off?

The Chairman: I had indications from Senators Di Nino, Corbin and Hébert that they wanted to ask questions. I have also given a commitment to the witnesses who are to follow from now until one o'clock and I am not going to break my word to them that they will be heard for 25 minutes.

Senator Hébert: It is a denial of my rights as a member of this committee and I want it to be recorded, unless someone asks to expunge my last words.

[*Traduction*]

personnes qui avaient quitté leur emploi pour une des 40 raisons figurant dans la liste. Deux catégories nous intéressaient particulièrement: celle des personnes qui peuvent prétendre aux prestations d'assurance-chômage sans pénalité, et celle qui sont pénalisées. Le gouvernement a répondu qu'il n'avait pas ces données. Nous avons appris, par la suite, qu'il pouvait nous les fournir, mais que cela lui coûterait 350 000 $ pour les réunir.

L'effet de ce projet de loi sur les personnes qui quittent leur emploi et celles qui sont congédiées représente une perte d'environ un milliard de dollars. Il ne s'agit donc pas de broutilles. En outre, on estime que de 100 000 à 200 000 personnes qui quittent leur emploi, sont admissibles aux prestations sans être pénalisées. Le gouvernement ne dispose pas de chiffres sur ces personnes. Il est vraiment étrange que nous payions des milliards de dollars sans savoir pourquoi nous le faisons. Ce qui est plus important dans ce cas, c'est le fait qu'il y aura des centaines de milliers — jusqu'à 300 000 personnes — qui se verront refuser les prestations d'assurance-chômage sans aucune raison concrète.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Cools: Monsieur le président, puis-je faire inscrire une citation au compte rendu.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps dont nous disposions. Vous êtes en train de grignoter le temps imparti aux témoins suivants, qui sont déjà dans la salle.

Le sénateur Corbin: Peut-être pourrions-nous prolonger les audiences. C'est la faute de cet infâme arrangement.

Le président: À l'ordre, je vous prie.

Le sénateur Cools: Monsieur le président, c'est très important. En effet, ce que ces témoins et d'autres nous ont dit auparavant, c'est que le gouvernement prend des décisions fondées sur des bases mathématiques totalement fausses.

Le président: Merci beaucoup, M. Parrot.

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, et ma question? Je n'en ai pas encore posé une seule. À combien de personnes interdisez-vous de le faire?

Le président: Les sénateurs Di Nino, Corbin et Hébert m'ont indiqué qu'ils voulaient poser des questions. Je me suis également engagé vis-à-vis des témoins qui doivent suivre à partir de maintenant jusqu'à 13 h et je ne vais pas revenir sur ma promesse de les entendre pendant 25 minutes.

Le sénateur Hébert: C'est un déni de mes droits en tant que membre de ce comité et je tiens que ma remarque soit portée au compte rendu, à moins que quelqu'un ne demande d'omettre mes derniers mots.

[*Text*]

Mr. Parrot: Mr. Chairman, I would like to thank you for your time and it is nice to see that we are becoming more and more a police state in this country.

The Chairman: I now call the representatives from the International Association of Machinists and Aerospace Workers.

Mr. Bourgeois, I would first of all invite you to introduce by name and position the people who are with you. The procedure is to give a brief opening statement, and then we will have questions for about 24 or 25 minutes. Please proceed.

Val Bourgeois, Canadian Vice President, International Association of Machinists and Aerospace Workers: To my extreme right is my administrative assistant, Mr. Vincent Blais. To my immediate left is Louis Erlichman, our Director of Research. To my extreme left is Neville Hamilton, our Director of Public Relations.

We thank the Senate committee for the opportunity to appear before it to present our views on Bill C-113.

The International Association of Machinists and Aerospace Workers represents close to 60,000 workers across Canada in a wide range of sectors, including air transport, aerospace, railways, machinery and other manufacturing.

We are especially appreciative of the opportunity afforded us this morning, because, as members of this committee are no doubt aware, we were obstructed in our attempt to place our critique of the bill on the public record before a committee of the House of Commons three weeks ago.

Senator Corbin: That was a bloody shame.

Mr. Bourgeois: We were banished from the witness table and then our legitimate testimony was expunged by a motion introduced, supported and passed by government members of the committee. Their reaction was most unpleasant. They took offence at some comparisons we made on the subject of corruption and cheating by those who are unemployed and by some members of their political party who had served as Members of Parliament. I spoke no lie. I spoke what is to the best of my knowledge the truth.

It is our view that the total erasure of our testimony was a gross misuse of parliamentary power and a most worrisome suppression of freedom of speech. In fact, we were chastised, criticized and evicted from the witness table, not because what

[*Traduction*]

M. Parrot: Monsieur le président, je tiens à vous remercier du temps que vous m'avez consacré. Quel plaisir de voir que notre pays est, de plus en plus, en train de se transformer en État policier.

Le président: Nous allons maintenant entendre les représentants de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

M. Bourgeois, je vous invite tout d'abord à vous présenter en nous donnant le nom et la qualité des personnes qui vous accompagnent. Vous nous ferez tout d'abord un bref exposé liminaire puis nous aurons quelque 24 ou 25 minutes pour vous poser des questions. Vous avez la parole.

Val Bourgeois, vice-président canadien, Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale: À ma droite, voici mn adjoint administratif, Vincent Blais. À côté de moi, à ma gauche, vous avez Louis Erlichman, notre directeur de la recherche. Tout à gauche, c'est Neville Hamilton, notre directeur des Relations publiques.

Nous remercions le comité sénatorial de l'occasion qu'il nous offre de venir lui présenter nos commentaires sur le projet de loi C-113.

L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale représente près de 60 000 travailleurs canadiens opérant dans toute une gamme de secteurs tels que le transport aérien, l'aérospatiale, les chemins de fer, la machinerie et autres industries manufacturières.

Nous apprécions d'autant plus l'occasion qui nous est offerte ce matin du fait que, comme les membres du comité le savent sans doute, nous avons été dans l'impossibilité d'inscrire notre critique du projet de loi au dossier officiel lorsque nous avons comparu il y a trois semaines devant un comité de la Chambre des communes.

Le sénateur Corbin: C'est une véritable honte.

M. Bourgeois: Nous avons été expulsés de la table des témoins et notre témoignage légitime a été rayé du compte rendu par une motion présentée, appuyée et adoptée par la partie gouvernementale des membres du comité. Leur réaction fut des plus désagréables. Ils se sont sentis blessés par une comparaison sur la corruption et le trichage que nous avons faite entre les chômeurs et certains membres de leur parti politique qui ont déjà siégé comme députés au Parlement. Je n'ai rien dit de mensonger. Je n'ai fait que dire la vérité, telle que je la connaissais.

Nous estimons que le fait d'avoir retranché notre témoignage au complet est un abus flagrant des pouvoirs parlementaires et une suppression inquiétante de la liberté d'expression. En fait, nous avons été châtiés et critiqués, puis expulsés de la

[*Text*]

we had to say was incorrect, but rather because we somehow gave offence to the institution of Parliament.

Well, I am not a parliamentarian, although as a trade union leader of some seasoning I do have experience with parliamentary procedure. While our debates in the union hall may not be as dignified or in the same class as those in the House of Commons, I can think of no reason why exposure of the truth in support of a valid argument should be suppressed.

Permit me, then, to proceed with the main thrust of our concerns about this legislation, which now has been passed on to the Senate for review and examination.

Our members, like other Canadians, have been taking a severe beating as a result of government policies. They have seen their real earnings drop over the last decade. Since the advent of the free trade agreement, they have suffered through a steady procession of major lay-offs and plant shutdowns. In the airline industry, our members are paying a heavy price for the government's deregulation and privatization policies.

In our remarks, we want to focus on the amendments to the Unemployment Insurance Act as contained in this bill. This bill is not really about reforming unemployment insurance. The fact that it comes from the Minister of Finance makes that quite clear. Unemployment insurance is funded jointly by workers and employers. The federal government has now withdrawn itself entirely from the funding of the program, yet it continues to make unilateral changes to the program without any consultation with the stakeholders.

As we said, this is not a reform of the UI system. It is not even a deficit reduction project, although the bill is called expenditure restraint legislation. It is a cynical, mean-spirited pre-election attack on the victims of government economic policies. Bill C-113 is a blatant attempt to scapegoat the unemployed for the consistent failures of government economic policies over the last decade. Beyond that, it is a frontal assault on all Canadian workers, tilting the balance of power in the workplace ever more to employers.

Workers and employers are paying a high price for unemployment insurance, but not because the unemployed do not want to work, as this legislation implies. Unemployment insurance is expensive because there are no jobs. There are no

[*Traduction*]

table des témoins, non pas parce que ce que nous avions dit était inexact, mais parce que nous avons soi-disant offensé cette noble institution qu'est le Parlement.

J'avoue que je ne suis pas parlementaire, bien qu'en ma qualité de dirigeant syndical de longue date je possède une assez bonne connaissance de la procédure parlementaire. Le ton de nos discussions dans nos salles syndicales n'a peut-être pas la même classe que celles qui se déroulent dans l'enceinte des Communes, mais je ne vois aucune raison pour laquelle l'expression de la vérité, à l'appui d'un argument valide, devrait être supprimée.

Permettez que je revienne maintenant à la véritable source de nos inquiétudes au sujet de ce projet de loi qui a été adopté et soumis à l'étude et à l'examen du Sénat.

Nos membres, comme le reste de la population canadienne, ont été durement frappés par les politiques gouvernementales. Ils ont vu leur revenu réel fondre au cours de la dernière décennie. Depuis l'avènement de l'Accord sur le libre-échange, ils ont souffert d'une série interminable de licenciements en masse et de fermetures d'usines. Dans le domaine du transport aérien, nos membres ont payé chèrement les politiques de déréglementation et de privatisation du gouvernement.

Dans nos observations, nous voulons mettre l'accent sur les amendements que ce projet de loi veut apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Il ne s'agit pas finalement de réformer l'assurance-chômage. Le fait que ce projet de loi émane du ministre des Finances en témoigne clairement. L'assurance-chômage est financée conjointement par les employeurs et les travailleurs. Le gouvernement fédéral s'est maintenant retiré complètement du financement du programme, mais il n'en continue pas moins d'y apporter des changements unilatéraux, sans consulter les parties intéressées.

Comme nous l'avons dit, il ne s'agit pas d'une réforme du programme de l'A-C. Ce n'est même pas un projet de réduction du déficit, bien que le projet de loi soit qualifié de législation visant à restreindre les dépenses. Ce n'est qu'une attaque cynique et pernicieuse en période préélectorale à l'endroit des victimes des politiques économiques gouvernementales. Le projet de loi C-113 n'est qu'une tentative flagrante en vue de faire des chômeurs les boucs émissaires des politiques économiques gouvernementales qui n'ont connu que l'échec au cours de la dernière décennie. En outre, il constitue une attaque de front contre tous les travailleurs canadiens, faisant encore plus pencher du côté des employeurs la balance du pouvoir dans les lieux de travail.

Les travailleurs et les employeurs payent l'assurance-chômage au prix fort, mais ce n'est pas parce que les chômeurs ne veulent pas travailler, contrairement à ce que cette législation veut faire croire. Si l'assurance-chômage est

[*Text*]

jobs as a direct result of the economic policies of the current government.

The government has maintained policies whose direct effect is to raise levels of unemployment and raise the deficit. For all of the measures taken in recent years by the federal government supposedly to cut the federal deficit — the regressive tax measures, the cut in services, the attack on universality, privatization, the shifting of much of the deficit burden to the provinces — the federal deficit remains, and our national debt is growing.

The policy of pursuit of zero inflation, high real interest rates and a high dollar have undermined our export industries and fed our debt. A succession of regressive tax measures culminating in the GST has contributed to falling living standards that undermine domestic demand. The free trade agreement, that charter of rights for corporations, is rapidly destroying our manufacturing industries and the service industries that depend on them.

This round of UI benefit cuts is just the latest round in the government's long-term strategy of cutting Canadian wages and social benefits in a downward spiral to be competitive with the world's poorest countries. It continues the federal program of downloading its burdens on the already overloaded provincial governments, shifting more workers onto provincial and municipal welfare roles.

Unemployment is the central cause of our fiscal deficit. If we had an economy that generated reasonable levels of employment, if we were not wasting a huge proportion of our human and capital resources, we would have no debt or deficit problem. To fight the deficit, we need to fight unemployment, not cut unemployment insurance benefits. Unemployment insurance does not create unemployment. If it did, unemployment levels would have been declining, not rising, as UI benefits were cut back over the last two decades.

This latest round of the Tory campaign against workers is particularly shameless in seeking to cut off from all benefits those deemed unworthy because of the mortal sin of quitting their job. Unemployment insurance is in place specifically to allow people to leave their job and find another for which they are perhaps better suited. It was intended as a form of lubricant for the labour market to allow people to move to where they would be most productive. It is strange that the government is all for capital mobility — that is what the FTA and the NAFTA are all about, making it as easy as possible for

[*Traduction*]

coûteuse, c'est qu'il n'y a pas de travail. Le fait qu'il n'y ait pas d'emplois est le résultat direct des politiques économiques du gouvernement au pouvoir.

Le gouvernement s'en est tenu à des politiques dont les résultats directs ont été d'augmenter le déficit et le nombre de chômeurs. Même avec toutes les mesures prises au cours des dernières années par le gouvernement fédéral dans le but avoué de réduire son déficit — mesures fiscales régressives, coupures de services, assaut contre l'universalité, privatisation, transfert aux provinces d'une grande partie du fardeau du déficit — le déficit est omniprésent et notre dette nationale ne cesse de croître.

Les politiques menant à un niveau zéro d'inflation, à des taux d'intérêt réels élevés et à la surévaluation de notre dollar ont toutes nui à notre industrie d'exportation et alimenté la dette nationale. Une succession de taxes régressive, la TPS en tête, a contribué à faire baisser le niveau de vie, ce qui a miné la demande intérieure. L'Accord sur le libre-échange, cette charte des droits des corporations, détruit rapidement nos industries manufacturières ainsi que le secteur des services qui en dépend.

La présente série de coupures des prestations de l'assurance-chômage n'est que la dernière étape de la stratégie à long terme du gouvernement visant à faire plonger les salaires et les avantages sociaux des Canadiens dans une spirale descendante pour les rendre compétitifs avec ceux des pays les plus démunis de l'univers. Ce n'est que la continuation de la stratégie gouvernementale qui consiste à se décharger du fardeau sur les épaules déjà bien lourdes des gouvernements provinciaux, plaçant encore plus de travailleurs sur les listes provinciales et municipales de l'assistance sociale.

C'est le chômage qui est la principale cause de notre déficit financier. Si notre économie nous procurait suffisamment d'emplois et si l'on ne gaspillait pas une part considérable de nos ressources humaines et financières, il n'y aurait pas de problèmes de dette ou de déficit. Pour combattre le déficit, il faut combattre le chômage, et non couper les prestations d'assurance-chômage. Ce n'est pas l'assurance-chômage qui crée le chômage. Si c'était vrai, les taux de chômage baisseraient au lieu de monter, étant donné que les prestations d'A-C ont été constamment réduites au cours des deux dernières décennies.

Ce dernier assaut de la campagne conservatrice contre les travailleurs est particulièrement honteux, parce qu'il veut enlever les prestations à tous ceux et celles qui ont commis le péché mortel de quitter leur emploi. L'assurance-chômage a été créée avec l'objectif particulier de permettre aux gens de quitter leur emploi pour s'en trouver un autre pour lequel ils sont mieux qualifiés. Elle a été conçue en quelque sorte pour huiler les rouages du marché du travail, afin de permettre aux travailleurs de se diriger là où ils seront les plus performants. Il est étrange que le gouvernement se dise en faveur de la

[*Text*]

corporations to move out — but views labour mobility with horror.

Of course this government believes in the carrot and stick approach: carrots for corporations and sticks for the workers. It wants to force workers to hang onto their jobs in all circumstances. All the ministerial huffing and puffing and the shift from C-105 to C-113 do nothing to change the fact that this bill treats the worker leaving a job as guilty until proven innocent. It puts that much extra power in the hands of the employer, already in a dominant position with the current high levels of unemployment.

The balance is of course tipped even further against a claimant who is convicted simply because the system is difficult to deal with. Also, there is some evidence to support the widespread belief that people have little assurance they will be guaranteed a fair hearing with due process. The unemployment insurance appeal process was described in a May 1988 report of the Standing Committee for Regulatory Scrutiny as one where:

> regulations lack the necessary procedural safeguards to ensure that the appeal process is consistent with the basic requirements for fairness and equity.

We find it particularly despicable that anyone leaving a job is treated as an "abuser" of the system, that one of our members who may have worked 20 or 30 years for an employer is treated as someone trying to milk the system.

Well, as we now all know, the proportion of UI recipients cheating the system is less than the proportion of Tory MPs convicted of corruption.

Unemployment insurance also has an important macroeconomic function. The main reason that the Tory government has not quite succeeded in bringing on a full-blown 1930s-style depression in this country is that counter-cyclical income stabilizers like unemployment insurance maintain incomes when the economy slumps. Cutting UI benefits in the middle of this economic downturn will slow the recovery and, ironically, be of little net value in cutting the deficit.

Additionally, we are disappointed that the committee is holding only limited hearings in Ottawa, rather than bringing this legislation to the people across the country who will be feeling the pain it will inflict. We are convinced that the evidence you would gather from ordinary Canadians across the country would reinforce the logical conclusion that this is a bad

[*Traduction*]

mobilité du capital — voilà à quoi se résume l'ALE et l'ALENA: permettre aux corporations de sortir plus facilement du pays — par contre, il a horreur de la mobilité de la main-d'oeuvre.

Naturellement, le gouvernement croit dur comme fer à la théorie de la carotte et du bâton; la carotte pour les corporations, et le bâton pour les travailleurs. Il veut forcer les travailleurs à conserver le même emploi, quelles que soient les circonstances. Tout ce zèle ministériel et cette transformation du projet de loi C-105 en C-113 ne changent rien au fait que le projet de loi considère le travailleur qui quitte son emploi comme coupable, jusqu'à ce qu'il puisse prouver son innocence. Il accorde encore plus de pouvoir aux employeurs, qui bénéficient déjà d'une position de force en raison du chômage élevé.

La balance penche bien entendu encore davantage contre le prestataire qui est «trouvé coupable», tout simplement à cause des difficultés que pose le système. Il existe aussi des preuves à l'appui de la croyance générale que les gens ont peu de chances d'obtenir une audition équitable de leur cause dans le respect des règles de la procédure. La procédure d'appel de l'assurance-chômage est un domaine qui a été qualifié dans le rapport du Comité permanent sur l'examen de la réglementation, présenté en mai 1988, de:

> secteur où la réglementation n'est pas accompagnée des protections procédurières nécessaires pour satisfaire aux exigences fondamentales de justice et d'équité.

Nous trouvons particulièrement abominable qu'une personne qui quitte un emploi soit traitée comme un «profiteur» du système et que l'on considère qu'un de nos membres qui a travaillé pendant 20 ou 30 ans pour un employeur cherche à se servir du système comme d'une vache à lait.

En fait, comme nous le savons tous maintenant, le pourcentage de prestataires de l'A-C qui profitent du système est plus bas que le pourcentage de députés conservateurs trouvés coupables de corruption.

L'assurance-chômage joue aussi un rôle macro-économique important. Si les Conservateurs n'ont pas réussi à plonger le Canada dans une dépression profonde du genre de celle des années 30, c'est principalement parce que les stabilisateurs contre-cycliques des revenus, tels que l'assurance-chômage, soutiennent les revenus au moment où l'économie s'affaisse. La réduction des prestations d'assurance-chômage lors de ce recul économique aura pour effet de ralentir la relance et, paradoxalement, sans vraiment réduire pour autant le déficit.

Nous regrettons par ailleurs que votre comité ne tienne qu'un nombre limité d'audiences à Ottawa plutôt que d'aller présenter le projet de loi à l'ensemble du pays, aux gens qui en ressentiront les effets. Nous sommes certains que les témoignages que vous pourriez ainsi obtenir des simples citoyens dans tout le Canada viendraient appuyer la conclusion

[*Text*]

bill which does not merit the support of this committee and that your recommendation to your Senate colleagues would confirm our view that the bill should be defeated in the Senate and then withdrawn by the government.

The Chairman: Thank you, Mr. Bourgeois. I also want to thank you for being able to appear on such short notice.

I have a list of senators who wish to ask questions. They are Senators Di Nino, Sparrow, Bolduc and Corbin. The debate with this group will end at 11:52.

Senator Di Nino: Mr. Chairman, I would like to ask the witness if he believes that Canadians who pay into the unemployment insurance fund should be paying those workers who, without just cause, quit their jobs?

Mr. Bourgeois: First, it has to be proven that they have left their employment without just cause.

Senator Di Nino: I agree.

Mr. Bourgeois: If such is the case, we all know what happens. They are discredited.

Senator Di Nino: I am asking where your particular union is on this issue. Should Canadians who make contributions to the unemployment insurance fund bear the costs of unemployment insurance benefits for those workers who quit without just cause?

Mr. Louis Erlichman, Research Director, International Association of Machinists and Aerospace Workers: I think the answer is yes, for a number of reasons. One reason, as we said in the presentation, is that unemployment insurance is an income maintenance program. It is to lubricate the labour market, to allow people to go and look for better jobs, better fits without having to prove necessarily to anyone that they have a justified reason for leaving.

Second, as we said, it is an income stabilizer in a downturn. Third, there is already in the legislation a very substantial disincentive to people quitting a job without just cause. If you quit now you get a 40 per cent reduction in income. You are also penalized two weeks plus between 7 and 12 weeks. So you are looking at 9 to 16 weeks in which you do not get UI. When you do get it, your income is reduced by 40 per cent.

This would mean something if we had a labour shortage out there. If we had 2 per cent or 3 per cent unemployment, and there were all these jobs chasing after people, then it would be different. People are not quitting their jobs. Job tenures are

[*Traduction*]

logique selon laquelle il s'agit là d'un projet de loi néfaste, qui ne mérite pas l'appui du comité, et que votre recommandation à vos collègues du Sénat viendrait confirmer notre position, qui consiste à dire qu'il faut que ce projet de loi soit défait par le Sénat, puis rappelé par le gouvernement.

Le président: Merci, M. Bourgeois. Je vous remercie par ailleurs d'avoir réussi à venir alors que vous n'avez été averti qu'à la dernière minute.

J'ai ici une liste de sénateurs qui souhaitent vous poser des questions. Ce sont les sénateurs Di Nino, Sparrow, Bolduc et Corbin. Les délibérations avec ce groupe de témoins prendront fin à 11 h 52.

Le sénateur Di Nino: Monsieur le président, je veux demander au témoin s'il considère qu'il incombe aux Canadiens qui cotisent au régime d'assurance-chômage de payer pour les travailleurs qui quittent sans raison leur emploi?

M. Bourgeois: Il faut d'abord qu'il soit prouvé qu'ils ont quitté leur emploi sans raison.

Le sénateur Di Nino: Je suis d'accord avec vous.

M. Bourgeois: Si tel est le cas, nous savons tous ce qui se passe alors. Ils sont discrédités.

Le sénateur Di Nino: Je vous demande quelle est la position de votre syndicat en particulier. Est-ce qu'il faut que les Canadiens qui cotisent à l'assurance-chômage supportent le coût des prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs qui quittent leur emploi sans raison?

M. Louis Erlichman, directeur de la recherche, Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale: Je crois que oui, pour un certain nombre de raisons. La première, nous l'avons indiqué dans notre exposé, c'est parce que l'assurance-chômage est un programme de maintien des revenus. Il permet d'huiler les rouages du marché du travail, de faire en sorte que les gens puissent aller chercher de meilleurs emplois, mieux adaptés à leur capacité, sans avoir nécessairement à prouver à qui que ce soit qu'ils avaient une bonne raison de les quitter.

En second lieu, nous le répétons, ce programme permet de stabiliser les revenus lorsque la conjoncture est mauvaise. Troisièmement, la loi décourage déjà très fortement les gens de quitter leur emploi sans avoir une bonne raison. Celui qui quitte son emploi à l'heure actuelle voit ses revenus baisser de 40 p. 100. Il y a aussi une pénalité de deux semaines auxquelles viennent s'ajouter entre 7 et 12 semaines. Il faut donc attendre de 9 à 16 semaines avant de toucher l'assurance-chômage. Lorsqu'on la touche, le montant des revenus est réduit de 40 p. 100.

Voilà qui serait significatif s'il y avait une pénurie de main-d'oeuvre. Si le chômage était de 2 ou 3 p. 100, s'il y avait tous ces emplois qui attendent d'être pourvus, ce serait alors bien différent. Les gens ne quittent pas leur emploi. Ils

[*Text*]

longer now than they have been in the past because people are hanging on desperately. This is really kind of a phoney issue.

Senator Di Nino: I am not sure it is a phoney issue, but I am glad you answered that, yes, we should pay for those who quit jobs without just cause.

Let me ask you one other quick question, because I do not want to take the time of my colleagues, either on this side or the side opposite. The unemployment insurance fund is run by the Government of Canada. Do you think that the fund should be privatized and run by someone other than the government?

Mr. Erlichman: No.

Senator Di Nino: Why not?

Mr. Erlichman: We have no reason to believe it would be run any better if it were privatized. If you privatize it, the government would have to control it.

Senator Di Nino: Are you saying that it is being run properly now?

Mr. Erlichman: Those are two different questions. The question is what you are privatizing. I do not know what you are proposing in terms of privatizing. Are you talking about privatizing the administration of the fund? I do not know what the question is.

Senator Di Nino: I do not have a proposal. I am asking your opinion.

Mr. Erlichman: Generally, we cannot see a reason as to why it would be privatized.

Senator Hébert: He likes the word "privatize".

Senator Sparrow: Would you explain to me what happened when you were ejected from the committee, or when your presentation was expunged from the record? Would you tell me what statement you made that would have caused this unusual action by a committee of Parliament?

Senator Barootes: That is irrelevant to the affairs of this committee, Mr. Chairman, and I suggest that honourable senators ask more relevant questions.

Senator Cools: Here we go again.

Senator Corbin: Heil Hitler!

The Chairman: Order, please.

Senator Barootes: We are pleased to hear you, but —

[*Traduction*]

les gardent plus longtemps aujourd'hui que par le passé parce qu'ils s'accrochent désespérément. C'est en fait une fausse question.

Le sénateur Di Nino: Je ne suis pas sûr que ce soit une fausse question, mais je suis content que vous m'ayez répondu que oui, que vous étiez d'accord pour que nous payions pour ceux qui quittent leur emploi sans raison variable.

Je vais vous poser rapidement une autre question, parce que je ne veux pas empiéter sur le temps qui est imparti à mes collègues, qu'ils siègent de notre côté ou en face. Le régime d'assurance-chômage est administré par le gouvernement du Canada. Pensez-vous qu'il faille que ce régime soit privatisé et administré par quelqu'un d'autre que le gouvernement?

M. Erlichman: Non.

Le sénateur Di Nino: Pourquoi pas?

M. Erlichman: Nous n'avons aucune raison de penser qu'il va être mieux administré s'il est privatisé. Si on le privatise, il faudra que le gouvernement exerce un contrôle.

Le sénateur Di Nino: Est-ce à dire qu'il est bien administré à l'heure actuelle?

M. Erlichman: Ce sont deux questions différentes. Il s'agit de savoir ce que l'on privatise. Je ne sais pas ce que vous vous proposez de privatiser. Est-ce que vous envisagez de privatiser l'administration du régime? Je ne sais pas exactement à quoi se ramène votre question.

Le sénateur Di Nino: Je n'ai pas de projet précis. Je vous demande votre avis.

M. Erlichman: De manière générale, nous ne voyons aucune raison pour qu'il soit privatisé.

Le sénateur Hébert: Il aime bien le mot «privatisé».

Le sénateur Sparrow: Pouvez-vous m'expliquer ce qui s'est passé lorsqu'on vous a expulsé de la salle du comité ou lorsque le texte de votre intervention a été expurgé du procès-verbal? Quelle est la déclaration que vous avez faite qui a amené un comité du Parlement à réagir d'une manière aussi inhabituelle?

Le sénateur Barootes: Voilà qui n'a rien à voir avec les propos de notre comité, monsieur le président, et les honorables sénateurs devraient poser à mon avis des questions plus pertinentes.

Le sénateur Cools: Toujours la même chose.

Le sénateur Corbin: Heil Hitler!

Le président: Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Barootes: Nous vous écoutons avec plaisir, mais...

[*Text*]

The Chairman: I tend to agree with you, Senator Barootes, but that matter was raised in the brief that was presented. The question is in order.

Mr. Bourgeois: What I did say was this:

> Well, as we now all know, the proportion of UI recipients cheating the system is less than the proportion of Tory MP's convicted of corruption.

Senator Sparrow: Is there any untruth in that statement?

Mr. Bourgeois: No, there is not. As far as I am concerned, it is all public knowledge.

Senator Sparrow: As far as you are concerned you were ejected not because of lying to the committee but, perhaps, for telling the truth; is that it?

Mr. Bourgeois: That is what I feel. I was ejected for telling the truth.

Senator Sparrow: We keep hearing other witnesses talk about a hidden agenda in this total proposal, not just about saving dollars. Without a hidden agenda, and if it were truly a method to save dollars for the government, is there a more fair system that could have been put in place so that all workers share in the reduction of benefits, rather than picking out a large group within the system and saying, "These are the ones that will be penalized to offset the deficit"?

Mr. Erlichman: The UI part of the bill is to reduce the standard benefit from 60 per cent to 57 per cent. Everyone who is unemployed and claiming UI will take a hit. The extra hit will be there for people who are leaving without so-called just cause.

I guess the position we take is that this does not make sense. This is the continuation of a policy that has not worked before. They have been cutting UI benefits. They have been reducing real wages in this country for the last decade, or perhaps longer depending on how far you want to look back. Unemployment keeps rising. The deficit is still there in spite of the fact that they keep downloading and everything else.

They are doing something wrong. They are doing the same thing again. It is not a very hidden agenda. It is very clear that it is easier to run against the unemployed or somebody's notion of unemployment cheaters than to run on their own economic record. That is what this is about.

[*Traduction*]

Le président: J'ai tendance à être d'accord avec vous, sénateur Barootes, mais la question a été évoquée dans le mémoire qui nous a été présenté. Elle est donc recevable aux termes du règlement.

M. Bourgeois: J'ai dit en effet:

> Et bien, comme nous le savons tous, le pourcentage de prestataires de l'assurance-chômage qui profite du système est plus bas que le pourcentage de députés conservateurs trouvés coupables de corruption.

Le sénateur Sparrow: Est-ce qu'il y a quelque chose de mensonger dans cette déclaration?

M. Bourgeois: Non, pas du tout. D'après moi, c'est connu de tout le monde.

Le sénateur Sparrow: D'après vous, vous avez été expulsé non pas pour avoir menti au comité mais peut-être bien pour avoir dit la vérité; c'est bien ça?

M. Bourgeois: C'est mon sentiment. J'ai été expulsé pour avoir dit la vérité.

Le sénateur Sparrow: Nous entendons constamment les témoins nous dire que tout ce projet est plein d'arrière-pensées, qu'il ne s'agit pas simplement d'économiser de l'argent. Indépendamment des arrière-pensées et en supposant que le gouvernement ait véritablement voulu par là économiser de l'argent, est-ce qu'il aurait été possible de mettre en place un système plus équitable faisant en sorte que tous les travailleurs partagent la réduction des prestations plutôt que de s'en prendre à une grande catégorie au sein du système en déclarant: «Voici ceux qui seront pénalisés au nom de la lutte contre le déficit»?

M. Erlichman: La partie du projet de loi qui correspond à l'A-C vise à ramener les prestations normales de 60 p. 100 à 57 p. 100. Tous les chômeurs et tous les prestataires de l'A-C seront touchés. Ceux qui quitteront leur emploi sans avoir ce que l'on appelle une bonne raison le seront encore davantage.

Ce que nous disons, c'est que cette attitude est illogique. On poursuit là une politique qui a déjà échoué auparavant. On a déjà réduit des prestations d'assurance-chômage. Voilà dix ans, et peut-être plus si l'on veut remonter davantage en arrière, que les salaires diminuent en termes réels dans notre pays. Le chômage continue à augmenter. Le déficit est toujours là en dépit de tout ce que l'on fait pour le faire supporter par d'autres.

On se trompe. On refait constamment les mêmes erreurs. Ce ne sont pas vraiment des arrière-pensées. Il est très clair qu'il est plus facile de s'en prendre aux chômeurs ou aux prétendues fraudes au chômage que de justifier son propre bilan économique. Voilà ce qu'il en est.

[*Text*]

That is why Kevin Hayes was saying before that they did not have any statistics ready. It did not come out of Employment and Immigration; it came out of the Department of Finance. They said, "This is what we will do. We are running against the Reform Party out west. We will attack the unemployed."

It is a continuation of policies that have not worked before. The deficit keeps on going and the debt keeps rising.

Senator Sparrow: Everyone is affected by the reduction in what is available, and I understand that. Then they went a further step in penalizing a certain group within the group of employed Canadians to indicate, I suppose, that there are people who are cheating on the system? Is that what you are saying?

Mr. Erlichman: Yes.

Le sénateur Bolduc: Dans votre mémoire à la page 4, vous dites que:

> C'est le chômage qui est la principale cause de notre déficit financier. Si notre économie était une source de niveaux acceptables d'emploi et s'il n'y avait pas gaspillage d'une large part considérable de nos ressources humaines et financières, il n'y aurait pas de problème de dette ou de déficit. Pour combattre le déficit, il faut combattre le chômage, et non couper les prestations d'assurance-chômage.

Est-ce que vous soutenez que le budget fédéral pourrait finir par s'équilibrer sans que le gouvernement fasse des efforts particuliers, c'est-à-dire que uniquement avec la croissance de l'emploi, par exemple, si le taux de chômage baissait de 10 p. 100 à 5 p. 100 ou à 7 p. 100, cela irait et qu'il n'y aurait pas de problème? Dans la structure du budget fédéral elle-même, c'est-à-dire les transfers aux provinces, les transfers aux particuliers, les programmes fédéraux d'aide aux entreprises, le financement des opérations, le service de la dette de 40 millards de dollars, que tout cela balancerait s'il y avait 3 ou 4 p. 100 de plus, ce que j'espérerais bien sûr. Evidemment, nous sommes tous pour cela. Est-ce cela que vous soutenez? Est-ce que vous croyez cela réellement. On sait que les dépenses pour les soins de santé montent de 7 à 8 p. 100 par année et que c'est dans le système et que vous avez les mêmes problèmes de dépenses dans le secteur de l'éducation, comment peut-on dire honnêtement que l'on peut soutenir cela techniquement?

Mr. Erlichman: My response is that, because of their policies, and this legislation simply continues those policies, the government has dug a very deep hole. They have dug a very deep hole and that makes it difficult to get out.

[*Traduction*]

C'est pourquoi Kevin Hayes nous a dit tout à l'heure que le gouvernement n'avait pas de statistiques sous la main. Elles ne nous ont été fournies ni par Emploi et Immigration, ni par le ministère des Finances. On s'est contenté de déclarer, «Voilà ce que nous allons faire. Il nous faut lutter contre le Parti réformiste dans l'Ouest. Nous allons nous en prendre aux chômeurs.»

Ce sont les mêmes politiques que celles qui ont déjà échoué auparavant. Le déficit subsiste et la dette continue à augmenter.

Le sénateur Sparrow: Tout le monde est touché par les réductions de crédits, et je le comprends. Voilà qu'on va maintenant un peu plus loin et qu'on pénalise une certaine catégorie des employés canadiens de manière à laisser entendre, j'imagine, qu'il y a des gens qui fraudent le système. C'est bien ce que vous nous dites?

M. Erlichman: Oui.

Senator Bolduc: At page 3 of your brief, you say that:

> Unemployment is the central cause of our fiscal deficit. If we had an economy that generated reasonable levels of employment, if we were not wasting a huge proportion of our human and capital resources, we would have no debt or deficit problem. To fight the deficit, we need to fight unemployment, not cut unemployment insurance benefits.

Do you contend that the federal budget could ultimately be balanced without the government making specific efforts, that is solely through employment growth, for example, if the unemployment rate fell from 10 per cent to 5 per cent or to 7 per cent, that would help matters and there would be no problem? In the structure of the federal budget itself, that is transfers to the provinces, transfers to individuals, federal business assistance programs, the financing of operations, debt service of $40 billion, all that would be balanced if there were 3 or 4 per cent more, which is, of course, something I would hope for. We are obviously all in favour of that. Is that what you contend? Do you really believe that? We know that health care expenditures increase by 7 to 8 per cent per year and that that's in the system, and that you have the same spending problems in the education sector. How can you honestly say we can support that technically?

M. Erlichman: Je vous répondrai qu'en raison de ses politiques, et ce projet de loi ne fait que perpétuer ces politiques, le gouvernement est dans un véritable cul-de-sac. Il s'est mis dans un cul-de-sac d'où il lui est aujourd'hui bien difficile de sortir.

[*Text*]

On the other hand, the budget, if you leave out debt servicing, is in surplus right now and has been for the last few years. Even at the top of the so-called recovery a few years ago, we still had official unemployment rates over 7 per cent. There was recovery maybe in southern Ontario and nowhere else in the country. There will be a struggle.

We are saying something rather basic. The goal should not be to continue to cut real wages, because that has not worked. That has been the goal for at least a decade, maybe even two decades back. That has not worked in terms of deficit reduction. You have to do something different, something that aims at creating employment, because employment and domestic demand is what will ultimately turn around a deficit situation.

There is a quote, I think by Samuel Johnson, about second marriages being a triumph of hope over experience. It is like government policy. They are doing the same thing over and over again, it keeps on working.

Le sénateur Bolduc: Vous élargissez le débat au niveau de la politique économique générale du gouvernement. Là-dessus chacun peut avoir son point de vue: il y en a qui disent, par exemple, que la politique monétaire devrait être un petit peu plus flexible, de sorte que le dollar canadien baisserait à 70 cents, que l'on exporterait plus, et cetera. On peut avoir ces vues-là, je comprends cela. Mais, structurellement le budget lui-même tel qu'il est, avec la structure des dépenses qui existe vis-à-vis des soins de santé, de l'enseignement supérieur et vis-à-vis des transfers aux personnes, par exemple. Dans le cas de l'assurance-chômage j'ai une statistique qui dit que 54 p. 100 de l'assurance-chômage est reçu par des familles qui ont un revenu familial supérieur à la moyenne canadienne. Comment voulez-vous qu'une structure comme cela puisse avoir du bon sens? Je vous donne que cet exemple-là, je pourrais vous parler des pensions de vieillesses.

Mr. Erlichman: How much time do I have here to give you a new economic direction for the government? There is a whole range of things. Unfortunately, we have a lot of history to deal with. High real interest rates will continue to happen; they not only suppress the economy but they are doubly bad in terms of deficit — Tax changes.

The Chairman: I hope we can get some crisp questions like most of us ask in the house.

[*Traduction*]

D'autre part, le budget, lorsqu'on ne tient pas compte du service de la dette, est excédentaire à l'heure actuelle comme il l'est depuis quelques années. Même au sommet du cycle que l'on a qualifié de reprise il y a quelques années, nous avions encore un taux de chômage officiel de plus de 7 p. 100. Il y a eu éventuellement une reprise dans le sud de l'Ontario et nulle part ailleurs au pays. Il faudra encore lutter.

Ce que nous disons est fondamental. L'objectif ne doit pas être de réduire encore les salaires en termes réels, parce que c'est une politique qui a échoué. C'est l'objectif qui est suivi depuis au moins 10 ans et peut-être même depuis deux décennies. On n'a pas réussi de cette façon à réduire le déficit. Il faut faire quelque chose de différent, quelque chose qui permette de créer des emplois, parce que c'est l'emploi et la demande intérieure qui permettront finalement de résorber le déficit.

Je crois que c'est Samuel Johnson qui a dit qu'un deuxième mariage marquait le triomphe de l'espoir sur l'expérience. C'est la même chose pour les politiques du gouvernement. Les responsables doivent constamment remettre l'ouvrage sur le métier, continuer à travailler.

Senator Bolduc: You are broadening the debate to include the government's overall economic policy. Everyone has his point of view on that: there are some who say, for example, that monetary policy should be a little more flexible so that the Canadian dollar can fall to 70 cents and we could export more, and so on. One may have those views; I understand that. However, structurally, the budget itself as it stands, with the existing spending structure regarding health care, post-secondary education and transfers to individuals, for example, in the case of unemployment insurance, I have a statistic that says that 54 per cent of unemployment insurance is paid to families that have household incomes above the Canadian average. How do you expect a structure like this to make any sense? I cite only that example; I could tell you about old age pensions.

M. Erlichman: De combien de temps est-ce que je dispose ici pour vous tracer la nouvelle orientation économique du gouvernement? Il y a tout un tas de choses. Malheureusement, il nous faut composer avec un lourd passé. Les taux d'intérêt élevés en termes réels continueront à sévir; non seulement ils étouffent l'économie, mais ils sont en outre pernicieux du point de vue du déficit — il y a les changements apportés à la fiscalité.

Le président: Je souhaite que nous puissions poser quelques questions tranchantes comme celles que nous avons pour la plupart l'habitude de poser à la Chambre.

[*Text*]

Mr. Erlichman: You are asking for a whole new set of economic policies, which we could go on at great length to give you here.

Le sénateur Corbin: Messieurs, je vous remercie pour votre présentation. Vous avez touché à quelques points sur lesquels le Congrès du travail du Canada a aussi touchés. Je suis sous l'impression que cette législation ou cette orientation de la législation est un déni de justice. C'est ce que le Congrès du travail canadien dit. Je crois que vous pensez dans le même sens. Ne croyez-vous pas que l'on devrait aller contester cette législation devant la Cour suprême en autant qu'elle porte atteinte à la Charte des droits et des libertés de l'individu. Qu'en pensez-vous?

On se sert des mesures de restrictions budgétaires pour changer fondamentalement la nature d'un droit d'un travailleur: le droit de travailler ou de ne pas travailler. Il me semble que cela porte atteinte à la liberté naturelle de l'individu. Est-ce que l'on va tolérer cela?

M. Bourgeois: C'est une question que l'on a jamais songé à approfondir. Il en va de même des démarches pour aller à la Cour suprême du Canada. Peut-être que vous nous faites une bonne suggestion. Il est certain qu'avant de faire des démarches que l'on en discuterait avec la centrale, c'est-à-dire le Congrès du travail du Canada. Je ne pourrais pas vous donner une réponse aujourd'hui.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie de votre engagement à l'examiner. Je crois qu'il y a quelque chose de fondamentalement pourri avec cette approche. Je vous suis reconnaissant de votre engagement à y penser. Nous allons faire la même chose de notre côté. Je vous remercie, monsieur Bourgeois.

The Chairman: We have 3 more groups of witnesses to accommodate. We have gone past 11:52. Thank you very much.

Senator Hébert: Does that mean you are cutting me off a second time in a row?

The Chairman: I am saying that the time for allowing reasonably equal time to all the witnesses is done.

Senator Hébert: That is your decision.

The Chairman: It is in line with the motion. It is not my decision. It is a decision of the committee.

Senator Hébert: A decision of closure which is depriving me of my rights to ask questions of a witness.

Senator Bolduc: We lost one hour because of you this morning.

Senator Hébert: That is 8 minutes and 30 seconds per witness, so do not come up with this argument again.

[*Traduction*]

M. Erlichman: Vous nous avez demandé d'évoquer tout un éventail de nouvelles politiques économiques, et nous pourrions vous en parler ici pendant longtemps.

Senator Corbin: Thank you for your presentation, gentlemen. You touched on a few points which the Canadian Labour Congress also touched on. It is my impression that this legislation or the orientation of this legislation is a denial of justice. That is what the Canadian Labour Congress says. I believe you think the same way. Do you not believe that we should challenge this legislation before the Supreme Court as a violation of the Charter of Rights and Freedoms. What do you think of that?

Budget cutbacks are being used to change the fundamental nature of a worker's right: the right to work or not to work. It seems to me that that violates the natural freedom of the individual. Are we going to tolerate that?

Mr. Bourgeois: That is a question we have never considered exploring. The same is true about going before the Supreme Court of Canada. Perhaps you've made a good suggestion. Before taking any steps, we would certainly discuss the matter with the Congress, that is the Canadian Labour Congress. I cannot give you an answer today.

Senator Corbin: I thank you for you commitment to examining it. I believe there is something fundamentally rotten in this approach. I appreciate your commitment to thinking about it. We are going to do the same thing on our side. Thank you, Mr. Bourgeois.

Le président: Nous avons encore trois groupes de témoins à entendre. Il est plus de 11 h 52. Merci beaucoup.

Le sénateur Hébert: Est-ce que ça veut dire que vous sautez mon tour pour la deuxième fois de suite?

Le président: Je dis que le temps qui nous était imparti pour entendre raisonnablement tous les témoins est écoulé.

Le sénateur Hébert: C'est vous qui l'avez décidé.

Le président: C'est conforme à la motion. Ce n'est pas ma décision. C'est la décision du comité.

Le sénateur Hébert: Une décision de mettre fin aux délibérations qui me prive de mes droits de poser des questions au témoin.

Le sénateur Bolduc: Nous avons perdu une heure à cause de vous ce matin.

Le sénateur Hébert: Nous accordons 8 minutes et demie à chaque témoin, cessez donc de me ressasser constamment le même argument.

[*Text*]

Senator Molgat: We are prepared to give you all next week and the week after.

Senator Hébert: We are ready to stay for Saturday and Sunday and Monday. We are ready to travel across the country.

Senator Bolduc: So you are fighting for the people?

Senator Molgat: That is right, absolutely. We are fighting for the people.

The Chairman: We wish to thank the witnesses from the Association of Machinists for appearing.

I would now call Mr. Benoit Fortin from *la Coalition populaire régionale de l'Outaouais.*

Mr. Fortin, may I ask you to introduce yourself and the people with you. I have their names, but I do not have the positions that they hold within your organization. Please proceed with that.

M. Benoit Fortin, Coalition populaire régionale de l'Outaouais: Nous vous remercions de nous avoir accueilli. Comme Coalition populaire régionale, nous représentons des membres du groupe populaire de l'Outaouais, des groupes syndicaux, donc, des groupes très proches de la base des gens.

Nous attendons beaucoup de choses sur les conséquences pratiques de la loi C-113. Vous avez la liste des groupes de la Coalition populaire. M'accompagne aujourd'hui madame Gemma Morrissette, qui représente les groupes de femmes de l'Outaouais en intervention régionale, madame Sylvie Simard du Mouvement Action-chômage de l'Outaouais ainsi que madame Nicole Duguay-Grenier qui represente la Table ronde des OVEP de l'Outaouais, et monsieur Gilles Paquet de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Je demanderais à madame Duguay-Grenier de nous faire sa présentation.

Madame Nicole Duguay-Grenier, Table ronde des OVEP de l'Outaouais: Honorables sénateurs, l'objectif du projet de loi C-113 est de réduire le déficit. Cette loi C-113 va t-elle vraiment atteindre cet objectif de réduire le déficit? A notre avis, non. Nous qui travaillons tous les jours avec des chômeurs et des chômeuses et les personnes qui sont les plus pauvres, nous croyons que les conséquences seront désastreuses sur les chômeurs et les chômeuses.

Il y a des conséquences que je vais vous énumérer: premièrement, il y aura un plus grand contrôle des employeurs sur les employés; deuxièmement, une limite du droit à la syndicalisation; troisièmement, des conséquences énormes pour les femmes qui sont dans des ghettos d'emplois et qui ont souvent la charge de la famille et qui sont victimes aussi de harcèlement.

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Nous sommes disposés à vous accorder toute la semaine prochaine et la semaine suivante.

Le sénateur Hébert: Nous sommes prêts à continuer à siéger samedi, dimanche et lundi. Nous sommes prêts à nous déplacer dans tout le pays.

Le sénateur Bolduc: Vous luttez donc pour le peuple?

Le sénateur Molgat: Tout à fait, c'est parfaitement exact. Nous luttons pour le peuple.

Le président: Nous remercions les témoins représentant l'Association des machinistes d'avoir comparu parmi nous.

Nous allons maintenant entendre Benoit Fortin, de la Coalition populaire régionale de l'Outaouais.

M. Fortin, je vous demanderai de vous présenter, vous ainsi que les gens qui vous accompagnent. J'ai leurs noms, mais je ne sais pas quel est le poste qu'ils occupent au sein de votre organisation. Vous avez la parole.

Mr. Benoit Fortin, Coalition populaire régionale de l'Outaouais: Thank you for allowing us to appear. As a popular regional coalition, we represent members of the *Groupe populaire de l'Outaouais*, unions and thus groups very close to the grassroots level.

We expect a great deal in the way of practical consequences of Bill C-113. You have a list of the groups belonging to the Coalition populaire. With me today are Ms Gemma Morrissette, who represents the Outaouais regional women's action groups, Ms Sylvie Simard of the *Mouvement Action-chômage de l'Outaouais*, Ms Nicole Duguay-Grenier, who represents the *Table ronde des OVEP de l'Outaouais*, and Mr. Gilles Paquet of the *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.*

I would ask Ms Duguay-Grenier to make her presentation.

Ms Nicole Duguay-Grenier, Table ronde des OVEP de l'Outaouais: Honourable senators, the purpose of Bill C- 113 is to reduce the deficit. Will Bill C-113 really achieve this objective of reducing the deficit? In our opinion, no. We who work with unemployed workers and the poorest of the poor every day believe that its consequences will be disastrous for the unemployed.

I am going to enumerate those consequences: first, employers will have greater control over employees; second, there will be a limit to the right to union membership; third, there will be enormous consequences for women who are in employment ghettos and who are often heads of families and also victims of harassment.

[*Text*]

Vous avez aussi toute la question de l'endettement, du transfert du chômage à l'aide sociale, de l'augmentation des problèmes sociaux que va engendrer cette loi, des coûts juridiques qui seront, à notre avis, beaucoup plus élevés (que l'on regarde juste les conseils arbitraux) et enfin, celle de l'impact économique dans notre région de l'Outaouais.

Si on s'est présenté au Sénat aujourd'hui, c'est parce que le rôle du Sénat est de s'assurer que les lois soient justes et équitables pour la population. Nous voulons que cette loi soit rejetée parce qu'elle est injuste et qu'elle créera plus de pauvreté. Elle n'aidera pas à relancer l'économie. Bien au contraire, pour nous, elle va faire en sorte qu'il y ait encore plus de chômage. Cette loi ne s'attaque pas au chômage mais elle s'attaque plus aux chômeurs et aux chômeuses.

Nous, aujourd'hui, ce que l'on voudrait faire c'est de vous présenter peut-être plus le côté humain , c'est-à-dire les effets que cette loi va avoir sur les chômeurs et les chômeuses. Ce n'est pas dans des grands discours mais beaucoup plus à partir des choses concrètes que l'on rencontre à tous les jours avec les chômeurs et les chômeuses.

Je demanderais à Sylvie Simard qui travaille au Mouvement Action-chômage de vous dire ce qui va se passer avec ce projet de loi C-113.

Mme Sylvie Simard, Mouvement Action-chômage de l'Outaouais: Honorables sénateurs, avec ce projet de loi C-113, comme madame Duguay-Grenier l'a mentionné tantôt, il y aura une augmentation des demandes de révision des décisions des agents. Cela entraînera, bien entendu, des coûts administratifs.

Au sujet de la surcharge des conseils arbitraux, effectivement, l'on peut parler de délais administratifs pour la personne qui est en chômage. Pour une personne qui n'a plus de revenu et qui attend d'aller en appel, pour cette personne, c'est beaucoup de stress. Il y aura une surcharge de l'aide juridique qui est déjà, en ce moment, surchargée. Donc, les gens feront appel beaucoup plus à des avocats.

Par contre, les gens qui n'ont pas le droit de recevoir de l'aide juridique parce que l'on connaît le montant minimum que l'on demande, c'est que la personne doit faire 170 $ au maximum pour recevoir de l'aide juridique. Si elle fait plus que cela par semaine, elle n'a pas le droit à l'aide juridique. Il y a beaucoup de gens qui ne peuvent pas se payer de l'aide juridique, soit qu'ils ont des conjoints qui travaillent ou qu'ils sont des petits travailleurs qui ne peuvent pas se payer d'avocat à l'aide juridique. S'ils ne connaissent pas l'existence du Mouvement Action-chômage, ces gens se retrouvent sous un feu de paille. Ces personnes seront sûrement perdues là-dedans et elles risqueront de laisser aller la décision qui est défavorable pour eux. Donc, elles subiront la décision.

[*Traduction*]

You also have the entire question of indebtedness, of the transfer from unemployment to social assistance, of the increase in social problems that this statute will cause, of the legal costs that, in our view, will be much greater (even just considering boards of referees) and, lastly, that of the economic impact in our region, the Outaouais.

We are appearing before the Senate today because the Senate's role is to ensure that statutes are fair and equitable for the citizenry. We want this statute to be rejected because it is unfair and will create more poverty. It will not help restart the economy, quite the contrary. In our view, it will ensure that there is even more unemployment. This statute does not attack unemployment, rather it attacks unemployed men and women.

What we would like to do today is perhaps to present more of the human side, that is the effects this Bill will have on the unemployed. It isn't through grand speeches, but much more on concrete matters that we meet with unemployed workers every day.

I would ask Sylvie Simard, who works with the *Mouvement Action-chômage*, to tell you what will happen with Bill C-113.

Ms Sylvie Simard, Mouvement Action-chômage de l'Outaouais: Senators, with Bill C-113, as Ms Duguay-Grenier mentioned a moment ago, there will be an increase in requests for review of officers' determinations. This, of course, will result in administrative costs.

Regarding the overload for boards of referees, there will be administrative delays for people on unemployment. For a person who no longer has any income and who is waiting to appeal, this causes a great deal of stress for that person. There will be extra work for legal aid, which is already overburdened. People will therefore make much greater use of lawyers.

On the other hand, people who are not entitled to legal aid because we know the minimum amount that is required, that is the person must make no more than $170 in order to receive legal aid... If that person makes more than that per week, he or she will not be entitled to legal aid. There are many people who cannot afford legal aid, either because they have spouses who work or because they are low wage workers who cannot afford a legal aid lawyer. If they are not aware of the existence of the *Mouvement Action-chômage*, these people find themselves in trouble. These people are lost in all this, and they may well let stand a decision that is unfavourable to them. So they abide by the decision.

[*Text*]

En plus, cela suppose une surcharge pour le Mouvement-Action-chômage. Le Mouvement Action-chômage, cela fait 13 ans dans l'Outaouais que nous aidons les chômeurs et les chômeuses qui ont des problèmes administratifs avec l'assurance-chômage. On dessert plus de 3 000 chômeurs et chômeuses par année. Je dis, là «plus de 3 000».

Il y a beaucoup de cas où l'on fait affaire avec les personnes qui ont laissé volontairement leur emploi et qui ont été congédiées. Par contre, je peux vous dire que la plupart des gens qui laissent leur emploi ont des raisons valables de le quitter. Surtout dans la conjoncture économique actuelle, les personnes ne laissent pas leur emploi sans raison valable.

Les personnes laissent leur emploi surtout lorsqu'elles ont à faire face à des mauvaises conditions de travail ou à des situations de santé physique qui se désintègrent. Cela peut être une personne qui utilise des liquides pour travailler qui nuisent à sa santé ou des personnes qui ont des stress importants et qui souffrent à un moment donnée de «burn-out» ou de problèmes physiques quelconques. Alors, les personnes laissent leur emploi.

Aussi, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de harcèlement au travail. C'est une raison majeure pour laquelle les gens quittent leur emploi.

Au niveau de la Commission de l'assurance-chômage, si on se rappelle le projet de loi C-113, il nous dit qu'il y a 40 bonnes raisons qui peuvent justifier qu'une personne a une raison valable pour quitter son emploi.

Or, en ce moment, on peut dire que dans les commissions de l'assurance-chômage, on considère déjà ces 40 raisons même si elles ne sont pas écrites au niveau du texte de loi. D'ailleurs, je ferai la remarque qu'il y en a seulement huit qui sont inscrites dans le texte de loi en ce moment. Donc, en ce moment, au niveau de la Commission de l'assurance-chômage, on considère déjà ces 40 raisons. Pourtant, les gens sont pénalisés quand même!

Je vais vous donner des exemples de personnes qui sont venues au Mouvement Action-chômage et que l'on a dû défendre en conseils arbitraux. Par exemple, des personnes qui ont connu du harcèlement au travail. Entre autres, elles ne pouvaient pas prendre leur heure de dîner pour aller manger comme tout le monde. On leur interdisait de dîner parce que l'on axait beaucoup sur la production. Alors, on disait: bon, si tu vas dîner trop longtemps, si tu vas dîner, à ce moment-là, il y a des risques que la production soit diminuée et l'on n'accepte pas cela chez nous. Cette personne-là, pourtant, a raconté cela à l'agent et elle a été pénalisée de 12 semaines!

La même chose se produit dans des situations de santé physique. On est allé chercher des rapports de la CSST démontrant que certaines personnes, dans leur milieu de travail, utilisaient des produits qui risquaient de nuire à leur

[*Traduction*]

That also means extra work for the *Mouvement Action-chômage*. We of the *Mouvement Action-chômage* have been in the Outaouais for 13 years now helping unemployed workers who have administrative problems with the Unemployment Insurance authorities. We serve more than 3,000 unemployed workers per year. I said more than 3,000.

In many cases, we deal with people who have left their jobs voluntarily or who have been dismissed. However, I can tell you that most people who leave their jobs have valid reasons for leaving. People don't leave their jobs without valid reasons, particularly in the current economic situation.

People leave their jobs mainly when they are faced with poor working conditions or situations in which their physical health is deteriorating. This may mean people who work with liquid substances that are harmful to their health, or people who are under major stress and, at some point, suffer burn-out or various types of physical problems. So these people leave their jobs.

We also realize that there is a great deal of harassment on the job. This is a major reason why people leave their jobs.

With regard to the Unemployment Insurance Commission, Bill C-113 provides that there are 40 good reasons that may be valid reasons for a person leaving his or her employment.

At the moment, however, we can say that the Unemployment Insurance Commission already considers those 40 reasons, even though they are not written in the Act. I would also make the remark that only eight appear in the Act at present. So the Unemployment Insurance Commission already considers these 40 reasons. But people are penalized all the same!

I'll give you examples of persons who came to *Mouvement Action-chômage* and whom we had to defend before boards of referees. There are, for example, people who have been harassed on the job. Among other things, they were unable to take their lunch hour to eat like everybody else. They were forbidden from eating because companies were very focused on production so they said: Well, if you take too long to eat, if you eat, then there is a chance that production will decline and we don't accept that here. But this person told the officer that and was penalized 12 weeks!

The same thing occurs in physical health situations. We consulted the CSST reports showing that some people used substances in their workplace that could be harmful to their health. These people had already contacted physicians who

[*Text*]

santé. D'ailleurs, ces personnes avaient déjà contacté des médecins qui, justement, avaient confirmé la chose. Pourtant, ces personnes ont été exclues de 12 semaines au bout des conseils arbitraux.

Pourtant, avec le projet de loi C-113, l'on suppose que cela ne réglera rien parce que les personnes vont quand même laisser leur emploi. Quand il va y avoir une raison valable, surtout pour les personnes qui vivent des situations comme celles-là, des problèmes de santé et des problèmes de harcèlement au travail etc., quelles qu'elles soient, à un moment donné elles ne peuvent plus en supporter les conséquences. Alors, soit qu'elles partent. Même si elles ont (pas le bénéfice du doute) mais si elles croient en leur raison, elles peuvent tout simplement partir quand même parce qu'elles n'en peuvent plus. Ce sont des situations intolérables. Si elles n'ont pas des faits pour démontrer que ces situations sont intolérables, comment pourront-elles justifier leur départ volontaire avec raison valable?

Ce qui risque de se produire, c'est que les employeurs auront beaucoup plus de pouvoir sur les travailleurs et les travailleuses. Donc, on peut se poser la question: Jusqu'à quel point et comment les employeurs vont prendre ce pouvoir-là, face à leurs employés? Qu'est-ce qu'ils feront?

À un moment donné, on a eu vent au niveau des médias qu'il y a déjà eu des situations où les employeurs ont usé d'abus de pouvoir envers les travailleurs en disant: écoutez, le projet de loi C-113, lorsqu'il sera passé, vous aurez beaucoup moins d'avantages. Alors, faites ce que l'on vous dit. Ils n'ont pas attendu pour réduire le salaire des employés!

Cela suppose aussi une augmentation des coûts juridiques, comme je le disais tantôt. Les gens vont être beaucoup plus portés à aller chercher de l'aide des avocats. Les gens vont être beaucoup plus portés à demander des révisions de dossiers lorsque la décision sera défavorable. En plus, je peux vous dire qu'au niveau du Mouvement Action-chômage, en ce moment, l'on a 80 p. 100 des réussites au niveau des conseils arbitraux lorsque l'on va plaider pour une décision défavorable. Quatre-vingts pour cent de réussite, là on peut se poser la question: Qu'est-ce qui se passe? Est-ce que l'agent prend la bonne décision? Quatre-vingts pour cent, c'est significatif.

Ce qui est dommage, par contre, c'est qu'à un moment donné on se retrouve avec des décisions qui sont favorables du conseil arbitral mais qui pourtant se rendent en juge-arbitre parce que la Commission le décide ainsi.

Donc, si l'on voit le conseil arbitral comme une alternative, jusqu'à quel point elle peut en être une, on réalise, à ce moment-ci qu'il y a plusieurs décisions du conseil arbitral même si elles sont favorables, qui vont quand même se retrouver en juge-arbitre. Alors, les gens font face encore à devoir trouver des représentants pour plaider leur dossier. Les

[*Traduction*]

had confirmed this. However, these people were excluded for 12 weeks after being heard by the boards of referees.

However, we assume that Bill C-113 will settle nothing because people will still leave their jobs. When there is a valid reason, especially for people who are in situations such as these, health problems and problems with harassment on the job and so on, whatever they may be, at some point, they will no longer be able to tolerate the consequences. So either they leave... Even if they have, not the benefit of the doubt, but if they believe in their reason, they may simply leave all the same because they can't take it any more. These are intolerable situations. If they do not have the facts to prove that these situations are intolerable, how will they be able to justify leaving voluntarily leaving with a valid reason?

What may well happen is that employers may have much more power over workers. So you can ask the question: to what degree and how will employers exercise that power with respect to their employees? What will they do?

We heard through the media at one point that situations had already occurred in which employers had abused their power over workers by saying: When Bill C-113 is passed, you'll have a lot fewer benefits, so do what you're told. They didn't wait to cut employees' wages!

That also means an increase in legal costs, as I said a moment ago. People are going to be much more inclined to seek the help of lawyers. People will be much more inclined to request that files be reviewed when determinations go against them. I can also tell you that we at the *Mouvement Action-chômage* currently have a success rate of 80 per cent before boards of referees when we appeal an unfavourable decision. But with a success rate of 80 per cent, the question arises: What's going on? Is the officer making the right decision? Eighty per cent is significant.

What is too bad, however, is that some board of referees decisions are favourable, but go to the umpire because the Commission so decides.

So if we see the board of referees as an alternative — and to what extent can it be one? — we realize that there are a number of board of referees decisions which, even though they are favourable, nevertheless go before the umpire. So people once again have to find representatives to plead their case. Unemployed workers don't have the money to pay lawyers.

[*Text*]

chômeurs et les chômeuses n'ont pas cet argent pour se payer des avocats.

Ensuite, vous avez tous les coûts administratifs que cela va demander! Quand on fait une demande de révision, cela suppose qu'il y a un agent qui va se pencher sur le dossier. Son temps est misé sur la révision du dossier. Il y a aussi toutes les autres procédures, par exemple, au niveau des programmes sociaux. Il faut le dire parce que l'on ne peut pas s'empêcher de penser qu'une personne qui reçoit une décision défavorable, elle a une réaction. Vous savez tous les délais administratifs que cela entraîne. Cette personne ne peut survivre parce qu'elle n'a pas de fric du tout! Alors, son alternative sera quoi? Elle sera peut-être l'aide sociale, si l'on pense à l'aide sociale. Sauf qu'il est clairement dit que la personne qui serait normalement admissible à l'assurance-chômage et qui est exclue pour des raisons de départ volontaire ou de congédiement, lorsqu'elle fera la demande d'aide sociale, elle devra rembourser pour la période qui couvrirait habituellement sa demande de d'assurance-chômage. L'on parle d'endettement de la personne.

Dans cette situation, on peut parler aussi de personnes qui vont peut-être poser des actes criminels comme des vols à l'étalage, du vandalisme, toutes les choses que l'on peut penser. Ces personnes-là, à un moment donné, elles auront beau contenir leur frustration mais une frustration peut s'exprimer de bien des façons. Alors, on suppose que la criminalité sera sûrement plus élevée.

L'on dit que lorsque l'on voit comme alternative les conseils arbitraux... on a évalué (cela vient de la Commission de l'assurance-chômage) qu'en 1992, cela aurait coûté près de 30 000 $ au Québec en conseils arbitraux. En 1993, on suppose qu'il y aura un chiffre approximatif de 50 000 $ qui sera dépensé en plus. Là, on ne considère pas l'application de la loi C-113. On peut supposer une hausse énorme du coût des conseils arbitraux.

Je me demande où est-ce que l'on peut voir que l'on va remplir le déficit si l'on calcule tous les coûts que cela peut entraîner à long terme?

Ensuite, il y aura toujours les autres instances, comme celle du coût des juges-arbitres qui seront sûrement élevés. Je pense qu'en fin de compte, cela va juste amener un engorgement de services. Je ne pense pas que cela soit favorable à l'économie canadienne.

Ce que nous avons fait au niveau de la coalition populaire, c'est qu'à un moment donné on est allé chercher des statistiques de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans l'Outaouais, on nous a dit qu'il y avait 72 millions de dollars qui avaient été donnés en assurance-chômage. À cela, on a identifié un chiffre de 874 personnes, comme moyenne, des bureaux qui avaient subi des départs volontaires. On se

[*Traduction*]

Then you have all the administrative costs that this will generate! When you request a review, that means that an agent will examine the case. His time is devoted to a review of the file. There are also all the other procedures with respect to social programs, for example. That has to be said because you can't help thinking that a person who receives an unfavourable decision reacts in some way. You all know the administrative delays that that causes. That person cannot survive because he or she has no money at all! So what's the alternative? Social assistance perhaps, if he or she thinks of social assistance. Except that it is clearly said that when a person who would normally be eligible for unemployment insurance and who is excluded for reasons of voluntary leaving or dismissal, applies for social assistance, that person will have to repay for the period that would normally cover the unemployment insurance application. That person thus goes into debt.

There are also people in this situation who may perhaps commit criminal acts such as shoplifting, vandalism, whatever you can imagine. These people have tried in vain to contain their frustration, but frustration can express itself in many ways so we expect there will definitely more crime.

We said that when you see the boards of referees as an alternative... we estimated (this comes from the Unemployment Insurance Commission) that boards of referees cost Quebec nearly $30,000 in 1992. In 1993, it is expected that approximately $50,000 more will be spent. And there we're not considering the application of Bill C-113. We can expect an enormous increase in the cost of boards of referees.

I wonder how we can imagine we're going to cut the deficit if we calculate all the costs that this may generate over the long term.

Then there will always be the other authorities, such as the umpires, whose costs will definitely be high. I believe that this will ultimately just lead to an overload of the services. I don't think it will work in favour of the Canadian economy.

What we did in the Coalition populaire is gather statistics from the Unemployment and Immigration Commission.

In the Outaouais, we were told that $72 million had been given in unemployment insurance. With that, we identified an average figure of 874 persons at the offices who had voluntarily left their jobs. Based on an average number of

[*Text*]

basait sur un chiffre moyen au niveau des semaines et cela nous donnait environ 26 semaines de durée de prestations en plus d'un coût de 280 $ qui était une moyenne de taux de prestations que pouvaient recevoir les gens. C'était la moyenne au niveau de la région de l'Outaouais québécois.

Ce qui nous en est ressorti, c'est qu'il y avait 3,9 millions de dollars, qui avec le projet de loi C-113, ne seront plus donnés à ces gens-là. Là, on ne calcule pas l'augmentation de chômeurs qu'il pourrait y avoir. On calcule tout simplement les gens qui sont partis volontairement en 1992. Si ces gens-là avaient eu à faire face au projet de loi C-113, ces gens n'auraient pas reçu 3,9 millions de dollars.

En plus, si l'on considère que le projet de loi nous propose une diminution du taux de prestations de 3 p. 100, ce qui donnerait 57 p. 100 des revenus à la personne, en faisant un calcul, on s'aperçoit que cela nous enlève 5 p. 100 de pouvoir d'achat au niveau de l'année.

Si l'on fait le calcul, encore là, on se dit: les personnes qui étaient en situation de chômage, ces personnes-là avec le taux (on va juste regarder prendre le 874 personnes) cela nous amène à 3,4 millions de dollars. Si on le calcule, cela sera 7,3 millions de dollars. Nous sommes très minimes dans notre chiffre, vous pourriez en ajouter, je suis certaine. Il y a au moins 7,3 millions de dollars qui ne circuleront plus dans la région de l'Outaouais et qui ne seront plus réinvestis dans notre économie régionale. C'est beaucoup d'argent!

Pour conclure, vraiment l'on considère que toutes les raisons de l'amendement font en sorte que c'est très inhumain. Si on parle de raisons économiques, il faudrait savoir de quelles économies l'on parle?

Pour ce qui est des fraudeurs, nous croyons que les vrais fraudeurs doivent être pénalisés. Ce n'est pas nécessaire de pénaliser tout le monde pour les fraudeurs. À cela je pourrais juste vous mentionner que l'on évalue à 1 p. 100 les personnes qui fraudent l'assurance-chômage. Alors, est-ce qu'il est nécessaire de pénaliser tout le monde pour 1 p. 100? C'est la question que l'on se pose.

Je vous laisse là-dessus et si vous avez des questions, il nous fera plaisir d'y répondre.

The Chairman: Thank you very much.

I have Senator Lavoie-Roux, Senator Corbin, Senator Molgat, Senator Sparrow, and I also have a time calculation that indicates it is about 12:22. We have two more witnesses before 1 o'clock.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je vous remercie, monsieur le président. Je vais essayer d'être très brève car cela fait quelques fois que je voulais poser des questions.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'être venus devant le comité. Dans le premier paragraphe de votre mémoire, vous dites que la syndicalisation va être plus

[*Traduction*]

weeks, that gave us approximately 26 weeks of benefits, in addition to a cost of $280, which was an average rate of benefit that people could receive. That was the average in the Quebec Outaouais region.

What we found was that, under Bill C-113, $3.9 million of that would no longer be given to these people. We did not calculate the increase in the number of unemployed workers that could occur. We simply calculated the number of people who left voluntarily in 1992. If those people had had to deal with Bill C-113, they would not have received $3.9 million.

In addition, if you consider that the bill proposes a 3 per cent decrease in the rate of benefit, which would mean 57 per cent of individual income, if you make a calculation, you realize that that takes away 5 per cent of our purchasing power over the year.

If you make this calculation, there again you say: with the rate, that cuts us down to $3.4 million for the people who were unemployed (we're just going to look at the 874 individuals); if you calculate it, it will be $7.3 million. We are very conservative in our figures; you could increase them I'm sure. There is at least $7.3 million that will not be circulating in the Outaouais region and that will not be reinvested in our regional economy. That's a lot of money!

In conclusion, we really feel that all the reasons for the amendment make this very inhuman. If we are talking about economic reasons, we should know what savings we're talking about.

As for cheaters, we believe that the real cheaters must be penalized. We needn't penalize everyone in order to catch the cheaters. In addition to that, I could just mention that an estimated one per cent of persons abuse unemployment insurance. So is it necessary to penalize everyone in order to catch the one per cent? That's the question we are asking.

I leave you with that, and if you have any questions, we will be pleased to answer them.

Le président: Merci beaucoup.

J'ai sur ma liste le sénateur Lavoie-Roux, le sénateur Corbin, le sénateur Molgat, le sénateur Sparrow et, d'après mes calculs, cela doit nous mener à quelque chose comme 12 h 22. Nous avons deux autres témoins à entendre avant 1 heure.

Senator Lavoie-Roux: Thank you, Mr. Chairman. I'm going to try to be very brief because I have wanted to ask questions a few times now.

First, I would like to thank you for appearing before the committee. In the first paragraph of your brief, you say that unionizing will be more difficult and that there could be greater

[*Text*]

difficile et que la discrimination syndicale pourrait être plus grande. C'est justement un des motifs qui sont énumérés dans les causes valables de renvoi, dont celle de la discrimination relative.

Je pense que l'histoire passée nous enseigne que les gens, par exemple, qui ont été mis à la porte pour des activités syndicales, que ce soit quelque entreprise que ce soit, ont généralement été ceux qui ont été le plus capable (c'est bien que cela en soit ainsi) à tirer leur épingle du jeu et finalement, que les employeurs les reprennent, ainsi de suite.

Alors, cela m'étonne que vous voyez cela comme une cause contre les syndicats.

Maintenant, dans le cas des femmes, ceci m'intéresse beaucoup. J'ai une première question. Évidemment, si vous restreignez cela aux cas de harcèlement sexuel, je suis d'accord avec vous que les femmes sont plus susceptibles d'être l'objet de harcèlement sexuel que les hommes. Dans le sens que les femmes vont êtres plus pénalisées que les hommes avec ce projet de loi C-113, j'aimerais savoir, mise à part la question de harcèlement sexuel, où vous prenez vos statistiques pour prouver que les femmes vont êtres plus pénalisées que les hommes?

Maintenant, dans le cas de harcèlement sexuel, il y a quand même des dispositions assez serrées qui sont prises. Dans le bénéfice du doute, c'est la personne qui est partie pour une cause de harcèlement sexuel qui va avoir le bénéfice du doute. Il y a aussi, comme vous l'avez mentionné, des droits d'appel.

Je ne crois pas que dans ces questions d'appel, que la question financière devienne un handicap. En tous les cas, je voudrais que vous me démontriez comment cela pourrait être un handicap. Il y a quand même plus qu'un niveau où les gens peuvent faire appel. En bout de ligne, il reste toujours la Commission des droits de la personne, quoique je suis d'accord avec vous que ce n'est peut-être pas la chose la plus rapide.

Je voudrais savoir où vraiment cela accroche pour vous? Prenons juste le cas de harcèlement sexuel, dans les procédures qui sont prévues, pour laisser de côté tout le reste, car nous n'avons pas le temps. Je voulais quand même le dire!

The Chairman: I would ask you to be brief as there are several questions there.

Senator Lavoie-Roux: I limited the reply to the last one.

The Chairman: I didn't hear that. Thank you.

Mme Gemma Morissette, représentante de la Coalition populaire régionale de l'Outaouais: Je pense que je vais vous répondre pourquoi nous prétendons que les femmes sont

[*Traduction*]

union discrimination. That is precisely one of the grounds that are enumerated among the valid reasons for dismissal, including relative discrimination.

I believe history teaches us that people who, for example, have been dismissed for union activities in any business whatever have generally been those most capable of landing on their feet (and that's a good thing), and that employers ultimately take them back and so on.

So it surprises me that you see that as a blow against the unions.

Now, in the case of women, this interests me a great deal. I have an initial question. Obviously, if you limit it to cases of sexual harassment, I agree with you that women are more likely than men to be subjected to sexual harassment. In the sense that women will be more penalized than men under Bill C-113, I would like to know, apart from the question of sexual harassment, where you get your statistics to prove that women will be more penalized than men.

Now, in the case of sexual harassment, some fairly hard and fast provisions have nevertheless been made. As for the benefit of the doubt, it is the person who left for reasons of sexual harassment who will have the benefit of the doubt. There are also rights of appeal, as you mentioned.

I do not believe that finances will become a handicap in these appeal matters. In any case, I would like you to demonstrate how that could be a handicap. People can nevertheless appeal at more than one level. There is still ultimately the Human Rights Commission, although I agree with you that that is perhaps not the fastest route.

I would like to know really where the problem is in your mind. Let's just take the case of sexual harassment in the procedures that are provided and leave the rest to one side because we do not have the time. I wanted to say this all the same!

Le président: Je vous demanderai d'être bref car il y a plusieurs questions qui sont posées ici.

Le sénateur Lavoie-Roux: J'ai demandé qu'on réponde uniquement à la dernière.

Le président: Je n'avais pas entendu. Merci.

Ms Gemma Morrissette, representative of the Coalition populaire régionale de l'Outaouais: I think I'm going to answer your question why we claim that women are penalized

[*Text*]

plus pénalisées. J'ai trois raisons très simples et très rapides et je vais vous les apporter.

Premièrement, la majorité des chefs de familles monoparentales sont des femmes. Donc, elles ne peuvent pas se permettre d'accepter n'importe quelles conditions de travail. Si on veut transférer une femme, je ne sais pas, moi, qui a accès à une garderie de jour à un travail de soir, elle doit quitter son emploi.

Elle doit le prouver aussi. En attendant, elle va vivre de quoi?

Maintenant, pour le harcèlement sexuel, vous dites qu'il y a des bonnes protections. Moi, je n'y crois pas!

D'abord, le harcèlement sexuel, cela ne se fait pas au vu et su de tout le monde. C'est assez difficile de le prouver et cela prend un certain temps. Je pense que les femmes qui ont des grandes responsabilités, principalement celles qui ont des responsabilités familiales, elles vont supporter beaucoup de choses avant de quitter leur emploi. C'est la deuxième.

La troisième: les femmes sont majoritairement dans des ghettos d'emploi. Elles ont majoritairement un travail précaire. Il y a des femmes qui ont très bien réussi mais il y en a d'autres moins!

Tout à l'heure, vous disiez que ce n'est pas une embûche à la syndicalisation. Oui, c'en est une. Ces femmes-là qui voudraient s'organiser pour avoir de meilleures conditions de travail, n'oseront jamais le faire! Ce n'est pas si facile que cela à prouver que l'on est congédié pour des activités syndicales, aussi.

C'est dans ce sens-là que je voulais vous répondre. Je trouve que ce projet de loi est odieux pour tout le monde mais particulièrement cruel pour les femmes.

The Chairman: Order, please. Thank you, Senator Lavoie-Roux. I have Senator Corbin, followed by Senators Molgat, Sparrow and Hébert.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai beaucoup apprécié votre présentation. Je connais assez bien le milieu ouvrier dans lequel vous évoluez. Je voudrais vous demander un commentaire à ce que je vais dire.

Je vous passe tout d'abord l'information. Je crois qu'elle est correcte, j'ai vérifié auprès du greffier. Ne trouvez-vous pas significatif qu'aucun, pas un employeur a demandé à se présenter devant ce comité pour débattre le contenu de ces mesures présumément budgétaires mais en réalité qui sont une attaque contre les travailleurs et les travailleuses?

M. Gilles Paquette, représentant de la Coalition populaire régionale de l'Outaouais: Honorables sénateurs, qu'un employeur ne se présente pas ici pour demander la révision, je

[*Traduction*]

more heavily. I have three very simple and brief reasons and I'm going to give them to you.

First, the majority of heads of single-parent families are women. They can't afford to accept just any working conditions. If an employer wants to transfer a woman who has a day care arrangement to an evening job, she has to leave that job.

She has to prove her case as well. In the meantime, how is she going to leave?

Now, as for sexual harassment, you say that there are sound protective measures. I don't believe that!

First, sexual harassment is not done in full view of everyone and to everyone's knowledge. It is fairly difficult to prove it, and it takes some time. I believe that women who have considerable responsibilities, mainly those who have family responsibilities, are going to tolerate a lot of things before they leave their jobs. That's the second.

The third is that most women are in employment ghettos. Most of them have unstable employment. Some women have been very successful, but others have been less so.

You said a moment ago that that's not a stumbling block to unionization. Yes it is. These women who would like to get organized to obtain better working conditions will never dare do so. It's not as easy as that either to prove that you've been dismissed for union activities.

That is how I wanted to answer you. I find this bill detestable for everyone involved, but particularly cruel for women.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Sénateur Lavoie-Roux, je vous remercie. Je donne maintenant la parole au sénateur Corbin, qui sera suivi par les sénateurs Molgat, Sparrow et Hébert.

Senator Corbin: Thank you, Mr. Chairman.

I very much appreciated your presentation. I am fairly familiar with the worker environment in which you work. I would like to ask you to comment on what I'm going to say.

First I'll give you the information. I believe it is correct; I checked it with the Clerk. Don't you find it significant that no one, not one employer asked to appear before this committee to debate the content of these purported budget measures, but which are in reality an attack against workers?

Mr. Gilles Paquette, representative of the Coalition populaire régionale de l'Outaouais: Senators, I find it disturbing that no employee has appeared here to seek a

[*Text*]

trouve cela troublant mais je ne trouve pas cela surprenant. Je veux répondre aussi à la question du sénateur Lavoie-Roux.

Quand on parle de syndicalisation, on parle toujours de syndicalisation à la cachette. Ce n'est pas vrai que la syndicalisation, qui est un droit reconnu, peut se faire ouvertement. Je peux vous en parler par expérience. J'ai déjà été congédié pour des activités syndicales.

Les gens qui réussissent à se déprendre, c'est parce qu'ils ont le support d'avocats ou d'une organisation. Cela se fait encore en cachette. À partir du moment, avec un projet de loi comme C-113, où une personne va juste revendiquer le respect de la Loi des normes du travail ou de la Loi sur la santé et sur la sécurité, à partir du moment où une personne va être revendicatrice un peu ou qu'elle va remettre en question certaines pratiques d'un endroit qui n'est pas syndiqué, elle est sur la liste noire, c'est sûr.

À partir du moment où elle est sur la liste noire, il y a des chances qu'elle se retrouve dehors ou qu'elle soit forcée à démissionner.

Le problème avec le projet de loi C-113, c'est que lorsque l'on va chercher des prestations, l'on est accusé et c'est nous qui avons le fardeau de la preuve de prouver que l'on avait une raison juste et suffisante et valable de quitter notre emploi ou que l'on a été congédié pour des raisons répréhensibles.

Je vous dis qu'il n'y a pas un employeur au monde qui va s'accuser lui-même d'avoir violé la loi, d'avoir fait du harcèlement! Jamais, voyons! En tous les cas, cela serait surprenant et si vous en connaissez, vous me les présenterez! C'est cela la vie. Avec un projet de loi comme C-113, cela donne un pouvoir, une main-mise d'un employeur, surtout sur les employés non syndiqués. C'est épouvantable parce qu'à partir du moment où l'on dit: si jamais tu quittes ton emploi ou que je te mets dehors et que tu ne peux pas prouver que tu avais une bonne raison... les pénalités étaient quand même substantielles, lorsque l'on parle de 40 p. 100 de diminution de prestations. Lorsque l'on parle de 7 à 12 semaines, ce ne sont pas des grenailles. C'est important. Lorsque l'on dit que c'est aucun revenu, c'est une épée de Damoclès au-dessus de la tête de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses qui n'ont pas d'autres moyens de se défendre seuls devant le patron. Je trouve cela odieux.

Juste pour répondre à votre question, la seule raison que j'ai compris les coupures, c'est que ce sont des questions économiques. Mais les questions économiques...

The Chairman: Order, please. We should give Senator Molgat one or two questions. Senator Molgat.

Le sénateur Molgat: Je vous remercie, monsieur le président.

[*Traduction*]

review, but I don't find that surprising. I also want to answer Senator Lavoie-Roux's question.

When we talk about unionization, we're always talking about surreptitious unionization. It is not true that unionization, which is a recognized right, can be done openly. I can tell you that from experience. I have already been dismissed for carrying on union activities.

People who manage to get out of this problem can usually do so because they have the support of lawyers or an organization. Again, this is done secretly. Under Bill C-113, from the moment a person merely demands compliance with the Labour Standards Act or the Health and Safety Act, from the moment a person becomes a little demanding or questions certain practices at a company that is not unionized, that person is blacklisted, that much is certain.

From the moment he or she is blacklisted, there is a chance that he'll be out the door or forced to resign.

The problem with Bill C-113 is that, when you file a claim for benefit, you are accused, and we have the burden of proving that we had just and sufficient and valid cause for leaving our jobs and that we were dismissed for reprehensible reasons.

I tell you that there is not an employer in the world who is going to accuse himself of breaking the law, of harassing an employee! Never in your life! In any case, that would be surprising, and if you know of any, introduce them to me! That's life. With a bill such as C-113, this gives an employer a power, a hold, particularly over non-union employees. It's terrible because, from the moment someone says: If you ever leave your job or if I fire you and you can't prove that you had a good reason... The penalties were nevertheless substantial, when you talk about a 40 per cent decrease in benefits. When you talk about 7 to 12 weeks, that's not peanuts. It's considerable. When you say there's no income, that's a sword of Damocles over the heads of all the workers who have no other means to defend themselves alone against the employer. I find that detestable.

Just to answer your question, the only way I could understand the cuts is if they were for economic reasons. But economic reasons...

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons donner au sénateur Molgat la possibilité de poser une ou deux questions. Sénateur Molgat, vous avez la parole.

Senator Molgat: Thank you, Mr. Chairman.

[*Text*]

Comme mes collègues, je vous remercie d'être venus ici ce matin. C'est très important pour nous de vous écouter, des gens qui justement sont très proches des problèmes des travailleurs.

Je note que vous êtes la première délégation où il y a des femmes. Je veux vous demander une question dans ce domaine.

Au début, lorsque le gouvernement a proposé ce projet de loi il y a eu des objections. Il a retire le projet de loi et soit disant, le nouveau projet de loi éliminait beaucoup de problèmes pour les femmes. Est-ce le cas, à votre point de vue?

Mme Simard: Je ne crois pas, parce que là, l'on parle encore des départs volontaires. Les gens ne seront pas plus admissibles à l'assurance-chômage. C'est la même chose pour les congédiements.

L'on sait que les personnes qui ont des emplois précaires, ce sont surtout les femmes et les jeunes. Encore là, les femmes sont touchées. Au niveau des 40 raisons, comme je le disais tantôt, disons que les agents au niveau de la Commission de l'assurance-chômage, ils sont déjà considérés lorsque les personnes vont voir l'agent. Pourtant, les personnes sont quand même pénalisées.

Je ne vois pas ce que cela pourrait changer. Je pense que les 40 raisons qui ont été dites, ainsi que les petits changements, c'est tout simplement pour sécuriser les travailleurs et les travailleuses et non pas plus.

Le sénateur Molgat: Alors, vous croyez encore que ce projet de loi fait discrimination particulière envers les femmes?

Mme Simard: Oui, sénateur.

Le sénateur Molgat: Vous n'avez pas d'hésitation?

Mme Simard: Aucune!

The Chairman: Honourable senators, the witnesses' time went by several minutes ago. I have two more groups of witnesses. I thank you on behalf of the committee for your presentation.

Senator Hébert: Mr. Chairman, for the third time you have shut me off.

The Chairman: I did not shut you off. I have to respect the rights of the witnesses who have been invited.

Mr. Merchant, perhaps you could introduce yourself and the people who are with you and then proceed to an opening statement.

Senator Molgat: Mr. Chairman, I would raise a point of order, if I may. Under the rules that have been imposed on us, we are to stop hearing witnesses at one o'clock and then go into the clause-by-clause consideration. We again have some major witnesses appearing and we are finding it difficult to

[*Traduction*]

Together with my colleagues, I thank you for being here this morning. It is very important for us to listen to you, people who are very familiar with workers' problems.

I see you are the first delegation in which there are women. I want to ask you a question in that area.

When the government originally tabled this bill, there were objections. It withdrew the bill, and the new bill allegedly eliminated many of the problems for women. Has it done so, in your view?

Ms Simard: I don't believe so because it still talks about voluntary leaving. People will no longer be eligible for unemployment insurance. It's not the same for dismissals.

We know that the people who have unstable employment are mainly women and young people. Once again, women are affected. As regards the 40 reasons, as I said a moment ago, let's say that the Unemployment Insurance Commission officers already consider them when people go to see an officer. But people are nevertheless penalized.

I don't see that that could change. I think that the 40 reasons that were given, along with the minor changes, are simply to give the workers a sense of security, no more.

Senator Molgat: So you still believe that this bill discriminates in particular against women?

Ms Simard: Yes, senator.

Senator Molgat: You have no hesitation?

Ms Simard: None!

Le président: Honorables sénateurs, le temps accordé aux témoins est écoulé depuis quelques minutes. J'ai deux autres groupes de témoins à entendre. Au nom du comité, je vous remercie de votre exposé.

Le sénateur Hébert: Monsieur le président, vous venez de sauter mon tour pour la troisième fois.

Le président: Je n'ai pas sauté votre tour. Je dois respecter les droits des témoins qui ont été invités.

M. Merchant, je vous demande de vous présenter, vous et les gens qui vous accompagnent, et de passer ensuite à votre exposé.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le règlement, si vous me le permettez. En vertu des règles qui nous ont été imposées, nous devons cesser d'entendre les témoins à 1 heure pour passer à l'examen article par article du projet de loi. Nous avons encore d'autres

[*Text*]

complete the questioning. Could we agree to defer the clause-by-clause consideration until 1:30 p.m., which would permit us more time with the witnesses?

The Chairman: I am obliged to do what the committee has instructed me to do and you know what that motion is as well as I do.

Senator Molgat: I propose, then, that we make a change in our program and that we postpone the clause-by-clause study to 1:30 p.m. to give us more time to hear the witnesses. I move that as a motion.

The Chairman: No, there is no motion before the floor.

There are several witnesses and I have given those witnesses the floor.

Senator Molgat: Could I then ask our colleagues on the government side if they would accede to my proposal by simple agreement?

Senator Simard: I don't think so. We debated that yesterday and —

Senator Stewart: It does not change the time for conclusion, which is 2 o'clock. All we are doing is reducing the time of the members of the Senate on the clause-by-clause consideration in order to allow more time for the witnesses.

Senator Simard: The Chairman has called the witnesses.

Senator Molgat: Even by agreement the Conservative majority refuses to give support.

Senator Bolduc: There is something I do not understand. We were ready to sit this morning at nine o'clock and suddenly we could not sit before 10:00 a.m. We were ready and now you want to have that hour. The answer is no to that.

Senator Molgat: We are prepared to sit tomorrow. All right. The majority on the government side says no.

The Chairman: Mr. William de Merchant has the floor. Please proceed.

Me William de Merchant, Mouvement Action-chômage de Montréal: Monsieur le président, je vous remercie beaucoup. Il y a plusieurs organismes au Québec qui ont demandé d'être entendus et, des groupes de chômeurs, uniquement le Mouvement Action-chômage de Montréal a été invité.

Nous avons décidé, au sein de notre organisme, et nous vous demandons la permission si on peut donner une partie de notre temps à l'association des Mouvements Action-chômage du Québec. Leur représentant, M. Jean Leduc, est avec moi.

[*Traduction*]

témoins importants à entendre et nous avons de la difficulté à poser toutes nos questions. Ne pourrions-nous pas convenir de reporter l'examen article par article à 13 h 30, ce qui nous permettrait d'accorder davantage de temps aux témoins?

Le président: Je suis tenu de suivre les instructions du comité et vous connaissez aussi bien que moi la teneur de cette motion.

Le sénateur Molgat: Je propose donc que nous changions notre horaire et que nous reportions l'étude article par article à 13 h 30 pour nous laisser davantage de temps pour entendre les témoins. C'est la motion que je propose.

Le président: Non, il n'y a pas de motion qui est présentée ici.

Nous avons devant nous plusieurs témoins et je leur ai donné la parole.

Le sénateur Molgat: Puis-je alors demander à mes collègues, du côté du gouvernement, s'ils sont prêts à accepter ma proposition en vertu d'une simple entente?

Le sénateur Simard: Je ne le pense pas. Nous en avons débattu hier et ...

Le sénateur Stewart: Ça ne change pas l'heure à laquelle nous devons conclure, soit 14 heures. Nous ne faisons là que réduire le temps imparti aux sénateurs dans le cadre de l'examen article par article pour accorder plus de temps à l'audition des témoins.

Le sénateur Simard: Le président a donné la parole aux témoins.

Le sénateur Molgat: Même par voie de simple entente, la majorité conservatrice refuse d'accorder son appui.

Le sénateur Bolduc: Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Nous étions prêts à siéger ce matin à 9 heures et vous avez décrété soudainement que vous nous pouviez pas siéger avant 10 heures. Nous étions pourtant prêts et maintenant vous voulez récupérer cette heure. C'est non.

Le sénateur Molgat: Nous sommes prêts à siéger demain. Très bien. La majorité appartenant au camp du gouvernement dit que non.

Le président: William de Merchant a la parole. C'est à vous.

Mr. William de Merchant, Mouvement Action-chômage de Montréal: Mr. Chairman, thank you very much. There are a number of organizations in Quebec that have asked to be heard, and of the groups of unemployed workers, only the *Mouvement Action-chômage de Montréal* has been invited.

We decided within our organization, and I ask you permission to devote part of our time to the *Association des Mouvements Action-chômage du Québec*. Their representative, Mr. Jean Leduc, is with me.

[*Text*]

M. Jean Leduc, représentant, Mouvements Action-chômage du Québec: Bonjour, je vous remercie de nous recevoir ce matin.

Je me présente. Mon nom est Jean Leduc, porte-parole de l'Association des Mouvements Action-chômage du Québec. Ici à ma droite, j'ai Diane Rainville, vice-présidente du comité d'administration du Mouvement Action-chômage de Montréal ainsi que William de Merchant, responsable des affaires juridiques du Mouvement Action-chômage de Montréal.

Si vous le permettez, je vais faire une brève présentation de l'association, qui a été fondée en 1989. L'Association des Mouvements Action-chômage du Québec est un regroupement national d'organismes voués à la défense et à la promotion des droits des chômeurs ou chômeuses du Québec. Elle se veut un lien d'échange d'expertises et d'information légale et politique sur toutes questions touchant la problématique du chômage.

L'association vise à promouvoir un meilleur partage de la richesse collective, notamment par le maintien des programmes sociaux adéquats. Elle défend le principe d'une création d'emplois répondant aux intérêts de l'ensemble de la population.

Enfin, l'association croit à la nécessité d'un état actif au niveau social.

L'association est composée des Mouvements Action-chômage de Montréal, de l'Outaouais, de Longueuil, de Trois-Rivières, de Chandler, de Portneuf, des Chenaux, de Granby, du Regroupement des sans emploi de Victoriaville, du Mouvement des sans emploi de Lotbinière, du Regroupement des chômeurs et chômeuses de Rouyn-Noranda ainsi que du Groupe Action-chômage de centre-Mauricie.

Près de 40,000 personnes par an bénéficient de nos services d'aide et d'information sur la Loi sur l'assurance-chômage et de notre expertise juridique devant les tribunaux administratifs, soit le conseil arbitral et les juges-arbitres.

Au cours des dernières décennies, le marché du travail québécois a connu des transformations majeures liées à la globalisation des marchés, à l'interdépendance des économies nationales et à la restructuration des secteurs d'activités économiques sans oublier les politiques gouvernementales qui ont favorisé l'émergence d'une économie axée sur la libre entreprise et les lois du marché pour créer la richesse collective.

Un des traits marquants de cette évolution a été l'augmentation du chômage et son maintien à des taux élevés malgré la croissance économique. Nous constatons que des taux de chômage élevés engendrent des problèmes importants pour les individus et l'ensemble de l'économie québécoise dont l'une des principales ressources humaines se trouve par le fait

[*Traduction*]

Mr. Jean Leduc, representative, Mouvement Action-chômage du Québec: Good morning, thank you for receiving us this morning.

Allow me to introduce myself. My name is Jean Leduc, spokesman for the Association des *Mouvements Action-chômage du Québec*. To my right is Diane Rainville, Vice-Chair of the Administrative Committee of the *Mouvement Action-chômage de Montréal*, and William de Merchant, Head of Legal Affairs for the *Mouvement Action-chômage de Montréal*.

With your permission, I am going to make a brief presentation on the Association, which was founded in 1989. The *Association des Mouvements Action-chômage du Québec* is a national federation of organizations dedicated to the defence and promotion of the rights of the unemployed workers of Quebec. It is intended to provide a means of exchange of legal and policy expertise and information on all matters pertaining to the issue of unemployment.

The purpose of the Association is to promote a greater sharing of the collective wealth, in particular through the maintenance of adequate social programs. It defends the principal of job creation that coincides with the interests of the population as a whole.

Lastly, the Association believes it is necessary for the state to be active in social matters.

The Association comprises the *Mouvement Action-chômage* of Montreal, the Outaouais, Longueuil, Trois-Rivières, Chandler, Portneuf, Chenaux, Granby, the *Regroupement des sans emploi de Victoriaville*, the *Mouvement des sans emploi de Lotbinière*, the *Regroupement des chômeurs et chômeuses de Rouyn-Noranda* and the *Groupe Action-chômage de centre-Mauricie*.

Nearly 40,000 persons per year call upon our services for assistance and information on the Unemployment Insurance Act and our legal expertise before the administrative tribunals, that is the board of referees and the umpires.

In the past few decades, the Quebec labour market has undergone major changes related to the globalization of markets, the interdependence of national economies and the restructuring of economic sectors of activity, not to mention government policies, which have promoted the emergence of an economy based on free enterprise and supply and demand to create collective wealth.

One of the features of this development has been an increase in unemployment and continued high unemployment rates despite economic growth. We have observed that high unemployment rates cause major problems for individuals and the Quebec economy as a whole, as as result of which one of the major human resources is under-employed. As a result, the

[*Text*]

même sous-employées. De ce fait, le potentiel de création de richesses ne se réalise pas pleinement et c'est l'ensemble des membres de la collectivité qui en souffre.

En conséquence, l'Association considère que le gouvernement devrait s'attaquer au chômage plutôt qu'aux chômeurs et chômeuses et le presse d'adopter une politique de plein emploi qui malgré toutes ses exigences demeure encore la meilleure façon de réduire les coûts du régime. Je passe maintenant la parole à Diane Rainville.

Mme Diane Rainville, Mouvement Action-chômage de Montréal: Le MAC de Montréal est une groupe populaire qui, depuis plus de vingt ans, défend les droits des personnes qui dépendent du programme fédéral d'assurance-chômage. Au fil des ans, il a intégré dans sa pratique la prise en charge collective, la défense des droits des personnes en chômage et le service individualisé.

Le MAC a été de toutes les batailles visant à empêcher les différents gouvernements d'Ottawa de réduire l'accessibilité à l'assurance-chômage. En 1984, il a participé à la préparation et à la tenue de la grande marche sur l'emploi. En 1986 et 1987, le groupe a combattu la réglementation permettant à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada de déduire des prestations les revenus de pension et a comparu devant la Commission Forget sur l'assurance-chômage. En 1989 et 1990, il a comparu devant les comités législatifs et sénatoriaux sur le projet de loi C-21 communément appelé la réforme McDougall. Juridiquement, il a réussi avec la cause *Tétrault-Gadoury* à faire invalider les articles de la loi discriminatoires pour les personnes de 65 ans et plus. Et cette année, il a participé à l'organisation de la grande manifestation du 7 février qui s'est tenue à Montréal. Ces actions témoignent de la volonté de ses membres et bénévoles à obtenir des changements sociaux à la hausse et non à la baisse et à conserver les acquis sociaux qui ont fait dire à l'UNESCO que le Canada est le pays où il fait le mieux vivre.

Chaque année, plus de 12 000 personnes se présentent à nos bureaux pour obtenir de l'information et de l'aide sur la Loi sur l'assurance-chômage. L'an passé, le MAC a accompagné près de 800 personnes devant les conseils arbitraux. Vous pouvez voir à l'annexe 1, les différents services que nous avons donnés durant les dernières années. Fort de son travail, de son expérience et de ses appuis, le MAC de Montréal ne peut qu'être en total désaccord avec le projet de loi C-113. Notre travail quotidien nous a montré qu'un projet de loi dont les aspects économiques évacuent la dimension humaine n'a pas de raison d'être dans notre société. Nous avons tenté dans ce mémoire de faire ressortir les demi-vérités qui émaillent le discours gouvernemental et les aspects qui risquent à court terme de miner le plus important régime de sécurité sociale au pays. Nous tentons de vous sensibiliser à l'impact humain de ce projet de loi et de vous montrer qu'il contient des menaces à moyen terme pour

[*Traduction*]

potential for wealth creation is not fully realized, and all members of society suffer.

Consequently, the Association considers that the government should attack unemployment rather than the unemployed, and urges it to adopt a full employment policy which, despite all its requirements, is still the best way to reduce the costs of the system. I now give the floor to Diane Rainville.

Ms Diane Rainville, Mouvement Action-chômage de Montréal: The Montreal MAC is a grassroots group which, for more than 20 years, has defended the rights of people who rely on the federal unemployment insurance program. Over the years, its practice has expanded to include community service, defence of the rights of individuals on unemployment and personal service.

The MAC has helped wage all the battles to prevent various Ottawa governments from reducing access to unemployment insurance. In 1984, it took part in preparing and staging the *Grande Marche sur l'Emploi*. In 1986 and 1987, the group fought regulations enabling the Canada Employment and Immigration Commission to deduct pension income from benefits and appeared before the Forget Commission on Unemployment Insurance. In 1989 and 1990, it appeared before the legislative and Senate committees on Bill C-21, commonly called the McDougall reform. In legal matters, with the *Tétrault-Gadoury* case, it succeeded in having invalidated the sections that were discriminatory for persons 65 years of age or more. And this year, it took part in organizing the major demonstration held in Montreal on February 7. These actions attest to the will of its members and volunteers to bring about positive, not negative social changes and to preserve social advances that have encouraged UNESCO to say that Canada is the country with the highest standard of living in the world.

Each year, more than 12,000 persons enter our offices to obtain information and assistance regarding the Unemployment Insurance Act. Last year, the MAC accompanied nearly 800 individuals before the boards of referees. In Appendix 1, you can see the various services which we have offered in past years. In light of its work, experience and support, the Montreal MAC can only be in total disagreement with Bill C-113. Our day-to-day work has shown us that a bill whose economic aspects erase the human dimension has no place in our society. In this brief, we have tried to underscore the half-truths sprinkled throughout the government position and the aspects which, in the short term, risk undermining the country's most important social security system. We are trying to make you aware of the human impact of this bill and to show you that it contains medium-term threats to all Canadian working men and women whether they are employed or not. Lastly, at the end of our brief, we propose realistic alternatives

[*Text*]

toutes les travailleuses et les travailleurs canadiens qu'ils aient un emploi ou non. Finalement, à la fin de notre mémoire, nous vous proposons des alternatives réalistes et plus conformes aux valeurs d'une société libre et démocratique. Je cède maintenant la parole à mon confrère.

M. de Merchant: Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir invité ce matin. Par contre, je tiens à vous dire que je suis estomaqué d'apprendre qu'uniquement sept groupes ont été invités à être entendus aujourd'hui.

Ce projet de loi va toucher l'ensemble des personnes qui vivent du chômage, c'est-à-dire au-dessus de trois millions de Canadiens qui vont être touchés par cette réduction.

Ce projet de loi va apporter des réductions de plusieurs milliards de dollars et le fait qu'uniquement sept groupes sont invités, pendant quatre heures d'audience, on ne peut que condamner cette action.

Le sénateur Corbin: Nous sommes entièrement d'accord avec vous.

M. de Merchant: Maintenant avec le comité législatif, on nous a montré un simulacre de démocratie, c'est-à-dire qu'on s'est permis de censurer les personnes qui ont été appelées à venir donner leur témoignage.

Le sénateur Simard: Voulez-vous parler du projet de loi, monsieur?

Le sénateur Hébert: Voulez-vous laisser parler le témoin. Vous n'êtes pas le président ici.

The Chairman: Order, please. The witness has the floor. Let the witness finish his statement.

M. de Merchant: On s'est permis de censurer des personnes, chose qu'on avait vu peut-être sous la Russie stalinienne mais on a rarement vu cela dans notre démocratie. Maintenant le Sénat, à son comité des finances va toucher notre programme social le plus important, celui qui touche le plus de personnes, le filet de sécurité sociale qui fait dire au gouvernement lui-même que le Canada est le pays où il fait le mieux vivre. C'était un contrat social qu'on s'était donné en 1970. On est en train d'en réduire tous les effets. Alors que le comité des Finances, en quatre heures, reçoive toutes les personnes intéressées, on dénonce ce fait et publiquement on s'oppose à ce processus.

Maintenant, je vais vous parler un peu plus de notre mémoire. Le projet de loi C-113 touche cinq aspects de la loi sur l'assurance-chômage. Notre position au mouvement action assurance chômage, c'est qu'aucun des points apporté par le gouvernement n'est acceptable. Par contre, on est conscient que le Sénat ne peut demander de retirer un projet de loi mais ne peut que suggérer des amendements. Nous allons vous faire quelques recommandations à cet effet.

[*Traduction*]

that are more consistent with the values of a free and democratic society. I now yield the floor to my colleague.

Mr. de Merchant: Mr. Chairman, thank you for inviting us to be here this morning. I hasten to point out, however, that I was stunned to learn only seven groups were invited to be heard today.

This bill will affect everyone who lives off unemployment, that is more than three million Canadians who are going to be affected by this reduction.

This bill will result in cuts of several billions of dollars, and when we know that only seven groups were invited for four hours of hearings, we can only condemn this action.

Senator Corbin: We entirely agree with you.

Mr. de Merchant: Now, in the legislative committee, we were shown a pretence of democracy, that is to say that members took the liberty of censuring the persons who had been called as witnesses.

Senator Simard: Do you want to talk about the bill, sir?

Senator Hébert: Do you want to let the witness speak?. You're not the Chairman here.

Le président: Je vous rappelle à l'ordre. Le témoin a la parole. Laissez-le finir sa déclaration.

Mr. de Merchant: Members took the liberty of censuring people, something that may have been seen under Stalin's Russia, but we have rarely seen that in our democracy. Now in its Finance Committee, the Senate is going to touch our most important social program, the one that affects the most citizens, the social security net that enables the government itself to say that Canada has the highest standard of living in the world. This was a social contract that was entered into in 1970. We are in the process of reducing all its effects. The Finance Committee is hearing all the interested parties in the space of four hours, and we denounce this fact and publicly object to this process.

Now I am going to talk to you a little more about our brief. Bill C-113 touches on five aspects of the Unemployment Insurance Act. Our position at the *mouvement action assurance chômage* is that none of the points made by the government is acceptable. We are aware, however, that the Senate cannot request that a bill be withdrawn, but can only suggest amendments. We are going to make a few recommendations to this end.

[*Text*]

Je n'irai pas tout de suite aux recommandations, je vais brosser un tableau. Le projet de loi lui-même a été adopté dans un projet de loi qui se dit pour compresser les dépenses des finances publiques. Par contre, dans le même énoncé politique du ministre Mazankowski, le gel des cotisations et la permission de certains employeurs de ne pas payer d'assurance-chômage sur les nouvelles cotisations va faire augmenter le déficit de la caisse d'assurance-chômage de 4,9 à 8,2 milliards. De quelle façon est-ce que l'on veut réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage quand on prend des mesures avec l'exposé économique pour augmenter le déficit. C'est ridicule. Nous, on ne voit aucune logique là-dedans.

Maintenant on parle d'augmenter la formation professionnelle, les sommes allouées à la formation professionnelle. Tout le monde est pour la vertu. Nous sommes pour la formation professionnelle au Mouvement Action-chômage. Il faut comprendre que le gouvernement ne s'implique pas directement par son pouvoir de taxation pour payer la formation professionnelle. Il se sert du fonds de l'assurance-chômage.

Maintenant, du même souffle, il réduit les personnes qui vont faire des départs volontaires, elles n'auront plus droit du tout à l'assurance-chômage. Il y a quelque chose de cynique dans ce projet de loi de faire assumer les réductions par certains chômeurs qui vont se retrouver devant la pauvreté, faire payer à ces personnes la formation professionnelle et l'outillage nécessaire à la formation professionnelle. Ces personnes-là vont payer à des industries la formation professionnelle qu'eux n'auront pas à assumer s'ils créent un nouvel emploi ou s'ils passent par la sous-traitance car ils n'auront pas de nouvelles cotisations à payer. Il y a quelque chose de ridicule là-dedans.

Maintenant, je mentionne un des points qui avait été apporté devant le comité législatif. Dix-huit groupes ont été entendus devant le comité législatif. Six de ces groupes se sont dits sur un point particulier inquiets, c'est-à-dire les personnes qui vont faire un départ volontaire, après de nombreuses années de travail, elles font un départ volontaire, elles retournent à un nouvel emploi et retravaillent. Ces personnes-là vont devoir aller chercher un autre 20 semaines pour se qualifier. Toutes les semaines avant leur départ volontaire vont totalement disparaître. Six des groupes ont montré des inquiétudes là-dessus. Le comité lui-même a dit que non, ce n'était pas l'intention du gouvernement. Je vais vous apporter une citation du député Robitaille provenant du fascicule 5 du comité législatif à la page 535 où il dit à ce sujet:

> Je veux vous donner dès le départ la garantie que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'appliquer la Loi de façon dont vous l'interprétez. S'il faut apporter des corrections pour clarifier la situation on va le faire. Parce

[*Traduction*]

I won't go immediately to the recommendations; I'm going to sketch out the situation. The bill itself was adopted as a bill to provide for government expenditure restraint. However, in the same policy statement by Mr. Mazankowski, the freeze on premiums and the permission given to certain employers not to pay unemployment insurance on the new premiums will increase the unemployment insurance fund deficit by $4.9 to $8.2 billion. How does the government intend to reduce the unemployment insurance fund deficit when it takes measures in its economic statement to increase the deficit. This is ridiculous. We can see no logic in it at all.

Now it is talking about increasing vocational training, the amounts allocated to labour force training. Everyone is in favour of virtue. We at the *Mouvement Action-chômage* are in favour of labour force training. It must be understood that the government does not get directly involved through its taxation power in order to pay for labour force training. It is using the unemployment insurance fund.

Now, in the same breath, it is reducing the number of individuals who are going to leave their jobs voluntarily; they will no longer be entitled at all to unemployment insurance. There is something cynical in this bill in making cuts at the expense of some unemployed workers who will find themselves in poverty, in making these people pay for labour force training and the necessary equipment for such training. These people are going to pay for labour force training for businesses that will no longer have to pay if they create a new job or if they subcontract because they will not have to pay new premiums. There is something ridiculous in that.

Now I'm going to mention one of the points that was made before the legislative committee. Eighteen groups were heard before the legislative committee. Six of those groups said they were concerned about one particular point, that is the people who leave their jobs voluntarily after many years of work, who leave voluntarily, return to a new job and work again. These people are going to have to find another 20 weeks of work in order to qualify. All the weeks they worked before leaving voluntarily will disappear completely. Six other groups expressed concerns on this point. The committee itself said that no, that was not the government's intention. I'm going to read a quotation by Mr. Robitaille, M.P., taken from Issue No. 5 of the legislative committee's proceedings, page 5:35, where he said on this subject:

> At the outset, I'd like to give you the assurance that the government does not intend to apply the legislation the way you are interpreting it. If corrections have to be made to clarify the situation we will do so because that is

[*Text*]

cela n'est vraiment pas notre intention, le libellé prête peut-être à telle interprétation mais on va le revoir.

Le député s'est engagé à réécrire les articles 30.1 paragraphe (4) et 30.1 paragraphe (5). Malheureusement, dans son rapport final, il n'y a aucune mention à cet effet. Dans le débat, article par article, le comité n'a pas repris ce point. C'est un amendement que vous pouvez faire et vous pouvez demander que ces articles soient clarifiés en tenant pour vrai ce que les députés ont dit, c'est-à-dire que ce n'est pas l'intention du législateur de faire disparaître toutes ces années de travail pour les personnes qui quitteraient un emploi pour un autre emploi. C'est le premier amendement que l'on vous suggère.

Maintenant on sait que pour les exclusions pour départ volontaire, les personnes vont perdre le droit aux prestations.

Maintenant en droit du travail, une des notions les plus élémentaires est que l'on n'applique pas la peine capitale dès la première offense mais qu'on donne une gradation des sanctions. C'est reconnu par la jurisprudence et cela fait partie de toutes les autres lois. La loi sur l'assurance-chômage n'y fait plus effet. C'est tout ou rien. Vous avez droit à l'assurance-chômage ou vous n'y avez pas droit. On vous recommande d'adopter un amendement qui permettrait une gradation des sanctions.

Pour ce qui est de ce point, le ministre nous a assuré que la loi était interprétée de la façon la plus juste possible pour les prestataires qui font un départ volontaire. Malheureusement, nous avons obtenu au même moment que l'on a obtenu la projet de C-113, les directives d'application du projet de loi C-113. Dans ces directives, on ne voit pas un élargissement et un côté chaleureux du tout mais on voit plutôt une façon très restrictive d'interpréter la loi et même des directives qui sont encore plus sévères que le projet de loi. Il aurait été facile, légalement, de changer l'article 28.4 de la loi qui dit, c'est à dire le paragraphe 28(4) de l'article 19. de la loi sur l'assurance-chômage que l'on retrouve à l'article 18. du projet de loi C-113, je m'excuse, ce n'est pas l'article 18., c'est l'article 19. et je lis:

> Pour l'application du présent article, le prestataire était fondé à quitter volontairement son emploi si, compte tenu de toutes les circonstances, notamment de celles qui sont énumérées ci-après, son départ constituait la seule solution raisonnable.

Cet article crée deux fardeaux, un double fardeau pour le prestataire. Un, il doit prouver qu'il a une justification à son départ volontaire et deux, il doit prouver que son départ constituait la seule solution raisonnable. C'est un double fardeau. Il aurait été facile aux législateurs d'omettre au paragraphe que son départ constituait la seule solution raisonnable et à cet effet-là, il y aurait eu effectivement un allégement du fardeau envers le prestataire. Je le répète, je ne

[*Traduction*]

really not our intention. The wording may perhaps lead to that interpretation, but we will be looking at it.

The member undertook to rewrite clauses 30.1(4) and 30.1(5). Unfortunately, in its final report, there is no mention to this effect. In clause-by-clause review, the committee did not return to this point. This is an amendment that you can make, and you can ask that these clauses be clarified by taking what the members said to be true, that is to say that it was not Parliament's intention to eliminate all these years of work for people who would leave one job in order to take another. That is the first amendment we suggest to you.

Now we know that people will lose their right to benefits as a result of the exclusions for voluntary leaving.

Currently in labour law, one of the most elementary notions is that you don't inflict capital punishment on the first offence, but rather impose graduated sanctions. This is recognized in the case law and it is part of all the other statutes. The Unemployment Insurance Act no longer does so. It's all or nothing. You are entitled to Unemployment Insurance or you are not entitled to it. We recommend that you pass an amendment that would allow a graduated range of sanctions.

As regards this point, the Minister assured us that the Act was interpreted as fairly as possible for claimants who voluntarily left their jobs. Unfortunately, we received the directives for the application of Bill C-113 at the same time we received Bill C-113. In those directives, we do not see a broadening or a warm, human side at all, but rather a very restrictive manner of interpreting the Act and directives that are even more severe than the bill. It would have been easy legally to change subsection 28(4) of the Act which says — that is to say subsection 28(4) of clause 19 of the Unemployment Insurance Act, which appears in clause 18 of Bill C-113; excuse me, it's not clause 18; it's clause 19, and I quote:

> For the purposes of this section, "just cause" for voluntarily leaving an employment exists where, having regard to all the circumstances, including any of the following circumstances, the claimant had no reasonable alternative to leaving the employment...

This clause creates two burdens, a double burden for the claimant. First, he must prove that he was justified in leaving voluntarily and, second, he must prove that he had no reasonable alternative to leaving. This is a double burden. It would have been easy for Parliament to omit from the subsection the requirement that the claimant have no reasonable alternative, and it would effectively have lightened the claimant's burden in this regard. I repeat, and I am not in

[*Text*]

suis pas pour cet amendement, je suis contre le retrait de l'article de loi, mais si le ministre avait voulu être cohérent avec les communiqués de presse qu'il a envoyés, il aurait pu le faire ou omettre ce paragraphe ou cet article. Nous le lui avons dit et il n'a retenu aucune suggestion d'aucun groupe de travailleurs ou de groupe de chômeurs.

Maintenant pour le harcèlement sexuel, entre C-105 et C-113 qui est une copie conforme, on a ajouté pour le harcèlement sexuel, un certain nombre de mesures dites pour rendre plus humain le processus d'enquête et d'appel des causes de harcèlement sexuel.

Maintenant on a dit entre autres que maintenant on devait entendre à la fois les deux parties avant de prendre la décision. Je veux vous faire remarquer que le droit d'être entendu, ce n'est pas la plus grande trouvaille du ministre Valcourt. On appelle cela en droit le *audi alteram partem*, cela a toujours existé et cela n'a aucune valeur sauf pour apaiser le public un peu.

Deuxièmement, on a dit que pour les conseils arbitraux, le président pourrait exclure du conseil arbitral une partie ou l'autre et leur représentant de l'audience. Maintenant on a de sérieuses réserves quant à la légalité de ce point-là.

Le Barreau du Québec a écrit une lettre au ministre (je vous l'ai donnée dans le mémoire) où le Barreau se dit même opposé à cette clause, il y a des dangers à cette clause et on vous le dits, elle va à l'encontre de la Charte des Droits et Libertés. Maintenant la question a été posée à M. Mulder de la Commission d'Emploi et de l'Immigration et il n'a pas voulu répondre à cette question parce qu'il a dit qu'il n'a pas le droit d'émettre un avis juridique. Ce qu'on vous dit, c'est que le Barreau du Québec nous dit que c'est très «questionnable». On a nos avocats, on est habitué de faire affaire avec l'assurance-chômage et on vous dit que cela n'a aucune valeur légale, que le gouvernement mette cela... Il aurait pu mettre les vraies mesures pour aider les victimes de harcèlement sexuel.

M. Yalden de la Commission canadienne des droits de la personne a fait des suggestions qui n'ont pas encore une fois été retenues. On n'aurait pas à prouver qu'il y a harcèlement sexuel mais que le fardeau de la personne serait uniquement de prouver qu'elle croyait être victime de harcèlement sexuel. Maintenant le sentiment d'être harcelé est aussi important que le vrai harcèlement. C'est la chose que la personne subit, vit. Si la personne apportait des faits qui montrent qu'elle avait des raisons de croire qu'elle était harcelée, cela devrait suffire et on ne devrait même pas chercher la version patronale parce que de toute façon, dans les cas de harcèlement sexuel, il n'y a jamais un patron qui va dire que oui c'est vrai, il y avait du harcèlement. C'est ridicule, il va toujours donner un avis contraire. Donc, si le législateur avait voulu vraiment réduire

[*Traduction*]

favour of this amendment, I am against withdrawing this section of the Act, but if the Minister had wanted to be consistent with the press releases he issued, he could have done it or omitted this subsection or this section. We told him so, and he accepted no suggestions of any workers group or unemployed workers group.

Now as to sexual harassment, between C-105 and C-113, which is an exact copy, the government added, for sexual harassment, a certain number of measures said to make the inquiry and appeal process in cases of sexual harassment more human.

Now the government says, among other things, that both parties must be heard at the same time before the decision is made. I want to point out to you that the right to be heard is not Mr. Valcourt's greatest discovery. In law, we call it *audi alteram partem*. It has always existed, and it has no value except to pacify the public somewhat.

Second, we said that for the boards of referees, the Chairman could exclude either party or their representatives from the board of referees hearing. We now have serious reservations about the legality of this point.

The *Barreau du Québec* has written a letter to the Minister (I enclosed it with the brief) in which it even said it was opposed to this clause, that there were dangers in this clause, and we tell you that it violates the Charter of Rights and Freedoms. Now the question put to Mr. Mulder of the Employment and Immigration Commission, and he did not want to answer this question because he said he was not entitled to issue a legal opinion. What we are telling you is that the *Barreau du Québec* tells us that it is very "questionable". We have our lawyers, we are used to dealing with the unemployment insurance authorities, and we are telling you that this has no legal merit, that the government is putting that... It could have included real measures to assist the victims of sexual harassment.

Mr. Yalden of the Canadian Human Rights Commission has made suggestions which, once again, were not accepted. No one would have to prove sexual harassment had taken place, but the burden on individuals would be only to prove that they believed they were victims of sexual harassment. Now the feeling of being harassed is as important as actual harassment. It is what people feel, experience. If people adduced facts showing that they had reasons to believe they had been harassed, that should be sufficient, and the employer's version would not be solicited because, in any case, in cases of sexual harassment, no employer would ever say: Yes, it's true, harassment took place. It's ridiculous; an employer will always give the opposite view. So if Parliament had really wanted to reduce the chances of a victim of sexual harassment being

[*Text*]

les risques qu'une personne qui est victime de harcèlement sexuel se voit refuser l'assurance-chômage, cela aurait été bien facile à faire.

The Chairman: I should advise the committee and the witnesses that we have only 11 or 12 minutes left until the clock reaches 1 p.m. There is one more group of witnesses led by Ms Liza Novak. I am told she is in the building. As soon as they come in, I will stand this group down and ask them to come forward.

Please carry on.

M. de Merchant: Je suis certain que vous ne le lirez pas parce que vous devez rendre votre rapport cet après-midi. Nous sommes complètement désillusionnés par rapport à ce processus anti-démocratique. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Senator Di Nino: Welcome, and thank you for your presentation. I have listened very carefully. I believe I did not hear you say that you object to the principle — I am not trying to put words in your mouth, and I will ask you a question in a moment — that those who would abuse the system, those who would leave their employment without just cause should not be the beneficiary of the contributions made by Canadian workers. Do you agree with that general principle?

M. de Merchant: D'une façon catégorique, premièrement, je voudrais apporter une précision ici. Lorsque le ministre qualifie publiquement les personnes qui font des départs volontaires de fraudeurs, de menteurs, de tire-au-flanc, de «flancs mous» et de parasites, ce sont des préjugés. Chaque année, 12 000 personnes viennent à nos bureaux. Nous sommes allés devant les conseils arbitraux avec plus de 900 de ces personnes-là. Vous avez nos statistiques pour 1992 et chaque personne qui a fait un départ volontaire avait une raison de faire son départ volontaire. Maintenant est-ce que c'est une justification selon la loi? Cela n'a pas été jugé dans tous les cas une justification, c'est la preuve qu'on est devant le juge arbitre et même devant la Cour d'appel fédérale pour un certain nombre d'entres elles.

Maintenant les fonctionnaires d'Emploi et Immigration ont dit eux-mêmes que l'exclusion maximale de 12 semaines n'est à peu près jamais appliquée mais plutôt une pénalité moyenne de 8,2 semaines. Donc les fonctionnaires eux-mêmes reconnaissent qu'il y a des justifications mais pas assez fortes selon la loi. Donc le fait de dire que les personnes qui abusent du système n'ont pas droit à l'assurance-chômage, c'est faire abstraction de la réalité que les personnes qui quittent leur emploi ont une raison de quitter leur emploi dans la très grande majorité des cas.

The Chairman: Thank you very much for your presentation to the committee, Mr. de Merchant. There are

[*Traduction*]

denied unemployment insurance, it would have been quite easy to do.

Le président: Je dois informer le comité et les témoins qu'il ne nous reste que 11 ou 12 minutes avant qu'il ne soit une heure. Il nous reste à entendre un groupe de témoins présidé par Liza Novak. On me dit qu'elle se trouve dans l'édifice. Dès qu'ils arriveront, nous remercierons le groupe que nous avons devant nous et nous leur demanderons de le remplacer.

Veuillez poursuivre.

Mr. de Merchant: I'm sure you won't read it because you have to make your report this afternoon. We are completely disillusioned with this anti-democratic process. We are prepared to answer your questions.

Le sénateur Di Nino: Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de votre exposé. Je vous ai écouté avec attention. Je ne crois pas que vous ayez dit que vous étiez contre le principe — je n'ai pas l'intention de parler à votre place, je vais vous poser la question dans un instant — le principe selon lequel ceux qui abusent du système, ceux qui quittent leur emploi sans raison valable, ne doivent pas pouvoir bénéficier du fruit des cotisations des travailleurs canadiens. Êtes-vous d'accord avec ce principe général?

Mr. de Merchant: Categorically, first, I would like to clarify one point here. When the Minister publicly calls people who leave their jobs voluntarily cheaters, liars, malingerers, lazy bums and parasites, these are prejudices. Every year, 12,000 individuals come to our offices. We have gone before the boards of referees with more than 900 of those people. You have our statistics from 1992, and each person who left a job voluntarily had a reason to do so. Now is that a justification under the Act? It was not deemed to be a justification in all cases, the proof of that being that we are before the umpire and even before the Federal Court of Appeal with a certain number of them.

Now the Employment and Immigration officials themselves have said that the 12-week maximum exclusion is virtually never applied, but rather an average penalty of 8.2 weeks. So the officials themselves recognize that there are justifications, but not strong enough according to the Act. So saying that people who abuse the system are not entitled to unemployment insurance is to disregard the reality that people who leave their jobs have a reason for leaving their jobs in the vast majority of cases.

Le président: Je vous remercie de l'exposé que vous avez fait devant notre comité, M. de Merchant. Il ne nous reste que

[*Text*]

only a few minutes left. I see Ms Liza Novak and her group have arrived. I want to thank you very much.

M. de Merchant: Vous ne nous avez pas donné notre demi-heure.

The Chairman: The chairman has explained that many times.

Senator Hébert: But they do not know about it.

M. de Merchant: J'ai commencé à moins vingt-cinq.

The Chairman: You started at 12:24. However, that is not the point. The point is that there are seven minutes left for the next group and we promised them 20 minutes, too. The chairman has no option, because he is under a limitation of time motion carried by this committee.

Thank you very much.

Senator Stewart: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: A point of order?

Senator Stewart: Yes. We know that you want this out by 2 p.m., and we cannot dispute that. Could we consider postponing the clause-by-clause consideration until 1:30 to allow more time?

The Chairman: I would like to make one other suggestion. When we call the next group of witnesses perhaps both sides of the table could agree not to look at the clock for a reasonable time. That is a parliamentary practice.

Senator Stewart: That is entirely acceptable.

The Chairman: Thank you very much. I call Ms Liza Novak and her group from *Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance chômage.*

Ms Novak, I am very conscious of the time. I suppose you heard a minute ago that we will not look at the clock. We want to be fair to you, too, and try to give you something close to 24 minutes, which is what everyone else has been getting this morning.

May I ask you to introduce the witnesses who are with you and give their positions so that the *Hansard* reporters can take that for the record. Then it is up to you to decide how long your statement will be. If there is any time, within reason, as I said a few minutes ago, we would like to ask some questions. Please proceed.

Senator Simard: Mr. Chairman, as a point of clarification, in trying to resolve this problem, if the Liberal Opposition would like to waive the clause-by-clause consideration, I would certainly be prepared to accept that and give more time now.

[*Traduction*]

quelques minutes. J'aperçois Liza Novak et son groupe. Ils sont arrivés. Tous mes remerciements.

Mr. de Merchant: You haven't given us our half hour.

Le président: Je vous en ai donné l'explication à maintes reprises.

Le sénateur Hébert: Eux ne sont pas au courant.

Mr. de Merchant: I began at twenty-five to.

Le président: Vous avez commencé à 12 h 24. La question, toutefois, n'est pas là. Ce qu'il faut voir, c'est qu'il ne nous reste que sept minutes pour entendre le groupe suivant, auquel nous avons promis aussi d'accorder 20 minutes. Le président n'a pas le choix parce qu'il est limité par le temps accordé en vertu de la motion adoptée par notre comité.

Merci beaucoup.

Le sénateur Stewart: Je fais un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Un rappel au Règlement?

Le sénateur Stewart: Oui. Je sais que vous voulez que nous en ayons terminé à 14 h, et nous n'y pouvons rien. Ne pourrions-nous pas envisager de reporter l'examen article par article à 13 h 30 pour avoir plus de temps?

Le président: Je vais vous faire une autre proposition. Lorsque nous allons donner la parole au groupe de témoins, nous pourrions peut-être nous entendre, des deux côtés de cette table, pour ne pas regarder la pendule pendant un laps de temps raisonnable. C'est conforme à la pratique parlementaire.

Le sénateur Stewart: C'est tout à fait acceptable.

Le président: Merci beaucoup. Je donne la parole à Liza Novak et à son groupe, qui représente le Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage.

Mme Novak, nous sommes très pressés par le temps. Vous venez d'entendre, j'imagine, que nous ne regarderions pas la pendule. Nous voulons être juste à votre égard et vous accorder à vous aussi à peu près 24 minutes, c'est ce que tout le monde a eu ce matin.

Je vous demande de nous présenter les témoins qui vous accompagnent et de nous préciser les postes qu'ils occupent pour que les sténographes puissent faire figurer ces indications dans le hansard. Vous déciderez vous-même de la durée de votre exposé. S'il nous reste du temps, nous nous efforcerons raisonnablement, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, de vous poser quelques questions. Vous avez la parole.

Le sénateur Simard: Monsieur le président, pour plus de précisions et de manière à essayer de résoudre ce problème, si l'Opposition libérale est prête à renoncer à l'examen article par article, je suis tout à fait disposé à l'accepter et à accorder davantage de temps dès à présent.

[*Text*]

The Chairman: We are not at that stage yet. We will hear the witnesses who have made quite an effort to get here. Please proceed.

Senator Molgat: Mr. Chairman, I would be interested in discussing the proposal made by Senator Simard, because we can do the clause-by-clause on third reading.

The Chairman: We can discuss that later. The witnesses led by Ms Liza Novak have the floor.

Ms Liza Novak, Action Travail des Femmes: We have a presentation. My colleague Jeanette Bernier will introduce us. I understand that we have 24 minutes? Is that what you are telling us?

The Chairman: More or less. We have had to compress the time a bit and that is what the rest of the witnesses have been allowed. You were originally informed that you would get 30 minutes; however, it may not be quite that much. We will be fair with you.

Ms Novak: I hope so.

Mme Ginette Bernier, Action Travail des Femmes: Je vous présente mes collègues, madame Liza Novak d'Action Travail des Femmes, Régine Laurin de la Fédération des infirmières du Québec et porte-parole syndicale des femmes et madame Rachelle Décarie du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

Une autre consultation bidon? Même si le Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage a été avisé par le Sénat à seulement 24 heures d'avis, il nous semble primordial de dénoncér ce projet de loi ainsi que le processus visant son adoption coûte que coûte!

Cette invitation quelque peu cavalière est notre dernière chance d'être entendues afin de démontrer les conséquences désastreuses de ces réductions sur la condition de vie des femmes. Serons-nous enfin écoutées? Rappelons qu'aucun amendement à la loi n'a été retenu par le comité législatif et aucun comité itinérant n'a été mis sur pied afin de vraiment donner l'opportunité à tous et à toutes à travers le Canada d'être entendus.

Espérons que cette rencontre n'est pas un amer poisson d'avril!

Je vais faire une introduction pour l'ensemble des groupes.

Les nouvelles mesures fédérales en matière d'assurance-chômage constitue un recul pour les femmes.

L'équité salariale, les programmes d'accès à l'égalité, les congé de maternité payés, la lutte pour contrer le harcèlement sexuel et la violence, etc. sont des mesures mises de l'avant pour faire reconnaître la place des femmes sur le marché du travail et dans la société.

[*Traduction*]

Le président: Nous n'en sommes pas encore là. Nous allons entendre les témoins qui ont fait bien des efforts pour se rendre jusqu'à nous. Allez-y.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, j'aimerais que l'on discute de la proposition du sénateur Simard parce que nous pouvons procéder à l'examen article par article en troisième lecture.

Le président: Nous en discuterons plus tard. Le groupe de témoins, placé sous la direction de Liza Novak, a la parole.

Liza Novak, Action Travail des Femmes: Nous avons préparé un exposé. Ma collègue, Jeanette Bernier, va faire les présentations. Si je comprends bien, nous avons 24 minutes? C'est bien ce que vous nous dites?

Le président: Plus ou moins. Nous avons dû accélérer la procédure quelque peu et c'est tout ce dont ont disposé les témoins qui vous ont précédé. Nous vous avions dit au départ que vous auriez 30 minutes; mais ce sera peut-être un peu moins. Nous devons être juste avec vous.

Mme Novak: Je l'espère.

Ms Ginette Bernier, Action Travail des Femmes: I would like to introduce my colleagues, Ms Liza Novak, of *Action Travail des Femmes*, Régine Laurin of the *Fédération des infirmières du Québec* and union spokesperson for women, and Ms Rachelle Décarie of the *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.*

Another phoney consultation? Even though the *Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage* was given only 24 hours notice by the Senate, we consider it fundamentally important to denounce this bill and the process leading to its adoption, at whatever cost!

This somewhat cavalier invitation is our last chance to be heard and to demonstrate the disastrous consequences of these cuts on women's living conditions. Will we be heard at last? Remember that no amendment to the Act was accepted by the legislative committee,and no travelling committee was set up to give everyone across Canada a real opportunity to be heard.

Let us hope this meeting will not be a poor April Fool's joke!

I am going to provide an introduction for all the groups.

The new federal Unemployment Insurance measures are a setback for women.

Pay equity, access to equality programs, paid maternity leave, the fight against sexual harassment and violence, etc. are measures put forward to have women's place in the labour market and in society recognized.

[*Text*]

Mais maintenant, va-t-on considérer les femmes comme ayant une mauvaise conduite si elles demandent qu'on les respectent? Comment sera déterminé un motif valable de départ? Les mesures annoncées par le fédéral constituent un chantage que plusieurs employeurs ne se gêneront pas pour utiliser contre les femmes.

De plus, la baisse dans le niveau des prestations de 60 à 57 p. 100 signifie une baisse de revenus pour les femmes qui sont déjà dans une situation économique difficile. Enfin, celles qui reçoivent une prestation pour congé de maternité seront aussi pénalisées.

Le gouvernement Mulroney affirme qu'il doit s'ajuster à la réalité. Sa réalité est celle qui vise à harmoniser encore plus notre système de sécurité sociale à celui des États-Unis afin de pousser plus avant son projet d'intégration économique.

Mais ce projet ne tient pas compte de la dimension sociale et accentuera les inégalités économiques et sociales dans notre société.

Je passe maintenant la parole à ma collègue, madame Liza Novak.

Mme Novak: Action Travail des Femmes dénonce ce projet de loi comme étant une réforme discriminatoire. On lance un cri d'alarme au gouvernement Mulroney face à ce projet de loi qui va avoir des effets désastreux sur les femmes. Nos dirigeants semblent nier complètement la réalité des femmes. Aujourd'hui nous allons vous faire part de la réalité que nous connaissons comme intervenantes qui travaillons à la base, à savoir, directement avec les femmes en relation avec le marché du travail.

Depuis 16 ans nous appuyons les femmes dans leurs démarches d'emploi. Nous accueillons annuellement des centaines de femmes qui sont à la recherche d'un emploi, nous traitons de milliers d'appels de cas de femmes discriminées au travail et à l'embauche.

Dans un contexte économique difficile tel qu'on le vit présentement, les difficultés que les femmes rencontrent vis-à-vis le marché du travail s'aggravent. Elles sont aux prises avec des problèmes non seulement de discrimination fondée sur le sexe, mais aussi fondée sur le sexe et la race, le harcèlement racial et le harcèlement sexuel. Elles sont aussi très vulnérables vis-à-vis leur employeur puisque, dans l'ensemble, elles sont généralement dans des positions hiérarchiques inférieures et sont non syndiquées et reçoivent en moyenne des salaires inférieurs à ceux de leurs collègues.

Même si réforme prévoit que le harcèlement de nature sexuelle ou autre, les conditions dangereuses et la nécessité d'accompagner son conjoint ou la discrimination sont des motifs valables pour quitter un emploi, les travailleuses qui quittent pour ces motifs ne seront pas pénalisées. Il appartient

[*Traduction*]

However, are women now to be considered as guilty of misconduct if they ask to be respected? How will just cause for leaving an employment be determined? The measures announced by the federal government constitute a form of blackmail which a number of employers will not be reluctant to use against women.

In addition, the decrease in the rate of benefit from 60 to 57 per cent means a decline in income for women who are already in a difficult economic situation. Lastly, those who receive maternity leave benefits will also be penalized.

The Mulroney government asserts that it must adjust to reality. Its reality is a wish to harmonize our social security system to an even greater extent with that of the United States in order to further its economic integration plans.

However, those plans do not take the social aspect into account and will only accentuate economic and social inequalities in our society.

I now yield the floor to my colleague, Ms Liza Novak.

Ms Novak: *Action Travail des Femmes* denounces this bill as a discriminatory reform. We are sending an alarm signal to the Mulroney government concerning this bill, which will have disastrous effects on women. Our leaders appear to be completely denying the reality of women. Today, we are going to describe the reality which we are familiar with as workers at the grassroots level, that is to say in working directly with women in the labour market.

We have supported women in their employment efforts for 16 years now. Every year, we receive hundreds of women looking for work, and we process thousands of calls from women who have been discriminated against on the job or in the hiring process.

In a difficult economic situation such as we are currently experiencing, the problems which women encounter in the labour market are growing more serious. Women are not only facing problems of sexual discrimination, but also of sexual and racial discrimination, racial harassment and sexual harassment. They are also highly vulnerable to their employers since, on the whole, they are generally in lower line positions and are not unionized and on average receive lower wages than their co-workers.

While the reform provides that sexual or other harassment, dangerous working conditions, the need to accompany one's spouse and discrimination are just cause for leaving one's employment, and that women who leave for these reasons will not be penalized, it is up to women to prove their reasons for

[*Text*]

aux femmes de faire la preuve des motifs de son départ. Elles vont être pénalisées de toute façon parce que, en essayant de faire la preuve, d'une part. D'autre part, elles perdent leurs prestations d'assurance-chômage. C'est-à-dire qu'en attendant de pouvoir exercer un recours, elles sont privées de leurs prestations. Alors déjà, on les pénalise en partant.

Nous trouvons que c'est abominable de priver quelqu'un de ses prestations d'assurance-chômage. Cela peut prendre jusqu'à un an. Ce sont les estimés que l'on a obtenus auprès des femmes que nous consultons et celles qui consultent les organismes qui travaillent avec les chômeurs et les chômeuses.

Les femmes qui fréquentent Action Travail des Femmes sont pauvres et vivent, ou plutôt survivent, des prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Un grand nombre d'entre elles sont chefs de famille monoparentale. Pour ces femmes, une réduction de 3 p. 100 des prestations d'assurance-chômage est plus que dramatique. Ces femmes ne sont pas des cas isolés.

En 1985, selon Statistique Canada, le salaire moyen des femmes est de 16 056 $. Nous savons que les statistiques plus récentes estiment le salaire moyen d'une femme à 24 000 $. Toutefois, elles continuent de gagner en moyenne entre 65 et 70 p. 100 du salaire moyen des hommes. Sous-payées et occupant des emplois précaires, les femmes n'ont pas les moyens d'assumer une baisse de prestations, aussi minime soit-elle.

D'autre part, la réforme comporte des éléments qui ont pour conséquence d'augmenter le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Déjà en 1990, l'État retirait sa participation à la caisse de l'assurance-chômage. Cette fois, c'est le gel des cotisations et des paiements versés par les entreprises qui diminuent la part à la caisse. Ces mesures, doublées du désengagement de l'État, entraînent un déficit qui dans le futur justifiera de nouvelles coupures et, finalement, le démantèlement du programme d'assurance-chômage.

Est-ce une tactique pour mettre à terre les programmes sociaux ou est-ce une mauvaise gestion gouvernementale? Ce n'est certainement pas en appauvrissant davantage les femmes qu'on améliorera l'économie. Les femmes sont les premières touchées par la dégradation des programmes sociaux et les femmes refusent d'encaisser les coups.

Je passe la parole à ma collègue Régine Laurent.

Mme Régine Laurent, porte-parole, Intersyndicale des femmes: Bonjour, honorables sénateurs en tant que porte-parole de l'Intersyndicale des femmes qui regroupe des salariés de différents secteurs de l'État québécois, environ 160 000 femmes font partie de l'Intersyndicale.

[*Traduction*]

leaving. They will be penalized in any case, first, because they try to prove their case. Second, they will lose their unemployment insurance benefits. In other words, they will be deprived of their benefits while waiting for remedy. So they will be penalized from the outset.

We believe it is abominable to deprive someone of unemployment insurance benefits. The process may take up to a year. These are the estimates we have obtained from women we consulted and those who consult the organizations working with unemployed men and women.

The women who contact *Action Travail des Femmes* are poor, and live, or rather survive, on social assistance or unemployment insurance benefits. Many of them are heads of single-parent families. For these women, a 3 per cent reduction in unemployment insurance benefits is more than dramatic. These women are not isolated cases.

In 1985, according to Statistics Canada, women's average income was $16,056. We know that more recent statistics set women's average wages at $24,000. However, women continue to earn on average between 65 and 70 per cent of the average salary of men. Underpaid and holding unstable employment, women cannot afford a decrease in benefits, no matter how small.

Furthermore, the reform contains aspects which will have the effect of increasing the deficit of the unemployment insurance fund. First, in 1990, the government withdrew its contribution to the unemployment insurance fund. This time, it has frozen premiums and payments by businesses, which reduce the share to the fund. These measures combined with the government's withdrawal have resulted in a deficit which will justify new cuts in future and, ultimately, the dismantling of the unemployment insurance program.

Is this a tactic to dismantle the social programs, or is it government mismanagement? It's certainly not by further impoverishing women and we are going to improve the economy. Women are the first ones affected by deteriorating social programs, and women are refusing to take the blow.

I now give the floor to my colleague Régine Laurent.

Ms Régine Laurent, spokesperson, Intersyndicale des femmes: Good afternoon, senators, as spokesperson for the *Intersyndicale des femmes*, which represents employees from various sectors of the Quebec Government, I am speaking on behalf of approximately 160,000 women who belong to the Intersyndicale.

[*Text*]

En décembre dernier, suite à une réflexion d'un an, on déposait un mémoire qui s'intitule *La violence faite aux femmes*. Quand on décrivait la violence économique, on donnait plusieurs visages à cette forme de violence qui peut être emploi précaire, discrimination, salaire inférieur à celui des hommes pour des emplois équivalents, la violence psychologique, la violence sexuelle et la violence raciale.

Ce dont on s'est rendu compte depuis décembre et suite à l'annonce du gouvernement de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, c'est qu'on avait oublié une forme de violence. C'est ce que l'on appelle la violence de l'État, qui est une violence psychologique, économique et en tous les cas qui pénalisera les femmes. Pour nous, quelque part, l'État se défait de son rôle d'assurer à la majorité de la population un bien-être et un sentiment de confort quelque part. Ce que cela va changer pour nous, c'est que cela va augmenter cette violence économique chez les femmes. Cela signifie, que l'on met en doute et que l'on peut questionner l'État par rapport à cette violence qu'on a qualifiée «la violence de l'État».

Quant aux révisions à la Loi sur l'assurance-chômage, l'on a fait consensus en disant que l'on devra tout mettre en oeuvre pour nommer cette forme de violence la «violence de l'État», parce que les conséquences pour nous à long terme sont dramatiques. Si l'on veut prendre spécifiquement le domaine de la santé, on prévoit que plus les femmes seront pénalisées de cette façon-là et on sait déjà que dans les milieux défavorisés les femmes, au niveau de la santé, ont de graves problèmes. Cela veut dire que l'État va les obliger à avoir une dégradation au niveau de leur santé, quand on sait les pénalités que cela inclut à l'assurance-chômage.

Malheureusement, comme on vous l'a dit en introduction, plusieurs groupes qui étaient avec nous lors de différentes manifestations contre cette loi n'ont pu être ici, compte tenu des délais, compte tenu du fait aussi qu'elles ont peu de ressources. Ce sont beaucoup de groupes communautaires qui travaillent avec des femmes très pauvres. Elles ont peu de ressources économiques et de ressources humaines.

J'aimerais vous parler aussi du groupe qui s'appelle La Maison du Réconfort, qui est un organisme à but non lucratif et qui est un service d'aide et d'hébergement, d'accompagnement et d'écoute pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. Par rapport aux changements à la Loi sur l'assurance-chômage, leur objectif est de travailler à diminuer et à abolir les contraintes qui empêchent l'actualisation des femmes et que c'est de dénoncer toute action contraire à cet objectif. Voilà pourquoi l'on se fait leur porte-parole aussi aujourd'hui.

Pour elles, le départ volontaire sans motif valable et/ou congédiement, c'est qu'une femme, par exemple, en situation de violence conjugale se retrouve encore plus démunie

[*Traduction*]

Last December, following a one-year thinking process, we tabled a brief entitled *La violence faite aux femmes*. When we described economic violence, we gave a number of faces to this form of violence which may include unstable employment, discrimination, lower wages than those of men for equivalent jobs, psychological violence, sexual violence and racial violence.

What we have realized since December and as a result of the government announcement on amendments to the Unemployment Insurance Act is that we had forgotten one form of violence. And that is what is called government violence, which is psychological, economic violence and which, in any case, will penalize women. In our view, the government is in a way shirking its role of providing the majority of the population with a degree of welfare and a feeling of comfort. What this is going to change for us is that it is going to increase this economic violence against women. That means that we doubt and question the government with respect to this kind of violence, which we call "government violence".

As to the changes to the Unemployment Insurance Act, we reached a consensus and said we should make every effort to call this form of violence "government violence" because the long-term consequences for us are dramatic. If we take the specific field of health, more women are expected to be penalized in this way, and we already know that, among the disadvantaged, women have serious health problems. That means that the government is going to force them to accept deteriorating health, when we know the penalties that this includes for unemployment insurance.

Unfortunately, as we told you in the introduction, a number of groups that were with us in the various demonstrations against this bill were unable to be here given the deadlines and the fact that they have little in the way of resources. They included many community groups working with very poor women. They have few economic or human resources.

I would also like to talk to you about the group called *La Maison du Réconfort*, which is a non-profit organization providing assistance, accommodation, companionship and someone who will listen for women and children who are victims of marital violence. With respect to the changes to the Unemployment Insurance Act, their objective is to work toward reducing and abolishing the constraints preventing women from realizing themselves and to denounce any action contrary to that objective. That is why we are also acting as their mouthpiece today.

For them, voluntary leaving without just cause and/or dismissal... Women, for example, in a situation of marital violence are even more at a loss since they are temporarily

[*Text*]

puisque, ne pouvant remplir temporairement son rôle au niveau du travail (vous voyez tout de suite le tableau) effectivement, elle ne pourra faire aucun pas pour essayer d'améliorer son sort ni celui de ses enfants.

Les autres questions que nous nous posons au Regroupement, touchent au chevauchement de pouvoirs en matière de recours. Par exemple la Commission des normes, la Commission des droits de la personne. Comment vont-elles pouvoir intervenir effectivement sans aucune ressource? Compte tenu que les ressources communautaires, de toute façon, au niveau de ce qui touche les femmes et ce qui touche toutes les recherches par rapport au niveau des femmes, sont coupées au niveau fédéral. On se questionne aussi là-dessus.

Là-dessus, je vais laisser la parole à Liza.

Mme Novak: Nous sommes aussi porte-parole pour des organismes membres de notre Regroupement qui ont fait une présentation contenue dans le dossier que vous avez, celui de Au Bas de l'Échelle, celui du Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal et celui du Centre communautaire des femmes sud-asiatique.

De façon sommaire, la préoccupation de ces organismes-là, c'est vraiment la question de l'abus patronal en milieu de travail, tant auprès des femmes, comme je le disais tantôt, qui occupent les bas échelons au niveau de la hiérarchie sur le marché du travail, et particulièrement les femmes immigrantes, les femmes issues des communautés ethniques qui sont cantonnées aussis dans des ghettos, sous-payées, dans des mauvaises conditions de travail, peu protégées et qui sont, elles aussi, dans des positions très vulnérables vis-à-vis l'abus patronal.

Ce que le texte de Au Bas de l'Échelle fait, c'est de témoigner des cas d'abus patronal dans le sens de façons de déguiser les départs volontaires qui sont, en fait, des congédiements. Ils reçoivent des centaines et des centaines de cas par mois de gens qui sont mis à pied du jour au lendemain, sans préavis, ou des gens qui doivent quitter parce que les conditions de travail sont insupportables.

Pour ce qui est des femmes des communautés ethniques, des minorités visibles et particulièrement des femmes immigrantes, elles n'ont pas tendance à contester le système, dans le sens que ce ne seront pas ces femmes-là qui vont aller en appel d'un refus d'un droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Même les cas de harcèlement sexuel, c'est très rare que les femmes vont porter une plainte, d'une part, parce que c'est très difficile à vivre, de faire un autre procès de harcèlement sexuel, mais, d'autre part, c'est une question de survie économique. Tu ne peux pas t'attendre à avoir de bonnes références d'un employeur que tu as accusé de harcèlement sexuel, quel que soit le palier utilisé au niveau d'un recours. Alors, très peu de femmes vont aller de l'avant.

[*Traduction*]

unable to perform their working role. You can immediately see the situation: they are unable to take any step to try to improve their situation or that of their children.

The other questions which we are asking at the Regroupement concern the duplication of powers regarding remedy. For example, how are the Standards Board and Human Rights Commission going to be able to intervene effectively without resources, given that community resources, in any case for women and research on women's issues, have been cut at the federal level? We are also asking questions about that.

On that point, I am going to give Liza the floor.

Ms Novak: We are also spokespersons for the member organizations of our Regroupement which made a presentation contained in the file which you have. *Au Bas de l'Échelle*, the Chinese Family Service of Greater Montreal and the South Asian Women's Community Centre.

Briefly, the concern of these organizations is really the question of employer abuse in the workplace, both of women, as I said a moment ago, who occupy the lower line levels in the labour market, and particularly immigrant women, women from ethnic communities who are also stuck in the ghettos, underpaid, in poor working conditions, with little protection and who are also in positions very vulnerable to employer abuse.

The text by *Au Bas de l'Échelle* provides testimony of the cases of employer abuse in the ways of disguising voluntary departures which are in fact dismissals. They receive hundreds and hundreds of cases per month involving people who are laid off from one day to the next without notice or people who have to leave because working conditions are intolerable.

Women from ethnic communities, visible minorities and particularly immigrant women tend not to challenge the system: these women will not appeal a disqualification for unemployment insurance benefits.

Women rarely file complaints even in cases of sexual harassment, first, because it is very hard to live with, to institute other sexual harassment proceedings, but also because it is a question of economic survival. You cannot expect good references from an employer whom you accuse of sexual harassment, whatever the level of remedy used. So very few women go ahead with it.

[*Text*]

Alors, de les forcer à faire cela tel que spécifié dans le projet de loi, on trouve que cela ne tient pas compte de la réalité, ni de la réalité des femmes des communautés qui, elles, n'ont pas tendance à s'opposer à l'autorité. Déjà, elles ont de la difficulté à s'intégrer, plus que les Québécoises qui sont déjà ici à manoeuvrer dans le système. Alors, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles vont arriver puis commencer à défendre leurs droits à l'assurance-chômage. Elles ne le feront pas. Elles vont se retrouver sans revenu à ce moment-là. On trouve que cette réforme est tout à fait injuste vis-à-vis des femmes.

Je passe la parole maintenant à ma collègue Rachel, qui va terminer la présentation.

Mme Rachel Décarie, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail: J'ai deux interventions à faire. Je suis du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail. Ma première intervention est au nom du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Vous avez dans le document qu'on vous a remis une page qui résume ce sur quoi il voulait attirer votre attention.

Pour en faire un résumé, ce sur quoi le CCA insiste, c'est sur le fait que les nouvelles coupures que l'on essaie de nous passer actuellement au Régime d'assurance-chômage, cela s'inscrit dans un contexte de la politique de libre-échange. On y mentionne là-dedans que parmi les résultats du libre-échange actuellement, on rencontre un appauvrissement de la population qui est créé notamment par des fermetures d'usines, soit par des déménagements d'usines, ou soit encore par des coupures dans nos programmes sociaux.

Parfois, on invoque l'accord du libre-échange pour dire que nous ne pouvons pas nous payer des programmes sociaux meilleurs ou à un stade différent que ceux de nos voisins du sud. Pourtant, il existe des grosses compagnies qui vont profiter d'exemptions d'impôt ou d'exemptions de toutes sortes pour favoriser leur implantation au Canada ou pour les compagnies canadiennes, favoriser leur implantation ailleurs.

J'aimerais simplement vous lire une paragraphe qui m'apparaît fort intéressant et qui résume bien la position du CCA là-dessus.

> Il arrive aussi que plusieurs des sociétés privilégiées finissent par fermer boutique et transportent leurs capitaux aux États-Unis ou au Nouveau-Mexique, créant encore plus de chômage chez nous. L'ALENA, un accord inégal entre les États-Unis tout puissants, d'une part, et le Canada et le Mexique, puissances modestes, intensifierait les problèmes économiques et l'appauvrissement chez nous. Il en résulterait des nouvelles pressions à la baisse sur nos programmes sociaux dont les coupures envisagées actuellement au niveau de l'assurance-chômage en sont un exemple frappant.

[*Traduction*]

So we find that forcing them to do that as specified in the bill has no basis in reality or the reality of women in the communities who tend not to oppose authority. They are already having trouble fitting in, more so than Quebec women who are already here operating in the system. So you shouldn't expect them to arrive here and start defending their rights to unemployment insurance. They won't do it. They'll find themselves without income. We believe this reform is entirely unfair toward women.

I now give the floor to my colleague Rachel, who will complete the presentation.

Ms Rachel Décarie, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail: I have two presentations to make. I am a member of the *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail*. My first presentation is on behalf of the National Action Committee on the Status of Women (NAC). In the document we gave you, you have a page summarizing the points to which we wanted to draw your attention.

To summarize, the NAC is emphasizing the fact that the new cuts which the government is currently trying to make to the unemployment insurance plan are part of the context of the free trade policy. It is mentioned here that the current results of free trade include an impoverishment of the population caused, in particular, by plant closings, either through plant moves or through cuts to our social programs.

People sometimes point to the free trade agreement and say we cannot afford better social programs or programs at a different stage from those of our neighbours to the south. There are nevertheless large companies that will benefit from tax exemptions or exemptions of all kinds to encourage them to set up in Canada or for Canadian companies to encourage them to set up elsewhere.

I would simply like to read you a paragraph which seems to me very interesting and which sums up the NAC's position on this point very well.

> In some instances, a number of privileged corporations even close up shop and move their capital to the United States or to New Mexico creating even more unemployment at home. NAFTA, an unequal agreement between the all powerful United States, on the one hand, and Canada and Mexico, two middle powers, would intensify economic problems and impoverishment at home. It would result in renewed downward pressure on our social programs, the unemployment insurance cuts currently contemplated being a striking example.

[*Text*]

Dans un deuxième temps, et pour terminer notre présentation, j'aimerais vous faire part de la position du Comité d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

Nous sommes un groupe qui représente des femmes à travers le Québec, qui travaille dans des réseaux qui visent à favoriser l'accès des femmes au travail. Alors, c'est soit dans les réseaux pour des projets dans des institutions ou dans des programmes spécifiques. La clientèle que nous représentons, ce sont principalement soit des femmes qui veulent réintégrer le marché du travail parce qu'elles l'ont quitté pendant un bon bout de temps, soit des femmes qui veulent intégrer le marché du travail, elles peuvent être restées à la maison pendant de nombreuses années et décident plus tard de retourner sur le marché du travail.

Également, une partie de notre clientèle, ce sont des femmes qui sont actuellement sur milieu du travail, qui subissent des conditions de travail inacceptables et qui tendent d'améliorer leur situation au travail.

J'aimerais vous parler en débutant de ce que les femmes ont. Au début du texte, vous pourrez remarquer, je mentionne que les femmes ont eu et ont encore une volonté remarquable d'atteindre leur autonomie. D'autre part, les femmes sont arrivées massivement sur le marché du travail. De 1976 à 1986, la main-d'oeuvre féminine a haussé de 95 p. 100.

Cette arrivée massive sur le marché du travail fait en sorte que maintenant les femmes sont un poids, et je crois un an apport essentiel à l'économie du Canada, puisqu'elles représentent 44 p. 100 de la main d'oeuvre. Malgré ces faits, malgré ces gains, la piètre situation économique des femmes n'est plus à démontrer, cela demeure un fait et c'est accompli.

Pour passer rapidement sur les statistiques, sûrement qu'il y a peut-être d'autres groupes qui sont passés qui vous en ont parlé, mais quand même c'est intéressant et peut-être bon pour vous d'être au courant. Soixante pour cent des adultes qui vivent dans la pauvreté, ce sont des femmes. Le nombre de femmes qui, tout en étant sur le marché du travail, sont pauvres a augmenté de 160 p. 100 entre 1971 et 1986. Soixante-dix pour cent des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes et 70 p. 100 des femmes sont des travailleuses qui ne sont pas syndiquées et qui occupent des emplois précaires.

L'on a parlé rapidement du départ volontaire et du congédiement pour mauvaise conduite. Le Régime d'assurance-chômage maintenant n'est plus un filet de sécurité pour des personnes qui ont le courage de se lever debout pour dénoncer le harcèlement dont elles sont victimes ou pour dénoncer des conditions de travail qui leur apparaissent inacceptables. Désormais, le Régime d'assurance-chômage va devenir un bénéfice que l'on peut, peut-être, obtenir et pour l'obtenir, il va falloir se battre.

[*Traduction*]

Second, and to complete our presentation, I would like to give you the position of the *Comité d'intervention pour l'accès des femmes au travail.*

We are a group representing women throughout Quebec which works through networks in order to promote access to employment for women. So it's through networks for projects and institutions or in specific programs. The clientele we represent consists mainly of women who want to re-enter the labour market because they have been out of it for quite some time, or women who want to enter the labour market for the first time. They may have been at home for many years and decide later to return to the labour market.

Part of our clientele also includes women who are currently in the work place, who are suffering unacceptable working conditions and who are trying to improve their employment situation.

I would like to talk to you by starting with what women have. At the start of the text, you will note, I mentioned that women have had and still have a remarkable will to achieve independence. Women have also entered the labour market massively. From 1976 to 1986, the female labour force increased 95 per cent.

This massive entry into the labour market has meant that women now carry weight and, I believe, make an essential contribution to Canada's economy since they represent 44 per cent of the labour force. Despite these facts, despite these gains, there is no need to demonstrate women's poor economic situation. That is a fact and that is real.

Some brief statistics. Other groups have perhaps come and talked to you about them, but it's nevertheless interesting and perhaps a good idea for you to be aware of them. Sixty per cent of adults living in poverty are women. The number of women who, although in the labour market, are poor rose 160 per cent between 1971 and 1986. Seventy per cent of individuals working part-time are women, and 70 per cent of women are non-union workers in unstable employment.

We spoke briefly about voluntary leaving and dismissal for misconduct. The Unemployment Insurance system is no longer a safety net for people who have the courage to stand up and denounce the harassment of which they are victims or to denounce working conditions that seem unacceptable to them. From now on, the unemployment insurance system will become a benefit that one may perhaps obtain, and you will have to fight to obtain it.

[*Text*]

L'on a parlé du processus qui va s'ensuivre. Évidemment, il n'y a pas un employeur qui va inscrire sur sa cessation d'emploi que madame quitte son emploi parce qu'elle est victime de harcèlement ou parce que les conditions de travail dans lesquelles elle se trouve sont dangereuses. Alors, l'employeur va toujours mettre un motif de congédiement qui va être autre que cela. Alors déjà là, alors que c'est la personne qui subit cette condition-là, elle va devoir aller en appel devant le conseil arbitral.

Évidemment, l'on parle beaucoup du harcèlement sexuel parce que, oui, c'est quelque chose qui touche les femmes. Selon certaines statistiques, 90 p. 100 des départs volontaires sont dus à des causes de harcèlement, ce n'est pas rien. L'on vous dit que faire la preuve d'un harcèlement sexuel, c'est une chose difficile. D'une part, il n'y a pas personne de votre entreprise qui va venir témoigner pour quelqu'un qui a été congédié. On ne peut jamais avoir quelqu'un de l'entreprise qui va venir dire: oui, c'est vrai, ils l'ont écoeuré; oui, c'est vrai, ils l'ont harcelée depuis six mois, depuis un an, elle était à bout puis elle est partie. Cela n'arrivera jamais. La personne se retrouve seule. Il n'y a pas possibilité d'avoir de témoins. D'autre part, tout ce qui a trait aux conditions de travail difficiles et au niveau du harcèlement, c'est extrêmement épuisant émotivement et, règle générale, quand on est prête à quitter un emploi alors qu'on est dans une condition économique difficile, quand on décide d'avoir le courage de quitter son emploi pour cela, on est déjà pas mal à bout. Et là, on nous demande d'aller faire la preuve.

J'aimerais mentionner que le nouveau projet de loi prévoit qu'il sera possible pour le conseil arbitral d'entendre la cause notamment en matière de harcèlement sexuel hors la présence simultanée des parties. Quant à moi, cette disposition est un déni, d'une part, de droit grave. Déjà ces causes-là sont difficiles. D'autre part, la seule façon de tester ou de vérifier la crédibilité d'une partie adverse, qu'on soit d'un côté ou qu'on soit de l'autre, c'est de procéder à un contre-interrogatoire. C'est la seule façon que l'on peut attaquer sa crédibilité.

Ce que l'on prévoit par ce processus-là, c'est de dire: prenez les notes sténographiques puis si vous avez quelque chose à dire, bien à ce moment-là, vous réagirez là-dessus. Il n'y a aucunement la crédibilité qui peut être mise en cause à ce niveau-là.

Un autre point que j'aimerais soulever, c'est la diminution du 3 p. 100. Principalement, cela touche les femmes en ce qui a trait au congé de maternité. Madame Novak en a parlé tout à l'heure. Les femmes gagnent actuellement 70 p. 100 du salaire des hommes. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'une diminution de 3 p. 100, pour elles, c'est quelque chose de bien significatif puisque déjà, elles se retrouvent dans une situation d'inégalité.

[*Traduction*]

We have talked about the process that will follow. Obviously, no employer will write on her record of employment that a woman left her employment because she was a victim of harassment or because the working conditions in which she found herself were dangerous. Employers will always put down a different reason for dismissal. So already the person who is in this situation will have to appeal to the board of referees.

We talk a great deal about sexual harassment because obviously it is something that affects women. According to some statistics, 90 per cent of voluntary departures are due to harassment; that's not insignificant. You have been told that proving sexual harassment is difficult. On the one hand, no one in your business is going to testify for someone who was dismissed. We can never find anyone from the business who will come and say: Yes, it's true, they bothered her; yes, it's true, they harassed her for six months, a year; she couldn't take it any more and she left. That will never happen. The person finds herself alone. It is impossible to find witnesses. On the other hand, everything related to difficult working conditions and harassment is extremely exhausting emotionally, and, generally speaking, when you're ready to leave a job, when you're in a difficult economic situation, when you decide to screw up the courage to leave your job because of it, you are already more or less at the end of your rope. And then you're asked to go prove it.

I would like to mention that the new bill provides that it will be possible for a board of referees to hear cases, particularly regarding sexual harassment, in the presence of both parties at the same time. In my view, this provision is, on the one hand, a serious denial of a right. These cases are already difficult enough. On the other hand, the only way to test or verify the credibility of an opposing party, no matter what side one is on, is to conduct a cross-examination. That is the only way to attack the party's credibility.

What is happening in this process is that we're saying: take the transcript, and if you have something to say, you can react to that. There is no way you can question credibility in this way.

Another point I would like to raise is the 3 per cent decrease. That mainly affects women with respect to maternity leave. Ms Novak spoke about that a moment ago. Women currently earn 70 per cent of men's income. What you must clearly understand is that a 3 per cent decrease is something very significant for them since they are already in a situation of inequality.

[*Text*]

En ce qui a trait au congé de maternité, cette diminution de 3 p. 100, le tiers considère que c'est une non reconnaissance du rôle parental qu'elles exercent dans notre société. Le gouvernement tente parfois de mettre de l'avant des politiques familiales pour encourager la famille. Dans une disposition comme celle-là, on vient encore couper les femmes lors du congé de maternité.

Il faut bien comprendre que le congé de maternité, ce n'est pas qu'on lâche notre emploi, ce n'est pas que l'on n'est plus apte à faire cette emploi-là, et ce n'est pas parce que l'on a eu un comportement incorrect pour cet emploi-là. On quitte momentanément ce travail-là pour aller en faire un autre, qui est peut-être bien différent mais qui consiste à mettre un enfant au monde. Il serait temps que le gouvernement prenne des mesures dans cette voie-là pour qu'on reconnaisse ce rôle des femmes.

En terminant, je dirais que la diminution du taux des prestations ainsi que la suppression même du droit à l'assurance-chômage, par les mesures du départ volontaire ou de l'inconduite, qui sont mises de l'avant par le gouvernement vont plonger les femmes dans une pauvreté qui est encore plus grande que ce qu'elles connaissent déjà.

Ce qu'il faut savoir, c'est que quand l'on n'est pas admissible au Régime d'assurance-chômage parce que l'on nous a exclues, l'on n'aura pas le droit non plus à l'aide sociale. Parce que l'exclusion d'un régime en vertu d'un des motifs énumérés entraîne également l'exclusion du régime d'aide sociale.

En terminant, l'on pose quelques questions: Comment est-ce que l'on peut nier le droit à une assurance que l'on a payée? Comment est-ce qu'on peut accepter d'être traitées comme des présumées fraudeuses? Parce que c'est un peu ce que la loi nous envoie comme message. On prend pour acquis que si vous lâchez votre job, il y a anguille sous roche. Comment accepter que le réel problème soit l'absence d'emploi et que le gouvernement propose par ces modifications de pénaliser les travailleuses?

Nous croyons au CIAF qu'il n'y a pas de façon d'accepter l'inacceptable. À toutes nos recommandations, se joint également l'Association des collaboratrices et partenaires en affaires, qui regroupe toutes les femmes qui travaillent avec leur conjoint. Elles ont l'assurance-chômage seulement depuis 1989 et elles connaissent encore des problèmes à faire reconnaître leur assurabilité. En matière d'appel et du processus d'appel pour faire reconnaître l'assurabilité de son emploi, elles sont pas mal au courant. En moyenne, c'est entre un an et un an et demi que le processus d'appel dure. C'est ce vers quoi on s'en va, vers une judiciarisation encore plus grande et c'est ce qui va arriver.

[*Traduction*]

With regard to maternity leave, one-third consider that this 3 per cent decrease is a failure to recognize the parental role they play in our society. The government sometimes tries to put forward family policies to promote the family. In a provision such as this, it is once again cutting benefits to women during maternity leave.

You must understand that, during maternity leave, women are not leaving their jobs; they are no longer able to do them, and it is not because their conduct has been improper in that employment. They leave their employment temporarily in order to take up another, which is perhaps quite different, but which consists in giving birth to a child. It is high time the government took measures along these lines to recognize this role of women.

In closing, I would say that the decrease in the rate of benefit as well as the very suppression of the right to unemployment insurance through the voluntary leaving and misconduct measures put forward by the government will plunge women into a poverty much greater than they already know.

What you must understand is that when we are no longer eligible for the unemployment insurance system because we have been excluded, we won't be entitled to social assistance either because exclusion from one system on one of the grounds enumerated also results in exclusion from the social assistance system.

In closing, we would like to ask a few questions: How can the government deny the right to insurance that we have paid for? How can we allow ourselves to be treated like cheaters? Because that is more or less the message the bill is sending us. It has taken for granted that if you leave your job, something is wrong. Except that the real problem is a lack of employment and that the government is proposing through these amendments to penalize women workers?

We at CIAFT believe that we cannot accept the unacceptable. Supporting us in all our recommendations is the *Association des collaboratrices et partenaires en affaires*, which represents all women working with their husbands. They have received unemployment insurance only since 1989 and are still experiencing problems in having their insurability recognized. They are quite informed about appeals and the appeal process for having the insurability of their employment recognized. The appeal process lasts on average between a year and a year and a half. This is what we're headed toward, even greater judicialization, and this is what is going to happen.

[*Text*]

Également, j'aimerais mentionner que la Fédération des femmes du Québec, qui n'a pas pu également être présente ici aujourd'hui, se joint à nos propos et les entérine entièrement. Je vous remercie.

Mme Novak: Je vous saurais gré de bien vouloir nous accorder quelques minutes supplémentaires.

Mme Laurent: Ce que nous voulons vous dire en terminant, c'est vous exprimer un peu le sentiment de nous quatre qui sommes ici, mais surtout de nos compagnes qui travaillent très fort dans les groupes de femmes, dans les groupes communautaires qui n'ont pu être ici. Elles veulent que vous sachiez que nous ne sommes quand même pas dupes de l'exercice que nous sommes venues faire aujourd'hui. Malgré tout, nous sommes là parce qu'on s'est dit (et c'est toujours le lot des femmes, on a toujours espoir de changer, on fait beaucoup) peut-être qu'à la dernière minute il y aura une oreille pour entendre ce que les femmes ont à vivre. Je vous remercie.

The Chairman: I want to thank the witnesses for their presentations. I have two senators, Senator Lavoie-Roux and Senator Molgat. If it is agreeable we will hear a brief question from each.

Le sénateur Lavoie-Roux: J'ai deux questions à vous poser. Je veux savoir pourquoi vous affirmez que si quelqu'un n'est pas éligible aux prestations de l'assurance-chômage, elle ne sera pas éligible à la prestation de l'aide sociale. L'aide sociale, si vous connaissez la Loi de l'aide sociale, c'est de répondre aux besoins (je n'ai pas les textes juridiques devant moi) de personnes qui sont en besoin d'assistance alimentaire, et caetera. Voilà ma première question. Après, je vous poserai la deuxième.

Mme Décarie: Actuellement il est prévu que si l'on se fait refuser l'assurance-chômage en disant que nous en sommes exclues, on peut alors faire notre demande pour l'aide sociale. Si jamais il est confirmé en bout de piste que nous sommes toujours exclues du Régime d'assurance-chômage, l'aide sociale nous accordera un prêt pour la période où l'on aurait dû recevoir de l'assurance-chômage. Donc, c'est un prêt, ce n'est pas une aide qui est octroyée. Mettons que c'est pour 40 semaines. Une fois la période de 40 semaines écoulée pendant laquelle l'on aurait eu droit au chômage, à ce moment-là, on va tomber sur l'aide sociale et à même notre chèque d'aide sociale, on va nous demander de rembourser le prêt que l'on nous a fait durant la période où l'on aurait dû normalement avoir du chômage.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je vous remercie de la réponse. La deuxième chose que je veux bien comprendre est celle-ci: la personne qui s'en va pour harcèlement sexuel (j'oublie tout le processus, et cetera) en aucun moment n'aura-t-elle le droit de toucher de l'assurance-chômage tant qu'une décision n'aura pas été rendue?

[*Traduction*]

I would also like to mention that the *Fédération des femmes du Québec*, which was also unable to be here today, joins us in our remarks and supports them entirely. Thank you.

Ms Novak: I would very much appreciate your granting us a few additional minutes.

Ms Laurent: What we want to do in closing is to briefly express the feelings of the four of us here, but especially of our companions who are working very hard in the women's groups and community groups and who could not be here. They want you to know that we have not been taken in by the exercise we have been a part of today. We are nevertheless here because we thought (and that is always women's lot; we always hope for change; we do a great deal) perhaps at the last minute there will be an ear to listen to what women are going through. Thank you.

Le président: Je remercie les témoins de leur exposé. J'ai deux sénateurs sur la liste, le sénateur Lavoie-Roux et le sénateur Molgat. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, chacun d'eux va poser rapidement une question.

Senator Lavoie-Roux: I have two questions to ask you. I want to know why to assert that, if someone is not eligible for unemployment insurance benefits, she will not be eligible for social assistance benefits. Social assistance, if you are familiar with the social assistance legislation, is intended to meet needs (I don't have the statute before me) of people who need food assistance and so on. That's my first question. I will ask you the second afterward.

Ms Décarie: The current provision is that, if we are denied unemployment insurance because we are excluded, we can then apply for social assistance. If it is ever ultimately confirmed that we are still excluded from the unemployment insurance system, social assistance will grant us a loan for the period during which we should have received unemployment insurance. It's a loan, not assistance which is granted. Let's say it's for 40 weeks. Once the 40-week period during which we should have received unemployment has elapsed, we go on social assistance, and we will be asked to repay, out of our social assistance cheque, the loan made to us when we should normally have received unemployment.

Senator Lavoie-Roux: Thank you for your answer. The second thing I want to understand clearly is this: is a person who leaves because of sexual harassment (I forget the whole process, et cetera) at any time entitled to receive unemployment insurance until the decision is made?

[*Text*]

Mme Décarie: Absolument pas.

Le sénateur Lavoie-Roux: Je vous remercie.

Le président: Sénateur Molgat.

Le sénateur Molgat: Je vous félicite pour un excellent mémoire, qui a expliqué clairement la position particulière des femmes. Si vous aviez préparé des propositions d'amendement cela nous aiderait. Je sais que vous aimeriez que le projet de loi soit retiré complètement mais il n'est pas probable que cela se passe. Mais nous sommes prêts à proposer des amendements. Alors, si vous aviez des proposition particulières, il faudrait nous les faire parvenir très rapidement, parce que nous sommes sous la pression que vous connaissez. Alors, si vous avez des propositions, s'il vous plaît nous les donner.

Mme Laurent: Je peux vous répondre verbalement. Il y a une question de principle. Si seulement vous arriviez à enlever le principe de la culpabilité. Il y a déjà une pénalité que nous dénoncions tout à l'heure, la pénalité que les femmes n'auront plus rien en main avant qu'elles puissent prouver qu'elles avaient droit de... au moins sur le principe.

Ailleurs, les gens sont présumés innocents jusqu'à ce qu'ils soient déclarés coupables. Or, dans les changements que vous voulez apporter à la loi, c'est exactement le contraire, et c'est le seul endroit où les gens sont pénalisés avant d'être reconnus coupables.

Le président: Sénateur Hébert, vous avez une question.

Le sénateur Hébert: Je suis vraiment étonné que l'on m'ait donné le droit de parole parce que l'on me l'a refusé quatre fois depuis 10 heures ce matin.

Je tiens à vous féliciter de votre mémoire et surtout de votre communiqué de presse. Vous avez parfaitement raison de dénoncer la façon cavalière avec laquelle vous avez été traitées en étant invitées à 24 heures d'avis. À mon avis c'est un scancale.

Quand je vois le sénateur Bolduc s'inquiéter du fait que l'on ait retardé d'une heure le processus, je considère qu'accorder quatre ou trois heures à sept témoins, et seulement à sept témoins, c'est un scandale de toute manière. Alors, je ne vois pas pourquoi le sénateur Bolduc s'indigne à ce point-là.

Au lieu de vous poser une question, je tiens à vous dire jusqu'à quel point je me sens, comme sénateur, humilié de la façon dont vous avez été traitées. Je m'en excuse, bien que je n'y sois pour rien. Je m'en excuse parce que, comme sénateur, je suis profondément humilié. Je pense que je parle au nom de mes collègues en vous disant jusqu'à quel point nous nous excusons.

The Chairman: I want to thank the witnesses.

Senator Cools: I have one question, a quicky.

[*Traduction*]

Ms Décarie: Absolutely not.

Senator Lavoie-Roux: Thank you.

The Chairman: Senator Molgat.

Senator Molgat: I congratulate you on an excellent brief, which clearly explained the specific position of women. If you had prepared amendment proposals, that would have helped us. I know that you would like the bill to be completely withdrawn, but that is not likely to happen. However, we are prepared to propose amendments. If you have any particular proposals, you should give them to us very quickly because we are under pressure, as you know. So if you have any proposals, please give them to us.

Ms Laurent: I can answer you orally. There is one question of principle. If only you manage to remove the principle of guilt. There is already a penalty which we denounced a moment ago, the penalty that women will no longer have anything in hand before they can prove that they were entitled to... at least on the principle.

Elsewhere people are presumed innocent until proven guilty. However, in the changes you want to make to the Act, it is precisely the contrary, and this is the only place where people are penalized before being found guilty.

The Chairman: Senator Hébert, you have a question.

Senator Hébert: I am really surprised that I have been given the floor because it has been denied me four times since 10 o'clock this morning.

I congratulate you on your brief and in particular on your press release. You are perfectly right in denouncing the cavalier manner in which you were treated in being invited on 24 hours' notice. In my view, that is scandalous.

When I see Senator Bolduc concerned about the fact that the process was delayed one hour, I feel that granting seven witnesses, and only seven witnesses, three or four hours is a scandal in any case. So I don't see why Senator Bolduc is indignant about that.

Instead of asking you a question, I want to tell you how humiliated I feel, as a senator, by the manner in which you have been treated. I apologize, although I had nothing to do with it. I apologize because, as a senator, I am profoundly humiliated. I believe I speak on behalf of my colleagues in offering you our sincere apologies.

Le président: Je tiens à remercier les témoins.

Le sénateur Cools: J'ai une dernière question, en vitesse.

[*Text*]

The Chairman: Everyone has a question. It is 30 minutes past the time that the Chairman was instructed by motion to begin the clause-by-clause study.

Senator Simard: I move that we report the bill.

The Chairman: You do not have the floor. You need the floor to make a motion.

First, I want to thank the witnesses for presenting their brief under very difficult circumstances. I know you received short notice and that you had some problems with the weather. Thank you.

Let us have a discussion about how we should proceed from here. Senator Molgat made a suggestion a while ago. Shall we dispense with the clause-by-clause consideration?

Senator Simard: That was my suggestion.

The Chairman: I think Senator Molgat was going to suggest that.

Senator Molgat: It was Senator Simard.

The Chairman: I am prepared to go through the bill clause-by-clause until 2 o'clock, when the final question will be put, because I am under obligation to do so.

Senator Stewart: Mr. Chairman, so far, you have been fastidious in following the instructions that were imposed upon us last night. The instructions were that we should begin the clause-by-clause examination of the bill. Let's begin the clause-by-clause examination of the bill.

Senator Simard: That was not the order.

The Chairman: Order, please.

Senator Stewart: Yes, it was. So why don't you do it.

The Chairman: I have another obligation and that is to report the bill, but we can go ahead.

Senator Stewart: Question .

The Chairman: We have before us Bill C-113. Shall the title and clause 1 stand?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Sparrow: Will I be permitted to comment?

The Chairman: Of Course, but I want to make one thing clear to the committee, and that is that at 2 o'clock the Senate meets. I am obliged to be there with a report. If we are not through the bill by then I will move the last question, "Shall I report Bill C-113 without amendment".

Senator Sparrow: Do that, when 2 o'clock comes.

[*Traduction*]

Le président: Tout le monde a une dernière question. L'heure à laquelle il avait été demandé au président par voie de motion d'entreprendre l'étude article par article est dépassée de 30 minutes.

Le sénateur Simard: Je propose que nous fassions notre rapport au sujet du projet de loi.

Le président: Vous n'avez pas la parole. Il vous faut avoir la parole pour déposer une motion.

Je remercie tout d'abord les témoins d'avoir réussi à présenter leur mémoire dans des circonstances très difficiles. Je sais que vous avez été avisés à la dernière minute et que le mauvais temps ne vous a pas aidé. Je vous remercie.

Discutons maintenant de la façon dont nous allons procéder. Le sénateur Molgat a proposé quelque chose tout à l'heure. Faut-il nous dispenser de passer à l'examen article par article?

Le sénateur Simard: C'est ce que j'ai proposé.

Le président: Je croyais que c'est ce que le sénateur Molgat avait proposé.

Le sénateur Molgat: C'était la proposition du sénateur Simard.

Le président: Je suis disposé à examiner le projet de loi article par article jusqu'à 2 heures et nous en finirons alors parce que c'est ce que je suis tenu de faire.

Le sénateur Stewart: Jusqu'à présent, monsieur le président, vous vous êtes montrés très tatillon en suivant les instructions qui nous ont été imposées hier soir. Selon ces instructions, il nous fallait commencer à examiner le projet de loi article par article. Commençons donc l'examen article par article du projet de loi.

Le sénateur Simard: Ce n'est pas ce qui était ordonné.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Stewart: Si. Faites-le donc.

Le président: J'ai une autre obligation et c'est de faire rapport sur le projet de loi, mais nous pouvons y aller.

Le sénateur Stewart: Question.

Le président: Nous avons à examiner le projet de loi C-113. Sommes-nous d'accord pour conserver son titre et l'article 1?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Sparrow: Puis-je faire une observation?

Le président: Bien sûr, mais il y a une chose que je tiens à dire clairement au comité, c'est qu'à 2 heures le Sénat se réunit. Je suis tenu de m'y présenter avec un rapport. Si nous n'en avons pas fini avec le projet de loi à ce moment-là, je passerai alors à la dernière question, «Dois-je faire rapport au sujet du projet de loi C-113 sans aucune modification?»

Le sénateur Sparrow: Très bien, mais attendez qu'il soit 2 heures.

[*Text*]

The Chairman: I will.

Senator Sparrow: In the interval, the possibility exists that the Conservative majority in the Senate will move to have the testimony of the International Association of Machinists and Aerospace Workers stricken from the record.

Senator Barootes: That is absolute nonsense and speculation and I object to the senator's even raising that question.

The Chairman: Order, please. Senator Sparrow has the floor.

Senator Barootes: He's an idiot.

The Chairman: I think you should withdraw that.

Senator Barootes: I don't have to listen to him.

Senator Sparrow: You can leave the room then.

Senator Barootes: How about you leaving the room.

The Chairman: Order. You do have to listen to the chairman whether you like it or not. "Idiot" is not a good word to use and I would respectfully ask you to withdraw it. It is an unparliamentary expression. Perhaps you could find another word.

Senator Stewart: It is just another tactic.

The Chairman: Senator Sparrow has the floor.

Senator Sparrow: If this should happen, I would ask permission from the committee that that testimony would be considered as having been read by me, a senator, and therefore it would appear within the minutes of this committee.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Senator Barootes.

Senator Barootes: Mr. Chairman, I am going to suggest that I withdraw that remark and substitute "troublemaking."

I am also going to suggest, sir, that we should have on record our gratitude to those witnesses who came on short notice and presented such helpful information to us today.

Hon. Senators: Agreed.

Senator Barootes: Having done that, I should like to move that we report the bill without amendment.

Senator Hébert: This is ridiculous. This is silly.

The Chairman: You do not need to move that, I think there is unanimous agreement to express our appreciation to the witnesses.

Shall clause 2 carry?

[*Traduction*]

Le président: Je n'y manquerai pas.

Le sénateur Sparrow: Dans l'intervalle, il est possible que la majorité conservatrice au Sénat dépose une motion pour que le témoignage de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale soit expurgé de notre procès-verbal.

Le sénateur Barootes: Ce sont des spéculations tout à fait absurdes et je m'oppose à ce que le sénateur puisse même évoquer une telle possibilité.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le sénateur Sparrow a la parole.

Le sénateur Barootes: C'est un idiot.

Le président: Vous devriez retirer vos paroles.

Le sénateur Barootes: Je ne suis pas obligé de l'écouter.

Le sénateur Sparrow: Sortez de la salle, alors.

Le sénateur Barootes: C'est vous qui devriez sortir.

Le président: À l'ordre. Que ça vous plaise ou non, vous devez écouter ce que dit le président. «Idiot» n'est pas un terme que l'on peut employer et je vous demande respectueusement de le retirer. Ce n'est pas une expression parlementaire. Vous pouvez peut-être le remplacer par un autre mot.

Le sénateur Stewart: C'est encore une tactique.

Le président: Le sénateur Sparrow a la parole.

Le sénateur Sparrow: Si jamais cela se produit, je demanderai au comité l'autorisation de considérer que ce témoignage a été déposé par moi-même, en ma qualité de sénateur, pour qu'il soit consigné dans le procès-verbal des travaux de notre comité.

Des voix: Entendu.

Le président: Sénateur Barootes.

Le sénateur Barootes: Monsieur le président, je suis d'accord pour retirer le qualificatif que j'ai donné en le remplaçant par «fauteur de troubles.»

Je propose aussi que nous fassions figurer dans notre procès-verbal tous nos remerciements aux témoins qui, après avoir été avertis à la dernière minute, ont réussi à nous présenter aujourd'hui une information très utile.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Barootes: Cela étant fait, je proposerai que nous fassions rapport au sujet du projet de loi sans lui apporter aucune modification.

Le sénateur Hébert: C'est ridicule. C'est stupide.

Le président: Vous n'avez pas besoin de procéder ainsi, car je crois que nous sommes tous d'accord au sein du comité pour remercier les témoins.

Est-ce que l'on adopte l'article 2?

[*Text*]

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 4 carry?

Senator Molgat: No.

The Chairman: Who said "no"?

Senator Molgat: I said "no".

The Chairman: You do not wish it to be just on division?

Senator Corbin: Could we have the officials at the witness table?

The Chairman: We have some experts here.

Senator Stewart: We have not heard the responsible minister at the table. This is a government bill.

The Chairman: I cannot do that, but I believe legal counsel is here.

Senator Cools: We did not hear from the minister's staff.

The Chairman: Let us find out who you want.

Senator Stewart: Whose bill is this?

The Chairman: It was first presented by the government.

Senator Stewart: This is a government bill and the government is responsible for conducting its business. Where is the responsible minister?

Senator Simard: Why did you not ask that yesterday?

Senator Stewart: I did.

Senator Simard: You did not make a motion.

Senator Stewart: Yes, we did.

The Chairman: There are quite a number of people here from the department of Employment and Immigration.

Senator Cools: They do not replace a minister.

The Chairman: There are no ministers here that I know of.

Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Senator Molgat: Mr. Chairman, it is clear that we are not going to agree to the clauses simply because someone is

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Est-ce que l'on adopte l'article 3?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

Est-ce que l'on adopte l'article 4?

Le sénateur Molgat: Non.

Le président: Qui a dit non.

Le sénateur Molgat: C'est moi.

Le président: Vous ne voulez pas d'une simple adoption avec dissidence?

Le sénateur Corbin: Est-ce que l'on pourrait faire venir les fonctionnaires à la table des témoins?

Le président: Nous avons des experts ici.

Le sénateur Stewart: Nous n'avons pas entendu témoigner le ministre responsable. C'est un projet de loi du gouvernement.

Le président: Je ne peux pas faire ça, mais il me semble que le conseiller juridique est ici.

Le sénateur Cools: Nous n'avons pas entendu le personnel du ministre.

Le président: Qu'est-ce que vous voulez, exactement?

Le sénateur Stewart: D'où vient ce projet de loi?

Le président: Il a été déposé au départ par le gouvernement.

Le sénateur Stewart: C'est un projet de loi du gouvernement et c'est le gouvernement qui est chargé de l'administrer. Qui est le ministre responsable?

Le sénateur Simard: Pourquoi n'avez-vous pas posé cette question hier?

Le sénateur Stewart: Je l'ai fait.

Le sénateur Simard: Vous n'avez pas déposé de motion.

Le sénateur Stewart: Si, nous en avons déposé une.

Le président: Il y a ici un certain nombre de gens du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le sénateur Cools: Ils ne peuvent pas remplacer le ministre.

Le président: Il n'y a pas ici de ministre à ma connaissance.

Est-ce que l'on adopte l'article 5?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, il est évident que nous n'allons pas adopter tous ces articles tout simplement

[*Text*]

loudly yelling "yes". We will loudly yell "no" on each one, if you want, but I wish to make it clear that we are —

The Chairman: You are opposed to some of the clauses, or did you say all of the clauses?

Senator Molgat: The whole bill.

The Chairman: Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

Senator Sparrow: Is there no provision to discuss the clause?

Senator Stewart: If they do not carry, we do not have to move to delete.

Senator Molgat: They are all on division.

Senator Cools: All clauses are on division.

The Chairman: But senators wish me to go through the bill?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Shall clause 8 carry on division?

Senator Stewart: Mr. Chairman, I would like some information on clause 8 and perhaps we could have the responsible persons as witnesses on clause 8.

The Chairman: Whom do you want?

Senator Stewart: I would prefer the minister, but I will take whomever you have.

The Chairman: From which department?

Senator Corbin: Treasury Board.

Senator Stewart: There is the clause. The appropriate persons can come forward. I don't know. I can't nominate. I am not the Prime Minister.

The Chairman: I am trying to a find a witness who can reply to your question.

Senator Stewart: Yes, thank you, Mr. Chairman.

Senator Forrestall: I would suggest the general counsel.

The Chairman: In a moment, Senator Stewart, I hope we will get good, satisfactory replies to your inquiries.

[*Traduction*]

parce que quelqu'un crie bien fort «oui». S'il le faut, nous crierons bien fort nous aussi «non» à l'énoncé de chaque article, mais je tiens à bien préciser ici que nous allons ...

Le président: Vous vous opposez à certains articles ou, avez-vous dit, à tous les articles?

Le sénateur Molgat: À l'ensemble du projet de loi.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 6?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le sénateur Sparrow: N'y a-t-il pas de disposition permettant de discuter de cet article?

Le sénateur Stewart: S'ils ne sont pas adoptés, nous n'avons pas à présenter de motion pour les faire supprimer.

Le sénateur Molgat: Tous sont adoptés avec dissidence.

Le sénateur Cools: Tous les articles font l'objet d'une dissidence.

Le président: Les sénateurs veulent toutefois que nous passions en revue l'ensemble du projet de loi?

Des voix: Oui.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 7?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 8?

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, j'aimerais avoir des précisions au sujet de l'article 8 et nous pourrions peut-être alors faire témoigner les responsables au sujet de cet article.

Le président: Qui voulez-vous faire témoigner?

Le sénateur Stewart: Je préférerais que ce soit le ministre, mais j'accepterais qui vous voudrez bien me proposer.

Le président: De quel ministère?

Le sénateur Corbin: Le Conseil du Trésor.

Le sénateur Stewart: Vous avez là l'article. Les responsables compétents peuvent toujours se présenter. Je ne sais pas. Je ne peux pas les désigner. Je ne suis pas le premier ministre.

Le président: Je vais essayer de trouver un témoin en mesure de répondre à votre question.

Le sénateur Stewart: Je vous remercie, monsieur le président.

Le sénateur Forrestall: Je propose que ce soit l'avocat général.

Le président: J'espère, sénateur Stewart, que nous pourrons dans un instant répondre de manière satisfaisante à vos questions.

[*Text*]

Senator Stewart: Clause 8(1) states:

> ...the Governor in Council, on the recommendation of the Treasury Board, may adjust wage rates under the new compensation plan to such amounts and for such periods as the Governor in Council considers to be consistent with the wage policy of the Government of Canada arising from the February 26, 1991 budget or the December 2, 1992 economic and fiscal statement...

And these wage rates are to become effective.

As I read this, this is a transfer to the Governor in Council and then the Governor in Council will act on the basis of the recommendation of the Treasury Board that the Treasury Board is being given authority to interpret in effect its own statement, or at least the statement of the minister. There is an incestuous relationship here. One wonders what it means. What are we legislating? I understand what we are legislating grammatically, but what is the substance of this? Does it mean that the Governor in Council can do anything that it deems to be consistent with the wage policy? At least that is the implication I get. It seems to me if that is what we are saying it is a pretty extensive delegation of authority to the Governor in Council. What is the defence against that interpretation of the proposed clause?

Mr. Jean Ste-Marie, General Counsel, Treasury Board of Canada Secretariat, Department of Justice: The purpose of the amendment, as I think you have stated, is merely to add a reference to the economic statement. The point that you are raising already existed in Bill C-29. The purpose of the amendment is only that now it has to be consistent not only with the 1991 budget, but also with the Economic Statement of December 2.

Senator Stewart: From my viewpoint, this is an error and you may well be proceeding, pleading a precedent error as the basis for this error.

Mr. Ste-Marie: With all due respect, I do not think it is unusual that discretion be conferred on the Governor in Council.

Senator Stewart: I realize that it is not unusual for discretion to be conferred. Here we have references to a wage policy arising from a budget or a statement and it seems to me that the amplitude of what is included there is so vast that to say to the Governor in Council that you can do whatever you think is consistent with that is to say you can do virtually anything that you want to do.

Mr. Ste-Marie: I can only repeat myself. The benchmark is that it has to be consistent with those two documents.

Senator Stewart: That can be tested in the courts?

Mr. Ste-Marie: It could be.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Le paragraphe 8(1) dispose:

> ... le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du Conseil du Trésor, modifier les taux de salaire prévus par le nouveau régime de rémunération pour les périodes et des montants qu'il estime conformes à la politique salariale du gouvernement du Canada découlant du budget du 26 février 1991 ou de l'exposé économique et financier du 2 décembre 1992...

Et ces taux de salaire doivent entrer en vigueur.

Lorsque je lis cela, il m'apparaît qu'il y a un transfert en faveur du gouverneur en conseil, qui va agir en fonction de la recommandation du Conseil du Trésor, et que ce dernier aura donc dans les faits le pouvoir d'interpréter son propre énoncé économique, ou du moins l'énoncé du ministre. Il y a là une relation incestueuse. On peut se demander ce que ça signifie. Qu'est-on en train de légiférer? Pour la forme, je vois bien que nous légiférons, mais à quoi ça rime quant au fond? Est-ce que ça veut dire que le gouverneur en conseil peut faire tout ce qui lui plaît s'il le juge conforme à la politique salariale? Du moins, c'est ce que j'en déduis. Il me semble que s'il en est bien ainsi, il y a là une délégation de pouvoir très large au gouverneur en conseil. Comment peut-on se défendre contre une telle interprétation de l'article qui nous est proposé?

M. Jean Ste-Marie, avocat général, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ministère de la Justice: Cette modification a pour but, comme vous l'avez signalé, je crois, d'ajouter simplement une référence à l'énoncé économique. La question que vous venez de soulever se posait déjà au sujet du projet de loi C-29. Cette modification n'a pour but que de faire en sorte que l'on se conforme non seulement au budget de 1991, mais aussi à l'énoncé économique du 2 décembre.

Le sénateur Stewart: À mon avis, c'est une erreur, et libre à vous de continuer dans cette voie en vous prévalant d'une erreur antérieure pour justifier la présente.

M. Ste-Marie: Je vous fais respectueusement remarquer qu'il n'est pas inhabituel à mon sens que l'on confère une telle discrétion au gouverneur en conseil.

Le sénateur Stewart: Je sais bien qu'il n'est pas inhabituel qu'on lui confère un pouvoir discrétionnaire. Ici, on nous renvoie à une politique salariale découlant d'un budget ou d'un énoncé économique et il m'apparaît que cela va si loin qu'en disant que le gouverneur en conseil peut faire tout ce qui lui paraît conforme à ce qui est exposé ici, cela revient à dire qu'il peut faire tout ce qui lui plaît.

M. Ste-Marie: Je ne peux que répéter ce que je vous ai dit. L'essentiel, ici, c'est qu'il faut que ce soit conforme à ces deux documents.

Le sénateur Stewart: Sera-t-il possible de demander aux tribunaux de trancher?

M. Ste-Marie: C'est une possibilité.

[*Text*]

Senator Stewart: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Shall clause 8 carry on division?

Senator Corbin: No. What is the significance of a compensation plan? Is this linked in any way with the bonus program that I referred to last evening?

Mr. Ste-Marie: A compensation plan is defined in section 2 of the act. It is basically any plan that has to do with the benefits however established. That is what a compensation plan is.

Senator Corbin: So it could include bonuses?

Mr. Ste-Marie: Yes, because a bonus is compensation.

Senator Corbin: We were told that there will be no bonuses for two years?

Mr. Ste-Marie: That is correct, because the President of Treasury Board gave it up in the sense that, when the compensation plan was frozen by the act, the discretion to effectively pay bonuses was still there but was given up.

Senator Corbin: It was given up. Is it now possible to make up for the given-up benefit under this new compensation plan?

Mr. Ste-Marie: I do not think so, because I think section 13, if I recall, of Bill C-29 prevents that. There is no catch up.

Senator Corbin: So I have your assurance on that?

Mr. Ste-Marie: Yes.

Senator Molgat: Does that apply to Crown corporations, boards and commissions?

Mr. Ste-Marie: The act actually sets out, if you will, the people. The act covers roughly 390,000 people, and it does apply to some.

Senator Molgat: All Crown corporations are frozen?

Donald L. Love, Director, Policy Development and Legislation, Staff Relations Division, Personnel Policy Branch, Treasury Board of Canada: In terms of the coverage by the legislation of the Crown, the legislation does not apply to all Crown corporations.

Senator Molgat: It does not apply?

Mr. Love: That is correct.

Senator Barootes: It applies to some.

Mr. Love: Yes.

The Chairman: Shall Clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Merci, monsieur le président.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 8 avec dissidence?

Le sénateur Corbin: Non. Que représente le régime de rémunération? A-t-il un lien quelconque avec le régime de primes dont j'ai parlé l'autre soir?

M. Ste-Marie: Le régime de rémunération est défini à l'article 2 de la loi. Il s'agit essentiellement de tout régime se rapportant aux prestations, quel que soit leur calcul. Voilà en quoi consiste un régime de rémunération.

Le sénateur Corbin: Il peut donc inclure les primes?

M. Ste-Marie: Oui, parce qu'une prime est une rémunération.

Le sénateur Corbin: Ne nous a-t-on pas dit qu'il n'y aurait pas de primes pendant deux ans?

M. Ste-Marie: C'est exact, parce que le président du Conseil du Trésor a renoncé à cette possibilité étant donné que lorsque le régime de rémunération a été bloqué par cette loi, le pouvoir discrétionnaire de payer effectivement des primes a été conservé, mais on a renoncé à l'exercer.

Le sénateur Corbin: On y a renoncé. Est-il aujourd'hui possible de compenser, au moyen de ce nouveau régime de rémunération, les prestations auxquelles on a renoncé?

M. Ste-Marie: Je ne le crois pas parce que, si je me souviens bien, l'article 13 du projet de loi C-29 l'empêche. Il n'y a pas de rattrapage.

Le sénateur Corbin: Vous m'en donnez la garantie?

M. Ste-Marie: Oui.

Le sénateur Molgat: Est-ce que ça s'applique aux sociétés d'État, aux conseils et aux commissions?

M. Ste-Marie: La loi précise, si vous voulez, quels sont les gens concernés. Elle couvre environ 390 000 personnes, et elle ne s'applique pas à certaines d'entre elles.

Le sénateur Molgat: Toutes les sociétés d'État font l'objet d'un blocage?

Donald L. Love, directeur, Élaboration de la politique et législation, Division des relations de travail, Direction de la politique du personnel, Conseil du Trésor du Canada: Pour ce qui est du champ d'application de la loi, la loi ne s'applique pas à toutes les sociétés d'États.

Le sénateur Molgat: Elle ne s'applique pas à toutes?

M. Love: C'est bien ça.

Le sénateur Barootes: À certaines d'entre elles

M. Love: Oui.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 8?

Des voix: D'accord.

[*Text*]

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall Clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Senator Stewart: Mr. Chairman, we now come to the first of what Senator Finlay MacDonald calls the symbolic clauses, and this is what has been put in —

The Chairman: This is Clause 9?

Senator Stewart: Yes, that is correct. This is what has been put in this act to suggest that certain officials of the government are suffering along with the other people. This is the section —

Senator Molgat: Shoulder to the wheel.

Senator Stewart: Yes, nose to the grindstone or something. Clause 9 deals with the Governor General. Am I correct in interpreting this clause to mean that for a period of two years beginning on January 1, 1993, the emoluments of the Governor General are effectively frozen? If so, why is the freeze limited to two years and not the three? Indeed, why does it not apply to the period to which the provisions concerning the Unemployment Insurance Act provide? Why does the symbolism go on for only two years, 24 months?

Mr. Ste-Marie: The only comment that I can afford on that is that it is an implementation of the economic statement.

Senator Stewart: What we really need is a minister to explain it, but we do not have the minister.

The Chairman: Shall Clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall Clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Senator Stewart: Clause 10 is the clause which affects the pay of judges, and I should like two pieces of information. First, I should like to know what the actual impact of the proposed freeze on the judges will be. In other words, for the Chief Justice of Canada, the Puisne Judges of the Supreme Court and all the other federal judges, at what level are they frozen?

In addition to that, I should like to know what I really think is a much more fundamental point: What Parliament is doing here is affecting in an indirect, albeit very tangible, way the independence of the judiciary. I should like to know first how

[*Traduction*]

Des voix: Non.

Le président: L'article est adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 9?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, nous en arrivons maintenant au premier des articles que le sénateur Finlay MacDonald a qualifié de symbolique, et c'est ceux que l'on a fait figurer dans ...

Le président: Il s'agit de l'article 9?

Le sénateur Stewart: Oui, en effet. C'est ceux que l'on a fait figurer dans cette loi pour laisser entendre que certains fonctionnaires du gouvernement souffrent comme les autres. C'est l'article ...

Le sénateur Molgat: Mettent l'épaule à la roue.

Le sénateur Stewart: Oui, font leur part ou quelque chose comme ça. L'article 9 a trait au gouverneur général. Ai-je raison de penser qu'aux termes de cet article, les émoluments du gouverneur général vont être effectivement bloqués pendant deux ans à compter du 1er janvier 1993? S'il en est ainsi, pourquoi fixer la durée de ce blocage à deux ans et non pas à trois? Pourquoi ne pas en fait l'appliquer à la période qui correspond à la Loi sur l'assurance-chômage? Pourquoi ce symbolisme ne vise qu'une période de deux ans, de 24 mois?

M. Ste-Marie: La seule réponse que je peux vous faire, c'est qu'il s'agit par là de mettre en application l'énoncé économique.

Le sénateur Stewart: C'est en fait au ministre qu'il faudrait le demander, mais le ministre n'est pas là.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 9?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 10?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le sénateur Stewart: L'article 10 a trait à la rémunération des juges et j'aimerais avoir des éclaircissements sur deux points. J'aimerais savoir tout d'abord quel va être l'effet réel du blocage proposé en ce qui concerne les juges. Autrement dit, pour le juge en chef du Canada, les juges puînés de la Cour suprême et tous les autres juges fédéraux, à quel niveau la rémunération va-t-elle être bloquée?

Par ailleurs, j'aimerais aussi savoir une chose sur un point que je juge bien plus fondamental: le gouvernement empiète ici indirectement, mais de façon très réelle, sur l'indépendance de la justice. J'aimerais savoir tout d'abord comment on règle ce

[*Text*]

this kind of problem is dealt with in other jurisdictions. Obviously, the Chief Justice of Canada felt that due process had not been followed in the drafting of this clause. Perhaps the responsible persons could explain to us how they reconcile this provision with the well-known principle, which I think goes back to the revolution of 1688, when a king was thrown out because he offended against the principle of the independence of the judges. How will they reconcile this clause with that well-established and fundamental principle of our Constitution?

Mr. Ste-Marie: Your first question, if I may, that is on salaries? You wanted to know —

Senator Stewart: I want to know the impacts.

Mr. Ste-Marie: The levels of salaries; is that correct?

Senator Stewart: I want to know the impacts. What would the salaries have been otherwise?

Mr. Ste-Marie: There are 900 federally appointed judges. The lesser of the salaries is $155,000, if you will.

Senator Stewart: Just a minute now. You say "federally appointed judges". In Nova Scotia, does that include what we used to call County Court judges?

Mr. Ste-Marie: County Court would be federally appointed judges.

Senator Stewart: The County Court Judge in District Number 6 in Nova Scotia is paid considerably more than the Minister of Justice of Canada, and indeed the Prime Minister of Canada. Is that correct?

Mr. Ste-Marie: I can only repeat what the facts are. It is $155,000, and it goes all the way up to $199,000, I believe, for the Chief Justice of Canada.

Senator Stewart: What would the escalation have been without this provision?

Mr. Ste-Marie: It would have been far more. It is difficult to say, but in the neighbourhood of 3 per cent, 3 and a half per cent. The Judges Act sets out a formula, if you will, that is based really on the consumer index.

Senator Stewart: The second point, which I am sure has caused considerable concern, is this whole question of the independence of the judiciary. I am not arguing that in this case they are seriously affected. However, if this is good law, if this is a good procedure, they could have been cut back 30 per cent. They could have been punished for bad decisions by Parliament. It is the principle I am concerned about.

[*Traduction*]

genre de problème dans d'autres juridictions. Il est évident que le juge en chef du Canada a dû penser que l'on n'avait pas suivi les règles normales de procédure en rédigeant cet article. Un responsable pourrait peut-être nous expliquer comment on peut justifier cet article en fonction du principe bien établi, qui remonte je crois à la révolution de 1688, qui fait qu'un roi a été détrôné parce qu'il avait attenté au principe de l'indépendance des juges. Comment peut-on concilier cet article avec ce principe fondamental et bien établi dans notre Constitution?

M. Ste-Marie: Votre première question, si je peux me permettre, portait sur les salaires? Vous vouliez savoir...

Le sénateur Stewart: Je veux savoir quels sont les effets de la mesure.

M. Ste-Marie: Le montant des salaires; c'est bien ça?

Le sénateur Stewart: Je veux connaître les effets. Quel aurait été le niveau des salaires en l'absence de cette mesure?

M. Ste-Marie: Il y a 900 juges nommés par le gouvernement fédéral. Le salaire le plus bas est de 155 000 $ si vous voulez.

Le sénateur Stewart: Je vous arrête un instant. Vous parlez de «juges nommés par le gouvernement fédéral». Est-ce que ça comprend, en Nouvelle-Écosse, ceux que l'on appelait les juges des cours de comté?

M. Ste-Marie: Les juges des cours de comté sont des juges nommés par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Stewart: Un juge de la cour de comté du sixième district de la Nouvelle-Écosse gagne donc bien plus que le ministre de la Justice du Canada et en fait que le premier ministre du Canada. C'est bien ça?

M. Ste-Marie: Je ne peux que vous donner les chiffres. Le salaire est de 155 000 $ et il augmente tout au long de la hiérarchie pour atteindre 199 000 $, je crois, en ce qui concerne le juge en chef du Canada.

Le sénateur Stewart: Quelle aurait été l'augmentation en l'absence de cette mesure?

M. Ste-Marie: Les salaires auraient été bien plus élevés. C'est difficile à dire, mais l'augmentation se serait située autour de 3 ou 3 et demi p. 100. La Loi sur les juges établit une formule, si vous voulez, qui se fonde principalement sur l'indice des prix à la consommation.

Le sénateur Stewart: Le deuxième point, qui j'en suis sûr préoccupe beaucoup de monde, c'est toute cette question de l'indépendance de la justice. Je ne veux pas dire par là qu'en l'espèce ils ont été gravement affectés. Il n'en reste pas moins que si cette loi est une bonne loi, si la procédure suivie est la bonne, on aurait pu réduire leur salaire de 30 p. 100. Le Parlement aurait pu ainsi sanctionner des décisions qui ne lui plaisent pas. C'est le principe qui me préoccupe.

[*Text*]

Mr. Ste-Marie: I do not have the case law here, but I think there is case law that does distinguish, if you will, between the actual independence of the judiciary, interfering with their discharge of their duties, and their salaries, which is quite different.

Senator Stewart: Could we be given the references and perhaps a photostatic copy of the jurisprudence?

Mr. Ste-Marie: Yes.

The Chairman: Shall Clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall Clause 11 carry?

Senator Stewart: Chairman, I want some information on Clause 11. This is very interesting.

The Chairman: We have nine minutes left and then we put the whole bill.

Senator Stewart: Thank you, Chairman. Page 5 is very close to home here. This deals with sessional allowances. As I interpret this, it freezes the sessional allowances of members of the House of Commons and indeed of the Senate for two years. I am not protesting about that.

In the case of the members of the House of Commons, does this freeze all the payments either by way of what is conventionally called salary and expenses?

Mr. Ste-Marie: I believe this only freezes the sessional allowance.

Senator Corbin: Which is the salary.

Mr. Ste-Marie: That is right.

Senator Corbin: Strict salary, not the tax-free allowances.

Mr. Ste-Marie: That is my understanding.

The Chairman: Shall Clause 11 carry?

Senator Stewart: I think we ought to be told what is not limited by this provision. It would be nice to have a minister.

Senator Bolduc: We asked the Minister of Finance the same question about a week ago.

Senator Corbin: Did the Minister of Finance tell us all of the facts?

Senator Bolduc: He was asked the question, and he gave an answer, and that is it.

[*Traduction*]

M. Ste-Marie: Je n'ai pas la jurisprudence sur moi, mais je crois que l'on y fait la distinction, si vous voulez, entre l'indépendance réelle de la justice, le fait d'intervenir lorsque les juges s'acquittent effectivement de leurs fonctions, et la question des salaires, qui est une chose tout à fait différente.

Le sénateur Stewart: Est-ce que vous pourriez nous fournir les références et éventuellement des photocopies de la jurisprudence?

M. Ste-Marie: Oui.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 10?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 11?

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, j'ai besoin de renseignements au sujet de l'article 11. La chose est très intéressante.

Le président: Il nous reste neuf minutes avant que nous remettions l'ensemble du projet de loi.

Le sénateur Stewart: Merci, monsieur le président. La page 5 nous touche de près. On y traite des indemnités de session. Selon mon interprétation, les indemnités de session des députés de la Chambre des communes comme des sénateurs sont bloquées pendant deux ans. Je n'élève aucune protestation à ce sujet.

Pour ce qui est des députés de la Chambre des communes, est-ce que l'ensemble de la rémunération est bloquée en tenant compte à la fois de ce que l'on appelle traditionnellement les salaires et les indemnités?

M. Ste-Marie: Je crois que seule l'indemnité de session est bloquée.

Le sénateur Corbin: C'est-à-dire le salaire.

M. Ste-Marie: C'est exact.

Le sénateur Corbin: Strictement le salaire, et non pas les indemnités non imposables.

M. Ste-Marie: C'est ainsi que je l'ai compris.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 11?

Le sénateur Stewart: Je crois qu'il faudrait qu'on nous dise qu'est-ce qui n'est pas limité par cette mesure. Ce serait bien de pouvoir parler à un ministre.

Le sénateur Bolduc: Nous avons déjà posé la question au ministre des Finances il y a une semaine.

Le sénateur Corbin: Est-ce que le ministre des Finances a bien mentionné tous les faits?

Le sénateur Bolduc: On lui a posé la question et il y a répondu, voilà tout.

[*Text*]

Senator Corbin: Are you satisfied with that?

The Chairman: Order.

Senator Cools: It is a disgrace we have gone through this without hearing the minister.

The Chairman: Order, please. Let the witness reply to the question. Thank you very much.

Mr. Ste-Marie: My understanding is this only affects the sessional allowance.

Senator Stewart: I see.

Senator Corbin: The salaries.

The Chairman: Shall Clause 12 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 13 carry?

Senator Stewart: Mr. Chairman, I want to know what clause 13 is all about. I think I know. Perhaps members supporting the government understand it perfectly well, since they are prepared to carry it. Perhaps those who speak on behalf of the government could explain the proposed amendment and its impact.

Mr. Douglas R. Wyatt, General Counsel, General Legal Services, Department of Finance: The program officer is not here, Mr. Chairman. Perhaps I can answer the question. I do not profess to be an expert on this program.

Senator Stewart: We do not need definitive information in this committee.

Mr. Wyatt: The program itself is a rebate of income taxes paid by privately held electricity and gas companies. The effect of this legislation will be simply to cut back by 10 per cent what they would have got had this bill not passed.

Senator Stewart: Why cut back by 10 per cent?

Mr. Wyatt: Ten per cent was part of the economic statement in which a broad range of grant contribution programs were announced to be cut back or frozen.

Senator Stewart: Why was 10 per cent selected? Did it sound like a nice figure? Why not 5 or 15?

Senator Barootes: Because Mr. Mazankowski decided it would be 10.

Senator Stewart: Now we understand the rationale.

Senator Barootes: Is that good enough for you?

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Et ça vous suffit?

Le président: À l'ordre.

Le sénateur Cools: C'est une honte de devoir passer tout cela en revue sans entendre le ministre.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Laissez le témoin répondre à la question. Je vous remercie.

M. Ste-Marie: D'après moi, cette mesure ne touche que l'indemnité de session.

Le sénateur Stewart: Je comprends.

Le sénateur Corbin: Les salaires.

Le président: Est-ce que l'on adopte l'article 12?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 13?

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je veux savoir ce que représente l'article 13. J'en ai une idée. Les membres du comité qui appuient la position du gouvernement doivent le comprendre parfaitement, puisqu'ils sont prêts à l'adopter. Les gens qui parlent au nom du gouvernement pourraient peut-être nous expliquer en quoi consiste la modification proposée et quels seront ses effets.

M. Douglas R. Wyatt, avocat général, Services juridiques généraux, ministère des Finances: L'agent de programme n'est pas ici, monsieur le président. Je peux éventuellement répondre à la question. Je ne me considère pas comme un expert en ce qui concerne ce programme.

Le sénateur Stewart: Nous n'avons pas besoin d'information définitive au sein de ce comité.

M. Wyatt: Le programme prévoit en soi un allégement de l'impôt sur le revenu payé par les compagnies de gaz et d'électricité du secteur privé. La loi aura tout simplement pour effet de réduire de 10 p. 100 la remise dont ces sociétés auraient bénéficié si l'on n'avait pas adopté ce projet de loi.

Le sénateur Stewart: Pourquoi une réduction de 10 p. 100?

M. Wyatt: Ces 10 p. 100 étaient prévus dans l'énoncé économique en même temps que l'annonce de blocage ou de réduction s'appliquant à tout un éventail de programmes de subventions.

Le sénateur Stewart: Pourquoi avoir choisi 10 p. 100? Parce que c'est un chiffre rond? Pourquoi pas 5 ou 15 p. 100?

Le sénateur Barootes: Parce que M. Mazankowski a décidé que ce serait 10.

Le sénateur Stewart: Nous comprenons maintenant pourquoi.

Le sénateur Barootes: Est-ce que la réponse vous satisfait?

[*Text*]

Senator Stewart: Why do you not toss a coin?

Senator Barootes: What do you want, 11?

Senator Stewart: I want to know why 10 was picked.

Senator Barootes: They cannot answer that.

Senator Stewart: That is obvious.

The Chairman: Order, please. Members of the committee have the right to ask questions. All these side comments are not very helpful to the committee.

Shall clause 13 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 14 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 15 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 16 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 17 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 18 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 19 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 20 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 21 carry?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Pourquoi ne pas tirer à pile ou face?

Le sénateur Barootes: Quel est le chiffre que vous vouliez, 11?

Le sénateur Stewart: J'aimerais savoir pourquoi on a choisi 10.

Le sénateur Barootes: On ne peut pas vous répondre sur ce point.

Le sénateur Stewart: C'est évident.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les membres du comité ont le droit de poser des questions. Tous ces apartés n'aident pas beaucoup le comité.

Est-ce que l'on adopte l'article 13?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 14?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 15?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 16?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 17?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 18?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 19?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 20?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 21?

[*Text*]

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 22 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 23 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 24 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 25 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall Clause 26 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 27 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 28 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall clause 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall the long title to the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division. Shall I report the bill without amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 22?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 23?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 24?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 25?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 26?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 27?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 28?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte l'article 1?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Est-ce que l'on adopte le titre complet du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence. Dois-je faire rapport au sujet du projet de loi sans proposer de modification?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Text*]

Senator Molgat: Mr. Chairman, is there a motion to report the bill?

The Chairman: I put the question, and if you want a recorded vote we can take one.

Senator Molgat: I want to move an amendment to the motion.

Senator Kinsella: It has been voted on.

Senator Molgat: There has been no vote.

The Chairman: Order, please. We have four minutes left. The motion has been put, shall Bill C-113 carry without amendment, and Senator Molgat wants to move an amendment. I am telling him that he has but three minutes in which to do it.

Senator Molgat: I will be brief. We have received some excellent briefs this morning. Not all honourable senators were here to hear them. We will be debating this bill tomorrow. I move that the briefs received at this morning's session be appended to our report to the Senate.

Senator Simard: You mean the usual summary, do you not?

Senator Molgat: No. That is an amendment.

The Chairman: You can have the motion.

Senator Lynch-Staunton: Even if it were proper, Mr. Chairman, they are not all translated so they would not be ready for presentation this afternoon.

Senator Molgat: Then they will be presented when they are translated. Mr. Chairman, I move that amendment.

The Chairman: Okay. All those in favour of the amendment, if you understand it, please raise your hands.

Senator Barootes: There has not been a policy to do that in the last few years and he knows it.

Senator Molgat: It is a proper amendment.

Senator Barootes: You are playing politics.

The Chairman: The amendment has been put and I want to make sure that the Clerk is identifying bone fide members of the committee because there have been a few changes today.

Senator Hébert: I am not a full member.

The Clerk of the Committee: Five are in favour of the amendment, Mr. Chairman.

The Chairman: Order, please. The chairman is not confused about what is happening. I want some order. So far

[*Traduction*]

Le sénateur Molgat: Monsieur le président, a-t-on présenté une motion pour faire rapport au sujet du projet de loi?

Le président: Je vais mettre la question aux voix, et si vous vouliez qu'il y ait un vote inscrit, nous pouvons le faire.

Le sénateur Molgat: Je veux apporter un amendement à la motion.

Le sénateur Kinsella: Elle a déjà été votée.

Le sénateur Molgat: Il n'y a pas eu de vote.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il nous reste quatre minutes. La motion a été déposée par le sénateur Barootes. Est-ce que le projet de loi C-113 doit être adopté sans modification? Le sénateur Molgat veut maintenant proposer un amendement. Il a trois minutes pour le faire.

Le sénateur Molgat: Je serai bref. Nous avons reçu d'excellents mémoires ce matin. Tous les honorables sénateurs n'étaient pas là pour les entendre. Nous allons débattre de ce projet de loi demain. Je propose que les mémoires reçus lors de la séance de ce matin soient annexés au rapport que nous allons présenter au Sénat.

Le sénateur Simard: Vous voulez parler du résumé habituel, n'est-ce pas?

Le sénateur Molgat: Non. C'est un amendement.

Le président: Vous pouvez déposer la motion.

Le sénateur Lynch-Staunton: Même si c'était fait dans les règles, monsieur le président, tous n'ont pas été traduits et ils ne sont donc pas prêts à être présentés cet après-midi.

Le sénateur Molgat: Ils seront donc présentés une fois traduits. Monsieur le président, je propose cet amendement.

Le président: Très bien. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement, si vous en comprenez la teneur, levez la main.

Le sénateur Barootes: Il n'a jamais été dans notre politique de procéder ainsi ces dernières années, et il le sait.

Le sénateur Molgat: C'est un amendement présenté dans les règles.

Le sénateur Barootes: Vous jouez aux politiciens.

Le président: L'amendement a été déposé et je veux m'assurer que le greffier est en mesure d'identifier les membres en bonne et due forme du comité parce qu'il y a eu un certain nombre de changements aujourd'hui.

Le sénateur Hébert: Je ne suis pas un membre à part entière.

Le greffier du comité: Cinq sénateurs sont en faveur de l'amendement, monsieur le président.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le président veut savoir exactement ce qui se passe. Je tiens à rétablir l'ordre.

[*Text*]

we have those who are in favour of the amendment. I will now ask for those who are opposed to the amendment to raise their hands.

The Clerk of the Committee: With Senator Lynch-Staunton as an *ex officio* member there are eight opposed.

Senator Molgat is also an *ex officio* member.

The Chairman: Is that allowed?

The Clerk of the Committee: *Ex officio* members may vote, yes.

The Chairman: Let us have the result of the vote.

The Clerk of the Committee: Five in favour; eight opposed.

The Chairman: The amendment has lost. Shall Bill C-113 carry without amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Carried on division; is that all right?

Senator Molgat: Let us have a vote.

The Chairman: Will all those in favour of the bill being reported without amendment please raise their hands?

Will those opposed hold up their hands?

The Chairman: There are eight in favour and six opposed. The motion is carried.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Nous savons maintenant qui est en faveur de l'amendement. Je demande maintenant à ceux qui s'y opposent de lever la main.

Le greffier du comité: Avec le sénateur Lynch-Staunton, qui est un membre de droit du comité, huit membres y sont opposés.

Le sénateur Molgat est aussi membre de droit.

Le président: Est-ce que c'est permis?

Le greffier du comité: Oui, les membres de droit peuvent voter.

Le président: Quel est le résultat du vote?

Le greffier du Comité: Cinq pour; huit contre.

Le président: L'amendement est rejeté. Doit-on adopter le projet de loi C-113 sans modification?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté avec dissidence; c'est d'accord?

Le sénateur Molgat: Votons.

Le président: Tous ceux qui sont en faveur de l'adoption du projet de loi sans modification, veuillez lever la main.

Tous ceux qui sont contre?

Le président: Huit pour et six contre. La motion est adoptée.

La séance est levée.

APPENDIX "NF50-A"

Prairie Pools Inc.

The Impact of Federal Government Expenditure Cuts on the Prairie Grain and Oilseed Industry

A Submission to The National Finance Committee of the Senate of Canada

April 1, 1993

PRAIRIE POOLS INC.

The Impact Of Federal Expenditure Cuts Detailed in Bill C-113 On Prairie Grain And Oilseed Producers

A Submission to
the National Finance Committee of the Senate of Canada
by
Prairie Pools Inc.
April 1, 1993

Introduction

In his December Economic Statement, Finance Minister Don Mazankowski announced that the federal government would reduce its contributions to the grain and oilseed industry in western Canada as part of an overall package of expenditure cuts.

As outlined in Bill C-113, in each of the two crop years (Aug.-Jul.) 1993-94 and 1995, about $72.6 million will be cut from Federal Government assistance for the transportation of grains and oilseeds. This translates to an extra freight cost for producers, and results in an average drop in the farm gate price of $2.14 per tonne for prairie grain and oilseed producers.

The 10% cut to Federal assistance for grain transportation will result in an average drop in the farm gate price of $2.14 per tonne for prairie grain and oilseed producers.

Prairie Pools Inc., which represents the Alberta Wheat Pool, Saskatchewan Wheat Pool and Manitoba Pool Elevators, and through them more than 100 thousand prairie farmers, is very disturbed at this decision, for three main reasons:

1 A reduction in the Federal Government commitment is contrary to the spirit in which the Western Grain Transportation Act (WGTA) was negotiated in the 1980s. The WGTA was a compromise on the parts of the government, the railways and farmers. The railways committed to the provision of efficient grain transportation services. Farmers reluctantly accepted to pay increasing freight rates, and the Federal Government committed to the provision of a constant amount of assistance in perpetuity. Bill C-113, in our view, reneges on that commitment.

It is PPI's belief that by making cuts to WGTA assistance , the Federal Government is reneging on a commitment made during the negotiation of the WGTA.

2 The government is currently in the midst of a very intensive review of grain transportation policy. Everything from the method of paying the grain transportation subsidy to the future configuration of prairie branch lines is under review. A decision to cut the Federal support while the review is underway, in our opinion, is very badly timed, and can only have a negative effect on the review.

A decision to cut Federal Support while a review of transportation policy is underway is badly timed, and can only have a negative effect on the review.

3 The decision to cut WGTA assistance by 10% removes more than $145 million from the prairie grain and oilseed industry over the next two years. The impact on the financial situation of grain and oilseed producers and on the economies of prairie communities will be devastating.

Cuts to WGTA assistance will remove more than $145 million from the prairie grain and oilseed industry over the next two years. The impact on prairie farmers and their communities will be devastating.

The Impact on Prairie Farmers

As shown in figure I below, as a result of the 7 year international trade war, grain prices have been steadily sliding downward. While prices are declining, freight costs are increasing.

The international trade war has resulted in a dramatic downward slide in grain prices. At the same time, the farmer's cost of moving grain has increased. If the expenditure cuts are implemented, the average farmer's freight cost will be over 12% of the initial price of wheat.

Figure I

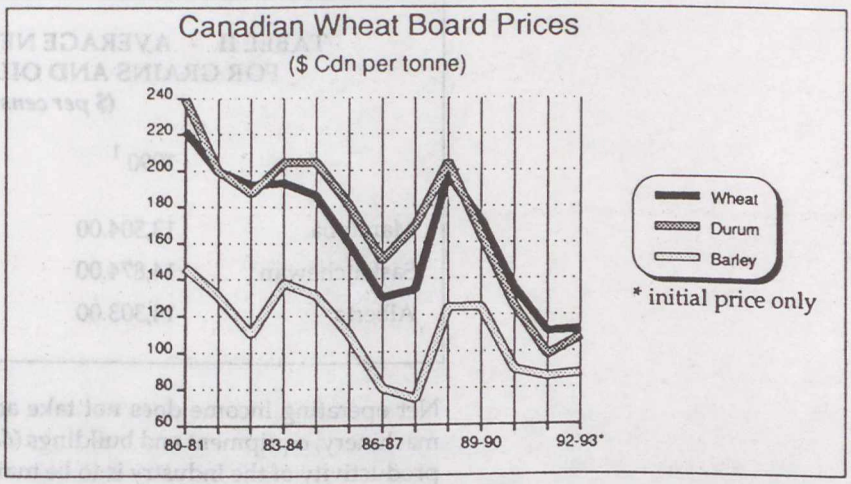

Table I indicates that producer freight costs, as a percentage of the adjusted initial price paid to producers for wheat (#1 CWRS) have increased from 4.6% in 1986-87 to almost 11% this year. The proposed expenditure cuts would increase the average farmer's freight costs to over 12% of the initial price of wheat.

TABLE I - FREIGHT COSTS AS A PERCENTAGE OF INITIAL PRICE

Crop Year	Initial Price ($ per tonne)	Average Producer Freight Rate ($ per tonne)	% of Initial Price
1986-87	130 .00	5.97	4.60
1987-88	120.00	8.32	6.90
1988-89	170.00	8.38	5.00
1989-90	165.00	9.45	5.70
1990-91	135.00	10.70	7.90
1991-92	101.00	11.07	11.86
1992-93	112.00	11.98	10.70
1993-94	112.00	14.12	12.60

The average prairie farm family which produces 500 tonnes of eligible crop will see its net income drop by $1,070.00 in each of the next two years as a direct result of the expenditure cuts.

The drop in prices will have a direct impact on all prairie grain and oilseed producers. The average prairie farm family which produces 500 tonnes of eligible crop will see its net income drop by $1,070.00 in each of the next two years as a direct result of the Federal Government's transportation expenditure cuts. That is in addition to the already drastically reduced farm income which has resulted from the international trade war and will be felt throughout the prairie farm and rural economies.

Using information provided by Statistics Canada, the following table illustrates the recent income situation of specialized prairie grain and oilseed producers *(those for whom over 90% of gross farm receipts are from grain and oilseeds).*

TABLE II - AVERAGE NET OPERATING INCOME FOR GRAINS AND OILSEEDS PRODUCERS
($ per census farm)

	1990 [1]	1991 [2]
Manitoba	13,504.00	2,794.00
Saskatchewan	14,874.00	14,684.00
Alberta	14,303.00	13,564.00

Net operating income does not take account of the cost of investment in machinery, equipment and buildings *(depreciation)* that must be made if the productivity of the industry is to be maintained.

The average net farm income for western Canadian grain and oilseed producers ranged between $4,400 and $8,000 in 1991.

Over the past 4 years, depreciation has accounted for about 16% of the total costs for western Canadian farms[3]. If depreciation costs, at that level, are included in the total operating expenses of the farms defined above, they would have had an average net income of between $4.4 thousand and $8 thousand with which to cover living expenses in 1991. In Canada average family income was about $30 thousand in 1991.

The average Canadian family income was about $30,000 in 1991, and the Low Income Cut Off for a rural family of 4 was $20,192.

Statistics Canada established the Low Income Cut Off *(poverty line)* for a rural family of 4 in 1991 at $20,192.00 For a rural family of 6, the LICO in 1991 was $23,947.00.

Shipper Share Limitation

In recognition of the significant impact that transportation costs have on farm income, the WGTA contains a provision which limits farmer freight rates to no more than 10% of the weighted average price of the 6 major grains. The Shipper Share Limitation provisions of the WGTA ensure that farmers are not faced with unbearable freight costs in relation to the return from the sales of grain.

Recognizing the increase in freight rates which will result from the expenditure cuts, and the possibility that the Shipper Share Limitation may trigger as a result, the government has chosen to disable the Shipper Share Limitation provision for the next two crop years.

It is interesting to note from table I, that the expenditure cuts will put the average freight rate at over 12% of the initial price of wheat.

1 *Statistics Canada Catalogue No. 21505 - Table 2*
2 *Preliminary Estimates for 1991 provided by the Agriculture Division, Statistics Canada*
3 *Depreciation is calculated at 15.8% of the total operating expenses of western Canadian farms*

The Impact on Prairie Communities

Expenditure cuts to WGTA assistance will have a negative effect on prairie communities. For example, farmers who use the two grain elevators in Porcupine Plan, Saskatchewan will have about $128 thousand less to spend in that community in each of the next two years.

The expenditure cuts could have a significant impact on prairie communities. Every dollar in increased costs for farmers is a dollar that will not be spent in the local community. One Saskatchewan farmer[4] has calculated the total potential cost to his community as follows:

> An average of about 60 thousand tonnes of grains and oilseeds pass through the town of Porcupine Plain's two grain elevators each year. If an extra $2.14 per tonne in freight costs must be paid by farmers there, that is about $128 thousand in each of the next two years, that farmers in that area will not have to spend in the community.

Conclusion

PPI appreciates the opportunity to appear before this committee to discuss the impact of cuts to government support of our industry. We are very disappointed that the government has chosen, in this time of very severe financial distress, to reduce its commitment to support the prairie grain and oilseed industry.

Prairie farmers recognize and support efforts to reduce the Federal deficit, and in the past, we have made significant contributions to that effort. However at this time, our industry is reeling from the effects of a trade war that has raged on for more than 7 years, and over which we have no control. We urge this committee to recommend that the Federal Government not proceed with cuts to grain transportation assistance.

4 *Harold Yelland, Saskatchewan Wheat Pool Director District 14*

ANNEXE «FN50-A»

Prairie Pools Inc.

Effets des réductions de dépenses du gouvernement fédéral sur l'industrie des céréales et des oléagineux dans les Prairies

Mémoire au Comité des finances nationales du Sénat du Canada

Le 1er avril 1993

Effets des réductions de dépenses du gouvernement fédéral, énoncées dans le projet de loi C-113, sur les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies

Mémoire au

Comité des finances nationales du Sénat du Canada

Prairie Pools Inc.

Le 1er avril 1993

Introduction

Dans son exposé économique du mois de décembre, le ministre des Finances Don Mazankowski annonçait que le gouvernement fédéral réduirait ses contributions à l'industrie des céréales et des oléagineux dans l'Ouest canadien, dans le cadre d'un effort général de compression des dépenses.

La réduction de 10 p. 100 de l'aide fédérale au transport du grain entraînera une baisse moyenne de 2,14 $ la tonne sur le prix à la ferme perçu par les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies.

Comme le précise le projet de loi C-113, le gouvernement fédéral réduira d'environ 72,6 millions de dollars, pour chacune des campagnes agricoles (août-juillet) 1993-1994 et 1994-1995, l'aide qu'il accorde au transport des céréales et des oléagineux. Il en résultera une hausse des frais de transport pour les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies, et une baisse moyenne de 2,14 $ la tonne sur le prix à la ferme.

Prairie Pools Inc. (PPI) représente l'*Alberta Wheat Pool*, le *Saskatchewan Wheat Pool* et les *Manitoba Pool Elevators*, qui regroupent eux-mêmes plus de 100 000 agriculteurs des Prairies;

notre organisme est très inquiet de la décision annoncée, pour trois raisons principales :

PPI estime qu'en réduisant son aide au titre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement renie l'engagement qu'il avait pris au moment des négociations portant sur cette loi.

1 La réduction de l'engagement du gouvernement fédéral est contraire à l'esprit dans lequel la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* (LTGO) avait été négociée dans les années 80. Cette loi était le fruit d'un compromis entre le gouvernement, les sociétés ferroviaires et les agriculteurs. Les sociétés ferroviaires s'étaient engagées à fournir des services efficaces de transport du grain. Les agriculteurs avaient accepté à contrecoeur de payer des frais de transport croissants, et le gouvernement fédéral avait promis de fournir une aide constante à perpétuité. À notre avis, en déposant le projet de loi C-113, le gouvernement renie cet engagement.

Le moment est mal choisi pour réduire l'aide fédérale alors même que le gouvernement procède à l'examen de sa politique de transport; cette décision ne peut que nuire à cet examen.

2 Le gouvernement procède actuellement à un examen très intensif de sa politique en matière de transport du grain. Il passe en revue tous les éléments de cette politique, depuis la méthode de versement des subventions au transport du grain jusqu'à la configuration future des lignes secondaires dans les Prairies. Nous estimons que la décision de réduire l'aide fédérale arrive à un très mauvais moment et ne peut que nuire à cet examen.

La réduction de l'aide accordée au titre de la LTGO privera l'industrie des céréales et des oléagineux, dans les Prairies, de plus de 145 millions de dollars au cours des deux prochaines années, ce qui aura des effets dévastateurs sur les agriculteurs et les collectivités de la région.

3 La décision de réduire de 10 p. 100 l'aide accordée au titre de la LTGO privera l'industrie des céréales et des oléagineux, dans les Prairies, de plus de 145 millions de dollars au cours des deux prochaines années, ce qui aura un effet dévastateur sur la situation financière des producteurs et sur l'économie des collectivités de la région.

Effets sur les agriculteurs des Prairies

Comme le montre le graphique 1, les prix des céréales ont connu une baisse constante par suite de sept ans de guerre commerciale. Et, en même temps que les prix déclinaient, les frais de transport augmentaient.

La guerre commerciale sur les marchés internationaux a entraîné une baisse considérable des prix des céréales. En même temps, les agriculteurs devaient payer plus cher pour faire transporter leurs produits. Si les réductions de dépenses sont adoptées, les frais de transport que devront payer les agriculteurs s'élèveront en moyenne à plus de 12 p. 100 du prix initial du blé.

Graphique 1

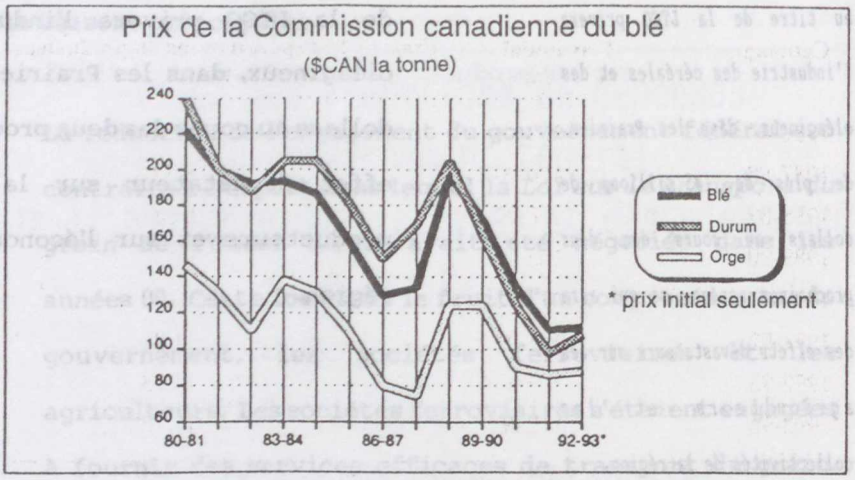

Le Tableau 1 montre que les frais de transport que doivent payer les producteurs, en pourcentage du prix initial rectifié qui leur est versé pour le blé (RPOC n° 1), sont passés de 4,6 p. 100 en 1986-1987 à près de 11 p. 100 cette année. En moyenne, les réductions de dépenses proposées feraient passer les frais de transport des agriculteurs à plus de 12 p. 100 du prix initial du blé.

TABLEAU 1 — FRAIS DE TRANSPORT EN POURCENTAGE DU PRIX INITIAL

Campagne	Prix initial ($ la tonne)	Frais de transport moyens du producteur ($ la tonne)	% du prix initial
1986-87	130 .00	5.97	4.60
1987-88	120.00	8.32	6.90
1988-89	170.00	8.38	5.00
1989-90	165.00	9.45	5.70
1990-91	135.00	10.70	7.90
1991-92	101.00	11.07	11.86
1992-93	112.00	11.98	10.70
1993-94	112.00	14.12	12.60

Le revenu net d'une famille agricole moyenne des Prairies, qui produit 500 tonnes de produits admissibles, baissera de 1 070 $ pour chacune des deux prochaines années, en conséquence directe des réductions de dépenses.

La baisse des prix aura des conséquences directes sur tous les producteurs de céréales et d'oléagineux des Prairies. La famille agricole moyenne, qui produit 500 tonnes de produits admissibles, verra son revenu net baisser de 1 070 $ pour chacune des deux prochaines années, conséquence directe de la réduction de la contribution du gouvernement fédéral aux frais de transport. Cette diminution du revenu des agriculteurs vient s'ajouter à la baisse de revenu considérable qu'ils ont déjà subie par suite de la guerre commerciale qui s'est déroulée sur les marchés internationaux, et se fera sentir dans tous les secteurs de l'économie rurale et agricole des Prairies.

A l'aide de données de Statistique Canada, le tableau suivant illustre l'évolution récente des revenus des producteurs spécialisés de céréales et d'oléagineux des Prairies (*c'est-à-dire des producteurs tirant 90 p. 100 de leurs revenus agricoles bruts de la vente de céréales et d'oléagineux*).

TABLEAU 2 - REVENU D'EXPLOITATION NET MOYEN DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX
(*montant par ferme de recensement*)

	1990	1991
Manitoba	13 504,00	2 794,00
Saskatchewan	14 874,00	14 684,00
Alberta	14 303,00	13 564,00

Le revenu d'exploitation net ne prend pas en compte le coût des investissements nécessaires dans la machinerie, l'équipement et les installations (*amortissement*) afin de maintenir la productivité de l'entreprise.

Le revenu agricole net moyen des producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ouest canadien variait entre 4 400 dollars et 8 000 dollars en 1991.

Au cours des quatres dernières années, l'amortissement a représenté environ 16 p. 100 des coûts totaux des agriculteurs de l'Ouest canadien[1]. Si cet amortissement était inclus dans les dépenses d'exploitation totales des *Le revenu moyen des familles canadiennes s'élevait à environ 30 000 dollars en 1991, et le seuil de faible revenu pour une famille rurale de 4 se situait à 20 192 dollars.*entreprises définies ci-dessus, celles-ci auraient disposé de revenus nets moyens variant entre 4 400 dollars et 8 000 dollars pour assumer des dépenses de subsistance en 1991. Au Canada, le revenu familial moyen s'élevait à environ 30 000 dollars en 1991.

[1] On calcule que l'amortissement équivaut à 15,8 p. 100 des dépenses d'exploitation totales des agriculteurs de l'Ouest canadien

Le revenu moyen des familles canadiennes s'élevait à environ 30 000 dollars en 1991, et le seuil de faible revenu pour une famille rurale de 4 se situait à 20 192 dollars

Statistique Canada a établi que le seuil de faible revenu (*seuil de pauvreté*) se situait en 1991 à 20 192,00 dollars pour une famille de 4 et à 23 947,00 pour une famille rurale de 6.

LIMITATION DE LA PART DE L'EXPÉDITEUR

Afin de tenir compte de l'impact important que les frais de transport ont sur les revenus des agriculteurs, la LTGO contient une disposition qui limite les frais de transport moyens des agriculteurs à au plus 10 p. 100 du prix moyen pondéré de six céréales principales. Les dispositions de la LTGO relatives à la part de l'expéditeur garantissent que les agriculteurs ne devront pas assumer des frais de transport disproportionnés par rapport au fruit de leurs ventes de céréales.

Reconnaissant l'augmentation des frais de transport qui résultera des réductions des dépenses, et la possibilité que les dispositions sur la limitation de la part de l'expéditeur puissent donc entrer en jeu, le gouvernement a choisi de suspendre l'application de ces dispositions pour les deux prochaines campagnes agricoles.

Il est intéressant de noter dans le tableau 1 que les réductions des dépenses feront passer les frais de transport moyens à plus de 12 p. 100 du prix initial du blé.

Effets sur les collectivités des Prairies

La réduction des dépenses consacrées à l'aide au titre de la LTGO aura des effets négatifs sur les collectivités des Prairies. Par exemple, les agriculteurs qui utilisent les deux silos à céréales de Porcupine Plain (Saskatchewan) auront environ 128 000 $ de moins à dépenser dans cette collectivité pendant chacune des deux prochaines années.

Les réductions de dépenses pourraient avoir des répercussions considérables sur les collectivités des Prairies. Chaque dollar que les agriculteurs devront payer en plus est un dollar qui ne sera pas dépensé sur place. Un agriculteur de la Saskatchewan[1] a calculé de la façon suivante le coût total que cette initiative pourrait représenter pour sa collectivité :

> Environ 60 000 tonnes de céréales et d'oléagineux passent chaque année en moyenne par les deux silos à céréales de la ville de Porcupine Plain. Si les agriculteurs de la région doivent y payer 2,14 $ de plus la tonne en frais de transport, cela signifie qu'ils auront environ 128 000 $ de moins à dépenser dans cette collectivité pendant chacune des deux prochaines années.

1 *Harold Yelland, directeur du district 14, Saskatchewan Wheat Pool*

Conclusion

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de comparaître devant le Comité pour discuter des effets qu'aurait la réduction de l'aide gouvernementale sur notre industrie. Nous sommes très déçus que le gouvernement ait décidé, en cette période où bien des gens connaissent de graves difficultés financières, de diminuer l'appui qu'il s'était engagé à accorder à l'industrie des céréales et des oléagineux dans les Prairies.

Les agriculteurs des Prairies reconnaissent la nécessité d'abaisser le déficit fédéral et appuient les efforts en ce sens, auxquels ils ont d'ailleurs largement contribué dans le passé. Cependant, notre industrie souffre actuellement des effets d'une guerre commerciale qui a fait rage pendant plus de sept ans et qui est tout à fait indépendante de notre volonté. Nous demandons instamment au Comité de recommander au gouvernement fédéral de ne pas réduire son aide au transport du grain.

APPENDIX "NF50-B"

PRESENTATION TO

THE SENATE

NATIONAL FINANCE COMMITTEE

ON BILL C-113

CONCERNING

WESTERN GRAIN TRANSPORTATION ACT

APRIL 1, 1993

CANADIAN DEHYDRATORS' ASSOCIATION

Introduction

The Canadian Dehydrators' Association (CDA) represents most of the alfalfa processing plants in Canada. Our members produce four basic products: dehydrated alfalfa pellets, suncured alfalfa pellets, regular hay cubes and mini-cubes.

The major alfalfa processing regions are northeastern Saskatchewan, north central Alberta, the Peace River region, southeastern Alberta, southeastern British Columbia, southern Manitoba, southern and eastern Ontario, southwestern Quebec, and Prince Edward Island.

Roughly three quarters of total production is exported, most of that originating in western Canada, and moved by rail to the Port of Vancouver, then shipped mainly to Pacific Rim countries, either in bulk or in containers.

Alfalfa a WGTA success story

The processed alfalfa industry is perhaps the best success story of the Western Grain Transportation Act. The industry has been held up by the federal government as a model for the development of value-added processing on the prairies. It also meets environmental sustainability and regional diversification goals. Exports have more than doubled to a value of around $85 million today compared to pre-WGTA levels.

TABLE 1: Value of Canadian processed alfalfa

Crop Year	Shipments ($ millions)	Exports ($ millions)
1973-74	8.5	6.0
1982-83	45.6	36.6
1983-84	64.5	52.5
1984-85	66.6	47.6
1985-86	57.9	46.9
1986-87	66.9	56.9
1987-88 (1)	62.3	44.6
1988-89 (1)	87.0	77.0
1989-90 (1)	103.5	94.0
1990-91 (1)	96.7	88.5
1991-92 (1)	101.0	85.0

Source: Industry, Science and Technology Canada
(1) Canadian Dehy Association estimates

TABLE 2: Processed alfalfa exports by crop year *

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
	tonnes										
Japan	137,270	208,668	280,426	276,497	302,104	312,735	273,679	304,638	342,564	385,332	461,957
EEC	14,163	36	6,893	47	--	33,609	25,965	15,748	50,923	333	42,794
US	5,393	6,425	5,061	4,092	12,466	16,685	15,285	43,350	39,478	6,659	15,550
Taiwan	1,386	24	2,817	6,173	8,224	4,387	15,598	18,123	28,976	27,348	37,588
Hong Kong	945	509	88	280	--	113	53	67	1,228	146	188
S. Korea	--	--	--	--	--	--	2,019	8,439	65,672	47,227	71,453
Other Countries	69	26	271	199	161	41	1,351	1,571	1,437	1,370	17,331
TOTAL	159,226	215,668	295,556	287,288	322,955	367,570	333,950	391,936	530,278	468,415	646,861

*Crop year June 1 to May 31

Source: Statistics Canada, External Trade Division

Significance of the processed alfalfa industry to the economy

Here is a brief overview of the industry's contribution to the economy:

1) Alfalfa production of processed alfalfa products has increased from 289,000 tonnes in 1982 to 800,000 tonnes in 1991-1992.

2) Gross product value of the 1991-1992 production was about $100 million, of which $85 million was generated from exports.

3) Value-added to alfalfa approximates $75 million annually.

4) Employment created in 1988 amounted to 1,200 jobs, generating $15 million in wages.

5) Cash to farmers was $20 million in 1991 in western Canada alone.

6) $10 million was generated in rural communities through repair and maintenance activity of the 29 plants; a further $27 million was generated in indirect spin-off benefits.

7) The industry is the largest employer in the Saskatchewan communities of Arborfield, Aylsham, and Zenon Park, and the second largest, next only to the government, in Tisdale and Hudson Bay. It's the largest employer in Bow Island, Falher, Legal and Rolling Hills, Alberta, the second largest in Barrhead, Mayerthorpe and Vauxhall.

8) Investment in the industry is approximately $150 million.

9) The industry is one of the best examples of success under the government's Four Pillars for agriculture, particularly relating to market responsiveness, regional diversity, and environmental sustainability.

10) Alfalfa adds 50-100 lbs of nitrogen per acre - a saving in input costs of $7.00-$14.00/acre, or $1.2 to $2.3 million annually;

Why the industry is worried about WGTA changes

The industry's success has been possible, despite reduced international market prices, because of the present method of paying the Crow Benefit to the railways. However, success doesn't alter the industry's position as a relatively small part of the western agricultural sector.

The Canadian Dehydrators' Association (CDA) has made representations to the government, expressing concern that a change in the method of payment could result in the industry losing its share of the Crow Benefit. Studies commissioned by the Association /ave shown this would have a severely negative impact on the industry.

Shippers are not producers

The industry is unique in that CDA member plants, the shippers of the product, are not the producers. The plants contract with farmers for acreage which are completely worked by the plant.

Alfalfa processors normally purchase standing alfalfa on a three-year contract under which the company swaths, harvests, processes and markets. The land normally used to produce alfalfa is good, productive farmland, capable of producing any other crops common to the area. It is essential that the processor is able to pay a net return to the land owner at least equal to his net return for other crops.

Although our position has been well-known for some time, we have never been offered any explanation as to how the industry could fit into a scheme to pay the Benefit to the producer. We are currently examining the proposal to pay the Crow Benefit into a transport account along the lines of the Net Income Stabilization Account (NISA).

Transportation Talks report missed the point on alfalfa

CDA members were disappointed with the final report of the Transportation Talks consultations held across the prairies in January 1992. The main body of the report, it seemed to us, failed to reflect the very special concerns of a $95 million export industry.

As a result, it was necessary to reiterate our position and express our concerns in a letter on May 13 1992 to Agriculture Minister Bill McKnight.

The Minister assured us that our concerns were heard and recorded in the Annex of the report. We are uncomfortable with annex recognition.

The position of the Canadian Dehydrators' Association is that processed alfalfa must be given the same consideration under the WGTA as wheat, barley and canola. Every hectare that produces alfalfa could be producing one of the other crops. To deny alfalfa equal treatment is to deny the realities of international marketing and competition under which alfalfa operates, just as the other crops do.

Other issues

Other questions which have concerned our members during recent years include the following:

- Will processing plants which are located long distances from main rail lines be placed at a relative disadvantage to other plants?

- Will the economics of exporting processed alfalfa products and/or the growing of alfalfa for processing significantly change to the detriment of our industry?

- Will changes in the method of payment lead to changes in the long term viability of rural communities?

The proposed limits on the WGTA Benefit

All of the foregoing provides context for the industry's perspective on the government's announced intention to limit the Crow Benefit under the WGTA for the 1993-94 and 1994-95 crop years to 90 per cent of the amount that would have been provided under the Act.

The second question posed above under Other Issues has been answered by the government's proposal. Yes, the economics of exporting processed alfalfa are changing to the detriment of the industry. Bill C-113 will impact negatively on members of this association, significantly on some.

The export industry developed over the years with government support requires us to compete in international markets with subsidized feedstuffs, notably United States corn.

Plants are typically situated on the fringes of the prairie grain growing belt, and they are highly dependent on transportation systems to allow them to compete. The Western Grain Transportation Act has been the vehicle that has allowed the industry to remain competitive, just as the Mississippi River system, sustained with public funds, has allowed the United States industry to compete internationally.

Our member plants face steadily increasing fixed and operating costs. They must compete with other crops to maintain the supply of hay from producers. Passing along increased transportation costs -- what might appear to be the easy solution -- is not automatic because plants are already at a disadvantage against other crops because alfalfa does not enjoy the benefit of being included in NISA, for example.

The shipper's share of the transportation costs has been rising steadily. Using the rate from Tisdale, Saskatchewan, as an example, the rate per tonne has jumped from $9.44 in 1984, to $11.05 in 1989, to $12.93 in 1991, and now to $14.00 for 1992.

The international markets have forced down prices in recent years. For example, the price of a tonne of dehy alfalfa pellets at the plant gate in Tisdale for the 1992 crop is about $114.50. This compares with a price of $134.45 for the 1989-90 crop year, and $151.06 for 1984-85.

Our calculations verify others that have been done, showing the cost to the plant of shipping the product will rise by between $2. and $2.50 per tonne as a result of the amendment proposed in Bill C-113.

This works out to a total cost to the industry of between $1,500,000 and $1,700,000. The effect will be negative on all plants, and the effect will be felt in terms of reduced production.

A study carried out for the Association in 1989 by consultants from the University of Saskatchewan showed that the cost per tonne of production was $10 higher for our smaller plants than it was for the larger plants. Smaller plants, in particular, can ill afford to absorb a change in transportation costs at this time.

Average Hay Payment ($/MT)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Ttl/Ave
Dehy	37	35	40	37	26	31	14	28	31	29	27	27	30
Suncure	41	46	38	37	30	32	16	48	49	46	27	27	36

Note: 1991 payment is Dehy & Suncure combined.

Prices Cdn $/MT at Vancouver

	Dehy Ex Spout	Suncure Ex Spout	Cubes Track Vcr
80/81	173		
81/82	145	127	
82/83	180	150	193
83/84	188	148	200
84/85	168	128	206
85/86	144	118	174
86/87	158	120	177
87/88	124	96	163
88/89	152	121	167
89/90	153	124	185
90/91	152	110	176
91/92	134	93	150
92/93E	136	105	157

WGTA RATES FROM TISDALE, SK TO VBANCOUVER, BC

YEAR	SHIPPER	GOVERNMENT
1984	944	2162
1985	736	2703
1986	733	3063
1987	1020	2717
1988	1029	2684
1989	1105	2614
1990	1251	2462
1991	1293	2467
1992	1400	2354

ANNEXE «FN50-B»

MÉMOIRE AU

COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

AU SUJET DU PROJET DE LOI C-113

CONCERNANT

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LE 1er AVRIL 1993

CANADIAN DEHYDRATORS' ASSOCIATION

Introduction

La *Canadian Dehydrators' Association* (CDA) représente la plupart des entreprises canadiennes de transformation de la luzerne. Nos membres fabriquent quatre produits de base : de la luzerne granulée déshydratée, de la luzerne granulée séchée au soleil, des cubes ordinaires de foin de luzerne et des mini-cubes.

Les usines de transformation de la luzerne se retrouvent surtout dans le nord-est de la Saskatchewan, le centre-nord de l'Alberta, la région de Peace River, le sud-est de l'Alberta, le sud-est de la Colombie-Britannique, le sud du Manitoba, le sud et l'est de l'Ontario, le sud-ouest du Québec et l'Île-du-Prince-Édouard.

Les trois quarts environ de la production totale sont exportés. La majeure partie, qui vient de l'Ouest canadien, est transportée par chemin de fer jusqu'au port de Vancouver, puis expédiée à l'étranger, surtout vers les pays côtiers du Pacifique, soit en vrac, soit par conteneurs.

La luzerne, une des réussites de la LTGO

L'industrie de transformation de la luzerne représente peut-être une des plus grandes réussites de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. Le gouvernement fédéral en a fait un modèle pour le développement d'entreprises de transformation à forte valeur ajoutée dans les Prairies. L'industrie répond également aux objectifs de viabilité de l'environnement et de diversification des économies régionales. La valeur de ses exportations a plus que doublé depuis

la mise en oeuvre de la LTGO, pour atteindre aujourd'hui 85 millions de dollars environ.

TABLEAU 1 : Valeur des produits canadiens de luzerne

Campagne	March. expédiées (en millions de $)	Exportations (en millions de $)
1973-1974	8,5	6,0
1982-1983	45,6	36,6
1983-1984	64,5	52,5
1984-1985	66,6	47,6
1985-1986	57,9	46,9
1986-1987	66,9	56,9
1987-1988 (1)	62,3	44,6
1988-1989 (1)	87,0	77,0
1989-1990 (1)	103,5	94,0
1990-1991 (1)	96.7	88,5
1991-1992 (1)	101,0	85,0

Source : Industrie, Sciences et Technologie Canada

(1) Évaluation de la *Canadian Dehydrators' Association*

TABLEAU 2 : Exportations de produits de luzerne, par campagne agricole *

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
	tonnes										
Japon	137,270	208,668	280,426	276,497	302,104	312,735	273,679	304,638	342,564	385,332	461,957
CEE	14,163	36	6,893	47	--	33,609	25,965	15,748	50,923	333	42,794
É.-U.	5,393	6,425	5,061	4,092	12,466	16,685	15,285	43,350	39,478	6,659	15,550
Taïwan	1,386	24	2,817	6,173	8,224	4,387	15,598	18,123	28,976	27,348	37,588
Hong Kong	945	509	88	280	--	113	53	67	1,228	146	188
Corée du Sud	--	--	--	--	--	--	2,019	8,439	65,672	47,227	71,453
Autres pays	69	26	271	199	161	41	1,351	1,571	1,437	1,370	17,331
TOTAL	159,226	215,668	295,556	287,288	322,955	367,570	333,950	391,936	530,278	468,415	646,861

* Campagne agricole du 1er juin au 31 mai

Source : Statistique Canada, Division du commerce extérieur

Importance de l'industrie de transformation de la luzerne pour l'économie

Voici un bref aperçu de la contribution de notre industrie à l'économie :

1) La production de produits de luzerne est passée de 289 000 tonnes en 1982 à 800 000 tonnes en 1991-1992.

2) La valeur nette de la production de 1991-1992 était d'environ 100 millions de dollars, dont 85 millions à l'exportation.

3) La valeur ajoutée à la luzerne représente environ 75 millions de dollars annuellement.

4) Le nombre d'emplois créés en 1988 s'élevait à 1 200, ce qui a généré des salaires de 15 millions de dollars.

5) Les paiements au comptant versés aux agriculteurs totalisaient, pour l'Ouest seulement, 20 millions de dollars en 1991.

6) Les activités de réparation et d'entretien de nos 29 usines ont entraîné des retombées de 10 millions de dollars dans les collectivités rurales, en plus de bénéfices indirects de 27 millions de dollars.

7) En Saskatchewan, l'industrie est le principal employeur dans les collectivités d'Arborfield, Aylsham et Zenon Park, et le deuxième (tout de suite après le gouvernement) à Tisdale et Hudson Bay. En Alberta, elle est le principal employeur à Bow Island, Falher, Legal et Rolling Hills, et le deuxième à Barrhead, Mayerthorpe et Vauxhall.

8) Les sommes investies dans cette industrie s'élèvent à environ 150 millions de dollars.

9) L'industrie est une des grandes réussites de la stratégie gouvernementale relative aux quatre piliers de l'agriculture, en ce qui concerne particulièrement la sensibilité aux besoins du marché, la diversité économique régionale et la viabilité de l'environnement.

10) La culture de la luzerne améliore de 50 à 100 livres l'acre la teneur des terres en azote, ce qui permet des économies de 7 $ à 14 $ l'acre au chapitre des coûts de production, pour un total de 1,2 à 2,3 millions de dollars par année.

Raisons de l'inquiétude de l'industrie au sujet des modifications proposées à la LTGO

Les succès de l'industrie ont été rendus possibles, malgré des prix à la baisse sur les marchés internationaux, par la méthode actuelle de versement de la subvention du Nid-de-Corbeau aux sociétés ferroviaires. L'industrie n'en demeure pas moins un élément relativement restreint du secteur agricole dans l'Ouest canadien.

La *Canadian Dehydrators' Association* (CDA) a fait des représentations au gouvernement et lui a dit craindre que l'industrie ne perde sa part de la subvention du Nid-de-Corbeau si cette méthode de paiement était modifiée. Diverses études commandées par l'Association ont montré que cette mesure serait extrêmement néfaste pour l'industrie.

Les expéditeurs ne sont pas des producteurs

Notre industrie a ceci de particulier que les entreprises membres de la CDA sont des expéditeurs, mais non des producteurs; elles signent des contrats avec des agriculteurs et transforment en usine la totalité de leur production de luzerne.

Les entreprises de transformation de la luzerne achètent habituellement la luzerne sur pied dans le cadre de contrats de trois ans en vertu desquels elles s'occupent de la pulvérisation, de la récolte, de la transformation et de la mise en marché. Les terres qui servent normalement à la production de luzerne sont de bonnes terres agricoles, qui produisent bien et qui pourraient servir à n'importe laquelle des autres cultures courantes dans la région. Il est essentiel que les entreprises de transformation soient en mesure de payer aux propriétaires de ces terres un montant net au moins égal au rendement net qu'ils pourraient tirer de ces autres cultures.

Quoique notre position soit bien connue depuis un certain temps, on ne nous a jamais expliqué la place que pourrait prendre l'industrie dans un programme de versement de la subvention du Nid-de-Corbeau aux producteurs. Nous examinons actuellement la proposition concernant le versement de cette subvention dans un compte de transport semblable au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Les auteurs du rapport sur les discussions relatives au transport n'ont pas compris la situation dans l'industrie de la luzerne

Les membres de la CDA ont été déçus du rapport final sur les consultations en matière de transport qui ont eu lieu dans l'ensemble des Prairies en janvier 1992. À notre avis, le corps du rapport ne reflète pas les préoccupations très particulières de notre industrie, dont les exportations s'élèvent à 95 millions de dollars.

Par conséquent, nous avons dû réitérer notre position et exprimer nos inquiétudes au ministre de l'Agriculture, M. Bill McKnight, dans une lettre datée du 13 mai 1992.

Le Ministre nous a donné l'assurance que nos représentations seraient entendues et qu'il en serait question dans l'annexe du rapport. Nous ne sommes pas très satisfaits de devoir nous contenter d'une mention en annexe.

La position de la *Canadian Dehydrators' Association* est la suivante : les produits de luzerne doivent être considérés de la même façon que le blé, l'orge et le canola en vertu de la LTGO. Chaque hectare consacré à la culture de la luzerne pourrait tout aussi bien servir à l'une ou l'autre de ces cultures. En refusant d'accorder le même traitement à la luzerne, on nie les réalités de la mise en marché et de la concurrence avec lesquelles l'industrie de la luzerne doit composer comme toutes les autres sur les marchés internationaux.

Autres questions

Voici quelques-unes des autres questions qui ont soulevé l'inquiétude de nos membres au cours des dernières années :

- Les usines de transformation situées à une grande distance des lignes principales de chemin de fer seront-elles désavantagées par rapport aux autres?

- Les réalités économiques de l'exportation des produits de luzerne ou de la culture de la luzerne en vue de sa transformation changeront-elles de manière sensible, au détriment de notre industrie?

- La modification de la méthode de paiement aura-t-elle une influence sur la viabilité à long terme des collectivités rurales?

Les limites proposées pour la subvention versée aux termes de la LTGO

Toutes ces considérations permettent de mieux saisir dans quelle perspective l'industrie envisage les réductions annoncées par le gouvernement au sujet de la subvention du Nid-de-Corbeau, versée aux termes de la LTGO; cette subvention serait en effet limitée pour les campagnes 1993-1994 et 1994-1995 à 90 p. 100 de la somme qui aurait dû normalement être payée en vertu de la Loi.

La proposition gouvernementale répond à la deuxième question posée ci-dessus, sous la rubrique Autres questions. Oui, les réalités économiques de

l'exportation des produits de luzerne changent au détriment de l'industrie. Le projet de loi C-113 aura des conséquences néfastes sur les membres de notre association, et même désastreuses dans certains cas.

L'industrie d'exportation qui s'est développée au fil des ans grâce à l'aide du gouvernement nous oblige à faire concurrence, sur les marchés internationaux, avec des produits alimentaires subventionnés, notamment le maïs américain.

Les usines sont en général situées en périphérie des zones de culture céréalière des Prairies et dépendent dans une large mesure des réseaux de transport pour pouvoir soutenir la concurrence. La *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* est l'outil qui a permis à l'industrie de demeurer compétitive, tout comme le réseau du Mississippi, soutenu grâce aux fonds publics, a permis à l'industrie américaine de faire face à la concurrence internationale.

Nos entreprises membres doivent assumer des frais fixes et des frais d'exploitation de plus en plus élevés. Elles doivent faire concurrence avec les producteurs d'autres cultures pour maintenir leur offre de foin. Et il n'est pas certain qu'elles pourraient répercuter ces frais de transport accrus - ce qui pourrait sembler la solution la plus facile - parce qu'elles sont déjà défavorisées par rapport aux autres producteurs étant donné, par exemple, que la luzerne ne profite pas des avantages qu'offre le CSRN.

La part des frais de transport qui revient aux expéditeurs ne cesse d'augmenter. Si l'on prend par exemple les tarifs à partir de Tisdale (Saskatchewan), on se rend

compte que le prix à la tonne est passé de 9,44 $ en 1984 à 11,05 $ en 1989, à 12,93 $ en 1991 et à 14,00 $ en 1992.

Les marchés internationaux ont fait baisser les prix au cours des dernières années. Par exemple, le prix d'une tonne de luzerne granulée déshydratée, à l'usine de Tisdale, était d'environ 114,50 $ pour la campagne de 1992, comparativement à 134,45 $ pour la campagne de 1989-1990 et à 151,06 $ pour celle de 1984-1985.

Nos chiffres confirment d'autres calculs déjà établis et montrent que le coût du transport, pour l'usine qui expédie le produit, augmentera de 2 $ à 2,50 $ la tonne par suite de la modification proposée dans le projet de loi C-113.

Cette augmentation représente pour l'industrie un coût total de 1 500 000 $ à 1 700 000 $. Elle aura des conséquences négatives sur toutes les usines et entraînera une baisse de la production.

Une étude effectuée pour le compte de l'Association en 1989 par des consultants de l'Université de la Saskatchewan révélait que le coût de production par tonne était plus élevé de 10 $ pour nos petites usines que pour les plus grandes. Ces petites usines, en particulier, n'ont guère les moyens en ce moment d'absorber une modification des frais de transport.

Paiement moyen pour le foin ($/t)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Ttl/Ave
Dehy	37	35	40	37	26	31	14	28	31	29	27	27	30
Suncure	41	46	38	37	30	32	16	48	49	46	27	27	36

Note: Le paiement de 1991 porte sur les produits déshydratés et les produits séchés au soliel combinés.

Prix ($Cdn/T) à Vancouver

	Déshydr. Ex goul.	Séché soleil Ex goul.	Cubes Bon transp.
80/81	173		
81/82	145	127	
82/83	180	150	193
83/84	188	148	200
84/85	168	128	206
85/86	144	118	174
86/87	158	120	177
87/88	124	96	163
88/89	152	121	167
89/90	153	124	185
90/91	152	110	176
91/92	134	93	150
92/93E	136	105	157

TARIFS DE TISDALE (SASK.) À VANCOUVER (C.-B.) EN VERTU DE LA LTGO

ANNÉE	EXPÉDITEUR	GOVERNEMENT
1984	944	2162
1985	736	2703
1986	733	3063
1987	1020	2717
1988	1029	2684
1989	1105	2614
1990	1251	2462
1991	1293	2467
1992	1400	2354

APPENDIX "NF50-C"

PRESENTATION
TO THE
HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE
ON BILL C-113
AN ACT TO PROVIDE FOR GOVERNMENT
EXPENDITURE RESTRAINT
BY THE
CANADIAN LABOUR CONGRESS

MARCH 11, 1993

CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Robert White, President/Président

opeiu/siepb 225

INTRODUCTION

On behalf of its 2.4 million members, the Canadian Labour Congress welcomes the opportunity to present its views to the Legislative Committee on Bill C-113.

On December 11, 1992, less than twenty four hours before the Commons rose for an extended Christmas recess, the Minister of Finance introduced Bill C-105, an omnibus bill to freeze the wages of federal government workers, roll-back the Crow Rate transportation subsidy for farmers and implement a $2.5 billion cut in unemployment insurance benefits. The UI changes include a cut in the benefit rate from sixty per cent of earnings to fifty-seven per cent and a permanent change which will disqualify 300,000 unemployed who quit or are fired for alleged misconduct from claiming UI. This Bill was re-introduced as Bill C-113 with minor changes.

The real problem facing the country is unemployment, not unemployment insurance. Federal policies of free trade, the G.S.T. and high interest rates have pushed Canada into the worst recession since the 1930's, throwing hundreds of thousands of people out of jobs. Unlike the recession of 1981-82, this time most of the job losses are permanent. A major program which has prevented this recession from equalling that of the Great Depression has been unemployment insurance. Yet, rather than expanding this program to assist the victims of the recession, this Bill proposes to punish the unemployed. It is an attempt to shift the burden and blame onto the victims for the failure of government policy.

Inherent in this Bill is the assumption that people don't want to work, that they want to collect UI. Nothing could be further from the truth. During this recession, job destruction has vastly exceeded job creation. There are no new jobs for the unemployed to go to. Week after week, countless stories in the media have revealed the hopelessness of the unemployed and their families: how they have lined up by the thousands and even camped out overnight at various locations across the country when a few jobs have been advertised. The truth is that the unemployed want jobs, not UI, and they want to put the nightmare of unemployment behind them.

It is clear that government favours business, not the victims of unemployment. A key element of the government's UI strategy is to give small business a UI premium holiday for new hires in 1993. While recognizing the real problems of small business, it is fundamentally unfair to cut benefits for workers and at the same time pay, out of general government revenues, $495 million in premiums for employers. This government is willing to use public tax dollars to pay business obligations, but it is not willing to allow unemployed workers to collect UI benefits for which they have paid out of their wages.

Part I of this Bill continues the assault against federal employees which began with the 1991 federal budget. Federal employees salaries were frozen by legislation in 1991. At that time, average earnings of government employees, who are members of the Public Service Alliance of Canada, were a mere $30,000 a year. Public employees' earnings had been below those in the private sector for more than five years and had also not kept pace with inflation over

the same period. Federal workers have already made sacrifices yet, this Bill will extend the 1991 wage freeze through 1994. This is not only a violation of federal workers' rights to negotiate salaries, it is once again a clear violation of International Labour Organization (ILO) Conventions.

In a 1992 ruling on the federal wage freeze, the ILO concluded that the federal government had severely restricted collective bargaining and urged it to refrain from adopting measures of this kind in future. The amendment to the Public Sector Compensation Act included in Bill C-113 is a dismissal of the ILO ruling and a flagrant violation of international labour standards.

In the CLC's view the pay freeze is part of the strategy to build up public hostility towards federal workers and government services because of the Conservative philosophy that less government is good government.

The cynicism of the government's economic agenda is again displayed in Part III of this Bill which slashes the "*Crow Rate*" transportation subsidy by ten per cent. This will have a severe impact on farmers whose incomes are already lower than production costs.

Never in the fifty-two year history of the Unemployment Insurance program has a change of this magnitude been introduced without extensive consultation with workers and employers, and never without cross country public hearings. Never have *permanent* changes to Unemployment Insurance been made in an omnibus bill advertised as temporary restraint measures. Not since 1935, when the federal government used force to stop the trek of the unemployed to Ottawa, has there been such an attack on the unemployed.

The unfairness and brutality of the attack has outraged Canadians. Employed and unemployed across the country have tried to have their voices heard. Employed and unemployed workers across the country have braved the bitter cold expressing their opposition. The depth of this outrage was demonstrated in one of the largest marches in Montreal's history. Fifty thousand people filled city streets on Sunday, February 7, 1993.

The government's response to the anguish of the unemployed was to hurl insults at Quebec workers and to step up its campaign to slander UI claimants and the unemployed. To the shock and dismay of all Canadians, the Minister publicly endorsed a scheme associated with non-democratic regimes of having citizens snitch on their family, neighbours, friends and fellow workers, although they were forced to back down on this. The government's response to the concerns about the effect of the punitive treatment of workers forced to quit because of sexual harassment was to denounce the women who raised the concern. Women will suffer not only because of how sexual harassment is addressed, but also because of the reduction in the benefit rate and the child care related issues associated with quits and firings. Based on discussions with our membership, some firings are related to the lack of available childcare.

The amendments to this Bill covering the defining of just cause, private hearings for sexual harassment cases and allowing employers to package lay-offs as voluntary quitting were in response to concerns raised by employers and do not improve this legislation.

The addition of eight new items to the definition of "*just cause*" in Section 28 (4) of the UI Act does not add one single reason to the list of justifiable reasons for quitting. On the contrary, the definition of "*just cause*" is more restrictive than the reasons which are currently accepted and defined by jurisprudence for quitting with cause or being fired "*without cause.*"

The second change in C-113 on sexual harassment fails to address the real issue. Women may be even less protected. Allowing sexual harassment appeal cases to be heard in private and giving the chair of the Board of Referees the power to exclude the claimant herself resembles some of the features of 17th Century justice. The issue in the case of sexual harassment claims is that the administrative procedures, right from the first step of filing a claim, deny the principles of natural justice. The onus of proof is on the victim - even where the loss of employment is due to the violation of an individual's human rights (eg. discrimination) or the most basic of labour standards (eg. health and safety).

THE SUSTAINED ATTACK ON THE UNEMPLOYED

This Bill is clearly part of single-minded and relentless effort to strip away worker rights and the income security of workers. The attack has centered on the Unemployment Insurance system and unemployed workers. Tragically for workers and the country, it is just one of many brutal attacks on the unemployed which started nine years ago - only two months after this government was first elected.

Following the 1981-82 recession, when older workers were hard hit by permanent job loss and long-term unemployment, government advisory bodies warned the government of an older worker crisis. The response to this crisis was delivered in the government's first Economic Statement, November 1984. Severance pay, pension income and vacation pay would be treated as earnings for the purpose of denying UI to older workers. This was later modified to delay UI entitlement to force older workers to exhaust their severance. The government also took the occasion to hint at a comprehensive review of the program.

The Forget Commission was launched the next year with an agenda to gut the UI system. It is now clear that Forget's master plan for UI was not rejected by the government as it declared in 1987, but only delayed until the election was safely out of the way.

Using the same tactics, after having promised workers displaced by free trade the finest adjustment programs in the world, the government failed to act on the recommendations of its own Commission on Adjustment, headed by Jean de Grandpré. Within weeks of the release of the de Grandpré report in the spring of 1989, the government unveiled plans for another attack on the Unemployment Insurance system, Bill C-21.

With the passage of Bill C-21 in 1990, the government cancelled its obligation to finance extended UI benefits resulting from high unemployment. For the first fifty years of UI, the federal government, with workers and employers, pooled the risk of unemployment. Since 1971 the government defined its share as that portion of UI benefits due to high unemployment. Specifically, the government paid for extended UI benefits in local regions where the

unemployment rate was greater than 4 per cent. It was accepted that because the risk of unemployment is determined in large measure by federal economic policy (fiscal, monetary, international trade), the federal government should contribute directly to the financing of UI. The cost of extended benefits was $3 billion in 1988 - the year with the lowest unemployment rate during the 1980's.

In its intense study of Bill C-21 in 1990, the Senate correctly predicted that the withdrawal of the government contribution and the failure to pool the risk would threaten the Unemployment Insurance system. To mask the erosion of UI and the abandonment of full employment as the foundation of economic and social policy, the political right has used the questionable strategy of blaming the victim.

Free Trade, the GST and punishing monetary policy along with Bill C-21 have laid the groundwork for this current Bill. Now that these policies have created massive unemployment, thereby heavily increasing UI expenditures, the government is proposing to further attack the very program designed to protect people from such policies. Unemployment is so extensive, that even with the last changes to UI which resulted in fewer unemployed qualifying and in claims being exhausted faster, expenditures for UI have increased dramatically. Clearly, this legislation is designed to make the victims pay.

This legislation, like Bill C-21, is part of the larger government agenda to increase the power of business and diminish workers' rights and their income security. It is part of the Free Trade agenda to force workers to stay in low-paid, dead-end jobs, and to harmonize Canada's labour and social standards with lower American standards. The per cent of unemployed protected by Unemployment Insurance has already dropped. If this Bill passes, the proportion of unemployed entitled to UI would drop even further. In the United States, less than forty per cent of the unemployed receive UI, and the maximum benefit period is twenty six weeks.

The proposal to decrease the benefit rate from sixty per cent to fifty-seven per cent is clearly part of the same free trade harmonization strategy. In the U.S., most state-run UI programs have a fifty per cent benefit rate or lower.

THE CHANGES TO UNEMPLOYMENT INSURANCE

Clause 17 of this Bill would slash the benefit rate from 60 per cent of earnings to 57 per cent costing four million UI claimants hundreds of dollars each. Over the next two years, this will cost the unemployed $1.6 billion. This reduction in the benefit rate is the first step in the harmonization of the Canadian rate with that of the U.S. The UI system in the U.S. has been cited by the Prime Minister in defending the cuts. There can be no justification for cutting UI benefits in the midst of the worst economic crisis in decades.

The five per cent reduction in the benefit rate from 60% of earnings to 57% will cost the average claimant earning $400 a week more than $240 in lost benefits over twenty weeks. The average duration of unemployment is now close to six months.

Older workers who typically are unemployed for over a year and exhaust their UI benefits will lose more than a thousand dollars in benefits. An older worker earning $700 a week ($36,400 a year) who lives in an area where benefits are paid for up to fifty weeks will lose $1,050.

A woman on maternity leave earning as low as $300 a week ($15,600 a year) will lose $135. If she exercises her right to take an additional ten weeks parental leave she will lose an additional $90 in benefits. The combined reduction would amount to $215, a large part of the child tax credit that was supposed to help reduce her level of poverty.

Contrary to the folklore relied upon by the government and business critics, the weekly earnings of sixty per cent of UI claimants are below $500 as the table below shows.

PER CENT DISTRIBUTION OF UI CLAIMANT'S BY WEEKLY EARNINGS

Weekly Earnings $	*Per Cent of Total Claimants*
0 - 199	*7%*
200 - 299	*18%*
300 - 399	*19%*
400 - 499	*17%*
500 - 710	*39%*
TOTAL	*100%*

Source: Statistics Canada Cat # 73-001

The losses are large for all categories of claimants. The longer the period of unemployment the greater the loss. Even for a worker earning as little as $200 a week ($10,400 a year) the loss in benefits will be $6.00 a week - the cost of public transit for one and a half days. Over five months of job hunting the loss would amount to $120 and over 10 months the loss would be $240.

The greatest burden of the $1.6 billion cut in benefits will be borne by over 2 million claimants, who earn less than $500 a week. As the table above shows, nearly 44% earn less than $400. This is well below the poverty line for a family of four. The impact will be to push even larger numbers of Canadians workers into poverty.

IMPACT OF REDUCED BENEFIT RATE FROM 60% TO 57%			
Weekly Earnings of Worker ($)	*Reduced Weekly Benefit ($)*	*# of Weeks Unemployed*	*Total Lost Benefits ($)*
200	*6*	*20*	*120*
200	*6*	*40*	*240*
300	*9*	*20*	*180*
300	*9*	*40*	*360*
400	*12*	*20*	*240*
400	*12*	*40*	*480*
500	*15*	*20*	*300*
500	*15*	*40*	*600*
600	*18*	*20*	*360*
600	*18*	*40*	*720*
700	*21*	*20*	*420*
700	*21*	*40*	*940*

TOTAL DISQUALIFICATION FOR QUITS AND FIRES

The Bill proposes to totally disqualify from receiving benefits workers who voluntarily quit a job or who are fired for *"just cause"*. The government has packaged this measure to the public in a way which suggests that workers who quit a job are abusers of the unemployment insurance system, and that workers who are fired, are in every case, correctly fired with *"just cause"*. This is a thoroughly unjust characterization of all workers in Canada, not only those who become unemployed. This legislation subverts a fundamental fact: Canadians want to work!

It also distorts the reality that for a huge variety of reasons, workers can rightly come to the conclusion that they can no longer tolerate the job which they presently hold. In a free and democratic society, workers should have the right to quit their jobs and collect the unemployment insurance benefits for which they have paid.

There are many reasons why people feel unable to put down the real reason for leaving employment: the potential negative impact for obtaining good references for a future job; the difficulty of proving sexual harassment, the fact that a person may totally reject the values at work in the company; etc. In the CLC's view, total disqualification is an unreasonable penalty to pay for leaving a job which has simply become untenable. Total disqualification for being

fired with just cause provided the adjudication process is fair, efficient and error free is reasonable.

Total disqualification from UI benefits presumes that the administrative system which makes the determination as to whether or not a claimant should or should not receive benefits is without flaw. The reality is that this is simply not the case.

The determination process rests on three fundamental principles: the onus of proof for a claim lies with the claimant; there must be a determination of *"just cause", in order to qualify for benefits and the initial judgement can be appealed by the claimant.*

Placing the onus of proof on the claimant buts an onerous task on the unemployed claimant, particularly when the reason for leaving is sexual harassment, harassment, a human rights violation or other often difficult to prove situations. What employer is going to say "yes, I sexually harassed her" or "yes, I don't like his colour"? It comes down to the employee's word against the employer's.

In determining *"just cause"*, the person assessing the claim is faced with an inherent conflict of interest by having to act as a policeperson on behalf of the public for the use of the UI funds; as advocate to the claimant in gathering information and then as prosecutor. The process also demands that the person assessing the claim be an expert in a wide variety of fields; health and safety, human rights, labour legislation, medicine, collective agreements, sexual harassment, ethics, etc. As it now stands, assessing claims requires an incredible amount of wisdom which is almost impossible, and certainly unreasonable to expect.

Thus, total disqualification, rather than a penalty in terms of weeks, makes the gathering of proof and evaluating the claim absolutely crucial. The consequences of making a wrong judgement become horrific under a system of total disqualification.

It is quite true that present system assumes that just because claimants have been penalized does not necessarily mean that they have quit without cause or have been fired with cause. Because the actual penalty imposed is most often close to the minimum, the number of penalties is as much a measure of a flawed claims determination process and a very slow and costly appeals process as it is a measure of voluntary quitting and firing with cause. Approximately 20,000 penalties are rescinded at a later date.

To accurately address the issue of voluntary quits and firings with cause, it is necessary to have access to information (statistics) on the reasons why workers quit or are fired. The government has been publishing the number of claimants penalized for quitting or fired since 1945. However, the reasons for the claim and the reasons for the penalty have never been published. Equally unacceptable is the fact that the government does not keep count of quits or firings which are not penalized. The Canadian Labour Congress asked for these statistics on December 3rd, the day after the Minister of Finance delivered his Economic Statement, but have yet to receive them.

Up until 1990, the *maximum* penalty for workers who quit or were fired was a six week wait for the payment of benefits. In 1990, the government increased the penalty to a minimum of seven weeks and a maximum of twelve weeks. On top of this, the benefit rate was lowered to fifty per cent of earnings from sixty per cent.

There are about forty reasons which allow a worker to quit and claim UI benefits without receiving a penalty. The reasons have evolved over the fifty-two years of the UI program (jurisprudence). Only the first five are currently listed in the Act.

1) Sexual or other harassment.
2) Obligation to accompany spouse or dependent child to another residence.
3) Discrimination prohibited by the Human Rights Act.
4) Dangerous working conditions.
5) Obligation to care for a child or immediate family members.
6) Reasonable assurance of another job in the immediate future.
7) Significant changes in working conditions.
8) Promise of increased salary or wages not fulfilled.
9) Hiring conditions not honoured.
10) Unjustified reduction in wages.
11) Loss in wages due to employer's financial difficulties.
12) Wages or salary less than those provided by law.
13) Excessive hours of overtime.
14) Failure to pay for overtime.
15) Duties - intolerable situation.
16) Relations with authority - hostile atmosphere created by superiors.
17) Unreasonably restrictive work conditions.
18) Moral objections - employer's practices contrary to professional ethics, law, regulations.
19) Moral objections - illegal activities or contrary to fundamental ethical values.
20) Union relations - employer's abusive treatment.
21) Work away from family - serious sickness in the family.
22) Excessive pressure to retire.
23) Serious illness in immediate family - presence required in family and leave refused.
24) Health adversely affected - on doctor's advice.
25) Health adversely affected - on credible and convincing explanations from the claimant.
26) Health adversely affected by work or working environment.
27) Work away from family - after a reasonable period of absence.
28) Moving because of an anticipated marriage.
29) To start a business or to become self-employed in near future.
30) Union relations - no longer acting as strike-breaker.
31) Pregnancy - incapacity to work and leave not granted.
32) Adoption - leave not granted.
33) To attend course of instruction referred by the Commission and starting with a short term.
34) Moral objections based on religious beliefs.

35) Failure to re-enlist for a further term of service in the Armed Forces.
36) Conflict with co-workers - abusive treatment from co-workers.
37) Serious, even insolvable transportation problems.
38) A minor having to move with parents.
39) Intolerable situations - living accommodations, food, facilities, employment amenities.
40) Disciplinary action - penalty clearly disproportionate.

The eight more reasons to be added to Section 28 (4) of the UI Act do not add to any of the above reasons which have been accepted as reasons to qualify for UI. They have been added to distract debate from much more serious questions. These include questions such as what is voluntary? What is misconduct? Who should bear the burden of proof? Shouldn't *"just cause"* include reasons which are accepted practices in a free and democratic society? How are the different administrative roles to be separated or combined?

THE ONUS OF PROOF

The denial of natural justice to UI claimants has been an issue for fifty years. Guilty until proven innocent has been an operating principle of the program which has been criticized but never addressed. As a minimum, UI claimants should be treated with the same presumption that is applied in criminal law.

The excuse that the Commission accepts reasonable explanations at face value is simply not good enough. A variation of this excuse has been used to defend the handling of sexual harassment claims. The benefit of the doubt is supposed to be given to the claimant. However, where there exists a serious doubt as to whether the claimant's story is true, the Commission has the unusual power to decide against the claimant since the onus of proving that just cause exists lies with the person applying for benefits. This *"guilty until proven innocent"* results in an unfair penalty. The debate, therefore, should not be about cheaters but the denial of natural justice to hundreds of thousand of unemployed who are unfairly penalized.

We believe that all administration procedures which place the burden of proof on UI claimants must be replaced by procedures which respect the principles of natural justice. Claimants should be required only to present to the Commission the facts at their disposal necessary to establish the claim. Once the claimant supplies the facts the onus should be on the Commission to disprove entitlement.

We therefore would like to repeat recommendations made by the Soboda/Munro report:

- that references to *"proof"* of claim be replaced with conditions of eligibility stated in more neutral language;
- that each claim be treated as honest, reasonable and legitimate, until the facts demonstrate otherwise

- That claimants be provided with reasonable assistance in marshalling of the facts necessary to support claims.

VOLUNTARY AND INVOLUNTARY UNEMPLOYMENT

The government's reversal on the question of considering employees who agree to a lay-off as part of a retirement package offered by employers as voluntary quitters, which has been recently used to circumvent the application of UI severance rules, shows how difficult it is to define what is an involuntary vs. voluntary quit. Clause 22 in Bill C-113 will still consider employees taking advantage of lay-off packages as voluntary quits but exempt from disqualification. Aside from having taken the ludicrous position that a lay-off is voluntary, this change in C-113 demonstrates the fundamental problem of the unavoidable ambiguity implicit in any attempt to definitively define voluntary and involuntary quits.

Thus, the government's attempt to package the total disqualification of voluntary quitters from receiving UI benefits as a measure to discourage "cheaters" is exposed for what it really is -- a political strategy rather than an economic or social strategy.

Working from the premise that workers have the right to leave a job to find a more rewarding and suitable job, regardless of the reason, this legislation should attempt to clearly define voluntary leaves which are eligible for UI, subject to the requirement to be available for work and to be actively looking for work.

Clearly, the total disqualification for voluntary quits is misguided, unreasonably punitive and unfair. Rather than call lay-offs voluntary to avoid severance regulations, this legislation should be repealing the rules which treat all workers' severance pay and pension income as earnings.

JUST CAUSE

When the government increased the penalty on quits and firings in the 1990 legislation, the Act was also amended to define five of the reasons for *"just cause"* in the Act itself, but it did not add one single reason to those that were already accepted and part of UI jurisprudence. The amendment in 1990, like Clause 18, is a cynical manoeuvre to justify harsh penalties on the claimant and to whip up public hostility towards workers who quit or are fired.

The addition of Clause 18 is not intended to clarify who can claim. The Prime Minister, in listing the accepted forty reasons in the Commons, made it clear that these reasons are already accepted and have been accepted for decades. We believe him. Why then is the government reintroducing four reasons that are already in the Act and nine others that are defined in jurisprudence? With this manoeuvre, the government may have succeeded in convincing its own caucus members that these changes addressed their concerns. While some members appear to have bought this deception, others did not. They correctly saw the total disqualification as the issue, and they correctly described it as extreme and right wing.

According to Clause 18, *"Just Cause"* for voluntarily leaving an employment will exist where, having regard to all the circumstances, including any of the following circumstances, the claimant had no reasonable alternative to leaving the employment.

(a) sexual or other harassment;
(b) obligation to accompany a spouse or dependent child to another residence;
(c) discrimination on a prohibited ground of discrimination within the meaning of the *Canadian Human Rights Act*;
(d) working conditions that constitute a danger to health or safety;
(e) obligation to care for a child or a member of the immediate family;
(f) reasonable assurance of another employment in the immediate future;
(g) significant modification of terms and conditions respecting wages or salary;
(h) excessive overtime work or refusal to pay for overtime work;
(i) significant changes in work duties;
(j) antagonistic relations between an employee and a supervisor for which the employee is not primarily responsible;
(k) practices of an employer that are contrary to law;
(l) discrimination with regards to employment because of membership in any association, organization or union of workers;
(m) undue pressure by an employer or employees to leave their employment; and
(n) such other reasonable circumstances as are prescribed.

Clause 24 which allows for private hearings of sexual harassment cases before the Board of Referees may be laudable, but Clause 23 raises profound legal questions. Both raise equally profound practical questions.

Clause 23 which allows the Chair of the Board of Referees to exclude the claimant herself from the private hearing is an appalling provision. It defeats the very purpose of providing an appeal process which is fairer to women. The UI appeals system needs reform, but the unjust treatment begins much earlier in the process. Ensuring fair treatment of sexual harassment claims begins with the actual filing of the claim and removing the burden of proof from the claimant.

In the two years since this provision was inserted in Section 28 (4) of the UI Act, the government was not willing to put in place an administrative procedure to provide any real protection. Insisting that claimants are given the *"benefit of the doubt"* is no substitute for authentic legal protection. The claimants must still legally demonstrate that they have exhausted all avenues of trying to retain their jobs no matter how *degrading* it is. If the benefit of the doubt is given, legally it is given to the harasser.

Clause 24, like Clause 18 which spells out just cause in the Act, are devices to detract from the key issues of denying workers the right to voluntarily leave a job, and the denial of natural justice, particularly in the case of human rights violations like sexual harassment and discrimination.

When Clause 18 is compared to existing jurisprudence, claimants will be no better off. In several areas claimants may be worse off.

For example, the provision of this Bill related to family responsibilities appears to be much more restrictive than found in jurisprudence. Of the thirteen reasons in the Bill for quitting with cause, only two are related to family responsibilities. Section 28 (4) (b) *the obligation to accompany a spouse or dependent child to another residence* is already in the UI Act. The second family related provision is *the obligation to care for a child or a member of the immediate family*. But what is immediate family? Does it include a person who has lived with a family but not related by blood or marriage? Does it include same sex couples? Does it include the care of elderly parents or parents who are dependent but not living with the family? Do these two family reasons include housing problems and working away from home. Do these family related reasons which will now be defined in the Act exclude a man or woman who leaves employment to get married and change place of residence or does accompanying a spouse mean only if the quit occurred after the marriage? All of these have been accepted reasons for leaving employment. The new provisions appear to limit those.

Personal and family reasons are probably the most frequently cited reasons why people quit a job. Personal reasons for quitting a job range from career reasons (taking special course of instruction) to changes in place of residence, but these are nowhere in Clause 18. It could include many good cause reasons or will these be in (n) of Clause 18, *"such reasonable circumstances as are prescribed"*? Will this item allow workers forced to quit because of lack of tools to work whether the tools are provided by the employer or the worker?

Issues related to wages and salaries have been accepted reasons for leaving employment. These include the employer not honouring a promised wage increase, unsatisfactory wages, an unsatisfactory method of computing wages, cuts, rollbacks and reductions or because the employer has financial difficulties. Does the proposed Clause 18 (g) *"significant modification of terms and conditions respecting wages or salary"* cover non-wage and non-salary forms of compensation and/or associated employee benefits (eg. housing allowances and other benefits that are in fact part of the worker's pay). What will constitute the parameters of the word 'significant'?

An area familiar to every worker is disputes over hours of work. This includes issues like inconvenient hours, change in hours and overtime. Does the new provision in Clause (h) *"excessive overtime work or refusal to pay for overtime work"* preclude quitting because of inconvenient hours or changes in hours? The frequent conflict in the hours of work and family responsibilities and child care obligations increasingly forces workers out of their jobs. Overtime is certainly not the only issue.

Workers are frequently forced to leave their job because the employer changes their duties. It has long been accepted that no worker should be forced to stay in a workplace or perform duties that are unsafe or unhealthy, but UI Commission staff are not health and safety inspectors. Yet, commission staff will be making decisions on whether the claimant quit with just cause. This Bill reintroduces a provision in the current Clause 18 (d) *"working conditions that constitute a danger to health and safety."* We had the recent example of scallop fishermen being forced to quit because the employer insisted on fishing during dangerous weather. However, because the onus of proof is on the claimant, many claimants are unjustly penalized in the determination of what constitutes dangerous circumstances.

Dangerous assignments or duties are not the only reasons that workers must leave a job. Unsatisfactory duties, where a worker is faced with a change in duties, the requirement to perform additional duties or a demotion is cause to leave. Does the new provision Clause 18 (i) *"significant changes in work duties"* cover the many indirect circumstances? For example, where travel is required, there are numerous reasons why a worker is forced to leave. Again, what are the parameters of the word 'significant'?

The provision (j) in Clause 18 *"antagonistic relations between an employee and a supervisor for which the employee is not primarily responsible"* appears to exclude other areas where workers have clear rights or where a worker is forced to leave because of an undesirable atmosphere among workers and antagonistic feelings between individuals at work.

The reasons for leaving because of antagonistic feelings should not be limited to a supervisor and the employee. There are a whole host of cases and circumstances where relations amongst workers or between management are such that a worker feels forced to leave. Relations with authority, conflict with co-workers, unreasonably restrictive conditions, practices which are contrary to professional ethics or the law, disciplinary action which is disproportionate to the offence, the violation of a worker's rights related to union activities are reasons that force workers out of their jobs. A worker's rights related to union activities, however, appears to be covered by (i) of Clause 18 *"prohibiting discrimination with regards to employment because of membership in any association, organization or union of workers."*

Discrimination of any type, whether it be for reasons of race, sex, sexual orientation, or religion is undoubtably one of the most justifiable reasons for leaving an employer. It is difficult, if not impossible, to prove without investigation. Tens of thousands of workers suffer discrimination because they are women, because of colour, because of ethnic background, because of mother tongue, because of beliefs, and because of religion or disability. The burden of proof, however, is still on the victim. The UI Act makes no exceptions, even for a violation of human rights. Yet the victim would be out of a job and without earnings or unemployment insurance according to this legislation.

Clause 18 (c) allows a worker forced out because of *discrimination on a prohibited ground of discrimination within the meaning of the Canadian Human Rights Act*. Why only the Canadian Human Rights Act? If provincial human rights legislation at the provincial level provides a better standard, why should it not be used?

Like sexual harassment, UI claims for discrimination victimize the victim and assure no protection. The unjust treatment is rooted in a system which places the burden of proof on the claimant even if the task is impossible. An administrative procedure which denies natural justice coupled with total disqualification is destined to promote a denial of fundamental human rights. It will give claimants two choices: to be held hostage or risk no income relief or insurance while unemployed and searching for another job or to be without income while taking on the onerous task of proving the claim at the first level and later pursuing an appeal.

CONCLUSION

The proposal to totally disqualify workers who quit or are fired for alleged misconduct is based on flawed assumptions about workers, the workplace, how workers find jobs, why workers leave jobs and why workers are fired. This Bill is based on an appalling view of UI claimants, and how the UI system operates and ought to operate.

The statistics on the number of workers penalized is accepted at face value as a measure of claimants who have quit for frivolous reasons, or who have been fired. We saw in the government's confusion over on *"voluntary lay-offs"*, that it does not know or understand the industrial relations system and where UI fits in that system. The very claimants who are now being accommodated in this Bill were only a few weeks ago being described as cheaters and abusers.

The government's plan to disqualify workers who quit is not only based on less than a full knowledge of industrial relations, it assumes that the current UI system for determining claims is fool proof. It assumes that the system for determining just cause and the reasons for leaving is fair and works efficiently. It assumes that any unfairness or inefficiency or errors in the determination process can be easily rectified by an appeal system. It assumes that the appeal system is speedy and costless to the claimant.

As those of us who live in the real world know, none of this is true. The determination process is unfair and badly flawed. We need to cite only the definition of just cause, the onus of proof and the perverse view that a worker should not be allowed to voluntarily leave a job as proof of this.

This Bill also assumes that stating the reason for leaving - even if it is for one of the forty reasons that is acceptable - is without cost or consequence. In the real world, a reference from the former employer is almost mandatory and stating the real reason often jeopardizes future job prospects. The real reasons do not have to be as grave as sexual harassment or discrimination for an employer to take advantage of a position of relative power over an employee.

The reasons workers quit in a free and democratic society are as simple as finding more suitable and rewarding work elsewhere. In fact, mobility, job satisfaction and motivated workers are all championed and valued in our society but apparently condemned in this Bill.

Even if the process for determining just cause was flawless and without any cost to the worker, we are opposed to eliminating earnings insurance for workers who voluntarily leave a job. We are opposed because this view is contrary to some very basic and democratic values. To leave a job without being placed in total financial hardship is fundamentally a worker's right. We don't punish people in powerful positions for leaving. On the contrary, we reward them with *"golden handshakes,"* lucrative pensions, generous severance and other means to smooth the adjustment.

What about abuse and cheating? The safety valve against abuse in the UI system is the requirement that the claimant undertake an active job search. The benefits are paid weekly if the claimant demonstrates that he or she has actively looked for a job and was available for work. Even if there are no jobs available, the claimant must be actively looking for work. The labour movement has always supported this feature.

The fundamental purpose of Unemployment Insurance is to provide income support for the interruption of earnings. Workers pay premiums to insure against the total loss of income due to unemployment and, yes, for voluntarily leaving an unsuitable job.

With a million and a half unemployed each month over the past three years, almost every worker has been touched by job loss. It is reflected in the rising level of UI payments.

The cutting of the benefit rate to 57% of earnings will move our UI system closer to the U.S. system, but away from virtually that of every other advanced industrial country.

The disqualification of workers who voluntarily quit or are fired from any UI benefits is an attack on the most fundamental rights of all workers. It will corrupt and poison our industrial relations system and victimize millions of women and men in the workplace. This Bill strikes at the heart of important Canadian ideals of fairness and compassion. In both good and bad times we expect our government to demonstrate those ideals in the treatment of all citizens, but particularly citizens who are most vulnerable. This is a concept which has been totally rejected by this government.

We are opposed to this Bill and ask that it be withdrawn. Its purpose is nothing more and nothing less than a political device to scapegoat unemployed workers, farmers and federal government workers. To confiscate the insurance of the unemployed to finance the debt is as fiscally foolish as it is morally repugnant.

This document is respectfully submitted on behalf of the Canadian Labour Congress:

Robert White,
President.

Dick Martin,
Secretary-Treasurer.

Nancy Riche,
Executive Vice-President.

Jean-Claude Parrot,
Executive Vice-President.

ANNEXE «FN50-C»

PRÉSENTATION
DU
CONGRÉS DU TRAVAIL DU CANADA
AU
COMITÉ LÉGISLATIF
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LE PROJET DE LOI C-113
LOI PORTANT COMPRESSION
DES DÉPENSES PUBLIQUES

LE 11 MARS 1993

CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Robert White, President/Président

opeiu/siepb 225

INTRODUCTION

Au nom de ses 2,4 millions de membres, le Congrès du Travail du Canada se réjouit de l'occasion de présenter ses points de vue au Comité législatif sur le projet de loi C-113.

Le 11 décembre 1992, moins de vingt-quatre heures avant l'ajournement des travaux de la Chambre des communes pour le long congé de Noël, le ministre des Finances dépose le projet de loi C-105, projet de loi omnibus visant à bloquer les salaires des employés et employées du gouvernement fédéral, à réduire le taux de la subvention au transport du Nid-de-Corbeau dont bénéficient les agriculteurs et à mettre en oeuvre une réduction de 2,5 milliards de dollars des prestations d'assurance-chômage. Selon les nouvelles modalités du régime d'assurance-chômage, le taux des prestations chute de soixante à cinquante-sept pour cent de la rémunération, et un changement permanent rendra inadmissibles aux prestations 300 000 chômeurs et chômeuses qui quitteront volontairement leur emploi ou qui auront été congédiés pour mauvaise conduite présumée. Ce projet de loi est repris avec des modifications mineures sous la désignation de projet de loi C-113.

Le véritable problème en ce pays est le chômage, et non le régime d'assurance-chômage. En raison des orientations (libre-échange, TPS et taux d'intérêt élevés) du gouvernement fédéral, le Canada a connu sa pire récession depuis les années 1930, et des centaines de milliers de gens ont perdu leur emploi. Cette fois-ci, contrairement à ce qui s'était produit au cours de la récession de 1981-1982, la majorité des pertes d'emploi sont permanentes. Un des principaux programmes qui nous a permis d'éviter que la présente récession atteigne les mêmes proportions que pendant la grande crise de 1929 est le régime d'assurance-chômage. Pourtant, au lieu de renfermer des mesures visant à étendre ce programme aux victimes de la récession, le projet de loi cherche plutôt à punir les sans-emploi. On tente de faire porter aux victimes le fardeau et le blâme de l'échec de l'orientation du gouvernement.

Ce projet de loi laisse entendre que les gens ne veulent pas travailler et souhaitent toucher des prestations d'assurance-chômage. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Pendant la présente récession, les emplois supprimés ont été énormément plus nombreux que les emplois créés. Il n'existe pas de nouveaux emplois que peuvent solliciter les chômeurs et les chômeuses. Semaine après semaine, les médias ont fait état d'innombrables fois du désespoir des sans-emploi et des membres de leur famille. Ainsi, ils nous ont appris que des milliers de gens ont fait la file et ont même passé la nuit sur place à divers endroits dans le pays où quelques emplois avaient été annoncés. À la vérité, les chômeurs et chômeuses veulent travailler, et non toucher des prestations d'assurance-chômage, et ils souhaitent mettre un terme au cauchemar du chômage.

Il est manifeste que le gouvernement favorise les entreprises et non les victimes du chômage. Un des volets clés de la stratégie du gouvernement en matière d'assurance-chômage consiste à faire cadeau aux petites entreprises des primes d'assurance-chômage à verser à l'égard des personnes embauchées en 1993. Nous sommes conscients des problèmes véritables auxquels font face les petites entreprises, mais nous estimons qu'il est fondamentalement injuste de priver les travailleurs et les travailleuses de prestations et, parallèlement, de payer à même les recettes

générales du gouvernement les primes des employeurs s'élevant à 495 millions de dollars. Le gouvernement est prêt à affecter les impôts versés par les contribuables au règlement des obligations des entreprises, mais il refuse de permettre aux sans-emploi de toucher des prestations d'assurance-chômage qui viennent de prélèvements faits sur leur salaire.

La Partie I du projet de loi poursuit le travail de matraquage entrepris contre les employées et employés fédéraux dans le budget fédéral de 1991. En effet, une loi est venue bloquer, en 1991, le traitement des fonctionnaires fédéraux. À cette époque, le revenu moyen des fonctionnaires fédéraux membres de l'Alliance de la Fonction publique n'était que de 30 000 $ par année. Le revenu des fonctionnaires était inférieur au revenu des employés et employées du secteur privé depuis plus de cinq ans et n'avait pas crû au même rythme que l'inflation au cours de cette même période. Les travailleurs et travailleuses du gouvernement fédéral ont déjà consenti des sacrifices et, pourtant, ce projet de loi étendra jusqu'en 1994 le blocage des salaires décrété en 1991. Il s'agit là non seulement d'une violation du droit des fonctionnaires fédéraux de négocier leurs conditions salariales, mais encore d'une autre violation manifeste des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans une décision rendue en 1992 au sujet du blocage des salaires des fonctionnaires fédéraux, l'OIT conclut que le gouvernement fédéral a gravement restreint la négociation collective et prie celui-ci de s'abstenir d'adopter des mesures semblables dans l'avenir. Les modifications apportées à la Loi sur la rémunération du secteur public dans le projet de loi C-113 constituent un rejet de la décision de l'OIT et une violation flagrante des normes de travail internationales.

Selon le CTC, le blocage des salaires fait partie de la stratégie visant à rendre les fonctionnaires fédéraux et les services gouvernementaux impopulaires auprès du public en raison de l'orientation des Conservateurs qui ont pour principe qu'un bon gouvernement est un gouvernement qui intervient le moins possible.

Le cynisme du programme économique du gouvernement se manifeste de nouveau dans la Partie III du projet de loi, qui réduit de dix pour cent le *taux* de subvention au transport *du Nid-de-Corbeau*. Cette mesure aura des répercussions graves pour les agriculteurs dont le revenu est déjà inférieur aux coûts de production.

Le programme d'assurance-chômage existe depuis cinquante-deux ans, et c'est la première fois qu'un changement d'une telle envergure est adopté sans qu'il y ait consultation en profondeur des travailleurs et travailleuses et des employeurs, et sans que soient tenues des audiences publiques partout au pays. Jamais, dans le passé, il n'était arrivé que des changements *permanents* soient apportés à la Loi sur l'assurance-chômage dans le cadre d'un projet de loi omnibus renfermant, dit-on, des mesures de compression temporaires. C'est la première fois depuis 1935, année au cours de laquelle le gouvernement fédéral a fait appel à la force pour empêcher les sans-emploi de se rendre à Ottawa, que l'on lance une telle attaque contre les chômeurs et les chômeuses.

Le caractère inéquitable et brutal de cette attaque a choqué les Canadiens et les Canadiennes. Les travailleurs, les travailleuses et les sans-emploi de tout le pays ont cherché à se faire entendre. Ils ont également bravé un froid cinglant afin d'exprimer leur opposition à ce projet de loi. Ils ont montré l'étendue de leur mécontentement à l'occasion d'une des plus vastes manifestations de l'histoire de Montréal, cinquante mille personnes ayant envahi les rues de la ville, le 7 février 1993.

Devant l'anxiété manifestée par les sans-emploi, le gouvernement a invectivé les travailleurs et les travailleuses du Québec et a activé sa campagne visant à répandre des calomnies au sujet des prestataires d'assurance-chômage et des sans-emploi. Au grand étonnement et à la grande consternation de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, le ministre a appuyé publiquement une formule associée à des régimes non démocratiques et encourageant les citoyens et citoyennes à dénoncer les membres de leur famille, leurs voisins et voisines, leurs amis et amies et leurs collègues, bien qu'il soit ensuite revenu sur sa décision. Lorsque des femmes se sont interrogées sur les conséquences du traitement punitif réservé à celles qui sont obligées de quitter leur emploi en raison de harcèlement de nature sexuelle, le gouvernement s'est contenté de dénoncer leur intervention. Les femmes seront lésées non seulement en raison de la façon dont est abordée la question du harcèlement sexuel, mais également en raison de la réduction du taux des prestations et des questions de garde d'enfants rattachées aux départs volontaires et aux congédiements. D'après des discussions avec nos membres, certains congédiements sont liés au manque de services de garde d'enfants.

Les modifications apportées au projet de loi — définition du terme justification, tenue d'audiences privées dans les cas de harcèlement sexuel et possibilité pour les employeurs de présenter des congédiements comme des départs volontaires — répondent à des préoccupations soulevées par les employeurs et n'améliorent pas la loi.

Les huit éléments ajoutés à la définition du terme «*justification*» au paragraphe 28(4) de la Loi sur l'assurance-chômage ne modifient en rien à la liste des motifs qui justifient un départ volontaire. Au contraire, les éléments de la définition du terme «*justification*» sont plus restrictifs que les motifs qui sont à l'heure actuelle acceptés et définis dans la jurisprudence en cas de départ volontaire motivé ou de congédiement «*sans motif.*»

La deuxième modification apportée au projet de loi C-113 à l'égard du harcèlement sexuel passe à côté du véritable problème. Il se peut même que les femmes bénéficient d'une moins bonne protection qu'auparavant. En effet, autoriser la tenue d'audiences à huis clos lorsqu'il y a appel dans une affaire de harcèlement sexuel et donner au président du conseil arbitral le pouvoir d'empêcher la prestataire de témoigner sont des caractéristiques qui s'apparentent de la justice du XVIIe siècle. Dans les affaires de harcèlement sexuel, le point litigieux tient au fait que la procédure administrative, dès la première étape du dépôt d'une plainte, constitue une atteinte aux principes de justice naturelle. Le fardeau de la preuve incombe à la victime, même lorsque la perte d'emploi est attribuable à la violation des droits d'une personne (à la discrimination, par exemple) ou des normes du travail les plus élémentaires (santé et sécurité, par exemple).

ATTAQUE SOUTENUE CONTRE LES SANS-EMPLOI

Ce projet de loi fait manifestement partie d'une initiative concertée et inflexible visant à priver les travailleurs et les travailleuses de leurs droits et de leur sécurité du revenu. L'attaque est centrée sur le régime d'assurance-chômage et sur les sans-emploi. Tragiquement pour les travailleurs et les travailleuses et pour le pays, ce n'est là qu'une des nombreuses attaques brutales qui ont été lancées contre les sans-emploi au cours des neuf dernières années, offensive qui avait suivi de seulement deux mois le début du premier mandat de ce gouvernement.

Après la récession de 1981-1982, époque à laquelle les travailleuses et travailleurs âgés ont été durement affectés par des pertes d'emploi permanentes et le chômage à long terme, les organismes consultatifs ont souligné au gouvernement l'existence d'une crise chez les travailleuses et travailleurs âgés. La réaction du gouvernement à cette crise nous est donnée dans son premier exposé économique de novembre 1984. Les indemnités de départ, le revenu de pension et la paie de vacance seront désormais traités comme des gains afin de priver les travailleuses et travailleurs âgés de leurs prestations d'assurance-chômage. Cette mesure fut ultérieurement modifiée afin de retarder l'admissibilité à l'assurance-chômage et de forcer les travailleuses et travailleurs âgés à épuiser leur indemnité de départ. Le gouvernement a également profité de l'occasion pour souligner qu'il entendait se livrer à une analyse en profondeur du programme.

L'année suivante, la Commission Forget voyait le jour et avait pour mandat de réduire à rien le régime d'assurance-chômage. Il est désormais manifeste que le plan cadre proposé par la Commission Forget en matière d'assurance-chômage n'a pas été rejeté par le gouvernement, comme le prétendait celui-ci en 1987. Il a uniquement été reporté jusqu'à ce que les élections soient chose du passé.

Faisant de nouveau appel aux mêmes tactiques, et après avoir promis aux travailleuses et travailleurs déplacés par le libre-échange, la mise en place des meilleurs programmes d'adaptation au monde, le gouvernement n'a même pas donné suite aux recommandations de sa propre Commission d'adaptation présidée par Jean de Grandpré. Dans les semaines qui ont suivi le dépôt du rapport de Grandpré, au printemps 1989, le gouvernement a dévoilé les plans prévoyant une nouvelle attaque contre le régime d'assurance-chômage, soit le projet de loi C-21.

Avec l'adoption du projet de loi C-21, en 1990, le gouvernement a mis fin à son obligation de financer des prestations d'assurance-chômage complémentaires lorsqu'il y a un fort taux de chômage. Au cours des cinquante premières années d'application du programme d'assurance-chômage, le gouvernement fédéral, les travailleurs et travailleuses et les employeurs ont mis en commun les risques du chômage. À compter de 1971, le gouvernement a déterminé que sa contribution correspondait à la partie des prestations attribuable au chômage élevé. Plus précisément, le gouvernement a versé des prestations d'assurance-chômage complémentaires dans les régions où le taux de chômage était supérieur à quatre pour cent. Le risque de chômage étant dans une large mesure tributaire de la politique économique (politiques fiscale et monétaire, ainsi que commerce international) du gouvernement fédéral, il était reconnu que ce dernier devait contribuer directement au financement du programme d'assurance-chômage. Le coût des

prestations complémentaires s'établissait à trois milliards de dollars en 1988, quand a été enregistré le plus bas taux de chômage des années 1980.

À la suite d'une étude approfondie du projet de loi C-21, en 1990, le Sénat a prédit avec justesse que l'élimination de la contribution du gouvernement et l'absence de mise en commun des risques menaceraient la survie du régime d'assurance-chômage. Dans le but de camoufler l'érosion du régime d'assurance-chômage et l'abandon de la politique de plein-emploi comme fondement de la politique socio-économique, la droite a fait appel à la stratégie douteuse consistant à blâmer la victime.

Le libre-échange, la TPS, une politique monétaire qui frappe dur, et le projet de loi C-21 ont préparé le terrain pour le projet de loi actuel. Ces initiatives s'étant traduites par un chômage massif, phénomène qui a entraîné une hausse draconienne des coûts de l'assurance-chômage, le gouvernement propose de s'en prendre de nouveau au programme même qui est destiné à mettre les gens à l'abri des conséquences de telles orientations. Le taux de chômage est si élevé que, même à la suite des derniers changements qui ont été apportés au régime d'assurance-chômage et qui se sont traduits par une réduction du nombre de sans-emploi admissibles et de la durée des périodes de prestations, les sommes consacrées à l'assurance-chômage ont augmenté de façon draconienne. De toute évidence, cette loi vise à faire payer les victimes.

Ces mesures législatives, au même titre que le projet de loi C-21, font partie du vaste programme gouvernemental destiné à accroître le pouvoir des entreprises et à réduire les droits des travailleurs et travailleuses ainsi que leur sécurité du revenu. Le programme de libre-échange a notamment pour objectif de forcer les travailleurs et les travailleuses à occuper des emplois mal rémunérés et sans avenir, ainsi que d'harmoniser les normes sociales et du travail en vigueur au Canada avec des normes américaines moins généreuses. Le taux de sans-emploi protégés par le régime d'assurance-chômage a déjà chuté. Si ce projet de loi est adopté, le taux de sans-emploi admissibles à l'assurance-chômage chuterait encore davantage. Aux États-Unis, moins de quarante pour cent des sans-emploi touchent des prestations d'assurance-chômage, et la période de prestations maximale est de vingt-six semaines.

De toute évidence, la proposition visant à réduire le taux des prestations de soixante à cinquante-sept pour cent fait partie de la même stratégie d'harmonisation liée au libre-échange. Aux États-Unis, la majorité des programmes d'assurance-chômage relevant des États offrent un taux des prestations égal ou inférieur à cinquante pour cent.

MODIFICATIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Si l'article 17 du projet de loi est adopté, le taux des prestations chutera de 60 à 57 pour cent de la rémunération, mesure qui fera perdre des centaines de dollars à chacun des quatre millions de prestataires d'assurance-chômage. Au cours des deux prochaines années, cette mesure fera perdre 1,6 milliard de dollars aux sans-emploi. Cette réduction du taux des prestations constitue la première étape de l'harmonisation des taux canadiens et américains. Le Premier ministre a d'ailleurs invoqué le régime d'assurance-chômage des États-Unis pour justifier les réductions. Rien ne peut justifier une réduction des prestations d'assurance-chômage alors que nous connaissons la pire crise économique des dernières décennies.

Sur une période de vingt semaines, la réduction de cinq pour cent du taux des prestations, qui passera de 60 à 57 pour 100 de la rémunération, se traduira pour le prestataire moyen gagnant 400 $ par semaine par une perte de prestations de 240 $. La durée moyenne de la période de chômage atteint à l'heure actuelle près de six mois.

Les travailleuses et travailleurs âgés qui, généralement, sont sans emploi pendant plus d'un an et épuisent leurs prestations d'assurance-chômage perdront plus de mille dollars. Une travailleuse ou un travailleur âgé qui gagne 700 $ par semaine (36 400 $ par année) et qui habite dans une région où des prestations sont versées pendant une période maximale de cinquante semaines perdra 1 050 $.

Une femme qui est en congé de maternité et qui touche un salaire hebdomadaire ne dépassant pas 300 $ (15 600 $ par année) perdra 135 $. Si elle exerce son droit de prendre un congé parental de dix semaines supplémentaires, elle perdra un montant additionnel de 90 $. Cette double réduction totalisera 215 $, montant qui correspond en grande partie au crédit d'impôt pour enfants qui était censé lui permettre de réduire son niveau de pauvreté.

À l'opposé de ce que laissent entendre les données farfelues dont se sont inspirés le gouvernement et les critiques du milieu des affaires, la rémunération hebdomadaire de soixante pour cent des prestataires d'assurance-chômage est inférieure à 500 $, comme le montre le tableau ci-après.

RÉPARTITION (EN %) DES PRESTATAIRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN FONCTION DE LEUR RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE

Rémunération hebdomadaire $	*Pourcentage de l'ensemble des prestataires*
0 - 199	*7 %*
200 - 299	*18 %*
300 - 399	*19 %*
400 - 499	*17 %*
500 - 710	*39 %*
TOTAL	*100 %*

Source: Statistique Canada (cat. nº 73-001)

Toutes les catégories de prestataires subissent des pertes importantes. Plus la période de chômage est longue, plus la perte est élevée. Même dans le cas d'une personne qui gagne aussi peu que 200 $ par semaine (10 400 $ par année), la perte de prestations s'établit hebdomadairement à 6 $, soit le coût du transport en commun pendant une journée et demie. Sur une période de recherche d'emploi de cinq mois, la perte s'établit à 120 $ et, sur dix mois, à 240 $.

La plus grande partie du fardeau de la réduction de prestations de 1,6 milliard de dollars reposera sur les épaules de plus de deux millions de prestataires qui touchent moins de 500 $ par semaine. Comme le montre le tableau qui précède, près de 44 pour 100 d'entre eux gagnent moins de 400 $. Il s'agit là d'une rémunération bien inférieure au seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes. Cette mesure aura pour effet d'augmenter encore le nombre de travailleuses et de travailleurs canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté.

RÉPERCUSSIONS DE LA RÉDUCTION DU TAUX DES PRESTATIONS QUI PASSE DE 60 % À 57 %			
Rémunération hebdomadaire du travailleur ou de la travailleuse ($)	*Réduction hebdomadaire des prestations ($)*	*Nombre de semaines de chômage*	*Prestations perdues: total ($)*
200	6	20	120
200	6	40	240
300	9	20	180
300	9	40	360
400	12	20	240
400	12	40	480
500	15	20	300
500	15	40	600
600	18	20	360
600	18	40	720
700	21	20	420
700	21	40	940

DÉPARTS ET LICENCIEMENTS QUI ONT DONNÉ LIEU À UNE EXCLUSION TOTALE

Le projet de loi propose d'exclure de façon absolue, du bénéfice des prestations d'assurance-chômage, les travailleurs et les travailleuses qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont licenciés pour un *«motif valable»*. Le gouvernement a présenté cette disposition au public de manière à suggérer que les travailleurs et les travailleuses qui quittent leur emploi font un usage abusif du régime d'assurance-chômage et que ceux et celles qui sont licenciés le sont, dans tous les cas et effectivement, pour des *«motifs valables»*.

Il est tout à fait injuste de qualifier ainsi, non seulement les sans emploi, mais également l'ensemble de la population active. Ce projet de loi subvertit un fait fondamental: les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler!

Qui plus est, ce projet de loi déforme le fait que les travailleurs et les travailleuses peuvent légitimement conclure, pour des raisons nombreuses et variées, qu'ils ne peuvent plus tolérer leur emploi. Dans une société libre et démocratique, les travailleurs et les travailleuses devraient avoir le droit de quitter leur emploi et de toucher des prestations d'assurance-chômage, prestations d'un régime auquel ils ont en fait contribué.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles des gens se sentent incapables de préciser le motif véritable qui les a poussés à quitter leur emploi: les répercussions néfastes possibles sur l'obtention de bonnes lettres de référence en vue de l'obtention d'un prochain emploi; la difficulté de prouver qu'il y a eu harcèlement sexuel; le fait qu'une personne peut rejeter totalement les valeurs que prône une entreprise; etc. Selon le CTC, l'exclusion totale constitue un prix exorbitant à payer pour avoir quitté un emploi qui est tout simplement devenu intenable. Une exclusion totale en cas de congédiement pour motif valable, pourvu que le processus d'arbitrage se déroule de façon équitable, efficiente et sans erreur, est toutefois raisonnable.

L'exclusion totale aux prestations d'assurance-chômage suppose que le processus administratif qui sert à déterminer si un prestataire a droit ou non aux prestations est sans défaut, ce qui n'est certes pas le cas.

Le processus décisionnel est fondé sur les trois principes de base suivants: le fardeau de la preuve quant à la demande de prestations repose sur les épaules du prestataire; il faut déterminer s'il y a *juste cause afin de confirmer l'admissibilité aux prestations; et, le prestataire peut en faire appel du jugement initial.*

Le fardeau de la preuve constitue une tâche onéreuse pour le prestataire ou la prestataire, surtout lorsque le départ a été motivé soit par le harcèlement sexuel, le harcèlement d'une autre nature, une infraction aux droits de la personne ou d'autres circonstances parfois difficiles à prouver. Quel employeur attestera être coupable de harcèlement sexuel ou de discrimination fondée sur la race ou la couleur? Tout cela revient à dire que la décision repose sur la parole de l'employé ou de l'employée contre celle de l'employeur.

La personne qui a la responsabilité de déterminer si un motif est *«valable»* ou non se retrouve inévitablement dans une situation de conflit d'intérêts parce qu'elle doit assumer, à la fois, le rôle de gardien des règlements au nom de la population quant à l'utilisation des fonds d'assurance-chômage, le rôle de défenseur du prestataire, qui exige le recueil d'information, et, en outre, le rôle de procureur. Le processus exige, par surcroît, que la personne qui a la responsabilité d'évaluer la demande de prestations soit experte dans une grande variété de domaines, dont la santé et la sécurité, les droits de la personne, la législation du travail, la médecine, la négociation collective, le harcèlement sexuel, l'éthique, etc. Les choses étant ce qu'elles sont, l'évaluation exige une mesure incroyable de sagesse, qui est presque impossible à atteindre et, certes, à laquelle il serait peu raisonnable de s'attendre.

Par conséquent, l'exclusion totale plutôt qu'une pénalité au titre du nombre de semaines, donne une importance absolument capitale au recueil de preuves et à l'évaluation de la demande. Par ailleurs, les conséquences d'une mauvaise décision prennent des proportions terrifiantes aux termes d'un régime qui prévoit l'exclusion totale.

Il est tout à fait juste de dire que le régime actuel présume que si un bénéficiaire a été pénalisé, cela ne signifie pas nécessairement qu'il quitte volontairement son emploi sans motif valable ou qu'il a été congédié pour motif valable. Étant donné que la pénalité imposée se rapproche le plus souvent du minimum, le nombre de pénalités est tout autant un critère de jugement d'un processus imparfait de règlement des demandes et d'un processus très lent et onéreux d'appel qu'un élément servant à déterminer le nombre de départs volontaires et de congédiements pour motif valable. Environ 20 000 pénalités ont été annulées à une date ultérieure.

Pour aborder avec efficacité la question des départs volontaires et des congédiements pour motif valable, il est nécessaire d'avoir accès à des renseignements (statistiques) concernant les motifs sous-jacents. Le gouvernement publie depuis 1945 des données concernant le nombre de prestataires pénalisés pour cause de départ volontaire ou de congédiement. Toutefois, les motifs menant à la présentation de la demande et les raisons justifiant l'imposition d'une pénalité n'ont jamais été communiqués. Il est également inacceptable que le gouvernement ne tienne pas de relevé des départs volontaires ou des congédiements qui n'ont pas fait l'objet d'une pénalité. Le Congrès du Travail du Canada a demandé ces statistiques le 3 décembre, soit le lendemain de la présentation de l'exposé économique présenté par le ministre des Finances, mais il n'a pas encore reçu de réponse.

Jusqu'en 1990, la pénalité *maximale* infligée aux travailleurs et aux travailleuses qui quittaient volontairement leur emploi ou qui étaient congédiés correspondait à un délai de carence de six semaines avant le paiement des prestations. En 1990, le gouvernement a établi que cette pénalité serait au minimum de sept semaines et au maximum de douze semaines. De surcroît, le taux des prestations a été réduit de soixante pour cent à cinquante pour cent de la rémunération.

Il existe une quarantaine de raisons pour lesquelles un travailleur ou une travailleuse peut quitter son emploi et réclamer des prestations d'assurance-chômage sans avoir à subir de pénalité. Les motifs ont évolué au cours des cinquante-deux années d'application du programme d'assurance-chômage (jurisprudence). Seules les cinq premières raisons figurent dans la loi.

1) Harcèlement, de nature sexuelle ou autre.
2) Nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant à charge vers un autre lieu de résidence.
3) Discrimination interdite en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.
4) Conditions de travail dangereuses.
5) Nécessité de prendre soin d'un enfant ou d'un proche parent.
6) Assurance raisonnable d'un autre emploi dans un avenir immédiat.
7) Modification importante de ses conditions de travail.
8) Promesse non tenue d'augmentation de traitement ou de salaire.
9) Conditions d'embauche non respectées.
10) Réduction injustifiée du salaire.
11) Perte de salaire attribuable aux difficultés financières de l'employeur.
12) Conditions de rémunération inférieures à celles prévues par la loi.
13) Nombre excessif d'heures supplémentaires.
14) Non-rémunération des heures supplémentaires.

15) Situation intolérable dans le cadre des fonctions exercées.
16) Relations avec ses supérieurs — atmosphère inamicale attribuable à ces derniers.
17) Conditions de travail indûment contraignantes.
18) Objections d'ordre moral — pratiques de l'employeur allant à l'encontre de l'éthique professionnelle, du droit et des règlements.
19) Objections d'ordre moral — activités illégales ou allant à l'encontre de valeurs fondamentales.
20) Rapports syndicaux — traitement abusif de la part de l'employeur.
21) Travail à l'extérieur — maladie grave dans la famille.
22) Incitation indue à la retraite.
23) Maladie grave dans la famille immédiate — présence requise sur place et congé refusé.
24) Conséquences néfastes sur la santé — selon l'avis du médecin.
25) Conséquences néfastes sur la santé — selon des explications crédibles et convaincantes du prestataire.
26) Conséquences néfastes du travail ou du milieu de travail sur la santé.
27) Travail à l'extérieur — après une période d'absence raisonnable.
28) Déménagement en raison d'un mariage prochain.
29) Démarrage d'une entreprise ou travail à son propre compte dans un proche avenir.
30) Rapports syndicaux — cesser d'être briseur de grève.
31) Grossesse — incapacité de travailler et congé refusé.
32) Adoption — congé refusé.
33) Participation à un cours sous les instances de la Commission et court terme au départ.
34) Objections d'ordre moral fondées sur des croyances religieuses.
35) Non-rengagement en vue d'une autre période de service dans les Forces armées.
36) Conflit avec des collègues — traitement abusif de la part de ces derniers.
37) Problèmes de transport graves, voire même insolvables.
38) Mineur qui doit déménager avec ses parents.
39) Situations intolérables — locaux d'habitation, aliments, installations, commodités dans le cadre de l'emploi.
40) Mesure disciplinaire — pénalité nettement disproportionnée.

Les huit nouveaux motifs qui viennent allonger la liste du paragraphe 28(4) de la Loi sur l'assurance-chômage n'ajoutent aucun des motifs déjà acceptés et donnant droit à l'assurance-chômage. Ils ont été ajoutés afin d'empêcher le débat de porter sur des questions beaucoup plus sérieuses. Qu'entend-on par le terme «volontaire»? Qu'entend-on par «mauvaise conduite»? Qui devrait avoir le fardeau de la preuve? Le terme «justification» ne devrait-il pas inclure les motifs correspondant à des pratiques acceptées dans une société libre et démocratique? De quelle façon les différents rôles administratifs seront-ils séparés ou combinés?

FARDEAU DE LA PREUVE

Le déni de justice naturelle aux prestataires d'assurance-chômage est un point controversé depuis cinquante ans. Coupable jusqu'à preuve du contraire: voilà un des principes du programme qui a fait l'objet de critiques, mais non de mesures correctives. Les prestataires d'assurance-chômage devraient au moins bénéficier de la même présomption qu'en droit criminel.

L'excuse selon laquelle la Commission accepte les explications raisonnables au pied de la lettre ne suffit tout simplement pas. On s'est servi d'une variation de cette excuse pour justifier le traitement réservé aux plaintes de harcèlement sexuel. On est censé accorder le bénéfice du doute au prestataire. Lorsqu'il existe un sérieux doute quant à la véracité des propos du prestataire, la Commission possède le pouvoir extraordinaire de rendre une décision à l'encontre de ce dernier, le fardeau de prouver l'existence d'une justification appartenant à la personne qui demande des prestations. Le principe selon lequel une personne est *«coupable jusqu'à preuve du contraire»* donne lieu à une sanction injuste. Par conséquent, le débat devrait porter sur le déni de justice naturelle aux centaines de milliers de sans-emploi qui sont injustement pénalisés, et non sur les fraudeurs.

Nous estimons que toutes les méthodes administratives qui attribuent le fardeau de la preuve aux prestataires d'assurance-chômage doivent être remplacées par des méthodes qui respectent les principes de justice naturelle. Les prestataires devraient être tenus uniquement de présenter à la Commission les faits qu'ils connaissent et qui s'imposent pour établir la validité d'une demande. Après la communication des faits par le prestataire, il devrait incomber à la Commission de prouver qu'une personne n'est pas admissible.

Par conséquent, nous tenons à réitérer des recommandations faites dans le rapport Soboda/Munro:

- qu'il ne soit plus question de «preuve» et que l'on adopte des conditions d'admissibilité formulées en un langage plus neutre;

- que, jusqu'à preuve du contraire, on considère que chaque demande présente un caractère honnête, raisonnable et légitime;

- que l'on offre aux prestataires une aide raisonnable visant à les aider à présenter les faits nécessaires à l'appui de leur demande.

CHÔMAGE VOLONTAIRE ET INVOLONTAIRE

Le changement de position du gouvernement concernant le traitement à réserver aux employés qui donnent leur assentiment à un licenciement dans le cadre d'un plan de retraite offert par l'employeur, auquel on a récemment eu recours pour contourner l'application des règles de l'assurance-chômage applicables aux prestations de départ, témoigne de la difficulté de définir les notions de départ involontaire et de départ volontaire. En vertu de l'article 22 du

projet de loi C-113, on continue de considérer que les employés qui se prévalent d'un programme de licenciement quittent leur emploi volontairement, mais ne font pas l'objet d'une exclusion. Cette modification prévue dans le projet de loi C-113, outre le fait qu'elle correspond à la ridicule position de prétendre qu'un licenciement constitue un départ volontaire, témoigne d'un problème fondamental, soit l'inévitable ambiguïté liée à toute tentative visant à préciser les notions de départ volontaire et de départ involontaire.

En conséquence, la tentative du gouvernement de faire passer l'exclusion totale du bénéfice des prestations d'assurance-chômage qui touche les personnes quittant volontairement leur emploi comme une mesure visant à décourager les «fraudeurs» est enfin exposée sous son vrai jour — il s'agit d'une stratégie politique plutôt que d'une stratégie économique ou sociale.

En partant de l'hypothèse que les travailleurs et les travailleuses ont le droit de quitter un emploi afin d'en trouver un autre qui soit plus intéressant et plus convenable, peu importe le motif qui les pousse à agir de la sorte, cette loi devrait chercher à définir clairement les types de départ volontaire qui ouvrent droit à l'assurance-chômage, sous réserve que les personnes soient disponibles pour travailler et soient activement à la recherche d'un emploi.

Il est manifeste que l'exclusion totale des personnes qui quittent volontairement leur emploi est mal éclairée, indûment punitive et injuste. Plutôt que de prétendre qu'un licenciement constitue un départ volontaire dans le but d'échapper aux règles concernant le départ, cette loi devrait abroger les règles qui traitent l'indemnité de départ et le revenu de pension de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses comme s'il s'agissait d'une rémunération.

JUSTIFICATION

Lorsque le gouvernement a prolongé la période de pénalité en cas de départ volontaire et de congédiement dans la Loi de 1990, il a également ajouté cinq motifs de «justification». Toutefois, cette intervention n'a en rien amélioré la liste des motifs déjà acceptés et faisant partie de la jurisprudence en matière d'assurance-chômage. La modification de 1990, comme l'article 18, constitue une manoeuvre cynique visant à justifier l'imposition de rigoureuses pénalités aux prestataires et à soulever l'hostilité du public à l'endroit des travailleurs et des travailleuses qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés.

Les modifications à l'article 18 ne visent pas à préciser qui peut présenter une demande. Le Premier ministre, lorsqu'il a énuméré à la Chambre des communes les quarante motifs acceptés, a indiqué clairement que ceux-ci sont déjà reconnus, et qu'il en est ainsi depuis des décennies. Nous le croyons sur parole. Pourquoi, dans ce cas-là, le gouvernement présente-t-il de nouveau quatre motifs qui figurent déjà dans la Loi et neuf autres qui sont déjà définis dans la jurisprudence? En adoptant cette démarche, le gouvernement a peut-être réussi à convaincre les membres de son propre caucus que ces modifications tiennent compte des questions qui les préoccupent. Si certains députés semblent avoir accepté cette supercherie, d'autres ne se sont pas laissés tromper. Ils ont bien compris que la question en jeu est celle de l'exclusion totale, et ils ont à juste titre précisé qu'il s'agit d'une mesure à caractère extrémiste et de droite.

Selon l'article 18, un prestataire serait fondé à quitter volontairement son emploi si, compte tenu de toutes les circonstances, notamment de celles qui sont énumérées ci-après, son départ constituait la seule solution raisonnable dans son cas :

a) harcèlement, de nature sexuelle ou autre;
b) nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant à charge vers un autre lieu de résidence;
c) discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite, au sens de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
d) conditions de travail dangereuses pour sa santé ou sa sécurité;
e) nécessité de prendre soin d'un enfant ou d'un proche parent;
f) assurance raisonnable d'un autre emploi dans un avenir immédiat;
g) modification importante de ses conditions de rémunération;
h) excès d'heures supplémentaires ou non-rémunération de celles-ci;
i) modification importante des fonctions;
j) relations conflictuelles, dont la cause ne lui est pas essentiellement imputable, avec un supérieur;
k) pratiques de l'employeur contraires au droit;
l) discrimination relative à l'emploi en raison de l'appartenance à une association, une organisation ou un syndicat de travailleurs;
m) incitation indue par l'employeur à l'égard d'employés à quitter leur emploi;
n) toute autre circonstance raisonnable prescrite.

L'article 24, qui prévoit la tenue d'audiences à huis clos devant un conseil arbitral dans les cas de harcèlement sexuel est peut-être louable, mais l'article 23 soulève de vastes questions d'ordre juridique. Les deux articles posent également de grandes questions d'ordre pratique.

L'article 23, qui autorise le président du conseil arbitral à empêcher la prestataire de témoigner dans le cadre de l'audience à huis clos, est consternant. Il va directement à l'encontre du but recherché, soit offrir un processus d'appel qui soit plus équitable pour les femmes. Une réforme de la procédure d'appel en matière d'assurance-chômage s'impose. Toutefois, le traitement injuste débute beaucoup plus tôt au cours du processus. Si l'on veut que les affaires de harcèlement sexuel soient réglées de façon équitable, il faut d'abord qu'il y ait dépôt d'une plainte et que le fardeau de la preuve ne repose plus sur les épaules de la prestataire.

Il y a déjà deux ans que cette disposition figure au paragraphe 28(4) de la Loi sur l'assurance-chômage, mais le gouvernement n'a pas encore accepté de mettre en place une méthode administrative visant à assurer quelque protection réelle que ce soit. Insister sur le fait que l'on accorde aux prestataires le «*bénéfice du doute*» ne saurait remplacer une protection juridique authentique. La prestataire demeure toujours dans l'obligation juridique de faire la preuve qu'elle a épuisé toutes les solutions qui lui permettraient de tenter de conserver son emploi, aussi *dégradant* soit-il. Si le bénéfice du doute est accordé, on l'accorde sur le plan juridique au harceleur.

L'article 24, ainsi que l'article 18 qui précise les justifications dans la Loi, sont des leurres visant à détourner l'attention des questions fondamentales, comme le fait de priver les travailleurs et travailleuses du droit de quitter volontairement un emploi et le déni de justice naturelle, particulièrement dans les affaires de violation des droits de la personne, notamment dans les causes de harcèlement sexuel et de discrimination.

Si l'on compare la teneur de l'article 18 à la jurisprudence actuelle, la situation des prestataires ne s'en trouve pas améliorée. Il se peut même qu'en plusieurs domaines leur situation ait empiré.

À titre d'exemple, la disposition du projet de loi concernant les responsabilités familiales semble présenter un caractère beaucoup plus restrictif que la jurisprudence. Des treize motifs cités dans le projet de loi pour être fondé à quitter volontairement son emploi, deux seuls sont liés aux responsabilités familiales. Le premier, mentionné à l'alinéa 28(4)b), soit la *nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant à charge vers un autre lieu de résidence*, figure déjà dans la Loi sur l'assurance-chômage. La deuxième disposition liée aux affaires familiales porte sur la *nécessité de prendre soin d'un enfant ou d'un proche parent*. Toutefois, qu'entend-on par l'expression proche parent? Inclut-elle une personne qui a vécu avec une famille, mais qui n'y est pas liée par les liens du sang ou du mariage? Englobe-t-elle les couples dont les deux conjoints sont du même sexe? Inclut-elle les soins aux parents âgés ou aux parents qui sont à la charge de la famille mais qui ne vivent pas avec cette dernière? Ces deux motifs d'ordre familial englobent-ils les problèmes de logement et le travail à l'extérieur? Est-ce que ces motifs d'ordre familial, qui seront désormais définis dans la Loi, excluent un homme ou une femme qui quitte son emploi pour se marier et qui change de lieu de résidence? Ou encore, est-ce qu'accompagner un conjoint ne vaut que si le départ volontaire survient après le mariage? Ce sont tous là des motifs acceptés de quitter un emploi. Les nouvelles dispositions semblent limiter ceux-ci.

Les raisons d'ordre personnel et familial sont sans doute celles qui sont le plus fréquemment invoquées par les hommes et les femmes politiques qui quittent leur emploi. Les raisons d'ordre personnel justifiant l'abandon d'un emploi vont du perfectionnement professionnel (prendre un cours particulier) au changement de lieu de résidence, mais il n'est nulle part question de ces motifs à l'article 18, qui pourrait énumérer nombre de motifs valables. Il faut aussi se demander si ces derniers sont inclus dans le libellé de l'alinéa n) de l'article 18, soit «*toute autre circonstance raisonnable prescrite*». Dans des circonstances où un travailleur est forcé de quitter son emploi en raison d'un manque d'outils, cet alinéa lui permettra-t-il de travailler, que les outils soient fournis par l'employeur ou par lui?

Les problèmes liés aux conditions de rémunération comptent au nombre des motifs acceptés pour justifier l'abandon d'un emploi: employeur qui ne verse pas une augmentation de salaire comme promis, mauvaises conditions salariales, mauvaise méthode de calcul du salaire, baisse et réduction de salaire parce que l'employeur éprouve des difficultés financières. Le libellé proposé à l'alinéa 18 g), «*modifications importantes de ces conditions de rémunération*», englobe-t-il les modes de rétribution non salariaux ou les avantages sociaux connexes (indemnité de logement et autres avantages qui font effectivement partie de la rémunération du travailleur ou de la travailleuse, par exemple). Quelle sera la portée du mot «importantes»?

Un sujet familier pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses est celui des différends touchant les heures de travail. Figurent au nombre des questions litigieuses les heures de travail qui ne conviennent pas, les modifications d'horaire et le temps supplémentaire. Est-ce que le nouvel alinéa h), *«excès d'heures supplémentaires ou non-rémunération de celles-ci»*, signifie qu'une personne ne peut quitter son emploi en raison d'heures qui ne conviennent pas ou d'une modification de l'horaire. Les fréquents conflits entre les heures de travail, les responsabilités familiales et les obligations liées à la garde des enfants forcent de plus en plus souvent des travailleurs et des travailleuses à quitter leur emploi. La question du temps supplémentaire n'est certainement pas la seule qui soit en cause.

Des travailleurs et des travailleuses sont souvent obligés de quitter leur emploi parce que leur employeur modifie leurs tâches. Il est depuis longtemps accepté qu'aucun employé ne devrait être forcé de demeurer dans un lieu de travail ou d'exécuter des fonctions qui sont préjudiciable à sa santé ou à sa sécurité, mais les membres du personnel de la Commission d'assurance-chômage ne sont pas des inspecteurs en matière de santé et de sécurité. Pourtant, les membres de la Commission auront à décider si le prestataire quitte son emploi pour un motif valable. En effet, le projet de loi renferme une disposition en ce sens à l'alinéa 18 d), soit *«conditions de travail dangereuses pour sa santé ou sa sécurité»*. Nous n'avons qu'à penser à l'exemple récent des pêcheurs de pétoncles qui ont été obligés de quitter leur emploi parce que leur employeur insistait pour qu'ils aillent pêcher dans des conditions climatiques dangereuses. Toutefois, étant donné que le fardeau de la preuve incombe aux prestataires, nombre de ces derniers sont injustement pénalisés en raison de la définition de ce que constituent des circonstances dangereuses.

Les affectations ou fonctions dangereuses ne constituent pas les seules raisons pour lesquelles des travailleurs et des travailleuses doivent quitter un emploi. Des fonctions non satisfaisantes, une modification des fonctions, l'obligation d'exercer des fonctions supplémentaires ou une rétrogradation comptent au nombre des motifs de départ. Le nouvel alinéa 18(i), *«modifications importantes des fonctions»*, englobe-t-il les nombreuses circonstances de départ indirectes? À titre d'exemple, lorsqu'un travail exige des déplacements, il existe de nombreuses raisons qui peuvent forcer un travailleur ou une travailleuse à quitter son emploi. Encore une fois, quelle est la portée du mot "importantes"?

Le libellé de l'alinéa 18(j), *«relations conflictuelles, dont la cause ne lui est pas essentiellement imputable, avec un supérieur»*, semble exclure d'autres domaines dans lesquels les travailleurs et les travailleuses bénéficient de droits manifestes, ou encore les circonstances où un travailleur ou une travailleuse est obligé de quitter un emploi en raison de l'existence d'une atmosphère indésirable entre collègues et de relations conflictuelles entre des gens au travail.

L'invocation de relations conflictuelles comme motif de départ ne devrait pas être limitée au rapport entre un supérieur et un employé. Il existe toute une gamme de situations et de circonstances dans le cadre desquelles les relations entre travailleurs et travailleuses ou avec la direction sont telles qu'une personne estime être obligée de quitter son emploi. Les rapports entretenus avec ses supérieurs, les conflits entre collègues de travail, les conditions de travail indûment restrictives, les pratiques qui sont contraires à l'éthique professionnel ou au droit, les mesures disciplinaires qui sont disproportionnées par rapport à l'infraction commise, la violation

des droits des travailleurs et des travailleuses dans le contexte de leurs activités syndicales sont autant de motifs qui obligent des travailleurs et travailleuses à quitter leur emploi. Toutefois, en ce qui concerne les activités syndicales, les droits des travailleurs et des travailleuses semblent être protégés par l'alinéa 18i) qui interdit la *«discrimination relative à l'emploi en raison de l'appartenance à une association, une organisation ou un syndicat de travailleurs»*.

Toute discrimination, qu'elle repose sur des motifs de race, de sexe, d'orientation sexuelle ou de religion constitue sans l'ombre d'un doute un des motifs les plus justifiables de quitter un emploi. Il est cependant difficile, voire même impossible, de prouver sans enquête qu'il y a eu discrimination. Des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses sont victimes de discrimination en raison de leur appartenance au groupe des femmes, de leur couleur, de leur origine ethnique, de leur langue maternelle, de leurs croyances, de leur religion ou de leur invalidité. Toutefois, le fardeau de la preuve incombe toujours à la victime. La Loi sur l'assurance-chômage ne prévoit aucune exception, même dans un cas de violation des droits de la personne. Pourtant, selon le libellé de cette loi, la victime serait sans emploi et ne toucherait pas de rémunération ou d'assurance-chômage.

L'alinéa 18 c) prévoit qu'un travailleur ou une travailleuse peut quitter son emploi en cas de *discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite, au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne*. Pourquoi se limiter à la Loi canadienne sur les droits de la personne? Pourquoi ne pourrait-on invoquer une loi provinciale sur les droits de la personne si cette dernière offre de meilleures conditions?

Comme dans le cas du harcèlement sexuel, les demandes d'assurance-chômage fondées sur la discrimination tyrannisent la victime et n'offrent aucune protection. Le traitement injuste est enraciné dans un régime qui place le fardeau de la preuve sur les épaules du prestataire, même si la tâche est impossible. Une méthode administrative qui dénie la justice naturelle, doublée d'une exclusion totale, ne peut que favoriser un déni des droits fondamentaux de la personne. Elle place le prestataire devant l'alternative suivante: être pris en otage ou risquer de ne pas obtenir d'aide financière ou d'assurance pendant qu'il ou elle est en chômage et cherche un autre emploi, ou être privé de revenu pendant qu'il s'acquitte de la tâche onéreuse de fournir des preuves suffisantes à l'égard des faits au premier palier et par la suite, s'il en fait appel de la décision.

CONCLUSION

La proposition visant à exclure totalement les travailleurs et les travailleuses qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés en raison d'une mauvaise conduite présumée est fondée sur des hypothèses imparfaites concernant les travailleurs et les travailleuses, le milieu de travail, la façon dont les travailleurs et les travailleuses s'y prennent pour trouver un emploi, les motifs qui les poussent à quitter un emploi et les raisons qui mènent à leur congédiement. Ce projet de loi repose sur une vision consternante des prestataires d'assurance-chômage, ainsi que de la façon dont le régime d'assurance-chômage fonctionne et devrait fonctionner.

On accepte au pied de la lettre le fait que les statistiques concernant le nombre de travailleurs et de travailleuses pénalisés sont le reflet du nombre de personnes qui ont quitté un emploi pour des motifs frivoles ou qui ont été congédiées. La confusion du gouvernement au sujet des *«licenciements volontaires»*, nous a montré qu'il ne connaît ou ne saisit pas bien le régime des relations industrielles et la place qu'y occupe l'assurance-chômage. Les prestataires dont on tient compte dans ce projet de loi sont ceux-là même que l'on accusait de fraude et d'abus il y a à peine quelques semaines.

Le plan du gouvernement visant à exclure les travailleurs et travailleuses qui quittent leur emploi est non seulement fondé sur une connaissance nettement incomplète du domaine des relations industrielles, mais encore, il part de l'hypothèse que les modalités actuelles de règlement des demandes sont fiables. Il tient pour acquis que le mécanisme servant à déterminer la justification et les motifs de quitter un emploi est équitable et fonctionne efficacement. Il suppose que toute situation d'inefficacité ou d'iniquité ou toute erreur commise au cours du processus de règlement peut facilement être corrigé dans le cadre d'un mécanisme d'appel. Il présume que le mécanisme d'appel est expéditif et ne comporte aucuns frais pour le prestataire.

Les gens comme nous qui sont réalistes savent tous qu'aucune de ces assertions n'est vraie. Le processus de règlement est inéquitable et comporte de graves lacunes. Pour vous en convaincre, nous n'avons qu'à rappeler la définition du terme justification, la question du fardeau de la preuve et le point de vue inique selon lequel un travailleur ou une travailleuse ne devrait pas être autorisé à quitter volontairement un emploi.

Ce projet de loi tient également pour acquis que si l'on précise le motif de départ — même s'il s'agit d'un des quarante motifs acceptables — les coûts ou les conséquences sont nuls. Dans la vraie vie, il est quasi obligatoire d'être en mesure de présenter une lettre de référence de son ancien employeur, et le fait de préciser les vrais motifs de départ nuit souvent aux possibilités d'obtenir un autre emploi. Il n'est pas nécessaire d'être en présence de motifs aussi graves que le harcèlement sexuel ou la discrimination pour qu'un employeur tire parti d'une situation de pouvoir relatif sur un employé ou une employée.

La raison pour laquelle un travailleur ou une travailleuse quitte un emploi dans une société libre et démocratique peut être très simple, comme trouver un emploi plus convenable et plus intéressant ailleurs. En réalité, la mobilité, la satisfaction au travail et la motivation sont autant de valeurs qui sont favorisées et appréciées dans notre société, mais qui sont apparemment condamnées dans ce projet de loi.

Même si le processus servant à déterminer le motif valable était sans reproche et ne comportait pas de coût pour le travailleur ou la travailleuse, nous n'en continuerions pas moins à nous opposer à l'élimination de l'assurance — rémunération dans le cas des travailleurs et travailleuses qui quittent volontairement un emploi. Nous nous y opposons parce que cette démarche est contraire à certaines valeurs très fondamentales et démocratiques. La possibilité de pouvoir quitter un emploi sans être placé dans une situation financière très difficile constitue fondamentalement un droit du travailleur ou de la travailleuse. On ne punie pas les gens qui occupent des postes de commande lorsqu'ils s'en vont. Au contraire, on leur accorde un *«cadeau de départ»*, une pension lucrative et d'autres avantages pour faciliter leur ajustement.

Qu'en est-il des abus et de la fraude? Dans le cadre du régime d'assurance-chômage, l'élément de protection contre l'abus correspond à l'obligation pour le prestataire de chercher activement un emploi. Les prestations sont versées hebdomadairement si le prestataire fait la preuve qu'il a activement cherché un emploi et qu'il était disponible pour travailler. Même si aucun emploi n'est disponible, le prestataire doit activement en chercher un. Le mouvement ouvrier a toujours accordé son appui à cette condition.

L'objectif fondamental du régime d'assurance-chômage est d'assurer le soutien du revenu en cas d'arrêt de rémunération. Les travailleurs et travailleuses versent des primes pour se protéger contre une perte totale de revenus attribuable au chômage et, reconnaissons-le, à un départ volontaire lorsqu'un emploi ne convient pas.

Si l'on tient compte du fait qu'il y a eu chaque mois au cours des trois dernières années un million et demi de sans-emploi, presque chaque travailleur et travailleuse a été affecté par une perte d'emploi. Cette situation se reflète dans la hausse croissante des paiements d'assurance-chômage.

La réduction du taux des prestations à 57 pour cent de la rémunération rapprochera notre régime d'assurance-chômage du régime américain, mais il l'éloignera de presque tous les autres régimes en vigueur dans tous les autres pays industriels avancés.

L'exclusion du bénéfice de quelque prestation d'assurance-chômage que ce soit, des gens qui quittent volontairement un emploi ou qui sont congédiés, constitue une attaque contre les droits les plus fondamentaux de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Elle exercera un effet corrupteur et venimeux sur tout notre régime de relations industrielles et tyrannisera des millions de femmes et d'hommes dans leur milieu de travail. Ce projet de loi attaque de plein fouet d'importants idéaux canadiens en matière d'équité et de compassion. En période faste comme en période difficile, nous nous attendons à ce que notre gouvernement s'inspire de ces idéaux dans le traitement qu'il accorde à tous les citoyens et citoyennes et particulièrement à ceux et à celles qui sont les plus vulnérables. Il s'agit là d'une notion qui a totalement été rejetée par le gouvernement.

Nous nous opposons à ce projet de loi et nous réclamons qu'il soit retiré. Ce document ne correspond à rien d'autre qu'une machination politique visant à faire des travailleurs et travailleuses, des agriculteurs et agricultrices et des fonctionnaires fédéraux des boucs émissaires. Confisquer l'assurance des sans-emploi pour financer la dette est une attitude qui est toute aussi insensée sur le plan financier qu'elle est inconciliable sur le plan moral.

Le présent document est respectueusement soumis au nom du Congrès du Travail du Canada:

Robert White
Président

Dick Martin
Secrétaire-trésorier

Nancy Riche
Vice-présidente exécutive

Jean-Claude Parrot
Vice-président exécutif

APPENDIX "NF50-D"

SUBMISSION BY THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MACHINISTS AND AEROSPACE WORKERS TO THE SENATE COMMITTEE STUDYING BILL C-113

APRIL 1, 1993

We thank the Senate Committee for the opportunity to appear before it to present our views on Bill C-113.

The International Association of Machinists and Aerospace Workers represents close to 60,000 workers across Canada, in a wide range of sectors, including air transport, aerospace, railways, machinery and other manufacturing.

We are especially appreciative of the opportunity afforded us this morning, because as members of this committee are no doubt aware, we were obstructed in our attempt to place our critique of the Bill on the public record before a Committee of the House of Commons three weeks ago.

We were banished from the witness table and then our legitimate testimony expunged by a motion introduced, supported and passed by government members of the committee.

Their reaction was most unpleasant.

They took offence at some comparisons we made on the subject of corruption and cheating by those who are unemployed, and by some members of their political party who had served as Members of Parliament.

I spoke no lie. I spoke what is to the best of my knowledge, the truth.

It is our view that the total erasure of our testimony was a gross misuse of parliamentary power and a most worrisome suppression of freedom of speech.

In fact we were chastised and criticised, and evicted from the witness table, not because what we had to say was incorrect, but rather that we somehow gave offence to the institution of Parliament.

Well, I am not a Parliamentarian, although as a trade union leader of some seasoning, I do have experience with Parliamentary procedure. And while the dignity of our debates in the union hall may not have the same "class" as those in the House of Commons, I can think of no reason why exposure of the truth, in support of a valid argument, should be suppressed.

Permit me then to proceed with the main thrust of our concerns about this legislation which now has been passed on to the Senate for review and examination.

Our members, like other Canadians, have been taking a severe beating as the result of government policies. They have seen their real earnings drop over the last decade. Since the advent of the Free Trade Agreement, they have suffered through a steady procession of major

layoffs and plant shutdowns. In the airline industry, our members are paying a heavy price for the government's deregulation and privatization policies.

In our remarks, we want to focus on the amendments to the Unemployment Insurance Act as contained in this Bill. This Bill is not really about reforming unemployment insurance. The fact that it comes from the Minister of Finance makes that quite clear.

Unemployment Insurance is funded jointly by workers and employers. The federal government has now withdrawn itself entirely from the funding of the programme, yet it continues to make unilateral changes to the programme, without any consultation with the stakeholders.

As we said, this is not a reform of the U.I. system. It is not even a deficit-reduction project, though the Bill is called "expenditure restraint" legislation. It is a cynical, mean-spirited pre-election attack on the victims of government economic policies.

Bill C-113 is a blatant attempt to scapegoat the unemployed for the consistent failures of government economic policies over the last decade. Beyond that, it is a frontal assault on all Canadian workers, tilting the balance of power in the workplace ever more to employers.

Workers and employers are paying a high price for unemployment insurance not because the unemployed don't want to work, as this legislation implies. Unemployment insurance is expensive because there are no jobs.

There are no jobs as the direct result of the economic policies of the current government. The government has maintained policies whose direct effect is to raise levels of unemployment and raise the deficit.

For all of the measures taken in recent years by the federal government supposedly to cut the federal deficit--the regressive tax measures, the cut in services, the attack on universality, privatization, the shifting of much of the deficit burden to the provinces--the federal deficit remains, and our national debt is growing.

The policy of pursuit of zero inflation, high real interest rates and a high dollar have undermined our export industries and fed our debt. A succession of regressive tax measures, culminating in the GST, have contributed to falling living standards that undermine domestic demand. The Free Trade Agreement, that charter of rights for corporations, is rapidly destroying our manufacturing industries, and the service industries that depend on them.

This round of U.I. benefit cuts is just the latest round in the government's long-term strategy of cutting Canadian wages and social benefits in a downward spiral to be competitive with the world's poorest countries.

It continues the federal programme of downloading its burdens on the already overloaded provincial governments, shifting more workers onto provincial and municipal welfare rolls.

Unemployment is the central cause of our fiscal deficit. If we had an economy that generated reasonable levels of employment, if we were not wasting a huge proportion of our human and capital resources, we would have no debt or deficit problem. To fight the deficit, we need to fight unemployment, not cut unemployment insurance benefits.

Unemployment insurance doesn't create unemployment. If it did, unemployment levels would have been declining, not rising, as U.I. benefits have been cut back over the last two decades.

This latest round of the Tory campaign against workers is particularly shameless in seeking to cut off from all benefits those deemed unworthy for the mortal sin of quitting their job.

Unemployment insurance is in place specifically to allow people to leave their job and find another for which they are perhaps better suited. It was intended as a form of lubricant for the labour market, to allow people to move to where they would be most productive.

It is strange that the Government is all for capital mobility--that's what the FTA and NAFTA are all about, making it as easy as possible for corporations to move out--but views labour mobility with horror.

Of course, this Government believes in the carrot and stick approach--carrots for corporations and sticks for workers.

It wants to force workers to hang onto their jobs in all circumstances. All the ministerial huffing and puffing, and the shift from C-105 to C-113, do nothing to change the fact that this Bill treats the worker leaving a job as guilty until proven innocent. It puts that much extra power in the hands of the employer--already in a dominant position with the current high levels of unemployment.

The balance is of course tipped even further against the claimant who is "convicted", simply because the system is difficult to deal with.

Also there is some evidence to support the widespread belief that people have little assurance they will be guaranteed a fair hearing with due process.

The unemployment insurance appeal process was one area described in a May, 1988 report of the standing committee for regulatory scrutiny as one where the "regulations lack the necessary procedural safeguards to ensure that the appeal process is consistent with basic requirements for fairness and equity."

We find it particularly despicable that anyone leaving a job is treated as an "abuser" of the system, that one of our members who may have worked 20 or 30 years for an employer is treated as someone trying to milk the system.

Well, as we now all know, the proportion of U.I. recipients cheating the system is less than the proportion of Tory M.P.'s convicted of corruption.

Unemployment insurance also has an important macroeconomic function. The main reason that the Tory government hasn't quite succeeded in bringing on a full-blown thirties-style depression in this country is that counter-cyclical income stabilizers like unemployment insurance maintain incomes when the economy slumps.

So cutting U.I. benefits in the middle of this economic downturn will slow the recovery and ironically be of little net value in cutting the deficit.

Additionally, we are disappointed that the Committee is holding only limited hearings in Ottawa, rather than bringing this legislation to the people across the country who will be feeling the pain it will inflict.

We are convinced that the evidence you would gather from ordinary Canadians across our country would reinforce the logical conclusion that this is a bad bill which does not merit the support of this committee and that your recommendation to your Senate colleagues would confirm our view that the Bill should be defeated in the Senate and then withdrawn by the government.

Respectfully Submitted,

V.E. Bourgeois
General Vice President

ANNEXE «FN50-D»

MÉMOIRE

DE

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES

ET DES

TRAVAILLEURS DE L'AÉROSPATIALE

AU

COMITÉ DU SENAT

CHARGÉ D'ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-113

LE 1er AVRIL 1993

Nous remercions le comité sénatorial de l'occasion qu'il nous offre de venir lui présenter nos commentaires sur le Projet de loi C-113.

L'Association internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'aérospatiale représente près de 60 000 travailleurs canadiens, dans un large volet de secteurs tels que le transport aérien, l'aérospatiale, les chemins de fer, la machinerie et autres genres de fabrication.

Nous apprécions d'autant plus l'occasion qui nous est offerte ce matin du fait que, comme les membres du comité le savent sans doute, nous avons été dans l'impossibilité d'inscrire notre critique du projet de loi au dossier officiel lorsque nous avons comparu il y a trois semaines devant un comité de la Chambre des communes.

Nous avons été expulsés de la table des témoins et notre témoignage légitime a été rayé du compte rendu par une motion présentée, appuyée et adoptée par la partie gouvernementale des membres du comité.

Leur réaction fut des plus désagréables.

Ils se sont sentis blessés par une comparaison sur la corruption et le trichage que nous avons faite entre les chômeurs et certains membres de leur parti politique qui ont déjà siégé comme député au Parlement.

Nous estimons que le fait d'avoir retranché notre témoignage au complet est un abus flagrant des pouvoirs parlementaires et une suppression inquiétante de la liberté d'expression.

Je n'ai rien dit de mensonger. J'ai expliqué, au meilleur de ma connaissance, la vérité toute simple.

En fait, nous avons été châtiés et critiqués, puis expulsés de la table des témoins, non pas que ce que nous avions été dit était inexact, mais parce que nous avons soit disant porté offense à

cette noble institution qu'est le Parlement.

J'avoue que je ne suis pas parlementaire, bien qu'en ma qualité de dirigeant syndical de longue date je possède une assez bonne connaissance de la procédure parlementaire. Le ton de nos discussions dans nos salles syndicales n'a peut-être pas la même classe que celles qui se déroulent dans l'enceinte des Communes, mais je ne vois aucune raison pour laquelle l'expression de la vérité, à l'appui d'un argument valide, devrait être supprimée.

Permettez que je revienne maintenant à la véritable source de nos inquiétudes au sujet de ce projet de loi qui a été adopté et soumis à l'étude et à l'examen du Sénat.

Nos membres, comme le reste de la pupulation canadienne, ont été durement frappés par les politiques gouvernementales. Ils ont vu leurs revenus réels fondre au cours de la dernière décennie. Depuis l'avènement de l'Accord sur le libre-échange, ils ont souffert une suite interminable de licenciements en masse et de fermetures d'usines. Dans le domaine du transport aérien, nos membres ont payé chèrement les politiques de déréglementation et de privatisation du gouvernement.

Dans nos observations, nous voulons mettre l'accent sur les amendements que ce projet de loi veut apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Le fait qu'il émane du ministre des Finances en témoigne clairement.

L'assurance-chômage est financée conjointement par les employeurs et les travailleurs. Le gouvernement fédéral s'est maintenant retiré complètement du financement du programme, mais il n'en continue pas moins d'y apporter des changements unilatéraux, sans consulter les parties intéressées.

Comme nous l'avons dit, il ne s'agit pas d'une réforme du programme de l'assurance-chômage. Ce n'est même pas un projet de réduction du déficit, bien que le projet de loi soit qualifié de législation visant à "restreindre les dépenses". Ce n'est qu'une attaque cynique et pernicieuse

à l'endroit des victimes des politiques gouvernementales.

Le projet de loi C-113 n'est qu'une tentative flagrante en vue de faire des chômeurs les boucs émissaires des politiques économiques gouvernementales qui n'ont connu que l'échec au cours de la dernière décennie. En outre, il constitue une attaque de front contre tous les travailleurs canadiens, faisant pencher la balance du pouvoir dans les lieux de travail encore plus du côté des employeurs.

Les travailleurs et les employeurs paient un prix fort pour l'assurance-chômage, non parce que les chômeurs ne veulent pas travailler, comme la législation veut le faire croire. Si l'assurance-chômage est coûteuse, c'est qu'il n'y a pas de travail.

Le fait qu'il n'y a pas d'emplois est le résultat direct des politiques économiques du gouvernement au pouvoir. Le gouvernement s'en est tenu à des politiques dont les résultats directs ont été d'augmenter le déficit et le nombre de chômeurs.

Même avec toutes les mesures prises au cours des dernières années par le gouvernement fédéral dans le but avoué de réduire le déficit fédéral, soit les mesures fiscales régressives, les coupures de services, la privatisation, l'assaut contre l'universalité, le transfert aux provinces d'une grande partie du fardeau du déficit, le déficit est omniprésent et notre dette nationale ne cesse de croître.

Les politiques de poursuite d'un niveau zéro d'inflation, de taux d'intérêt réels élevés et la surévaluation de notre dollar ont toutes nui à nos industries d'exportation et alimenté la dette nationale. Une succession de taxes régressives, la TPS en tête, ont contribué à une baisse du standard de vie, qui a miné la demande domestique. L'Accord sur le libre-échange, cette charte des droits des corporations, détruit rapidement nos industries de fabrication, ainsi que les industries de services qui en dépendent.

La présente série de coupures des prestations de l'assurance-chômage n'est que la dernière étape de la stratégie à long terme du gouvernement en vue de plonger les salaires et les avantages

sociaux des Canadiens dans une spirale descendante, en vue de les rendre compétitifs avec ceux des pays les plus démunis de l'univers.

Ce n'est que la continuation de la stratégie gouvernementale de se décharger de son fardeau sur les épaules déjà appesanties des gouvernements provinciaux, plaçant encore plus de travailleurs sur les listes provinciales et municipales de l'assistance sociale.

C'est le chômage qui est la principale cause de notre déficit financier. Si notre économie était une source de niveaux acceptables d'emploi et s'il n'y avait pas gaspillage d'une large part considérable de nos ressources humaines et financières, il n'y aurait pas de problème de dette ou de déficit. Pour combattre le déficit, il faut combattre le chômage, et non couper les prestations d'assurance-chômage.

Ce n'est pas l'assurance-chômage qui créé le chômage. Si c'était vrai, les niveaux de chômage baisseraient au lieu de monter, étant donné que les prestations d'assurance-chômage ont été constamment réduites au cours des deux dernières décennies.

Ce dernier assaut de la campagne conservatrice contre les travailleurs est particulièrement honteux, par ce qu'il veut disqualifier de recevoir des prestations tous ceux et celles qui ont commis le péché mortel de quitter leur emploi.

L'assurance-chômage a été créée avec l'objectif particulier de permettre aux gens de quitter leur emploi pour s'en trouver un autre pour lequel ils sont mieux qualifiés. Elle a été conçue comme genre de lubrifiant pour le marché du travail, permettant aux travailleurs de se diriger là où ils seront plus performants.

Il est étrange que le gouvernement se dise en faveur de la mobilité du capital; c'est à quoi se résument l'ALE et L'ALENA, soit de faciliter la sortie du pays aux corporations, mais il a horreur de la mobilité de la main-d'oeuvre.

Naturellement, le gouvernement croit dur comme fer à la théorie de la carotte et du bâton; la carotte pour les corporations, et le bâton les travailleurs.

Il veut forcer les travailleurs à conserver le même emploi, quelles que soient les circonstances. Tous ces efforts ministériels et ce changement du Projet de loi C-105 à C-113 ne changent rien au fait que le projet de loi considère le travailleur qui quitte son emploi comme coupable, jusqu'à ce qu'il puisse prouver son innocence. Il accorde encore plus de pouvoirs aux employeurs, déjà dans une position dominante en raison des hauts niveaux de chômage.

La balance penche davantage contre le prestataire qui est "trouvé coupable", simplement à cause des difficultés que pose le système.

Il existe aussi des preuves à l'appui de la croyance générale que les gens ont peu de chances d'obtenir une audition équitable de leur cause en cours de processus.

La procédure d'appel de l'assurance-chômage est un domaine que le rapport d'un comité permanent sur l'examen de la réglementation, présenté en mai 1988, décrivait comme "secteur où la réglementation n'est pas accompagnée des protections procédurières nécessaires pour satisfaire aux exigences fondamentales de justice et d'équité".

Nous trouvons particulièrement abominable qu'une personne qui quitte un emploi soit traitée comme "profiteur" du système et qu'un de nos membres qui a travaillé 20 ou 30 années pour un employeur soit un prétendu profiteur du système.

Eh bien, comme nous le savons tous maintenant, le pourcentage de prestataires de l'assurance-chômage qui profitent du système est plus bas que le pourcentage de députés conservateurs trouvés coupable de corruption.

L'assurance-chômage joue aussi un rôle macro-économique important. La principale raison qui a empêché les Conservateurs de créer une dépression totale du genre des années '30 au Canada

est que les stabilisateurs contre-cycliques de revenus, tels que l'assurance-chômage, soutiennent les revenus au moment où l'économie s'affaisse.

Ainsi, le fait de couper les prestations d'assurance-chômage au cours de ce recul économique aura pour effet de ralentir la relance et, fait ironique, sans affecter pour autant la réduction du déficit.

Nous sommes également désappointés de ce que votre Comité ne tienne qu'une série limitée d'audiences à Ottawa, plutôt que de présenter le projet de loi à travers le pays, aux gens qui en ressentiront les effets.

Nous sommes certains que les témoignages que vous pourriez ainsi obtenir de Canadiens ordinaires à travers le pays viendraient appuyer la conclusion logique qu'il s'agit d'un projet de loi néfaste, qui ne mérite pas l'appui du Comité et que votre recommandation à vos collègues du Sénat viendrait confirmer notre position que le Projet de Loi C-113 doit être défait par le Sénat, puis rappelé par le Gouvernement.

Respectueusement soumis,

Val Bourgeois
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL

APPENDIX "NF50-E"

BRIEF PRESENTED BY THE COALITION POPULAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

WE HAVE TO STOP IT!

The Coalition Populaire Régionale de l'Outaouais believes that the Conservative government is mounting a brutal attack against unemployed workers.

The Conservative government's repressive actions against the victims of its own economic policies of recent years are accompanied by incentive measures for businesses, which every year deprive the federal government of hundreds of millions of dollars in revenue through tax evasion.

A. CONSEQUENCES OF THE CUTS ON CLAIMANTS

The consequences of these cuts are enormous. Workers will be paying for businesses' economic recovery, even though, in the past two years, unemployment insurance claimants have paid more to maintain the system and the government has withdrawn its funding. Let's take a closer look at this piece of Conservative underhandedness.

1. GREATER CONTROL OF EMPLOYEES BY EMPLOYERS

Workers who leave their jobs or who are dismissed will no longer be eligible to receive unemployment insurance benefits. This will enable employers to use these new rules against employees, who will then be forced to change jobs.

2. LIMITS ON RIGHT TO UNION MEMBERSHIP

This control by employers will further limit the right to union membership. Considering that 80 per cent of private sector workers are not unionized, employees demanding improved working conditions or wishing to unionize their work place could be "discouraged", indeed even "intimidated", from doing so since the employer will be able to put greater pressure on them.

3. WOMEN

Pay equity, equality programs, paid maternity leave, and the fight against sexual harassment and violence are measures which, as a result of debate and demands, have been introduced in the past 20 years in an attempt to recognize women's rightful place in the labour market and in society.

Bill C-113 is a measure which will sanction the inequality of women and of their situation in the labour market and in society. It will have dramatic repercussions for all women because, if they fall victim to assault or sexual harassment, they may well be excluded from unemployment insurance benefits if they leave their jobs or are dismissed for misconduct, that is unless they can prove they were victims, which is far from easy.

4. INDEBTEDNESS

When people are excluded from unemployment insurance, they will have no other recourse than to go on welfare. However, the Centre Travail Québec may also disqualify them from social assistance benefits because they will still be considered under the Act as unemployed. At best, social assistance authorities may grant them loans during the benefit period, which may equal 50 weeks. Personal and family indebtedness is thus inevitable in this situation.

5. TRANSFER FROM UNEMPLOYMENT TO SOCIAL ASSISTANCE

The federal government declares that it has not made cuts in cash transfers to the provinces. However, the reductions in the unemployment insurance system in fact do represent a cut in transfers to the provinces. Even though the federal government finances 50 per cent of provincial social assistance plans, the provinces will nevertheless have to support a larger number of individuals on social assistance. Consequently, the provinces will be paying out larger amounts from the social assistance fund, thus limiting their budgetary flexibility. Provinces with higher unemployment rates will be affected more than the others. Quebec is thus in a particularly difficult situation.

6. MORE SOCIAL PROBLEMS

Greater employer control over employees and restricted eligibility for unemployment insurance benefits will have the effect of increasing social problems. This measure will heighten tensions in employer-employee relations and increase the incidence of mental problems (e.g., burn-out, depression, etc.), industrial accidents, etc. The result will be greater social costs for society as a whole: additional social costs for the provinces and greater pressure on our health care system.

7. LEGAL COSTS

The new measures will result in an increase in legal costs. A number of claimants will have to seek remedy before the Board of Referees and other legal authorities. The increased paper burden will extend already unacceptable delays at employment centres. Many individuals will also have to apply to legal aid and community legal centres in order to defend themselves, thus further increasing costs for the provinces. This process will definitely not help the federal government reduce its deficit!

B. IMPACT ON THE OUTAOUAIS

We estimate that $7.3 million will disappear from the regional economy as a result of the amendments proposed in Bill C-113.

Unemployed workers in the region will lose $3.9 million, and the regional population will be impoverished as a consequence. The economic impact of the measure can thus only be negative. Since Public Service

wages have also been frozen, it is not jobs that will be created, but rather more unemployment; instead of economic recovery, there will be closings and bankruptcies.

CONCLUSION

The Coalition Populaire Régionale de l'Outaouais asks that the federal government:

(1) ABANDON THE MEASURES ANNOUNCED BY MR. MAZANKOWSKI AND RETURN TO THE RATE OF BENEFIT OF 60 PER CENT OF GROSS EARNINGS;

(2) INTRODUCE A DECENT, COMPREHENSIVE JOB CREATION POLICY WITH THE OBJECTIVE OF FULL EMPLOYMENT;

(3) ABOLISH ALL TAX SHELTERS FOR BUSINESSES AND PROVIDE GRANTS THAT WOULD MEET SPECIFIC PUBLIC JOB CREATION OBJECTIVES.

La Coalition populaire régionale de l'Outaouais
115, boul. Sacré-Coeur Hull, Qc. J8X 1C5
Tel.: 771-5862 Fax: 771-6113

Members

Public Service Alliance of Canada

Assemblée des groupes de femmes en intervention régionale

Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais

Association de défense de droits sociaux

Mouvement des travailleurs et travailleuses chrétiens(nes)

Conseil central de l'Outaouais (CSN)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Diocèse de Gatineau-Hull

Logemen'occupe

Mouvement action-chômage de l'Outaouais

Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (CEQ)

Table ronde des OVEP de l'Outaouais

ANNEXE «FN50-E»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA COALITION POPULAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

FAUT EMPECHER CA !

La Coalition Populaire Régionale de l'Outaouais considère que le gouvernement conservateur attaque d'une façon brutale les chômeurs et chômeuses.

Les actions de répression du gouvernement conservateur envers les victimes de ses propres politiques économiques des dernières années, s'accompagnent de mesures d'encouragement aux entreprises qui, à chaque année, par le biais d'évasions fiscales, privent le gouvernement fédéral de centaines de millions de dollars en revenus.

A- LES CONSÉQUENCES DES COUPURES SUR LES PRESTATAIRES.

Les conséquences de ces coupures sont énormes. Même si depuis deux ans, les prestataires d'assurance chômage paient davantage pour le maintien du régime et que le gouvernement s'est retiré du financement, les travailleurs et travailleuses paieront la relance des entreprises. Regardons de plus près quelques conséquences de cette manigance conservatrice.

1- UN PLUS GRAND CONTRÔLE DES EMPLOYEURS SUR LES EMPLOYÉ-E-S.

Les personnes qui quitteront leur emploi ou qui seront congédiées, ne seront plus admissibles à recevoir des prestations d'assurance chômage. Ceci permettra aux employeurs d'utiliser ces nouvelles règles contre des employé-e-s qui seront alors obligés de changer d'emploi.

2- LIMITE DU DROIT À LA SYNDICALISATION.

Ce contrôle des employeurs limitera davantage le droit à la syndicalisation. Considérant que 80% des personnes travaillant dans des secteurs privés ne sont pas syndiquées, les employé-e-s revendiquant des améliorations de leurs conditions de travail ou voulant syndiquer leur milieu de travail, pourraient être "découragé-e-s" voir même "intimidé-e-s" de le faire puisque l'employeur pourra exercer une plus grande pression sur eux-elles.

3- LES FEMMES.

Depuis 20 ans, l'équité salariale, les programmes d'accès à l'égalité, les congés de maternité payés, la lutte contre le harcèlement sexuel ou la violence sont des mesures qui, à force de discussions et de revendications, tentent de faire reconnaître la juste place des femmes sur le marché du travail et dans la société.

Pour sa part le projet de loi C-113 est une mesure qui consacrera l'inégalité des femmes et de leur situation sur le marché du travail et dans la société. Il aura des répercussions dramatiques pour toutes les femmes, car si elles subissent des agressions ou du harcèlement sexuel, elles risquent de se retrouver exclues des prestations d'assurance chômage en quittant leur emploi ou en étant congédiées pour mauvaise conduite. À moins qu'elles puissent prouver qu'elles ont été victimes, ce qui est loin d'être évident.

4- L'ENDETTEMENT.

Lorsque les personnes seront exclues de leurs droits au chômage, elles n'auront d'autres recours que l'aide sociale. Cependant, le Centre travail Québec peut refuser le droit aux prestations d'aide sociale car ces personnes seront toujours considérées, au sens de la loi, comme des chômeuses. Au mieux l'aide sociale pourra accorder des prêts à ces dernières durant toute la période de prestation jusqu'à concurrence de 50 semaines. L'endettement des personnes et des familles est inévitable dans pareille situation.

5-LE TRANSFERT DU CHÔMAGE À L'AIDE SOCIALE.

Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il n'a pas effectué de coupure dans les transferts de fonds aux provinces. Or, les coupures dans le régime de l'assurance chômage représentent dans les faits un transfert aux provinces. Même si le fédéral finance à 50% le régime d'aide sociale aux provinces, il n'en demeure pas moins que les provinces devront soutenir un plus grand nombre de personnes sur l'aide sociale. Par conséquent, les provinces feront des déboursés plus considérable dans la caisse de l'aide sociale, hypotéquant leur marge de manoeuvre budgétaire. Les provinces ayant un taux de chômage plus élevé seront plus affectées que les autres. Le Québec est donc particulièrement visé.

6-L'AUGMENTATION DES PROBLÈMES SOCIAUX.

Un plus grand contrôle des employeurs sur les employé-e-s et les restrictions à l'admissibilité aux prestations de l'assurance chômage auront pour effet d'augmenter les problèmes sociaux. La présente mesure augmentera les tensions dans les rapports entre employeurs et employé-e-s, les maladies mentales (ex. burn-out, dépression, etc...), les accidents du travail, etc.... Il en résultera une augmentation des coûts sociaux pour l'ensemble de la société: des coûts sociaux de plus pour les provinces et une pression de plus pour notre système de santé.

7-LES COÛTS JURIDIQUES.

Les nouvelles mesures vont engendrer une augmentation des coûts juridiques. Plusieurs prestataires vont devoir contester devant le conseil arbitral et les autres instances juridiques. Cette augmentation de dossiers aura pour effet d'allonger les délais qui sont déjà inadmissibles dans les Centres d'emploi.
De plus, plusieurs personnes auront à recourir aux Cliniques Juridiques ou aux Centres Communautaires juridiques pour se défendrent, ce qui engendera aussi des coûts pour les provinces. Toute cette mécanique n'aidera sûrement pas le gouvernement fédéral à réduire son déficit !

B- L'IMPACT DANS L'OUTAOUAIS.

Nous évaluons que 7,3 millions de dollars disparaîtront de l'économie régionale, conséquemment aux changements proposés dans le projet de loi C-113.

Les chômeurs et chômeuses de la région vont perdre 3,9 millions de dollars . Cela aura comme conséquence l'appauvrissement de la population, mais de plus son impact économique ne peut qu'être négatif. Ajouter à cela le gel des salaires dans la fonction publique, il n'y aura pas de création d'emplois mais plus de chômage... pas de relance économique mais plus de fermetures et de faillites.

CONCLUSION:

La Coalition Populaire Régionale de l'Outaouais demande au gouvernement fédéral:

1- L'ABOLITION DES MESURES ANNONCÉES PAR LE MINISTRE MAZANKOWSKI ET LE RETOUR AU TAUX DE PRESTATION DE 60% DU SALAIRE BRUT

2- UNE POLITIQUE GLOBALE DE CRÉATION D'EMPLOI DÉCENTE AVEC COMME OBJECTIF COLLECTIF LE PLEIN EMPLOI

3- L'ABOLITION DE TOUS LES ABRIS FISCAUX AUX ENTREPRISES ET L'OCTROI DE SUBVENTIONS QUI RÉPONDRAIENT À DES OBJECTIFS COLLECTIFS PRÉCIS DE CRÉATION D'EMPLOIS

La Coalition populaire régionale de l'Outaouais
115, boul. Sacré-Coeur Hull, Qc. J8X 1C5
téléphone 771-5862 télécopieur 771-6113

membres

Alliance de la fonction publique du Canada
Assemblée des groupes de femmes en intervention régionale
Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais
Association de défense de droits sociaux
Mouvement des travailleurs et travailleuses chrétiens(nes)
Conseil central de l'Outaouais (CSN)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Diocèse de Gatineau-Hull
Logemen'occupe
Mouvement action-chômage de l'Outaouais
Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (CEQ)
Table ronde des OVEP de l'Outaouais

APPENDIX "NF50-F"

Brief to the Senate Finance Committee on Bill C-113

Presented by the Mouvement Action-chômage de Montréal

Ottawa Thursday, March 25, 1993

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION

The Mouvement Action-chômage (MAC) de Montréal is a grassroots group which, for more than 20 years, has defended the rights of persons who rely on the federal unemployment insurance program. Over the years, its activities have included defending the community and the rights of unemployed persons and providing individual service.

MAC has been involved in all the battles to prevent various Ottawa governments from reducing access to unemployment insurance. In 1984, it took part in the preparations and conduct of the Grande marche pour l'emploi. In 1986 and 1987, the group fought the regulations enabling the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) to deduct pension income from benefit and appeared before the Forget Commission on unemployment insurance. In 1989 and 1990, it testified before the Legislative and Senate Committees on Bill C-21 (McGougall reform). In the legal sphere, in the Tétrault-Gadoury case,[1] it succeeded in having the clauses that were discriminatory with regard to persons 65 years and over invalidated. And this year it took part in organizing the major February 7 demonstration against Bill C-105. These actions attest to the will of MAC's members and volunteers to bring about social changes and preserve the social advances that have led UNESCO to say that Canada has the highest standard of living in the world.

More than 12,000 individuals go through our offices every year to obtain assistance and information on the Unemployment Insurance Act. Last year, MAC assisted nearly 800 individuals in their appeals before the Board of Referees (see Appendix 1). Given its work, experience and supporters (see Appendix 2), the MAC de Montréal can only disagree totally with Bill C-113. Our day-to-day work has shown us that a bill whose economic aspects obliterate the human aspect has no purpose in our society. In this brief, we shall attempt to point out the half-truths in the government's position and the aspects which may harm the country's most important social security program in the near future. We shall try to make you aware of the human impact of this bill and to show you that it contains medium-term threats for all Canadian workers, whether unemployed or not. Lastly, we will propose realistic alternatives more consistent with the values of a free and democratic society.

1. THE AMENDMENTS TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE SYSTEM

In this part, we shall examine both the measures announced by Mr. Mazankowski in his *Economic and Fiscal Statement*[2] and the legislative changes contained in Bill C-113.

1.1 FREEZE ON PREMIUMS

This measure appears in Mr. Mazankowski's *Economic and Fiscal Statement* (December 2, 1992).

> I am also announcing today that 1993 unemployment insurance premiums rates, for employers and for employees, will be held to 1992 levels.

This measure is contrary to the obligation imposed in 1990 (McDougall reform) to vary this rate from year to year in order to prevent a cumulative deficit in the Unemployment Insurance Fund.

This measure will increase the projected cumulative deficit to $8.2 billion at the end of 1993, compared to $4.9 billion at the end of 1992 (source: CEIC).

1.2 EXEMPTION FROM PAYMENT OF PREMIUMS FOR NEW EMPLOYERS

This measure is set out in Mr. Mazankowski's *Economic and Fiscal Statement* (December 2, 1992).

> ... most small businesses increasing employment will be able to do so with no increase in unemployment insurance payments. New businesses, starting up in 1993, will pay no UI premiums in that year. This assistance will reduce the cost of additional employees by up to $1,600 each. ... The government, not the UI fund, will finance this measure.[4]

This measure will have no impact on the Unemployment Insurance Fund, but will increase federal expenditures covered by taxpayers' taxes. The tax burden is thus being shifted from businesses onto individuals. This measure introduces the principle that employers do not have to pay the cost of unemployment insurance.

Since new SMBs will no longer have to pay premiums, large and medium-size businesses will quickly understand that it will be in their best interest to break up their operations, to promote the emergence of new satellite SMBs that can enjoy a complete holiday from employer contributions and thus accelerate the trend toward subcontracting in order to take advantage of this measure. This will help decrease the number of well-paid jobs and increase the number of low-paid positions, while lowering the number of wage earners enjoying the protection of a collective agreement.

1.3 VOCATIONAL TRAINING

This measure is set out in Mr. Mazankowski *Economic and Fiscal Statement* (December 2, 1992):

> ... support for the Unemployment Insurance Developmental Uses Fund will increase to more than $2.2 billion next year from $1.9 billion last year and $500 million in 1990.[5]

The government withdrew its financing from the Fund in 1990. The Fund was experiencing no financial problems at that time, and since

that time a large part of the Unemployment Insurance Fund has thus been diverted from its primary purpose to fund vocational training programs. In addition to encroaching on a field of provincial jurisdiction, this diversion of funds has knocked the Fund out of balance and is increasing the deficit.

While there has been an increase in the amounts reserved for vocational training, they are allocated on an entirely discretionary basis, and there is no appeal process in this area.

1.4 REDUCED RATE OF BENEFIT

Clause 17, Bill C-113

> "... in the case of new claimants, the rate of benefit will be lowered from 60 to 57 per cent ..."

This measure constitutes an actual 5 per cent decrease in the income protection provided by unemployment insurance. This alone will obviously impoverish people who lose their jobs or who are laid off, as well as those who rely solely on unemployment insurance benefits when on sick leave, maternity leave or parental leave. It will impoverish not only families, but also those regions hardest hit by unemployment.

This measure will affect all claimants. Regions with high unemployment rates will thus be the most affected by it.

1.5 DISQUALIFICATIONS

With the new disqualification scheme, the government estimates it will save more than $900 million over two years.[6]

1.5.1 JUST CAUSE

Clause 18, Bill C-113

Bill C-113 contains the 13 reasons recognized by the case law as constituting just cause for voluntary leaving. The purpose of this addition of eight reasons to the former enactment is to make these causes more visible and to reassure workers.[7] Since this measure contains only those reasons already accepted in case law, it adds no rights for claimants. However, through the addition of Clause 28(4)(*n*):

> "such other reasonable circumstances as are prescribed",

and the use of the phrase "no reasonable alternative" in the introduction to subsection 28(4), the bill may be interpreted even more restrictively.

1.5.2 ATTRITION

Clause 22, Bill C-113

Individuals who agree to resign or to take early retirement as part of a program of personnel cuts will no longer be considered as having left voluntarily.

This measure represents the only softening in the bill, and we are in agreement with this amendment. It was highly unfair for persons leaving their employment after being encouraged to do so by their employer to be subject to the disqualification period before being able to receive their benefits.

It should be noted that the government agreed to include this measure in its bill in response to the big business lobby. The risk of disqualification could have undermined the various restructuring programs related to the globalization of markets.

The government agreed to this request by employers, but refused all those by workers.

1.5.3 DISQUALIFICATIONS FOR VOLUNTARY LEAVING AND MISCONDUCT

Clause 20, Bill C-113

This amendment will exclude from receiving benefit persons who leave their employment without just cause or who are dismissed for misconduct.

We return to this point in Part 2 of our brief.

1.5.4 PROCEDURAL GUARANTEES

To counter public opposition to his bill, the Minister, the Honourable Bernard Valcourt, has proposed a number of amendments of no legal value which may even be challenged before the courts.

1.5.4.1 RIGHT TO BE HEARD

Clause 21, Bill C-113

These clauses concern the investigating officer's obligation to hear the version of the worker and the employer before making a determination.

This addition to the act is a hollow shell. The right to be heard is one of the principles of natural justice (*audi alteram partem*) on which our legal system is built. To say that the parties have the right to make their versions known and that the official must take those versions into account in the determination process is definitely not the Minister's greatest discovery.

1.5.4.2 SEXUAL HARASSMENT

Clauses 23 and 24, Bill C-113

In cases where sexual harassment is alleged as just cause for voluntary leaving or dismissal, the bill makes provision for an exceptional investigation and appeal process.

We have serious reservations about the legality of these measures. We think that the most elementary rules of the courts and the absolute principles of the Charter of Rights prohibit the adoption of these clauses. It is also somewhat curious to talk about *in camera* sittings of the Boards of Referees, when the boards in any case meet only with the parties involved in 99.9 per cent of cases.

2. NEW SYSTEM OF DISQUALIFICATIONS

A legal fiction is created under Bill C-113. A person who is disqualified from receiving benefit for voluntarily leaving his or her employment or who is dismissed for misconduct is deemed to receive benefits during the entire period when that person would normally have been entitled to benefits. The most ridiculous aspect of the new disqualification system is that the more such claimants work during their qualifying period, the longer their disqualification period will be. This is quite an achievement by the Minister!

Unlike Bill C-105, Bill C-113 amends subsection 30.1(5) of the *Unemployment Insurance Act* by adding the following words:

> "or in any employment that a claimant loses or leaves as described in subsection 28(1)..."

This addition in Bill C-113 is certainly not a softening relative to Bill C-105. We feel this new measure constitutes a vendetta and nothing else. A claimant will have to "pay" sooner or later for voluntarily leaving or misconduct.

It must also be understood that the grounds for imposing a disqualification equivalent to the potential length of a benefit

period have nothing to do with the relationship between the severity of the punishment and the seriousness of the offence.

2.1 JUST CAUSE

Now what about just cause, within the meaning of the Act, for voluntary leaving and misconduct?

The grounds given by Mr. Justice Pratte in the Tanguay case show the major conditions which a person must meet in order not to be disqualified for voluntary leaving. No enumeration of causes set out by legislation or regulation will change anything. Furthermore, judgments relying on the grounds currently stated in the Act prove this assertion very clearly.[8] The new clause could even restrict the notion of just cause.

The Minister places great emphasis on disqualification for voluntary leaving without just cause, but it is nevertheless the case that the disqualification provided by Bill C-113 also applies to misconduct. The burden of proof is on CEIC and the employer, but our experience shows that claimants are often disqualified unfairly. An internal CEIC study shows that 46.8 per cent of CEIC determinations concerning misconduct were reversed by the Board of Referees in 1989-90.[9]

The total disqualification imposed clearly shows that this measure is inadequate. It has long been recognized that the maximum penalty in labour law is imposed only at the end of a graduated series of disciplinary measures. The maximum in a similar case is equally inappropriate, as the Barreau du Québec has so clearly pointed out.[10]

Consequently, everything depends on the party's ability to discharge the burden of proof. While it has been shown that many of the individuals who leave their jobs are often workers in unstable and low-paying positions, our experience has convinced us, even more so in this period of high unemployment rates, that no one leaves a job for frivolous reasons. In a number of cases, however, such persons will not be able to meet the evidentiary rules contained in Bill C-113.

Furthermore, CEIC itself recognized at the Senate Committee hearings on Bill C-21 that, at the time, it imposed an average two-week disqualification.

When the Minister talks of abuses, we understand that this term is used solely in reference to persons who currently receive the maximum disqualification on the basis of the above-mentioned case law. On this point, we find it unfortunate that we have been given no information.

What percentage of individuals are recognized under the Act as having attenuating circumstances and are thus spared the maximum disqualification?

Why is there such a lack of transparency in the case of such an important legislative change?

Statistics Canada answers that these figures are available, but solely from CEIC, which, however, refuses to disclose them to us.

Now the Minister issues a press release announcing greater flexibility in the handling of files. This procedural attitude is not part of Bill C-113. The Minister's press release runs counter to the highly restrictive application directives issued by the Benefit Entitlement Directorate[11] and Parliament's wish to restrict access.[12]

To lend the Minister's press release verisimilitude, the phrase "no reasonable alternative" of section 30.1 [*sic*] of the Unemployment Insurance Act would have to be repealed by Bill C-113, which is not the case.

As a result, a person who leaves an employment must show that he or she had just cause to leave within the meaning of the Act and had no reasonable alternative in addressing work-related problems.

Furthermore, to add to a claimant's difficulties in discharging the burden of proof, it should not be forgotten that there is no guaranteed protection for the claimant's witnesses. Unless completely naive, the claimant therefore cannot hope to obtain confirmation of his or her story from former co-workers who have not left their jobs.

In our experience, such witnesses can quickly be dismissed as a result. There can be a serious imbalance between the parties as a result of this lack of protection of witnesses.

However, to conclude in dramatic fashion on this question of proof, we must question the present admissibility of hearsay evidence which Bill C-113 does not call into question. The claimant is, in many instances, obliged to controvert hearsay evidence without any opportunity to cross-examine the person who provides it. It must be clearly understood that hearsay evidence was found admissible by the Federal Court of Appeal.[13]

2.2 CASE REVIEW PROCESS AND APPEAL PROCESS

It should come as no surprise that, under the directives mentioned in the Minister's press release, the case review process is being extended. In the present situation, we have become accustomed to determinations being reached five to 15 weeks after the claim for benefits is filed. The claimant has 30 days to challenge a

determination. Our experience has shown that victims of such disqualifications seek assistance and that they often come to our organization near the deadline for appeal provided by law. They then hope to be summoned one month after CEIC receives their letter of appeal. They can expect to receive CEIC's determination within 15 days of the Board of Referees' hearing and, if they win their case, expect to see their first cheque five to 12 weeks later.

In the best-case scenario, our claimants may hope to receive a cheque 15 weeks after filing their claim. We repeat: 15 weeks at best, but our experience shows that waiting periods are often much longer.

Very few of our fellow citizens have the necessary savings to wait for such long periods, even less so the people most likely to leave their employment voluntarily (low-wage earners and those in unstable employment).

Lastly, none of the above reflects the imbalance that results between the employer and the employee because of these waiting periods in, for example, the context of negotiations concerning a grievance, a complaint to the Normes du travail, the CSST, the Superior Court, etc. The necessary government neutrality which this type of social legislation presupposes and the method for payment of premiums are totally contradicted by this bill. The Minister is putting the Unemployment Insurance Act at the service

of only one of the contributing parties, the employers. This is not so surprising considering the policies adopted by the Conservatives, but we find the arrogance underlying this bill scandalous all the same.

We cannot discuss the appeal process without talking about the costs it generates. First of all, the 1990 amendments substantially increased the number of appeals. Then, the other political and judicial authorities to which the federal government contributes funding (legal aid and social assistance systems, as well as other social programs financed in part by Ottawa) will be flooded with claims.

The relative savings which the government expects will be quickly offset by the social costs generated by the impoverishment of an already highly disadvantaged portion of the labour force.

Bill C-113 does not hold up to international comparison, if we look at England, for exemple, where the fundamental concepts of our Unemployment Insurance Act originate.

The Iron Lady never dared call into question the principle of a graduated system of disqualifications. If she never dared go as far as total disqualification, does the Honourable Minister want to break a record and become the Iron Man?

3. OBJECTIVES OF BILL C-113

3.1 OFFICIAL OBJECTIVES

3.1.1 COST OF THE SYSTEM

In his *Economic and Fiscal Statement*, the Minister of Finance says he wishes to reduce the federal deficit by making cuts in the unemployment insurance program. According to the Minister, this bill will help control management of the account.[14] This year, the Unemployment Insurance Fund deficit is expected to reach $3.3 billion for a total cumulative debt of $8.2 billion. Although the government has not contributed to the Unemployment Insurance Fund since 1990, it still guarantees payment of benefits and, with the public debt nearing $450 billion, the government says it is unable to shoulder this burden. But where does this deficit come from? A little background is necessary at this point.

When they came to power in 1984, the Conservatives inherited a disturbing deficit and growing public debt. This situation was the result not of government largesse toward its citizens, but rather of the disastrous program of tax deductions provided to business in the late 1970s. A Statistics Canada study even attributed the essential portion of the increase in the federal deficit to the proliferation of tax shelters starting in 1976.[15]

We are now witnessing a reversal of priorities which the government set for itself. Job creation and consumption now depend on economic growth. Only those policies based on the free play of market forces are now deemed desirable.

After Washington and London, the era of the corporate agenda and neo-conservatism has now dawned in Ottawa.

3.1.1.1 ANTI-INFLATIONARY POLICIES

Around 1985, the Conservative government introduced its anti-inflation policy. To counter inflationary pressures created by strong economic activity in Southern Ontario, the Bank of Canada increased interest rates. Its purpose was to create unemployment in order to offset wage increases. For every one percentage point decline in Canadian investment rates, 100,000 jobs were lost.

3.1.1.2 FREE TRADE AGREEMENT (FTA)

Business demanded that government eliminate all tariff barriers so that it could take unlimited advantage of economies of scale and cheap labour available in the Third World, where populations were exploding.

The Canada-U.S. Free Trade Agreement went into effect in January 1989. The Agreement represented a long-term attack on the

sovereignty of the Canadian state, particularly the ability of the provinces to intervene directly in economy. Even though labour and unemployment insurance policies, for example, enjoyed exemptions from the Free Trade Agreement, they could nevertheless be considered either as a barrier to the penetration of foreign products in the Canadian market or as providing an unfair advantage for Canadian products in the U.S. market.

The FTA, trilateral negotiations involving Canada, United States and Mexico (NAFTA) and the Uruguay Round (GATT) are thus crucially important for the role of the State.

3.1.1.3 GOODS AND SERVICES TAX (GST)

Free trade forced the government to review the basis of Canada's manufacturers' sales tax, which was said to penalize Canadian industry both at home and abroad. In 1991, the government replaced it with a value-added tax, painless for businesses and a minor evil for high wage earners, whose taxes had already been reduced.

The GST was a hoax and an unspeakable theft. The middle class found itself shouldering most of the tax burden, while receiving fewer services than previously. The reform benefited only those workers whose incomes exceeded current consumption. To "invest", one first needs a certain amount of surplus income, which is more the case of the leisured classes. Furthermore, while the income

taxes of high wage earners declined, thus somewhat offsetting the effect of the GST, those of the middle-class did not, contrary to Michael Wilson's promise in 1989.

3.1.1.4 THE DEFICIT

While it increased unemployment through its anti-inflation program, the government also reduced the tax burden on businesses and high wage earners. These policies have had a devastating effect on the size of the debt. Since the neo-conservative state can no longer pay debt service charges and social program expenses as a result of the type of taxation it has introduced, the only way to reduce the debt without revising taxes is to limit social protection. The state has thus stopped intervening directly in the economy.

The sole purpose of its strategy is to dismantle the Canadian welfare state and allow market forces to work freely by skilfully using the dual constraints of trade liberalization and public debt.

Under these strategies, which are designed to reduce a deficit which it is helping to increase, the government has full reign to cut into social programs.

3.1.1.5 UNEMPLOYMENT INSURANCE FUND DEFICIT

The 1971 Act established the principle of tripartite funding, that is by employers, employees and the government. The first two shared total expenses on a 60/40 basis to meet the requirements arising from an employment rate of 4 per cent. Additional requirements had to be met through government intervention. In addition, the government agreed to finance payment of benefits to certain classes of workers (fishermen, for example), additional benefits to unemployed persons registered in training courses funded by the federal government and, in particular, benefits based on regional unemployment rates greater than 4 per cent. Through its financial commitment, the government acknowledged its responsibility in the fight against unemployment and in regional development. This principle was based on the recognition of Canada's primary distinguishing feature, its regional differences. In acting in this manner, the government accepted responsibility for helping reduce economic inequalities among the regions by contributing between 20 and 30 per cent of the costs of the system.

In 1990, even though its obligations to the Unemployment Insurance Fund had been abolished under the McDougall reform, the federal government remained responsible for paying benefits, but it did so by making a loan to the Fund account. This withdrawal from the Fund ($2.8 billion, 26 per cent of the Fund in 1989) was accompanied by a 15 per cent increase in employer and employee

premiums. At the same time, the government refused any responsibility for employment development or regional development. It was a confirmation of the government's withdrawal and left unemployed workers more vulnerable to market forces. In addition, the government could now transfer the cost of certain "training" programs to the Unemployment Insurance Fund account.

Under the McDougall reform, the government decided that part of the Fund ($800 million) would be allocated to finance labour force training programs. This measure was criticized at the time by, among others, the Canadian Labour Market and Productivity Centre (an advisory agency to the federal government). In the CLMPC's view, income support and labour force training must be managed separately since the former contributes to the federal government macro-economic policy objectives and the latter is intended to train a skilled labour force. In a consulting report commissioned by Mrs. McDougall, the CCMTP stated:

> The Unemployment Insurance Fund should be used solely to provide individuals with replacement income, not to purchase training courses.[16]

In conclusion, in addition to indebtedness that is relatively large but not out of proportion, it is the government's economic strategy that is responsible for the unemployment insurance cuts. It is for that reason we believe the government must reorient its economic policy, lower interest rates and develop an industrial strategy

that can benefit from fair trade between countries, not only favour big business.

3.1.2 ABUSES AND CONTROLS

The Minister tells us that many workers leave their jobs to go to Florida. This statement reveals his complete ignorance of the system and merely spreads prejudice (see Appendix 3). If it were true, one could say that the more generous the system is, the more it encourages people to abuse it. However, the system's relative generosity has had no impact on the unemployment rate. In 1971, for example, when the Act was broader in scope, there was no increase in unemployment. And from 1971 to 1974, the unemployment rate actually declined, from 6.2 per cent in 1971-72 to 5.5 per cent in 1973 and to 5.3 per cent in 1974.

Furthermore, in a 1991 study by the Economic Council of Canada entitled "Canada's Mincome Experience",[17] the Council concluded that a "generous" social security program was more likely to help unemployed workers return to the labour market than a "severe" system.

What is the real story on abuses? Should controls over claimants be further tightened?

In 1989, the Auditor General, Mr. Kenneth Dye, examined CEIC's "performance". He proposed that investigations be stepped up and that the Department control claimants more strictly.[18]

Following Mr. Dye's recommendations, employment counsellors then had to denounce a certain number of claimants each week or month or face disciplinary sanctions.

In 1991-92, CEIC made $160.8 million in overpayments, which represented 0.9 per cent of total benefits paid out during that fiscal year. CEIC had to conduct nearly one million investigations in order to detect these "abuses". In fact, one claimant in three was investigated in 1991-92.[19]

If we are to believe the Minister and Mr. Della Noce, M.P., we must tighten controls even further. With only 0.9 per cent of payments being suspect, the unemployment insurance system is a compliment to Canadians' honesty. It is ridiculous to increase the number of investigations when one claimant in three is already being investigated. The government would do much better to find a more constructive way to manage our money.

3.2 HIDDEN OBJECTIVES

As shown above, the government's two arguments (deficit and abuse) are not enough to justify this reform.

What we think are the real reasons are set out below.

3.2.1. TO ATTACK THE UNEMPLOYED RATHER THAN UNEMPLOYMENT

In our view, this reform is not intended to control unemployment, but rather as a vehicle to camouflage with statistics the actual number of unemployed workers in the country and the costs associated with them. The government prefers to hide the problem rather than solve it through a job creation policy and labour force programs. Those who have trouble finding a decent job, not necessarily because they lack skills, but rather for lack of work, are those who most frequently file claims under the system. A Statistics Canada study has found that individuals who are paid low wages are much more likely to leave their employment than those receiving higher remuneration.[20] If they are denied access to the system, what will they do? Under the new system of disqualifications introduced under Bill C-113, many workers will prefer to work illegally and will disappear from the statistics. In our view, one of the objectives of Bill C-113 is literally to remove the maximum number of claimants from the system, no matter what happens to them afterward.

From the government's point of view, that is their problem. However, the shortage of work and the difficulties involved in entering the labour force are society's problems. The system is now creating two classes of unemployed workers: the good workers

who are entitled to protection, and the bad workers who deserve nothing, even though they have paid into the system for many years.

3.2.2 ADJUSTING TO THE NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT (NAFTA)

Since the start of the tripartite Free Trade Agreement negotiations (NAFTA), we have had trouble understanding how Canadian businesses could face the competition of the Mexican *maquiladoras* where the average salary is $85 a week. Bill C-113 provides a few quick Conservative-style solutions.

3.2.2.1 DOWNWARD PRESSURE ON WORKING CONDITIONS

Through the new system of disqualifications which it imposes on workers, Bill C-113 provides Canadian businesses capable of competing with the Mexicans with a convenient way to lower their workers' wages while increasing their productivity and competitiveness.

Absenteeism and staff turnover admittedly cut deeply into productivity. Consequently, the Conservatives feel they must be eliminated. By putting downward pressure on wages, they hope to see production costs lowered. This will be the case only in the short term.

The purpose of the unemployment insurance program has always been to keep a pool of workers available and ready to occupy positions that become vacant. The 4 per cent rate set out in the 1971 Act in fact represents a situation approaching full employment; it corresponds to the number of individuals in transit from one job to another. Eliminating this dynamic and forcing people to stay in their jobs lowers job satisfaction. Low job satisfaction is harmful to productivity; it causes many problems in the work place, including absenteeism.[21] Implementation of Bill C-113 will increase dissatisfaction and, consequently, lower productivity. The Conservatives are perhaps not aware of this, unless they deny it or can only see the short term.

The new system of disqualifications enables employers to lower wages and increase their employees' workloads without risking losing trained labour. Two cases of employers who have attempted this kind of blackmail under the Act have already made the headlines in the print media in Montreal.[22]

3.2.2.2 LABOUR FORCE TRAINING

Labour force training in the United States is funded by the private sector. In the negotiations with Canada, it was understood that government funding of such training could be seen as unfair competition. For that reason, the government has not hesitated to empty the Fund in order to finance this type of training. In

addition, since it is also offering newly formed businesses the opportunity not to pay into the Unemployment Insurance Fund and is transferring this burden to individuals, Canadian businesses are enhancing the benefits they have relative to those in the United States.

There is something cynical in the increasing amounts paid for labour force training when this budget increase is funded by cuts in the system. As a result, individuals who lose their entitlement to benefits will have to pay through their premiums for the training of employed individuals and thus subsidize businesses which are being granted a holiday on premiums.

Using the Unemployment Insurance Fund for purposes other than the payment of benefits is a highly debatable proposition from both ethical and legal points of view.

3.2.2.3 DOWNWARD HARMONIZATION OF OUR SOCIAL SYSTEMS WITH THOSE OF OUR TRADING PARTNERS

In the United States, the government does not contribute to the unemployment insurance fund. This has also been the case in Canada since 1990, a few months after the Free Trade Agreement with the United States went into effect.

Furthermore, the rate of benefit in effect in most of the American states is 50 per cent of insurable earnings. Under the McDougall reform, the rate of benefit following a disqualification declined to 50 per cent. Under Bill C-113, the rate of benefit for all unemployment insurance claimants will fall from 60 per cent to 57 per cent.

Lastly, the disqualification in the case of voluntary leaving applies in all but five states.[23]

One therefore readily sees that the two unemployment compensation schemes are converging.

Knowing that there is no income support program in Mexico, we take a highly pessimistic view of the future. We have already been told that the Fund's deficit will be $8.2 billion at the end of 1993. We therefore believe that if they have the opportunity, the Conservatives will have an even more unpleasant surprise in store for us before the end of 1994.

4. IMPACT OF THE REFORM

In recent decades, the Quebec labour market has undergone major changes related to the globalization of markets, the interdependence of national economies and the restructuring of economic sectors, not to mention government policies which have fostered the emergence of an economy based on free trade and market forces in order to create collective wealth.

One of the features of this development has been an increase in unemployment and its maintenance at high levels in spite of economic growth.

High unemployment levels cause major problems for individuals and Quebec's economy as a whole, in which the principle resources, human resources, are thus under-employed. As a result, the potential for wealth creation is not fully realized, and all members of society suffer as a result.

The economic and social costs of unemployment are very high for a community. For unemployed workers, the difference between wages and unemployment insurance benefits is very great, and, for governments, foregone income and consumption taxes and unemployment insurance expenditures further aggravate their financial difficulties.

The costs of unemployment in Quebec were assessed at $26 billion in 1987, that is slightly less than $4,000 per person, compared to $2,500 per Quebecker in 1981 and $167 in 1967.[24] In addition, Quebec pays more than its share of unemployment costs. It paid more than 38 per cent of costs in 1981 for a population corresponding to 26 per cent of the Canadian total.[25]

These few figures clearly underscore the serious problem of unemployment in Quebec and encourage us to be even more on the look-out for any amendment to the unemployment insurance system.

One of the characteristics of the Quebec economy is the difference in unemployment rates between regions. Some studies even speak of a Quebec "broken divided in two".[26] A number of Quebec cities and regions are experiencing chronic under-employment. In January 1993, the unemployment rate in the Gaspé Peninsula was 25.8 per cent; in other words, one-quarter of the labour force was unemployed! In the Lower St. Lawrence, it was 19 per cent and in Saguenay Lac Saint-Jean, 17.2 per cent. The consequences of unemployment for these regions have been disastrous.

Rather than put a stop to the deterioration of the regional economies and introduce sound, responsible social measures, the Conservative government is imposing its Bill C-113, without regard for the dignity or respect of the working men and women who have

shaped Canada's economic landscape, often in very difficult conditions.

4.1 IMPACT ON MONTREAL

Under the McDougall reform and Bill C-113, a total of $490 million in benefits will not be paid to Montreal workers over a five-year period. Some $113.6 million will be diverted by Ottawa for 1993 alone. An estimated $3,600 individuals living in Montreal will join the ranks of those living on social assistance.[27]

That number of 3,600 individuals newly receiving social assistance represents 3,600 dramatic situations. Is it humanly possible to permit this outcome?

Who will the victims be? Surely not the friends of the Conservatives who will receive tax abatements and premium holidays. The people who will suffer the consequences of this reform will once again come from the same group that has paid for these neo-conservative policies for years. Young people, women and especially immigrants will be the major losers. Statistics Canada tells us that the people most likely to resign are the victims of unstable employment. A person earning $6 an hour is five times more likely to resign than one who earns $20 an hour;[28] should we be surprised? According to that same study, the service sector,

which has the greatest concentration of women and young people, will be the most affected.

The business adjustment to free trade (NAFTA) will cause an under-proletarization of immigrants, more or less in the short term. From low-paying and poorly protected factory jobs, these people will likely move to contract work done at home in poorly lit basements, something that will put them at the mercy of sub-contracting businesses.

When strolling through your neighbourhood or down a street near your home, you have probably seen the poorly lit basement of a triplex where a number of immigrants (mostly women) are busy gluing labels or cutting the threads on clothing ready to be transported by truck to another basement so that the goods can be finished. This scenario is far from fictional and may become increasingly frequent in the years to come, thus leading to a deterioration in living and working conditions among the immigrant population. In Quebec alone, an estimated 60,000 persons are working undeclared in the clothing industry.

Misinformed and poorly organized, these new Quebeckers will be the victims hardest hit by the proposed reform. Being unable to defend themselves, they will find Third World working conditions in Canada. Is this the Conservative way of integrating new citizens in our society?

5. RECOMMENDATIONS

1. We demand that Bill C-113 be withdrawn.

2. We reaffirm the need to build a universal unemployment insurance system that fully performs its role of preventing poverty and redistributing wealth throughout the country.

3. We recommend that the political choices be based on employment planning, economic development, the fight against poverty, on research and the maintenance and improvement of social programs, including the unemployment insurance system.

4. We recommend that all economic development policies should take into account the demands of women, including:

- a true family policy (system of free day care centres, improved and paid maternity and parental leave);
- the right to work (right to employment, socially useful jobs of high quality, adequate labour force training and equal pay for equivalent work);

all for the purpose of promoting equality between women and men.

5. We consider that equitable income protection and a fair sharing of wealth are important; we therefore recommend that a fair and more human policy be established to return the unemployed to the labour force.

6. We recommend that the unemployment insurance system be part of an income protection program, that labour force training be taken over financially by the state and business, not by the unemployed.

7. We recommend that Quebec adopt a true full employment policy in order to develop socially useful jobs of high quality.

8. We recommend that the state acknowledge its responsibility with regard to employment and unemployment by contributing adequately to the unemployment insurance system.

9. We recommend that the State acknowledge its responsibility with regard to labour force training and that the public sector be the leader in that field by coordinating the programs required for that purpose.

10. Considering the importance of education and labour force training in the fight against poverty and for economic development, we ask that a right to training and education be recognized in the legislation both for working men and women and for the unemployed.

11. Since unionization is an excellent way of fighting poverty and ensuring that workers' employment conditions are respected, we ask that the Government of Canada amend the Canada Labour Code to permit broader access to the formation of unions involving, for example, a number of employers.

12. In order to provide better protection against unemployment, particularly in a free trade context, we recommend that the right to work and to adequate unemployment insurance benefits be included in a charter of economic and social rights and entrenched in the Constitution.

13. We ask the federal government to accept its responsibility for the increase in unemployment and poverty and that it therefore restore its funding contribution to the unemployment insurance system; we also ask it to allocate new funds for labour force training, which programs must be under the responsibility of the provinces.

14. We recommend that the eligibility criteria be expanded to enable all unemployed workers to receive unemployment insurance benefits.

15. In the absence of any true parental leave policy, we recommend the elimination of the discrimination caused by the eligibility conditions specific to special benefits (class one claimants).

16. We propose that all forms of discrimination in the unemployment insurance system be eliminated, in particular through the addition of the following clauses:

- a clause granting the right to an interpreter in interviews with CEIC (granted by Immigration, but not by Employment);

- a clause granting access to active employment measures.

17. We further recommend that all forms of discrimination be eliminated through the introduction of a presumption of insurability or the elimination of specific disqualification conditions with respect to the following types of employment:

- the concept of new arrival;
- home workers;
- domestic workers;
- housework;
- farm workers.

18. Given the size of the sums allocated ($1.8 billion for 1992 and $2.2 billion in 1993) by the Canadian Labour Force Development Board for job sharing, job creation, training (income support), training (course costs/supplementary allowances) and self-employment in the context of the Unemployment Insurance Act, and given that these sums come solely from employer and employee contributions, it appears unfair and unacceptable that the decision-making process is purely discretionary.

Consequently, the MAC de Montréal demands a legislative change to permit a process for appealing determinations by the Commission.

1. Tétrault-Gadoury vs Canada (CEIC), [1991] 2 SCR 22.

2. Government of Canada, Economic and Financial Statement to the House of Commons by the Honourable Don Mazankowski, Minister of Finance, December 2, 1992.

3. Ibid, page 13.

4. Ibid, page 6.

5. Ibid, page 9.

6. loss of $900 million for exclusion

7. CEIC, The government brings in a bill to reduce expenditures[translation], Press release, February 17, 1993.

8. Canadian Umpire Board (CUB), decisions no: 19504, 19522, 21639, 21703, 21804, 22176, 21940, 21665, 21637 and 21917.

9. Government of Canada, Study of appeals allowed by the board of referees[translation], study carried out by CEIC officers, November 1991.

10. Philippe Dubuisson, Le Barreau dénonce le projet de réforme de l'assurance-chômage, La Presse, Montreal, Tuesday, January 19, 1992.

11. Benefit Entitlement Branch (CEIC), Guide to Benefit Entitlement, Chapter 6 - Voluntary Departure - [translation] Bulletin no. 93 (draft).

12. CEIC, The unemployment insurance system, [translation] Press release, December 3, 1992.

13. Attorney General of Canada vs Mills, Federal Court of Canada, A-1873-83.

14. CEIC, The government brings in a bill to reduce expenditures[translation], Press release, February 17, 1993.

15. H. Mimoto and D. Cross, The growth of the federal debt [translation], special study, Statistics Canada, June 1991.

16. Canadian Labour Market and Productivity Centre, Report of CLMPC task forces on the manpower development strategy [translation], 285 pages.

17. Derek Hum and Wayne Simpson, Income support and the propensity to work: the Canadian experience of Mincome [translation], Economic Council of Canada 1991.

18. Government of Canada, Report of the Auditor General of Canada, Ottawa, Supply and Services Canada, 1989, pages 553 and ss.

19. Employment and Immigration Canada, 1991-1992 Annual Report, Supply and Services Canada, 1992.

20. René Morissette, Garnett Picot and Wendy Pyper, Manpower turnover: resignations [translation], Statistics Canada, Revue Perspective, fall 1992, page 9 and ss.

21. Thierry Martin, La satisfaction au travail et la productivité, Mouvement Action-chômage de Montréal, February 1993.

22. Robert Dutrissac and Chantal Hébert, La réforme de l'assurance-chômage; Des patrons serrent déjà la vis; Les nouvelles dispositions les incitent à exiger des concessions substantielles, Le Devoir, Montreal, Thursday, February 4, 1993.

23. Georges Campeau and Jean-Guy Ouellet, Assurance-chômage: le régime serait-il en voie de démentellement progressif?, La Presse, Montreal, Wednesday, December 23, 1992.

24. Government of Quebec, Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, report of the commission of inquiry into health and social services, 1987.

25. Diane-Gabrielle Tremblay and Vincent Van Schendel, Économie du Québec et de ses régions, Service à la collectivité UQAM, Édition Saint-Martin, 1991.

26. Government of Quebec, Deux Québec dans un, Conseil des affaires sociales, 1989.

27. Richard Arteau and Hugues Chantal, La réforme de l'assurance-chômage, Analyse de la partie IV du projet de Loi C-115, institutional affairs service, research and government relations unit, February 3, 1993.

28. René Morissette, Garnett Picot and Wendy Pyper, Manpower turnover: resignations [translation], op. cit. note 21, page 9 and ss.

APPENDIX 1

COMPARATIVE TABLE

SERVICES DELIVERED BY MAC FROM 1988 TO 1992

SERVICES PROVIDED	1988	1989	1990	1991	1992
Information by telephone	3,600	3,950	3,775	3,700	3,900
Information meetings at MAC	3,000	3,250	3,900	3,900	4,100
Meetings in COFI	500	500	1,000	1,200	1,500
Information meetings outside	2,000	2,500	2,300	2,500	2,700
Direct services	700	1,200	1,150	1,100	1,300
TOTAL	9,800	11,400	12,125	12,400	13,500
INDIVIDUAL CASES					
Umpire	9	111	109	27	88
Board of Referees	240	513	536	778	901
Departmental investigations	224	313	301	253	308
TOTAL	473	937	946	1 058	1,304

COMPARATIVE TABLE
BOARDS OF REFEREES

YEAR	NUMBER	WINS	LOSSES	WITHDRAWALS	WIN TOTALS
1988	240	190	31	17	$ 560,119
1989	513	315	159	39	$1,096,331
1990	536	357	86	93	$1,116,842
1991	778	532	131	115	$2,789,870
1992	901	609	138	154	$3,939,070

APPENDIX 2

Supporters

PQ

Jacques Baril
François Beaulne
Pierre Bélanger
Jeanne Blackburn
Yves Blais
André Boisclair
André Boulerice
Michel Bourdon
Jacques Brassard
Jocelyne Caron
Denise Carrier-Perreault
Guy Chevrette
Christian Claveau
Francis Dufour
Luce Dupuis
Jean Filion
jean Garon
François Gendron
Gérald Godin
Louise Harel
Richard Holden
Jean-Pierre Jolivet
Carmen Juneau
Denis Lazure
Jacques Léonard
Pauline Marois
Gérard-Raymond Morin
Roger Paré
Jacques Parizeau
Denis Perron
Rémy Trudel
Cécile Vermette

NDP-QUEBEC (Montreal area)

Vincent Marchione
Claude Ricard
Suzanne Boutin

NPD-CANADA

Chris Axworthy
Dawn Black
Audrey McLaughlin
Stephen Langsdon
John Rodriguez
Cid Samson

BLOC QUÉBÉCOIS

Gilles Duceppe
Benoît Tremblay

LIBERAL PARTY OF CANADA

Warren Allmand
Mark Assad
David Berger
Sheila Finestone
Alphonso Gagliano
Sherly Maheu
Paul Martin
André Ouellet
Marcel Prud'homme

MONTREAL CITY COUNCILLORS

CDM
Sam Boskey

INDEPENDANT
Pierre Goyer

RCM

RCM Caucus

UNION FEDERATIONS

CEQ-CSN-FTQ
Alliance des professeures et professeurs de Montréal (CEQ)
Conseil Central du Montréal Métropolitain (CSN)
Conseil du Travail de Montréal (FTQ)
Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec
Syndicat des employées et employés d'Immigration Canada
Syndicat des employées et employés de la FATA

GRASSROOTS GROUPS AND AGENCIES

Au bas de l'échelle (ABE)
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF du Sud-Ouest
Association de locataires de Villeray
Association des Mouvements Action-Chômage du Québec (AMACQ)
Association des travailleurs et travailleuses Haïtiens du Canada
Carrefour d'aide aux réfugiés Sainte-Croix
Carrefour des femmes d'Anjou
Centre communautaire gais et lesbiennes de Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal
Centre d'information communautaire et e dépannage de Ste-Marie
Centre d'orientation paralégale et sociale par les immigrants
Centre portugais de référence et promotion sociale
Comité logement St-Louis
CUSO
FATA
Fédération des associations des familles monoparentales du Québec
Fédération Nationale des Associations de Consommateurs du Québec
Groupe Action-Chômage de Centre Mauricie
Institut canadien d'éducation des adultes
Le barreau du Québec
Ligues des femmes du Québec
Mac de Chandler
Mac de Hull
Mac de Longueil
Mac de Québec
Mac de Trois-Rivières
Maison Internationale de la Rive-Sud
Mouvement d'éducation populaire autonome du Québec (MÉPAQ)
Mouvement des sans-emploi de Lotbinière
Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens
Mouvement National des Québécois
Option'Elle
OPDS région de Montréal
Regroupement autonome des jeunes
Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue
Regroupement des chômeurs et chômeuses de Val d'Or
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
Société des étudiants gradués de l'Université McGill
Service d'orientation social aux immigrants latinos
Solidarité Populaire Québec (SPQ)
Table de concertation des réfugiés (62 organismes)
Table régionale des organismes d'éducation populaire de Montréal (TROVEP)

APPENDIX 3

CAN UNEMPLOYED WORKERS LEAVE THEIR JOBS AND GO TO FLORIDA?

Reply to the Honourable Bernard Valcourt, Minister

It is important to remember certain rules of the Unemployment Insurance Act in order to understand the principle involved.

A one-week disqualification can be assessed only if the claimant is entitled to benefits. This means that the claimant must be considered unemployed and available to work at any time. This rule is not changed in this bill. Let us take an example dear to the Honourable Bernard Valcourt.

A person spends 24 weeks in Florida after leaving his job. The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) grants him a benefit period of 36 weeks prior to his departure. At the same time, he is also assessed a 10-week disqualification for voluntary leaving; this means that this person will receive no benefits during those 10 weeks.

Benefits will not be payable during the first 24 weeks, under subsection 32(b) of the Unemployment Insurance Act, because the person will be outside the country. To these initial 24 weeks must be added the 2-week waiting period. This brings the total to 26 weeks during which this person will receive no benefits. Upon returning to Canada, he will be subject to the exclusion which CEIC imposed before his departure. He must therefore wait a grand total of 36 weeks without receiving a single cheque. This means that, since CEIC originally set his benefit period at 36 weeks, he will never receive benefits.

ANNEXE «FN50-F»

Mémoire sur le projet de loi C-113 Pour le Comité des finances du Sénat

Présenté par le Mouvement Action-chômage de Montréal

Ottawa
Jeudi, le 25 mars 1993

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION

Le Mac de Montréal est un groupe populaire qui, depuis plus de vingt ans, défend les droits des personnes qui dépendent du programme fédéral d'assurance-chômage. Au fil des ans, il a intégré dans sa pratique la prise en charge collective, la défense des droits des personnes en chômage et le service individualisé.

Le MAC a été de toutes les batailles visant à empêcher les différents gouvernements d'Ottawa de réduire l'accessibilité à l'assurance-chômage. En 1984 il a participé à la préparation et à la tenue de la Grande marche pour l'emploi. En 1986 et 1987, le groupe a combattu la réglementation permettant à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) de déduire des prestations les revenus de pension et a comparu devant la Commission Forget sur l'assurance-chômage. En 1989 et 1990, il a comparu devant les comités législatifs et sénatoriaux sur le projet de loi C-21 (réforme McDougall). Juridiquement il a réussi avec la Cause Tétrault-Gadoury[1] à faire invalider les articles de loi discriminatoires pour les personnes de 65 ans et plus. Et cette année, il a participé à l'organisation de la grande manifestation du 7 février contre le projet de loi C-105. Ces actions témoignent de la volonté de ses membres et bénévoles à obtenir des changements sociaux et à conserver les acquis

sociaux qui ont fait dire à l'UNESCO que le Canada est le pays où il fait le mieux vivre.

Chaque année plus de 12,000 personnes se présentent à nos bureaux pour obtenir de l'information et de l'aide sur la Loi sur l'assurance-chômage. L'an passé le MAC a accompagné près de 800 personnes dans leur appel devant un Conseil arbitral (voir annexe 1). Fort de son travail, de son expérience et de ses appuis (voir annexe 2), le MAC de Montréal ne peut qu'être en total désaccord avec le projet de loi C-113. Notre travail quotidien nous a montré qu'un projet de loi dont les aspects économiques évacuent la dimension humaine n'a pas sa raison d'être dans notre société. Nous tenterons dans ce mémoire de faire ressortir les demi-vérités qui émaillent le discours gouvernementale et les aspects qui risquent à court terme de miner le plus important régime de sécurité sociale au pays. Nous tenterons de vous sensibiliser à l'impact humain de ce projet de loi et de vous montrer qu'il contient des menaces à moyen terme pour toutes les travailleuses et les travailleurs canadiens, qu'ils aient un l'emploi ou non. Finalement nous vous proposerons des alternatives réalistes et plus conformes aux valeurs d'une société libre et démocratique.

1.- PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

Dans cette partie nous examinerons à la fois les mesures qui ont été annoncées par le ministre Mazankowski dans son "Exposé économique et financier"[2] et les changements législatifs que contient le projet de loi C-113.

1.1.- LE GEL DES COTISATIONS

Cette mesure se retrouve à l'intérieur de "l'Exposé économique et financier" du ministre Mazankowski (2 décembre 1992).

> "Les taux de cotisations d'assurance-chômage, tant pour les employeurs que pour les employés, seront maintenus en 1993 à leurs niveaux de 1992."[3]

Cette mesure est contraire à l'obligation imposée en 1990 (réforme McDougall) de faire varier ce taux d'année en année pour éviter l'accumulation d'un déficit à la Caisse de l'assurance-chômage.

Cette mesure portera le déficit cumulatif prévu à $8.2 milliards à la fin de 1993. Comparativement à $4.9 milliards à la fin de 1992 (source EIC).

1.2.- LE NON-PAIEMENT DE COTISATIONS POUR LES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Cette mesure se retrouve à l'intérieur de "l'Exposé économique et financier" du ministre Mazankowski (2 décembre 1992).

> "...la plupart des petites entreprises qui accroissent l'emploi puissent le faire sans voir augmenter leurs paiements d'assurance-chômage. Les entreprises lancées en 1993 ne paieront aucune cotisation d'assurance-chômage au cours de cette année-là. Cette aide réduira le coût des employés supplémentaires jusqu'à concurrence de $1,600 par personne.[...]. Ce sera le gouvernement, et non le compte de l'assurance-chômage, qui financera cette mesure."[4]

Cette mesure n'aura aucun impact sur la Caisse de l'assurance-chômage mais augmentera les dépenses fédérales couvertes par les taxes des contribuables. Il s'agit donc d'un transfert du fardeau fiscal des entreprises vers les particuliers. Cette mesure introduit le principe que les employeurs n'ont pas à assumer le coût de l'assurance-chômage.

Les nouvelles PME n'ayant plus de cotisations à verser, les entreprises grandes et moyennes comprendront vite qu'elles ont avantage à fractionner leurs opérations, à favoriser l'émergence de nouvelles PME satellites pouvant bénéficier d'un complet congé de cotisations patronales et , ainsi, accélérer le recours à la sous-traitance pour profiter de cette mesure. Cela contribuera à la diminution des emplois bien rémunérés au profit d'une augmentation des emplois moins rémunérés et à la diminution du nombre de personnes salariées bénéficiant de la protection d'une convention collective.

1.3.- LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette mesure se retrouve à l'intérieur de "l'Exposé économique et financier" du ministre Mazankowski (2 décembre 1992).

> "...l'aide apportée au programme d'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives passera à plus de $2.2 milliards l'an prochain, contre $1.9 milliard l'an dernier et $500 millions en 1990."[5]

Le gouvernement s'est désengagé du financement de la Caisse en 1990. A cette époque la Caisse n'éprouvait aucun problème financier et depuis trois ans, une partie importante du fonds de la Caisse d'assurance-chômage a donc été détourné de sa vocation première pour financer des programmes de formation professionnelle. En plus d'empiéter sur un domaine de compétence provinciale, le siphonnage provoqué par ce détournement déséquilibre le fonds de la Caisse et en accentue le déficit.

Bien qu'il y ait augmentation des sommes réservés à la formation professionnelle, leur attribution est totalement discrétionnaire et aucun processus d'appel n'existe sur ce point.

1.4.- LA RÉDUCTION DU TAUX DE PRESTATIONS

article 17) du projet de loi C-113

> "...le taux de prestations sera ramené, dans le cas des nouveaux bénéficiaires, de 60 à 57 pour cent ..."

Cette mesure constitue une baisse réelle de 5% du niveau de protection du revenu assuré par l'assurance-chômage. Il est évident que ce seul fait appauvrira les personnes qui perdront leur emploi ou seront l'objet de mises à pied de même que les personnes qui ne peuvent compter que sur les prestations de l'assurance-chômage lors d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental. Non seulement cela appauvrira les familles mais aussi les régions les plus durement frappées par le chômage.

Cette mesure affectera tous les prestataires. Donc les régions touchées par un fort taux de chômage seront les plus affectées par cette mesure.

1.5.- LES EXCLUSIONS

Avec le nouveau régime d'exclusion le gouvernement estime économiser plus de 900 millions en deux ans[6].

1.5.1.- JUSTIFICATION

article 18) du projet de loi C-113

Le projet de loi C-113 reprend 13 raisons reconnues par la jurisprudence justifiant un départ volontaire. Cet ajout de huit raisons par rapport à l'ancien texte de loi a pour objet de rendre plus visibles ces justifications et de rassurer les travailleurs[7]. Comme cette mesure ne reprend que des justifications déjà acceptées par la jurisprudence, elle n'ajoute aucun droit au prestataire. Toutefois par l'ajout du paragraphe 28)(4)(n);

"Toutes autres circonstances raisonnables prescrites"

et l'utilisation des termes "la seule solution raisonnable" dans l'introduction de l'article 28)(4), le texte législatif risque d'être interprété de façon encore plus restrictive.

1.5.2.- L'ATTRITION

Article 22) du projet de loi C-113

Désormais les personnes qui acceptent de démissionner ou de prendre une pré-retraite dans le cadre d'un programme de compression de personnel ne seront pas considérées comme ayant fait un départ volontaire.

Cette mesure constitue le seul assouplissement du projet de loi et nous sommes d'accord avec cette modification. Il était très injuste que des personnes qui quittent leur emploi suite à une incitation du patron dussent subir une période d'exclusion avant de pouvoir recevoir leurs prestations.

Il est à noter que le gouvernement a accepté d'inclure cette mesure dans son projet de loi suite à des pressions du lobby de la grande entreprise. Le risque d'exclusion aurait pu nuire aux différents programmes de restructuration qui sont reliés à la globalisation des marchés.

Le gouvernement a accepté cette demande du patronat mais a refusé toutes les demandes venant des travailleurs.

1.5.3.- LES EXCLUSIONS POUR CAUSE DE DÉPART VOLONTAIRE OU INCONDUITE

article 20) du projet de loi C-113

Cette modification excluera du bénéfice des prestations une personne qui quitte son emploi sans justification ou qui est congédiée pour inconduite.

Nous reviendrons sur cette notion dans la prochaine partie (partie 2) de notre mémoire.

1.5.4.- GARANTIES PROCÉDURALES

Dans le but de contrer l'opposition de la population à son projet de loi, l'honorable ministre Bernard Valcourt nous propose quelques modifications qui n'ont aucune valeur juridique et qui risquent d'être-elles mêmes contestées devant les tribunaux.

1.5.4.i.- LE DROIT D'ETRE ENTENDU

article 21) du projet de loi C-113

Ces articles parlent de l'obligation de l'agent enquêteur d'aller chercher la version du travailleur et de son employeur avant de rendre une décision.

Cet ajout dans le texte de loi est une coquille vide. En effet, le droit d'être entendu est un des principes de justice naturelle (Audi Alteram Partem) sur lesquels est bâti notre système judiciaire. Dire que les parties ont le droit de faire connaître leur version et que le fonctionnaire doit tenir compte de ces versions dans le processus décisionnel n'est sûrement pas la plus grande trouvaille de l'honorable ministre .

1.5.4.2. - HARCELEMENT SEXUEL

article 23) et 24) du projet de loi C-113

Dans les cas où le harcèlement sexuel est allégué comme justification à un départ volontaire ou à un congédiement, le projet de loi créée un processus d'enquête et d'appel d'exception.

Nous émettons de sérieuses réserves sur la légalité de ces mesures. Les règles les plus élémentaires des tribunaux et les principes incontournables de la Charte des droits nous semblent interdire l'adoption de ces articles. De plus, il est un peu loufoque de parler de huis-clos lors des scéances des conseils arbitraux alors que dans 99,9% des cas on n'y rencontre de toute manière que les parties impliquées.

2.- LE NOUVEAU RÉGIME DES EXCLUSIONS

Avec le projet de loi C-113, une fiction juridique est créée. Une personne qui se voit exclure du bénéfice des prestations pour avoir quitté son emploi volontairement ou qui a été congédiée pour inconduite est réputée recevoir des prestations pendant toute la période où elle aurait eu droit normalement aux prestations. L'aspect le plus ridicule du nouveau régime des exclusions est que plus la personne aura travaillé durant sa période de référence, plus longue sera sa période d'exclusion. Quelle grande trouvaille de la part de l'honorable ministre!

Contrairement au projet de loi C-105 le projet de loi C-113 apporte une modification à L'article 30.1(5) de la Loi sur l'assurance-chômage. Il ajoute les mots suivants:

> "ou dans un emploi que le prestataire perd ou quitte dans les circonstances visées au paragraphe 28(1)"

Cet ajout au projet de loi C-113 n'est certainement pas un adoucissement par rapport au projet de loi C-105. Il nous semble que cette nouvelle mesure constitue de la "vendetta" et rien d'autre. Un prestataire devra "payer" tôt ou tard pour un départ volontaire ou une inconduite.

Il faut aussi comprendre que les motifs pour imposer une exclusion équivalente à la durée potentielle d'une période de prestations n'ont plus rien à voir avec le rapport entre la sévérité de la punition et la gravité de la faute.

2.1.- JUSTIFICATION

Maintenant, qu'en est-il d'une justification, au sens de la loi, pour un départ volontaire ou une inconduite?

Les motifs de l'honorable juge Pratte dans l'arrêt Tanguay nous démontrent les conditions importantes que doit respecter une personne pour ne pas se voir imposer une exclusion dans le cas d'un départ volontaire. Ce n'est pas une énumération de justifications prévues par voie législative ou réglementaire qui y changera quoi que soit. D'ailleurs, des décisions se fondant sur les motifs présentement inscrits dans la loi prouvent très clairement cette assertion[8]. Le nouvel article pourrait même restreindre la notion de justification.

L'honorable ministre insiste fortement sur l'exclusion pour départ volontaire sans justification suffisante mais il demeure que l'exclusion prévue par le projet de loi C-113 s'applique également en matière d'inconduite. Le fardeau de preuve incombe à la CEIC et à l'employeur, mais notre expérience nous démontre que des exclusions injustes sont souvent imposées aux

prestataires. Ainsi une étude interne de la CEIC démontre qu'en matière d'inconduite 46.8% des décisions de la CEIC ont été renversées en 1989-90 au Conseil arbitral[9].

L'exclusion totale imposée démontre bien l'inadéquation d'une telle mesure. Il est depuis fort longtemps reconnu qu'en matière de droit du travail, la peine maximale n'est imposée qu'après une gradation de mesures disciplinaires. Imposer la peine maximale dans une matière similaire est tout aussi inappropriée comme le soulignait si bien le Barreau du Québec[10].

De fait, tout repose sur la capacité des parties d'assumer le fardeau de la preuve. Alors qu'il est démontré qu'une partie importante des personnes qui quittent leur emploi sont souvent des travailleurs à statut précaire et à bas revenus, notre expérience nous a convaincu, et encore davantage en cette période de haut taux de chômage, qu'aucune personne ne quitte son emploi pour des motifs fantaisistes. Toutefois, dans plusieurs cas, ces personnes ne pourront satisfaire aux règles de preuve contenues dans le projet de loi C-113.

D'ailleurs, la CEIC reconnaissait elle-même lors des audiences devant le comité sénatorial lors de l'étude du projet de loi C-21, qu'elle imposait à l'époque 2 semaines d'exclusion en moyenne.

Lorsque l'honorable ministre parle d'abus, nous comprenons que ce vocable ne s'adresse qu'aux personnes qui se voient actuellement imposer l'exclusion maximale en tenant compte de la jurisprudence ci-haut mentionnée. A cet égard, nous trouvons regrettable qu'aucune donnée ne nous soit fournie.

Quelle est la proportion de personnes qui se voient actuellement reconnaître des circonstances atténuantes au sens de la loi et n'ont pas l'exclusion maximale?

Pourquoi une telle absence de transparence dans le cadre d'un changement législatif aussi important?

Statistique Canada nous répond que ces chiffres sont disponibles mais uniquement auprès de la CEIC qui, elle, refuse de nous les transmettre.

Maintenant l'honorable ministre émet un communiqué de presse nous annonçant une plus grande souplesse dans le traitement des dossiers. Cette attitude procédurale ne fait pas partie du projet de loi C-113. Ce communiqué de l'honorable ministre s'oppose aux directives d'application fort restrictives émises par la "Direction de l'admissibilité aux prestations"[11] et de la volonté du législateur d'en restreindre l'accessibilité[12].

Pour donner un semblant de vraisemblance au communiqué de presse de l'honorable ministre, il faudrait que les termes "la seule solution raisonnable" des paragraphes 30.1 de la Loi sur l'assurance-chômage en abrogés par le projet de loi C-113, ce qu'il ne propose pas.

De fait, une personne qui a quitté un emploi doit démontrer que son départ était justifié au sens de la loi et qu'il représentait la seule solution raisonnable à ses problèmes au travail.

De plus, pour ajouter aux difficultés d'un prestataire à assumer le fardeau de la preuve, il ne faut pas oublier qu'aucune protection n'est garantie à ses témoins. Ainsi, il ne peut espérer obtenir une confirmation de sa propre version par ses ex-camarades demeurés au travail sans faire preuve de naïveté.

Notre expérience nous a démontré qu'un congédiement des témoins peut survenir rapidement. Nous pouvons parler d'un sérieux déséquilibre entre les parties découlant d'une telle absence de protection des témoins.

Mais pour conclure de façon dramatique sur cette question de preuves, il nous faut nous interroger sur l'admissibilité actuelle de la preuve par ouï-dire que ne remet pas en question le présent projet de loi C-113. Le prestataire est placé dans

bien des cas dans l'obligation de devoir contredire une preuve obtenue par ouï-dire sans aucune possibilité de contre-interroger la personne à l'origine d'une telle preuve. Et, il faut bien comprendre que la preuve par ouï-dire fut jugée recevable par la Cour d'appel fédérale[13].

2.2.- LE PROCESSUS D'ÉTUDE DU DOSSIER ET LE PROCESSUS D'APPEL

Il ne faudra pas se surprendre que le processus d'étude des dossiers, compte tenu des directives mentionnées dans le communiqué de presse de l'honorable ministre, se prolonge, s'allonge. La situation actuelle nous a habitué à des décisions de cinq à quinze semaines après le dépôt de la demande de prestations. Le prestataire a trente jours pour contester cette décision. Notre expérience nous démontre que les victimes de telles exclusions cherchent de l'aide et qu'elles arrivent à notre organisme souvent à la limite du délai d'appel prévu à la loi. Par la suite, elles peuvent espérer être convoquées un mois après la réception par la CEIC de sa lettre d'appel. Elle peut compter recevoir sa décision dans les quinze jours de l'audition du Conseil arbitral et si elle a eu gain de cause, entrevoir la "couleur" d'un premier chèque de cinq à douze semaines plus tard.

Dans la meilleure des hypothèses, notre prestataire peut espérer un chèque quinze semaines après avoir déposé sa demande. Nous le répétons, c'est quinze semaines dans la meilleure des hypothèses, mais notre expérience nous démontre que souvent, les délais sont encore bien plus longs.

Déjà, très peu de nos concitoyens disposent des économies nécessaires pour traverser de tels délais, encore moins les gens les plus susceptibles de quitter volontairement leur emploi (les petits salariés, les "précaires").

Enfin, tout ceci sans parler du déséquilibre qui s'ensuit entre l'employeur et l'employé à cause de ces délais, par exemple dans le cadre de la négociation d'un grief, d'une plainte aux Normes du travail, à la CSST, à la Cour supérieure, etc. La nécessaire neutralité de l'État que suppose ce genre de loi sociale et son mode de cotisation est totalement contredite par un tel projet de loi. L'honorable ministre met la loi de l'assurance-chômage au service d'une seule des parties cotisantes, le patronat. La surprise n'est pas grande compte tenu des politiques adoptées par les conservateurs mais l'arrogance qui sous-tend un tel projet de loi nous scandalise quand même.

Nous ne pouvons parler du processus d'appel sans parler des coûts qu'il engendre. Tout d'abord, déjà, les modifications de 1990 ont entraîné une augmentation substantielle du nombre d'appels. Ensuite, les autres instances politiques et juridiques au financement desquelles contribue le gouvernement fédéral seront assaillies de demandes: les systèmes d'aide juridique, l'aide sociale et d'autres programmes sociaux financés en partie par Ottawa.

L'économie relative escomptée par le gouvernement sera vite annulée par les coûts sociaux qu'engendrera l'appauvrissement d'une partie déjà bien démunie de la population active.

Quant à la comparaison internationale, le projet de loi C-113 ne résiste pas à l'examen, si nous nous référons à l'Angleterre, pays d'où proviennent les concepts fondamentaux de notre loi d'assurance-chômage.

La Dame de fer n'a jamais osé mettre en question le principe de la gradation des exclusions. Si elle n'a jamais osé aller jusqu'à l'exclusion totale, l'honorable ministre veut-il alors battre un record et devenir par conséquent: "l'homme aux c... d'acier" ?

3.- OBJECTIFS DU PROJET DE LOI C-113

3.1.- OBJECTIFS OFFICIELS

3.1.1.- LE COUT DU RÉGIME

Dans son "Exposé économique et financier" le ministre des Finances affirme vouloir réduire le déficit fédéral en sabrant dans le programme d'assurance-chômage. Selon l'honorable ministre, ce projet de loi "nous aidera à contrôler la gestion du compte"[14]. Cette année on s'attend à ce que le déficit de la Caisse de l'assurance-chômage atteigne $3.3 milliards pour une dette cumulée de $8,2 milliards. Bien que le gouvernement ne contribue plus à la Caisse de l'assurance-chômage depuis 1990, il demeure toujours garant du paiement des prestations et dans un contexte où la dette publique est de près de $450 milliards, le gouvernement se dit incapable d'assumer ce fardeau. Mais d'ou vient ce déficit? Il est nécessaire de faire ici un bref rappel historique.

A leur arrivée au pouvoir, en 1984, les conservateurs héritent d'un déficit préoccupant et d'une dette publique à la hausse. Cette situation résulte non pas des largesses de l'État envers ses citoyens mais du désastreux programme de déductions fiscales

offertes aux entreprises à la fin des années 70. Une étude de Statistique Canada attribue même l'essentiel de l'augmentation de la dette fédérale à la multiplication des abris fiscaux depuis 1976[15].

On assiste au renversement des priorités que l'État s'est donné. La création d'emplois et la consommation dépendent désormais de la croissance économique. Seules des politiques reposant sur le libre jeu des forces du marché sont jugées souhaitables.

Après Londres et Washington, l'heure du "corporate agenda" et du néolibéralisme vient de sonner à Ottawa.

3.1.1.1.- LES POLITIQUES ANTI-INFLATIONNISTES

Vers 1985, le gouvernement conservateur met en place sa politique de lutte à l'inflation. Pour contrer les pressions inflationnistes créées par la forte activité économique du Sud de l'Ontario, la Banque du Canada augmente les taux d'intérêts. Le but est de créér du chômage pour contrer les augmentations salariales. Chaque fois que le taux d'investissement canadien baisse de 1%, c'est 100,000 emplois qui sont perdus.

3.1.1.2.- L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE (ALE)

Le Capital exige du gouvernement la suppression de toutes les barrières tarifaires pour pouvoir profiter sans contrainte de l'économie d'échelle et de la main-d'oeuvre bon marché du tiers-monde en pleine explosion démographique.

En janvier 1989 l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis débute. Le traité attaque à long terme la compétence de l'État canadien et surtout la capacité des provinces d'intervenir directement dans l'économie. Même si les politiques de main-d'oeuvre et l'assurance-chômage, par exemple, peuvent bénéficier de dérogations par rapport à l'Accord de libre-échange, elles pourraient tout de même être considérées soit comme un obstacle à la pénétration de produits étrangers sur le marché canadien, soit comme procurant un avantage indu aux produits du canada sur le marché américain.

L'ALE, les négociations trilatérales Canada-Etats-Unis-Mexique (ALENA) et de l'Uruguay round (GATT) sont donc d'une importance cruciale pour le rôle de l'État.

3.1.1.3.- LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

Le libre-échange force le gouvernement à revoir le bien-fondé de la taxe sur les produits manufacturés au Canada pénalisant, dit-on, l'industrie canadienne à l'étranger comme au pays. En 1991, le gouvernement la remplace par une taxe sur la valeur ajoutée, indolore pour les entreprises et un moindre mal pour les hauts salariés, leurs impôts ayant déjà été réduits.

La TPS constitue une supercherie et un vol inqualifiable. La classe moyenne se retrouve avec l'essentiel du fardeau fiscal tout en recevant moins de services qu'avant. La réforme ne profite qu'aux salariés dont les revenus dépassent les dépenses courantes de consommation. Pour "investir", il faut d'abord disposer d'un certain excédent de revenu, ce qui est davantage le lot des classes aisées. Par ailleurs, si l'impôt sur le revenu des hauts salariés a diminué en échange de la TPS, celui de la classe moyenne ne l'a pas été, contrairement à la promesse de Michael Wilson, en 1989.

3.1.1.4.- LE DÉFICIT

Le gouvernement tout en augmentant le chômage avec son programme anti-inflationniste, réduit aussi le fardeau fiscal des entreprises et des hauts salariés. Ces politiques ont un effet

dévastateur sur l'ampleur de la dette. Comme le nouvel État néolibéral ne peut plus assumer le service de la dette et les dépenses des programmes sociaux compte tenu du type de fiscalité qu'il a mis en place, la seule façon alors de réduire la dette sans revoir la fiscalité consiste à restreindre la protection sociale. L'État cesse donc d'intervenir directement dans l'économie.

Sa stratégie vise un unique dessein: démanteler l'État providence canadien et revenir aux lois du marché en utilisant habilement la double contrainte de la libéralisation du commerce et de la dette publique.

En vertu de ces stratégies qui visent à réduire un déficit qu'il contribue lui-même à alimenter, le gouvernement a beau jeu pour sabrer dans les programmes sociaux.

3.1.1.5.- LE DÉFICIT DE LA CAISSE DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

La loi de 1971 a établi un principe de financement tripartite, soit par les employeurs, les employés et le gouvernement. Les deux premiers partagent alors l'ensemble des dépenses dans un rapport 60/40 jusqu'à la satisfaction des besoins résultant d'un taux de chômage de 4%. Les besoins supplémentaires doivent être comblés par la participation du gouvernement. De plus, le

gouvernement s'engage à financer le versement de prestations à certaines catégories de travailleurs (par exemple, les pêcheurs), les prestations supplémentaires versées aux personnes en chômage inscrites à des cours de formation financés par le gouvernement fédéral, et surtout les prestations fondées sur le taux régional de chômage supérieur à 4%. Le gouvernement par son engagement financier se reconnaît une responsabilité dans la lutte contre le chômage et dans le développement régional. Ce principe repose sur une constation qui fait la particularité première du Canada, ses différences régionales. En agissant de la sorte, le gouvernement accepte la responsabilité d'aider à réduire les inégalités économiques entre les régions en contribuant entre 20% et 30% des coûts du régime.

En 1990, même si la réforme McDougall vient abolir toutes les obligations du gouvernement fédéral à l'égard de la Caisse de l'assurance-chômage, celui-ci demeure responsable du paiement des prestations mais il ne s'agit plus que d'un prêt au compte de la Caisse. Ce retrait de la Caisse (2.8 milliard $, soit 26% de la Caisse en 1989) s'accompagne d'une augmentation de 15% des cotisations patronales et ouvrières. Du même coup, le gouvernement rejette toute responsabilité à l'égard du développement de l'emploi et du développement régional. C'est la consécration du désengagement gouvernemental et l'accentuation de la vulnérabilité des chômeurs vis-à-vis des lois du marché. De plus, le gouvernement peut maintenant transférer au compte de la

Caisse de l'assurance-chômage le coût de certains programmes de "formation".

Par la réforme McDougall, le gouvernement décide qu'une partie des fonds de la Caisse (800 millions $) sera affectée au financement de programmes de formation professionnelle. Cette mesure à l'époque est critiquée, entre autre par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité (organisme conseil auprès du gouvernement fédéral). Pour le CCMTP, la formation professionnelle et le soutien du revenu doivent être gérés séparément puisque la première répond aux objectifs politiques macro-économiques du gouvernement fédéral et que la deuxième cherche à qualifier la main-d'oeuvre. Dans un rapport de consultation commandé par la ministre McDougall, le CCMTP déclare;

> "la Caisse d'assurance-chômage devrait servir exclusivement à procurer un revenu de remplacement aux individus et non à acheter des cours de formation"[16]

En conclusion, au-delà d'un endettement relativement important mais non hors de proportion, c'est la stratégie économique du gouvernement qui est responsable des coupures dans l'assurance-chômage. C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement doit réorienter sa politique économique, baisser les taux d'intérêts, élaborer une stratégie industrielle capable de profiter d'un juste échange entre les pays et non pas uniquement de favoriser le grand Capital.

3.1.2.- ABUS ET CONTROLES

L'honorable ministre nous dit que plusieurs travailleurs quittent leur emploi pour aller en Floride. Cette affirmation démontre la plus complète ignorance du régime et ne sert qu'à véhiculer des préjugés (voir annexe 3). Si cette affirmation était véridique, on pourrait dire que plus le régime est généreux plus il incite à en abuser. Mais la générosité relative du régime n'a cependant pas d'impact sur le taux de chômage. Par exemple en 1971 au moment où la loi était beaucoup plus large, on a pas assisté à un gonflement du chômage. Au contraire de 1971 à 1974, le taux de chômage a diminué. De 6.2% en 1971-72, il passait à 5.5% en 1973 et à 5.3% en 1974.

De plus, dans une étude de 1991 du Conseil économique du Canada intitulée: "L'expérience canadienne Mincome"[17], on en vient à la conclusion qu'un programme de sécurité sociale "généreux" est davantage susceptible d'aider à la réintégration des sans-emploi au marché du travail qu'un régime "sévère".

Qu'en est-il réellement des abus? Devrait t-on resserrer davantage les contrôles sur les prestataires?

En 1989, le vérificateur Kenneth Dye aborde "la performance" de la CEIC. Il propose d'augmenter les enquêtes et de s'adonner avec plus de vigueur à des contrôles sur les prestataires[18].

A la suite des recommandations de M. Dye, les conseillers en emploi doivent maintenant dénoncer un certain nombre de prestataires par semaine ou par mois sous peine de sanctions.

Pour 1991-92, la CEIC a payé en trop $160,8 millions, ce qui représente 0,9% de l'ensemble des sommes qu'elle a versées en prestations lors de cet exercice financier. Il a fallu près d'un million d'enquêtes de la CEIC pour dépister ces "abus". En fait 1 prestataire sur 3 a été l'objet d'une enquête en 1991-92[19].

Si l'on croit l'honorable ministre et le député Della Noce, on doit encore resserrer les contrôles. Avec seulement 0,9% des sommes payées qui sont suspectes, le régime d'assurance-chômage fait honneur à l'honnêteté des Canadiens, vouloir multiplier les enquêtes alors qu'un prestataire sur trois fait déjà l'objet d'une enquête c'est ridicule. Le gouvernement ferait beaucoup mieux de trouver une façon plus constructive de gérer notre argent.

3.2- OBJECTIFS CACHÉS

Comme nous venons de le démontrer, les deux arguments du gouvernement (le déficit et l'abus) ne justifient d'aucune manière cette réforme.

Les vraies raisons sont selon nous;

3.2.1- ATTAQUER LES CHOMEURS PLUTOT QUE LE CHOMAGE

Selon nous, cette réforme cherche non pas à contrôler le chômage mais elle sert de manoeuvre de camouflage statistique du nombre réel de chômeurs au pays et des coûts qui y sont associés. Le gouvernement préfère cacher le problème plutôt que de le régler par une politique de création d'emploi et de véritables programmes de main-d'oeuvre. Ceux qui ont de la difficulté à trouver un travail décent, pas nécessairement par manque de compétence mais plutôt par manque d'emploi, sont ceux qui recourent le plus fréquemment au régime. Une étude de Statistique Canada conclut que les personnes qui ont des mauvaises conditions salariales sont beaucoup plus susceptibles de quitter leur emploi que ceux qui bénéficient d'une meilleure rémunération[20]. Si on leur refuse l'accès au régime, que feront-elles? Avec le nouveau régime d'exclusion consacré par le projet de loi C-113, nombre de travailleurs préféreront travailler au noir et ainsi ils disparaîtront des statistiques.

Selon nous, un des objectifs poursuivi par le projet de loi C-113 est littéralement de "sortir" du régime le maximum de bénéficiaires, peu importe leur sort ultérieur.

Du point de vue du gouvernement, c'est leur problème personnel. Pourtant, le manque d'emploi et les difficultés d'intégration au marché du travail sont des problèmes de société. Le régime créée maintenant deux classes de chômeurs: les bons chômeurs qui ont droit à une protection et les méchants chômeurs qui ne méritent rien même s'ils ont cotisé au régime depuis de nombreuses années.

3.2.2. FAIRE FACE A L'Accord de libre-échange nord américain (ALENA)

Depuis le début des négociations de l'Accord de libre-échange tripartite (ALENA) nous avons eu de la difficulté à comprendre de quelle manière les entreprises canadiennes pourraient soutenir la concurrence des maquiladoras mexicains où le salaire moyen est de 85$/semaine. Le projet de loi C-113 apporte quelques solutions rapides version conservatrice.

3.2.2.1.- NIVELLEMENT VERS LE BAS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le projet de loi C-113 par le nouveau régime d'exclusion qu'il impose aux travailleurs donne un moyen commode aux entreprises canadiennes susceptibles d'être en concurrence avec les Mexicains de réduire les conditions salariales de leurs travailleurs tout en augmentant leur productivité et leur compétitivité.

Il est admis que l'absentéisme et le roulement de personnel coûtent cher en termes de productivité. Par conséquent, les conservateurs sont d'avis qu'il faut enrayer cela. Avec les pressions à la baisse sur les salaires, ils espèrent voir les coûts de production diminués. Ce ne sera le cas qu'à court terme.

Le programme d'assurance-chômage a toujours eu pour but de garder un bassin de travailleurs disponibles et prêts à occuper les postes qui se libèrent. Le taux de 4% visé par la Loi en 1971 se rapproche en fait d'une situation de plein emploi, il correspond au nombre de personnes qui sont en transit d'un emploi à un autre. En éliminant cette dynamique et en obligeant les personnes à demeurer au travail, la "satisfaction au travail"(SAT) diminue. Une faible SAT est néfaste à la productivité, elle engendre nombre de problèmes en milieu de travail dont l'absentéisme[21]. L'application du projet de loi C-113 amplifiera l'insatisfaction et la baisse de la productivité

par ricochet. Les conservateurs ne sont peut-être pas conscients de cela, à moins qu'ils ne le nient ou qu'ils ne voient qu'à court terme.

Le nouveau régime d'exclusion permet à l'employeur de diminuer les salaires et d'augmenter les tâches de ses employés sans risquer de perdre cette main-d'oeuvre déjà formée. Déjà à Montréal 2 cas d'employeurs ayant eu recours au chantage grâce à ce projet de loi ont défrayé les manchettes de la presse écrite[22].

3.2.2.2 FORMATION PROFESSIONNELLE

Aux État-Unis, la formation de la main-d'oeuvre est financée par le secteur privé. Lors des négociations avec le Canada, il a été entendu que le financement de la formation professionnelle par le gouvernement pourrait être vue comme de la concurrence déloyale. C'est pourquoi le gouvernement n'hésite pas à vider la Caisse pour financer cette formation. De plus, comme le gouvernement introduit la possibilité pour les entreprises nouvellement créées de ne pas cotiser au fonds de la Caisse de l'assurance-chômage et qu'il transfère ce fardeau sur les individus, les entreprises canadiennes améliorent leurs avantages par rapport à celles des États-Unis.

L'augmentation des sommes versées pour la formation professionnelle a quelque chose de cynique lorsque l'on pense que cette augmentation de budget est financée par des coupures dans le régime. Ainsi les personnes qui perdent leur droit aux prestations devront défrayer par leurs cotisations la formation de personnes en emploi et ainsi subventionner les entreprises qui, elles se voient octroyer un congé de cotisations.

L'utilisation de la Caisse de l'assurance-chômage à des fins autres que le paiement des prestations est très discutable du point de vue éthique et juridique.

3.2.2.3 HARMONISATION A LA BAISSE DE NOS RÉGIME SOCIAUX AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

Aux États-Unis, l'État ne participe pas à la Caisse de l'assurance-chômage. C'est le cas également au Canada depuis 1990, quelques mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Par ailleurs, le taux de prestations en vigueur dans la plupart des États américains est de 50% de la rémunération assurable. Avec la réforme McDougall le taux de prestations à la suite d'une exclusion, passe à 50%. Avec le projet de loi C-113, le taux de

prestations de l'ensemble des prestataires de l'assurance-chômage passe de 60 à 57%.

Enfin la suppression des droits dans les cas d'abandon volontaire s'applique dans tous les États américains (5 États font execption)[23].

Donc un rapprochement entre les deux régimes d'indemnisation du chômage s'observe facilement.

Sachant qu'il n'existe aucun programme de soutien du revenu au Mexique, nous envisageons l'avenir avec beaucoup de pessimisme. Déjà on nous annonce pour la fin de 1993 un déficit de $8,2 milliards; nous croyons donc qu'avant la fin de 1994 les conservateurs, s'ils en ont la chance, nous réserveront une surprise encore plus désagréable.

4.- IMPACT DE LA RÉFORME

Au cours des dernières décennies, le marché du travail québécois a connu des transformations majeures liées à la globalisation des marchés, à l'interdépendance des économies nationales et à la restructuration des secteurs d'activité économique, sans oublier les politiques gouvernementales qui favorisent l'émergence d'une économie axée sur la libre entreprise et les lois du marché pour créer la richesse collective.

Un des traits marquants de cette évolution fut l'augmentation du chômage et son maintien à des taux élevés malgré la croissance économique.

Des taux de chômage élevés engendrent des problèmes importants pour les individus et l'ensemble de l'économie québécoise dont la principale ressource, la ressource humaine, se trouve par le fait même sous-employée. De ce fait, le potentiel de création de richesse ne se réalise pas pleinement et c'est l'ensemble des membres de la collectivité qui en souffrent.

En effet, les coûts économiques et sociaux du chômage sont très lourds pour une collectivité. Pour les chômeurs, la différence entre les salaires et les prestations d'assurance-chômage est très importante, et pour les gouvernements, les impôts et les taxes à la consommation perdues et les dépenses entraînées par

l'assurance-chômage aggravent encore leurs difficultés financières.

Les coûts du chômage au Québec ont été évalués à 26 milliards de dollars en 1987, soit un peu moins de 4,000$ par personne, comparativement à 2,500$ par Québécois en 1981 et 167$ en 1967[24]. De plus, le Québec assume plus que sa part des coûts du chômage. Il en endossait près de 38% des coûts en 1981 pour une population correspondant à 26% de l'ensemble canadien[25].

Ces quelques chiffres témoignent éloquemment de l'aggravation du problème du chômage au Québec et ils nous incitent à redoubler de vigilance envers toute modification au régime d'assurance-chômage.

Une des caractéristiques de l'économie québécoise est la différence des taux de chômage entre les régions. Certaines études parlent même d'un Québec "cassé en deux"[26]. Plusieurs villes et régions du Québec connaissent un sous-emploi chronique. En janvier 1993, le taux de chômage en Gaspésie était de 25,8%, c'est-à-dire que le quart de la population active était sans emploi! Le Bas Saint-Laurent avait un taux de 19%. Le Saguenay-Lac Saint-Jean, 17,2%. Les conséquences du chômage sur ces régions sont désastreuses.

Plutôt que d'endiguer l'érosion des économies régionales et d'instaurer des mesures sociales conséquentes et responsables, le gouvernement conservateur impose son projet de loi C-113 sans égard à la dignité et au respect des travailleurs et des travailleuses qui ont façonné souvent dans des conditions très difficiles le visage économique du pays.

4.1.- IMPACT SUR MONTRÉAL

La réforme McDougall et le projet de loi C-113 totaliseront un manque à recevoir de $490 millions pour les chômeurs montréalais sur une période de cinq ans. Seulement pour 1993 c'est $113,6 millions qui auront été détournés par Ottawa. On estime que 3,600 personnes vivant à Montréal rejoindront les rangs des personnes assistées sociales[27].

3,600 nouvelles personnes assistées sociales c'est 3,600 drames. Peut-on humainement permettre ce résultat?

Qui seront les victimes? Sûrement pas les amis des conservateurs qui, eux, bénéficient d'abattements fiscaux et de congés de cotisations. Les personnes qui feront les frais de cette réforme se retrouveront encore dans le même groupe qui paie depuis des années pour les politiques néolibérales. Les jeunes, les femmes et surtout les immigrants qui seront les grands perdants. Statistique Canada nous apprend que les personnes les plus

susceptibles de démissionner sont les personnes victimes de la précarité de l'emploi. En effet une personne gagnant $6.00 de l'heure a cinq fois plus de chances de démissionner qu'une personne qui gagne $20.00 de l'heure[28]; doit-on en être surpris? Cette même étude nous dit que le secteur des services où sont concentrés les femmes et les jeunes, sera le plus touché.

L'ajustement des entreprises au libre-échange (ALENA) provoquera à plus ou moins court terme la sous-prolétarisation des immigrants. D'un emploi peu payant et mal protégé en usine, ces personnes risquent alors de passer à des contrats remplis à domicile, dans un sous-sol mal éclairé, ce qui les mettra à la merci des entreprises de sous-traitance.

Vous avez probablement remarqué lorsque que vous déambulez dans votre quartier ou dans le rue voisine de celle où vous habitez, le sous-sol d'un triplex mal éclairé où quelques personnes immigrantes (en majorité des femmes) s'affairent à coller des étiquettes ou à couper des fils sur une série de vêtements prêts à être transportés par une petite camionnette à un autre sous-sol afin de compléter la fabrication du produit. Ce scénario est loin de dépasser la fiction et il risque de prendre beaucoup plus d'ampleur dans les années à venir à la faveur de la dégradation des conditions de vie et de travail de la population immigrante. Seulement au Québec, on estime à plus de 60,000 personnes travaillant au noir dans l'industrie du vêtement.

Mal renseignés, mal organisés, les Néo-québécois seront les victimes les plus durement atteintes par la réforme proposée. Incapables de se défendre ils retrouveront au Canada les conditions de travail du tiers-monde. Serait-ce la façon conservatrice d'intégrer les nouveaux citoyens à notre société?

5.- RECOMMANDATIONS

1) Nous réclamons le retrait du projet de loi C-113

2) Nous réaffirmons la nécessité de bâtir un régime universel d'assurance-chômage remplissant pleinement son rôle de prévention de la pauvreté et de redistribution de la richesse sur l'ensemble du territoire.

3) Nous recommandons que les choix politiques s'articulent autour d'une planification de l'emploi, du développement économique, de la lutte à la pauvreté, de la recherche, du maintien et de l'amélioration des programmes sociaux dont celui du régime de l'assurance-chômage.

4) Nous recommandons que toutes les politiques de développement économique devraient tenir compte des revendications propres aux femmes, entre autres:

-Une véritable politique familiale:
réseau de garderies gratuites
congés de maternité et parentaux améliorés et payés.

-Le droit au travail:
le droit à un travail, à des emplois de qualité et socialement utiles, une formation professionnelle adéquate et un salaire égal pour un travail équivalent.

Et cela, dans le but d'accéder à l'égalité entre les femmes et les hommes.

5) Nous considérons importants une protection du revenu équitable et un juste partage de la richesse; il est par conséquent recommandé qu'une politique plus juste et plus humaine soit établie pour l'intégration au travail des sans-emploi.

6) Nous recommandons que le régime de l'assurance-chômage s'insère dans un programme de protection du revenu, que la formation professionnelle soit assumée financièrement par l'État et les entreprises et non par les sans-emplois.

7) Nous recommandons que le Québec se dote d'une véritable politique de plein d'emploi afin de développer des emplois socialement utiles et de qualité.

8) Nous recommandons que l'État reconnaisse sa responsabilité en matière d'emploi et de chômage par sa participation adéquate au régime de l'assurance-chômage.

9) Nous recommandons que l'État reconnaisse sa responsabilité en matière de formation professionnelle et que le secteur public en soit le principal maître-d'oeuvre en coordonnant les programmes requis à cette fin.

10) Considérant l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle dans la lutte à la pauvreté et pour le développement économique, nous demandons qu'un droit à la formation et à l'éducation soit reconnu dans la législation tant pour les travailleurs et les travailleuses que pour les sans-emplois.

11) Considérant que la syndicalisation demeure un excellent moyen de lutter contre la pauvreté et pour défendre le respect des conditions de travail des travailleurs et travailleuses, nous demandons que le gouvernement du Canada modifie le Code du travail canadien afin de permettre plus largement l'accès à la syndicalisation entre autre multipatronale.

12) Afin de s'assurer une meilleure protection contre le chômage, notamment dans le cadre du libre-échange, que le droit au travail et à des prestations adéquates d'assurance-chômage soit inscrit dans une charte des droits économiques et sociaux et qu'il soit enchâssé dans la Constitution.

13) Nous demandons au gouvernement fédéral d'accepter sa responsabilité dans l'augmentation du chômage et de la pauvreté et donc qu'il restaure sa participation au financement du régime de l'assurance-chômage; nous lui demandons aussi de consacrer des fonds nouveaux pour la formation professionnelle dont les programmes doivent être sous la responsabilité des provinces.

14) Nous recommandons que les critères d'admissibilité soient élargis afin de permettre à tous les sans-emplois de bénéficier des prestations du régime de l'assurance-chômage.

15) En l'absence d'une véritable politique de congés parentaux, que soit éliminée la discrimination qu'engendrent les conditions d'admissibilité particulières aux prestations spéciales (prestataires de première catégorie).

16) Nous proposons l'élimination de toute forme de discrimination dans le régime de l'assurance-chômage, notamment en y ajoutant les clauses suivantes:

-En accordant le droit à un interprète lors d'une entrevue à la CEIC, (reconnu par l'Immigration mais non par l'Emploi)

-Accessibilité aux mesures actives d'emploi

17) En établissant une présomption d'assurabilité ou en éliminant les conditions particulières d'exclusion quant aux types d'emplois suivants :

-La notion nouvel arrivant;

-Travailleurs, travailleuses à domicile;

-Domestiques;

-Entretien ménager;

-Travailleurs agricoles

18) Étant donné l'importance des sommes allouées ($1,8 milliard pour 1992 et 2,2 milliards en 1993) par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre dans le travail partagé, la création d'emplois,la formation (soutien du revenu), la formation (coûts des cours /allocation supplémentaire.) et l'activité indépendante et cela, dans le cadre de la loi de l'assurance-chômage, et compte tenu du fait que ces sommes proviennent uniquement des cotisations ouvrières et patronales , il apparaît inéquitable et inadmissible que le processus décisionnel soit purement discrétionnaire.

En conséquence, le MAC de Montréal exige un changement législatif permettant un processus d'appel des décisions de la Commission.

1. Tétrault-Gadoury c. Canada (CEIC), [1991] 2 R.C.S. 22

2. Gouvernement du Canada, Exposé économique et financier, Présenté à la chambre des communes par l'honorable Don Mazankowski ministre des finances, le 2 décembre 1992

3. Ibid page 13

4. Ibid page 6

5. Ibid page 9

6. perte de 900 millions pour exclusion

7. CEIC, Le gouvernement dépose un projet de loi visant à comprimer les dépenses, Communiqué de presse, le 17 février 1993

8. Canadian Umpire Board (CUB), décisions no: 19504, 19522, 21639, 21703, 21804, 22176, 21940, 21665, 21637 et 21917

9. Gouvernement du Canada, Étude sur les appels accueillis au Conseil arbitral, étude réalisé par les agents de la CEIC, novembre 1991

10. Philippe Dubuisson, Le Barreau dénonce le projet de réforme de l'assurance-chômage, La Presse, Montréal, Mardi le 19 janvier 1992

11. Direction de l'Admissibilité aux prestations (CEIC), Guide de l'admissibilité aux prestations, Chapitre 6 -Départ volontaire-, Bulletin no. 93-(ébauche)

12. CEIC, Le régime d'assurance-chômage, Communiqué de presse, le 3 décembre 1992

13. Procureur général du Canada c. Mills, Cour fédérale du Canada, A-1873-83

14. CEIC, Le gouvernement dépose un projet de loi visant à comprimer les dépenses, Communiqué de presse, le 17 février 1993

15. H. Mimoto et D. Cross, La croissance de la dette fédérale, Étude spéciale, Statistique Canada, juin 1991

16. Centre canadien du marché du travail et de la productivité, Rapport des groupes de travail du CCMTP sur la Stratégie de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, 285 pages

17. Derek Hum et Wayne Simpson, Soutien du revenu et propension au travail, L'expérience canadienne Mincome, Conseil économique du Canada 1991

18. Gouvernement du Canada, Rapport du Vérificateur général du Canada, Ottawa, Approvisionnement et service, 1989, pages 553 et ss

19. Emploi et Immigration du Canada, Rapport annuel 1991-1992, Approvisionnement et Services Canada, 1992

20. René Morissette, Garnett Picot et Wendy Pyper, Le roulement de la main-d'oeuvre: Les démissions, Statistique Canada, Revue Perspective, automne 1992, page 9 et ss.

21. Thierry Martin, La satisfaction au travail et la productivité, Mouvement Action-chômage de Montréal, février 1993

22. Robert Dutrissac et Chantal Hébert, La réforme de l'assurance-chômage; Des patrons serrent déjà la vis; Les nouvelles dispositions les incitent à exiger des concessions substantielles, Le Devoir, Montréal, Jeudi le 4 février 1993

23. Georges Campeau et Jean-Guy Ouellet, Assurance-chômage: le régime serait-il en voie de démentellement progressif?, La Presse, Montréal, Mercredi le 23 décembre 1992

24. Gouvernement du Québec, Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, Rapport de la commission d'enquête sur la santé et les services sociaux, 1987

25. Diane-Gabrielle Tremblay et Vincent Van Schendel, Économie du Québec et de ses régions, Service à la collectivité UQAM, Édition Saint-Martin, 1991

26. Gouvernement du Québec, Deux Québec dans un, Conseil des affaires sociales, 1989

27. Richard Arteau et Hugues Chantal, La réforme de l'assurance-chômage, Analyse de la partie IV du projet de Loi C-115, Service des affaires institutionnelles, Module de la recherche et des relations gouvernementales, 3 février 1993

28. René Morissette, Garnett Picot et Wendy Pyper, Le roulement de la main-d'oeuvre: Les démissions, op. cit. note 21, page 9 et ss.

ANNEXE 1

TABLEAU COMPARATIF
SERVICES RENDUES PAR LE MAC DE 1988 A 1992

SERVICES OFFERTS:	1988	1989	1990	1991	1992
Renseignements par téléphone	3600	3950	3775	3700	3900
Rencontres d'information au MAC	3000	3250	3900	3900	4100
Rencontres dans les COFI	500	500	1000	1200	1500
Rencontres d'information à l'extérieur	2000	2500	2300	2500	2700
Services direct	700	1200	1150	1100	1300
TOTAL	9800	11400	12125	12400	13500
DOSSIERS INDIVIDUELS					
Juges arbitres	9	111	109	27	88
Conseil arbitraux	240	513	536	778	901
Enquêtes ministérielles	224	313	301	253	308
TOTAL	473	937	946	1058	1304

TABLEAUX COMPARATIFS
CONSEILS ARBITRAUX

ANNÉE	NOMBRE	GAINS	PERTES	DÉSISTEMENTS	TOTAL DES GAINS
1988	240	190	31	17	$560 119
1989	513	315	159	39	$1 096 331
1990	536	357	86	93	$1 116 842
1991	778	532	131	115	$2 789 870
1992	901	609	138	154	$3 939 070

ANNEXE 2

Appui

PQ :

Jacques Baril
François Beaulne
Pierre Bélanger
Jeanne Blackburn
Yves Blais
André Boisclair
André Boulerice
Michel Bourdon
Jacques Brassard
Jocelyne Caron
Denise Carrier-Perreault
Guy Chevrette
Christian Claveau
Francis Dufour
Luce Dupuis
Jean Filion
Jean Garon
François Gendron
Gérald Godin
Louise Harel
Richard Holden
Jean-Pierre Jolivet
Carmen Juneau
Denis Lazure
Jacques Léonard
Pauline Marois
Gérard-Raymond Morin
Roger Paré
Jacques Parizeau
Denis Perron
Rémy Trudel
Cécile Vermette

NPD-QUÉBEC (région de Montréal):

Vincent Marchione
Claude Ricard
Suzanne Boutin

NPD-CANADA :

Christ Axworthy
Dawn Black
Audrey McLaughlin
Stephen Langsdon
John Rodriguez
Cid Samson

BLOC QUÉBÉCOIS :

Gilles Duceppe
Benoît Tremblay

PARTI LIBÉRAL DU CANADA:

Warren Allmand
Mark Assad
David Berger
Sheila Finestone
Alphonso Gagliano
Sherly Maheu
Paul Martin
André Ouellet
Marcel Prud'homme

CONSEILLERS MUNICIPAUX MONTRÉAL :

CDM
Sam Boskey

INDÉPENDANT
Pierre Goyer

RCM

Caucus des élues et élus du RCM

CENTRALES SYNDICALES :

CEQ-CSN-FTQ
Alliance des professeures et professeurs de Montréal (CEQ)
Conseil Central du Montréal Métropolitain (CSN)
Conseil du Travail de Montréal (FTQ)
Fédération des Infirmières et Infirmier du Québec
Syndicat des employées et employés d'immigration Canada
Syndicat des employées et employés de la FATA

GROUPES POPULAIRES ET ORGANISMES :

Au bas de l'échelle (ABE)
ACEF de l'EST de Montréal
ACEF du SUD-OUEST
Association de locataires de Villeray
Association des Mouvement Action-Chômage du Québec (AMACQ)
Association des travailleurs et travailleuses Haïtiens du Canada
Carrefour d'aide aux réfugiés Sainte-Croix
Carrefour des femmes d'anjou
Centre communautaire Gais et lesbiennes de Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal
Centre d'information communautaire et de dépannage de Ste-Marie
Centre d'orientation paralégale et sociale par les immigrants
Centre portugais de référence et promotion sociale
Comité logement St-Louis
CUSO
FATA
Fédération des associations des familles monoparentales du Québec
Fédération Nationale des Associations de Consommateurs du Québec
Groupe Action Chômage de Centre Mauricie
Institut canadien d'éducation des adultes
Le barreau du Québec
Ligues des femmes du Québec
Mac de Chandler
Mac de Hull
Mac de Longueuil
Mac de Québec
Mac de Trois-Rivières
Maison Internationale de la Rive-Sud
Mouvement d'éducation populaire autonome du Québec (MÉPAQ)
Mouvement des sans emploi de Lotbinière
Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens
Mouvement National des Québécois
Option'Elle
OPDS région de Montréal
Regroupement autonome des jeunes
Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscaminque
Regroupement des chomeurs et chomeuses de Rouyn Noranda
Regroupement des chomeurs et chomeuses de Val d'Or
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
Société des étudiants gradués de l'Université McGill
Service d'orientation social aux immigrants latinos
Solidarité Populaire Québec (SPQ)
Table de concertation des réfugiés (62 organismes)
Table régionale des organismes d'éducation populaire de Montréal (TROVEP)

ANNEXE 3

LES CHOMEURS PEUVENT-ILS QUITTÉ LEUR EMPLOI POUR ALLER EN FLORIDE?

Réponse à l'honorable Ministre Bernard Valcourt

Il est important de rappeler certaines règles de la loi de l'assurance-chômage afin de comprendre principe en cause.

Une semaine d'exclusion ne peut être servie que si le prestataire à droit au prestation. Cela implique qu'elle soit considéré en chômage et disponible pour travailler en tout temps. Cette règle n'est pas changé dans le présent projet de loi. Aussi prenons un exemple cher à l'honorable ministre Bernard Valcourt.

Une personne séjourne en Floride pendant 24 semaines après avoir quitté son emploi. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) lui a accordé une période de prestations avant son départ d'une durée de 36 semaines. Elle s'est vu aussi imposer par la même occasion une exclusion de 10 semaines pour départ volontaire; cela signifie que cette personne ne recevra aucune prestation durant ces 10 semaines.

Les 24 premières semaines ne lui seront pas payables parce qu'elle est à l'extérieur du pays, en vertu de l'article 32 (b) de la Loi sur l'assurance-chômage. Il faut ajouter à ces 24 semaines initiales les 2 semaines du délai de carence. On en arrive ainsi à un total de 26 semaines au cours desquelles la personnes ne touche aucune prestation. À son retour au pays, elle devra subir l'exclusion que la CEIC lui avait imposée avant son départ. Elle devra donc, au grand total attendre 36 semaines sans recevoir un seul chèque. Cela signifie que la CEIC lui ayant au départ établi une période de prestations de 36 semaines, elle ne touchera jamais la moindre prestation.

APPENDIX "NF50-G"

Press Release For immediate distribution

Unemployment Insurance Cuts: Women Speak Out

April 1, 1993

PRESS RELEASE

ANOTHER PHONEY CONSULTATION?

The Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage will be heard by the Senate Finance Committee concerning Bill C-113 at 12 noon today, April 1.

While the Senate gave the Regroupement only 24 hours' notice, it seems fundamentally important to us to denounce this bill and the process for passing it at whatever cost!

This somewhat cavalier invitation is our last opportunity to be heard and to demonstrate the disastrous consequences these cuts will have on women's lives. Will we at last be heard? It should not be forgotten that the Legislative Committee accepted no amendments to the bill, and no travelling committee was established to give Canadians across the country a real opportunity to be heard.

Let us hope that this meeting will not be a bitter April Fools' joke!

- 30 -

For information: ACTION TRAVAIL DES FEMMES (514) 768-7233
Liza Novak and JC Chayer

Regroupement des femmes contre
les coupures de l'assurance-chômage:
Au bas de l'échelle
South Asian Women's Community Centre
Centre des femmes de Verdun
National Action Committee on the Status of Women - Quebec Region
Comité de condition féminine de la CSN
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec
Fédération des femmes du Québec
Maison du réconfort
Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal
Association des collaboratrices et partenaires en affaires
L'intersyndicale des femmes
L'R des centres de femmes
La voix des femmes

New Federal Unemployment Insurance Measures a Setback for Women

Pay equity, access to equality programs, pay and maternity leave and the fight against sexual harassment and violence are measures put forward to recognize women's place in the labour market and in society.

However, will women now be considered guilty of "misconduct" if they ask to be respected? How will "just cause" for leaving a job be determined? The measures announced by the federal government constitute a form of blackmail which a number of employers will not hesitate to use against women.

In addition, the decrease in the rate of benefit (from 60 per cent to 57 per cent) means less income for women who are already in difficult economic situations. Those who receive maternity leave benefits will also be penalized.

The Mulroney government says it is "adjusting to reality",but its reality is an attempt to harmonize our social security system to an even greater degree with that of the United States in order to further its economic integration plans.

But those plans do not take into account their social aspect and will only heighten economic and social inequalities in our society.

Changes to the Unemployment Insurance Plan

At a time of recession and high unemployment rates, the Conservative government is trying to quickly introduce further cuts that will undermine workers' unemployment insurance entitlements. The changes to the unemployment insurance plan include:

(1) disqualification from the plan of individuals who voluntarily leave their employment or who are dismissed for misconduct;

(2) lowering of the rate of benefit from 60 per cent to 57 per cent for a two-year period;

(3) a freeze on premiums in 1993;

(4) a freeze on unemployment insurance payments made by businesses for all new employees hired in 1993 and an exemption from payment of unemployment insurance premiums for 1993 for every new company founded this year.

A Discriminatory Reform

Action travail des femmes (ATF) sounds the alarm and challenges the Mulroney government's unemployment insurance reform on behalf of all under-privileged women. Our leaders completely deny the reality of women and the difficulties they face in finding decent jobs and breaking out of the poverty cycle. We have supported women in their efforts to find work and have fought discrimination in the work place for 16 years. Together with the women's movement, we are struggling to ensure that concrete measures such as access to equality programs and policies against sexual harassment are implemented.

Every day increasing numbers of women call upon our services because they want to work, to find training and to defend themselves against discrimination in hiring and employment, sexual harassment and the isolation they live within a non-traditional work environment. Since 90 per cent[1] of voluntary leaving cases are the result of harassment, women will obviously be the first and hardest hit by the reform, which will disqualify individuals who voluntarily leave their employment from the unemployment insurance plan. The choices open to us are either to leave our employment and be without income, or work in intolerable conditions. The effect of this reform will thus be a sanctioning of abusive and discriminatory employer behaviour toward women and a major setback for our equality rights.

While the reform provides that sexual and other harassment, dangerous working conditions, the necessity of accompanying one's spouse and discrimination are valid grounds for leaving an employment and that working women who leave for these reasons will not be penalized, it is up to women in these cases to shoulder the burden of proof if they want to challenge their dismissal before the Board of Referees. Since the problems encountered by women in making an employer recognize discriminatory practices and harassment are well-known, this is a phoney remedy: (1) women's right

---

[1] Source: Mouvement action-chômage de Montréal.

to unemployment insurance is denied from the outset; (2) they receive no benefits for more than a year while they try to exercise their remedial rights.

The women who visit ATF are poor and live, or rather survive, on social assistance and unemployment insurance benefits. Many are heads of single-parent families. For these women, a 3 per cent reduction in unemployment insurance benefits is more than dramatic. These women are not isolated cases: in 1985, according to Statistics Canada, women's average annual salary was $16,056, 65.5 per cent of men's. Women are underpaid and in unstable employments and cannot afford a decrease in benefits, no matter how small.

Other features of the reform will be an increase in the unemployment insurance fund deficit. The government stopped contributing to the fund in 1990. This time, premiums and payments by businesses are being frozen, which will reduce contributions to the fund. These measures, together with the government's withdrawal, are causing a deficit which will justify further cuts in future and, ultimately, the dismantling of the unemployment insurance program. Is this a tactic to put an end to social programs or merely government mismanagement?

It is certainly not by further impoverishing women that the government can improve the economy. Women are the first ones affected by any deterioration in social programs and refuse to suffer the costs and consequences.

Source: JC Chayer
Liza Novak
Action travail des femmes
(514) 768-7233

INTERSYNDICALE DES FEMMES

WHY TALK TODAY ABOUT VIOLENCE AGAINST WOMEN IN THE WORK PLACE?

On December 6 last, the **Intersyndicale des femmes**, representing eight Quebec unions, publicly announced a joint effort to identify forms of violence suffered by women in the work place. We noted that there are numerous insidious and obvious types of violence.

We described **economic violence** in a number of forms: unstable jobs, discrimination, wages lower than men's for equal work, the economic necessity of working for the family (single- or two-parent); **psychological violence**, insidious, pernicious and outrageous, essentially based on the will to discriminate (sexually, racially or professionally) against other human beings; **sexual violence**, which may take various forms ranging from jokes to threats and assault, and, lastly, **racial violence**, which is experienced by native, immigrant and so-called "visible" minority women, violence which confines its women victims to two types of isolation, since it is often associated with sexual harassment.

It appears we may have forgotten another: **state violence**, a form of economic and psychological violence which in all cases will penalize women who voluntarily leave their jobs or choose to resign because of harassment, or who are dismissed for misconduct, in reality often for the same reasons.

No matter whether women have suffered one or more types of violence, the harmful consequences are the same for every female victim: her integrity and independence are undermined, and the resulting sense of vulnerability is already too great a penalty. There is no justification for adding the economic penalties announced by the federal government in the Unemployment Insurance Act.

This is what may happen if the amendments to Canada's Unemployment Insurance Act are implemented.

Pooling our observations, we have formed a consensus on the following points:

- We must make every effort to identify and name the types of violence committed against women in the work place, and we must make every effort to ensure those practices stop.

- To date, women have done themselves violence in order to adjust to a labour market designed for men; from observing the various forms of violence which they continue to suffer and which we denounce, we are convinced that everything remains to be done in this area.

▸ Women must therefore reflect on these phenomena together and adopt zero tolerance as their ultimate objective so that all women everywhere can work in safety.

▸ They must also work to institute several measures which the Intersyndicale des femmes has developed:

- The National Panel on Violence Against Women must recognize the violence increasingly committed against women in the work place and confirm that this violence will no longer be tolerated;
- A proactive pay equity statute must be enacted;
- Equality programs must be made mandatory, no longer voluntary, and be accompanied by measures for the integration of new arrivals;
- Research funds must be set up for women's studies, particularly in order to fund research on violence;
- Information campaigns must be organized on violence against women.

We are starting this campaign for action on violence against women in the work place because, in our view, it is time the labour market adapted to women's needs.

- 30 -

Régine Laurent, spokesperson for the Intersyndicale des femmes

Source: Andrée Lemieux, Communication and Information Consultant
Telephone: (514) 987-1141

The Intersyndicale des femmes represents:
- L'Association Professionnelle des Technologistes Médicaux du Québec
- La Centrale de l'Enseignement du Québec
- La Centrale des Syndicats Démocratiques
- La Fédération Autonome du Collégial
- La Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec
- Le Syndicat des Agents de la Paix en Service Correctionnel du Québec
- Le Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec
- Le Syndicat de Professionnelles et Professionnels du Gouvernement du Québec

AU BAS DE L'ÉCHELLE

PRESS RELEASE

For immediate distribution

Au Bas de l'Échelle, an organization for the defense of non-unionized workers' rights, in scandalized by the announced cuts in unemployment insurance benefits for persons who voluntarily leave their employment without just cause or who lose their jobs because of misconduct, and requests that these measures be withdrawn.

Women risk suffering the consequences of these new measures more than men. First, they resign more frequently than men, as a Statistics Canada study on employee resignations indicates. The study also shows that resignations occur mainly in the service sector and most frequently among low-wage workers, those paid the minimum wage, and among part-time workers in businesses of fewer than 100 employees, all sectors in which the majority of workers are women.

Women also form the majority of Au Bas de l'Échelle's clientele, and we are very concerned about the consequences that these measures will have on deteriorating working conditions and workers' health. In a context of high unemployment and of the current penalties under the unemployment insurance plan, there is already great pressure to restrict working conditions and workers' rights. These non-unionized women have little bargaining power in these situations. The only power they definitely have, the power to leave one job in order to find another elsewhere, is now being taken away.

Consequently, they will hang on to their jobs, despite an excessive workload or harassment by their employer in an attempt to make them accept ever-increasing work demands, or when they dare protest unilateral changes in major conditions in their employment contract, not to mention sexual and racial harassment. These situations are at times so intolerable that their physical and mental health is seriously threatened. In the past two years, we at Au Bas de l'Échelle have noticed a major increase in the number of cases of occupational exhaustion, nervous breakdown and other physical and mental disorders which have changed our information role into one of support and assistance.

At times as well, employers claim that an employee has resigned and was not dismissed in order to cover up a wrongful dismissal (often for pregnancy) so as not to have to pay severance benefits or in order to get back at an employee. The same is sometimes true of accusations of misconduct. Even though there are ways of validating these grounds for leaving an employment and of challenging false statements by employers, the existence of a remedy does not mean automatic and immediate protection. Rights groups know this perfectly well. Only six in one thousand individuals who have been

denied the right to unemployment insurance file a request for review. Many working women must wait many months before winning their cases or simply lose their unemployment insurance appeal out of ignorance of their rights or of the remedies available for asserting them or for failure to have the validity of their claims recognized.

- 30 -

Source: Ghislaine Paquin
Au Bas de l'Échelle
(514) 270-7863 (home)

CHINESE FAMILY SERVICE OF GREATER MONTREAL

Subject: Unemployment Insurance Cuts

The Chinese Family Service of Greater Montreal, a community agency founded in 1976, is concerned about the new measures announced by the government concerning the unemployment insurance plan. We want to describe the impact these measures will have, particularly on immigrants and visible minority women.

1. The people most affected by these measures are visible minorities, ethnic women and immigrants. They often work in small businesses where there are no unions, working conditions are inferior, and they suffer the various forms of racial discrimination and exploitation. We believe these new measures will put pressure on people to accept their working conditions.

2. The new unemployment insurance measures will also particularly affect immigrant women. Immigrant working women are already subject to all kinds of sexual harassment on the job. For lack of information and for language reasons, they are very reluctant to defend their rights. In future, employers will be able to use the new unemployment insurance policy to threaten their female workers.

3. Most immigrant working women receive low wages. When they lose their jobs, the reduced rate of unemployment insurance benefits (57 per cent instead of 60 per cent) will lower their income even further. This will result in an appreciable decline in the standard of living of unemployed women in the immigrant communities.

We believe that the government's intentions in putting forward the new policy are good, but these measures do not meet the public's needs. The new changes to the unemployment insurance plan will lead to a lower standard of living and poor working conditions for immigrants, women and visible minorities.

Centre communautaire des femmes sud-asiatique
South Asian Women's Community Centre

3600 Hôtel de Vill
Montréal, Québe
H2X 3B
Telephone: (514) 842-233

As a women's Group we strongly feel that the proposed changes on U.I benefits are going to put an impact on women's rights. Individual rights are going to be violated.

The employer is going to have the upper hand

There will be an increase in poor working conditions

There is going to be a big gap between the poor and the rich

Poverty is going to increase at a very high rate.

We would like to ask the Hon Minister Mazankowski how women are going to prove sexual harassment. Nobody will come forward to witness any incident because their job would be on the line. They could be fired for disciplinary action and they won't be eligible for any benefits.

What about minorities rights? If there are any discrimination the minority women leave their job without any fight because they are not used to go against the system. After the new law come in to effect what will be their plight. How are these women going to prove discrimination.

This law is going to be in favour of the employer. If he/she dislike a person he/she could find any reason for misconduct. How can an individual could go against the powerful person. This means the government want poor to be powerless and rich to be powerful

Is this type of law going to bring a just society.

We would like the Hon minister to answer to these questions.

Free Trade and the Unemployment Insurance Cuts

The new draconian cuts which the federal government wishes to impose on unemployed workers are consistent with Ottawa's free trade policy. We are experiencing plant closings, major cuts to social programs and the impoverishment of the population, economic and social conditions worsened by the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) since 1989. The Accord is mentioned in an attempt to make us believe that the country can no longer afford social programs superior to those south of the border. And this is occurring while major corporations enjoy tax exemptions and generous government subsidies, and while the government itself spends public funds extravagantly. In other instances, privileged corporations ultimately close up shop and export their capital to the United States or Mexico, thus creating even more unemployment at home.

NAFTA, an unequal agreement between the all-powerful United States, on the one hand, and Canada and Mexico, two modest powers, on the other, would aggravate economic problems and poverty here in Canada. The result would be renewed downward pressure on our social programs.

It is our hope that the public, represented by community, grassroots and union organizations, will strongly oppose the unemployment insurance cuts and the other consequences of a U.S.-style free trade policy and press for the adoption of full employment policies and improved social programs.

We must develop trade with the Mexican people on the basis of mutual respect and interest.

For further information, contact Madeleine Parent, National Action Committee on the Status of Women: (514) 768-3256.

CIAFT

CONSEIL D'INTERVENTION
POUR L'ACCÈS DES FEMMES
AU TRAVAIL DU QUÉBEC INC.

1265, RUE BERRI, BUR. 930,
MONTRÉAL, QUÉBEC H2L 4X4

TEL. (514) 844-0760

Despite their remarkable will to achieve independence...

Despite their massive entry into the labour market (a 95 per cent increase in the number of women in the labour force between 1971 and 1986)...

Despite their economic weight and essential contribution to Canada's economy (they currently represent 44 per cent of the labour force)...

There is no longer any need to demonstrate women's poor economic situation; it is a proven fact:

- 60 per cent of adults living in poverty are women;
- the number of women who, although in the labour market, are still poor, rose 160 per cent between 1971 and 1986;
- 70 per cent of part-time workers are women;
- so-called unstable and non-union jobs are mostly occupied by women (70 per cent of working women are not unionized).

The amendments to the unemployment insurance plan proposed in Bill C-113 are unacceptable.

The loss of benefits for voluntary leaving and dismissal for misconduct are not only an attack on working women's independence and freedom of choice, but also condemn women to unstable jobs, most of which they already occupy.

Unemployment insurance is no longer a safety net for workers who can screw up the courage to denounce the harassment they have suffered, or when they refuse unacceptable working conditions; unemployment insurance will thus become a benefit that will have to be fought for.

Because what must be realized is that, despite the enumeration of causes, particularly sexual harassment, justifying voluntarily leaving an employment, it will be up to women to appeal to the Board of Referees because obviously no employer will record such a ground on a record of employment.

Once again, it will be up to women to prove sexual harassment or any other such behaviour, whereas this type of proof is extremely difficult, trying and at times seemingly impossible to make. A number of women have already refused to enter into this "judicial" process, even though they have received support from their unions. Our clientele includes disadvantaged women and those without support; you can imagine the result.

Furthermore, the bill provides that the Board of Referees may **hear cases in the presence of both parties**; this is a serious denial of rights in that the employer thus cannot be cross-examined. How can an employer's credibility be verified and tested?

The reduction in the rate of benefit from 60 to 57 per cent hits women severely and unfairly, **particularly in the case of maternity leave**. Women currently earn 70 per cent of what men earn, for unstable, non-unionized jobs in small businesses that offer little or nothing in the way of parental leave. Three percentage points are a more than significant reduction for these women, who are already living in a situation of inequality.

To reduce maternity leave benefits in this way is to fail to recognize women's parental role in our society. They do not resign from their jobs; they temporarily leave one in order to do another, different job: giving birth to a child.

Lowering the rate of benefit and eliminating the very right to these benefits condemns women to even greater poverty: disqualification from unemployment insurance also results in disqualification from social assistance benefits.

Where is the government taking us?

How can it deny a right to insurance we have already paid for?

How can we agree to be treated like alleged cheaters, when the majority of Canadians living in poverty are women and they are trying to break out of it?

How can we come to agree that the real problem is a lack of employment and that, with these amendments, the government is proposing to penalize working women?

There is no way to accept the unacceptable.

The Association des collaboratrices et partenaires en affaires, which represents women working for their husbands' businesses joins with the CIAFT in denouncing the amendments to the unemployment insurance system. Although they acquired the right to unemployment insurance benefits in 1989, these women encounter many problems in having the insurability of their employment recognized. They are entirely familiar with the long process of appealing unemployment insurance determinations.

Source: Rachel Décarie,
CIAFT

La Maison du Réconfort
C.P. 295, Succ. Verdun
Verdun, Qc H4G 3E9
Tel.: 768-8648

Cuts that penalize;
Passage of Bill C-113, amending the unemployment insurance system.

Verdun, March 1993 – La Maison du Réconfort is a non-profit organization founded in September 1990 which provides assistance, housing and companionship, and lends an ear to women and children who are victims of family violence.

Since 1989, La Maison du Réconfort has also offered a community follow-up program through a halfway house which enables women to become independent and to return to society following their experience with family violence.

To act against family violence is also to "work at lowering and/or eliminating the barriers to women's fulfilment; it is denouncing every action contrary to that objective." (Our shelter's action charter) That is why we denounce the passage of Bill C-113 amending the unemployment insurance system. These amendments will have a negative impact on the economic situation of women and on the choices they will face affecting their safety and respect for their integrity.

1. **Reduction of benefit.**
   Whereas one woman in four works part-time;
   Whereas women's income represents only two-thirds of men's;[1]
   Whereas the average personal income of single mothers is $12,781;[2]

   The three percentage point cut in benefits represents a major decrease in income, and it is difficult to explain this penalty since working women have contributed by paying unemployment insurance premiums.

2. **Voluntary leaving without just cause and/or dismissal.**
   In situations of family violence, voluntary leaving may be necessary for reasons of safety and/or temporary inability to discharge occupational responsibilities.

   This provision will have an effect on the decision that female victims of family violence will have to make. Having to face financial insecurity does not make the decision to break the cycle of violence any easier and, in certain instances, may maintain situations of assault, threat, fear and so on.

2.2 "In addition, individuals must not only prove that their causes are just within the meaning of the Act, but also that they have explored all the other possibilities."[3]

For women victims of family violence, what "other possibilities" will be interpreted as acceptable?
Will a legal complaint be required, or divorce proceedings or a period of mediation following the husband's therapy, or what else?

3. **Other issues.**

. Duplication of powers regarding remedy (Commission des normes - Human Rights Commission)

. Economic statement which favours a solution promoting job losses, not job creation.

It therefore appears that, "even though social tolerance and tolerance of battered women appear to have declined" (Prud'homme 89), many women still have the choice between living in violence or living in poverty (Demers 1987 - CNBS 1990),[4] which is unacceptable.

These economic inequalities also have an impact on health and social costs.

Given the impact of these measures, we reiterate that we are united in denouncing these cuts, which penalize women in particular.

- 30 -

Source: Denise Campeau Blanchette
(514) 768-8648

1 François Berger, *La Presse*, October 25, 1992.

2 Statistics Canada, 1986 Census,
Des femmes et des régions, CSF, Quebec, November 1992.

3 Philippe Dubuisson, *La Presse*, February 12, 1993.

4 *Femmes, et les inégalités sous-économiques*, MSSS, Quebec, November 1992.

ANNEXE «FN50-G»

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Coupures à l'assurance-chômage : la riposte des femmes

1 avril 1993

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE AUTRE CONSULTATION BIDON?

Le Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage sera entendu, par le Comité des finances du Sénat à propos du projet de loi C-113, aujourd'hui le 1er avril à 12h.

Même si le Regroupement a été avisé par le Sénat, à seulement 24 heures d'avis, il nous semble primordial de dénoncer ce projet de loi ainsi que le processus visant son adoption coûte que coûte!

Cette invitation, quelque peu cavalière, est notre dernière chance d'être entendues afin de démontrer les conséquences désastreuses de ces coupures sur la condition de vie des femmes. Serons-nous enfin écoutées? Rappelons qu'aucun amendement à la loi n'a été retenu par le Comité législatif et aucun comité itinérant n'a été mis sur pied afin de vraiment donner l'opportunité à tous et toutes à travers le Canada d'être entendu-e-s.

Espérons que cette rencontre n'est pas un amer poisson d'avril!

-30-

Pour informations: ACTION TRAVAIL DES FEMMES 514-768-7233
Liza Novak et JC Chayer

Regroupement des femmes contre les coupures de l'assurance-chômage:
Au bas de l'échelle
Centre communautaire des femmes Sud-asiatiques
Centre des femmes de Verdun
Comité canadien d'action sur le statut de la femme- région Québec
Comité de condition féminine de la CSN
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec
Fédération des femmes du Québec
Maison du réconfort
Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal
Association des collaboratrices et partenaires en affaires
L'Intersyndicale des femmes
L'R des centres de femmes
La voix des femmes

Les nouvelles mesures fédérales en matière d'assurance-chômage constituent un recul pour les femmes

L'équité salariale, les programmes d'accès à l'égalité, les congés de maternité payés, la lutte pour contrer le harcèlement sexuel et la violence, etc. sont des mesures mises de l'avant pour faire reconnaître la place des femmes sur le marché du travail et dans la société.

Mais maintenant, va-t-on considérer les femmes comme ayant une "mauvaise conduite" si elles demandent qu'on les respectent? Comment sera déterminé "un motif valable" de départ? Les mesures annoncées par le fédéral constituent un chantage que plusieurs employeurs ne se gêneront pas pour utiliser contre les femmes.

De plus, la baisse dans le niveau des prestations (de 60% à 57%) signifie une baisse de revenu pour les femmes qui déjà sont dans une situation économique difficile. Enfin, celles qui reçoivent une prestation pour congé de maternité seront aussi pénalisées.

Le gouvernement Mulroney affirme qu'il doit "s'ajuster à la réalité". Sa réalité est celle qui vise à harmoniser encore plus notre système de sécurité sociale à celui des États-Unis afin de pousser plus avant son projet d'intégration économique.

Mais ce projet ne prend pas en compte la dimension sociale et accentuera les inégalités économiques et sociales dans notre société.

Les modifications au régime de l'assurance-chômage

Dans un contexte de récession et de haut taux de chômage, le gouvernement conservateur tente d'instituer, avec rapidité, d'autres coupures portant atteinte au droit à l'assurance-chômage des travailleuses et des travailleurs. Les modifications au régime d'assurance-chômage comprennent:

1. L'exclusion du régime pour les personnes qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiées pour mauvaise conduite.

2. La diminution du taux de prestation de 60% à 57% pour une période de 2 ans.

3. Un gel des cotisations en 1993.

4. Un gel des paiement d'assurance-chômage versés par les entreprises pour tous les nouveaux employé-es embauchés en 1993 et une exemption pour toute nouvelle compagnie mise sur pied en 1993 de payer des cotisations d'assurance-chômage pour l'année 1993.

Une réforme discriminatoire

Action travail des femmes (ATF) lance un cri d'alarme et conteste au nom de toutes les femmes défavorisées la réforme de l'assurance-chômage du gouvernement Mulroney. Nos dirigeant-es nient complètement la réalité des femmes et les difficultés auxquelles elles se heurtent pour accéder à des emplois décents et sortir de la pauvreté. Depuis 16 ans, nous appuyons les femmes dans leurs démarches de recherche d'emploi et travaillons à combattre la discrimination au travail. De concert avec le mouvement des femmes, nous menons des luttes pour que des mesures concrètes, tels que des programmes d'accès à l'égalité et des politiques contre le harcèlement sexuel, soient appliquées.

Tous les jours, des femmes - elles sont de plus en plus nombreuses - font appel à nos services parce qu'elles veulent travailler, se former et se défendre contre la discrimination à l'embauche et à l'emploi, le harcèlement sexuel, l'isolement qu'elle vivent dans un milieu de travail non traditionnel. Lorsqu'on sait que 90%[1] des départs volontaires sont dûs au harcèlement, il est évident que les femmes seront les premières et les plus durement touchées par la réforme qui prévoit l'exclusion du régime de l'assurance-chômage pour les personnes qui quittent volontairement leur emploi. Le choix qui s'offre à nous : quitter son emploi et se retrouver sans revenu ou travailler dans des conditions insupportables. Cette modification a donc pour effet de cautionner les comportements abusifs et discriminatoires des employeurs envers les femmes et entraîne un recul important de notre droit à l'égalité.

Même si la réforme prévoit que le harcèlement de nature sexuelle ou autre, les conditions de travail dangereuses, la nécessité d'accompagner son conjoint ou la discrimination sont des motifs valables pour quitter un emploi et que les travailleuses qui quittent pour ces motifs ne seront pas pénalisées, il appartient aux femmes d'assumer, dans ces cas, le fardeau de la preuve devant le conseil arbitral si elles veulent contester leur congédiement. Connaissant les difficultés rencontrés par les femmes pour faire reconnaitre à un employeur des pratiques discriminatoires et le harcèlement, ce recours est un recours bidon : 1) au départ on nie le droit des femmes à l'assurance-chômage; 2) pendant qu'elles tentent d'exercer leurs droits en recours, elles ne reçoivent aucune prestation pendant plus d'un an.

---

1 Source : Mouvement action chômage de Montréal.

Les femmes qui fréquentent ATF sont pauvres et vivent ou plutôt survivent de prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage. Un grand nombre d'entre elles sont chefs de familles monoparentales. Pour ces femmes, une réduction de 3% des prestations d'assurance-chômage est plus que dramatique. Ces femmes ne sont pas des cas isolées: en 1985, selon Statistiques Canada, le salaire moyen des femmes est de 16 056 $ par année ce qui représente 65,5% du salaire des hommes. Sous payées et occupant des emplois précaires, les femmes n'ont pas les moyens d'assumer une baisse des prestations si minime soit-elle.

D'autre part, la réforme comporte des éléments qui ont pour conséquence d'augmenter le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Déjà en 1990, l'Etat retirait sa participation à la caisse de l'assurance-chômage. Cette fois c'est le gel des cotisations et des paiements versés par les entreprises qui diminuent l'apport à la caisse. Ces mesures doublées du désengagement de l'Etat entraînent un déficit qui, dans le futur, justifiera de nouvelles coupures et finalement le démantelement du programme d'assurance-chômage. Tactique pour mettre à terre les programmes sociaux ou mauvaise gestion gouvernementale?

Ce n'est certainement pas en appauvrissant davantage les femmes qu'on améliorera l'économie. Les femmes sont les première touchées par la dégradation des programmes sociaux et les femmes refusent d'encaisser les coups—oups ! les coûts.

Source : JCChayer
Liza Novak
Action travail des femmes
(514) 768-7233

POURQUOI PARLER - AUJOURD'HUI - DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL?

Le 6 décembre dernier, l'**Intersyndicale des femmes**, regroupant des représentantes de huit (8) organisations syndicales québécoises faisait publiquement part d'une démarche collective d'identification des formes de violence vécues par les femmes en milieu de travail. Nous constatons que les types de violence insidieuse ou carrément manifeste, étaient nombreux.

Ainsi, nous décrivions **la violence économique** à plusieurs visages: emplois précaires, discrimination, salaires inférieurs à celui des hommes, pour des emplois équivalents, nécessité économique du travail pour la famille (monoparentale ou pas); **la violence psychologique** insidieuse, pernicieuse et outrageante, essentiellement fondée sur la volonté de discriminer la personne (sexuellement, racialement ou professionnellement); **la violence sexuelle**, qui peut prendre diverses formes, allant des blagues aux menaces et assauts; enfin, **la violence raciale**, que vivent les femmes autochtones, immigrantes ou de minorités dites " *visibles* ", violence qui confine les femmes qui en sont victimes dans un double état d'isolement, puisqu'elle est souvent associée de pratique de harcèlement sexuel.

Il semble qu'on en ait peut-être oublié une: **la violence de l'état**. Une violence économique et psychologique qui, en tous les cas, pénalisera des femmes qui quitteront volontairement un emploi, et choisiront de démissionner, consécutivement à une situation de harcèlement, ou seront mises à pied pour inconduite, souvent, en réalité pour les mêmes raisons.

Qu'elle ait subi une ou plusieurs de ces violences, la conséquence néfaste est la même pour toute femme violentée: c'est son intégrité et son autonomie qui s'en trouvent attaquées et l'état de vulnérabilité qui s'ensuit constitue déjà une trop forte pénalité. Rien ne justifie qu'on y ajoute les pénalités économiques annoncées par le gouvernement fédéral dans la Loi sur l'Assurance chômage.

Voilà ce qui risque d'arriver si les mesures de révisions de la Loi canadienne sur l'Assurance chômage sont appliquées.

En mettant en commun nos constats, nous faisions consensus sur ceci:

- Nous devons tout mettre en oeuvre pour identifier et nommer la violence faite aux femmes en milieu de travail et nous devons tout mettre en oeuvre pour que cessent ces pratiques.

- Les femmes se sont fait violence, jusqu'ici, pour s'adapter au marché du travail conçu par les hommes; à constater la violence sous diverses formes qu'elles continuent de subir et que nous dénonçons, nous avons la conviction que tout reste à faire.

► Les femmes doivent donc réfléchir collectivement à ces phénomènes et adopter comme objectif ultime, la tolérance zéro afin que toutes les femmes puissent travailler, partout, en toute sécurité.

► Elles doivent également travailler à la mise en place de plusieurs mesures que l'Intersyndicale des femmes a élaborées:

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes doit reconnaître la violence qui s'exerce de plus en plus sur les femmes dans les milieux de travail et affirmer que cette violence ne doit plus être tolérée;
La mise en place d'une loi pro-active sur l'équité salariale;
Le caractère obligatoire et non plus volontaire des Programmes d'accès à l'égalité accompagnés de mesures d'intégration pour les nouvelles venues;
La création de fonds de recherche pour les études féministes, notamment pour faire plus de place à la recherche sur la violence;
L'organisation de vastes campagnes d'information contre la violence faite aux femmes.

Nous amorçons cette campagne d'action contre la violence faite aux femmes dans les milieux de travail, parce que pour nous, il est plus que temps que le marché du travail s'adapte aux besoins des femmes.

- 30 -

Régine Laurent, porte-parole de l'Intersyndicale des femmes

Source: Andrée Lemieux, conseillère Communication-information
Téléphone: (514) 987-1141

L'Intersyndicale des femmes est composée de:
- L'Association Professionnelle des Technologistes Médicaux du Québec
- La Centrale de l'Enseignement du Québec
- La Centrale des Syndicats Démocratiques
- La Fédération Autonome du Collégial
- La Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec
- Le Syndicat des Agents de la Paix en Service Correctionnel du Québec
- Le Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec
- Le Syndicat de Professionnelles et Professionnels du Gouvernement du Québec

AU BAS DE L'ÉCHELLE

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Au Bas de l'Échelle, un organisme de défense des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués est scandalisé par l'annonce de la baisse des prestations d'assurance-chômage et de la coupure pour les personnes qui laissent volontairement leur emploi sans motif valable ou qui perdent leur travail à cause de mauvaise conduite et demande le retrait de ces mesures.

Plus encore que les hommes, les femmes risquent de faire les frais de ces nouvelles mesures. Premièrement, elles démissionnent plus que les hommes comme l'indique une étude de Statistiques Canada sur le phénomène des démissions d'employé-e-s. L'étude démontre aussi que les démissions proviennent principalement du secteur des services et sont d'abord faites par les bas salariés, rémunérés au salaire minimum et par les personnes travaillant à temps partiel dans des entreprises de moins de 100 employé-e-s: tous des secteurs où on retrouve une majorité de femmes.

Les femmes constituent aussi la majorité de la clientèle d'Au Bas de l'Échelle et nous sommes très inquiètes et inquiets des conséquences qu'auront les nouvelles mesures sur la détérioration des conditions de travail et sur la santé des travailleuses. Déjà, dans un contexte de chômage élevé et des pénalités actuelles de l'assurance-chômage, les pressions sont fortes pour diminuer les conditions de travail et les droits des travailleuses. Ces femmes non syndiquées n'ont que peu de pouvoir de négociation devant de telles situations. Le seul qu'elles avaient assurément, la possibilité de quitter un emploi pour en trouver un autre ailleurs, leur est maintenant enlevé.

En conséquence, elles s'accrochent à leur job malgré une surcharge de travail ou malgré du harcèlement de la part de leur employeur pour qu'elles cèdent à des exigences de travail toujours plus grandes ou quand elles osent protester contre une modification unilatérale de conditions importantes de leur contrat de travail, sans compter le harcèlement sexuel et racial. Ces situations sont parfois si difficiles à vivre que leur santé physique et mental est sérieusement menacée. A Au Bas de l'Échelle, nous avons remarqué, depuis deux ans, une augmentation importante des cas d'épuisement professionnel, de dépression nerveuse et d'autres maladies physiques et mentales qui transforment notre rôle d'information en un rôle de support et de relation d'aide.

Parfois aussi, des employeurs prétendent qu'il s'agit d'une démission plutôt que d'un congédiement pour camoufler un congédiement illégal (souvent pour grossesse), pour ne pas avoir à payer d'indemnités de cessation d'emploi ou pour se venger contre leur employée. Il en est parfois de même pour les accusations d'inconduite. Même si des recours existent pour faire valoir la validité de ces motifs pour quitter un emploi ou pour contester une fausse déclaration de l'employeur, l'existence d'un recours n'égale pas protection automatique et immédiate. Les groupes de défense des droits le savent très bien. Seulement six sur mille personnes auxquelles on a refusé le droit à l'assurance-chômage déposent une demandent de révision. Plusieurs travailleuses devront attendre de longs mois avant d'obtenir gain de cause ou perdront tout simplement leur recours à l'assurance-chômage faute de connaissance de leurs droits, de connaissance des recours pour les faire valoir et de capacité pour faire reconnaître le bien fondé de leur réclamation.

-30-

Source: Ghislaine Paquin
Au Bas de l'Échelle
(514) 270-7863 (privé)

滿城華人服務中心
SERVICE À LA FAMILLE CHINOISE DU GRAND MONTRÉAL
CHINESE FAMILY SERVICE OF GREATER MONTREAL
987 rue Côté, 4e étage, Montréal, Québec H2Z 1L1 Tél.:(514) 861-5244 Fax:(514) 861-9008

Sujet: Coupures à l'assurance-chômage.

Le Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal,un organisme communautaire depuis 1976,est préoccupé par les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement dans le régime d'assurance-chômage. Nous voulons constater l'impact de ces mesures surtout pour les immigrant(e)s et les femmes de minorité visible.

1. Les gens les plus influencés par ces mesures sont les minorités visibles,les femmes éthniques et les immigrants .Souvent, ils travaillent dans les petites entreprises où il n'y a pas de syndicat, les conditions du travail sont inférieures, de plus , ils souffrent les formes différentes de discrimination raciale et exploitation ces nouvelles mesures nous semblent donner une pression pour que les gens acceptent leurs conditions du travail.

2. Aussi, les nouvelles mesures de l'assurance -chômage affecteront particulièrement les femmes immigrantes.Les travailleuses immigrantes sont déjà sujettes à des harcèlements sexuels de tous genres dans leur travail. A cause de manque d'informations et la langue de communication, elles sont très faibles dans la défense de leurs droits. Dans l'avenir, les employeurs pourront utiliser la nouvelle politique de l'assurance-chômage pour menacer leurs travailleuses.

3. La plupart des travailleuses immigrantes ont un faible salaire. Quand elles perdent leur job,elles verront encore une réduction du taux de l'assurance-chômage (57% au lieu de 60%). Ce sera une baisse sensible du niveau de la vie des chômeuses des communautés immigrantes.

Nous croyons que le gouvernement a la bonne intention en proposant la nouvelle politique , mais ces mesures ne répondent pas aux besoins de la population . Aussi, ces nouvelles mesures dans le régime d'assurance-chômage provoquent une baisse de la qualité de vie et des conditions du travail pour les immigrantes, les femmes et les minoriés visibles.

Centre communautaire des femmes sud-asiatique
South Asian Women's Community Centre

En tant que groupe féminin, nous croyons fermement que les modifications proposées au sujet des prestations d'assurance-chômage auront des répercussions sur les droits des femmes. Leurs droits individuels seront bafoués.

L'employeur pourra faire ce qu'il voudra.

Les mauvaises conditions de travail seront plus fréquentes.

Il y aura un écart important entre les riches et les pauvres.

La pauvreté augmentera très rapidement.

Nous aimerions demander à l'honorable ministre Mazankowski comment les femmes pourront prouver qu'elles ont été victimes de harcèlement sexuel. Personne ne voudra témoigner au sujet d'incidents de ce genre parce que les gens auront peur de perdre leur emploi. Ils risqueraient d'être congédiés pour mauvaise conduite et n'auraient plus droit alors à des prestations.

Et que faites-vous des droits des minorités? Lorsqu'elles subissent de la discrimination, les femmes des groupes minoritaires quittent leur emploi sans se battre parce qu'elles n'ont pas l'habitude de s'élever contre le système. Que deviendront-elles quand la nouvelle loi sera en vigueur? Comment pourront-elles prouver qu'il y a eu discrimination? La loi sera favorable à l'employeur. S'il n'aime pas un employé, ou une employée, toutes les raisons seront bonnes pour l'accuser d'inconduite. Et comment cette personne pourra-t-elle s'opposer à celle qui détient l'autorité? Cela signifie que le gouvernement veut voir les pauvres réduits à l'impuissance et les riches devenir puissants.

Est-ce avec des lois de ce genre que nous aurons une société juste?

Nous aimerions que l'honorable Ministre réponde à ces questions.

Le libre-échange et les coupures à l'Assurance-chômage

Les nouvelles coupures draconiennes que le gouvernement fédéral veut imposer aux chômeuses et aux chômeurs s'inscrivent dans le contexte de la politique de libre-échange du pouvoir à Ottawa.

Nous faisons l'expérience de fermetures d'usines, de coupures sérieuses à nos programmes sociaux et de l'appauvrissement de la population, de conditions économiques et sociales aggravées par l'Accord de libre-échange Canada Etats-Unis (ALE) que nous subissons depuis 1989. On invoque l'Accord pour tenter de nous faire croire que le pays ne peut plus se payer des programmes sociaux supérieurs à ceux qui existent au sud de nos frontières. Ce, pendant que de grandes sociétés profitent d'exemptions d'impôt et de subventions généreuses de l'Etat et pendant qu'il se fait des dépenses extravagantes des fonds publics. Il arrive aussi que plusieurs des sociétésprivilégiées finissent par fermer boutique et transportent leurs capitaux aux Etats-Unis ou au Mexique, créant encore plus de chômage chez-nous.

L'ALENA, un accord inégal entre les Etats-Unis tout puissants d'une part et le Canada et le Mexique, puissances modestes, intensifierait les problèmes économiques et l'appauvrissement chez-nous. Il en résulterait des nouvelles pressions à la baisse sur nos programmes sociaux.

Il est à souhaiter que la population, regroupée dans des organismes communautaires, populaires et syndicaux, s'oppose vigoureusement aux coupures à l'assurance-chômage et aux autres conséquences d'une politique libre-échangiste d'inspiration américaine et fasse pression pour l'adoption de politiques de plein emploi et d'amélioration des programmes sociaux.

Il faudra développer des échanges avec le peuple du Mexique à base de respect et d'intérêts mutuels.

Pour plus d'informations, appeler Madeleine Parent, Comité canadien d'action sur le statut de la femme: 514 768 3256.

CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL DU QUÉBEC INC.

1265, RUE BERRI, BUR. 930, MONTRÉAL, QUÉBEC H2L 4X4

TÉL. (514) 844-0760

Malgré une volonté remarquable d'atteindre leur autonomie...

Malgré leur arrivée massive sur le marché du travail (de 71 à 86 la main-d'oeuvre féminine a haussée de 95%)...

Malgré leur poids et leur apport essentiel à l'économie du Canada (elles représentent actuellement 44% de la main-d'oeuvre)...

La piètre situation économique des femmes n'est plus à démontrer: c'est un fait accompli.

- 60% des adultes vivant dans la pauvreté sont des femmes
- le nombre de femmes qui tout en étant sur le marché du travail sont pauvres a augmenté de 160% entre 1971 et 1986
- 70% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes
- Les emplois dits précaires et non syndiqués sont occupés majoritairement par des femmes (70 % des travailleuses sont non syndiquées)

Les modifications au régime d'assurance-chômage proposées par le projet de loi C-113 sont inacceptables.

La perte de prestation lors d'un départ volontaire et le congédiement pour inconduite sont non seulement une atteinte à l'autonomie et au libre choix des travailleuses mais plus encore, ils enlisent les femmes dans la précarité où elles se retrouvent déjà majoritairement.

L'assurance-chômage n'est plus un filet de sécurité lorsqu'on trouve le courage de dénoncer le harcèlement que l'on subi, ou lorsque l'on refuse des conditions de travail inacceptables; l'assurance-chômage devient un bénéfice pour lequel il faut se battre.

Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que malgré l'énumération de motifs justifiant l'abandon volontaire de son emploi, notamment celui en matière d'harcèlement sexuel, c'est aux femmes qu'il appartiendra d'aller en appel devant le conseil arbitral, car évidemment, aucun employeur n'inscrira un tel motif sur la cessation d'emploi.

C'est encore aux femmes qu'il appartiendra de faire la preuve du harcèlement sexuel ou de tout autre comportement reproché alors que ce type de preuve est extrêmement difficile, éprouvant et apparaît parfois insurmontable. Plusieurs femmes déjà refusent d'entrer dans le processus "judiciaire" et cela, même lorsqu'elles bénéficient de soutien à l'intérieur de leur syndicat. La clientèle que nous représentons sont des femmes démunies et sans soutien; imaginez le résultat.

Au surplus, le projet de loi prévoit la possibilité que le conseil arbitral entende la cause hors la présence simultannée des parties; cela est un déni de droit grave en ce que l'on ne peut alors procéder au contre-interrogatoire de l'employeur. Comment vérifier et tester sa crédibilité ?

La diminution du taux de prestation de 60 à 57 % touche sévèrement et injustement les femmes, notamment lors du congé de maternité. Les femmes gagnent actuellement 70 % du salaire des hommes pour des emplois précaires, non syndiqués, dans de petites entreprises qui offrent peu ou pas de congés parentaux. Ce 3 % est une diminution plus que significative alors que déjà, elles vivent l'inégalité.

Diminuer ainsi les prestations lors du congé de maternité est une non reconnaissance du rôle parental des femmes dans notre société. Elles ne quittent pas leur emploi; elles interrompt momentannément leur travail pour en faire un autre, bien que différent: mettre un enfant au monde.

La diminution du taux de prestation et la suppression du droit même à ces prestations condamnent les femmes à une pauvreté encore plus grande: l'exclusion du bénéfice à l'assurance-chômage entraine également l'inadmissibilité aux prestations de l'aide sociale.

Quel carrefour le gouvernement est-il en train de nous faire prendre ?

Comment nier le droit à une assurance que l'on s'est payé ?

Comment accepter d'être traitées comme des présumées fraudeuses alors que les femmes se trouvent majoritairement dans la pauvreté et tentent d'en sortir ?

Comment accepter que le réel problème soit l'absence d'emploi et que le gouvernement propose, par ces modifications, de pénaliser les travailleuses ?

Il n'y a pas de façon d'accepter l'inacceptable.

L'Association des collaboratrices et partenaires en affaires, qui regroupent des femmes travaillant pour l'entreprise de leur conjoint se joint au CIAFT pour dénoncer les mesures modifiant le régime de l'assurance-chômage. Ces femmes, bien qu'ayant acquis le droit au bénéfice de la Loi depuis 1989 rencontrent de nombreuses difficultés à faire reconnaître l'assurabilité de leur emploi. Le long processus d'appel des décisions rendues par l'assurance-chômage, elles le connaissent bien.

Source: Rachel Décarie,

CIAFT

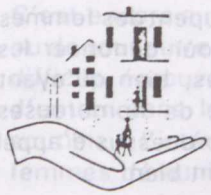

La Maison du Réconfort
C P 295 Succ Verdun
Verdun Qc H4G 3E9
Tel 768-8648

Des coupures qui pénalisent. . .
Adoption de la loi C 113, modifiant le régime d'assurance chômage.

Verdun, mars 93, La Maison du Réconfort est un organisme à but non lucratif. Ses services d'aide, d'hébergement, d'accompagnement, d'écoute pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale sont offerts depuis septembre 1980.

La Maison du Réconfort offre également depuis 1989, un programme de suivi collectif en maison de transition qui permet de poursuivre une démarche d'autonomie et de réinsertion sociale suite à un vécu de violence conjugale.

Agir sur la violence conjugale, c'est aussi "Travailler à diminuer et/ou abolir les contraintes à l'actualisation des femmes. C'est dénoncer toute action contraire à cet objectif." Charte intervention maison d'hébergement, c'est pourquoi nous dénonçons l'adoption du projet de loi C 113 modifiant le régime d'assurance chômage. Ces modifications auront un impact négatif sur la situation économique des femmes et sur les choix qui s'imposent en fonction de sa sécurité, du respect de son intégrité.

1. Diminution de prestation.
Considérant qu'une femme sur quatre travaille à temps partiel,
Considérant que le salaire des femmes ne représente que les deux tiers de celui des hommes, (1)
Considérant que le revenu personnel d'une mère sans conjoint est de 12 781.00 $ (2)

La diminution de 3% des prestations accordées représentent un manque à gagner important, et cette pénalité s'explique mal puisque la travailleuse a participé en cotisant à l'assurance chômage.

2. Départ volontaire sans motif valable, et/ou congédiement.
En situation de violence conjugale un départ volontaire peut s'imposer en raison de sa sécurité et/ou de son incapacité temporaire d'assumer ses responsabilités professionnelles.

Cette modalité aura une répercussion sur la décision qu'une femme victime de violence conjugale aura à prendre.
Devoir faire face à l'insécurité économique ne facilite pas la prise de décision, de rompre le cycle de la violence, et risque de maintenir, dans certains cas, des situations d'agression, de menace, de peur ...

2.2 "De plus une personne doit non seulement prouver que son motif est valable au sens de la loi, mais aussi qu'elle a exploré toutes les autres possibilités" (3)

Pour une femme victime de violence conjugale, qu'est-ce qui sera interprèté comme acceptable quant aux "autres possibilités"
Va-t-on exiger une plainte au judiciaire ou encore des procédures de divorce ou bien une période de médiation suite à une thérapie du conjoint ou quoi encore?

3. Autres questions.
. Chevauchement de pouvoir en matière de recours - (Commission des Normes - Commission des droits de la personne)

. Déclaration économique qui privilige une solution visant la perte d'emploi et non la création d'emploi.

Donc, il apparait que: "même si la tolérance sociale et celle des femmes violentées elles-mêmes semble diminuée (Prud'homme 89) un grand nombre de femmes continuent d'avoir le choix entre vivre dans la violence ou vivre dans la pauvreté (Demers 1987 - CNBS 1990) (4) ce qui est inacceptable.

Ces inégalités économiques ont aussi une implication sur la santé et sur les coûts sociaux.

Compte tenu de l'impact de ces mesures nous rappelons notre solidarité à dénoncer des coupures qui pénalisent plus particulièrement les femmes

- 30 -

Source : Denise Campeau Blanchette
514-768-8648

1) Berger François, La Presse, 25 octobre 1992

2) Statistique Canada, recencement 1986,
Des femmes & des régions. CSF. Québec, novembre 92

3) Dubuisson Philippe, La Presse 12/02/93

4) Femmes, et les inégalités sous économiques, MSSS, Québec, Novembre 1992

WITNESSES (Con't)—TÉMOINS (Suite)

From *Mouvement Action-chômage de Montréal:*

Mr. William de Merchant;

Mr. Jean Leduc;

Ms Diane Rainville.

From the *Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage:*

Ms Lisa Novak;

Ms Régine Laurent;

Ms Rachel Décarie;

Ms Ginette Bernier.

From the Treasury Board of Canada Secretariat:

Mr. Jean Ste-Marie, General Counsel.

Mr. Donald L.. Love, Director, Policy Development and Legislation, Staff Relations Division, Personnel Policy Branch.

From the Department of Finance:

Mr. Douglas Wyatt, General Counsel, General Legal Services.

Du Mouvement Action-chômage de Montréal:

M. William de Merchant;

M. Jean Leduc;

Mme Diane Rainville.

Du Regroupement des femmes contre les coupures à l'assurance-chômage:

Mme Lisa Novak;

Mme Régine Laurent;

Mme Rachel Décarie;

Mme Ginette Bernier.

Du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

M. Jean Ste-Marie, avocat général.

M. Donald L. Love, directeur, Élaboration de la politique et législation, Division des relations de travail, Direction de la politique du personnel.

Du ministère des Finances:

M. Douglas Wyatt, avocat général, Division des services juridiques généraux.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Prairie Pools Inc:

Mr. Leroy Larsen, Vice-Chairman;

Mr. Bryn Davidson, Executive Director.

From the Canadian Dehydrators' Association:

Mr. Allan Lindsey, President, Alberta Dehydrating;

From the Canadian Labour Congress:

Mr. Jean-Claude Parrot, Executive Vice-President;

Mr. Kevin Hays.

From the International Association of Machinists and Aerospace Workers:

Mr. Val Bourgeois, Canadian Vice-President;

Mr. Louis Erlichman, Research Director.

From *la Coalition populaire régionale de l'Outaouais:*

Mr. Benoit Fortin;

Ms Nicole Grenier-Duguay, representative of *Table ronde des OVEP de l'Outaouais;*

Ms Sylvie Simard, representative of *Mouvement Action-chômage de l'Outaouais;*

Ms Gemma Morissette, representative of *Groupe des femmes de l'Outaouais;*

Mr. Gilles Paquette, representative of *la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.*

De *Prairie Pools Inc:*

M. Leroy Larsen, vice-président;

M. Bryn Davidson, directeur exécutif..

De *Canadian Dehydrators' Association:*

M. Allan Lindsey, président, *Alberta Dehydrating.*

Du Congrès du Travail du Canada:

M. Jean-Claude Parrot, vice-président exécutif;

M. Kevin Hays.

De l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale:

M. Val Bourgeois, vice-président canadien;

M. Louis Erlichman, directeur de la Recherche.

De la Coalition populaire régionale de l'Outaouais:

M. Benoit Fortin;

Mme Nicole Grenier-Duguay, représentante de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais;

Mme Sylvie Simard, représentante du Mouvement Action-chômage de l'Outaouais;

Mme Gemma Morissette, représentante du Groupe des femmes de l'Outaouais;

M. Gilles Paquette, représentant de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, April 28, 1993

Issue No. 51

First Proceedings on:
Bill C-73, "An Act to amend the Canada Post Corporation Act"

APPEARING:
The Honourable Harvie Andre, P.C., M.P.
Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le mercredi 28 avril 1993

Fascicule n° 51

Premier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

COMPARAÎT:
L'honorable Harvie Andre, C.P., député
Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des Communes

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *P.C., Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools	Meighen
Corbin	* Murray, P.C.
DeWare	(or Lynch-Staunton)
Di Nino	Simarrd
* Frith (or Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart
Lavoie-Roux	

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The names of the Honourable Senators Oliver and DeWare substituted for those of the Honourable Senators Barootes and Forrestall (22nd April 1993).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson, C.P.

Vice-Président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cools	Meighen
Corbin	* Murray, C.P.
DeWare	(ou Lynch-Staunton)
Di Nino	Simard
* Frith (ou Molgat)	Sparrow
Kinsella	Stewart
Lavoie-Roux	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Les noms des honorables sénateurs Oliver et DeWare substitués à ceux des honorables sénateurs Barootes et Forrestall (le 22 avril 1993).

Published under authority of the Senate by the Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Thursday, April 1st, 1993:

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Buchanan, P.C., that Bill C–73, "An Act to amend the Canada Post Corporation Act", be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du jeudi 1er avril 1993:

L'honorable sénateur Meighen propose, apppuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Projet de loi C–73, « Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes », soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 28, 1993
(55)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 5:00 p.m. this day, in Room 356-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella, Meighen and Stewart. (9)

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

APPEARING:

The Honourable Harvie Andre, P.C., M.P., Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons.

WITNESSES:

From the Canada Post Corporation:

Mr. Georges Clermont, President and Chief Operating Officer;

Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

From Woods Gundy Inc.:

Mr. Tom Woods, Director and Vice-President.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated April 1st, 1993, began the examination Bill C-73, "An Act to amend the Canada Post Corporation Act".

The Minister made an opening statement and, with Messrs. Clermont, Woods and Bourne, answered questions.

At a later date Officials from Canada Post Corporation will provide written responses to questions asked by the Honourable Senator Stewart.

At 6:25 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 28 avril 1993
(55)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 17 heures, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, c.p. (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella, Meighen et Stewart. (9)

Présent, du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

COMPARAÎT:

L'honorable Harvie Andre, c.p., député, ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement à la Chambre des communes.

TÉMOINS:

De la Société canadienne des postes:

M. Georges Clermont, président et chef de l'Exploitation;

M. Ian Bourne, vice-président et directeur des Finances.

De Woods Gundy Inc.:

M. Tom Woods, directeur et vice-président.

Conformément à son ordre de renvoi daté du 1er avril 1993, le Comité entreprend l'étude du projet de loi C-73, "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes."

Le Ministre fait une déclaration et, avec MM. Clermont, Woods et Bourne, répond aux questions.

Les représentants de la Société canadienne des postes fourniront, un peu plus tard, des réponses écrites aux questions posées par l'honorable sénateur Stewart.

À 18 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 28, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-73, to amend the Canada Post Corporation Act, met this day at 5:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: The minister will be here momentarily. As soon as he arrives we will invite him to begin. In the meantime, perhaps we could hold a discussion about those matters in the Main Estimates that we want to focus on this year. One item has already been suggested by a member of the committee and also by other senators; the matter of the administration and the efficiency of the GST. Other suggestions include looking at the Department of National Defence. I have not heard much about it lately, but there was a time not long ago when they were about $170 million over-spent because of Canadian peacekeeping obligation sin several parts of the world. One of the questions is whether it is a Department of National Defence expenditure or the Department of External Affairs that will be paying. I have not heard much about that lately, but we promised ourselves that we would take a few minutes to focus on the subject matters that we want to look at between now and the second week of June. I think members were advised a couple of times to take a few minutes to decide what they would like to do.

Senator Bolduc: I have a few notes on that subject, but unfortunately I left them in my office. I did not know that we would discuss this matter today. There will be another meeting tonight at seven o'clock.

The Chairman: Perhaps we could discuss it at the beginning or at the end of this meeting.

Senator Bolduc: Tomorrow we have a meeting at 11 o'clock.

The Chairman: Yes. We should try and decide between this meeting and the next two meetings so we can make arrangements for witnesses to appear.

Senator Bolduc: In the past we have tried to focus our attention on rather long studies of five or six months. Most of those subjects have revolved around administrative policies. For example, one year we did program evaluations, another year we had something on civil service administration. I have a few subjects that I think would be of interest and I would like to reserve my comments perhaps until 7 o'clock.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 avril 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales à qui a été renvoyé le projet de loi C-73, modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, se réunit ce jour à 17 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson *(président)* occupe le fauteuil.

Le président: Le ministre ne va pas tarder. Dès qu'il arrivera, nous l'inviterons à prendre la parole. En attendant, nous pourrions peut-être essayer de voir sur quels éléments du Budget des dépenses principal nous voulons nous attarder cette année. Une question a déjà été proposée par un membre du comité de même que par d'autres sénateurs, celle de l'administration et de l'efficacité de la TPS. Certains ont également proposé d'examiner le ministère de la Défense nationale. On n'en a pas beaucoup parlé ces derniers temps, mais il n'y a pas si longtemps, le ministère avait dépassé de 170 millions de dollars son budget des dépenses en raison des obligations de maintien de la paix du Canada dans plusieurs régions du monde. L'une des questions est de savoir si c'est une dépense du ministère de la Défense nationale ou si c'est le ministère des Affaires extérieures qui paiera. Je n'en ai pas beaucoup entendu parler dernièrement, mais nous nous étions promis de consacrer quelques minutes à discuter des questions que nous allions aborder d'ici la deuxième semaine de juin. Je crois que l'on a déjà demandé à deux reprises aux membres du comité de réfléchir à la question pour décider de ce qu'ils voudraient faire.

Le sénateur Bolduc: J'ai quelques notes sur ce sujet, mais malheureusement je les ai laissées dans mon bureau. J'ignorais que nous allions en parler aujourd'hui. Il y aura une autre réunion ce soir à 19 heures.

Le président: Nous pourrions peut-être en parler au début ou à la fin de cette réunion.

Le sénateur Bolduc: Nous nous réunissons demain à 11 heures.

Le président: Oui. Nous devons essayer de décider d'ici les deux prochaines réunions afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires à la comparution des témoins.

Le sénateur Bolduc: Par le passé, nous avons essayé d'entreprendre des études plutôt longues, de cinq ou six mois. Il s'agissait généralement des politiques administratives. Par exemple, une année nous avons travaillé sur les évaluations de programmes, une autre année nous nous sommes penchés sur l'administration de la fonction publique. J'ai quelques sujets à proposer qui me paraissent intéressants et je voudrais attendre peut-être ce soir à 19 heures, pour présenter mes commentaires.

[*Text*]

Senator Corbin: This matter is not on the agenda for today. I do not fault you, as you have just put us in a holding pattern as we await the minister. I subscribe entirely to the suggestions made by my colleague across the way, that we look at this matter with more intensity at tomorrow's meeting when we examine the Estimates. One of the faithful and regular attenders, Senator John Stewart, is for some reason late, which is unusual. I believe he has a pet study that he wishes to pursue. I would not presume to speak on his behalf.

Senator Bolduc: He was chairing the Foreign Affairs Committee a moment ago.

Senator Corbin: You will recall that I suggested a month or so ago the transportation sector in Canada. I am sure you remember that. Certainly the clerk would remember. I am not suggesting that we put that aside, but the government wants to refer to the Transportation Commission a review of the national transportation act. That will happen either this or next week on the floor of the Senate. In view of that, I will for the time being put my suggestion on hold. However, I reserve the right to come back to the transportation topic at some later date.

Senator Bolduc: Mr. Chairman, one of my subjects was the impact of deregulation.

Senator Corbin: In what sector?

Senator Bolduc: The process of deregulation.

Senator Corbin: Generally?

Senator Bolduc: Yes. The government said in 1984 or 1985 that the process of deregulation was quite heavy for private agents in the market. Perhaps we could look at that topic, some five or six years after those comments. I am not referring to the committee that deals with regulations.

The Chairman: Then we will see if there are any further suggestions at the end of the meeting tonight and again tomorrow. The minister has arrived and we will therefore move on.

I want to welcome Mr. Andre to the National Finance Committee, dealing with Bill C-73. Perhaps you could introduce the people with you.

Mr. Harvie Andre, Minister of State and Leader of the Government: Mr. Chairman, with me are Mr. Georges Clermont, President of Canada Post Corporation and chief operating officer, and Garry Billyard, who is with government relations with the Post Office and works out of my office.

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Cette question n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je ne vous fais pas de reproche, puisque vous nous avez proposé d'en parler en attendant le ministre. Je suis tout à fait d'accord avec les suggestions de mon collège d'en face, c'est-à-dire pour étudier cette question de plus près durant la réunion de demain où nous examinerons le Budget. L'un de nos membres fidèles et assidus, le sénateur John Stewart, est en retard pour une raison ou une autre, ce qui est inhabituel. Je crois qu'il a un sujet d'étude qui lui tient à coeur. Je ne me sens pas en mesure d'en parler à sa place.

Le sénateur Bolduc: Il présidait le Comité des affaires étrangères tout à l'heure.

Le sénateur Corbin: Vous vous rappelez sans doute que j'ai proposé il y a environ un mois d'étudier le secteur des transports au Canada. Je suis sûr que vous vous en souvenez. Le greffier s'en souvient certainement. Je ne dis pas que nous devons abandonner la question, mais le gouvernement voudrait demander à la Commission des transports d'examiner la loi nationale sur les transports. Cela doit se fait au Sénat cette semaine ou la semaine prochaine. Par conséquent, je préfère mettre ma proposition en attente. Cependant, je me réserve le droit de revenir à la question des transports à une date ultérieure.

Le sénateur Bolduc: Monsieur le président, l'un de mes sujets était l'impact de la déréglementation.

Le sénateur Corbin: Dans quel secteur?

Le sénateur Bolduc: Le processus de la déréglementation.

Le sénateur Corbin: En général?

Le sénateur Bolduc: Oui. Le gouvernement a déclaré en 1984 ou 1985 que le processus de déréglementation était très lourd pour les agents privés sur le marché. Nous pourrions peut-être examiner cette question, cinq ou six ans après ces commentaires. Je ne parle pas du comité qui traite des règlements.

Le président: Nous verrons s'il y a d'autres suggestions à la fin de la réunion ce soir et également demain. Le ministre vient d'arriver et nous allons donc l'entendre.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Andre au Comité des finances nationales qui étudie le projet de loi C-73. Vous pourriez peut-être nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

M. Harvie Andre, ministre d'État et leader du gouvernement en Chambre: Monsieur le président, j'ai à mes côtés M. Georges Clermont, président de la Société canadienne des postes et chef de l'exploitation, et Garry Billyard, qui est aux Relations gouvernementales aux Postes et travaille dans mon bureau.

[*Text*]

I apologize for being late. I was appearing before the committee on conflict of interest. I am pleased to appear before this committee today to comment on Bill C-73, which will enable Canada Post Corporation to create an employee share savings plan for all its 56,000 employees.

The legislation is about giving all Canada Post employees a piece of the action and about building a stronger partnership between Canada Post, it employees and its customers.

An employee share savings plan at Canada Post can only encourage its workers to build on their past successes by enhancing their commitment to the goal of continually improving the Canadian postal service. A plan such as the one proposed by the legislation will lead to the strengthening of labour-management relations by giving employees an opportunity to benefit from an investment in the corporation to which they have committed so greatly. It is thanks to their hard work and dedication that the corporation has accomplished a remarkable turnaround since the 1980s.

Some have suggested we are somehow trying to sneak privatization through with this legislation. Let me be clear and unequivocal: We are doing no such thing. This government does not believe it has to hide or obscure any decision to privatize. If and when it is appropriate, we will make no secret of our decision. For the time being, privatization is not on the table for Canada Post.

Much has been made in the course of debate about the fact that the stock will be non-voting. I would simply point out that this legislation deals with sharing profits, not sharing management. It is therefore appropriate that the stock, which will only amount to 10 per cent of the total shares, be non-voting.

Parliamentarians have also been very interested during the course of debate on this legislation in what a Canada Post employee share savings plan would look like. Although the terms and conditions of the plan have not yet been set, I can assure the Senate and this committee of certain principles that will be part of the plan: All of the issues that are being considered and that have been considered will be measured against the principle of fairness to all employees. All employees will be able to participate, whether or not they are unionized. Participation will be completely voluntary and the register of employees participating will be accessible only to the administrators of the plan. Individual contributors to the plan will not be limited in proportion to an employee's salary, but to a common dollar amount ceiling. The president will have the same investment ceiling as the letter carrier.

[*Traduction*]

Excusez-moi d'être en retard. Je comparaissais devant le comité sur les conflits d'intérêts. Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-73, qui va permettra à la Société canadienne des postes de créer un régime d'épargne-actions pour ses 56 000 employés.

Ce projet de loi a pour objet d'intéresser les employés à l'avenir de la Société canadienne des postes et d'établir des liens encore plus étroits entre la Société, son personnel et sa clientèle.

Un régime d'épargne-actions pour les employés de la Société ne peut que les encourager à poursuivre sur la voie des succès passés en s'attachant encore davantage à améliorer sans cesse le service postal canadien. Le régime proposé par le projet de loi contribuera à améliorer les relations de travail en donnant aux employés la possibilité d'investir dans l'entreprise dont, par leur travail, ils contribuent si largement à assurer le succès. En effet, c'est grâce à leur détermination et à leur dur labeur que la Société a pu accomplir le remarquable virage qu'elle a amorcé au début des années 80.

On a prétendu que nous profitions de ce projet de loi pour ouvrir la porte du service postal au secteur privé. À de telles insinuations, ma réponse est claire et sans équivoque: il n'en est rien. Le gouvernement ne croit pas devoir cacher ou occulter une décision de privatisation. Le jour venu, si cette décision doit intervenir, nous n'en ferons pas un mystère. Pour le moment, la privatisation n'est pas à l'ordre du jour en ce qui concerne la Société canadienne des postes.

Lors des délibérations, on a accordé beaucoup d'importance au fait que les actions ne seront pas assorties du droit de vote. Je tiens simplement à faire remarquer que cette loi porte sur le partage des bénéfices, et non de la gestion. Il est donc normal que les actions qui ne devraient représenter que 10 p. 100 du total, soient des actions sans droit de vote.

Au cours des délibérations sur ce projet de loi, les parlementaires se sont demandé à quoi ressemblerait ce régime d'épargne-actions des employés de la Société des postes. Quoique les modalités définitives du régime n'aient pas encore été fixées, je puis assurer le Sénat et ce comité que le régime proposé respectera un certain nombre de principes: Toutes les questions qui sont et ont été étudiées respecteront le principe de l'équité pour tous les employés. Tous les employés pourront souscrire au régime, qu'ils soient syndiqués ou pas. La participation sera entièrement facultative et le registre des employés actionnaires ne sera accessible qu'aux administrateurs du régime. Les contributions individuelles admissibles ne seront pas proportionnelles au salaire de l'employé, mais assujetties au même plafond pour tous les employés. Ainsi, l'investissement maximum sera le même pour le président que pour un facteur.

[*Text*]

These details, which have yet to be finalized, will be approved by the Governor in Council on the recommendation of the Minister Responsible for Canada Post, the Minister of Finance and Treasury Board.

In conclusion, Mr. Chairman, I believe this bill represents another step in the right direction for Canada Post and its employees. It is hoped that the corporation's unions will recommend the support of this initiative, although it would be up to individual employees to make a voluntary decision on whether or not to participate. I am confident that many thousands of individual Canada Post employees will decide to do so, in some cases strengthening a pride that already exists and, in some cases, transforming old adversaries into new partners.

I would urge support for the bill as we continue to build on what has been quite impressive progress made by Canada Post, progress that we are determined to continue.

Thank you, Mr. Chairman. I am prepared to answer questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. The floor is now open for questions from any member of the committee.

I notice on page 3 it states, "the terms and conditions of the plan have not yet been set," and you go on to explain parts of it. Do you have any idea when they will be set?

Mr. Andre: I am not sure how much preliminary work has been done. Perhaps Mr. Clermont could comment. I know the corporation has been seeking the advice of people who have done this type of thing for other corporations. I think 60 per cent of the Toronto Stock Exchange companies do have employee stock ownership plans, so we are not ploughing new field here. It is a matter of getting the advice and coming up with the right price per share and offering which will make it attractive enough for employees to want to participate.

Mr. Georges Clermont, President and Chief Operating Officer, Canada Post Corporation: Mr. Chairman, at this point we do not have a definite agenda or timetable. We have an idea of what the plan will be. After the legislation has been enacted, we will consult with our employees and hold focus groups to listen to what they would like to have in this plan.

We do not have a definite timetable, Mr. Chairman.

Senator Corbin: Mr. Minister, you stated that the stock will be non-voting. Why could it not be voting stock? What is the rationale or philosophy behind that restriction?

[*Traduction*]

Les détails qui n'ont pas encore été arrêtés devront être approuvés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre responsable de la Société des postes, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor.

En conclusion, monsieur le président, je crois que ce projet de loi constitue encore un pas dans la bonne direction pour la Société canadienne des postes et ses employés. Nous espérons que les syndicats de la Société encourageront la participation à cette initiative bien que ce soit à chaque employé de décider s'il souhaite souscrire au régime ou pas. Je suis persuadé que plusieurs milliers d'employés de la Société profiteront de cette possibilité, soit pour raviver une fierté qu'ils nourrissent déjà soit encore, dans certains cas, pour muer en un sentiment de coopération le vieil antagonisme aujourd'hui dépassé.

Je vous recommande donc instamment d'appuyer ce projet de loi qui nous permettra de récolter le fruit des impressionnants efforts d'amélioration que la Société canadienne des postes a accomplis jusqu'ici et que nous sommes déterminés à voir se poursuivre.

Merci, monsieur le président. Je suis prêt à répondre aux questions.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Les membres du comité qui le désirent peuvent maintenant poser leurs questions.

Je lis à la page 3, «les modalités du régime n'ont pas encore été fixées,» et vous expliquez ensuite certains des éléments. Savez-vous quand ces conditions seront arrêtées?

M. Andre: Je ne sais pas où en est le travail préliminaire. M. Clermont pourra peut-être vous répondre. Je sais que la Société a demandé conseil à des spécialistes qui ont déjà mis sur pied ce genre de régime pour d'autres sociétés. Je crois que 60 p. 100 des sociétés de la Bourse de Toronto ont des régimes d'épargne-actions pour leurs employés, et l'idée n'est donc pas nouvelle. Il faut simplement demander conseil et trouver le juste prix des actions et de l'émission de façon à inciter les employés à souscrire.

M. Georges Clermont, président et chef de l'exploitation, Société canadienne des postes: Monsieur le président, pour l'instant nous n'avons pas de programme ou d'échéancier défini. Nous savons à peu près en quoi consistera le régime. Après la promulgation de la loi, nous consulterons nos employés et organiserons des rencontres de groupes pour savoir ce qu'ils aimeraient voir dans ce régime.

Nous n'avons pas d'échéancier défini, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Monsieur le ministre, vous avez déclaré que les actions seraient sans droit de vote. Pourquoi ne pourrait-il s'agir d'actions avec droit de vote? Quels sont les motifs ou les fondements de cette restriction?

[*Text*]

Mr. Andre: It happens to be true that 90 per cent of all employee stock ownership programs are non-voting because the intent is not a transfer of control — control rests with the Crown — the intent is participation in profits. I do not know what meaning there would be to have 10 per cent of the shares, when one shareholder owns 90 per cent, obviously what votes would occur?

The accusation at that point in time of a slow privatization would be there as well, which is not what we are planning at this point. There does not seem to me to be any benefit. It seems that the balance tilts in the direction of having participating non-voting shares.

Senator Corbin: I am not saying it is an unimportant amount, but overall since it is such a small amount, would there not be some advantage in terms of employee morale, improved employer/employee relations to have some of the rank and file stockholders on the board of management? Would that not be an additional vehicle for improving well-known tensions that have existed in that shop for many years?

Mr. Andre: That did not work when it was tried.

Senator Corbin: When and where was that?

Mr. Andre: When the Crown corporation was created in 1981, the then minister responsible, Mr. Ouellet, thought it might be helpful to have union representatives on the board. It was not helpful.

Senator Corbin: Why did it not work?

Mr. Andre: Because there is a fundamental conflict of interest in many ways. The union leadership's first responsibility, as they saw it, was to their union in that operation, not to the corporation. So when discussing negotiations at contract time, or even changes in the way the company is organized, it is always in the interests of the union leadership to look to changes that increase the membership. There is nothing evil about that. You and I would behave in the same manner were we in that position. I am not casting a moral judgment here. It is in the interests of management, which is looking for increased productivity, to go in the opposite direction. That fundamental conflict did not help. It did not lead to harmonious relationships. I do not know if it made them any worse, because they were pretty horrible at the time and it would be difficult to be any worse. It was not a successful experiment.

Senator Cools: The initiative is limited to 10 per cent of shares. I am curious, why has the government chosen the number 10 per cent? Why not 5 per cent, 20 per cent or 15 per cent? Is there something magical about the number 10?

[*Traduction*]

M. Andre: Il se trouve que 90 p. 100 de tous les programmes d'épargne-actions pour les employés sont composés d'actions sans droit de vote parce que le but n'est pas un transfert du contrôle — le contrôle appartient à la couronne — mais la participation aux bénéfices. Je ne vois pas quel serait l'intérêt d'avoir 10 p. 100 des actions, alors qu'un seul actionnaire en a 90 p. 100, quels pourraient être les votes?

L'accusation d'une tentative de privatisation lente qui est portée actuellement demeurerait, et ce n'est pas ce que nous prévoyons actuellement. Je ne vois aucun intérêt à la chose. Il semble que le mieux soit d'opter pour les actions participantes sans droit de vote.

Le sénateur Corbin: Je ne veux pas dire que c'est un montant négligeable, mais dans l'ensemble puisque c'est une quantité tellement faible, n'y aurait-il pas intérêt, pour améliorer le moral des employés, les relations de travail, à permettre à certains petits actionnaires de faire partie du conseil de gestion? Ne serait-ce pas encore un moyen d'atténuer les tensions bien connues qui existent dans cette société depuis des années?

M. Andre: Ce système n'a pas fonctionné lorsqu'il a été essayé.

Le sénateur Corbin: Où et quand était-ce?

M. Andre: Lorsque la société d'État a été créée en 1981, le ministre responsable de l'époque, M. Ouellet, a pensé qu'il serait peut-être bon que des représentants syndicaux siègent au conseil. L'idée n'a rien donné.

Le sénateur Corbin: Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné?

M. Andre: Parce qu'il y a un conflit d'intérêts fondamental à plusieurs égards. Les dirigeants syndicaux considéraient qu'ils étaient avant tout responsables vis-à-vis de leur syndicat dans cette entreprise, pas vis-à-vis de la société. Ainsi, dans les discussions aux négociations lors du renouvellement des conventions, ou même sur les changements dans l'organisation de la compagnie, les dirigeants syndicaux ont toujours intérêt à obtenir des changements qui feront augmenter le nombre de membres. Il n'y a rien de mal à cela. Nous agirions tous de la même façon à leur place. Je ne porte pas de jugement moral. La gestion, qui cherche à accroître la productivité, a par contre intérêt à aller dans la direction opposée. Ce conflit fondamental n'a rien arrangé. Il n'a pas rendu les relations harmonieuses. Je ne sais pas s'il les a rendu plus difficiles, parce qu'elles étaient assez horribles à l'époque et elles auraient pu difficilement être pires. Disons que l'expérience n'a pas été fructueuse.

Le sénateur Cools: L'initiative se limite à 10 p. 100 des actions. Je me demande pourquoi le gouvernement a choisi ce chiffre de 10 p. 100? Pourquoi pas 5 p. 100, 20 p. 100 ou 15 p. 100? Y a-t-il quelque chose de magique dans le chiffre de 10?

[*Text*]

Mr. Andre: Well, some people think so if you are a numerologist. It is not an unreasonable number and it is not an untypical number. We do not anticipate that on day one, 10 per cent will be subscribed, it is an "up-to" figure. If in fact the subscriptions go much beyond, we might come back and have another look at it.

Senator Cools: You might come back with another bill?

Mr. Andre: Going beyond that, it does start to become a little less credible to say that we are not going into a privatization. In terms of stock savings plans, as opposed to transfer of ownership to employees, 10 per cent is a reasonable figure. The transfer of ownership to employees is a form of privatization. We think that what 10 per cent represents, by way of opportunity for employees to participate, is sufficient. The interest and to accomplish the fundamental goals of giving the participating employees a sense of ownership and some personal stake in the profitability of the corporation can be met within the 10 per cent limit.

Senator Cools: I am interested in this. When Air Canada was sold off, there was a formula, either 55 or 45, and it seems to me the remaining 45 was sold off shortly thereafter. I do not think there is anything magical about the time that might elapse between the 10 and the 90.

I wonder if the minister could share with us some of the planning that is going into determining the sale of that 10 per cent. I would assume, for example, that one employee cannot buy the entire 10 per cent.

Mr. Andre: Perhaps I could ask Mr. Clermont to respond to that.

Senator Cools: It would be an interesting thing to discover how those options are going to be determined and who makes those decisions.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the 10 per cent will be available to all employees, and it will not be determined on a percentage of salary. There will be an upper limit, perhaps $1,000, perhaps $1,500. Our financial advisors and human resource people will tell us what the key figure is, but there will be an upper limit on the amount of shares that can be subscribed at any one time by a person.

As the minister indicated in his opening remarks, the president of the corporation cannot hold more shares or buy more shares — he can if he so chooses, but in increments of $1,000 or whatever and not as a percentage of salary — than the letter carrier. In this way, we feel that it will be fair to all employees, which is what we want to achieve.

[*Traduction*]

M. Andre: Eh bien, certains spécialistes de la numérologie le pensent sans doute. Ce n'est pas un chiffre déraisonnable et ce n'est pas un chiffre inhabituel. Nous ne nous attendons pas à ce que 10 p. 100 des actions soient achetées dès le premier jour, c'est un chiffre «maximum». En fait, si la participation est nettement supérieure, nous pourrions reposer la question et le revoir.

Le sénateur Cools: Vous pourriez proposer un autre projet de loi?

M. Andre: Au-delà de cela, il devient un peu plus difficile de dire que l'on ne se dirige pas vers une privatisation. Si l'on veut parler de régime d'épargne-actions et non de transfert de propriété aux employés, le chiffre de 10 p. 100 est raisonnable. Le transfert de propriété aux employés est une forme de privatisation. Pour nous, ce niveau de 10 p. 100 est suffisant pour donner la possibilité aux employés de participer. Cette limite de 10 p. 100 est suffisante et permet d'atteindre les objectifs fondamentaux, c'est-à-dire de donner aux employés participants un sentiment de propriété et un intérêt personnel dans la rentabilité de la société.

Le sénateur Cools: Cette question m'intéresse. Lorsque Air Canada a été vendue, il y avait une formule, soit 55 soit 45, et il me semble que les 45 restants ont été vendus peu après. Je crois qu'il n'y a rien de magique quant au temps qui peut s'écouler entre 10 et 90.

Le ministre pourrait peut-être nous dire ce que l'on prévoit pour déterminer la vente de ces 10 p. 100. Je suppose, par exemple, qu'il est impossible à un seul employé d'acheter la totalité des 10 p. 100.

M. Andre: Je vais demander à M. Clermont de répondre à cette question.

Le sénateur Cools: Il serait intéressant de savoir comment ces options vont être fixées et qui prend ces décisions.

M. Clermont: Monsieur le président, les 10 p. 100 seront offerts à tous les employés et la quantité ne sera pas proportionnelle au salaire. Il y aura une limite maximum, peut-être 1 000 $, peut-être 1 500 $. Nos conseillers financiers et nos spécialistes des ressources humaines nous diront quel est le chiffre à choisir, mais il y aura une limite maximum à la quantité d'actions pouvant être souscrites par une personne à un moment donné.

Comme l'a dit le ministre dans ses remarques d'introduction, le président de la Société ne peut pas détenir plus d'actions ou en acheter plus que le facteur — il le peut s'il le désire, mais en fonction de ses 1 000 $ ou autres et non proportionnellement à son salaire. De cette façon, le régime sera juste pour tous les employés, comme nous cherchons à le faire.

[*Text*]

Senator Cools: I hear you say it is going to be fair, but I am not sure I understand how it is going to be fair or what steps you are taking to ensure that. You have also said that some of these determinations are being made by human resources. I would have thought you would have had the best financial minds in the country working on this.

Mr. Clermont: We have both. Mr. Tom Wood of Wood Gundy —

Senator Cools: Wood Gundy? Perhaps you could share with us some of the investment personages or minds that you have consulted on this.

Mr. Clermont: We have had firms such as Wood Gundy and RBC Dominion Securities. We have had, on the human resource side, the firm of William Mercer and Associates, probably the best in Canada and with the most experience in such plans in Canada. We also have our own internal resources.

Senator Cools: There are certain limits as to what you could even say here today. I appreciate and I understand that.

The wording of the section of the bill at page 2 says:

> (4) No shares of the Corporation may be held or beneficially owned by any person other than
>
> (a) Her Majesty ...
>
> (b) an employee ... or a trustee for an employee of the Corporation.

Does the wording of (b) confine itself to individuals, or can that definition be expanded, for example, to the union itself? I am enquiring whether the union, under that clause, could purchase shares.

Mr. Andre: No, it is the employee. The reason for the trustee situation there is to catch RSPs, for example, where the shares would not be held directly in the name of the individual.

Senator Cools: So let us take a look at that again. An employee of the corporation or a trustee for an employee of the corporation. There is a little bit of ambiguity about the meaning of the word "trustee".

Mr. Andre: It is intended directly for employees. Are you suggesting the union will come along and say, "Okay, employees, you do it, you make us the trustee for all of these"? I am not sure what —

Senator Cools: I am not suggesting; I am asking. It is your bill. I am asking you.

Mr. Andre: I cannot envision very many circumstances where — I cannot envision any where that would be of benefit to the employee or the union, because it is profit sharing. This creates the possibility that an employee could put this into an RSP.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Vous dites que le régime va être juste mais je ne comprends pas exactement de quelle façon ou quelles mesures vous prenez dans ce but. Vous avez également signalé que certaines de ces décisions étaient prises par des spécialistes en ressources humaines. Je pensais que vous aviez fait appel aux plus grandes sommités financières du pays.

M. Clermont: Nous avons les deux. M. Tom Wood de Wood Gundy...

Le sénateur Cools: Wood Gundy? Peut-être pourriez-vous nous dire quelles personnalités ou quels experts en matière d'investissement vous avez consultés sur ce sujet.

M. Clermont: Nous avons fait appel à des sociétés comme *Wood Gundy* et *RBC Dominion Securities*. Dans le domaine des ressources humaines, nous avons eu la société de *William Mercer and Associates*, sans doute la meilleure au Canada et celle qui connaît le mieux ces régimes. Nous avons aussi nos propres ressources.

Le sénateur Cools: Il y a des limites à ce que vous pourriez dire ici aujourd'hui. Je m'en rends compte et je le comprends.

Le libellé de l'article du projet de loi à la page 2 est le suivant:

> (4) Seules les personnes suivantes peuvent détenir des actions de la Société ou en être les véritables propriétaires
>
> a) Sa Majesté...
>
> b) un employé de la Société ou un fiduciaire en son nom.

Le libellé du paragraphe b) est-il limité aux particuliers ou cette définition peut-elle être élargie, par exemple, au syndicat même? Je me demande si cet article permettrait au syndicat d'acheter des actions.

M. Andre: Non, il s'agit de l'employé. La possibilité d'un fiduciaire est prévue ici en raison des RER, par exemple, dans lesquels les actions ne seraient pas directement au nom de la personne.

Le sénateur Cools: Reprenons cela. Un employé de la Société ou un fiduciaire en son nom. Il y a une certaine ambiguïté quant au sens du mot «fiduciaire».

M. Andre: C'est destiné directement aux employés. Voulez-vous dire que le syndicat va dire, «Bon, vous, les employés, vous nous nommez fiduciaire pour toutes ces actions»? Je ne vois pas ce que...

Le sénateur Cools: Je ne sous-entends rien, je vous pose la question. C'est votre projet de loi. Je vous pose la question.

M. Andre: Je ne vois guère de circonstances où... Je ne vois pas dans quelles conditions cela pourrait être intéressant pour l'employé ou le syndicat, puisqu'il s'agit de partage des bénéfices. Cette disposition permet à un employé de mettre ses actions dans un RER.

[*Text*]

Senator Cools: Right, but that is not what it says here. It says an employee of the corporation or a trustee for an employee. As I read it, it is not saying what you are intending, because if it is a trustee for an employee —

Mr. Andre: Or a trustee for the employee. That could be his RSP.

Senator Cools: What I understand is that an employee may choose to put it into an RSP, but the purchaser is still the employee. As it is reads here, the trustee becomes a purchaser acting on behalf of an employee. It might be trivial. I am not so convinced that it is, though, especially when the definition of a trustee is —

Mr. Andre: No shares may be beneficially owned by any person other than. I am the employee; I buy some shares; I then decide I want them in an RSP. The owner becomes —

Senator Cools: The trustee becomes the owner here.

Mr. Andre: No, no, no. It is just a legal — the RSP is a trustee for me. I am the beneficial owner.

Senator Meighen: Like a blind trust.

Mr. Andre: Yes. It is the same thing. It is just a legal —

Senator Cools: I am not totally convinced.

Mr. Andre: The shares presumably would have RRSP number "blah blah blah blah blah" written on them, and I am the beneficiary of that RSP.

Senator Cools: I gather you are not too worried about that.

Senator Di Nino: To follow up on that, Mr. Minister, could it be that the corporation would encourage its employees to participate in a further retirement plan other than their own pensions through maybe a group RSP? A trust company, Canada Trust or another trustee or a bank, would be the trustee for a number of the individuals who would be participating in the stock purchase plan, this profit-sharing plan, and in effect they could have those shares registered under the name of a trustee for a large number of them but each held individually for each employee? Is that a possibility?

Mr. Andre: That is a possibility, sure.

Senator Di Nino: If an employee purchased these shares, either by way of cash or borrowing from a financial institution, would the shares have any marketable collateral value?

Mr. Andre: Yes. They are fully redeemable by the corporation, so they would have full collateral value.

Senator Di Nino: So the corporation would be bound to redeem these shares? There is no restriction, in effect, on the buy-back of these shares? They are not listed, so therefore

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Oui, mais ce n'est pas ce qui est dit ici. Je vois un employé de la Société ou un fiduciaire en son nom. Si je lis bien, cela ne correspond pas à votre intention, parce que s'il s'agit d'un fiduciaire pour un employé...

M. Andre: Ou un fiduciaire au nom de l'employé. Cela pourrait être son RER.

Le sénateur Cools: Si je comprends bien, un employé peut décider de mettre les actions dans un RER, mais l'acheteur reste l'employé. D'après ce que je lis ici, le fiduciaire devient un acheteur agissant au nom de l'employé. C'est peut-être un détail. Je n'en suis pas convaincue cependant, surtout si la définition de fiduciaire est...

M. Andre: Seules les personnes suivantes peuvent détenir des actions. Je suis l'employé; j'achète des actions; je décide ensuite de les mettre dans un RER. Le propriétaire devient...

Le sénateur Cools: Le fiduciaire devient le propriétaire ici.

M. Andre: Non, non, non. Juridiquement — le RER est fiduciaire en mon nom. Je suis propriétaire.

Le sénateur Meighen: Comme une fiducie sans droit de regard.

M. Andre: Oui. C'est la même chose. C'est simplement...

Le sénateur Cools: Je ne suis pas tout à fait convaincue.

M. Andre: Les actions porteraient vraisemblablement le numéro de RER et une mention quelconque «blablabla», et je suis le bénéficiaire de ce RER.

Le sénateur Cools: J'en déduis que cela ne vous inquiète pas beaucoup.

Le sénateur Di Nino: Pour poursuivre sur ce sujet, monsieur le ministre, la Société pourrait-elle encourager ses employés à souscrire à un régime de retraite autre que leur propre pension, peut-être par le biais d'un RER de groupe? Une société de fiducie, Canada Trust ou une autre ou une banque, serait le fiduciaire des personnes participant au régime d'achat d'actions, à ce régime de partage des bénéfices, et ces actions pourraient être enregistrées en grand nombre sous le nom d'un fiduciaire mais elles seraient détenues individuellement pour chaque employé? Est-ce une possibilité?

M. Andre: C'est une possibilité, certainement.

Le sénateur Di Nino: Si un employé achetait ces actions, comptant ou en empruntant auprès d'une institution financière, les actions auraient-elles une valeur négociable garantie?

M. Andre: Oui. Elles peuvent être rachetées en totalité par la Société, et elles auraient donc pleine valeur.

Le sénateur Di Nino: La Société serait donc tenue de racheter ces actions? Il n'y a aucune restriction sur le rachat de ces actions? Elles ne sont pas inscrites à la cote et ne

[*Text*]

they are not a public issue, but the corporation is bound to purchase these shares if they are presented for redemption; is that correct?

Mr. Andre: Yes.

Senator Meighen: Minister, I presume that at the present time the dividend policy is set by the board of directors of the corporation. Could you share with us today what your policy is vis-à-vis your only shareholder now, and whether you think the general policy is likely to continue when up to 10 per cent of your shares may be owned by a number of shareholders?

Mr. Andre: The policy was actually set by the shareholder, the Treasury Board, if you will. It was set out in the budget of 1989 that Canada Post would pursue its commercial mandate. We even had rate of return targets, which become a little obsolete when things like inflation rates fall off and so on.

Outside advice from the investment community states that the rule of thumb is that companies in businesses like Canada Post return 40 per cent of their profits by way of dividend. That is now policy, which is a reflection of what is a general rule of thumb for businesses like Canada Post.

Senator Meighen: Would you expect that remain as such? Is there any reason to believe it will change?

Mr. Andre: No, not offhand, unless the management comes forward with some appeal to try to turn these into growth stocks as opposed to income stocks. That would be a government decision and I have not heard anything like that at this point.

Senator Stewart: Mr. Chairman, I am sorry I could not be here at the beginning of the meeting. Perhaps the first question I have in mind has already been dealt with. I would be surprised, indeed, if it had not been dealt with.

As I understand it, the employee would have to relinquish the shares if she or he left the employment of the corporation.

Mr. Andre: That is right.

Senator Stewart: Would they be bought back at par value?

Mr. Andre: No, at their value.

Senator Stewart: How will that be set?

Mr. Andre: We have books and we have value. It would represent a certain ratio of the assets of the corporation.

In answer to your question, it is not just income. There is in fact capital appreciation.

[*Traduction*]

constituent donc pas une émission publique mais la Société est tenue de racheter ces actions si on le lui demande? Est-ce exact?

M. Andre: Oui.

Le sénateur Meighen: Monsieur le ministre, je suppose qu'actuellement c'est le conseil d'administration de la Société qui détermine la politique en matière de dividendes. Pouvez-vous nous expliquer aujourd'hui quelle est votre politique vis-à-vis de votre seul actionnaire actuel et nous dire si cette politique générale doit être maintenue, d'après vous, lorsque 10 p. 100 de vos actions pourront appartenir à différents actionnaires?

M. Andre: En fait, la politique a été déterminée par l'actionnaire, c'est-à-dire le Conseil du Trésor, si je puis dire. Il était prévu dans le budget de 1989 que la Société canadienne des postes devait poursuivre son mandat commercial. Nous avions même des objectifs de rendement à atteindre, qui sont devenus un peu dépassés lorsque les taux d'inflation sont tombés et cetera.

D'après les spécialistes en placement, on considère généralement que des entreprises comme la Société des postes redistribuent 40 p. 100 de leurs bénéfices sous forme de dividendes. C'est maintenant notre politique et elle reflète en fait la règle généralement acceptée pour des entreprises comme Postes Canada.

Le sénateur Meighen: Pensez-vous que cette règle va être maintenue? Y a-t-il des raisons de penser que les choses vont changer?

M. Andre: Non, pas a priori, à moins que la direction ne nous demande de transformer ces actions en valeurs de croissance plutôt que de revenus. Ce serait une décision gouvernementale et je n'ai rien entendu dire en ce sens.

Le sénateur Stewart: Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir pu assister au début de la réunion. La première question que je voulais poser a peut-être déjà été abordée. En fait, je serais étonné qu'elle ne l'ait pas été.

Si je comprends bien, les employés qui cessent de travailler à la Société devront renoncer à leurs actions.

M. Andre: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Seront-elles rachetées au même prix?

M. Andre: Non, à leur valeur.

Le sénateur Stewart: Comment sera-t-elle déterminée?

M. Andre: Nous avons des livres et nous avons une valeur. Cela représenterait une certaine proportion des avoirs de la Société.

Pour répondre à votre question, il ne s'agit pas uniquement de revenus. Il y a en fait l'appréciation du capital.

[*Text*]

Senator Stewart: Will you tell us why you have a Royal Recommendation?

Mr. Andre: That 10 per cent now belongs to Her Majesty. When we relinquish that 10 per cent, it has to go into the books as an expenditure.

Senator Stewart: You are speaking now of the shares, are you?

Mr. Andre: Yes.

Senator Stewart: Do you regard that as an appropriation?

Mr. Andre: The Auditor General requires us to do that kind of thing. It has to go into the Estimates as an expenditure, even though there is no demand on the taxpayer immediately.

Senator Stewart: Why do you say the Auditor General? I am not disputing you.

Mr. Andre: I use that term in the generic sense. I am an engineer, not an accountant. I think standard accounting practice requires that kind of bookkeeping. In terms of our books, it shows up as an expenditure.

It is similar to when we privatized Petro-Canada and showed an enormous expenditure in the books. As I said, I am not an accountant. I am not apologizing either.

Senator Stewart: The point I am raising is this. Is every expenditure or every devolution of asset by the Crown an appropriation? You seem to be saying it is.

Mr. Andre: Yes, that is right.

Senator Stewart: I am not disputing that because I have no ground to dispute it. I am just curious.

Mr. Andre: You might want to pursue that matter with Mr. Bourne, the Chief Financial Officer, who could give you more details.

I suppose you could look at it this way. What we are doing is expropriating some funds, buying the shares and giving them to the corporation. They no longer show up in Her Majesty's account. We have to reflect that value, something for which a Royal Recommendation is needed.

Senator Stewart: It does not affect the validity of the bill. Some time when we have someone from Justice, I will ask them to give their opinion on this matter.

Mr. Andre: Let me tell you as House Leader I argue all the time with people over there whether they need to do things like ways and means motions and Royal Recommendations because they complicate my life.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez une recommandation royale?

M. Andre: Ces 10 p. 100 appartiennent maintenant à Sa Majesté. Lorsque nous nous en déferons, cela doit figurer comme une dépense dans les livres.

Le sénateur Stewart: Vous parlez maintenant des actions, n'est-ce pas?

M. Andre: Oui.

Le sénateur Stewart: Considérez-vous cela comme une affectation budgétaire?

M. Andre: C'est ce que nous demande de faire le Vérificateur général. Cela doit figurer comme une dépense au budget, même si l'on ne demande rien au contribuable dans l'immédiat.

Le sénateur Stewart: Pourquoi dites-vous le vérificateur général? Je ne le conteste pas.

M. Andre: J'emploie ce terme dans un sens général. Je suis ingénieur, pas comptable. Je crois que ces jeux d'écriture sont conformes aux pratiques de comptabilité reconnues. Dans nos livres, cela figure comme une dépense.

C'est semblable à ce qui s'est passé lorsque nous avons privatisé Pétro-Canada et qu'une énorme dépense a été portée dans les livres. Comme je viens de le dire, je ne suis pas comptable. Je ne m'excuse pas non plus.

Le sénateur Stewart: La question que je veux soulever est celle-ci. Considère-t-on qu'il s'agit d'une affectation budgétaire chaque fois que la Couronne se dessaisit d'un avoir? Vous semblez dire que oui.

M. Andre: Oui, c'est exact.

Le sénateur Stewart: Je ne le conteste pas parce que je n'ai aucune raison de le faire. Je suis simplement curieux.

M. Andre: Vous pourriez approfondir cette question avec M. Bourne, le directeur des Finances, qui pourrait vous donner de plus amples précisions.

On pourrait présenter les choses ainsi. En fait, nous exproprions certains fonds, en achetant les actions et en les donnant à la Société. Elles ne se trouvent plus dans le compte de Sa Majesté. Nous devons le montrer et il faut pour cela une recommandation royale.

Le sénateur Stewart: Cela n'a pas d'effet sur la validité du projet de loi. Parfois, lorsque nous avons une personne du ministère de la Justice, je lui demande son avis sur ce sujet.

M. Andre: Je peux vous dire qu'en tant que leader en Chambre, je discute sans arrêt avec des gens là-bas pour savoir s'ils ont vraiment besoin de motions de voies et moyens et de recommandations royales parce que tout cela me complique terriblement la vie.

[*Text*]

Senator Stewart: Why does it come into force on a day to be fixed later and not at Royal Assent?

Mr. Andre: I suppose there is no difference. The standard procedure is that it comes into force when the administrative apparatus is in place, to make enforcement a reality. That is all.

Senator Stewart: Some bills contain no such coming into force clause because it is assumed as soon as Royal Assent is given, the bill has become law.

Mr. Andre: Those are bills that do not have any administrative requirements attached to them.

Senator Stewart: You are saying that there will be certain administrative measures.

Mr. Andre: There is a further qualification. As it states in here, the administrative procedure is that we, the Treasury Board and the Governor in Council, have to approve the final plan that comes forward.

Senator Stewart: Let us assume that the bill becomes law within the next week or 10 days. What would be the day fixed? Is it a month, two months, three months from then?

Mr. Andre: I do not know.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, this has yet to be determined. As I explained before the senator came in, after the bill becomes law, we plan to have consultation with our employees on the terms of the plan. We have a pretty good idea from our advisors as to what it should be, but on the final details we would like to consult with our employees as to what they would like in there and what would interest them.

Once we have that, we would finalize a plan and go through the administrative procedures described. We do not have a precise timetable. However, if the bill were to become law next week, we would do our homework during the summer and, perhaps, have something to offer in the fall.

Senator Corbin: My question has just been answered, Mr. Chairman, but I will ask another. What are the costs of implementation of this plan, apart from the transfer of government stocks? How big an operation is this?

Mr. Andre: The best estimate is that it will cost $3 to $4 million.

Senator Bolduc: I understand that the employee plan in the Post Office is negotiated. You have a collective bargaining agreement between the corporation and the employees, or

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Pourquoi la loi doit-elle entrer en vigueur à une date ultérieure et pas le jour de la sanction royale?

M. Andre: Je crois qu'il n'y a pas de différence. Selon la procédure habituelle, la loi entre en vigueur lorsque l'appareil administratif est en place, pour qu'elle puisse devenir réalité. C'est tout.

Le sénateur Stewart: Certains projets de loi n'ont pas ce genre de disposition sur l'entrée en vigueur parce qu'on considère que dès que la sanction royale est donnée, le projet de loi a force de loi.

M. Andre: C'est vrai pour les projets de loi qui ne sont pas assortis d'exigences administratives.

Le sénateur Stewart: Vous voulez dire qu'il y aura certaines mesures administratives.

M. Andre: Il y a une autre condition. Comme il est dit ici, selon la procédure administrative, le Conseil du Trésor et le gouverneur en conseil doivent approuver le plan définitif qui sera présenté.

Le sénateur Stewart: Supposons que le projet de loi devienne loi au cours de la semaine prochaine ou des 10 prochains jours. Quel serait le jour fixé? Faut-il compter un mois, deux mois, trois mois?

M. Andre: Je ne sais pas.

M. Clermont: Monsieur le président, cela reste à déterminer. Comme je l'ai expliqué avant l'arrivée du sénateur, après l'adoption du projet de loi, nous prévoyons des consultations avec nos employés sur les modalités du régime. Nous savons assez bien à quoi nous en tenir d'après ce que nous ont dit nos conseillers mais nous voudrions consulter nos employés avant d'arrêter les derniers détails, pour savoir ce qu'ils souhaitent voir dans le régime et ce qui les intéresserait.

Après cela, nous mettrions la dernière main au régime et suivrions les procédures administratives prévues. Nous n'avons pas d'échéancier précis. Cependant, si le projet de loi était adopté la semaine prochaine, nous ferions nos devoirs pendant l'été et nous aurions peut-être quelque chose à proposer à l'automne.

Le sénateur Corbin: On vient de répondre à ma question, monsieur le président, mais je vais en poser une autre. Quels sont les coûts de la mise en oeuvre de ce régime, en dehors du transfert des actions gouvernementales? Quelle est l'ampleur de cette opération?

M. Andre: D'après les meilleurs estimations, le coût devrait être de 3 à 4 millions de dollars.

Le sénateur Bolduc: Je crois que le régime des employés à la Société des postes fait l'objet de négociations. Il y a une convention collective entre la Société et les employés, ou

[*Text*]

many collective agreements. Is this completely outside of that and on a voluntary basis?

Mr. Andre: That is right.

Senator Bolduc: This does not interfere and put legal or illegal intricacies around the collective agreement?

Mr. Andre: Not at all, senator.

Senator Cools: In his opening statement the minister said that this is not privatization, but it very clearly is. Could you explain that? I am not quarrelling with what you are doing. I just wonder why you are giving it a different name.

Mr. Andre: Privatization has meant that you sell off control, control is transferred from Her Majesty in Right of Canada to the private sector. We are not doing that. Her Majesty remains totally in control, so it is not privatization.

The reason I raised it at all was that some of the critics said, "Ah, creeping privatization". If and when we get around to privatizing, it will not creep up, we will declare it. Polls show that 75 per cent of the population would like us to do that, but we are not doing it. That is not on the table, It is not under consideration at this point. This is not privatization. It is simply an employee stock savings plan.

Senator Cools: I fail to follow. You are saying that the employees are not in the private sector. To my mind it is almost a moot point, but when Air Canada was initially privatized —

Senator DeWare: Profit sharing.

Senator Cools: This has been going on for a while. When Air Canada was sold off, the bill had a rather charming little name. Was it not called the Air Canada Public Participation Act? It was framed in a very euphemistic way. It is a privatization of 10 per cent. That is what it is.

Mr. Andre: No, it is not. Canada Post is an agent of Her Majesty. It is a different Crown corporation in that sense. It is an employee stock savings plan. I do not know what else I can say about it. It just is not privatization.

Senator Cools: It does not matter how you transfer. You are transferring part ownership.

Mr. Andre: We are giving employees participation in the profits of the corporation.

Senator Cools: Yes, you are, but you are doing it by means of selling and buying stock.

Mr. Andre: Obviously "privatization" means different things to you and to me. I will accept that what privatization means to you applies in this case and, therefore, it is

[*Traduction*]

plutôt plusieurs conventions collectives. Ce régime est-il complètement à part et tout à fait facultatif?

M. Andre: C'est juste.

Le sénateur Bolduc: Cela n'entrave pas la convention collective et n'y introduit pas de complications légales ou illégales?

M. Andre: Pas du tout, sénateur.

Le sénateur Cools: Dans sa déclaration, le ministre a dit qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation, mais c'en est manifestement une. Pouvez-vous m'expliquer cela? Je ne m'oppose pas à ce que vous faites. Je me demande simplement pourquoi vous donnez à l'opération un nom différent.

M. Andre: Privatiser signifie vendre le contrôle, le contrôle est alors transféré de Sa Majesté du chef du Canada au secteur privé. Ce n'est pas ce que nous faisons. Sa Majesté garde totalement le contrôle et il ne s'agit donc pas de privatisation.

J'ai soulevé la question parce que certains des critiques ont dit, «Ah, une privatisation insidieuse». Si nous décidons un jour de privatiser, ce ne sera pas insidieux, ce sera déclaré. Les sondages montrent que 75 p. 100 de la population serait favorable à cela, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Ce n'est pas à l'ordre du jour et la question n'est pas à l'étude pour l'instant. Il ne s'agit pas de privatisation. C'est simplement un régime d'épargne-actions pour les employés.

Le sénateur Cools: Je ne vous suis pas. Vous dites que les employés ne sont pas dans le secteur privé. D'après moi c'est presque un sujet à débattre, mais lorsque Air Canada a été privatisée au départ...

Le sénateur DeWare: Le partage des bénéfices.

Le sénateur Cools: Cela dure depuis un certain temps. Lorsque Air Canada a été vendue, le projet de loi avait un nom tout à fait charmant. N'était-il pas intitulé la Loi sur la participation publique à Air Canada? C'était un très bel euphémisme. C'est une privatisation de 10 p. 100. C'est de cela qu'il s'agit.

M. Andre: Non. La Société canadienne des postes est un agent de Sa Majesté. C'est une société d'État différente en ce sens. Il s'agit d'un régime d'épargne-actions pour les employés. Je ne vois pas ce que je peux dire de plus. Il ne s'agit pas du tout de privatisation.

Le sénateur Cools: Peu importe la façon dont se fait le transfert. Vous transférez une partie de la propriété.

M. Andre: Nous permettons aux employés de participer aux bénéfices de la Société.

Le sénateur Cools: Oui, mais vous le faites par le biais de l'achat et de la vente d'actions.

M. Andre: Manifestement, nous n'interprétons pas le mot «privatisation» de la même façon. J'admets que ce que vous entendez par privatisation s'applique dans ce cas et c'est donc

[*Text*]

privatization as you define it, but it is not privatization as I define it.

Senator Cools: But as you say, it is leaving the Queen's hands.

The Chairman: I guess there is a disagreement as to the meaning. Do you have any other questions, Senator Cools?

Senator Cools: Chairman, so much of this legislation comes before us and we manage to give such cursory examination to some of these issues. I am interested in knowing what some of the people he was talking about, the big investment houses, think of these goings on. I am very interested in knowing who is going to determine the value of shares. I would like to know.

The Chairman: I am told that we can arrange for you to ask that question of one of the advisors from Wood Gundy. Mr. Tom Woods is here.

Mr. Woods, are you prepared to deal with this question?

Mr. Tom Woods, Director and Vice-President, Wood Gundy Inc: Yes, if it is appropriate. I will not be too long winded, but please feel free to follow up with questions.

We have spent a fair bit of time working with the company, primarily advising the company on other employee share purchase plans. We recognize that the consultation process has to occur before we come up with a final recommendation, but I might just lay out for the senator and others some of the key decisions which will have to be made here; decisions which have been taken in other employee share purchase plans to formulate the final plan.

The first question, at least in my mind, is how you actually set the price for shares. As everyone realizes, the shares of this company will not be publicly traded on the stock exchange. In the case of Air Canada, the market sets the price. In this case we have to set the price by a non-market means.

Of companies that are not publicly traded perhaps the best example is Telesat Canada. Some of you may know that prior to the government divesting its remaining share early last year, it had an employee share purchase plan. The pricing basis was based on, as the minister said, the book value per share. That is simply the equity in millions of dollars, divided by the number of shares outstanding. That is something that the auditors can come up with every year, so that number is very defensible and clear.

There are other approaches. One could call in an evaluator every year, one could set a formula, but our sense is that the book value approach is the most straightforward and defensible. Although a final decision has not been made on that, it is assumed that this will be the logical approach.

[*Traduction*]

une privatisation selon votre définition, mais pas selon la mienne.

Le sénateur Cools: Mais comme vous le dites, ce n'est plus à la Reine.

Le président: Je pense que vous ne vous entendez pas sur le sens. Avez-vous d'autres questions, sénateur Cools?

Le sénateur Cools: Monsieur le président, nous voyons tellement de projets de loi et nous examinons si rapidement certaines de ces questions. J'aimerais savoir ce que pensent de tout cela certains de ceux dont il parlait, les grandes maisons d'investissement. J'aimerais savoir qui va déterminer la valeur des actions. Je voudrais savoir.

Le président: On me dit que vous pourriez poser cette question à l'un des conseillers de Wood Gundy. M. Tom Woods est là.

Monsieur Woods, êtes-vous prêt à répondre à cette question?

M. Tom Woods, directeur et vice-président, Wood Gundy Inc.: Oui, si c'est possible. Je ne parlerai pas trop longtemps, mais n'hésitez à me poser des questions ensuite.

Nous avons travaillé avec la Société pendant assez longtemps, essentiellement pour lui donner des avis sur les autres régimes d'achat d'actions pour les employés. Nous savons qu'il doit y avoir un processus de consultation avant d'en arriver à une recommandation finale mais je voudrais simplement expliquer au sénateur et aux autres personnes certaines des décisions importantes qui devront être prises; des décisions qui ont été prises dans d'autres régimes d'achat d'actions pour les employés pour formuler le régime définitif.

La première question, tout au moins dans mon esprit, est de savoir comment on fixe le prix des actions. Comme chacun sait, les actions de cette société ne seront pas cotées en bourse. Dans le cas d'Air Canada, le prix est déterminé par le marché. Ici, nous devons fixer le prix par d'autres moyens.

Parmi les sociétés qui ne sont pas cotées en bourse, le meilleur exemple est peut-être celui de Télésat Canada. Certains d'entre vous savent peut-être qu'avant que le gouvernement ne se dessaisisse de la part qui lui restait l'année dernière, la société avait un régime d'achat d'actions pour les employés. Comme le ministre l'a dit, le prix était établi en fonction de la valeur comptable par action. Cela correspond simplement à l'avoir en millions de dollars, divisé par le nombre d'actions. C'est un chiffre que les vérificateurs peuvent voir chaque année et il est donc très clair et facile à justifier.

Il y a d'autres méthodes. On pourrait faire venir un évaluateur chaque année, établir une formule, mais d'après nous, la méthode de la valeur comptable est la plus directe et la plus facile à justifier. Quoiqu'aucune décision finale n'ait encore été prise à ce propos, c'est probablement cette approche qui sera retenue.

[*Text*]

A second issue is whether there should be a plan on an ongoing basis or whether there should be just one plan upfront for a period of time, after which no other opportunities will be made to have employees purchase shares on an ongoing basis. Again, that is an open question. We could have an ongoing plan, I see no reason why not, but some companies have only one opportunity to buy shares and then do not deal with it for some time.

Another issue is whether there should be incentives for employees to buy shares, particularly at the outset when there is an understandable level of uncertainty as to what the plan might entail. Virtually all companies that embark on employee share purchase plans have some sort of incentive just to attract the interest or raise the profile of the issue. Companies justify incentives, such as matching shares, discounts, payroll deduction plans and interest-free loans, on the basis that involving the employees in the plan, in view of the costs implicit in that, is worth the benefits of having employee involvement.

I will not go on, but there are other issues. Over what period of time should matching shares be vested? There are lots of examples to look at. Finally, how often should employees be permitted to sell shares back to the company, or should they be transferable? Most private companies do not allow employees to sell shares among themselves. Rather, the company is obliged to buy those shares back. It would seem to be logical to allow the employees to sell shares back at any time. That is a question that would have to be examined.

Those are five of the key issues. There are some ancillary issues that have to be dealt with. The message is that a large number of other plans have been done. The company is not breaking new ground on these issues.

Senator Cools: Can you comment, sir, on the question which I previously asked the minister as to why the number of 10 per cent had been chosen originally? I am looking for some reassurance that these numbers are being chosen based on some sound fiscal planning, or management, according to the minister.

Mr. Woods: Wood Gundy really did not have a role in that. It certainly seems reasonable in the context of the amount of money that might be made available to employees. It is not so large a number that one would say that using any reasonable set of assumptions, the employees, over a period of time, could not possibly come up with that amount of money. On the other hand, it is a number that one would not necessarily expect to be taken up right away and therefore not be able to have a plan on an ongoing basis. From an investment dealer's

[*Traduction*]

Il y a deuxièmement la question de savoir s'il faudrait établir un régime sur une base permanente ou s'il faudrait simplement un régime au départ pour une période donnée, après quoi les employés ne pourraient plus continuer à acheter régulièrement des actions. Là encore, la question est ouverte. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas un régime à fonctionnement continu, mais certaines entreprises ne proposent des actions que d'une façon ponctuelle et ne le font plus ensuite pendant un certain temps.

Il y a aussi la question de savoir s'il faudrait des stimulants pour inciter les employés à acheter des actions, en particulier au début, où ils se posent des questions bien compréhensibles sur les conséquences que peut avoir le régime. Quasiment toutes les entreprises qui mettent sur pied un régime d'achat d'actions pour employés ont recours à un stimulant quelconque pour susciter l'intérêt des employés ou faire de la publicité à ce régime. Les entreprises disent que les avantages de la participation des employés justifient ces stimulants, actions de contrepartie, ristournes, régimes de prélèvement sur le salaire, et prêts sans intérêt.

Je ne vais pas continuer, mais il y a d'autres questions. Sur quelle durée les actions de contrepartie devraient-elles être octroyées? Il y a de multiples exemples à examiner. Enfin, au bout de combien de temps les employés pourraient-ils revendre leurs actions à la société, et seraient-elles transférables? La plupart des entreprises privées n'autorisent pas leurs employés à se vendre des actions entre eux. C'est la compagnie elle-même qui doit les racheter. Il semblerait logique d'autoriser les employés à revendre les actions n'importe quand. C'est une question à étudier.

Ce sont là cinq des grands problèmes, auxquels s'ajoutent d'autres questions secondaires. L'idée principale ici, c'est que de très nombreux autres régimes existent déjà, et que la société ne s'aventure donc pas en terrain inconnu.

Le sénateur Cools: Pourriez-vous me dire un mot au sujet de la question que j'ai précédemment posée au ministre, à savoir pourquoi on avait choisi au départ le pourcentage de 10 p. 100? J'aimerais que vous me confirmiez que ce chiffre a été choisi en fonction d'une saine planification ou d'une saine gestion financière comme nous le dit le ministre.

M. Woods: Wood Gundy n'est pas vraiment intervenu à ce niveau. Je trouve que c'est un montant raisonnable à mettre à la disposition des employés. Il n'est pas excessif, et l'on pourrait difficilement craindre, sur la base d'un scénario raisonnable, que les employés ne soient pas en mesure de l'assumer sur une certaine période. En revanche, c'est un montant assez important et on ne s'attendrait pas nécessairement à ce que les employés achètent immédiatement toutes ces actions et par conséquent à ce que le régime ne fonctionne pas

[*Text*]

point of view, that is the only way we would look at it, and it certainly seems reasonable.

Senator Cools: You also said that you are not breaking new ground. How does this 10 per cent compare with the comparable plans that you keep referring to, because perhaps that is standard fare.

Mr. Woods: The issue to each employee is how much can he or she buy. The employee does not really think of how much is available in aggregate.

In the case of Telesat, they have the same 10 per cent limit.

Senator Cools: Perhaps that 10 per cent had been borrowed from —

Mr. Woods: I do not know that it has, but there is at least that one precedent.

The Chairman: I have a supplementary question. It has to do with the provisions of clause 27(3)(2), where it says that the Minister, notwithstanding a number of things:

> ...may authorize the issue of the shares for no consideration or for such consideration as the by-law may prescribe.

Does that mean you intend to give some of these shares away as bonuses and incentives to the employees?

Mr. Woods: I am not a lawyer, but certainly that clause would permit that flexibility. That is an issue that has not been decided.

Mr. Clermont: One of the incentives we have in mind — we have not necessarily decided at this point — would be to give one free share for every two shares bought. The CPCA requires that a consideration be paid for shares. This would be an exception.

The Chairman: That is why you need authority to make that exception?

Mr. Clermont: Absolutely.

Senator Stewart: Is it legally necessary that there be a payment? You said just now that there had to be a payment, that you could not give shares without it being tied to a purchase of shares; is that right?

Mr. Clermont: The CPCA requires that the corporation receive consideration for a share that it issues because we have, as an idea, that we might give a share away as an incentive for every two shares. That is fairly common. Given that we are governed by a special act, we need this in the legislation if we are to go the route I just described.

[*Traduction*]

de façon continue. Du point de vue du courtier en valeurs mobilières, ce serait la seule façon possible de l'envisager, et cela semble raisonnable.

Le sénateur Cools: Vous dites aussi que vous n'avancez pas en terrain inconnu. Ce montant de 10 p. 100 est-il comparable à ceux des régimes analogues dont vous parlez sans arrêt, correspond-il à une norme?

M. Woods: La question pour chaque employé, c'est de savoir combien il ou elle peut acheter. L'employé ne se préoccupe pas vraiment de savoir globalement quel montant est disponible.

Dans le cas de Télésat, la limite est la même, 10 p. 100.

Le sénateur Cools: Peut-être avait-elle été reprise à...

M. Woods: Je ne sais pas, mais cela fait au moins un précédent.

Le président: J'ai une question supplémentaire au sujet des dispositions du paragraphe 27.3(2), qui stipule que le ministre, par dérogation à diverses choses:

> ...peut autoriser l'émission d'actions sans contrepartie ou pour la contrepartie qu'il fixe.

Est-ce que cela veut dire que vous avez l'intention de distribuer certaines de ces actions à titre de primes ou d'incitations aux employés?

M. Woods: Je ne suis pas juriste, mais il est certain que cet article nous donnerait cette latitude. La question n'a pas été tranchée.

M. Clermont: L'une des incitations auxquelles nous avions pensé — la question n'est pas nécessairement réglée pour l'instant — consisterait à donner aux employés une action gratuite pour deux actions achetées. La LSCP exige le versement d'une contrepartie pour ces actions. Ce serait une exception.

Le président: C'est pour cela que vous avez besoin de cette dérogation?

M. Clermont: Exactement.

Le sénateur Stewart: Est-il légalement indispensable qu'il y ait versement d'une contrepartie? Vous venez de dire qu'il devait y avoir un versement, que vous ne pouviez pas donner d'actions sans qu'il y ait achat d'autres actions; est-ce exact?

M. Clermont: La LSCP stipule que la Société doit obtenir une contrepartie pour les actions qu'elle émet et nous envisageons à titre d'incitation de donner une action à l'achat de deux actions. C'est assez fréquent. Étant donné que nous sommes régis par une loi spéciale, nous avons besoin de cette disposition dans le texte de la loi pour pouvoir faire ce que je viens de vous décrire.

[*Text*]

Senator Stewart: The fact that the consideration was paid indirectly is adequate for the purposes of the law?

Mr. Clermont: Yes.

Senator Stewart: What is the book value?

Mr. Andre: Mr. Bourne is the Chief Financial Officer of the corporation.

Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer, Canada Post Corporation: We have not decided how many shares there will be, so in terms of value per share, we do not know. The equity of the company is about $1.4 billion.

Senator Stewart: It is $1.4 billion, and you have not decided yet into how many pieces you will cut it up. We do know the maximum that can be put into the hands of employees temporarily is one-tenth of that. That is as of today?

Mr. Bourne: Something that has not come out in the conversation is that there will be a creation of shares and that the employees will be buying some of these shares. The way this is worded, it says that up to 10 per cent of the shares can be owned by the employees. So, when all is said and done, we will probably end up with more than $1.4 billion because we will be creating new shares which the employees will buy. The equity in fact will increase, and the employees will pay cash for it.

Senator Stewart: You are saying that the book value is $1.4 billion, but that after this exercise, the total value of all the shares, 90 plus 10, will be greater than $1.4 billion?

Mr. Bourne: The assets will increase because the employees will be contributing cash.

Senator Stewart: I see.

Mr. Bourne: As Mr. Clermont said, what we have not yet concluded — because, among other things, we have not consulted with the employees in complete detail — is exactly how that will be structured.

Senator Stewart: But you are saying that you will have sold off — I do not like to use this language because, given the nature of the scheme, it is hardly a sale. You will have transferred one-tenth of the value, and in return for that, you will get money equal to one-tenth of the value. How do you come to the conclusion that you will end up with more than the value?

Mr. Bourne: Because we are not going to transfer the whole 10 per cent. What we are saying is the plan will provide — at least the law provides that up to 10 per cent of the equity can be owned by the employee.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Aux fins de la loi, le fait qu'une contrepartie soit versée indirectement est suffisant?

M. Clermont: Oui.

Le sénateur Stewart: Quelle est la valeur comptable?

M. Andre: M. Bourne est directeur des Finances de la Société.

M. Ian Bourne, vice-président et directeur des Finances, Société canadienne des postes: Nous n'avons pas encore décidé du nombre d'actions, donc nous ignorons encore la valeur de chaque action. L'actif de la Société représente environ 1,4 milliard de dollars.

Le sénateur Stewart: C'est donc 1,4 milliard de dollars et vous ne savez pas encore en combien de parties vous allez découper cela. Nous savons que les employés pourront détenir temporairement un maximum de 10 p. 100 de ce montant. C'est à la date d'aujourd'hui?

M. Bourne: Ce que l'on n'a pas dit au cours de cette conversation, c'est qu'il y aura création d'actions et que les employés en achèteront. D'après le texte, les employés pourront acquérir jusqu'à 10 p. 100 des actions. Donc, nous aurons probablement en fin de compte plus de 1,4 milliard de dollars puisque nous émettrons de nouvelles actions que les employés achèteront. L'actif augmentera et les employés achèteront ces actions.

Le sénateur Stewart: Vous dites que la valeur comptable est de 1,4 milliard de dollars mais qu'après cet exercice la valeur totale de toutes les actions, 90 plus 10, sera supérieure à 1,4 milliard?

M. Bourne: L'actif augmentera puisque les employés verseront de l'argent pour acheter ces actions.

Le sénateur Stewart: Je vois.

M. Bourne: Comme le disait M. Clermont, nous n'avons pas encore déterminé exactement comment tout cela sera structuré, entre autres parce que nous n'avons pas eu de discussion vraiment détaillée avec les employés.

Le sénateur Stewart: Mais vous dites que vous aurez écoulé — je n'aime pas trop employer ces termes car, vu la nature du régime, ce n'est pas vraiment une vente. Vous aurez transféré un dixième de la valeur et en échange de cela, vous recevrez un montant financier correspondant au dixième de la valeur. Comment en arrivez-vous à la conclusion que vous aurez en fin de compte plus que la valeur de l'actif?

M. Bourne: Parce que nous n'allons pas transférer la totalité de ces 10 p. 100. Ce que nous disons, c'est que le régime... enfin, la loi stipule que les employés pourront détenir jusqu'à 10 p. 100 de l'avoir.

[*Text*]

To the extent that there may be shares used as an incentive to make the program viable and attractive, those shares would be transferred. The other shares would be the creation of new shares that the employees would purchase.

Mr. Andre: In other words, if it is worth $1.4 billion and by some magic — this would not occur, of course, but just so we have a round number to use as an example — $50 million was sold to the employees immediately, the company would be worth $1.45 billion.

Senator Stewart: But the book value would remain the same, would it not?

Mr. Andre: No, it would go up by $50 million because you have just added $50 million.

Senator Stewart: Well, that is good. I guess you will just have to work for me.

Senator Bolduc: Do you have, Mr. Minister, other examples like that in the public service — when I refer to the "public service", I mean the entire federal machinery — except Telesat?

Mr. Andre: No. Offhand, I cannot remember whether, with respect to Petro-Canada, anything was done for employees in that regard. Canada Post is a unique Crown corporation in the scheme of things.

Senator Corbin: Mr. Minister, in your statement on page 2, paragraph 2, you say:

> This legislation is all about giving Canada Post...a piece of the action and...a stronger partnership between Canada Post, its employees and its customers.

How will this affect —

Mr. Andre: Customers?

Senator Corbin: Yes, customers.

Mr. Andre: Because Canada Post succeeds — in the new jargon — when it meets its customers' expectations and they enjoy it. Employees, in recognition of that, because they want to see the company succeed and want to see profits to enhance their savings through this plan, will be much more customer sensitive.

I want to read you a quote from GBB Buck Consultants. They talk about stock plans. There was a study of TSE companies.

> In general, employers see a strong and positive relationship between employees' share ownership and corporate profitability. Quantitative analysis indicates that these companies are dramatically outperforming their competitors with higher profit margins, stronger long-term profit growth and higher returns on average total equity and

[*Traduction*]

Si certaines actions servent de stimulant pour rendre tout le régime viable et attrayant, il s'agira d'actions qui seront transférées. Les autres seront des actions créées pour être achetées par les employés.

M. Andre: Autrement dit, si l'actif vaut 1,4 milliard de dollars et que par magie — c'est purement fictif évidemment, mais c'est simplement pour prendre un chiffre rond comme exemple — les employés achètent immédiatement pour 50 millions d'actions, la Société vaudrait 1,45 milliard de dollars.

Le sénateur Stewart: Mais la valeur comptable ne changerait pas, n'est-ce pas?

M. Andre: Si, elle augmenterait de 50 millions de dollars puisqu'on viendrait d'y ajouter 50 millions.

Le sénateur Stewart: Voilà qui est superbe. Je crois que je vais devoir vous engager.

Le sénateur Bolduc: Monsieur le ministre, avez-vous d'autres exemples de ce genre dans la fonction publique — quand je parle de «fonction publique», je veux parler de toute la machine fédérale — à l'exception de Télésat?

M. Andre: Non. Je ne me souviens pas comme cela, à brûle-pourpoint, si l'on avait fait quelque chose de ce genre pour les employés de Pétro-Canada. La Société canadienne des postes est une société d'État tout à fait originale.

Le sénateur Corbin: Monsieur le ministre, au paragraphe 2, page 2 de votre allocution, vous dites:

> Ce projet de loi a pour objet d'intéresser les employés à l'avenir de la Société canadienne des postes et d'établir des liens encore plus étroits entre la Société, son personnel et sa clientèle.

En quoi établira-t-on des liens plus étroits avec...

M. Andre: La clientèle?

Le sénateur Corbin: Oui, la clientèle.

M. Andre: Parce que la Société canadienne des postes réussit — pour utiliser le nouveau jargon — si elle répond aux attentes de sa clientèle et lui plaît. En fonction de cela, les employés qui souhaiteront que la Société réussisse et réalise ainsi des profits qui viendront alimenter leurs économies dans le cadre de ce régime, seront beaucoup plus soucieux de la clientèle.

J'aimerais vous citer un passage de *GBB Buck Consultants*. Il s'agit des régimes d'actions. Ils avaient fait une étude sur les sociétés cotées à la Bourse de Toronto.

> En général, les employeurs constatent un rapport étroit et positif entre l'actionnariat des employés et la rentabilité de la Société. Les analyses quantitatives montrent que ces entreprises surpassent de loin leurs concurrentes grâce à de meilleures marges bénéficiaires, une croissance supérieure des profits à long terme et un rendement plus élevé

[*Text*]

capital. Ultimately, that is the goal. This is a useful tool in achieving that.

Senator Corbin: But you have a lot of people still screaming out there about the closing of their rural and small town post offices. I am not injecting any political partisan consideration here, but the people out there who buy the stamps and send the letters feel that they are also stockholders in the company. For profitability methods almost, Canada Post is closing down their only federal institution or presence in their town. You know the lingo; you have heard it all as we all have. When will their day come?

Mr. Andre: This program of conversions from corporate-run outlets to outlets in the private sector in drug stores, general stores and what have you, has been a program that has been underway for some while. It was started as a pilot project and surveys were taken to see how customers were adapting. The approval rating after the change has been in place has been about 90 per cent. We actually have some towns saying, "Why are we stuck with this corporate outlet when the next town has a private one?"

With corporate outlets, you are dealing with the hours that are in the labour contract and there are all kinds of restrictions. For example, in the private sector you have a drug store, general store or something. It does not have users; it has customers. The hours are designed to accommodate the customers as opposed to accommodate the union contract. The reality where we have done this is that the satisfaction by the customers has been overwhelming.

Because of the change in our society we see small towns shrinking everywhere. Urbanization is occurring everywhere. A lot of these towns say "Gee, if the post office goes, are we doomed?" Certainly in my neck of the woods on the prairie, those towns are doomed. Farms have gone from one-quarter of an acre to two or three sections each. The reality is that these towns are disappearing. If you own one of the last five houses in the town, you do not want to see your post office go. I understand why they put up a political battle.

The reality is — we have done several surveys in this regard — the customers like it; it saves the corporation money and enables the corporation to operate with more efficiency; and there is less subsidy from the taxpayer involved. It has changed. We are all human beings and we resist change, but change is inevitable.

Senator Corbin: But how do you explain the vigour shown by those who oppose these closings?

[*Traduction*]

de l'avoir et du capital total moyen. En définitive, c'est cela l'objectif. Nous avons ici un bon instrument pour y parvenir.

Le sénateur Corbin: Mais il y a tout de même beaucoup de gens qui se plaignent amèrement de la fermeture de leur bureau de poste en milieu rural et dans les petites villes. Tout parti pris politique mis à part, ces gens-là, quand ils achètent des timbres et envoient leur courrier se considèrent aussi comme actionnaires de la Société. Pour des raisons de rentabilité essentiellement, Postes Canada ferme le seul établissement traduisant une présence fédérale dans leur ville. Vous connaissez la chanson, vous l'avez entendue aussi bien que nous. À quand leur tour?

M. Andre: Le programme de remplacement des succursales administré par la Société par des comptoirs privés dans les pharmacies, les magasins généraux et autres est en marche depuis un certain temps. Il a démarré sous forme de projet pilote et l'on a alors fait des enquêtes pour voir comment la clientèle s'y adaptait. Le taux d'approbation du changement a été d'environ 90 p. 100. Nous avons même eu des villes où des gens se plaignaient d'avoir encore une succursale de la Société alors que la ville voisine avait un comptoir privé.

Quand vous avez des comptoirs de la Société, vous devez respecter les heures stipulées dans la convention collective et vous avez toutes sortes de restrictions, alors que dans le secteur privé vous avez une pharmacie, un magasin général ou quelque chose d'autre, pour lequel il ne s'agit pas d'utilisateurs mais de clients. Les horaires sont aménagés de façon à donner satisfaction à la clientèle et non en fonction des exigences de la convention collective. La réalité, c'est que cette conversion a massivement donné satisfaction à la clientèle partout où nous l'avons opérée.

L'évolution de notre société entraîne partout un recul des petites villes. On constate partout un phénomène d'urbanisation croissante. Dans beaucoup de ces petites villes, les gens se disent: «Si la poste disparaît, sommes-nous condamnés?» Il est certain que dans le fin fond des prairies ces villes sont condamnées. Les exploitations agricoles sont passées d'un quart d'acre à deux ou trois sections chacune. Ces villes sont en train de disparaître, c'est un fait. Si vous êtes propriétaire d'une des cinq dernières maisons d'une ville, vous n'avez pas envie de voir disparaître votre bureau de poste. Je comprends bien l'opposition politique qui se manifeste.

Mais la réalité — et nous avons fait diverses enquêtes pour le savoir — c'est que la clientèle est contente; cela permet à la Société d'économiser de l'argent et de fonctionner plus efficacement, en faisant moins appel aux subventions du contribuable. Les choses ont changé. Nous sommes tous humains et nous n'aimons pas le changement, mais il est inévitable.

Le sénateur Corbin: Mais comment expliquez-vous l'énergie de ces gens qui s'opposent à ces fermetures?

[*Text*]

Mr. Andre: Some of the vigour is coming from the union because they are protecting union positions. These general stores and drug stores do not pay union dues. There is an interest at stake there and I understand that. Again, I am not casting any moral judgements there; I understand it.

Senator Corbin: But surely it is not all union. There is some gutsy feeling amongst the locals. We have a group appearing before us later on. I am not sure they are prompted by the union.

Mr. Andre: It is rural dignity. They are paid by the union. That organization per se is a small group, but the support is there.

Senator Corbin: I do not want to be too specific, but there is the case of the Aroostook, New Brunswick Post Office. I never saw the union behind those people. There they took the post office out of the middle of the community to put it across a bridge out of the country, causing people to have to spend money, time, and gas to get and post their mail. They were a very unhappy group. I do not think they were unique but there were situations — and there may still be others — where not sufficient commiseration has been exercised, used or demonstrated by the post office.

Mr. Andre: When the post office was transformed from a department of government into a Crown corporation, it was given a mandate to operate like a business. We said that we could no longer carry on the way it was as a kind of money-losing service the government performs.

Senator Corbin: I appreciate that.

Mr. Andre: They have been pursuing that. The reality is — it is happening every where in the world — that the postal operations that were appropriate 40 or 50 years ago, or 100 years ago in some cases, are simply not appropriate today given all the changes that are occurring every where. Living in a small town the post office has been—

Senator DeWare: The focal point.

Mr. Andre: — 100 yards down the street and you have been living in that house for 30 or 40 years and suddenly guys from Ottawa, or Montreal, or Calgary say, "Hey, we are changing things. You will now have to go a mile down the road to a drug store." You will object. If someone comes along and says, "You will not have to put up with this. Let us protest." You might join the protest.

What was wrong with the post office fundamentally — this is not our government that recognized this but the previous government — was that too many decisions were being taken on the basis of political considerations as opposed to considerations having to do with service, business, those kinds

[*Traduction*]

M. Andre: Cette énergie vient en partie du syndicat qui veut protéger des postes de syndiqués. Les magasins généraux et les pharmacies où il y a des franchises ne paient pas de cotisations syndicales. Les syndiqués défendent leurs intérêts et je le comprends. Encore une fois, je ne porte pas de jugement moral, je comprends bien ce qui se passe.

Le sénateur Corbin: Mais il ne s'agit tout de même pas seulement du syndicat. Les habitants des localités ont aussi des réactions viscérales. Nous allons en entendre un groupe plus tard, et je suis sûr que ces gens-là ne sont pas manipulés par le syndicat.

M. Andre: C'est *Rural Dignity*. Ils sont payés par le syndicat. C'est une petite organisation, mais elle a l'appui du syndicat.

Le sénateur Corbin: Sans vouloir trop entrer dans le détail, j'aimerais mentionner le cas du bureau de poste d'Aroostook, au Nouveau-Brunswick. Je n'ai jamais vu de syndicat derrière ces gens-là. On a supprimé le bureau de poste qui était situé au centre de la localité pour aller l'installer au loin de l'autre côté d'un pont, ce qui oblige les gens à gaspiller de l'argent, du temps et de l'essence pour aller poster leur courrier. Ils ont été scandalisés. Je pense que leur cas n'était pas isolé, et il y a eu des situations — il y en aura peut-être encore d'autres — où les postes n'ont pas manifesté suffisamment de commisération.

M. Andre: Quand le ministère des Postes a été remplacé par une société d'État, on a chargé cette société de fonctionner comme une entreprise. On lui a dit qu'il n'était plus question qu'elle continue à fonctionner comme une société financée à perte par le gouvernement.

Le sénateur Corbin: Je comprends bien cela.

M. Andre: C'est ce qu'on a fait. La réalité, et c'est un phénomène qu'on constate partout dans le monde, c'est que les services postaux qui donnaient satisfaction il y a 40, 50 ou même 100 ans dans certains cas sont maintenant totalement dépassés en raison de tous les changements qu'on constate partout. Si vous habitez dans une petite ville dont le bureau de poste constitue...

Le sénateur DeWare: Le coeur.

M. Andre: ... à 100 mètres de la maison où vous vivez depuis 30 ou 40 ans et qu'un beau jour des gars d'Ottawa, de Montréal ou de Calgary arrivent en disant: «Changement de programme, vous devrez désormais aller à la pharmacie à un mille d'ici», vous allez protester. Si quelqu'un vient vous trouver en vous disant: «Il ne faut pas accepter cela. Il faut protester», vous allez peut-être lui emboîter le pas.

Fondamentalement, ce qui n'allait pas à la poste, et ce n'est pas notre gouvernement qui l'a constaté mais le précédent, c'est qu'on y prenait beaucoup trop de décisions en fonction de considérations politiques au lieu de le faire en fonction de préoccupations liées au service, aux affaires, ce genre de

[*Text*]

of normal considerations. So that you had a horribly inefficient operation that was horribly expensive. At one point there was up to $400 million subsidy on the taxpayer. Customers were terribly dissatisfied, labour relations were absolutely atrocious and strikes were regular as can be. It was a bloody mess. The government said, "We will make you a Crown corporation. Go out and behave like you are running a business and you are performing a service for your customers." Afterall, the customers are the people who actually mail the letters, not the ones who receive them. That is what they have been doing. But that has changed. But that is change which is being resisted. I would be pleased to come any time before this committee or any other committee to show the kinds of responses we have been getting from the public where the changes have been put in. It has been astounding. I will not name the Member of Parliament who came pounding on my door saying, "You can't let them close the post office in my constituency, I'll be killed". In other words, let's have a little more political interference in the operation of the post office. I ignored him and went ahead and changed it. It was not six months later when he said, "I feel a little sheepish about this, but the people in the town just down the road, their post office closes at 5 o'clock at night. They're irritated because in the other town where they made the conversion, they can go in at 9 o'clock at night and pick up their mail. How come we are stuck with this corporate outfit where you have a surly person in there anyway when the people in the other town can go to the drug store, pick up their newspaper, tooth paste and toilet paper while they are getting their mail?"

Senator Stewart: Do you have a breakdown of the assets. Am I correct in thinking that you do not include buildings?

Mr. Bourne: We have the traditional balance sheet disclosure you would find in any corporate entity. We have working capital, our cash and receivables and so forth. Then we have buildings and vehicles.

Senator Stewart: Buildings?

Mr. Bourne: Buildings and vehicles — some we own some we lease, which would not show on the balance sheet. We have capitalized a lot of the software and technology that we have developed.

Senator Stewart: What is your relationship with the Department of Public Works now?

Mr. Bourne: In some cases we rent space from them, in some cases they maintain space that we own. It varies from place to place.

[*Traduction*]

considérations normales. On avait donc un service lamentable qui coûtait horriblement cher. Les contribuables ont dû lui octroyer jusqu'à 400 millions de dollars de subventions. La clientèle était profondément mécontente, les relations de travail étaient effroyables et les grèves étaient devenues quasiment automatiques. C'était vraiment la pagaille. Le gouvernement a dit: «Nous allons vous transformer en société d'État. Désormais, vous allez fonctionner comme une entreprise fournissant un service à ses clients». Après tout, les clients, ce sont les gens qui postent les lettres, et non ceux qui sont là pour les recevoir. C'était comme cela que les choses se passaient, mais la situation a changé. C'est à ce changement qu'il y a de la résistance. Je suis prêt à venir n'importe quand rencontrer votre comité ou n'importe quel autre comité pour lui faire part des réactions que nous avons enregistrées dans le public quand nous avons effectué ce changement. C'est stupéfiant. Je ne vous donnerai pas le nom du député qui est venu un jour frapper à ma porte pour me dire: «Vous ne pouvez pas les laisser fermer le bureau de poste de ma circonscription, je vais me faire tuer». Autrement dit, faisons une petite ingérence politique dans le fonctionnement de la poste. Je n'ai pas tenu compte de son intervention et nous avons fait le changement. Même pas six mois plus tard, il est venu me dire: «Cela me dérange un peu de vous le dire, mais les habitants de la ville d'à côté ont un bureau de poste qui ferme à 5 heures le soir. Ils ne sont pas contents parce que dans l'autre ville où on a fait le changement, les gens peuvent aller chercher leur courrier à 9 heures du soir. Pourquoi continue-t-on à nous imposer ce comptoir de la Société avec un préposé grincheux alors que dans l'autre ville les gens peuvent aller à la pharmacie chercher leur journal, leur dentifrice et leur papier de toilette en même temps que leur courrier?»

Le sénateur Stewart: Avez-vous une ventilation de l'actif? Est-il exact que les édifices n'y sont pas inclus?

M. Bourne: Nous présentons traditionnellement le même bilan que n'importe quelle autre personne morale. Nous avons notre fonds de roulement, notre encaisse et nos créances, et cetera. Et nous avons les édifices, les véhicules.

Le sénateur Stewart: Les édifices?

M. Bourne: Les édifices et les véhicules, certains dont nous sommes propriétaires et d'autres que nous louons, qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Nous avons capitalisé une bonne partie du logiciel et des technologies que nous avons élaborés.

Le sénateur Stewart: Quels sont vos rapports actuels avec le ministère des Travaux publics?

M. Bourne: Dans certains cas, nous lui louons des locaux, dans d'autres cas il assure l'entretien des locaux dont nous sommes propriétaires. Cela varie d'un endroit à l'autre.

[*Text*]

Senator Stewart: Could you tell us roughly what part of the total is made up of what we might loosely call real estate?

Mr. Bourne: Not off the top of my head. That is not a number I have.

The Chairman: Perhaps you can get it.

Mr. Bourne: I can get you that information as quickly as going back to the office and looking at the annual report for last year.

Senator Stewart: What would be the major components? Obviously there are real assets. Then you talked about cash and receivables.

Mr. Bourne; We have some inventory of repair parts for equipment. We have the inventory of the stamps themselves, prepaid insurance items — all the kinds of assets and liabilities you would expect to see in any business.

Senator Stewart: Suppose you run a more efficient operation, by which I mean more people are using your services, buying stamps. How will that affect the value of things you have been talking about?

Mr. Bourne: It will, assuming we do it profitably, create earnings which create shareholder wealth, which manifests itself in the form of cash, receivables from customers, additional equipment or whatever kinds of assets we end up converting those earnings into to grow the business.

Senator Stewart: This question is prompted by Senator Corbin's question. Conceivably the physical manifestation of your department might be retreating as you use drug stores and so on, so that over a long period, the real estate aspect would decline. On the other hand, would you argue that because more people are accessing your service at convenient times, your cash and receivables are increasing?

Mr. Bourne: Right. The real estate argument is not quite that straightforward to the extent that as we realign facilities, open a new plant or acquire some real estate in one place, you have to look at today's value verses the book value when it was acquired 20 or 30 years ago. In accounting terms, you will see an increase in that situation even though physically we might use fewer square feet than we use today.

Senator Stewart: Some years ago there was a program of building special buildings for small rural post offices. What happens to those buildings when the postal office service is terminated in that village?

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Pourriez-vous nous dire en gros à quoi correspond dans le total ce qu'on pourrait appeler d'une manière très générale l'immobilier?

M. Bourne: Pas tout de suite. Je n'ai pas ce chiffre à l'esprit.

Le président: Vous pourriez peut-être l'obtenir.

M. Bourne: Il me suffirait de retourner à mon bureau et de consulter le rapport annuel de l'an dernier.

Le sénateur Stewart: Quels sont les principaux éléments? Naturellement, il y a les biens-fonds. Ensuite, vous avez parlé de l'encaisse et des créances.

M. Bourne: Nous avons un inventaire des pièces de rechange pour le matériel. Nous avons l'inventaire des timbres eux-mêmes, des assurances prépayées, tout le genre d'actif et de passif qu'on trouve dans n'importe quelle entreprise.

Le sénateur Stewart: Supposons que votre entreprise fonctionne de façon plus efficace, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre de personnes fassent appel à vos services, achètent vos timbres. Quelles conséquences cela aurait-il sur la valeur des choses dont vous nous parlez?

M. Bourne: Si nous fonctionnons de façon rentable, cela créera des gains qui accroîtront la richesse des actionnaires sous forme d'encaisse, de créances des clients, de matériel supplémentaire ou d'autres éléments d'actifs que nous acquerrons grâce à ces gains pour faire progresser l'entreprise.

Le sénateur Stewart: Ma question découle de celle du sénateur Corbin. Logiquement, plus vous faites appel à des pharmacies, et cetera, moins votre ministère est matériellement présent, de sorte qu'au bout d'un certain temps vos avoirs immobiliers vont se réduire. En revanche, estimez-vous que puisqu'un plus grand nombre de personnes profitent de vos services à des heures qui leur conviennent, votre encaisse et vos créances progressent?

M. Bourne: C'est exact. Au chapitre de l'immobilier, les choses ne sont pas si simples dans la mesure où, quand nous réorganisons des installations, nous ouvrons un nouveau centre ou nous achetons de l'immobilier quelque part, nous devons tenir compte de la valeur actuelle par opposition à la valeur comptable des locaux que nous avons acquis il y a 20 ou 30 ans. Vous pourrez donc peut-être constater une augmentation comptable même si concrètement nous en arrivons à occuper moins de place qu'aujourd'hui.

Le sénateur Stewart: Il y avait naguère un programme de construction d'édifices spéciaux pour les petits bureaux de poste ruraux. Que deviennent ces édifices quand on supprime le service postal dans ces villages?

[*Text*]

Mr. Clermont; First, we offer it to the city or the community. If they do not want to buy it, we put it up for sale.

Senator Stewart: Has there been much of that kind of activity?

Mr. Clermont: Yes, quite a few.

Senator Stewart: Perhaps this is an unfair question: Do you happen to know how many buildings were built under that program? Is it 500 or 1,000?

Mr. Clermont: I would not have a clue. As the minister indicated earlier, the real estate was transferred to us from Public Works in 1981. Judging by their records, they would not know either.

Senator Stewart: They must have had records.

Mr. Clermont: They have records of buildings, but I do not think they have records of when they were built. So if there was a program in a certain year they would not be able to tell us that.

Senator Cools: Why does the minister believe that this initiative will improve the Canadian postal service?

Mr. Andre: I am not sure, in the sense that no one can be absolutely certain. Picking up on Senator Stewart's comments earlier, the assets may get in a car at the end of the day and go home. Those are the main assets of any company, the employees. If you have employees that feel they are part of the company and have a personal vested interest in the profitability and operation of the company, they tend to be more productive. That is the experience of companies that have put these types of things together and it has been overwhelmingly successful. United Parcel Service, UPS is in the same kind of business as our post office. It is an employee-owned company. Since their inception, the employees have been shareholders. They have unions too. One union is the Teamsters. A couple of years ago there was a story in *Fortune* magazine on how hugely successful that business has been. That particular business in the U.S. has pretty well driven the U.S postal system out of the parcel business. Some people have been there for 30 to 40 years, starting as clerks and moving up through the company or, not even moving up but staying as drivers for most of their careers and ending up upon retirement as millionaires because of the accumulated value of their stock. It is not 100 per cent, some have failed, but mostly it has been a success. We have one company in much the same business that has been hugely successful in that regard. I think it is reasonable for us to make the judgment that this is likely to be a successful thing to do. That is why we are proceeding with it.

[*Traduction*]

M. Clermont: Nous commençons par les proposer à la ville ou à la localité. Si elles n'en veulent pas, nous les mettons en vente.

Le sénateur Stewart: Vous en avez mis beaucoup en vente comme cela?

M. Clermont: Pas mal.

Le sénateur Stewart: Je vais peut-être vous poser une question piège: Savez-vous combien d'édifices on a construit dans le cadre de ce programme? Est-ce 500 ou 1 000?

M. Clermont: Je n'en ai pas la moindre idée. Comme le ministre l'a dit tout à l'heure, ces actifs immobiliers nous ont été transmis par Travaux publics en 1981. D'après leurs dossiers, ils n'en savent rien non plus.

Le sénateur Stewart: Ils devaient bien avoir des dossiers.

M. Clermont: Ils ont des dossiers sur les édifices, mais je ne pense pas qu'ils aient des dossiers remontant à l'époque où ils ont été construits. Ils ne pourraient donc pas nous dire que tel édifice a été construit en telle année dans le cadre du programme.

Le sénateur Cools: En quoi le ministre pense-t-il que cette initiative va permettre une amélioration du service postal au Canada?

M. Andre: Je n'en suis pas sûr dans la mesure où personne ne peut en être absolument certain. Pour reprendre ce que disait tout à l'heure le sénateur Stewart, l'actif, c'est peut-être celui qui prend sa voiture à la fin de la journée pour rentrer à la maison. C'est cela le principal actif d'une société, les employés. Si vous avez des employés qui ont le sentiment d'appartenir à la société et qui se sentent directement concernés par sa rentabilité et son fonctionnement, ils ont tendance à être plus productifs. C'est ce qu'ont constaté les entreprises qui ont mis sur pied ce genre de chose avec un succès fantastique. *United Parcel Service*, l'UPS a le même genre d'activité que nos postes. C'est une entreprise qui appartient à ses employés. Dès le début, les employés ont été actionnaires. Ils ont aussi des syndicats, dont les *Teamsters*. Il y a quelques années, la revue *Fortune* a publié un article sur le succès colossal de cette entreprise. Elle a pratiquement éclipsé le service postal américain sur le marché du transport de colis. Il y a là des gens qui ont commencé il y a 30 ou 40 ans comme commis et qui ont gravi les échelons de l'entreprise ou même qui n'ont pas changé et sont restés chauffeurs pratiquement toute leur carrière et qui se retrouvent millionnaires lorsqu'ils prennent leur retraite grâce à la valeur accumulée de leurs actions. Le succès n'est pas garanti à 100 p. 100, il y a eu des échecs, mais en général ce sont des succès. Nous avons là le cas d'une entreprise qui fait à peu près le même genre de choses que nous et qui a remporté un succès colossal. Je pense qu'il est logique de penser que nous avons aussi d'excellentes chances de réussir, et c'est pourquoi nous le faisons.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. We have received several submissions from people who have not asked to be witnesses, such as the Evansburg post office in Alberta, and one from Shamrock, Saskatchewan and several others. Perhaps you have also received them. We will append them to the proceedings for the day.

Mr. Andre: I tend to get an increase in those just before elections.

The Chairman: Have the committee members exhausted their questions to the officers of Canada Post Corporation? I was going to raise a matter about disposal of surplus motor vehicles and various other things in some parts of Canada, but probably we can do that tonight or when the Main Estimates come up, whichever you prefer. We will be starting on them later today and tomorrow.

Mr. Andre: The Main Estimates would be more appropriate.

The Chairman: It is agreed. We thank the minister and the officers from Canada Post for their attendance here.

We will adjourn for a few minutes and when we return we will hear witnesses from Rural Dignity and CUPW.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous avons reçu plusieurs mémoires de gens qui n'ont pas demandé à comparaître au comité, par exemple l'un du bureau de poste d'Evansburg en Alberta et un autre de Shamrock en Saskatchewan et plusieurs autres encore. Peut-être avez-vous aussi reçu ces exposés. Nous allons les annexer à notre procès-verbal.

M. Andre: J'en reçois généralement plus juste avant les élections.

Le président: Les membres du comité ont-ils fait le tour des questions qu'ils voulaient poser aux représentants de la Société canadienne des postes? J'allais parler de la liquidation des véhicules excédentaires et de diverses autres choses dans certaines régions du Canada, mais nous pourrons en parler ce soir ou lors de la présentation du Budget principal si vous le préférez. Nous allons nous y attaquer tout à l'heure et demain.

M. Andre: Il vaudrait mieux le faire dans le cadre de l'étude du Budget principal.

Le président: D'accord. Nous remercions le ministre et les représentants de la Société canadienne des postes d'être venus comparaître.

Nous allons lever la séance quelques instants et au retour nous entendrons les témoins de *Rural Dignity* et du SPC.

La séance est levée.

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Wednesday, April 28, 1993

Issue No. 52

Second and Final Proceedings on:
Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act

WITNESSES:
(See back cover)

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Le mercredi 28 avril 1993

Fascicule n° 52

Deuxième et dernier fascicule concernant:
Le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canada Post Corporation:

Mr. Georges Clermont, President and Chief Operating Officer;

Mr. Ian Bourne, Vice–President and Chief Financial Officer.

From Woods Gundy Inc.:

Mr. Tom Woods, Director and Vice–President.

De la Société canadienne des postes:

M. Georges Clermont, président et chef de l'exploitation;

M. Ian Bourne, vice–président et directeur des Finances.

De Woods Gundy Inc.:

M. Tom Woods, directeur et vice–président.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Wednesday, April 28, 1993

Issue No. 52

Second and final Proceedings on:
Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le mercredi 28 avril 1992

Fascicule nº 52

Deuxième et dernier fascicule concernant:
Le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C., *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools
Corbin
DeWare
Di Nino
* Frith (or Molgat)
Kinsella
Lavoie-Roux
Meighen
* Murray, P.C.
(or Lynch-Staunton)
Simard
Sparrow
Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Vice-président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cools
Corbin
DeWare
Di Nino
* Frith (ou Molgat)
Kinsella
Lavoie-Roux
Meighen
* Murray, C.P.
(ou Lynch-Staunton)
Simard
Sparrow
Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Thursday, April 1st, 1993:

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Buchanan, P.C., that Bill C–73, "An Act to amend the Canada Post Corporation Act", be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat
Gordon Barnhart
Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du jeudi 1er avril 1993:

L'honorable sénateur Meighen propose, apppuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Projet de loi C–73, « Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes », soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 28, 1993
(56)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 7:00 p.m. this day, in Room 356-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella, Meighen, Simard and Stewart. (10)

Other Senators present: The Honourable Senator Hays.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES:

From Rural Dignity of Canada:

Mr. Réjean Lamarre, Quebec Director.

From the Canadian Union of Postal Workers:

Ms Deborah Bourque, 3rd National Vice-President;

Ms Wendy Iler, Research and Communications Specialist.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated April 1st, 1993, concluded the examination Bill C-73, "An Act to amend the Canada Post Corporation Act".

Mr. Lamarre made an opening statement and, answered questions.

Ms Bourque made opening remarks and, with Ms Iler, answered questions.

The Committee proceeded with clause by clause consideration of Bill C-73.

The Chairman called clause 1, 2 and 3;

Clause 1, 2 and 3 carried.

The Chairman called the Title of the Bill;

The Title of the Bill carried, on division.

The Chairman asked if Bill C-73 should be reported without amendment.

The question being put on the motion, it was —
Carried, on division.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 28 avril 1993
(56)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 19 heures, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, c.p. (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella, Meighen, Simard et Stewart. (10)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Hays.

Présent, du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS:

De Dignité rurale du Canada:

M. Réjean Lamarre, directeur, Québec.

Du Syndicat des postiers du Canada:

Mme Deborah Bourque, 3e vice-présidente nationale;

Mme Wendy Iler, spécialiste, Recherches et communications.

Conformément à son ordre de renvoi daté du 1er avril 1993, le Comité termine son étude du projet de loi C-73, "Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes."

M. Lamarre fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Bourque fait une déclaration et, avec Mme Iler, répond aux questions.

Le Comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-73.

Le président met aux voix les articles 1, 2 et 3:

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

Le président met aux voix le titre du projet de loi;

Le titre du projet de loi est adopté, avec dissidence.

Le président demande s'il doit faire rapport du projet de loi C-73 sans modification.

La question, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

[*Text*]

At a later date Mr. Lamarre will provide written responses to questions asked by the Honourable Senator Corbin.

At 8:50 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité
John Desmarais
Clerk of the Committee

[*Traduction*]

M. Lamarre fournira un peu plus tard des réponses écrites aux questions posées par l'honorable sénateur Corbin.

À 20 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 28, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-73, to amend the Canada Post Corporation Act, met this day at 7:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We have Mr. Réjean Lamarre with us, who is the Quebec director of Rural Dignity of Canada. I will now ask him to make his submission to the committee, and I hope that he would be prepared to take some questions at the conclusion of his remarks.

M. Réjean Lamarre, Dignité rurale du Canada: Je vous remercie d'avoir accepté de recevoir notre mémoire. Après la lecture du mémoire, je serai prêt à répondre à vos questions. Dignité rurale du Canada est un groupe de citoyens constitué en société au fédéral, en février 1987, dans le but de préserver les collectivités rurales et de promouvoir la compréhension des préoccupations rurales. Le maintien d'un service postal de grande qualité à prix abordable et exploité à l'échelon fédéral, accessible à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, est au centre de notre travail.

Le conseil d'administration de Dignité rurale représente les régions de ce pays sur le plan géographique et selon les professions. Sept chapitres provinciaux et un réseau toujours croissant de bénévoles lancent des activités locales et participent à des campagnes nationales. Parce que nous sommes si étendus, notre partage de l'information, et nos projets, se font en grande partie par la poste. Plus de 2 000 personnes, association et conseils municipaux, participent à «l'activité postale» de Dignité rurale.

Le siège social de Dignité rurale, où trois femmes travaillent, est situé dans le village de pêcheurs de Barachois-de-Malbaie, dans la péninsule gaspésienne. L'espace de notre bureau est offert gratuitement par la clinique de santé Val-Rosier qui considère que l'appui aux groupe communautaires d'entraide fait partie de son mandat. En retour, nous aidons la clinique à organiser des réunions pour évaluer les besoins de la population locale en matière d'habitation, de santé et de transport, en accordant une attention particulière aux personnes âgées.

Le financement de Dignité rurale est diversifié et, comme c'est le cas pour de nombreux groupes de citoyens, il est précaire de temps à autre. Nous recevons des subventions en argent de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints. Ces fonds sont administrés par l'exécutif et le conseil d'administration de Dignité rurale, tout comme les fonds provenant de levées, de campagnes locales, d'adhésions

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 avril 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanenet des finances nationales, auquel a été référé le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des Postes, se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier ledit projet de loi.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: M. Réjean Lamarre, directeur de la section du Québec de Dignité rurale du Canada, est avec nous aujourd'hui. Je l'invite à présenter son exposé au comité et j'espère qu'il voudra bien répondre à quelques questions par la suite.

Mr. Réjean Lamarre, Rural Dignity of Canada: Thank you for agreeing to receive our brief. After reading the brief, I will be available to answer your questions. Rural Dignity of Canada is a citizens' group incorporated under federal charter in February 1987, with the aim of preserving rural communities and promoting understanding of rural concerns. Maintaining an affordable, high-quality postal service, operated at the federal level, accessible to all Canadians, regardless of where they live, is the focus of our work.

The board of directors of Rural Dignity represents Canadians from the various geographic regions and from all walks of life. Seven provincial chapters and a steadily growing network of volunteers take part in local activities and national campaigns. Since we are so spread out, we share our information and plans mainly by mail. More than 2,000 individuals, associations and municipal councils take part in Rural Dignity's "postal activities."

The headquarters of Rural Dignity, which employs three women, is located in the fishing village of Barachois-de-Malbaie, in the Gaspé Peninsula. Our office space is provided free of charge by the Val-Rosier health clinic, which considers supporting community self-help groups part of its mandate. In return, we help the clinic organize meetings to evaluate the needs of the local population in terms of housing, health care and transportation, with particular attention to seniors.

Rural Dignity's funding comes from a variety of sources and, as is the case for many citizens' groups, it is sometimes precarious. We receive cash contributions from the Canadian Postmasters and Assistants Association. These funds are administered by the executive and the board of directors of Rural Dignity, as are funds raised through collections, local campaigns, memberships and direct gifts, for example from the

[*Text*]

et de dons directs faits, par exemple, par le gouvernement de Terre-Neuve, la section Ontarienne du *Roman Catholic Peace and Development Fund*, de groupes de personnes âgées et des municipalités. Les contributions de services sont extrêmement importantes envers nous aux niveaux national, provincial et local.

La situation du Canada rural: Une réalité souvent oubliée, ou non reconnue, c'est le fait que même sans les Territoires du Nord, le Canada est rural à 90 p. 100. Nos petites villes et nos villages se dénombrent à 9 000, comparativement à moins de 70 centres urbains. Nous qui vivons dans le Canada rural, nous représentons près d'un tiers de la population. Ce chiffre a augmenté régulièrement depuis 1961. Au cours des 25 dernières années, nous avons eu besoin d'un million de nouvelles habitations.

Il est important que le comité comprenne que nous, du mouvement Dignité rurale, nous ne nous accrochons pas naïvement et avec entêtement au passé. Nous sommes bien conscients que le monde et notre pays changent. Le Canada rural n'est pas à l'abri de ce processus. Au moment où les gens des milieux urbains déménagent à la campagne pour trouver un environnement plus sain et des communautés unies, au moment où les ordinateurs permettent une liaison à distance avec les bureaux, et au moment où les Canadiens plus âgés recherchent un milieu plus calme et un logement moins coûteux (un tiers de toutes les personnes âgées du Canada vivent dans des villes de 10 000 habitants ou moins) le Canada rural entre dans une nouvelle époque de son existence.

Nous croyons que le mélange spécial de la tradition et d'innovation du Canada rural, d'enracinement et de vision, présente le potentiel d'offrir à tous les Canadiens un mode de vie sain et intégré. Mais si l'on veut que le potentiel de revitalisation se réalise, si l'on veut que nos contributions, économiques et autres, obtiennent le respect qu'elles méritent, nous devons continuer de recevoir des services publics nationaux.

Pour vivre et s'épanouir, les collectivités rurales ont besoin d'un minimum de services et d'équipements. Le développement économique ne peut se faire dans un désert social et culturel. Une politique de développement rural doit assurer le maintien des services (bureaux de poste, écoles et magasins généraux) et équipement de base de manière équitable (charge fiscale) pour les populations rurales locales. Un effritement du nombre et de la qualité de ces services contribue à éroder la capacité de rétention et d'attraction des collectivités qui en font l'objet.

L'occupation du territoire des régions rurales et périphériques du Canada et le maintien des services aux populations qui l'habitent dépendront de la volonté et de la capacité des gouvernements, et des sociétés amalgamées aux gouverne-

[*Traduction*]

government of Newfoundland, the Ontario section of the Roman Catholic Peace and Development Fund, seniors' groups and municipalities. Contributions of services are extremely important for us at the national, provincial and local levels.

The situation in rural Canada: a reality which is often forgotten, or unrecognized, is the fact that even without the Northwest Territories, Canada is 90 per cent rural. Our small towns and our villages number some 9,000, compared to fewer than 70 urban centres. We who live in rural Canada represent nearly a third of the population. This figure has increased regularly since 1961. During the past 25 years, we have needed a million new housing units.

It is important that the Committee understand that we, in the Rural Dignity movement, are not clinging naively and stubbornly to the past. We are quite aware that the world and our country are changing. Rural Canada is not immune from this process. At a time when city dwellers are moving to the country to find a healthier environment and united communities, at a time when computers enable workers to keep in touch with the office from a distance, and at a time when older Canadians are looking for more tranquil surroundings and less expensive housing (a third of all the seniors in Canada live in towns of 10,000 inhabitants or less), rural Canada is entering a new era.

We believe that the special mix of tradition and innovation in rural Canada, of roots in the past and vision of the future, has the potential to offer all Canadians a healthy and integrated way of life. But if we want to see this potential for revitalization achieved, if we want our contributions, economic and other, to obtain the respect they deserve, we must continue to receive national public services.

To survive and prosper, rural communities need a minimum of services and facilities. Economic development cannot take place in a social and cultural desert. A rural development policy must ensure that basic services (post offices, schools and general stores) and facilities are maintained in an equitable manner (tax burden) for local rural populations. A deterioration in the number and quality of these services will erode the ability of the communities concerned to attract and retain residents.

Continued habitation of Canada's rural and outlying areas and the maintenance of services to their populations will depend on the willingness and ability of governments, and government-run corporations, to decentralize decision-making

[*Text*]

ments, à déconcentrer les décisions et les forces économiques. Ce qui nous menace actuellement, ce ne sont pas des forces historiques inévitables, mais des politiques gouvernementales précises, comme la privatisation de la Société canadienne des postes, qui réduit et peut, dans l'avenir, éliminer entièrement des services comme le système postal. Ces réductions imposent de grandes tensions et inquiétudes à nos personnes âgées, nos petites entreprises, nos fermes familiales et nos gouvernements municipaux; cela mine nos collectivités.

Parlons du projet de loi C-73 et de ses conséquences pour les clients ruraux de la Société canadienne des postes.

Le mouvement Dignité rurale présente son mémoire à ce comité avec le coeur gros de la part des collectivités rurales canadiennes, et de nous-même. Nous voulons croire que nous serons entendus. Nous voulons croire que nos préoccupations figureront dans vos délibérations sur le projet de loi C-73.

Notre foi en le processus démocratique de ce pays a toutefois été secouée par la lecture, plus tôt cette semaine, d'un document interne de la Société canadienne des postes, une fuite, contenant une politique de diffusion de l'information à seulement certains députés. La société d'état qui nous a donné un service postal disparate et des prix des timbres disparates nous impose maintenant une démocratie disparate.

Nous avons suivi les mémoires présentés à ce comité. Plutôt que de répéter de nombreux énoncés de fait et d'analyse, nous disons simplement que nous endossons fortement les points contenus dans le mémoire du C.T.C. Bien que nous ne soyons pas des employés de la Société canadienne des postes, nous aussi, nous savons ce qu'il en est de la privatisation, et nous ne parlons pas de manière spéculative, mais à partir de notre expérience.

Au cours des six dernières années, nous avons connu un accroissement de la privatisation de la Société canadienne des postes: 1 369 bureaux de poste qui desservaient professionnellement nos collectivités locales rurales ont été fermés. Ils ont été remplacés de façon inadéquate par un réseau non normalisé de casiers extérieurs et intérieurs ainsi que des comptoirs postaux privés. Vingt pour cent de ces 1 369 collectivités dont le bureau de poste à été fermé, soit tout près de 275 collectivités, de l'aveu même de la Société canadienne des postes, n'ont aucun comptoir de remplacement c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun service postal. Les résidents de ces villages et de ces petites villes doivent se rendre à la collectivité voisine pour obtenir des services postaux. M. Alan Marchment a reconnu ce problème plus tôt, durant la mise en oeuvre du plan de la Société canadienne des postes, lorsqu'il a constaté, en 1988, qu'au moins 66 collectivités canadiennes connaissaient «des difficultés inutiles» pour obtenir des services postaux.

[*Traduction*]

and economic resources. The threat we face today does not come from inevitable historic forces, but rather from specific government policies, such as privatization of the Canada Post Corporation, which reduces and in the future may eliminate entirely services such as the postal system. These reductions are giving rise to serious tensions and concerns among our seniors, our small businesses, our family farms and our municipal governments. They are undermining our communities.

Let us talk about Bill C-73 and its consequences for the Canada Post Corporation's rural customers.

The Rural Dignity movement is submitting its brief to this Committee with a heavy heart on behalf of Canada's rural communities, and ourselves. We would like to believe that we will be heard. We would like to believe that our concerns will have a place in your deliberations on Bill C-73.

However, our faith in the democratic process in this country has been shaken by reading, earlier this week, a leaked internal Canada Post document which contains a policy to release information only to certain MPs. The Crown corporation which has given us unequal standards of postal service and unfair stamp prices is now imposing unequal democracy.

We have monitored the briefs submitted to this Committee. Rather than repeating numerous statements of fact and analyses, we will simply say that we strongly endorse the points contained in the CLC brief. Although we are not Canada Post Corporation employees, we also know what privatization means, and we are speaking not from speculation but based on our own experience.

During the past six years, we have witnessed an acceleration in the privatization of the Canada Post Corporation: 1,369 post offices which provided professional service to our local rural communities have been closed. They have been inadequately replaced by a non-standardized network of outside and inside mail boxes and private postal services counters. Twenty per cent of these 1,369 communities whose post office was closed, i.e. nearly 275 communities, have no replacement postal service, as is admitted even by the Canada Post Corporation. The residents of these villages and small towns must travel to the neighbouring community to obtain postal services. Mr. Alan Marchment recognized this problem earlier, during the implementation of the Canada Post Corporation plan, when he noted, in 1988, that at least 66 Canadian communities experienced "unnecessary difficulties" in obtaining postal services.

[*Text*]

Les collectivités qui ont des services postaux privatisés signalent fréquemment l'instabilité des services aux dits comptoirs. De nombreuses petites entreprises signent des ententes avec la Société canadienne des postes pour les rejeter par la suite, parce qu'elles s'avèrent une très mauvaise affaire pour leur commerce. Lorsque la Société canadienne des postes ne trouve pas de marchands acceptant un comptoir postal, où ils travailleraient à bien moins que le salaire minimum, certaines collectivités sont tout simplement abandonnées. Aucun service postal sauf la livraison du courrier.

Les décisions prises pour fermer les bureaux de poste, sans consultations des collectivités rurales canadiennes, s'avèrent une négation des autorités politiques et de la Société canadienne des postes en ce qui a trait à ces mêmes collectivités.

L'expérience de privatisation du service postal à travers la ruralité canadienne n'a été ni heureuse, ni juste. Nous ne voulons plus voir une telle politique aller plus loin. Cette politique de privatisation a un impact de dévitalisation extrême sur la ruralité canadienne. A l'échelle du pays, les députés fédéraux devront adopter une attitude qui répondra aux aspirations de leurs commettants, plutôt que de défendre les intérêts du parti. Le démantèlement, la déstructuralisation, voire la disparition des services en milieu rural ont des conséquences graves sur l'évolution et le développement de l'ensemble de la société canadienne.

En novembre 1991, le groupe conseil sur le développement rural de l'O.C.D.E. disait:

> Les zones rurales englobent des biens d'intérêts publics de grande importance, qui sont de plus en plus appréciées, et pour lesquels la demande ne cesse d'augmenter; ces biens d'intérêts publics seront perdus si les zones rurales se dépeuplent pour cause de manque de services publics, d'emplois, ainsi que d'une qualité de vie.

Le milieu rural a besoin d'un traitement économique et social qui vont de pair et qui s'appliquent en étroite relation. Un des rôles essentiels du gouvernement central est d'être partenaire des régions rurales et de son droit à la différence.

Le mouvement Dignité rurale croit que le projet de loi C-73 est une préparation délibérée pour la privatisation complète de la Société canadienne des postes. La preuve en est irréfutable: La privatisation d'environ 1 000 bureaux de poste ruraux et d'environ six douzaines de bureaux de poste urbains, la tentative d'effacer l'image d'un lien fédéral ou de l'État avec la Société (ce qui contrevient à la loi sur la Société canadienne des postes) en énlevant le mot «Canada» de Postes Canada (nous avons maintenant «Mail/Poste») et en remplaçant la feuille d'érable par une flèche stylisée dans le logo, la soi-disant rationalisation du système par la centralisa-

[*Traduction*]

The communities whose postal services have been privatized frequently report unreliable service at these private counters. Many small businesses sign agreements with the Canada Post Corporation but later reject them because they prove to be a very bad deal for their business. When the Canada Post Corporation cannot find any merchants willing to accept a postal counter and work for less than the minimum wage, some communities are quite simply abandoned and receive no postal service other than mail delivery.

The decisions taken to close post offices, without consulting rural Canadian communities, constitute a repudiation of these communities by the political authorities and the Canada Post Corporation.

Experience with the privatization of postal service in rural Canada has been neither pleasant nor fair. We do not wish to see such a policy go any further. This policy of privatization has an extremely devitalizing effect on rural Canada. Across the country, federal MPs must adopt an attitude which reflects the aspirations of their constituents, rather than defending the interests of the party. The dismantling, the destructuring, indeed the disappearance of rural services have serious consequences on the progress and development of Canadian society as a whole.

In November 1991, the OECD's Advisory Group on Rural Development said:

> Rural areas possess a heritage of great social importance, which is increasingly appreciated and in demand; this social heritage will be lost if rural areas are depopulated because of lack of public services, jobs and quality of life.

Rural communities need closely co-ordinated economic and social policies. One of the essential roles of the central government is to be a partner in supporting rural areas and their right to be different.

The Rural Dignity movement believes that Bill C-73 constitutes a deliberate preparation for the complete privatization of the Canada Post Corporation. The evidence is irrefutable: the privatization of some 1,000 rural post offices and some six dozen urban post offices, the attempt to erase the image of a federal or government link with the Corporation (which is contrary to the Canada Post Act) by removing the word "Canada" from Canada Post (we now have "Mail/Poste") and by replacing the maple leaf with a stylized arrow in the logo, the so-called rationalization of the system through the centralization of sorting, the amalgamation of rural routes, the

[*Text*]

tion du tri, l'amalgame des itinéraires ruraux, la réduction récente du réseau d'établissements de vente au détail, et la déréglementation de nombreux produits et services.

Nous avons lu des déclarations en faveur de la privatisation complète du service postal faites par le président de la Société canadienne des postes, M. Don Lander, et l'honorable Harvie Andre, ministre responsable. A cette étape du processus de rationalisation du service postal, et avant qu'il ne soit trop tard, le gouvernement canadien devrait évaluer, dans les moindres détails, si la Société se conforme à son mandat d'avoir comme première priorité, la prestation d'un service accessible et de haute qualité à tous les Canadiens. Plusieurs plaintes concernant l'accessibilité aux services postaux nous parviennent des personnes âgées, des handicapés, des petites entreprises, des organismes ruraux, des associations de consommateurs et autres.

Avant d'appliquer les recommandations de privatisation (les recommendations numéros 36, 37 et 38 faites par les conservateurs du Comité permanent de l'administration gouvernementale et de la consommation et des corporations dans son rapport d'avril 1990), il faudrait tenir compte de l'apport du public, de la population rurale et des organismes qui les représentent (ex.: une demande d'un moratoire et une étude d'impact dans le milieu rural, faite en septembre dernier par Solidarité rurale du Québec et à laquelle le gouvernement n'a pas répondu.).

Le mouvement Dignité rurale croit que le seul moyen permettant aux gens des régions rurales et des régions éloignées de ce pays de continuer de recevoir un service postal relativement équitable, à prix abordable, est que la Société canadienne des postes demeure un service public, exerçant un monopole sur la distribution du courrier.

Nous entrevoyons qu'une Société canadienne des postes privatisée, qui en tant qu'entreprise indépendante ne pourrait jamais justifier le maintien d'un privilège exclusif, serait peu incitée à fournir un service postal de qualité et abordable entre, par exemple, Burin à Terre-Neuve et Manyberries en Alberta.

Certains défenseurs de la privatisation totale du système postal suggèrent l'établissement d'une subvention visible pour le service des régions rurales et éloignées. D'autres proposent l'établissement d'un organisme de réglementations pour s'assurer que l'entreprise privée n'abandonne pas ceux qui vivent ailleurs que dans les centre urbains, et ne les pénalise pas financièrement.

Ces suggestions ne sont pas acceptables pour au moins trois raisons. Premièrement, une subvention visible est vulnérable aux attaques des politiques et des priorités changeantes des divers gouvernements. Deuxièmement, une subvention visible ou l'établissement et le maintien d'un organisme de réglementation seraient très coûteux. Troisièmement, le

[*Traduction*]

recent reduction in the network of retail outlets, and the deregulation of many products and services.

We have read statements in favour of the complete privatization of the postal service made by the President of the Canada Post Corporation, Mr. Don Lander, and the Honourable Harvie Andre, the minister responsible. At this stage in the process of postal service rationalization, and before it is too late, the Canadian government should thoroughly evaluate whether the Corporation is complying with its mandate to make the delivery of accessible and high quality service to all Canadians its highest priority. We have received many complaints concerning the accessibility of postal services from seniors, the handicapped, small businesses, rural organizations, consumer associations and others.

Before implementing privatization recommendations (recommendations 36, 37 and 38 made by the Conservative members of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations in its April 1990 report), provision should be made for public input, from the rural population and the organizations representing them (e.g.: a demand for a moratorium and an impact study on rural communities, made last September by Solidarité rurale du Québec, to which the government has not replied).

The Rural Dignity movement believes that the only way to ensure that people in rural and outlying areas of this country continue to receive relatively fair and affordable postal service is for the Canada Post Corporation to remain a public service, with a monopoly on mail distribution.

We foresee that a privatized Canada Post Corporation, which as an independent business could never justify maintaining an exclusive privilege, would have little incentive to provide an affordable, quality postal service between, for example, Burin in Newfoundland and Manyberries in Alberta.

Some defenders of the total privatization of the postal system suggest establishing a visible subsidy for service to rural and outlying areas. Others propose creating a regulatory body to ensure that private business does not abandon those who live outside urban centres and does not penalize them financially.

These suggestions are unacceptable for at least three reasons. First, a visible subsidy is vulnerable to the shifting policies and priorities of successive governments. Second, a visible subsidy or the establishment and maintenance of a regulatory body would be very expensive. Third, the Government of Canada would have to bear this expense, having sold the Canada Post

[*Text*]

gouvernement du Canada devrait appuyer cette dépense, ayant vendu la Société canadienne des postes et, ainsi, ne disposant plus du revenu de la distribution du courrier et des autres aspects lucratifs du système postal. Un tel mouvement n'a pas de sens.

Ce que nous avons entendu au fil des ans de la part de l'honorable Harvie Andre sur la Société canadienne des postes, se résume ainsi: La Société canadienne des postes ne fait pas d'argent, par conséquent, nous devrions la vendre. La Société canadienne des postes fait de l'argent, par conséquent, nous devrions la vendre.

Nous sommes au courant de la directive du ministre des Finances d'alors, Michael Wilson, en 1989, demandant que la Société canadienne des postes atteigne un rendement comparable à celui d'une société privée de même taille (entre 14 à 15 p. 100). Ce fut une déformation sérieuse du maintien législatif de la Société canadienne des postes pour qu'elle atteigne l'auto-suffisance financière.

Nous croyons que la Société canadienne des postes offre un service public essentiel, et qu'elle ne devrait pas être obligée de faire des profits. Mais si les réductions, l'élimination des emplois et la vente des bâtiments se poursuivent, et si la Société canadienne des postes doit devenir une entreprise rentable, il n'y a aucune raison de la vendre après l'avoir soutenue pendant plus de 100 ans avec l'argent des contribuables.

En conclusion, comme le dit Solidarité rurale du Québec dans son mémoire demandant un moratoire de trois ans, et je cite:

> Le gouvernement canadien ne peut permettre que certaines communautés rurales soient privées de ce service dans toute son intégralité. Il ne peut non plus, s'en remettre, pour garantir l'accessibilité et la qualité de ce service en milieu rural, à de petits commerces privés qui, souvent et malgré leur bonne volonté, ne pourraient rendre disponible les ressources humaines nécessaires pour offrir un service postal de haute qualité; ce à quoi ont autant droit les ruraux que tous les autres citoyens et citoyennes.

Le gouvernement canadien ne peut faire fi de l'opinion de la population rurale du pays. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur des inconvénients sérieux de la privatisation/rationalisation du service postal en milieu rural canadien:

- Accès souvent difficile aux services (superboîtes le long des grandes routes, surfaces glacées, déblaiement inefficace etc.)

- Augmentation du délai d'acheminement du courrier (une levée par jour lors du passage du facteur rural.)

[*Traduction*]

Corporation and thereby lost access to the revenue from mail distribution and the other lucrative aspects of the postal system. To do this makes no sense.

What we have heard over the years from the Honourable Harvie Andre about the Canada Post Corporation can be summarized as follows: the Canada Post Corporation is not making money, so we should sell it; the Canada Post Corporation is making money, so we should sell it.

We are aware of the directive issued by the then Finance Minister, Michael Wilson, in 1989, demanding that the Canada Post Corporation achieve a level of return comparable to a private corporation of the same size (between 14% and 15%). This was a serious distortion of the legislative maintenance of the Canada Post Corporation so that it attains financial self-sufficiency.

We believe that the Canada Post Corporation offers an essential public service, and that it should not be obliged to make a profit. But if the reductions, the elimination of jobs and the sale of property continues, and if the Canada Post Corporation must become a profitable business, there is no reason to sell it after having supported it for more than 100 years with taxpayers' money.

In conclusion, as Solidarité rural du Québec stated in its brief requesting a three-year moratorium, and I quote:

> The Canadian government cannot allow certain rural communities to be completely deprived of this service. Nor can it, to guarantee the accessibility and quality of this service in rural areas, rely on small private businesses which, often despite their best intentions, are unable to provide the human resources necessary to offer postal service of high quality, something to which rural dwellers have as much right as other Canadian citizens.

The Canadian government cannot ignore the opinions of the country's rural population. We take the liberty of drawing your attention to the serious drawbacks of the privatization/rationalization of postal service in Canada's rural communities:

- Often difficult access to services (super mailboxes along main highways, icy surfaces, inefficient snow clearing, etc.)

- Increase in mail delivery delays (one collection a day when the letter carrier makes his rounds).

[*Text*]

- Déshumanisation du service postal (personnes âgées et démunies et autres qui ont besoin d'aide et d'informations se retrouvent devant des boîtes de métal, à l'extérieur et face aux intempéries.)

- Privation d'accès à des personnes compétentes et totalement disponibles, formées spécialement pour offrir tous les services postaux.

- Pertes d'emplois raisonnablement payés.

- Perte ou diminution de la qualité des services offerts aux entreprises qui génèrent l'activité économique en milieu rural.

- Déstructuralisation des collectivités rurales entraînant la route du déclin et l'apparition de problèmes sociaux graves et coûteux.

Le projet de loi C-73 est en prélude à la privatisation complète de la Société canadienne des postes. Un système postal privatisé n'offrira pas à la population du Canada, particulièrement à celle du Canada rural, un service responsable, abordable et équitable. Ni les objectifs énoncés à court terme de ce projet de loi, ni les avantages escomptés à long terme. En fait, ce projet de loi va à l'encontre du service et des relations respectueuses et justes avec les clients et ses employés. Le seul but est celui de la privatisation.

En développement rural, l'État se doit d'être un accompagnateur. Depuis quelques années, la Société canadienne des postes réalise des bénéfices de plusieurs centaines de millions. Ces profits devraient être réinvestis pour les services dont a besoin la communauté rurale canadienne.

«Le développement local rural, qui s'appuie sur toutes les ressources du milieu et la solidarité régionale et nationale, n'a plus aucun sens si les grands organismes d'État (comme la Société canadienne des postes) chargés de la gestion des sphères particulières de la vie socio-économique ignorent complètement les besoins et les orientations des communautés qu'ils desservent, et vont même à contresens du cheminement requis.» C'est une citation de Clermont Dugas, professeur à l'Université du Québec à Rimouski.

C'est pour toutes ces considérations, et pour le mieux-être canadien, que nous, le mouvement Dignité rurale, demandons au gouvernement de retirer le projet de loi C-73.

A vous, membres de ce comité ayant à l'esprit les intérêts de la population canadienne, nous vous demandons respectueusement de bien vouloir rejeter ce projet de loi.

J'aimerais ajouter le slogan que nous employons souvent depuis quelques années en milieu rural: tant vaut le village, tant vaut le pays.

The Chairman: Thank you, Mr. Lamarre. We will start with Senator Corbin, followed by Senator Kinsella.

[*Traduction*]

- Dehumanization of the postal service (seniors and disadvantaged persons and others who need assistance and information find themselves dealing with metal boxes, outdoors and exposed to inclement weather.)

- Lack of access to skilled and devoted personnel, specially trained to offer all postal services.

- Loss of reasonably paid jobs.

- Loss or decline in the quality of services offered to businesses that generate economic activity in rural areas.

- Destructuring of rural communities leading to a spiral of decline and the appearance of serious and costly social problems.

Bill C-73 is a prelude to the complete privatization of the Canada Post Corporation. A privatized postal system will not offer the population of Canada, particularly that of rural Canada, responsible, affordable and fair service. Neither the stated short-term objectives of this bill, nor the anticipated long-term benefits. In fact, this bill is incompatible with service and with respectful and fair relations with customers and employees. The only goal is privatization.

In rural development, the government must be a partner. For several years now, the Canada Post Corporation has been generating profits of several hundred million dollars. These profits should be reinvested in providing the services which Canadian rural communities need.

"Local rural development, which is based on all the resources of the community and regional and national solidarity, no longer has any meaning if the major government entities (such as the Canada Post Corporation) responsible for managing specific aspects of socio-economic life completely ignore the needs and priorities of the communities they serve, and even hinder their development." This is a quote from Clermont Dugas, a professor at the Université du Québec à Rimouski.

In light of these considerations, and for the enhancement of Canadian well-being, we, the Rural Dignity movement, ask the government to withdraw Bill C-73.

We respectfully ask you, the members of this committee, having in mind the interests of the Canadian population, to reject this bill.

I would like to add the slogan that we have often been using for several years in the rural communities: "As the village goes, so goes the nation".

Le président: Je vous remercie, monsieur Lamarre. Nous commencerons par le sénateur Corbin, qui sera suivi par le sénateur Kinsella.

[*Text*]

Le sénateur Corbin: Je vous remercie monsieur le président, M. Lamarre, nous sommes heureux que vous soyez venu ce soir. Ce n'est pas la première fois que personnellement j'entends ce plaidoyer pour maintenir les bureaux de poste dits ruraux, des petites localités, des petits villages ou des petites villes. Le ministre et c'est par exprès que je lui avais posé la question, sachant que nous aurions l'occasion de vous entendre plus tard, le ministre nous a dit que 90 p. 100 des clients de Poste Canada se disent satisfaits des services de remplacement de leur bureau de poste par des comptoirs dans les magasins où enfin toute la kyrielle que vous connaissez. Est-ce aussi votre point de vue?

M. Lamarre: C'est malheureux que monsieur le ministre ne soit pas ici parce que les sondages sont différents de notre côté. Je dis dans le mémoire qu'il y a tout près de 275 municipalités qui n'ont pas de service postal. Chez nous depuis deux ans, dans ma petite municipalité de 650 habitants, nous n'avons pas de service, nous n'avons pas de comptoir postal. Le bureau de poste est fermé, nous n'avons pas de service. Nous devons faire 20 kilomètres pour aller chercher notre courrier, chercher nos timbres, faire nos mandats de poste.

A l'Anse-aux-Griffons en Gaspésie, c'est la même chose. Vous avez sûrement entendu parlé du cas de St-Clément-de-Rivière-du-Loup. Vous n'avez peut-être pas entendu parlé de St-Modeste qui est tout près où le comptoir postal est fermé. C'est la municipalité qui a dû prendre le service postal. Je pourrais vous nommer nombre de municipalités. Par rapport au sondage, nous avons fait les nôtres. Cela nous donne de 60 à 65 p. 100 des gens qui sont insatisfaits du service. Ce ne sont pas les même chiffres que monsieur le ministre.

Le sénateur Corbin: Cela dépend des questions que l'on pose.

M. Lamarre: Oui, c'est facile d'orienter un sondage.

Le sénateur Corbin: Tous les sondages sont orientés de cette façon, qu'ils soient pour sonder l'opinion publique vis-à-vis un programme gouvernemental et ses politiques, on peut orienter la réponse par la formulation de la question.

M. Lamarre: Oui, la question que l'on pose à Dignité rurale lorsque l'on fait un sondage c'est: Est-ce que vous êtes satisfait du service présentement au comptoir.

Le sénateur Corbin: Dans le cas que vous venez de spécifier, c'était votre localité je crois?

M. Lamarre: Oui.

Le sénateur Corbin: Vous devez vous déplacer à 20 kilomètres pour obtenir les services postaux.

M. Lamarre: On doit aller vers Ste-Jeanne-de-Matane. Moi je reste à La Rédemption, un petit village tout près de Mont-Joli. Je dois faire tout près de 20 kilomètres pour aller chercher mon courrier depuis deux ans. Dans tout cela, on a

[*Traduction*]

Senator Corbin: Thank you, Mr. Chairman, Mr. Lamarre, we are pleased that you came this evening. This is not the first time that I have personally heard this plea to maintain rural post offices in small towns and villages. The Minister, and I asked him this question deliberately, knowing that we would have the opportunity to hear you later, the Minister told us that 90 per cent of Canada Post's customers report being satisfied with the services offered by store postal services counters in replacement of their post office, and the whole rigmarole you've heard before. Do you share this point of view?

Mr. Lamarre: It is unfortunate that the Minister is not here, since our polls are quite different. I said in the brief that there are nearly 275 municipalities that have no postal service. In my small community of 650 inhabitants, we have had no postal service for two years, we have no postal counter. The post office closed and we have no service. We have to go 20 kilometres to get our mail, buy stamps, or get money orders.

In l'Anse-aux-Griffons in Gaspé, it's the same thing. You have surely heard of the case of Saint-Clément-de-Rivière-du-Loup. You may not have heard of St-Modeste which is nearby and where the postal counter closed. The municipality had to take over the postal service. I could name many other municipalities. As for polls, we have conducted our own, which tell us that 60 to 65 per cent of the people are dissatisfied with the service. These are not the same figures the Minister cited.

Senator Corbin: That depends on the questions one asks.

Mr. Lamarre: Yes, it is easy to slant a poll.

Senator Corbin: All the polls are slanted this way, whether they are surveying public opinion about a government program or policies, the answer can be slanted by the way the question is formulated.

Mr. Lamarre: Yes, the question we at Rural Dignity ask when we conduct a poll is: are you satisfied with the service you currently receive at the counter?

Senator Corbin: In the case you just described, I believe it was your community?

Mr. Lamarre: Yes.

Senator Corbin: You have to travel 20 kilometres to obtain postal services?

Mr. Lamarre: We have to go to Ste-Jeanne-de-Matane. I live in La Rédemption, a small village near Mont-Joli. For two years I have had to travel nearly 20 kilometres to pick up my mail. As a result of all this, we even took legal action against

[*Text*]

même déposé une action en cour contre la Société canadienne des postes et depuis ce temps-là, cette société n'ose pas se présenter en cour. Je parlais avec l'avocat encore cet après-midi. La Société ne répond pas à l'accusation que l'on porte contre elle par rapport à la fermeture des bureaux de poste.

Le sénateur Simard: Ils n'acceptent pas leur courrier?

M. Lamarre: Ils acceptent le courrier mais ils doivent faire une démarche afin de se présenter. Ils refusent de faire cette démarche. C'est malheureux parce que c'est quand même une société de la Couronne, c'est une société qui représente la gouvernement canadien je pense.

Le sénateur Corbin: Je me souviens très bien du cas de St-Clément parce que j'étais dans ma région de Matawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick. Nous sommes quasiment voisins d'une certaine façon, enfin on se connaît bien dans ce coin-là. J'ai cru bon de retarder mon retour parce que l'on avait bloqué l'autoroute à Rivière-du-Loup. Effectivement, la Sûreté du Québec est venu enlever les barricades et a porté des chefs d'accusation contre l'organisateur de la manifestation.

A toutes fins pratiques, la manifestation a réussi parce qu'elle a contribué à sensibiliser davantage l'opinion publique. Ce n'est pas la première fois que l'on essaie de fermer des choses dans le Bas-du-Fleuve et en Gaspésie, on a fermé des paroisses entières. Je connais cette histoire.

J'ai énormément de sympathie et j'appuie d'ailleurs dans plusieurs cas les gens qui s'opposent à la fermeture de leur bureau de poste local. Une fois que je connais les circonstances, je trouve que l'on a procédé à des fermetures injustifiées. J'ai mentionné au ministre tout à l'heure le cas de Aroostook au Nouveau-Brunswick. Ça ne tient juste pas debout.

M. Lamarre: J'ai eu à travailler comme représentant de Dignité rurale pour une petite municipalité au Nouveau-Brunswick qui est la Lagaçéville. On a fermé de façon sauvage ce bureau de poste.

Le sénateur Corbin: Oui, je connais, c'est exact. Maintenant le ministre a l'air de dire: Dignité Rurale, c'est simplement l'affaire des syndicats comme si cela n'avait rien à faire avec la dignité rurale comme telle. Vous l'avouez d'ailleurs dans votre témoignage que vous recevez des subventions de l'Association des maîtres de poste.

M. Lamarre: Oui et on reçoit aussi des cotisations. Cette année j'ai vendu tout près de 600 cartes de membre. Ce n'est pas seulement l'Association qui finance. On reçoit aussi de certaines municipalités, du gouvernement de Terre-Neuve, de gens qui nous donnent...

Le sénateur Corbin: Du gouvernement de la province de Terre-Neuve?

[*Traduction*]

the Canada Post Corporation and since then the Corporation does not even dare show up in court. I was talking to the lawyer again this afternoon. The Corporation refuses to respond to the charges brought against it as a result of the closing of post offices.

Senator Simard: They do not accept their mail?

Mr. Lamarre: They accept the mail but they have to take steps to appear. They refuse to take these steps. This is unfortunate because it is still a Crown corporation, it is a Corporation which represents the Canadian government, I believe.

Senator Corbin: I remember very well the case of St-Clément because I was in my region of Matawaska-Victoria in New Brunswick. We are almost neighbours in a manner of speaking, really everyone knows everyone in that area. I decided to delay my return because they had blocked the highway to Rivière-du-Loup. In fact, the Sureté du Québec came to remove the barricades and laid charges against the organizer of the demonstration.

For all intents and purposes, the demonstration succeeded because it helped to raise public awareness. That was not the first time people had tried to close things in the lower St. Lawrence and Gaspé. Whole parishes have been closed. I know this history.

I have a great deal of sympathy for and I support in many cases the people who are opposed to the closing of their local post offices. Once I know the circumstances, I find that unjustified closures have been made. I mentioned to the Minister a little while ago the case of Aroostook in New Brunswick. It just doesn't make sense.

Mr. Lamarre: I have had occasion to work as a representative of Rural Dignity for a small municipality in New Brunswick, Lagacéville. The post office there was closed in a brutal manner.

Senator Corbin: Yes, I know, that's right. Now the minister seems to be saying: Rural Dignity is just a front for the unions, as if it had nothing to do with rural dignity as such. You admitted in your testimony that you receive subsidies from the Postmasters Association.

Mr. Lamarre: Yes and we also receive membership dues. This year I sold nearly 600 membership cards. It is not only the Association which finances us. We also receive contributions from some municipalities, from the government of Newfoundland, from people who give us ...

Senator Corbin: From the government of the province of Newfoundland?

[*Text*]

M. Lamarre: Oui.

Le sénateur Corbin: Maintenant, croyez à mon appui le plus sincère. En tout cas, je vais faire ce que je peux. Je vais continuer à appuyer vos revendications.

Vous avez dans votre témoignage à la page 5, fait allusion à une fuite concernant une politique de diffusion de l'information à certains députés seulement. Je ne suis pas au courant de cet incident ou de cette affaire. Pouvez-vous m'expliquer davantage de quoi il s'agit?

M. Lamarre: Je m'excuse monsieur le président, c'est la seule partie du document, c'est la directrice générale, Cynthia Paterson, qui a fait cela et je n'ai pas pu communiquer avec elle parce qu'elle est partie en vacances. C'est la seule partie du document où je ne pourrais pas vous répondre.

Le sénateur Corbin: Pouvez-vous nous envoyer une lettre ou nous donner un coup de fil plus tard et adresser cela au greffier du comité.

M. Lamarre: Oui, je pourrais faire cela cette semaine en retournant chez moi.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie monsieur le président. Je n'ai pas d'autres questions pour le moment.

Le sénateur Simard: J'aurais une question supplémentaire, monsieur le président. Le ministre aurait déclaré (et je n'ai pas de difficulté à croire l'explication et ce que nous rapporte le sénateur Corbin) que 90 p. 100 des Canadiens seraient bien heureux avec cela. Vous, vous dites que c'est 60 ou 65 p. 100 qui ne sont pas satisfaits. On pourra demander au ministre comment il a procédé. Puisque vous êtes là, c'est 64 p. 100 de tous les Canadiens ou des Canadiens ruraux dont vous parlez. De quelle façon avez-vous procédé et tout cela. J'ai une autre supplémentaire à vous poser.

M. Lamarre: Ce sont des Canadiens ruraux parce que nous ne faisons pas de travail comme tel auprès des grands centres. Nous travaillons seulement auprès des populations rurales. La façon dont on procède, quand il y a fermeture de bureaux de poste et qu'il y a des éléments qui ont travaillé pour empêcher la fermeture, deux ou trois mois après, on envoie un petit sondage à ces gens qui le réalisent dans leur collectivité comme telle.

Le sénateur Simard: Ce ne sont pas tous les Canadiens ruraux, ce sont des Canadiens ruraux qui auraient été affectés plus ou moins ou de façon très cruelle, j'imagine à certains moments, par les mesures prises. Vous auriez sondé combien de personnes. Est-ce le milieu rural anglophone, la section anglaise du Canada ou dans le Bas-du-Fleuve seulement?

M. Lamarre: Ce sont autant les groupes anglais que français, cela est fait à la grandeur du pays. Dignité rurale a un bureau, une permanence qui couvre l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

Mr. Lamarre: Yes.

Senator Corbin: Now, rest assured of my most sincere support. In any case, I will do what I can. I will continue to support your demands.

In your testimony on page 5, you alluded to a leak concerning a policy to release information only to certain MPs. I am not aware of this incident or this affair. Can you tell me a little more about it?

Mr. Lamarre: Excuse me, Mr. Chairman, that's the only part of the document, it was the Director General, Cynthia Paterson, who did that and I have not talked to her since she is on vacation. That is the only part of the document I cannot give you an answer about.

Senator Corbin: Can you send us a letter or give us a call later and address it to the Clerk of the Committee?

Mr. Lamarre: Yes, I could do that this week when I go home.

Senator Corbin: Thank you, Mr. Chairman. I have no other questions for the time being.

Senator Simard: I have a supplementary question, Mr. Chairman. The Minister reportedly said (and I have no difficulty believing the explanation and what Senator Corbin tells us) that 90 per cent of Canadian are quite happy with that. You, you tell us that 60 or 65 per cent are dissatisfied. We could ask the Minister what procedure they followed. Since you are here, is it 64% of all Canadians or of rural Canadians you are referring to? How did you proceed and all that? I have another supplementary to ask you.

Mr. Lamarre: These are rural Canadians because we do not carry out any activities in the cities. We work only with the rural populations. The procedure is, when post offices are closed and people worked to prevent the closure, two or three months later, we send a short poll to these people who survey their own community.

Senator Simard: These are not all rural Canadians, they are rural Canadians who have been affected, more or less, very cruelly at certain times I imagine, by the measures taken. How many people did you survey? Did you survey Anglophone rural communities, in English Canada, or was in the lower St. Lawrence only?

Mr. Lamarre: These are both English and French groups, this is done nationwide. Rural Dignity has an office, a staff, which cover the entire country.

[*Text*]

Le sénateur Simard: Quand vous avez dit qu'il y avait 224 ou 248 endroits où il n'y avait aucun service...

M. Lamarre: C'est tout près de 275.

Le sénateur Simard: 275, certaines de ces 275 localités sont situées en Alberta...

M. Lamarre: C'est à la grandeur du pays aussi.

Le sénateur Simard: Cela demeure toujours d'actualité ces chiffres-là ou est-ce qu'il y en a 325 dont le travail avait déjà été fait?

M. Lamarre: On pourrait vérifier au jour le jour, cela est facile, même Poste Canada l'a admis dans un article que Mme Irving faisait paraître dans *Le Soleil* de novembre 1990 où elle disait qu'il y a plus de 250 municipalités au pays où il n'y a pas de service.

Le sénateur Simard: Il n'y a aucun service?

M. Lamarre: Aucun service.

Le sénateur Simard: Pas de service, pas de boîtes que l'on retrouvait chez certains fermiers autrefois où chez les personnes vivant en secteur rural, pas une chose où quelqu'un passe et met son affaire.

Le sénateur Corbin: Il ne parle pas de la livraison.

M. Lamarre: Il y a le service de livraison.

Le sénateur Simard: Il n'y a pas de service, il n'y a pas de service de livraison?

M. Lamarre: Il n'y a pas de service de vente.

Le sénateur Simard: Je comprends qu'il n'y avait pas de comptoir dans ces régions. Quelqu'un passe et dépose les lettres là?

M. Lamarre: Oui.

Le sénateur Simard: Mais pour les envoyer, il faut aller à 20 milles dans certains cas?

M. Lamarre: Si tu veux avoir des timbres pour envoyer tes lettres, il faut faire 20 kilomètres, faire un mandat de poste, une lettre recommandée...

Le sénateur Kinsella: Je vous remercie, monsieur le président. M. Lamarre, le sénateur Simard, dans ses questions supplémentaires a posé une de mes questions.

J'ai deux ou trois questions qui se rapportent au deuxième paragraphe, à la page 12 de votre mémoire. Vous avez souligné qu'il y a des problèmes mais vous avez aussi mentionné les inconvénients sérieux de la privatisation et aussi la rationalisation. Faites-vous une distinction entre la rationalisation d'un côté et la privatisation de l'autre? Etes-vous contre la rationalisation des affaires?

M. Lamarre: Je ne suis pas contre la rationalisation au niveau de la Société canadienne des postes, comme tel. Mais

[*Traduction*]

Senator Simard: When you said there were 224 or 248 places where there was no service...

Mr. Lamarre: It is nearly 275.

Senator Simard: 275, some of these 275 communities are located in Alberta...

Mr. Lamarre: These figures are also for the whole country.

Senator Simard: Are these figures still up-to-date, or are there 325 for which the work had already been done?

Mr. Lamarre: We could check on a daily basis, that is easy; even Canada Post admitted it in an article by Mrs. Irving in *Le Soleil* in November 1990 in which she said that there were more than 250 municipalities in the country that had no service.

Senator Simard: No service?

Mr. Lamarre: No service.

Senator Simard: No service, no mailboxes like we used to see on certain farms at one time or people living in the country... no place where people would drop things off.

Senator Corbin: He is not talking about delivery.

Mr. Lamarre: There is delivery service.

Senator Simard: There is no service, there is no delivery service?

Mr. Lamarre: There is no sales service.

Senator Simard: I understand that there was no counter service in these areas. Someone comes by and drops the letters off?

Mr. Lamarre: Yes.

Senator Simard: But to send them, you had to travel 20 kilometres in certain cases?

Mr. Lamarre: If you want to have stamps to send your letters, you have to travel 20 kilometres, to get a money order, a registered letter...

Senator Kinsella: Thank you Mr. Chairman. Mr. Lamarre, Senator Simard, in his supplementaries asked one of the questions I planned to ask.

I have two or three questions which relate to the second paragraph on page 12 of your brief. You pointed out that there are problems but you also mentioned the serious consequences of privatization as well as rationalization. Do you make a distinction between rationalization on the one hand and privatization on the other? Are you opposed to rationalization?

Mr. Lamarre: I am not opposed to rationalization within the Canada Post Corporation as such. But if rationalization

[*Text*]

si rationalisation veut dire fermeture de bureaux de poste en milieu rural, c'est une autre chose.

On sait que le programme de la Société a deux volets. Le premier est la rationalisation du service postal. Il est dit dans le rapport de 1990 que l'on se devait de fermer les 5 221 bureaux de poste ruraux et les 734 bureaux de poste urbains.

Je pense qu'en faisant cela, on s'en va vers une privatisation.

Le sénateur Kinsella: J'ai une deuxième question.

Si j'ai bien écouté le ministre tout à l'heure, ce projet de loi C-73 ne parle pas de privatisation alors que la majeure partie de votre mémoire est basée sur une appréhension de la privatisation.

Le ministre a répondu très clairement que ce n'est pas la politique du gouvernement actuel de privatiser la Société canadienne des postes. Je ne sais pas si vous avez écouté la présentation du ministre.

M. Lamarre: J'ai écouté grandement mais quand je relis et quand j'entends le ministre Harvie parler de la Société canadienne des postes comme «compagnie» (il l'a dit deux ou trois fois dans ses interventions) j'ai peur que cela soit la privatisation.

Dans le document qui a été écrit en avril 1990 par le comité permanent, on parle de privatisation. Les articles 36, 37 et 38 sont là: privatiser la Société canadienne des postes. Dignité rurale et moi pensons que c'est un moyen détourné, la vente d'actions, pour en venir à la privatisation. En privatisant la Société canadienne des postes, c'est sûr qu'en milieu rural nous n'aurons plus le même service. Nous aurons peut-être un service deux ou trois jours par semaine. C'est la grande peur du milieu.

Le sénateur Kinsella: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Sénateur Bolduc.

Le sénateur Bolduc: M. Lamarre, vous dites qu'il y a 275 collectivités sur 9 000 qui n'ont pas de service postal.

Je viens d'un milieu rural et dans le village il y avait à peu près 1 000 personnes. Dans les rangs, autour du village (ce que l'on appelle «la paroisse»), il y avait un autre mille personnes. Autrement dit, nous avions 50 p. 100 du monde dans le village et l'autre 50 p. 100 dans la campagne autour. Cela faisait deux municipalités.

Nous n'avons jamais eu plus qu'un service postal dans cette place. Nous avons jamais considéré que nous étions privés du service postal parce que dans les rangs il n'y avait pas de service postal. Les gens prenaient leur voiture et venaient au village. Ils faisaient à peu près trois ou quatre milles, dépendant où ils étaient situés. De sorte que, certaines municipalités n'ont pas de service postal et il est logique

[*Traduction*]

means closing rural post offices, well then, that's another matter.

We know that the Canada Post program has two components. The first is rationalization of postal service. The 1990 report stated that the Corporation had to close the 5,211 rural post offices and the 734 urban post offices.

I believe that in doing so, Canada Post is moving toward privatization.

Senator Kinsella: I have a second question.

If I heard the Minister correctly earlier, this Bill C-73 does not speak of privatization, yet most of your brief is based on fear of privatization.

The Minister made it very clear in his reply that it is not this government's policy to privatize the Canada Post Corporation. I don't know whether you heard the Minister's presentation.

Mr. Lamarre: I listened very attentively but when I re-read and when I hear Minister Harvie referring to the Canada Post Corporation as a "company" (he used this word two or three times in the course of his remarks), I fear that this is privatization.

The Standing Committee's document written in April 1990 speaks of privatization. Recommendations 36, 37 and 38 are there: privatize the Canada Post Corporation. Rural Dignity and I believe that the sale of shares is a roundabout way of moving toward privatization. Privatizing Canada Post will undoubtedly mean that rural communities in this country will cease to have the same service. We may have service two or three days a week. This is the great fear of rural communities.

Senator Kinsella: Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Senator Bolduc.

Senator Bolduc: Mr. Lamarre, you said that there are 275 out of the 9,000 communities that do not have postal service.

I come from a rural community and there were about a thousand people in the village. In the ranges, surrounding the village (what is called "the parish"), there were another thousand. In other words, we had 50 per cent of the population in the village and the other 50 per cent in the surrounding countryside. This made two municipalities.

We never had more than one postal service in that location. We never felt that we were deprived of postal service because there was no postal service in the ranges. The people just got into their cars and came to the village. They had to drive about three or four miles, depending on where they lived. Consequently, some municipalities do not have postal service and it is only logical that they do not because the municipality

[*Text*]

qu'elles en aient pas parce que, cela peut être la municipalité rurale autour du village et si le service postal est dans le village, c'est bien. Je ne vois pas pourquoi il faudrait avoir deux services postaux parce qu'il y a deux municipalités. Lorsque vous me dites qu'il y a 275 groupes sur 9 000 qui en ont pas, cela fait à peu près 2 p. 100. Ce n'est pas exagéré! Dans la province de Québec, sur 1 500 municipalités, il doit y en avoir un nombre considérable (je n'ai pas le nombre devant moi) qui sont comme cela, justement, le village et la paroisse rurale autour.

A l'oeil, dans la mesure où je parle de la province de Québec que je connais, cela ne m'apparaît pas être un chiffre désastreux. Cela serait ma première remarque. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à répondre à cela?

M. Lamarre: Dans une municipalité où il y a deux villages, comme vous le dites, je considère qu'un bureau de poste, nous n'avons jamais été contre cela. Quand la Société canadienne des postes a fermé des bureaux de poste dans des municipalités où il y en avait deux, nous n'avons pas été à l'encontre.

Pour le nombre de 275 bureaux mentionné dans le document, vous remarquerez que ce montant est sur 1 369 bureaux fermés. Ce n'est pas sur les 9 000 bureaux. Le pourcentage augmente. C'est rendu à 20 p. 100.

Le sénateur Bolduc: Je voudrais bien que l'on comprenne que ce sont 275 bureaux sur 9 000 parce qu'il y a 9 000 municipalités rurales, d'après ce que vous me dites.

M. Lamarre: Oui, mais ils ne sont pas tous fermés, les bureaux.

Le sénateur Bolduc: C'est justement. Ceux qui ne sont pas fermés, le service est là!

M. Lamarre: Nous nous en allons vers la fermeture.

Le sénateur Bolduc: Mais, ce que vous dites, c'est qu'il y a 25 p. 100 des bureaux qui sont fermés et cela n'est pas exact. Ce n'est pas 25 p. 100, c'est 2,5 p. 100.

M. Lamarre: Je m'excuse, mais je ne vois pas cela de cette façon.

Le sénateur Bolduc: Ma deuxième question, M. Lamarre, est la suivante: vous nous avez fait un plaidoyer valable, je pense, pour dire qu'il faut maintenir un service postal minimum au Canada pour tous parce que les gens, après tout, ont le droit d'avoir un service postal. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Maintenant vous semblez dire que le projet de loi que nous avons devant nous aura un effet qui va empêcher cela. Il n'y a pas de rapport entre les deux! Ceci est un projet de loi qui a pour effet de donner un plan de participation aux profits pour les employés. Je ne vois pas en quoi cela a un effet sur la qualité du service postal au Canada? Je comprends votre

[*Traduction*]

in question may be a rural municipality surrounding a village and if the village has postal service, then that's all right. I don't see why there should be two postal services because there are two municipalities. When you say that there are 275 groups out of 9,000 that do not have postal service, then that represents about 2 per cent. That's not excessive! Out of the 1,500 municipalities in Quebec, there must be a considerable number (I do not have the figures in front of me) that are like that — with the village and the surrounding rural parish.

At first glance, to the extent that I speak of the province of Quebec with which I am familiar, this does not strike me as an unacceptable figure. This would be my first comment. I don't know whether you have anything to say to that?

Mr. Lamarre: In a municipality where there are two villages, as you say, I consider that one post office... we have never been opposed to that. When the Canada Post Corporation closed post offices in municipalities where there were two, we were not against that.

As regards the figure of 275 offices mentioned in the document, you will note that this figure is out of 1,369 offices that were closed, not out of the 9,000 post offices. The percentage is increasing. It is now at 20 per cent.

Senator Bolduc: I want to make it clear that the figure is 275 out of 9,000 offices because there are 9,000 rural municipalities, according to what you have said.

Mr. Lamarre: Yes, but not all the offices have been closed.

Senator Bolduc: That's right. The service is still there in those that have not been closed.

Mr. Lamarre: We are heading toward their closure.

Senator Bolduc: But what you're saying is that 25 per cent of the offices have been closed and that's not correct. It is not 25 per cent, it's 2.5 per cent.

Mr. Lamarre: I'm sorry, but I do not see it like that.

Senator Bolduc: My second question, Mr. Lamarre, is as follows: You have made a valid plea, I believe, that we must maintain a certain minimum level of postal service in Canada for everyone because Canadians, after all, have the right to have a postal service. I believe we all agree on that.

Now, you seem to be saying that the impact of the bill we have before us will prevent that. There is no link between the two! This is a bill which will give employees a profit-sharing plan. I fail to see how this could have an effect on the quality of postal service in Canada. I understand your plea, but I would see it if there were another bill which said that Canada

[*Text*]

plaidoyer mais je le verrais si on arrivait avec un autre projet de loi qui dirait: on privatise et l'on ferme partout où ce n'est pas rentable, et cetera.

Ce n'est pas ce dont on parle. Le projet de loi C-73 n'est pas à ce sujet.

M. Lamarre: Comme je le disais tantôt, je m'excuse mais je vais le répéter... c'est que dans la politique des années 1990, le comité permanent de la Chambre de communes qui a siégé disait aux articles 36, 37 et 38 que l'on doit privatiser la Société canadienne des postes. On pense que le projet de loi C-73 pourrait être un premier jalon pour privatiser la Société.

Le sénateur Bolduc: Mais, le ministre vient de témoigner avant vous et il nous a dit: Ce n'est pas cela qui est en cause, nous n'avons pas décidé de cela.

M. Lamarre: Je me souviens, en 1984, que l'on nous a dit à nous, les ruraux: nous allons arrêter la fermeture des bureaux de poste. Il y en avaient 600 de fermés dans le temps et il y en a 1 300 aujourd'hui! Pour le milieu c'est très difficile.

Je comprends que le dépôt du mémoire n'attaque pas seulement le projet de loi C-73 mais c'est en prévision. On pense que c'est un premier jalon qui va faire que la Société canadienne des postes va être privatisée.

Le sénateur Corbin: C'est un premier suçon!

M. Lamarre: C'est un suçon oui!

The Chairman: A rose is a rose by any other name.

Senator Stewart: One of the questions I had has been dealt with in part. The witness may not know that we have been told in the Senate by the Leader of the Government in the Senate that when we examine a bill in committee, we ought not to rely on the words of the minister or the deputy minister. What we ought to focus on are the words of the bill. I put aside the assurances that were given us by the minister.

When I look at this bill, on the face of it, I cannot see that it is privatization. On the face of the bill, it would appear this is an attempt to obtain or encourage the employees to perform their duties in such a way as to enhance the assets and balance sheet of the corporation so that they will have a material gain, first, by reason of the increase in the value of their shares and, second, because they will be eligible for a dividend payable on the issued and outstanding shares of the corporation in such form and amount as the board may determine. That is the last clause of the bill. That is the last clause in the bill.

It would appear on the face of the bill that it is an attempt to engage the interest of the employees on behalf of the corporation and thus on behalf of the people who buy the services of the corporation. Clearly, you have a conviction that there is something going on here which is more sinister than

[*Traduction*]

Post was going to be privatized and that unprofitable post offices were going to be closed, et cetera.

This is not what the bill says. Bill C-73 is not about that.

Mr. Lamarre: As I said earlier, I apologize, but I will repeat it... in the policy of the 1990s, the Standing Committee of the House of Commons which sat stated in recommendations 36, 37 and 38 that Canada Post should be privatized. We believe that Bill C-73 could be the first step toward privatization of the Corporation.

Senator Bolduc: But the Minister has just testified before us and said: This is not what is at issue; we have not decided that.

Mr. Lamarre: I remember, back in 1984, we in the rural municipalities were told: we are going to stop the post office closings. There were 600 that were closed at the time and there are currently 1,300! This is very hard on the communities.

I understand that the submission of the brief does not attack only Bill C-73, but it is in anticipation. We believe that it is a first step which will lead to the privatization of the Canada Post Corporation.

Senator Corbin: It is a foretaste.

Mr. Lamarre: Yes, a foretaste.

Le président: Il faut appeler les choses par leur nom.

Le sénateur Stewart: On a répondu en partie à une des questions que je voulais poser. Peut-être le témoin ne le sait-il pas, mais le leader du gouvernement au Sénat nous a dit que lorsque nous étudions un projet de loi en comité, ce n'est pas les paroles du ministre ou du sous-ministre qu'il faut regarder, ce sont les termes du projet de loi. Mettons de côté les garanties que nous a données le ministre.

À première vue, le projet de loi n'annonce pas une privatisation. À première vue, le projet de loi semble être une tentative pour encourager les employés à exécuter leurs fonctions de sorte que l'actif et le bilan financier de l'entreprise seront positifs. Ils y gagneraient matériellement, d'une part parce que la valeur de leurs actions augmenterait et, d'autre part, parce qu'ils auraient droit à un dividende payable sur les actions émises et les actions en circulation de l'entreprise, la forme et le montant du dividende étant déterminés par le conseil. C'est ce que dit le dernier article du projet de loi. C'est ce que dit le dernier article du projet de loi.

À première vue, cela semble être une mesure pour intéresser les employés à l'entreprise, ce qui se répercuterait sur les clients qui achètent ses services. De toute évidence, vous êtes convaincu qu'il y a une face cachée à ce projet de loi. Avez-vous des preuves à apporter — soit par déduction ou des

[*Text*]

appears. Have you any evidence to adduce — either evidence of implication or tangible evidence — that the real intention of the bill is other than it appears to be?

M. Lamarre: Monsieur le président, la preuve que j'ai est dans le rapport d'avril de 1990 du ministère de la Consommation et des Corporations qui a été déposé à la Chambre des communes et qui a été accepté par le gouvernement canadien. Le Parti libéral avait un rapport dissident à ce rapport ainsi que le N.P.D. Les articles 36, 37 et 38 sont très clairs: privatisation de la Société canadienne des postes. C'est une première chose.

Deuxièmement, dans le milieu où nous travaillons nous sommes appelés à rencontrer des agents de la Société canadienne des postes et l'on nous dit tout le temps que le programme de la Société canadienne des postes est en deux volets: premièrement, la rationalisation et deuxièmement, la privatisation. Mme Rachel Duhaime, qui est directrice générale de la région de Québec l'a dit, il y a peu près un mois à l'Université du Québec à Rimouski dans une allocution qu'elle est venue prononcer aux étudiants de l'université. Elle a dit qu'il y avait deux volets.

C'est pour cette raison que nous, à Dignité rurale, sommes inquiets. C'est pour cette raison que nous faisons cette revendication. J'espère que cela répond à votre question. Premièrement, c'est le rapport du comité et deuxièmement, ce sont les officiers de la Société canadienne des postes.

Senator Stewart: Let me come at the question in another way. I thank you for what you have already said.

From what you know of Canada Post now, could it pay a dividend? Does it have profit sufficient to permit it to pay a dividend?

M. Lamarre: Lors des dernières années, la Société a quand même fait des bénéfices. Je n'ai pas le rapport de la dernière année mais il y a trois ans, elle a fait 99 millions de dollars de bénéfices. Il y a deux ans, 146 millions de dollars. Il y a un an, 15 millions de dollars. L'an passé elle a fait un déficit et cette année le rapport doit sortir. D'après ce que j'ai vu dans les journaux, je crois qu'elle s'en va vers un bénéfice.

Alors elle a des revenus et elle pourrait payer des redevances.

Senator Stewart: There is one clause in the bill which authorizes the corporation to declare and pay a dividend. Here is a line of argument. I want to see if you would accept it. A clause authorizes the corporation to declare and pay a dividend. Consequently, the larger the profit made by the corporation, the greater the possibility of a good dividend. This might point to the closing out of unprofitable post offices. Consequently, the bill might be interpreted as a way

[*Traduction*]

preuves concrètes — que la véritable intention du projet de loi n'est pas ce qu'elle paraît à première vue?

Mr. Lamarre: Mr. Chairman, the evidence I have is in the April 1990 report of the Department of Consumer and Corporate Affairs which was tabled in the House of Commons and approved by the federal government. The Liberal Party tabled a dissenting report as did the NDP. Recommendations 36, 37 and 38 are very clear: privatization of the Canada Post Corporation. This is the first piece of evidence.

Second, in the community where we work, we are called on to meet with Canada Post representatives and we are told all the time that Canada Post's program has two components: the first is rationalization and the second is privatization. Ms Rachel Duhaime, the Director General for the Quebec City region, said so about a month ago in a speech she gave to students at the Université du Québec à Rimouski. She said that there were two components.

This is why we at Rural Dignity are concerned. This is why we are making this demand. I hope that this answers your question. The first piece of evidence is the committee's report, and the second is the Canada Post officers.

Le sénateur Stewart: Permettez-moi d'aborder la question autrement. Je vous remercie de ce que vous venez de nous dire.

D'après ce que vous connaissez de Postes Canada en ce moment, pourrait-elle verser des dividendes? Ses bénéfices sont-ils suffisants pour lui permettre de verser des dividendes?

Mr. Lamarre: In the past few years, the Corporation has nevertheless made a profit. I do not have last year's report, but three years ago, it reported a profit of $99 million; two years ago, $146 million, and a year ago, it was $15 million. Last year, it reported a loss, and this year's report is forthcoming. From what I have seen in the newspapers, I believe that it is heading toward a profit.

Hence, it has revenues and it could pay dividends.

Le sénateur Stewart: Il y a une disposition dans le projet de loi qui autorise l'entreprise à déclarer et à verser un dividende. Je vais vous soumettre une hypothèse et vous allez me dire si elle est acceptable. En vertu de cette disposition, l'entreprise peut déclarer et verser un dividende. Par conséquent, plus les bénéfices enregistrés par l'entreprise sont élevés, plus il y a de chances que le dividende soit intéressant. On pourrait penser alors à fermer les bureaux de poste qui ne sont pas rentables.

[*Text*]

of getting at least some of the employees on the side of the corporation in favour of closing out unprofitable post offices, contrary to the aims of your organization. Is that a line of argument that has any validity in your opinion?

M. Lamarre: Je pense que c'est très crédible. C'est sûr que les bureaux de poste ruraux ne sont peut-être pas nécessairement rentables et que c'est l'ensemble des bureaux qui fait que l'on doit partager équitablement. S'il y avait un 10 p. 100 d'actions qui était vendus, on pourrait peut-être dire: ce sont des gens qui font partie de la Société et qui sont actionnaires de la Société. Alors, même s'ils gardent 90 p. 100 des actions (parce qu'ils vont avoir la majorité), l'on va dire: ils sont avec nous autres, ce sont des travailleurs.

Je pense que la Société canadienne des postes essaie de prendre des moyens pour être capable de se déculpabiliser en fonction de ses clients et du milieu qu'elle doit desservir.

Senator Stewart: Is there any body to which an appeal could be taken? For example, in the area of air transport an aggrieved community such as Stephenville, Newfoundland, a case in point a few years ago, could go to the National Transportation Board and at least raise a complaint. I am not guaranteeing what the result would be, though. Is there any body that you could go to, or is the Canada Post itself the final court with regard to the closing of post offices?

M. Lamarre: Monsieur le président, il existe à la Société canadienne des postes un comité d'usagers. C'est un comité qui est nommé par la Société. Dans le dossier de rationalisation et de fermeture de bureaux de poste, jamais on a pu se faire entendre par ces comités d'usagers, au pays. Ces comités sont très loin des milieu ruraux. Beaucoup de gens venant des milieux urbains siègent sur ces comités. Jamais on n'a pu se faire entendre.

Personnellement, je peux vous dire que j'ai fait de nombreuses démarches auprès du comité d'usagers de notre région. On nous dit tout le temps: c'est une politique de la Société. C'est malheureux mais on n'a pas d'organisation pour faire entendre les doléances. On doit aller directement à la Société ou au ministre responsable de la Société. Comme je vous le disais tantôt, le ministre responsable et le gouvernement présentement ne répondent pas.

Le sénateur Corbin: Et le député?

M. Lamarre: Même pas! Certains député ne répondent pas dans ce dossier.

Senator Di Nino: I would like to follow on with something Senator Kinsella, Senator Bolduc and Senator Stewart have said. I think we are dealing with a fairly simple bill, not very lengthy and specific as to its purpose. Basically, it is a creation of an employee share savings plan. I gather

[*Traduction*]

Le projet de loi pourrait donc être interprété comme une manière d'attirer une partie du moins des employés du côté de l'entreprise lorsqu'elle décidera de fermer les bureaux de poste qui ne sont pas rentables, ce qui est contraire aux objectifs de votre mouvement. Ce raisonnement est-il crédible à vos yeux?

Mr. Lamarre: I believe that that is very credible. Obviously, rural post offices may not necessarily be profitable, but the cost of the service must be shared equitably among all the post offices. If it were 10 per cent of shares that were sold, one could perhaps say: these are people who are part of the Corporation and who are Corporation shareholders. Even if they keep 90 per cent of the shares (because they will have the majority), it will be said: they are with us, they are workers.

I believe that Canada Post is trying to find ways to evade accountability to its customers and the community it must serve.

Le sénateur Stewart: Existe-t-il un organisme auquel vous pourriez en appeler? Par exemple, dans le domaine du transport aérien, une municipalité lésée, je pense au cas de Stephenville (Terre-Neuve) il y a quelques années, pourrait au moins déposer une plainte à l'Office national des transports du Canada. J'ignore quel résultat elle obtiendrait, mais, bref, existe-t-il une entité qui pourrait vous entendre, ou bien est-ce que la Société canadienne des postes a le dernier mot concernant la fermeture de bureaux de poste?

Mr. Lamarre: Mr. Chairman, there is a Postal Service Customer Council at Canada Post which is appointed by the Corporation. On the issue of rationalization and post office closings, we have never been able to make our case before these customer councils. These councils are very far from rural communities. Many of the members of these councils are from urban areas. We have never been able to make our case before them.

Personally, I can tell you that I have approached the customer council for our region many times. We are always told: it's Corporation policy. It is unfortunate, but there is no body to hear complaints and grievances. We must go directly to the Corporation or to the Minister responsible for Canada Post. As I said earlier, the Minister responsible and the government currently do not respond.

Senator Corbin: And MPs?

Mr. Lamarre: No, not even MPs! Some MPs refuse to take any stand on this issue.

Le sénateur Di Nino: J'aimerais ajouter quelque chose à ce que le sénateur Kinsella, le sénateur Bolduc et le sénateur Stewart ont dit. Le projet de loi que nous étudions est relativement simple, pas très long et son but est énoncé clairement. Ce n'est rien de plus que la création d'un régime

[*Text*]

from your remarks you see something much more substantial in this piece of legislation. I think liberties have been taken, and I will take them as well, to widen the discussion a little. Do you believe that a corporation, public or otherwise, would benefit from having its employees participate in the ownership and, assuming the corporation is successful, also participate in the profits which the entity would make? Do you think that is a good thing?

M. Lamarre: Je n'en ai pas contre la participation. Ce contre quoi j'en ai présentement c'est l'objectif final qui est la privatisation. Quand, dans des écrits je peux trouver, comme je vous le disais tantôt dans le rapport du comité permanent, les articles 36, 37 et 38 qui disent que l'on doit privatiser la Société canadienne des postes et que ces articles sont acceptés par le gouvernement canadien, je ne suis pas d'accord avec l'ouverture du projet de loi C-73, sur la participation des employés. J'ai peur que cela mène à la privatisation. Moi, ainsi que Dignité rurale sommes contre la privatisation d'un service postal. On est pour un service postal canadien régi par une société de la Couronne ou le gouvernement canadien.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Senator Di Nino: In general terms, I am not talking specifically about Canada Post, do you believe that if the employees of a corporation participate in the ownership of the corporation, there could be some benefit to the corporation as well as to the employees?

M. Lamarre: Je pense que cela pourrait être avantageux pour les deux partis et pour l'entreprise et pour les employés, s'il n'y a pas d'arrières pensées.

Senator Di Nino: As I said we are taking liberties with the interpretation and I do not want to do that. I do not want to argue with you. You may have a point that there could be a different interpretation of this bill. I want an opinion from you as to whether there is at least an alternative, or do you see absolutely no value to this legislation other than as a precursor to privatization?

M. Lamarre: Je pense que ce projet de loi a comme objectif de préparer la privatisation. C'est clair et net.

Senator Di Nino: Obviously we disagree there. Let me ask you another question. You mentioned in response, I believe to Senator Corbin, something as to the funding of your organization by a union or unions. What is the total budget of your organization?

M. Lamarre: Dignité rurale chaque année reçoit environ 160 000$ de cotisations d'un peu partout à la grandeur du pays pour se financer. Le pays est grand! 160 000 $, ce n'est pas beaucoup. L'on doit rationaliser, nous autres aussi!

Senator Di Nino: Absolutely not and I agree with you there. I believe you said you sold some 600 memberships. Is that recently or in total?

[*Traduction*]

de participation aux actions pour les employés. Je déduis de vos remarques que vous y voyez quelque chose de bien plus grave. Étant donné que d'autres ici se sont permis de déborder du sujet un peu, je vais le faire moi aussi. D'après vous, est-ce qu'une entreprise, publique ou autre, a avantage à ce que ses employés soient actionnaires et, pour autant que l'entreprise soit rentable, qu'ils participent aux bénéfices de l'entreprise? Pensez-vous que c'est une bonne chose?

Mr. Lamarre: I have nothing against profit-sharing. What I currently object to is the ultimate goal, namely privatization. When I can find it stated in writing, as I said earlier, in the Standing Committee's report, recommendations 36, 37 and 38 which state that Canada Post should be privatized, and when these recommendations are approved by the federal government, then I do not agree with Bill C-73 allowing employee profit-sharing. I fear that this will lead to privatization. I, personally, and Rural Dignity are opposed to privatizing the postal service. We advocate a Canadian postal service governed by a Crown corporation or the federal government.

I don't know whether that answers your question.

Le sénateur Di Nino: Je parle en principe, et non de Postes Canada en particulier. Êtes-vous d'avis que si les employés d'une entreprise sont actionnaires de l'entreprise, que cela pourrait être avantageux pour la compagnie comme pour les employés?

Mr. Lamarre: I believe that this could be beneficial for both parties — both for the company and for the employees, if there are no ulterior motives.

Le sénateur Di Nino: Comme je l'ai dit, nous allons un peu loin dans notre interprétation, et je ne veux pas m'engager sur ce terrain, ni me disputer avec vous. Vous avez vos raisons de penser que le projet de loi peut-être interprété différemment. J'aimerais que vous me donniez votre opinion, à savoir s'il y a au moins une alternative, ou est-ce que pour vous ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un signe précurseur de la privatisation?

Mr. Lamarre: I believe that the objective of this bill is to prepare for privatization. This is quite clear.

Le sénateur Di Nino: Je m'aperçois que nous ne voyons pas les choses du même oeil. Permettez-moi de vous poser une autre question. Vous avez dit, en répondant je crois au sénateur Corbin, que votre organisation était subventionnée par un ou des syndicats. Quel est le budget total de Dignité rurale?

Mr. Lamarre: Rural Dignity receives about $160,000 annually in dues from members in virtually every part of the country in order to fund our organization. Canada is a large country and $160,000 is not much. We, too, must rationalize!

Le sénateur Di Nino: Effectivement et je suis d'accord avec vous. Je crois vous avoir entendu dire que vous aviez vendu quelque 600 cartes de membre. Récemment ou au total?

[*Text*]

M. Lamarre: C'est récemment. Lorsque je rencontre des gens dans les municipalités (surtout au Québec parce que je suis représentant du Québec à Dignité rurale) et je rencontre des gens pour donner de l'information et je vends des cartes de membres aux gens qui veulent en prendre. On offre des cartes de membres, pour être capable de se financer.

Senator Di Nino: I believe you said that there are some 2,000 members. How many of those would have paid a membership fee?

M. Lamarre: Dans les 2 000 membres que nous avons, comme je le disais tantôt, nous avons des membres physiques. Nous avons aussi des municipalités. Nous avons des organisations...

Le sénateur Corbin: Des provinces?

M. Lamarre: ...Des provinces. Alors il n'y a pas seulement des membres physiques comme tels. Je n'ai pas les chiffres en tête parce qu'il faudrait quand même que je vérifie au bureau combien de membres nous avons parce que je ne voudrais pas vous induire en erreur.

Senator Di Nino: What portion of your funding would be coming from a union or unions?

M. Lamarre: De l'Association des maîtres de poste, je pense que de l'an passé c'est de un syndicat, c'est de l'Association des maîtres de poste canadien. On a reçu, je crois, 140 000 $ l'an passé.

Senator Di Nino: Does the majority of your funding still come from that source?

M. Lamarre: Oui, 90 p. 100 des fonds proviennent de l'Association.

Senator Di Nino: I believe you said that the Province of Newfoundland also made a contribution. How much was that?

M. Lamarre: Je ne pourrais pas vous le dire, il faudrait que je vérifie aux livres. C'est la trésorière du mouvement qui s'occupe des chiffres mais je ne les ai pas en tête en ce moment. Je peux les faire parvenir au comité, si vous le désirez.

Senator Di Nino: It is not important. I would like one final clarification. In your comments you referred to the consequences for rural communities as a result of the passage of Bill C-73. Did I understand you to say that this is not really a bill to provide an employee shareholders plan, but a bill to privatize the corporation. Is that correct?

M. Lamarre: C'est bien ce que l'on dit. Présentement l'orientation qu'a la Société canadienne des postes, à partir des documents que nous avons lus et des déclarations qui ont été faites, c'est que la Société s'en va vers une privatisation. C'est pour cette raison que nous avons présenté ce mémoire.

[*Traduction*]

Mr. Lamarre: That's recently. When I meet people in the municipalities (especially in Quebec because I am Rural Dignity's Quebec representative) and I meet people to give them information and I sell membership cards to people who wish to join our organization. We sell membership cards in order to fund our organization.

Le sénateur Di Nino: Avez-vous dit que vous aviez à peu près 2 000 membres? Parmi ceux-là, combien ont payé une cotisation?

Mr. Lamarre: Of the 2,000 members we have, as I said earlier, some are individuals. We also have municipalities. We have organizations...

Senator Corbin: Provinces?

Mr. Lamarre: ... Provinces. There are not just individuals as such. I do not have the figures in my head; I would have to check with the office to verify how many members we have because I would not want to mislead you.

Le sénateur Di Nino: Quelle portion de votre financement provient d'un ou de plusieurs syndicats?

Mr. Lamarre: From the Postmasters Association, I think that last year, it was from a union... the Canadian Postmasters Association. We received $140,000 last year, I believe.

Le sénateur Di Nino: Est-ce que la majeure partie de vos fonds vous viennent encore de cette source?

Mr. Lamarre: Yes, 90 per cent of our funds come from the Association.

Le sénateur Di Nino: Je crois vous avoir entendu dire que Terre-Neuve a aussi contribué. À raison de combien?

Mr. Lamarre: I couldn't tell you. I would have to check the books. It is the movement's treasurer who takes care of the figures; I do not have them in my head at the moment. I could have them sent to the Committee, if you wish.

Le sénateur Di Nino: Non, ce n'est pas nécessaire. J'aimerais avoir une dernière précision. Dans vos remarques, vous avez parlé des conséquences qu'aurait l'adoption du projet de loi C-73 sur les municipalités rurales. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que ce projet de loi ne vise pas vraiment à créer un régime d'actionnariat pour les employés, mais à privatiser Postes Canada. Est-ce bien cela?

Mr. Lamarre: Yes, that is exactly what I said. Canada Post Corporation's current goal, based on documents that we have read and the statements that have been made... the Corporation is heading toward privatization. This is why we have presented this brief.

[*Text*]

Le président: Sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin: Je ne crois pas qu'il y ait de honte à recevoir de l'argent d'un syndicat! Les syndicats sont des entités légitimes au pays, que ce soient les associations de maîtres de poste ou autres. Dans un pays libre et démocratique, on a le droit de se financer, de s'approvisionner aux sources que l'on veut et qui contribuent librement.

Je connais ce à quoi on veut en venir avec ce genre de questions mais vous n'avez pas à vous excuser mon cher monsieur, c'est tout à fait légitime ce qui se passe là. D'ailleurs, les maîtres de poste sont des gens généralement très engagés dans leur localité. On ne peut pas leur reprocher leur sentiment de fierté d'appartenance locale. Je dis «bravo» pour eux.

Le ministre dit qu'ils se servent de vous. Il n'y a pas de mal à employer des outils légitimes, si c'est le cas.

En tous les cas, je ne veux pas pousser cet argument plus loin mais je vais certainement citer ce qu'a dit le ministre ici.

> Some have suggested that we are somehow trying to sneak privatization through with this legislation. Let me be clear and unequivocal. We are doing no such thing [with this legislation]. This government does not believe it has to hide or obscure any decision to privatize. If and when it is appropriate, we will make no secret of our decision. For the time being, privatization is not on the table for Canada Post.

For the time being.

Le ministre a aussi cité en exemple *United Parcel Service* des États-Unis, dont les propriétaires sont les employés. Il a même dit que plusieurs se sont retirés millionnaires pour avoir participé pendant des années aux bénéfices de cette compagnie américaine.

Il a dit aussi que parmi les sociétés les plus efficaces, (il ne voulait pas parler des compagnies gouvernementales mais des entreprises privées) du point de vue de la productivité et d'autres facteurs de rendement, il y a celles, entre autres, (c'est probablement un exemple) où les employés partagent les profits.

Il est clair, monsieur le président, que toute l'argumentation du ministre pour justifier le partage des bénéfices à 10 p. 100 des revenus de la Société canadienne des postes, va dans le sens d'une privatisation éventuelle. Vous avez entièrement raison, monsieur Lamarre.

Le sénateur Bolduc: Ce n'est pas correct de dire cela.

Le sénateur Corbin: Toi, mêle-toi de tes affaires, tu as eu ton droit de parole, laisse-moi parler. Ne viens pas m'interrompre. Je viens d'apporter les arguments qui justifient

[*Traduction*]

The Chairman: Senator Corbin.

Senator Corbin: I do not believe there is any shame in receiving money from a labour union! Unions are legal organizations in this country, be it the Postmasters Association or some other union. In a free and democratic country, groups are entitled to finance themselves, to obtain funding from whatever voluntary sources they wish.

I know where this line of questioning is leading, but you do not have to make any apologies, sir; what you are doing is entirely legitimate. Furthermore, postmasters are people who are generally very involved in their communities. We cannot criticize them for having a sense of local pride. I say "bravo" for them.

The minister says that they are using you. There is nothing wrong with using legitimate tools, if this is the case.

In any event, I do not wish to proceed any further with this argument, but I will certainly quote what the Minister said here.

> D'aucuns ont laissé entendre que nous essayons de faufiler en douce la privatisation avec ce projet de loi. Je vous le dis clairement et franchement, ce n'est pas du tout ce que nous essayons de faire [avec ce projet de loi] . Le gouvernement n'estime pas qu'il doit cacher ou maquiller une décision de privatiser. Si jamais nous jugeons que c'est la meilleure chose à faire, nous ferons connaître notre décision au grand jour. Pour le moment, la privatisation n'est pas à l'ordre du jour de Postes Canada.

Pour le moment.

The minister also gave as an example *United Parcel Service* of the United States, which is owned by its employees. He even said that some of them retired millionaires as a result of having sharing for years in the profits of this U.S. company.

He also said that some (that was probably one example) of the most efficient companies (not referring to government-owned companies but rather private enterprises) in terms of productivity and other performance criteria have employee profit-sharing programs.

It is clear, Mr. Chairman, that all the minister's arguments for justifying the 10 per cent share in Canada Post's profits are along the lines of ultimate privatization. You are quite right, Mr. Lamarre.

Senator Bolduc: It is not correct to say that.

Senator Corbin: Mind your own business. You had your turn to speak. Now let me speak. Don't interrupt me. I have just presented arguments which justify the conclusions which

[*Text*]

monsieur Lamarre de tirer les conclusions qu'il tire. Le ministre ne sera pas là dans le prochain gouvernement. Il s'en va! Le gouvernement est sortant. Ils ont beau dire ce qu'ils veulent, vous avez raison monsieur Lamarre. C'est un suçon pour amadouer, pour amollir les employés et leur permettre, après quelques années d'expérience, de voir que cette affaire-là est profitable.

Maintenant l'administration va procéder à l'étape suivante avec la bénédiction du gouvernement du jour pour prendre le pas logique suivant vers la privatisation. C'est comme cela que vous le voyez, c'est comme celà que je le vois aussi. On pensera ce que l'on voudra du côté du caucus du gouvernement. J'ai droit à mes opinions et vous avez droit à vos opinions. Je pense qu'ils en savent plus que ce qu'ils veulent nous dire ce soir.

Le sénateur Bolduc est un expert dans ces affaires-là, vous savez. C'est un ancien fonctionnaire du gouvernement du Québec. Il connaît le tabac, monsieur Lamarre.

M. Lamarre: Monsieur le président, j'aimerais peut-être ajouter une chose: même si l'on reçoit une subvention de l'Association des maîtres de poste, cette organisation-là ne dirige pas Dignité rurale et n'est pas dans la ligne de penser de Dignité rurale. Ce sont les membres de Dignité rurale qui à l'assemblée générale prennent les orientations de cette organisation. Jamais on ne voit des gens de l'Association même venir donner des directives au mouvement comme tel.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir reçu. J'espère que ce document-là pourra nous aider à réfléchir sur les données.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lamarre for appearing.

We would now like to call the witnesses from the Canadian Union of Postal Workers, Ms Deborah Bourque and Ms Wendy Iler.

Ms Deborah Bourque, Third National Vice-President, Canadian Union of Postal Workers: Mr. Chairman, with me is Wendy Iler, a research and communications specialist with the Canadian Union of Postal Workers. We would like to thank the committee for the opportunity to appear before it evening. I have a few brief remarks and then we would be more than willing to answer questions.

The Canadian Union of Postal Workers represents 43,000 employees of Canadian Post Corporation, by far the majority of its 60,000 employees. For the record, we do not finance Rural Dignity. However, we do have a lot of respect for the work and the commitment that it brings to the struggle to keep postal service in this country.

[*Traduction*]

Mr. Lamarre has drawn. The Minister will not be there in the next government. He's leaving! The government is on its way out. They can say what they like, but you're right Mr. Lamarre. It's a pacifier to mollify employees and to let them see, after a few years of experience, that the arrangement is profitable for them.

Now Canada Post management will proceed to the next phase with this government's blessing, to take the next logical step toward privatization. This is how you see; this is how I see it, too. The people on the government side can think what they like. I'm entitled to my opinions and you're entitled to yours. I think they know more than they're willing to tell us this evening.

Senator Bolduc is an expert in these matters, you know. He's a former Quebec government official. He knows what's what, Mr. Lamarre.

Mr. Lamarre: Mr. Chairman, I would perhaps like to add one thing: although we receive funding from the Postmasters Association, that organization does not run Rural Dignity and does not set our policies. It is the members of Rural Dignity who at our general meeting decide on what direction our organization will take. People from the Association never give the movement instructions as such.

Thank you very much for allowing me to address your Committee. I hope that this brief will help you reflect on this matter.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lamarre, de votre témoignage.

J'aimerais maintenant appeler les témoins du Syndicat des postiers du Canada, Mme Deborah Bourque et Mme Wendy Iler.

Mme Deborah Bourque, troisième vice-présidente nationale, Syndicat des postiers du Canada: Monsieur le président, je vous présente Wendy Iler, spécialiste en recherche et communications au Syndicat des postiers du Canada. Nous tenons à remercier le comité de nous donner la possibilité de prendre la parole ici ce soir. J'ai quelques brèves remarques à faire, après quoi je serai très heureuse de répondre à vos questions.

Le Syndicat des postiers du Canada représente 43 000 employés de la Société canadienne des postes, soit la grande majorité des 60 000 employés. À titre informatif seulement, nous ne subventionnons pas le mouvement Dignité rurale, bien que nous respections énormément le travail des membres et les efforts déployés pour maintenir le service postal dans le pays.

[*Text*]

Our members sort and deliver the mail in small towns and cities across the country. We operate and maintain the machines that code the mail and process parcels. Most of us have spent most of our working lives in the post office. We are proud of the important and positive contributions made by postal service in the enhancement of the cultural, social and economic life of Canadians.

Bill C-73 might sound innocent, even positive, but we believe it is not. We are very strongly opposed to Bill C-73. Our primary reason for opposing Bill C-73 is that it sets the stage for the privatization of Canada Post. In fact, we believe it is the privatization of Canada Post. We have heard a lot of debate tonight about whether it is or is not privatization.

We also refer, as did Mr. Lamarre, to the report of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Relations. Recommendation number 36 stated that the Government of Canada should privatize Canada Post and that privatization be carried out by means of a public share issue and should incorporate an employee share ownership plan. We believe it is privatization. The minister has made no secret of the fact that he would like to see Canada be the first country to privatize its post office.

We also draw from the examples of Air Canada. In 1985 the government stated that Air Canada was not for sale. In April 1988 we saw the Air Canada Public Participation Act. By October 1988, 45 per cent of the shares were up for sale and by July 1989 the remaining 55 per cent were put up for sale, and some were offered to employees of Air Canada.

Bill C-73 allows employees to buy non-voting non-transferable shares. Up to 10 per cent of the value of the Crown corporation could be sold off in this way. The rest would be retained by the Government — for now. We believe that it would be only a matter of time before shares would be offered to other investors.

Mr. Andre has claimed that the offer will build a partnership between management and employees and improve service and labour relations. We have been characterized as a union in the past as being totally adversarial. I would like to talk a little about the fact that we do participate in joint programs with Canada Post Corporation. In fact, in our last collective agreement we negotiated a joint job creation and service expansion committee and a joint child care committee. We also work on a joint committee on workplace violence, a joint committee on technological change and we participate in national and local joint health and safety committees. We are not opposed to partnership between management and employees in that sense. We are, however, opposed to this type of phoney partnership.

[*Traduction*]

Nos membres trient et livrent le courrier dans les villages et les municipalités d'un bout à l'autre du pays. Nous faisons fonctionner et entretenons les machines qui codent le courrier et traitent les colis. La plupart d'entre nous avons presque toujours travaillé au bureau de poste. Nous sommes fiers du rôle important et positif que le service postal a joué pour faire avancer la vie culturelle, sociale et économique des Canadiens.

Le projet de loi C-73 peut sembler innocent, voire positif, mais nous ne pensons pas qu'il le soit. Nous nous opposons vivement à ce projet de loi, d'abord et avant tout parce qu'il prépare le terrain pour la privatisation de Postes Canada. Même que, à notre avis, c'est le début de la privatisation. Beaucoup d'arguments ont été soulevés ce soir, à savoir s'il s'agit d'une privatisation ou non.

Nous nous reportons aussi, comme l'a fait M. Lamarre, au rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale. La recommandation no 36 dit que le gouvernement du Canada devrait privatiser Postes Canada et que la privatisation devrait s'effectuer au moyen d'une émission publique d'actions, assortie d'un régime de participation pour les employés. D'après nous, c'est bel et bien une privatisation. Le ministre n'a pas caché le fait qu'il aimerait que le Canada soit le premier pays à privatiser son bureau de poste.

Nous prenons aussi comme exemple Air Canada. En 1985, le gouvernement a déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. En avril 1988, le gouvernement adopte la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. En octobre 1988, 45 p. 100 des actions sont à vendre et, en juillet 1989, le reste, soit 55 p. 100, sont mises en vente, dont un certain nombre offertes aux employés d'Air Canada.

Le projet de loi C-73 permet aux employés d'acheter des actions non transférables et non assorties d'un droit de vote. Jusqu'à 10 p. 100 de l'actif de Postes Canada pourrait être vendu de cette manière. Le gouvernement garderait le reste — pour le moment. D'après nous, c'est qu'une question de temps avant que les actions soient offertes à d'autres investisseurs.

M. Andre prétend que l'offre permettra de bâtir un partenariat entre la direction et les employés et qu'il en résultera une amélioration du service et des relations de travail. Nous avons été accusés dans le passé d'être un syndicat totalement contestataire. J'aimerais préciser que nous participons déjà à des programmes conjoints avec la Société canadienne des postes. Même que, dans notre dernière convention, nous avons négocié un comité conjoint de création d'emplois et d'expansion du service, ainsi qu'un comité conjoint de garderies. Nous préparons un comité conjoint sur la violence au travail, un comité conjoint sur le changement technologique et nous participons à des comités nationaux et locaux mixtes de santé et de sécurité. Nous ne sommes pas contre une association entre la direction et les employés dans

[*Text*]

The thousands of employees who will soon lose their jobs or leave employment due to buy-outs can hardly feel that they are part of a partnership. I think it is common knowledge that we have a "no lay-off" clause in our collective agreement. When Canada Post contracts out or privatizes, we do not actually lose our jobs, but thousands and thousands of positions are in fact lost in the post office. Thousands of our members are forced to leave their communities to keep their jobs. They are also forced to go from day shift to night shift to keep their jobs.

The Canadian Postmasters and Assistants Association, whose members are also being offered employee shares, in fact work in rural post offices, all of which are being closed. They will lose their jobs.

Canada Post is closing post offices across the country, centralizing mail processing and spending over $1 billion on new technology. All of this is happening with little or no consultation with employees or the representatives and with adverse effects both on service and employees.

When the Canada Post Corporation was created in 1981, its mandates were financial self-sufficiency, improved and expanded service, and improved labour relations. Contrary to what the minister says, they were not told to go out and act like a business. They were told to break even. They were told to stop relying on the public purse and subsidies from the government. They were told to reach financial self-sufficiency, not to make a profit and pay dividends to either its employees or to shareholders or to the government.

In the first few years of Canada Post Corporation, the pressure to meet government deadlines to reach self-sufficiency created conflicts between the financial service and labour relations goals of the corporation. The pressure increased in 1989 when the goal of self-sufficiency was changed to a requirement that Canada Post achieve a private-sector-based 14 to 15 per cent return on equity. This change means that $240 million profit is required. The passage of Bill C-73 will increase the pressure to make profit. It will put Canada Post but a few amendments away from total privatization.

We strongly support the vision of the post office as a public institution, designed first and foremost to provide services to the people of Canada at an affordable price. The government

[*Traduction*]

ce sens. Ce à quoi nous nous opposons, c'est ce genre d'association factice.

Les milliers d'employés qui perdront leur emploi bientôt ou qui partiront parce qu'on leur a fait une offre qu'ils ne pouvaient refuser ne vous diront pas qu'ils font partie d'un partenariat. Personne n'ignore ici que nous avons une disposition de «non-mise à pied» dans notre convention collective. Lorsque Postes Canada donne du travail à contrat ou privatise ses opérations, nous ne perdons pas nos emplois, non, mais ce sont des milliers et des milliers de postes qui disparaissent au bureau de poste. Pour garder leur emploi, nos membres sont forcés par milliers de déménager, d'accepter un travail de nuit.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, dont les membres se sont aussi vu offrir des actions, travaillent pour la plupart dans des bureaux de poste ruraux, que l'on ferme tous l'un après l'autre. Eux aussi se retrouveront au chômage.

Postes Canada ferme des bureaux partout au pays, elle centralise le traitement du courrier et consacre plus de 1 milliard de dollars à la nouvelle technologie. Tous ces chambardements, qui nuisent au service et minent les employés, se font sans consultation ou presque des employés et des représentants syndicaux.

Lorsque la Société canadienne des postes a été créée en 1981, le mandat qui lui a été confié était l'autonomie financière, l'amélioration et l'expansion du service et l'amélioration des relations de travail. Contrairement à ce que le ministre dit, on n'a pas dit à Postes Canada d'aller se comporter comme une entreprise. On lui a dit de faire ses frais. On lui a dit d'arrêter de compter sur les deniers publics et sur les subventions du gouvernement. On lui a dit de devenir autonome financièrement, non pas de faire des bénéfices et de verser des dividendes que ce soit aux employés, aux actionnaires ou au gouvernement.

Durant les premières années, les pressions exercées sur la Société canadienne des postes pour qu'elle atteigne l'autonomie dans les délais prescrits par le gouvernement ont créé une dichotomie entre les objectifs touchant le service financier et ceux concernant les relations de travail. La pression a augmenté en 1989 lorsque l'objectif d'autonomie a été remplacé par l'obligation d'atteindre un rendement des capitaux propres de 14 à 15 p. 100, ce qui se compare à celui de l'entreprise privée. Ce changement signifie qu'il faut faire des bénéfices de 240 millions de dollars. L'adoption du projet de loi C-73 intensifiera la pression. Il amènera Postes Canada à quelques amendements seulement de la privatisation totale.

L'image que nous avons du bureau de poste est celle d'une institution publique, dont le but est d'abord et avant tout de fournir des services à la population du Canada à un coût

[*Text*]

has no mandate to privatize Canada Post. We strongly urge this body to reject Bill C-73.

We believe there are ways Canada Post can improve service; suggestions that we have made at the bargaining table. We have actually negotiated some of these into the collective agreement at times. These are ways that we believe and have fought for for Canada Post to improve service: By extending door-to-door letter carrier delivery to urban and suburban communities with 2,000 or more addresses; by offering things like bill payment service at counters; by offering customers the ability to purchase types of mailing materials, including envelopes, greeting cards, et cetera, at post offices.

The Post Office provided a banking service up until the 1960s. Canada Post has facilities, or had facilities, in over 2,500 communities where there are no banks. We believe that the corporation should negotiate an agreement with credit unions or banks to extend banking services, including the sale of traveller's cheques to counter facilities.

We also believe that Canada Post, with facilities in thousands of communities, is ideally located to serve as an agent for the federal and provincial governments to sell licences, permits, et cetera. We believe that transit tickets, pre-packaged insurance plans, lottery tickets, et cetera, could be sold at Canada Post counters. These are revenue-generating services that would allow Canada Post to turn the revenue back into further expanded service to Canadians.

We also believe that the hours of a corporate outlet should be expanded. We have argued for that, and Canada Post has instead cut the hours at corporate outlets. We also believe that corporate outlets should be put in better locations. In fact, we have negotiated projects where Canada Post did open corporate outlets in shopping malls so that people could do more shopping than just for their postage stamps, and they were open the same hours as the malls.

We also believe that there are ways to improve the working lives of Canada Post's employees, not by selling them employee shares, but by treating them with respect and dignity and by respecting the rights that they have under their collective agreement.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Ms Bourque.

Senator Di Nino: If you did not have any concerns about privatization — I am saying "if" because obviously you do — would you think that a plan such as is being proposed at this

[*Traduction*]

abordable. Le gouvernement n'a aucun mandat pour privatiser Postes Canada. Nous demandons instamment au comité de rejeter le projet de loi C-73.

Il y a des façons pour Postes Canada d'améliorer son service; nous lui en avons d'ailleurs proposé quelques-unes à la table de négociations. Nous avons même inscrit certaines propositions dans la convention collective. Nous pensons qu'il y a des façons pour Postes Canada d'améliorer son service et nous nous sommes battus pour ces solutions: en offrant le service de livraison du courrier de porte à porte dans les municipalités et les banlieues comptant 2 000 adresses ou plus; en offrant des services comme le paiement des factures au comptoir; en donnant aux clients la possibilité d'acheter différentes fournitures, des enveloppes, des cartes de souhaits, etc., aux bureaux de poste.

Le Bureau de poste offrait un service bancaire jusqu'au début des années 60. Postes Canada offre des services, ou plutôt il les offrait, dans plus de 2 500 municipalités où il n'y a pas de banque. À notre avis, la société devrait négocier une entente avec les sociétés de crédit ou les banques pour que des services bancaires, y compris la vente de chèques de voyageurs, soient disponibles dans les comptoirs postaux.

Nous pensons aussi que Postes Canada, étant donné qu'elle compte des points de service dans des milliers de municipalités, est très bien placée pour servir d'agent pour le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces pour la vente de permis et autres droits. On pourrait y vendre des billets d'autobus, des polices d'assurance simples, des billets de loterie, etc. Ces services génèrent des profits qui permettraient à Postes Canada d'améliorer ses services.

Nous pensons aussi que les heures d'affaires aux points de vente de la Société devraient être prolongées. Nous l'avons déjà réclamé à plusieurs reprises, et Postes Canada a répondu en coupant les heures. Nous pensons aussi que les points de vente de la Société devraient être mieux situés. En fait, nous avons négocié des projets où Postes Canada a accepté d'ouvrir des points de vente dans les centres commerciaux de sorte que les gens peuvent magasiner autre chose que des timbres; ces bureaux sont ouverts le même nombre d'heures que les autres magasins.

Il y a des manières également d'améliorer les conditions de travail des employés de Postes Canada, non pas en leur vendant des actions, mais en les traitant avec respect et dignité et en respectant les droits qu'ils ont en vertu de leur convention collective.

Merci.

Le président: Je vous remercie, madame Bourque.

Le sénateur Di Nino: Si la privatisation ne vous inquiétait pas — je dis «si» parce que de toute évidence elle vous inquiète — seriez-vous d'avis qu'un régime comme celui qui

[*Text*]

time by Canada Post to share with the employee some of the ownership and hopefully some of the profits is a good one?

Ms Bourque: As a matter of principle, we are opposed to employee ownership of a public service. We believe that the postal service belongs to the people of Canada. Our members comprise the people of Canada. We do not believe they can be sold anything that as taxpayers they already own.

In the private sector, there may be cases where employee ownership or an employee share plan is viable or even attractive or preferable, but we believe you would have to look at each employee plan and you would have to look at each case in its own context.

In terms of Canada Post, we believe Canada Post is a public service. It ought to remain a public service and ought not to be sold even to our own members.

Senator Di Nino: You are saying as a matter of principle any public entity which provides a service or product should not have any private ownership?

Ms Bourque: Yes.

Senator Di Nino: Do you know whether any of your employees, if this plan goes into being, will be buying some of these shares? Do you have any idea?

Ms Bourque: I would imagine that a handful of our employees would buy these shares. I would be dishonest if I said no, categorically postal workers will not buy shares. I do believe, however, that the vast majority of our employees will not buy shares.

Senator Di Nino: So in this case, putting aside your fear of the beginning of privatization, you feel it would fail anyway?

Ms Bourque: In fact, we would discourage our members from buying these shares because we see all kinds of possible problems with it. We see employees who own shares working side by side with employees who do not own shares. We see those employees supporting cost-cutting measures that may impact the working lives of the employees that do not have shares, and we see them saying, "Well, I will support Canada Post cutting jobs and cutting service and closing post offices because it means that my shares will be worth more money." We believe that the emphasis ought to be not on making profits, but on providing services.

Senator Di Nino: Let me just touch upon another issue that you raised related to profitability and providing services. I believe you said, and you can correct me if I am wrong, that you made recommendations to Canada Post to sell a number of other services and products over the counter. Is that correct?

[*Traduction*]

est proposé en ce moment par Postes Canada, soit de partager avec les employés une part des actions et éventuellement une part des bénéfices, est une bonne idée?

Mme Bourque: Par principe, nous ne pensons pas que les employés devraient être actionnaires d'un service public. Le service postal appartient à la population du Canada, dont nos membres font partie. Nous ne pensons pas qu'on devrait leur vendre quelque chose dont ils sont déjà propriétaires en tant que contribuables.

Il y a des cas dans le secteur privé où la participation des employés est valable ou même intéressante ou préférable, mais nous pensons que chaque régime doit être examiné individuellement dans son propre contexte.

Pour ce qui est de Postes Canada, nous pensons que c'est un service public qui doit demeurer un service public et ne pas être vendu même à nos propres membres.

Le sénateur Di Nino: Vous dites que, en principe, toute entité publique qui fournit un service ou un produit ne doit pas appartenir à des intérêts privés?

Mme Bourque: C'est juste.

Le sénateur Di Nino: Si jamais ce plan se concrétisait, est-ce que vous savez si certains de vos membres achèteraient des actions? Avez-vous une idée?

Mme Bourque: J'imagine qu'une poignée de nos membres en achèteraient. Je serais malhonnête si je disais un non catégorique, que les travailleurs postaux n'achèteront pas d'actions. Je suis convaincue cependant que la grande majorité de nos employés n'en achèteront pas.

Le sénateur Di Nino: Dans ce cas, mis à part votre crainte de la privatisation, vous pensez que le plan échouerait de toute manière?

Mme Bourque: En fait, nous essayerions de dissuader nos membres d'acheter ces actions parce que nous envisageons toutes sortes de problèmes éventuels. Des employés possédant des actions travailleraient côte à côte avec des employés qui n'en ont pas. Les premiers pourraient approuver des mesures de réduction des coûts qui influeraient sur les conditions de travail des employés qui n'ont pas d'actions. Nous les voyons dire «je ne m'opposerai pas à ce que Postes Canada abolisse des emplois et des services et ferme des bureaux de poste parce qu'alors mes actions vaudront davantage». Il faut mettre l'accent sur la qualité du service, et non sur le profit.

Le sénateur Di Nino: J'aimerais revenir sur un autre point que vous avez soulevé concernant la rentabilité et le service. Je crois que vous avez dit, et corrigez-moi si j'ai tort, que vous avez recommandé à Postes Canada de vendre d'autres services et produits à ses comptoirs? Est-ce exact?

[*Text*]

Ms Bourque: Yes, that is correct. In fact, in the early 1980s when Michael Warren was president of Canada Post, we negotiated that kind of job creation and service expansion program into our collective agreement.

Obviously we are interested in protecting the jobs of members of our bargaining unit. That is why they pay us dues. However, we also believe that Canada Post ought to be turning profits back into expanded services for Canadians, and we believe there are lots of other ways that Canada Post can make money to expand service other than closing post offices, selling real estate, and cutting jobs.

Senator Di Nino: I understand you to be saying, then, that you would be prepared to sell traveller's cheques and money orders and lottery tickets and street car tickets and bus tokens and all the rest of these things, which are at the present time being sold somewhere by somebody else; am I correct? These products and services are now available elsewhere?

Ms Bourque: Most of them are available in private sub post offices.

Senator Di Nino: So therefore what you are saying, if I understand you correctly, is, "We should transfer those jobs to Canada Post so that we can keep jobs for our members, and we will put the other people who are now selling these things out of work."

Ms Bourque: We do not think that with the quantities and the communities that we would be selling these products in that we would in fact jeopardize the livelihood of other workers. We are looking, for example, at banking services in communities where there are no banks in order to make the service available for Canadians.

Senator Di Nino: Are you saying you would only want to sell these services in those areas where the services are not available?

Ms Bourque: No. I think in every post office we would be willing to sell lottery tickets and transit tickets. We used to sell hunting and fishing licences and things like that. We used to do a lot of that work. We do not believe that the quantities we would be looking at would jeopardize the careers of other workers.

Senator Di Nino: I am not sure the person at the local Mac's Milk would be in agreement with you. Thank you for your comments.

Senator Corbin: Mac's Milks are in cities.

Ms Bourque: The other service we are committed to is the expansion of door-to-door delivery to those people who now have to go to supermailboxes. In the 1970s, it was the policy of Canada Post that any community with over 2,000 points of

[*Traduction*]

Mme Bourque: Oui c'est exact. En fait, au début des années 80 lorsque Michael Warren était président de Postes Canada, nous avons négocié ce genre de programme de création d'emplois et d'augmentation du service dans notre convention collective.

Manifestement, nous tenons à protéger les emplois des membres de notre unité de négociation. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils nous versent des cotisations. Par ailleurs, nous pensons que Postes Canada devrait réinjecter les profits dans l'amélioration des services à la population canadienne, et il existe une foule d'autres solutions pour faire de l'argent autrement qu'en fermant des bureaux de poste, en vendant des immeubles et en abolissant des emplois.

Le sénateur Di Nino: Si j'ai bien compris, alors, vous seriez disposés à vendre des chèques de voyageurs et des mandats de poste et des billets de loterie et des billets d'autobus et toutes ces choses qui en ce moment sont vendues quelque part par quelqu'un d'autre; est-ce exact? Ces produits et ces services, on peut se les procurer ailleurs?

Mme Bourque: On peut se procurer la plupart d'entre eux dans les comptoirs postaux privés.

Le sénateur Di Nino: Alors vous dites, si je vous comprends bien, que «nous devrions transférer ces emplois à Postes Canada afin de garder ces emplois pour nos membres et nous mettrons les autres personnes qui vendent ces articles au chômage.»

Mme Bourque: Compte tenu des quantités d'articles vendus et des municipalités dans lesquelles nous les vendrions, nous ne pensons pas compromettre l'avenir des autres travailleurs. Nous visons, par exemple, des services bancaires dans des collectivités où il n'y a pas de banque afin d'offrir ce service aux Canadiens.

Le sénateur Di Nino: Êtes-vous en train de dire que vous voulez vendre ces services seulement dans les régions où ils ne sont pas disponibles actuellement?

Mme Bourque: Non. Dans chaque bureau de poste, nous serions disposés à vendre des billets de loterie et des billets d'autobus. Nous avons déjà vendu des permis de pêche et de chasse et autres articles du genre. Nous faisions beaucoup de travail de ce genre. Nous ne pensons pas que le volume de ces ventes compromettrait la carrière d'autres travailleurs.

Le sénateur Di Nino: Je ne suis pas sûr que le vendeur de chez Mac's serait d'accord avec vous. Je vous remercie de vos observations.

Le sénateur Corbin: Les magasins Mac's se trouvent dans les villes.

Mme Bourque: Nous voulons offrir un service de livraison à domicile aux personnes qui maintenant doivent aller chercher leur courrier dans les superboîtes. Dans les années 70, Postes Canada avait pour politique d'offrir la livraison à domicile

[*Text*]

call would get door-to-door delivery. With suburbs and communities growing larger and larger and new communities springing up every day, the residents there do not get door-to-door delivery. We would like to see that service, which no one provides now, expanded to those communities.

Senator Kinsella: I would ask you to help me understand a little more clearly your argumentation with reference to Bill C-73 as we have it before this committee. In a nutshell, what is your public interest argument?

I will follow that question up with a second one. Is there a union security argument as well, and do you distinguish the two, as far as Bill C-73 is concerned?

Ms Bourque: First, based on the premise that we believe this plan is the first step toward the privatization of Canada Post, our public interest is that we do not believe that the privatization of Canada Post is good for service. In fact, we believe it will be disastrous for service, particularly in rural or more isolated areas.

In terms of our union interest, we believe the privatization of Canada Post will result in massive job losses for our members.

Senator Kinsella: There is at least an intellectual conflict of interest in the analysis.

Ms Bourque: Perhaps I have not explained it properly, senator, because I do not believe there is any conflict of interest. We are opposed to privatization because we believe Canada Post ought to be a public institution that offers a quality, universal, accessible and affordable service to Canadians. We believe privatization would destroy that. We also believe privatization would destroy jobs for our members and others in communities across this country. I think the two go hand-in-hand. We have always argued jobs in our communities and service for our communities.

Senator DeWare: Several times this evening, not only you but other witnesses have referred to the 1990 report of Consumer and Corporate Affairs and how it applied to Canada Post. Were the recommendations resulting from this study given to the committee in order to save money? Why were these recommendations made and what was the report about?

Ms Bourque: It was a majority report of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Relations. I believe it was chaired by Garth Turner.

[*Traduction*]

dans le cas des collectivités comptant plus de 2 000 points de remise. En raison de la croissance des banlieues et des collectivités, ainsi que de l'apparition de nouvelles collectivités chaque jour, les résidants n'ont plus le service de livraison à domicile. Nous aimerions qu'un tel service, que personne n'assure actuellement, soit offert dans ces collectivités.

Le sénateur Kinsella: Pourriez-vous m'aider à comprendre un peu plus clairement votre argumentation au sujet du projet de loi C-73 dont notre comité est actuellement saisi. En résumé, que préconisez-vous pour le public?

Je vous pose également une deuxième question. Que préconisez-vous pour le syndicat et faites-vous une distinction entre ces deux facteurs, en ce qui a trait au projet de loi C-73?

Mme Bourque: Nous pensons tout d'abord que ce plan représente le premier pas vers la privatisation de la Société canadienne des postes. En partant d'une telle hypothèse, nous ne croyons pas qu'une telle privatisation permette d'offrir un bon service au public. En fait, nous sommes convaincus qu'une telle mesure aura un effet désastreux sur le service, particulièrement dans les régions rurales ou plus isolées.

En ce qui concerne notre syndicat et l'intérêt que nous lui portons, nous pensons que la privatisation de la Société canadienne des postes entraînera des pertes massives d'emploi pour nos membres.

Le sénateur Kinsella: Il y a, a tout le moins, un conflit d'intérêts intellectuel dans votre analyse.

Mme Bourque: Peut-être ne me suis-je pas expliqué correctement, monsieur le sénateur, car je ne pense pas qu'il y ait conflit d'intérêts. Nous nous opposons à la privatisation, car nous croyons que la Société canadienne des postes doit être une institution publique offrant à tous les Canadiens un service de qualité, universel, accessible et abordable. Nous croyons que la privatisation anéantirait tout cela. Nous pensons également que la privatisation ferait disparaître les emplois de nos membres et ceux d'autres travailleurs dans des collectivités de l'ensemble du pays. À mon avis, ces deux arguments ne sont pas opposés. Nous nous sommes toujours prononcés pour l'emploi et la prestation de services dans nos collectivités.

Le sénateur DeWare: À plusieurs reprises ce soir, tout comme d'autres témoins, vous avez fait mention du rapport de 1990 de la Consommation et des Corporations et de la façon dont il s'appliquait à la Société canadienne des postes. Les recommandations de cette étude ont-elles été faites au comité dans le but d'économiser de l'argent? Pourquoi de telles recommandations ont-elles été faites et sur quoi portait le rapport?

Mme Bourque: Il s'agit d'un rapport majoritaire du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, sous la présidence, je pense,

[*Text*]

They published a report entitled, "Moving the Mail — Canada's Postal Service in the 1990s".

Senator DeWare: Was this a special report done for Canada Post?

Ms Bourque: It was done by a standing committee of government.

Senator DeWare: These were part of the recommendations of that committee at that time?

Ms Bourque: Yes.

Senator Stewart: This is much more interesting than I thought it would be.

Senator Di Nino: We have taken a lot of leeway, senator.

Senator Stewart: No.

Senator Di Nino: We have widened the subject matter greatly.

Senator Stewart: But I do not think it was done illegitimately, senator.

Senator Di Nino: No one talked about illegitimacy.

Senator Stewart: Perhaps I can convince you by the questions I am about to ask to the witness, but I do not flatter myself.

It seems to me that the questions, and to some extent the answers, we have had today conjure up a division of interest between the urban areas — Senator Di Nino understands what I mean — and the rural interests. I at least understand what I mean by that because I get my mail at a rural post office.

Senator Corbin: Do you still have one?

Senator Stewart: I have to drive to it, but that is a matter of my own decision.

Senator Bolduc: But he likes it.

Senator Stewart: Yes. It is extremely satisfactory. There is excellent service in that small rural post office. I would hate to see it go.

What worries me is the implications of the clause concerning the paying out of dividends. It seems to me, and I put this to the witness for reaction, that regardless of how few the employees who initially buy shares is, the implication is that there is to be an alliance of management and employees, as in a well-organized private company, to maximize profit, which means that unprofitable or marginal post offices would be closed.

[*Traduction*]

de Garth Turner. Le comité a publié un rapport intitulé «L'acheminement du courrier — Le service postal canadien des années 90».

Le sénateur DeWare: S'agissait-il d'un rapport spécial fait pour la Société canadienne des postes?

Mme Bourque: Ce rapport a été publié par un comité permanent du gouvernement.

Le sénateur DeWare: Il s'agissait de certaines des recommandations de ce comité à ce moment-là?

Mme Bourque: Oui.

Le sénateur Stewart: Voilà qui est beaucoup plus intéressant que ce que je pensais.

Le sénateur Di Nino: Nous avons pris beaucoup de liberté, monsieur le sénateur.

Le sénateur Stewart: Je ne le pense pas.

Le sénateur Di Nino: Nous avons fortement élargi le sujet.

Le sénateur Stewart: Peut-être, mais je pense que nous en avons le droit, monsieur le sénateur.

Le sénateur Di Nino: Personne ne parle ici de légitimité ou d'illégitimité.

Le sénateur Stewart: Peut-être vais-je pouvoir vous convaincre par les questions que je vais poser au témoin, mais je ne me fais pas d'illusion.

Il me semble que les questions, et dans une certaine mesure les réponses que nous avons entendues, font apparaître une divergence d'intérêts entre les zones urbaines — le sénateur Di Nino comprend ce que je veux dire — et les zones rurales. Je comprends ce que je veux dire sur ce dernier point, étant donné que je reçois mon courrier dans un bureau de poste rural.

Le sénateur Corbin: Votre bureau rural est-il toujours ouvert?

Le sénateur Stewart: Je dois prendre ma voiture pour m'y rendre, mais il s'agit d'un choix personnel.

Le sénateur Bolduc: Cela vous plaît malgré tout.

Le sénateur Stewart: C'est exact. Je suis parfaitement satisfait de l'excellence du service offert par ce petit bureau de poste rural. Je n'aimerais pas qu'il disparaisse.

L'article concernant le versement de dividendes est ce qui m'inquiète, en fait. Il me semble, et je voudrais savoir ce qu'en pense le témoin, qu'indépendamment du petit nombre des employés qui à l'origine achètent des actions, une alliance entre la gestion et les employés doit s'établir, comme dans toute société privée bien organisée, pour maximiser les profits, ce qui signifie que les bureaux de poste ne faisant pas de profit ou qui sont marginaux devraient disparaître.

[*Text*]

Since those would be in rural areas, I say it appears to be two different visions of Canada in conflict. There is the urban view and the rural view.

I put this to the witness. Is that an entirely unfair, misleading analysis of the implications of the bill, quite aside from the further question of whether this would be followed up by complete privatization?

Ms Bourque: I think you are right, senator. What we have seen from Canada Post in the past few years is a conflict in service between rural and urban communities. There is always someone who will provide some kind of mail delivery service in the urban centres because it is profitable. There is United Parcel Services, Purolator, Loomis and Federal Express — there are dozens of them. They will provide postal service in the urban centres, as they would continue to do if Canada Post is privatized. However, such service is not as profitable in the rural communities. Those are the communities that are suffering now and communities that would suffer even more if Canada Post were privatized.

We believe that this trend is completely contrary to the mandate of Canada Post. The Canada Post Corporation Act, which made Canada Post a crown corporation, mandated the corporation to provide the customary level of service and that it should be universal, accessible and affordable to all communities. I think with privatization there is an even greater threat of that.

I think you are right, senator, in that we have seen rural-urban conflicts in the manner that Canada Post and the government have treated services to those areas.

Senator Stewart: Your analysis of the original mandate of the crown corporation was that it was to engage in internal subsidization.

Ms Bourque: Yes. The mandate is very clear. Section 5.2 of the act states that while maintaining basic customary postal service, the corporation carrying out its objects shall have regard to the desirability of improving and extending its products and services; the need to conduct its operations on a self-sustaining financial basis, while providing a standard of service that will meet the needs of the people of Canada and that is similar with respect to communities of the same size.

So the Canada Post Act mandates Canada Post to provide the same services to communities regardless of their size and regardless of the government telling Canada Post that it has to pay dividends to the government and show a 14 to 15 per cent return on equity. The mandate of Canada Post has not been

[*Traduction*]

Étant donné que ces bureaux de poste se trouveraient dans les zones rurales, tout ce que je dis, c'est qu'il semble que deux visions divergentes du Canada s'opposent : la façon urbaine de voir les choses et la façon rurale.

J'aimerais savoir ce que le témoin en pense. S'agit-il d'une analyse totalement fausse et trompeuse des répercussions du projet de loi; je n'aborde pas ici la question de savoir si une privatisation complète s'ensuivrait.

Mme Bourque: Je pense que vous avez raison, monsieur le sénateur. Ces dernières années, nous assistons, au sein de la Société canadienne des postes, à un conflit entre le service offert dans les collectivités rurales et celui offert dans les collectivités urbaines. Il se trouvera toujours quelqu'un pour offrir un service de livraison postale dans les centres urbains, parce que cela est profitable. Nous avons United Parcel Services, Purolator, Loomis et Federal Express — il y en a des douzaines. Ils offrent un service postal dans les centres urbains et continueront à le faire si la Société canadienne des postes est privatisée. Toutefois, un tel service n'est pas aussi profitable dans les collectivités rurales. Ces collectivités souffrent déjà et souffriront encore davantage en cas de privatisation de la Société canadienne des postes.

Selon nous, cette tendance est totalement contraire au mandat de la Société canadienne des postes. La Loi sur la Société canadienne des postes, qui a fait de la Société une société d'État, a donné le mandat à cette Société d'offrir le niveau habituel de service, service devant être universel, accessible et abordable pour toutes les collectivités. Je crains qu'avec la privatisation, cette qualité de service ne soit encore plus menacée.

Je pense que vous avez raison, monsieur le sénateur; en effet, nous avons été témoins de conflits entre zones rurales et urbaines en raison de la façon dont la Société canadienne des postes et le gouvernement considèrent les services.

Le sénateur Stewart: D'après votre analyse du mandat original de la société d'État, vous dites qu'elle devait s'autofinancer.

Mme Bourque: C'est exact. Le mandat est très clair. Le paragraphe 5.2 de la loi stipule que dans l'exercice de sa mission, la Société, tout en assurant l'essentiel du service postal habituel, tient compte de l'opportunité d'améliorer qualitativement et quantitativement ses prestations et ses produits; veille à l'autofinancement de son exploitation dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance.

Ainsi, en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, la Société doit offrir les mêmes services aux collectivités, indépendamment de leur importance et indépendamment du fait que le gouvernement exige que la Société verse des dividendes au gouvernement et affiche un rendement des

[*Text*]

legislatively changed and it requires that same level of service in all communities.

Senator Stewart: I want to ask quite a different kind of question. I live in a rural area. I buy a fair number of books and they come to me in parcels. I notice that a fair number of them are now coming by Canpar. I get a call from one of various gasoline outlets and they say, "There's a parcel here for you, I think. Do you want to come and get it? Will you stop by?" It works out all right. I have given them instructions now to leave them at one place so that I know which of the several possibilities is the target.

Why would it be that the shipper elects to use Canpar, in this case, rather than Canada postal system?

Ms Bourque: I am not sure. It may very well be that Canada Post has contracted with Canpar to deliver those parcels. Canada Post has contracted out a lot of the parcel delivery work in this country. They have contracted it out to private courier companies. I am not sure if they have contracted with Canpar, but that may be the case.

Senator Stewart: On specifics, dealing with the quality of service, which would be affected presumably, I now find that manila envelopes mailed to me from my office in Ottawa arrive at my residence in eastern Nova Scotia about 10 or 12 days after they have been put into the post. I do not, like some of my colleagues, use Priority Post for these manila envelopes.

What is the explanation? What is going wrong?

Ms Bourque: The explanation is that Canada Post has done a couple of things. The mail would be slowed down anyway because Canada Post has cut staff so badly. In all of the post offices, both large and small, the staff has been cut drastically. In fact, Canada Post has also changed delivery standards. Communities that used to be entitled to two or three-day delivery, are not now entitled to two or three day delivery. They have to wait longer for their mail.

Senator Stewart: I have one final specific question which relates to service. Are the Priority Post rates the same within Quebec and Ontario as in the rest of the country?

Ms Bourque: They vary, depending on volume. My organization is a very large Priority Post mailer. I think that we get the lowest rate possible for volume, and it is as cheap for us to send to our members in Ontario and Quebec by

[*Traduction*]

capitaux propres de 14 à 15 p. 100. Le mandat de la Société canadienne des postes n'a pas été modifié par une loi et la Société doit offrir le même genre de service à toutes les collectivités.

Le sénateur Stewart: J'aimerais poser une question tout à fait différente. Je vis dans une région rurale. J'achète beaucoup de livres qui me sont envoyés en paquets. Je remarque qu'un bon nombre d'entre eux sont acheminés par Canpar. L'un des postes à essence locaux m'appelle pour me dire qu'un paquet est arrivé pour moi et on me demande si je veux venir le chercher. Tout cela fonctionne à merveille. J'ai demandé que l'on laisse ces paquets à un endroit précis de façon à savoir où les trouver.

Pourquoi l'expéditeur a-t-il choisi d'utiliser les services de Canpar dans ce cas précis, plutôt que ceux de la Société canadienne des postes?

Mme Bourque: Je ne peux pas vraiment vous le dire. Il se peut fort bien que la Société canadienne des postes ait un contrat avec Canpar pour livrer ses paquets. La Société canadienne des postes a confié la livraison des paquets à de nombreux entrepreneurs dans notre pays. Elle a accordé des contrats à des messageries privées. Je ne peux pas vous dire si elle a accordé un contrat à Canpar, mais cela est du domaine du possible.

Le sénateur Stewart: En ce qui concerne plus particulièrement la qualité du service, qui serait vraisemblablement touchée, j'ai remarqué maintenant que les enveloppes-manilles qui me sont expédiées à partir de mon bureau à Ottawa arrivent à ma résidence dans la partie est de la Nouvelle-Écosse environ 10 à 12 jours après leur expédition. Contrairement à certains de mes collègues, je n'utilise pas la poste prioritaire pour ces enveloppes-manilles.

Comment expliquez-vous cela? Qu'est-ce qui ne marche pas?

Mme Bourque: La Société canadienne des postes a pris plusieurs mesures. L'acheminement du courrier serait de toute façon ralenti, étant donné que la Société canadienne des postes a fait beaucoup de compressions de personnel. Dans tous les bureaux de poste, grands et petits, le personnel a été sévèrement réduit. En fait, la Société canadienne des postes a également modifié les normes de livraison. Les collectivités où la livraison devait se faire dans les deux ou trois jours n'ont maintenant plus droit à ce service; l'acheminement du courrier prend plus de temps.

Le sénateur Stewart: J'ai une dernière question à poser à propos du service. Les tarifs de la Poste prioritaire sont-ils les mêmes au Québec et en Ontario que dans le reste du pays?

Mme Bourque: Les tarifs varient en fonction du volume. Mon organisme envoie beaucoup de courrier par la Poste prioritaire. Nous avons droit, je pense, au tarif le plus bas possible pour le volume et le fait d'envoyer notre courrier en

[*Text*]

Priority Post as it would be to send by regular mail, so there are discounts available for volume and I believe the rates vary.

The rates have gone up considerably. We found out that it is no longer economic for us to mail by Priority Post to the smaller communities. It is still fairly cheap to mail to the 28 larger centres that have large mechanized plants, but Priority Post rates have gone up quite dramatically in the smaller communities.

Senator Stewart: So the quality of service has already been affected, both with regard to parcels and Priority Post, by what one might call ordinary business-driven decisions?

Ms Bourque: Business decisions mandated by the government that says you must make a profit and you must make a 14 to 15 per cent return on equity. That is what is driving the business decisions; profits not service.

Senator Corbin: Was it last year that Canada Post did not register a profit, or was it the previous year?

Ms Bourque: Last year it showed a loss of about $120 million.

Senator Corbin: What would account for that?

Ms Bourque: That was basically the money they spent during the 1991 strike. They spent that money on helicopters, security guards, replacement workers and on opening up the dismally failed distribution centres for pension cheques. That loss can be accounted for by their strike breaking costs in 1991. However, in 1988-89 they had a profit of $96 million. In 1989-90 they had a profit of $149 million. In 1990-91 they had a profit of $14 million and then they showed a loss of $128 million in 1991-92.

Senator Corbin: Thank you.

The Chairman: Thank you very much. I wish to thank you, Ms Bourque and Ms Iler, for your presentation.

We will now move to the next stage of our dealings with Bill C-73, and that is to ask the committee if the title of the bill shall stand.

Senator Bolduc: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 2 carry?

[*Traduction*]

Ontario et au Québec par la Poste prioritaire ne revient pas plus cher que de l'envoyer par courrier régulier; la poste offre donc des rabais en fonction du volume si bien qu'à mon avis, les tarifs varient.

Les tarifs ont considérablement augmenté. Nous avons découvert qu'il n'est plus rentable pour nous d'expédier le courrier dans les petites collectivités par la Poste prioritaire. Il est encore assez bon marché d'expédier le courrier dans les 28 grands centres dotés d'établissements postaux mécanisés d'importance, mais les tarifs de la Poste prioritaire ont considérablement augmenté en ce qui concerne l'acheminement du courrier dans les petites collectivités.

Le sénateur Stewart: La qualité du service est donc déjà amoindrie, en ce qui concerne les paquets et la Poste prioritaire, en raison de ce que l'on pourrait appeler des décisions commerciales ordinaires?

Mme Bourque: Des décisions commerciales prises par le gouvernement qui vous dit de réaliser des profits et également d'avoir un rendement des capitaux propres de 14 à 15 p. 100. C'est ce qui est à l'origine des décisions commerciales: les profits et non le service.

Le sénateur Corbin: Est-ce l'an passé que la Société canadienne des postes a affiché un profit ou était-ce l'année précédente?

Mme Bourque: L'année dernière, la Société canadienne des postes a affiché une perte de près de 120 millions de dollars.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui explique une telle perte?

Mme Bourque: Il s'agit en fait de l'argent dépensé pendant la grève de 1991. La Société a dépensé cet argent pour les hélicoptères, les gardes de sécurité, les remplaçants et l'ouverture de centres de distribution des chèques de pension qui a d'ailleurs lamentablement échoué. Cette perte est attribuable aux coûts dépensés en 1991 pour lutter contre la grève. Il reste toutefois qu'en 1998-1989, la Société avait affiché un profit de 96 millions de dollars; en 1989-1990, un profit de 149 millions de dollars. En 1990-1991, la Société avait affiché un profit de 14 millions de dollars avant de subir une perte de 128 millions de dollars en 1991-1992.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Bourque et madame Iler, pour votre présentation.

Nous allons passer maintenant à la prochaine étape de nos travaux portant sur le projet de loi C-73. Je demande au comité si le titre du projet de loi doit rester tel quel.

Le sénateur Bolduc: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous l'article 1?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous l'article 2?

[*Text*]

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the title of the bill carry?

Senator Stewart: No.

The Chairman: On division?

Senator Stewart: On division.

The Chairman: Carried on division. Shall I report Bill C-73 without amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: On division?

Senator Cools: On division.

The Chairman: I suppose we could make the report by tomorrow afternoon at two o'clock, but it takes a little bit longer than that to do an analysis. I want to make a very brief explanation to the whole Senate of what happened in the committee. If it is agreeable to the members, I will not report it until the next sitting.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you very much.

We need to have some discussion about the witnesses that will be called on Bill C-93. The steering committee, comprised of the chairman, the deputy chairman and Senator Kinsella, can have a meeting, but if the debate on second reading goes beyond next Wednesday, the question is what we are going to do with our slot next Wednesday, which we have at five o'clock and again at seven o'clock. I am guessing that there will be more than just a little debate in the house on Bill C-93. If that happens, would it be agreeable that we try to make arrangements to begin the discussion of the administration costs of the GST next Wednesday?

Senator Bolduc: Do we undertake tomorrow at 11 to discuss the future agenda of the committee? If this is so, I wish to point out that perhaps we might discuss some of the subjects now.

The Chairman: Yes.

Senator Bolduc: We could discuss between ourselves which subjects to take first.

The Chairman: I understand that.

Senator Bolduc: I am pushing at least two or three good subjects, and I understand Senator Stewart is pushing on the revenue side of the administration. For one, I would like to have a look at —

The Chairman: The revenue side of —

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous l'article 3?

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté. Adoptons-nous le titre du projet de loi?

Le sénateur Stewart: Non.

Le président: Adopté à la majorité?

Le sénateur Stewart: À la majorité.

Le président: Adopté à la majorité. Vais-je faire rapport du projet de loi C-73 sans amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président: Adopté à la majorité?

Le sénateur Cools: Adopté à la majorité.

Le président: Je suppose que nous devrions faire rapport du projet de loi d'ici demain après-midi à 2 heures, mais l'analyse prend un peu plus de temps que cela. Je veux expliquer brièvement au Sénat ce qui s'est produit au sein du Comité. Si les membres du Comité sont d'accord, je n'en ferai pas rapport avant la prochaine séance.

Des voix: D'accord.

Le président: Merci beaucoup.

Nous devons maintenant parler des témoins qui seront convoqués dans le cadre de notre examen du projet de loi C-93. Le comité de direction, composé du président, du vice-président et du sénateur Kinsella, peut organiser une séance, mais si le débat sur la deuxième lecture se prolonge au-delà de mercredi prochain, reste à savoir ce que nous allons faire mercredi prochain où les séances sont fixées à 17 heures et à 19 heures. J'imagine que le projet de loi C-93 fera l'objet d'un débat approfondi à la Chambre. Si tel est le cas, seriez-vous d'accord pour que nous commencions la discussion sur les coûts de l'administration de la TPS mercredi prochain?

Le sénateur Bolduc: Allons-nous demain à 11 heures discuter du futur ordre du jour du comité? Si tel est le cas, j'aimerais souligner que nous pourrions peut-être débattre de certains des sujets dès maintenant.

Le président: Effectivement.

Le sénateur Bolduc: Nous pourrions nous entendre sur les sujets abordés en premier lieu.

Le président: Je le comprends.

Le sénateur Bolduc: J'aimerais que l'on aborde deux ou trois bons sujets, et je comprends que le sénateur Stewart propose de débattre des recettes de l'administration. Quant à moi, j'aimerais que l'on aborde la question de —

Le président: La question des recettes de —

[*Text*]

Senator Stewart: National finance.

Senator Di Nino: He wants to charge us for being here.

The Chairman: You have to be more specific than that. National finance does not have any revenue.

Senator Bolduc: I mean the administration of the revenue. That is what I understand.

The Chairman: Of the GST?

Senator Bolduc: Yes, GST or something.

The Chairman: I expect, in that respect, the same witnesses can deal with all the aspects of the administration.

In any event, did you want to say something else?

Senator Stewart: I am surprised that the conversation has moved this fast and as well as it has.

Senator Bolduc: The chairman asked us for subjects for research, as we do every year, and I know that Senator Stewart would want us to undertake a study on the administration of revenue, maybe the GST or some others. I said that I, for one, would like to have something done on the regulation end of things or maybe a parliamentary council of expenditure. We know that in the ongoing administrative reforms, we will have operating budgets in various ministries. That puts the problem of parliamentary control in a very specific perspective, and I know that you are also interested. So which subject should we take first? The regulations? Revenue administration? Parliamentary control?

The Chairman: We will discuss that tomorrow.

We must bear in mind one other thing. There is an overall, general approach to the Main Estimates that we need to allow the members some opportunity to go after and then narrow down to specifics. If we come to the point where we get fairly specific in what we are looking at in the blue book of Estimates, then we will specifically call witnesses for that purpose. When we are doing this general examination, we obviously want the Treasury Board here. I suppose the witnesses will be led by Mel Cappe. How many more of those sessions do you need?

Senator Bolduc: I do not know. In the past five years, we did not do a lot of probing about specific departmental Estimates, but we stressed a main subject of study for the whole year. We had a program evaluation. We studied integrated auditing. Before that, we studied Public Service 2000.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Des finances nationales.

Le sénateur Di Nino: Il veut nous faire payer notre présence.

Le président: Vous devez être plus précis. Les finances nationales n'ont pas de recettes.

Le sénateur Bolduc: Je veux parler de la gestion des recettes. C'est ce que je comprends.

Le président: La TPS?

Le sénateur Bolduc: Oui, la TPS ou autre chose.

Le président: J'imagine alors que les mêmes témoins peuvent parler de tous les aspects de la gestion.

Dans tous les cas, vouliez-vous ajouter autre chose?

Le sénateur Stewart: Je suis surpris de voir que la discussion ait été aussi rapide et aussi positive.

Le sénateur Bolduc: Le président nous a demandé de lui présenter des sujets de recherche, comme nous le faisons chaque année, et je sais que le sénateur Stewart aimerait que nous fassions une étude de la gestion des recettes, peut-être la TPS ou autre chose. J'ai dit que quant à moi, je souhaiterais que l'on aborde la question de la réglementation ou peut-être d'un conseil parlementaire des dépenses. Nous savons que dans le cadre des réformes administratives, les divers ministères auront des budgets de fonctionnement. Le problème du contrôle parlementaire se situe alors dans une perspective très précise et je sais que cette question vous intéresse. Quel sujet devrions-nous d'abord aborder? Le règlement? La gestion des recettes? Le contrôle parlementaire?

Le président: Nous parlerons de cela demain.

Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier. On peut aborder globalement et généralement le Budget des dépenses principal et donner aux membres l'occasion de le faire avant de s'attacher à certains détails. Si nous arrivons au point où nous voulons nous limiter à des détails du budget, nous pourrons alors convoquer des témoins dans ce but particulier. Par contre, lorsque nous procédons à l'examen général, il est évident que c'est le Conseil du Trésor qui doit comparaître devant nous. Je suppose que les témoins viendront en compagnie de Mel Cappe. Combien d'autres séances faut-il prévoir?

Le sénateur Bolduc: Je n'en sais rien. Ces cinq dernières années, nous n'avons pas examiné de près les budgets particuliers des ministères, nous avons au contraire isolé un sujet principal d'étude pour toute l'année. Nous avions une évaluation de programme. Nous avons étudié la vérification intégrée. Avant cela, nous avions étudié Fonction publique 2000.

[*Text*]

The Chairman: Tomorrow is clear. We will ask Treasury Board to be here, and members can ask questions about any section in the blue book.

For next Wednesday, if we are to have a useful discussion about specific matters, then we must advise witnesses in advance. If we are to deal with the GST, then we can go ahead with that, but we cannot wait much longer to advise them that we expect them to deal with the administration with the GST by next Wednesday.

Senator Di Nino: It makes sense.

The Chairman: If you want to wait until tomorrow to make a decision — if we get Bill C-93 before next Wednesday, it is clear that will be the subject. However, I am led to believe, having been around this place for many years and developed a sense of instinctive prognostication, that it might be longer than Wednesday before we get that particular bill. That is why I had to bring this matter up. Have you not heard that there may be a little longer than ordinary debate on this matter? I do not know.

Thank you very much, senators. This meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Les choses sont parfaitement claires pour demain. Nous demanderons au Conseil du Trésor de se présenter devant nous et les membres du comité pourront poser des questions sur n'importe quelle partie du Livre bleu.

Pour mercredi prochain, si nous voulons avoir une discussion utile de points précis, nous devons en informer les témoins à l'avance. Si nous abordons la question de la TPS, nous ne pouvons pas tarder beaucoup plus longtemps avant de leur dire que nous nous attendons à ce qu'ils traitent de la question de la gestion et de la TPS d'ici mercredi prochain.

Le sénateur Di Nino: Cela semble raisonnable.

Le président: Si vous voulez attendre jusqu'à demain avant de prendre une décision — il est clair que le projet de loi C-93 fera l'objet du débat si nous le recevons avant mercredi prochain. Toutefois, je suis porté à croire, en raison de ma longue expérience ici et de mon sixième sens, que nous ne recevrons ce projet de loi bien après mercredi. C'est la raison pour laquelle je devais soulever cette question. N'avez-vous pas entendu dire que le débat à cet égard risque d'être un peu plus long que d'ordinaire? Je ne le sais pas.

Merci beaucoup, mesdames et messieurs. La séance est levée.

La séance est levée.

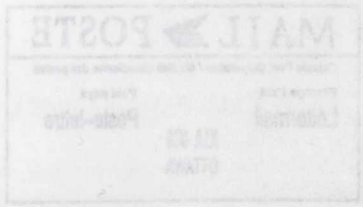

National Finance

Finances nationales

WITNESSES—TÉMOINS

From Rural Dignity of Canada:

Mr. Réjean Lamarre, Quebec Director.

From the Canadian Union of Postal Workers:

Ms Deborah Bourque, 3rd National Vice–President;

Ms Wendy Iler, Research and Communications Specialist.

De la Dignité rurale du Canada:

M. Réjean Lamarre, directeur, Québec.

Du Syndicat des postiers du Canada:

Mme Deborah Bourque, 3e vice–présidente nationale;

Mme Wendy Iler, spécialiste, Recherches et communications.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chairman:
The Honourable H.A. (Bud) OLSON, P.C.

Thursday, April 29, 1993

Issue No. 53

Second Proceedings on:
The examination of Estimates
laid before Parliament
for the fiscal year ending 31st March, 1994

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable H.A. (Bud) OLSON, C.P.

Le jeudi 29 avril 1993

Fascicule nº 53

Deuxième fascicule concernant:
L'étude du Budget des dépenses
déposé au Parlement pour
l'exercice se terminant le 31 mars 1994

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28364

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable H.A. (Bud) Olson, *Chairman*

The Honourable Roch Bolduc, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Cools
Corbin
DeWare
Di Nino
* Frith (or Molgat)
Kinsella
Lavoie–Roux
Meighen
* Murray, P.C.
(or Lynch-Staunton)
Simard
Sparrow
Stewart

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable H.A. (Bud) Olson

Vice-Président: L'honorable Roch Bolduc

et

Les honorables sénateurs:

Cools
Corbin
DeWare
Di Nino
* Frith (ou Molgat)
Kinsella
Lavoie–Roux
Meighen
* Murray, C.P.
(ou Lynch-Staunton)
Simard
Sparrow
Stewart

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDRE OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of Proceedings of the Senate* of Thursday, February 25th, 1993.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Bolduc, that the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Estimates for the fiscal year ending the 31st March, 1994.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 25 février 1993:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, apppuyé par l'honorable sénateur Bolduc, que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

Thursday, April 29, 1993
(57)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 11:00 a.m. this day, in Room 256-S, Centre Block, the Chairman, the Honourable Senator Olson, P.C., presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella and Stewart. (8)

Other Senators present: The Honourable Senator Hays.

In attendance from the Parliamentary Centre: Dr. Edward J.D. Ketchum, Director of Research.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

WITNESSES

From the Treasury Board of Canada:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary;

Mr. David Good, Assistant Secretary, Social, Cultural and Communications.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated February 25th, 1993, continued the examination of Main Estimates, laid before Parliament for the fiscal year ending March 31st, 1994.

Mr. Cappe made opening remarks and, with Mr. Good, answered questions.

At a later date Officials from the Treasury Board will provide written responses to questions asked by the Honourable Senators Corbin and Stewart.

At 12:55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 29 avril 1993
(57)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Olson, c.p. (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Olson, Bolduc, Cools, Corbin, DeWare, Di Nino, Kinsella et Stewart. (8)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Hays.

Présent, du Centre parlementaire: M. Edward J.D. Ketchum, directeur de la Recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS

Du Conseil du Trésor du Canada:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire;

M. David Good, secrétaire adjoint, Secteur des programmes sociaux, culturels et des communications.

Conformément à son ordre de renvoi daté du 25 février 1993, le Comité poursuit son étude du Budget des dépenses principal, déposé au Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994.

M. Cappe fait une déclaration et, avec M. Good, répond aux questions.

Des représentants du Conseil du Trésor fourniront un peu plus tard des réponses écrites aux questions posées par les honorables sénateurs Corbin et Stewart.

À 12 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

John Desmarais

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 29, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on National Finance, met this day at 11:00 a.m. to examine the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 1994.

Senator H.A. Olson (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: We have a quorum. We had a bit of discussion last night on future business of the committee. We did not reach any conclusions. It was designed that way. Perhaps we can have a further discussion about that later in this meeting.

I suggest, in our power of pursuing the examination of the Main Estimates, since we have the witnesses from the Treasury Board, Mr. Cappe and Mr. Good, that at the beginning of this meeting we should have questions from members on any subject in the entire blue book of Estimates. If there is time between now and four or five minutes to 12, we will have a little discussion about those items on which we want to focus specifically. We already have some suggestions, but will take any others that members have.

At next Wednesday's meeting, provided we are on the Estimates, which I think might be the case, we will pursue some more specific items like the administration of the GST or whatever else the steering committee decides.

I am ready to accept questions from members on any subject.

Senator Corbin: With regard to your previous comment, "whatever the steering committee decides", you must mean "whatever the steering committee proposes to this committee". The committee is going to decide, not the steering committee. I am sure that was a slip of the tongue.

The Chairman: Not quite. The steering committee usually makes recommendations, that is right, but it is also very traditional for the committee to support what the steering committee recommends.

Senator Corbin: It depends.

The Chairman: We appreciate the presence of the officers from Treasury Board. Do you have the responses for which the committee asked you some time ago, Mr. Cappe?

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary, Treasury Board: We have responses prepared to all of the questions which were put last time, including Senator Corbin's, which we will be

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 29 avril 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 h pour étudier le Budget des dépenses principal présenté au Parlement relativement à l'année financière se terminant le 31 mars 1994.

Le sénateur H.A. Olson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Il y a quorum. Nous avons parlé un peu hier soir des travaux futurs du comité. Nous n'avons rien conclu en définitive. C'était voulu. Nous pourrions peut-être en parler un peu plus à la fin de la réunion.

Dans le contexte des pouvoirs qui nous sont conférés, étant donné que nous accueillons les témoins du Conseil du Trésor, MM. Cappe et Good, je propose qu'au début de la réunion, les membres puissent poser des questions sur n'importe quel sujet qui se trouve dans le livre bleu du Budget. Si le temps le permet, d'ici 11 h 55 environ, nous allons discuter un peu des points particuliers que nous voulons mettre en évidence. Il y a déjà eu des suggestions, mais toute autre proposition venant des membres sera acceptée.

À la réunion prévue pour mercredi prochain, si nous étudions toujours le Budget des dépenses principal, ce qui pourrait être le cas selon moi, nous allons nous attacher à des questions plus précises, comme l'administration de la TPS, ou à quelqu'autre question que le comité directeur veut bien explorer.

Maintenant, les membres peuvent poser des questions sur n'importe quel sujet.

Le sénateur Corbin: À propos de votre observation antérieure, «ce que le comité directeur veut bien explorer», vous voulez sûrement dire «que le comité directeur veut bien proposer au comité». C'est le comité sénatorial qui décide et non pas le comité directeur. C'est sûrement un lapsus de votre part.

Le président: Pas tout à fait. Le comité directeur fait habituellement des recommandations, il est vrai, mais il est aussi vrai que le comité sénatorial respecte de tradition ses recommandations.

Le sénateur Corbin: Ça dépend.

Le président: Nous apprécions le fait que les dirigeants du Conseil du Trésor viennent témoigner. Avez-vous des réponses aux questions que le comité a posées il y a quelque temps, monsieur Cappe?

M. Mel Cappe, sous-secrétaire, Conseil du Trésor: Nous avons préparé une réponse à toutes les questions qui nous ont été posées la dernière fois. Cela comprend la question du

[*Text*]

finalizing today. We will be able to submit them to the committee later today, if that is okay.

The Chairman: That will be fine.

If any member has any questions on the Main Estimates, we would be prepared to accept them now.

Senator Corbin: I do not mind leading off.

In the budget of a few days ago, Mr. Mazankowski announced a cut in regional development programs. How is this going to affect the Estimates and in what regions and under what topics are the cuts going to be made?

Mr. Cappe: Mr. Mazankowski, in his budget of Monday, indicated, on page 9 of the budget document, that there would be action taken. There is a table on page 51 of the book which identifies the list of actions. There honourable senators will be able to find the reductions in regional development funding.

The first line of that table on page 51, for 1993-94, shows $204 million.

Senator Corbin: Excuse me. Are the French and English the same page.

M. Cappe: Ce ne sont pas les mêmes pages.

Le sénateur Corbin: C'est parce que j'ai uniquement le texte français.

M. Cappe: D'accord, je l'ai ici aussi. Ce n'est pas exactement le même numéro de page. C'est à la page 55 en français. Pour l'année 1993-1994, on indique dans le Budget, dans le document lui-même, 204 millions de dollars qui ont été soustraits des dépenses allouées pour le développement régional. Le fait est qu'à peu près 110 millions de dollars de ce 204 millions proviennent des réductions qui ont déjà été annoncées et déjà inscrites dans le Budget des dépenses.

About $110 million of that $204 million is reflected in the Main Estimates already and therefore is not being cut further.

The other $90 million is money which has not yet been allocated to departmental spending estimates, so in a sense the $90 million is not cut from the reference levels of the regional agencies, but is taken from the reserves which were held in the fiscal framework.

I would draw honourable senators' attention to page 11 of Part I in the English where there is a table that shows the expenditure plan and how it can be reconciled with the Main Estimates. The second last line of that table is a line called "Reserves" and it shows $2.6 billion in reserves held in the

[*Traduction*]

sénateur Corbin: nous aurons la réponse dans le courant de la journée. Nous allons pouvoir soumettre les renseignements au comité plus tard, si ça vous convient.

Le président: C'est très bien.

Si les membres ont des questions à poser, quelles qu'elles soient, sur le Budget des dépenses principal, le temps est venu de le faire.

Le sénateur Corbin: Ça m'irait d'aller en premier.

Dans le budget présenté il y a quelques jours, M. Mazankowski a annoncé des compressions touchant les programmes d'expansion régionale. Quels en seront les effets sur le Budget des dépenses? Dans quelle région et sous quel chapitre les compressions vont-elles se concrétiser?

M. Cappe: M. Mazankowski, dans le discours du budget qu'il a prononcé lundi, a fait savoir — on le voit à la page 10 du document budgétaire — que le gouvernement allait prendre des mesures à cet égard. Le tableau qui se trouve à la page 55 du livre dresse la liste des mesures qui seront prises. À cet endroit, les honorables sénateurs pourront constater les réductions touchant le financement de l'expansion régionale.

À la première ligne du tableau de la page 51, pour l'exercice 1993-1994, le chiffre de 204 millions de dollars est indiqué.

Le sénateur Corbin: Je m'excuse. Est-ce que c'est à la même page en français et en anglais?

Mr. Cappe: They are not on the same pages.

Senator Corbin: Because I only have the French text.

Mr. Cappe: Okay, I have it here. It is not exactly the same page number. It is on page 55 in French. For the 1993-1994 fiscal year, it says in the budget, in the document itself, that $204 million have been subtracted from expenditures allocated for regional development. The fact is that about $110 million of this $204 million were included in the reductions that have already been announced and have already been included in the Estimates.

Cent dix millions de dollars environ de ces 204 millions de dollars se trouvent déjà dans le Budget des dépenses principal. Ce n'est donc pas comprimé davantage.

Les 90 millions de dollars qui restent sont des fonds qui n'ont toujours pas été alloués au chapitre des dépenses prévues des ministères. Il faut donc comprendre que la compression de 90 millions de dollars concerne non pas le niveau de référence des organismes régionaux, mais plutôt les réserves prévues dans le cadre financier.

Je veux attirer l'attention des sénateurs sur la page 11 de la partie I du livre en anglais. On y trouve un tableau qui illustre le plan de dépenses et la façon dont il peut concorder avec le Budget des dépenses principal. L'avant-dernière ligne de ce tableau fait allusion aux «réserves» en question, les

[*Text*]

framework. The $90 million cut that Mr. Mazankowski announced in the budget, as opposed to the economic statement, will be taken largely from the reserves and therefore the Estimates, as they were tabled for the regional agencies, will stay as they have been tabled. Therefore, if Parliament approves the Estimates, the budget itself will not affect the Estimates as they have been tabled.

Senator Corbin: It comes down to saying "no new money".

Mr. Cappe: It means there would not be Supplementary Estimates for which we would have been coming to Parliament for which, in the circumstances, we will now not be coming to Parliament.

The Chairman: It might be helpful if you could give us any other significant changes between what is in the Estimates and what is in the budget.

Mr. Cappe: All of the tables that are shown in the budget show a combination of both the December cut and the budget cut. The affects on the 1993-94 fiscal framework are shown together.

Senator Bolduc: It incorporates all that?

Mr. Cappe: It includes all of that, right.

On page 57 in the English — I believe it is page 62 in French — in the first complete paragraph, there is a table which indicates the cuts that are being made to operating budgets and reserves for this year. The only other cut which was announced in the budget for 1993-94 that might have affected the Main Estimates is that line which refers to $300 million in both 1993-94 and 1994-95. The 1993-94 $300 million is an additional $300 million, but it is taken from reserves. Once again, in terms of Part I of the Estimates, that line item for reserves of $2.6 billion is now down to about $2.2 billion; $300 million from here and $90 million from money that was earmarked for regional spending, but will now not be spent on regional spending. All of the other cuts in here are either to the out years of the fiscal framework or are not additional cuts from the Main Estimates.

Senator Bolduc: Just to make a clarification, sir, we had first the budget Estimates, then we had the cuts in February, and then we had the budget. What is the total of the cuts that were expressed in December and then published in February?

[*Traduction*]

2,6 milliards de dollars en réserves prévus dans le cadre financier. La compression de 90 millions de dollars que M. Mazankowski a annoncée dans son discours du budget, par opposition à l'exposé économique, touchera surtout les réserves. Par conséquent, les chiffres du Budget des dépenses, comme ils ont été présentés relativement aux organismes régionaux, seront toujours valables. Si le Parlement donne donc sa sanction au Budget des dépenses principal, le budget lui-même n'aura pas d'incidence sur le Budget des dépenses principal tel qu'il a été présenté.

Le sénateur Corbin: Autrement dit, il n'y a pas de fonds nouveaux.

M. Cappe: Cela veut dire qu'il n'y aurait pas de Budget des dépenses supplémentaire qui nous amènerait au Parlement. Dans le contexte, nous n'aurons pas à nous adresser au Parlement.

Le président: Il serait peut-être utile pour vous de nous révéler toute distinction importante entre le Budget des dépenses principal et le budget lui-même.

M. Cappe: Tous les tableaux qui figurent dans le document budgétaire illustrent les compressions de décembre et les compressions annoncées dans le discours du budget. L'effet conjugué sur le cadre financier pour 1993-1994 en ressort.

Le sénateur Bolduc: Tout cela y est compris?

M. Cappe: Oui. Tout cela y est compris.

À la page 57 du texte anglais — je crois que c'est à la page 62 en français — premier paragraphe complet, il y a un tableau qui illustre les compressions qui touchent les réserves et les budgets de fonctionnement pour cette année financière. M. Mazankowski a annoncé seulement une autre compression pour 1993-1994 qui aurait pu avoir une incidence sur le Budget des dépenses principal. Il s'agit de la ligne où se trouvent les 300 millions de dollars pour 1993-1994 et pour 1994-1995. Les 300 millions de dollars indiqués pour 1993-1994, c'est en plus, mais c'est pris dans les réserves. Encore une fois, dans la partie I du Budget des dépenses, le poste des réserves a été réduit de 2,6 milliards de dollars à environ 2,2 milliards de dollars: les 300 millions de dollars indiqués à cet endroit et les 90 millions de dollars qui devaient être consacrés à l'expansion régionale, sauf que ce n'est plus le cas. Pour ce qui est des autres compressions, soit qu'elles se rapportent aux années suivantes du cadre financier, soit qu'elles ne se rapportent pas au Budget des dépenses principal.

Le sénateur Bolduc: Je veux seulement faire une mise au point, monsieur Cappe. D'abord, nous avons eu le Budget des dépenses. Ensuite, il y a eu les compressions en février, et ensuite, le budget. Quel est le montant total des compressions qui ont été révélées en décembre et publiées en février?

[*Text*]

Mr. Cappe: In the budget announced on Monday there were $3 billion worth of cuts for 1993-94. Roughly $2 billion comes from the book called *Highlights by Ministry of Main Estimates*. The additional amounts in the 1993-94 year come from the voted moneys. They are taken from reserves, $300 million and $90 million, and some adjustments in statutory spending which are revisions, which are in the budget. Against those are items for information for Parliament, as opposed to items for which we are asking Parliament to vote money.

The roughly $2 billion worth of cuts in 1993-94 that were announced in December are already reflected in the Main Estimates, so the Main Estimates are asking for the net spending after those cuts. The budget added $390 million from this year's spending, but they are not taken out of the Main Estimates, they are the moneys that we would have come to Parliament for, for Supplementary Estimates.

Senator Corbin: I have the answers for that topic, but I would like to go on to some other topics. Please recognize another senator.

Senator Di Nino: I am not sure whether this is an appropriate question for this witness, Mr. Chairman, but let me try anyway.

The Estimates reflect cuts to CIDA. The reduction in contributions to CIDA, in particular as they relate to the African continent, affect certain parts of Africa more than others. I was a little confused. Could you shed some light on this? Are the reductions part of the reductions of an envelope of moneys for that particular area?

Mr. Cappe: It is important to understand how the government is going to implement the reductions. Up until recently there was simply the identification of official development assistance, which was administered largely by CIDA, but also some moneys existed in a few other departments. In the budget of 1992, the government established an international assistance envelope. The international assistance envelope includes official development assistance, of which most of the African countries are recipients, as well as other aid which is delivered outside of the context of official development assistance.

ODA is determined by the development assistance committee of the OECD and they determine who is eligible for official development assistance. Canada had recognized, in the dissolution of the former Soviet Union and the profound changes we have seen in eastern Europe, that there was going

[*Traduction*]

M. Cappe: Dans le budget annoncé lundi, il y a avait 3 milliards de dollars de compressions prévues pour 1993-1994. Environ 2 milliards de dollars se trouvent dans le livre intitulé *Budget des dépenses principal par ministère et organisme — Points saillants par portefeuille*. Les autres sommes relatives à l'exercice 1993-1994 touchent les crédits. Elles proviennent des réserves, 300 millions de dollars et 90 millions de dollars, et d'un rajustement des dépenses réglementaires, révisions qui se trouvent dans le budget. Il y a en contrepartie les postes présentés à titre de renseignement au Parlement, par opposition aux postes à l'égard desquels il faut demander au Parlement d'autoriser un crédit.

Les compressions de quelque 2 milliards de dollars pour 1993-1994 qui ont été annoncées en décembre se retrouvent déjà dans le Budget des dépenses principal. Ce sont donc les dépenses nettes que nous voulons faire approuver, après les compressions. Il y a l'ajout dans le budget de 390 millions de dollars pour ce qui touche les dépenses de l'année financière, mais les sommes ne proviennent pas du Budget des dépenses principal. Ce sont les sommes que nous aurions demandées au Parlement d'autoriser dans le contexte du Budget des dépenses supplémentaire.

Le sénateur Corbin: J'ai les réponses aux questions qui se posent en la matière, mais j'aimerais qu'on aborde d'autres sujets. Je vous prie de donner la parole à un autre sénateur.

Le sénateur Di Nino: Je ne sais pas tout à fait s'il convient de poser cette question au témoin, monsieur le président, mais permettez-moi d'essayer tout de même.

Les compressions touchant l'ACDI se retrouvent dans le Budget des dépenses. La réduction des contributions versées à l'ACDI pour ce qui touche le continent africain en particulier touche certaines régions de l'Afrique plus que d'autres. J'étais un peu perdu. Pourriez-vous faire la lumière sur cette question? Les réductions s'inscrivent-elles dans l'enveloppe prévue sur ce point particulier?

M. Cappe: Il est important de comprendre la façon dont le gouvernement va appliquer les réductions. Il n'y a pas si longtemps, il y avait simplement l'aide publique au développement, qui relevait largement de l'ACDI, mais des fonds étaient aussi affectés à d'autres ministères. Dans le budget de 1992, le gouvernement a établi une enveloppe pour l'aide internationale. L'enveloppe d'aide internationale englobe l'aide publique au développement, dont la plupart des pays africains bénéficient, comme aussi d'autres formes d'aide qui sont consenties dans un contexte autre que celui de l'aide publique au développement.

C'est le comité d'aide au développement de l'OCDE qui établit l'aide publique au développement et détermine qui y est admissible. Le Canada a reconnu, étant donné la dissolution de l'ancienne Union soviétique et les profonds changements survenus en Europe de l'Est, qu'il y aurait une augmentation

[*Text*]

to be a significant increase in the aid required to help those countries. Therefore, we went to an international assistance envelope which would contain a portion of money which we will target for aid, be it official development assistance or the former Soviet Union and eastern Europe.

In both the December cuts and in the budget for the out years of the fiscal framework, there was identified a level for 1993-94, reduced from what it was planned to have been, and then a rate of growth from that level of 1.5 per cent in the out years of the framework for the international assistance envelope.

Within the envelope there are notional allocations by "official development assistance" and "other" and, within official development assistance, to the various groups of receiving countries. Africa had been determined as a strategic area of development assistance which CIDA had planned for. Indeed, CIDA recently published a document on strategic directions for Canadian aid in Africa. That most recent policy document, which focuses on regional cooperation, democratic development and entrepreneurship in Africa, has been out for the last number of months. It is in that context that the cuts were taken.

So CIDA had decided to impose the cuts in a way that it viewed would further the objectives of the program. They reflected those programs both in foreign policy terms and in terms of the development of democratic development, entrepreneurship, et cetera. They essentially make those trade-offs.

I do not have the detail of how much has been taken out of central Africa, but it is consistent with the strategic approach that they have adopted in taking the cuts.

Senator Di Nino: To continue on that subject for a moment, the total envelope contains X number of dollars. Do we have any idea of how much of that actually goes to the recipients and how much goes to administration?

Mr. Cappe: Yes, in Part I of the Main Estimates on page 30, for 1993-94 we are talking about $2.7 billion in international assistance. Of that, table 3.4 on page 30 identifies $113 million which is CIDA administration and $55 million which is in External Affairs. That is the money that is used by those departments to pay public servants and all of the other administrative arrangements.

I want to add a caveat to that just so that it is clear to honourable senators. A lot of the aid program is delivered by contributions that are given to aid organizations; the NGOs,

[*Traduction*]

considérable de l'aide consentie à ces pays. Par conséquent, nous avons établi une enveloppe d'aide internationale qui renfermerait une part des sommes destinées à l'aide internationale, que ce soit l'aide publique au développement ou les sommes précises prévues pour l'Union soviétique et l'Europe de l'Est.

Et pour les compressions de décembre, et pour le budget en ce qui concerne les années suivantes du cadre financier, il y avait un niveau désigné pour 1993-1994. Ce niveau a été réduit. Ensuite, le niveau s'est accru de 1,5 p. 100 pour les dernières années du cadre financier en ce qui concerne l'enveloppe d'aide internationale.

L'enveloppe prévoit une répartition théorique de l'«aide publique au développement» et des autres formes d'aide. Dans le contexte de l'aide publique au développement, les différents groupes de pays bénéficiaires y sont désignés. L'ACDI a désigné l'Afrique comme lieu stratégique où il faut apporter une aide au développement. Il a d'ailleurs publié récemment un document sur les orientations stratégiques de l'aide canadienne en Afrique. Ce dernier document d'orientation, qui met en valeur la coopération régionale, le développement démocratique et l'esprit d'entreprise en Afrique, circule depuis quelques mois. C'est dans ce contexte que les compressions ont été prévues.

L'ACDI a donc décidé d'imposer des compressions d'une façon qui, à ses yeux, nous rapprochera des objectifs du programme. On a tenu compte, d'une part, de la politique étrangère et, d'autre part, du développement démocratique, de l'esprit d'entreprise et ainsi de suite. Ce sont essentiellement là les compromis qui ont été faits.

Je n'ai pas entre les mains les statistiques exactes, à savoir ce qui ne sera plus acheminé en Afrique centrale, mais la décision cadre avec l'orientation stratégique que l'ACDI a adoptée en faisant les compressions.

Le sénateur Di Nino: Étudions la question encore un peu: disons que l'enveloppe totale renferme X dollars. Est-ce que nous avons une idée quelconque de la façon dont c'est réparti, entre les bénéficiaires et l'administration?

M. Cappe: Oui. Dans la partie I du Budget des dépenses principal, page 30, la somme de 2,7 milliards de dollars est prévue pour 1993-1994 au chapitre de l'aide internationale. Comme le tableau 3.4 à la page 30 le montre, il y a 113 millions de dollars qui sont consacrés à l'administration de l'ACDI, et 55 millions de dollars, qui touchent les Affaires extérieures. C'est l'argent que ces ministères utilisent pour payer les fonctionnaires et assumer les frais de tous les autres arrangements administratifs.

Je tiens toutefois à faire une mise en garde pour que les sénateurs soient bien éclairés. Le programme d'aide prend pour une large part la forme de contributions accordées aux

[*Text*]

and the administrative costs for CUSO, WUSC and the other groups are not in there.

Senator Di Nino: I have one final question. Do you know if the cut is a percentage across the board, or is that decision left to those who administer that program?

Mr. Cappe: The way the cut was imposed is that the reduced levels of spending were provided to the department and the minister and her officials were asked to find ways of achieving those cuts in a way that was consistent with the policy. It was left to the department in conjunction with the minister, to reflect the priorities of the government in taking the cuts. They really let the department and the minister decide how to spend the decreased amount of money.

The Chairman: According to the press there was a report out recently stating that there were a number of those countries for which it was hopeless to try to give any development aid. Uganda was one; Rhwanda another. Was that report taken into account when these changes were made? I do not have it in front of me. Do you know the one I am talking about?

Mr. Cappe: I understand precisely. The strategic directions of CIDA have been changing over time and they have been taking into account those kinds of issues — where will the money be most effective. They have been trying to focus on the areas around the world where the development money will actually result in development.

Let me distinguish that from humanitarian assistance. Many of those countries that are identified in that other document are in more need, but have less prospect of development. Therefore they do not spend the money on development but, rather, spend the money through humanitarian assistance, which is also inside the envelope. That has been taken into account.

The Chairman: That is not being reduced.

Mr. Cappe: No. That is right. Famine relief has been exempted from the cuts. The programs from famine relief have been taken out.

Senator Bolduc: You said that in their strategic directions they put forward three objectives. One was humanitarian purpose; the second one was that the country had to be a democratic administration or have a tendency towards more democratic administration; and the third one was entrepreneurship. I have some difficulties with that.

Some of those countries are much poorer than eastern Europe. We do not have the proof that in eastern Europe, for example, democratic administration is assured in Romania. I should like more understanding of the views of the people at CIDA.

[*Traduction*]

organismes d'aide, les ONG. Les frais administratifs de CUSO, d'EUMC et des autres groupes n'y sont pas.

Le sénateur Di Nino: J'ai une dernière question. Savez-vous si la compression vaut sur toute la ligne selon un certain pourcentage ou si les responsables du programme décident de la répartition?

M. Cappe: De la façon dont les choses ont été faites, les niveaux de dépense réduits ont été établis pour les ministères. De son côté, la ministre et ses représentants ont été appelés à trouver des façons d'appliquer les compressions en respectant la politique. Il appartenait au ministère, et à la ministre, de respecter l'ordre de priorité du gouvernement en faisant les compressions. C'est vraiment le ministère et le ministre touché qui décident de la façon de dépenser les sommes moindres.

Le président: Selon les médias, il y a un rapport récent selon lequel il est inutile d'essayer de donner une quelconque aide au développement à plusieurs de ces pays. L'Ouganda en était un exemple, le Rwanda aussi. Le gouvernement a-t-il tenu compte de ce rapport en faisant ces changements? Je ne l'ai pas devant moi. Savez-vous de quel rapport je parle?

M. Cappe: Très bien. L'ACDI a changé ses orientations stratégiques avec le temps et tient compte des questions de cette nature — pour savoir où l'argent sera le plus utile. Elle essaie de se concentrer sur les régions du monde où les sommes allouées à l'aide au développement vont vraiment déboucher sur un développement concret.

Permettez-moi de faire la différence avec l'aide humanitaire. Dans de nombreux cas, les pays désignés dans cet autre document sont plus nécessiteux, mais les possibilités de développement y sont moindres. L'argent versé n'est donc pas consacré au développement. Il prend plutôt la forme d'aide humanitaire, volet qui est aussi prévu dans l'enveloppe. On en a tenu compte.

Le président: Ce n'est pas réduit.

M. Cappe: Non. Ce n'est pas réduit. L'aide visant à soulager la famine a été exemptée des compressions. Les programmes alimentaires ont été exclus.

Le sénateur Bolduc: Vous dites que l'ACDI a établi trois objectifs dans ses orientations stratégiques. Le premier concernait l'aide humanitaire, le deuxième affirmait que le pays devait avoir une administration démocratique ou y tendre, et le troisième avait trait à l'esprit d'entreprise. Ça m'embête.

Certains de ces pays sont beaucoup plus pauvres que les pays d'Europe de l'Est. Nous n'avons pas la preuve, par exemple, que l'administration démocratique est bien assurée en Roumanie. J'aimerais en savoir plus long sur le point de vue des autorités de l'ACDI.

[*Text*]

Mr. Cappe: I did not mean to imply that those were the criteria that determined whether to spend the money in a particular country but, rather, those were the kinds of projects that were being funded.

I will put on the record the kind of things that CIDA is engaged in. Its most recently policy document focuses on regional cooperation, democratic development and entrepreneurship. But that is the democratic development projects that take place in the local country, not so much whether or not it is a democracy. Earlier the Prime Minister had identified democratic development as something that Canada should foster as opposed to dealing with only those democratic governments.

To be complete, the other kinds of criteria are being consistent with Canada's foreign policy in general without the context of aid, Canadian and other interests in the region and the long-term development potential — this deals with the chairman's question earlier — as well as the opportunities for regional cooperation. If there is the prospect development project, for example, an irrigation program fostering further cooperation among the countries on a particular river or whatever, then that is the kind of project that they would be looking at. It is a forward- looking kind of approach where they try to accomplish something beyond just the local project.

Senator Di Nino: There are about 140 questions I should like to ask you on this issue. I am not sure if you are the person to ask. These are CIDA bureaucrats whose positions are affected. We should reserve some comments for them at the appropriate time.

Mr. Cappe: It is my pleasure.

Senator Corbin: I want to refer you back to page 59 in the English and 63 en français of the budget document, because it relates to the Estimates. There is a screen block entitled: "Government streamlining." There are three categories: Wind up, merge, consideration for commercialization/privatization. Are these matters already taken into account in the Estimates or are they totally new ventures?

Mr. Cappe: I have to deal with this in four blocks. Concerning the first element, in terms of the wind ups that are identified there, a number of these agencies were not taking any resources to begin with. Therefore, they were organizations that may have had members appointed, which were not meeting or which did not have any money in the Estimates.

Other organizations did have money provided in the Estimates, but there is no savings foreseen this year from the wind up of the agencies. An example here would be the Statute Revision Commission, where the commission will be wound

[*Traduction*]

M. Cappe: Je ne voulais pas laisser entendre que c'est ce qui permet de déterminer si des fonds vont être acheminés vers un pays en particulier. Plutôt, je voulais dire que ce sont les projets de cette nature qui sont financés.

Je vais décrire, pour le compte rendu, la nature des activités auxquelles l'ACDI s'adonne. Son dernier document d'orientation met en valeur la coopération régionale, le développement démocratique et l'esprit d'entreprise. Ce qui est tout de même important, c'est qu'il y ait un projet de développement démocratique dans le pays touché et non pas de savoir si c'est une démocratie ou non. Le premier ministre a déjà affirmé que le Canada devait favoriser le développement démocratique plutôt que de traiter seulement avec les États démocratiques.

Pour donner une réponse complète à la question, je dirais qu'on applique aussi les autres critères qui cadrent avec la politique étrangère du Canada en général, hors du contexte de l'aide, que l'on tient compte des intérêts canadiens et autres dans la région et des possibilités de développement à long terme — voilà la réponse à la question que le président avait posée plus tôt — comme aussi des possibilités de coopération régionale. Là où il peut y avoir un projet de développement, par exemple un programme d'irrigation qui favorisera la coopération des pays où le cours d'eau touché est situé, un programme d'aide peut alors être envisagé. L'idée est de se tourner vers l'avenir, d'essayer d'encourager les réalisations qui dépassent le cadre local.

Le sénateur Di Nino: Il y a environ 140 questions que j'aimerais vous poser à ce sujet. Je ne suis pas sûr que vous soyez la bonne personne à qui s'adresser. Ce sont les bureaucrates de l'ACDI dont les postes sont touchés. Nous devrions noter nos observations et les interroger au moment propice.

M. Cappe: Je suis heureux de le savoir.

Le sénateur Corbin: Jetez un coup d'oeil sur la page 63 du texte français, page 59, en anglais. C'est en rapport avec le Budget des dépenses. Il y a une case ombrée où il est question de la «rationalisation» des dépenses gouvernementales. C'est en trois catégories: la dissolution, la fusion et les projets de commercialisation ou de privatisation. Est-ce que ce sont des questions qui sont déjà prises en considération dans le Budget des dépenses ou s'agit-il d'entreprises tout à fait nouvelles?

M. Cappe: Je vais diviser la question en quatre. Pour ce qui est du premier élément, les mesures de dissolution, il y a plusieurs de ces organismes qui n'utilisaient pas de ressources au départ. C'est que les membres nommés ne se réunissaient pas ou que le Budget des dépenses ne prévoyait aucune somme à leur égard.

Le Budget des dépenses prévoyait des sommes pour d'autres organismes, mais la fermeture de l'organisme ne laissait présager aucune économie. À titre d'exemple, citons la Commission de révision des lois. La commission va cesser

[*Text*]

up, but the kind of statute review process will continue to be done in the Department of Justice. That may lead to some savings over the longer term, but one does not foresee savings in the context of this fiscal year. The Estimates are still required to pay for that activity.

In terms of the merging of the two items identified, the Advisory Council on Aging and the National Council on Welfare are two groups that are advising the Ministers of Health and Welfare. It is not expected that this will provide a fiscal dividend or a saving but, rather, that it will make more coherent the kind of advice the minister is getting.

Senator Corbin: What is it costing us currently?

Mr. Cappe: I am afraid that I do not have the expected costs. The secretariat to that group are essentially public servants who otherwise —

Senator Corbin: I do not mean the expected current cost, the current cost.

Mr. Cappe: I do not have that.

Senator Corbin: You do not know the answer to that?

Mr. Cappe: Most of the activities of the officials who support those councils would have other obligations and other work to do as well. The bulk of the costs of those are for paying for the meetings of the councils where the travel costs of the members of the council are paid for, and so on.

In terms of the Department of Taxation and Customs and Excise, this is basically saying that legislation will be introduced. Again, we expect that there will be potentially significant savings from this, certainly in terms of administration.

Senator Corbin: To do what?

Mr. Cappe: Right now the two organizations have had separate finance and personnel and informatics groups and there are some economies of scale which can be had from combining those. That is a long-term process. It will take a couple of years before the integration is fully completed. Therefore the savings will not be taking place in this fiscal year. The process of integrating them will probably have costs which the department will have to bear, in terms of doing the work of blending the two.

In terms of the last category, I would make further distinctions within those. The text makes it clearer than the table does. The first two are being explored — Canarctic and Norman Wells oil project — for privatization. The next three are being explored for commercialization. They are looking at either contracting out or the prospect of privatizing the activity.

[*Traduction*]

d'exister, mais le ministère de la Justice va continuer à réviser les lois comme il le faisait. Cela pourrait donner des économies à long terme, mais pas dans le contexte de cette année financière en particulier. Le financement de cette activité doit encore être prévu dans le Budget des dépenses.

Quant à la fusion des deux organismes désignés, soit le conseil consultatif du vieillissement et le conseil national du bien-être social, il s'agit de deux groupes qui conseillent les ministres de la Santé et du Bien-être social. On ne s'attend pas à ce que la mesure produise un dividende ou permette de réaliser une économie, mais le ministre va recevoir des conseils plus cohérents.

Le sénateur Corbin: Ça nous coûte combien à l'heure actuelle?

M. Cappe: Je m'excuse, je n'ai pas les prévisions à ce sujet. Le secrétariat de ce groupe est formé essentiellement de fonctionnaires qui autrement —

Le sénateur Corbin: Je ne parle pas des coûts prévus, je parle du coût actuel.

M. Cappe: Je n'ai pas ce chiffre.

Le sénateur Corbin: Vous ne pouvez pas répondre à cette question?

M. Cappe: La plupart des personnes qui siègent à ces conseils ont d'autres obligations, d'autres tâches à accomplir. La majeure partie des coûts a trait aux réunions du conseil, aux frais de déplacement des membres du conseil et ainsi de suite.

Pour ce qui est du ministère de l'Impôt et de Douanes et Accise, il faut comprendre essentiellement que le gouvernement va prendre des mesures législatives. Encore une fois, nous nous attendons à épargner des sommes considérables, surtout sur le plan de l'administration.

Le sénateur Corbin: Pour faire quoi?

M. Cappe: En ce moment, les deux organisations disposent de groupes distincts pour les finances, le personnel et l'informatique. Le fait de les combiner permet de réaliser des économies d'échelle. C'est un long processus. Il faudra attendre quelques années pour que l'intégration soit tout à fait complète. Il n'y aura donc pas d'économie au cours de la première année financière. Le processus de fusion occasionnera probablement des frais pour le ministère.

Pour ce qui est de la dernière catégorie, je ferais une distinction entre la commercialisation et la privatisation. Le texte est plus clair que le tableau. Dans les deux premiers cas — la compagnie de navigation Canarctic et le projet d'exploitation pétrolière Norman Wells — on envisage la privatisation. Pour les trois cas suivants, c'est la «commercialisation» qui est envisagée. On examine la possibilité de confier des travaux à l'externe ou de privatiser une activité.

[*Text*]

Senator Corbin: Will legislation be required to do that?

Mr. Cappe: It is unclear at this point whether that is the case. The purpose of studying it is to see if legislation would be required. It is likely that it would not be, but I cannot be certain. These are activities which are normally administrative activities of the department. Take aircraft services, for example. These are aircraft run by the air administration for their inspectors to keep their licences up. Therefore, they use these aircraft to fly to their assignments. They get the air hours and keep their licences up that way.

Concerning that kind of activity of running the aircraft, while they will still have to have their air time there are fleet maintenance elements to that. Helicopter operations is another one where you can contract with a private sector firm to do fleet maintenance. Right now it is being done by officials of the Government of Canada. That kind of thing is what will be explored for alternatives and options.

Senator Corbin: Are we quite a ways off from the eventual implementation?

Mr. Cappe: That is a fair comment.

Senator Corbin: In other words, there will be implementation if need be, but not necessarily implementation at this stage. How firm is this?

Mr. Cappe: I would like to read the words from the Budget, page 60 in the English. It states:

> Transport Canada will launch an examination of benefits that could be derived by privatizing its helicopter fleet operations.

It is very preliminary.

Senator Corbin: Why would that be included in the budget if it is far from definite at this stage?

Mr. Cappe: The Budget has evolved over time and is becoming a document that deals with the expenditures of the government with a broad brush, as well as the kind of revenue issues that are in a budget.

Senator Corbin: It is heavy on expenditures but short on uncollected money, which it should be collecting. That is a political comment.

Mr. Cappe: If could read the next sentence to be complete. It states:

> A pilot project will be undertaken to use private sector resources in Transport Canada's western sector for flight inspection services,. . .

This will be something we actually proceed with, which is why I did not want to leave the impression that these are just studies that will go on. We will actually make some headway

[*Traduction*]

Le sénateur Corbin: Est-ce qu'il va falloir légiférer?

M. Cappe: Il est difficile de le savoir au point où nous en sommes. L'idée de l'étude est de déterminer s'il sera nécessaire de légiférer. Vraisemblablement, ce ne sera pas le cas, mais je ne suis pas sûr. Habituellement, ce sont là des activités administratives normales du ministère. Prenez le cas des aéronefs, par exemple. L'administration s'occupe de ces aéronefs pour que les inspecteurs gardent leur licence. Les inspecteurs peuvent donc s'en servir pour se rendre là où leur travail les amène. Les heures de vol qu'ils accumulent leur permettent de garder leur licence.

À propos de ce genre d'activité, diriger cette flotte aérienne, même avec les heures de vol, il y a les éléments propres à l'entretien de la flotte qui entrent en ligne de compte. Avec les hélicoptères encore, il est possible de confier à une entreprise du secteur privé l'entretien de la flotte. En ce moment, ce sont les préposés du gouvernement du Canada qui le font. Ce sont les options de cette nature qui seront envisagées.

Le sénateur Corbin: Et il va falloir attendre assez longtemps avant de pouvoir mettre tout en place?

M. Cappe: C'est juste.

Le sénateur Corbin: Autrement dit, ce sera mis en oeuvre, au besoin, mais pas forcément à cette étape-ci. Dans quelle mesure le gouvernement s'est-il engagé sur ce point?

M. Cappe: J'aimerais vous faire la lecture du budget, page 60 du texte anglais. Voici:

> Transports Canada examinera les avantages que procurerait la privatisation de ses Opérations de la flotte d'hélicoptères.

C'est très préliminaire.

Le sénateur Corbin: Pourquoi l'inclure dans le budget si on est si loin du but?

M. Cappe: Le Budget a évolué avec le temps et il est devenu un document qui trace aussi à grands traits les dépenses gouvernementales, en plus de parler des recettes.

Le sénateur Corbin: On y traite beaucoup des dépenses, mais peu de l'argent non prélevé, que l'on devrait aller chercher. Mon observation est politique.

M. Cappe: Permettez-moi de lire la phrase suivante:

> Un projet pilote sera entrepris, visant à utiliser les ressources du secteur privé pour offrir les services d'inspection des vols de Transports Canada dans l'Ouest. . .

C'est là un projet qui va bel et bien se concrétiser. Voilà pourquoi je ne voulais pas laisser l'impression que ce sont seulement des études. Nous allons vraiment faire des progrès

[*Text*]

with one of these and study the potential benefits. In one we are doing a pilot project; in the other we are doing a study.

Senator Corbin: But from what you are telling me, with the exception of the wind ups, which are definite, there is no coming back on that but with the last item, commercialization and privatization. A lot of things are still hanging up in the air.

Mr. Cappe: Yes, that is fair. Again, Mr. Mazankowski indicated in the budget that: "It will examine the feasibility of divesting its interests in Canarctic Shipping Company Limited and in Norman Wells oil project."

Senator Corbin: We heard that before.

Mr. Cappe: Indeed. If I can just finish for completeness, concerning the last two items in the list that Senator Corbin identified, it is an unfortunate heading of "Consideration for commercialization/privatization" because it requires a broad interpretation of the term "commercialization". The geomatics or the surveys in mapping agency in the Department of Energy, Mines and Resources and the Translation Bureau in the Secretary of State are both becoming special operating agencies. These will be the thirteenth and fourteenth of the agencies that we have established. This is commercialization in broad measure because it is putting them to the test eventually of trying to recover in the survey a mapping case more revenues from their clients and becoming a bit more entrepreneurial in their administration; and in the translation bureau case, having them trying to become an optional agency or service as opposed to mandatory by 1995. We think that this will enhance the service to the client as we have seen in some of the other special operating agencies. We have seen a real performance improvement and we are trying to introduce a bit more choice; in the translation bureau case, to managers in the Public Service while respecting the obligations of the Official Languages Act allow a market discipline on translation services. That is the complete list.

Senator Corbin: This will be my final question for this round. Tell me what is a special operating agency?

Mr. Cappe: A special operating agency is an agency that is within a department. It is not a separate agency under the Financial Administration Act, it is within a department of government. But it has a particular accountability regime within the government — the Treasury Board and the department responsible have negotiated with the head of the agency delegations that might go further than would otherwise be granted to the average ADM or director-general. There are two key documents which are developed. One is a framework document that establishes who does what to whom — the accountability relationship that the agency will have to

[*Traduction*]

dans un cas et en étudier les avantages possibles. Il y a, d'une part, un projet pilote, d'autre part, une étude.

Le sénateur Corbin: D'après ce que vous me dites, à l'exception des fermetures, qui sont définitives, on ne peut revenir là-dessus, mais il y a encore beaucoup de points en suspens pour ce qui touche la commercialisation et la privatisation.

M. Cappe: Oui, votre observation est juste. Encore une fois, M. Mazankowski a annoncé dans le discours du budget que le gouvernement va déterminer la viabilité de se défaire de ses intérêts dans la Canarctic et dans le projet pétrolier Norman Wells.

Le sénateur Corbin: Ce n'est pas la première fois que nous entendons cela.

M. Cappe: C'est juste. Permettez-moi seulement de finir pour ce qui touche les deux derniers points de la liste que le sénateur Corbin a mentionnés. C'est malheureux de parler de commercialisation et de privatisation: il faut comprendre au sens large le terme «commercialisation». La géomatique et les sondages de l'organisme de cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le Bureau des traductions du Secrétariat d'État deviennent des organismes de service spécial. Ce seront les treizième et quatorzième organismes du genre. C'est une forme de commercialisation au sens large: au bout du compte, les organismes seront appelés à obtenir plus d'argent de leurs clients, dans le cas de la cartographie, et de s'administrer avec plus d'esprit d'entreprise. Dans le cas du Bureau des traductions, on vise à ce que le service soit facultatif plutôt qu'obligatoire dès 1995. Nous croyons que c'est là une façon d'améliorer le service à la clientèle, comme nous avons pu le constater avec les autres organismes de service spécial. Nous avons constaté un accroissement réel du rendement et nous essayons d'élargir le choix. Dans le cas du Bureau des traductions, nous allons permettre aux gestionnaires de la fonction publique, tout en respectant les obligations de la Loi sur les langues officielles, de bénéficier de services de traduction assujettis aux forces du marché. La liste est complète.

Le sénateur Corbin: Voici ma dernière question pour le moment. Qu'est-ce qu'un organisme de service spécial?

M. Cappe: Un organisme de service spécial est un organisme qui fait partie d'un ministère. Ce n'est pas un organisme distinct aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques. C'est à l'intérieur d'un ministère du gouvernement. Mais c'est un organisme qui a un régime de responsabilité particulier au sein du gouvernement — le Conseil du Trésor et le ministère touché ont négocié avec le chef de l'organisme en question des pouvoirs qui sont plus importants que ce qui serait accordé normalement à un sous-ministre adjoint ou à un directeur général. Il faut deux documents clés sur ce point. Premièrement, un document-cadre

[*Text*]

the department. That document sets out some performance standards. It says: Here are the objectives we are attempting to achieve.

The second document that is critical is the business plan of the agency. The business plan essentially says for the first year and the two years thereafter what kind of activities it will engage in and how it will perform. The classic example of this is what is now the Canada Communications Group, which was the first special operating agency created which theretofore had been called the Queen's Printer.

The Canada Communications Group, which runs some 1,500 people in 50 plants across the country, have basically now established themselves as a very entrepreneurial organization that has signed up, for example, the Parliament of Canada as a client to do Hansard. They have become optional as a service. As a manager in the Treasury Board, I can now choose to go to the Canada Communications Group to do my printing or I can choose to go outside. That has forced the Canada Communications Group to become more cost conscious and service oriented. That is really the focus.

Senator Corbin: And competitive.

Mr. Cappe: That is a fair comment. Although they are restrained in their competition. The Treasury Board delegation of authority granting them the ability to become a special operating agency, restricted them to compete only on business of governments. They do compete on Government of Ontario contracts for printing and that kind of thing.

Senator Corbin: In the public sector?

Mr. Cappe: Only in the public sector, not in the private sector. They are not competing against private sector companies.

Senator Corbin: The other part of that question concerned the translation bureau. In spite of what you tell me, namely that the objectives of the Official Languages Act will be respected, on the surface what we are seeing here is a another dillution of the Official Languages Act. Anything you can tell us this morning to the contrary would be most reassuring. I did not quite understand your first comments on that.

Mr. Cappe: There are two or three elements in establishing the translation bureau as a special operating agency which will lead to what we think will be significant improvements. The first is that right now, as a manager in the government, it costs me nothing to translate a document. Therefore, I go to the translation bureau with all my documents. In some respects, that is not quite true, of course. However, I go to them with a plethora of documents and ask for them to be

[*Traduction*]

qui établit «qui fait quoi à qui» — le rapport de responsabilité entre l'organisme et le ministère. Ce document établit des normes de rendement. On y affirme: voici les objectifs que nous voulons réaliser.

Le deuxième document d'importance est le plan général de l'organisme. Le plan général énonce pour l'essentiel la nature des activités que l'organisme se propose de réaliser et sa façon de s'y prendre pour la première année et pour les deux années suivantes. L'exemple classique est l'organisme qui s'appelle maintenant le Groupe Communications Canada, premier organisme de service spécial à être créé. Il s'appelait anciennement l'Imprimeur de la Reine.

Le Groupe Communications Canada, qui dispose d'un personnel de quelque 1 500 personnes réparties parmi 50 établissements dans tout le pays, a maintenant fait la preuve qu'il a vraiment l'esprit d'entreprise. Il a obtenu, entre autre, le contrat d'impression du hansard du Parlement du Canada. Son service est devenu facultatif. En tant que cadre au Conseil du Trésor, j'ai maintenant le droit de choisir le Groupe Communications Canada ou encore un imprimeur du secteur privé quand je veux faire paraître une publication. De ce fait, le Groupe Communications Canada a été contrait de prêter plus d'attention à ses coûts et à son service. C'est vraiment là l'idée.

Le sénateur Corbin: Il faut être concurrentiel.

M. Cappe: Tout à fait, quoique sa capacité de concurrencer est limitée. La délégation de pouvoir que le Conseil du Trésor lui a accordée afin qu'il devienne un organisme de service spécial l'oblige à essayer d'obtenir seulement des contrats gouvernementaux. Il essaie tout de même d'obtenir des contrats d'impression du gouvernement de l'Ontario, par exemple.

Le sénateur Corbin: Dans le secteur public?

M. Cappe: Dans le secteur public seulement, pas dans le secteur privé. Le Groupe ne fait pas concurrence aux entreprises du secteur privé.

Le sénateur Corbin: L'autre partie de ma question touchait le Bureau des traductions. Malgré ce que vous me dites, c'est-à-dire que les objectifs de la Loi sur les langues officielles seront respectés, nous constatons encore une fois, à première vue, une dilution de la Loi sur les langues officielles. Toute affirmation contraire de votre part ce matin nous rassurerait énormément. Je n'ai pas très bien saisi les premières observations que vous avez faites à ce sujet.

M. Cappe: Avec l'établissement du Bureau des traductions en tant qu'organisme de service spécial, il y a deux ou trois éléments qui permettront d'apporter, selon nous, des améliorations considérables. Premièrement, à l'heure actuelle, il ne me coûte rien en tant que gestionnaire au gouvernement de faire traduire un document. J'adresse donc tous mes documents au Bureau des traductions. À certains égards, ce n'est pas tout à fait vrai, bien sûr. Toutefois, je leur adresse une pléthore de

[*Text*]

translated, whether or not they are necessary under the act or whether they are desirable in terms of the administration of my branch.

The first element is that it will force managers to ask themselves the question: Should this document be translated? Part of the answer to that question will come from the Official Languages Act. That will determine in some measure whether a document must be translated. Therefore, there is no optionality on the Official Languages Act. The only optionality will come for those documents which are not obligatory to be translated pursuant to the Official Languages Act and pursuant to the policy directives of the Treasury Board.

Senator Corbin: Is there an example you could give me here?

Mr. Cappe: I have a choice as to whether or not I have translated internal documents which I circulate to my staff.

Senator Corbin: You have an initial choice of whether to draft them in French or in English, do you not?

Mr. Cappe: Absolutely, and that will continue.

Senator Corbin: What is the usual practice?

Mr. Cappe: It depends on the officer who is drafting them. Personally, I tend to draft them in English first because that is my mother tongue. I have on occasion done it the other way.

Senator Corbin: Do you receive many drafted in French?

Mr. Cappe: I am hesitating to give you a percentage, senator, but I do receive many drafted in French, yes.

In any case, the point is that the obligations of the Official Languages Act will continue. The obligations pursuant to the Treasury Board directives will continue.

The first choice is whether I translate a document or not. The second choice is where I have it translated. There has developed, in Ottawa and across the country, a number of boutiques where a number of private sector entrepreneurs have established some capacity to do translation pursuant to the standards established by the translation bureau.

Senator Corbin: Some of them are making a fortune.

Mr. Cappe: Indeed, the current practice is that you must go to the translation bureau first before you can go outside. The option, which will arrive in April 1995, is to say that as a manager I will have a choice as to whether I go to the translation bureau for translation or to go to the private sector.

The reason we have allowed a two-year transition is because the translation bureau will adapt its practices to become more client-oriented, to change the way they organize themselves to

[*Traduction*]

documents que je leur demande de traduire, qu'il soit nécessaire ou non de le faire selon la loi et que ce soit souhaitable ou non sur le plan de l'administration de mon service.

La première idée, c'est que les gestionnaires devront se poser la question suivante: ce document devrait-il être traduit? La réponse proviendra en partie de la Loi sur les langues officielles. Cela déterminera dans une certaine mesure si le document doit être traduit. Ce n'est donc pas facultatif selon la Loi sur les langues officielles. Les seuls cas facultatifs sont ceux où il n'est pas obligatoire de faire traduire un document selon la Loi sur les langues officielles et les directives d'orientation du Conseil du Trésor.

Le sénateur Corbin: Pourriez-vous me donner un exemple?

M. Cappe: J'ai le droit de faire traduire ou non les documents internes que je fais circuler parmi les membres de mon personnel.

Le sénateur Corbin: Vous avez le choix au départ de les faire rédiger en français ou en anglais, n'est-ce pas?

M. Cappe: Tout à fait, et cette pratique sera maintenue.

Le sénateur Corbin: Que fait-on habituellement?

M. Cappe: Ça dépend de l'agent qui rédige le document. Personnellement, j'ai tendance à rédiger mes documents en anglais parce que l'anglais est ma langue maternelle. J'ai déjà rédigé des textes en français, à l'occasion.

Le sénateur Corbin: Est-ce que vous recevez beaucoup de textes qui sont rédigés en français?

M. Cappe: J'hésite à vous donner un pourcentage, sénateur, mais je dois dire que j'en reçois beaucoup en français, oui.

De toute manière, l'idée est que les obligations découlant de la Loi sur les langues officielles s'appliqueront toujours. Les obligations découlant des directives du Conseil du Trésor s'appliqueront toujours.

La première décision est de déterminer si je fais traduire un document ou non. Ma deuxième est de savoir où je le fais traduire. Il existe, à Ottawa comme partout ailleurs au pays, plusieurs entreprises du secteur privé qui se sont donné les moyens de faire des traductions conformes aux normes du Bureau des traductions.

Le sénateur Corbin: Certaines d'entre elles font fortune.

M. Cappe: Oui, dans l'état actuel des choses, il faut s'adresser d'abord au Bureau des traductions avant de recourir au secteur privé. Selon l'option qui sera possible à compter d'avril 1995, en tant que gestionnaire, j'aurai le choix de m'adresser au Bureau des traductions ou au secteur privé.

Si nous avons prévu une période de transition de deux ans, c'est pour permettre au Bureau des traductions d'adapter cette pratique pour s'axer plus sur la clientèle, pour s'organiser du

[*Text*]

organize along terminological lines and subject matter specialization, and to become more efficient. The two kinds of cost consciousness, if you will, will arise from the managers in the Government of Canada deciding whether documents should be translated or not and not having documents translated gratuitously if there is not a need.

The second option comes from the cost discipline of those private sector boutiques.

The last comment I will make, Mr. Chairman, and I apologize for going on so long, is that the terminological function of the translation bureau — the custodianship for terminology and research into language — will continue in the translation bureau and will not be jeopardized in any way.

Senator Corbin: You mean in the Secretary of State?

Mr. Cappe: That is right.

Senator Corbin: Has the Commissioner of Official Languages been consulted and/or has he commented on these changes?

Mr. Cappe: I am not aware of any comment from the commissioner, although I believe he has been consulted. There has been a collaboration between the Secretary of State and the various branches of the Treasury Board secretariat in developing this. I believe the commissioner has been consulted and I do not think he had any concerns.

Senator Corbin: He has acquiesced?

Mr. Cappe: I did not say that. Frankly, I do not know what his comments were.

Senator Kinsella: Mr. Cappe, may I get you to turn your mind to the Canadian Centre for Management and Development? I am curious to understand the percentage increase in their budget from 1992-93 to 1993-94. Is that a 5 per cent decrease or so?

The reason I ask the question is because it is one of the agencies I like to look at because of its management structure. They are reducing their budget this year. They are going in the right direction.

A little earlier you drew our attention to the amalgamation of certain agencies. Is any consideration being given to amalgamating activities of that centre with other agencies such as the Public Service Commission?

Mr. Cappe: "Amalgamation" is too strong a word. I do not think there is any consideration being given to amalgamation. There is an increasing collaboration and cooperation. Training and Development Canada, which is a special operating agency within the Public Service Commission, has been working with the centre to see that they are not overlapping. The chairman of the commission and the principal of the

[*Traduction*]

point de vue de la terminologie et des langues de spécialité, et pour devenir plus efficace. Deux faits amèneront les gestionnaires à être plus conscients des coûts au gouvernement du Canada: la nécessité de décider si un document doit être traduit ou non et le besoin de ne pas faire traduire un document gratuitement s'il n'y a pas de besoin.

La deuxième option vient de la discipline du secteur privé sur le plan des coûts.

La dernière observation que je veux formuler, monsieur le président, et je m'excuse de m'être éternisé, est que la fonction terminologique du Bureau des traductions — la responsabilité de la terminologie et de la recherche dans le domaine des langues — demeurera valable et ne sera aucunement mise en péril.

Le sénateur Corbin: Au Secrétariat d'État, vous voulez dire?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Corbin: Le commissaire aux langues officielles a-t-il été consulté au sujet de ces changements ou encore les a-t-il commentés?

M. Cappe: Si le commissaire les a commentés, je ne suis pas au courant, mais je crois qu'il a été consulté. Ce projet a fait appel à une forme de collaboration entre le Secrétariat d'État et les divers services du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je crois que le commissaire a été consulté. Je ne crois qu'il ait trouvé à redire.

Le sénateur Corbin: Il a donné son appui?

M. Cappe: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Pour être franc, je ne sais pas ce qu'il a dit.

Le sénateur Kinsella: Monsieur Cappe, puis-je attirer votre attention sur le Centre canadien de gestion? J'aimerais bien comprendre l'accroissement en pourcentage de son budget entre 1992-1993 et 1993-1994. Est-ce une diminution de 5 p. 100, grosso modo?

Si je pose la question, c'est qu'il s'agit de l'un des organismes que j'aime étudier en raison de la structure de sa direction. Le centre réduit son budget cette année. Il est sur la bonne voie.

Un peu plus tôt, vous avez attiré notre attention sur la fusion de certains organismes. Est-ce qu'on envisage de fusionner les activités de ce centre et celles d'autres organismes comme la Commission de la fonction publique?

M. Cappe: Le terme «fusion» est trop fort. Je ne crois pas que l'on envisage une fusion. La collaboration et la coopération s'accroissent. Formation et perfectionnement Canada, organisme de service spécial qui fait partie de la Commission de la fonction publique, travaille de concert avec le centre afin de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement. Le président de la commission et le directeur du centre collaborent pour ce qui

[*Text*]

centre are working together on training in the Government of Canada, in collaboration with the Treasury Board secretariat as well. Essentially, those agencies are trying to have a more coordinated approach to doing government training.

My expectation on the reduction in the Canadian centre is that it is being reduced, as are all the operating budgets of government, and that there is nothing in particular that is reducing it.

Senator Kinsella: It is reflective of what?

Mr. Cappe: Fiscal restraint. It is $300,000.

Senator Kinsella: Is the chairman of the Public Service Commission on the board of directors of the Centre for Management and Development?

Mr. Cappe: I am not certain, but I believe he may be on the advisory council.

Senator Kinsella: Is the secretary to Treasury Board on the board of directors?

Mr. Cappe: He is an *ex officio* member. I am not sure if he is a member of the board or the advisory council. I think there are two.

Senator DeWare: I would like to ask one question about the Centres of Excellence which have been open since 1990 with a budget of $240 million. I think there are some concerns in our scientific and research community that their research will not be allowed to continue. Are there any provisions for such research in the budget or in Supplementary Estimates? I am keeping in mind that you have said there will not be any Supplementary Estimates later this year.

Mr. Cappe: As I said, there will not be Supplementary Estimates for regional development. In fact, the reason that some of the money for the networks of Centres of Excellence was not in the Main Estimates is that the plans are still being developed in some cases. There may be Supplementary Estimates for that. That project continues and is not abandoned at all. Indeed, some $125 million has been earmarked for extension of the program.

Senator Stewart: I have a series of short questions, Mr. Chairman. First, has there been an evaluation of the Centres of Excellence Program? The reason I ask is that in some instances I believe the centres are really networks as opposed to centres. That is not what was recommended by this committee some years ago. I am not arguing that it is worse or better than what was recommended by the committee. I would be interested to know if there has been an evaluation of that approach.

[*Traduction*]

touche la question de la formation au gouvernement du Canada, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Pour l'essentiel, ces organismes essaient de mieux coordonner leur approche face à la formation au gouvernement.

Ma vision de la réduction qui touche le centre canadien est que le budget est réduit, au même titre que tous les autres budgets de fonctionnement au gouvernement, et que la réduction n'est due à rien en particulier.

Le sénateur Kinsella: Quel est le pourquoi de la réduction?

M. Cappe: La compression des dépenses. C'est de l'ordre de 300 000 $.

Le sénateur Kinsella: Le président de la Commission de la fonction publique siège-t-il au conseil d'administration du Centre canadien de gestion?

M. Cappe: Je ne suis pas sûr, mais il fait peut-être partie du conseil consultatif.

Le sénateur Kinsella: Le secrétaire du Conseil du Trésor siège-t-il au conseil d'administration?

M. Cappe: Il en est membre d'office. Je ne sais pas s'il est membre du conseil d'administration ou du conseil consultatif. Il y a deux conseils, je crois.

Le sénateur DeWare: J'aimerais poser une question au sujet des centres d'excellence qui sont ouverts depuis 1990 et dont le budget est de 240 millions de dollars. Je crois que le monde de la science et de la recherche s'inquiète de l'éventualité que leurs travaux ne se poursuivent pas. Le budget ou encore le Budget des dépenses supplémentaire prévoit-il des dispositions à ce sujet? Je garde à l'idée le fait qu'il n'y aura pas, selon ce que vous dites, de Budget de dépenses supplémentaire plus tard au cours de cette année.

M. Cappe: Comme je l'ai dit, il n'y aura pas de Budget de dépenses supplémentaire pour ce qui touche l'expansion régionale. De fait, la raison pour laquelle les fonds destinés aux réseaux des centres d'excellence ne se retrouvent pas dans le Budget des dépenses principal est que les plans demeurent en cours d'élaboration dans certains cas. Il se peut qu'il y ait un Budget des dépenses supplémentaire à ce sujet. Ce projet va se poursuivre, il ne sera pas du tout abandonné. Quelque 125 millions de dollars en ont d'ailleurs été retenus en vue de la prolongation de ce programme.

Le sénateur Stewart: J'ai une série de questions qui sont brèves, monsieur le président. Premièrement, y a-t-il eu une évaluation du programme des centres d'excellence? La raison pour laquelle je pose la question est que certains centres me paraissent, en vérité, être des réseaux plutôt que des centres. Ce n'est pas ce que le comité ici présent a recommandé il y a quelques années. Je n'affirme pas que c'est pire ni mieux que la recommandation du comité. J'aimerais savoir s'il y a eu une évaluation de cette approche.

[*Text*]

Mr. Cappe: I do not believe there has been yet. I know that within the government there are a number of coordinating mechanisms where the Department of Industry, Science and Technology, which takes the lead not in the administration of the networks but rather in policy terms, is looking at their efficacy. I have anecdotal information from a number of people in the scientific community who are very pleased with the way it goes. But there has not been a formal evaluation.

Senator Stewart: I wish to talk now about the fixed link. What are the costs for Canada forming its constitutional obligations in relation to Prince Edward Island on transportation across the strait?

Mr. Cappe: I do not have the particular costs broken out for the ferry which runs to Prince Edward Island. I do not have the answer to that, but we will try to get it for you.

Senator Stewart: There is no urgency on this. I think it would be worthwhile if we could have that one, and also the constitutional obligations in relation to transportation to Newfoundland.

Mr. Cappe: I will provide you with the amount of money that is being spent now. I am not confident we will be able to tell you that that amount of money is obliged by the constitutional obligations of Canada. The only reason I am hesitating is because there may be a minimal amount that could be spent which would be less.

Senator Stewart: I picked up the expression "constitutional obligation" because it is used in the Estimates in the justification for the figures given.

Is there any money in these Estimates for the proposed fixed link with Prince Edward Island?

Mr. Cappe: I believe the answer to that is no.

Senator Stewart: There may be some indirect money, but not anything direct.

Mr. Cappe: At the best it would be planning money. There may be some money in there for a continuation of environmental assessment and that kind of thing which the government has been engaged in in the past. It is a continuation of the planning process and not any construction moneys.

Senator Stewart: Has any money been spent for an independent evaluation of the proposed structure?

Mr. Cappe: I do not know the answer to that. I know that there has been work done on evaluating the various pieces and we read about the court case which challenged it. That may have been an outside study. I do not know if it was an inside or an outside study.

[*Traduction*]

M. Cappe: Pas autant que je sache. Je sais qu'il existe au gouvernement un certain nombre de mécanismes de coordination et que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, qui dirige les destinées des réseaux sur le plan de l'orientation, et non pas sur le plan de l'administration, est en train d'en étudier l'efficacité. Plusieurs personnes qui évoluent dans le monde scientifique ont pu me dire qu'elles sont très heureuses de la façon dont les choses se déroulent. Mais il n'y a pas encore eu d'évaluation dans les formes.

Le sénateur Stewart: J'aimerais maintenant parler du lien fixe. Qu'est-ce qu'il en coûterait au Canada de remplir ses obligations constitutionnelles pour ce qui est de relier l'Île-du-Prince-Édouard au reste du pays?

M. Cappe: Je n'ai pas la ventilation des coûts du traversier qui va à l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je vais essayer de l'obtenir.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas urgent. Je crois qu'il serait utile pour nous de le savoir, tout comme il serait utile aussi de connaître les obligations constitutionnelles du Canada face au transport à Terre-Neuve.

M. Cappe: Je vais vous communiquer les sommes qui se dépensent en ce moment. Je ne suis pas sûr de pouvoir vous dire que le Canada est obligé de verser ces sommes pour remplir des obligations constitutionnelles. La seule raison qui me fait hésiter, c'est qu'il pourrait y avoir une somme minimale moindre.

Le sénateur Stewart: J'ai parlé d'obligations constitutionnelles parce que le terme est utilisé dans le Budget des dépenses pour justifier les chiffres.

Le Budget des dépenses prévoit-il des fonds pour ce qui touche le projet de lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Cappe: Non, je ne crois pas.

Le sénateur Stewart: Il se peut qu'il y ait des fonds indirects, mais ce n'est rien de direct.

M. Cappe: Au mieux, il y a des fonds pour la planification. Il y a peut-être des fonds pour prolonger l'évaluation environnementale et les autres engagements du genre que le gouvernement a contractés par le passé. C'est une prolongation du processus de planification. Il n'y a pas d'argent pour la construction d'un pont.

Le sénateur Stewart: A-t-on dépensé de l'argent pour faire procéder à une évaluation indépendante de la structure proposée?

M. Cappe: Je ne le sais pas. Je sais qu'il y a eu des travaux d'évaluation des diverses structures et que la presse a fait état des contestations judiciaires à ce propos. L'étude avait peut-être été confiée à l'externe. Je ne sais pas si c'était une étude interne ou externe.

[*Text*]

Senator Stewart: I realize that the environmental question is important. I was really thinking of the suitability of the proposed structure for the conditions, particularly in winter, of the bridge. I was wondering if an independent evaluation had been done. I think we have all become acutely conscious of the dangers of group thinking.

Mr. Cappe: I do not know whether there has been or not.

The Chairman: Was there not a decision handed down stating that one or more of the ferries would have to keep on running, whether the fixed link is built or not?

Mr. Cappe: That was at the Federal Court level.

Senator Stewart: That is being appealed, I think.

Mr. Cappe: Yes.

The Chairman: Of course it is.

Senator Stewart: I noticed at page 23-2 there is money on the Chief Electoral Officer for election expenses. Presumably, some of this is against the possibility that the forthcoming election will require a new enumeration.

Mr. Cappe: That is right. There is, indeed, a technical question concerning the timing of the election. If the election is held prior to, and I forget the precise date —

Senator Stewart: I think it is October 26.

Mr. Cappe: I think that is right because it is the number of months from the enumeration that was done for the referendum. Whether or not you would be able to roll that enumeration into this election, I do not know. It is a statutory obligation.

Senator Stewart: Is the timing of the election the date of the issue of the writ or is it polling day?

Mr. Cappe: It is where the polling date of a general election is within one year after the polling date for a federal referendum.

Senator Stewart: So if the election comes early in the fall, there will be a saving of several million dollars under the Chief Electoral Officer because the enumeration will not have to be repeated; is that right?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: On page 9-9 we have money in External Affairs for various peacekeeping undertakings. We have approximately $42 million for the transitional authority in Cambodia. We have approximately $24 million for the United Nations protection forces in Yugoslavia and so on.

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: Je sais bien que la question écologique est importante. Je voulais vraiment savoir si la structure de pont proposée convenait aux conditions ambiantes, particulièrement en hiver. Je me demandais si une évaluation indépendante avait été faite. Je crois que nous avons tous maintenant un sens aigu des dangers que représentent les raisonnements collectifs.

M. Cappe: Je ne sais pas s'il y en a eu.

Le président: N'a-t-on pas statué que les traversiers devaient continuer à assurer le relais, qu'il y ait un lien fixe ou non?

M. Cappe: L'instance en question était la Cour fédérale.

Le sénateur Stewart: La cause est en appel, je crois.

M. Cappe: Oui.

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Stewart: J'ai remarqué, à la page 23-2, une somme correspondant aux dépenses électorales du directeur général des élections. Présumément, c'est en partie pour parer à l'éventualité qu'un recensement devienne nécessaire aux prochaines élections.

M. Cappe: Oui. De fait, le moment choisi pour le scrutin pose un problème technique. Si les élections se tiennent avant, j'oublie la date exacte —

Le sénateur Stewart: C'est le 26 octobre, je crois.

M. Cappe: C'est juste, je crois, parce que c'est le nombre de mois qui se sera écoulé depuis le dernier recensement, fait en prévision du référendum. Reste à savoir si ce recensement peut servir aux prochaines élections. Je ne le sais pas. Il s'agit d'une obligation légale.

Le sénateur Stewart: La date en question correspond-elle à la date du décret ou encore à la date du scrutin?

M. Cappe: Il faut savoir si le jour du scrutin des élections générales survient moins d'un an après le jour du scrutin du référendum fédéral.

Le sénateur Stewart: C'est donc dire que si le scrutin se fait à l'automne, les dépenses en moins pour le directeur général des élections nous permettront d'économiser plusieurs millions de dollars, car il ne sera pas nécessaire de répéter le recensement. C'est bien cela?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: À la page 9-9, il y a l'affectation de fonds aux Affaires extérieures en prévision de diverses missions de maintien de la paix. Il y a environ 42 millions de dollars prévus pour l'autorité provisoire au Cambodge. Il y a environ 24 millions de dollars pour les forces de protection des Nations unies en Yougoslavie et ainsi de suite.

[*Text*]

Could you pull together the projected money for peacekeeping in 1993-94; the money that is listed under External Affairs which is attributable to this purpose under National Defence, and show any recoveries, for example, from the United Nations?

Mr. Cappe: Just so that we are clear, I can, indeed, show the assessed contributions for existing UN peacekeeping efforts. That is what you have here. That is our contribution to the UN in terms of cash to fund those activities.

In terms of the Department of National Defence expenditures on peacekeeping, I can provide their internal assessments of the costs of peacekeeping. For 1993-94, the department expects to spend about $219 million out of its existing A base for the peacekeeping operations for Canadian Forces abroad. How much of that comes back to the department from the UN as recoveries, I do not have, but I can make the effort and see if I can provide it for you.

Senator Stewart: If you turn over the page in External Affairs to page 9-10 we see contributions for economic and political assistance to central and eastern Europe and the republics of the former Soviet Union. We are showing there $27.7 million.

Then, if we go to page 10-2 under Finance, we see payments to the European Bank for Reconstruction and Development of $26 million. Could you distinguish those two operations?

Mr. Cappe: The $26 million which you see on page 10-2 is money which we are paying to the European Bank for Reconstruction and Development. As honourable senators will know, that is a statutory payment which is, essentially, our membership to the bank.

The $27.7 million on page 9-10, which is our direct contributions pursuant to the international assistance envelope that I mentioned earlier in response to Senator Di Nino's question, was money that went either to the countries of the former Soviet Union and central and eastern Europe or to organizations operating there. I believe that is all money that is going into the governments of those countries.

Senator Stewart: I guess the question is this: Why the second program? Presumably the bank, if it has any money left over after it has paid for its brocade and marble, will have millions to spend for the other purpose, the purpose which is now dealt with under External Affairs.

[*Traduction*]

Pourriez-vous nous faire le total des sommes prévues au chapitre du maintien de la paix pour 1993-1994, l'argent qui, parmi les fonds octroyés aux Affaires extérieures, est prévu à cette fin dans le contexte de la Défense nationale, et faire état aussi des sommes qui seront recouvrées, par exemple, des Nations unies?

M. Cappe: Pour tirer les choses au clair, justement, je peux ventiler les contributions prévues aux efforts de maintien de la paix de l'ONU. C'est ce qu'on retrouve ici. C'est notre contribution à l'ONU, notre paiement en espèces pour financer ces activités.

Pour ce qui est des dépenses du ministère de la Défense nationale sur le plan du maintien de la paix, je peux vous donner son évaluation interne des coûts. Pour 1993-1994, le ministère prévoit dépenser environ 219 millions de dollars relativement aux services votés touchant les opérations de maintien de la paix des Forces canadiennes à l'étranger. Je ne sais pas quelle part de ces fonds l'ONU peut renvoyer au ministère, mais je peux m'efforcer de le savoir et de vous transmettre le renseignement.

Le sénateur Stewart: Allez à la page 9-10, en rapport toujours avec les Affaires extérieures. On voit qu'il y a des contributions d'aide économique et politique à l'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux républiques de l'ancienne Union soviétique. On voit qu'il y a 27,7 millions de dollars à ce chapitre.

Ensuite, à la page 10-2, sous la rubrique Finances, il y a les paiements de 26 millions de dollars à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pouvez-vous faire la distinction entre ces deux cas?

M. Cappe: Les 26 millions de dollars qui figurent à la page 10-2 correspondent aux sommes que le Canada verse à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Comme messieurs les sénateurs le savent bien, c'est un paiement prévu par la loi qui découle de notre adhésion à cette banque.

Les 27,7 millions de dollars qui figurent à la page 9-10, soit les contributions que nous versons directement avec l'enveloppe d'aide internationale que j'ai mentionnée plus tôt, en répondant à la question du sénateur Di Nino, correspondent à des sommes qui ont été versées soit à des pays de l'ancienne Union soviétique en Europe centrale ou orientale, soit à des organisations qui y oeuvrent. Je crois que tout cet argent va aux gouvernements de ces pays.

Le sénateur Stewart: Ma question serait donc la suivante: pourquoi un deuxième programme? Présumément, la banque, s'il lui reste de l'argent après avoir payé son brocart et son marbre, pourra dépenser des millions de dollars à d'autres fins, ce qui est maintenant prévu sous la rubrique Affaires extérieures.

[*Text*]

Mr. Cappe: Again, the same thing arises in Latin America and in Southeast Asia where Canada belongs to the Asia Development Bank and gives direct aid as well to the Asian countries. The European Bank for Reconstruction and Development is considered an international financial institution and therefore we make payments to the financial institution to fund commercial activity. In addition, we give humanitarian and other aid. This is why you have contributions for economic and political assistance, which is really different activities from the activities of the bank.

It is supplementary. One program deals with one class of issues or problems and the other deals with another class.

Senator Stewart: There has been something of a rustle in the news media concerning the closing down of Canada House in London. Which department does that come under, is it Public Works or External Affairs.

Mr. Cappe: External Affairs is the custodian department of Canada House.

Senator Stewart: So they would be paying for it?

Mr. Cappe: They hold title on behalf of the Crown, in effect, as custodian.

Senator Stewart: But what about insofar as the operations are concerned?

Mr. Cappe: Operations and maintenance costs are in their operating vote.

Senator Stewart: Does Treasury Board know how much it costs to do what we have to do in London in Canada House as distinct from some other site?

Mr. Cappe: I think it is very difficult to determine what Canada has to do in London in one site or another. The program is representation of Canadian interests abroad. Insofar as representing Canadian interests in London requires program officers, cultural activities and a whole host of other things, it would be for the department to decide how best to deliver. We look at the way they are spending that money and try to determine if we think it is sufficient and effective.

The circumstances at the moment are that in Macdonald House, which is the actual chancery for the High Commission, you have all of the embassy kinds of functions. Canada House at the moment, which is a visible property ideally located but very high in terms of cost and maintenance, has become over the years much more of a visiting location for Canadians.

As Senator Stewart said, it is an interesting question of whether that is something Canada has to do in London or not. I

[*Traduction*]

M. Cappe: Encore une fois, c'est la même chose en Amérique latine et en Asie du Sud-Est: le Canada est membre de la Banque asiatique du développement et verse aussi de l'aide directement aux pays asiatiques. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement est considérée comme un établissement financier international. Nous versons donc des paiements à l'établissement financier en vue de financer l'activité commerciale. Par ailleurs, nous accordons de l'aide humanitaire et autre. Voilà pourquoi il y a des contributions prévues au chapitre de l'aide économique et politique, ce qui est vraiment différent des activités de la banque.

C'est supplémentaire. Un programme vise à régler une question A, et l'autre une question B.

Le sénateur Stewart: La fermeture de la Maison du Canada à Londres a fait couler un peu d'encre. Quel ministère est responsable, Travaux publics ou Affaires extérieures?

M. Cappe: Affaires extérieures est responsable de la Maison du Canada.

Le sénateur Stewart: C'est donc ce ministère qui paie?

M. Cappe: Il a la garde des immeubles au nom de la Couronne, effectivement.

Le sénateur Stewart: Qu'en est-il des activités?

M. Cappe: Les frais de fonctionnement et d'entretien s'inscrivent dans le crédit de fonctionnement.

Le sénateur Stewart: Le Conseil du Trésor sait-il ce qu'il en coûte pour remplir à Londres, à la Maison du Canada, plutôt qu'ailleurs, nos obligations?

M. Cappe: Cela me paraît très difficile de déterminer ce que le Canada doit faire à Londres, à un endroit où ailleurs. Le programme sert à représenter les intérêts des Canadiens à l'étranger. Dans la mesure où il faut payer des agents de programme, prévoir des activités culturelles et organiser toutes sortes de choses pour soutenir les intérêts du Canada à Londres, il appartient au ministère de décider de la meilleure façon de procéder. Nous étudions la façon dont ils dépensent les sommes et essayons de déterminer si c'est suffisant et efficace.

Dans l'état actuel des choses, la Maison Macdonald, qui est en fait la chancellerie du Haut Commissariat, remplit toutes les fonctions propres à une ambassade. La Maison du Canada, du fait d'être une propriété visible qui a une situation idéale, mais qui présente des coûts très élevés, notamment pour son entretien, est devenue au fil des ans beaucoup plus un endroit de visite pour les Canadiens.

Comme l'a fait remarquer le sénateur Stewart, il est intéressant de se demander si le Canada doit faire cela à

[*Text*]

guess I do not feel qualified to answer whether it does or does not.

Senator Stewart: The reason I raise the question is that on the one hand we seem to be paying out money, albeit indirectly, for the purchase of marble for the new bank, and then we are saying that Canada House — which is, as you say, highly visible — may well have to be closed down. There seems to be some sort of a contradiction there.

I remember when the statute for the Bank on European Reconstruction and Development was going through, there were comments, which I thought were facetious, that the bank would be located in London because the streets in Brussels were already clogged with Mercedes and Rolls Royces, but I had thought that London already had sufficient marble and brocade. One gets a little bit cynical, and the taxpayer becomes more than a little cynical.

Mr. Cappe: I trust that was a statement and not a question.

Senator Stewart: Yes, it was a statement. We do not expect public servants in Ottawa to know much about what the taxpayer is thinking.

Senator Bolduc: Senator Stewart knows that, in the administration, we proceed with one file and then another. One day we do something and the next day we may do the contrary.

Mr. Cappe: Senator Bolduc raises an interesting point. Indeed, the nature of the reductions to the operating budget of the Department of External Affairs which were made in December, and the reductions which were announced for the out years of the fiscal framework in the budget, are forcing the Department of External Affairs and all departments to take a more profound and comprehensive look at their spending. As Senator Bolduc notes, we get into these activities one file at a time, but when we take significant amounts of money out of their operating budgets, the various departments are forced to find out how they can best deliver their services. That is why it was noted in the budget that the Department of External Affairs is getting out of a number of missions abroad, because it is no longer possible to sustain all of those missions.

Senator Stewart: I would like to go to Fisheries, if I may. It is at 11-4. Chairman, I go to this item in the Estimates because of the work that the Fisheries committee has been doing. We have been hearing evidence that the fishing industry, particularly on the East Coast, is in trouble, and some of that trouble is attributed to the unavailability of accurate scientific information on which to base fishing quotas for the various species of fish.

[*Traduction*]

Londres ou non. Je n'ai pas vraiment les compétences voulues pour répondre à la question.

Le sénateur Stewart: Voici qui m'amène à soulever la question: d'une part, nous semblons faire des dépenses, bien qu'indirectement, pour l'achat du marbre de la nouvelle banque, et, d'autre part, nous disons que la Maison du Canada — laquelle, comme vous le dites, est très visible — pourrait très bien être fermée. Il y a là une certaine contradiction.

Je me souviens qu'à l'époque de l'adoption de la loi sur la Banque européenne de reconstruction et de développement, on entendait des commentaires, que je croyais irrévérencieux, selon lesquels la Banque serait située à Londres, parce que les rues de Bruxelles étaient déjà congestionnées par les Mercedes et les Rolls-Royce. Toutefois, je croyais que Londres avait déjà suffisamment de marbre et de brocart. On devient un peu cynique, et le contribuable devient un peu plus que cynique.

M. Cappe: J'imagine qu'il s'agissait là d'une déclaration et non d'une question.

Le sénateur Stewart: Oui, c'était une déclaration. Nous ne nous attendons pas à ce que les fonctionnaires d'Ottawa en connaissent beaucoup sur l'opinion des contribuables.

Le sénateur Bolduc: Le sénateur Stewart sait que, dans l'administration, nous traitons un dossier à la fois. Un jour, nous faisons telle chose et, le lendemain, nous pouvons faire exactement le contraire.

M. Cappe: Le sénateur Bolduc soulève un point intéressant. En effet, la nature des compressions du budget de fonctionnement du ministère des Affaires extérieures qui ont été effectuées en décembre, et celles annoncées au cours pour les prochaines années dans le cadre financier, obligent le ministère des Affaires extérieures et tous les ministères à examiner en profondeur et en détail leurs dépenses. Comme le sénateur Bolduc le fait remarquer, nous traitons ces activités une par une, mais lorsque nous retirons des montants importants des budgets de fonctionnement, les divers ministères sont obligés de trouver le meilleur moyen pour fournir des services. Voilà pourquoi on a remarqué que, dans le budget, le ministère des Affaires extérieures abandonne un certain nombre de missions à l'étranger, parce qu'il n'est plus en mesure d'en assumer les coûts.

Le sénateur Stewart: Si on me le permet, j'aimerais passer aux pêches. Cela se trouve à 11-4. Monsieur le président, je me préoccupe de ce point du Budget à cause du travail que le Comité des pêches et a accompli. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels l'industrie des pêches, en particulier sur la Côte Est, est en difficulté, et qu'une partie de ses difficultés est imputée à l'incapacité de pouvoir disposer d'une information scientifique exacte sur laquelle s'appuyer pour fixer des quotas de pêche pour les diverses espèces.

[*Text*]

I do not wish to be thought to be implying that the scientists have not been doing their job, but I notice that under "Science" for 1992-93, $229 million was provided, whereas in 1993-94, that item is being reduced to approximately $205 million. Why the reduction when it would appear that more and better science is essential?

Mr. Cappe: The fact that that number goes down is due to a number of reasons, primary of which is that science is in the operating budget base of the Department of Fisheries, and there was a reduction in the base, as there was in all departments.

However, I do not know why that figure has gone down by as much as it has. As a guess — and I caution that this is a guess — the 1992-93 number may well have been higher than usual because of the fisheries problems that Senator Stewart identified.

Senator Stewart: The difficulty I have is that we are spending a lot of money, over $200 million a year, on science in that department and we are now told that the scientists have not been able to give adequate advice to the minister with regard to quotas. Consequently we find ourselves proposing, in these Estimates, to spend, for grants to fishermen, plant workers and trawlermen affected by the two-year moratorium on the northern cod fishery alone, $204 million. If indeed the answer to a better appraisal of the fish available is more science, then let us provide it in that line rather than in remedial programs after the science has failed.

Of course, that is only one of the remedial programs. Has there been an evaluation of the activities of the Department of Fisheries and Oceans?

Mr. Cappe: I would remind honourable senators that the northern cod program is only delivered in part by the Department of Fisheries. It is run partially through employment and immigration as well. That does not directly address Senator Stewart's points, but probably makes his point. There has not been a formal assessment of the Department of Fisheries of which I am aware, but in our regular work with the department there has been a growing emphasis on the science. However, there has also been a growing realization that there is only so much that one can do in the science activity.

In terms of the work which Senator Stewart is raising as the kind of activity into which the money should be channelled, a lot of that is inspection as well. Therefore one has to be careful about where the money is actually going in fisheries operations and suchlike, because a great deal of the activity of the

[*Traduction*]

Je ne veux pas donner l'impression que je sous-entends que les scientifiques ne font pas leur travail, mais je remarque qu'à la rubrique «Sciences», pour l'année 1992-1993, on a accordé 229 millions de dollars, tandis qu'en 1993-1994, ce montant a été réduit à quelque 205 millions de dollars. Comment expliquer ces compressions au moment où nous semblons avoir besoin de connaissances meilleures et plus nombreuses?

M. Cappe: Plusieurs raisons expliquent ces diminutions, la première étant que les sciences sont inscrites dans la base du budget de fonctionnement du ministère des Pêches, et qu'on a réduit cette base, comme celle de tous les ministères.

Toutefois, j'ignore pourquoi les montants ont été réduits d'une façon aussi importante. L'hypothèse que j'avance — et je vous préviens qu'il s'agit d'une hypothèse — c'est que les données pour 1992-1993 pourraient avoir été plus élevées qu'à l'ordinaire à cause des problèmes dans le secteur des pêches que le sénateur Stewart a relevés.

Le sénateur Stewart: J'ai un problème: nous consacrons beaucoup d'argent, plus de 200 millions de dollars par année, à la recherche scientifique dans ce ministère, et on nous dit que les scientifiques ont été incapables de fournir des conseils judicieux au ministre au chapitre des quotas. Par conséquent, nous nous retrouvons nous-mêmes dans la situation où nous proposons, dans le Budget, de dépenser 204 millions de dollars en subventions aux pêcheurs, aux travailleurs d'usines et sur les chalutiers qui sont touchés par le moratoire de deux ans sur la seule pêche à la morue du Nord. Si la seule solution qui s'offre pour évaluer le mieux possible la quantité de poissons qui existent, c'est d'avoir plus de moyens scientifiques, affectons des budgets à cela plutôt qu'à des programmes qui compensent pour les lacunes scientifiques.

Évidemment, il ne s'agit là que d'un programme compensatoire. A-t-on procédé à une évaluation des activités du ministère des Pêches et Océans?

M. Cappe: J'aimerais rappeler aux honorables sénateurs que le programme relatif à la morue du Nord ne relève qu'en partie du ministère des Pêches. Il relève aussi, en partie, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Cela ne répond pas directement la question du sénateur Stewart, mais peut l'intéresser. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'évaluation officielle effectuée par le ministère des Pêches, mais dans le cadre de notre travail normal portant sur le ministère, l'accent a été de plus en plus mis sur les sciences. Toutefois, nous nous sommes davantage rendu compte qu'il y a des limites à ce qu'on peut réaliser grâce aux activités scientifiques.

En ce qui concerne le travail que le sénateur Stewart suggère comme activité à laquelle on devrait consacrer des budgets, il y a une bonne part de travail d'inspection. Par conséquent, nous devons faire attention à ce à quoi les sommes sont consacrées, dans les activités de pêche et les activités de nature semblable,

[*Text*]

Department of Fisheries is related to enforcing Canada's territorial presence on the East Coast, which is part of the solution to the overfishing problem as well as the science. There is a choice which has to be made in terms of where those resources go.

Senator Stewart: Perhaps I am being misled by the headings, because there is another heading which says "Inspection Services" $35 million, and there is another heading which says "International" $6.7 million. Are you telling us that part of the $204.9 million for science is also going into inspection and international?

Mr. Cappe: No, I was actually going in the other direction. I was suggesting — and it is noted on the previous page, 11-3 — that fisheries operations also includes funds that go to federal fisheries and habitat management in provinces and territories, and within and adjacent to Canada's 200-mile fisheries zones. Therefore, the activity on fisheries operations is partly the kind of policing that the Department of Fisheries does, which is another facet in dealing with the overfishing problem.

The department, therefore, must make a choice in terms of putting money into enforcement and putting money into science, both of which are aimed at the same problem in some respects in that particular area.

Mr. David Good, Assistant Secretary, Social, Cultural and Communications, Treasury Board of Canada: To supplement that, in the course of performing fisheries operations, some of the data and information that is garnered from various inspections is, of course, information that is then fed from the operations program into the scientific program, particularly with regard to poaching, overfishing, discarding of fish, et cetera, so that one would see some of the data used from the fisheries operations program underpinning, if you will, the scientific information that is supplemented through that budget.

Senator Stewart: Therefore the amount of money spent on science, either direct or indirect, is really higher than the $205 million. Could we have a breakdown on how much of that gross amount is spent directly on ascertaining the biomass, and how much is spent on more esoteric research laboratories?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: Thank you.

[*Traduction*]

parce qu'une grande partie de l'activité du ministère des Pêches concerne le renforcement de la présence territoriale canadienne sur la Côte Est, ce qui constitue une partie de la solution au problème de la pêche excessive, au même titre que la science. Nous devons choisir à quoi nous allons consacrer les ressources.

Le sénateur Stewart: Je suis peut-être induit en erreur par les rubriques, parce qu'il y a une autre rubrique qui indique «Services d'inspection», 35 millions de dollars, ainsi qu'une autre qui indique «International», 6,7 millions de dollars. Êtes-vous en train de nous dire qu'une partie des 204,9 millions de dollars consacrés à la science va également à l'inspection et au secteur international?

M. Cappe: Non, je faisais exactement le contraire. Je laissais entendre — cela a été indiqué à la page précédente, 11-3 — que les opérations de pêche comprennent également des fonds qui sont consacrés à la gestion fédérale des pêches et de l'habitat dans les provinces et les territoires, ainsi qu'à celle des zones de pêche de 200 milles situées à l'intérieur du Canada et tout près. Par conséquent, l'activité consacrée aux opérations de pêche est constituée, en partie, par le genre de surveillance qu'exerce le ministère des Pêches. C'est un autre volet de l'activité destinée à résoudre le problème de la pêche excessive.

Par conséquent, le ministère doit faire des choix en ce qui a trait aux sommes qu'il consacre à l'application de la loi et à la science, les deux visant, d'une certaine façon, à résoudre le même problème dans un domaine particulier.

M. David Good, secrétaire adjoint, Secteur des programmes sociaux, culturels et communications, Conseil du Trésor: Voici une information supplémentaire. Au cours de la réalisation des opérations de pêche, une partie des données et de l'information que les diverses inspections servent à recueillir est, bien entendu, de l'information qui est, par la suite, transmise du programme d'exploitation au programme des sciences, en particulier en ce qui a trait à la pêche illégale, à la pêche excessive, au rejet des poissons, etc. Ainsi, on peut constater que certaines des données qu'on utilise pour le programme des opérations de pêche viennent étayer, si vous voulez, l'information scientifique qui est complétée grâce au budget.

Le sénateur Stewart: Par conséquent, les sommes d'argent consacrées à la science, de façon directe ou indirecte, dépassent donc les 205 millions de dollars. Serait-il possible d'obtenir une ventilation nous permettant de savoir quelle partie de ce montant brut est directement consacrée à l'évaluation de la biomasse, et quelle partie va à des laboratoires de recherches plus obscurs?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: Merci.

[*Text*]

Under the Privy Council, 23-4, there is an item for "Ministers' Offices." It says, "The administration of the offices discharging duties assigned by the Prime Minister". That item is to be cut sharply back to $500,452,000 from $800.8 million. I assume that these are not all of the ministers; these are particular ministers.

Am I correct in assuming that each of the ministers, whether he or she is a minister of state or an ordinarily designated minister, receives the same salary from the Crown as distinct from parliamentary indemnity?

Mr. Cappe: Yes.

Senator Stewart: The motor car allowance is the same in all cases?

Mr. Cappe: Yes. However, just to be clear, their offices differ.

Senator Stewart: That is what I am coming to next. I would like to know, as of April 1, the beginning of the current fiscal year, the number of ministers we are talking about and the average cost of their offices, excluding that of the Prime Minister.

Mr. Cappe: Yes, we can provide that. Just to be sure that I understand the question, Senator Stewart noted appropriately that the particular costs identified is not for all ministers, it relates only to certain ministers. Indeed, on page 23-2 it notes the President of the Privy Council and Leader of the Government in the Senate, so other ministers show in other ministries. We would do it for the average of all ministries.

Senator Corbin: May I ask a very brief supplementary question. You talk about the Prime Minister. Is there not also a budgetary provision for the wife of the Prime Minister in terms of office and secretarial staff? Is that included in the running of the Prime Minister's Office, or is it a separate item.

Mr. Cappe: It is not a separate item. The extent to which that takes place is part of the operation of the office of the Prime Minister, his residence and allowance for Prime Ministers, which is that line item under "Office".

Senator Stewart: I said that I wanted those figures without the Prime Minister, because I realize that that, understandably will be higher. To complete the picture, could we have the Prime Minister separately?

I am asking this, Chairman, because when major cuts are being made, we hear that the number of ministers is to be reduced. It happens both in Ottawa and in provincial capitals. There may be good and substantive reasons for cutting the number of ministers, but if it is suggested as being a major

[*Traduction*]

Sous le titre Conseil privé, 23-4, il y a un point consacré aux cabinets des ministres. Il y est dit: «L'administration des cabinets qui s'acquitte des fonctions assignées par le premier ministre». Ce point doit être ramené de 800,8 millions de dollars à 500 452 000 $. Je suppose que cela ne touche pas tous les ministres; qu'il s'agit de ministres en particulier.

Ai-je raison de supposer que chacun des ministres, qu'il s'agisse d'un ministre d'État ou d'un ministre tel qu'on l'entend habituellement, reçoit le même salaire de la Couronne si on ne tient pas compte des indemnités parlementaires?

M. Cappe: Oui.

Le sénateur Stewart: L'allocation pour la voiture est la même dans tous les cas?

M. Cappe: Oui. Toutefois, afin que les choses soient claires, l'allocation pour les cabinets est différente.

Le sénateur Stewart: J'y arrive. J'aimerais savoir, à partir du 1er avril, début de l'exercice financier courant, le nombre de ministres dont nous parlons et le coût moyen du fonctionnement de leur cabinet, en excluant celui du premier ministre.

M. Cappe: Oui, nous pouvons vous fournir ces chiffres. Afin de m'assurer que je comprends bien la question — le sénateur Stewart a fait remarquer avec à-propos que les coûts précis relevés concernent non pas tous les ministres, mais seulement certains ministres. En effet, à la page 23-2, on fait état du président du Conseil privé et du leader du gouvernement au Sénat, donc il est question d'autres ministres dans d'autres ministères. Nous ferions cela pour la moyenne de tous les ministères.

Le sénateur Corbin: Puis-je poser une toute petite question supplémentaire? Vous parlez du premier ministre. N'y a-t-il pas également une disposition budgétaire prévue pour la femme du premier ministre en ce qui concerne un bureau et un personnel de secrétariat? Cela fait-il partie de la gestion du cabinet du premier ministre, ou est-ce un point différent?

M. Cappe: Ce n'est pas un point différent. Ces activités s'inscrivent dans le fonctionnement du cabinet du premier ministre, de sa résidence et des allocations destinées aux premiers ministres, ce qu'on retrouve au point de la ligne qui se trouve sous «Bureau».

Le sénateur Stewart: J'ai dit que je désirais obtenir ces chiffres sauf ceux du premier ministre, parce que je me rends compte qu'ils seront, manifestement, plus élevés. Pour pouvoir compléter le portrait, pourrions-nous avoir les données concernant seulement le cabinet du premier ministre?

Je demande cela, monsieur le président, parce que lorsqu'on effectue des compressions budgétaires importantes, nous entendons dire que le nombre de ministres va diminuer. Cela arrive à Ottawa comme dans les capitales provinciales. Il y a peut-être de très bonnes raisons de réduire le nombre de

[*Text*]

blow to the deficit, that is designed simply to mislead the public. Let us get the figures.

Senator Corbin: It is icing.

Senator Stewart: It is no major blow.

The Chairman: It is to set an example.

Senator Cools: They like to do that.

Senator Stewart: We have had entirely too many misleading examples.

Senator Corbin: Examples are usually profitable.

Senator Stewart: With regard to Canada Post, we will start at 15-18. There is a line there for payments to Canada Post for certain kinds of services provided under "Industry, Science and Technology, Canada Post Corporation". It says, "These payments are associated with services provided at rates less than cost by the Corporation. . ."

Mr. Cappe: This is essentially a subsidy to the corporation from the government to provide services so that it can retain costing relatively pure in order that it can maintain its commercial viability.

Senator Stewart: Let us take, for example, the parliamentary free mail, which is mentioned here. The post provides that service and is then compensated.

Mr. Cappe: That is right.

Senator Stewart: So it is not really a subsidy.

Mr. Cappe: Well, it is an appropriation.

Senator Stewart: To balance out.

Mr. Cappe: That is right, because there is essentially $14 million in costs that the corporation is incurring which it otherwise would not incur if the government did not require it to perform those services.

Senator Stewart: All right. So this mention in the Estimates has nothing to do with the profit, or nothing directly to do with reporting the profit or loss of the Canada Post Corporation?

Mr. Cappe: That is right.

Senator Stewart: Where would we get those figures?

Mr. Cappe: The accounts of the corporation are not consolidated with the government of Canada, but the Public Accounts would presumably show it in Volume 3 or Volume 4, which deal with Crown corporations.

[*Traduction*]

ministres, mais si on laisse entendre qu'il s'agit là d'une grande offensive contre le déficit, cette affirmation ne vise tout simplement qu'à tromper le public. Montrez-nous des chiffres.

Le sénateur Corbin: Il s'agit d'un gel.

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas une mesure importante.

Le président: Il s'agit de donner l'exemple.

Le sénateur Cools: Ils aiment bien faire cela.

Le sénateur Stewart: Il y a eu bien trop d'exemples trompeurs.

Le sénateur Corbin: Les exemples sont habituellement utiles.

Le sénateur Stewart: En ce qui concerne les Postes canadiennes, nous allons débuter à 15-18. On y trouve une ligne qui indique que des paiements ont été faits à la SCP pour certains types de services fournis à la rubrique «Industrie, Sciences et Technologie, Société canadienne des postes». On y indique que ces paiements se rapportent à des services fournis à des taux inférieurs au coût de production par la Société. . .

M. Cappe: Il s'agit en fait d'une subvention accordée par le gouvernement à la société pour la prestation de services afin qu'elle puisse maintenir des prix de revient relativement purs pour conserver sa viabilité commerciale.

Le sénateur Stewart: Par exemple, prenons le courrier parlementaire gratuit dont il est fait mention ici. La poste fournit ce service et elle reçoit par la suite une compensation.

M. Cappe: En effet.

Le sénateur Stewart: Donc il ne s'agit pas vraiment d'une subvention.

M. Cappe: Eh bien, il s'agit plutôt d'un crédit.

Le sénateur Stewart: Pour permettre un équilibre budgétaire.

M. Cappe: Vous avez raison, parce qu'en fait la société doit assumer 14 millions de dollars de coûts qui, autrement, n'existeraient pas si le gouvernement n'exigeait pas la prestation de ces services.

Le sénateur Stewart: Très bien. Donc ce qui est mentionné au Budget n'a rien à voir avec des profits, ou n'a rien à voir directement avec le fait de faire état de profits ou de pertes à la Société canadienne des postes?

M. Cappe: C'est exact.

Le sénateur Stewart: Où pouvons-nous trouver ces chiffres?

M. Cappe: Les comptes de la société ne sont pas consolidés avec ceux du gouvernement du Canada, mais on pourrait probablement les trouver dans les comptes publics, au volume 3 ou 4, qui traitent des sociétés d'État.

[*Text*]

Senator Stewart: In the case of the parliamentary free mail, it is the government of Canada rather than Parliament, the House of Commons or the Senate, that makes the balancing payment to Canada Post Corporation.

Mr. Cappe: That is right.

Senator Stewart: This does not show under "Parliament".

Mr. Cappe: That is a very good question. I am guessing at this, but I think I know the reason. I should never guess, I know; a good official never guesses. However, I think this is an historical anomaly. I think it is there because the minister responsible for Canada Post used to be the Minister of Industry, Science and Technology. If we were to move this with the minister who happens to be responsible presently, it would show up under the Privy Council Office, since he happens to be the Government House Leader.

Senator Stewart: We can say that we know roughly what the cost of parliamentary free mail is. I say "roughly" because there is another item there for "literature for the blind". Is there any place where we can ascertain the costs of housing Parliament, let us say, in Ottawa; that is, the maintenance of this building, the Victoria Building, et cetera? Is that sorted out outside of what we are given under the heading "Parliament, Senate, House of Commons"?

Mr. Cappe: There is a difficulty in defining what is maintenance. There is money in the votes of Parliament which provide for the costs of maintaining the buildings in the parliamentary precinct. It is a difficult problem because a lot of the capital costs are in the Public Works votes. Therefore the work which was done on the East Block, and work which is from time to time done on the other blocks of Parliament would show, I think, in Public Works, and neither in the Privy Council Office nor Parliament. I frankly am not sure I would be able to pull that cost together.

The reason I hesitate is that, for example, a tunnel is presently being constructed in front of the Supreme Court building which is providing additional steam capacity to the parliamentary precinct. Is that part of the costs of running Parliament or not? I think it should be, but I would have trouble pulling together the bits and pieces of that.

Senator Corbin: There is enough steam in the House; surely we do not need to bring more in.

Senator Stewart: In this committee we have touched on the guaranteed bank loan to Curragh Resources for the Westray Mine in Plymouth, Nova Scotia. I understand from

[*Traduction*]

Le sénateur Stewart: En ce qui concerne le courrier parlementaire gratuit, c'est le gouvernement du Canada plutôt que le Parlement, la Chambre des communes ou le Sénat, qui effectue le paiement compensatoire à la Société canadienne des postes.

M. Cappe: Cela est juste.

Le sénateur Stewart: On ne retrouve pas cela à la rubrique «Parlement».

M. Cappe: Il s'agit d'une très bonne question. J'ai une hypothèse à ce sujet, mais je crois connaître la raison. Je ne devrais jamais faire d'hypothèse, je le sais; un bon fonctionnaire ne fait jamais d'hypothèse. Toutefois, à mon avis, il s'agit d'une anomalie historique. Je crois qu'on retrouve cela à cet endroit parce que le ministre de qui relève la SCP était le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Si nous devions transférer cela au ministre qui en a la responsabilité actuellement, cela se retrouverait sous la responsabilité du Bureau du Conseil privé, étant donné qu'il s'agit du leader du gouvernement en Chambre.

Le sénateur Stewart: Nous pouvons affirmer que nous savons en gros en quoi consiste le coût du courrier parlementaire gratuit. Je dis «en gros» parce qu'il existe un autre point qui a trait à la documentation destinée aux handicapés visuels. Y a-t-il un endroit où nous pourrions vérifier les coûts de logement du Parlement, disons, à Ottawa; c'est-à-dire, l'entretien du présent immeuble, l'immeuble Victoria, et cetera? Est-ce que cela apparaît ailleurs qu'à la rubrique «Parlement, Sénat, Chambre des communes»?

M. Cappe: Il est difficile de définir l'entretien. Dans les crédits du Parlement, il y a des sommes prévues pour les frais d'entretien des immeubles sur la colline parlementaire. Il s'agit d'un problème difficile parce que beaucoup de dépenses en capital sont contenues dans les crédits des Travaux publics. Par conséquent, les travaux qui ont été effectués à l'Édifice de l'Est, et les travaux qui sont effectués de temps à autre dans les autres édifices du Parlement apparaîtraient, je crois, sous Travaux publics, et non sous le Bureau du conseil privé ni le Parlement. Franchement, je n'ai aucune certitude quant à la possibilité de réunir tous ces coûts.

J'hésite parce que, par exemple, on construit actuellement, en face de l'immeuble de la Cour suprême, un tunnel qui fournit de la vapeur supplémentaire aux alentours du Parlement. Cela fait-il partie des coûts de gestion du Parlement ou non? Je crois que ça devrait être le cas, mais j'aurais de la difficulté à rassembler toutes les pièces du casse-tête.

Le sénateur Corbin: Nous avons bien assez de vapeur à la Chambre; inutile d'en rajouter.

Le sénateur Stewart: Au présent comité, nous avons abordé le prêt bancaire garanti à Curragh Resources pour la mine Westray à Plymouth (Nouvelle-Écosse). Selon les

[*Text*]

the media that charges have been laid against some of the employees of Curragh and against the company operating the mine. I also understand from the media that the company walked away from the mine, saying to the government of the Province of Nova Scotia — and presumably to the Government of Canada — "There it is." What is the stance of the Government of Canada in relation to this beneficence?

Mr. Cappe: I am not certain, frankly. My understanding is that it is held by the Government of Nova Scotia, that Canada has a claim on the company for the guarantee to the Bank of Nova Scotia, but do I not think we have any claim on the property.

Senator Corbin: I draw your attention to page 8-6, the Beaverbrook Park Gallery.

Mr. Cappe: Page 8-6?

Senator Corbin: Yes. I attended the celebration of Senator Richard Hatfield. The Prime Minister of Canada gave the eulogy and he told us that, on his death bed, Senator Hatfield's last words were "Make sure the Beaverbrook Gallery gets the $1 million subsidy," or words to that effect and amounts of dollars in that vicinity. Is that what is reflected here under that item?

Mr. Cappe: Yes it is.

Senator Corbin: Is it all of it?

Mr. Cappe: That is all of the money the government is spending on that item.

Senator Corbin: That is it? There were no previous payments and there will not be additional payments?

Mr. Cappe: There were previous payments. I am on page 4-6.

Senator Corbin: I am using the French text. It is regrettable that in a bilingual official languages institution we cannot have strict concordance between the French and English. I regret that. There is a difference.

M. Cappe: Sauf, que le problème c'est que, en Français la rubrique "communication" vient après "approvisionnement et services", et dans la version anglaise l'ordre des ministères est différent.

Senator Corbin: We debated that at length in the House of Commons, but matters have not improved much.

Mr. Cappe: On page 8-6 in the French, I would note that there should be $750,000 in both years. Therefore, in 1992-93

[*Traduction*]

médias, je crois comprendre que des accusations ont été portées contre certains employés de Curragh et contre la société qui exploite la mine. D'après les médias, je crois comprendre que l'entreprise a abandonné la mine en disant au gouvernement de la Nouvelle-Écosse — et probablement au gouvernement fédéral —: «Voilà, c'est à vous.» Quelle est la position du gouvernement fédéral relativement à cette munificence?

M. Cappe: À vrai dire, je n'en suis pas certain. Je crois comprendre que la mine appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et que le gouvernement fédéral a un titre de propriété sur l'entreprise en ce qui concerne la garantie à la Banque de la Nouvelle-Écosse. Cependant, je crois que nous n'avons aucun titre sur la propriété même.

Le sénateur Corbin: J'attire votre attention sur la page 8-6, la galerie Beaverbrook Park.

M. Cappe: La page 8-6?

Le sénateur Corbin: Oui. J'ai assisté à la célébration en l'honneur du Sénateur Richard Hatfield. Le premier ministre du Canada a fait l'éloge de ce dernier et nous a dit que les dernières paroles du sénateur Hatfield avaient été: «Veillez à ce que la galerie Beaverbrook reçoive la subvention de un million de dollars», ou quelque chose allant dans le même sens et visant à peu près ce montant. Est-ce bien ce qui figure là, à cette rubrique?

M. Cappe: C'est bien cela.

Le sénateur Corbin: Est-ce tout?

M. Cappe: C'est tout l'argent que le gouvernement dépensera pour cela.

Le sénateur Corbin: C'est tout? Aucune somme n'a été versée précédemment, et aucune ne sera versée ultérieurement?

M. Cappe: Rien n'a été versé avant. Je suis à la page 4-6.

Le sénateur Corbin: J'utilise la version française du texte. Il est regrettable que, au sein d'une institution bilingue utilisant les deux langues officielles, on ne puisse avoir une concordance rigoureuse entre le texte français et le texte anglais. Je suis désolé. Il y a une différence.

Mr. Cappe: The problem is that in French the name "Communication" comes after "Approvisionnement et services", and in the English version the departments come in a different order.

Le sénateur Corbin: Nous avons débattu à fond cette question à la Chambre des communes, mais les choses ne se sont pas beaucoup améliorées.

M. Cappe: À la page 8-6 de la version française, je soulignerais qu'il devrait y avoir 750 000 $ pour chacune des

[*Text*]

there was also $750,000. I would have to go back to previous estimates. I think that it started in 1992-93.

Senator Corbin: Will it continue?

Mr. Cappe: That is my understanding.

Senator Corbin: What has happened here? Is it just the name of the fund that has been changed? Is this the regular contribution to the art gallery? Have we just changed the name of the fund to call it the Richard Hatfield Memorial Fund? What was it called previously?

Mr. Cappe: I do not think there was anything previously. This was the operating grant. I can verify if that is correct, though.

Senator Corbin: The Beaverbrook Gallery was a privately-run fund.

Senator Bolduc: Yes. It is an art gallery, too.

Senator Corbin: Funds came from a foundation.

Mr. Cappe: Let me verify that, and I can provide the information.

Senator Corbin: If you will. I will not ask all the questions, but there is another matter that concerns New Brunswick. It is found on page 26-14 en français. That is the "New Brunswick at work" in English; "Nouveau-Brunswick au travail", and involves an amount of $6,184.5 million that is being provided for this fiscal year. However, there was nothing previously.

This program was in lieu of some other payments or transfers to New Brunswick. This arose out of economies of scale made by amending the UIC Act sometime in the past. Am I right?

Mr. Cappe: That is correct. It talks about "améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale."

Senator Corbin: What is New Brunswick contributing to that program, or is it solely funded by the federal government?

Mr. Cappe: I understand that New Brunswick is also a participant in the project.

Le sénateur Bolduc: Il y a une expression qui dit «conformément à l'entente de partage», mais je ne sais pas le pourcentage évidemment.

M. Cappe: Je ne connaît pas les chiffres là-dessus.

Le sénateur Corbin: Allons maintenant à l'Université de Moncton sous la rubrique des «forêts», je crois. Il y a une contribution à l'Université de Moncton au montant de

[*Traduction*]

deux années. Par conséquent, en 1992-1993, il y a aussi eu 750 000 $. Il faudrait que je me rapporte à un budget antérieur. Je pense que cela a commencé en 1992-1993.

Le sénateur Corbin: Est-ce que cela continuera?

M. Cappe: C'est ce que j'en comprends.

Le sénateur Corbin: Qu'est-ce qui s'est passé? Est-ce seulement le nom de la fondation qui a changé? S'agit-il de la contribution habituelle versée à la galerie d'art? Est-ce simplement qu'on a changé le nom de la fondation pour la rebaptiser: «Richard Hatfield Memorial Fund»? Comment s'appelait-elle avant?

M. Cappe: Je crois qu'il n'y avait rien avant. Il s'agit de la subvention de fonctionnement. En revanche, je peux vérifier si ce renseignement est exact.

Le sénateur Corbin: La galerie Beaverbrook était donc une fondation privée.

Le sénateur Bolduc: Oui. C'est aussi une galerie d'art.

Le sénateur Corbin: Les fonds venaient d'une fondation.

M. Cappe: Permettez-moi de vérifier cela, je pourrai ensuite vous fournir ce renseignement.

Le sénateur Corbin: S'il vous plaît. Je ne poserai pas toutes les questions, mais il y a une autre question qui concerne le Nouveau-Brunswick. On la trouve à la page 26-14, en français. Il s'agit, en anglais, de: «New Brunswick at work», et, en français, de: «Nouveau-Brunswick au travail». Cela concerne une somme de 6 184,5 millions de dollars qui est fournie pour l'exercice financier en cours. Toutefois, rien n'a été versé avant.

Il s'agit d'un programme qui remplace certains autres paiements ou transferts au Nouveau-Brunswick. Il découle des économies d'échelle réalisées grâce à la modification, à un moment donné, de la Loi sur la Commission d'assurance-chômage, n'est-ce pas?

M. Cappe: C'est exact. On parle d'«améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale.»

Le sénateur Corbin: Quelle est la contribution du Nouveau-Brunswick à ce programme, ou est-il uniquement financé par le gouvernement fédéral?

M. Cappe: Je pense que le Nouveau-Brunswick participe, lui aussi, au projet.

Senator Bolduc: There is a phrase that says "in accordance with the agreement to cost-share", but of course I don't know the percentage.

Mr. Cappe: I don't have any figures about that.

Senator Corbin: Let's go now to the University of Moncton, under "Forestry", I think. There is a contribution of $325,800 to the University of Moncton and it was $363,000

[*Text*]

325 800 $, il y en avait une de 362 000 $ l'année précédente. Est-ce que c'est pour le centre forestier du campus d'Edmunston de l'Université de Moncton?

M. Cappe: Malheureusement, je n'ai pas cette information mais, encore une fois, je vais vérifier.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie, monsieur Cappe.

Senator Corbin: I have a general question about the Auditor General. In the coming year, he will be getting from that office his salary and the social benefits — that is, his shop — $59.912 million. How are the Auditor General's budgetary requirements treated by Treasury Board? He comes to you and says "I need this." Do you question his request in any way? Do you ask for justification? Is Treasury Board in a position to cut the requests of the Auditor General, or does he have free rein?

Mr. Cappe: That is an interesting issue. Indeed, the answer is "neither". We treat the Auditor General fairly delicately in terms of his resource requests because we certainly do not want to be seen to be in any way second-guessing what the Auditor General is doing, or punishing him or appear to be punishing him, for something that the government might —

Senator Corbin: You are treating him in the same way you treat the Senate, in other words.

Mr. Cappe: No, we are nicer to the Senate. I do not think we second-guess the Senate at all. We do challenge the Auditor General a little bit, but we are careful not to step over the line to try to impose our judgment on his.

To give you an example, when we cut operating budgets of governments we do not impose the cut on the Auditor General but, rather, we send a letter that is somewhat more polite, suggesting that he comply with the way the government is cutting its operations. Indeed, he has always done so and cut back. However, it is not the same way that we would deal with the Department of Forestry, for example, or another department where we would say, "We are freezing your resources and cutting them." It is somewhere in between.

Senator Corbin: Is that because the Auditor General is a servant of the House of Commons?

Mr. Cappe: Quite so.

Senator Corbin: You would treat the Commissioner of Official Languages along the same lines, and also the Human Rights Commissioner?

[*Traduction*]

the year before. Is it for the forestry centre on the Edmunston Campus of the University of Moncton?

Mr. Cappe: Unfortunately, I do not have this information but here again I will find out for you.

Senator Corbin: Thank you, Mr. Cappe.

Le sénateur Corbin: J'ai une question d'ordre général au sujet du vérificateur général. Pour l'année qui vient, il recevra de ce bureau son salaire et les avantages sociaux qui s'y rattachent — c'est-à-dire pour son service — soit 59,912 millions de dollars. Comment le Conseil du Trésor traite-t-il les demandes budgétaires du vérificateur général? Il vient à vous en disant: «J'ai besoin de cela.» Remettez-vous en question, d'une façon ou d'une autre, ses demandes? Exigez-vous une justification? Le Conseil du Trésor se trouve-t-il dans une position qui lui permet d'effectuer des coupures par rapport à ce que le vérificateur général demande, ou est-ce que ce dernier a carte blanche?

M. Cappe: C'est là une question intéressante. En fait, la réponse est: «ni l'un, ni l'autre». Nous faisons preuve d'assez de tact à l'endroit du vérificateur général en ce qui concerne ses demandes financières, car nous ne voulons certainement pas avoir l'air de remettre en question de quelque façon que ce soit ce que le vérificateur général fait, ni de le punir ou de sembler le punir pour quelque chose que le gouvernement pourrait —

Le sénateur Corbin: Vous le traitez de la même façon que vous traitez le Sénat, en d'autres termes.

M. Cappe: Non, nous traitons mieux le Sénat. Je ne crois pas du tout que nous remettons en question le Sénat. C'est un peu ce que nous faisons à l'égard du vérificateur général, mais nous prenons garde de ne pas exagérer en essayant de faire primer notre jugement au détriment du sien.

À titre d'exemple, lorsque nous réduisons les budgets de fonctionnement du gouvernement, nous n'imposons pas de compressions au vérificateur général. Nous lui envoyons plutôt une lettre un tant soit peu plus polie lui suggérant de suivre la tendance du gouvernement à réduire ses frais de fonctionnement. Il est vrai que le vérificateur général a toujours suivi ces suggestions et effectué des compressions. Cependant, ce n'est pas ainsi que nous agirions avec, par exemple, le ministère des Forêts ou avec un autre ministère, à qui nous dirions: «Nous gelons vos ressources et nous effectuons des compressions.» Notre attitude se situe quelque part entre les deux.

Le sénateur Corbin: Est-ce parce que le vérificateur général est un fonctionnaire de la Chambre des communes?

M. Cappe: Tout à fait.

Le sénateur Corbin: Vous traiteriez le commissaire aux langues officielles de même que le commissaire aux droits de la personne dans la même optique?

[*Text*]

Mr. Cappe: The Human Rights Commissioner is absolutely at least as complicated, if not more so, because we are party to proceedings before the Human Rights Tribunal. Once again, we go out of our way to keep a chinese wall between the personnel policy people.

Senator Corbin: What is a chinese wall?

Senator Bolduc: More than arm's length.

Mr. Cappe: We are talking about a wall that is inside the house and is, perhaps, an artificial partition. Therefore, when we do the resourcing of the Human Rights Commission, my officers in the program branch who deal with the Human Rights Commission do not converse with our colleagues in the Human Resources Policy Branch, because those people are actually acting before the tribunal. We try to go out of our way to respect the independence of the parliamentary agencies.

Senator Corbin: There is also a Commissioner for Access to Information?

Mr. Cappe: The Privacy and Information Commissioner.

Senator Corbin: The Privacy and Information Commissioner, who is a former journalist.

Mr. Cappe: That is right.

Senator Corbin: How do you deal with him?

Mr. Cappe: In similar respects. As agents of Parliament, each one of these offices are unique in their own right. We are perhaps a bit more exigeant with the Access Commissioner, the Information Commissioner and the Privacy Commissioner than we are with the Auditor General, and we are even more delicate in our relationship with the Human Rights Commission.

Senator Bolduc: Am I correct in saying that the rate of increase of the Auditor General's expenditures has been much higher than that of the rest of the government in the last 15 years?

Mr. Cappe: If you take that period, that is true.

Senator Corbin: I was about to ask that. I am glad that you did. Can we have the scale?

Mr. Cappe: Yes. We will give you what it was 15 years ago, and show you how it has grown to $60 million.

[*Traduction*]

M. Cappe: Le cas du commissaire aux droits de la personne est absolument au moins aussi compliqué, sinon davantage, car nous prenons part aux délibérations devant le Tribunal des droits de la personne. Encore une fois, nous déployons tous les efforts possibles pour maintenir des «cloisons» entre les diverses personnes qui s'occupent de la politique en matière de personnel.

Le sénateur Corbin: Qu'entendez-vous par «cloison»?

Le sénateur Bolduc: Une absence totale de liens de dépendance.

M. Cappe: Nous parlons d'une cloison faisant partie de la structure, mais qui est, peut-être, une division artificielle. Par conséquent, lorsque nous procédons au renouvellement du personnel de la Commission des droits de la personne, mes fonctionnaires de la Direction des programmes qui traitent avec la Commission des droits de la personne ne communiquent pas avec nos collègues de la Direction générale de la politique du personnel, car ceux-ci oeuvrent en fait devant le Tribunal. Nous faisons tout en notre pouvoir pour respecter l'autonomie des organismes parlementaires.

Le sénateur Corbin: Il y a aussi un commissaire responsable de l'accès à l'information?

M. Cappe: Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

Le sénateur Corbin: Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, qui est un ancien journaliste.

M. Cappe: C'est exact.

Le sénateur Corbin: Comment agissez-vous à son égard?

M. Cappe: De façon semblable. En tant qu'agents du Parlement, chacun de ces bureaux est unique en son genre. Nous sommes peut-être un peu plus exigeants envers le commissaire à l'accès à l'information, le commissaire à l'information et le Commissaire à la protection de la vie privée que nous ne le sommes envers le vérificateur général, et nous faisons preuve d'encore plus de tact dans nos rapports avec la Commission des droits de la personne.

Le sénateur Bolduc: Est-il juste de dire que le taux d'augmentation des dépenses du vérificateur général a été beaucoup plus élevé durant les 15 dernières années que celui des autres secteurs du gouvernement?

M. Cappe: Si l'on considère cette période, oui, c'est exact.

Le sénateur Corbin: J'étais sur le point de poser la question. Je suis heureux que vous l'ayez fait. Pourrait-on avoir l'échelle?

M. Cappe: Oui. Nous vous montrerons ce qu'il en était il y a 15 ans, et comment on en est arrivé à atteindre les 60 millions de dollars.

[*Text*]

Senator Bolduc: Concerning the military bases, I saw that you intend to look at consideration for what you call commercialization or privatization. What about the maintenance of the military bases? Is it done by the civilian employees of the Department of National Defence, or is there contracting out of some work such as sewage maintenance and waterworks, roads, buildings, and so on?

Mr. Cappe: The answer is a bit of both. For many of the activities that take place on base, the local community — that is, local entrepreneurs — are contracted to provide many services. Over the years the department has developed a large number of trades people who are civilian employees of the Department of National Defence and who have, over time, been performing these activities. What we observed is that the department has not downsized that activity and gone to contracting out as much as it might have. Since 1991, with the workforce adjustment directive which was negotiated with the unions, the capacity to do that is contingent on our absorbing those people into other jobs. Therefore that the rate at which we have been contracting out has been decreased.

Senator Bolduc: Does the ministry intend to close some bases? I saw recently that in the United States they are closing 60 or 65 bases.

Mr. Cappe: It is approximately 35 in the United States. The department has not said that it will have to close bases as a result of the funding level from the budget.

Senator Corbin: Is the government currently reconsidering the closing of its bases in Germany?

Mr. Cappe: Not that I am aware of, no.

Senator Corbin: Not at all. It is, then, still proceeding with the closures?

Mr. Cappe: I understand that the equipment has already been put up to tender, and that the base is proceeding with closure.

Senator Corbin: On page 29-6 of the French under "Transport payments subsidies, subventions" you have a whole series of small subsidies, for example, $150, $300 $200, $600, $300. They are to "Missions to Seamen, Sarnia, Lake Head and Toronto. It seems to me that the cost of putting this in the book is much more than the real value of the subsidies. Why are we proceeding in this way?

Mr. Cappe: All grants are printed. That is one of the reasons.

Senator Corbin: No matter the size?

[*Traduction*]

Le sénateur Bolduc: En ce qui concerne les bases militaires, j'ai vu que vous aviez l'intention de vous pencher sur la question de ce que vous appelez la commercialisation ou la privatisation. Qu'en est-il du maintien des bases militaires? Est-ce que ce sont des employés civils du ministère de la Défense nationale qui s'en occupent, ou est-ce que certains travaux, tels que l'entretien du système d'égout, du réseau d'aqueduc, des routes, des bâtiments, de tout cela, font l'objet de contrats?

M. Cappe: La réponse tient un peu des deux. En ce qui concerne bon nombre des activités qui se déroulent à la base militaire, la collectivité locale, c'est-à-dire les entrepreneurs de l'endroit, est engagée à contrat pour la prestation de nombre de services. Au fil des ans, le ministère s'est créé un vaste bassin d'entrepreneurs qui sont des employés civils du ministère de la Défense nationale et qui s'occupent, depuis des années, de ces tâches. On remarque que le ministère n'a pas réduit ces activités pour faire faire les travaux à contrat autant qu'il aurait pu. Depuis 1991, par suite de la directive de réaménagement des effectifs issue de négociations avec les syndicats, notre capacité de le faire est tributaire de notre capacité d'absorber ces gens en les affectant à d'autres emplois. Le nombre de marchés conclus en sous-traitance a donc diminué.

Le sénateur Bolduc: Est-ce que le ministère a l'intention de fermer certaines bases? J'ai appris récemment que, aux États-Unis, on est en train d'en fermer de 60 à 65.

M. Cappe: Aux États-Unis, il s'agit d'environ 35 bases. Le ministère n'a pas dit qu'il devra fermer des bases en raison des fonds accordés dans le cadre du budget.

Le sénateur Corbin: Est-ce que le gouvernement révise sa position quant à la fermeture de ses bases en Allemagne?

M. Cappe: Pas à ma connaissance, non.

Le sénateur Corbin: Absolument pas. Il procède donc toujours à ces fermetures?

M. Cappe: D'après ce que j'en sais, on a déjà mis en vente du matériel et on est en train de fermer la base.

Le sénateur Corbin: À la page 29-6 du français, à la rubrique «Paiements de transfert, subventions», on énumère toute une série de petites subventions, par exemple, 150 $, 300 $, 200 $, 600 $ et 300 $. Elles sont destinées à des missions à Seamen, à Sarnia, à Lake Head et à Toronto. Il me semble que de faire inscrire cela dans le livre entraîne des frais beaucoup plus élevés que la valeur réelle des subventions. Pourquoi procède-t-on de cette façon?

M. Cappe: Toutes les subventions font l'objet d'un document imprimé. C'est une des raisons.

Le sénateur Corbin: Peu importe l'importance?

[*Text*]

Mr. Cappe: Except for class grants. This activity is a form of contracting out. Rather than provide formal search and rescue in some restricted areas, the government funds organizations that provide analogous kinds of services; not quite search and rescue, but assistance to mariners.

Senator Corbin: Moral support, that kind of thing?

Mr. Cappe: Yes. You will notice that, in going from 1992-93 to 1993-94, the minister has not cut any of those relatively small grants, whereas he cut some of the larger ones. The reason is that indeed they were small and, in the judgment of the minister, they were providing a useful service, whereas if they were cut, the government might actually have to pay more for such services.

Senator Corbin: The largest one under Canadian Coast Guard goes to the British Sailors Society of Canada, $10,000. What is that organization?

Mr. Cappe: I do not have the precise details on that organization.

Senator Corbin: Would it be a remnant of some World War II situation?

Mr. Cappe: It may be.

The Chairman: If those are all the questions, moving to the topic of future studies, we have the GST administration, regulation and deregulation, and the overlap between federal and provincial programs in their administration. The Premier of New Brunswick and several others have suggested that, at their next meeting in May, they will discuss these shared jurisdictions. It is apparently in vogue to try to get them coordinated. I can recall when it was absolutely unfashionable. Indeed, it was fashionable for the federal government to keep its nose out of provincial affairs. Are there any other suggestions?

Senator Bolduc: The fourth one was administrative reforms and the impact of that reform on ministerial accountability and parliamentary control.

The Chairman: Any others?

Senator Corbin: The real sleeper in the budget was the government's shortfall in forecast revenues. When we do our study on the GST, we will be calling Revenue Canada. I would like to extend the study beyond the GST to find out

[*Traduction*]

M. Cappe: À l'exception des subventions de catégorie. Il s'agit d'une activité qui constitue une forme de sous-traitance. Plutôt que de fournir des services officiels de recherche et de sauvetage dans une région restreinte, le gouvernement finance des organismes qui se chargent de la prestation de services analogues, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas tout à fait de recherche et de sauvetage, mais d'aide aux navigateurs.

Le sénateur Corbin: Un soutien moral, quelque chose comme ça?

M. Cappe: Oui. Vous remarquerez que, de 1992-1993 à 1993-1994, le Ministre n'a mis un terme à aucune de ces subventions relativement petites, mais qu'il a aboli certaines subventions plus importantes. Cela s'explique par le fait qu'elles sont, en effet, peu importantes et que, de l'avis du ministre, elles servent à la prestation de services utiles. En fait, si le gouvernement les interrompait, il devrait peut-être débourser davantage pour les mêmes services.

Le sénateur Corbin: La plus importante, qui émane de la Garde côtière canadienne, est versée à la *British Sailors Society of Canada* et elle s'élève à 10 000 $. Qu'est-ce que c'est que cet organisme?

M. Cappe: Je n'ai pas de renseignements précis à son sujet.

Le sénateur Corbin: Est-ce qu'il se pourrait qu'elle soit un vestige de la Deuxième Guerre mondiale?

M. Cappe: C'est possible.

Le président: S'il n'y a plus d'autres questions, nous pouvons maintenant nous pencher sur les études futures. À ce chapitre, on retrouve l'administration de la TPS, la réglementation et la déréglementation, ainsi que le chevauchement entre les programmes fédéraux et les programmes provinciaux sur le plan de leur administration. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick et celui de plusieurs autres provinces ont laissé entendre que, à l'occasion de leur prochaine réunion, prévue pour le mois de mai, ils discuteront de ces domaines de compétence communs. C'est apparemment une pratique très en vogue que d'essayer de les coordonner. Je me souviens du temps où cela n'était pas du tout à la mode. En effet, il était plutôt de mise, pour le gouvernement fédéral, de ne pas mettre son nez dans les affaires provinciales. Y a-t-il d'autres suggestions?

Le sénateur Bolduc: La quatrième touchait les réformes administratives et les répercussions de telles réformes sur l'obligation de rendre compte du ministère et le contrôle exercé par le Parlement.

Le président: Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Corbin: En réalité, l'aspect négligé du budget réside dans l'écart affiché par le gouvernement en ce qui concerne les revenus prévus. Lorsque nous effectuerons notre étude sur la TPS, nous communiquerons avec Revenu Canada.

[*Text*]

why it is that the government is $9 billion short of what it had expected. Some of that may be attributable to the cost of collecting the GST, and what have you, but there are other reasons and considerations. I, for one, cannot buy the fact that the deficit is caused by living beyond our means. I just do not think the government has been doing a good job collecting money that is owed to it.

The Chairman: We can advise the witnesses from National Revenue to be prepared to deal with that question when they get here. Are there any other suggestions? If there are some later, you can bring them to our attention. In the meantime, we will be prepared to deal with, perhaps, the Department of Finance and National Revenue at next week's meeting, if we have not received Bill C-93 by that time.

Senator Corbin: In our study of the GST will we be calling outside expert witnesses? I will not be content with just what the government will tell us; I want some expertise from independent sources.

The Chairman: Perhaps you could let us know. We have had some discussion as to who may be considered experts. There might be some accounting firms who think they are experts, but if you have any suggestions as to who these outside businesses may be in the expert category, we could perhaps contact them. I don't know who else, except perhaps some of the accounting firms which helped the government comply with the tax.

Senator Stewart: Perhaps we ought to see what National Revenue has to say. It may be that we then ought to consider the desirability of getting at least one equivalent person from another country where there is something like a VAT — let's say from the British government, for example — and find out what their experience is as to compliance, costs of administration, and as to the level of taxation at which this is a worthwhile type of tax. However, let's not try to cross that bridge until we see what National Revenue has to say.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

J'aimerais étendre la portée au-delà de la question de la TPS afin de déterminer pourquoi le gouvernement a recueilli 9 milliards de dollars de moins que ce qu'il avait prévu. Cela peut être attribuable, en partie, aux coûts reliés à la perception de la TPS et à tout le reste, mais il y a d'autres raisons et d'autres considérations qui entrent en ligne de compte. Personnellement, je ne peux croire que le déficit est dû au fait que nous vivons au-dessus de nos moyens. Je pense tout simplement que le gouvernement ne réussit pas très bien à percevoir l'argent qui lui est dû.

Le président: Nous pouvons conseiller à la personne qui viendra témoigner au nom du ministère du Revenu de se préparer à devoir aborder cette question ici. Y a-t-il d'autres suggestions? Si certaines surgissaient par la suite, vous pouvez m'en faire part. Entre-temps, nous serons prêts à aborder, peut-être, la question du ministère des Finances et du ministère du Revenu à l'occasion de la réunion de la semaine prochaine, si nous n'avons pas reçu le projet de loi C-93 à ce moment-là.

Le sénateur Corbin: Lorsque nous étudierons la TPS, est-ce que nous aurons des experts de l'extérieur qui viendront témoigner? Je ne me contenterai pas de ce que le gouvernement a à nous dire; je veux l'avis de sources indépendantes.

Le président: Vous pourriez peut-être nous en informer. Nous avons discuté un peu de qui pourraient être ces experts. Certains cabinets d'experts-comptables considèrent peut-être qu'ils sont spécialistes en la matière, mais si vous avez des suggestions quant à ceux qui pourraient être classés comme des experts, vous pourriez peut-être communiquer avec eux. Je ne pense à personne d'autre, sauf peut-être aux cabinets qui ont aidé le gouvernement à se conformer aux directives relatives à cette taxe.

Le sénateur Stewart: Il faudrait peut-être entendre le point de vue du ministère du Revenu. Peut-être devrons-nous alors déterminer s'il est souhaitable de retenir les services d'au moins une personne dont les compétences sont équivalentes et qui vient d'un pays où il existe quelque chose comme la TVA — disons quelqu'un du gouvernement britannique, par exemple — et voir quelle est leur expérience en ce qui concerne la conformité, les frais d'administration et le taux à partir duquel une telle taxe en vaut la peine. Cependant, n'essayons pas de mettre la charrue avant les boeufs avant de voir ce que le ministère du Revenu a à dire.

Le comité suspend ses travaux.

WITNESSES—TÉMOINS

WITNESSES

From the Treasury Board of Canada:

Mr. Mel Cappe, Deputy Secretary;

Mr. David Good, Assistant Secretary, Social, Cultural and Communications.

TÉMOINS

Du Conseil du Trésor:

M. Mel Cappe, sous-secrétaire;

M. David Good, secrétaire adjoint, Secteur des programmes sociaux, culturels et communications.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9